096
90
138

REVUE CANADIENNE.

REVUE
CANADIENNE

— S. L. Taillefer

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE, SCIENCES, ESTHÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION.

TOME PREMIER.

In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.

ST. AUGUSTIN.

S.L.T.

206122
4:10:26

MONTREAL
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR E. SENÉCAL,
Rue Saint Vincent, 4.

1864.

AP
21
R34
v. 1

REVUE
CANADIENNE

Philosophie. Histoire, Droit, Littérature. Economie sociale, Sciences, Esthétique, Apologétique Chrétienne, Religion.

PROSPECTUS

I.

Nous croyons que le temps est venu de donner à la Littérature française, en Canada, un organe qui lui assure un développement régulier et simultané dans toutes les branches des connaissances humaines.

La spontanéité qui a caractérisé jusqu'ici le mouvement littéraire a déjà produit d'excellents résultats ; le réveil des études s'est fait partout ; il s'est fondé nombre de sociétés académiques ; la jeunesse s'est mise à l'œuvre, et les hommes amis de leurs pays ont salué ces gages rassurants d'une nouvelle ère de grandeur et de progrès moral.

Cependant, de ce que beaucoup a été fait, il ne faut pas se croiser les bras, regarder en arrière avec satisfaction et s'immobiliser dans une douce quiétude ; une telle conduite ne serait propre qu'à tout perdre ; c'est précisément lorsque le résultat est plus considérable, qu'il faut redoubler d'efforts pour lui donner le caractère d'extension et de stabilité qui lui manque. Le mouvement n'a certainement pas produit tout ce qu'il pouvait rendre ; à

peine manifesté, on doit déjà craindre de le voir s'affaiblir par la division des influences, par le manque d'une direction large, centralisatrice et uniforme. C'est un courant auquel il faut donner un lit profond, si l'on veut lui assurer la majestueuse unité et la force irrésistible des grands fleuves.

Au lieu de laisser les études de chacun s'éparpiller sur tous les sujets et par conséquent rester sans profit réel pour l'auteur et pour le public, ne doit-on pas tenter de les concentrer et de leur donner une organisation régulière en leur ouvrant une carrière, en leur assignant un but moral et patriotique ?

Il y aurait danger réel, suivant nous, à ce que l'opinion publique prît le change sur le sens du mot— *Littérature*,—et à ce qu'on en fixât les limites aux œuvres d'agrément et d'imagination. Que devient dès lors sa portée morale et civilisatrice ? Quels riches domaines une telle interprétation ne fermerait-elle pas aux travaux de la pensée ?

La Littérature est l'expression par la parole écrite ou parlée du Vrai, du Bien et du Beau dans les idées et dans les sentiments, et c'est à ce titre que la Philosophie, l'Histoire, le Droit, l'Economie Sociale, l'Esthétique et l'Apologétique chrétienne en font partie. C'est vers toutes ces nobles et magnifiques études que Mgr. Dupanloup, dans un récent article du *Correspondant* de Paris, veut pousser les hommes de son temps : telles sont aussi les grandes questions qui doivent faire le sujet de notre méditation et de nos travaux en Canada. L'avenir de notre Littérature, le salut de nos institutions civiles et religieuses, notre nationalité, tout est là.

L'époque n'est peut-être pas éloignée où de simples lectures ne suffiront plus aux élans de la pensée et à la défense de l'ordre et de la vérité violemment et sérieusement attaqués parmi nous ; et si on ne prend dès aujourd'hui les moyens de former les talents naissants aux études spéciales qui leur conviennent le mieux,—de traiter consciencieusement et en dehors d'idées préconçues les diverses questions de législation et d'économie sociale qui viennent toutes se représenter ici après avoir agité la vieille Europe,—de former l'opinion publique et de l'éclairer au moyen de recherches laborieuses et de travaux réels, ne risquons-nous pas d'attendre trop tard ? Si nous voulons continuer à poursuivre le but par excellence de nos associations littéraires, donner un théâtre plus vaste à leur saine influence, c'est aujourd'hui qu'il faut commencer, qu'il faut mettre la main à l'œuvre ; il ne sera plus temps d'y songer lorsqu'au milieu de l'apathie générale des intelligences notre ordre social violemment menacé nous forcera d'improviser des défenseurs.

C'est l'esprit occupé de ces pensées et animés de l'ambition de pousser vigoureusement dans la voie saine du progrès, la Littérature nationale et la morale publique, que nous nous proposons de fonder une *Revue Canadienne* à l'instar des grandes publications de ce genre en Europe et en Amérique.

II.

Notre but est d'ouvrir une carrière à la Littérature,de créer des spécialités, de travailler par des études et des travaux à l'alliance des Lettres et de la Religion, et de propager et défendre les principes fondamentaux qui, suivant l'enseignement infaillible de l'Eglise Catholique, forment les assises de tout ordre social.

Sur le terrain des principes où la rédaction veut exclusivement se placer, la *Revue Canadienne* ne pourra être l'organe que d'idées saines en Littérature et en Philosophie. Sa ligne de conduite se résume dans ces paroles d'un grand génie, de St. Augustin: "*In necessariis unitas;—in dubiis libertas;—in omnibus caritas.*"

On s'attachera de préférence aux études spéciales d'Economie politique, de Droit, d'Apologétique chrétienne, d'Histoire et de Littérature française, anglaise et américaine.

En fait de systèmes particuliers ou d'opinions économiques, la *Revue Canadienne* croit devoir n'en adopter aucun, pour le moment: en Canada, où tout, en fait de sciences, est encore à créer, la discussion sérieuse de diverses opinions ne peut qu'éclairer davantage le public; dans ce cas, les auteurs seront seuls responsables de leurs écrits.

Par un choix varié de feuilletons, d'articles bibliographiques, et d'extraits ou de traductions en tout genre, le journal sera mis à la portée de tous les goûts, et rien ne sera épargné pour le rendre utile et agréable.

Le but de la *Revue* est moral, littéraire et national; nous ne négligerons aucun moyen de l'atteindre, et c'est pour nous aider, c'est pour réaliser ce dessein avec nous, que nous demandons le concours et l'encouragement de tous les Canadiens, sans distinction de partis, de localité ou d'opinions. La tâche que nous entreprenons est ingrate, difficile et pleine d'écueils; plusieurs ne la comprendront pas; mais elle nous sera rendue possible par de sages conseils et par une coopération active.

Notre désir et notre but étant d'ouvrir une carrière sinon lucrative, du moins rémunératrice aux études et aux travaux intellectuels de la jeunesse canadienne;—voulant en même temps échapper aux graves inconvénients des collaborations gratuites, créer des spécialités et donner au public des garanties de rédaction sérieuse,—nous avons résolu et pris les moyens d'offrir *une gratification à tous les auteurs et d'appeler tous les talents à nous donner leur collaboration; les collaborateurs ne sont responsables que de leurs écrits.*

Nous comptons déjà sur les excellentes sympathies et la coopération distinguée de MM. J. S. Raymond, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, J. Désaulniers et J. R. Ouellet, du Collége de St. Hyacinthe; du Rév. P. Aubert, O. M. I., Supérieur des Oblats de Montréal; du Rév. P. Michel,

Directeur de l'Union Catholique ; de M. l'abbé Ant. Nantel, Directeur des études au Collége de Ste. Thérèse de Blainville ; de M. l'abbé Lamarche, de l'Evêché de Montréal ; de Messire L. Bois, Curé de Maskinongé ; de MM. P. Poulin, curé de Ste. Philomène, A. O'Donnell, Curé de St. Denis ; de Messieurs Hector L. Langevin, M. P. P., de Québec ; Arthur Cassegrain, de l'Islet ; F. J. Marchand, de St. Jean ; Paul Stevens, du Côteau-du-Lac ; Dr. J. B. Meilleur, L. L. D., Maximilien Bibaud, L. L. D., Professeur de Droit ; M. P. Jourdan, de Montréal ; Boucher de la Bruère et G. de Boucherville, de St. Hyacinthe ; J. M. Lemoine, Naturaliste, et H. Fabre, de Québec ; de M. le Grand Vicaire L. Laflèche, de Trois-Rivières ; M. Louis T. Fortier, curé de Nicolet, &c., &c., &c.

III.

La *Revue Canadienne* sera publiée le ou vers le 25 de chaque mois, par livraisons de 64 pages, grand in-octavo, petits caractères, formant à la fin de l'année un volume de 768 pages.

Le prix de l'abonnement est de Deux Piastres par an, ou d'Une Piastre tous les six mois, invariablement payable d'avance ;—le prix de chaque livraison est de trente sous.

Si, grâce au zèle des amis de la littérature canadienne, le chiffre des abonnés s'élevait à deux mille, la *Revue Canadienne*, au lieu de paraître tous les mois, pourrait être publiée tous les quinze jours, avec le même nombre de pages ; on pourrait payer les travaux plus cher, ou bien encore on pourrait donner de temps à autre aux souscripteurs quelque prime d'encouragement, *car l'entreprise n'est aucunement une spéculation.*

Outre les agents locaux dont nous publions les noms, on s'adresse pour l'abonnement à Montréal, à l'Editeur Eusèbe Senécal, Rue St. Vincent, N° 4, et chez les libraires canadiens.

La présente livraison est envoyée à titre de Livraison-Prospectus à près de quatre mille personnes ; la deuxième livraison ne sera adressée qu'à ceux qui auront payé ($1) *une piastre.*

Plus la liste des abonnés sera considérable, plus il sera facile d'atteindre le but important que nous nous proposons, et à la réalisation duquel nous souhaitons voir les efforts de tous s'associer aux nôtres.

N. Bourassa, Prés. du Bureau de Direct.
H. Pelletier, M. D.
D. H. Senécal,
Adélard J. Boucher,
E. Lef. de Bellefeuille,
J. P. L. Desrosiers, M. D.
P. Letondal,
W. Tessier,
J. Royal, Secrétaire-Gérant,
J. A. N. Provencher, Assist. Sec. Gérant.

CRÉDIT FONCIER

Depuis quelques années, une réaction parait se faire dans les opinions en faveur de l'agriculture. Ce n'est qu'une justice à lui rendre. Assez longtemps cette nourrice des peuples a été négligée par nos hommes d'état. Ils donnaient tous leurs soins à l'industrie et au commerce, paraissant oublier que l'agriculture est mère de l'industrie et du commerce, et qu'en cette qualité, elle avait, plus que ces derniers, droit à tous les soins et à tous les égards.

Le mouvement actuel a certainement besoin de beaucoup d'encouragement; il faut qu'il se généralise, et surtout il faut éviter qu'il ne se ralentisse.

Notre agriculture est bien arriérée; c'est une vérité que tout le monde admet; il est de la dernière urgence de lui venir en aide.

Tout en admettant cependant l'importance et la gravité du mal, il fallait en trouver la cause, afin d'appliquer le remède avec sûreté; et ici il y a certainement divergence dans les idées.

Quelques-uns ont cru que la rareté des capitaux était la principale cause du malaise dans lequel se trouve aujourd'hui la classe agricole, et que le plus sûr moyen d'améliorer sa position était de lui permettre de se procurer l'argent dont elle aurait besoin, et prenant exemple de quelques peuples étrangers, ils ont proposé d'introduire au Canada le système du Crédit Foncier. Leurs vues ont été acceptées, avec d'importantes modifications pourtant, et elles sont devenues loi. Mu par le même désir de servir la cause agricole, nous allons tâcher de faire sur cette loi, certaines observations que nous croyons surtout suggérées par l'expérience acquise dans les autres pays. L'agriculture sera toujours la principale richesse du Bas-

Canada, et la cause agricole est la cause nationale par excellence. Il y a beaucoup à faire pour elle, et il ne faut point s'en étonner, puisque dans cette branche, comme dans toutes les autres du reste, nous avions tout à créer, et que nous étions obligés de marcher sur les traces de peuples le plus souvent placés dans des conditions tout-à-fait différentes. La passation d'une loi de Crédit Foncier est certainement un acte important : elle influera sur l'agriculture et sur le pays. Par l'effet de son importance même et de ses complications, il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver tout d'abord à la perfection.

Les auteurs de la loi eux-mêmes n'ont pas dû s'en flatter.

I.

La loi du Crédit Foncier a surtout pour but de dégrever la propriété des dettes qui l'écrasent, et de permettre aux agriculteurs d'entrer avec plus de facilité et plus de sûreté dans la voie des améliorations, de marcher sur les traces de leurs devanciers des autres pays qui ont réalisé tant de progrès dans la science agricole depuis un demi-siècle.

Pour atteindre ces deux buts, les principales dispositions de la loi qui règlent les rapports de la Banque avec les emprunteurs, établissent que ces derniers pourront emprunter, sur première hypothèque, un montant égal à la moitié de la valeur de leur propriété, à raison d'un intérêt qui ne devra pas dépasser huit pour cent, le capital remboursable par annuités.

Nous allons d'abord examiner l'histoire et les résultats de semblables institutions en Europe.

Le Crédit Foncier n'est pas une invention de date récente ; dans quelques pays il fonctionne depuis près d'un siècle. Fondé d'abord en Silésie en 1770, il s'est répandu dans plusieurs contrées, sous des noms divers.

Ce serait une grande imprudence de notre part de ne pas profiter de l'expérience acquise ailleurs, et de nous exposer volontiers à tomber dans les mêmes erreurs.

Le pays où le Crédit Foncier a pris une plus grande importance, c'est sans contredit la France. Le Crédit Foncier de France a eu l'appui le plus actif du gouvernement. Une subvention de dix millions de francs lui fut accordée lors de son établissement en 1852, puis en 1856 il reçut comme dépot avec une commission assez élevée, une somme de cent millions, destinée à des opérations de drainage. Avec ces avantages, qui ne furent pas les seuls du reste, on comprend que les capitalistes n'ont pas fait défaut ; ils se sont hâtés de profiter de ces faveurs. Les plus habiles financiers en ont eu la direction, et aujourd'hui il est placé au premier rang des institutions de banque de l'Europe.

Les principales dispositions de la loi du Crédit Foncier du Canada offrent

beaucoup d'analogie avec celles du Crédit Foncier de France, et on doit en conclure que l'effet des deux institutions sera à peu près identique.

C'est une importante raison pour bien nous rendre compte de l'effet de cette institution dans le pays de nos ancêtres. Nous devons aussi avoir beaucoup d'intérêt à l'étudier parce qu'on nous la représente comme le modèle des établissements de ce genre, et qu'on affirme que " fondée la dernière, " après des études sérieuses sur les institutions créées dans le reste de " l'Europe pour venir en aide à la classe agricole, elle a su profiter de tout " ce qu'il pouvait y avoir de bon, comme aussi écarter tout ce qu'il pourrait " y avoir de défectueux, tout en tenant compte néanmoins des habitudes et " des besoins du peuple français, aussi bien que de ses lois et de l'état de la " propriété."

Eh bien ! quels ont donc été les résultats de l'établissement de cette banque de Crédit Foncier, fondée avec tant de soins, après avoir été soumise pendant plusieurs années, à l'étude des hommes les plus compétents ? Le Crédit Foncier de France a-t-il fait baisser le taux de l'intérêt sur les emprunts hypothécaires ? A-t-il dégrevé la propriété des dettes qui l'écrasaient ? A-t-il amélioré la condition des paysans ? A-t-il fait progresser la culture du sol ? Non, il n'a rien fait de tout cela. Il serait difficile de désigner un seul progrès économique dont on lui soit redevable. Il a payé de forts dividendes aux actionnaires ; c'est là le côté de beaucoup le plus important de l'institution. Les statistiques, les rapports des gouverneurs, l'état actuel de la France qui est bien loin de suffire à sa propre consommation, la position de son agriculture beaucoup plus arriérée que la nôtre dans quelques départements, et enfin l'opinion unanime de tous les économistes, de tous les agriculteurs, témoignent également de ce fait.

Il n'y a qu'une voix aujourd'hui en France pour déclarer que le Crédit Foncier n'a été avantageux qu'aux capitalistes et à la spéculation.

Il a toujours fonctionné d'une manière admirable, et chaque année les rapports des gouverneurs indiquent un chiffre d'affaires toujours croissant ; il y est même question assez souvent d'avantages offerts à la propriété foncière, mais rarement d'agriculture, pour la forme. On voit qu'il y a là une société de capitalistes qui font leurs affaires, et qui ne s'occupent de rien autre chose.

La banque prête à de riches propriétaires qui veulent jouer à la bourse, ou construire à Paris ou dans quelques autres des principales villes, de splendides hôtels.

Voici ce que disait à ce sujet, en 1858, Mr. J. A. Barral, rédacteur-en-chef du *Journal d'agriculture pratique*, [1] une autorité sur la question :

" Pour nous, qui n'avons jamais mis dans cette société des espérances " exagérées, et qui n'avons pas conçu la pensée qu'elle pourrait rendre de

1 No. du 5 Mai.

" très-grands services à l'agriculture, nous trouvons qu'elle est bien conduite " et bien administrée dans sa voie spéciale. Les prêts sont faits en très- " grande majorité (les trois quarts) dans le département de la Seine et surtout " pour des propriétés urbaines. Cela devait arriver."

La même année, M. Bailleux de Marizy examine dans la *Revue des Deux-Mondes*, les résultats du Crédit Foncier en France, durant cette période de six ans écoulée depuis son établissement, et il en vient aux mêmes conclusions.

" On fut en ce moment, dit-il, dupe d'une illusion généreuse : on voulut " fonder une sorte d'établissement charitable au profit de la première des " propriétés, la propriété foncière, et pour le plus grand bénéfice des cultiva- " teurs. Dans quelle mesure ce but fut-il atteint ? Les faits ont aujourd'hui " répondu. Le Crédit Foncier devait fournir à l'agriculture, avec un inté- " rêt réduit et à long terme le capital nécessaire à ses progrès. Loin de se " substituer avantageusement au prêt hypothécaire, il n'a pu procurer les " mêmes ressources [1]."

Bien plus que cela, il est constant que cette institution a été dommageable à l'agriculture : la plupart des petits capitalistes de province avaient autrefois l'habitude de confier leurs épargnes à des notaires de campagne qui les plaçaient sur des propriétés foncières. Maintenant ces capitaux sont déposés dans les caisses du Crédit Foncier qui prête en grande partie sur des propriétés de ville, de sorte qu'en réalité, au lieu de répandre dans les campagnes les capitaux de la ville, la banque agricole modèle a attiré à la ville les capitaux de la campagne.

Quoique ce résultat ne soit pas directement imputable au Crédit Foncier, il n'en est pas moins intéressant à constater, parce qu'il peut se reproduire ailleurs.

L'histoire du Crédit Foncier n'a pas changé, et M. Michel Chevalier, un économiste dont on ne devra pas nier la compétence en cette matière, écrivait en 1862 [2] que le Crédit Foncier avait complètement manqué son but et qu'il n'avait profité qu'aux propriétaires urbains ; il accompagnait cette assertion d'un tableau de l'agriculture française et de la pénible position d'une nombreuse classe d'agriculteurs, qui démontre que les capitaux sont loin d'affluer partout, et qu'il y avait de profondes plaies à guérir.

Voici encore ce qu'écrivait M. Louis Hervé à la fin de l'année 1862 : " On a eu la bonté, dit-il, de s'apercevoir il y a quelques années, que " le capital manquait à l'agriculture. Aussitôt on s'est dit : Vite faisons " une loi pour lui en donner. En France on s'imagine que le capital ne " consiste que dans l'argent, et qu'il suffit de rendre une loi pour créer un " capital comme pour créer un impôt. Les moindres notions de la science " économique suffiraient pour prévenir une telle illusion. Anssi, c'est mer-

1 *Revue des Deux Mondes*, No. du 1er octobre, 1858.

2 *Revue des Deux-Mondes*, No. du 1er Novembre.

" veille de voir comme les capitaux décrétés par la loi sont venus vivifier " l'agriculture. Le Crédit Foncier a attiré huit cent millions à Paris et " dans quelques grandes villes ; la moitié de cette somme au moins a été " enlevée au sol natal. Les bras naturellement ont suivi le même chemin. " Voilà comme l'agriculture a été aidée [1]."

Si on refusait encore de croire ces autorités, malgré leur poids et leur unanimité, des chiffres irrécusables viendraient démontrer qu'ils n'ont rien exagéré. Depuis son établissement jusqu'à 1858, le Crédit Foncier a effectué 1,731 prêts, représentant une somme de 113,537,330 francs, c'est-à-dire que la moyenne des prêts a été de 65,590 frs. En 1858, une somme de 30,041,300 frs. a été prêtée à 227 propriétaires ; la moyenne de chaque prêt se trouve avoir doublé le résultat précédent, et est de 132,031 frs. ; en 1859 cette moyenne a été de 76,928 frs.

Le nombre total des prêts depuis 1853 jusqu'au 31 Décembre 1861 a été de 3,941, et la somme prêtée de 275,577,314 frs ; ainsi la moyenne totale des prêts se trouve être de 69,418 frs. Notons que dans cet espace de temps 251,295,900 frs, ou plus des deux tiers du total ont été prêtés sur propriétés situées dans le département de la Seine, c'est-à-dire à Paris, et cette proportion augmente chaque année.

Ces statistiques démontrent clairement le rôle que joue en France le Crédit Foncier. Si on ajoute maintenant que l'agriculture française est loin d'être ce qu'elle devrait et pourrait être si les capitaux ne lui faisaient pas défaut, on devra conclure que la banque modèle de France est bien loin d'avoir su profiter de toutes les dispositions avantageuses, et d'avoir écarté tout ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans les autres institutions créées dans le reste de l'Europe pour venir en aide à la classe agricole ; et que si elle a tenu compte " des lois et de l'état de la propriété en France, " de manière à garantir la sûreté de ses prêts, elle a un peu négligé les " besoins du peuple."

II.

Cependant, de ce que le Crédit Foncier de France n'a pas rendu tous les services que le public avait droit d'en attendre et que plusieurs en avaient augurés, nous ne voulons point, concluant du particulier au général, soutenir que tout crédit est mauvais de sa nature, et qu'il est indigne de toute confiance. Nous voulons nous garder de l'extrême, et ne point suivre ces théories tranchées, qui peuvent avoir sans doute leur bon côté, mais auxquelles on peut reprocher l'exagération, et qui ne sont enfin que des théories. Mais il est important aussi, de ne pas accorder une confiance illimitée à

1 *Journal des Villes et des Campagnes*, No. du 1er Décembre 1862.

toutes ces combinaisons nouvelles dont notre siècle est plus fier et plus prodigue qu'il ne faudrait. On ne doit pas être fanatique de ces institutions qui paraissent vouloir se substituer au travail, et fonder d'un seul coup et à volonté les capitaux, la richesse et l'abondance.

Les sources de la richesse seront toujours les mêmes : la terre d'abord, le travail ensuite, puis le capital qui provient des deux. Le crédit, qui n'est que la fiction du capital, ne peut rien fonder de permanent : il ne peut suppléer à la richesse réelle que pendant un court espace de temps ou pour éviter une crise. C'est par le travail que l'homme assujettit la terre à son empire, qu'il la plie à toutes ses volontés, qu'il la force de suppléer à ses besoins. C'est par le travail que les peuples se fortifient, qu'ils grandissent, que la civilisation marche. Lorsque, par l'effet combiné du travail et de l'économie, une épargne a été faite, et qu'elle peut, sous le nom de capital, travailler à son tour, elle remplace la main de l'homme ; alors plus de temps par chaque individu, ou un plus grand nombre d'individus dans une société, peuvent être voués à des travaux intellectuels.

Le crédit par lui-même, est une dépense anticipée ; c'est un capital dont on fait usage avant qu'il existe réellement ; s'il est appliqué d'une manière productive, si la somme empruntée reçoit un emploi lucratif, le crédit devient alors un puissant moyen de production : c'est une combinaison par laquelle un capital travaille à se produire lui-même. Dans le cas contraire, la perte est d'autant plus grande que les capitaux ainsi sacrifiés représentent non seulement le fruit du passé, mais encore le produit probable de l'avenir.

Lorsqu'il s'agit de questions de crédit, par conséquent, on ne peut prononcer de leurs bons ou mauvais résultats, avant d'avoir examiné l'emploi des capitaux qui en proviennent. C'est la différence qu'il y a entre le Crédit et le prêt.

" Le prêt, dit M. de Crisenoy, s'appuie uniquement sur des garanties ma-
" térielles et n'a en vue aucun but déterminé d'une manière nécessaire ; le
" crédit, au contraire, s'appuie principalement sur les garanties morales et
" sur la croyance que le capital avancé recevra un emploi productif, et tandis
" que le crédit mobilise à la fois les capitaux matériels et immatériels, et les
" féconde par leur réunion, le prêt ne mobilise que des capitaux matériels
" et souvent c'est pour les détruire."

Suivant cette définition très-juste du crédit, on ne peut donner le nom de Crédit Foncier à une opération qui ne se relie au sol que par la garantie qu'il représente. C'est là tout simplement un prêt hypothécaire.

Cette différence est essentielle. Le Crédit Foncier, dans sa véritable signification, n'est pas seulement " une institution monétaire prêtant aux propriétaires fonciers sur hypothèque à longue échéance et avec amortissement " comme l'a défini le comité spécial de l'Assemblée Législative ; il ne doit pas seulement avoir pour but de ce procurer aux cultivateurs les capitaux

dont ils peuvent avoir besoin à un taux d'intérêt raisonnable, à des termes faciles et à des conditions de remboursement en rapport avec leurs ressources", suivant le préambule de l'Acte pour établir une institution de Crédit Foncier dans le Bas-Canada ; mais il faut encore que ces sommes soient affectées à un but spécial, à l'amélioration de la terre ou au dégrèvement de la propriété. Si une institution de Crédit Foncier ne prend pas les moyens d'atteindre ce but, elle faillit à son titre.

Voyons donc maintenant quel devra être le succès de la loi actuelle en Canada.

Cette loi établit, conformément à son préambule du reste, que " le Crédit Foncier ne pourra prêter que sur première hypothèque constituée sur un immeuble d'une valeur au moins double du montant de l'emprunt."

Nous devons d'abord constater que cette condition de ne prêter que sur première hypothèque, réduit de beaucoup les avantages que nous pouvions espérer pour le dégrèvement de la propriété. La banque ne prêtera qu'à ceux qui ne doivent rien ; c'est-à-dire aux riches. Nous pourrions ici répéter les observations que faisait M. Léon Faucher sur le projet proposé à l'Assemblée nationale en 1848. " Permet-on, dit-il, à ceux qui ont em-
" prunté à gros intérêts de diminuer le poids de cette dette, et finalement de
" l'amortir ? Non, certes ; l'on prête à ceux qui n'avaient pas emprunté
" jusqu'à présent. Je ne saurais voir là une réforme ni une amélioration ;
" évidemment, ce n'est par fonder le Crédit Foncier que de refuser le crédit
" aux détenteurs des propriétés foncières qui en ont le plus grand besoin."

Maintenant, peut-on dire que la nouvelle institution, telle que présentement établie, devra réaliser de grands bienfaits sous le rapport de l'amélioration de la culture ? Nous ne le pensons pas.

On nous permettra de citer encore un auteur français sur cette question. Nous préférons à nos propres observations la parole d'économistes plus à portée que nous de présenter des opinions assurées sur la question qui nous occupe.

Voici ce qu'écrivait M. Bailleux de Marizy, dans l'étude citée plus haut :
" Que pour venir en aide à une classe de grands propriétaires ruinés par la
" guerre et soutiens indispensables de la monarchie, le roi de Prusse ait
" consenti à fonder par d'onéreux sacrifices l'association provinciale de Si-
" lésie, que pour faciliter le dégrèvement des biens accablés de charges
" féodales multipliées à l'excès, les divers états de l'Allemagne aient voulu
" concéder des priviléges importants à des sociétés favorables aux petits pro-
" priétaires, on le conçoit sans peine, et on doit y applaudir : il y avait un
" intérêt véritable à seconder des efforts qui, abandonnés à eux-mêmes, eus-
" sent été peut-être impuissants. Telle n'était point notre situation ; les
" charges de la propriété en France n'étaient le résultat ni d'un malheur
" public ni d'un mauvais état social : elles étaient volontaires et contractées

" avec un empressement qu'il y avait plutôt lieu de réprimer que d'en-
" courager [1].

Ces dernières lignes peuvent parfaitement s'appliquer au Canada. Ici comme en France, il est de la plus grande urgence de réprimer l'empressement avec lequel les propriétaires fonciers ont créé ces hypothèques à des intérêts beaucoup trop élevés. Et que sont devenus ces capitaux acquis à si grande peine ? Ont-ils servi à l'amélioration de la propriété ? Si les agriculteurs avaient été prudents, ils les auraient fait fructifier et ils pourraient aujourd'hui les rendre sans institution de Crédit Foncier. Il est incontestable qu'il y a eu là un vice auquel il importe de remédier.

Lorsque l'imprudence et le manque d'économie ont créé toutes les dettes qui existent aujourd'hui, on prétend remédier au mal en l'augmentant avec de légères modifications. On traite la maladie comme si elle n'était que le résultat d'un cas fortuit et qui ne doit plus se renouveler, tandis qu'elle a pour cause un mauvais régime qu'on laisse subsister, et dont les effets désastreux tendent par conséquent à se renouveler sans cesse.

Lorsque le luxe, le manque d'économie, l'ignorance en fait d'agriculture, les préjugés que le public nourrit contre cette profession, nous ont réduits à la triste position que tout le monde déplore, on prétend qu'il suffira de répandre dans les campagnes des capitaux abondants, pour que tout change, et pour que l'agriculture se place immédiatement sur le meilleur pied possible.

Une courte esquise de l'histoire économique de notre pays suffira pour démontrer combien ces espérances sont illusoires. Cette histoire est assez courte, mais elle renferme d'importants renseignements et d'utiles leçons. Un grand nombre de paroisses comptent à peine cent ans d'existence. Le sol, couvert de forêts vierges, et contenant des éléments de la plus riche fertilité, avait encore été fécondé par le travail de nos ancêtres qui avaient versé leurs sueurs sans compter, pour laisser à leur postérité un riche héritage. Pendant longtemps, sans engrais aucun et avec une culture peu soignée, les champs furent couverts d'abondantes moissons. Puis à la fin l'épuisement s'est fait sentir; la terre avait besoin d'améliorations, de plus de travail. Malheureusement tout cela faisait défaut, de même que l'économie nécessaire pour se conformer à cette nouvelle position. L'abondance, l'importation excessive de marchandises étrangères, les voyages, les communications avec nos voisins, avaient créé des habitudes de dépense et de luxe; l'élan était donné ; il était devenu impossible de mettre une digue à ce torrent qui avait déjà envahi toutes les classes de la société, qui avait tout pénétré de son influence dévastatrice, les idées, les mœurs, les principes, les lois. Par la nature même des choses, la classe agricole est celle qui en a le plus ressenti les désastreux effets.

1 *Revue des Deux-Mondes*, No. du 1er Octobre 1858.

Tous les avantages dont a joui l'agriculture au Canada, des terres d'une fertilité qui tenait du prodige acquises à un taux nominal, des impôts fonciers incomparablement moins élevés que dans les autres pays, des débouchés faciles par l'effet de l'augmentation rapide de la population des villes, par le commerce de transit qui se fait sur le St. Laurent, par le voisinage des Etats de la Nouvelle-Angleterre qui sont principalement industriels et qui comptent sur les Etats de l'Ouest et le Canada pour s'approvisionner, par l'effet de l'important marché d'Angleterre, où nous avons toujours été au moins sur le même pied qu'aucune autre nation, tous ces avantages, dis-je, n'égalent-ils pas les capitaux que pourra fournir le Crédit Foncier ?

Lorsque la fertilité des terres est détruite, que tout le fruit du travail passé est dépensé, que celui de l'avenir même est engagé, lorsque les capitaux considérables importés pour la construction des grands travaux publics dans notre pays, et dont une grande partie est passée par les mains des cultivateurs pour prix de leur salaire ou en échange de leurs produits, lorsque tout cela n'a pas suffi à combler le déficit qui se faisait chaque année dans les finances agricoles du pays, lorsque ces capitaux importés s'élèvent à plus de soixante millions de piastres, et tout cela par l'effet du luxe, du manque d'économie et du défaut d'éducation, croit-on que les deux ou trois millions que pourra fournir le Crédit Foncier seront à l'abri de leurs atteintes ?

D'ailleurs, le capital ne consiste pas seulement dans l'argent, et si on croit qu'il n'y a pas de capitaux dans les campagnes on est dans une étrange erreur. Qu'on calcule la valeur du capital roulant des fermes canadiennes et on sera étonné du chiffre élevé qu'il atteindra, si on le compare aux montants correspondants chez les peuples étrangers.

Un seul article, les voitures d'agrément, sont estimées dans le recensement de 1861, à $3,771,795 ; c'est plus de la moitié de la valeur des instruments d'agriculture qui ne s'élève qu'à $7,357,202. Qu'on ajoute maintenant la valeur des chevaux de luxe, des constructions de luxe, des habits de luxe, et surtout des habitudes de luxe, et de toutes les pertes qui en résultent pour la richesse du pays ; on perdra beaucoup d'illusions sur le Crédit Foncier.

III.

Après avoir démontré que l'institution projetée sera loin de rendre au pays les avantages qu'on en espère, il nous reste à esquisser quelques unes des modifications nécessaires pour que l'agriculture en retire quelque profit.

Ces modifications sont les conséquences assez naturelles de ce que nous avons dit jusqu'ici. Le capital provenant du crédit doit recevoir un emploi utile, sinon il devient une cause infaillible de ruine. Nous avons fait voir

que si la banque n'a d'autre souci que de bien assurer sa créance, cet argent recevra un emploi nullement productif; il s'engloutira dans ce gouffre où sont allés se perdre ces capitaux autrement considérables dont le pays s'est vu propriétaire. Eh ! bien, il faut que la banque prenne elle-même le soin d'assurer cet emploi. Il faut que le Crédit Foncier, pour ne pas manquer aux promesses attachées à son titre même, " s'appuie principalement sur les qualités morales et sur la croyance que le capital avancé recevra un emploi productif," sinon, nous n'aurons qu'une association de prêt hypothécaire " qui s'appuiera uniquement sur les garanties matérielles, n'aura en vue aucun but déterminé d'une manière nécessaire, ne mobilisera que les capitaux matériels, et encore souvent ce sera pour les détruire."

Pour qu'on ne nous accuse pas d'avancer ici des théories impraticables, nous présenterons sur ce sujet encore l'autorité des faits, et l'opinion des hommes les plus compétents.

En 1846, Sir Robert Peel, alors ministre, fit passer un Acte par lequel quatre millions sterling furent octroyés aux propriétaires fonciers qui voudraient drainer leurs terres. Ces propriétaires fonciers qui désiraient emprunter devaient d'abord faire aux commissaires nommés par le gouvernement pour l'exécution de la loi, un rapport exact de l'état des terrains à drainer, du coût probable des travaux, et surtout de l'augmentation de valeur de la propriété produite par ces travaux. Ce rapport était approuvé par deux ingénieurs, et les fonds étaient fournis à mesure que le nécessitait l'avancement de l'ouvrage. L'emprunteur avait vingt-deux ans pour rembourser par annuités cette somme qui pouvait s'élever jusqu'à la moitié de la valeur de la propriété ainsi améliorée. Cette dernière condition en exigeait une autre également favorable aux deux parties contractantes: les travaux devaient être entretenus en bon ordre tant que l'emprunt n'aurait pas été complètement remboursé. Cet acte et ceux qui suivirent et qui étendirent l'application de pareils octrois à toutes les améliorations agricoles permanentes, n'étaient qu'une continuation de lois analogues passées sous le ministère de Pitt environ un demi-siècle auparavant.

Comme on voit, il y a dans ces dispositions pleines de prudence, un véritable crédit. Le prêteur ne se soucie pas seulement des moyens d'assurer sa créance, mais il prend encore le plus grand soin de garantir l'emploi productif de la somme prêtée.

Ces lois, toutes appuyées sur le même principe, ont grandement contribué à la prospérité de l'Angleterre: l'agriculture de ce pays est aujourd'hui la plus prospère du monde entier. C'est la culture intensive autant qu'elle peut l'être. C'est en Angleterre aussi que les autres pays vont s'instruire. Pourquoi ne pas profiter, nous aussi, de cet exemple ? Pourquoi tant tenir à imiter la France, de préférence à l'Angleterre, lorsque la France elle-même reconnaît qu'elle s'est trompée, lorsqu'elle proclame la supériorité de l'Angleterre ?

Voici quelques citations qui feront voir comment sont appréciés les deux systèmes.

" En 1850, écrit M. Payen, le prix du drainage dans la Grande Bretagne " revenait de trois à quatre livres sterlings l'acre en supposant les rigoles es- " pacées à seize pieds. On estimait déjà que dans des circonstances favora- " rables, le prix de l'établissement du drainage peut-être payé par l'accrois- " sement de valeur du produit net d'une seule récolte obtenue sur un sol " qui ne donnait jusque-là que de mauvaises plantes herbacées. En tout cas, " les frais de premier établissement du drainage sont largement compensés " par un intérêt annuel à la charge du fermier, qui, de son côté, gagne à cette " amélioration un accroissement notable dans son revenu net.

" De pareils avantages dès lors admis dans la Grande-Bretagne formèrent " les bases d'après lesquelles les prêts importants furent offerts aux agricul- " teurs et acceptés par eux avant que des sommes bien plus considérables " encore fussent consacrées à de semblables opérations par des spéculations " privées. Sur les cent millions que le gouvernement anglais avait mis à la " disposition des agriculteurs, soixante et trois reçurent cette destination au " bout de quelque mois, tandis que d'une somme égale consacrée en France " par l'Etat et le Crédit Foncier à la propagation du drainage, 100 mille " francs à peine (moins de la six centième partie) purent être consacrés à un " pareil emploi. La raison principale d'une aussi grande différence entre la " conduite des agriculteurs français et celle des agriculteurs anglais, c'est que " ceux-ci ne furent astreints à fournir d'autres sûretés au trésor national " que la garantie résultant de l'accroissement de valeur produit l'améliora- " tion agricole elle-même, tandis qu'en France l'hypothèque devait frapper " sur la propriété foncière totale." [1].

Cette disposition de la loi anglaise qui ne donnait pour garantie au prêteur que l'accroissement de valeur produit par l'amélioration agricole elle-même, démontre clairement que l'unique but du législateur était de rendre service à l'agriculture, et c'était le meilleur moyen de l'atteindre.

M. Barral se prononce aussi formellement en faveur du système suivi en Angleterre, comme étant seul capable de donner des résultats avantageux. L'Etat doit veiller, dit-il, à ce que tout l'argent prêté soit employé en travaux agricoles fonciers, et qu'aucune parcelle ne soit détournée de son application. [2].

Un autre journal important de Paris, s'exprimait dans le même sens: " Quand William Pitt organisa des banques agricoles, il les dissémina dans " les provinces, au centre des exploitations rurales ; chaque banque surveil- " lait l'emploi des fonds qu'elle fournissait ; il fallait qu'ils fussent dépensés " sur la ferme, et de manière à en augmenter le produit. A la tête de ces

1 *Revue des Deux Mondes*, No. du 15 octobre 1861.

2 *Journal d'agriculture pratique*, No. du 20 décembre 1858.

" banques étaient des propriétaires qui connaissaient par expérience les " choses de l'agriculture et prêchaient l'exemple.

".....Dans le système de Pitt, ce n'est pas seulement à la terre qu'on " prête, c'est à l'homme dont la capacité inspire confiance ; car plus la ferme " s'améliore, plus le gage de la créance devient certain. Dans le système " français, l'homme ne compte pas ; ce n'est pas lui qui est l'objet du prêt ; " la banque ne le connait pas : elle n'a de communication avec lui que par " des agents qui ne voudront pas se compromettre. S'ils concourent à un " placement, ils ne s'inquiètent pas que les fonds soient dépensés d'une façon " ou d'une autre, il leur suffit que la terre hypothéquée réponde des obliga- " tions de l'emprunteur." [1].

Et ailleurs : " Il s'agit d'appliquer à la terre des capitaux qui en augmen- " tent le produit. Si les banques agricoles ne surveillent pas ce résultat défi- " nitif, c'est en vain qu'elles prêteront aux agriculteurs : ces agriculteurs " en seront plus pauvres et la terre en sera plus chargée d'hypothèques." [2].

Pour mieux assurer le résultat que doit atteindre toute banque agricole, on propose aujourd'hui en France des institutions de prêt en nature, qui fourniraient à l'agriculteur les instruments et les animaux dont il aurait besoin, et qui auraient un privilége sur ces objets.

Le fait seul qu'on est disposé à tenter ces essais, démontre assez la tendance des opinions.

Le dégrèvement de la propriété a été prévu par le Crédit Foncier de France, et nous trouvons dans les réglements de cette institution, l'article suivant dont l'application en Canada serait très-facile :

" Les sociétés de Crédit Foncier ne peuvent prêter que sur première hypothèque. Sont considérés comme faits sur première hypothèque les prêts au moyen desquels tous les créanciers antérieurs doivent être remboursés, en capital et intérêts. Dans ce cas la société conserve entre ses mains valeur suffisante pour opérer ce remboursement."

Et quant aux améliorations agricoles, ne se trouverait-il pas dans chaque paroisse, dans chaque comté, quelques citoyens capables de surveiller, d'assurer un emploi utile aux capitaux fournis par la banque dont ils seraient les agents ? Pourquoi le Crédit Foncier ne demanderait-il pas le secours des sociétés d'agriculture ? embrassant tout le pays, et toutes réunies à la Chambre d'Agriculture, elles ne peuvent manquer d'avoir une grande influence sur l'agriculture, et peuvent certainement contribuer pour beaucoup à son avancement. Déjà par des octrois donnés en récompense des bons résultats produits, des améliorations judicieuses introduites, des véritables progrès réalisés dans les branches qui se rattachent à l'agriculture, elles ont rendu d'importants services. Nous croyons que dans la circonstance présente, elles peuvent en

2 L'*Univers*, No. du 16 mars, 1856.

1 No. du 16 juin 1856.

rendre de plus grands encore, en réglant par de sages mesures, l'emploi des fonds qui seraient prêtés par leur intermédiaire. Elles auraient par ce moyen plus de facilité de propager les bons systèmes, les découvertes avantageuses, et surtout de s'opposer aux habitudes de luxe et d'inconduite sans la notable diminution desquelles, ils est impossible d'espérer aucun résultat sérieux.

D'ailleurs ces améliorations qu'il est urgent de généraliser dans notre pays sont moins importantes en elles mêmes que dans leurs résultats. Nous n'en sommes encore ni aux dispendieux travaux de drainage et d'irrigation, ni ni à l'emploi des machines à vapeur. Pour le plus grand nombre, ces améliorations se réduisent à l'achat de quelques machines, de quelques outils perfectionnés, d'un petit nombre d'animaux de race améliorée, aux assolements et à la culture des légumes sur une plus grande échelle. Ces résultats seraient promptement atteints s'ils étaient recommandés et exigés par ceux qui auraient le capital à leur disposition. L'intérêt seul qui serait manifesté envers les travaux agricoles serait aussi d'un puissant encouragement pour un grand nombre.

VI.

Il n'y à peut-être pas d'illusion plus dangereuse aujourd'hui que celle qui, aux gouvernements comme aux individus, représente le crédit comme un nouvel Eldorado offrant à tous ceux qui veulent y puiser des éléments inconnus de force, de gloire et de grandeur. Beaucoup en ont été dupes déjà, et cependant ces exemples ne paraissent profiter à personne. Il y a eu des époques de crise amenées par l'excès du crédit, où les banqueroutes se sont succédées de toutes part entrainant dans la misère et la ruine des milliers de familles. Qu'on ne l'oublie pas : le travail est la loi de l'humanité, il est la source de tous ses grandeurs et de toutes ses gloires ; sans lui le monde ne peut avancer d'un pas dans la voie du progrès bien entendu. Le crédit ne peut être profitable que si on en fait un engin de travail. Pour ceux qui ne font pas de l'économie une des premières lois de leur conduite, pour les peuples adonnés au luxe, le crédit est un nouvel aliment offert à leurs mauvais penchants, et une cause infaillible de ruine.

Dans les temps de crise, le crédit est un remède violent, souvent dangereux, et dont le mode d'application est toujours très-important.

Notre agriculture est aujourd'hui dans une position déplorable ; nul doute qu'elle a besoin d'être secourue ; mais si on ne s'attache en même temps à faire disparaître les deux vices principaux de notre état économique, l'ignorence et le luxe, c'est en vain qu'on mettra des capitaux à sa disposition.

On ne détruira pas l'usure par l'usure, et c'est le titre qu'on peut donner aux opérations que l'on projette dans notre pays. " J'entends par opération

" usuraire, dit encore M. de Crisenoy, non pas le taux élevé d'un prêt, mais " son résultat facheux, prévu, et inévitable. C'est la plaie des campagnes " et c'est à la guérir que doit s'appliquer la société." Un prêt à quinze pour cent n'est pas plus usuraire lorsque l'emprunteur réalise douze, que celui qui est fait à raison de huit ou dix par cent, lorsque les profits de l'emprunteur ne dépassent pas cinq. Dans les deux cas, l'emprunteur se ruinera infailliblement ; s'il s'occupe de commerce, ses biens passeront dans une autre main, et la société n'y perdra rien ; s'il est agriculteur et forcé d'abandonner sa propriété, la richesse nationale sera diminuée, parcequ'une partie des améliorations précédemment exécutées seront abandonnées par le nouveau maître qui aura probablement un système de culture différent. La mobilisation du sol est une cause d'appauvrissement pour les peuples agriculteurs. Aussi devons-nous des remerciements à la Législature qui a refusé de sanctionner tous les priviléges qu'on lui demandait pour la nouvelle institution. Il y avait là une question sociale. La société ne pouvait accorder au crédit foncier des avantages spéciaux lorsqu'il n'offrait aucune garantie des promesses attachées à son nom, lorsqu'au contraire il devait probablement être une cause de ruine, lorsque même il demandait qu'on lui facilitât les moyens d'accomplir cette ruine, par un privilége sur les meubles, par l'exécution forcée et par une plus prompte expropriation. Il aurait été injuste et impolitique d'accepter les mauvais effets du crédit avant de s'en assurer les avantages.

Si, parceque la Législature a refusé au Crédit Foncier les priviléges qu'il demandait pour favoriser son action, il se croyait délivré de ses obligations envers la société, et se prévalait du droit d'agir à sa guise, sans autre souci que de s'assurer de grand profits, il pourra produire l'un ou l'autre des deux résultats suivants : s'il ne prête pas aux cultivateurs, il ne sera comptable que l'enthousiasme d'une notable partie de la population qu'il aura trompé, et il fera naître dans l'opinion publique une réaction qui rendra impossible, pour de longues années, une nouvelle entreprise du même genre ; s'il appuie une partie notable de ses transactions sur des propriétés rurales, les hypothèques augmenteront, mais non les progrès agricoles. Voilà les deux alternatives qu'il s'agit d'éviter.

J. A. N. Provencher.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE I.

LE TESTAMENT.

C'est le 25 octobre 1836. Il est onze heures du matin. Les croisées de la maison No. 141, rue Royale, Nouvelle-Orléans, sont tendues de noir. Un crêpe est attaché au marteau de la porte d'entrée. Deux nègres en deuil, tête nue, se tiennent de chaque côté du vestibule. La foule se presse dans la rue et peu à peu envahit les avenues, malgré les efforts de la police pour maintenir l'ordre.

Un grand évènement doit avoir lieu; c'est l'ouverture du testament de Sieur Alphonse Meunier, l'un des plus riches négociants de la Nouvelle-Orléans, décédé le 15 septembre 1836, sans enfants ni parents.

Midi est l'heure fixée par le juge de la Cour des Preuves, pour procéder aux actes préliminaires des vérifications, avant la lecture des dernières volontés du défunt. Le public a droit d'entrer.

Une grande salle, au rez-de-chaussée, est éclairée par de nombreuses bougies; les volets sont fermés. Une table ronde, couverte d'un tapis noir, est au fond de la salle. Le juge de la Cour des Preuves est assis dans un fauteuil faisant face au public; de chaque côté de lui sont assis des juges de paix. Le notaire qui doit faire la lecture du testament, comme dépositaire, est debout auprès de la table, presqu'en face du juge. Quelques amis du défunt se tiennent à quelque distance conversant par groupe à voix basse. On entend le sourd murmure de la foule curieuse qui désire entrer.

Les portes ne doivent s'ouvrir qu'à midi moins cinq minutes et les procédés commencer à midi précis. Chacun est impatient de savoir ce que le défunt a prétendu faire de l'immense fortune qu'il s'était aoquise par ses entreprises commerciales, si grandes et toujours si heureuses. Peut-être un petit sentiment d'intérêt personnel attirait-il plusieurs des personnes présentes. On ne pouvait s'imaginer ce qu'allait advenir de tous ces trésors amassés ; et dans son ardente imagination, plus d'un s'imagina que le défunt pouvait bien s'être rappelé tel ou tel léger service qu'il lui avait rendu. Le contenu du testament était un secret qui intéressait vivement toute cette foule, quelque fut le motif qui les y eut rassemblés, soit intérêt soit simple curiosité.

L'aiguille du cadran de la Bourse, en face, marque midi moins cinq minutes. Un huissier paraît à la porte de la maison et crie à haute voix : " Que ceux qui ont intérêt à entendre lecture du testament de feu le Sieur " Meunier entrent, les procédés vont commencer." Et toute la foule entra, car pas un n'avait pas d'intérêt. Tous les bancs destinés au public sont bientôt envahis ; les officiers de police placés près de la balustrade temporaire, élevée pour partager la salle en deux et protéger les officiers en loi, s'efforcent de contenir cette masse de curieux. Un coup de marteau a raisonné sur le timbre d'airain qui est au fond de la salle, au-dessus du siége du juge. Tous les yeux sont tournés de ce côté. Un profond silence règne dans toute la salle ; on entendrait la chute d'une épingle. Douze coups ont résonné, c'est midi.

Le juge de la Cour des Preuves se lève et dit d'une voix solennelle : " Nous allons, Messieurs, procéder à la vérification des écritures et aux " actes préléminaires, avant d'ouvrir le testament de feu le Sieur Alphonse " Meunier, décédé le 15 septembre 1836 sans enfants ni héritiers légitimes " connus."

Le Juge.—M. le notaire, feu Alphonse Meunier vous a-t-il remis lui-même, et quand, cette petite valise qui est devant vous sur cette table ?

Le Notaire.—Le 1er septembre 1836, M. Alphonse Meunier m'ayant fait appeler chez lui, dans cette maison, me remit de ses mains cette petite valise, en me disant qu'elle contenait ses dispositions de dernière volonté et qu'elle contenait aussi une petite cassette rouge, scellée, dont il réglait dans son testament la disposition qu'on en devait faire. La petite valise a été scellée par M. Alphonse Meunier en ma présence et en présence de deux témoins que voici, qui ont apposé leurs signatures sur les cachets. La valise est telle qu'on me l'a remise. Nous ne savons ce qu'elle contient.

Les deux témoins approchent et identifient la valise et les scellés.

M. le Juge.—C'est bien. M. le notaire, brisez les scellés et mettez sur la table, les objets qui sont dans la valise.

Le notaire brisa les scellés, ouvrit la valise, en retira une cassette de ma-

rocain rouge, à clous jaunes, et la plaça devant le juge. Elle était aussi scellée avec des rubans et cire noire. On lisait sur le couvercle :

" No. 1. La personne désignée dans mon testament a seul le droit d'ou-
" vrir."

Le notaire retira aussi un petit paquet cacheté. La suscription contenait ces mots :

" Mon Testament.

Alphonse Meunier."

—Y a-t-il encore quelque chose dans la valise, demanda le juge au notaire ?

—Non, Monsieur.

Et le notaire tourna la valise, le dessus dessous.

Toute cette foule attentive, silencieuse, impatiente, semblait dévorer du regard ce paquet que le juge tenait dans sa main, en l'élevant à la hauteur de son front et le montrant aux spectateurs.

—Si quelqu'un, demanda le juge, désire faire quelqu'opposition à l'ouverture de ce papier, qu'il fasse valoir ses raisons, sans quoi nous allons passer outre et rompre les cachets.

Un instant un murmure sourd courut par la salle à travers cette foule ; puis tout fut silence.

—Ouvrez ce paquet, M. le notaire, dit le juge et veuillez avoir la bonté de lire à haute voix les dispositions qu'il contient.

Le notaire commença :

" Me sentant attaqué d'une maladie incurable, je profite des instants de calme qu'elle me laisse pour écrire mes dernières volontés.

" Je recommande mon âme à Dieu.

" Je suis natif de la Province du Canada, paroisse St. Ours, dans le District de Montréal.

" Je ne dois à personne, ayant réglé avec tous mes créanciers dans le cours de mars dernier.

" Tous mes comptes ont été réglés par bons billets et titres authentiques déposés chez Sieur Legros, Notaire, No. 4, rue St. Charles, où mon exécuteur testamentaire pourra les prendre, ce dont une liste détaillée accompagne ces présentes.

" Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, capitaine actuellement à bord du brick " Le Zéphir" en expédition au Brézil pour mon compte.

" Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le dit Pierre de St, Luc, auquel le juge de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans voudra bien faire parvenir copie du présent testament aussitôt possible.

" Je prie M. le juge de la dite Cour des Preuves de garder par devers lui, en sûreté, la petite cassette rouge jusqu'à ce que le dit Pierre de St. Luc

la lui réclame en personne. La dite cassette ne devra être remise à aucun autre ; dans le cas où le dit Pierre de St. Luc ne la reclamerait pas dans les douze mois qui suivront l'ouverture du présent testament, je désire que la dite cassette et son contenu soient brûlés, en présence de témoins et qu'un procès-verbal en soit dressé et déposé dans les archives de la dite Cour des Preuves.

" En reconnaissance de la fidélité et des bons services que m'ont rendus mes esclaves Pierrot et Jacques, je leur donne la liberté avec chacun une somme de cinq cents dollars.

" Je donne aussi la liberté à Henry, Paul, Clara et Céleste, esclaves attachés au service de ma maison, avec chacun une somme de deux cents dollars.

" Je lègue à la bibliothèque publique de l'Etat, mes livres reliés, se montant à 4000 volumes.

" Je lègue à Dame veuve Regnaud, en reconnaissance des soins et des attentions qu'elle a eus pour moi, l'usufruit de ma maison No. 7, rue Bienville ; j'en donne la nue propriété à son intéressante et aimable fille, Mathilde.

'" Je lègue à mon médecin Léon Rivard, la somme de trois milles dollars en payement de tous comptes.

" N'ayant pas au Canada de parents que je puisse avouer, mon père et ma mère étant morts sans autres enfants que moi, je veux et désire que mon légataire universel et exécuteur testamentaire Pierre de St. Luc, soit saisi de plein droit, après ma mort, de la pleine et entière propriété de tous mes biens meubles et immeubles, papiers, billets, titres, cédules, enfin de toutes choses généralement quelconques dont je n'ai pas autrement disposé par ces présentes.

" De graves et puissantes raisons m'empêchant de manifester plus amplement mes intentions ultérieures, j'ai rédigé un mémoire, que j'ai remfermé dans la petite cassette rouge, dont le dit Pierre de St. Luc seul pourra prendre connaissance, et que je le prie de vouloir prendre en considération pour se guider dans les recherches qui lui sont importantes.

" Au cas où le dit Pierre de St. Luc décèderait avant d'avoir pris communication du présent testament, je prie M. le juge de la Cour des Preuves de vouloir nommer un autre exécuteur de mes dernières volontés, en présence duquel devra être brûlée la dite cassette rouge sans qu'on en brise les scellés. Dans ce dernier cas, je désire que tous mes autres esclaves, au nombre de 387 soient mis en liberté, avec chacun une somme de deux cents dollars ; qu'une somme de huit cent mille piastres soit transmise au messieurs du Séminaire de St, Sulpice, à Montréal, au Canada, pour être employée à l'encouragement de l'éducation élémentaire dans les campagnes du District de

Montréal ; enfin que le reste de mes biens soit donné aux pauvres et aux institutions de charité de la Nouvelle-Orléans.

" Voici la liste et évaluations des biens que je laisse à mon légataire universel Pierre de St. Luc.

A. Legros, N. P. Titre authentique hypothécaire,	25 mai 1819,	$ 10,000
" " " " "	8 mars 1820,	17,000
" " " " "	12 " 1820,	11,000
" " " " "	13 déc. 1854,	20,000
" " " " "	19 " 1824,	2,000
" " " " "	7 Août 1827,	10,000
" " " " "	10 " 1827,	15,000
Philipps, " " " "	14 oct. 1827,	27,630
" " " " "	14 " 1827,	33,420
Magne " " " "	20 mars 1831,	77,000

Tous ces titres et créances portent intérêt à raison de dix par cent par an ; aucun intérêt n'a été payé sur iceux, excepté sur celui du dix août 1837, Legros, N. P., ainsi qu'il appert à l'original.

Billets promissoires endossés et portant hypothèque, devenant hypothèque—Echus et numérotés de 1 à 27	194,327
Billets promissoires endossés et portant hypothèque devenant échus le 1er mars 1838	214,722
Billets endossés non hypothécaires	47,920
" " " " non échus	31.047
" non endossés " "	42,903
La propriété No 141, rue Royale, Nouvelle-Orléans	10,000
" 42, " St. Louis "	15,000
" 7, " Perdide "	2,900
" 4, " Mignonne "	3,000
" 8, " Chartres "	37,000
L'habitation, paroisse St. Charles, 500 acres, etc	100,000
100 nègres à $500	50,000
L'habitation, paroisse d'Iberville	75,000
87 nègres à $500	43,000
L'habitation, paroisse St. Jacques	100,000
100 nègres à $500	50,000
L'habitation, paroisse St. Martin	130,000
100 nègres à $500	50,000
Actions à la Banque de l'Union pour	10,000
" " des Citoyens	5,000
" " Consolidée	22,000
" " des Améliorations	250,000
Mon argenterie, chevaux, meubles, linges, etc	20,000
Le navire trois mâts "*Le Sauveur*," 800 tonneaux	20,000
Sa cargaison probable, assurée pour	200,000
Le brick fin voilier "*Le Zéphir*"	20,000
Sa cargaison probable, assurée pour	60,000
Constitut sur la bourse St. Louis (payant rente 10 par 100	5,000
" " le théâtre St. Charles	2,500
" " le carré de l'hôtel St. Charles	3,200

Construit sur la propriété No. 8, rue Bienville	.....	2,000
" " " 10, " "	.....	1,500
" " " 12, " "	.....	1,500
" " " 14, " "	.....	1,500
" " L'Arcade, rue du Camp	.....	5,000
" " propriété No. 22, rue Chartres	.....	3,500
" " " 24, " "	.....	3,500
" " " 26, " "	.....	3,500
" " " 28, " "	.....	5,000
" " " 8, " Conti	.....	8,000
" " " 31, " "	.....	5,000
" " " 33, " "	.....	5,000

" En laissant à mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc une fortune aussi considérable, se montant à cinq millions de piastres y compris les constituts et les intérêts, je n'hésite pas à dire que je suis satisfait d'avance de l'usage qu'il en fera. La connaissance intime que j'ai de son caractère et de son généreux naturel me garantit du dépôt que je fais en ses mains des biens que j'ai si péniblement acquis.

" Que Dieu lui soit en aide et lui donne sa bénédiction comme je lui donne la mienne.—Amen.

ALPHONSE MEUNIER.

" 1er Septembre 1836.

" P. S.—Le mémoire que je laisse dans la petite cassette rouge pourra guider mon légataire universel dans les recherches que je le prie de faire de certaines personnes auxquelles je porte un profond intérêt, et qui doivent se trouver en quelque part au Canada."

A. M.

Le notaire ayant fini la lecture du testament, le plia et le remit au juge de la Cour des Preuves, qui le parapha.

Tout ce monde ébahi, regardait avec de grands yeux ce papier qui contenait le détail d'une fortune si colossale ; plus d'une personne se trouva désappointée de ne s'être pas entendue nommer dans les dispositions du défunt. Quand la première émotion d'étonnement fut passée, un murmure confus circula à travers les rangs de cette foule qui encombrait la salle et les passages.

—Silence, silence, Messieurs, cria un huissier.

—Si quelqu'un, dit le juge, désire faire quelqu'opposition à l'enrégistrement du testament de feu Sieur Alphonse Meunier, si quelqu'un a quelque réclamation à faire contre sa succession, il est tenu de présenter ses réclamations et oppositions au greffe de la cour des preuves dans la quinzaine, après lequel temps le dit testament sera enrégistré et toutes réclamations forecloses.

" M. le greffier veuillez prendre soin de ces papiers et cassette, continua le juge, et les déposer dans les voûtes du greffe de la cour des preuves. Ils sont sous votre responsabilité.

" Messieurs, la séance est levée.

Et la foule se mit à défiler, sans bruit, sans désordre, la tête basse et réfléchissant aux destinées de la vie humaine, si extraordinaires, si variées et parfois si bizarres.

Un homme riche hier, aujourd'hui un cadavre !

Les journaux du soir annoncèrent le grand événement du jour. Quelque temps le public s'en occupa, puis cet incident, comme tant d'autres, alla s'ensevelir dans le gouffre des spéculations et des extravagances de cette nouvelle Babylone !

CHAPITRE II.

LE ZEPHYR.

Depuis quelques jours un brick avait jeté l'encre dans la rade des Matanzas. L'arrivée de ce navire dans ce port de l'île de Cuba n'avait causé aucune émotion d'abord. Il y en arrive tant tous les jours et de tous les pavillons et de toutes les formes.

Cependant, le troisième jour, lorsque le bon peuple de la ville vit que le navire ne faisait pas mine d'accoster, on commença à faire des conjectures. Puis la forme si élancée de sa proue ; sa coque si longue et si étroite, toute noire ; la hardiesse de sa mâture inclinée en arrière ; ses immenses voiles qu'il déployait au vent quand il entra dans le port, et maintenant ferlées ; ses douze sabords ouverts qui montraient les dents, comme des dogues en colère, tout cela excita fort les soupçons des habitans paisibles de la bonne ville de Matance.

—Mais dites-donc, demanda un signor à son voisin qui se trouvait près de lui sur la jetée, que pensez-vous de ce vaisseau tout noir, là-bas à l'ancre ? On n'aperçoit personne à bord. Ne dirait-on pas qu'ils craignent de se montrer ?

—Je suis aussi ignorant que vous sur le compte de cet étrange navire. Quelques uns pensent que c'est un écumeur de mer, d'autres disent que c'est un négrier qui arrive de la côte d'Afrique.

—Les autorités n'ont-elles pas envoyé reconnaître ? C'est drôle tout d'même ; il me semble que l'on y devrait faire attention. Si ce sont des pirates, faut être sur nos gardes.

—Je crois que les autorités sont informées, car ce matin on dit que le canot de ce brick est venu à terre ; deux hommes en sont sortis et se sont dirigés du côté du Consulat Américain. A peine s'il était jour et l'un d'eux était enveloppé dans un léger manteau de soie cirée. Au bout d'une demi-heure on les a vus sortir du Consulat Américain, entrer au bureau de la douane d'où ils sont repartis pour leur navire. Depuis ce temps on ne sait plus rien.

—Il ne serait pas mauvais, tout d'même, de veiller cette nuit sur leurs mouvements.

—Ils sont suspects, je sais que ce matin un caboteur ayant voulu approcher du navire avec son squif chargé d'oranges, un gros nègre armé d'une immense fourchette de cuisine lui a crié que, s'il ne s'en allait pas de suite, il tirerait sur lui à coup de carabine. Le caboteur dit qu'il croit avoir aperçu sur l'un des plis du pavillon, que nous voyons roulé et attaché à mis mât, une tête de mort avec deux os en croix.— C'est un pirate, prenons garde.

—Je suis de votre avis.

Ces deux personnes se séparèrent pour aller rapporter dans leurs familles les conjectures qu'elles avaient faites, sur le compte du prétendu pirate. Avant la nuit toute la ville était en rumeur. Plus d'une jeune signora passa une partie de la nuit agenouillée aux pieds de sa Madone ; plus d'une vieille fille s'effraya des excès que l'on devait s'attendre à voir commettre par ces bandits, si les autorités ne doublaient pas les gardes. Et pourtant les autorités ne doublèrent pas les gardes, et la nuit se passa comme les autres sans désordres ; et les vieilles et les jeunes filles se levèrent le lendemain matin comme à l'ordinaire, les yeux pourtant un peu caves et les joues un peu blêmes de peur et d'insomnie.

Quoique les frayeurs de ces bonnes gens ne fussent nullement fondées, à l'endroit du joli brick qui balançaient si coquettement ses mâtures effilées, il faut aussi leur rendre cette justice de dire que quelques semaines auparavant on avait signalé dans ces parages un véritable pirate, dont la description correspondait assez avec celle du navire qui, à cette heure, reposait bien innocemment sur ses ancres dans la rade.

De bien bonne heure, ce matin là, il y avait un grand nombre de personnes rassemblées sur les quais, examinant avec des longues-vues le vaisseau suspect. A bord, tout semblait dans la plus grande solitude. Les voiles ferlées n'annonçaient pas un prochain départ. Un homme, un seul homme, en chemise rouge avec un chapeau de toile cirée noire, se promenait lentement sur le gaillard d'avant, fumant tranquillement un cigare, pur havane, dont les bouffées, lancées à pleine bouche, s'élevaient en décrivant des ronds qui allaient en s'élargissant jusqu'à ce qu'ils se perdissent dans l'espace. Pas un souffle de vent ne dérangeait la symétrie des ondulations que formait la fumée en giroyant dans les airs. De temps en temps il regardait le ciel, puis la lisière du ruban rouge qui pendait au haut de la flèche du mât d'artimon, comme pour découvrir de quel côté viendrait la brise du matin au lever du soleil. Le ciel était pur et sans nuage ; aucun souffle n'agitait la surface des eaux ; la houle de la mer, qui se faisait sentir dans la rade où elle venait mourir, balançait seul et lentement les vaisseaux qui y reposaient sur leurs ancres.

Longtemps les curieux attendirent et ne virent rien qui put rompre la monotomie du vaisseau suspect.

Vers huit heures un pavillon blanc fut hissé au-dessus du consulat anglais, édifice gothique à côté de la maison de douane, qui dominait l'un des bassins du quai où se tenait rassemblée par groupes cette foule de signors inquiets et curieux.

—Tiens, regardez-donc vous autres, cria un des curieux, voici un signal que fait le consul anglais au vaisseau noir en rade. Ce ne serait donc pas un pirate ; c'est peut-être une croisière anglaise ?

—Non, il vient de hisser son pavillon. C'est le pavillon américain, je le reconnais bien avec ses étoiles d'or sur un fond bleu à longues raies rouges.

—Il montre aussi un pavillon marchand, cria un troisième. Mais c'est tout d'même étonnant qu'un vaisseau marchand ait autant de sabords et si bien garnis !

—Je vois des matelots monter comme des singes dans les mâts, dit un quatrième personnage qui, une longue-vue braquée sur le brick en examinait les mouvements. Ils déferlent les voiles. Voilà qu'on descend la chaloupe. Elle vient à terre ; nous allons savoir ce que tout cela veut dire.

—Quatre bras vigoureux dirigeaient en effet une chaloupe vers les quais du consulat anglais. Un jeune homme tenait le gouvernail. Son teint hâlé par le soleil des tropiques annonçait une nature endurcie aux rudes travaux de la mer. Ses mains, un peu blanches pour un marin, n'accusaient pas un homme accoutumé aux durs exercices de la manœuvre. Des pantalons de toile blanche, une cravate de soie noire négligemment nouée au col sur une chemise de fine toile de Hollande, un gilet bleu ciel, un chapeau rond de paille de Panama retenu à la boutonnière de son gilet par un ruban, tel était le costume de celui qui guidait la chaloupe.

En touchant terre, le jeune homme sauta lestement sur le quai, dit quelques mots à voix basse aux deux matelots, et se dirigea vers le consulat anglais où il entra. Les deux matelots restèrent dans l'embarcation.

Ce jeune homme qui venait d'entrer chez le consul anglais, c'était Pierre de St. Luc, ou comme les matelots du *Zéphir* l'appelaient, le capitaine Pierre.

Le rôle que le capitaine Pierre joue dans cette histoire est assez important pour qu'on nous permette d'en dire un mot.

Pierre n'avait jamais connu son père ni sa mère. Tout ce qu'il savait de sa naissance, c'est qu'il était né au Canada, dans quelqu'une des seigneuries du District de Montréal. Amené à la Nouvelle-Orléans, à l'âge de six ans, par Alphonse Meunier, Pierre ne connaissait de son pays natal que le nom ; et quoiqu'il eut plus d'une fois questionné le père Meunier sur sa famille et sa patrie, celui-ci avait toujours évité de lui répondre directement. Tout ce qu'il en avait pu savoir, " c'est qu'un jour il lui fournirait les moyens de dé-

couvrir ses parents que, pour le moment, de puissantes raisons le forçait de tenir ignorées."

Du reste le père Meunier aimait le jeune Pierre avec une tendresse toute paternelle. Doué des plus excellentes qualités du cœur et de l'esprit, Pierre, tout jeune encore, savait apprécier la tendresse du père Meunier qui, comme il le pensait, n'était que son père adoptif.

Les maîtres les plus renommés pour les armes, la danse, la gymnastique et tous les exercices qui peuvent former un jeune homme, furent donnés au jeune Pierre. Il sut si bien profiter de ces leçons, qu'à l'âge de dix-huit ans il était le meilleur valseur de la Nouvelle-Orléans et le plus intrépide cavalier, qu'on eut vu depuis longtemps, soit aux chasses au renard, soit aux courses au clocher.

Mais si ces exercices avaient développé chez le jeune Pierre la force de ses muscles, ils avaient aussi un peu trop excité chez lui la disposition à la dissipation. Sans être querelleur par caractère, il trouvait une sorte de jouissance dans l'excitation fièvreuse que procurent l'orgie et les rixes qui, presque toujours à la Nouvelle-Orléans, les accompagnaient : il s'y livrait avec trop d'ardeur.

Il était reconnu le meilleur boxeur des cercles du café qu'il fréquentait. Dans un assaut aux coups de poings, il avait fait demander quartier au premier maître de boxe de la cité. Un soir, à la sortie d'une représentation au théâtre d'Orléans, ayant lancé une pierre à travers les vitres d'une lanterne, deux watchmen s'élancèrent sur lui pour l'arrêter, d'un coup de pied il rompit trois côtes à l'un deux et d'un coup de poings brisa la machoire à l'autre, fit un bond en arrière et en un instant il avait disparu, sans que personne eut pu l'arrêter. Quoique son jeune âge ne fût pas une excuse pour ses escapades, qui devenaient un peu fréquentes, nous devons ajouter néanmoins à sa louange, qu'ayant appris que l'un de ceux qu'il avait blessés était un pauvre homme, père de famille, qu'il venait de priver pour quelque temps des moyens de gagner sa vie, il lui envoya porter sa bourse avec tout ce qu'il y restait d'argent pour ses menus plaisirs de la semaine.

Enfin, une affaire sérieuse que s'était faite le jeune Pierre, à l'occasion d'une affaire d'amour à la guinguette, le força de se cacher pendant plusieurs jours. Il avait eu le malheur de tuer son adversaire dans un duel qui eut lieu à la carabine avec un Créole Louisianais. Le père Meunier fut obligé, pour le soustraire aux recherches de la police, de le faire embarquer secrètement à bord d'un navire qui partait pour le Hâvre.

Ce premier voyage de Pierre, à l'âge de dix-neuf ans, détermina son goût pour la mer.

C'était son plus grand plaisir de monter dans les mâts, de courir sur les vergues, de monter par les haut-bans du mât d'artimon et de descendre par le beaupré, en se laissant glisser par les étais du hunier de la misaine.

Pierre passa deux ans à Paris, visita les principales villes du Continent, et après avoir fait un séjour de six mois à Londres, revint à la Nouvelle-Orléans, où son goût pour la marine se réveilla avec tant de force, que le père Meunier ne crut pouvoir mieux faire, que de le mettre sous les soins du capitaine Frémont, pour lui faire faire son apprentissage de marin.

Au moment où nous parlons, Pierre avait vingt-sept ans, et il était capitaine du *Zéphyr* depuis trois ans.

Un grand changement s'était opéré dans son caractère et son comportement, depuis qu'il s'était vu maître absolu à bord d'un vaisseau, ayant sous sa responsabilité la vie des matelots et des passagers, les biens de son armateur, l'honneur de son pavillon et sa réputation de marin.

Un peu brusque dans ses façons, il savait néanmoins plaire par ses manières pleines d'aisance et de noblesse. Naturellement vif et bouillant, il s'étudiait à conserver son sang-froid et à rester calme au milieu des scènes les plus excitantes. Poli, affable et gai, il était l'âme et l'agrément des sociétés où il se trouvait. Franc et ouvert il attirait la confiance. Brave jusqu'à la témérité, mais sans fanfaronnade ; généreux jusqu'à la prodigalité, il eut beaucoup d'amis et encore plus d'envieux. Ses matelots l'aimaient comme on aime un père ; il était bien leur père par l'attention et les égards qu'il avait pour eux. Les preuves qu'il leur avait données de son habileté comme marin, dans les plus périlleuses situations, lui avaient acquis leur plus entière confiance.

Les exercices de la mer et une vie pleine d'activité et de dangers avaient développé avantageusement toutes ses qualités corporelles et intellectuelles ; son front haut annonçait l'intelligence. Son œil noir et brillant semblait percer jusqu'au fond de la pensée. Sa bouche petite ; ses dents régulières et blanches ; ses lèvres vermeilles semblaient inviter le plaisir, quand il souriait. Sa haute stature, ses épaules musculaires et charnues, ses bras nerveux, sa taille souple, tout annonçait chez le capitaine Pierre, une force et une activité extraordinaires. Mais s'il était grand, robuste et vigoureux, toute cette vigueur était gracieuse, parce qu'elle était symétrique sans avoir rien de roide ni de gêné. Plus noble tête ne se balança peut-être jamais plus gracieusement sur d'aussi larges épaules et une aussi vaste poitrine.

Tel était le capitaine Pierre ou ce " gueux de Pierre," comme l'appelait feu M. Alphonse Meunier.

Laissons-le avec Monsieur le Consul Anglais et retournons un instant à la chaloupe, que nous avons laissée au port.

Les divers groupes de Signors cubiens s'étaient rapprochés peu à peu de l'endroit où se tenaient les deux matelots, que le capitaine Pierre avait laissés en soin de l'embarcation. L'un des curieux s'adressant aux matelots leur avait demandé quel était le vaisseau auquel ils appartenaient.

—Qu'est-ce que cela vous fait, que nous filions les écoutes sous un pavil-

lon Français ou Américain, Russe ou Danois ? N'en avez-vous donc jamais vu de vaisseaux dans votre trou de port ? lui répondit le plus gros des deux matelots, d'une voix rude et rauque comme le tuyau d'un orgue en désaccord.

Un homme de haute taille, revêtu d'une blouse grise et d'un large feutre blanc, voyant que c'était parti pris de ne pas donner de renseignements sur le navire (lui qui avait ses raisons d'en connaître quelque chose,) crut qu'un bon moyen de les faire parler serait de leur faire une querelle et de remuer un peu leur irascibilité. Aussi, s'avançant avec un air de matadore :

—Ah ça, l'ami, vous êtes un polisson, un manant, de répondre aussi grossièrement à ceux qui vous parlent poliment. Nous en voyons souvent des vaisseaux, mais ils n'ont pas peur de se faire voir, comme vous autres, pirates que vous êtes. Vous devriez tous être pendus, c'est ce que vous méritez ; et je ne sais ce qui me tient de te frotter un peu toi, ainsi que ce mijaurée qui est assis à tes côtés, et qui ne prend pas même la peine de nous regarder.

—Tronc de Diou ! je voudrais bien vous voir, l'ami, essayer de me frotter c'est une partie qui se joue à deux, celle-là.

—Tom, Tom, lui dit l'autre matelot en se retournant, ne vas pas faire de tapage ; tu sais que le capitaine nous a expressément ordonné de ne nous occuper en rien du tout ce qu'on pourrait nous dire.

—C'est donc votre capitaine, cette espèce de tourlourou, qui vous donne de ces sortes d'ordres, répliqua le matadore. Eh bien ! moi je vous ordonne de me répondre, entendez-vous quel est le nom de votre capitaine et celui de son vaisseau ?

Les deux matelots haussèrent les épaules ; l'un d'eux se mit à siffler et le gros Tom se gratifia d'une énorme chique, qu'il fit violemment naviguer de tribord à babord de sa large bouche, en jetant un coup d'œil de travers sur cet insolent interlocuteur, qu'il avait fort envie de frotter, comme il disait. Mais les ordres du capitaine étaient précis et sans réplique. Nul à bord n'eut osé désobéir.

Les esprits commençaient à s'échauffer et les affaires semblaient prendre une tournure à la guerre ; il s'en serait peut-être suivi quelque violence, si en ce moment quelqu'un n'eut crié :—

"Voici la garde du maître du Hâvre !"

En effet, le maître du Hâvre à cheval, accompagné de sa garde de service arrivait au grand trot. Après avoir fait rapidement l'inspection des bassins il descendit à l'Hotel de l'Angleterre.

En ce moment le capitaine Pierre sortait du consulat, accompagné de deux jeunes demoiselles auxquelles il offrit galamment le bras. A quelques pas en arrière suivait un monsieur d'une cinquantaine d'années, qui parlait avec animation au consul anglais.

Cependant le matadore, qui voyait avec peine échapper l'occasion d'ap-

prendre ce qu'il désirait et qui avait ses raisons de ne pas se faire remarquer du consul anglais, se retira en arrière et se confondit dans la foule ; mais non sans avoir jeté une malédiction au gros Tom et lui avoir promis " qu'ils se reverraient peut-être plus tôt qu'il ne pensait."

—Tant mieux, et nous nous frotterons ; avait répondu Tom.

Un instant après, cette bande de curieux s'ouvrit pour laisser passer le capitaine Pierre et les jeunes demoiselles.

—Je vous recommande bien ma chère Sara, Sir Gosford, disait le consul au monsieur anglais, elle est très nerveuse ; j'espère que vous la rassurerez et que vous lui tiendrez lieu de père.

—Soyez tranquille, aussitôt arrivé à la Nouvelle-Orléans, je vous écrirai le résultat de notre traversée. Elle ne sera pas longue, six jours tout au plus.

Sara et son amie embrassèrent le consul, qui, ayant échangé un salut d'adieu avec Sir Gasford, tendit la main au capitaine en lui recommandant sa fille.

Les passagers étant tous embarqués dans la chaloupe, les matelots poussèrent au large.

—Mr. de St. Luc ! cria le consul, pardon, j'oubliais de vous donner cette lettre pour Monsieur Meunier.

—Oui, oui, monsieur.

—Adieu mon père, cria Sara ; et la chaloupe s'élança vers le vaisseau qui, ayant levé l'ancre, louvoyait dans le port en courant de petites bordées sous son petit hunier, et son grand foc.

En entendant prononcer le nom de St. Luc, l'homme au feutre blanc et à la blouse grise, fit un mouvement de surprise, regarda le consul anglais, puis examina attentivement le capitaine Pierre.

—Bon ! se dit-il à lui-même, je suis bien aise de m'être trouvé ici à temps pour avoir le mot de l'énigme. Ce vaisseau, c'est le *Zéphyr ;* ce capitaine, c'est le fameux capitaine Pierre, nous avons déjà fait connaissance, nous la renouvellerons encore, c'est curieux que je ne l'aie pas reconnu ; le *Zéphyr* porte la remise que doit faire la maison Munoz & Cie., de Rio, à la maison Meunier de la Nouvelle-Orléans. Un million !... Tout ça, c'est bon à savoir. Voyez donc, moi qui n'attendait le *Zéphyr* que dans une quinzaine de jours, au plus tôt !

Et cet homme qui avait déviné tant de choses par le seul nom de St. Luc, s'élança sur un superbe cheval barbe, qu'un nègre tenait par la bride à quelques pas en arrière, et partit au grand galop. Nous le reverrons plus tard.

Maintenant nous prendrons la liberté de suivre les passagers de la chaloupe et de monter avec eux à bord du *Zéphyr*.

La première chose qui frappait,en montant sur le pont, c'était la propreté et l'ordre admirable qui régnaient partout.

Le capitaine Pierre aimait son *Zéphyr*. Tout son orgueil c'était de le parer ; tout son plaisir de l'embellir. Tout était du goût le plus exquis ; la mâture, les gréements, les voiles, tout était calculé, taillé avec la plus minutieuse exactitude pour la plus grande force et la plus grande vélocité.

La cabine du capitaine était un véritable petit boudoir ; tapis de turquie, divans, fauteuils, glace de Venise, rien n'y manquait. Elle avait plutôt l'air de la maison d'une petite maîtresse que de la chambre d'un matelot ; mais si cette cabine, avait l'apparence d'un temple de Vénus, il y avait bien aussi quelque chose qui trahissait la présence du dieu Mars. Des pistolets, des sabres, des haches d'abordage, des piques, des couteaux de chasse, symétriquement arrangés, formaient sur la cloison des ronds, des carrés, des losanges, des soleils et diverses autres figures. Et aussi, si vous souleviez les coussins de velours cramoisi qui recouvraient deux espèces de faux buffets, vous apercevez les culasses de deux énormes pièces de trente-six, qui, appuyant leurs museaux sur les sabords percés à la poupe, semblaient dormir en attendant leur quart. Les escaliers et les planchers, en bois de chêne, étaient frottés et cirés tous les matins ; les cuivres étaient polis et luisants.

Par courtoisie le capitaine avait cédé sa cabine à ses deux jeunes passagères.

En avant de cette cabine se trouvait la salle à diner, qui servait en même temps de salon, le jour, et de chambre à coucher, la nuit. Une table ronde occupait le milieu de la salle : de chaque côté s'élevaient des lits en étagères, que cachaient des rideaux de serge rouge.

Sur le pont huit canons de dix-huit, quatre à tribord et quatre à babord, montraient leurs nez à travers autant de sabords. Deux longues et immenses pièces de quarante huit, fixées sur des pivots sur le gaillard d'avant, pouvaient se mouvoir facilement en tout sens. Le capitaine Pierre les avait baptisées de noms, tant soit peu classiques, de *Démosthène* et de *Cicéron*. En effet, c'était deux fameux parleurs quand ils s'y mettaient !

Ce qu'il y avait encore de remarquable à bord du *Zéphyr*, c'était l'immense bordure de ses voiles et de sa brigantine, dont le gui dépassait les bastingages des deux tiers de sa longueur. Aussi la marche du *Zéphyr* était-elle supérieure. Il n'y avait dans toute la marine américaine, qu'une seul frégate qui put lui disputer le prix de la marche quand il ventait bon frais, et pas un navire pouvait l'approcher quand il s'agissait de naviguer au plus près.

Le *Zéphyr* avait été originairement contruit à Baltimore pour une compagnie de marchands Brésiliens, et destiné à la traite des nègres sur les côtes d'Afrique. Le père Meunier en avait fait l'acquisition sur les instances réitérées de son " gueux de Pierre," quelque temps après que l'un de ses navires fut devenu la proie des pirates dans le golfe du Mexique. Cette acquisition avait été faite plutôt dans la vue de satisfaire le désir de Pierre que par spé-

culation, les dépenses de chaque voyage se montant beaucoup plus que les profits.

L'équipage était considérable et toujours au grand complet, sur le pied de guerre ; car ses ennemis au *Zéphyr*, c'était les forbans qui infestaient à cette époque, toutes les mers par où il devait passer. C'était un équipage choisi, composé d'hommes forts, vigoureux et d'une bravoure éprouvée.

Nous remarquerons, en passant, le gros Tom, que nous connaissons déjà un peu. Il faisait à bord les fonctions de Bosseman, veillait au détail des ancres, des câbles, des orins, et exerçait son commandement sur le gaillard d'avant. D'une force prodigieuse, il disait qu'il n'y avait que le Docteur Trim qui put le renverser à la lutte, et que le capitaine Pierre qui put le battre à coups de poing.

Un autre personnage qui, quoiqu'exerçant à bord une fonction inférieure, n'en était pas moins d'une grande importance, c'était le Coq, cuisinier en chef et seigneur de la Cambuse. Son nom était *Trim ;* les matelots l'avaient honoré du titre de Docteur. Le Docteur *Trim*, donc, était un nègre, du plus bel ébène, à la tête de bœuf, au nez écrasé, aux lèvres en bourrelets, avec un col où les nerfs se dessinaient comme des cordes, des épaules d'une giganteste envergure, des bras et des poings comme des massues, des cuisses énormes, des jambes tellement bombées en dehors, qu'elles pouvaient sans difficulté, quand elles étaient rapprochées, donner passage à un boulet de quarante-huit.

Trim était l'esclave du capitaine Pierre. Je dis esclave, oui, esclave bien plus par la volonté que par la loi. Vingt fois le capitaine lui avait offert la liberté et vingt fois Trim l'avait refusée. Trim n'aurait pu vivre loin de son maître ; il l'avait accompagné en France, en Angleterre et partout. Depuis quinze ans qu'il lui appartenait corps et âme, il ne l'avait pas quitté deux jours de suite. Trim lui était attaché de cet attachement qui ne s'explique pas, mais qui existe ; c'était l'attachement du chien pour son maître ! Trim aimait autant les coups que son maître lui aurait donnés, que les caresses ou les amitiés qu'un autre lui aurait faites. Non pas que Trim fut insensible aux bons traitements, ou que son maître le maltraita jamais ; au contraire jamais maître ne traita mieux son serviteur. Le capitaine aurait dit à Trim : "jettes-toi au feu," et Trim s'y fut jeté sans hésiter, sans même chercher à savoir pourquoi son maître lui donnait cet ordre. Trim avait les organes de la vue et de l'ouïe développées à un point extraordinaire. De plus, Trim était doué d'une rare intelligence et d'une exquise finesse, ce que l'on aurait été bien loin de s'attendre à trouver sous une si rude enveloppe. Trim était un homme précieux ; aussi le capitaine savait-il l'apprécier à toute sa valeur.

En attendant, jetons un coup d'œil sur les passagers du *Zéphyr*, nous retournerons ensuite à terre, où nous trouverons d'autres choses pour nous occuper.

D'abord il y avait mademoiselle Sara Thornbull, la fille du consul anglais à Matanzas. C'était une jolie blonde de vingt ans, un peu nerveuse et mélancolique.

Sa compagne Clarisse Gosford était bien la plus gentille et la plus aimable jeune fille que l'on put voir de son âge. Elle n'avait que seize ans. De beaux cheveux noirs s'échappaient en boucles de dessous son chapeau rond de paille. Ses grands yeux noirs et vifs, son teint frais, ses lèvres d'un vermeil de bouton de rose, une certaine expression mutine, lui donnait bien l'air le plus coquettement espiègle et agaçant que l'on put imaginer. Une robe de mousseline blanche et une ceinture de ruban bleu emprisonnait sa légère taille. Ses petits pieds étaient enfermés dans deux souliers de marocain noir.

A côté de Clarisse, était son père, sir Arthur Gosford, cousin de lord Gosford, Gouverneur des Provinces de l'Amérique Britannique. D'un caractère grave ; d'un cœur sensible et plein de philantropie, il revenait d'une visite qu'il avait faite dans les possessions anglaises, à la suite de l'acte d'émancipation, pour y examiner le sort des nègres, dans le but d'améliorer leur sort.

Enfin, venait le comte d'Alcantara, noble Brésillien, d'origine Portugaise. C'était un vieux garçon d'une cinquantaine d'années. D'une taille au-dessous de la moyenne, il portait d'immenses talons de bottes pour se grandir. D'un teint de pomme cuite et avec un nez en virgule, il avait encore des prétentions à la beauté ! C'était un galant de première volée. Il prétendait à de grandes connaissances militaires, du moins il ne parlait que guerres et batailles. De plus, il se croyait marin !

Déjà le *Zéphyr* était sorti de la rade et la brise du large, qui commençait à enfler ses voiles, le faisait gracieusement incliner à babord. Léger comme une hirondelle, il semblait courir sur les vagues, qu'il rasait de ses vergues immenses.

Laissons le poursuivre sa route et retournons au rivage pour suivre l'homme au feutre blanc, qui s'était élancé, ventre à terre, à travers les bois d'orangers et de bananiers qui bordent les alentours de la ville de Matance ou Matanzas, comme les Espagnols l'appellent.

CHAPITRE III.

LE RENDEZ-VOUS DES PIRATES.

On appelle Esterre, dans les Isles d'Amérique, une espèce d'enfoncement de la mer dans les terres, le long des côtes.

Quiconque est allé à l'isle de Cuba et a visité la ville de Matance, a dû

remarquer une longue langue de terre, au côté nord-ouest de la baie, qui s'avance dans la mer en décrivant une espèce de courbe vers l'est-nord-est. A partir de la ville jusqu'à l'extrémité de cette langue de terre, la distance est de cinq lieues; tandis que près de la baie, sa largeur n'est que de deux petites lieues.

Ainsi l'on comprendra qu'un vaisseau, qui est obligé de doubler cette pointe pour aller vers la Havane ou dans l'Ouest, est obligé de faire un circuit de près de deux lieues, que lui aurait évité un canal coupé à travers la base de cette langue de terre.

Une chaîne de hautes montagnes escarpées venait se perdre au rivage à l'ouest de la base de cette langue de terre, en diminuant graduellement jusqu'à ce qu'elle se confondit avec le sol au niveau de la mer. Cette chaîne formait une espèce de croissant dont les cornes aboutissaient à la mer à l'est et à l'ouest, en décrivant une demie lune assez considérable dans les terres. Une autre chaîne de roches, formait un autre croissant qui se trouvait comme inscrit dans le premier.

Ces deux chaînes étaient séparées l'une de l'autre par des fondrières impraticables, à travers lesquelles coulait une eau bourbeuse et verdâtre. A l'extrémité nord-est de cette chaîne, un rocher, couvert d'arbres rabougris, s'élevait à une hauteur considérable, et dominait l'affaissement que subissait vers la pointe, le plus grand croissant; de manière que, du haut de ce rocher, on pouvait facilement distinguer la ville de Matance et toute la baie, suivre de l'œil tous les vaisseaux qui en sortaient et apercevoir, au loin dans la mer, ceux qui passaient au large ou se dirigeaient vers la terre.

En dedans de ce croissant intérieur, la chaîne de roches se divisait et revenait sur elle-même de manière à laisser un enfoncement en forme de fer à cheval, où la mer formait une esterre ou cul de sac, pour contenir six à sept vaisseaux, qui se trouvaient complètement cachés et du côté de terre et du côté de la mer.

L'entrée de cette esterre était si étroite et tellement encombrée de joncs et de plantes marines, qu'il eut été impossible de soupçonner qu'elle existât, à moins que par accident quelque canot pêcheur ne se fut adonné dans le tortueux chenal qui, après avoir serpenté à travers ces prairies flottantes, aboutissait à un magnifique bassin d'eau. Ce qui était d'autant plus improbable qu'aucun canot pêcheur ne s'éloignait autant de la baie ou de la ville de Matance, ne dépassant jamais l'extrémité de la langue de terre, dont la pointe était connue sous le nom de la Pointe aux Cormorans, ainsi appelée en raison des milliers de Cormorans qui y faisaient leur séjour. Le chenal qui était presque caché à son embouchure, allait en s'élargissant, et était, ainsi que l'esterre, assez profond pour laisser flotter aisément un vaisseau qui aurait tiré douze à quinze pieds d'eau.

Une plage de sable blanc et fin bordait l'intérieur de l'esterre, et offrait

comme une lisière blanche tout autour, ayant une couple d'arpents de profondeur, qui allait en s'élevant jusqu'aux pieds des rochers qui semblaient surplomber, à une hauteur de plusieurs centaines de pieds, le bassin d'eau qui gisait à leurs pieds. Du haut du rocher on ne pouvait appercevoir la lisière de sable qui se trouvait au bas, et l'on eût cru qu'en laissant tomber une pierre, elle eut dû tomber dans l'eau.

Des hangars spacieux, construits en pierre sur la plage, servaient de dépôts aux trésors et aux richesses de toutes sortes, que, depuis nombre d'années y avaient accumulées ceux qui fréquentaient cette esterre. De grosses et massives portes, renforcies de barres de fer, des meurtrières pratiquées à l'étage supérieur de ces hangars, et garnies de couleuvrines, placées de manière à balayer l'esterre, en faisaient autant de forteresses. Une dizaine de maisons longues et larges, couvertes en lataniers à triple rangs, servaient de demeure à cinq ou six cents personnes, de toutes couleurs, de toutes langues et de toutes nations. L'air sinistre et sombrement féroce de la plupart de ces personnes, leurs bizarres costumes, leurs occupations, leurs jurements tout annonçait que cette société ne devait pas être fort scrupuleuse à l'endroit de la morale.

En effet, cette esterre était le rendez-vous de tous les pirates, qui, depuis plusieurs années, infestaient le golfe du Mexique et les mers adjacentes. Ils portaient leurs déprédations aux Antilles, dans les mers Caraïbes et jusque sur les côtes du Brésil, où plus d'une fois leur audacieuse férocité avait laissé des traces et des souvenirs sanglants de leur passage.

Cette esterre avait été choisie par le fameux Lafitte, comme étant l'endroit le plus central et étant en même temps le plus sûr. Sa proximité de la ville de Matance, qui aurait semblé en faire un voisinage dangereux, était au contraire la cause de sa plus grande sécurité. Qui eut imaginé en effet que les pirates eussent eu la folle audace de venir se livrer ainsi pieds et mains liés, au frégates espagnoles qui croisaient sans cesse autour de l'isle de Cuba ? Attaqués par mer, ils se trouvaient bloqués, et ne pouvaient plus sortir ! Les conjectures de Lafitte et ses prévisions s'étaient cependant vérifiées. Depuis plus de vingt-cinq ans, les pirates allaient et venaient sans que jusqu'alors on eut pu décrouvrir leur retraite. On s'était longtemps imaginé que le rendez-vous était à l'île de Los Pinos, au sud-ouest de l'isle de Cuba, ou bien encore dans les îles et les lagunes de la baie de Barataria à la Louisiane.

Le fameux Lafitte n'existait plus depuis longtemps, mais il avait laissé à sa place, avec le titre de général, son lieutenant Antonio Cabrera, qui ne lui cédait ni en bravoure ni en audace.

Cabrera était le chef et le maître de tous ces pirates. Deux à trois actes de vigueur lui avaient valu l'obéissance la plus passive de leur part. Il avait reçu dans sa jeunesse une éducation distinguée, et était le fils cadet

d'une illustre famille de Cadix. D'un caractère emporté, il avait été obligé de fuir sa patrie, afin d'éviter les rigueurs de la loi pour un duel dans lequel son adversaire fut tué. Après s'être longtemps caché dans les bois, il s'était joint à une bande de brigands, et enfin avait trouvé dans les vaisseaux de Lafitte le théâtre où il put déployer toute l'énergie de son caractère.

Remarqué par Lafitte pour son courage et par les pirates pour son audace, il remplaça bientôt le lieutenant de Lafitte, qui avait été tué en montant à l'abordage d'un navire marchand.

Quand Lafitte abandonna la vie de pirate et le siège de ses exploits, Cabrera fut unanimement choisi pour chef par tous ceux qui avaient partagé ses périls et admiré son courage, son sang-froid et son admirable présence d'esprit dans les plus tristes conjectures. Féroce jusqu'à la frénésie durant le combat, il avait souvent montré après la victoire, de ses élans généreux qui quelquefois caractérisent la vie de certains pirates. Ses compagnons l'aimaient pour son impartiale justice ; jamais il ne voulut prendre plus que la part d'un simple matelot, quand il s'était agi de partager le butin pris en course. Sévère pour la discipline, aucune faute ne trouvait grâce devant lui ; d'une rigueur outrée dans le service, il se fit bientôt des ennemis ; mais sa vigueur sut bientôt mettre fin à tous les murmures. Un jour que l'un de ses matelots refusait d'accomplir un ordre qu'il lui avait donné, il lui creva la poitrine d'un coup de pistolet. Une couple d'exemples de cette nature eurent bientôt convaincu les mécontents qu'ils avaient trouvé dans Cabrera un autre Lafitte, et tout fut fini.

G. B.

(*A continuer.*)

DU RATIONALISME.

Lorsqu'une contrée est ravagée par une maladie épidémique ou contagieuse, dont les terribles effets conduisent inévitablement à la mort, les peuples qui habitent les pays voisins se voyant menacés de ce fléau, établissent sur leurs frontières un cordon sanitaire pour se préserver de son invasion, et les médecins, qui n'ignorent point qu'en pareil cas les précautions sont le plus souvent inefficaces, indiquent d'avance les remèdes qui peuvent le combattre et le régime auquel on doit se soumettre pour en atténuer au moins les effets. Tout cela est parfaitement conforme aux règles de la prudence et de la sagesse ; seulement, nous déplorons que la société, de nos jours, sache moins se protéger contre des maladies qui donnent la mort à l'âme et qui cependant, sont mille fois plus funestes que le choléra et la peste noire, qui ne tuent que le corps.

En vertu d'une certaine loi du progrès, l'erreur a reçu presque partout des lettres de naturalisation et a été admise sur le même pied que la vérité, elle a eu même ses priviléges et ses honneurs, aux dépens, bien entendu, de la vérité.

Il est vrai que ce que nous constatons ici n'est pas seulement un fait contemporain ; c'est l'histoire de presque tous les siècles, car, depuis le commencement du monde, il y a lutte entre le bien et le mal, et cette lutte durera jusqu'à la fin des temps.

La guerre, de la part de ceux qui marchent dans les ténèbres, est vive, insidieuse et incessante ; c'est donc un devoir impérieux pour ceux qui, éclairés par *celui qui est la lumière du monde*, possèdent la vérité, de signaler l'erreur, de la combattre et d'en faire connaître les effets désastreux. C'est pour obéir à ce devoir que nous allons traiter la grave question du *rationalisme*.

Jusqu'à ce jour, le peuple canadien a eu le rare bonheur de conserver la pureté de sa foi, parce qu'il a été docile aux enseignements de l'Église et que, chez lui, l'éducation de la famille, comme celle des écoles et des colléges, a constamment été catholique.

En sera-t-il toujours ainsi ? le Canada ne possède-t-il pas déjà des adeptes d'un rationalisme plus ou moins mitigé et qui peuvent, d'un jour à l'autre, s'en faire les apôtres ? Outre ce danger, qu'il serait téméraire de mépriser, il en est un autre plus redoutable encore. Nos communications avec la vieille Europe, infestée du virus du rationalisme, nous exposent au péril de le voir s'introduire parmi nous ; et ce péril est d'autant plus à craindre qu'il peut s'inoculer, non-seulement par les ouvrages qui traitent spécialement les questions philosophiques, mais encore par ceux d'histoire, de science et de littérature. Il est donc urgent d'en signaler les dangers, afin d'en prévenir les funestes effets.

Avant de démontrer que le rationalisme est anti-philosophique, anti-social et surtout anti-chrétien, et qu'il n'a pour principe qu'un orgueil satanique et ne trouve son appui et sa force que dans les passions, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'en faire l'historique ; ce sera déjà une manière très-lucide de le réfuter.

I.

C'est au centre du paradis terrestre et sous l'ombrage de l'arbre de la science, que la première leçon de rationalisme a été donnée, et il était dans l'ordre que ce fut le père du mensonge qui en fut le premier docteur. Il suffit, pour prouver cette proposition, de rappeler le dialogue qui eut lieu entre le serpent et la femme. Dieu avait défendu à nos premiers parents de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, sous peine de mort ; le précepte était clair et formel. Que fait Satan pour amener Eve à violer ce précepte ? il l'induit à opposer le jugement de sa débile raison à la raison souveraine et infaillible de Dieu.—" *Pourquoi Dieu*, lui demande-t-il, *vous a-t-il commandé de ne point manger du fruit des arbres du paradis ?* "— Si Eve, à cette insolente question, avait répondu :—" Dieu est notre maître, il a ses raisons pour nous interdire l'usage de certains fruits ; notre devoir est de lui obéir et non de lui demander le pourquoi de ce qu'il nous commande : " —elle eut été raisonnable ; malheureusement pour elle et pour nous, elle céda à la séduction du tentateur et se fit rationaliste. Elle voulut juger les motifs de la défense qu'elle et son mari avaient reçue ; elle se laissa persuader que ce n'était que par jalousie que Dieu leur avait défendu de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, parce que l'explication du démon flattait son orgueil ; elle considèra le fruit défendu, le trouva beau, et, la convoitise aidant, elle méconnut l'autorité de son créateur et en mangea. Le déplorable succès qu'avaient eu, auprès d'Eve, les leçons de rationalisme, firent comprendre au génie du mal que c'était par là qu'il pourrait le plus efficacement combattre et faire méconnaître l'autorité souveraine de Dieu sur la terre et captiver, sous les chaînes de l'erreur, la nombreuse postérité de la mère des vivants.

Il nous serait facile de démontrer que c'est là où réside le principe de toutes les insurrections de la volonté contre les lois du devoir, depuis l'enfant qui secoue le joug de l'autorité paternelle, jusqu'à l'athée qui nie l'existence de Dieu, lorsque tout lui en proclame les œuvres et la gloire.

Il n'entre point dans notre plan de retracer l'histoire du rationalisme à toutes les époques, ce serait un travail peut-être fastidieux et très-certainement beaucoup trop long pour une *Revue*, et cela sans un avantage bien évident; nous croyons qu'il suffira, pour atteindre le but que nous nous proposons, d'en faire l'historique dans les temps modernes.

C'est dans le quinzième siècle, et de la terre classique de l'hérésie, du schisme et du sophisme, c'est-à-dire de la Grèce, que le rationalisme a commencé à s'introduire dans l'Europe catholique, et a pris, plus tard, par la succession des temps et l'affaiblissement de la foi, le développement dont nous sommes aujourd'hui les tristes témoins. Avant cette époque, depuis que le Christianisme avait conquis le monde, nul n'avait adopté le rationalisme comme doctrine. Pour constater ce fait et connaître, en même temps, la cause principale de son introduction et de son adoption, en Italie d'abord, et chez les autres nations catholiques ensuite, nous commencerons par invoquer le témoignage d'écrivains ou protestants ou incrédules, parce qu'ils ne sauraient être suspectés par les rationalistes. Un auteur protestant, Thomasius, qui vivait dans la première partie du dix-septième siècle, faisant la généalogie des rationalistes, qu'il appelle athées, l'athéisme étant la dernière phase du rationalisme, écrit ces remarquables paroles : " L'histoire présente un fait bien étrange. Depuis la destruction du paganisme par l'Evangile, on n'avait point vu d'athées en Europe. Il faut venir au quinzième siècle pour en rencontrer. En revenant dans le monde l'ancien paganisme a produit ses fruits, et l'on a vu reparaître, non-seulement des athées, mais une vaste école d'athéisme; et cette école s'est trouvée au centre même de la catholicité, en Italie. Elle a eu, pour fondateurs et pour disciples, des hommes épris de l'amour de la belle antiquité, qui ont ressuscité d'anciennes erreurs bannies depuis des siècles du monde chrétien [1]."

Le même fait est signalé par Spizélius, autre protestant antérieur à Thomasius : " Qui oserait nier, dit-il, que c'est la renaissance des lettres en Italie, au quinzième siècle, qui a réchauffé, cultivé, commenté les anciens systèmes de Lucrèce, d'Epicure, d'Horace et des autres, de même qu'elle a ressuscité la philosophie grecque, la médecine et les mathématiques; que c'est alors qu'un grand nombre de professeurs, en enseignant ces hautes sciences, ont abreuvé la jeunesse du poison de l'athéisme, sous le prétexte de l'autorité des anciens [2]."

Bayle, dans son *Dictionnaire*, n'est pas moins explicite : " On se plaint,

1 *Jacobi Thomasii Historia atheismi brevit. delineata.*

2 *Spizelii scrutinium atheismi.*

dit-il, du grand nombre d'athéistes ou gens qui n'ont aucune religion. Cette plainte a surtout paru depuis que les Belles-Lettres furent rétablies dans l'Occident, après la prise de Constantinople." Il ajoute, dans un autre endroit : " Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens..... que les mêmes hommes qui ont dissipé, dans notre siècle, les ténèbres que les scolastiques avaient répandues par toute l'Europe [1], n'aient multiplié les esprits forts et ouvert la porte à l'athéisme et au pyrrhonisme, ou à la mécréance des plus grands mystères des chrétiens. Mais ce n'est pas seulement à l'étude de la philosophie que l'on impute l'irréligion, c'est aussi à celle des Belles-Lettres ; car on prétend que l'athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le règne de François Ier, et qu'il commença de paraître en Italie lorsque les Humanistes y refleurirent..... Je ne trouve pas d'athées chez nous avant le règne de François Ier, ni en Italie qu'après la dernière prise de Constantinople, lorsque Argyropule, Théodore de Gaza, G orges de Trebizonde, avec les plus célèbres hommes de la Grèce, se reti èrent auprès du Duc de Florence. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des beaux esprits et des savants humanistes qui brillèrent en Italie lorsque les Belles-Lettres commencèrent à renaître, après la prise de Constantinople, n'avaient guère de religion."

Nous terminerons ces citations par le témoignage de Voltaire, qui nous a laissé, dans son *Essai sur les mœurs*, la généalogie des rationalistes. " Au quinzième siècle, dit-il, les théistes ou déicoles, plus attachés à Platon qu'à Jésus-Christ, plus philosophes que chrétiens, rejetèrent témérairement la révélation..... Ils étaient répandus dans toute l'Europe et ils se sont multipliés depuis en un excès prodigieux. C'est la seule religion sur la terre qui ait été la plus *plausible*. Composés, originairement, de philosophes qui se sont tous égarés d'une manière uniforme, passant ensuite dans l'ordre mitoyen de ceux qui vivent dans le loisir, attaché à une fortune bornée, elle est montée depuis chez les grands de tous les pays et elle a rarement descendu chez le peuple.

" A la même époque, un athéisme funeste, qui est le contraire du théisme, naquit encore dans presque toute l'Europe..... On prétend qu'alors il y avait plus d'athées en Italie qu'ailleurs. Cette espèce d'athéisme osa se montrer presque ouvertement en Italie vers le seizième siècle. Quant aux philosophes qui nient l'existence d'un Etre Suprême, ou n'admettent qu'un Dieu indifférent aux actions des hommes et ne punissant le crime que par ses suites naturelles, la crainte et le remords ; quant aux sceptiques qui, laissant à l'écart ces questions *insolubles*, se sont bornés à enseigner une

1 En sa double qualité de protestant et de sceptique, Bayle devait professer naturellement peu d'estime pour le moyen-âge, époque remarquable de foi ; si nous le citons, ainsi que Voltaire, qui, lui aussi, dans les textes que nous rapportons de lui, laisse échapper des expressions très-louches, c'est comme historiographe du rationalisme et non autrement, bien entendu.—(*Note de l'auteur.*)

morale naturelle, ils ont été très-communs dans la Grèce, dans Rome, et ils commencent à le devenir parmi nous."

Il est vrai que les rationalistes contemporains, voulant se créer une généalogie plus complète que celle que l'histoire leur attribue, ont voulu trouver des ancêtres dans les siècles qui ont précédé la renaissance, et ont revendiqué, comme appartenant à leurs doctrines, quelques esprits aventureux, gâtés par la lecture des philosophes païens et poussés à enseigner des propositions erronées par le désir de se faire un nom.

Nous allons examiner jusqu'à quel point leur prétention peut être justifiée.

Dans le neuvième siècle, nous rencontrons Jean Scot, né en Irlande, d'où lui est venu le surnom d'*Erigène;* c'était un esprit vif et hardi, mais plus versé dans les belles-lettres et la philosophie d'Aristote que dans les matières religieuses, il eut le tort de vouloir traiter des questions théologiques. Dans son livre *de Divisione natura*, attribuant à la raison une puissance qu'elle n'a point, il s'autorise à sonder et même à expliquer à sa manière les plus profonds mystères. Mais, à la différence des rationalistes de notre temps, il courbe encore la tête sous les principaux dogmes catholiques.

Au douzième siècle, nous trouvons le fameux Abailard, qui doit la célébrité dont il jouit autant aux relations criminelles qu'il eut quelques temps avec Héloïse qu'à ses écrits. C'était un esprit indépendant, subtil et très-brillant, qui, se laissant enivrer par les applaudissements de ses nombreux disciples, se crut en état d'expliquer les mystères les plus sublimes, ce qui l'entraîna à enseigner de graves erreurs; mais jamais il n'eut la prétention de nier le principe d'autorité. Il lui rend même hommage dans son traité qui a pour titre: *Introduction à la théologie.* Après avoir exposé, dans la préface, les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet ouvrage, il déclare que si, dans ses expressions ou ses sentiments, il s'est écarté en quelque chose de la vérité, il sera toujours prêt à se corriger quand on le reprendra, afin que, s'il ne peut éviter la honte de l'ignorance, il ne tombe pas du moins dans le crime de l'hérésie, qui ne consiste que dans l'opiniâtreté à soutenir l'erreur. Il est vrai que, condamné par le Concile de Soissons, il ne se soumit pas au jugement qui avait été porté contre son livre, sous le prétexte que son livre ne contenait point les erreurs qu'on lui reprochait; mais, plus tard, plusieurs de ses ouvrages contenant de nouvelles erreurs ayant été dénoncés et réfutés par St. Bernard, la plus éclatante lumière de son siècle, et condamnés par le Concile de Sens et le Souverain Pontife, il les rétracta; passa les dernières années de sa vie dans l'Abbaye de Cluny, sous la direction de Pierre le Vénérable, où il donna les plus grands exemples d'humilité, de patience et de piété, sans se démentir un seul instant. Ayant été transféré au prieuré de St. Marcel en Bourgogne, pour raison de santé, il y mourut dans les sentiments d'un parfait pénitent.

Il y a loin des sentiments d'Abailard à ceux des rationalistes, autant de

distance qu'il y a entre un fils qui, dans un moment de passion, désobéit à son père, et vient ensuite se jeter à ses genoux pour implorer son pardon dès qu'il a reconnu sa faute, et l'enfant qui, froidement, ne veut point se soumettre à l'autorité paternelle, parce qu'il la méconnait.

Dans le treizième siècle, Amauri de Bène émet dans un cours de philosophie quelques propositions panthéistiques, qu'il a déterrées dans les écrit d'un certain philosophe obscur, du nom d'Alexandre, et grec de nation ; il se permet d'enseigner les erreurs qui plus tard seront renouvelleés par le Juif Spinosa. A peine sont-elles connues qu'une indignation générale s'empare des esprits, et l'Université de Paris, si célèbre alors, se hâte de les condamner, Amauri en appelle au Pape et par cette démarche il prouve qu'il reconnait le principe d'autorité, principe que rejettent les rationalistes.

Sans doute que dans ces beaux âges de foi on rencontre de temps à autre quelques esprits téméraires, qui, par amour d'une renommée quelconque contristent l'Eglise par leur révolte, comme on voyait alors des enfants dénaturés secouer l'autorité paternelle et des épouses adultères abandonner le toit conjugal pour suivre un séducteur. On n'aurait pu alors admettre que l'intelligence humaine eut le droit de *s'émanciper* et qu'étant créée pour être gouvernée par une autorité souveraine elle eut le pouvoir de ne reconnaître point d'autre autorité que la sienne, pas plus qu'on aurait admis qu'un fils eut le droit de désobéir à son père, et la femme de se rendre infidèle.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que les intelligences à cette époque fussent encore dans les langes de l'enfance ; le plus profond et le plus sublime génie dont puisse s'honorer l'humanité, St. Thomas d'Aquin, vivait en plein moyen âge, son enseignement était parfaitement compris de ceux qui alors s'adonnaient à l'étude de la philosophie et de la théologie. Nous doutons fort que de nos jours, beaucoup parmis ceux qui n'ont que du dédain pour ces âges de *ténèbres*, comme ils les appellent, et qui se croient doués d'un esprit fin et cultivé, soient en état de comprendre ses ouvrages. De là on pourrait conclure logiquement que le niveau de l'intelligence a plutôt baissé qu'il ne s'est élevé.

Le quatorzième siècle voit paraître Raymond de Lulle que les rationalistes modernes, pour compléter la généalogie de leurs ancêtres, adoptent comme un des leurs. Raymond de Lulle fut tout excepté ce qu'ils prétendent ; à la connaissance de toutes les vérités enseignées alors, il joignait des qualités qui le firent applaudir de toute l'Europe. Il passe pour être l'auteur de nombreux ouvrages, dans lesquels la vérité et l'erreur se trouvent mêlées. On y trouve des propositions malsonnantes, mais non la formule du rationalisme.

Voilà les personnages les plus importants que l'on donne pour les apôtres du rationalisme au moyen âge ; or, concluerons nous avec Monseigneur Gau-

me : " Il n'en est aucun qui ait clairement, systématiquement, obstinément déifié la raison ; aucun qui ait contesté l'autorité infaillible de l'Eglige ou bravé ses condamnations ; aucun qui ait nié l'ordre surnaturel, la divinité de Jésus-Christ, la nécessité de la grâce ; aucun qui ait réduit le symbole de l'humanité aux renseignements de la pure raison, et le décalogue à la pratique des vertus purement humaines. Il suffit d'ailleurs de se rappeler ce qu'était le moyen âge, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre social, pour avoir la preuve irréfragable que la foi était le principe vital et comme l'âme de cette grande époque. C'est donc un fait acquis à l'histoire qu'avant la renaissance, le rationalisme tel qu'il se définit lui-même et tel que nous le voyons régner de nos jours, était inconnu de l'Europe chrétienne."

P. AUBERT, Pître, O. M. I.

(*A continuer.*)

LE CARNAVAL A ROME.

(SOUVENIRS DE VOYAGE.)

Le Carnaval, tel qu'on le voit encore dans quelques parties de l'Europe et particulièrement en Italie, le vieux carnaval, avec ses allures folles et sans gène, ses gambades grotesques, ses masques barbouillés, ses délires de joie populaire, qui revient toujours à temps fixe, pour dérider le front des vieux, dilater les cœurs oppressés, et donner un petit quart d'heure de liberté aux malices et aux autres passions mignonnes qui ont toujours obsédé plus ou moins l'humanité, surtout cette grande et belle portion du règne organique, que l'on appelle le beau sexe ; ce vieux carnaval donc est selon toute apparence un dernier et joyeux rejeton du paganisme. Né, sans doute, au sein d'une bacchanale, il s'est faufilé dans les fastes chrétiens durant les nuits les plus obcures du moyen-âge, et il a fini par s'établir chez tous les peuples modernes. On l'a trouvé partout un hôte si charmant qu'on lui a conservé presque dans toutes les villes ses droits de cité.

Bien des fêtes religieuses que l'on chômait avec amour autrefois, ont disparu de la mémoire des peuples, et le carnaval, qui date de plus loin que la plupart d'entre elles, est resté loué, désiré, cajolé par tout le monde ; on a même imaginé depuis quelque temps, de le chanter sur tous les violons. Je n'ose pas trop le dire, mais je crois que le diable a bien fait quelque chose pour lui ; ils ont eu tous deux de trop grandes relations autrefois, pour ne pas se rendre encore aujourd'hui quelques petits services. Mais, je ne veux pas engager querelle avec un vieil enfant gâté ; à l'heure où le carnaval règne dans tout son éclat et où le vacarme qui se fait autour de lui absorbe tous les autres bruits, je crierais en vain, et puis j'ai bien encore moi-même quelque faiblesse à son égard.

Je passerai donc légèrement sur ses vieux péchés et sur ce qui peut se commettre dans son intimité, à la faveur de ses lois faciles ; je n'étudierai que sa physionomie telle qu'elle m'est apparue durant mon séjour en Italie. Là comme ailleurs, le carnaval a subi les influences des temps nouveaux et surtout celles des grandes révolutions. Il n'en n'est pas encore arrivé, comme il l'est parmi nous, à revêtir tout simplement l'habit écourté de rigueur, et les bottes vernies pour exécuter de temps à autre, avec le calme et la régularité d'une vieille horloge, quelques figures de quadrilles ; non, mais il a perdu considérablement de son caractère un peu dévergondé d'autrefois. C'est bien encore un vieux fou, mais qui n'ose plus se croire tout permis. Quoiqu'il en soit, les populations regrettent beaucoup sa gaieté expansive et ses manières sans façon d'autrefois.

Après l'occupation de l'Italie, en 1819, les Français et les Autrichiens se

hâtèrent de faire disparaître les masques, derrière lesquels les mots doux et gracieux qui se disaient, n'étaient pas tous à l'adresse des vainqueurs. On m'a dit que les masques avaient reparu, avec le nouveau royaume de Victor Emmanuel ; c'était bien là saisir la meilleure occasion de revenir en faveur.

Les Autrichiens ont été plus loin que les Français ; ceux-ci avaient laissé cours à tous les autres jeux, mais la rigidité tudesque entend peu le badinage, et dans tous les villes réduites au régime du bon Radetski, tous les Pierrots et les Poulichinels durent abaisser leurs chapeaux pointus et débarbouiller leurs visages ; les orgues de barbarie même, eûrent ordre de garder le silence, parceque, quelques uns d'entre-eux avaient osé murmurer sur leurs humbles rouleaux des airs révolutionnaires !

A part les masques, qui peuvent couvrir bien des perfidies, quel mal et quel danger y avait-il à laisser champ libre à tous ces jeux, qui en définitive ne sont que des folies puériles ? C'est par ces mesures de mauvaise petite politique que les Autrichiens ont réussi à se faire universellement détester en Italie, surtout par le menu peuple, qui voit peu ce qu'on lui donne de neuf, mais qui sent tout ce qu'on lui enlève de vieux ; qui tient moins à conquérir de nouveaux priviléges qu'à garder ceux qui lui sont chers.

La seule prohibition du masque dans les fêtes du carnaval fut tout une calamité pour ce même peuple et même pour toutes les classes de la société. On peut ourdir tant de jolies intrigues, découvrir tant de petits mystères domestiques à l'ombre d'un simple tissu jeté sur la figure. Je me hâte de dire que les femmes seules avaient le droit d'en porter, ce qui ne diminue pas la somme probable des malices qui devaient s'accomplir derrière les fameux dominos ! non plus que celle des ressentiments que cette proscription a produits dans les populations. Il n'est pas bon d'entraver les fantaisies du sexe aimable, et j'affirme que les femmes ont compromis pour de pareils motifs, l'existence de tous les gouvernements, à partir du plus facile de tous, celui du paradis terrestre.

Que de plaintes amères j'ai entendu formuler, à propos de ces chers dominos exilés ! que de peintures assombries par des regrets, l'on m'a faites, sur mille choses que l'on accomplissait, ou qui pouvaient se pratiquer sous ces petits voiles noirs qui ne laissaient percer que le regard.... le regard et la voix, la voix et l'intonation, l'intonation et l'intention !.... *et cætera.*

Alors, tout le monde prenait part aux réjouissances, grands et petits, pauvres et riches ; le même flot de la foule entraînait souvent, confondus et ignorés des princes et leurs chambrières, des grandes dames et leurs valets, des beautés surannées suivies de mentons imberbes, des têtes grisonnantes à côté de fronts printanniers, des sénateurs, des juges et des huissiers. Il n'y avait qu'un maître dans la fête, c'était le Carnaval lui-même ; et qu'une loi, la Folie.

On attendait ces jours dans une longue impatience, on s'y préparait durant des mois dans le secret et le mystère. Jamais affaires importantes ne furent l'occasion de tant de discrétion. Les femmes n'osaient pas même parler de crainte de révéler les secrets de leur conjuration. Chacune méditait ses méchants projets dans l'intimité de son petit cœur, et choisissait d'avance les malheureux à mystifier. Parmi la jeunesse qui n'est pas dorée, on faisait des économies pour être prodigue aux grands jours. Celui par exemple qui n'avait pour tout revenu, que dix sols par jour, (et il y a beaucoup de rentiers de cette valeur en Italie), en mettaient au moins 2½ au gousset d'épargne, pour les répandre plus tard en pluie de fleurs et de bonbons aux pieds

ou sur les têtes d'une centaine de Dulcinées toutes embellies d'avance par le charme de l'attente. Combien de repas rognés, de desserts retranchés pour arriver à ce petit bonheur-là ! Et combien, parmi ces prodigues, hypothéquaient encore leurs repas futurs, durant ces fêtes, songeant peu qu'il leur faudrait recueillir plus tard, pour tout fruit de cette semence sucrée et fleurie, des jeûnes ou du pain sec !

Enfin, le grand jour arrivait !

Le canon des forteresses annonçait à tous que l'heure des folies avait sonné et que pendant 8 jours, depuis midi jusqu'à l'*Ave Maria*, il était permis à chacun d'en faire, sans nuire à sa réputation. Alors, les populations entières des villes s'ébranlaient pour courrir au lieu désigné pour ces jeux. Car il n'y a qu'un endroit déterminé par l'autorité, où il soit permis d'avoir ses coudées franches ; de même que, en dehors des heures affectées à la fête, toutes les cabrioles, toutes les grimaces, toutes les impertinentes bouffonneries sont punissables par les lois : chacun doit reprendre son rôle d'homme sérieux avec sa figure et son nom ; les arlequins, les poulichinelles, les paillasses redeviennent *Signori* à trois pas de la place, ou une minute après l'*Ave Maria*.

Je le répète, je n'ai pas vu ces grands jours d'autrefois, mais ceux que j'ai connus m'ont paru bien assez remarquables pour mériter les frais d'une esquisse.

A Rome, où l'on a conservé au carnaval plus de traits de son ancienne physionomie, où le caractère et la figure des habitants semblent si incapables de subir les entraînements d'une gaieté même ordinaire, où les grandes réjouissances ont presque toutes une nuance religieuse, le contraste que produit aux yeux des étrangers, ce débordement subit et général de la dissipation la plus échevelée qui se puisse imaginer est inconcevable ; pour nous surtout, hommes d'un continent nouveau, qui avons laissé de l'autre côté des mers, nos vieilles traditions pour mener la vie compassée et monotone des gens d'affaires, c'est le monde renversé.

C'était dans le but de juger par mes yeux de cet étonnant contraste que j'avais, un des premiers jours du carnaval, dirigé ma promenade du côté du fameux Corso Romain. Après avoir longtemps débattu s'il était de ma dignité d'homme grave d'aller me mêler aux flots de la foule en délire ; ma curiosité finit par vaincre mes superbes dédains, et je me dirigeai vers la rue des princes romains, l'âme sans soupçon comme toute âme qui ignore, le cœur à l'abri d'un paletot noir et le front ceint du castor des grandes circonstances.

J'avais à peine fait quelques pas sur le pavé des Doria, (jugez de ma surprise), quand je me vis inondé sous une averse de dragées enfarinées, d'où je sortis en toilette de meunier ! Mon pauvre castor !... un instant, je crus que mon orgeuil national devait s'en montrer offensé... mais je m'aperçus bientôt que les citoyens de tous les pays du monde, même les enfants de la fière Albion, avaient subi gaiement de pareils outrages. Je me contentai donc de menacer du bout du doigt, avec la meilleur grâce possible, la petite main qui avait si bien accueilli mes débuts, et qui se préparait prestement à faire descendre sur moi un nouveau déluge, puis, prenant le pas de charge, j'allai faire invasion chez un de mes amis qui m'attendait à son balcon.

C'est de ce lieu, comme de l'observatoire du Vésuve que je pus étudier à l'aise et sans trop de danger cette éruption de folie populaire.

Sur tout le parcours du Corso, qui représente la longueur d'un mille, et où s'élèvent les plus somptueux palais de Rome, s'agite une foule compacte, immense ; depuis le pavé où circule lentement et sans interruption au milieu

des flots de la plèbe, un double cortége de voitures, jusqu'aux plus hauts sommets des édifices où stationnent les nombreux domestiques des maisons princières, avec leurs amis et les amis de leurs amis. Au bas des maisons, sur l'espace occupé par les trottoirs, s'élèvent de chaque côté de la rue, deux amphithéâtres continus où les femmes et les jeunes filles des divers quartiers de Rome et de la province viennent prendre place. A ceux qui aiment les costumes pittoresques et qui font une étude spéciale de la grâce et de la beauté, je conseille de s'arrêter un peu devant cette partie du tableau, s'ils en ont jamais l'occasion.

Au-dessus apparaissent d'innombrables balcons, parés pour la circonstance de tentures aux couleurs éclatantes, de banderoles dorées, de guirlandes et de bouquets de fleurs ; c'est au milieu de ce brillant décor que se montrent les plus beaux types de la grande aristocratie de Rome ; on les remarque surtout aux fenêtres de l'étage que l'on appelle *le noble*. Marquises, duchesses, princesses toutes ont une toilette et un air de fêtes, toutes abaissent volontiers leurs yeux vers la foule et semblent même être disposées à lui réciter ces vers du plus sentimental des poètes français :

" Peut-être dans la foule une âme que j'ignore."

etc., j'ignore le reste. Tout autour, et comme pour rendre hommage à la beauté romaine, l'on voit s'agiter et se presser dans toutes les croisées, cette multitude de figures exotiques; ici des Anglais, là des Russes, plus haut des Français et des Allemands, puis des Américains partout. Venus à Rome à cette époque, au nombre de 40 à 50,000, tous ces étrangers s'empressent d'apporter au Corso leur contingent de gaieté et d'extravagances. Je crois même qu'ils y mettent de l'émulation, car on les entend, et on les remarque plus que les Italiens mêmes.

Voilà donc quelles sont les dispositions et le personnel de la fête, il me reste à parler des amusements qui en font la substance.

Il est aisé d'en deviner une partie ; je me contenterai donc de faire ici une nomenclature des choses qui sont permises sous les lois faciles du carnaval. D'abord on est libre de rire de parler et de crier aussi fort que l'on veut ; on peut porter un habit extraordinaire ; il n'est pas défendu d'être très-ridicule ; si on a de la voix et si on s'en trouve les dispositions, on peut imiter le cri de tous les animaux de la création ; il est permis de se jeter à la tête tout ce qui peut tomber sous la main, pourvu que cela ne puisse pas déformer le nez le plus délicat ; on se communique librement et ouvertement beaucoup de réflexions peu flatteuses à l'adresse de son prochain, dans le genre de celles-ci :

—Quel est donc ce mufle habillé à l'anglaise, qui fait la moue au soleil, là-haut au troisième ?...

—C'est Lady Willcok, répond l'un.

—Non, c'est la *cafetière* du théâtre des marionnettes.

—Bah ! c'est un hypopotame reprend un troisième, etc.

Par contre, il est très-permis d'échanger ses impressions moins publiquement et surtout de formuler des compliments plus délicats que ceux qui viennent d'être cités. Si un élégant veut mettre à la main d'une dame un beau bouquet de fleurs rares, ou un cornet de bonbons, et si cette dame veut bien l'accueillir gracieusement, personne ne peut y voir à redire, pas plus les maris que les papas ; l'heureux donateur pourrait même lui réciter la fameuse formule de Monsieur Jourdain :—" Belle marquise, vos beaux yeux

me font mourir d'amour," avec toutes ses variantes, qu'il ne paraîtrait pas trop indiscret.

Voilà en résumé les libertés du carnaval, les jeux et les folies que chacun peut y accomplir selon son goût, ses dispositions et ses moyens. Si avec cela on veut se figurer 80 à 100,000 acteurs en scène, tous entrainés par cette excitation que donne toute action accomplie en commun, on aura une idée à peu près exacte de ce grand tableau de mœurs italiennes; et je n'aurai que bien peu de mots à ajouter pour le compléter.

Durant un des jours de l'octave joyeuse a lieu la course que l'on appelle des *barbari*, ou chevaux indomptés ; c'est bien là l'amusement le plus étrange de la fête.

Ces chevaux sauvages sont lancés à l'une des extrémités du Corso, sans cavalier et sans frein au nombre de dix ou de quinze. Ils ne portent pour tout harnais qu'une épaisse et large bande de cuir fixée sur leurs dos, seulement par le milieu. Laissées libres à leurs extrémités, ces bandes portent une multitude d'aiguillons qui déchirent les flancs des pauvres bêtes, à chaque bond qu'elles font dans l'espace. Il est aisé d'imaginer avec quelle épouvante et quelle fureur elles franchissent la distance.

Je ne vois véritablement rien qui puisse donner beaucoup d'intérêt à cette course sauvage dont les Romains raffolent, si ce n'est le danger où sont beaucoup de spectateurs de se faire écraser ; car je n'évalue pas à plus de dix-huit pieds, l'espace ménagé au milieu des rangs pressés des curieux qui sert d'arène aux coursiers. S'ils déviaient un instant de la ligne droite, ou s'ils trébuchaient, quelle brèche terrible ne feraient-ils pas dans cette enceinte vivante ! Ajoutons que l'on aurait à peine connaissance de leur passage, tant il est instantané, si ce n'était le bruit de leurs pieds sur les cailloux qu'ils broient et lancent en étincelles sous leurs fers, et les clameurs qui les assaillent de toute part. Enfin je n'ai pas éprouvé pour ce genre de spectacle l'engouement des citoyens romains. Je dois même le dire, au risque d'être accusé de mauvais goût, les scènes burlesques qui ne manquent pas de se présenter au milieu d'une masse de peuple en expectative, me rendirent les moments qui précédèrent le spectacle plus amusant que le spectacle lui-même.

Les chiens, ces fidèles compagnons de l'homme, qui prennent toujours leur part de nos plaisirs et de nos misères, ne sont pas exclus des joies du carnaval. *Ils ne sont pas plus chiens à Rome qu'ailleurs.*

Or, il arrive que tout ce tintamare, tout ce tumulte inusité, toutes ces figures chiffonnées, toutes ces toilettes chamarées, finissent par les griser ; ils vont jusqu'à perdre la trace de leurs maîtres qu'ils n'avaient connus jusqu'alors, je suppose, que comme gens sages. Leur odorat ne peut plus même les servir ; comment flairer tout ce monde pour retrouver le parfum de famille ? Un sentiment violent d'inquiétude finit donc par s'emparer de leur âme de bête qui leur communique un besoin de circulation extraordinaire ; besoin qui devient bien plus remarquable quand la foule s'est fixée pour attendre la course des chevaux. Alors ne pouvant plus trouver place entre les jambes des spectateurs pressés les uns sur les autres, qui d'ailleurs, n'ont pas pour eux les égards qu'on leur prodique au foyer domestique, ils se précipitent dans l'arène ouverte aux coursiers. Mais à peine y sont-ils entrés qu'ils voient tous les regards se fixer sur eux, et sentant sans doute, qu'ils sont sur un théâtre fait pour de plus nobles exploits, ils sont subitement saisis d'une

timidité disgracieuse qui les rend tout à fait ridicules. Les plus superbes mâtins eux-mêmes ne peuvent pas la surmonter.

Les polissons de la ville des Césars, qui aiment, comme tous leurs semblables d'outre-mer à exploiter de pareilles situations, au profit de leur gaieté, accueillent aussitôt les pauvres chiens par une salve de huées discordantes qui finit de les déconcerter. Distraits, troublés, ils font deux ou trois tours sur eux-même, puis tout à coup saisissant étroitement leur queue, à leur manière, ils s'élancent à toute jambe vers la porte *du peuple*, qu'ils franchissent sans songer à montrer leur feuille de route à la garde, comme font tous les autres voyageurs.

On dit qu'ils ne rentrent à la ville que le soir, à la faveur de ces lueurs incertaines, mêlées de jour et de nuit qui conviennent aux âmes tristes. Ils longent silencieusement les maisons du Corso, se tenanten petites troupes, trottinant en silence ; ils portent encore la queue à demi bas, et l'on ne remarque chez eux aucune de ces façons familières qu'on leur connaît, ils évitent même de s'entre-regarder.

La scène des *Moccoletti*, (petit lumignon) qui est la dernière du Carnaval, est sans contredit la plus bizarre quoique la plus brillante de toutes : c'est la seule qui ait lieu après l'*Ave Maria*. Véritable fantasmagorie burlesque, elle sert bien d'entrée au domaine des songes.

Aussitôt que l'ombre commence à régner sur la ville, on allume une myriade de lampes chinoises et de lampions, variés de couleurs et de formes. Il y en a dans toutes les fenêtres, on en remarque qui courent en longs cordons, se croisant en tous sens à travers la rue. En même temps, on voit poindre çà et là, des petites lumières étoilées et vives, ce sont celles des *Moccoletti*, le nombre en augmente tellement qu'il finit par produire une immense illumination. Tout le monde en porte quelques-unes. Durant un instant on dirait que le ciel étoilé est descendu dans le Corso. Toutes ces lumières scintillent, s'agitent, s'éteignent puis reparaissent au milieu d'une animation délirante : car l'amusement consiste à éteindre le plus grand nombre de *Moccoletti* possible et à sauver les siens du danger qui les menace de tous côtés.

Il est aisé de comprendre que ce dernier plaisir est encore plus éphémère que les autres : en effet, après quelques moments tous les petits flambeaux s'éclipsent, il ne reste plus, pour éclairer la retraite générale, que les fanaux placides de la municipalité et les vraies étoiles du ciel : le carnaval est enfin terminé !

Et il est sérieusement terminé.

Ceux qui, encore la tête toute troublée des folies de la veille, voudraient en continuer le cours le lendemain, sont bien obligés de revenir aux règles générales de la sagesse, en voyant rétabli tout autour d'eux le calme religieux de la ville éternelle.

Les étrangers sont tentés de penser que toutes ces fêtes entraînent de grands désordres, et que les relations commencées dans ces jours de faciles libertés ont des suites plus sérieuses. Je ne crois à rien de semblable ; d'abord tout se passe au grand public, et puis, la société romaine si expansive alors, est la plus digne et la plus distante que j'aie connue en Italie dans la vie ordinaire. Je sais bien que la jeunesse fait une brillante récolte d'illusions, durant cet octave, mais tout cela suit les autres illusions de la vie. J'ai connu beaucoup de ces heureux moissonneurs, qui, au lendemain du mardi gras, cherchaient encore à la promenade ou sur les balcons déserts, quelques figures gravées vivement dans leur mémoire : quand ils les avaient

trouvées, par hazard, ils risquaient un salut : mais le salut ne rencontrait qu'un regard distrait et une démarche pensive, l'air de l'espace seul en avait été impressionné !

Un de mes amis avait retenu au passage, l'écharpe d'une jeune personne qui s'en servait comme d'éteignoir au jeu des *Moccoletti*. Le brave garçon, à qui l'on semblait abandonner le vêtement avec une mystérieuse intention : se mit à rêver au meilleur moyen d'en tirer parti. Croyant l'avoir trouvé, il s'achemina quelques jours après, avec le précieux objet vers la demeure de l'aimable propriétaire : mais arrivé à la loge du concierge, on lui dit en reprenant l'écharpe que la dame présentait à monsieur, mille remercîments !..... L'ami se rappela subitement que le temps de pénitence était venu.

Je cite ces faits, non pour prouver que tous les acteurs de ces scènes puériles sont toujours retenus dans les bornes du convenable, mais pour montrer que les abus ne sont pas très-nombreux : ils peuvent aussi servir à juger des contrastes subits que la population de Rome peut offrir du jour au lendemain.

En terminant cette peinture, que l'on trouvera peut-être un peu légère, je ne puis pas m'empêcher de rapporter un incident d'un caractère plus sérieux, qui vint faire une sombre diversion aux amusements du Corso. Ce second petit tableau servira de morale au premier.

Un des derniers soirs du Carnaval, je revenais chez moi après l'*Ave Maria ;* la grosse voix du château St. Ange s'était fait entendre depuis un instant, et les vieilles horloges de la ville n'avaient pas encore fini de sonner l'heure de la prière de Marie. Il y en a toujours quelques-uns qui retardent, elles semblent compter péniblement nos jours écoulés, elles les allongent d'un quart d'heure de grâce. Les teintes grises de la nuit s'infiltraient déjà dans les lueurs empourprées d'un brillant crépuscule. Le gros de la foule était déjà disparu, je suivais lentement et seul un de ces groupes retardataires, qui laissent à regret le théâtre des grandes réjouissances et qui sont, par leurs figures, leurs éclats de rire et leur démarche animée comme le reflet ou l'écho du spectacle qui vient de disparaître. Etranger, je sentais davantage ma solitude au milieu de cette masse turbulente où personne ne songeait à moi ; ce serrement du cœur, ce vide pénible de l'âme, que l'on éprouve invariablement, après toutes les fastueuses et passagères démonstrations populaires, avait quelque chose de plus sensible pour moi dans cette circonstance. Je foulais donc en silence le tapis de fleurs et de dragées qui recouvrait les pavés et je regardais machinalement dans les fenêtres des palais où les belles têtes ornées de fleurs, que j'avais remarquées pendant les jeux, disparaissaient peu à peu, emportant dans le secret du foyer ces sourires et ces gracieuses agaceries qu'elles avaient un instant prodigués au public ; plusieurs les effaçaient peut-être pour longtemps derrière le rideau qu'elles laissaient immédiatement tomber entre elles et la rue ; car il y en a tant qui revêtent leur visage, pour cette circonstance, d'une expression qui est un véritable masque jeté sur leur vie intime.

Au moment où je quittais le Corso pour remonter vers la Place d'Espagne, je vis apparaître, à l'une des extrémités, près du palais de Vénise, les premiers rangs d'une procession funèbre. Le convoi remplit bientôt tout l'espace qu'avait déserté la multitude.

Devant, à la suite de la croix, marchait un nombreux clergé, dont les franciscains composaient en partie les rangs. Ces religieux qui portent la tête

rasée, la barbe longue et une soutane à larges plis, donnent à ces cortèges un aspect encore plus grave. Ils portaient tous des cierges énormes qui projettaient derrière eux une longue traînée de lumière et de fumée. A leur suite venait le corps des *Frères laïques de la Miséricorde*, couverts de ces longues robes noires, qui les enveloppent de la tête aux pieds et dont la vue seule a quelque chose de sinistre. C'est au milieu d'eux qu'apparaissait la dépouille mortelle qu'ils allaient porter au tombeau.

C'était une de ces belles filles de Rome qui ont gardé sur leur front l'empreinte du diadème impérial. A demi-couchée sur un lit de parade, elle semblait reposer, tant son visage était calme : on y lisait à peine la trace de dix-huit printemps. Une couronne de fleurs blanches s'enlaçait dans les tresses veloutées de sa chevelure noire, ses deux mains effilées par la maladie, se croisaient sur sa poitrine, soutenant dans leur étreinte une croix d'ébène.

A cette vue, tous ceux qui peuplaient encore les abords du Corso s'arrêtèrent, surpris comme moi par un spectacle aussi inattendu. Aux grands éclats de la joie publique, succéda le silence le plus morne ; on n'entendit bientôt que les psalmodies uniformes et cadencées qui se prolongeaient d'un bout à l'autre du cortége.

Les fenêtres déjà fermées se rouvraient et les têtes couronnées de fleurs, qui avaient disparu avec l'expression du plaisir, reparaissaient avec celle de la tristesse. D'un autre côté, tous ces personnages de la rue si burlesquement accoutrés, toutes ces toilettes chiffonnées par la dissipation, tous ces visages désordonnés, placés en face de la mort et fixés subitement dans un sentiment de stupeur et de deuil : puis, cette victime de la mort passant triomphalement sur cette voie que la fête a laissée jonchée de fleurs, couronnée elle aussi, mais pour aller au tombeau, que de contrastes !..... Pauvre jeune fille !..... de ces balcons encore parés, elle avait peut-être l'an passé jeté des fleurs et reçu l'hommage de plus d'un bouquet, de plus d'un regard ! Et aujourd'hui..... Comme elle passait gravement au milieu de ces scènes de plaisirs, le front tourné vers le ciel et l'âme fixée dans l'éternité ; comme sa bouche était dignement close et ses yeux majestueusement fermés à toutes ces futilités de la terre ! Quelqu'un de ceux qui courraient joyeusement tout à l'heure au milieu du tumulte, avait peut-être vaguement cherché parmi des milliers de beautés, un front plus pur, un regard dont il s'était longtemps souvenu, une main pour laquelle il avait choisi un des plus frais bouquets de violettes ; et ce front, et ce regard, et cette main..... tout cela n'était plus qu'une forme encore belle, mais insensible, s'en allant au vent de la mort comme une poussière d'or dans les fleuves de l'Eldorado !

Pour moi, après avoir vu s'éloigner cette figure virginale, sur sa couche de satin blanc et de fleurs d'oranger, entraînant à sa suite la troupe ordinaire des parents éplorés et des amis d'un jour..... je regagnai mon solitaire réduit. Si les plaisirs du carnaval avaient pu donner à mon âme de longues heures d'ivresse, ce dernier tableau les aurait sans doute attristées quelque peu ; mais comme je n'avais éprouvé que la sensation morale d'un vide immense, je me trouvai mieux disposé à recevoir philosophiquement cette grande leçon de la mort ; je compris plus que jamais la sagesse de l'Eglise, qui, aussitôt après ces jours de gloire, appelle tous ses enfants pour leur répéter que les jouissances des sens s'en vont en poussière, qu'il n'y a d'éternel que la vie de l'âme, la vie laborieusement employée au perfectionnement de soi-même et des autres, à l'assimilation du beau humain au beau divin.

N. Bourassa.

BIBLIOGRAPHIE.

Droit Administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques, par HECTOR L. LANGEVIN, *Avocat, Québec*, 1863.—*Government Commissions of inquiry by* T. K. RAMSAY, *Advocate, Montreal*, 1863.

I.

L'organisation paroissiale du Bas-Canada avec l'ensemble de lois et de règlements qui la compose, avec ses rituels ecclésiastiques, ses coutumes locales, ses usages antiques qui rappellent tant de souvenirs chers, doit être considérée comme un des remparts les plus solides de notre nationalité et comme une des traditions les plus précieuses de notre passé. S'appuyant d'un côté sur la Religion Catholique et de l'autre sur les mœurs françaises léguées par nos pères, le système de lois qui règle le temporel des Eglises, est peut-être celui qui a le mieux conservé son caractère d'antiquité et qui a traversé avec le plus de succès et d'intégrité les différentes phases qu'a subies notre législation, les diverses révolutions politiques qu'a éprouvées notre histoire. C'est peut-être la partie de notre droit qui, par la force des choses et l'influence du temps s'est le mieux harmonisé avec le caractère essentiellement moral, religieux et conservateur de notre peuple. Il n'y en a pas, en effet, dans laquelle on constate autant de dispositions et de règles, n'ayant pour tout fondement que des coutumes locales, des usages particuliers, adoptés depuis de longues années et acquèrant par là force de loi. Quelques uns de ces usages ont pu prendre naissance ici, on ne sait souvent ni à quelle époque, ni dans quelle localité, ni pour quelle raison; d'autres ont dû être apportés de France par les premiers fondateurs des vieilles paroisses, et s'étant transmis de générations en générations, de paroisse en paroisse, sont descendus jusqu'à nous, en devenant quelquefois d'une pratique très générale. Mais ces usages, ces coutumes, ces habitudes, ces lois, plus ou moins connues, plus ou moins bien définies, plus ou moins répandues, avaient le tort d'être quelquefois à l'état de connaissances latentes, et donnaient lieu par leur indécision et leur obscurité à des difficultés regrettables. L'ouvrage de M. Langevin, quelqu'élémentaire qu'il soit, contribuera sans aucun doute à répandre des notions précises sur cette matière, à populariser un sujet que tout citoyen doit connaître, puisque dans cet ordre de choses non seulement tout citoyen est gouverné, mais tout citoyen peut devenir gouvernant. Le clergé des campagnes, plus particulièrement encore que celui des villes, devra faire un usage fréquent de ce livre, et il le trouvera utile dans des moments de doute et dans une foule de circonstances difficiles. Les embar-

ras de l'administration sont à moitié écartés, quand on en connait parfaitement tous les secrets, qu'on en possède tous les rouages et qu'on en comprend bien le fonctionnement. Nous ne prétendons pas dire pourtant que *Le Droit Administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques*, peut suppléer à tous les ouvrages sur cette matière. Il serait difficile en effet de condenser dans un aussi petit espace les nombreuses dispositions de ces lois si complexes et si obscures surtout lorsqu'elles sont modifiées par les usages locaux, les coutumes, la législation provinciale et la jurisprudence des arrêts. Mais il est certain que par la réunion des lois que ce livre contient, et par la compilation intelligente des formules, des renseignements rares, des connaissances utiles et des statuts relatifs au sujet, il peut rendre des services importants au prêtre que d'autres études et d'autres travaux empêchent souvent de pouvoir facilement recourir aux sources du Droit sur la matière.

Nous devons toutefois remarquer qu'il y a des points sur lesquels l'auteur s'est montré beaucoup trop court et d'autres sur lesquels il s'est complètement tu. Il nous est évidemment impossible d'entrer dans un détail considérable, nous nous contenterons d'en citer quelques uns. Ainsi l'une des questions les plus importantes est celle qui regarde les emprunts; cependant il n'est rien dit dans cet ouvrage des préliminaires nombreux et des formalités sévères imposées aux Fabriques avant de pouvoir s'obliger valablement. Si l'auteur eut touché ce sujet il aurait été amené naturellement à parler de la distinction que l'on fait entre les assemblées ordinaires et les assemblées générales de paroisses, il aurait énuméré les affaires qui peuvent être transigées dans les premières et les cas exceptionnels où la loi requiert des assemblées plus solennelles. Sur la question de savoir quels sont ceux qui ont droit de présence à l'une ou à l'autre de ces assemblées, l'auteur a pu croire avoir satisfait la curiosité du lecteur en disant généralement que tous les francs-tenanciers pouvaient prétendre à ce droit; mais comme il existe sur ce point des usages particuliers au pays, que l'on ne conteste plus il est vrai aujourd'hui, mais qui ont été autrefois l'objet de profondes divergences d'opinion, l'on aurait aimé à voir préciser davantage quels sont ceux qui ont droit d'assister à l'une ou à l'autre. La question des notables qui a donné lieu anciennement à de si savantes discussions, avait, ce nous semble, sa place toute marquée dans ce livre, quand ce n'aurait été qu'à titre de renseignement historique.

Doit-on encore établir dans notre organisation paroissiale d'aujourd'hui, la distinction faite par les auteurs français en énumérant les personnes qui ont droit d'assistance aux assemblées de Fabrique, entre les notables et ceux qui ne le sont pas? Et si on doit la faire, quels sont ceux qui dans notre état de société auraient droit au titre de notables? Dans quelles localités les admet-on et dans quelles autres les exclut-on? Quelles sont les affaires qui doivent être traitées aux assemblées générales? La doctrine de la présidence du Curé a-t-elle toujours été constante et uniforme en ce pays? Comment et depuis quand est-elle généralement adoptée? Sur quelques unes de ces questions laissées de côté par l'auteur, on lira peut-être avec intérêt les faits suivants généralement oubliés aujourd'hui, mais qui n'en ont pas moins beaucoup d'importance.

Dans la session du Parlement Provincial tenue en 1831, il avait été question d'introduire une loi tendant à admettre dans les assemblées de Fabrique certaines personnes qualifiées de notables ou propriétaires, outre les marguilliers anciens et nouveaux. Le clergé crut voir dans cette mesure

une violation directe des usages antiques et des coutumes immémoriales de l'Eglise Catholique du Bas-Canada. Une pétition signée par les évêques et le clergé fut en conséquence présentée à la Chambre d'Assemblée au mois de novembre 1831. L'effet de cette requête fut, comme on peut le penser, le rejet de la loi proposée, et l'on continua à n'admettre aux assemblées de Fabrique que les anciens et nouveaux marguilliers. Cette pétition fut publiée dans le temps accompagnée d'un *Mémoire* attribué à Mgr. Lartigue, alors Evêque de Montréal, dans lequel l'auteur développe avec une grande habileté les motifs du clergé pour s'opposer aussi énergiquement à la mesure proposée. Dans ce *Mémoire* il constate d'abord que, par la loi du pays, il n'appartient qu'aux anciens et nouveaux marguilliers, avec le Curé, d'assister aux assemblées de Fabrique pour y délibérer sur les affaires relatives à l'administration de l'Eglise. Secondement, il prouve que la législature civile ne peut introduire de sa propre autorité un nouveau droit sur l'administration des Fabriques, et qu'elle ne peut qu'appuyer une nouvelle loi que proposerait l'autorité religieuse. Enfin, il soutient que si la puissance séculière pouvait introduire un nouveau droit sur l'administration des Fabriques en Canada, il ne serait pas à propos de le faire. Ces trois points du *Mémoire* sont développés avec une grande force de logique, et lorsque l'auteur entre dans le détail de nos coutumes et de nos usages, il donne sur la jurisprudence civile-ecclésiastique du pays des renseignements nombreux, cite des arrêts précieux et rappelle des pratiques anciennes et des décisions importantes, aujourd'hui complètement inconnues.

Nous devons ajouter que depuis cette époque l'usage a été modifié sur ce point, et que l'on admet aujourd'hui généralement les notables aux assemblées de Fabrique, lors de l'élection des nouveaux marguilliers et de la reddition des comptes. L'auteur aurait fait un travail intéressant en nous montrant par quels progrès insensibles ce changement s'est opéré. Cette exception au droit ancien aurait été ainsi parfaitement définie, et les limites de son fonctionnement exactement constatées. L'auteur aurait, de cette manière, puissamment contribué à l'appréciation d'une pratique dans laquelle notre clergé a crû autrefois voir un attentat à ses privilèges, une atteinte aux traditions françaises les plus chères et une violation de ses lois temporelles. [1]

La partie de notre droit qui traite de l'administration des Paroisses et Fabriques, forme une spécialité beaucoup trop négligée aujourd'hui. Cette ignorance engendre des erreurs qui ont quelquefois dans la pratique, des conséquences déplorables. Nous formons le vœu sincère que le livre de M. Langevin ait pour effet de faire étudier davantage une matière qui acquiert tous les jours une très grande importance.

II.

Le fanatisme et la mauvaise foi de quelques hommes et de quelques journaux ont réussi à amener sur le terrain brûlant de la politique la question de droit que discute M. Ramsay dans la brochure dont le titre est en tête de cet article. Ils sont parvenus à faire une affaire de parti d'une matière

1 Le *Mémoire* dont nous venons de parler porte pour titre, *Mémoire accompagnant la requête présentée à la Chambre d'Assemblée par le Clergé Catholique du Bas-Canada, contre l'admission des notables dans les assemblées de Fabrique.* Novembre 1831. Fréchette et Cie., Québec. Sans nom d'auteur.

toute indifférente, de sorte qu'aujourd'hui, l'on a droit de craindre d'être taxé de partialité et de préjugé, quelque soit l'opinion que l'on embrasse sur le sujet. Il est regrettable que le genre de la discussion politique, que le niveau des idées publiques soient arrivés au point où l'on ne distingue plus entre les hommes et les principes, et où il faille presque cesser d'être indépendant pour ne pas cesser d'être écouté. Il serait à souhaiter que notre presse sortit de cette ornière où une conduite imprudente devait nécessairement la mener ; car, arrivée là, elle cesse d'être utile ; elle ne peut plus remplir son rôle dans la société et elle perd toute influence. Le ton des journaux, en devenant essentiellement personnel a cessé d'être celui de l'opinion publique. Quel intérêt en effet celle-ci peut-elle porter aux disputes plus ou moins acrimonieuses d'hommes plus ou moins inconnus. La presse doit être l'organe par lequel la société, en même temps que ses législateurs ou même avant eux, discute une mesure proposée, ou apprécie un évènement accompli. Quoiqu'il en soit, il nous parait possible de parler de la brochure de M. Ramsay et d'étudier les idées qu'elle contient, sans tomber dans l'exagération empressée et la violence partiale de la plupart de ceux qui ont eu occasion de traiter cette matière.

Cet ouvrage a été publié peu de temps après les derniers procédés de la Commission d'Enquête nommée en Février 1863. Tous nos lecteurs connaissent cette Commission [1] et les évènements intéressants à plus d'un titre auxquels elle a donné lieu. Du reste ce n'est pas ici le lieu de les raconter. La légalité de cette Commission avait été le sujet de discussions très vives dans les conversations privées, dans la presse et jusque devant les tribunaux. Ceux-ci en avaient déclaré l'existence conforme à la loi ; toutefois M. Ramsay ne s'est pas cru lié par cet arrêt et il adopte dans sa brochure une opinion toute contraire. Il se pose deux questions : 1° la Couronne a-t-elle le droit de nommer des commissions afin seulement d'obtenir des renseignements ? 2° si elle a ce droit, dans quelles limites peut-elle l'exercer ?

Voici l'argument par lequel M. Ramsay prétend arriver à faire ressortir l'illégalité de la Commission.

Nous abrégeons :

Si la Couronne, dit-il, possède ce pouvoir, ce doit être en vertu du droit commun, ou en vertu d'un statut particulier. A première vue, il semblerait étonnant que la Couronne ne put, au moyen de commissions, se renseigner exactement sur la conduite de ses officiers publics. Lui refuser ce droit serait la condamner à une ignorance complète sur une des matières les plus importantes de l'administration. Mais, tout en accordant à la Couronne le droit de nommer des commissions d'enquête, il faut que ce pouvoir soit exercé de manière à ne pas violer les droits des individus, et à ne faire aucune investigation autrement ordonnée par la loi, *this power must be so exercised as not to trespass on the rights of individuals, or to enter upon any investigation otherwise provided by law.* Ce pouvoir doit de plus être exercé de bonne foi, simplement dans le but d'obtenir information, et non pour partager la responsabilité de l'Exécutif avec des personnes en dehors de la censure directe du Parlement.

Voilà donc, dans la thèse même de notre auteur, l'existence de ce droit de la Couronne clairementa dmise et les limites de ses opérations parfaite-

1 Elle avait pour but de s'enquérir de la comptabilité du Greffe de la Paix à Montréal et de s'assurer de la vérité de certaines accusations graves qui pesaient sur les greffiers.

ment définies. Il faut que le résultat de l'enquête de la Commission, ne soit pas une condamnation qui violerait le droit qu'a tout sujet anglais de n'être jugé que par ses pairs et suivant les lois de son pays ; c'est-à-dire, il faut que le travail de ce tribunal temporaire n'empiète sur le fonctionnement d'aucun statut.

M. Ramsay continue et déclare que la véritable doctrine doit être : 1° que de droit commun la Couronne a le droit de nommer des Commissaires pour s'enquérir sur toute matière concernant le bon gouvernement de l'état, la conduite des affaires publiques, ou l'administration de la justice, quand telle enquête n'est réglée par aucune loi particulière. 2° Qu'en Canada, le Gouverneur a de plus le privilège de donner aux commissions qu'il nomme les mêmes pouvoirs qu'ont les cours de justice pour assigner des témoins, les faire comparaître et déposer des faits à leur connaissance [1]. De ces deux principes il conclut, 3° que ni de droit commun, ni par le statut, ce pouvoir ne s'étend à l'investigation de choses d'un caractère privé, sur la conduite de certaines personnes, ou sur accusations de crimes.

Voilà, suivant M. Ramsay, la théorie du droit anglais sur cette matière. Après quelques détails historiques qui ne manquent pas d'intérêt, il arrive à l'examen de cette commission. Ses recherches lui fournissent le thème de remarques dans lesquelles nous regrettons de ne pas toujours trouver le calme et la froide impartialité qui convient au jurisconsulte. Nous constaterons cependant avec lui que les Commissaires ont certainement manqué d'énergie et de fermeté lors du refus de M. le juge Aylwin de déposer devant eux. Nommés par une autorité constituée, ils ont usé de subterfuges ridicules et de moyens bien petits pour échapper à la responsabilité de leur position, surtout après qu'un tribunal sans appel les avait déclaré légalement constitués et agissant suivant la loi.

Tout en ayant une estime profonde pour l'auteur, et une opinion distinguée de son talents il doit nous être permis d'avoir sur cette matière des idées différentes et de les exprimer puisque nous en avons l'occasion.

Il nous semble que ceux qui ont eu occasion de discuter cette matière n'ont pas assez insisté sur un point qui, suffisamment développé, aurait beaucoup éclairci la question et évité bien des embarras et bien des discussions oiseuses. Quel pouvait et quel devait être le résultat de l'enquête que faisait la Commission nommée par le Gouvernement le 18 Février 1863 ? Seulement de rapporter la vérité sur la conduite publique d'employés publics attachés à des fonctions publiques. Le rapport de la réalité des accusations portées contre eux, en constatant malversation d'office, conduite coupable, indignité de la confiance publique, devait amener la destitution des hommes inculpés et ne pouvait amener que leur destitution. Il n'y a rien ici qui soit en dehors des dispositions du statut, de la pratique habituelle tant en Angleterre qu'en Canada, du fonctionnement ordinaire des relations naturelles d'un maître avec son serviteur ; il n'y a rien qui soit contraire aux privilèges accordés par la grande charte [2]. Que dit-elle en effet ? "*No freeman shall be taken or imprisoned, or be disseised of his freehold, or his liberties, or free customs, or be out lawed, or exiled, or in any other wise destroyed, nor will we pass upon him nor condemn him unless by the lawful judgment of his peers, or by the law of the land.*" Mais y a-t-il ici condamnation ? Y a-t-il

1 Statuts Refondus, Canada, Ch. 13. No. 2.

2 *Magna Charta*, Cap. XXIX

jugement ? Y a-t-il destruction de l'homme ou de ses libertés ? Il n'y a que rapport des actes d'un officier public au gouvernement qui l'emploie et qui doit assurément posséder le pouvoir de constater comment cet officier administre les deniers dont il est dépositaire comptable envers le public. Que peut-il intervenir sur ce rapport ? Rien de plus qu'une simple destitution. Si sur ce rapport le gouvernement attentait à la liberté ou aux biens de son employé, alors l'on aurait droit de se révolter contre un acte illégal et arbitraire ; car alors, mais alors seulement, il y aurait violation des droits sacrés garantis par la constitution anglaise. Sur toute matière criminelle, en effet, un sujet anglais a le droit absolu d'être jugé par ses pairs ; eux seuls comme représentant la société entière peuvent le condamner ou l'acquitter, eux seuls peuvent lui ôter les deux dons les plus précieux que Dieu lui a faits, la vie et la liberté.

Un exemple exprimera peut-être notre idée plus clairement. Votre serviteur vous vole. Après des recherches faites, vous acquérez la certitude de son délit. Vous avez entre vos mains deux moyens de le punir ; vous pouvez simplement le renvoyer de votre service, et de plus, vous pouvez le dénoncer aux autorités qui lui appliqueront la rigueur de la loi. Sur le résultat de vos recherches vous ne pourriez pas vous-même l'emprisonner ; mais personne ne vous contestera le droit de vous en défaire. De même, sur le rapport d'une commission, le gouvernement ne pourra pas sans doute appliquer aux coupables les peines imposées par la loi aux félons ; mais assurément que sur ce rapport le gouvernement a le droit de se défaire d'un serviteur trouvé indigne.

Du reste, M. Ramsay est logique. Jugeant cette commission illégale, parceque, suivant lui, elle empiète sur les privilèges garantis par la Charte, il est forcé, pour être conséquent avec lui-même, de déclarer également illégales toutes les commissions que des gouvernements précédents ont cru quelque fois nécessaire de nommer, comme dans l'affaire de M. Archambault, dans le meurtre Corrigan, dans l'affaire Tassé, etc. Nous ne savons jusqu'à quel point il est prudent pour l'auteur d'adopter ainsi une opinion contradictoire à une pratique qui, d'abord ressort parfaitement des dispositions du statut, et qui ensuite ne doit manquer ni d'importance, ni d'autorité, puisque l'histoire comtemporaine de notre pays fournit des exemples fréquents de son emploi. Si nous pouvions entrer dans le détail de la pratique anglaise, il semble qu'il nous serait possible de montrer qu'on n'a fait que continuer ici un usage qui a de nombreux précédents en Angleterre.

E. Lef. de Bellefeuille.

REVUE DES REVUES.

Le *Journal de l'Instruction Publique* de novembre et décembre, à part ses matières de spécialité, publie une étude de M. le Surintendant sur les *Plaines d'Abraham et leurs monuments*, et un travail scientifique, intitulé: *Jugement erroné de M. Renan sur les langues sauvages*, par un missionnaire canadien.

Les environs de Québec n'auraient pas tout le charme et l'attrait grandiose qui les rendent si justement célèbres, qu'ils attireraient encore l'attention par les grands souvenirs historiques dont ils ont été le théâtre. Tel pli de terrain, qui cache aujourd'hui une partie d'un splendide coup-d'œil, a été le lieu de mainte embuscade meurtrière;—cette butte, où d'un seul regard, la vieille cité française vous apparaît avec ses mille toits, ses clochers et les murs grisâtres et froids de sa citadelle a peut-être servi de point d'observation à quelque général ennemi, ou d'assiette à une batterie de canons:—ces deux routes de Ste. Foye et de St. Louis aujourd'hui si belles, si pleines d'élégants promeneurs et de joyeuses courses, si délicieuses le printemps, si pleines de magnificences et de rêverie l'automne, il était un temps où elles ne résonnaient que sous le pas cadencé des colonnes de soldats, ou sous la course pesante et furieuse d'une artillerie ou d'une cavalerie affamée de sang, de destruction et de mort. C'est ce que rappellent les deux monuments, l'un sur la route Ste. Foye, et le second sur les *Plaines* proprement dites, dont l'hon. M. Chauveau donne l'historique et la gravure. Le monument des *Plaines* consacre le souvenir de la première bataille, qui y fut livrée le 13 septembre 1759, et qui fut si funeste au drapeau sous lequel combattaient nos pères;—le second, élevé par la Société St. Jean-Baptiste de Québec sur l'emplacement du moulin à Dumont, chemin de Ste. Foye, et auquel a contribué si généreusement la France par l'entremise de M. le baron Gauldrée-Boilleau, est commémoratif de la seconde bataille des Plaines d'Abraham, qui eut lieu sept mois après la première, le 28 avril 1760, et fut le dernier mais brillant éclat des armes françaises sur le sol de la Nouvelle-France.

Cette simple étude historique est remplie de recherches et est remarquable à plus d'un titre.

L'infatigable M. Gustave Smith, de société avec M. M. Leprohon, vient d'augmenter de beaucoup l'importance de sa revue des *Beaux-Arts;* il y a progrès réel dans l'impression et le papier, et le morceau de musique de janvier, paroles et musique de H. de Terlac, nous a paru très-bien. L'abonnement est de $2.00 par année. Succès à ce courageux confrère.

L'Echo du Cabinet de Lecture a repris la direction et les allures de ses premières années. Comme le *Foyer Canadien* et les *Soirées Canadiennes*,

l'Echo atteint, ainsi que l'écrivait récemment un homme d'esprit à propos des deux premiers recueils, la dernière limite possible de l'abonnement à bon marché, en le fixant à une piastre;—" à moins d'exiger d'être payé pour " lire nos écrivains canadiens, on ne voit point ce que l'on peut espérer de plus."—Nous souhaitons à son nouveau rédacteur en chef, M. Achille Belle, tout le succès possible.

L'*Année Religieuse* est le titre d'un almanach religieux rédigé avec beaucoup de soin et rempli de renseignements d'un intérêt général pour le clergé et les laïques. Cette utile publication en est à sa troisième année d'existence.

On a beaucoup remarqué la notice historique publiée à la fin de l'édition de 1864 sur la Paroisse de La Prairie. Ce travail, qui prend 33 pages, fait connaître les évènements dont cette paroisse a été le théâtre et les souvenirs qui s'y rattachent. La Prairie compte près de 200 ans d'existence, et a été desservie par 38 curés et desservants, dont 14 RR. PP. Jésuites.

Il serait grandement à désirer que chaque paroisse eut de même sa notice historique, afin de perpétuer et fixer les traditions qui rendent tant d'endroits du Bas-Canada si intéressants et si curieux à visiter. Ce serait là des études dignes d'occuper les quelques instants de loisir dont peuvent disposer les messieurs du clergé de la campagne.

Voici la première livraison d'un travail qui, il n'y a pas à en douter, plaira beaucoup aux générations qui ont passé au Collége de l'Assomption,—je veux parler des *Annales historiques* que vient de commencer M. Arthur Dansereau, ancien élève de cette institution. L'auteur a surtout puisé ses renseignements dans deux mémoires rédigés, l'un par M. l'abbé P. Poulin, de Ste. Philomène, et l'autre par M. D. Dorval. La scrupuleuse exactitude avec laquelle l'auteur retrace les commencements et les progrès de cette maison d'éducation, témoigne des traditions fidèles qui s'y sont perpétuées. M. Arthur Dansereau a cédé à un excellent mouvement en recueillant ces détails, qu'écolier on aime tant à se faire raconter par les *anciens*.

La partie sérieuse des *Annales* est traitée avec beaucoup de soin et d'exactitude.

La prime du *Foyer Canadien*, cette année, est un volume de littérature canadienne de 380 pages, destiné à combler la lacune littéraire qui s'étend depuis le dernier tôme du *Répertoire National* jusqu'à 1860. A part un feuilleton de M. P. Aubert de Gaspé, un beau discours de M. l'abbé J. S. Raymond, V. G., sur l'*Importance des études religieuses*,—une esquisse de *Naples et de ses environs*, par M. N. Bourassa,—*Une page de notre histoire*, par M. Adélard Boucher, le reste du volume, c'est-à-dire les deux tiers, est exclusivement consacré à la reproduction des œuvres poétiques de MM. O. Crémazie, Chs. Laberge, F. G. Marchand, L. J. C. Fiset, Ophir Peltier, J. Lenoir, Alf. Garneau, l'abbé Ch. Trudelle, L. H. Fréchette, L. F. Lemay et Z. Mayrand.

L'espace nous oblige d'interrompre ici et d'abréger de beaucoup cette revue littéraire, destinée à rendre compte des recueils périodiques publiés en Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre et en France; cette partie de la *Revue Canadienne* sera plus complète dans la prochaine livraison.

J. ROYAL.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE III.

(SUITE.)

LE RENDEZ-VOUS DES PIRATES.

Quatre vaisseaux étaient mouillés dans l'Esterre : une polacre et une corvette, armées chacune sur le pont de seize caronades et d'un canon de chasse de gros calibre sur l'avant ; et deux petits sloops, montés chacun de six canons. Leurs coques longues et effilées, pincées à l'avant, leurs grandes voiles et la prodigieuse hauteur de leur mâture, annonçaient que tous ces vaisseaux étaient faits pour la course bien plus que pour le transport.

Les divers groupes nonchalamment étendus à l'ombre, savouraient le parfum de leurs cigares ; les uns racontaient les aventures de leur jeune âge, les autres dormaient, ceux-ci s'amusaient à boire, ceux-là à des jeux de cartes, de quino et de rouge et noir.

Cette vie d'oisive inactivité que les pirates menaient dans l'esterre depuis plus d'une semaine, commençait à les ennuyer.

—Je voudrais bien savoir si le général prétend nous tenir ici encore bien longtemps ? demandait un tout jeune homme encore, à un mulâtre d'une taille colossale.

—Piétro, ne t'impatiente pas ; tu en auras bien assez ! Dans dix ou douze jours nous pourrons commencer à nous préparer.

—Quoi ? faut-il attendre encore tout ce temps-là ? Ne pourrions-nous pas aller faire une toute petite visite aux environs de la Havane par exemple, pour voir si nous ne rencontrerions pas quelques-uns de nos bons amis

messieurs les Anglais? S'ils ne sont pas toujours riches en or, ils ont souvent de certaines gentilles petites créatures, comme celle qui est prisonnière dans la case du général, et qui, depuis une semaine, est assez bête pour se laisser mourir de faim et se dessécher à force de pleurer, plutôt que de....

—Chut! ne parle pas de la française; le général en est fou d'amour, il en est jaloux comme un tigre, et ce qui me surprend, c'est qu'il me semble, foi d'honnête homme, trembler, comme s'il avait peur, quand il lui parle.

—Eh bien! parlons d'autre chose, ça vaudra peut-être mieux en effet. Pourquoi le général n'est-il pas venu nous voir depuis deux jours? Il me semble qu'il ne faut pas tant de temps pour aller à Matance? et sa Française, s'il l'aimait tant.....Ah! c'est vrai, j'oubliais, il n'en faut pas parler! Mais après tout, nom d'un tonnerre, pourquoi n'en parlerais-je pas moi? Qui est-ce qui m'en empêchera ici?

—D'abord la prudence, en second lieu le respect pour le sexe, en troisième lieu, et le mulâtre regarda fixement Piétro dans les yeux.

—Et en troisième lieu, quoi?

—Et en troisième lieu parce que, entends-tu, je ne veux pas qu'on fasse de réflexions sur la prisonnière du général.

Piétro se mordit les lèvres. Il ne savait que penser du mulâtre. Etait-ce obéissance et respect pour Cabrera, ou amour pour la Française qui portait le mulâtre à en agir ainsi. Piétro n'aimait pas Cabrera et encore moins le mulâtre; il eut donné beaucoup pour connaître les motifs de sa conduite en cette circonstance.

—Mais il me semble, mon cher Burnouf, reprit Piétro après un instant de silence, que le général ne devrait pas être si particulier sur sa Française; car après tout,ce n'est pas lui qui l'a fait prisonnière! En bon droit et en stricte justice elle doit t'appartenir à toi, Burnouf, car c'est toi avec ta polacre qui as attaqué l'anglais, et quoique Cabrera soit arrivé avec sa corvette quelques minutes après que tu fus monté à l'abordage, c'était encore un de tes gens qui avait empoigné la Française; Cabrera n'avait pas le droit de s'en emparer.

Piétro en prononçant ces paroles d'un air presqu'indifférent, n'en avait pas moins suivi avec attention l'expression de la physionomie du mulâtre, dont les épais sourcils s'étaient contractés à mesure que Piétro parlait.

—Les roches entendent, répondit le mulâtre en baissant la voix; éloignons-nous un peu d'ici.

Et le mulâtre et Piétro allèrent à quelques distances, ce dernier tressaillant involontairement de l'expression féroce du mulâtre.

—Tu penses donc que j'ai droit à la Française?

—Mais sans doute. Et nous avons été tous surpris de voir que tu te soumettais si *bonassement* à te la laisser enlever par le général.

—Oui,mais sais-tu que ç'aurait été une lutte à mort, entre le général et moi?

—Tu as donc eu peur, toi, Burnouf; toi qu'on désigne pour notre prochain général, au cas où Antonio Cabrera viendrait à mourir ou à nous abandonner?

—Peur, nom d'un cratère! peur, moi, Jean Burnouf!

—Dame, aussi, pourquoi ne l'as-tu pas disputée au général?

—Je vais te dire: c'est que je n'étais pas trop sûr que j'eusse le droit de mon côté; car vois-tu, sans l'arrivée opportune de la corvette, la polacre et son équipage et moi, par dessus le marché, étions tous flambés. Je craignais que nos gens ne se déclarassent en faveur du général; ce qui, sans m'avancer, m'aurait rendu tout au moins suspect, pour ne pas dire plus; et avec le général il ne fait pas bon de s'y frotter, à moins qu'on ne soit bien sûr de son coup. J'ai mes plans; je t'en parlerai plus tard. En attendant, il serait à propos d'avoir l'opinion de nos gens.

En ce moment un coup de sifflet se fit entendre sur le roc au-dessus, et se renouvela par trois fois. C'était le signal de l'arrivée de quelqu'un de la bande.

Aussitôt une échelle de corde fut hissée par le moyen de palans. Cinq minutes après un homme, revêtu d'une blouse grise et couvert d'un large feutre blanc, parut au milieu des pirates, qui s'étaient tous levés pour le recevoir. Cet homme c'était Antonio Cabrera.

—Allons, mes enfants, bonne nouvelle! nous avons assez fainéantisé pendant ces huit derniers jours. En avant, et alerte. Il y a un million de *pesos duros* que la providence nous envoie.

—Houzza! houzza! Vive le général Antonio Cabrera! Crièrent tous d'une voix les pirates, en agitant leurs chapeaux dans les airs.

—Il me faut trois cents hommes. Toi, Burnouf, prends cinquante hommes, que tu embarqueras avec l'équipage de la polacre. Je vais en choisir cinquante que j'ajouterai à mon équipage, et nous partirons.

—Oui, oui, général, répondit Burnouf; et il s'élança pour exécuter ses ordres.

—Piétro, continua Cabrera, tu vas rester dans l'esterre; c'est à toi que je remets le commandement en mon absence. Tu tiendras constamment un homme en sentinelle sur le cap, et les sloops parés à faire voile au premier signal.

—Oui, mon général.

—Attends, j'ai encore quelque chose à te recommander; et Cabrera se penchant à l'oreille de Piétro lui dit quelque chose qui sembla faire grand plaisir à ce dernier, car sa figure s'épanouit.

—Oui, oui, mon général; comptez sur moi, je n'y manquerai pas.

—C'est bon. Maintenant, mes enfants, pressez l'appareil, je vais monter sur le cap pour jeter un dernier coup d'œil et voir si la mer est claire pour sortir.

Cabrera en un clin d'œil fut sur le cap, d'où il put voir, à l'est de la lan-

gue de terre, le *Zéphyr* qui s'avançait vers la pointe aux Cormorans. Il n'y avait pas de temps à perdre ; dans moins d'une demi-heure le *Zéphyr* l'aurait doublée, et il eut été imprudent de sortir de l'esterre à la vue d'un vaisseau. Un malheur pouvait faire découvrir la retraite des pirates, qu'il leur importait tant de tenir cachée !

Cabrera descendit avec précipitation, pour hâter par sa présence et presser l'appareillage.

Un homme placé en vedette au haut du cap, suivait les mouvements du *Zéphyr* et avait ordre d'en donner avis par des signaux, aussitôt qu'il serait arrivé à la pointe aux Cormorans.

Malgré les efforts inouis que firent ces hommes altérés d'or, de sang, et de carnage ; malgré l'activité déployée par Cabrera et tous les chefs qui se multipliaient pour presser les opérations, il était évident que le *Zéphyr* doublerait la pointe avant que les pirates pussent mettre en mer. Il leur fallait touer à travers le chenal la polacre et la corvette. Déjà les vaisseaux étaient prêts ; déjà trois cents hommes forts et robustes, jetés dans une vingtaine de canots et de chaloupes, remorquaient à leur suite la polacre et la corvette.

Cabrera pour une dernière fois courut au cap pour juger par lui-même du temps qui lui restait. D'un coup d'œil il vit qu'il était trop tard. Déjà le *Zéphyr*, semblable au coursier qui, impatient du mors qui le retient, agite sa crinière et encense de sa tête en sollicitant les rênes, commençait à plonger dans les vagues plus profondes au milieu desquelles sa proue se relevait en secouant les flots d'écume qui l'inondaient.

—Malédiction ! murmura Cabrera, il est trop tard !

Et cet homme osa maudire la providence de ce qu'elle ne lui permettait pas d'accomplir un crime !

—Ronaldc, cria-t-il à l'homme qui avait été posé en vedette sur le cap, et qui se trouvait à quelques pas de lui, descends vite, avertis nos gens d'arrêter et de demeurer chacun dans la position où il se trouve, la rame au bras. Cours et alerte ! tu remonteras quand je t'en donnerai le signal.

Cabrera, appuyé sur le tronc vermoulu d'un vieux chêne, semblait visiblement contrarié. Pendant quelques instants il suivit avec découragement le *Zéphyr*, qui fuyait comme une mouette en courant la bouline.

Tout à coup Cabrera se redressa, détacha sa cravate et l'étendit au vent. Un sourire de satisfaction vint agiter ses lèvres ; son front se dérida. La cravate flotta en s'agitant du côté de Matance.

—Enfin, s'écria Cabrera, enfin, je les tiens, ils ne pourront m'échapper cette fois. Le vent a sauté au nord nord-ouest. Le *Zéphyr* ne peut poursuivre sa route sans virer de bord ; et s'il vire de bord, nous pourrons sortir de l'esterre sans danger. Et alors nous verrons. A moi le *Zéphyr*, à moi le million, à moi la vengeance !

En effet ce qu'avait prévu Cabrera arriva. Le *Zéphyr* fut obligé de virer

de bord, et de courir une bordée en s'éloignant en ligne droite de la pointe aux Cormorans. Cabrera suivit encore quelques instants le *Zéphyr*, et, après s'être assuré que la pointe aux Cormorans masquait complètement la sortie de l'esterre à la vue du *Zéphyr*, il donna à Ronaldo le signal de remonter et descendit à la hâte. Arrivé sur la plage, il envoya un de ses gens dire à Burnouf de faire sortir, aussitôt qu'il le pourrait, les deux vaisseaux de l'esterre, de ne pas l'attendre, qu'il les rejoindrait avant qu'ils fussent hors du chenal. Après avoir donné quelques ordres à ceux qui devaient rester à terre durant son absence, Cabrera se dirigea rapidement vers sa case, où il n'avait pas mis les pieds depuis deux jours. Il ne put réprimer les battements de son cœur, en approchant de sa demeure où la Française était tenue prisonnière. A mesure qu'il approchait, il sentait sa résolution s'affaiblir ; son pas se ralentit malgré lui, un léger froncement vint contracter ses sourcils.—Je n'irai pas, se dit-il à lui-même : à quoi bon ? encore des pleurs, des pleurs, toujours des pleurs ! Je devrais l'étrangler, et cependant je ne sais ce qu'il y a dans son grand œil noir qui m'étonne, qui me désarme, qui me brûle à travers ses paupières humides. Je ne me connais plus. Cabrera s'émouvoir devant une femme ! Et il s'était arrêté, irrésolu.—Non, je n'irai pas ; à la guerre, au feu, à la mort d'abord, et après..... après nous verrons qui l'emportera de nous deux ! Et il s'élança vers un petit canot qui était sur le bord de l'eau, saisit l'aviron et en peu de temps il eut rejoint sa corvette qui, ainsi que la polacre, débouchait du chenal tortueux de l'esterre.

Dix minutes après, les deux navires pirates étaient en pleine chasse, et couraient, toutes voiles dehors, à la poursuite du *Zéphyr*.

Piétro était resté à terre, chargé du commandement en l'absence de Cabrera, avec les plus pressantes recommandations de sa part de veiller sur la Française, et de lui procurer tous le confort dont elle pourrait avoir besoin.

CHAPITRE IV.

LE DOCTEUR LÉON RIVARD.

Pendant que les scènes que nous avons racontées dans le chapitre précédent, se passaient aux environs de Matance, il se préparait, à la Nouvelle-Orléans, un complot, dans le but de priver le capitaine Pierre de St. Luc de la succession de feu Alphonse Meunier.

Le No. 7, rue des Bons Enfants, dans la troisième municipalité de la Nouvelle-Orléans, faubourg Marigny, était une maison basse, à un étage, en briques. Des persiennes vertes, aux croisées, étaient constamment fermées. Cette maison se trouvait entourée de jardins qui l'isolaient des maisons voi-

sines. Sur la porte d'entrée une vieille plaque de cuivre jaune portait pour inscription " Le Docteur Rivard." La poussière et les fils d'araignée semblaient avoir été laissés sur les persiennes afin d'en protéger les peintures contre les injures du temps. Un certain air d'antique négligence régnait autour de cette habitation.

En entrant dans cette maison, une espèce d'antichambre servait d'étude à une couple de clercs en médecine, en même temps que de salle d'attente aux nombreux patients qui composaient la clientelle du Dr. Rivard. De l'antichambre on passait dans la salle des consultations, et de cette dernière dans le cabinet du docteur.

De vieux meubles à la Louis XIII, rares et usés, une table quarrée recouverte d'un tapis qui une fois fut vert et dont la couleur tirait actuellement sur celle du tabac, un large fauteuil rembourré en maroquin jadis rouge, quelques papiers épars sur la table ; tel était le cabinet où nous devons entrer, pour assister à la scène qui s'y passa le 28 octobre 1836, trois jours après la publication du testament dont nous avons parlé dans le premier chapitre de cette histoire.

Un homme de cinquante à cinquante-cinq ans, mais qui paraît en avoir soixante, aux cheveux courts et grisonnants, que recouvre une petite calotte dont l'étoffe se perd sous une épaisse couche de graisse, est assis dans le fauteuil. Les deux coudes appuyés sur sa table et la tête encaissée entre ses deux mains, il semble absorbé dans la lecture d'un document qui se trouve devant lui. Deux bougies jettent leur vive clarté sur le document ; l'espèce d'ombre que ses mains projettent sur sa figure, empêche de distinguer la contraction de ses lèvres et les plis qui sillonnent son front chauve et applati, fuyant en arrière comme une tête de serpent.

De temps en temps, il regarde à une pendule en bois qui est au fond de son étude, puis il se remet à lire le document que, pour la dixième fois, il a déjà parcouru.

— Il est en règle, s'écrie-t-il à haute voix et se parlant à lui-même, il est en règle ! Comment faire ? Cinq millions en biens fonds et en bel et bon argent !... Et le docteur Rivard, car c'était lui, s'était levé, et après avoir parcouru deux à trois fois d'un pas rapide l'étude où il était, il s'arrêta devant l'horloge.

— Neuf heures trente-cinq minutes ! mais que peut-il donc faire ? Je ne comprends pas ce retard. Il aurait dû être ici à neuf heures précises. Je vais attendre encore dix minutes, et s'il ne vient pas, j'irai voir moi-même où il peut être allé et ce qui peut le retenir.

Il se mit encore à parcourir son étude à pas longs et rapides, en allant de son fauteuil à l'horloge et de l'horloge au fauteuil. A chaque tour, il regardait au document et jetait en retournant un coup d'œil impatient sur l'hor-

loge. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il agita avec violence le cordon d'une clochette, qui se trouvait près du fauteuil et qui communiquait à la cuisine.

Une vieille négresse accourut, s'essuyant les mains à son tablier de coton blanc.

—M. Pluchon n'est-il pas encore arrivé, Marie ? n'est-il venu personne me demander ?

— Non, mon maître.

— Marie, tu connais M. Pluchon ?

— Oui, mon maître.

—Eh bien ! aussitôt qu'il viendra, tu le feras entrer. Je ne suis à la maison pour personne autre, entends-tu, Marie ?

— Oui, mon maître.

— Quel temps fait-il ?

— Il mouilli, à gros horage ; la pli y tombé comme une soupe.

— C'est bon, Marie, tu vas te mettre sur le perron de la porte et attendre là, jusqu'à ce que M. Pluchon arrive, et tu le feras entrer, mais pas d'autres, entends-tu ?

— Mais, mon maître, moué y fais le souper pou li, mon la marmite y es au feu, personne pour veillé li.

—Au diable ta marmite et toi aussi. Va où je te dis.

Et la négresse s'en alla en grommelant entre ses dents :— Mé qué y a donc, le docteur, y fâché contre son horloge, contre son le soupé, contre moué, contre tout l'y monde, gros la tempête y va vinir ! Moué attrapé les coups, ça sûr, si n'a pas son le soupé ; et ça sûr aussi y aura pas soupé, car mon la marmite va renversé, si personne pou veillé li, et ça sûr personne pou veillé li, si moué pas là. Sapré mossié Plicho !

Ce n'était pas le temps qui inquiétait la négresse, quoiqu'une pluie froide tombât avec abondance ; le vent soufflait par raffales, la nuit était noire, la rue déserte et obscure, à peine éclairée à de longs intervalles par des lanternes dont les vitres brisées avaient, dans plus d'un endroit, laissé le vent éteindre les lumières. Quelques lanternes intactes conservaient encore cependant leur lumière pâle et lugubre et luttaient, en se balançant, contre les efforts du vent.

— Sapré M. Plicho, murmurait la négresse, pourquoi y pas vinir tout suite ? y va été cause mon la marmite va renverser, et mon maître baté moué, si moué donné pas li son le soupé, sapré mossié Plicho ! La pli y tombe comme tout ; mais ça, c'est égal, moué pas fondre comme sucre, moué coutumé !

Et la vieille Marie, stoïquement assise sur le perron de la porte, plongeait de son œil unique à travers l'obscurité de la rue.—Il lui sembla entrevoir dans la distance une ombre indistincte qui passait sous la réflexion d'une lanterne.

—Qué qu'un vini, ça c'est sûr.

Et elle se baissa presque jusqu'à terre pour mieux voir. A mesure qu'elle regardait, il lui semblait que l'obscurité augmentait; elle ne distinguait plus rien, mais bientôt elle put entendre les pas précipités d'un homme qui accourait. Cette fois elle ne s'était pas trompée. Un petit homme, armé d'un immense parapluie de coton, s'arrêta devant la négresse.

—Oh! c'est vous, mossié Plicho. Encore un peu vous fesez renversé mon la marmite. Entri, mossié Plicho, mon maître attendé li depuis tantôt longtemps.

En effet cet homme, c'était M. Pluchon, qui, sans faire attention à ce que lui disait la négresse, entra dans la maison et se rendit jusqu'au cabinet du Dr. Rivard, qu'il trouva dans l'acte de prendre son chapeau et sa canne pour sortir.

—Bonsoir, M. Pluchon.

—Bonsoir, docteur.

—Mais qui est-ce qui vous a donc retenu si longtemps? j'allais justement sortir, pour savoir ce qui vous était arrivé.

—Asseyons-nous d'abord, je n'en puis plus de fatigue, je suis tout essoufflé et mouillé jusqu'aux os. Ne pourriez-vous me donner un petit verre de cognac?

—Avec plaisir. Prenez haleine, et racontez-moi ce qu'il y a de nouveau. Avez-vous vu M. Jacques, le greffier de la Cour des Preuves?

—Attendez un peu. J'en ai bien d'autres à vous conter.

Et M. Pluchon ayant ôté sa redingotte, qu'il plaça sur le dos d'une chaise, après avoir mis son large parapluie dans un coin, se servit un énorme verre de cognac qu'il avala d'un trait, en regardant avec ses petits yeux de furêt la figure inquiète du Dr. Rivard.

—Qu'y a-t-il donc, mon cher M. Pluchon?

—Mauvaise nouvelle.

—M. Jacques se douterait-il de quelque chose?

—Pas le moins du monde. Au contraire il m'a pressé ce soir d'accepter son offre et de commencer, dès demain à huit heures du matin, à mettre en ordre toutes les vieilles paperasses qui se trouvent dans les voûtes du greffe de la Cour des Preuves. Après avoir fait semblant de disputer sur le salaire, j'ai fini par accepter.

—Mais, tout va pour le mieux! Il ne vous sera pas difficile d'enlever la petite cassette de maroquin rouge, à clous jaunes. Vous la connaissez bien, n'est-ce pas?

—Oh! oui, je la connais bien; je l'ai encore vu ce matin, quand je suis allé avec M. Jacques dans les voûtes du greffe, sous prétexte d'examiner la besogne que j'aurais à faire.

—Qu'est ce qui peut donc vous agiter ainsi ? Il n'y avait que M. Jacques à craindre.

—Le navire à trois mats, le *Sauveur*, est arrivé !

—Le *Sauveur* est arrivé !

—Arrivé ; oui, ce soir à cinq heures ; il est maintenant amarré au quai, au pied de la rue Conti !

—Et le *Zéphyr* ?

—Le *Zéphyr* est attendu d'un jour à l'autre. Peut-être cette nuit, peut-être demain. Le capitaine du *Sauveur* que je reconnus, par un pur hasard, au café de la bourse St. Louis, m'a dit qu'ils avaient fait route ensemble depuis Rio jusque par les 23 dégrés de latitude nord, où il avait laissé le *Zéphyr* qui devait relacher à Matance, dans l'île de Cuba. C'est la rencontre du capitaine qui m'a retenu si longtemps.

A mesure que M. Pluchon parlait, une pâleur livide envahissait toute la figure maigre et osseuse du Dr. Rivard. Une sueur froide couvrait son front plat et écrasé. Il sut néanmoins contenir son émotion, et se servant un coup de cognac qu'il mêla d'un peu d'eau, il fit signe à M. Pluchon d'en faire autant.

Ces deux hommes gardèrent le silence pendant quelque temps. Tous les deux pensaient ; mais leurs pensées étaient bien différentes.

M. Pluchon, lui, pensait que tout était perdu, et que les trente cinq mille dollars que lui avaient promises le Dr. Rivard, en cas de réussite, étaient aussi perdus. Fin, rusé, adroit pour exécuter les ordres qu'un autre lui aurait donnés, il manquait de cette intelligence et de cette énergie qui ne se rebutent de rien, et qui s'aiguillonnent et se développent au contact des difficultés et des obstacles. Sous une figure passablement insignifiante, à l'exception de ses yeux de furêt et de son nez pincé, il cachait l'âme la plus noire. Il avait reçu une certaine éducation dans un collége et exerçait, par forme, les fonctions de huissier. D'un caractère profondément dégradé, il ne reculait devant aucune bassesse. D'une sordide avarice, un crime, quelqu'atroce qu'il fut, ne lui répugnait pas, pourvu qu'il fut bien payé pour le commettre. Il avait la main toujours prête, mais il fallait une tête pour la diriger.

Il en était tout autrement du Docteur Léon Rivard. Ce contre-temps l'avait fortement contrarié, mais nullement découragé. Sa résolution était inébranlable, seulement il voyait ses plans dérangés. D'abord il ne s'était proposé que d'user de ruses et d'intrigues, maintenant il voyait qu'il lui faudrait ajouter un crime de plus à ceux qu'il allait commettre ; peut-être un assassinat serait-il nécessaire. Il tenait dans ses mains les fils d'une trame qu'il avait ourdie avec soin, pour s'emparer de la succession d'Alphonse Meunier ; et l'arrivée subite de Pierre de St. Luc pouvait tout détruire ; il connaissait parfaitement son homme ! M. Pluchon était dans ses

mains un agent actif et sûr, qu'il faisait mouvoir à son gré ; il était d'ailleurs certain de sa discrétion, ayant toujours eu le soin de ne pas se compromettre directement lui-même, et tenant en main les preuves suffisantes pour faire condamner Pluchon pour deux ou trois crimes, dont un seul lui eut valu la potence. Le Dr. Rivard agissait d'autant plus sûrement, qu'il passait dans le monde pour un parfait honnête homme, pieux, dévot et fréquentant régulièrement les églises.

—Eh bien ! qu'en pensez-vous, M. Pluchon ? Qu'allons-nous faire ?

—Ma foi, je n'en sais rien. Je crois que tout est perdu, fors l'honneur, comme on dit.

Dans toute autre circonstance, le Dr. Rivard n'eut pu s'empêcher de rire d'entendre Pluchon parler d'honneur, mais d'autres choses l'occupaient en ce moment.

—Non, tout n'est pas perdu, seulement il faudra un peu plus d'activité, peut-être un peu plus d'argent ; voilà tout. Pour l'activité, je crois que vous n'en manquez pas ; quand à l'argent, nous en avons assez, Dieu merci !

—Que faut-il faire ?

—Ecoutez et retenez bien ce que je vais vous dire : d'abord, avant tout, il faut que demain à neuf heures du matin j'aie ici en ma possession la petite cassette de maroquin rouge, où sont enfermés les papiers de feu M. Meunier.

—Vous l'aurez.

—Ensuite il faut qu'en sortant d'ici vous alliez trouver Edouard Phaneuf le pilote, et lui dire que, coûte qui coûte, il est nécessaire que le capitaine Pierre n'arrive pas à la ville avant que vous en ayez été averti. Vous arrangerez vos plans ensemble pour cela. Voici cinquante piastres que vous lui donnerez en à compte. Qu'il parte de suite et se tienne à l'embouchure du fleuve, ou croise en vue jusqu'à l'arrivée du *Zéphyr*.

—Je le verrai.

—Aussitôt que vous aurez donné vos instructions à Edouard Phaneuf, vous irez trouver la mère Coco-Letard, et vous la préviendrez que, d'un instant à l'autre, vous pourrez avoir besoin de sa maison, qu'elle appelle " son habitation des champs ;" vous savez ?

—Oui.

—Vous lui direz qu'un certain monsieur aura besoin d'y être conduit ; et qu'une fois rendu dans son habitation des champs, il faudra le saisir et l'attacher : ses trois grands garçons pourront suffire et vous en donner avis en toute hâte. Vous vous arrangerez avec elle pour lui désigner le capitaine Pierre. Voici vingt-cinq....

Le Dr. Rivard et M. Pluchon se retournèrent vivement du côté de la porte du cabinet. Un léger bruit, semblable aux pas de quelqu'un qui se retire, s'était fait entendre dans la pièce voisine. Le Docteur effrayé, courut

à la porte qu'il ouvrit, il ne vit personne ; il alla à la seconde qu'il ouvrit aussi, il n'y avait personne. Après avoir fermé les portes à clef, il revint s'asseoir à son fauteuil dans son cabinet.—Ce n'est rien, dit-il, c'est le vent qui souffle à travers les persiennes.—Prenons un coup de vin. Le Docteur prit un peu de vin rouge, et M. Pluchon se servit un plein verre de cognac, qu'il vida d'un trait.

—Je vous disais donc que vous donnerez ces vingt-cinq dollars à la mère Coco-Letard ; vous lui direz qu'elle en aura autant pour chaque jour qu'elle gardera le monsieur chez elle ; qu'elle n'ait pas d'inquiétude sur la nourriture, et que moins elle lui en donnera, sera le mieux pour sa santé ; enfin, que si par accident le monsieur venait à mourir au bout d'une semaine et pas avant, vous entendez, eh bien ! ça sera un accident et non pas sa faute ; dans ce dernier cas elle aura 100 dollars pour ses frais d'enterrement, vous comprenez ? Surtout prenez bien vos précautions pour qu'elle ne laisse pas échapper le capitaine Pierre aussitôt qu'il mettra le pied sur la levée, s'il y met jamais les pieds !

– Soyez tranquille.

—Maintenant partez. Voici ma bourse, elle contient cent dollars pour vous. Venez ici demain matin à six heures, vous me direz le résultat de vos démarches. N'oubliez pas que, quelque chose qui arrive, il me faut ici la petite cassette à neuf heures demain matin.

—Vous pouvez compter sur moi.

M. Pluchon remit sa redingote, prit son chapeau et son parapluie, et sortit.

Le lendemain matin à six heures, M. Pluchon annonçait au Dr. Rivard que le *Zéphyr* n'était pas encore arrivé, que le pilote Edouard Phaneuf était parti pour l'embouchure du fleuve, et que la mère Coco-Letard était en sentinelle sur la levée, plus bas que le couvent des Ursulines, d'où elle pouvait apercevoir de loin et suivre de la vue le *Zéphyr* quand il arriverait.

Le docteur Rivard demeura enfermé dans son cabinet jusqu'à huit heures avec M. Pluchon, lui donnant ses instructions ultérieures au cas où le capitaine Pierre arriverait.

A huit heures M. Pluchon partit pour se rendre au greffe de la Cour des Preuves, où l'attendait M. Jacques.

A neuf heures, M. Pluchon arrivait chez le Dr. Rivard, tenant quelque chose enveloppé dans un foulard, sous son bras.

La porte était fermée. Il sonna. La vieille Marie courut à la porte et l'ouvrit. En voyant M. Pluchon, elle fit une grimace, que celui-ci ne remarqua point, tant cette grimace pouvait être prise pour une simple contraction des muscles dans la figure de la négresse.

—Vous pas pouvé voir mon maître ; mon maître li couché, li passé toute la nuit à écri, et a di pas réveillé li.

—Va réveiller ton maître, vieille sorcière, ou je t'enfonce; dis lui que c'est M. Pluchon qui lui apporte ce qu'il lui a promis.

La négresse s'en alla pour réveiller son maître, en murmurant entre ses dents "sapré Mossié Plicho!"

Mais le docteur qui s'était jeté sur un lit de sangle tout habillé et qui ne dormait pas, avait entendu M. Pluchon, et il venait pour le faire entrer.

M. Pluchon lui remit le paquet qu'il avait sous le bras.

Le docteur après l'avoir congédié sans façon, entra dans son cabinet où il s'enferma, détacha le foulard, et un sourire de suprême satisfaction vint errer sur ses lèvres et se répandit sur sa figure..... Il tenait en sa possession la petite cassette de maroquin rouge!

CHAPITRE V.

UNE SCENE A BORD.

Depuis que le *Zéphyr* était sorti de la baie de Matance, le vent avait été variable, sautant subitement d'un point à l'autre du compas, de manière à parcourir la rose des vents dans toutes ses directions. Toute la journée de gros nuages sombres étaient restés suspendus à la voute du firmament; l'atmosphère était lourd et pesant; le thermomètre, vers les cinq heures de l'après-midi, était tombé considérablement. Tout présageait l'orage pour la nuit.

Le capitaine Pierre se promenait sur le pont, regardant de temps en temps le petit hunier, qui fasiait au vent.

— Babord un peu la barre, cria le Capitaine au timonier.

—Babord un peu la barre, répéta le timonier.

—Où le vaisseau a-t-il le cap?

—Nord, quart nord-ouest.

—Holà, en avant là, des hommes à la hune de misaine, pour prendre deux ris dans le petit hunier.

Cinq à six matelots s'élancèrent par les haubans du mât de misaine, et en un instant furent sur son hunier.

—Amène le petit perroquet!

—Oui, oui, capitaine.

—Brasse sous le vent la grand' voile et le grand hunier!—Des hommes à l'artimon pour serrer la perruche!—Un peu vite, mes enfants.—Borde roide la brigantine! C'est bien.—Amarre partout.

Le capitaine, après avoir donné successivement ses ordres qui furent exécutés vivement par les gens du quart, fit trois à quatre tours sur le pont, puis revenant à l'arrière:

—Timonier, gagnons-nous sur la route ?

—Oui, capitaine.

—Combien ?

—Deux points.

—Babord encore la barre un peu !

—Babord la barre un peu, répéta le timonier.

—C'est bon là, droit la barre maintenant !

Et le *Zéphyr*, donnant à la bande sur tribord, fendait l'onde qui s'ouvrait en bouillonnant sous sa proue et laissant loin derrière lui une trace écumeuse.

Sir Arthur Gosford était assis sur le pont ayant d'un côté sa fille Clarisse, et de l'autre Miss Thornbull. Tous trois gardaient le silence, suivant des yeux les différentes manœuvres qu'exécutaient les matelots, et écoutant les ordres du capitaine.

Il y a quelque chose de si neuf dans ce langage de mer, si brusque, si rude, si court, que l'on semble involontairement l'admirer comme une expression d'un monde inconnu. Et, à la veille d'un orage, sur l'immensité des mers où l'on ne voit que des flots mugissant, s'entre-choquant, écumant, à droite, à gauche, à l'avant, à l'arrière et partout, l'âme est si impressionnable, qu'un rien, un accident de tous les jours, l'agite et la transporte !

Sir Arthur Gosford admirait la sublimité du spectacle qui se déroulait dans cet immense horizon. Miss Thornbull éprouvait une certaine crainte vague et indéfinissable ; et Clarisse, malgré sa vive gaieté, était sérieuse ; elle regardait furtivement le capitaine Pierre, admirant sa belle figure si noble, et sa voix sonore si mâle. Il était en ce moment appuyé sur le bastingage de tribord, regardant fixement à l'arrière, comme s'il eut cru entrevoir quelque chose. On n'entendait que le bruit des pas des matelots sur le pont, et le sifflement des vents dans les cordages.

—Quelqu'un là, ma longue-vue ! cria le capitaine.

—La voici, capitaine, dit Sir Arthur Gosford en se levant pour la lui donner.

—Pardon, merci, monsieur.

Le capitaine regarda quelque temps, balayant l'horizon de sa longue-vue et lui faisant décrire un cercle assez considérable.

—Rien, dit-il, en enfonçant avec la paume de sa main droite les tuyaux de la longue-vue les uns dans les autres ; j'avais cru apercevoir quelque chose.

—Hola, ho ! En avant là, un homme au haut du mât.

Un matelot monta dans le grand mât, et en quelques instants fut au grand cacatoës.

—Y a-t-il quelque chose en vue ?

—Non, capitaine.

Un instant après cependant, on entendit du haut du grand mât une voix qui criait :

— Deux voiles à l'arrière à nous.

—De quel côté ? demanda le capitaine.

—Babord à nous.

—A quelle distance ?

— Une trentaine de milles.

— Quelle route ?

—Sur nos traces.

— C'est bien. Tu peux descendre maintenant.

A peine le mot " deux voiles à l'arrière à nous " eut-il retenti sur le pont, qu'un homme dans la cabine se jetait à bas de son lit, à moitié mort de frayeur, passant à la hâte un pantalon, chaussant ses savates, et s'enveloppant d'une vaste robe de chambre de flanelle blanche. Son immense bonnet de coton blanc et les traces visibles du mal de mer lui donnaient l'apparence d'un revenant.

—Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ? criait notre malade du haut de sa voix nazillarde et tremblante.

A la vue de cette apparition, si grotesquement comique, qui, dans son trouble, au lieu de monter par l'escalier, avait sauté sur la table et débouchait par le grand hublot de la cabine, Clarisse Gosford ne put réprimer un éclat de rire si vrai, si franc que, malgré la solennité du moment, chacun fut saisi de la contagion ; le capitaine lui-même ne put s'empêcher de faire chorus. Il n'y eut que Miss Thornbull qui n'éclata pas.

— Mais ma chère, lui dit à voix basse Clarisse, qui était venu se mettre à ses côtés, as-tu jamais vu semblable figure ? on dirait du dernier des Mohicans, sortant de la tombe de ses pères pour réclamer le patrimoine de ses ancêtres !

Le capitaine, qui avait entendu la remarque de Clarisse Gosford à son amie, ne put s'empêcher de lui dire, en se penchant à son oreille et en souriant :

—Vous êtes une petite méchante !

—Vous croyez, lui répondit-elle, sur le même ton, en faisant une petite moue pleine de coquette gentillesse ; puis élevant la voix :

— Oh ! monseigneur le comte d'Alcantara, que nous sommes heureuses de vous voir arriver. Si vous saviez comme ma pauvre Sara est effrayée ! Elle qui a si peur d'un orage sur terre, que sera-ce donc d'une tempête sur mer ? Croyez-vous que nous allons avoir une tempête ? vous qui êtes marin, vous connaissez cela.

—Mais cela dépend, répondit le comte, qui ne s'était pas aperçu que les éclats de rire avaient été dirigés à son adresse ; qu'en pensez-vous, capitaine ?

— Je ne crois pas que nous ayons de tempête, peut-être un peu de vent cette nuit, mais pas trop fort.

—C'est aussi mon opinion, à moins cependant...hem ! Et il regarda Miss Thornbull, en se drapant dans sa longue robe de chambre et en prenant un air connaisseur.

—A moins cependant ? reprit Clarisse.

—A moins qu'il n'y ait... qu'il n'y ait...une tempête, continua-t-il.

—Oh ! c'est juste. Vois donc, ma chère Sara, comme nous devons être heureuses d'avoir avec nous un homme d'une aussi grande expérience. Savez-vous, monseigneur, que mon amie me disait, il n'y a encore que quelques minutes, que, sans vous à bord, elle mourrait de frayeur, surtout si nous avions le malheur de faire la rencontre de quelques navires suspects. Croyez-vous qu'il y ait quelque danger ?

— Mais cela dépend, mademoiselle, répliqua le comte en se dressant d'au moins un demi pouce sur ses talons de savates (ses savates aussi avaient des talons,) se croisant les bras, à la Marius, après avoir placé son bonnet de coton à la militaire sur le coin de sa tête, et se donnant l'air le plus capable ; mais cela dépend.

Sara était devenue rouge comme une cerise et était toute honteuse. Elle jeta un coup d'œil suppliant à Clarisse ; mais celle-ci, la gaie et la gâtée enfant qu'elle était, n'y fit pas attention et continua :

—Vous protégerez ma chère Sara, n'est-ce pas, monseigneur, elle a tant confiance en vous ! quant à moi, je suis brave, je suis la fille d'un officier ; j'ai mon père et peut-être aussi que M. le capitaine ne m'abandonnerait pas dans un danger ; mais comme Sara est peureuse, j'aime mieux qu'elle soit sous votre protection.

— C'est juste, la moins brave doit avoir le meilleur protecteur ; et quoique je n'aie pas la présomption de me croire plus puissant que votre père et le capitaine réunis. j'ose au moins espérer que, dans la circonstance, Mlle. Sara n'aura pas occasion de se repentir de l'honneur qu'elle me fait de me choisir pour son défenseur. Qu'en pensez-vous, capitaine ?

Et le comte sembla se grandir encore d'un demi-pouce, tant il étirait les muscles de son col par en haut.

En ce moment son bonnet de nuit de coton tomba, et comme il avait oublié sa perruque, il laissa voir à nud son crâne nouvellement râsé. Dans son excitation le comte ne s'était pas aperçu de la perte de son bonnet.

Cette nouvelle exhibition vint mettre le comble à l'hilarité des spectateurs.

—Oh mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Clarisse, et elle se roula sur son banc, se tenant le côté avec ses deux mains, oh mon Dieu ! je vais mourir !.....

Qu'est ce que c'est, ma chère demoiselle, s'écria le comte, en faisant un pas et étendant les bras pour soutenir Clarisse ; permettez...

—Oh ! n'approchez pas, n'approchez pas : ce n'est rien, un point de côté...

et se levant elle alla en courant s'enfermer dans la cabine, que leur avait cédée le capitaine.

Sara profita du départ de Clarisse pour la suivre et descendre avec elle dans la cabine.

—C'est extraordinaire, comme elle est nerveuse, votre fille, Sir Gosford ! est-elle souvent sujette à ces points de côtés ? s'informa le comte d'un air tout à fait intéressé.

—Oh ! mais non, répondit Sir Gosford, qui avait de la peine à tenir son sérieux.

—Vous feriez bien d'y veiller ; j'ai connu une jeune personne, qui, par parenthèse, était une de mes nièces, si sujette à des attaques de nerfs, qu'elle finit par devenir toute perclue par les rhumatismes.

—Vraiment.

—Bien sûr, ceci est arrivé... attendez donc... je me rappelle bien de la date pourtant... C'était... oh ! c'est un peu ancien, c'est vrai, c'était deux ans avant que j'eusse l'âge de raison.

—Et depuis combien de temps l'avez-vous votre âge de raison ? demanda une agaçante petite voix, qui semblait venir de l'escalier de la cabine.

—Oh ! mademoiselle Clarisse, est-ce vous ? comment vous trouvez-vous ?

Sir Arthur Gosford fit un signe sévère à sa fille, qui supprima sur ses vermeilles petites lèvres, quelque sarcastique remarque prête à s'échapper.

—Mais mieux, bien mieux, merci. Et vous, comment vous sentez-vous du mal de mer ?

—Le grand air me fait du bien, et d'ailleurs l'espèce d'imperceptible émotion que m'a causée, par rapport à vous et à mademoiselle Sara, l'annonce de deux voiles étrangères, m'a complètement guéri.

—Vous êtes bien bon, monseigneur, de vous inquiéter ainsi de nous.

—Au contraire, voyez-vous, nous autres militaires, nous sommes les protecteurs nés du sexe le plus faible.

Le mot Don Quichotte vint trembler sur les lèvres de Clarisse.

—Mais, à propos, continua le comte, où sont-elles ces voiles étrangères ? j'ai beau regarder partout, je ne vois que le ciel et l'eau.

—On ne les voit pas encore, répondit Clarisse en jetant un coup d'œil au capitaine, il commence à faire sombre, mais du haut du mât, on a parfaitement pu distinguer que c'était deux vaisseaux pirates. Il est tout probable que demain nous serons attaqués !

Clarisse Gosford et tous les autres étaient loin de penser que ce qu'elle disait là, par esprit d'innocente malice, pouvait bien être la vérité.

—Pas possible. Qu'en pensez-vous capitaine ?

—Ce que j'en pense, répondit le capitaine, c'est que ce sont deux bons vaisseaux marchands, qui vont probablement à la Nouvelle-Orléans ou à la

Mobile, et que demain nous aurons complètement perdus de vue et laissés bien loin derrière nous.

En ce moment la clochette du souper se fit entendre, et le comte, passant cette fois par l'escalier, alla réparer sa toilette pour se mettre à table, où le capitaine et tous les passagers s'assirent.

Le repas fut gai, comme le sont tous les repas en mer lorsqu'il ne fait pas de tempête.

Le comte rassuré par le capitaine, à l'endroit des deux voiles à l'arrière, fut d'une excessive jovialité.

Après le souper, on monta sur le pont; le capitaine et Sir Gosford se promenèrent ensemble ; Clarisse et son amie, appuyées sur le bord du navire, regardaient les bouillons phosphorescents qui semblaient courir le long du navire, en faisant un bruit semblable à celui d'un bâton mouillé avec lequel on brasserait des cendres rouges. Le comte lui, alla se coucher pour prévenir l'effet du tangage, qui commençait un peu, disait-il, à lui remuer les vivres sur l'estomac, qu'il avait affaibli par de copieux tributs journellement répétés.

Le vent avait un peu renforcé, mais le ciel s'était éclairci; les nuages s'étaient dispersés; et le firmament, d'un bleu si pur sous les tropiques, étincelait des feux des milliards d'étoiles dont il était parsemé.

Les deux jeunes filles continuèrent longtemps à garder le silence, chacune emportée par ses pensées dans des songes bien différents. Clarisse songeait à la Nouvelle-Orléans et à New-York, aux théâtres, aux bals et aux plaisirs de toutes sortes qui allaient éclore sous ses pas. Sara, elle, pensait à sa vieille mère et à son père; et aussi elle avait bien un regret pour quelqu'autre personne; un beau jeune homme qu'elle laissait derrière elle à Matance. Ce beau jeune homme, au teint brun, à la moustache légère, à la taille si souple, si brave, si galant et si amoureux, elle le quittait, et peut-être pour ne plus le revoir? Son nom venait involontairement mourir sur ses lèvres. Pauvre Sara, elle pensait à son amant. Son cœur était gonflé et ses lèvres entre-ouvertes semblaient murmurer le nom d'Antonio, mais si faible, mais si bas, qu'il n'y eut que son âme qui l'entendit; sa pauvre âme si triste! une larme vint briller à sa paupière et un soupir s'échappa de sa poitrine.

—Clarisse, je vais me coucher, vas-tu venir avec moi!

—Attends donc encore un peu, il fait si beau, l'air est si pur, le vent si frais.

—Je ne me sens pas bien, je crois que j'ai un peu la fièvre, ma tête est lourde.

— Oui! ma chère; eh! bien, allons. Et toutes deux, après avoir embrassé Sir Gosford et souhaité le bon soir au capitaine, descendirent à leur cabine.

Quelque temps après un matelot piqua huit coups sur la cloche, et carillonna; c'était la fin du quart. Une voix se fit entendre sur l'avant qui criait:

—Tribord au quart!

Et le quart de tribord monta sur le pont pour remplacer les babordais, qui allèrent à leur tour se reposer, en attendant qu'un nouveau quart vint les rappeler à la manœuvre.

Le capitaine Pierre fit prendre un ris dans la grande voile et border. Après s'être assuré que tout était en ordre il alla se coucher, en recommandant qu'on le fit éveiller s'il survenait quelque chose d'inusité. Quand le capitaine descendit, il ventait une forte brise.

Tout était tranquille à bord. Les gens de quart, étendus sur le gaillard d'avant, fumaient leurs cigares.

De demi-heure en demi-heure, un matelot piquait la cloche, et criait d'une voix monotone :

—" A l'autre et bon quart ! brise réglée ! "

Chaque fois que ce cri se faisait entendre, un homme faisait un soubresaut dans la cabine, et se couvrait de son drap par dessus la tête dans son lit.

Cet homme, laissons-le reposer ; il a le mal de mer : nous le retrouverons demain.

CHAPITRE VI.

LA CHASSE.

Durant la nuit les deux vaisseaux, dont le haut des mâts était à peine visible à l'horizon au coucher du soleil, s'étaient tellement rapprochés qu'au point du jour l'un d'eux se trouvait par le travers du *Zéphyr* du côté du vent, à une portée de canon. C'était une polacre, sous toutes ses voiles, et offrant au vent tous les chiffons de toile qu'elle pouvait porter. A cinq ou six milles en arrière une corvette, qui elle aussi charriait de la voile autant qu'elle en pouvait porter, faisait tous ses efforts pour gagner au vent du *Zéphyr*.

La polacre semblait attendre la corvette, car elle commença à rentrer ses bonnettes et à amener ses perroquets volants.

L'officier de quart crut qu'il était à propos de réveiller le capitaine, et il descendit dans la cabine.

—Capitaine, deux voiles en vue !

—Et après ?

—Je n'aime pas leurs manœuvres !

—A quelle distance ?

—L'une par notre travers, au vent ; et l'autre à cinq ou six milles en arrière.

—Quelle espèce de navires ?

—Le plus près est un trois-mâts. Je n'ai pas pu bien distinguer, mais j'ai cru entrevoir des sabords. Le second est à peine visible.

Le capitaine sauta à bas de son hamac, saisit sa lougue-vue et monta sur le pont.

L'aurore commençait à poindre ; une lueur pâle et faible semblait sortir des flots vers l'Orient ; de gros nuages noirs, poussés par la brise, semblaient courir au-dessus des mâts.

D'un coup d'œil le capitaine reconnut que c'était une polacre, armée en guerre. Il ne pouvait encore reconnaître le vaisseau qui était à l'arrière, et qui apparaissait comme une masse noire, s'avançant, en roulant sur les ondes, comme le génie des tombeaux.

—En haut tout le monde sur le pont ! cria le capitaine.

Cet ordre fut répété par l'officier de quart, et en un instant tout l'équipage fut debout.

—Largue les ris du petit hunier !

—Oui, oui, capitaine.

Et cinq à six matelots s'élancèrent dans les haubans du mât de misaine.

—Borde le grand foc, en avant là !

—Timonier, veille à la risée !

—Oui, oui, capitaine.

—Lof à la risée !

—Lof, répéta le timonier.

—Laurin, cria le capitaine en s'adressant au maître canonnier, vieux loup de mer à la moustache grise, chargez-moi un canon à poudre pour assurer notre pavillon. Ce vaisseau ne montre pas ses couleurs, nous allons lui montrer les nôtres.

—Oui, oui, capitaine.

Un instant après, le pavillon américain montait au haut du mât le long de sa drisse, son battant flottant au vent et déployant ses couleurs nationales. Un coup de canon, tiré à poudre, vint ébranler le *Zéphyr* jusqu'au fond de sa cale.

Frappé comme par un coup d'électricité, un homme bondit comme une balle dans la cabine et retomba sur ses pieds en dehors de son lit. La première impulsion de cet homme fut de se fourrer sous la table, mais la vue de Sir Arthur Gosford, qui s'habillait à la hâte, modifia considérablement l'évolution qu'il allait exécuter.

—Oh ! mon cher monsieur, qu'est-ce que ça veut dire ? nous avons été surpris par des pirates ! je crois les entendre qui montent à l'abordage ; ils nous ont tiré une bordée à bout touchant ! Entendez-vous ? quel piétinement sur le pont !

—J'espère que ce n'est rien, répondit Sir Gosford, d'une voix calme. Peut-être quelque signal. Montons sur le pont pour nous en informer.

—Oui, c'est ça, montez ; vous descenderez ensuite me dire ce que c'est. Pendant ce temps là, je vais m'habiller et charger mes pistolets.

—Oh ! comte, vous n'avez pas besoin de vos pistolets, je vous en garantis.

—C'est toujours plus prudent, qui sait ?

Quand Sir Gosford fut monté sur le pont, il vit le capitaine Pierre, sa longue-vue à la main, examinant, de dessus la hune d'artimon où il était monté, le vaisseau qui ne se trouvait plus qu'à une petite portée de canon et qui s'avançait vers le *Zéphyr*.

La moitié de l'équipage était distribuée dans les mâts et sur les vergues déferlant toutes les voiles ; l'autre moitié de l'équipage, rangée par file à tribord et à babord, se tenait prête à exécuter les moindres ordres.

Le capitaine ayant terminé son examen, redescendit sur le pont.

—Que pensez-vous de ce vaisseau ? demanda Sir Gosford, en s'approchant du capitaine.

—Ma foi, je n'en sais trop rien. Nous avons montré nos couleurs ; il ne montre pas les siennes, j'ai envie de lui demander pourquoi. Après, nous saurons à quoi nous en tenir sur son compte. Et le capataine se tournant vers maître Laurin :

—Un coup de canon à boulet à l'avant de ce navire !

Et un canon tonna, son boulet allant ricocher à l'avant de la polacre.

—Ah ! ah ! s'écria le capitaine, il montre ses couleurs ! c'est un pavillon Hollandais. Et la polacre s'avançait toujours, en maintenant sa position par le travers du *Zéphyr*.

—Babord la barre !

—Babord la barre, répéta le timonier.

Au mouvement du gouvernail, le *Zéphyr*, arrivant un peu, prit plus de vent dans ses voiles et s'élança gracieusement en s'éloignant graduellement de la polacre, qui serrait au plus près afin de ne pas dépasser le *Zéphyr*, qui était sous le vent à elle.

La polacre exécuta la même manœuvre que le *Zéphyr* et fit une semblable arrivée.

—Capitaine, ce vaisseau manœuvre comme nous ; que prétend-il faire ?

—Je n'en sais rien, répondit celui-ci en secouant la tête ; je n'aime pas son apparence, et j'aime encore moins celle de cette corvette, qui charrie de la voile plus qu'il n'en faut pour marcher décemment.

Il faisait alors grand jour et l'on pouvait facilement distinguer la corvette, qui n'était guère plus qu'à quatre à cinq milles, et gagnait à chaque instant sur le *Zéphyr* qui n'avait pas encore toutes ses voiles dehors.

En ce moment Trim, le gros nègre, qui regardait attentivement la polacre, appuyé sur le bastingage de babord, fit signe à Tom de venir près de lui.

—Tom, lui dit-il quand il fut arrivé, je ne sais si je me trompe, mais ce vaisseau m'a tout l'air d'une certaine polacre que nous avons rencontrée aux environs du Cape Frio, il y a un mois, lorsque nous allions à Rio, et que

nous avons alors reconnue pour un de ces maudits pirates, qui infestaient les côtes du Brézil à cette époque.

—Trim, tu as raison.

—Tiens, Tom, regarde sa voile de misaine ; vois-tu cette pièce de toile ronde au milieu, et cette autre un peu au-dessous ? oh ! je suis bien sûr maintenant.

—Moi aussi je la reconnais maintenant, c'est bien la même polacre. Nous allons danser tout à l'heure au son du canon. Si encore nous n'avions pas à nos trousses cette maudite corvette, que je n'aime pas du tout, je me moquerais bien de la polacre ; nous lui ferions bien vite prendre le large comme nous le lui avons déjà fait prendre !

—Capitaine, cria un matelot, placé en vigie au mât d'artimon, la corvette fait des signaux à la polacre.

Le capitaine dirigea un instant sa longue-vue sur la corvette.

—Courez-vite en bas, Sir Gosford, pour rassurer votre fille et mademoiselle Thornbull. Vous les ferez passer dans la grande cabine. Nous allons bientôt essuyer une bordée ; et peut-être aussi aurons-nous besoin des canons de poupe qui sont dans ma cabine.—Dans tous les cas, soyez tranquille, je tâcherai d'éviter le combat et ferai force de voiles pour leur échapper, si, comme je le crois, ce sont des ennemis. Si une fois je puis virer de bord, je me moque bien d'eux. Allez, allez vite.

A peine Sir Gosford fut-il descendu, que les flancs de la polacre s'embrasèrent, un nuage de fumée l'enveloppa toute entière, et trois à quatre gros boulets vinrent mourir à une demi encâblure du *Zéphyr*. Au-dessus de la fumée on vit un pavillon noir, sur lequel se dissinait en blanc une tête de mort et au-dessous deux os en croix, monter le long de sa drisse et se fixer à la tête du grand mât.

—Oh ! oh ! murmura le capitaine Pierre, il paraît qu'on ne fait plus de mystère maintenant ; ils ont eu tort tout de même de commencer le bal à cette distance, avec des caronades qui ne portent qu'à moitié chemin.—Puis se tournant vers son équipage :

—Allons, mes enfans, pointez dans la voilure !

—Oui, oui, capitaine.

—Attention ! feu !

Et les quatre canons de babord, qui éclatèrent en même temps, firent trembler le *Zéphyr* dans toute sa membrure. Le capitaine suivit de l'œil l'effet de sa bordée dans la voilure de la polacre.

—C'est bien, mes enfans, donnez-moi des dix-huit à cette distance : ça parle au moins.

—Holà en avant là, nettoyez le gaillard d'avant ! c'est au tour de Cicéron à parler maintenant, il aura peut-être quelque chose à dire ?

En un instant tout fut prêt.

Le capitaine se rendit lui-même sur le gaillard d'avant, et là de sa voix qui dominait le bruit du combat et les clameurs du pont, il fit entendre les ordres suivants, de l'exécution vive et prompte desquels dépendait peut-être le salut du *Zéphyr*.

—Pare à virer !

Tous ceux de l'équipage destinés à la manœuvre coururent se placer à leur poste, le timonier amena un peu pour faire porter les voiles.

—Adieu-va !

Aussitôt on brassa l'ourse d'artimon tout à fait sous le vent, et le timonier mit la barre sous le vent.

—Largue le lof !

En un clin d'œil les écoutes des focs et des voiles d'étai ainsi que l'amarre de la grande voile, furent larguées.

Le capitaine profita de l'instant où l'on exécutait cette manœuvre, pour pointer lui-même son canon favori, son Cicéron. Aussitôt que la proue du *Zéphyr* arriva au vent en droite ligne avec le flanc de la polacre :

—Feu ! cria le capitaine.

Et sans prendre le temps de regarder l'effet, que pouvait avoir produit l'éloquence de son prince des orateurs à la parole de fer, il cria à l'équipage d'une voix sonore et retentissante :

—Décharge derrière !

Et au moment où la proue du *Zéphyr*, obéissant à cette manœuvre, commençait à dépasser le lit du vent, encore une fois la voix du capitaine retentit et fit entendre l'ordre de :

—Décharge devant !

A ce commandement les vergues des voiles de misaine furent vivement brasseyées et orientées sur le côté opposé ; et le *Zéphyr*, ayant viré de bord vent de vent, s'élança en bondissant à travers les flots comme un coursier qui, un instant retenu par le mors, se sent enfin libre sous les rênes qu'on lui abandonne, tressaille, secoue sa crinière et dévore l'espace. Le *Zéphyr* frissonnait dans sa membrure sous l'effort du vent qui sifflait dans ses voiles, en ce moment toutes dehors ; sa proue en fendant l'onde, faisait jaillir à l'avant des tourbillons d'écume, qui s'enlevaient et se dispersaient en vapeur emportée par la brise.

—Hourra ! hourra ! crièrent spontanément tous les matelots du *Zéphyr*, en le voyant si gracieusement franchir les lames écumantes.

Mais la manœuvre si hardie de virer de bord vent de vent sur un vaisseau ennemi, n'avait pu s'exécuter sans approcher le *Zéphyr* à la portée des canons de la polacre, qui envoya sa bordée en plein dans ses voiles, emportant le grand perroquet et la perruche, causant plusieurs avaries assez importantes dans ses cordages, et blessant légèrement deux gabiers dans les huniers.

Quant à la polacre, elle avait bien plus considérablement souffert dans sa mâture, ayant eu son mât de misaine brisé, un peu au-dessous de son hunier, entraînant dans sa chute une partie des cordages du grand mât, déchirant du haut en bas le grand hunier et la grand' voile.

Trim, qui durant tout ce temps s'était tenu campé au-dessus de la cambuse, avait suivi de l'œil l'effet de la décharge de Cicéron. Au moment où le coup partit, il se dressa sur ses genoux et quand il vit le mât de misaine de la polacre tomber, il jeta un cri de triomphe, lança sa casquette pleine de graisse dans les airs et sautant sur le pont il se mit à crier à tue-tête, en gesticulant et cabriolant comme un fou :

—Hi ! hi ! hi ! Bonjou la polacre, en voulez-vous encore ? hi ! hi ! hi ! Bien visé ça, mon petit maître ! hourra pour mossié Céron ! Cré mâtin ça que mossié Céron ! Il est temps moué couri faire le déjeuner ! Cré mâtin ça que mossié Céron ! hourra ! hourra !

Et le pauvre Trim, ivre de joie, entra dans la cambuse où il tisonna vigoureusement le feu et brassa ses chaudrons. Puis un instant après ressortant sur le pont quand la bordée de la polacre vint causer les avaries, dont nous avons parlé, dans la voilure du *Zéphyr* ; il agita son poing vers la polacre, en lâchant un énorme juron, et s'étonnant que le capitaine ne lui courut pas sus, pour le punir de sa témérité. Mais le capitaine ne pensait pas ainsi, et d'ailleurs il avait bien d'autres choses à faire.

Le *Zéphyr* qui, sous sa nouvelle bordée, courait grand largue, fut bientôt hors de la portée des caronades de la polacre ; mais comme il avait perdu deux de ses mâts et souffert de graves avaries dans son gréement, il était évident que la corvette gagnait considérablement sur lui.

Le capitaine Pierre appela le maître d'équipage, et lui recommanda de faire servir à ses gens une double ration de rum et un bon déjeuner.

Après avoir fait l'inspection de la mâture, examiné les avaries, s'être assuré que les blessures de ses matelots étaient légères et avoir assisté à leur pansement ; il donna quelques ordres au contre-maître et descendit dans la cabine, où il crut qu'il était temps de se rendre.

Sir Arthur Gosford était assis sur un sofa tenant une des mains de Sara, qui sanglottait et pleurait à chaudes larmes, et qu'il s'efforçait de rassurer ; Clarisse calme et tranquille était assise près de son père, sa tête appuyée sur son épaule.

A l'arrivée du capitaine, tous trois se levèrent à la fois, et d'une seule voix lui demandèrent où en étaient les choses sur le pont.

—Tout est clair maintenant. Pas d'accident sérieux, quelques voiles et quelques gréements endommagés. Voilà tout.

—Pas de blessés ? demanda Sara d'un air timide.

—Pas pour en parler, deux hommes égratignés.

—Et la polacre ? demanda Sir Gosford.

—La polacre ! oh ! nous lui en avons donné assez pour aujourd'hui. Je ne crois pas qu'elle y revienne une seconde fois... Mais à propos où est donc M. le comte d'Alcantara ?

—Le comte d'Alcantara ? répétèrent Clarisse et Sara tout d'une voix.

—Oui, je ne le vois nulle part ; il ne s'est pas montré sur le pont, il doit être resté dans la cabine, continua le capitaine.

—Il était ici quand la canonnade a commencé, lisant dans ce livre à l'autre bout de la table. Je suis sorti un instant pour aller chercher mes deux enfans, et quand je suis rentré il n'y était plus.

—Vous êtes bien certain ?

—Bien certain.

Le capitaine s'avança pour voir par curiosité quel était ce livre qui pouvait avoir assez intéressé le comte, au milieu de la confusion de la canonnade.

C'était un livre d'heures, ouvert à la prière des agonisans,

—Comte d'Alcantara, cria le capitaine à haute voix, où êtes-vous ?

Personne ne répondit.

Le capitaine appela le maître d'hôtel, et lui ordonna d'aller sur le pont voir si le comte d'Alcantara y était, et s'il ne l'y trouvait pas, de s'informer et de le chercher partout.

On appela, on chercha, mais en vain.

—Ecoutez, s'écria Clarisse, il me semble avoir entendu quelque chose au fond de la salle, écoutez !

Le capitaine, Sir Gosford, Clarisse et Sara coururent à l'endroit d'où semblait venir un son faible et étouffé. On écouta encore, puis on entendit une voix qui criait : " au secours." La voix venait de la soute aux vivres. Le capitaine voulut ouvrir la porte, mais elle était fermée en dedans. Sans perdre de temps, il l'enfonça d'un coup de pied et entra. Personne !

—C'est pourtant bien d'ici que venait cette voix, dit Clarisse.

—Oui, oui, répondit une voix, qui semblait venir de l'autre monde.

—Où ?

—Ici.

—Où, ici ?

—Ici, ici, j'étouffe, dans le baril à fleur ; vite, vite, j'étouffe !

Le capitaine en un instant comprit tout ; il débarrassa un baril à fleur qui se trouvait couvert de sacs, de boîtes et d'autres choses ; et au même instant on vit le couvercle se soulever, puis une tête et une figure, toutes blanches, sortir de dedans un baril à demi plein de farine, soufflant et éternuant comme un marsouin.

Une explosion d'éclats de rire vint saluer cette grotesque apparition. Etrange combinaison des facultés humaines. Tout à l'heure des pleurs, maintenant des rires ! Tant il est vrai que souvent les extrêmes se touchent. Le sublime et la mort à un bout, le ridicule et la folie à l'autre ;

la bravoure sur le pont et la peur dans un baril de farine ! quels contrastes et quels rapprochements !

—Ne riez pas de mon malheur, je vous en prie, cria le comte, en essuyant sa figure du revers de sa main. Je vais vous raconter comment cet accident m'est arrivé ; attendez.

Et, en ce disant, il passa dans la cabine du maître d'hôtel, où il se lava et fit sa toilette.

—Allons sur le pont, mes enfans, dit Sir Gosford à Clarisse et à Sara, pour prendre l'air un peu, et examiner ce qui se passe au dehors.

Sur le pont tout se ressentait des effets de la dernière escarmouche. Des bouts de cordages coupés, des tronçons de mâts, des épars, des vergues brisées, qu'on était activement occupé à réparer. A l'arrière du *Zéphyr*, la corvette qui avançait, avançait toujours, et qui avait regagné le chemin que la manœuvre si heureuse et si hardie du *Zéphyr* lui avait fait perdre. Plus loin dans la distance, la polacre qui avait abandonné la chasse pour le moment, et réparait ses avaries.

Ce spectacle avait quelque chose d'effrayant, aussi Sir Gosford eut-il regret d'être venu sur le pont avec ses deux jeunes filles. Il fut bien aise de redescendre dans la cabine quelque temps après, quand la cloche du maître d'hôtel vint annoncer que le déjeuner était servi.

—Allez déjeuner, Sir Gosford, lui dit le capitaine, ne m'attendez pas ; j'irai vous rejoindre dans un instant.

Le capitaine donna les ordres nécessaires pour se préparer à l'abordage, car il vit bien qu'il n'y aurait pas moyen de l'éviter. Après avoir jeté encore un coup d'œil sur la corvette qui s'avançait toujours, il recommanda qu'on vint l'avertir aussitôt qu'elle commencerait à arriver à la portée de ses deux pièces de retraite, qui étaient dans sa cabine ; et il descendit prendre sa place à la table du déjeuner.

Le silence le plus profond régnait dans la cabine. Les figures étaient sérieuses ; celle du comte d'Alcantara trahissait une certaine confusion qu'il s'efforçait de surmonter. Le capitaine qui voulait prolonger le repas, et faire diversion aux sombres pensées qui occupaient l'esprit de ses convives, s'adressa au comte d'Alcantara et le pria, en s'efforçant de supprimer un sourire, de leur raconter la cause de l'accident qui lui était arrivé.

—C'est une vraie fatalité, répondit le comte, imaginez que voulant monter à la hâte sur le pont, pour aller me mêler aux combattans, je pris le chemin de cette chambre croyant y arriver plutôt. Je cherchais à mettre le pied sur un baril pour sortir par l'écoutille, quand, fatalité ! le couvercle s'enfonça sous mes pieds et voulant me soutenir sur une espèce de tablette, la planche manqua et je fus précipité dans le baril, entrainant avec moi sacs, boîtes et tout ce qui se trouvait sur la tablette.

—Mais, c'est un terrible accident, vous pouviez étouffer.

—Dans toute autre circonstance, continua le comte en reprenant tout son aplomb, ce n'eut été rien ; mais vous pouvez juger des tortures que j'endurai, quand je vis qu'il m'était impossible de soulever l'énorme poids qui était tombé sur le baril, surtout, remarquez bien, surtout quand je réfléchis, que peut-être ma présence sur le pont pouvait être de quelque secours !

—L'effronté et impudent bavard ! pensèrent tous les passagers. Le capitaine se moucha, Sir Gosford toussa, Clarisse avala une énorme gorgée de thé au risque de se brûler, et Sara sourit tristement. Cependant à mesure qu'il parlait, l'idée de la scène du comte sortant de la farine, vint peu à peu prendre la place des idées plus sombres, que la vue du spectacle sur le pont avait réveillées dans leur esprit.

Déjà le déjeuner avait duré quelque temps, quand un coup de canon se fit entendre. Tous se levèrent à la fois. Le capitaine s'élança sur le pont.

G. B.

(*A continuer.*)

LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.

Le 5 juin 1854, Lord Elgin, Gouverneur du Canada et Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, signait à Washington un Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis. Ce traité, conclu par l'Angleterre en faveur de ses colonies de l'Amérique du Nord, était fait pour dix ans à partir du jour de sa ratification par les puissances intéressées. Les diverses législatures s'occupèrent aussitôt de lui donner force de loi, et l'Acte entra définitivement en opération le 11 septembre suivant, jour où il fut promulgué par le Président Pierce.

Comme cette période de dix années est sur le point d'expirer, on discute partout, aux Etats-Unis et ici, les avantages qu'en ont retirés les deux pays, l'importance relative de leurs marchés l'un pour l'autre, les éventualités d'une cessation de réciprocité d'échanges, et les bases nouvelles de leurs relations futures. Nous n'avons pas la prétention de faire dans ce travail une étude complète de ces graves sujets, et encore moins d'arriver à des conclusions infaillibles : notre but est simplement d'être utile à ceux qui ne seraient pas en mesure de juger de l'importance de la question, en appuyant de quelques recherches puisées aux sources officielles la valeur de nos remarques.

I

Le premier article du Traité de 1854 porte, que—" En outre de la liberté " garantie aux pêcheurs des Etats-Unis par la convention du 20 Octobre " 1818, de prendre, saler et sécher du poisson sur certaines côtes des colo- " nies britanniques de l'Amérique du Nord désignées en icelle, les habitants " des Etats-Unis auront, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britan- " nique, la liberté de prendre du poisson de toute sorte, excepté les poissons " à coquille, sur les côtes et rivages maritimes, et dans les baies, havres et " anses du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile

" du Prince-Edouard et des différentes îles adjacentes, sans être restreints à " aucune distance du rivage, avec permission de débarquer sur les côtes et " rivages de ces colonies et des îles d'icelles, ainsi que sur les îles de la " Magdeleine pour y sécher leur filets et préparer leur poisson: Pourvu " qu'en ce faisant ils n'empiètent pas sur les droits de la propriété privée, ni " ne troublent les pêcheurs britanniques dans la jouissance paisible de quel- " que partie que ce soit des dites côtes occupées par eux pour le même " objet."

Le troisième déclare que les céréales, les bestiaux, le poisson, les minérais de toute sorte, le charbon, les bois de construction et de chauffage, la laine, le gypse, le lin et le tabac bruts, les chiffons, les cuirs crus, etc., du crû et de la production des colonies ou des Etats-Unis, seront admis en franchise dans chacun de ces pays.

Par le quatrième, il est convenu que " les citoyens des Etats-Unis auront " le droit de naviguer sur le fleuve St. Laurent et dans les canaux du Cana- " da, servant de voie de communication entre les grands lacs et l'océan " Atlantique, avec leurs vaisseaux, bateaux et embarcations, aussi pleinement " et librement que les sujets de Sa Majesté Britannique, sujets seulement " aux mêmes droits de péage et autres droits que ceux qui sont maintenant " ou pourront être par la suite exigés des dits sujets de Sa Majesté; bien " entendu néanmoins que le gouvernement britannique conserve le droit de " suspendre ce privilége en en donnant dûment avis au gouvernement des " Etats-Unis.

" Il est de plus convenu que si, en aucun temps, le gouvernement britan- " nique exerce le dit droit réservé, le gouvernement des Etats-Unis aura le " droit de suspendre, s'il le juge à propos, l'opération de l'article III du " présent traité, en autant qu'il se rapporte à la province du Canada, pen- " dant aussi longtemps que pourra continuer la suspension de la libre navi- " gation du fleuve St. Laurent ou des canaux.

" Il est de plus convenu que les sujets britanniques auront le droit de " naviguer librement sur le Lac Michigan avec leurs vaisseaux, bateaux et " embarcations, aussi longtemps que le privilège de naviguer sur le fleuve " St. Laurent garanti aux citoyens américains par la clause ci-dessus du " présent article continuera, et le gouvernement américain s'engage de plus " à insister auprès des gouvernements des Etats particuliers pour qu'ils " assurent aux sujets de Sa Majesté Britannique l'usage des différents " canaux appartenant aux Etats, sur un pied d'égalité avec les habitants des " Etats-Unis."

On a prétendu voir dans cette mesure l'expression d'une politique large et libérale du gouvernement américain envers des colonies qui ne lui appartenaient pas;—et aujourd'hui même on se sert de ce fait pour nous reprocher les sympathies que trouve ici la cause du Sud. Rien de plus contraire à la vérité. S'il fallut au Cabinet de Washington de graves raisons pour se

décider à faire brèche dans son vieux système prohibitif, on doit les chercher dans le traité et pas ailleurs.

Quels sont en effet, les droits que demandent et obtiennent les Etats-Unis, à part la réciprocité de libre échange stipulée également entre eux et les Provinces ? Afin de contrebalancer les avantages que pourront retirer celles-ci de la plus grande importance des marchés américains, ils exigent en retour que les pêcheries du Golfe leur soient ouvertes, aux mêmes titres et priviléges qu'aux sujets anglais. Or, on peut se faire une idée de la valeur de cette condition par le chiffre de l'exportation du poisson des Etats-Unis qui s'élève à la somme de 12 millions de piastres par année.

Et d'ailleurs, qu'avait à craindre le commerce américain de la concurrence d'une population d'à peu près 2,400,000 habitants que renfermait les cinq Provinces lors de la signature du traité, contre celle de 23 millions que l'on comptait aux Etats-Unis à la même époque ? Quelles appréhensions assez sérieuses pouvaient le justifier de demander une compensation aussi énorme ? L'un des résultats de l'exploitation de nos pêcheries par les Américains a été de nous faire tomber sous leur dépendance pour notre approvisionnement de poisson et d'huile de poisson, et de nous obliger par là de payer une prime indirecte à leurs pêcheurs pour lutter contre les nôtres.

Malgré sa propre production, le Canada seul a importé des Etats-Unis pour la somme énorme de $210,894 en 1861 et de $268,045 en 1862. Ainsi donc, loin de nous octroyer des faveurs, la République fédérale a fait au contraire un excellent marché : de part et d'autre on s'est efforcé de recevoir l'équivalent de ce que l'on donnait, et pas autre chose.

Les avantages réalisés par les Américains du traité de 1854 ne s'arrêtent pas là :

" Le premier résultat du Traité, écrit M. Ward, dans un rapport du " Comité de Commerce du Congrès de 1862, fut de donner une grande et " avantageuse impulsion à notre commerce en général avec le Canada."

En consultant les statistiques officielles, on voit en effet que sur un total de $215,928,776 d'importations faites par le Canada depuis 1855 à 1860 inclusivement, les Etats-Unis figurent pour une part de $114,259,345, — c'est-à-dire plus de la moitié. Quant aux autres provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince Edouard et de Terre-neuve, le total de leurs exportations, pour la seule année 1861, s'élève à une valeur de $16,347,567, contre $20,097,671 d'importations, représentant un chiffre d'affaires de $36,445,238. La valeur totale des produits exportés aux Etats-Unis pour la même époque n'atteint que la faible somme de $160,665, tandis que celle des importations donne $1,723,488.

On se fera encore une idée plus exacte des relations commerciales des colonies anglaises de l'Amérique du Nord avec les Etats-Unis, si l'on considère que sur un mouvement total du commerce de 1861, pour les cinq provinces, de $114,702,719, les Etats-Unis y entrent pour $31,403,468.

La moitié de cette dernière somme représente, en moyenne, la valeur des articles admis en franchise d'après le Traité de Réciprocité : or, comme nos exportations aux Etats-Unis sont dans une proportion d'à peu près 1 sur 3 avec nos importations, il est facile de se convaincre que le commerce américain a fait d'assez bonnes affaires à l'aide des conventions de 1854.

Pendant que nous en sommes aux chiffres, voyons de suite ce que le Canada a retiré de profits du traité, par un rapprochement de statistiques également authentiques.

Le chiffre de nos importations des Etats-Unis s'est élevé en

1851	à	$ 8,365,764,	celui de nos	exportations	à	$ 4,071,544.
1852	"	8,477,693,	"	"	"	6,284,520.
1853	"	11,782,144,	"	"	"	8,936,380.
1854 [1]	"	15,534,096,	"	"	"	8,649,000.
1855	"	20,828,676,	"	"	"	16,737,276.
1856	"	22,704,508,	"	"	"	17,979,752.
1857	"	20,224,648,	"	"	"	13,206,436.
1858	"	15,635,565,	"	"	"	11,930,094.
1859	"	17,592,916,	"	"	"	13,922,314.
1860	"	17,273,029,	"	"	"	18,427,968.
1861	"	21,069,388,	"	"	"	14,386,427.

Le fait le plus grave et le plus digne de remarque de cette nomenclature de statistiques, c'est qu'après l'accroissement subit de nos exportations aux Etats-Unis de 1854 à 1855, le chiffre de cette dernière année, qui n'aurait dû être que le premier résultat du traité, a été peu dépassé, et qu'il forme, à un million près, la moyenne des sept années subséquentes. Ilsuit tout naturellementde ce fait que le marché le plus naturel du Canada n'est pas du tout les Etats-Unis, ainsi qu'on le prétend généralement. Autrement, il serait assez difficile d'expliquer pourquoi le chiffre seul de nos échanges avec les Etats-Unis serait resté stationnaire, lorsque l'industrie et le commerce ont fait en ce pays de si grands progrès depuis dix ans.

On parait en général peu se douter de ce fait, et cependant il est certain, clair, décisif. Nos voisins le savent, et c'est peut-être à cause de cette connaissance de nos propres affaires qu'ils cherchent aujourd'hui avec tant d'ardeur et par tant de moyens à nous persuader d'étendre davantage la portée du traité.

Il ne faudrait peut-être pas chercher ailleurs non plus le motif des nombreux griefs qu'a soulevés de tout temps leur mode d'interpréter le traité et la foi jurée.

Voici ce que l'ex-ministre des Finances, M. Galt, écrivait il y a deux ans à ce sujet :

" L'esprit du traité a été violé par les Etats-Unis lorsqu'ils ont imposé de

1 Date du Traité de Réciprocité.

" forts honoraires consulaires dans les cas de preuve d'origine, honoraires " équivalents à un impôt, et qui, après deux ans de négociations, ont enfin " été abolis par acte du Congrès. A l'article *bois de construction et merrain* " ils ont assujéti aux droits toutes les planches et madriers qui étaient en " tout ou en partie équarris, sciés ou embouvetés, donnant ainsi le sens le " plus restreint aux mots *manufacturé en tout ou en partie.* Pour compléter " l'idée que le gouvernement américain se fait de l'esprit et du but du traité, " disons encore que la farine faite en Canada avec le *blé américain* est su- " jette aux droits, bien que la farine du Canada en soit exempte. De même, " les bois de construction fabriqués en Canada de billots américains, sont " sujets aux droits aux Etats-Unis ; dans ces cas, et particulièrement pour " les deux derniers, on doit se demander si la décision des Etats peut s'ac- " corder avec l'esprit et même la lettre du traité."

Et plus loin :

" Le Canada permet le libre enregistrement des vaisseaux étrangers,—les " Etats-Unis ne le font pas. Longtemps le Canada a tenté, mais sans succès, " de laisser les grands lacs libres aux vaisseaux des deux pays destinés au " service des côtes. Le Canada permet aux embarcations américaines de " traverser tout son réseau de canaux jusqu'à l'océan sans aucune espèce " de péages ou de droits; mais aucune embarcation canadienne ne peut, " même en acquittant les péages, entrer dans un canal américain. La stipu- " lation suivante de l'article IV du traité de réciprocité est restée lettre " morte, savoir : *que le gouvernement des Etats-Unis s'engage à insister* " *auprès des gouvernements des différents Etats pour assurer aux sujets de Sa* " *Majesté Britannique, l'usage des canaux des différents Etats sur un pied* " *d'égalité avec les Etats-Unis* .... Le gouvernement canadien n'a pas même " été informé si on avait tenté les efforts qu'on avait promis de faire. On " achète constamment sur les marchés américains des produits étrangers " pour les importer en Canada, et ces produits ne paient, dans ce cas, de " droits que d'après la facture étrangère première ; mais les règlements de " la douane américaine s'opposent à ce que des transactions de ce genre " s'opèrent sur les marchés canadiens. Ainsi, par exemple, le thé a toujours " été soumis à un droit de 20 pour cent lorsqu'il était importé du Canada, " bien qu'il soit exempt de droits lorsqu'il arrive par voie de la mer. Les " articles fabriqués en Canada ont toujours payé des droits élevés dans les " Etats, tandis que les mêmes articles fabriqués aux Etats Unis ont, jusqu'à " ces derniers temps, été admis en Canada à un tarif très-bas, et sous le tarif " actuel ils paient encore bien moins que lors de l'établissement du tarif " Morrill."

En résumé et pour emprunter à la vie réelle une comparaison pleine de justesse,— la position du Canada avec les Etats-Unis est celle d'un petit négociant plein de ressources, d'énergie et d'avenir, qui serait venu s'établir

près d'un gros marchand en train de faire fortune. Tout d'abord, ce dernier ne manque pas de mépriser l'humble boutique qui vient de s'installer à ses côtés ;— il est si fort et la concurrence sera si faible ! Cependant, le nouvel arrivé réussit peu à peu à se créer une clientèle qu'il augmente et qu'il soigne avec une sollicitude de tous les instants ; il augmente ses affaires de temps en temps et avec prudence ; il étudie tous les jours les prix du marché et les besoins de ses pratiques : bref, un beau matin, la modeste boutique a disparu et à l'endroit qu'elle occupait s'élève, sous les regards ébahis du gros voisin, de magnifiques magasins et de vastes entrepôts où se meut tout un monde de commis et d'hommes affairés. Est-ce que l'intérêt ne dictait pas au premier marchand de prendre dès le commencement tous les moyens de s'associer, d'éloigner ou de ruiner son rival !

II

On est loin d'être d'accord aux Etats-Unis sur le mode de leurs futures relations commerciales avec les Colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Comme il doit tout naturellement arriver dans toutes les questions de ce genre entre deux grands pays, l'opinion varie avec la diversité de production des territoires intéressés. L'Ouest, pays agricole et favorable par conséquent à tout ce qui peut activer l'écoulement de ses produits vers les marchés européens, n'a rien à craindre du libre échange actuel ; il lui est au contraire très-utile en ce qu'il suscite une concurrence formidable aux compagnies américaines de transit. Aussi, les Chambres de Commerce de St. Paul, de Détroit, de Milwaukie, de Chicago, de Cleveland et de Buffalo sont-elles unanimes ou à peu près à demander la continuation du traité tel qu'il est, tout en proposant d'en rendre l'application plus large et mieux définie.

L'Est, au contraire, est d'opinion différente et demande beaucoup plus. Le traité de 1854, avec ses restrictions, n'a contribué, suivant les yankees du nord, qu'à favoriser le Canada à leurs propres dépens. Tandis que ce dernier pays trouvait son profit à exporter en franchise sur leur marchés ses céréales et ses animaux, leurs articles de fabrication restaient frappés à la frontière canadienne des droits les plus élevés : — " Est-ce là du libre échange, " se sont-ils écriés ? Est-ce là de la réciprocité ?—Eh ! bien, maintenant, non-" seulement nous rejetons les relations existantes, mais nous voulons le libre " échange absolu ; nous voulons, dans l'intérêt de tous, l'abolition de toute " barrière douanière entre le Canada, les Provinces et les Etats-Unis ; — " nous allons même plus loin, nous proposons l'adoption par les deux pays " d'un *Zoll-Verein*."

Avant d'entrer dans l'examen rapide de ces prétentions partagées par une certaine classe d'hommes de ce pays, à titre de doctrines économiques, [1]

1 *Vide* Conclusions d'un Rapport de l'Assemblée Législative du 27 juillet 1857, par l'Hon. M. Merritt — et Réponse de l'ex-Ministre des Finances, M. Galt, du 25 Octobre 1859, à la dépêche du Duc de Newcastle au sujet du tarif canadien, — p. 8.

nous avons besoin de déclarer que nous ne sommes ni libre-échangiste, ni protectioniste dans le sens absolu de ces deux mots. Les intérêts du pays nous semblent plus chers que les systêmes, et nous croyons que l'économie sociale d'une colonie aussi importante que celle-ci, doit être basée sur les principes qui assurent son autonomie et son indépendance futures, plutôt que sur des théories que l'expérience se charge de démentir aussitôt qu'elles deviennent absolues.

Les systêmes sont toujours dangereux en ce qu'ils sont absolus, et la faveur éclatante dont jouit une doctrine nouvelle n'est pas la seule recommandation qu'elle doit offrir. Il y avait donc une grave erreur de se passionner pour telles et telles idées, pour telle et telle école d'économistes, ces derniers fussent-ils Say, Blanqui, Bastiat, Molinari, Rossi, Cobden, Bright, Walker, Huskisson et même Robert Peel.

Une théorie sociale, pour être vraie, doit partir de quelques principes vrais, universels, évidents, puis les appliquer suivant l'âge, le génie, le caractère, la situation géographique et le régime historique et dominant d'une nation. L'expérience des autres doit lui profiter, mais pas autant que celle du pays où elle pénètre.

Pays maritimes, producteurs et industriels, les colonies anglaises de cette partie du continent doivent régler leur marche, non d'après les idées ou les rêveries économiques les plus en faveur à l'étranger, mais d'après ce qui semble favoriser davantage leur force, leur richesse et leur expansion dans l'avenir. Notre gouvernement ne sera patriotique, ne sera libéral, ne sera intelligent, ne sera vrai qu'à cette condition. Soyons bien persuadés que si la phalange libre-échangiste de Manchester a fait tant de bruit, c'est uniquement parce que les principes s'accordaient avec les besoins publics : on a cru que ce résultat se reproduirait partout, et c'est ce en quoi on a éprouvé de bien amères déceptions. Une fois de plus, il a été acquis que copier ne signifie pas progresser.

Quel serait le premier résultat de l'application du libre-échange de tous les produits entre les Etats-Unis et le Canada, par exemple ?

La conclusion d'un traité de ce genre aurait pour premier et principal effet de créer des avantages en faveur de l'industrie américaine qu'il faudrait de toute nécessité étendre au commerce de la mère-patrie ; — en d'autres termes, les colonies seraient tenues, ni plus ni moins, qu'à abolir tout tarif et à se mettre en mesure de pourvoir par d'autres moyens aux frais de leurs gouvernements. Or, le système fiscal du Canada en particulier reposant surtout sur les taxes indirectes perçues à la frontière sur l'entrée des produits étrangers, le trésor se trouverait du premier coup avec un découvert que l'impôt foncier ne parviendrait certainement pas à réaliser. Nous perdrions avec les Etats-Unis seulement environ 4 millions de recettes. La suprême ressource des pays libres-échangistes nous resterait, il est vrai ; — nous pour-

rions compenser la perte du revenu douanier par les taxes directes. Oui, mais qui en voudra, en supposant même qu'elles pussent suffire à combler le déficit ? D'ailleurs, il serait sans exemple qu'une colonie trouvât son intérêt à faire ce changement.

Une autre considération qui est d'une très grave importance, c'est qu'un traité de libre-échange absolu avec la République voisine entraîne la ruine inévitable de nos entreprises publiques, en nous privant du seul moyen de les favoriser et de les rendre fructueuses, au moyen d'un tarif différentiel.

Quelques millions de plus ou de moins pour le trésor des Etats-Unis sont peu de chose, et d'ailleurs les Etats considérés isolément ne s'en sentiront nullement ; ils continueront donc de compenser par de gigantesques travaux d'art les avantages que la nature a donnés à nos moyens de communication. Privés d'une source de revenus importante, il nous faudra nous épuiser, pour continuer cette lutte inégale, incessante et ingrate, jusqu'à ce qu'un beau matin nos ports déserts, notre commerce ruiné, notre agriculture en souffrance, nos canaux silencieux, nos chemins de fer arrêtés et le peuple écrasé d'impôts, nous fassent apercevoir, mais trop tard de notre lamentable erreur.

Qu'il se déclare une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que devenons-nous avec le libre-échange qui laisse tout-à-coup nos marchés déserts, sans approvisionnements, et à la merci d'une production lointaine et incertaine ?.... En supposant même, ce qui est impossible, que les colonies pourraient rester neutres dans un tel conflit, comment empêcher les ennemis de la mère-patrie de venir chercher dans nos campagnes les chevaux, les bestiaux et les grains nécessaires à leurs armées, — de faire traverser nos canaux par leurs flottes de canonnières et de se servir de nos chemins de fer pour transporter leurs soldats ?

Un traité de libre-échange aurait encore pour résultat de ruiner les industries indigènes en inondant le pays des articles de fabrication américaine. Au moyen d'un tarif sagement protecteur, un gouvernement éclairé ouvre la porte d'un pays aux matières premières qui manquent à son industrie, et la ferme aux objets que le pays produit lui-même en quantité suffisante, ou qu'on veut l'obliger à produire ; par des droits différentiels et par des primes, il favorise sa navigation intérieure et extérieure, et active l'exploitation de ses mines.

Le lecteur ne s'attend pas à ce que nous répétions ici tous les arguments, tous les exemples, toutes les contradictions que l'on accumule depuis quarante ans sur ce sujet. Il suffira d'ajouter que l'une des principales raisons de la guerre civile de ces mêmes Etats-Unis qui nous demandent le libre-échange, provient d'une question de tarifs. Privés de toute communication avec les marchés de l'Europe par la guerre de 1812, les Etats-Unis, forcés de produire eux-mêmes, prirent tout à coup un développement industriel des plus marquants, en même temps que leurs pêcheurs enlevaient aux anglais le

monopole de la pêche à la baleine. Mais dans aucune partie de l'Union, ce développement ne prit le caractère qu'il eut dans les états compris sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Après la guerre, les principes les plus stricts du prohibitisme et de la protection furent mis en pratique pour protéger ces manufactures naissantes de la concurrence Européenne. [1] Les Etats du Sud qui étaient producteurs et par conséquent tendaient à élargir le plus possible le rayon de leurs échanges, se soulevèrent, menaçèrent, protestèrent en présence d'une telle mesure, mais en vain. Cependant, le mécontentement fut porté à son comble en 1821, la Caroline se souleva et la République ne dut son salut qu'à l'énergique fermeté de son Président Jackson. Depuis cette époque, le tarif subit de temps à autre des changements qui, tour à tour contentèrent ou mécontentèrent le Sud et mirent chaque fois en danger la propriété industrielle du Nord.

Quarante ans après la première menace de sécession, ce fut encore la même cause alimentée de nouvelles haînes et de nouvelles rivalités, qui mit les armes aux mains du Sud contre le Nord et fit éclater l'épouvantable guerre dont l'Union n'est pas encore sortie. Qui peut avoir oublié toutes les plaintes, toutes les réclamations que souleva le tarif Morrill dans les états à esclaves ?

Les Etats-Unis ont donc mauvaise grâce à nous demander un traité de libre échange absolu, lorsque leur propre exemple, leur immense propriété, et toute leur conduite depuis cinquante ans nous font un devoir de les imiter.

Mais si un traité de ce genre entre nos voisins et nous ne peut qu'être une cause d'affaiblissement et de ruine matérielle pour les Provinces, un tel état de choses serait néanmoins encore préférable à l'adoption d'un *Zoll-Verein.*

" Les principes du *Zoll-Verein*, dit l'auteur du Rapport d'un Comité du " Congrès déjà cité, consistent en ce que tous les pays qui forment l'associ- " ation douanière jouissent des mêmes droits d'importation, d'exportation et " de transit." Puis, il continue en exaltant les excellents fruits qu'a portés cette institution en Allemagne, et conclut en se flattant qu'il sortirait des conséquences encore plus heureuses de l'existence d'un pareil traité entre les Etats-Unis et les colonies.

Avant d'aller plus loin, il faut se rappeler que le *Zoll-Verein* Prussien est une association de tous les états qui composent la Confédération Germanique, moins l'Autriche, ayant pour but d'établir une uniformité et l'unité dans leur législation douanière ; d'un autre côté, tous les pays sont déjà liés entr'eux par des nœuds politiques, par l'identité de language et par des tendances assez semblables dans le génie particulier de chaque petit groupe

1 Un exemple à propos du cabotage ;—Par un Acte du Congrès en date du 3 Mars 1817, il est statué :—" Qu'aucune marchandise ne sera importée, *sous peine de* " *confiscation*, d'un port des Etats-Unis à un autre port des Etats-Unis dans un navire " appartenant en tout ou en partie à un sujet d'une puissance étrangère."

Allemand. La population totale des pays soumis au *Zoll-Verein* s'élève à 29 millions et est toute de race germanique. On voit de suite quelles dissemblances nombreuses existent entre la situation respective des Provinces et des Etats-Unis de l'Amérique et celle où se trouvait la Confédération germanique lorsqu'elle inaugura son grand et fécond principe de *Zoll-Verein*. Ceci établi, entrons dans l'examen des résultats qu'a retirés la ligne douanière allemande et que produirait l'application de la même théorie en Amérique.

La réduction des frais de perception et d'administration par suite de la suppression des lignes douanières entre les divers états allemands ; l'accroissement des recettes totales résultant de la progression de la consommation ; la possibilité, pour la ligne douanière, de conclure des traités avantageux avec l'étranger qui se montre plus disposé à faire des concessions à un grand pays qui lui assure un débouché considérable qu'à de petits états sans importance ; l'impulsion donnée à l'industrie et la production à meilleur marché amenée par l'entrée en franchise des matières premières et par la création d'un vaste marché intérieur ; enfin au point de vue social et humanitaire, et la fusion des races, l'unité de langue, l'accroissement de l'importance, politique des divers pays ainsi liés par la communauté des intérêts, voilà quels ont été et seront pour la race germanique en Europe les résultats de cette confédération commerciale.

Un coup d'œil maintenant sur les suites d'un pareil système inauguré entre les colonies anglaises et les Etats-Unis.

En premier lieu, notre état de dépendance coloniale nous place dans une situation tout à fait désavantageuse comparée à celle de nos alliés, et pour nous être de quelque utilité, il faudrait commencer par obtenir une paix éternelle entre les Etats-Unis et le monde entier ;—secondement, une telle union ne nous serait aucunement profitable pour conclure des traités avec l'étranger et ne pourrait que nous nuire, vu notre peu d'importance dans la ligne ;—troisièmement, le réseau de nos communications intérieures jusqu'à la mer n'étant pas achevé, nous n'aurions plus aucun intérêt à le compléter, puisque nous n'aurions plus la faculté de créer des droits différentiels et par conséquent de les rendre profitables ;—quatrièmement, les Etats-Unis possèdant des industries puissantes, bien établies, et en possession de débouchés sûrs, il s'ensuivrait que nous éprouverions tous les résultats libres-échangistes du traité sans pouvoir profiter de ce qu'il pourrait avoir de protecteur ;—cinquièmement, enfin, le caractère national des colonies anglaises du nord de la l'Amérique, les ressources immenses de leur vaste territoire, l'accroissement si rapide et toujours croissante de leur populations, leurs tendances, leur génie particulier moitié français, moitié anglais, leur foi dominante, les nombreux liens d'affection qui les unissent à l'Europe, leur état de jeunesse nationale, sont autant de puissants motifs pour empêcher à jamais la réali-

sation d'un pareil projet. La fusion de deux éléments se fesant toujours par le plus fort et le plus énergique aux dépens du plus faible et du plus petit, nous finirions vite par disparaître et par être absorbés par nos ainés. De fait, l'annexion ne pouvait s'offrir sous un jour plus doux et dans des conditions plus acceptables.

III

Résumons et concluons.

Après avoir montré que les Etats-Unis n'avaient consenti à signer le traité de réciprocité de 1854 qu'à raison des avantages incalculables qu'ils s'y ménageaient par l'exploitation des pêcheries du Golfe St. Laurent,—nous avons tenté de prouver au moyen de statistiques officielles que le libre-échange pur et simple des produits dénommés avait été loin de leur être infructueux [1]. Le Canada, lui aussi, a trouvé son profit à cette réciprocité des échanges, et il devra faire tous ses efforts pour en obtenir la continuation. Il est bien vrai que le traité nous eut été trois fois plus avantageux si nos voisins n'eussent pas tout fait pour en entraver l'application : néanmoins, nous avons lieu d'être satisfaits du résultat produit.

Dans une deuxième division de ce travail, nous nous sommes attaché à constater et à signaler les divers courants d'opinion qui se manifestent dans les états limitrophes de l'Union au sujet de la réciprocité commerciale avec les colonies anglaises. Il nous a été facile de voir que ces braves yankees sont persuadés qu'il n'y a qu'un marché pour le Canada, hors lequel point de commerce,— et qu'ils ont dû se dire déjà plus d'une fois que ce serait une bien belle étoile à attacher au vieux drapeau de la République que celle du Canada. Le moyen qu'ils tentent est d'un effet certain ; ils savent que du jour où notre production sera la très-humble servante de la leur, ce jour-là ils pourront être fiers de leur politique et chanter *Hail Columbia.* C'est là un des grands secrets et peut-être l'un des principaux mobiles de leurs ridicules propositions de libre-échange absolu et de *Zoll-Verein.*

— Oui, mais les Etats-Unis nous menacent de l'abrogation du traité,— et tout le monde avoue qu'une telle détermination serait une calamité pour la Province ?

1 Il vient de nous tomber sous les yeux un article de l'*Economist* de New-York, dans lequel l'auteur se déclare énergiquement en faveur de la continuation du traité tel qu'il est, et avoue que les colonies auraient gravement tort de consentir au libre-échange absolu. D'après ses calculs et en groupant les chiffres d'importation du Canada aux Etats-Unis et des Etats-Unis aux Canada pendant les six premières années de l'opération du traité, il fait voir que le total de nos importations des Etats-Unis s'élève à $155,600,000, tandis que celui des Etats-Unis n'atteint que le chiffre de $118,000,000 ; il reste donc un excédant de $37,600,000 en faveur des Etats-Unis, excédant que nous avons dû solder en numéraire.—On parlera encore des faveurs américaines après cela ! (*Note de l'auteur.*)

D'abord, les Etats-Unis ont déjà bien fait des menaces qu'ils n'ont pas réalisées, et il est probable que celle-ci sera de ce nombre.

Nous sommes fermement convaincu des bons effets du mode actuel de nos relations commerciales avec nos voisins, et personne ne désire plus que nous la continuation de cet état de choses : mais est-ce à dire pour tout cela que le traité de 1854 soit une des conditions indispensables de la marche du progrès en ce pays ? Cette réciprocité, ces marchés de l'Est nous sont-ils si nécessaires que pour les garder il faille se soumettre à des exigences sans fin, renvoyer les commis de nos grandes maisons de cemmerce, fermer les boutiques, attacher le crêpe aux portes des écluses de nos canaux et de nos gares de chemin de fer, et se croiser tristement les bras ?

L'improbalité de l'abrogation du traité nous parait d'ailleurs démontrée par l'intérêt qu'ont nos voisins à le voir continuer. Si cet article n'était pas déjà long, nous ferions voir que les Etats de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ouest sont forcément en faveur de la continuation et de l'amélioration des rapports actuels. Les raisons en sont nombreuses et naissent entr'autres de la nature de leur production, de certaines nécessités de voisinage et surtout pour l'Ouest de sa situation géographique par rapport à nous.

La conséquence de la fermeture des marchés du Maine et des autres états industriels aux céréales et aux bestiaux du fermier Canadien, serait de faire retomber tout le poids de la hausse qui en résulterait sur les épaules du consommateur américain. Ce fait ne peut souffrir de contradiction.

Supposons maintenant que le traité de Réciprocité soit abrogé ;— qu'arrivera-t-il ?

Il se produira la première année une certaine perturbation dans l'acheminement des produits qui s'étaient écoulés jusqu'ici vers les Etats-Unis, à la faveur du libre-échange :— mais ce fait sera de peu de durée, et le courant détourné de son ancien lit ne tardera pas à reprendre une nouvelle direction tout aussi avantageuse. On a déjà pu se convaincre que le marché le plus naturel aux Provinces n'était pas celui de l'Union américaine ; mais plutôt celui de la Grande Bretagne et de l'Europe.

Au risque de paraître paradoxal, nons irons plus loin et nous prétendrons que l'abrogation de l'Acte de 1854, loin d'être désastreuse pour nos intérêts, nous sera des plus utiles. Pourquoi ? parcequ'elle nous forcera de lutter et de ne compter que sur nous mêmes. Or c'est par le travail, c'est par la lutte, c'est par l'énergie puisée dans certaines situations qu'un pays se forme, se développe et marche vers l'accomplissement de ses destinées.

La nécessité est mère de l'invention ; et qu'est-ce que l'invention, sinon l'industrie, les arts, le travail continu, sans fin, les efforts detous les jours ? C'est la nécessité qui forcera le gouvernement de chercher à prévenir les suites de l'abrogation du traité dans l'exécution et l'achèvement des travaux publics de la province, qui manquent pour imprimer un si puissant

essor au commerce et au traité. La nécessité de parer aux découverts probables du revenu, nous fera en outre un devoir de chercher à renouer ailleurs des relations.

Qui dirait à l'ignorance presque absolue dans laquelle vivent les quatre cinquièmes d'entre nous sur les ressources, la population, le commerce, la valeur économique, l'importance future de l'avenir du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, que ces provinces sont nos alliées naturelles, bien plus que nos alliées politiques ? Et, cependant, elles nous sont complètement étrangères ; leur législation douanière, leur système monétaire, leur droit commercial nous sont à peu près aussi inconnus que ceux de la Chine ; nous savons peut-être que leur système diffère du nôtre sur plusieurs points,—que, depuis M. Rameau, il s'y trouve beaucoup d'Acadiens,—qu'Halifax n'est pas tout-à-fait Portland, et qu'il est question de construire un chemin de fer intercolonial :—c'est à peu près tout. Il semble que le reste nous importe peu ou point du tout. Sans doute, il a été question de confédération ; mais l'opinion publique mal renseignée y a vu une menace nationale, l'accomplissement d'un projet machiavélique, et force a été aux gouvernants de reculer, d'ajourner leurs desseins.

A propos de la question qui nous occupe en ce moment, ne l'avons-nous pas étudiée à un point de vue presqu'exclusivement canadien ? En fesant le contraire, c'est-à-dire en envisageant plus souvent que nous l'avons fait le Traité de Réciprocité dans sa portée économique pour toutes les colonies, n'aurions-nous pas risqué de nous attirer des reproches graves ? Dégageons l'intérêt canadien de la question, analysons-le, tâchons de le comprendre, et pour le reste, advienne que pourra : voilà ce qu'on nous eut dit.

Eh bien, nous le répétons, il n'y a que des nécessités subites qui puissent secouer l'indifférence de l'opinion publique sur des questions qui nous intéressent tout autant que le Traité de Réciprocité ; il n'y a que des exigences nouvelles qui soient capables d'ouvrir à notre politique des horizons nouveaux, et de lui imprimer des tendances plus larges, plus fécondes, plus vraies, plus nationales et plus progressives. On comprend maintenant que si nous sommes très-favorables à la continuation d'une réciprocité d'échanges avec les Etats-Unis sur les mêmes bases que celles de 1854, nous n'en fesons pas non plus une condition essentielle de notre prospérité, et que ce qui est avec le traité aujourd'hui une question de temps pour la politique du Canada, deviendrait, sans le traité, une nécessité urgente, un devoir immédiat, une question de vie ou de mort.

La politique de ce pays, qui tient l'un des premiers rangs parmi toutes provinces anglaises, doit avoir un but noble, élevé, un but d'émancipation et d'indépendance : tous nos actes importants doivent s'imprégner de ce

souffle fécond, et respirer comme *un parfum d'avenir* [1] pour nous rendre dignes de la mission que la Providence a assignée à cette colonie.

Un simple coup-d'œil jeté sur la carte des possessions anglaises de l'Amérique du Nord suffit pour indiquer qu'elles sont destinées, dans un temps plus ou moins prochain, à être le siége d'un vaste empire. Leur système unique de navigation intérieure, leurs nombreux ports, leurs côtes maritimes, leurs pêcheries inépuisables, leurs bois si recherchés, leurs mines de toute espèce, leurs immenses bassins houilliers, les produits si variés de leur sol fertile, leur excellente position géographique, l'énergie de leurs habitants, leurs principes de foi, de morale et de probité, leurs tendances conservatrices, leur génie national moitié français moitié anglais, et cette marche lente mais sûre du progrès dans les pays du Nord, tout démontre que cette partie de l'Amérique n'est pas faite pour devenir à jamais une simple dépendance, un autre état du Maine de la grande république américaine. Pour notre part, nous admirons la clairvoyance de nos voisins en nous prêchant au nom du progrès des lumières, le libre-échange absolu, car ils ne se trompent pas sur l'importance future de ces riches possessions de l'Angleterre. La supériorité de transit qu'offre le St. Laurent aux immenses produits des plateaux de l'Ouest ; supériorité qui sera encore d'un tiers plus grande si jamais la province se décide à canaliser l'Ottawa jusqu'au lac Huron,—et que ne pourra jamais égaler le canal de l'Erié, — leur est parfaitement connue ; personne de leurs grands négociants n'ignore que Québec est de 500 milles plus près de Liverpool que ne l'est New-York, et que du jour où nos ports de mer pourront offrir un taux suffisant de fret océanique, New-York aura à lutter contre une concurrence formidable ; leurs puissantes compagnies de canal connaissent et apprécient tout cela à sa juste valeur. Voilà pourquoi, nous le répétons, il se fait tant de bruit à New-York et ailleurs contre le Traité de Réciprocité tel qu'il existe ;—voilà pourquoi on désire avec tant d'ardeur en modifier essentiellement les bases.

Il y avait une fois, dit Lafontaine, un pot de fer qui proposa un voyage à son confrère et ami le pot de terre. Celui-ci fit des difficultés et s'en excusa en disant qu'il lui serait bien plus sage de garder le coin du feu : il lui fallait si peu, si peu pour le briser ! — Qu'à cela ne tienne, reprit le pot de fer : je vous mettrai à couvert, je vous protégerai et prendrai en toutes choses votre défense. Persuadé et flatté de s'associer avec un grand, le pot de terre consent, et les voilà partis clopin clopant. Mais, ô malheur ! le pot de terre n'eut pas fait un pas qu'il fut mis en éclats par le *hoquet* de son compagnon.—Voici la morale que le fabuliste tire de cet apologue :

Ne nous associons qu'avec que nos égaux,
Ou bien, il nous faudra craindre
Le destin d'un de ces pots.

1 M. Thiers.

Nous nous sommes rappelé cette délicieuse allégorie à propos de la question du Traité de Réciprocité, et nous sommes certain que le lecteur y verra comme nous un haut enseignement politique.

Notre tâche se termine ici.

Ainsi que nous le disions au début, nous n'avons eu l'intention de faire ni une étude complète de la question, ni un travail suffisant pour quiconque voudrait approfondir le sujet, mais uniquement d'offrir au lecteur quelques faits et quelques observations. Nous avons simplement voulu indiquer les grandes lignes de notre politique dans les faits qui se préparent et chercher le fil de la vérité sous les fausses notions qui nous envahissent tous les jours. Avons-nous réussi ? Il nous est permis de l'espérer.

JOSEPH ROYAL.

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE ROME.

Rome! voilà un nom prononcé partout avec le plus puissant intérêt; dès qu'on l'entend, l'attention se réveille: de vifs sentiments agitent l'âme et souvent d'ardentes discussions s'élèvent. La ville fameuse rappelée par ce nom tient en effet dans ces temps tous les regards fixés sur elle. Que va-t-elle devenir? La cité qui des mains des Césars est passée à celles des Papes, va-t-elle subir une nouvelle transformation? Allons-nous assister à une de ces révolutions qui font les époques solennelles de l'histoire et creusent pour la société un nouveau cours d'idées, de mœurs et d'institutions? ou bien la vieille cité, immobile encore au milieu des ébranlements qui se font autour d'elle, va-t-elle donner une nouvelle preuve de cette destination providentielle qu'elle prétend avoir de durer et de dominer toujours?

Voilà en effet la question qui occupe actuellement tous les esprits dont la sollicitude pour les intérêts de la société est excitée par les événements qui se préparent.

Nul ne compte sur la durée de la trève qui depuis trois ou quatre ans a laissé Rome sans attaque. Une grande commotion européenne parait imminente. Les protocoles de la diplomatie dans un congrès général ou restreint ne sauraient avoir la force de comprimer un mouvement qui se fait sentir partout. Les fortes crises sociales ne se terminent que par l'effusion du sang. La guerre qui est au fond de tant d'intérêts opposés entre les puissances, et plus encore de tant de principes qui se combattent dans l'ordre religieux, moral et social, la guerre cherche de toutes parts une issue. Qu'elle la trouve sur la frontière dano-germanique, sur les champs déjà si ensanglantés de la Pologne, ou dans cette partie de la péninsule italique, qui n'est qu'un volcan révolutionnaire, elle se fera jour avant longtemps. Les grandes nations croiseront l'épée, et la voix du sang largement répandu proclamera la vengeance de Dieu sur les peuples qui l'ont irritée. Mais quelque soit l'occasion qui fasse éclater les hostilités, la lutte ne tardera pas à n'exprimer que la constante et essentielle opposition des deux cités dont l'empire se

partage la terre, celle de l'ordre et celle du désordre, celle du bien et celle du mal, celle de Dieu et celle du démon. Achever de faire régner la révolution dans le monde, ou replacer la société sur les bases religieuses et morales qui peuvent seules la soutenir, voilà quel sera le but contraire des deux grandes puissances belligérantes. Mais le glaive n'agira pas seul, ni le plus efficacement, dans ce conflit. La parole orale ou écrite sera l'arme par laquelle se fera la guerre des principes, des doctrines ; et l'arène où les esprits débattront les questions sociales excitera encore plus d'intérêt et aura plus d'influence sur le sort du monde, que les champs de bataille où les corps seront aux prises.

Rome surtout devra sentir la secousse de ce bouleversement moral et matériel, à moins d'une intervention merveilleuse du ciel. Si la révolution triomphe quel sera son sort ? Cette autorité temporelle du Souverain Pontife va-t-elle donc enfin cesser ? Mais cette dernière question n'a elle-même tant de gravité que parcequ'elle se rattache essentiellement à une autre. Le Pape, sujet d'un roi, ou citoyen d'une république, on le sent, cela n'est pas possible. Aussi, plus de pouvoir temporel, plus, d'après les vues humaines, de pontife indépendant, plus de pape, plus d'Eglise, plus d'autorité sur les âmes, et ainsi liberté de tout penser, de tout dire, de tout faire. Oh ! voilà la question, la question majeure, devant laquelle pâlissent toutes les autres.

Qui, depuis quelques années, n'a pas étudié ce grave sujet ? Qui n'a pas eu l'occasion de discuter l'utilité ou la nuisance du pouvoir temporel du Pape, au point de vue religieux et pratique ? En toute réunion d'hommes à qui leur éducation permettait de s'occuper des grands intérêts de la société, Rome et son autorité spirituelle et temporelle ont fait l'objet d'une discussion, devenant quelquefois une ardente polémique.

Qu'entendez-vous là où la question romaine est débattue ? Des voix se faisant l'écho de Garibaldi, et répétant : A bas la Papauté, l'opprobre de l'Italie ; d'autres voix plus timides ou moins logiques, disant : Nous voulons bien voir Rome, capitale du monde spirituel, mais nous souhaitons qu'elle soit affranchie du joug ecclésiastique pour le temporel. Mais de tout cœur où se trouve une conviction catholique forte et éclairée sort une vigoureuse protestation contre l'envahissement du territoire pontifical, au nom des plus graves intérêts de la religion, comme au nom des principes de la justice et du droit des gens.

Tout a été dit à ce point de vue. Mais quoiqu'il soit bon de répéter souvent les mêmes vérités, parceque les mêmes erreurs se reproduisent sans cesse, je conçois qu'il peut être utile de varier les aspects de la question. Ce ne sera donc pas précisément pour revendiquer les droits du chef de l'Eglise à la souveraineté de Rome que je m'élèverai contre l'agression dont son autorité a souffert et dont elle est menacée plus fortement encore. Je reclamerai le maintien d'un pouvoir sacré à Rome, dans les intérêts de cette ville

considérée en elle-même, et dans ce qui parait être sa destinée providentielle.

Voici la thèse que je pose :

Rome, pour continuer de subsister selon l'idée que la Providence en a conçue, et la destinée mystérieuse qu'elle lui a faite, destinée que manifestent son site, son histoire ancienne et moderne, ses ruines et ses monuments, son aspect matériel et moral, son caractère d'unité, de perpétuité, de centre vers lequel tous les peuples ont convergé, de foyer d'où a rayonné et rayonne encore la civilisation chrétienne, la teinte mystique répandue sur tout ce qu'elle a été, sur tout ce qu'elle est, et le privilége qu'elle a d'être le lieu du monde où l'intelligence, l'imagination, le cœur, les sens reçoivent les impressions les plus vives, les plus nobles, les plus satisfaisantes, Rome, pour conserver sa destinée providentielle, doit être soumise même sous le rapport temporel à l'autorité du Pape.

Tout chrétien qui a eu le bonheur de voir la ville sainte et a réfléchi sur le sort que Dieu lui a fait, se forme bientôt l'idée qu'elle est une cité mystérieuse qui demande à être régie par une autorité sacrée. Ce sont ces impressions d'un voyage à la capitale du monde chrétien, à la ville la plus fameuse de l'histoire, développées par les réflexions qu'ont amenées les événements des dernières années, que je coordonne aujourd'hui, à l'appui de la proposition que j'ai émise. Sous leur influence, je viens redire ce que Rome me parait être dans les desseins de Dieu, et ce que les hommes doivent respecter en elle, heureux d'acquitter en partie par ce travail, tout indigne du sujet qu'il puisse être, la reconnaissance que je dois au ciel pour toutes les jouissances que j'ai goûtées, à voir Rome dans cette beauté morale et matérielle par laquelle elle a charmé mes yeux, mon intelligence et mon cœur.

I

SITE DE ROME.

Dieu, dans sa sagesse suprême, coordonne tout. Rien n'est isolé dans ses œuvres. Chaque chose qu'il a créée a un but spécial à atteindre : les diverses dispositions de la matière ont à remplir pour le monde moral une fonction dont le résultat devra se faire sentir jusque dans l'ordre surnaturel. Le corps, l'esprit, la grâce divine, tout est lié, harmonieux. Toute beauté physique doit produire une beauté morale. Elle excite la reconnaissance pour la magnificence du créateur ou l'admiration pour sa sagesse exprimée

dans les rapports qui se trouvent entre cette forme agréable et un dessein de sa providence pour le plus grand bien des hommes. Une réflexion profonde sur les relations de l'ordre matériel avec l'ordre moral ferait surgir dans l'âme les sentiments les plus élevés et les plus délicieux.

Pour n'appliquer cette considération qu'au point de vue qui nous occupe, qui ne voit qu'il y a des lieux dans le monde prédestinés à être le siége où de grandes choses devraient s'accomplir ? Evidemment la terre offre des sites qui appelaient les hommes à s'y agglomérer, à y asseoir des villes. Mais les cités n'ont pas toutes le même caractère ; elles renferment des populations d'aptitudes différentes, appelées à jouer des rôles divers dans le drame du monde. La distinée des états est entrée dans les vues de la Providence et, selon la parole de l'Ecriture, le Très-Haut a fixé à chaque peuple les limites entre lesquelles il doit accomplir son sort. *Quando dividebat Altissimus gentes : quando separabat filios Adam constituit terminas populorum Deus.* Deut: 32. La sagesse divine a dû placer chaque nation dans la partie du globe qui, par sa conformation, son sol, son climat, devait servir aux desseins providentiels dont elle était l'objet en contribuant à lui donner sa physionomie particulière, son caractère distinctif entre les autres nations. Ce qui est vrai du vaste territoire que doit occuper tout un peuple l'est aussi de ces villes qui sont comme le cœur des nationalités ou qui ont une grande influence à exercer sur le sort du monde. Cette disposition de la Providence ne se montre nulle part d'une manière si éclatante que dans le lieu où elle a voulu que s'élevât la cité qui devait être la reine de l'Univers.

La destinée mystérieuse de Rome apparait dans son site ; il est unique au monde. Arrêtons nos réflexions sur l'harmonie de cette situation avec le sort que la Providence a donné à la ville éternelle. Franchissant même les limites de la campagne Romaine portons notre considération sur l'Italie toute entière.

Ici je n'ai rien de mieux à faire que de reproduire d'admirables pages de deux des plus beaux génies de notre siècle.

" Ne vous semble-t-il pas que Dieu qui avait prédestiné ce pays à être le " centre d'une grande unité, lui donna une forme, une situation propre à ce " grand dessein ? Vous avez remarqué comment l'Asie, l'Afrique et l'Eu- " rope sont liées entre elles par le bassin de la Méditerranée, qui s'ouvre " ensuite à l'Occident pour laisser un passage vers l'Amérique aux vaisseaux " de toutes les nations. Au sein de cette mer commune l'Italie s'avance " comme un long promontoire. Retenue fortement au cœur de l'Europe, " et en même temps séparée d'elle par une ceinture de hautes montagnes, " elle étend ses deux côtés aux peuples divers offrant à ceux qui viennent de " l'Orient le golfe ou repose Venise, à ceux qul viennent de l'Occident le " golfe où repose Gènes. Ainsi disposée par la Providence, longue, étroite,

" coupée en deux par les Appenins, d'un territoire faible en étendue et d'une " population médiocre, confinant à tout et ouverte à tous, l'Italie était un " centre qui n'avait pas de circonférence personnelle et qui ne pouvant être " par elle seule un grand empire, était admirablement faite pour être le " centre et l'unité du monde. Elle l'est devenue en effet, non pas une fois " et par hasard, mais constamment et sous plusieurs formes, par la guerre " au temps des Romains, par le commerce et les arts au moyen-age, enfin " par la religion avec l'Eglise." [1]

Eh bien, si l'Italie semble avoir dans sa position une raison de la destinée, il en est ainsi de Rome en particulier. " En la contemplant de quelques unes " des hauteurs qui l'avoisinent, lorsqu'on se demande quelle pourrait être " la situation physique qui correspondrait le mieux à la place qu'elle occupe " dans le monde, on est toujours ramené à désirer à peu près pour elle ce " qu'elle est. Placez la au sommet d'un rocher, cette position de citadelle " convient-elle à la capitale du pacifique empire de la foi et de la charité ? " Dans le fond d'une vallée, son horizon serait trop rétréci pour une ville " dont l'horizon moral doit embrasser le monde. Au milieu d'une vaste " plaine, entrecoupée de prés fleuris, de vergers, de bosquets, l'austère et " majestueuse cité aurait une ceinture trop riante. Vous figurez-vous enfin " Rome port de mer, évidemment cette situation serait trop turbulente et " trop criarde pour elle. Il ne lui faut ni la montagne, ni la plaine, ni la " mer séparément, mais une combinaison de ces trois points de vue lui sied " parfaitement. [2]

" Du centre de la plaine où elle est assise sur un lit de collines, Rome " voit se déployer à la distance de cinq ou six lieues en demi-cercle un su- " perbe amphithéâtre de montagnes dont les extrémités s'inclinent vers la " mer, et du haut de ses dômes elle voit aussi briller cette belle Méditerranée " comme la barrière argentée de ce grand cirque. Entre les diverses lignes " de ses horizons dont aucune ne ressemble à l'autre, et qui luttent de gran- " deur et de beauté, s'épanouit la campagne Romaine, reste éteint de plusieurs " volcans, solitude vaste et sévère, où les ruisseaux rares creusent le sol et " s'y cachent avec leurs saules, où les arbres qui se dressent ça et là sont " sans mouvement comme les ruines que l'on découvre partout, tombeaux, " temples, aqueducs, débris majestueux de la nature et du peuple romain, au " milieu desquels la Rome chrétienne élève ses saintes images et ses dômes " tranquilles. Que le soleil se lève ou qu'il se couche, que les nuages traversent " l'espace, ou que l'air y prenne une suave transparence ; une nouveauté sans " fin sort de ce fonds immobile, semblable à la religion dont l'antiquité s'allie " à la jeunesse, et qui emprunte au temps je ne sais quel charme dont elle

1 P. Lacordaire, *Lettre sur le S. Siége.*

2 Mgr. Gerbet. *Esquisse de Rome Chrétienne.*

" couvre son antiquité. Oui, la religion, la grandeur, je dirais le surnaturel " est le caractère de cette incroyable nature : les montagnes, les champs, la " mer, les ruines, l'air, la terre elle-même, mélange de la cendre des hommes " avec la cendre des volcans, tout y est profond. Et celui qui, se promenant " dans la campagne de Rome, ou regardant du sommet de ses hauteurs, n'a " jamais senti descendre dans son cœur la pensée de l'infini communiquant " avec l'homme, oh ! celui-là est à plaindre, et Dieu seul est assez grand pour " lui donner jamais une idée profonde et une larme d'émotion." [1]

Laissons ces aspects grandioses pour nous occuper d'un autre caractère particulier de Rome, celui de faire jouir à sa porte de tous les attraits d'une situation champêtre et solitaire. Tous les voyageurs éprouvent quelques unes de ces rêveries que Chateaubriand a si admirablement exprimées dans sa lettre à M. de Fontanes sur les alentours de la grande cité. Si quelque fois on se sent porté à de hautes méditations produites par tous les souvenirs qui s'y rattachent, d'autrefois ce sont les charmes d'une nature gracieuse qui attirent le cœur.

Un jour, après avoir visité la magnifique Eglise qu'on rebâtissait en l'honneur de St. Paul, je m'arrêtai sur les bords du Tibre. Le fleuve fait en ce lieu un agréable détour ; l'onde coule avec rapidité et murmure légèrement sur les rives. Je m'assis sur une pierre au bord de la côte... Le rivage présentait l'aspect de cette fraiche verdure dont le printemps embellit la terre. Des côteaux pittoresques et gracieux s'élevaient au dessus. Des fermes rustiques éparses ça et là ; sur les hauteurs des bosquets mêlant leurs têtes touffues aux formes variées de légers nuages, des pins et d'autres arbres isolés élevant leurs cimes sur l'azur du ciel, attiraient tour à tour et charmaient le regard. A quelque distance une frèle embarcation se laissait emporter au cours du fleuve. Tout était silencieux autour de ces lieux. Seulement de temps à autre on entendait les chants de quelques voix lointaines que l'écho du rivage répétait sourdement.

Je savourais tous les charmes d'une campagne solitaire qu'arrosent les ondes d'une rivière sinueuse. En contemplant le tableau que j'avais sous les yeux, un souvenir qui m'abandonnait rarement, m'y fit trouver bientôt une ressemblance frappante avec une charmante situation des alentours de la ville que j'habite. C'était la même largeur, le même détour du fleuve, la même rive doucement inclinée sur l'un des bords, la même côte escarpée sur l'autre ; les mêmes pins, les mêmes arbres réunis en bosquets ou dispersés ça et là... Oh ! alors je ne vis plus le Tibre, je n'étais plus à Rome... L'humble rivière sur les bords de laquelle j'avais passé mon enfance coulait à mes pieds ; des amis étaient auprès de moi ; cette rive était peuplée d'une jeunesse studieuse allant passer là les plus douces heures du jour de repos, ou

1 P. Lacordaire. *Lettre sur le S. Siége.*

des personnes bien connues y venaient respirer au déclin du jour la fraicheur de l'air, de l'onde et des bois..... Au milieu de cette douce imagination, j'avais peine à me redire à moi-même : ce fleuve, c'est le Tibre, je suis à la porte de la cité, reine des nations. Et cependant je n'avais qu'à faire un pas vers le haut de la rive pour apercevoir les dômes de la ville et quelques unes de ses ruines gigantesques s'élevant au dessus des murs.

Eh bien, Rome seule peut permettre à ses portes une rêverie semblable, parceque le désert borde son enceinte de toutes parts. La ville et la campagne la plus solitaire se joignent là sans transition, si je puis ainsi parler. Il n'y a point en dehors des murs ces manufactures, ces entrepots, résultats de l'industrie et du commerce, qui font affluer les flots d'une population bruyante et empressée. Rien ne distrait celui qui veut méditer dans la solitude sur les enseignements que donne la grande cité, ou se livrer à ces errements de l'imagination et du cœur qui délassent des profondes réflexions, et auxquelles d'ailleurs le spectacle des grandes choses reporte naturellement. Dans les autres villes, il y a trop de bruit et d'agitation pour qu'on se recueille, et il faut aller loin de leurs avenues si l'on veut retrouver la nature et les délicieuses impressions que produit sa beauté.

Pour mieux sentir la grandeur et le charme du site de la ville éternelle, il faut monter sur une des collines qui sont dans son enceinte, au haut du Capitole, par exemple, où peut-être mieux sur le Cœlius de S. Jean de Latran. Quelle magnifique beauté répandue partout ! Sous un ciel tantôt d'azur foncé, tantôt recouvert de rouges et chaudes vapeurs, et terminé à l'horizon par des lignes d'une grandeur et d'une grâce inexprimables, on découvre de ravissantes perspectives que nul pinceau ne saurait retracer. Dans le lointain, ce sont des montagnes derrière lesquelles d'autres montagnes d'une singulière variété de formes, s'ouvrent, se referment, se rouvrent encore pour attirer, ce semble, le regard sur les paysages enchantés du vieux Latium. J'ai vu Naples. Du haut de l'une de ses collines, j'ai joui d'un merveilleux spectacle : je contemplais cette ville magnifique se déroulant à mes pieds, cette baie la plus belle de l'univers, ces rivages enchantés, bordés de charmantes petites villes : je voyais le Vésuve, les montagnes de la Pouille, l'île de Caprée, la côte du Pausilippe, le golfe de Baïes et ses rivages fameux. J'admirais cette terre, cette mer, ce ciel chantés par les poëtes. J'ai vu cet ensemble magique, et j'en ai senti les beautés de toute la puissance de mon âme ; mais je suis de l'avis de Mr. de Chateaubriand. Ce spectacle n'a pas le grandiose de la campagne Romaine : il y a dans l'horizon qui borne celle-ci, un charme qui attache vos regards, qui pénètre jusqu'au fond de l'âme, et vous tient là, fasciné, sans parole pour exprimer vos impressions, mais plongé dans une rêverie enchantée qui tient de l'extase.

Eh bien ! ce site qui charme ainsi vos yeux et votre âme, qui nécessairement porte l'intelligence à de hautes contemplations, n'indique-t-il pas une

destinée mystérieuse à la cité assise en un tel lieu ? Le désert qui entoure Rome semble la séparer du monde et prédisposer ceux qui la traversent pour arriver à la ville éternelle, à trouver en celle-ci quelque chose d'extraordinaire. Aussi il est impossible de dire ce qu'on éprouve lorsque Rome apparait au milieu de ces plaines solitaires. La multitude des souvenirs, l'abondance des sentiments nous oppressent à la pensée de cette cité qui deux fois a possédé l'empire du monde, la première fois par une domination matérielle, et la seconde qui dure encore par la domination morale. Insensiblement une impression religieuse saisit l'âme aux approches de cette reine du monde et lorsqu'à une distance assez grande de ses portes, on aperçoit le dôme de St. Pierre briller dans les airs, on sent quelque chose de la vision de Jacob ; et l'on est prêt à dire comme lui : Oui, le Seigneur est vraiment ici. Ce lieu est la demeure où il fait éclater les merveilles de sa puissance, et cette cité, appelée la ville éternelle, peut être aussi nommée la porte du ciel. *Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli.* Gen. 28.

J. S. Raymond, P^tre^

(*A continuer.*)

COLONISATION.

Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada depuis dix ans, 1851-1861 par Stanislas Drapeau, Agent de Colonisation et Promoteur des Sociétés de Secours, etc., Québec, Léger Brousseau, Editeur.

I.

Le livre de M. Drapeau, n'est pas ce que l'on pourrait appeler un livre d'agrément. L'auteur l'a compris lui-même en avouant que, " le sujet est lourd, étouffant, pour le plus grand nombre des lecteurs, puisqu'il nécessite à chaque comté, à chaque paroisse ou canton, une appréciation distincte de leurs ressources, appuyé de nombreux calculs et d'interminables lignées de chiffres qui fatiguent et lassent les yeux et l'esprit."

Toute hostile que soit la vérité de cette préface, je ne désespère cependant pas de rallier les lecteurs de la *Revue* à la belle et noble cause de la colonisation et à étudier ensemble les ressources intérieures et les richesses productives de notre pays.

" Aujourd'hui, surtout, ajoute M. Drapeau, que l'esprit public est tout préoccupé de l'importante question de la colonisation, il devient impérieux d'étudier plus profondément encore les immenses ressources que renferme le pays, afin que cette connaissance nous fasse développer avec plus de succès et à un plus haut degré les diverses branches commerciales, industrielles et agricoles qui nous occupent et qui font notre richesse nationale."

Le Bas-Canada est situé entre le 45è et le 52è degré de latitude Nord, et entre le 63è et le 81è degré de longitude Ouest du méridien de Greenwich, égale à un territoire d'environ 161,584 milles géographiques quarrés, comprenant une étendue de 134,552,000 acres de terres, dont 17,375,500 acres sont occupés par 105,671 familles.

1 vol. in-8o 595 p. $1.50. A vendre à Montréal, chez MM. Rolland et Fils, Libraires.

Il est à remarquer que selon M. Drapeau, l'on n'a pas tenu compte dans les colonnes du recensement des terres des quelques seigneuries non concédées. C'est pourquoi M. Drapeau, se croit autorisé à estimer le nombre d'acres de terres occupés à 7,000,082 de plus que les *recenseurs*.

La population totale de cette partie de la province s'élève à 1,110,664 habitants, ainsi classés selon l'origine et le langage.

Anglais et Gallois	13,139
Ecossais	13,160
Irlandais	50,192
Français	672
Américains	13,641
Divers	4,962
Canadiens-Anglais	167,578
Canadiens-Français	847,320

Cette population est répandue le long du fleuve Saint-Laurent, depuis son embouchure jusqu'à l'Outaouais, distance d'environ 660 milles.

Le Nord du fleuve renferme 23 comtés, depuis le Labrador jusqu'à Pontiac, limite Ouest du Bas-Canada, avec une population de 512,876 âmes, y compris les villes de Montréal, Trois-Rivières et Québec. Le Sud du fleuve en partant également de son embouchure jusqu'au comté de Huntingdon, limitrophe avec les Etats-Unis, est divisé en 37 comtés, renfermant une population réunie de 597,783 âmes.

Ces détails suffisent pour montrer que la colonisation a encore devant elle un vaste champ à parcourir.

Il est incontestable que nous possédons la plus belle voie de communication directe avec la mer ainsi qu'un grand nombre d'autres voies intérieures.

Je regrette que M. Drapeau, se contente seulement d'indiquer dans son livre le Saint-Laurent, comme un des plus beaux fleuves du monde, sans donner aucun renseignement sur sa source et son embouchure, sur sa longueur, sa largeur et sa profondeur, avant de passer en revue les principales rivières qui l'alimentent. Les grands lacs gagneraient aussi à être connus dans leurs détails. Que M. Drapeau, soit bien convaincu d'une chose, c'est que son livre est non seulement un *entretien* pour le lecteur, mais encore un guide pour ceux qui ne savent pas, et ce n'est pas le plus petit nombre.

Je viens de dire, les rivières principales qui sont, l'Outaouais, au nord du fleuve, arrosant une contrée riche en bois de construction et fertile ; la rivière Saint-Maurice, célèbre par son immense territoire encore à l'état inculte, et par le courant de colonisation qu'y s'y porte rapidement. " Il a été question, dit M. Drapeau, assez longtemps de faire construire une branche de chemin de fer qui suivrait les bords du Saint-Maurice, depuis son embouchure jusqu'aux Piles, auquel endroit commence une navigation de 25 lieues, aussi sûre que belle, pour les bateaux à vapeur qui peuvent remonter jusqu'à la Tuque."

La rivière Saguenay, qui ressemble à un grand fleuve et dont les bords escarpés offrent au touriste les tableaux les plus pittoresques. La rivière Betsiamits, remarquable par ses chutes et son bassin large d'un quart de mille sur une longueur de 45 milles. La rivière Trinité, importante sous le rapport de la reproduction du saumon ; la célèbre Godbout à cause de ses magnifiques places de pêches pour le hareng et la morue. Moisie, dont M. Têtu, homme actif et plein d'énergie, possède la plus belle partie avec un établissement où il prépare l'huile de foie de morue, d'après un procédé de son invention ; et puis encore la rivière Manitou où la morue abonde en si grande quantité et rase de si près les Côtes qu'on peut en prendre quelquefois de 4 à 5,000 dans un seul coup de seine, selon le rapport du Commandant Fortin.

De l'autre côté du fleuve, dans la direction occidentale, nous remarquons la rivière Chambly ou Richelieu, plus bas la rivière Saint-François qui baigne les comtés d'Yamaska, Drummond et Richmond. La rivière Chaudière, ensuite, fameuse par sa chute et par les gisements aurifères qu'on vient d'y découvrir.

Enfin, et j'en passe une infinité, la rivière Châteauguay, mémorable par la victoire glorieuse remportée sur ses rives, le 26 octobre, 1813.

J'exprime à M. Drapeau, le désir bien sincère de voir son livre subir prochainement les honneurs d'une nouvelle édition, où il pourra faire plus grosse le part des détails géographiques que l'on aimerait à avoir sur les rivières du Canada, au moins sur les principales. Ainsi les renseignements qu'il donne sur les rivières Chambly et Saint-François pourraient être pris pour modèles.

Notre navigation artificielle qui sert à mettre en communication l'Atlantique avec les grands lacs de l'Ouest, n'est pas moins admirable que notre navigation naturelle.

M. Drapeau émet ici une opinion, c'est peut-être un paradoxe, que les canaux sont supérieurs aux chemins de fer, puisqu'il affirme qu'il n'y a pas de travaux dans la province qui puissent leur être comparés, sous le rapport de l'importance. Je propose la question aux Instituts littéraires.

Nous possédons huit canaux dont le coût est évalué à $20,266,310.

" Cette importante voie de communication, je cite, est praticable aux navires à voiles et à vapeur de plus de 300 tonneaux ; ainsi les navires d'Europe peuvent faire des affaires directement sur toutes les places qui bordent cette ligne, en prenant les canaux pour la montée comme pour la descente."

Afin de faciliter l'exploitation du bois de construction et le développement de la colonisation de nos terres incultes, le gouvernement a approprié une somme de $783,500 pour améliorer le cours de certaines rivières telles que l'Outaouais, le Gatineau, le Saint-Maurice et le Saguenay, par le moyen de glissoires ou autres travaux.

Le creusement du lac Saint-Pierre pour le passage des navires d'outre-mer

entre Montréal et Québec, a déjà absorbé à la province la somme de $350,-700, sans compter ce qui s'est fait et dépensé pour le même objet, depuis 1856.

Les phares, la plus grande ressource du pilote pour le prémunir contre les écueils, ont coûté au-dessus de $260,000. En outre l'intérêt du commerce intérieur a nécessité la confection de sept quais dans le Bas Saint-Laurent, représentant une dépense de $600,000.

Nos chemins de fer, ne déparent pas non plus le tableau progressif de nos entreprises publiques, si l'on en juge par leur développement rapide. Dans tout le Canada en 1857, on ne comptait que 91 milles de voies ferrées en opération, tandis qu'aujourd'hui il y en a 1876 milles, à part la prolongation du Grand Tronc depuis Richmond jusqu'à Portland, longue de 164 milles.

Naturellement ces voies faciles de communication ont grandement influé sur la prosperité du commerce canadien qui a singulièrement augmenté depuis dix ans.

En 1851, la valeur de nos importations et exportations était de $35,245,-394 et en 1861 de $75,875,361.

L'exploitation du bois de construction offre encore une ressource considérable si l'on en juge par les droits de perception sur la coupe seulement, qui s'élevaient en 1851 à $108,620 et en 1860 à $371,841.

J'ignore la raison pour laquelle M. Drapeau, néglige de nous faire connaître le chiffre du revenu d'une des branches si importantes de notre commerce canadien.

Le défrichement lui-même que nous pourrions croire si arriéré des autres industries, est arrivé à une progression égale. Le nombre des occupants de terres il y a dix ans, était porté à 95,813, dont 14,477 propriétaires occupaient des circuits ou lopins de terre d'une étendue moindre que dix acres; anjourd'hui, le chiffre des occupants de terre s'élève à 105,671 dont 6,822 seulement possèdent des circuits ayant moins que dix acres.

En 1854, les ventes de Terres de la Couronne s'étaient élevées au chiffre de 58,592 acres, en 1859 à 165,545 acres, et enfin en 1861 elles ont atteint le chiffre énorme de 215,134 acres.

" Depuis quelques années, dit M. Drapeau, il faut le reconnaître et le dire, le gouvernement s'est dévoué plus spécialement au progrés de la colonisation qu'auparavant, puisqu'un parcours de pas moins de 1,634 milles de chemins, ou 344 lieues, a été ouvert dans le Bas-Canada de 1854 à 1861, nécessitant une dépense de $372,690 à part les chemins ouverts par le Département des Travaux Publics qui figurent pour une somme dépensée beaucoup plus grande."

II.

Les richesses productives qui se rattachent à l'exploitation du sol, des forêts et des eaux, et j'ajoute à la navigation et au commerce, forment la deuxième partie du travail de M. Drapeau.

" Comme il serait trop long, dit-il, de mettre en parallèle les développements particuliers à chaque paroisse, quelquefois même à chaque comté, j'ai cru devoir diviser cette *Esquisse* en sept régions territoriales, afin d'apporter, plus de sobriété dans les groupes de chiffres qui doivent nécessairement trouver place dans le présent exposé, de manière à rendre plus facile la lecture de ces *Etudes*, quoiqu'il ne faille pas, dans un ouvrage de ce genre redouter les détails."

Chaque territoire forme donc le sujet d'une étude spéciale. Je recommande en particulier, celle de la région de la Gaspésie et celle de la région centrale du St. Laurent, la première à cause de ses pêcheries et la seconde à cause de ses produits agricoles, car c'est dans cette dernière région où se trouvent les fameux cantons de l'Est.

Quant à ceux qui s'occupent de l'exploitation des forêts, ils préfèreront sans aucun doute, la région de l'Outaouais et du Saint-Maurice. Le cas a été bien prévu par M. Drapeau qui a fait précéder chaque étude d'une carte géographique et suivre d'un tableau synoptique.

Mes réserves faites, je passe au grand tableau et à la conclusion.

" Pour arriver, dit M. Drapeau, à la connaissance réelle de la valeur totale des richesses du Bas-Canada, je place ici le tableau des articles insérés dans les pages du recensement de 1861.

" C'est par la réunion de ces divers groupes de chiffres que nous pourrons constater, en définitive, la part du mouvement de chacune des choses qui se rattachent à l'inventaire général des produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Il faut regretter avec M. Drapeau d'être contraint " à ignorer le chiffre du capital employé dans les manufactures. M. Drapeau dit, *ignorer*, puisque sur le nombre de plus de cinquante genres d'établissements différents, on ne voit que neuf genres qui y soient l'objet de renseignements et bien imparfaitement encore pour ne pas dire souvent absurdes ; par exemple l'industrie de la construction des navires ne figure que pour sept chantiers, dans la liste totale, tandis que la seule ville de Québec n'en renferme pas moins que vingt, en pleine organisation, produisant chaque année pour une valeur de huit à neuf cent mille piastres. Nos statistiques publiques, surtout pour le Bas-Canada, sont une espèce de calomnie contre notre pays."

M. Drapeau vient de noter là une grande vérité et pour tous ceux qui ont

eu connaissance de la manière dont le recensement est fait dans les villes comme dans les campagnes, ne manqueront pas de corroborer en tout point les excellentes remarques de M. Drapeau.

La population du Bas-Canada est de 1,110,664 habitants, les croyances religieuses se divisent ainsi :

Eglise de Rome	942,724	âmes.
" d'Angleterre	63,322	"
" Presbytérienne	43,607	"
" Méthodiste	30,582	"
Autres croyances	30,429	"

Je ne vois pas que M. Drapeau tienne aucun compte de ceux qui sont classés dans le dernier recensement, comme n'ayant aucune croyance et dont le nombre est porté au chiffre extraordinaire de 60,000 âmes pour toute la province.

Cette population habite les deux rives du fleuve St. Laurent, comme suit :

Au sud du fleuve, 37 comtés	597,778	habitants.
Au nord " 23 "	353,415	
Totale de la population rurale		951,203
Ville de Québec, au nord du fleuve	63,080	
" de Trois-Rivières	6,058	
" de Montréal	90,323	
Totale de la population urbaine		159,461
		1,110,664 h.

Le défrichement des terres ayant pris de grands développements durant les dix années dernières, voici comment se classent ses progrès :

Acres ensemencés	2,928,133	
" en pâturages	1,842,685	
" en jardins, etc.	33,417	
Total en culture		4,804,235 acres.
Acres en bois debout		5,571,183 "
Formant un total d'acres possédés de		10,375,418
Plus les terrains des seigneuries non concédées, omis dans le recensement		7,000,082
Grand total d'acres possédés de		17,375,500 acres.

La valeur de la propriété foncière, se résume ainsi :

Propriété urbaine	61,880,400
" rurale	171,513,069
Valeur totale	233,393,469.00

Valeur des instruments et machines servant à l'agriculture.	7,357,202	
" des voitures d'agrément..	3,771,795	
" " de louage....	192,867	
Capital employé dans les pêcheries	669,535	
" dans les manufactures, etc.	7,219,134	
Valeur totale.....		19,240,533.00
" du bétail.....		25,781,798.00
Grand total		$278,415,800.00

La quantité et la valeur des produits récoltés ou manufacturés ont été comme suit :

Produits agricoles.....	26,452,874.33
" de l'industrie domestique.....	5,576,462.59
" des minéraux.....	167,569.00
" des pêcheries.....	1,113,189.77
" des animaux abattus.....	3,389,385.00
Grand total des produits récoltés ou manufacturés en 1860.....	$36,669,480.69
Si l'on ajoute ensemble la valeur de la propriété foncière et des autres productifs.....	278,415,800.00
Nous arrivons à une richesse totale possédée de	$315,115,280.69

Comme M. Drapeau semble avoir à cœur de faire connaître la richesse totale possédée dans le Bas-Canada, il n'aurait pas dû omettre dans son tableau général, 1° la valeur des navires construits. 2° L'exploitation et l'exportation du bois de construction, c'est-à-dire le revenu. 3° La valeur des alcalis et le revenu annuel des usines et manufactures. 4° Le capital employé dans les banques, dans le commerce, la navigation, les chemins de fer, les sociétés de construction, etc. Il faut espérer que M. Drapeau s'empressera de combler ces lacunes importantes dans une nouvelle édition de son bon et utile travail.

Je passe à dessein les tableaux comparatifs que l'auteur a préparés spécialement pour les hommes d'études, car la *Revue* n'y suffirait pas.

III.

CONCLUSION.

Après avoir exposé le mouvement matériel de la population qui équivaut à une augmentation de 25 0|0, l'état actuel de la propriété et la valeur des produits agricoles et de l'industrie, depuis dix ans, il ne reste plus qu'à examiner

avec M. Drapeau, les moyens les plus propres à aider à l'avancement de l'œuvre de la colonisation.

Personne ne mettra en doute que l'ouverture de grands chemins à travers les cantons, soit la première et la principale mesure qui doive assurer à la colonisation, son plein succès. Le tableau suivant, emprunté à M. Drapeau, qui montre la part que chacune des administrations qui se sont succédées depuis dix ans, a dans ce grand mouvement, intéressera vivement le lecteur.

			Milles ouverts.	Sommes dépensées.
1853-54	Ministère	McNab-Morin	342½	120,000
1355	"	McNab-Taché	242	49,357
1856	"	Taché-McDonald	179	45,427
1857	"	McDonald-Cartier	276¼	53,240
1858	"	Cartier-McDonald	110½	48,764
1859	"	" "	133¼	28,652
1860	"	" "	174¼	50,060
1861	"	" "	176¼	46,000
1862	"	McDonald-Sicotte	309½	94,495
	Totaux		1,843¾ milles.	$535,995

" Ajoutons, dit M. Drapeau, qu'à part les grands chemins conduisant à l'intérieur, il serait utile de choisir les cantons les plus propices à une prompte colonisation pour les sillonner davantage par de petits chemins de rangs de 12 à 14 pieds de large, ouverts parallèlement de deux rangs en deux rangs, à angle droit avec le chemin principal, lesquels conduiraient aux lots à n'importe quelle profondeur, et qui déboucheraient dans le grand chemin central."

Les Associations de secours sont encore un moyen éminemment efficace pour activer la colonisation. Seulement, je n'approuve pas l'idée de M. Drapeau, qui demande au Gouvernement une allocation annuelle pour étendre les développements de ces associations. N'est-il pas préférable que ces sociétés dépendent entièrement d'elles-mêmes, afin qu'elles soient libres dans leur initiative et dans leur influence.

Il parait que ces associations fonctionnent admirablement bien à Québec, malheureusement nous ne pouvons pas en dire autant de celles de Montréal, et pourtant tout le monde est d'accord pour aider aux pauvres familles qui vont s'établir sur des terres nouvelles, mais il faut croire qu'on ne peut pas s'entendre sur les moyens.

Le système plus général des octrois gratuits, serait encore un excellent moyen pour assurer un heureux développement à la colonisation.

" Disons de suite, c'est M. Drapeau qui parle, qu'il ne faut pas s'étonner ni du travail ni des dépenses, surtout lorsqu'il s'agit d'organiser un bon système de colonisation, la seule et vraie richesse de la nation et du pays. Vouloir agir avec des vues trop étroites, mieux vaudrait ne rien tenter. D'ailleurs on sait par expérience ce que valent les demi-mesures."

Ce système d'octrois gratuits, consisterait à diviser la province du Bas-Canada en sept territoires, selon le plan du livre de M. Drapeau, et à placer un agent dans chaque région, chargé de former dans les limites de son agence, parmi les jeunes gens des vieilles paroisses, des noyaux de colonisation prêts à s'emparer des terres pour s'y établir à mesure que les chemins s'ouvriraient. Ensuite chaque agent serait encore chargé de donner gratuitement, tous les lots de terre situés sur les grands chemins ouverts, dans les limites de son agence et de vendre pour le compte de la Couronne toutes ou une partie des terres destinées à cet effet.

Ce système est-il praticable, avec les jalousies de races qui sont toujours l'écueil des bonnes mesures en ce pays ? Je ne le crois pas, mais les associations de secours pourraient très-bien adopter ce mode de colonisation qui à mon idée pourrait rendre un gouvernement qui le mettrait en pratique, suspect aux différentes nationalités qui se partagent le sol avec nous, auxquelles le gouvernement doit également sa protection, sauf à nous laisser libres de nous développer comme nous l'entendons et sur notre propre responsabilité et avec notre seul secours.

Quant au Département de l'Agriculture, dont les branches principales sont, la Colonisation, l'Immigration, les Statistiques, les Arts et les Inventions, ce Département y gagnerait beaucoup en divisant la branche de la Colonisation en deux sections, comme l'est celle de l'ouverture des chemins.

Chaque section aurait en tête un chef de bureau habile, expérimenté et possédant une connaissance exacte des ressources et des besoins de la colonisation dans sa section respective et qui agirait sous la direction du Ministère de l'Agriculture. Et cela à cause des changements répétés et pour épargner à la colonisation, les épreuves désastreuses que créent toujours les crises politiques.

" Coloniser, s'écrie M. Drapeau, coloniser c'est venir en aide aux intérêts des familles qui ne possèdent rien ; c'est une énergique propagande entreprise pour le compte de l'état.

" Coloniser, c'est réformer les mœurs, agrandir le règne de la civilisation, et faire bénificier le pays de ses travaux."

Outre le mouvement matériel de la population, M. Drapeau aurait pu ajouter encore quelques pages de plus à son excellent livre afin de nous parler aussi du mouvement intellectuel, surtout chez la population agricole.

Quels progrès faisons-nous dans cette direction, quelle en est l'influence et le résultat ? Ces questions sont bien propres à tenter l'esprit d'initiative que possède à un haut degré, M. Drapeau, et il ne manquerait pas par ce moyen, d'occuper un rang distingué parmi ceux qui cherchent à ouvrir de nouvelles carrières à notre nombreuse jeunesse qui se débat depuis si longtemps, avec la mauvaise fortune.

Si ce n'était pas trop demander, car M. Drapeau me parait être d'abord

un homme actif, et son livre est là pour en donner la preuve la plus éloquente, pourrait-il dans une nouvelle édition, car j'y tiens, compléter plusieurs renseignements que je ne trouve pas dans son livre ? Par exemple, le climat, les naissances, les mariages et les mortalités depuis dix ans. Aussi sur l'influence de l'abolition des droits seigneuriaux, sur l'immigration et les ports libres, depuis leur ouverture, et enfin sur l'efficacité d'une banque de crédit foncier et sur l'histoire du traité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis.

Avant de terminer cet exposé très-imparfait, que M. Drapeau me permette de le féliciter de tout mon cœur sur la tâche difficile qu'il s'est imposé le premier et dont il s'est acquitté avec tant de bonheur. De mon côté, je serai amplement récompensé de mon travail si j'ai pu donner au lecteur, une bonne idée d'un bon livre que tout le monde doit avoir entre les mains, afin de se convaincre par soi-même de la grande vérité qu'il proclame, savoir que, " c'est dans la colonisation que réside l'avenir du pays."

L. W. Tessier.

BIBLIOGRAPHIE.

Notes sur la Coutume de Paris indiquant les articles encore en force avec tout le texte de la Coutume à l'exception des articles relatifs aux fiefs et censives, les titres du Retrait Lignager et de la garde noble et bourgeoise, par T. K. RAMSAY, *Avocat.* 1

Peu de temps après la publication de sa brochure sur les *Commissions d'Enquête*, M. Ramsay, mettant à profit ses études pendant qu'il était attaché à la Codification des Lois du Bas-Canada, a donné au public un second ouvrage, d'un genre tout différent, sur un sujet beaucoup moins brûlant sans doute ; mais qui, sans manquer d'intérêt, aura suivant nous une utilité plus pratique et un usage plus général. C'est celui dont le titre est en tête de cet article.

Autant qu'il nous a été possible de saisir l'idée de l'auteur, il nous semble que M. Ramsay a eu dans son travail trois choses en vue.

Il a voulu d'abord débarrasser la Coutume de Paris telle qu'elle était après la Réforme de 1580, des articles omis par les *Extraits des Messieurs*, abolis par la législation provinciale, les usages locaux contraires, ou enfin de ceux qui sont tombés en désuétude et en oubli. La seconde a été de signaler les articles plus ou moins modifiés par la législature provinciale, de les exprimer avec les changements partiels subis, de constater les amendements éprouvés, introduits à diverses époques et ayant aujourd'hui force de loi. Par la troisième, l'auteur a voulu mettre la Coutume ainsi réformée et amendée en relation avec la jurisprudence des arrêts de nos cours canadiennes, et indiquer de cette manière les modifications partielles que celle-ci a pu quelquefois introduire et les explications que des décisions importantes ont donné sur des points obscurs ou discutés. C'est en éxécutant cette portion de son travail que M. Ramsay a recueilli les déclarations précieuses que la Jurisprudence a souvent faites sur la pratique de certains articles, le fonctionnement de certaines dispositions, l'étendue de certaines lois, le plus ou moins d'àpropos de quelques réglements dans nos usages, nos mœurs, nos habitudes et notre état de société.

Les modifications profondes que le caractère de notre population a subies

1 Montréal, Imprimerie de la *Minerve*, 1863, VI,—101 pages. 1 vol. in-8, p. 50 cts.

tant depuis la première introduction de la Coutume dans ce pays, que depuis les changements politiques qui nous ont placé sous la domination anglaise, avaient souvent obligé nos tribunaux de modifier légèrement certaines dispositions de la Coutume afin de les adapter à nos mœurs et de les rendre applicables à notre peuple ; et, chose remarquable, ils avaient quelquefois été dans la nécessité de législater tout en jugeant. Cette dernière partie est celle qui a dû demander à l'auteur le plus d'études et de recherches, à cause de la classification essentiellement imparfaite de nos arrêts, qui, devenant chaque jour de plus en plus nombreux, ne peuvent acquérir une utilité pratique que par une compilation étendue et intelligente. M. Ramsay cite à l'appui des articles de la Coutume trente deux arrêts, tous excessivement remarquables.

Ce travail, d'un genre nouveau en ce pays, doit avoir son mérite quoiqu'il eut pû être fait avec plus d'étendue. Il devra mériter à son auteur la reconnaissance de tous les hommes de loi : il est certain, en effet, que cet ouvrage, tel qu'il est, aura dans la pratique une utilité fréquente, à cause de l'importance toujours croissante que les praticiens accordent aujourd'hui à la jurisprudence des arrêts. Nous ne prétendons pas apprécier le mérite de cette importance, nous ne faisons que constater son existence. Cependant les hommes spéciaux comprendront sans peine l'utilité de posséder sous la main des précédents décisifs sur un point donné.

L'auteur nous dit dans sa préface que des seize titres contenus dans la Coutume de Paris après la réforme de 1580, quatre, comprenant 125 articles, sont entièrement abolis. L'*Abstract*, ou *Extrait des Messieurs* en a omis seize dont il en rétablit deux. Il y a de plus vingt-cinq articles répandus dans les autres titres qui ont été laissés par erreur dans l'*Extrait des Messieurs* ou qui ont été abolis depuis par la législation. Il résulte donc, que les articles ainsi abolis se montent au nombre de 164, ou à presque la moitié de la Coutume, et par conséquent il ne reste que 198 articles qui ont un effet législatif quelconque. Mais il faut remarquer encore que de ces 198 articles, à peuprès cinquante sont plus ou moins affectés par la législation provinciale, de manière qu'il n'y a que 148 articles qui expriment la loi telle qu'elle est.

Ces quelques lignes que nous empruntons à l'auteur expriment bien suivant nous l'idée qui a présidé à son travail.

L'élève en droit qui étudie la Coutume de Ferrière ou tout autre travail fait en France sur cette matière, se trouve souvent plongé dans un embarras extrême et travaille parfois dans un vague et une obscurité déplorables. N'ayant pas naturellement une science suffisante de nos lois provinciales, de nos statuts, de nos usages et de nos arrêts, pour pouvoir distinguer de prime abord entre les 362 articles qui composent la Coutume de Paris, ceux qui sont en force en ce pays et ceux qui ont été abolis ou modifiés, il se livre à des études inutilement longues et fatiguantes, et souvent après un travail obstiné il acquerrera autant de connaissances fausses que de connaissances vraies, apprendra autant d'erreurs que de vérités, et le résultat général de ses veilles nombreuses, de ses recherches ingrates sera un cahos, une confusion inextricable de lois et de faits, une indécision fatale dans les principes dont il pourra peut-être se ressentir longtemps. Il est évident que nous parlons ici des jeunes gens qui n'ont pas l'avantage de suivre un cours d'université ; car le dépouillement de la Coutume de tout ce qu'elle contient d'inutile pour nous, a déjà été fait avant ce jour avec beaucoup de

science et de talent par des jurisconsultes Canadiens distingués. Mais les ouvrages qui contiennent leurs travaux sont d'un accès difficile ou même impossible à tout autre que leurs élèves. Au contraire le livre que nous apprécions ici est destiné par sa forme, sa rédaction et son caractère à être entre les mains de tous les étudiants.

Dans le cours de l'ouvrage l'auteur trouve occasion de se livrer à des discussions intéressantes sur des points de droit contestés. Ainsi, en donnant le titre des testaments, il rapporte les nombreuses modifications subies par le droit de tester dans ce pays. La question si grave de l'existence ou de l'abolition de la légitime par l'acte 41, Geo. III fournit à l'auteur la matière d'une note intéressante sur le fonctionnement de ce droit des enfants dans le cas de donations entrevifs et de donations testamentaires successives de la part du même donateur, dans deux ordres de choses différents : d'abord sous l'influence de la Coutume de Paris et ensuite sous l'influence des modifications apportées par les statuts. La mort civile entrainée par la profession religieuse fait le sujet de réflexions qui rappelleront au lecteur un des points les plus discutés de notre droit et sur lequel nos plus savants légistes sont divisés d'opinion. Le fait auquel réfère M. Ramsay que les Commissaires mêmes de la codification n'ont pû s'entendre sur ce point, nous inspirera plus tard des remarques plus étendues sur le sujet.

Sous l'article 108 M. Ramsay constate avec peine que par les changements introduits depuis quelques années dans notre pratique, la signification du transport semble être devenue inutile. Aujourd'hui, en effet, la signification de l'action basée sur cet acte équipolle à la signification du transport requise pourtant en termes si forts et si justes par la Coutume. Au nom de notre amour pour les principes, au nom de notre respect pour les traditions sacrées de nos lois françaises, protestons contre ces innovations téméraires et inutiles que des réformateurs trop hardis cherchent à introduire dans notre jurisprudence. Cette procédure commode, ces facilités de pratique auront peut-être un effet tout contraire à celui qu'ils en attendent ; car, en cherchant à simplifier les moyens de recouvrement des dettes, ces modifications devront, suivant nous, multiplier les procès en introduisant dans un acte tout bienveillant l'acrimonie inséparable des procédés de rigueur. Du reste nous avons été heureux de voir le premier tribunal du pays protester contre cette jurisprudence nouvelle ; et les inconvénients de cette procédure ont été constatés encore tout dernièrement dans une cause par l'Honorable Juge rendant le jugement. [1]

Le vœu que nous formions au commencement de cet article de voir une compilation intelligente et complète de nos arrêts, va être en partie réalisé par un troisième ouvrage de M. Ramsay dont il vient de nous envoyer le prospectus. Le "*Digested Index of Lower-Canada Reports*" est destiné à rendre d'immenses services aux praticiens du Bas-Canada. Nous prendrons seulement la liberté de faire remarquer qu'un recueil d'arrêts sur une législation presqu'entièrement française, et pour une population aussi en grande partie française, devrait en toute justice être redigé en français.

E. Lef. de Bellefeuille.

1 M. le Juge Smith dans la cause Rose *vs* Coutlée.

REVUE DES REVUES.

Brownson's Quarterly Review. (*National Series.—No.* 1, *January*, 1864.)

Les hommes sérieux et religieux, lecteurs habituels de la Revue Américaine de Brownson ont dû accueillir avec surprise et regret, la livraison de Janvier dernier de cette publication jadis si utile et si importante. L'éminent publiciste américain, dans le premier article de ce qu'il intitule " la Série Nationale" de sa Revue, expose à ses lecteurs son " Nouveau Programme," dans lequel ce qui frappe peut-être davantage est l'empressement avec lequel le ci-devant champion de nos libertés religieuses cherche à s'affranchir, à l'avenir, du contact de toute matière qui aurait tant soit peu rapport aux questions religieuses ou théologiques qu'il a généralement abordées avec un succès distingué, depuis les vingt et quelques années qu'il a embrassé le catholicisme. Il nous y informe, avec un excès regrettable de franchise, que " dorénavant la Revue sera Nationale et séculière, dévouée " aux intérêts de la civilisation, Américaine surtout. Elle cesse d'être " Revue théologique, et ne défendra les intérêts spéciaux de l'Eglise Catho- " lique qu'en tant qu'ils se trouvent liés à la liberté de la conscience et à la " liberté religieuse et civile du citoyen."

La transition est remarquable, pour ne pas être abrupte ou tout-à-fait imprévue, de ce temps où, forte de l'approbation de l'Episcopat entier des Etats-Unis, la Revue n'abordait de questions politiques ou de littérature contemporaine que celles où intervenaient la Religion et la civilisation Chrétienne. L'habile rédacteur se serait-il donc rendu compte de l'étonnement que devait produire, chez ses nombreux lecteurs, sa détermination si faiblement motivée, pour les assurer aussitôt " qu'il n'a point changé *sa* religion ! "

Qu'un laïque ne soit nullement tenu de se constituer " missionnaire" ou " docteur en théologie" est un fait si évident, que nous ne pouvons nous empêcher de voir, dans les efforts superflus que fait M. Brownson pour le démontrer, que l'expression de son embarras, sinon de son regret, de rompre ainsi brusquement avec la noble et seule digne cause dont il s'était, *volontairement bien que simple laïque*, constitué, depuis de si longues années, le valeureux défenseur.

Nous sommes fort embarrassé, et bon nombre de catholiques partageront l'embarras que nous éprouvons à nous rendre compte des étranges préférences de notre zélé coréligionnaire, lorsqu'il lui plait de dire " notre cœur et notre " âme tout entiers sont enveloppés dans la cause nationale, et nous ne voulons " pas avoir l'esprit troublé par des discussions religieuses, lesquelles, bien " qu'ayant leur importance, n'ont cependant pas de rapport immédiat avec " les devoirs actuels et infiniment pressants que réclame de nous la civilisation " Américaine." L'état de la cause nationale, (pour le service de laquelle le rédacteur soustrait à la défense de la Religion les généreux efforts qu'il lui avait jusqu'ici réservés) doit être assurément bien désespéré pour lui inspirer des expressions qui approchent de si près du ton de la civilisation Américaine telle qu'on la connaît généralement en dehors des Etats-Unis. Enfin nous ne trouvons ni naturelle, ni logique, surtout encore moins heureuse la gradation qui a amené le publiciste américain à transférer ainsi exclusivement à l'objet de sa trop profonde vénération, *à l'idée Américaine*, son expérience et ses talents *vieillis* au service si sublime de la cause Catholique.

Les articles suivants de cette première livraison sont: II. La Constitution Fédérale,—III. Vincenzo, ou les écueils cachés,—IV. La corruption et la vénalité populaires, péril de la République et crime du peuple,—V. Le Message et la Proclamation du Président,—VI. Le Rapport du Géné-

ral Halleck,—VII. Notices et critiques littéraires. Le choix patriotique de ces divers sujets, le troisième excepté, est la mise en pratique fidèle de l'exposé du programme indifférentiste de l'auteur.

Dans la critique de *Vincenzo ou les écueils cachés* (Roman Italien, par un ex-membre du parlement Piémontais, qui écrit sous le pseudonyme de John Ruffini,) nous ne croyons pas que le Dr. Brownson ait voulu *laisser échapper* seulement certaines expressions, mais plutôt qu'il a tenu à proclamer hautement les idées particulières, et grâce à Dieu, assez exceptionnelles au point de vue Catholique, qu'il entretient sur les affaires d'Italie.

Dans la critique de ce Roman, le lecteur est frappé par l'absence de la vigueur qui caractérisait autrefois les écrits de même genre de l'éminent publiciste, vigueur, qui fait place cette fois à sa détermination bien énoncée de concilier le plus possible toutes les opinions. M. Brownson écrit : " l'Unité " de l'Italie, si elle s'effectuait sans schisme religieux ou perte pour la foi " Chrétienne, ouvrirait à l'ambition Italienne une carrière nationale, et guéri- " rait la plupart des défauts du caractère Italien. Nous, Américains, devons " désirer cet état de choses, car il y va grandement de notre intérêt, pour " l'avenir, de cultiver une étroite et sincère amitié avec le Royaume d'Italie." Et crainte de n'avoir pas été assez clairement compris, l'auteur poursuit : " Comme le savent tous nos lecteurs, nous sommes favorable à une Italie " unie, libre, indépendante, constitutionelle et puissante, comprise en un " seul état, sous un souverain national." Comment donc M. Brownson peut-il s'aveugler au point d'oublier que si l'unité Italienne (qui a *déjà* coûté tant de schismes religieux et de graves pertes pour la foi Chrétienne) est essentielle pour assurer et maintenir l'équilibre Européen, l'inviolabilité des Etats Pontificaux, propriété de l'Eglise, l'est incomparablement plus, pour le libre exercice des droits de l'univers Catholique, dont l'Europe toute entière ne représente qu'une fraction. Malgré l'idée plus juste que se forment les Catholiques du monde entier sur les affaires Italiennes et les moyens infâmes auxquels on a eu recours pour les appeler à l'existence, M. Brownson accepte l'unité Italienne comme " un fait accompli." " Les grandes puis- " sances de l'Europe," dit-il, " l'Autriche excepté, ont reconnu le Royaume " d'Italie. Notre propre Gouvernement (Américain) en a fait autant, il ne " nous reste donc plus qu'à former des vœux sincères pour sa consolidation " et sa gloire futures. Que ceux qui auraient éprouvé des pertes (par suite " de ces révolutions) se montrent aujourd'hui de vrais Italiens, en acceptant " de bonne grâce le nouvel état de choses," que M. Brownson, dans un excès de libéralité qui découle nécessairement de son culte pour l'idée et la civilisation Américaine, a lui-même, tout en continuant d'être fervent Catholique, accepté.

Malgré l'admiration profonde qu'ont commmandée jusqu'à ce jour les talents transcendants de M. Brownson, il force, par ses écrits, ses lecteurs de croire qu'il a enfin sacrifié l'idée Catholique à l'idée Américaine, et qu'il a oublié dans son ambition et dans l'orgueil assez contestable, qui le pousse à se proclamer " citoyen américain," qu'il est incomparablement plus glorieux et plus avantageux surtout, de se proclamer et de se montrer par ses paroles, ses écrits et ses actions, les dignes et magnanimes citoyens du monde Catholique, et les enfants respectueux et soumis d'une Eglise qui civilise sans dépouiller,—bien qu'elle se voie parfois contrainte de renoncer à la réalisation de sublimes projets faute de moyens légitimes et honnêtes, les seuls qu'il soit jamais permis d'adopter pour parvenir à sa fin.

ADÉLARD J. BOUCHER.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE VII.

L'ABORDAGE.

Le reste des passagers se hâta de suivre le capitaine. Celui-ci vit que dans deux heures, tout au plus, la corvette les aurait rejoints, et qu'il était inutile à lui de songer à réparer les avaries qu'avaient éprouvées les mâtures et les cordages de son navire. Sa figure, de gaie et souriante qu'elle était au déjeuner, était devenue sérieuse et sombre. C'était une bien critique situation que celle dans laquelle il se trouvait. Sa vie qu'il allait risquer, il n'y songea pas un seul instant ; ce n'était pas ce qui l'occupait ; il pensait au sort bien plus effrayant que la mort qui attendait ses deux jeunes passagères, dont l'une était si aimable dans sa gaieté et l'autre si intéressante dans sa timide mélancolie, si les pirates parvenaient à s'emparer de son navire. Cet homme si fort eut un instant un indicible sentiment de crainte ; mais il sentit instinctivement qu'à ce moment tout le monde avait les yeux sur lui, et il fit violence à l'émotion qui commençait à le dominer.

—Faites venir ici le maître d'équipage ! cria-t-il.

En un instant le maître d'équipage fut auprès de lui.

—Débarrassez-moi le pont de tous ces bouts de cables, d'épares, de voiles ; serrez-moi tout ça dans les soutes !

—Oui, oui, mon capitaine.

Et le capitaine qui venait de donner cet ordre bien plus pour rendre à sa

physionomie son expression de calme ordinaire, que pour l'urgence de la chose, se tourna alors vers Sir Gosford auquel il fit signe de s'approcher.

—Passons ensemble sur le gaillard d'avant, j'ai quelque chose à vous dire et je n'aimerais pas à être entendu de vos enfants, lui dit tout bas le capitaine.

Et ils passèrent tous les deux à l'avant du navire.

—Sir Gosford, lui dit le capitaine, je n'ai pas besoin de vous le cacher, vous le voyez aussi bien que moi, nous allons bientôt avoir un combat à mort avec cette corvette, qui nous poursuit avec acharnement. Dans deux heures elle nous aura rejoints. Dans deux heures nous serons peut-être forcés d'en venir à l'abordage.

—Et croyez-vous qu'il n'y a pas moyen de l'éviter ?

—Oh ! si mon *Zéphyr* avait toutes ses voiles, mais n'en parlons pas ; s'il les a perdues, c'est galamment au moins ! Non, Sir Gosford, je ne crois pas qu'on puisse l'éviter. Et ce qui me fait le plus de peine, croyez-moi, c'est d'avoir à bord vos deux intéressantes jeunes filles. Si elles n'étaient pas à bord, ah ! morbleu, je ne les aurais pas laissés courir si longtemps, ces pirates, et je leur aurais au moins sauvé la moitié du chemin. Ce n'est pas la première fois que mon bon *Zéphyr* s'est trouvé bord à bord d'un forban. J'ai un équipage, Sir Gosford, comme vous n'en trouverez peut-être pas un autre semblable. Mais, vous savez, il ne faut qu'un accident, une chose qu'on ne peut prévoir, un rien, pour tourner les chances, et je crains pour vos enfants, seulement pour elles.

—Et si mes enfants n'étaient pas à bord !

—Oh ! alors ce serait bien autre chose. Vous rappelez-vous, il y a dix-huit mois, avoir vu sur tous les journaux des Etats-Unis la destruction d'un nid de pirates et la prise de trente-cinq forbans qui furent jugés et exécutés à la Nouvelle-Orléans ?

—Oui, je m'en rappelle.

—Eh ! bien, ces trente-cinq forbans faisaient partie d'un équipage de soixante-dix, qui montaient un navire de plus grande force que cette corvette qui nous suit à l'arrière ; et c'est mon *Zéphyr* avec mon équipage qui ont attaqué et pris ces pirates, après avoir tué la plus grande partie de leur monde et avoir vu périr le reste avec leur vaisseau dans les flammes.

—Et n'aviez-vous pas un plus nombreux équipage ?

—Non, le même nombre, et tous les mêmes hommes, à l'exception de sept qui furent tués dans le combat, et que j'ai remplacés depuis.

—Eh bien, capitaine, voici ce que j'ai à vous dire : je suis le père de l'une de ces jeunes filles et l'autre est sous ma protection, vous sentez que leur vie et leur honneur me sont aussi précieuses que ma propre vie.

—Sir Gosford, vous êtes un noble père, lui dit le capitaine ; vous veillerez sur vos filles dans la cabine.

—Non, capitaine. Je me battrai sur le pont avec vous.

—Et pourquoi faire ? Ne serez-vous pas bien mieux auprès de vos enfants pour les rassurer et veiller sur elles ? Retournez maintenant les trouver et le plus tôt vous pourrez descendre sera le mieux. Surtout donnez leur à entendre que la corvette est un vaisseau de guerre et non un pirate.

—Croyez-vous qu'il y ait actuellement quelque danger ?

—Non, pas encore, leurs boulets ne pourront pas nous atteindre de quelque temps. Allez et je vous dirai encore un mot avant le combat.

Pendant que le maître d'équipage faisait exécuter les ordres du capitaine, celui-ci, un bras passé par dessus l'étai de misaine, réfléchissait à la terrible responsabilité qui en ce moment pesait sur lui. Il se figurait les atrocités que commettraient les pirates s'ils s'emparaient de son navire, son cœur se serrait dans sa poitrine et il tressaillait involontairement. " Oh ! non, se dit-il à lui-même, oh ! non, avant que cela arrive, ils me marcheront sur le corps ou je ferai sauter mon vaisseau. On peut mourir avec honneur, cela n'arrive qu'une fois ; mais vivre pour voir un tel spectacle, oh ! jamais ! " Sa figure s'était animée, son œil brillait, ses narines se dilataient comme s'il eut respiré le carnage.

—Holà ! mes enfants, nettoyez-moi ce pont bien net, leur dit-il en se retournant vers son équipage ; si ces messieurs veulent nous faire une petite visite, qu'on les reçoive au moins proprement !

—Et moi, mon maître, interposa Trim en riant de son gros rire de nègre, j'ai envie de leur préparer une ratatouille de ma façon accompagnée d'un gombo filé, ce qu'on appelle filé, mais tel qu'ils n'en mangent pas souvent.

—Bravo ! cria l'équipage.

Le capitaine sourit et s'assit sur l'affût d'un des canons du gaillard d'avant. Il ne put s'empêcher d'éprouver un sentiment d'orgueilleuse satisfaction de se voir à la tête d'aussi braves marins. En effet, il aurait été difficile de trouver soixante hommes, y compris Trim, aussi braves, aussi robustes, aussi actifs, aussi expérimentés, aussi obéissants. Il sentait qu'il fallait qu'ils mourussent tous, jusqu'au dernier, avant que les pirates pussent se dire maîtres du vaisseau, et que tant qu'il y en aurait un, un seul, celui-là ferait plutôt sauter le navire que de se rendre. Cette idée était bien une consolation sans doute, mais elle n'en était pas moins une preuve que, dans l'opinion du capitaine au moins, l'engagement qui se préparait allait être acharné, et que les chances étaient douteuses.

Quand le pont eut été nettoyé, le capitaine fit distribuer à chacun les armes suivant son occupation, il fit ouvrir les soutes aux poudres et apporter aux pieds des mâts tout ce qui pouvait servir à l'abordage. Les gabiers avec leurs carabines montèrent dans les hunes, les canonniers se rangèrent près de leurs pièces, la mousqueterie se distribua le long des passe-avants ; les grapins, les piques, les grenades, tout fut disposé en son lieu et place.

Les passagers, sans en excepter l'intrépide comte d'Alcantara, étaient dans une inquiétude facile à imaginer; Sir Gosford seul conservait son calme et son sang-froid habituel. Quant au capitaine sa résolution était prise, se battre jusqu'à la mort, et à la dernière extrémité faire sauter le navire. Sa résolution était extrême, mais enfin mieux valait la mort que le déshonneur.

Clarisse Gosford était restée sur le pont, examinant tous ces préparatifs de défense et de destruction. En vain son père lui avait conseillé de descendre et de suivre sa jeune amie dans la cabine. Clarisse avait suivi avec une anxieuse curiosité toutes ces dispositions ordonnées avec calme par le capitaine, et exécutées tranquillement, sans confusion, sans bruit, mais promptement, par les gens de l'équipage, dont la figure impassible et sévère ne trahissait pas le moindre signe de crainte, quoiqu'elle exprimât en même temps la gravité avec laquelle ils considéraient la présente conjoncture.

Le capitaine, qui avait évité de se trouver près de Clarisse, ayant été obligé de se rendre, pour surveiller une manœuvre, sur le gaillard d'arrière, où elle était avec son père, elle alla droit à lui et lui demanda d'un ton ferme:

—M. le capitaine, je sais que nous allons avoir une bataille, vous n'avez pas besoin de me le cacher, je le vois bien; je n'ai pas peur, ainsi ne craignez pas de me dire la vérité. Croyez-vous que vous ne pourrez éviter l'abordage ?

La question était directe. Il n'y avait pas moyen d'éluder la réponse. Dire ce qu'il ne pensait pas, pouvait avoir de funestes résultats, au cas où ses plus sérieuses craintes se réaliseraient; dire ce qu'il pensait, pouvait lui causer un choc dangereux. Le capitaine se trouvait plus embarrassé qu'il ne l'aurait été, s'il eut eu à répondre à dix brigands qui lui auraient demandés la bourse ou la vie, le pistolet sur la gorge.

—Vous ne répondez pas, capitaine.

—Pardon, mademoiselle, mais je ne sais pas... peut-être...voyez-vous...ça dépend.

—Tenez, capitaine, je vais vous dire: je vous comprends, c'est assez. Vous croyez qu'un abordage est inévitable, et vous n'osez me le dire. C'est bien bon à vous, capitaine, mais ne vous inquiétez pas par rapport à moi, j'ai ici de quoi me défendre, et elle lui montra deux petits pistolets en miniature, damasquinés et montés en bois d'acajou.

—Mais que feriez-vous avec cela, faible et courageuse enfant que vous êtes ?

—L'un pour le premier qui osera me toucher; l'autre pour moi, plutôt que de tomber vivante entre leurs mains!

—Vous exagérez notre position; quand même nous serions vaincus, ce qui n'est pas encore accompli, nous en serions quittes pour être faits prisonniers de guerre et être relâchés quelque temps après, aussitôt qu'ils auront reconnu que nous sommes citoyens américains, naviguant sous le pavillon américain.

—Mais ce navire n'est donc pas un vaisseau pirate ?

—Pirate ? mais non ; ne voyez-vous pas le pavillon anglais qui flotte au haut de son mât ? C'est un vaisseau de guerre qui nous prend pour quelqu'ennemi portant de fausses couleurs.

—Oui, c'est vrai ; je vois bien le pavillon anglais. Ainsi vous croyez donc que ce ne sont pas des pirates, comme nous l'a dit le comte d'Alcantara ?

—Le comte ? Mais comment peut-il vous avoir dit une semblable folie ? A moins qu'il ne soit troublé, il aurait dû voir, comme vous et moi, que c'est un vaisseau de guerre anglais. Demandez à votre père, il vous dira comme moi.

—Holà, sir Gosford, n'est-ce pas que ce vaisseau porte le pavillon...

—De la Grande Bretagne, répondit sir Gosford qui venait d'entendre ce que le capitaine avait dit.

En ce moment un éclair brilla à l'avant de la corvette, une légère fumée s'éleva à sa proue et une détonation se fit entendre.

—Un coup de canon ! dit Clarisse, en tressaillant malgré tous ses efforts pour rester calme.

—Oui, mademoiselle, répondit le capitaine. Le boulet est venu s'ensevelir dans une lame à deux ou trois encablures de nous ; vous feriez bien d'aller rejoindre votre amie, qui n'est pas aussi courageuse que vous. Aussi bien j'ai un mot à dire à votre père, qui ira bientôt vous retrouver.

—Sir Gosford, dit-il aussitôt que Clarisse fut partie, voici ce que j'avais à vous dire : mon parti est pris, je n'attendrai pas que les pirates viennent à l'abordage ; j'irai, moi, les trouver chez eux. Aussitôt que je verrai la corvette assez près, je virerai de bord sur elle, et ce sera sur le pont de la corvette que se décidera la bataille. Si nous sommes vaincus, vous ne me reverrez plus, car je serai mort. Dans ce cas, il ne vous restera plus qu'une chose à faire, et ce sera bien mieux que de tomber aux mains des pirates : vous ferez sauter le *Zéphyr*. Vous connaissez l'écoutille qui communique à la soute aux poudres ; un tison ou un coup de pistolet, et l'affaire est faite ! J'ai confiance toutefois que vous n'en serez pas réduit à cette extrémité. Je vous connais et je ne crains pas d'imprudence de votre part. Je vais faire boucher et clouer le grand hublot de la cabine et fermer toutes les issues. Il n'y aura que l'escalier à garder, dans lequel il ne peut descendre qu'un homme à la fois. Vous fermerez la porte et je vais vous donner trois hommes, en outre de mon nègre Trim, sur lesquels vous pouvez compter comme sur vous-même. Je réponds que tant que Trim ne tombera pas, il n'y a pas de danger. Il tiendra son poste jusqu'à la mort. D'ailleurs j'aurai moi-même un œil à la cabine, et comme la scène sera transportée sur le pont de la corvette, il n'y aura pas de danger, j'espère.

—Capitaine, mais n'est-ce pas un grand risque que vous faites là ? Il

serait, ce me semble, plus prudent d'attendre l'ennemi que d'aller chez lui. Il peut vous préparer quelques embûches.

—C'est vrai ; mais cependant comme il ne s'attend certainement pas à ce que nous l'abordions, il sera surpris ; et en profitant du premier instant d'étonnement, nous en viendrons peut-être à bout plus facilement. Dans tous les cas telle est ma décision pour le moment, et à moins qu'il ne survienne quelque chose pour déranger mes plans, je l'aborderai.

—Je sens que c'est par rapport à mes enfants que vous en êtes venu à cette détermination ; merci, capitaine !

Une larme de reconnaissance vint un instant trembler à la paupière de Sir Gosford ; il pressa la main de Pierre dans les siennes, et le quitta pour aller rejoindre ses enfants, en lui jetant un de ces regards qui veulent dire : " J'ai foi en vous, vous êtes le plus noble et le plus généreux des hommes." Une amitié vive et profonde venait de se former entre ces deux hommes qu'un simple hasard avait rapprochés.

—Timonier, comment est la barre ?

—Ouest quart nord-ouest, capitaine. Le vent mollit.

—Jetez le loch.

—Oui, oui, répondirent deux matelots, qui s'élancèrent pour jeter le loch à la mer ; ils comptèrent.

—Combien de nœuds ?

—Cinq, capitaine.

Le vent avait molli tout d'un coup. Il ne ventait plus que par petites risées inégales, et le vaisseau ne filait plus que cinq nœuds. Les voiles étaient à peine enflées, et par moment battaient sur les mâts quand le *Zéphyr* revenait, en se soulevant sur la lame. Le capitaine fit border la brigantine et orienter toutes les voiles au plus près. Sous cette nouvelle allure le *Zéphyr* faisait autant de route que la corvette ; il se tint ainsi à la même distance, hors de la portée de canon, pendant plus d'une demi-heure.

Quand il ne venta plus qu'une brise légère, le capitaine donna l'ordre aux gabiers de descendre, fit déposer les armes aux pieds des mâts, et commanda tout le monde à la réparation des manœuvres. Deux vigies furent placées dans les hunes pour surveiller les mouvements de la corvette. Au bout d'une heure le temps était à peu près calme ; le navire cependant continuait à plonger à la lame, et tanguait considérablement.

En un instant toutes les soutes aux cordages, aux voiles, aux mâts de rechanges, furent ouvertes. La plus grande activité régnait sur le pont, qui avait changé son apparence de guerre pour celle d'un vaste atelier où cent bras étaient activement employés.

Le capitaine qui se sentait soulagé d'une immense responsabilité, descendit à la cabine.

—Eh bien ! capitaine, quelle nouvelle ?

—Le vent est tombé. Si le calme peut durer jusque vers les trois heures de l'après-midi, nous aurons réparé nos avaries, jumelé les mâts, remplacé nos voiles, et après cela qu'il souffle tant qu'il voudra, nous sommes sauvés.

—Et vous croyez que le calme tiendra ?

—Il y a toute apparence.

Cette nouvelle fut reçue comme une bénédiction du ciel, puis chacun s'empressa de monter encore une fois sur le pont, où un spectacle bien différent de celui qu'ils y avaient vu une heure auparavant, vint frapper leurs regards. A l'arrière, la corvette, un peu en dehors de la portée de canon, se balançait lourdement et s'élevait sur les lames, ayant toutes ses voiles dehors. Le *Zéphyr* aussi portait ses voiles, qui clapotaient sur les mâts à chaque roulis du vaisseau.

Le temps était chaud, le soleil dardant à pic ses rayons brûlants ; quelques nuages gris restaient stationnaires au firmament, et semblaient contempler ces deux vaisseaux prêts à s'entre-détruire, et qui n'attendaient qu'un souffle de vent pour commencer leur œuvre de destruction et de carnage.

A mesure que le calme durait, la sérénité prenait dans l'âme de tout le monde la place des sentiments si naturels d'appréhension et de crainte, que l'on éprouve à la veille d'une bataille et surtout d'une bataille sur mer, où il n'y a pas de retraite possible. Sur mer la mort vous environne de tous côtés ; sur le vaisseau le fer, le feu, les balles ; hors du vaisseau la mer et ses abîmes. La mort, partout la mort !

Les heures s'écoulèrent ainsi, chacun parlant peu mais pensant beaucoup, juqu'à ce que la clochette du maître d'hôtel, encore une fois, vint annoncer que le dîner était servi.

Sur les quatre heures de l'après-midi, la mer était tout à fait calme ; les avaries du *Zéphyr* étaient complètement réparées ; des mâts de rechange avaient été substitués à ceux qui avaient été brisés, de nouvelles voiles avaient remplacé celles qui manquaient. Quand le dernier cordage eut été fixé dans les poulies, un hourra s'échappa simultanément de la poitrine de tout l'équipage, et à bord tout sembla rentrer dans les habitudes de routine journalière. Il semblait que la corvette n'était plus là, à leurs talons. Le *Zéphyr* avait toutes ses voiles maintenant et pouvait se jouer de la corvette ! A la profonde sollicitude avait succédé une espèce de folle et insouciante sécurité. Les tribordais descendirent dans la batterie, et les babordais faisaient nonchalemment leur quart.

Le reste de la journée se passa ainsi et le soleil descendit dans la mer où il s'engloutit lentement comme un globe de feu.

Après le souper, l'atmosphère était lourd et le temps bas et sombre. Aucun souffle de vent ne ridait la surface des eaux. Le timonier avait quitté la barre et regardait, pardessus le couronnement de poupe, la mer qui phos-

phoresçait lorsque quelque poisson venait soudre à la surface de l'eau. Les gens de quart, assis par groupes, conversaient entre eux et fumaient.

Il n'y avait pas d'apparence de vent. Tout annonçait une nuit tranquille. Peu-à-peu les passagers descendirent à leurs cabines et se couchèrent.

Le capitaine Pierre fit le tour du navire, examina soigneusement toutes choses, fit mettre les canons en serre, après quoi il appela l'officier de quart.

—Vous aurez soin, lui dit-il, de tenir constamment une vigie à la hune d'artimon, et de veiller strictement les mouvements de la corvette à l'arrière. Au moindre signe de brise, faites moi éveiller. Surtout, veillez la corvette.

—Oui, mon capitaine.

Le capitaine Pierre descendit se coucher, non sans quelqu'inquiétude à l'endroit des pirates.

Quatre coups viennent d'être piqués sur la cloche. Les passagers dorment profondément ; le capitaine ronfle ; le *Zéphyr* est immobile, comme une sentinelle des horse-guards à Londres ; le matelot qui vient de piquer la cloche fait entendre son monotone refrain " à l'autre bon quart ! Tout repose à bord du *Zéphyr*."

Cependant tout ne reposait pas à bord de la corvette. Qui eut pu voir ce qui s'y passait et entendre ce qui s'y disait, eut entendu beaucoup de choses et vu beaucoup de mouvements et d'activité. Il eut vu des canots, des chaloupes et toutes les embarcations de la corvette descendre tranquillement à l'eau ; il les eut vues remplies de figures féroces ; il eut vu des pistolets et des poignards à leurs ceintures, et il eut lu dans leur physionomie " mort et carnage ;" il eut vu les embarcations glisser rapidement et sans bruit sur la surface liquide et se diriger vers le *Zéphyr*.

Parmi l'un des groupes qui causaient nonchalamment et fumaient à bord du *Zéphyr*, il y avait un homme qui n'était pas de quart, mais qui veillait parce qu'il ne pouvait pas dormir. Cet homme c'était le docteur Trim. Le docteur était très-aimé des matelots pour ses contes, qui les amusaient, et ses chansons de nègre, qui les faisaient rire. Or Trim leur racontait, en ce moment, une de ses plus intéressantes histoires de nègres marrons, et il en était à une scène qui les faisait rire à cœur-joie, quand tout à coup Trim se redressa, fit un signe du doigt et leur cria " chut." Il écouta encore de toutes ses oreilles.

—C'est rien, dit-il, moué cru entendi qué chose.

—Qu'as-tu entendu ?

—Moué sé pas, pit-être la brise, pit-être la lame li clapoté, pit-être rien.

—Allons, continue.

Trim continua son histoire, la reprenant où il l'avait laissée. Il eut à peine dit quelques paroles, qu'il s'arrêta tout court.

—Chut ! moué entendi qué chose, c'est sûr. C'est pas la lame, c'est pas la brise. Allons voir par dessus le bord.

Tout le groupe alla avec Trim ; ils regardèrent mais ils ne virent rien.

—Ecoutez, dit Trim, entendez-vous ? moué entendi bien qué chose ; moué sé pas quoué, mais entendi toujou.

Ils prêtèrent l'oreille et n'entendirent rien.

—Tu rêves, Trim, viens nous rachever ton histoire, ou bien vas-t-en rêver dans ton hamac.

—Non, moué pas rêve : dans tout cas moué va aller rêver comme vous di, non pas dans mon l'hamac, mais dans la zune.

Trim monta dans la hune d'artimon à côté de la vigie qui s'était endormie, et qui se réveilla en entendant monter dans les haubans.

—Trim, est-ce toi ? que viens-tu faire ici ?

—Y fairi trop chaud en bas, et moué vini prendre l'air en haut ; et pis encore moué cri avoir entendi qué chose, si pas quoué, comme le brit des rames sourdes, écoutons, regardons. Ah ! moué entendi encore.

Le matelot en vigie mit sa grosse main goudronnée derrière son oreille, en forme de cornet acoustique, et écouta.

—Je n'entends rien, rien du tout.

—Et bien, moué entendi bien à c't'heure ; Ah ! tiens, regarde du côté de l'arrière, là bas, vois t'y qué chose qui brille sur l'eau ?

—Sur l'eau, non ; ah ; oui, arrête ; mais ce n'est rien ; quelques gros poissons qui dorment à la surface, et qui agitent l'onde et la font étinceler avec leurs nageoires.

Trim regarda et écouta encore quelques instants, et quand il eut été satisfait de son examen :

—Vois-ti et entends-ti maintenant ?

—Je n'entends rien, et je ne vois rien, si ce n'est de temps en temps l'eau qui étincelle, quand quelque poisson vient l'agiter.

—Oh non, n'est pas poisson qui agite l'eau, trop régulier pour ça ; moué voyé bien longue trace continuelle et de chaque côté itou des étincelles comme des rames qui plongent. Tiens, regarde, y a un, deux, trois, quatre embarcations. Moué sûr, moué descendi avertir officier de quart.

—Eh bien, va ; je vais veiller de mon côté.

Trim descendit et alla faire part à l'officier de quart de ses soupçons. L'officier de quart, après s'être satisfait par lui-même qu'en effet il y avait quelque chose qui remuait et faisait étinceler l'eau, à une grande distance encore dans la direction de la corvette, descendit réveiller le capitaine.

—Capitaine, capitaine.

—Eh bien, qu'y a-t-il ?

—Je ne sais trop, on aperçoit au loin, à l'arrière du navire, la mer qui étincelle comme si elle était frappée par quelque chose comme le mouvement régulier de rames. Le docteur Trim m'assure qu'il entend le bruit de rames.

—Trim dit-il qu'il entend le bruit de rames ?

—Distinctement.

—C'est bien, retournez ; dans un instant je vous suis.

Le capitaine à la hâte s'habilla et monta sur le pont. Les divers groupes de matelots s'étaient levés et regardaient par dessus les bastingages. Trim était remonté à la hune d'artimon où le capitaine le suivit, tenant à la main sa longue-vue de nuit.

—Eh bien, Trim, que vois-tu ?

—Cinq chaloupes mon maître, là-bas.

Et il étendit la main dans la direction de la corvette.

—Et entends-tu quelque chose ?

—Oui, mon maître, la plonge regulière de rames dans l'eau et leurs contrecoups contre les tolets.

—Est-tu sûr ?

—Bien sûr.

Le capitaine, qui connaissait l'extraordinaire développement des organes visuels et acoustiques de son nègre, crut qu'il était prudent de prendre ses précautions, quoique lui-même ne put rien entendre, et qu'avec sa longue-vue il put à peine distinguer la phosphorescence, régulièrement interrompue et renouvelée de la mer, dans la direction que Trim lui avait désignée. Il fit en conséquence, appeler tout l'équipage sur le pont, fit carguer toutes les basses voiles et les focs, et recommanda le plus grand silence et la plus stricte attention. Il fit placer au pied du mât de misaine un chaudron qu'il remplit de combustible et d'alcool, afin de donner de la lumière sur l'avant en cas de besoin. Un baril de goudron fut défoncé et placé auprès afin d'alimenter la flamme, s'il était nécessaire. Les armes furent distribués ; deux canons furent tirés de leurs embrasures, chargés à mitraille et placés sur le gaillard d'arrière à tribord et à babord, de manière à enfiler le pont de bout en bout. La plus grande obscurité régnait sur le pont ; le capitaine fit éteindre tous les fanaux, un seul fut allumé et suspendu au beaupré. Il fit soigneusement enlever et retirer toutes les amarres qui pendaient le long du navire, excepté celles qui pendaient au beaupré. Puis quand toutes ces opérations furent terminées, il alla à l'arrière du vaisseau. Appuyé sur le couronnement de poupe il pouvait alors clairement distinguer les chaloupes par leur sillage phosphorescent. Il entendait aussi le bruit sourd que faisaient les rames rembourrées sur leurs tolets. Il n'y avait point à s'y tromper, quoique les chaloupes et les pirates fussent enveloppés dans la plus profonde obscurité. Grâce à l'extrême finesse de l'ouïe du docteur Trim, une surprise n'était plus possible de la part des pirates. Les écoutilles furent fermées, le grand hublot de la cabine cloué, trois hommes et Trim, furent placés au pied de l'escalier de la cabine, armés de pistolets et de sabres. Trim avait préféré s'armer d'une énorme barre de fer quarrée, qui semblait en ses puissantes mains comme une baguette légère. Les

gabiers de combat étaient placés sur les hunes avec leurs carabines et des provisions de grenades ; tout le long des passe-avants se tenaient cachés ces hardis marins du *Zéphyr*, dont le capitaine avait raison d'être si fier. Le capitaine était partout, examinant et ordonnant tout par lui-même. Son pas léger et actif, sa parole vive et animée, ses manières posées et assurées, tout annonçait chez lui la plus grande confiance dans les dispositions qu'il avait prises pour recevoir ses nouveaux hôtes. A chacun il adressait un mot bienveillant et une parole d'encouragement.

—Remercions la providence, mes enfants, leur disait-il, de ce que nous avons été avertis à temps pour pouvoir faire à ces gens-là une réception digne de leur visite. Ils ont cru nous prendre à l'improviste et nous trouver plongés dans les bras du sommeil ; ils pensaient nous surprendre, et ils vont être bien surpris à leur tour. Les choses sont arrangées pour leur faciliter l'abordage par l'avant, nous leur avons allumé un fanal et tendu des amarres ; c'est par là qu'ils monteront et nous saurons où les prendre. Silence, mes enfants, et attention. Quand je vous donnerai le signal, vous vous jeterez tous à plat-ventre et nous essayerons sur eux l'effet de ces deux canons à mitraille, que nous avons braqués à l'arrière.

En ce moment une figure montait de la cabine. Cette figure c'était celle du comte d'Alcantara, qui, ayant entendu tous ces préparatifs et voyant quatre hommes armés dans la cabine, ne put résister à son envie d'aller sur le pont voir ce qui s'y passait. Par précaution il s'était armé de deux pistolets à six coups chaque, espèce de *revolvers* nouvellement en usage, qu'il mit dans les poches de son paletot. En arrivant sur le pont son premier soin fut de regarder tout autour de lui, puis ne voyant rien, n'entendant rien, il s'assura que la brise dormait et qu'il n'y avait pas de vaisseau à craindre, alors il se hasarda à faire un pas en avant. Ayant appris que le capitaine était en ce moment près du mât d'artimon, il passa à l'avant. A mesure qu'il avançait, sa résolution et son assurance faiblissaient en voyant tous ces hommes silencieux, qui se baissaient pour ne pas se montrer au-dessus des bastingages.

—Mais, est-ce que je rêve, se dit-il en se frottant les yeux et les écarquillant? Sont-ce des hommes ou des spectres ? Et il allongea la main pour juger par lui-même si c'était une réalité ou une illusion. Il eut peur, et il retourna à la cabine. La porte était fermée.

—On n'entre pas, lui dit une voix sourde et gutturale.

Il se retourna vers un matelot et lui demanda ce que tout cela signifiait.

—Silence, répondit la sentinelle, on ne parle pas ici.

—Allons, se dit-il à lui-même, décidément je ne comprends plus rien. Il paraît que je joue le rôle de Télémaque, descendant sur les rives de l'Achéron, et ne rencontrant sur ses pas que les ombres de guerriers muets.

Si on ne parle pas, on marche du moins ; et encore une fois il se dirigea vers le gaillard d'avant.

A peine fut-il arrivé vis-à-vis le mât d'artimon qu'un cliquetis, comme celui de fusils que l'on arme, se fit entendre sur toute la longueur des passe-avants. Le premier mouvement du comte fut de se sauver à la cabine, mais il se souvint que la porte en était fermée et gardée, et il s'élança dans les haubans du mât d'artimon. Il ne put parvenir sur la hune, craignant de se hasarder dans les haubans de revers ; il se blottit du mieux qu'il put, n'osant ni descendre ni monter.

En ce moment les pirates arrivaient, nageant sans bruit et lentement ; ils firent le tour du vaisseau et passèrent à la proue. Tout était dans le plus profond silence et la plus grande obscurité, seul le fanal du beaupré jetait une faible lueur sur le gaillard d'avant. Bientôt on vit une tête s'élever au-dessus du coltis et regarder avec précaution, puis un homme se hissa sur le beaupré et fit un signe. En un instant vingt pirates grimpèrent par les amarres, tenant leurs sabres entre les dents. De leurs deux mains ils ont saisi le beaupré ; déjà leurs pieds touchent les bastingages, la lame de leurs sabres brille au reflet de la lumière du fanal, ils se baissent pour sauter sur le pont, quand tout à coup on entend une voix qui crie :

—Feu !

Et la détonnation d'une trentaine de mousquets retentit dans le silence de la nuit ; les balles sifflent et cinq à six pirates culbutent à la mer, frappés à mort ; d'autres tombent blessés sur le pont.

—Bien, mes enfants, cria le capitaine, en avant maintenant !

Les marins du *Zéphyr* s'élancent sur le gaillard ; le capitaine ordonne de mettre le feu au chaudron, et une immense flamme s'élance et répand au loin sa lumière sur les eaux. Ce fut alors une horrible mêlée. Les pirates montent par les amarres, se hissent les uns sur les autres ; ils lancent leurs grapins dans les cordages et grimpent dans toutes les directions. Une voix retentit qui les encourage. C'est Cabrera, Antonio Cabrera leur chef. Il est sur le gaillard d'avant avec une dizaine des siens, repoussant l'attaque et favorisant l'abordage des pirates. Le tumulte est à son comble. Tout est confusion. Pirates et *Zéphyr* sont confondus. C'est une lutte acharnée, hommes à hommes ; tout se culbute et se relève pour rouler et se culbuter encore. Les fusils ne servent plus ; les pistolets sont déchargés. Le sang ruissèle et rend le pont glissant. Tous les pirates sont maintenant montés. Le gaillard d'avant est trop petit pour les contenir. Les Zéphyrs semblent céder sous les efforts prodigieux de Cabrera et de ses gens. La flamme bleuâtre de l'alcool et des combustibles, qui brûlent dans le chaudron, répand une lueur blafarde sur leurs figures, couvertes de poudre et de sang. Ils sont serrés en masse compacte et pressent devant eux les Zéphyrs qui reculent pied à pied, mais en ordre.

Le capitaine Pierre n'est pas avec eux, il est à l'arrière, debout sur son banc de quart, son porte-voix à la main ; il suit avec sang-froid la lutte qui rugit à l'avant du navire. Il voit ses Zéphyrs qui cèdent peu à peu ; il ne craint rien, car il sait que c'est une manœuvre qu'ils exécutent afin d'amener les pirates sous la portée de ses deux canons. Arrivés près du mât d'artimon, les Zéphyrs déchargent leurs derniers coups de pistolet ; les pirates hésitent, s'arrêtent et se pressent en masse serrée.

—Ventre à terre ! cria le capitaine à travers son porte-voix.

—Feu !

Et les deux canons partent ensemble, enfilant le pont de bout en bout, à la hauteur de poitrine d'homme ; la mitraille balaye et fauche à travers les rangs des pirates qui sont restés debout. Ceux qui ne sont pas tombés, se retirent précipitamment vers le beaupré pour sauter dans les chaloupes. Mais Cabrera est là, il les arrête de sa voix :—" Je tue le premier qui recule, crie-t-il, en avant ! suivez-moi !" Et il s'élance encore une fois à la tête des siens. Mais cette fois Pierre est aux premiers rangs de ses braves Zéphyrs. La mort suit leurs sabres qui tranchent et fauchent dans les rangs des pirates. Cabrera a reconnu Pierre, et c'est sur lui que se concentrent toute sa rage et toute sa fureur. Il fait des efforts inouïs pour le rejoindre. En vain son sabre promène la mort devant lui, la mêlée est trop affreuse, des masses d'hommes le séparent de celui qu'il voudrait tenir sous sa main.

Déjà les pirates cèdent au nombre ; ils hésitent, ils reculent ; Cabrera en vain les exhorte à le suivre, quand tout à coup un cri perçant retentit dans les airs ; une masse tombe du mât d'artimon dans le baril de goudron, le baril roule sur le pont sous le poids qui l'entraîne, cette masse se redresse et retombe dans le chaudron de combustible pour s'en relever tout en feu. C'est un homme ! Les combattants s'arrêtent et s'étonnent à ce phénomène inattendu ; les flammes l'enveloppent de langues de feu, la douleur lui arrache des cris qui ne sont pas humains.

Il ne voit plus, il se précipite partout, se darde à travers les rangs des pirates ; ses pistolets à six coups ont pris feu et partent d'eux-mêmes, tuant et blessant à droite et à gauche ceux qui l'entourent.

Le capitaine qui a compris et reconnu l'infortuné comte d'Alcantara, profite de la confusion et pousse les pirates le sabre dans les reins. Le pont est jonché de cadavres ; tous ceux qui échappent à la mort sautent à la mer. Cabrera, qui voit que tout est perdu, s'élance pour sauter par dessus le bord, mais une main de fer le saisit par le collet de son habit, et lui crie dans les oreilles :

—Ah ! ah ! c'est vous qui avez voulu me frotter à Matance, nous allons voir ; c'est à mon tour maintenant.

Mais à peine Tom a t-il le temps de lui porter une couple de coups de

poings, que trois à quatre Zéphyrs se jetent sur Cabrera et le font prisonnier. Avec Cabrera finit le combat, qui avait duré près d'une demi-heure avec un épouvantable acharnement.

On est parvenu, non sans peine, à s'emparer du comte d'Alcantara et à éteindre le feu qui le dévorait. Il est grièvement brûlé. On le transporte dans la cabine où les soins les plus empressés lui sont donnés par sir Gosford. Heureusement qu'il ne s'est fait aucun mal dans sa chûte. Après avoir lavé ses blessures, on lui applique du coton en ouate pour soutirer le feu de ses plaies, qui le font souffrir cruellement, quoiqu'elles n'aient rien de dangereux.

Pendant ce temps-là, Pierre est sur le pont. Cinq pirates sont prisonniers et étroitement liés. Les matelots du *Zéphyr* sont rangés sur le pont et répondent à l'appel. Le résultat de l'appel fait voir qu'il y a eu trente deux blessés et cinq morts. Les pirates ont laissé treize morts sur le pont, sans compter ceux qui tombèrent à la mer sous le feu de la première décharge, et dix prisonniers y compris Cabrera. Les autres avaient sauté par dessus le bord dans l'espoir de regagner leur navire.

Quand le capitaine eut assisté au pansement de ses blessés, et qu'il eut vu que tout avait été remis en ordre sur le pont, il descendit à la cabine pour changer ses vêtements couverts de sang et en lambeaux. En le voyant entrer dans la cabine, Clarisse fondit en larmes; elle voulut parler mais son émotion était trop forte. Son amie, assise sur le sofa, n'avait pas la force de se lever et ne trouvait pas une parole pour exprimer au capitaine tout ce qu'elle ressentait de reconnaissance. Sir Gosford vint tendre la main à Pierre et lui dit : "Vous êtes mon ami!"

—J'accepte; maintenant permettez que j'aille changer de toilette, dit le capitaine, en montrant sa chemise tachée de sang et son gilet en lambeaux; et si vous le voulez bien, nous prendrons un réveillon ensemble.

Trois quarts d'heure après, un splendide réveillon fut servi par le maître d'hôtel. Le champagne et toutes les richesses de monsieur Lafond, le maître d'hôtel, furent mis en réquisition, et contribuèrent puissamment à bannir les sombres reflets, qui restaient encore, des scènes dont le *Zéphyr* avait été si récemment le théâtre. La conversation roula tout naturellement sur les événements qui venaient de se passer et plus particulièrement sur ce qui était arrivé au malheureux comte d'Alcantara.

—Il paraît, capitaine, que le chef de ces brigands est en ce moment prisonnier et en vos mains, demanda sir Gosford.

—Oui, monsieur, et c'est un terrible homme. C'est dommage qu'il se soit laissé entraîner à ce genre de vie, il aurait pu jouer un rôle dans la société.

—Et que pensez-vous qu'on en fera?

—Oh! ils seront pendus lui et les autres prisonniers, c'est le sort qui les attend.

—Je serais bien curieux de le voir.

—Eh bien ! si vous le voulez, suivez-moi, Ils sont en ce moment sur le pont, liés et garrottés auprès du cabestan.

Clarisse et Sara se pressèrent contre sir Gosford et suivirent le capitaine.

Quand ils arrivèrent auprès du cabestan, Cabrera retourna fièrement la tête vers les nouveaux arrivants. Sara pressa convulsivement la main de Clarisse, lâcha un cri déchirant et tomba sans connaissance dans les bras de sir Gosford, en murmurant le nom " d'Antonio."

En ce moment la lune se levait, et la brise commençait à se faire sentir.

CHAPITRE VIII.

LA REVUE DES TROUPES.

Depuis deux à trois mois, un jeune homme avait fait l'acquisition d'une des plus belles plantations des environs de la ville de Matance. C'était un étranger. Personne ne le connaissait; mais il était si beau, si bien fait, si noble dans ses manières, si riche, qu'il devint bientôt l'objet de l'admiration de toutes les jeunes filles de la cité. Tous les jours il venait à la ville monté sur un magnifique cheval barbe, qu'il maniait avec grâce; il descendait d'ordinaire au Café de la Régence où, après avoir jeté la bride de son cheval au garçon de l'écurie, il entrait prendre une tasse de chocolat et fumer une cigaritto. Il lisait les journaux, écoutait les nouvelles, et allait ensuite faire un tour sur les quais, d'où il revenait au café reprendre son cheval, après s'être promené quelque temps dans les rues de Matance, regardant les nouveautés et lorgnant les jolies signorittas.

En général, les jeunes et jolies filles n'aiment pas qu'on les lorgne, mais quand c'est un grand et beau jeune homme, à la taille si souple, aux yeux noirs si vifs, au teint brun si mâle, à la moustache si fine, comme notre nouveau planteur ; oh ! alors c'est bien différent. Elles pardonnent volontiers même un peu de hardiesse, pourvu qu'elles puissent paraître ne pas s'en apercevoir. Or, ce n'était pas par la timidité que péchait notre beau cavalier, tant s'en faut.

Tous les après-midi, vers les six heures, quand le soleil brûlant des tropiques commençait à disparaître derrière les palmiers et les cocotiers, et que la brise du soir venait rafraîchir l'atmosphère si lourd, oh ! alors, comme les splendides promenades de Matance devenaient animées ! Toute la ville semblait se réveiller de sa longue sieste, pour venir respirer la vie avec le

parfum des fleurs. Les vives et folâtres jeunes filles de l'île de Cuba, aux yeux noirs, aux longs cheveux soyeux, au teint chaud, au tempérament ardent, venaient boire à longs traits, à la coupe des plaisirs dans ce délicieux atmosphère de la reine des Antilles. Les volantes, ces nonchalantes voitures de Cuba, aux somptueux attelages argentés, traînées par des mules sur lesquelles étaient montés les caléseros, avec leurs fantastiques chaussures ; les chevaux pur sang, avec leurs cavaliers aux larges sombreros ; les piétons avec leurs badines et leurs cigarettes ; tout se trouvait à la promenade, car c'est une fête de tous les jours aux Antilles que l'heure où le soleil se couche. C'est le rendez-vous de toute la ville : des gens d'affaires pour leurs transactions, des amants pour leurs amours. Or vous sentez bien que notre riche et élégant planteur ne manquait pas de se rendre tous les soirs, sur son beau et fringant cheval barbe. Comme les jeunes filles admiraient la fermeté avec laquelle il se tenait en selle, la vigueur et l'élégance avec laquelle il faisait bondir et caracoler son destrier, dont les naseaux brûlants semblaient jeter des flammes ! Quelquefois par un bizarre caprice, il le lançait au galop, à travers la campagne, et au moment où il semblait emporté dans sa course impétueuse, il l'arrêtait tout court en le jetant sur ses hanches, et le faisait se dresser tout droit sur ses jarrets.

—Quel élégant cavalier ! disait une belle jeune fille, au teint un peu pâle et aux longs cheveux blonds bouclés, à sa vieille gouvernante, qui était assise près d'elle dans une magnifique volante. Il y a plusieurs jours que je le rencontre, et je ne le vois jamais parler à personne ; j'aimerais beaucoup à savoir qui il est.

Cette jeune fille n'était pas née à l'île de Cuba, son teint et ses blonds cheveux trahissaient une origine étrangère. Cependant sa longue résidence aux Antilles, où elle avait été amenée toute jeune encore, lui avait donné cet air de nonchalante et paresseuse mollesse, cette espèce de limpide morbidezza si particulière aux créoles des Iles.

—Je ne le connais pas ; je pense cependant que ce doit être ce riche étranger qui est venu dernièrement sur la superbe habitation de la Campagna, qu'il a achetée, dit-on, à un prix extravagant, du vieux Don Garcia del Ricon.

—J'aimerais beaucoup à faire sa connaissance. Il faut, ma chère Carlotta, que tu trouves le moyen de me le présenter. Tu me feras bien ce petit plaisir, n'est-ce pas, ma bonne Carlotta ?

Et la jeune fille jeta à sa duègne un coup d'œil si caressant, que la vieille Carlotta, qui était une vraie espagnole et se rappelait encore ses amours du jeune âge, ne put s'empêcher de sourire.

—Allons, je vois que je ne puis rien vous refuser, nous verrons, nous verrons ; mais surtout de la discrétion.

—Carlotta, prends garde ; le voilà qui vient, il nous regarde, oh ! mon Dieu, s'il allait s'apercevoir.

Et elle détourna la tête, un vif incarnat colorant ses joues d'une teinte purpurine ; mais pas assez vite cependant pour empêcher l'élégant cavalier, qui arrivait au léger galop de son cheval, de remarquer les vives carnations qui avaient trahi l'émotion de la jeune fille.

—C'est une bien belle personne ! se dit-il à lui-même, quand il fut passé, et j'ai cru remarquer..... mais non, c'est peut-être une erreur. Il se retourna cependant sur sa selle pour examiner la volante ; puis il arrêta son cheval ; puis il tourna la bride dans la direction que suivait la voiture et se mit à penser ; puis, tout en pensant, il lança son cheval au galop sur les traces de la volante, qu'entraînaient deux mules blanches richement caparaçonnées. Au bout de la promenade, la volante retourna ; et les yeux du jeune homme et de la jeune fille se rencontrèrent.

—Elle est bien belle, pensa le jeune homme.

—Il est bien beau, pensa la jeune fille.

D'étranges impressions se réveillèrent soudainement dans son cœur ; elle le sentit battre d'un mouvement jusqu'alors inconnu. Elle baissa la vue, et demeura longtemps silencieuse, la tête penchée.

Peu à peu les volantes quittèrent la promenade, et à mesure que les ombres de la nuit se répandaient sur la ville, les rues devenaient de plus en plus désertes. La volante aux mules blanches était partie depuis quelque temps et s'arrêtait à la porte d'une magnifique maison.

—Carlotta, vous ne chercherez pas à me procurer d'entrevue avec l'étranger ; je ne veux pas le voir... je ne puis pas..

Et la jeune fille s'était élancée de la voiture ; elle monta rapidement à sa chambre, où elle s'enferma.

Un homme à cheval, avait, de loin, suivi la volante et remarqué la maison où elle s'était arrêtée.

La blonde jeune fille, ce soir là, ne descendit pas au souper. La nuit, elle ne put reposer ; son sommeil était agité.

Le lendemain et les trois jours suivants, elle ne voulut pas sortir à l'heure de la promenade. Le soir du quatrième jour cependant, quand le soleil fut descendu sous l'horizon, elle sortit pour prendre l'air sur le balcon, et un instant après elle vit passer, à cheval, le brillant inconnu, qui jeta un coup d'œil vers elle et partit au galop.

Le dimanche suivant, elle assista à la grand'messe de la Cathédrale, et elle aperçut le même jeune homme, appuyé contre l'un des piliers de la nef, les yeux fixés sur elle. Après la messe, au moment où elle allait mouiller son doigt dans le bénitier, une main recouverte d'un gant blanc lui offrit l'eau bénite qu'elle n'osa refuser. Elle leva les yeux, c'était lui ! Elle se sentit prête à défaillir. Il était si beau, il avait l'air si noble, il était si poli ! Hélas ! pauvre jeune fille, si c'eut été un autre, peut-être n'eut-elle

pas pensé que c'était de la politesse, mais bien une impardonnable effronterie ! et si elle eut su.....

Le mardi suivant, il y avait grande revue des troupes nouvellement arrivées. Toute la ville devait y être, et la jeune fille y alla dans sa volante aux blanches mules. Il y était aussi, et elle l'eut bientôt distingué des autres, au milieu des cavaliers parmi lesquels il se trouvait. Le coup d'œil était splendide, la tenue des troupes magnifique, et les différentes évolutions qu'elles exécutèrent au son d'une musique guerrière, causèrent un enthousiasme général. Bientôt commencèrent les manœuvres de l'artillerie légère, dont les pièces traînées par de vigoureux chevaux semblaient emportées dans des tourbillons de poussière au bout de la plaine, tournaient comme sur un pivot et revenaient au grand galop des chevaux après avoir lâché leurs décharges.

Au bruit étourdissant du canon, deux mules s'étaient effrayées ; elles se cabrent, jettent à terre leur postillon et s'élancent dans leur épouvante à travers la campagne. Elles courent, elles bondissent par dessus les pierres, à travers les fossés. Une jeune fille est dans la volante qui, à chaque bond, menace de culbuter ou de se briser en éclats. Personne, de toute cette foule, n'ôse porter secours à l'infortunée, qu'un rien peut jeter sous les roues de la volante ou sous les pieds des mules épouvantées. Un homme a reconnu les deux mules blanches, qui fuient à travers la plaine ; il plonge ses éperons dans les flancs de son cheval qui bondit comme un tigre blessé, secoue sa crinière, et part comme un ouragan sur les traces des mules. De sa cravache il lui sangle les épaules, de ses éperons il lui laboure le ventre. Cinquante cavaliers s'élancent après lui au galop, honteux de leur inaction et entraînés par l'exemple de cet inconnu. Les manœuvres de l'artillerie sont suspendues, toute cette foule suit de l'œil et est dans l'attente de quelqu'horrible catastrophe. L'inconnu n'est plus qu'à quelques pas de la volante, qui n'est pas encore brisée et maintient son équilibre ; il gagne du terrain à chaque bond de son rapide coursier ; il avance, il approche. Il est temps... Un précipice est à dix pas, et les mules s'y jettent tête baissée... Déjà il a saisi la bride de la mule qui se trouve la plus près de lui, et la jette sur ses hanches ; mais l'autre mule bondit dans ses harnais et entraîne et la volante et la mule qui est renversée. Le précipice n'est plus qu'à deux pas... il ne peut maîtriser la mule, ni saisir la bride... Il court risque d'être lui-même blessé par les roues... Que faire ?... Prompt comme la pensée il tire un pistolet de sa poche et à bout touchant fait feu sur la mule qui s'abat sous le coup. Il se jette à bas de son cheval, se précipite dans la volante et enlève dans ses bras la jeune fille évanouie. Une immense acclamation retentit dans les airs, et un cri d'enthousiasme universel salue une si courageuse action.

Cependant peu à peu la jeune fille reprend ses esprits. Une volante est bientôt amenée, et le jeune homme veut lui-même la déposer sur ses moëlleux coussins. Elle entre-ouvre les yeux et reconnaît que c'est lui, encore lui ! Elle veut

parler et ses lèvres ne s'agitent que pour prononcer des sons inarticulés. Ses amies qui étaient accourues s'empressent autour d'elle, et l'accompagnent à la demeure de son père, où elle ne tarda pas à revenir complètement à elle.

La conduite du jeune et courageux cavalier fut élevée jusqu'aux nues. On ne parla que de lui le reste de la journée. Personne ne le connaissait quoique toutes l'eussent vu et admiré plusieurs fois. On savait seulement qu'il s'appelait *Antonio*.

—Ma fille, lui dit son père, ce jeune homme t'a sauvée la vie, nous lui devons une éternelle reconnaissance, je le verrai et m'acquitterai envers lui, autant qu'il est en mon pouvoir, de ce que je lui dois.

Quand au jeune homme, il était remonté sur son cheval, qui, tout couvert d'écume, était revenu en hennissant au devant de son maître. Il repartit au galop afin de se soustraire aux félicitations dont on l'accablait pour un acte qui, dans son idée à lui, ne méritait pas la peine d'être mentionné.

Le lendemain et les jours suivants se passèrent, sans que le brillant cavalier revint à la ville. Le père de la jeune fille fit d'inutiles recherches pour le rencontrer et lui exprimer sa reconnaissance. Il se rendit à la Campagna. L'économe de l'habitation lui répondit que le propriétaire en était parti, depuis deux jours, pour la Havane, où des affaires pressantes l'avaient appelé subitement.

Déjà deux semaines s'étaient écoulées, et la blonde jeune fille n'avait pas revu celui qui lui avait sauvé la vie le jour de la grande revue. Elle n'osait questionner les personnes de la maison. Tous les soirs, à l'heure de la promenade, elle s'y rendait, et s'en revenait triste et rêveuse, sans avoir pu rencontrer celui que son cœur cherchait.

Un jour, le soleil était demeuré caché sous de sombres nuages couleur d'encre; un vent tiède soufflait sur la ville de Matance. Il y avait apparence d'un orage lointain, et aux signes du firmament et du baromètre plusieurs heures devaient se passer avant que la tempête put commencer à se faire sentir. La jeune fille ne pouvant résister à l'impatience fiévreuse qui l'agitait, appela son esclave Sambo et lui ordonna de lui seller son cheval. Quelques minutes après elle s'élança au galop, montée sur une blanche cavale, qui avait été nourrie dans les grasses prairies de l'Andalousie. Elle ne suivait aucune route choisie, elle n'avait aucun but dans sa course à cheval, elle ne voulait que de l'excitation, de l'air, le grand air pour respirer à l'aise et secouer la mélancolie qui l'accablait. Déjà elle a quitté loin derrière elle la ville et ses faubourgs; sa blanche cavale bondit à travers les champs. Soit hasard, soit instinct, la cavale court dans la direction de la Campagna, l'habitation de l'étranger. Serait-ce que la campagne est plus belle dans cette direction? Serait-ce que le parfum des orangers en fleurs est plus odorant de ces côtés? Nous ne le savons pas. Peut-être que la jeune fille ne le pensait pas non plus. Toujours est-il que déjà sur un

côteau dans la distance, commençait à apparaître la blanche toiture des cases des nègres de la plantation ; plus loin on aperçoit la maison de l'économe ; plus loin encore on distingue, à travers un massif de palmiers et d'orangers, la splendide demeure du propriétaire de la Campagna, avec ses petites tourelles à l'antique et sa façade de marbre blanc. Déjà la longue avenue, qui conduit de la grande route à la Campagna, se déroule à ses yeux comme un immense éventail dont les fanons vont en se rapprochant, jusqu'à ce qu'ils se réunissent aux deux pignons de la maison qui lui sert de base.

Elle regarde, et s'étonne de se voir rendue si loin de la ville et si près de cette demeure. Elle n'avait pas remarqué la route que sa cavale avait suivie, et, dans la confusion de ses pensées, loin d'avoir cherché à réprimer la course vagabonde de sa monture, elle l'avait excitée de sa fine et souple cravache, à la tête d'argent, figurant deux colombes aux ailes renflées et s'entrebecquetant. Elle tira sur les rênes pour réprimer l'impétuosité de son cheval et retourner sur ses pas ; mais elle réfléchit que si elle retournait, quelqu'un peut-être pourrait croire qu'elle était venu tout exprès jusque-là ; et elle lança encore une fois son cheval et poursuivit la grande route.

A quelque distance au delà de la Campagna la route bifurquait. L'une des branches était le grand chemin, et l'autre, moins large, s'enfonçait dans une forêt d'orangers et de bananiers et allait aboutir, en se retrécissant, au pied d'une montagne aux flancs escarpés. Cette montagne était la ceinture extérieure dont nous avons parlée, et au delà de laquelle se trouvait l'esterre enfermée dans une seconde chaîne de rochers.

La jeune fille toute absorbée dans ces pensées, ne remarqua pas que sa blanche haquenée, toute ruisselante de sueur, avait instinctivement pris le sentier plus frais et plus ombragé de la forêt. Combien de temps marcha-t-elle dans le sentier, combien de chemin fit-elle dans la forêt, elle n'en savait rien ; elle ne revint de sa rêverie que lorsque son cheval, qui depuis quelque temps marchait au pas, donnant ça et là un coup de dent à l'herbe tendre et fleurie, s'arrêta tout court, et se mit à hennir en dressant les oreilles. Les aboiements d'un chien se faisaient entendre à quelque distance ; un lapin s'échappa à quelques pas en avant et disparut au delà d'un détour, que faisait le sentier dans la forêt, poursuivi par un chasseur, qu'elle reconnut pour l'étranger qui l'avait sauvée le jour de la revue. Au même instant un coup de fusil se fit entendre, et avant que la jeune fille put se raffermir sur sa selle et saisir la bride, son cheval se dressa sur ses pieds de derrière, pirouetta et partit épouvanté. Ce ne fut qu'à la sortie du bois qu'elle réussit à le maîtriser.

En arrivant à la maison, elle s'empressa de raconter à sa mère la rencontre qu'elle avait faite de l'inconnu. Le lendemain ni les jours suivants Sara ne put avoir de nouvelles de celui-ci. Son père qui avait fait

plusieurs visites à la Campagna pour le rencontrer, n'avait pu le voir. Sa conduite mystérieuse commençait à donner des soupçons. Plusieurs fois on avait vu des personnes mal famées de la ville se rendant le soir à sa demeure, et n'en sortant qu'au milieu de la nuit. Enfin l'apparition de quelques bandits à la Havane, et les déprédations nocturnes auxquelles se mêlait le nom de l'inconnu avaient donné l'éveil aux autorités de cette ville, qui envoyèrent des agents secrets pour surveiller les mouvements des propriétaires de la Campagna. Toutes ces rumeurs étaient parvenues aux oreilles de Sara; son cœur franc et noble se révoltait de ces soupçons et de ces imputations injurieuses contre celui qui lui avait sauvé la vie, et pour lequel elle éprouvait un sentiment plus vif que celui de la reconnaissance. Elle pleurait en secret; elle devint triste; sa santé s'altéra sensiblement.

Son père qui la surprit plusieurs fois versant des larmes et laissant échapper de profonds soupirs, crut qu'un voyage sur mer pourrait ramener ses esprits et rétablir sa santé. Le départ de son ami, Sir Arthur Gosford, qui retournait en Angleterre, en passant par les Etats-Unis, était une trop bonne occasion pour qu'il la laissât échapper. Ainsi, il fut donc résolu que Sara accompagnerait son amie, la jeune Clarisse Gosford, jusqu'à la Nouvelle-Orléans, où elle devait rester jusqu'à ce que son père putaller la chercher. En vain Sara objecta l'état de sa santé; son père fut inflexible, et Sara dut faire ses préparatifs de voyage.

En quittant Matance, elle dit adieu à toutes ses joies, à toutes ses espérances, car elle croyait qu'elle ne reverrait plus celui pour lequel son cœur soupirait. Pauvre enfant, elle était bien loin de s'attendre à le rencontrer sitôt, dans la personne du fameux pirate Antonio Cabrera, actuellement prisonnier à bord du *Zéphyr!*

CHAPITRE IX.

L'HABITATION DES CHAMPS.

A deux petits milles en dehors du faubourg Marigny, s'élevait une vieille maison à deux étages, à moitié en ruines. De forts contrevents tenaient constamment les croisées de l'étage inférieur fermées. Cette maison, entourée d'un vaste jardin sans culture, et sans aucun voisinage dans un rayon d'un mille, appartenait à une revendeuse de légumes, connue sous le nom de la mère Coco-Letard. La mère Coco-Letard, outre son petit négoce, possédait encore une foule de petits moyens clandestins de faire de l'argent; mais son grand commerce, comme elle disait, c'était les légumes. Aussi avait-elle une

des stalles les plus vastes et les mieux approvisionnées du marché de la Nouvelle-Orléans. Il est vrai qu'elle même ne s'y tenait pas toujours; sa fille Clémence, petite brune à la physionomie douce et maladive, à peine âgée de treize ans, vendait à la stalle, où elle était installée dès le matin avant le jour, ne la quittant qu'à la nuit close, souvent sans avoir pris une seule bouchée de toute la journée. Et quand elle revenait le soir à moitié mourante de faim, quelquefois tremblante de froid l'hiver avec ses petits pieds nus tout rouges, sa mère lui jetait un morceau de pain sec et une bouteille d'eau froide. C'était là son souper, puis une sale paillasse, jetée dans un coin du grenier lui servait de lit. Bien contente encore si la mère Coco-Letard ne la battait pas, ou si ses fainéants de frères ne lui donnaient pas quelques coups de pieds. La mère Coco-Letard ne l'aimait pas et ses frères ne pouvaient la souffrir, à cause de ses douces dispositions et des reproches qu'elle leur faisait chaque fois qu'ils revenaient ivres à la maison, ou qu'ils discutaient en sa présence quelque vilaine entreprise.

La mère Coco, comme on l'appelait au marché, avait sa demeure sur la levée, dans la première municipalité; son habitation des champs, dont elle portait toujours la clef dans sa poche quand ses garçons n'y allaient pas, ne lui servait que de magasin, où elle recelait les divers articles ou paquets de marchandises qui lui parvenaient par des voies secrètes, et dont elle ne se souciait pas, pour le moment, de faire usage ou qu'elle ne voulait pas exposer aux recherches de la police. Aussi Clémence n'était-elle jamais conduite à l'habitation des champs, quoiqu'elle la connut fort bien, et qu'elle sut que c'était là que ses frères passaient une partie des nuits, lorsqu'ils avaient fait ou se proposaient de faire quelque mauvais coup.

Si le lecteur veut prendre la peine de nous suivre à travers les rues sales et bourbeuses du faubourg Marigny, nous visiterons ensemble cette habitation des champs.

C'était le quatrième jour après l'attaque que les pirates avaient si malencontreusement faite sur les *Zéphyrs*, dans le golfe du Mexique; et au moment où le *Zéphyr* commençait à apparaître à la vue des pilotes, stationnés dans leurs cutters à l'embouchure du Mississipi, voici ce qui se passait à l'habitation des champs. La porte d'entrée est close et fermée aux verroux, et la salle est sombre, quoiqu'il fasse encore jour; quelques rayons de lumière qui passent à travers les fentes des contrevents, répandent une espèce de demi-jour dans l'appartement, laissant voir une méchante couchette dans un coin, recouverte d'un couvrepied rapiécé, une vieille table, quelques chaises, des ustensiles de cuisine suspendus au-dessus de la cheminée dans le fond de laquelle brûlent quelques charbons. Il y a un escalier, dont les marches vermoulues tremblent sous les pieds, qui conduit à l'étage supérieur, où la première pièce est une chambre longue, occupant toute la partie nord-est de la maison. Cette chambre est éclairée par deux fenêtres, l'une au sud et

l'autre dans le pignon, mais ces deux fenêtres ne laissent pas entrer la lumière, des couvertes épaisses sont suspendues pour l'intercepter complètement. Au fond il y a un grabat sur lequel une paillasse et un oreiller ont été jetés, et que recouvre une méchante courtepointe. Tout auprès de ce grabat, dans le plancher, une trappe qui s'ouvre à bascule, sert de descente à une espèce de cachot, enfermé entre quatre murs, et dans lequel la lumière ne pénètre que par un petit soupirail. Cette trappe est construite de manière qu'en l'arrêtant avec un petit ressort, elle puisse se soutenir par elle-même, mais trop faiblement pour supporter un poids additionnel. Du plancher du cachot au plafond, la hauteur est de douze pieds.

Dans le fond du cachot il y a un lit solide fait de rudes madriers, recouvert d'une peau de bœuf; des sangles et des courroies pendent au pied du lit. On aperçoit sur le plancher, ainsi que sur l'un des pieds du lit, quelques taches de sang que l'on a grattées avec un couteau. Un billot, une planche qui sert de tablette et sur laquelle il y a une vieille lampe, une écuelle de ferblanc et une assiette de faience cassée, une cruche à l'eau et un baquet composent l'ameublement de ce cachot dans lequel on descend par le moyen d'une échelle qui s'enlève à volonté.

De la pièce supérieure où se trouve la trappe, on passe dans une salle spacieuse, où des paquets de marchandises, soieries, montres, bijoux se trouvent rangés sur des tablettes ou enfermés dans des coffres fermés à doubles serrures dans le fond de la salle. En avant il y a un canapé et un bon lit, un tapis sur le plancher, un bon fauteuil, une berceuse, un sofa, une table ronde, des chaises, un buffet rempli de vaisselle, des caraffes et plusieurs bouteilles. La salle est bien éclairée.

Autour de la table sont assises trois personnes. Ce sont les trois Coco-Letard, Léon, François et Jacob. Tous les trois sont occupés à boire, et jouent aux cartes, à un jeu appelé "poker."

Léon, l'aîné, est un homme d'une trentaine d'années; d'épais sourcils couvrent ses yeux, d'énormes favoris se rejoignent sous le menton et donnent à sa physionomie quelque chose de féroce. François est un grand maigre, élingué. Une cicatrice lui traverse la figure. Ses grandes mains et ses doigts osseux, son visage étiré, sans barbe, ses bras qui lui pendent aux genoux, ses larges pieds au bout de ses longues jambes, lui donnent l'air d'un squelette. Jacob n'a que dix-sept ans, le plus jeune en âge, mais aussi vieux dans le crime, il est le digne complément de ce noble trio. Sa figure pâle et blême, ses yeux caves et cernés accusent la débauche et une dépravation prématurée; ses cheveux d'un blond cendré tombent sur ses épaules en mèches fines.

De temps en temps Jacob se lève pour aller regarder à la fenêtre, et revient s'asseoir au jeu; à chaque fois il prend une énorme rasade de rum.

—Savez-vous, vous autres, que ça commence à m'embêter moi, dit Jacob,

en jetant ses cartes sur la table ; voilà tout à l'heure deux nuits et deux jours que nous attendons ici, et il ne nous vient rien. Ce n'est pas drôle du tout de rester les bras croisés, à jouer à ce maudit poker qui me ruine, et à boire de ce méchant rum ! Encore s'il en restait du rum, mais il n'y a plus que deux bouteilles. Moi qui devais aller ce soir faire ma partie de quino chez la Fanchon. Je vous jure sur ma conscience, que s'il ne survient rien d'ici à deux heures, je fiche le camp.

—Allons, Jacob, ne te fâches pas, le petit, répondit Léon ; tiens, prends ta revanche. Encore un poker, en attendant. Tu sais qu'à quatre heures maman Coco doit nous apporter des nouvelles. Elle a vu M. Pluchon ce matin qui lui a dit d'ouvrir l'œil pour ce soir. Ainsi, attention et vogue la galère. Mais dites donc, à propos, connaissez-vous ce monsieur qui veut se nourrir d'abstinence et prendre le grand air dans notre *requiescat in pace*, de crainte d'attraper la pituite ?

—Nous ne le connaissons pas, répondirent les deux autres, et toi ?

—Moi non plus ; il paraît tout d'même qu'il vient de la mer, du moins à ce que j'ai pu comprendre, car Phaneuf doit le guetter à la balise et nous l'annoncer ; et vous savez que Phaneuf est parti pour le golfe depuis avant-hier soir.

—Je pense, dit Jacob, que ce monsieur Pluchon n'est pas tout seul là-dedans. Il y a quelque chose dessous tout ça. On ne prend pas un homme, qui arrive de l'autre monde, sans savoir s'il a de l'argent, à propos de bottes.

—Allez donc, vous autres ; il faut le faire vivre tant de temps, tout juste, et après, s'il meurt, tant pis pour le monsieur ! Il y a de l'intrigue, je vous le dis, qu'en pensez-vous ?

—Oh ! mais, sans doute, qu'il y a de l'intrigue, reprit Léon, mais qu'est-ce que ça nous fait ? nous sommes payés, c'est notre métier, et c'est assez ; le reste, le pour et le pourquoi ne m'occupent guères, ainsi attention et vogue la galère.

Léon et François continuèrent à jouer au poker ; Jacob alluma une pipe, se versa un verre de rum et se jeta sur le canapé. Quand il eut fini sa pipe il s'endormit. Au bout d'une heure à peu près, Jacob se réveilla.

—Comment ! vous jouez encore, vous autres.

—Et que veux-tu qu'on fasse ?

—Ah ! pardieu, c'est bien vrai. Savez-vous que je viens d'avoir un rêve affreux. Croyez-vous aux rêves ?

—Ah ! bah ! contes de grand'mère, répondirent ses frères.

—Eh bien, moi j'y crois ; que voulez-vous, c'est un faible. Si vous voulez, je vais vous le raconter.

—Tiens, je t'en prie, répliqua François, ne viens pas nous ennuyer avec tes rêves ; rêves tant que tu voudras, mais ne nous en casse pas la tête.

—Pourquoi ne l'écouterions-nous pas, dit Léon, un rêve n'est qu'un rêve, c'est vrai ; mais encore, ça nous amusera. Conte, Jacob, mon vieux, conte.

—Je rêvais donc que nous avions fait faire le saut de la carpe à ce quelqu'un qui va venir, et que nous étions dans l'acte de jeter sa carcasse au fleuve durant la nuit, quand tout à coup six hommes de police, conduits par un gros nègre et une petite fille, nous surprennent et nous font prisonniers.

—Diable !

—Je reconnus la petite fille ; savez-vous qui elle était ?

—Non.

—C'était Clémence.

—Clémence !

—Allons, en voilà un beau rêve, dit François ; je gage aussi que tu as rêvé que tu était pendu.

—Non, pas moi ; j'ai rêvé que je m'étais échappé, mais que vous deux aviez été pendus.

—A la bonne heure, au moins tu as eu l'esprit de te sauver dans ton rêve ; c'est toujours ça. Allons dors encore, et cette fois rêve aux moyens de nous sauver à notre tour ; en attendant, nous allons faire encore un poker.

—Ne badinez pas de choses sérieuses ; savez-vous qu'en effet, j'y pense maintenant, Clémence se doute de quelque chose ; elle m'a dit hier matin, quand je suis allé au marché un instant, qu'elle savait bien que nous avions passé tous trois la nuit à l'habitation des champs, et que nous méditions quelque mauvais coup. Je l'étranglerais cette chienne de vaurienne qu'elle est. Je sens que tôt ou tard elle nous fera pendre.

—Allons donc, vas-tu t'effrayer de ton rêve ? Nous dirons à maman Coco de veiller Clémence, jusqu'à ce que tout soit fait. Elle l'enfermera dans la cave, et tout sera dit.

Jacob regarda en ce moment par la fenêtre, et vit la mère Coco qui venait à travers les champs, avec un petit panier sous le bras. "Voilà maman," cria-t-il.

Léon et François allèrent à la fenêtre : "c'est maman Coco," répétèrent-ils. Jacob descendit pour ôter les verroux. Quelques instants après la mère Coco entrait ; elle monta et déposa son panier sur la table, autour de laquelle ses fils s'assirent avec elle.

—Je vous apporte des provisions pour la nuit, mes enfants. Je viens de voir M. Pluchon qui arrive, en squif, de la balise ; tout est bien. Le vaisseau était en vue ; Phaneuf courait après, et tout est arrangé pour que, demain matin entre neuf et dix heures, notre monsieur vienne nous faire sa visite. Voici ce que nous allons faire : toi, Jacob, tu te mettras au lit, dans la chambre au tribuchet ; tu t'es rompu la cuisse en tombant, tu entends.

—Oui, maman.

—Tu es bien malade. La lumière te fatigue beaucoup ; les fenêtres sont

bouchées, avec des couvertes ; une petite lampe est derrière un coffre ; la trappe est parée, il y a le tapis par dessus.

—Je comprends, maman.

—Et vous autres, vous êtes dans le cachot avec un fanal sourd ; l'échelle est otée, afin que ce pauvre monsieur ne se heurte pas dessus, s'il a le malheur de tomber, le pauvre cher homme !

—Compris, dit François.

—Très-bien, attention et vogue la galère, ajouta Léon.

—Maintenant je m'en vais, continua la mère Coco ; il faut que je veille Clémence. La petite gueuse ! pour un rien je la tuerais. Adieu mes enfants, vous pourrez dormir cette nuit, vous en avez besoin. A demain, à neuf heures !

—Soyez tranquille.

G. B.

(*A continuer.*)

DU RATIONALISME.

(SUITE.)

II.

Nous avons constaté que le rationalisme moderne ne pouvait faire remonter son origine au delà du quinzième siècle, et que c'était par des Grecs du Bas-Empire, qui, après la prise de Constantinople par Mahomet II s'étaient réfugiés en Italie, qu'il s'était introduit dans l'Europe Catholique. Nous avons maintenant à expliquer comment, dans une société formée d'après les enseignements de l'Eglise et toute imprégnée de l'esprit de l'Evangile, une erreur aussi capitale que le rationalisme et aussi radicalement opposée au Christianisme avait pu y prendre racine et s'y développer. C'est là un phénomène qui, au premier abord, paraît inexplicable et serait de nature à affaiblir le sentiment religieux, si l'on n'en connaissait pas les véritables causes. C'est ce que nous allons étudier en premier lieu.

Pour réhabiliter en nous l'homme déchu, Jésus-Christ a prescrit la dure loi de la mortification, qui impose nécessairement de nombreux sacrifices, puisque le chrétien pour être fidèle aux leçons de son divin maître doit soumettre sa raison et sa volonté non seulement à Dieu, mais encore à ceux qui tiennent sa place et sont les interprètes de sa loi et les dépositaires de son autorité ; il faut qu'il réprime son orgueil et pratique l'humilité, qu'il combatte tous les penchants déréglés de son cœur pour y faire règner la vertu, et il doit livrer une guerre sans trève à ses sens, afin que son âme n'en soit jamais dominée.

Avec les ruines que le péché originel a produites en nous, il n'est pas difficile de comprendre que les révoltes contre cette loi de la mortification, non seulement sont possibles, mais doivent être fréquentes, et qu'une doc-

trine qui affranchirait l'homme des servitudes de cette loi serait facilement adoptée. Cependant tant que la foi règne en souveraine dans les âmes, la conscience conserve tous ses droits, malgré les révoltes et les chûtes, mais si elle vient à s'éteindre, au moindre raisonnement captieux, elle se rend complice de tous les mauvais penchants de la nature. Et si l'homme arrivé à cet état ne rend pas un culte public à l'orgueil et à la chair, comme au temps du paganisme, il n'en accepte pas moins l'empire.

Mais pour affaiblir la foi et l'éteindre même dans un certain nombre d'âmes, et pouvoir établir sur ses débris le rationalisme qui légitime toutes les révoltes et tous les mauvais penchants de la nature corrompue, il fallait miner insensiblement le principe d'autorité qui réside dans l'Eglise, déprécier la religion catholique et toutes ces œuvres, détruire le glorieux prestige qui environnait les noms des grands hommes qui s'étaient déclarés d'âge en âge ses défenseurs, exalter sur tous les tons la civilisation païenne et tout ce qu'elle avait produit. Cette œuvre infernale commença, ainsi que nous allons le voir, à la Renaissance qui, dans son caractère le plus saillant, fut une époque de réaction contre le Christianisme au profit des idées et des mœurs païennes.

Ceux qui n'ont vu dans la Renaissance qu'une époque de résurrection ont méconnu le véritable état de la société à la fin du Moyen-âge et ont calomnié l'Eglise : pour le prouver nous n'avons qu'à reproduire le tableau qu'a tracé M. J. Matter, écrivain protestant, de l'état de l'Europe au quinzième siècle, dans son histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles. " Quand les Grecs chassés de Byzance, dit-il, abordèrent en Italie, l'Europe avait une rhétorique, une logique, une philosophie, une théologie, en un mot, la science du monde. L'Europe offrait un système qu'elle ne présente plus de nos jours, partout la même foi, pour tous le même pontife, le père de tous les fidèles..... La situation morale et politique de tous était semblable, dans tous les cœurs régnaient les mêmes vœux..... la religion dirigeait la morale et la politique, le christianisme avait fondé ou civilisé tous les empires ; le clergé avait créé ou réglé toutes les études ; toutes les doctrines et presque toutes les institutions étaient son œuvre et cette œuvre faisait à la fois son règne et sa gloire. L'Europe était si bien gouvernée par la religion qu'au dessus des codes planaient les décrets du droit canon, qui réglaient à la fois l'Etat et la famille..... cet ordre de choses offrait non-seulement un caractère hautement religieux et moral, il présentait encore des rapports nettement tracés et reposant sur un fondement sacré, sur des lois divines et par conséquent des lois éternelles..... Telle était l'Europe, telles étaient ses institutions et ses doctrines générales avant 1453." Voilà certes un état de société qui, loin de mériter les dédains qu'on lui prodigue, a droit au contraire à notre admiration, et cependant aux doctrines et aux institutions qui avaient créé cet heureux état, la Renaissance, par son divorce avec l'esprit

chrétien, y substitua les doctrines et les institutions qui avaient perdu les sociétés policées de la Grèce et de Rome.

Elle arriva à ce déplorable résultat, en ne reconnaissant pour maîtres en philosophie qu'Aristote et Platon ; en introduisant pour le gouvernement des peuple le Césarisme, pour la jurisprudence le droit romain remanié par les légistes de Byzance : quant aux beaux-arts et à la littérature, ils se donnèrent la mission de propager la morale d'Epicure. Nous ne prétendons pas dire, cependant, que ce fut un plan concerté et un résultat prévu et voulu de la part du plus grand nombre surtout ; chaque siècle a eu ses illusions et s'est passionné pour une idée bonne ou mauvaise. A l'époque de la Renaissance, l'engouement fut pour les œuvres des maîtres de l'antiquité classique. On se laissa séduire par la beauté incontestable de la forme ; mais cette forme était comme la faible couche de miel qui cache le poison.

Il est également loin de notre pensée de condamner tout ce qu'a produit la Renaissance : elle a épuré le goût dans les lettres et les arts ; on lui doit des ouvrages merveilleux en architecture, en sculpture et en peinture. Mais si les grands artistes qui l'ont illustré, en donnant la perfection de la forme à leurs œuvres, les avaient créées d'après l'idéal chrétien, ce qu'ils ont trop souvent oublié de faire, elles auraient été certainement plus parfaites et l'art ne se serait point détourné de sa véritable mission.

Il nous reste maintenant à confirmer par des faits incontestables le jugement que nous avons porté sur la Renaissance, afin que si on nous trouve trop sévère, on reconnaisse du moins que nous avons été juste.

On comprend que la réaction produite par l'établissement de la religion chrétienne contre le paganisme devait peu mettre en honneur les philosophes païens ; aussi les Pères de l'Eglise des premiers siècles, qui connaissaient parfaitement leurs pernicieuses doctrines et qui savaient combien l'étude de leurs ouvrages pouvait être dangereuse pour la foi, les avaient-ils énergiquement réprouvés. Il nous suffira pour le prouver de citer quelques témoignages.

" De la philosophie, dit Tertullien, sont nées les hérésies. Les Eones de Valentin viennent de Platon ; le Dieu tranquille de Marcion des Stoïciens.... misérable Aristote, qui, pour les hérétiques et les philosophes as inventé la dialectique, art de disputer, également propre à édifier et à détruire, vrai Protée dans ses axiomes, étroite dans ses pensées..... ouvrière de contention..... de là ces fables, ces généalogies interminables et ces questions oiseuses et ces discours qui gagnent comme la gangrène, contre lesquels l'apôtre voulant nous mettre en garde, signale nommément la philosophie et écrit aux Corinthiens : *Prenez garde que quelqu'un ne vous trompe par la philosophie et par de vains raisonnements, selon la tradition des hommes et non selon l'ordre établi par la sagesse de l'Esprit.*"

" St. Paul avait été à Athènes, et il avait appris par ses conversations, à

connaître cette sagesse humaine prometteuse mensongère et corruptrice de la vérité, divisée en mille sectes ennemies jurées les unes des autres. Qu'y a-t-il donc de commun entre Athènes et Jérusalem ? entre l'Académie et l'Eglise, entre les hérétiques et les chrétiens ! Notre philosophie vient du Portique de Salomon, et voici la leçon de ec grand maître. *Il faut chercher le Seigneur avec un cœur simple et droit.* Qu'ils se souviennent de cela, ceux qui prétendent nous faire chercher un christianisme stoïcien, platonicien et dialecticien." [1]

St. Irénée, Origène et Lactance, ont des expressions non moins fortes pour les condamner et les flétrir. St. Grégoire de Naziance appelle la philosophie païenne, et en particulier Platon et Aristote, des plaies d'Egypte qui ont désolé l'Eglise. St. Jérôme pour signaler le mal qu'ont fait aux chrétiens Platon et Aristote, nous dit que " de leur école sont venus parmi nous les déclamateurs avides de gloire, les sophistes, les contempteurs de l'Ecriture et les hérétiques qui enferment la simplicité de l'église dans les broussailles de la philosophie." [2]

La réprobation de la philosophie païenne, par les Pères de l'Eglise, forma jusqu'au douzième siècle l'opinion publique de l'Europe et fut la règle immuable de sa conduite. Sur la fin du même siècle et au commencement du treizième, deux ou trois maîtres entreprirent d'expliquer certains traités d'Aristote, à la place de la philosophie de St. Augustin, qui jusqu'alors avait été dominante ; et comme plusieurs graves erreurs, puisées dans cette source dangereuse, furent enseignées publiquement, le concile de Sens tenu en 1209 ne se contenta pas de les condamner ; pour c uper le mal à sa racine il défendit sous les peines les plus graves de lire et même de conserver les ouvrages d'Aristote. Quelques années plus tard, le Cardinal de Courçon délégué par le Pape pour réformer l'Université de Paris, crut devoir faire une concession ; tout en maintenant la défense de lire les œuvres d'Aristote, il permit qu'on expliquât sa dialectique. Enfin en 1231 intervint l'autorité suprême du Souverain Pontife. Dans une bulle, Grégoire IX maintient l'interdiction portée contre la métaphysique et la physique de ce philosophe, jusqu'à ce qu'elles eussent été examinées et expurgées de toute erreur. Ceci nous explique pourquoi Albert-le-Grand et St. Thomas, son illustre disciple, l'ont employée et s'en sont même servis pour leur démonstration.

Par ce que nous venons de dire, on voit clairement que les sentinelles vigilantes de l'Eglise n'avaient point cessé de signaler le danger de l'étude des philosophes païens, et à part quelques rares exceptions, leurs voix avaient été religieusement écoutées. Du reste, pour ce qui regarde la philosophie et sa reine, la théologie, les deux sciences où l'intelligence humaine découvre les plus vastes horizons, les chrétiens trouvaient dans leur grande famille

1 Tertul. de præscriptione.
2 Dialog. contra Luciferum.

tout ce qu'une saine raison et la foi peuvent désirer : les plus beaux génies nés ou nourris dans son sein, avaient élevé aux clartés de la lumière divine des monuments qui surpassaient, de la distance immense qui sépare la vérité de l'erreur, tout ce que les anciennes civilisations nous avaient laissé.

Si on avait conservé pour ces œuvres immortelles, l'amour et le respect dont elles étaient dignes, la civilisation n'aurait plus fait fausse route ; malheureusement il n'en fut pas ainsi : " L'apparition des Grecs, nous dit M. J. Matter, avec tout ce qui s'y rattache, devient une sorte de résurrection de la Grèce antique, de la vieille Athènes et de ses illustres écoles..... leur enthousiasme alla loin. Pléthon ressuscite toute une religion, toute une philosophie, toute une politique inconnue, en exposant les croyances de la Héllade, les institutions de Sparte, la morale du Portique. Et tout cela, Pléthon le fit connaître avec un zèle, un entraînement qui à lui-même fit oublier qu'il était chrétien." Comme tous les hommes d'une race dégénérée, les Grecs du Bas-Empire couvraient leur nullité de la gloire de leurs ancêtres, et parce que la Grèce païenne avait joué un plus grand rôle aux yeux du monde que la Grèce chrétienne, ils parurent renier le beau patrimoine que leur avait laissé leurs pères dans la foi, pour se constituer les héritiers directs d'Homère et de Démosthènes, de Platon et d'Aristote.

Quand ils vinrent au concile de Florence, ils y arrivèrent avec la conviction que les Latins étaient des demi-barbares, dont l'ignorance méritait autant la pitié que le mépris. Très fiers de leur savoir, ils ne doutaient point qu'ils pourraient facilement les confondre. Ils reconnurent bientôt, à leur propre honte, qu'ils s'étaient grossièrement trompés. En effet, les Latins avaient sur eux, non-seulement la supériorité du caractère, mais encore celle de la science. Ce fut un grave échec pour leur amour propre. En reparaissant en Italie, ils trouvèrent que le meilleur moyen de faire oublier leur défaite et de réhabiliter leur réputation nationale fort compromise, était de s'établir les interprêtes de Platon et d'Aristote. Nous venons de voir tantôt comment Gémiste Pléthon, un des plus illustres parmi eux, sut réussir dans son entreprise peu chrétienne, grâce à l'engouement qu'il parvint à communiquer à ses disciples, engouement qui s'expliquerait beaucoup moins de leur part, si l'on ne savait l'effet passionné que produit dans les têtes ardentes, l'amour de la nouveauté.

Celui de ses disciples qui seconda le plus son œuvre de propagande en faveur de la philosophie de Platon, fut Marcile Ficin, chanoine de Florence, le protégé des ducs Côme et Laurent-le-Magnifique. De concert avec ces deux célèbres Médicis, il fonda à Florence une académie destinée à propager la philosophie et le culte de Platon. Pour juger jusqu'à point il poussait son admiration pour ce philosophe païen, nous n'avons qu'à invoquer son propre témoignage. " Humble prêtre, dit-il, j'ai eu deux pères, Ficin le médecin et Côme de Médicis ; je suis né du premier, j'ai été régénéré par

le second, l'un me confia à Galien tout ensemble médecin et platonicien, l'autre me consacra au divin Platon, médecin de l'âme..... Toute ma vie je me féliciterai d'être né dans le siècle d'où la belle antiquité, rappelée de son tombeau, brille comme le soleil sur le monde tombé dans les ténèbres de la barbarie." Platon est pour lui un prophète, un homme dont la vie est digne de vénération, illustre par sa continence et sa sainteté, tout en avouant, chose incroyable, qu'il était livré comme Socrate à l'amour infâme. Il ne parle de ses ouvrages que sur le ton du dithyrambe, et il ne trouve pas un mot pour flétrir les monstruosités enseignées dans son livre de la *République;* bien loin de là, il les accepte sans aucune réserve. Tout ce qui étudie Platon, tout ce qui favorise les disciples de Platon, devient pour Ficin un être sacré. Après cela on ne doit pas être étonné qu'il ait demandé que dans les églises on enseignât, comme l'Evangile, la philosophie de Platon. Il eut de nombreux disciples, qui, à son exemple, se passionnèrent pour les doctrines de l'Académie et les propagèrent avec ardeur dans l'Italie et dans le reste de l'Europe.

George de Trébizonde et Bessarion furent pour Aristote ce que Gemiste Plethon avait été pour Platon et avec un plus grand succès encore, car comme nous l'avons déjà vu, le philosophe de Stagyre était en honneur dans les écoles depuis plus de deux siècles; mais jusqu'alors on avait su se tenir dans les bornes raisonnables. Dès cette époque et celles qui les suivirent on ne garda plus de mesures, Aristote fut regardé comme un oracle et presque comme un Dieu; son nom devint pour ses fanatiques admirateurs une autorité irréfragable et d'un poids plus grand que celui des Pères de l'Eglise et des grands théologiens catholiques; ils auraient pardonné sans peine une critique contre l'Evangile; mais ils auraient été sans rémission pour celui qui aurait censuré les doctrines du Lycée.

Platon et Aristote méritaient-ils de la part d'hommes qui s'avouaient disciples de Jésus-Christ, ces louanges exagérées et sans réserve? qu'on en juge par quelques unes de leurs doctrines. Platon professe les erreurs les plus grossières, le panthéisme et la métempsycose, l'âme unique et universelle, l'indifférence en matière de religion, l'esclavage, le despotisme, le communisme, la promiscuité et l'infanticide, et bien d'autres infamies. Aristote accusé d'athéisme nie les attributs de Dieu, dont il fait un être indifférent aux actions des hommes et soumis au destin aveugle, rejette la création du monde, l'immortalité de l'âme, enseigne le panthéisme, sanctionne l'esclavage, fait de la religion un simple instrument de règne et prescrit l'infanticide avant comme après la naissance.

Ce n'est pas que les partisans enthousiastes de ces deux philosophes adoptassent précisément et absolument toutes leurs erreurs, cela eut été impossible à des intelligences éclairées par les lumières de l'Evangile et avec les fortes études théologiques qu'on faisait alors. Mais déjà à cette époque on

sut trouver le secret de tout concilier en séparant la philosophie de la théologie. Comme philosophe on pouvait croire tout ce qu'on voulait, parcequ'on était là sur un terrain indépendant, mais comme théologien on admettait l'autorité de l'Eglise. Il était dès lors facile de prévoir qu'un jour viendrait où le divorce complet s'établirait entre ces deux sciences, que la philosophie fatiguée d'être servante voudrait être souveraine et deviendrait l'ennemie de la théologie ou pour mieux dire de la religion, que le rationalisme dont tous les germes se trouvaient dans les écrits des philosophes païens si imprudemment étudiés et si passionnément admirés, pourrait alors s'imposer comme doctrine; et dès cette époque aussi, par une conséquence naturelle, cesse d'être honorée cette belle philosophie catholique, si admirablement formulée par St. Thomas, le plus grand philosophe comme le plus profond théologien.

La littérature et les arts suivirent, à la Renaissance, le même mouvement que la philosophie. La résurrection de la philosophie païenne amena au milieu de la société chrétienne la perversion des idées; la reproduction de la littérature et des arts païens en prêchant le sensualisme sous les formes les plus gracieuses conduisit à la perversion des mœurs. La question que nous étudions actuellement est fort délicate de sa nature, et pour cette raison il ne nous convient pas d'entrer dans de longs développements : l'effleurer, c'est tout ce qu'il nous sera possible de faire.

Ceux qui ont pu parcourir les ouvrages non expurgés de certains classiques grecs et latins, peuvent juger combien leur étude passionnée doit produire de funestes effets sous le rapport de la morale. Eh bien, les humanistes de la Renaissance après avoir savouré toutes les turpitudes de Lucien et de Catulle, de Plaute et Properce, sans compter les autres, se firent une gloire non-seulement d'adopter la forme élégante de ces auteurs, ce qui n'eut pas été un mal, mais de les imiter dans la dissolution de leurs écrits. Il nous suffit pour justifier notre proposition de citer les noms de le Pogge de l'Arioste, de l'Arétin, de Bembo et de ce Politien qui disait : Je n'ai lu qu'une fois la Bible et jamais je n'ai mieux perdu mon temps. Aussi M. Audin dans sa vie de Léon X, quoique assez favorable aux renaissants, ne peut s'empêcher de constater qu'à cette époque la passion de la forme dont l'antiquité avait été en possession, ramena le naturalisme païen, que les lettrés que Laurent de Médicis avait appelés à sa cour étaient des gens sensuels et firent de ce prince un païen.

Tandisque les humanistes, au mépris des enseignements de la religion et de la pudeur, se font les apôtres de la volupté, les artistes en propagent son culte sur la toile et le marbre, et glorifient la chair avec ses convoitises. Les Grecs et les Romains rendant un culte d'adoration aux dieux et aux déesses de leur mythologie, avaient fini par se croire autorisés à imiter leur conduite, même dans ce qu'elle avait de dissolue, et par là leurs mœurs étaient arrivées au niveau de leur croyance; et c'est précisément toutes les turpitudes de

cette mythologie que les artistes de la Renaissance s'appliquèrent à reproduire sous les formes les plus séduisantes et sans voile, et en peuplèrent les musées et les palais des grands. On conçoit facilement que les peintres qui avaient habitué leur pinceau à retracer les amours de Mars et de Vénus, de Jupiter et de Léda, et dont l'imagination était devenue païenne comme leur cœur, n'étaient pas dans les conditions de faire des tableaux véritablement religieux ; il ne faut donc pas être étonné d'entendre Salvator Rosa, juge très compétent en cette matière, puisque lui-même était grand peintre, s'exprimer contre eux avec indignation et dans les termes suivants : " Ces artistes font un abus de leur industrie sacrilége. Dans les temples où l'on adore et l'on prie, ils font les portraits des femmes, et la maison de Dieu devient une boutique. Au mépris de toute crainte et de toute foi, les couleurs formulent l'impiété, l'adultère et l'inceste...voyez quelles postures et quelles grimaces ils font faire aux saints !...c'est à peine si on trouve un tableau sacré qui soit chaste, partout l'impureté se mêle à la religion. Dans leurs toiles religieuses ne les voit-on pas substituer aux anges et aux saints des démons et des libertins ! C'est vous, peintres, qui obscurcissez la glorieuse auréole de la religion, et les hérésies vous doivent une grande partie de leurs victoires. Quant aux choses abominables que vous gravez sur le cuivre ou que vous traduisez en couleur, je n'en parle pas, dans la crainte d'effrayer les âmes pieuses."

L'art musical suivit le mouvement païen de la peinture et de la littérature et devint le trop fidèle interprête d'une poësie licencieuse. Il aurait même profané les églises, si les souverains pontifes ne l'en eussent bannie.

La littérature et les beaux-arts redevenus païens avaient sans doute produit de très funestes résultats, mais ils n'effleuraient que la surface du corps social et n'atteignaient du reste qu'un nombre limité d'individus. Mais il y eut un autre art, celui de gouverner, qui, par son retour aux principes des législateurs de Sparte et de l'ancienne Rome, devait produire les plus déplorables effets sur les états chrétiens et fit des princes qui les adoptèrent, les ennemis les plus dangereux de l'Eglise, tandisqu'ils devaient en être les défenseurs. Machiavel qui est loin d'avoir été l'inventeur du systême politique qu'on lui attribue, puisqu'avant lui il avait été plus d'une fois mis en pratique, a eu cependant la gloire peu enviable d'en écrire le catéchisme, qui est devenu la règle de beaucoup de gouvernements sur les points les plus hostiles à la religion. Comme les doctrines qu'il enseigne sont d'un cynisme révoltant et blessent autant les lois de l'honneur que celles de la justice, l'école des politiques modernes a souvent flétrie en paroles le nom de Machiavel, mais ce n'était que pour mieux cacher son jeu et couvrir du manteau de l'hypocrisie ses attentats. Nos lecteurs, par l'exposé suivant des doctrines formulées par Machiavel, reconnaîtront qu'elles ne sont pas, de nos jours, sans applications. Foulant aux pieds la distinction chrétienne des deux pouvoirs, il professe la doctrine païenne de l'absorption du pouvoir spirituel par

le pouvoir temporel, soumet l'Eglise à l'Etat et fait de la religion un simple instrument de règne. C'est dans ses écrits et dans ceux de ses anciens disciples qu'on trouve ces définitions athées de la religion : " Culte sacré introduit par les magistrats pour maintenir la paix dans l'état—opinion sur Dieu et le culte qui lui est dû, pieusement établie pour conserver la tranquillité publique—manière d'honorer Dieu approuvée par le pouvoir public, principalement dans le but de maintenir les sujets dans le devoir et la république dans le repos.—La religion politique est un culte de la divinité faux et simulé, éloquemment défendu par les prêtres et fortement par les rois, pour conserver et accroître le bien-être public et privé."

Le malheureux Jean II, roi de France, à ceux qui voulurent le dissuader de tenir sa parole, répondit par cette belle maxime que : *si la foi et la vérité étaient bannies du reste du monde elles devaient se trouver dans la bouche des rois.* A cette maxime vraiment royale, opposons celle de Machiavel sur le même sujet ; c'est à un prince qu'il s'adresse : " Un seigneur prudent ne doit pas garder sa parole, quand une semblable observance tourne contre lui et que les raisons qui ont décidé la promesse sont détruites. Si les hommes étaient tous bons, ce précepte ne serait pas bon ; mais comme les hommes sont méchants, et qu'ils ne l'observeraient pas envers toi, toi encore tu n'as pas à l'observer avec eux. Jamais les motifs pour colorer la non observance de la foi jurée ne manqueront à un prince. De cela, on pourrait donner une foule d'exemples modernes et montrer combien la paix, combien les promesses ont été rendues nulles et vaines par l'infidélité des princes, et celui qui a su le mieux faire le renard, a le mieux tourné. Mais il est nécessaire de savoir colorer cette nature et d'être grand dissimulateur. Les hommes sont si simples, ils obéissent tellement aux nécessités présentes, que celui qui trompe trouvera toujours qui se laissera tromper..... Entends bien ceci ; c'est qu'un prince et surtout un prince nouveau, ne peut observer toutes les choses qui font réputer les hommes bons, parce que, pour conserver l'Etat il est souvent dans l'obligation d'opérer contre la foi promise, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion. Il faut donc qu'il ait un esprit disposé à se tourner selon que les vents et les variations de la fortune le lui commandent, et comme j'ai dit ci-dessus, il ne doit pas s'écarter de ce qui est bien, quand il le peut ; mais il doit savoir entrer dans le mal quand il y est forcé." Le principe abominable : que la fin justifie les moyens, ne pouvait être plus crûment exposé et patroné.

Certains jurisconsultes avaient déjà travaillé à donner une couleur légale aux principes énoncés par Machiavel. Les Pandectes introduites de Constantinople en Europe au 13e siècle, furent un arsenal où ils trouvèrent toutes sortes d'armes pour embarrasser l'action de l'Eglise et miner son autorité. A l'exemple des légistes du Bas-Empire, ils prirent l'esprit ergoteur et le portèrent sur les vérités dogmatiques ; s'étudièrent à confondre les deux

puissances pour aboutir à l'omnipotence de l'état en matière de religion. On verra leurs successeurs, dans les siècles suivants, principalement dans certains royaumes, devenir les ennemis les plus astucieux et les plus dangereux de l'Eglise, cherchant à entraver son pouvoir spirituel, attentant à son droit législatif et légalisant la spoliation de ses biens, afin de la priver de son influence.

C'est grâce aux doctrines des politiques et des jurisconsultes dont nous venons de parler, qu'un grand nombre de souverains, ont pu jouir du rare privilége d'avoir une double conscience, l'une pour l'homme privé et l'autre pour l'homme public. La conscience de l'homme privé était soumise comme celle des simples mortels aux lois de Dieu et de l'Eglise ; mais la conscience de l'homme public ne reconnaissait point d'autre autorité que la raison d'Etat ou l'intérêt.

Par le rapide tableau que nous venons de tracer d'une époque célèbre, il est facile de voir qu'un travail immense et désastreux avait été fait alors, pour pervertir les idées, fausser les principes et corrompre les mœurs. Le terrain pour produire l'erreur était préparé, le rationalisme pouvait renaître.

P. Aubert, P^tre^, o. m. i.

(*A continuer.*)

HISTOIRE DE LA COUTUME DE PARIS EN CANADA.

L'histoire du Droit Canadien est à faire. Le peu de publicité des documents qui pourraient lui servir de base et le petit nombre d'écrivains qui ont traité cette partie importante de l'histoire de notre pays, font qu'il est difficile et même dangereux d'écrire sur des sujets qui s'y rattachent. Aussi, n'avons-nous pas l'intention de donner une nouvelle page d'histoire, mais seulement de réunir un ensemble de faits et d'observations dispersés çà et là dans des ouvrages peu répandus.

Il est toujours intéressant et utile de remettre sous les yeux d'un peuple et de rappeler aux générations qui s'élevent, les traditions du passé, surtout lorsqu'elles se lient à l'un des éléments qui constituent partout la nationalité, l'homogénéité d'une nation : ses lois et ses institutions judiciaires.

Nous vivons à une époque où les événements se précipitent avec une si effrayante rapidité qu'il est bon de savoir ce qui, au milieu des changements multiples qui s'opèrent autour de nous et chez nous, doit être conservé intact.—Je ne suis pas partisan de l'immobilisme, mais est-ce réellement progrès que cet espèce d'empressement vertigineux qui nous pousse à édifier pour démolir ?

Il est nécessaire qu'il y ait de la stabilité dans les règles qui régissent les rapports des citoyens entr'eux, qui protègent leurs droits et conservent la propriété : autrement l'arbitraire caractérise l'administration de la justice. A quoi sert cette multiplicité de lois faites souvent par des hommes incapables, des législateurs ignorants ou malhonnêtes ! L'année qui suit leur promulgation est celle de leur abrogation. Basées sur l'intérêt individuel elles ne vivent qu'autant que lui. Fruits de l'ignorance ou de l'oubli des prin-

cipes, elles cessent d'être en harmonie avec nos besoins et n'ont plus ce caractère indispensable au bon fonctionnement de la justice.

Les lois ne doivent être altérées ou modifiées que suivant les besoins nouveaux auxquels donnent lieu l'accroissement des relations commerciales et le développement industriel d'un peuple; et encore faut-il que ces altérations, ces modifications ne s'écartent jamais des principes fondamentaux de toute saine législation; car si la base manque l'édifice croule. Alors le respect pour la loi disparait, repoussé qu'il est par l'arbitraire de ses dispositions et son peu de durée. La sécurité et l'ordre dont la société a besoin cessent d'exister. Les hommes ne savent plus sur quoi ils peuvent compter; ils ignorent quelles règles doivent contrôler leurs actions.

Ce travail ne manque peut-être pas d'actualité, au moment où va disparaître, comme loi positive, l'ancien droit français qui a joué un si grand rôle en ce pays depuis sa fondation et pour la conservation duquel nous avons tant lutté. Son rôle n'est pas terminé. Le code va, sans doute, s'emparer de ses dispositions et de son esprit, en autant qu'ils peuvent s'accorder avec nos besoins et notre état de société.—L'œuvre de la codification n'est pas une œuvre de destruction, mais de reconstruction. Elle sera l'expression du même droit adapté à nos progrès et à nos développements commerciaux et industriels, à nos lois particulières et locales et à la jurisprudence de nos tribunaux.

C'est préoccupé de ces idées et en présence des événements qui se préparent que j'ai cru utile de parler d'une partie importante et considérable de nos anciennes lois, connue sous le nom de *La Coutume de la Prévosté et Vicomté de Paris.*

Il existait en France comme on le sait un grand nombre de Coutumes, d'abord traditionnelles, mais qui furent ensuite rédigées par écrit. Ce fut au XVe siècle, sous Charles VII que le dessein de leur rédaction fut formé: il ne reçut son entière exécution que plus d'un siècle après. La première rédaction de la Coutume de Paris remonte à 1510. Elle fut réformée en 1580.

En 1510, c'est-à-dire à l'époque de sa première rédaction, cette coutume contenait cent quatre vingt dix-neuf articles, répartis en dix-sept chapitres. Après sa réformation elle se composait de seize titres dont le premier renferme soixante-douze articles; le second, quinze; le troisième, huit; le quatrième, trois; le cinquième, quatorze; le sixième, seize; le septième, trente et un; le huitième, vingt-quatre; le neuvième, trente-six; le dixième, vingt-sept; le onzième, dix-huit; le douzième, sept; le treizième, dix-sept; le quinzième, quarante-six; le seizième, dix-huit, formant en tout trois cent soixante deux articles.

Les titres sont disposés dans l'ordre suivant:

I. Des Fiefs.

II. Des censives et droits seigneuriaux.
III. Quels biens sont meubles et quels sont immeubles.
IV. De complainte en cas de saisine et de nouvelleté et simple saisine.
V. Des actions personnelles et d'hypothèques.
VI. De la prescription.
VII. Du retrait lignager.
VIII. Arrest, exécutions et gageries.
IX. Des servitudes et rapports de jurés.
X. Communauté de biens.
XI. Des douaires.
XII. De garde noble et bourgeoise.
XIII. Des donations et don mutuel.
XIV. Des testaments et exécution d'iceux.
XV. De succession en ligne directe et collatérale.
XVI. Des criées.

Comment se sont opérés les changements successifs qui ont enlevé près de la moitié des dispositions de cet ancien droit : c'est ce que nous allons examiner.

I.

DOMINATION FRANÇAISE.

Plus d'un siècle après la découverte du Canada et un siècle avant la cession, Québec fut érigé en prévôté et la Coutume de Paris y fut introduite à l'exclusion de toute autre, par une ordonnance de 1664. A cette époque la population du Canada n'avait pas encore atteint le chiffre de 3000 âmes.

En France, Colbert venait de remplacer le célèbre Fouquet dont La-Fontaine a dit :

> " Il est assez puni par son sort rigoureux,
> " Et c'est être innocent que d'être malheureux"

et avait inauguré sa nouvelle charge de Contrôleur-général en procurant au peuple une remise de trois millions sur les tailles. Préoccupé des intérêts coloniaux de la France, il avait fait faire par M. de Mézy et un commissaire royal qu'il lui avait adjoint un examen de l'état du pays. Le résultat de leurs observations, au point de vue que j'ai embrassé, fut la création du conseil souverain de Québec (1663.)

" Nous avons estimé en même temps, dit l'Edit de création, que pour rendre " le dit pays florissant et faire ressentir à ceux qui l'habitent le même repos et " la même félicité dont nos autres sujets jouissent, depuis qu'il a plu à Dieu " de nous donner la paix, il fallait pourvoir à l'établissement de la justice, " comme étant le principe et un préalable absolument nécessaire pour bien " administrer les affaires et assurer le gouvernement, dont la solidité dépend " autant de la manutention des lois et de nos ordonnances que de la force de " nos armes." Ce conseil devait procéder, "autant qu'il se pourra en la for- " me et manière qui se pratique et se garde dans le ressort de notre Cour de " Parlement de Paris."

On a mis en doute le fait de l'introduction de la Coutume de Paris en Canada par l'Edit de 1663. L'opinion généralement adoptée est, je crois, que l'Edit Royal, en créant le Conseil Souverain et en le soumettant à ce qui se pratiquait dans le ressort du Parlement de Paris, a réellement introduit la Coutume de Paris en Canada.

C'est une question d'interprétation, qu'à ce titre il est assez difficile de résoudre. Mais, en supposant que l'Edit de création n'ait pas établi la Coutume de Paris en Canada, celui de 1664, qui regarde la compagnie des Indes Occidentales dit formellement, sect. XXXIIIe: " seront les juges " établis en tous les dits lieux tenus de juger suivant les lois et ordonnances " du royaume et les officiers de suivre et se conformer à la coutume de la " prévôté et vicomté de Paris, suivant laquelle les habitants pourront " contracter sans que l'on y puisse introduire aucune coutume pour éviter la " diversité." Cette section de l'Edit paraît avoir eu pour but de résister aux efforts tentés pour faire prévaloir la coutume de Vexin-le-Français sous laquelle la *Compagnie* avait fait des concessions, et elle exprime incontestablement l'intention de la part du gouvernement de faire régner en Canada les dispositions de la Coutume de Paris.

En tout évènement, s'il est un fait certain, c'est l'autorité de cette Coutume en ce pays dès cette époque, ou tout au moins dans les premières années qui suivirent l'enrégistrement de l'Edit de création. Un arrêt de règlement du Conseil Supérieur rendu le 20 juin 1667, le constate.

Cet Arrêt qui règle les moutures au quatorzième dit:....." Néanmoins " qu'ils se contentent que ce qui a été pratiqué en ce pays dès son commen- " cement, conformément aux Ordonnances et Edits Royaux, soit continué " dorénavant comme il a été jusqu'à présent et que la Coutume de Paris, qui " est seule reçue en ce pays pour toutes choses, le soit aussi pour celle-ci."

Quoiqu'il en soit, les changements les plus importants qui aient été faits aux dispositions de la Coutume l'ont été depuis la cession. Quelques articles cependant ne pouvaient avoir d'effet à cause des circonstances particulières dans lesquelles se trouvait le pays et qui sont communes aux établisse-

ments nouveaux. Quelques autres ont été modifiés par des ordonnances qui les adaptaient aux besoins des habitants de la colonie.

Ainsi, par exemple, l'article quatorzième qui dit : *Si dans l'enclos du dit préciput, il se trouve un moulin, four ou pressoir, le corps des dits bâtiments appartient à l'aîné ; mais les profits du dit moulin, banal ou non banal et les dits four et pressoir, s'ils sont banaux, se partagent comme le reste du Fief ; en par les cadets contribuans aux frais moulans, tournans et travaillans des dits corps du moulin, four ou pressoir banaux : et ustencils d'iceux au prorata des profits qu'ils peuvent en retirer*, ne pouvait pas avoir son plein et entier effet pour une raison bien simple, c'est qu'il n'y avait pas de pressoirs en Canada. Quant aux fours, Cugnet affirme qu'il n'y a jamais eu de fours banaux, et il croit que les seigneurs en ce pays n'auraient pu avoir ce droit qu'en ayant des bourgs ou villages ordonnés.

Les articles 3e, 4e, 5e, 6e, 26e, 33e, 37e, 38e, 46e, 47e, 48e, 49e, 50e, 56e, 58e, 66e, de la Coutume qui ont rapport au droit de relief ont été abrogés, dit encore M. Cugnet par un ordre royal de 1676 qu'il rapporte [1], et dont on ne trouve qu'une partie dans la collection des Edits et Ordonnances imprimée en 1806 [2] etdans celle de 1854 [3]. Cependant, à mon sens, cet ordre qui veut *que les anciens titres qui avaient été donnés par la Compagnie, sous les conditions de la Coutume de Vexin-le-français, contenue en la Coutume de Paris, soient remis et censés être sous la seule Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris*, ne me paraît nullement introduire un droit nouveau dans le pays. Il fut donné pour des cas particuliers sur lesquels il pouvait s'élever quelques difficultés. Ces anciens titres dont parle l'ordre sont antérieurs à 1664, et avaient été accordés sous les conditions de la coutume du Vexin le français [4]. Il pouvait en conséquence naître des doutes sur la question de savoir si ces concessions devaient être soumises à leur titre ou à la loi commune. L'ordre royal tranche la difficulté en remettant ces titres sous la *Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris*, mais voilà tout. Il n'y a pas là d'abrogation et il n'était pas nécessaire qu'il y en eut. Le relief n'étant pas un droit de la Coutume de Paris, mais de celle du Vexin-le-français, il s'en suit que son abrogation, si abrogation il y a, remonte à l'acte de 1664, qui déclare que la Coutume de Paris serait la seule qu'on invoquerait. Il serait bien oiseux du reste, d'entreprendre de longues dissertations sur des questions de ce genre, puisque la législature a

1 Cugnet—Edits, Déclarations du Roi, p. 5.

2 Edits et Ordonnances, etc. Vol. 1er, p. 74.—1806.

3 Edits et Ordonnances, etc. Vol. 1er, p. 89.—1854.

4 Cette Coutume, dit Ferrière, n'est pas séparée de la Coutume de Paris, mais un certain usage particulier qui dépend des anciens titres et investitures des Fiefs, faites par les Seigneurs, et cet usage est contraire à notre Coutume, en ce que dans les Fiefs dans lesquels il est observé, le quint n'est jamais dû. (Ferrière.—Petit Commentaire, Vol. 1er. p. 31)

fait d'un coup table rase, non-seulement du relief, mais de tous les droits seigneuriaux. [1]

Une Ordonnance du Conseil Supérieur du 1er juillet 1675 déclare : que les moulins, soit à eau, soit à vent, que les seigneurs auraient bâtis ou feraient bâtir à l'avenir sur leurs seigneuries seraient banaux, étendant ainsi le droit de banalité aux moulins à vent.

Par un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 4 juin 1686, [2] l'art. 71e de la Coutume a été modifié. Cet article défendait au seigneur de *contraindre ses sujets d'aller au four ou moulin qu'il prétend banal ou faire corvées, s'il n'en a titre valable ou aveu et dénombrement aucûn, et il n'est réputé titre valable qu'après vingt-cinq ans.* Le roi, informé que beaucoup de seigneurs négligeaient de bâtir des moulins banaux, ce qui, aux termes mêmes de l'arrêt, était très préjudiciable à l'entretien de la colonie, ordonna que tous les seigneurs qui possédaient des Fiefs dans la Nouvelle-France seraient tenus d'y faire construire des moulins banaux dans le temps d'une année après la publication de l'arrêt et que, faute par eux de le faire, il serait loisible aux particuliers de bâtir des moulins avec droit de banalité. D'où il résulte qu'il n'était pas nécessaire d'avoir le titre requis par l'article 71e de la Coutume, et que le droit de banalité était dans cette province un droit réel. Ces changements qui peuvent sembler peu importants, étaient basés sur les difficultés que des lois faites pour un certain état de société, font nécessairement naître dans un autre ordre de choses. La banalité, restant droit exclusif du seigneur qui souvent négligeait de bâtir un moulin, eut été un embarras sérieux pour les cultivateurs obligés d'aller au loin, dans les autres seigneuries, faire moudre leurs grains. D'un autre côté, en accordant la banalité aux particuliers qui construiraient des moulins, il était sage d'étendre le droit aux moulins à vent bien moins couteux, rendant ainsi plus facile aux censitaires la construction d'un moulin nécessaire.

Les formalités requises pour les testaments solennels furent aussi l'objet de l'attention des Intendants. Toutes les paroisses n'étaient pas desservies par des curés ; plusieurs l'étaient par des missionnaires qui, aux termes de la Coutume, n'avaient pas qualité pour recevoir des testaments. Dans beaucoup d'endroits on ne trouvait point de notaires, *ce qui*, dit le préambule d'une ordonnance de l'Intendant Raudot du 20 février 1711, *ôta aux personnes le moyen d'user d'un droit qui est le plus essentiel à l'homme qui est celui de faire connaître ses dernières volontés pour lesquelles on doit toujours avoir un grand respect.* Il fallait remédier au mal et on le fit en autorisant [3] d'abord les missionnaires de plusieurs paroisses à recevoir les

1 Les Seigneurs, en vertu de l'acte d'abolition ont été indemnisés.

2 Edits et Ordonnances, vol 1er, p. 255.—Cugnet, Traité de la loi des Fiefs, p. 36 et 37.

3 Ordonnance de l'Intendant Raudat du 20 Février 1711.

testaments de leurs paroissiens, à la charge par eux de satisfaire aux formalités prescrites par la Coutume et plus tard, en permettant [1] aux prêtres séculiers ou réguliers, faisant les fonctions curiales, en qualité de missionnaires dans les paroisses de la Colonie, de recevoir les testaments des habitants de leurs paroisses en y appelant trois témoins mâles, âgés de vingt ans accomplis. Ces testaments étaient du reste soumis aux autres exigences de l'art. 289 de la Coutume de Paris.

M. Cugnet me semble faire erreur en disant que cette ordonnance a changé l'obligation de la signature des témoins et son erreur vient peut être de ce qu'il a mal rapporté l'article de la Coutume.

Ce n'est qu'après l'Ordonnance de 1735 que la signature des témoins a été exigée en France pour les testaments solennels. Avant cette époque il était de règle que si les témoins ne savaient pas signer, il suffisait d'en faire mention. [2]

1 Ordonnance de l'Intendant Begon du 30 avril 1722.

2 Guyot, Rép. Vo. signature.

D. H. Senécal.

(*A continuer.*)

QUELQUES RÉFLEXIONS CRITIQUES

A PROPOS DE

L'"ART ASSOCIATION OF MONTREAL."

Membre de cette société, j'ai assisté à une soirée qu'elle nous a donnée le 11 de ce mois dans la Salle des Artisans.[1] Cette grande et brillante fête artistique m'a paru offrir un véritable intérêt aux sociétaires et à tous ceux qui y avaient été invités. Pour ma part je crois que ses organisateurs méritent les éloges de tous. Seulement, je me *révolte* un peu contre le mot italien *conversazione* dont on s'est servi ponr décorer cette réunion ; non pas que le sens de ce mot me paraisse mal approprié à la chose, mais parce qu'il ne dit rien de plus que celui qui lui correspond en anglais, et que tout le monde se croit le droit de le prononcer d'une manière ridicule.

Cette *conversazione* donc n'était rien autre chose qu'une nombreuse et charmante société, réunie comme dans une soirée de réception ordinaire, où l'on ne danse pas. Une exposition de peintures, de gravures, de photographies et d'autres objets du même genre, se développait tout autour de la grande salle ; et nous pouvions converser à droite et à gauche tout en laissant les yeux étudier à loisir les beautés étalées devant nous. La belle nature n'en cédait pas à l'art ; je crois même que la première ajoutait beaucoup de charme à l'autre.

Dans le cours de la soirée, le *Lord Bishop* of Montréal, fit une lecture sur

1 Cet article n'a pas paru dans le numéro de février faute d'espace.

la fin et les effets de l'art dans le monde, et un orchestre exécuta de temps à autre de jolis morceaux de musique.

L'*Art Association* date déjà de 4 ans ; elle n'avait donné connaissance de son existence au public que lors de sa fondation. On commençait à la croire évanouie ou trépassée ;—dans ce pays de réclame quand on reste quatre ans sans faire parler de soi, l'on est facilement compté au nombre des morts. Mais je dois le dire à l'éloge des Anglais, ils laissent difficilement tomber une entreprise utile.

I

L'esprit d'association existe à un haut degré, chez nos compatriotes d'origine anglaise ; c'est une qualité que l'éducation sociale a si bien développée en eux qu'elle fait aujourd'hui partie de leur caractère. Un Anglais l'emporte et la garde avec lui, sur quelque point du globe qu'il aille fixer son existence ; et c'est là sans doute la plus précieuse pièce de son bagage, car cette qualité est pour lui le plus vigoureux élément de succès ; elle lui donne partout la richesse et une supériorité politique incontestable, et cela sans grands efforts, sans contestations, sans guerres intestines.

Nous autres Français d'origine, nous disputons longtemps au commencement de toute entreprise, nous disputons encore au milieu, et nous nous disputons presque toujours à la fin. Combien de bonnes idées, de patriotiques projets n'avons-nous pas étouffés au berceau, dans ces débats puérils ; l'expérience du passé ne nous a rien appris, au contraire, nous n'avons jamais été mieux disposés à la chicane. On n'entend parler que de projets sinistres contre telle entreprise, contre telle société qui prospèrent humblement ou végètent pour pensement. Nous sommes entourés de meurtiers d'idées et de projets ; nous respirons une atmosphère pleine de malveillance et de soupçons. Je connais une multitude de gens, qui vous accostent avec précaution, sachant que vous avez le *malheur* d'appartenir à une association quelconque, qui n'est pas la leur ; ils vous parlent avec mystère et habileté, évidemment pour découvrir si vous ne nourrissez pas dans votre cœur quelque noir complot contre leur fétiche. Il y en a d'autres qui s'amusent à souffler toujours sur des *corps morts*, et qui, ne pouvant opérer le miracle de leur résurrection, s'emportent violemment contre les *vivants* qui passent, comme si ceux-ci étaient un obstacle au retour de la vie dans ces cadavres ! Enfin tout en possèdant un désir toujours constant et toujours actif de nous associer, tout en nous réunissant tous les jours, pour mille fins louables et patriotiques, nous sommes en définitive très divisés, non seulement en

sociétés différentes mais en camps opposés ; et ce qui est triste à dire, c'est que des hommes qui, à cause de leur caractère et de leur position devraient le plus combattre parmi nous cet élément de discorde, semblent l'alimenter encore sous le prétexte faux ou illusoire de faire le bien, mais en réalité, dans le but pitoyable d'y trouver leur petite part d'influence ou de domination !

Quand donc aurons-nous appris à nous unir avec calme, avec constance, de manière à obtenir des résultats vraiments sérieux et utiles ? Quand rejetterons-nous l'idolâtrie de nos propres œuvres et de nos propres idées, cessant enfin de vouloir imposer nos dieux à tout le monde, comme étant les seuls bienfaiteurs de notre intelligence, de nos cœurs, et de notre patrie ? Le Canada est certainement le pays où l'on fait le plus étonnant usage de deux ou trois grands mots, tels que, vertu civique, patriotisme, religion ; et cela pour habiller une multitude de petits projets boiteux ou avortons, où perce beaucoup d'amour-propre et bien peu d'abnégation, cette vertu civique primordiale. Il me semble que nous pourrions perdre moins de paroles, de temps et de bonne humeur en prenant quelques bonnes habitudes seulement, à nos compatriotes anglais. Ils sont près de nous, leurs procédés sont simples et faciles à imiter. Nous les jalousons quelquefois, et nous avons raison ; si nous les imitions en quelque chose, nous serions peut-être moins disposés à envier leurs succès.

Les Anglais savent s'associer surtout de manière à réussir, et c'est là tout leur secret : ils ont réussi à posséder des trésors comme aucune nation connue n'en a jamais accumulés ; ils ont réussi à conquérir les plus vastes domaines que jamais puissance ait soumis à ses lois ; ils ont su triompher de tous les plus grands dangers du dehors, et ils sont encore immobiles dans leur puissant lien national, quand tout se brise autour d'eux, quand tout est entrainé dans le cours ruineux des révolutions modernes. Ces étonnants résultats, qui semblent être le travail exclusif de la nation, ne sont en définitive que la conséquence d'un grand système d'associations partielles ; associations dont les intérêts vitaux sont tellement engagés les uns avec les autres qu'ils commandent une union indissoluble, une protection réciproque et forment par leur puissante masse l'intérêt national. C'est cet intérêt qui dirige toute la politique de l'Angleterre à l'extérieur comme à l'intérieur : le gouvernement n'existe que par lui et que pour lui ; aussi ne prend-il l'initiative d'aucune grande entreprise, il se contente de les sanctionner, de les faciliter et de les protéger.

Voilà donc la source de toutes ces compagnies colossales, qui ont à elles seules des gouvernements plus importants que ceux qui régissent plusieurs peuples de l'Europe ; voilà la raison d'être de toutes ces sociétés qui exploitent la richesse, l'industrie et les produits naturels de tous les pays de la terre ; sociétés qui naissent tous les jours autour de nous, que nous voyons grandir

et prospérer et dont nous n'avons pas encore imité les succès ; voilà enfin pourquoi toutes les forces de la nation, les sciences, les arts pratiques ont pris un si grand développement en dehors même de l'action directe du pouvoir souverain. Les beaux-arts seuls n'ont pas encore subi la fertile influence de l'élément d'association : mais cela a dépendu de causes morales supérieures et plus puissantes encore, que je dois indiquer brièvement avant d'arriver à l'objet direct de cet article.

II

Dans tous les temps et chez tous les peuples, la religion ou plutôt la divinité, sous quelque forme qu'on l'ait conçue et adorée, a toujours été la première inspiratrice de l'art et presque l'unique objet de ses productions. Il suffit de dire pour prouver cette assertion qu'il ne reste rien de toutes les antiquités, égyptiennes, phéniciennes, étrusques, grecques ou romaines qui puisse démontrer que la peinture de *genre*, par exemple, ait eu chez ces peuples un développement assez important pour mériter une classification : la ruine n'aurait-elle épargné que les dieux et les héros du monde païen ? Cela n'est pas possible. Les historiens d'ailleurs ne parlent de quelques sujets de peinture de *genre* que durant les époques de décadence. Il est donc évident que les anciens ne s'en occupèrent jamais que comme accessoire.

Chez les modernes, ce n'est que vers la fin du 16e siècle que l'on voit apparaître la phalange des peintres de *scènes bourgeoises*, d'*intérieur*, de *paysages*, de *costumes*, de *fleurs*, d'*animaux* et de *bambochades ;* les portraitistes et les peintres d'histoire étaient même encore très rares : on faisait bien un tableau sur un sujet historique, on peignait quelques portraits, de temps à autre, mais c'était toujours par incident. Il était réservé aux pays soumis à la réforme de donner à ces *genres* sans inspiration et sans idéal, dictés par le seul amour des effets naturels et de la matière, une importance presque exclusive.

Chassé des temples, banni du culte, regardé comme principe de paganisme et comme une dégradation de la divinité, rendu muet devant Dieu, plus privé que les oiseaux des champs, que les insectes, que les fleurs, que les moindres objets inanimés qui sont conviés dans le grand concert de la création à bénir leur auteur, l'art se mit forcément au service de la sensualité, il se renferma dans les limites de la petite vie du foyer, il devint le serviteur complaisant des grosses individualités. Privé de tous rapports avec la beauté divine et absolue, source de toute inspiration, humilié, cet art qui, comme le disait dernièrement Monseigneur Dupanloup, " est une des ailes données à notre âme pour nous élever audessus de la vie vulgaire et de ses

tristes réalités dans les pures régions de l'idéal," cet art, dis-je, devint même incapable de redire les belles choses de l'humanité, fruits des vertus et de l'héroïsme des grandes âmes. La grande peinture historique et la haute allégorie sont devenus étrangères à ces nations, au moins jusqu'à ces derniers temps.

Ceci est bien remarquable en Hollande, où la peinture, avant la réforme, avait produit des œuvres remplies d'un sentiment si pur et si relevé, et qui depuis ce grand évènement n'a vu mettre au jour que ces milliers de petites toiles bourgeoises, qui remplissent les cabinets des grands financiers de l'Europe.

En Italie, au contraire, en Espagne et même en France, malgré que l'art sérieux ait passé par des époques bien pauvres et qu'il ait subi fortement l'influence de ces temps malheureux, il n'a pourtant jamais cédé le pas aux *petits genres*, qui sont restés presque étrangers aux deux premiers pays.

En Angleterre, au temps de Henri VIII, l'art national en était encore à sa première phase naturelle, celle de l'architecture; mais quels monuments ne faisait pas prévoir ceux que l'on avait vu s'élever depuis près de trois siècles !

Les princes avaient invité des artistes Italiens à Londres, pour décorer leurs chapelles et leurs palais, les ouvriers nationaux s'initiaient sous eux aux beautés de la renaissance. Mais la tempête qui venait de s'élever contre le catholicisme souffla sur tout ce qu'il avait enfanté et nourri de sa vie. Le grand art chrétien fut donc rejeté au-delà des mers avec toutes les formes de l'ancien culte. L'architecture religieuse, la plus puissante expression du génie et du caractère d'une nation, perdit de suite sa physionomie grandiose.

Les successeurs d'Elisabeth, pour faire concurrence à Rome et pour donner de l'éclat à leur pâle pouvoir spirituel, voulurent élever une basilique rivale de St. Pierre; hélas ! ils n'ont fait qu'édifier un immense mausolée à l'unité religieuse perdue ! Vide d'autels, vide d'encens, vide des grandes cérémonies du catholicisme, privée de toutes ces douces et consolantes images de la vie, sanctifiée sur la terre et immortalisée dans le ciel, il fallait que ce temple fut un monument de deuil : on a été forcé de le remplir de tombeaux. Premier et gigantesque effort du génie protestant, il prouve par sa grandeur même l'impuissance de ce génie à produire de sa nature quelque chose de grand : car cette église de St. Paul n'a rien vu depuis s'élever autour de son dôme, dans sa cité de trois millions d'âmes; aucune autre coupole un peu imposante, aucunes flèches un peu hardies, qui puissent révéler dignement avec elle, un même Dieu, un même culte, un même acte de foi ! Elle n'a vu naître que des pygmées qui dépassent à peine les frontons des bourses et des fastueux comptoirs de la métropole du commerce universel; et encore, ces pygmées portent-ils les noms de mille sectes différentes !

En peinture et en sculpture, même impuissance; pas un tableau biblique

de quelqu'importance, pas une œuvre historique qui ait mérité une réputation européenne. Les fastes de la nation offraient pourtant assez de belles pages pour inspirer un artiste, les grands modèles ne leur manquaient pas non plus; puisque de toutes les nations qui n'en ont pas produits, l'Angleterre est certainement celle qui en a le plus acquis. Les sommes énormes qu'elle a données à l'étranger pour ses collections, elle les aurait bien données de même pour des productions nationales.

Non, la source féconde et pure, la source immortelle n'était plus là ! On ne peut expliquer autrement cette lacune dans la civilisation d'un grand peuple, qui possède d'ailleurs avec abondance, tous les éléments propres à produire des œuvres de génie en tous genres: conception vaste, hardiesse dans les entreprises, patience dans l'exécution, fierté nationale, grandeur politique et avec cela des trésors immenses; tout enfin, tout, excepté la grande association religieuse, le lien puissant de la foi, de l'amour et de la prière. Et nous verrons bientôt, quand je parlerai des *petits genres*, que les aptitudes qui sont immédiatement nécessaires à la pratique de la peinture et de la sculpture, existent supérieurement chez cette nation.

L'art anglais n'a donc pas encore dit son mot suprême.

Depuis quelques années il se produit dans beaucoup de pays réformés, en Prusse surtout et en Angleterre aussi, une révolution rapide et constante qui, je n'en doute pas, changera bientôt les conditions de l'art dans ces pays. La peinture chrétienne et je dirais même catholique est rentrée triomphante dans les temples protestants de Berlin, avec les génies de Cornelius et d'Overbeck retrempés au foyer du beau véritable, Rome.

J'ignore si l'on en est arrivé à ce point de condescendance en Angleterre; je sais seulement que beaucoup de ministres éclairés désirent sincèrement voir l'art réhabilité devant leurs autels; et c'est un fait connu de tous, que la peinture sur verre décore aujourd'hui les églises de presque toutes les sectes dissidentes. On commence à permettre aux saints de se montrer aux fenêtres : on les laissera sans doute rentrer par là dans le sanctuaire.—Quand on a chassé les gens de chez soi par les portes, et que l'on s'en repent, on leur donne quelques voies détournées pour revenir au logis.

Comme je l'ai remarqué plus haut, l'association civile a aussi refusé son secours à l'art, jusqu'à ces derniers temps. Cependant, elle lui était encore plus nécessaire ici qu'ailleurs; car les individus isolés, quelques soient les efforts qu'ils fassent pour encourager les œuvres artistiques, ne peuvent jamais leur imprimer ce caractère de grandeur et d'universalité que lui communique nécessairement la corporation. L'individu ne demande à l'artiste que ce qui convient aux dimensions de son cabinet et à ses goûts particuliers; la corporation ne demande, au contraire, que des travaux d'un intérêt général.

Mais l'on remarque aussi, avec plaisir, que depuis un quart de siècle, il

s'est produit un grand changement chez les Anglais, sous ce rapport. Plusieurs sociétés se sont organisées, dans le but de favoriser les produits de l'art national élevé. Recrutées parmi les hommes de fortune et de rang, ces associations ont obtenu déjà de grands résultats : des expositions ont eu lieu sur différents points du pays, sous leur patronage ; elles ont ouvert des concours aux peintres, aux sculpteurs et aux graveurs ; elles ont fondé des écoles de dessin, etc. Le gouvernement, appréciant enfin ces derniers établissements, non seulement à cause de l'éclat qu'ils pourront jeter un jour sur la nation, mais encore pour les perfections qu'ils apporteront aux diverses industries, s'est empressé de les protéger. Un des membres distingués du Cabinet en constatait le nombre, tout dernièrement, avec satisfaction, et il semblait y attacher une haute importance.

Parmi les œuvres les plus remarquables de ces sociétés de beaux-arts, je dois signaler la collection du Palais Sydenham, qui, si elle est jamais terminée, formera le musée le plus étonnant et le plus complet du monde entier. On se propose rien moins que de remplir tout l'ancien Palais de Crystal de modèles ou de copies de tous les monuments de l'art antique et moderne, comprenant toutes ses époques et tous ses types, chez tous les peuples du monde !

Je dois le dire ici, celui qui, peut-être, a le plus contribué à préparer ce grand mouvement artistique, est le Prince Albert : artiste lui-même par le sentiment et par l'éducation, il a travaillé à propager, en Angleterre, la révolution commencée en Allemagne.

Cette révolution, j'en suis persuadé, ne tardera pas à s'accomplir. Car tout, aujourd'hui, semble y concourir : pendant que l'art du dessin, sous l'intelligente direction des sociétés particulières et du gouvernement, entre dans des voies plus larges ; pendant qu'il s'enhardit dans ses nouveaux espaces et que, désertant enfin le coin du feu et la basse-cour, il s'élève peu à peu à la dignité historique, l'on voit partout la grande famille catholique apparaître avec ses temples et ses autels ; la vieille foi, sortie de nouveau des catacombes, envahit les universités et les châteaux nobles ; bientôt le génie artistique de l'Angleterre s'éveillera autour de ses vieilles cathédrales, qui se disposent à le rappeler sous leurs voûtes désertes. Pouvant enfin, lui aussi, adresser au créateur son hymne et sa prière dans le langage et sous la forme qui lui sont propres, il se retrempera dans cette source divine du beau, qui seule l'immortalise et le consacre ; et c'est alors que ce génie de l'art prendra les proportions qui conviennent aux sentiments et à l'intelligence d'un grand peuple, et qu'il sera fécond en belles choses. N'en doutons pas, la nation qui a vu naître Milton et Shakspeare, et qui a bâti des monuments comme Westminster, et les cathédrales d'York et de Salisbury, pourra bien donner le jour à son Michel-Ange !

III.

Après ces considérations, il est aisé d'apercevoir la portée morale de l'art anglais et ses traits caractérisques : nous connaissons, d'ailleurs, les habitudes, les inclinations et la physionomie de ce peuple, avec lequel nous vivons en rapports constants depuis un siècle ; il nous est souvent tombé sous la main des gravures ou des recueils illustrés, où se trouvaient reproduites les compositions de leurs meilleurs peintres ; il est donc inutile de faire ici une étude régulière, par ordre chronologique, de ces milliers de petites œuvres qui sont toutes empruntées à l'anecdote familière, à la vie du foyer et aux scènes ordinaires de la nature.

Les Anglais ne se sont pas mis en recherche de style pour représenter ce qu'ils voient tous les jours autour d'eux. Qui connait leur existence, connait donc tout leur art ; et celui qui va voir une exposition de peintures, en Angleterre, n'a pas besoin d'études préliminaires pour bien juger de leur valeur ; si son œil est sain, il discernera certainement le mérite supérieur parmi ces interprètes fidèles de la réalité. Il suffit de mettre ici une petite nomenclature des sujets de tableaux des plus célèbres maîtres contemporains, pour montrer, à ceux qui ne connnaissent pas ces productions, combien elles tombent facilement sous les sens.

En consultant le catalogue de l'Exposition Universelle des Beaux-Arts de 1855, à Paris, je trouve, dans la classe des peintures envoyées par la Grande Bretagne, les titres de tableaux suivants : *Une controverse religieuse sous Louis XIV ;—Florence Cope, avant-dîner ;—La lecture du roman ;—Une loge ;—Le bracelet ;—Réunion musicale ;—Venise, comme on la voit dans un rêve ;—La lumière du monde ;—Les moutons égarés ;—Bal au bénéfice de la veuve ;—La novice ;—Pope faisant la cour à Lady Mary Wortley Montague ;—Buckingham rebuté ;—Le canon du soir ;*—Un autre *canon ;—La coquette du Village ;—Chiens au coin du feu ;—Les eaux argentées ;—L'épreuve du toucher ;—Emotion d'Esther ;—Un baptême presbytérien ;—Une rivière en Angleterre ;—Mariage de S. M. la reine Victoria ;—Le bélier à l'attache ;—Le loup et l'agneau ;—Un chevalier armé de toutes pièces ;—Le marchand de cerises ;—Les vents contraires ;—Le songe de Catherine d'Aragon ;—Singes brésiliens ;—Les animaux à la forge ;—Un chœur d'église de village ;—Les déceptions des actionnaires de la Compagnie de la Mer du Sud ;—Le choix de la robe de noce ;—Parc de Blackheath ;—La discussion sur les principes du docteur Whiston ;—L'attaque du pâté*, etc., etc., etc. ; je passe tous les *soleil levant, et couchant ;* tous les *clair de lunes sur les lacs d'Ecosse*, toutes les *chasses*, toutes les *pêches*,

toutes les *mers agitées*, tous les *soirs calmes ;* toutes les *vues de châteaux*, de *montagnes*, de *moulins*, de *prairies ;* tous les *troupeaux de Durham et du Lancashire ;* je jette un voile sur les *baigneuses*, sur les *belles au bois dormant*, sur les *scènes de cabaret ;* je néglige les portraits des *feu marquis* et *feue mylady* et de leurs *caniches favoris ;* je me contente (et le lecteur s'en contentera aussi, sans doute,) de cette liste de tableaux, prise dans la brillante contribution de Mulready, de Landseer, de Webster, de Danby, de Cape, d'Elmore, d'Egg, et de quelques autres, tous héritiers ou imitateurs des Hogarth, des Lawrence, des Reynolds, des Wilkie, des Turner, et qui forment la première ligne de la grande phalange des peintres contemporains anglais.

Si l'on n'écoutait que l'impression que fait sur l'esprit cette suite de titres accolés les uns aux autres dans cet ordre bizarre, on imaginerait volontiers qu'ils servent à désigner une série de caricatures légèrement faites. Toutes ces petites toiles sont, cependant, bien sérieusement brossées ; et elles ont acquis à leurs auteurs de la fortune et une réputation. Parce qu'elles appartiennent à des genres inférieurs, il ne faut pas les juger méprisables. L'on trouve dans celles de Mulready et de Webster des études de caractère et de mœurs faites avec une grande délicatesse de tact et de pinceau ; beaucoup d'autres ne sont sans doute que de très jolis riens, mais, prisées d'après les qualités de leur exécution, ce sont toujours des objets précieux. Il y a d'ailleurs des degrés dans ces genres ; personne ne contestera la supériorité d'une jolie scène de famille rendue avec tout son charme pur, sur une sale bambochade, quelque soit le mérite artistique de celle-ci. Il y a même une distinction possible à faire dans les sujets où les animaux seuls sont en action : je préfère le tableau qui me les montre intelligents, sensibles, amis de l'homme, jouant ensemble une petite comédie de leur existence, à celui qui ne fait ressortir que les qualités de leur fourrure, leur gloutonnerie et leur adresse.

Au reste, les animaux ne peuvent pas se plaindre des artistes anglais, personne n'a su les traiter avec plus de distinction et de délicatesse. Tout le monde connaît le respect et l'affection que l'on a pour les bêtes en Angleterre ; des lois protectrices ont été faites en leur faveur ; et c'est sans doute par sensibilité qu'on mange leur chair sans la faire cuire. Quoiqu'il en soit ce bon sentiment est un trait caractéristique des mœurs des Anglais, et ce trait perce dans leur peinture. Non-seulement ils savent bien peindre les bêtes, mais ils ont des artistes habiles qui ne représentent pas autre chose. Quelques-uns de ces artistes sont mêmes les plus célèbres de l'école. Landseer est certainement le seul maître de sa nation qui ait su acquérir du style et de l'idéal. Ses bêtes ne sont pas seulement les plus élégantes et les mieux lustrées de leur espèce, elles sont encore les plus sensibles et les plus intelligentes ; elles ont même quelquefois beaucoup trop d'esprit pour leur cond

tion ; mais c'est pour n'en paraître que plus aimables. Telles qu'elles sont, elles ont fait la réputation et la fortune de leur auteur dans sa patrie, à ce point, que le jury qui distribuait les couronnes de mérite, à l'exposition de 1855, aurait cru faire un affront à toute la Grande-Bretagne, s'il n'avait pas donné au peintre des *Singes Brésiliens* le même laurier que l'on avait donné à Ingres, pour son *Apothéose d'Homère.*

Quelquefois les artistes anglais osent aborder les personnages historiques, mais très rarement au milieu des travaux et des combats qui ont fait leur gloire ; ils préfèrent les voir dans la familiarité de la vie domestique, au milieu de leurs serviteurs, de leurs enfants, de leur luxe, mais surtout, au milieu de leurs bêtes. Un grand homme n'entre jamais dans un tableau sans chien ou sans cheval ; et, presque toujours, c'est le chien qui reçoit les délicatesse de la brosse, et, (si c'est un élève de Landseer qui l'a peint), c'est lui qui a l'air le plus fin de la bande.

Wellington est peut-être un de ceux qui a le plus subi les honneurs de la représentation ; la difficulté est de savoir, aujourd'hui, où l'on n'a pas vu sa figure. Eh bien ! l'avez-vous jamais rencontré au milieu de ces combats acharnés de la campagne d'Espagne, ou dans cette gigantesque journée de Waterloo ? non, il y avait là beaucoup trop de poussière et de tapage. On a préféré nous montrer le héros accoutré proprement d'un pantalon blanc fraichement repassé et d'une redingote bourgeoise, coiffé d'un castor neuf, dans l'action de tirer son salut à un corps-de-garde devant lequel il passe, monté sur un cheval de course.

Dans un autre tableau, je l'ai bien vu sur les plaines de Waterloo, mais il il était là, seul avec une mylady ; il portait le même pantalon blanc, la même redingote bourgeoise et le même castor reluisant ; il montait encore son grand cheval de course et il ne se battait pas ; il avait seulement l'air très-sérieux. Y a-t-il rien de moins homérique que ces deux toiles ?...

En revanche, la sculpture, qui, par sa nature, vise à l'apothéose, a fait un effort héroïque pour rendre ses hommages au guerrier anglais ; elle l'a planté au milieu d'une place publique, tout nu, fendu comme un compas, disait Théophile Gautier ; et il s'occupe là à représenter une pose d'Achille. Je pense bien que ce sera le rôle de la sculpture de conduire la peinture anglaise vers l'idéal, mais elle pourrait y aller à plus petits pas.

IV.

Maintenant, je crois qu'il est bien temps de revenir à l'*Art Association of Montreal* et à son exposition, si je veux en dire un mot. J'ai bien assez caractérisé l'art anglais pour donner une idée exacte du contenu de cette

exposition, et je serai, par là-même, dispensé d'en parler longuement. C'était la répétition, à peu de différence près, de cette liste de tableaux que j'ai transcrite plus haut, sauf les noms des artistes, qui m'ont paru un peu *moins connus*, et quelques morceaux des écoles flamande et hollandaise, dont les produits, comme je l'ai dit plus haut, ne diffèrent de ceux des Anglais que par le savoir-faire, et nullement par le caractère moral.

Comme il ne faut pas donner de l'importance à des œuvres qui n'en ont pas, je ne m'amuserai pas à décrire toutes celles-ci. J'en signalerai seulement quelques-unes, en parcourant le catalogue qui les désigne dans l'ordre de leur classification. Toutes ces toiles font partie de petites collections particulières que l'on avait transportées là dans l'intérêt de l'association et du public. Malgré que beaucoup d'entre elles soient très mauvaises, que plusieurs autres soient très médiocres, il convient de juger l'ensemble avec bienveillance ; d'ailleurs, il ressort de la réunion de tous ces objets d'art une impression favorable ; on voit que plusieurs de leurs possesseurs ont été dirigés, dans leur choix, par un coup d'œil presque toujours juste et par le désir d'acquérir de véritables bonnes choses. La passion du clinquant, qui domine notre hémisphère, le plaisir de surprendre l'admiration de nos nombreux Midas, ne se montrent pas trop dans les collections de nos amateurs. Il serait donc déraisonnable de juger ces tableaux avec rigueur : ce serait décourager de louables intentions et peut-être priver le pays de peintures plus précieuses encore, dans la suite.

Si j'allais passer devant quelques chefs-d'œuvre sans les apercevoir, j'en demande pardon d'avance aux propriétaires : c'était le soir, il y avait foule dans la salle, et, je le répète, la belle nature avait aussi envoyé sa petite contribution de chefs-d'œuvre ; et celle-ci se donnait plus de mouvement que l'autre pour se faire admirer. D'ailleurs, j'aurai probablement une autre occasion d'étudier ces peintures, *elles ont pris* la louable habitude de se montrer, au public, de temps à autre.

M. A. Wilson avait exposé neuf tableaux d'écoles différentes, tous ont quelque mérite ; les *paysages*, signés par Bodington et Shayer, en ont beaucoup. Les perspectives sont bien ménagées, les eaux sont d'une transparence parfaite, les troupeaux se détachent sur les fonds avec une grande puissance, l'œil fuit dans l'espace comme à travers un cristal pur, et tout cela est fait avec des moyens simples et faciles. *Un intérieur*, par Vermuler, et *le repas des volailles*, par Stroubelle, sont des toiles touchées avec beaucoup d'énergie et de savoir.

Parmi les six tableaux exposés par M. D. E. Macdougall, tout le monde a remarqué *la chasse dans le brouillard ;* il n'y avait pas à éviter ce grand parallèlogramme couvert de chiens affairés. La meute est au complet, le peintre a pris ses mesures pour bien la loger ; mais, véritablement, il aurait pu, sans scrupules, en laisser quelques-uns à la porte. Au reste, ces bêtes

ont des airs naturels, la scène est animée, et, quoique le brouillard qui l'enveloppe me paraisse trop lourd et trop embrouillé, il laisse percer les qualités du métier.

M. Frothingham avait, dans son envoi, un joli petit morceau de Th. Gerard : *le souper des enfants.* Il est déjà tard, on a laissé passer l'heure de la retraite ; un des petits s'est affaissé sur le bord de la table ; un autre, qui s'endort plus tard, lui fait couler une goutte de lait dans l'oreille, sans doute pour lui arracher une grimace, qui amusera fort le troisième grimaud qui se trouve là ; cette espièglerie est gracieusement rendue, l'on y reconnait toutes les bonnes qualités du genre.

Messieurs Jacobi, S. English, J. Aitkens, N. Scott, Geo. S. Drummond, James Lard, W. A. Townsend, avaient aussi mis à l'exposition des peintures de mérite. Il suffit de nommer *le passage du Splugen*, par Jacobi ; *le repos sur la Tamise*, par D. Williams ; *l'après-midi sur le lac Memphrémagog*, par Bellows ; *un mariage bavarois*, par Mulen ; *les chiens et les singes*, par de Vos ; *La foire de Bartholomew* et *le bazar turc.* Ces deux dernières sont d'excellentes aquarelles ; la vigueur d'exécution de la seconde déroute un instant l'œil ; on se demande avec quel procédé l'on a pu empâter ainsi une feuille de papier.

Monsieur B. Gibb s'était contenté d'envoyer à l'*Art Association* quatre de ses tableaux ; il aurait pu en livrer un plus grand nombre, mais il a préféré céder l'espace à d'autres.

J'avais déjà vu dans ses salons, les deux *intérieurs* de Grips, de sorte que, je n'ai pas été retenu trop longtemps devant leurs mille petits détails peints avec cette patience et cette rigoureuse exactitude dont l'école hollandaise seule est capable. Le maître n'a pas cherché les grands effets d'ombre et de lumière qui plaisent à ses compatriotes ; ses intérieurs proprets et rangés sont éclairés de rayons abondants, qui ne laissent aucun objet dans l'incertain ; le pinceau a bien été forcé de tout décrire. La *prise de tabac*, par Venheyden, est encore une jolie toile, pleine de gaité et d'éclat, quoique peinte d'une manière moins magistrale que les deux autres. La figure principale est une jolie jeune paysanne, qui, après avoir absorbé une bonne pincée, puisée dans la tabatière de la grand'maman, se prépare à l'une de ces bruyantes explosions nasales, telles qu'en fait produire le tabac aux organes novices. La machine va éclater, et comme cela ne tue personne, tout le monde est joyeusement dans l'attente.

J'aurais voulu voir ici, quelques autres tableaux de M. Gibb, pour le plaisir des bons amateurs. Mais si quelqu'un était très curieux de connaître la collection tout entière, il n'aurait qu'à faire d'abord la connaissance de son bienveillant propriétaire ; il arriverait facilement au reste.

M. Gibb est garçon, je crois,—je ne dis pas cela pour que l'on aille troubler son repos.— Il a une jolie fortune, noblement acquise par le

travail de chaque jour. Il essaie, aujourd'hui, d'en faire le plus bel usage possible, et il réussit bien. M. Gibb a beaucoup voyagé et il a su faire du voyage une source de jouissances pour sa vieillesse future : n'ayant pas de descendants, il s'aide de l'art pour grouper autour de lui une nombreuse famille ; et grâce à son bon goût, il a la certitude de n'avoir jamais que de jolis enfants. Sa collection est la plus sérieuse qui soit à Montréal et, s'il tient à l'augmenter, elle pourra, plus tard former le noyau d'un joli musée : qui sait ?..... Je ne connais pas les héritiers de M. Gibb ; et, quoique je sois déjà tout disposé à leur faire mon compliment, je ne sais pas même s'il s'en est choisi quelques uns..... mais ce qu'il y a de très certain c'est que l'*Art Association* va faire tous ses efforts pour exister ; et comme je m'intéresse à elle, autant que M. Gibb, qui est son vice-président, je lui souhaite de faire de beaux héritages...

N. Bourassa.

LES FORETS DU CANADA EN AUTOMNE.

(TABLEAU DE CHASSE.)

" Je compterai toujours parmi mes chasses sinon les plus fructueuses, du moins les plus agréables, une excursion que je fis avec un mien ami, une fraîche matinée de septembre dans les érablières qui tapissent le versant sud des montagnes du Château-Richer, côte de Beaupré.

" L'astre radieux du jour, vainqueur des brumes du matin dorait en ce moment les cîmes sombres de quelques chênes rabougris laissés dans les pâturages au pied des côtes, pour donner ombrage aux troupeaux ; la chûte des feuilles approchait, c'était donc le moment où les forêts du Canada se drapent dans leurs habits de fête. Vous êtes vous jamais, ami lecteur, rendu compte du spectacle éblouissant qu'elles présentent chaque automne à l'approche de ces jours alcyonniens, enivrants de mélancolie, que le paysan nomme l'*été de la Saint Martin ?* On a bien raison de dire qu'à cette saison, la chaumière du plus humble bucheron canadien est encadrée de splendeurs telles que l'Europe chercherait en vain dans ses parcs les plus fastueux. Avez-vous noté l'incomparable beauté des pins à cette époque ? les avez-vous vus,—au moment où les autres arbres forestiers tout tristes paraissent s'étioler,—revêtir leur livrée la plus vive, la plus séduisante ? Qui peindra l'effet ravissant de l'aurore, versant de son urne, une pluie d'or sur leurs rameaux

ruisselants de rosée, tandis que le côté de l'arbre, opposé au soleil, semble bronzé ? Sous certains rayons de lumière, le vert foncé, invisible prédomine ; sous d'autres cette nuance se confondra avec l'acanthe. Dans cette partie de la forêt, quelques rares épinettes semées avec un beau désordre, parmi des groupes d'érables, de hêtres ou de bouleaux, donneront matière à de merveilleux contrastes ; dans cette autre région, une plaine brillante de jeunesse et de verdure étalera à sa cime une touffe de feuilles rousses irrisées de violet : magiques guirlandes, bouquet féerique, c'est la forêt enchantée d'Armide, moins les cyprès saignants et les myrtes mystérieux. Ici une feuille aura un côté vert ; l'autre, marron. Là un svelte érable ceindra son sommet verdoyant d'une zone écarlate ou d'un ruban d'or. Voyez là bas, ce solitaire, vieux géant de la montagne, aux ramées pendantes, au feuillage foncé, abandonnant son tronc noueux aux caresses des vignes sauvages dont les festons empourprés l'enlacent, l'étreignent en tout sens ; bref, les monts semblent avoir dérobé à l'Empyrée, son inimitable coloris ; à Iris, sa ceinture : partout des teintes à désespérer le pinceau de l'homme ! Vous pourriez peut-être, si vous étiez Kreikoff, [1] transférer à la toile quelques-uns des détails, mais l'ensemble, l'harmonie des contrastes, la délicatesse des nuances, le souffle divin qui vivifie ce tableau.... qui me le donnera ? Pouvez-vous maintenant concevoir quelques-unes de nos gloires,—les splendeurs de l'aurore illuminant nos grands bois pendant une belle matinée d'automne.

" Nous cheminions rapidement l'un devant l'autre dans le sentier de la montagne, au sein des fougères et du thé sauvage dont les tiges nous inondaient d'une abondante rosée. Soudain notre chien d'arrêt d'aboyer énergiquement, puis : *Wi-r-r-r ! Glouc ! Glouc !* la note d'alarme de la perdrix parmi les feuilles ; nous fîmes feu ensemble, et un beau jeune coq de bruyère à l'œil noisette, à la fraise noire, tomba palpitant, sur la rive d'un cours d'eau voisin. Mon camarade, bon luron, de s'écrier : " Excellent augure ! et pour nous préserver du rhumatisme et de la rosée, trinquons à la naïade du ruisseau, qui nous a valu ce coup ; puis nous mettrons à la broche notre perdreau pour notre repas du matin."

J. M. Lemoine.

Québec.

1 Artiste Canadien, célèbre ici et aux Etats-Unis pour la vivacité de son coloris dans les paysages forestiers.

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel des Curés, pour le bon gouvernement temporel des Paroisses et des Fabriques, dans le Bas-Canada, etc., etc., avec un chapitre sur la dîme, par Mgr. Desautels, Chap. S. d'honneur de S. S. Pie IX., Chan. H. de Montréal, Curé de Varennes, 1

Nous l'avons déjà dit, l'organisation paroissiale du Bas-Canada qui s'appuie également sur l'autorité de l'Église Catholique et sur celle du Droit Français, est un des plus fermes remparts de notre autonomie nationale et religieuse. Mais cette organisation ne peut avoir de valeur et de force réelles qu'autant que les lois qui la composent sont bien définies, bien connues, afin que dans la pratique quotidienne on ne s'éloigne jamais des principes et que par des écarts répétés on ne finisse pas par changer insensiblement l'esprit qui a présidé à cette organisation en altérant la rigueur des dispositions. On ne peut parvenir à ce but qu'en répandant de saines lumières sur un sujet par lui-même obscur, et en le mettant à la portée de toutes les intelligences par des écrits judicieux qui sauront trouver au milieu de tant d'arrêts divers, de législations contradictoires, les véritables principes du droit sur la matière.

L'on sait qu'en France il existait une foule d'usages différents touchant l'administration des paroisses et des fabriques ; ces usages variaient presque avec les localités. A plusieurs reprises les Rois et les Parlements avaient publié des Edits, des Règlements et des Ordonnances, dont plusieurs se contredisaient entre eux, dont quelques-uns ne s'appliquaient qu'à des localités particulières, dont un grand nombre étaient tombés en disuétude avant l'érection du Conseil Supérieur en ce pays et n'ont jamais fait partie de

1 Montréal, John Lovell, 1864, XIII—288 pages. In-12. Prix 75 cts.

notre législation. Les Cours souveraines avaient ensuite décidé les points contestés, expliqué les obscurités du Droit par des arrêts, qui, étant rendus pour des localités différentes, d'après des usages et des édits particuliers à chacune, ont nécessairement jugé à des points de vue différents et ont souvent rendu des décisions contradictoires. Ajoutons à cela les règlements de nos Intendants, plusieurs ordonnances synodales, les usages particuliers de quelques paroisses, les dispositions de nos statuts et les arrêts de nos cours, et l'on aura une légère idée de ce qui compose notre droit sur cette matière. L'on comprendra en même temps à quelles causes il faut attribuer l'obscurité générale qui y règne et les diversités d'opinions qu'on rencontre quelquefois parmi des personnes bien intentionnées, remplies de bonne foi et même savantes.

Il faut pour distinguer au milieu de tant de sources diverses, de tant de dispositions différentes et souvent contraires les vrais principes du droit toujours constants et uniformes, une sagesse considérable et une science profonde de toutes les lois et de tous les auteurs relatifs à la question. Aussi nous n'hésitons pas à dire que celui qui réussirait à faire sur cette partie de notre législation un résumé judicieux, exact et complet rendrait un service très important non seulement aux praticiens, mais encore au clergé et même à tous les citoyens, puisque tous les citoyens sont appelés à prendre leur part d'administration dans cet ordre de choses.

Le besoin d'un tel livre s'est fait sentir depuis longtemps, et nos légistes ont compris ce besoin puisque nous voyons dans un espace de temps comparativement court, deux écrivains travailler à le satisfaire chacun dans leur sphère. Mais, nous devons l'avouer, peu d'hommes se sont trouvés dans une position aussi avantageuse que Mgr. Desautels pour apprécier d'abord l'étendue de ce besoin, et ensuite pour satisfaire entièrement le désir du public.

Placé par son état dans la nécessité de connaître le Droit Canon et les lois ecclésiastiques, et forcé par des circonstances particulières qui lui ont fait le plus grand honneur et lui ont mérité toute la reconnaissance des amis de la justice, de faire une étude spéciale des dispositions des lois civiles sur ce sujet, Mgr. Desautels était l'homme sur lequel se dirigeaient tous les regards, le désignant comme le plus en état de traiter savamment ces questions et de concilier habilement dans un livre spécial les droits si essentiels de l'Eglise et de l'Etat.

Il est très flatteur pour Mgr. Desautels, que le dernier synode du clergé du diocèse de Montréal lui ait exprimé le désir de voir la publication du livre qui est aujourd'hui devant nous. Ce désir et la lettre de Mgr. de Montréal donnent à ce travail un caractère officiel qui ne peut manquer d'exercer une grande influence sur son succès.

Ce livre se divise naturellement en trois parties. La première contient

un avertissement, une lettre circulaire de Mgr. l'Evêque de Montréal recommandant à son clergé le " *Manuel des Curés,*" et une introduction dans laquelle l'auteur établit en principe de son livre, 1° que l'Eglise de Jésus-Christ est une société visible exerçant même en Canada, son pouvoir librement et indépendamment de l'autorité civile sur tout ce qui est de son ressort; 2° que les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques qui appartiennent à l'Eglise et non aux paroissiens; et 3° que le Curé est le premier et le principal fabricien, et que c'est l'autorité ecclésiastique qui appela les laïques à l'administration des biens de l'Eglise et non les laïques qui appelèrent le Curé.

La seconde partie contient le corps de l'ouvrage et se divise en douze chapitres qui renferment à peu près toutes les principales questions du droit des fabriques.

La troisième se compose de diverses formules utiles à un Curé et à des marguilliers dans l'administration d'une paroisse, et de pièces justificatives dont les principales sont le Mémoire de Mgr. Lartigue contre l'admission des notables dans les assemblées de Fabrique, le factum de M. Cherrier, le jugement de la Cour d'appel et l'opinion de M. le juge en chef Lafontaine dans la cause de Jarret & Senécal, touchant la présidence du Curé; puis des Edits, Ordonnances, Déclarations, actes de Parlement et Statuts relatifs au sujet.

Ces trois parties forment un ensemble de renseignements, de faits et de connaissances sur le droit des fabriques en Canada, qu'il serait impossible de trouver ailleurs sans des recherches nombreuses et une compilation longue et fatiguante. Il est évident que les deux premières seules pourront susciter des discussions.

La première partie est certainement un magnifique plaidoyer rempli de science, de logique et d'autorités en faveur des biens de l'Eglise. La thèse que soutient l'auteur peut se résumer ainsi: " Les biens des fabriques du Bas-Canada tombent de plein droit sous la juridiction de l'autorité ecclésiastique, et la puissance ecclésiastique a ici une autorité souveraine et indépendante sur l'administration de ces biens temporels nécessaires au culte." [1]

L'auteur appuie cette proposition sur un grand nombre de citations et sur des raisons tirées du Droit Français, du Droit Canon et des priviléges accordés aux Canadiens par l'acte 14 Geo. III, qui forme comme la bâse de nos libertés religieuses. Les arguments de l'auteur en développant cette proposition le conduisent logiquement à conclure que notre législature, pour conserver à l'Eglise du Canada la liberté et l'indépendance qui lui ont été garanties, ne devrait pas s'immiscer d'elle-même dans nos affaires de fabrique. [2] Nos libertés religieuses forment la plus belle partie des droits que nous

1 Manuel des Curés, p. 5.

2 Manuel des Curés, p. 7.

a consacré le traité de 1763. C'est à nous de comprendre toute l'importance qu'il y a pour notre nationalité et pour l'homogénéité de notre peuple, de conserver pure et intacte notre religion catholique. Défendons cet édifice sacré qui contient tout notre avenir, toutes nos espérances. C'est à l'ombre de son drapeau que nous nous sommes formés, c'est lui qui nous a conservé jusqu'à ce jour, c'est encore le catholicisme qui doit établir entre notre peuple et ceux au milieu desquels nous vivons la ligne de démarcation la plus importante et la plus tranchée.

Nous ne savons cependant jusqu'à quel point l'on admettra dans la pratique l'idée de Mgr. Desautels. Beaucoup d'hommes graves pensent que les paroissiens sont propriétaires des biens de la fabrique, qu'ils administrent par des procureurs appelés *marguilliers*. Mais cette propriété constituée à certaines conditions essentielles et pour certains objets particuliers, serait d'un genre tout spécial, ressemblant à celle des usufruitiers, des fidéi-commissaires, ou à celle des biens en *main-morte*, toujours soumise à la double surveillance de l'autorité épiscopale et de l'autorité civile. Ceci suffit pour donner à entendre que la question est par elle-même très épineuse, et qu'elle est encore compliquée dans ce pays par des actes d'administration qui semblent accorder aux Evêques dans la pratique les pouvoirs que Mgr. Desautels leur donne dans son livre.

L'on aimerait à voir l'auteur traiter spécialement ce sujet dans un écrit, qui, en énumérant les dispositions de la loi civile, démontrerait l'accord qui doit régner entre elle et le Droit Canon sur une matière où la puissance temporelle et la puissance spirituelle sont toutes deux intéressées.

La forme du gouvernement des paroisses a toujours été l'un des points les plus remplis de difficultés, comme le prouve la fameuse question des Notables qui a soulevé autrefois de si mémorables discussions. Ce point pouvait même susciter plus d'embarras en Canada qu'en France, à cause de la nature de notre administration, tant politique que municipale, dans laquelle on accorde tant d'influence au suffrage populaire. Contrairement à Jousse, dont l'autorité doit certainement être reçue avec précaution, Mgr. Desautels distingue trois espèces d'assemblées pour le gouvernement temporel de la paroisse : celle des marguilliers de l'œuvre, celle des anciens et nouveaux marguilliers, et celle des marguilliers et paroissiens. La distribution des affaires d'administration qui, de droit, doivent se répartir entre chacune de ces trois assemblées, sera peut-être la partie la plus contestée de l'ouvrage de Mgr. Desautels, et celle qui soulevera le plus de discussions. C'est un point qui à cause des idées dominantes dans notre état de société et de la grande variété d'opinions qui règne parmi les auteurs, rencontrera le plus de contradictions. Beaucoup n'aimeront pas la sphère essentiellement limitée dans laquelle l'auteur circonscrit les opérations des assemblées de paroisses. Nous l'avons dit, l'introduction du peuple dans toutes les branches

de l'administration est une idée malheureusement à l'ordre du jour et qui tend à faire des progrès continuels. Cette idée, qui est un peu fondée sur les principes de notre gouvernement représentatif, a acquise aujourd'hui une consistence qui l'a fait introduire dans la pratique beaucoup plus qu'on ne veut le reconnaître généralement.

Nous signalerons ce que l'anteur dit touchant les emprunts comme l'un des points de son ouvrage qui susciteront probablement discussion. "Les marguilliers ne peuvent faire aucun emprunt de deniers, que lorsqu'il en a été délibéré dans une assemblée régulière des anciens et nouveaux marguilliers." [1] C'est-à-dire dans la seconde espèce des assemblées énumérées plus haut, qui n'est pas l'assemblée de paroisse. Il est certain que l'auteur n'a pû émettre cette opinion sans faire une étude spéciale de la question, et il est certain aussi que l'opinion d'un homme comme Mgr. Desautels doit avoir un grand poids. Cependant il est de notre devoir de constater comme un fait existant que l'opinion de plusieurs avocats distingués en Bas-Canada est que, une Fabrique ne peut s'obliger valablement dans un emprunt, si elle n'y est spécialement autorisée par une assemblée de paroisse. Nous n'entendons pas du tout apprécier le mérite de cette opinion, nous ne faisons qu'en constater l'existence. L'on prétend aussi que c'est là l'usage invariable du pays. Mgr. Desautels d'un autre côté nous dit que l'usage est tout-à-fait contraire à cette prétention. Il y a là un conflit d'opinions, entre lesquelles nous ne pouvons pas évidemment décider. Nous nous contenterons de dire : l'emprunt tend à une aliénation ; [2] par conséquent, si la Fabrique peut aliéner ses biens sans le consentement des paroissiens et même malgré leur avis, il est évident qu'elle peut aussi emprunter sans eux. La solution de cette question, dépend entièrement du point de vue auquel on considère la question principale, les biens de l'Eglise, et du propriétaire auquel on les attribue. Le sujet est trop vaste et trop délicat pour que nous voulions en entreprendre la discussion, et du reste nous nous déclarons volontiers complètement incompétent. Nous renvoyons le lecteur qui voudrait s'éclairer sur cette question aux autorités citées en note. [3]

Nous ne pouvons évidemment signaler toutes les parties saillantes du livre de Mgr. Desautels. Ce livre est rempli de science et d'érudition ; les questions y sont traitées avec une fermeté et une assurance remarquables, résultat de longues recherches et d'études infatigables. On voit que l'auteur manie un sujet avec lequel il est familier ; on sent que ces questions ont fait

1 Manuel des Curés, p. 66.

2 Guyot, Répertoire, t. VI, p. 693, 1ère col.

3 Jousse, Gouvernement des Paroisses, pp. 98, 99, 125.—Guyot, Répertoire, t. I, p. 682.—Id., t. VII, pp. 239, 241.—Id. t. XI, p. 328.—Ancien Dénisart, t. II, p. 387.—Id. t. III, pp. 248, 250.—De Champeaux, t. I, pp. 257 et 251 en note.—Arrêt du 2 avril 1737, art. 28.—Réglement du 25 mai 1745, art. X.

l'objet continuel des travaux de sa vie. Mgr. Desautels connaît tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière, tous les édits et toutes les ordonnances qui ont introduit quelques changements dans le droit, tous les arrêts qui ont donné quelques décisions importantes. A la perspicacité d'un jurisconsulte éclairé, il joint l'assurance d'un scholastique. Il apporte à l'appui de ses principes tantôt les canons des conciles et les lois de l'Eglise, tantôt les Edits des Rois de France, les Ordonnances de nos Intendants, les coutumes des paroisses, les usages de nos pères. Avec untact et une habileté qui dénotent un jugement bien sûr, il sait au milieu du cahos de tant de dispositions diverses et de tant de réglements contradictoires, distinguer le droit général de la France, l'arracher de l'obscurité où l'a jeté nécessairement une telle confusion de lois, l'exprimer avec logique et faire briller la justice de tout l'éclat de la vérité. Puis abordant les travaux de la Législature Canadienne, il extrait de nos statuts, souvent si obscurs, un code de lois sur son sujet harmonieux avec les principes et coordonné dans sa forme. Du reste le style de cet ouvrage est simple, lucide, dépourvu d'ornements superflus, il est vrai, mais qui convient parfaitement à la nature du sujet qu'il traite, sujet sévère et qui demande plutôt de la clarté qu'une élégance exagérée, puisque c'est un *Manuel* et non un *Traité*, que l'auteur a voulu faire. Ce *Manuel* mérite par la science dont il est rempli et par la manière dont les questions y sont traitées, de se trouver entre les mains de tous ceux qui de près ou de loin et à quelque titre que ce soit, peuvent avoir des relations avec l'administration temporelle des paroisses et des fabriques.

Mgr. Desautels termine son ouvrage par un chapître sur la dîme, qui est l'un des plus remarquables. Il y prouve avec une logique qui nous semble irrétragable, qu'en Canada, la dîme étant *portable* et non *quérable* comme anciennement en France, ne peut aussi être sujette comme en France à la prescription annale. L'on ne peut trop appuyer sur un principe duquel dépend toute l'organisation temporelle du clergé catholique du pays. C'est en proclamant continuellement cette vérité et en la fortifiant de toutes les raisons qu'elle admet, que l'on parviendra à dissiper la fatale erreur dans laquelle gisent encore quelques personnes dont nous ne voulons apprécier ni les intentions ni encore bien moins les actes.

E. Lef. de Bellefeuille.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE X.

LE COMPLOT AVANCE.

Cependant le *Zéphyr*, poussé par un vent favorable, arrivait, quelques jours après la malencontreuse attaque des pirates, en vue des terres de la Louisiane. Un matelot, placé en vigie à la tête du mât d'artimon, avait fait entendre le cri " terre en avant ! " Ce cri, que les marins, si accoutumés à la mer et à ses accidents, ne peuvent entendre sans émotion, avait amené sur le pont tous les passagers. Sara Thornbull, faible et à peine revenue du choc qu'elle avait éprouvé à la vue de Cabrera, se tenait appuyée au bras de Sir Arthur Gosford. Le comte d'Alcantara, dont la figure toute couverte de cicatrices, annonçait les horribles souffrances que son accident lui avait occasionnées, avait recouvré toute sa jovialité. Au fond, il était tout glorieux de sa mésaventure, s'attribuant presqu'à lui seul le mérite d'avoir décidé la fuite des pirates et l'honneur de la victoire.

Le navire avançait toujours, et la terre qui d'abord n'apparaissait que comme un nuage à l'horizon, commençait peu à peu à se dessiner sur le fond bleu du firmament; bientôt on put distinguer un petit vaisseau, sortant de l'une des passes du Mississipi, et se dirigeant dans la direction du *Zéphyr*. Sa grande voile latine le fit bientôt reconnaître pour un des bateaux pilotes, qui croisent sans cesse à l'embouchure du fleuve, et semblent

vivre sur les eaux, comme les goëlands, ne retournant à terre qu'alors que les ombres de la nuit sont tout à fait tombées. Il était joli à voir ce petit *cutter*, courant sur les lames et plongeant de temps en temps à la risée le bout du bôme de son immense brigantine, comme une hirondelle qui trempe son aile à l'eau pour se rafraichir.

Le capitaine donna l'ordre de faire les signaux. Le cutter y répondit et quelques instants après il fut à la portée du porte-voix.

—Ohé ! du cutter ! cria le capitaine.

—Oui, oui ! quel est ce brick !

—Le *Zéphyr* !

—D'où venez-vous ?

—Du Brésil. Envoyez un pilote à bord.

—C'est bien, attendez un instant.

Et le petit cutter, passant sous le vent du *Zéphyr*, mit une chaloupe à l'eau ; quatre hommes sautent dans l'embarcation et quelques minutes après le pilote était à bord du *Zéphyr*, et fesait signe aux gens de la chaloupe de retourner à bord du cutter.

—Bonjour, monsieur le pilote.

—Bonjour, monsieur. C'est au capitaine que j'ai l'honneur de parler ?

—Oui, et je vous remets en main la charge du navire jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

—Très bien. Je pense que nous y arriverons demain vers midi.

—Savez-vous si le *Sauveur* est arrivé ?

—Oui, c'est moi qui l'ai piloté.

—Quelles nouvelles à la Nouvelle-Orléans ?

—Rien, ma foi, rien.

—Connaissez-vous M. Alphonse Meunier ? Et savez-vous s'il est à la Nouvelle-Orléans ? C'est le propriétaire de ce navire.

—M. Alphonse Meunier ? Je crois le connaître ; je ne suis pas bien certain cependant. N'est-ce pas un petit homme brun, cheveux gris, portant une béquille ? J'en ai vu un qui est venu à bord du *Sauveur*, quand nous avons accosté à la Nouvelle-Orléans ; mais je ne puis dire si c'est Mr. Alphonse Meunier.

—Oh ! oui, ça doit être lui. Etait-il bien portant ?

—Probablement ! autrement il ne serait pas venu à bord.

—Avez-vous apporté quelques uns des journaux de la ville ? J'aimerais bien à les lire.

—Non, monsieur, non.

—Quel malheur ! n'importe. Vous pensez que nous arriverons demain. Aurons-nous besoin de prendre un remorqueur ?

—Le vent est tout juste comme il faut, nous irons aussi vite qu'avec un remorqueur, outre qu'en ce moment il n'y en a pas à la balise.

—C'est bien, monsieur le pilote, vous commandez à bord maintenant. Quel est votre nom ?

—Edouard Phaneuf.

Et le capitaine descendit à la cabine pour préparer le manifeste du bâtiment, et un état de la cargaison et des consignations.

Le pilote se promenait de long en large sur le pont, répondant d'un ton sec et brusque aux questions qu'on lui adressait.

—Décidément, c'est un ours, disait le comte d'Alcantara à sir Gosford. Il n'y a pas moyen d'en tirer une réponse satisfaisante.

—Il y en a beaucoup comme lui, quoique cependant on en trouve de plus polis, répondit sir Gosford; tout occupés de leur métier, ils ne connaissent que cela. Encore bien heureux quand ils remplissent leur devoir avec habileté et qu'ils ne nous échouent pas quelque part sur ces bancs de sable, qui sont si mouvants à l'entrée du Mississipi.

—J'ai envie de lui parler d'autres choses, peut-être aimera-t-il que nous lui donnions des nouvelles, s'il n'aime pas à nous en donner ? Si nous lui parlions des pirates ?...

—Faites comme vous voudrez, répondit Sir Gosford.

—Savez-vous, monsieur le pilote, lui dit le comte, que nous avons été attaqués par des pirates, il y a trois ou quatre jours ?

—Vraiment ! répondit Edouard Phaneuf, et comment ça ?

—Oh ! mais, c'est que nous avons eu une furieuse difficulté à nous en débarrasser; vous voyez comme j'ai la figure toute brûlée, je ne sais trop par quel miracle j'ai pu échapper à la mort, au milieu des balles et des couteaux de ces brigands. Dieu merci, nous les avons mis en fuite, après en avoir tué une trentaine et en avoir fait dix prisonniers.

—Vous avez des prisonniers, dit le pilote d'un ton qu'il tâchait de rendre indifférent mais dont l'émotion n'échappa pas à Clarisse Gosford, qui, sans trop savoir pourquoi, éprouvait une espèce de répugnance à la vue de cet homme à l'air sombre et aux traits fortement accusés. Et où sont-ils ?

—Ils sont enchaînés dans la cale. Nous avons pris leur chef; un véritable démon, bel homme d'ailleurs.

—Savez-vous son nom ?

—Ils l'appellent Antonio Cabrera.

A ce nom, le pilote contracta les sourcils, et se retournant brusquement du côté du timonier, il lui cria :

—Tribord la barre !

—Tribord la barre, répéta le timonier.

—Holà ! en avant là, bordez-moi les focs ! Non pas comme ça. Et le pilote courut sur le gaillard d'avant où il donna ses ordres, évitant ainsi de se rencontrer avec les passagers.

Le reste de la journée se passa tranquillement, les matelots occupés à

nettoyer le navire et à préparer et ranger les balles de marchandises, les passagers à écrire des lettres et à faire leurs malles.

Durant la nuit, pendant que le *Zéphyr* montait à pleine voile, refoulant le courant du Mississipi, Edouard Phaneuf prit un fanal et descendit à la cale, accompagné d'un des matelots du quart. Au bruit que fit le pilote en entrant dans la cale, Antonio Cabrera leva la tête et reconnut Phaneuf à la lumière du fanal que ce dernier tenait à la hauteur de son visage. Un signe imperceptible d'intelligence passa entre Phaneuf et Cabrera ; et ce dernier remit sa tête sur un paquet de voiles qui lui servait d'oreiller. Le matelot n'avait pas remarqué que Cabrera avait levé la tête.

—Ne faisons pas de bruit, ils dorment, dit-il à voix basse à Phaneuf.

—Oui, ne les réveillons pas, quoique des chiens comme eux ne méritent pas même qu'on les laisse dormir.

—Vous êtes bien dur, continua le matelot, ils n'ont que quelques jours à vivre, et quoiqu'ils méritent bien la mort, on doit en avoir pitié.

—Pitié ! et pour des chiens de pirates, répondit Phaneuf en affectant un air de suprême horreur. Allons-nous-en, le cœur m'en lève de dégoût ! Prenez le fanal et montez.

Le matelot prit le fanal et monta le premier ; Phaneuf glissa quelque chose à Cabrera sans que le matelot l'aperçût. Ce quelque chose, c'était une lime.

Deux heures après, pendant que la plupart des gens du quart étaient assoupis, un homme se glissait tout doucement le long du passe-avant de babord, montait sur le gaillard d'avant en se traînant sur le ventre, passait par dessus le coltis, et s'aidant des cordages de la civadière descendait dans l'eau. De temps en temps on eut pu voir une tête qui s'élevait au-dessus de l'onde et plongeait, en gagnant la rive du fleuve ; on eut dit un caïman s'éloignant paresseusement du navire, pour aller s'enfoncer dans les prairies flottantes, qui bordent le Mississipi jusqu'à son embouchure.

Phaneuf passa la nuit à se promener sur le gaillard d'arrière, les deux mains dans les poches de sa vareuse, espèce de blouse que portent la plupart des pilotes du Mississipi.

Quand les premières lueurs de l'aurore commencèrent à blanchir l'horizon, Phaneuf s'approcha de la lumière de l'habitacle et tirant un petit morceau de papier roulé, il le déploya et lut : " Si Pierre de St. Luc ignore la mort de monsieur Alphonse Meunier, vous mettrez un mouchoir blanc ; si au contraire il a appris sa mort (qu'il faut tâcher de lui laisser ignorer) vous mettrez un mouchoir rouge."

—C'est un mouchoir blanc qu'il faut, se dit-il ; et il jeta à la mer le petit papier, après l'avoir déchiré.

A mesure que le *Zéphyr* avançait, l'aube naissante allait en augmentant. Bientôt Phaneuf put apercevoir les premières habitations. Déjà dans la

distance on pouvait distinguer le bois de chênes verts qui se trouve à deux milles au dessous du couvent des Ursulines. Un mouchoir blanc, attaché sur les haubans de tribord, flottait à la brise.

Le capitaine et les passagers montèrent bientôt sur le pont.

—Eh bien, pilote, nous avons fait bien du chemin cette nuit ; je vois que dans une couple d'heures nous serons au couvent des Ursulines, et avant onze heures, au quai.

—Oui, j'espère.

Vers huit heures, le déjeûné fut servi, et le capitaine invita le pilote à descendre, ce que celui-ci accepta volontiers.

Pendant qu'ils étaient à table, un canot se détacha du rivage, monté par deux hommes et, alla au devant du *Zéphyr*.

L'officier de quart, voyant approcher un canot qui faisait des signaux, fit jeter des amarres, que les gens du canot empoignèrent.

—Que voulez-vous, leur demanda l'officier du quart ?

—Nous voulons parler au capitaine.

—Attendez, il est à déjeûner—Vous feriez mieux de monter.

—Non, merci, il faut que nous partions de suite. Ne pourriez-vous pas faire appeler le capitaine ?

Celui-ci, averti que quelqu'un le demandait, monta sur le pont.

—Qu'avez-vous à me dire, mes amis, dit le capitaine en s'adressant aux gens du canot ?

—Etes-vous le capitaine du *Zéphyr* ?

—Oui, mes amis.

—Eh bien, capitaine, auriez-vous la bonté de venir à terre, à cette auberge que vous voyez avec des contrevents verts ? Monsieur Meunier nous a envoyés vous chercher.

Pierre de St. Luc, en apprenant que le père Meunier l'attendait à terre, descendit en toute hâte à la cabine, recommanda au pilote de continuer sa route sans l'attendre, qu'il allait descendre un instant à terre, et qu'il le rejoindrait à la ville ; et remontant aussitôt sur le pont, il sauta dans le canot.

Aussitôt que le canot eut touché le rivage, Pierre courut à l'auberge. Il ne fit pas la réflexion qu'il était un peu étrange que M. Meunier ne fut pas sur la levée, pour le recevoir, puisqu'il devait avoir quelque chose d'important à lui communiquer pour avoir pris la peine de venir toute cette distance depuis la ville pour le rencontrer.

Pierre entra dans l'auberge, cherchant des yeux le père Meunier, que l'on suppose bien qu'il ne vit pas. Deux hommes étaient assis autour d'une petite table ; l'un d'eux petit et maigre, au nez pincé et aux yeux de furet, était occupé à écrire ; l'autre fumait un cigarre et humectait ses lèvres de temps à autre dans un gobelet de bière. Ni l'un ni l'autre ne semblèrent

faire attention à l'entrée de Pierre. Celui-ci, après avoir jeté un coup d'œil dans la salle, s'approcha de la table sur laquelle le petit homme écrivait.

—Pourriez-vous me dire, messieurs, s'il n'y a pas ici un monsieur Meunier ?

Le petit homme leva la tête, essuya sa plume et regarda Pierre. Après un instant de silence il répondit :

—Je ne connais pas M. Meunier. Il y avait ici tout à l'heure un homme d'un certain âge, qui attendait quelqu'un. Il vient de partir en voiture, disant qu'il serait de retour dans une vingtaine de minutes.

—Portait-il des béquilles ?

—Oui, je n'ai pas bien remarqué, mais je crois qu'il avait une béquille.

—C'est lui, c'est monsieur Meunier. De quel côté est-il allé ?

—Il est allé par en bas.—Vous ferez mieux de l'attendre.

En ce moment des sanglots se firent entendre en dehors de la maison ; et une pauvre femme, tête nue, les cheveux en désordre, entra en criant :

—Oh ! mes chers messieurs, mon fils, mon pauvre Jacob vient de se casser la cuisse, et je ne suis pas capable de le relever. Oh ! mon Dieu ! au secours ! et la vieille femme éclata en sanglots.

—Ma pauvre femme, lui dit le petit homme, je suis bien fâché de ne pouvoir vous assister, je suis pressé et je devrais être parti déjà, pour servir ce procès-verbal.

—Oh ! monsieur, ce n'est qu'à deux pas d'ici, ne pourriez-vous pas venir, seulement cinq minutes ! oh ! mon pauvre Jacob ! mon Dieu ! Allez-vous le laisser mourir ?

Et la vieille femme, les yeux tout en pleurs, son châle en désordre, semblait dans une telle désolation que Pierre de St. Luc, tout ému, lui dit avec bonté :

—Ne vous tourmentez pas, ma bonne vieille, je vais aller avec vous et vous aider. Où demeurez-vous ?

—Oh ! mon bon monsieur, Dieu vous récompensera. Tenez, ce n'est qu'à deux pas, suivez-moi et courons—oh ! mon pauvre Jacob !

Et la vieille femme, dans laquelle on aura sans doute reconnu la mère Coco-Letard, conduisit, par des sentiers détournés, le capitaine Pierre jusqu'à l'entrée de la plaine, d'où, dans la distance, on apercevait son habitation des Champs.

—Vous êtes trop bon, mon cher monsieur, Dieu vous bénira pour ce que vous voulez bien faire pour moi. Nous arrivons, tenez, voici ma demeure.

—Mais, ma bonne vieille, c'est bien loin.

—Oh ! non, monsieur, ça paraît comme ça, mais c'est tout près—oh ! mon pauvre Jacob, il est peut-être mort maintenant ! oh ! oh ! oh ! et elle poussait des cris à fendre le cœur d'un homme moins sensible que Pierre.

Quand ils arrivèrent à la maison, la porte en était ouverte. La vieille redoubla ses lamentations et criait de toutes ses forces—" oh ! mon pauvre Jacob."

Des plaintes sourdes se faisaient entendre au second étage, et au moment où Pierre entrait un cri aigu retentit dans l'appartement supérieur. La mère Coco-Letard monta précipitement l'escalier, suivie de Pierre. La chambre était à peine éclairée par une lampe placée derrière une espèce de valise, des couvertes interceptaient la lumière des croisées. Dans le fonds de la salle, sur un lit, était étendu Jacob, le plus jeune des Coco-Letard ; en voyant monter sa mère et l'étranger, il redoubla ses gémissements et cria au secours ; la mère Coco se baissa pour prendre la lampe dans ses mains, tandis que Pierre alla droit au lit de Jacob. En mettant le pied sur la trappe, le ressort céda, et Pierre fut précipité, d'une hauteur de douze pieds, dans le fond du cachot, où l'attendaient les deux frères de Jacob, qui sautèrent sur lui. Etourdi par la chute et pris à l'improviste, Pierre fut bientôt complètement lié et jeté sur le lit, où il fut encore garotté et attaché par de fortes courroies. Le tout se passa avec tant de rapidité qu'il ne put offrir aucune résistance, et ce ne fut qu'après avoir été étendu sur le lit qu'il put concevoir ce qui lui était arrivé, sans pouvoir comprendre les raisons qui avaient porté ces gens à en agir ainsi. Il crut qu'il était l'objet de quelque fatale erreur, et qu'il lui suffirait d'un mot d'explication pour être relâché. Mais il ne fut pas longtemps à se détromper, la sombre physionomie de ces deux hommes lui fit croire un instant qu'ils allaient l'assassiner, mais quand il les vit approcher une cruche d'eau près de son lit, il reprit un peu de confiance et leur adressa la parole.

—Que me voulez-vous ? Je ne vous ai jamais rien fait ; vous vous êtes certainement trompés. Que prétendez-vous faire ?

—Vous l'apprendrez plus tard, lui répondit François en jurant ; pour le moment, taisez-vous ; c'est ce que vous avez de mieux à faire.

—Mais, encore, vous devez avoir quelque raison, quelques motifs ?

—Taisez-vous, ou nous allons vous baillonner.

—Si vous voulez de l'or, prenez tout ce que j'ai, et laissez-moi partir.

—Pas si bêtes ; votre or, nous pouvons le prendre quand nous voudrons.—Vous laisser partir ! pour nous dénoncer à la police ! Oui-dà. Taisez-vous et ne faites pas de tapage, autrement nous vous mettrons un baillon.

Puis ces deux hommes remirent l'échelle, dont ils se servirent pour monter et la retirèrent après eux. Un instant après, la trappe fut remise à sa place, et Pierre entendit des rires au-dessus, et la voix de la vieille femme qui demandait à ses garçons : " Si le monsieur était en sureté sur le lit." Puis des pas traversèrent la salle supérieure, puis il n'entendit plus rien. Il fit des efforts incroyables pour se débarrasser des liens qui lui retenaient

les pieds et les mains ; ses muscles se roidissaient et ses nerfs se tendaient, mais en vain. Alors il se livra en son âme un violent combat entre l'espérance et la frayeur. Par moment il pensait que c'était à sa vie qu'on en voulait, un instant après il se flattait que ce n'était qu'une erreur et qu'à la nuit peut-être on le relâcherait. Peu à peu son esprit tourmenté par mille idées sombres, noires, confuses s'appesantit ; il tomba dans une espèce d'affaissement moral, et ses sens, succombant aux efforts et à la fatigue, s'engourdirent dans une profonde torpeur.

CHAPITRE XI.

L'HOSPICE DES ALIÉNÉS.

A l'encoignure des rues St. Louis et des Remparts, il y avait en 1836 un Hospice des Aliénés, devenu depuis la proie des flammes. Dans cet Hospice se trouvait un idiot de douze à treize ans, dont la figure chétive et la taille grèle et petite lui donnaient l'apparence d'un enfant de dix à onze ans. D'une excessive timidité, il n'osait jamais lever les yeux sur aucune des personnes avec lesquelles il se trouvait journellement en contact. Ses dispositions se ressentaient de sa timidité, il était toujours seul dans un coin de la salle affectée aux aliénés de son âge, ou sous un des arbres de la cour pendant la belle saison. Une de ses manies était de compter les doigts de sa main gauche, en les touchant les uns après les autres avec l'index de sa main droite ; après avoir répété cete manœuvre une dizaine de fois, il lâchait un petit cri aigu et criait : gladu, gladu, gladu ; puis il se prenait à courir une dizaine de pas, s'arrêtait, recommençait à compter et à crier : gladu, gladu, gladu ! Tout le temps qu'il était dans la cour, il faisait ce manége. Dans la salle, il s'accroupissait dans un coin, et suivait d'un œil morne et avec un regard vague les jeux des autres.

Son nom sur les livres était Jérôme, on ne lui en connaissait pas d'autres. Sans parents ni amis, il était à la charge de l'état depuis une dizaine d'années. On ignorait complètement et son âge, et le lieu de sa naissance et le nom de ses parents. D'une excessive sensibilité, il se serait bien attaché à quelqu'un, mais la figure sévère des gardiens et la malice de ses compagnons lui faisaient peur. Avec de la bonté et des soins on eut peut-être pu arracher cette frèle créature à la démence, qui tous les jours faisait de nouveaux progrès dans son cerveau malade. Mais qu'attendre de la bonté et des soins de ces hospices, où il semble que ces qualités soient incompatibles avec les

fonctions que l'on doit y remplir ? A part du Docteur Léon Rivard, le médecin de l'Hospice, du chef, du portier et des gardiens, personne ne mettait les pieds dans cette institution.

Dans le cabinet du portier plusieurs vieux régistres contenaient les noms des aliénés depuis la fondation de l'Hospice. Chaque fois qu'un nouveau patient était amené, le portier écrivait sur le régistre son nom et prénom, et la date de son entrée ; à la marge il faisait quelquefois quelques remarques, pour servir au besoin, et tout était dit. Si le nouveau patient était muni de hardes ou autres effets, le portier les remettait aux gardiens s'ils pouvaient lui servir ; et tout ce qui n'était d'aucun usage, était attaché, étiqueté et jeté dans une chambre destinée à cet effet, d'où on ne les retirait plus. Il était rare que l'on eut recours aux régistres, et encore bien moins aux paquets étiquetés.

Tous les jours, de midi à une heure, le docteur Rivard visitait l'Hospice, ce qui lui procurait un traitement de huit cents piastres de la part du gouvernement. Après avoir fait le tour des salles, jeté un coup-d'œil dans les cours, prescrit quelques remèdes, il s'en retournait pour ne revenir que le lendemain à la même heure. Rarement il lui arrivait de parler aux aliénés, ou de leur procurer quelque confort. Que lui importait, à lui, leur plus ou moins de bien-être ou de misère ? Il était payé pour les visiter en qualité de médecin du corps, il faisait régulièrement sa visite journalière ; que pouvait-on désirer de plus ? C'est vrai ; on ne pouvait strictement rien exiger de plus de lui ; mais si son âme dure eut eu une ombre de compassion, il eut pu faire beaucoup, car son autorité était grande dans cette institution. Tous les employés, depuis le chef jusqu'au dernier des gardiens, lui devaient leur situation ; il n'avait qu'à le vouloir pour les faire destituer, et ils le savaient bien.

Chaque fois que le docteur Rivard visitait l'Hospice, c'est-à-dire tous les jours, sa figure sévère annonçait que c'était pour lui un devoir importun. Or le portier de l'Hospice fut bien surpris le 28 octobre, jour où monsieur Pluchon avait remis la petite cassette au docteur Rivard, de voir arriver ce dernier, vers onze heures du matin, la figure presque souriante. " Le docteur, se dit le portier, a fait quelque bonne œuvre ce matin ; il n'est content que lorsqu'il a rempli quelque mission de charité ; c'est drôle cependant que pour un si saint homme, il ne fasse rien pour ces pauvres insensés. Peut-être est-ce au fond le meilleur traitement : il faut bien le croire, puisqu'il n'en veut pas d'autre. Mais il me semble tout de même, qu'il n'y en a guères qui y gagnent à son traitement ; et bien peu sortent d'ici, une fois entrés, excepté que ce ne soit pour aller au cimetière ! " Le portier avait à peine terminé son monologue, que le docteur Rivard entra.

—Bonjour, monsieur le portier.

Le portier fut si étonné d'entendre le docteur Rivard lui souhaiter le

bonjour, ce qui ne lui était pas arrivé depuis le jour de l'an dernier, qu'il resta tout ébahi, la bouche ouverte.

— Eh! qu'avez-vous donc, mon brave monsieur Jérémie? lui dit le docteur, en lui frappant familièrement sur l'épaule.

— Mais rien, monsieur le docteur.

— Allons, c'est bon. Et comment va ce pauvre enfant, le petit Jérome?

— Je n'en sais rien, docteur, je ne l'ai pas vu depuis une semaine; voulez-vous que j'aille le chercher?

— Non, ce n'est pas la peine. Je vais aller le voir. C'est un bon enfant celui-là; depuis longtemps je m'intéresse à lui. A propos, mon cher monsieur Jérémie, j'ai oublié mon livre de prescriptions à la maison, faites-moi donc le plaisir de l'aller chercher, la vieille Marie vous le donnera. Tenez, voici pour boire un petit coup à ma santé. Allez, mon cher. Je vais appeler un des gardiens pour rester au parloir durant votre absence.

— Merci, monsieur le docteur; je ne serai pas longtemps, dans dix minutes je serai de retour.

Et Jérémie partit sans s'occuper de qui garderait son parloir. Le docteur savait bien qu'il serait au moins une bonne demi-heure avant de revenir; c'est tout ce qu'il voulait. Quand Jérémie fut hors de vue, le docteur tourna la clef de la porte d'entrée, ainsi que de celle qui communiquait du parloir à l'intérieur du logis. Le docteur prit l'index des régistres, où l'on entrait les noms des aliénés, et il lut: "Jérôme, folio 4, page 147." Il ouvrit le folio 4, tout couvert de poussière, et il lut à la page 147: "Jérô-
" me———, orphelin, parents inconnus, abandonné sur la levée au bas
" du couvent des Ursulines; âgé de——, amené à cet Hospice, le 5 avril
" 1826, par une femme se nommant Coco-Letard; deux vieux livres ont été
" remis par la femme disant qu'ils appartenaient à l'enfant; je les ai atta-
" chés d'une ficelle et étiquetés No. 278. Ils sont dans la chambre aux
" étiquettes. Signé, P. Asselin. P. H. A."

Le Dr. Rivard vit avec satisfaction qu'il n'y avait pas de notes à la marge. Il remit avec précaution l'index et le régistre à leur place, après en avoir pris un extrait. Il passa dans la chambre aux *étiquettes*, dont la porte donnait dans le parloir; la clef était à la serrure. Une foule de paquets de toutes sortes, de toutes grosseurs, de toutes façons, étaient rangés avec ordre sur des tablettes, ayant leurs étiquettes en dehors. Le Dr. Rivard n'eut pas de difficulté à découvrir le No. 278, il détacha la ficelle et ouvrit les deux bouquins, dont les premières feuilles étaient déchirées; mais il importait fort peu au docteur de savoir le titre des livres, ce qui lui importait c'était de pouvoir glisser un papier dans l'un d'eux, de les rattacher avec la ficelle et de les remettre en leur lieu et place, sans en avoir secoué la poussière et sans avoir été aperçu; tout réussit au docteur, comme il le désirait. Après avoir fermé la porte de la chambre aux étiquettes, il alla ouvrir celles qu'il avait

fermées, et sonna un des gardiens. Il en arriva bientôt un, auquel le docteur recommanda de garder le parloir durant l'absence de Jérémie; puis il entra dans l'intérieur de l'hospice, et monta droit à la chambre qui lui était réservée; après quoi, il donna ordre qu'on lui amena le petit "Jérôme," en recommandant de le traiter avec douceur.

Jérôme, en apprenant que le docteur le faisait demander à sa chambre, se mit à trembler de tous ses membres et à jeter des cris. Le gardien fit tout ce qu'il put pour l'appaiser, et ce ne fut que lorsqu'il lui eut assuré que le docteur voulait lui donner du sucre candi, que Jérôme se décida à le suivre.

—Il va me donner du sucre candi! Va-t-il m'en donner bien gros?

—Oh! oui, bien gros.

—Bien gros... hi! hi! hi! et le pauvre petit malheureux se mit à rire d'un rire qui faisait peine à entendre. En entrant dans la chambre du docteur Rivard, il courut à lui en criant: sucre candi! sucre candi! Le docteur qui connaissait l'excessive passion du petit malheureux pour les sucreries, avait apporté un cornet de dragées qu'il lui donna, après l'avoir affectueusement caressé et lui avoir dit quelques paroles de consolation. Jérôme, peut-être plus étonné des marques d'affection que lui avait données le docteur qu'il n'était joyeux d'avoir ses sucreries, regarda le docteur avec ses grands yeux vitrés, puis il regarda son cornet de dragées, puis le remettant au docteur:

—Je n'en veux pas, lui dit-il les larmes aux yeux, vous vous êtes trompé, docteur, ce n'est pas pour moi, je suis Jérôme ne me reconnaissez-vous pas?

—Oui, mon pauvre Jérôme, je te reconnais bien, je t'aime; tu sais que je t'aime; je veillais sur toi sans que tu le sçusses, et tu seras bien traité à l'avenir.

Et le pauvre idiot, ne comprenant pas ce langage si nouveau pour lui, regardait toujours le docteur avec ses grands yeux.

—Connais-tu ton père et ta mère, Jérôme, lui dit le docteur en l'attirant doucement près de lui?

—Non, monsieur.

—Eh bien, je vais te le dire, tâche bien de le retenir, surtout ne dis pas que c'est moi qui te l'ai appris; car vois-tu, si tu le dis, je ne te donnerai plus de sucre, et puis tu serais cause que l'on me ferait bien du mal. Tu ne voudrais pas que l'on me fit de mal à moi qui veux te tenir lieu de père et te donner du sucre candi tous les jours, n'est-ce pas?

—Oh! non, non, non.

—Eh bien! tu t'appelles Alphonse Pierre!

—Alphonse! oh! quel joli nom! est-ce que je m'appelle Alphonse Pierre?

—Ecoute-donc: Ta mère s'appelait Léocadie Mousseau.

—Ma mère! J'ai donc une mère, moi? Et elle s'appelle Léocadie Mousseau! Oh! je veux voir ma mère, ma mère, ma mère!

—Tu ne peux pas, pauvre enfant, elle est morte à la paroisse St. Martin, en 1823.

—Elle est morte, c'est égal, je veux la voir, ma mère! oh! mon bon docteur, vous me la laisserez voir ma mère, n'est-ce pas?

—Quel âge as-tu?

—Je ne sais pas.

—Quoi, tu ne sais pas, mais tu devrais le savoir: tu as tréize ans; treize, entends-tu? Tu es né à la paroisse St. Martin.

—Ah! j'ai treize ans! je ne le savais pas, et je suis né?

—A la paroisse St. Martin.

—A la paroisse St. Martin?

—Mais oui, te rappelles-tu le nom de ta mère?

—Ma mère..... arrêtez..... ah! oui..... Léocadie Mousseau.

—C'est bien, mon enfant, et quel âge as-tu?

—Quel âge?..... attendez..... treize ans.

—C'est bien; et où es-tu né?

—Oh! ça, je me le rappelle bien, à la paroisse St. Martin.

—C'est bien, mon enfant, viens m'embrasser. Tous les jours, si tu es bon garçon, je t'apporterai des sucreries.

—Voudriez-vous aussi m'apporter un petit cheval de bois, comme celui de la petite fille de M. Charon, le chef de la maison?

—Nous verrons; maintenant mange ton sucre candi et amuse-toi dans cette chambre, en attendant que je revienne; je ne serai pas longtemps.

Jérôme se mit à dévorer ses sucreries. Le docteur retourna au parloir où Jérémie venait d'arriver, n'ayant pu trouver le livre du docteur: ce dernier, qui ne tenait pas fort à son livre de prescriptions, alla faire le tour des salles et remonta à sa chambre. Avant d'entrer il prêta l'oreille et il entendit Jérôme, qui lâchait de petits cris de joie et répétait gladu! gladu! gladu! gladu! signe infaillible qu'il était content. En entrant le docteur lui sourit d'un air de bonté, et Jérôme courut à lui en lui demandant "s'il lui avait apporté le petit cheval de bois."

—Non, mon enfant, pas encore; dans deux ou trois jours, si tu es bon garçon, et si tu retiens bien ce que je t'ai dit.

—Pour sûr?

—Pour sûr. Tiens, voyons si tu as oublié. Quel est ton nom?

—Jérôme.

—Non; le nom que tu avais avant de venir ici?

—Je n'en avais pas.

—Mais oui, tu t'appelais Alphonse Pierre.

—Ah oui! Alphonse Pierre, je me souviens.

—Quel est ton âge?

—Treize ans.

—C'est bien. Où es-tu né?

—A la paroisse St. Martin.

—C'est bien. Quel était le nom de ta mère?

—Ma mère, ma mère..... ah! attendez. Et l'enfant se mit à pleurer.

—Ne pleures pas; voyons, je ne te donnerai pas de cheval de bois. Quel était le nom de ta mère?

—Léocadie Mousseau! Vous me donnerez mon cheval de bois, n'est-ce pas, docteur?

—Oui, mon enfant, si demain et après demain tu te rappelles bien ce que je viens de te faire répéter. A propos, je t'ai dit tout à l'heure que j'allais t'apprendre ton âge et ton nom et celui de ta mère, mais ce n'est pas moi qui te les ai appris, tu le savais avant moi; c'est toi-même qui m'as dit tout ça, les premiers jours que tu es entré ici. Ne t'en rappelles-tu pas?

—Non, je ne m'en rappelle pas.

—Tu ne t'en rappelles pas? Eh bien, si tu ne t'en rappelles pas, je ne te donnerai pas de cheval de bois.

—Oui, oui, je m'en rappelle.

—Nous verrons ça demain.

Quelques temps après, le pauvre idiot fut reconduit à sa salle; il courut dans un coin et il se mit à répéter à voix basse son âge, son nom et celui de sa mère, de peur de les oublier, tant il craignait de ne pas avoir son petit cheval de bois.

Le docteur Rivard retourna à son logis d'un pas leste et joyeux; il avait mieux réussi qu'il n'avait osé l'espérer.

Si vous voulez maintenant entrer avec le docteur dans son cabinet, nous pourrons peut-être avoir une explication des motifs qui l'avaient fait agir ainsi, à l'Hospice des Aliénés.

Le docteur, en entrant dans son cabinet, en ferma la porte à clef, ouvrit une armoire et en retira la petite cassette de maroquin rouge qu'il déposa sur son bureau. Parmi plusieurs liasses de papiers, soigneusement numérotées, il choisit un petit paquet qu'il étendit sur la table. Ils étaient marqués au dos No. 1, No. 3, No. 4.

Le No. 1 contenait ce qui suit:

" Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse
" de St. Martin, Etat de la Louisiane, pour l'année mil huit cent vingt. Le
" dix-neuf mars, mil huit cent vingt, par nous prêtre soussigné ont été mariés
" Alphonse Meunier, né au Canada, fils majeur de sieur Antoine Meunier et
" de Marguerite Giard ses père et mère, et demoiselle Léocadie Mousseau,
" née dans le royaume de France, fille majeure de Cyprien Mousseau et
" d'Adélaïde Villeray, ses père et mère. Les dits Alphonse Meunier et la
" dite Léocadie Mousseau ont signé ainsi que les témoins, avec nous.

" D. Curato, Ptre. Curé."

Le No. 2 n'était pas dans la cassette. C'était l'extrait de naissance d'Alphonse Pierre Meunier, fils unique d'Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, né à la paroisse St. Martin, le 21 mai 1823.

Le No. 3 contenait l'extrait de Sépulture de Léocadie Mousseau, femme de feu Alphonse Meunier, décédée à la paroisse St. Martin, le 29 mai 1823.

Le No. 4 contenait l'extrait de Sépulture d'Alphonse Pierre Meunier, décédé à la paroisse de Natchitoches, le 24 août 1825.

Le docteur prit les Nos. 1 et 3, et les remit dans la cassette, qu'il renferma à clef dans l'armoire. Le No. 4, il le déchira en petits morceaux, qu'il alla jeter dans le feu.

Un instant après le docteur revint, tira son livret de notes et lut l'extrait qu'il avait fait, le matin, du régitre de l'Hospice des Aliénés.

—" P. Asselin ! " C'est bien là, se dit-il, le nom de l'ancien portier de l'Hospice. Mais où est-il maintenant ? est-il mort ? vit-il encore ? Je donnerais cent piastres pour savoir où il est ! Si je pouvais le voir seulement un quart-d'heure ! et le docteur se mit à marcher de long en large, se frottant les mains et se grattant le front de temps en temps. " Tiens ! une idée...." Et le docteur prit son chapeau et se rendit chez un marchand libraire, à quelque distance de chez lui.

—Bonjour, monsieur, dit-il au commis, pourriez-vous me laisser voir votre livre d'adresses ?

—Oui, monsieur, le voici.

Le docteur chercha à la lettre A, et trouva " P. Asselin, fabricant d'allumettes, No. 130, rue des Allemands." Il ne perdit pas de temps, prit une voiture de remise et se rendit au No. 130 rue des Allemands ; là il trouva P. Asselin, le même P. Asselin, ancien portier de l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

—Tiens, père Asselin, mais c'est vous, et moi qui vous croyais mort depuis le dernier choléra.

—Eh bien, non, monsieur le docteur, je ne suis pas mort, comme vous voyez. Toujours à l'ouvrage, nuit et jour, pour compléter une petite somme.

—Pour compléter une petite somme ! Et pourquoi ?

—Je voudrais passer en France, pour y aller finir mes jours auprès de ma vieille sœur, qui m'a écrit le mois dernier qu'elle m'attendait.

—Et quand voudrais-tu partir ?

—Mais dès demain, si j'avais l'argent pour payer mon passage.

—Combien te faut-il ?

—Encore vingt-cinq piastres, mais comme je trouve vingt piastres de mon établissement, je n'ai plus besoin que de cinq piastres.

—Ce n'est pas le diable. Pourquoi n'es-tu pas venu me trouver ?

—Ah ! monsieur le docteur, vous êtes toujours si bon, si généreux ! mais

voyez-vous, je n'ai jamais mendié, et j'aimerais mieux mourir que de demander.

—Allons, allons, fausse honte que tout ça ; entre vieilles connaissances on ne fait pas tant de façons. Ah ! à propos, maintenant que j'y pense, un vieux souvenir qui me revient de bien loin ; il y a cinq à six ans, je me suis aperçu que tu avais oublié de faire quelques notes dans le registre des entrées de l'Hospice des Aliénés. Pour le moment je ne me rappelle pas bien ce que c'est, il y a si longtemps que je n'ai vu les registres.

—Mais, docteur !

—Il n'y a pas de mais, ce n'est qu'une affaire de forme. Allons, monte en voiture avec moi et dans dix minutes je te ramènerai.

Le père Asselin se lava les mains, mit son habit des dimanches et monta dans la voiture du docteur Rivard.

—Postillon, à l'Hospice des Aliénés.

Les chevaux partirent au grand trot, et bientôt le docteur entrait au parloir de l'Hospice, suivi du père Asselin.

Jérémie, en voyant venir le docteur pour la deuxième fois dans la même journée, crut que le docteur rajeunissait.

—Bonjour, Jérémie. Tu vas me trouver un peu fatiguant aujourd'hui ? —sais-tu que j'ai encore une petite commission à te faire faire.

—Pas du tout, docteur.

—Eh bien ! fais moi donc le plaisir d'aller chez l'apothicaire m'acheter deux onces d'opium.

Le docteur mis un billet de deux piastres dans la main de Jérémie, en lui disant de garder le change pour lui.

Aussitôt qu'il fut parti, le docteur prit le folio 4 des régistres des entrées de l'Hospice, et prenant bien soin de n'en point secouer la poussière, il l'ouvrit au hasard, feuilleta quelques pages, fit faire quelques corrections insignifiantes au père Asselin ; puis étant arrivé, comme par hasard, à la page 147.

—" Tiens, dit-il, je ne m'étais pas aperçu de ceci ! mais, père, tu avais donc oublié d'entrer à la marge ce que je t'avais dit à l'égard du petit Jérome ? "

—Mais, vous ne m'en avez jamais rien dit !

—Ah bien, par exemple, en voilà une bonne ! c'est bien heureux que je m'en sois aperçu aujourd'hui ; il est vrai que c'est de bien peu d'importance, mais enfin, c'est une justice à ce pauvre enfant. Qui sait, peut-être qu'un jour ça pourra lui servir ?

—Qu'est-ce que vous m'aviez dit, docteur ?

—Ecris.

Et le père Asselin écrivit à la marge, en face de l'entrée de "Jérôme," sous la dictée du docteur :

" Le véritable nom de Jérôme est Alphonse Pierre, né à la paroisse de St. Martin, le vingt-et-un mai mil huit cent vingt-trois. Sa mère était Léocadie Mousseau, femme de———actuellement décédée."

—C'est bien, signe de tes initiales maintenant.

Le père Asselin signa, sans se douter de l'importance de ce qu'il venait de faire. Le docteur remit avec précaution les régistres à leur place, et, sans attendre le retour de Jérémie, partit avec le père Asselin, qu'il reconduisit chez lui.

Le lendemain un vaisseau partait pour le Hâvre-de-Grâce ; le père Asselin qui avait complété sa somme était passager à bord.

Quand le docteur Rivard retourna le lendemain à l'Hospice, il fit encore venir Jérôme à sa chambre, lui donna des sucreries, et après s'être assuré qu'il se rappelait parfaitement la leçon qu'il lui avait apprise la veille, il lui recommenda de ne dire à personne qu'il savait son vrai nom et celui de sa mère, excepté que quelqu'un le lui demandât spécialement : " car, lui dit-il, si tu t'en vantais de toi-même, on te croirait fou. Ainsi si on ne le te demande pas, n'en dis rien ; si on te demande pourquoi tu ne le disais pas, tu répondras que tu craignais qu'on ne se moquât de toi." Le docteur lui fit encore répéter deux ou trois fois sa leçon, après quoi il alla trouver le chef de l'institution, auquel il n'eut pas de peine à persuader que Jérôme manifestait des signes sensibles d'un prompt retour à la raison. Le chef de l'institution, qui ne s'occupait jamais des aliénés, laissant ce soin aux gardiens, crut le docteur, et ne s'en occupa pas d'avantage. C'est tout ce que ce dernier désirait.

CHAPITRE XII.

LE TUTEUR.

Parmi la nombreuse clientèle du docteur Rivard, se trouvait la famille du juge de la Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans. Depuis un grand nombre d'années le juge n'avait pas eu d'autre médecin, et il s'en était toujours trouvé satisfait, car outre la grande capacité du docteur, il était d'une ponctualité remarquable auprès de ses patients, n'hésitant jamais un seul instant à accourir auprès d'eux aussitôt qu'on le faisait demander, fut-ce de jour, fut-ce de nuit, fit-il beau, fit-il mauvais. Outre ces qualités, il ne présentait ses comptes que rarement, et attendait volontiers qu'on vint les lui payer, surtout lorsqu'il était certain de la solvabilité de ses débiteurs.

Or, ce fut à l'occasion de l'un de ces comptes, que le docteur Rivard reçut le billet suivant, que la négresse Marie lui remit à son retour de l'Hospice.

" Mon cher docteur,

" Il y a longtemps que nous ne vous avons vu ; vous négligez vos patients quand ils ne sont plus que vos débiteurs et amis. Veuillez me faire le plaisir de venir prendre le thé ce soir, sans cérémonie ; nous causerons, et surtout n'oubliez pas votre compte que je désirerais solder. Votre, etc.—T. R.

" N. Orléans, 29 oct. 1836."

—Bien ! se dit le docteur Rivard, quand il eut lu ce billet. Une invitation de la part de M. le juge de la Cour des Preuves, pour souper, causer et régler des comptes ! Nous serons donc seuls, car on ne règle pas de comptes en compagnie. Ça me va à merveille. Je n'accepte jamais d'invitation ; mais celle-là ! c'est bien différent ; j'irai ; oh ! oui, j'irai.

Et puis, exclama le docteur, en se jetant dans son fauteuil, et essuyant la sueur de son visage, les choses vont pour le mieux. Les régîstres corrigés ; Jérôme qui sait par cœur son âge, son nom et celui de sa mère et le lieu de sa naissance ; Asselin parti ! Que l'on dise qu'il n'y a pas une providence qui veille à tout, maintenant ! Mais le plus difficile n'est pas encore fait. Pierre de St. Luc m'embarrasse ; quoique Pluchon soit à ses trousses, je ne suis pas sans inquiétude à son égard. Pluchon est une fine mouche, mais il manque de caractère, ça n'a pas plus de cœur qu'une poule ! Je sais bien qu'une fois Pierre de St. Luc en sûreté à l'habitation des champs, il n'y aura plus rien à craindre de ce côté ; mais le tout, c'est de l'y conduire ! Je voudrais bien savoir s'il sera encore longtemps en mer. Il y a déjà deux jours que le *Sauveur* est arrivé, le *Zéphyr* ne doit pas tarder. Allons ! pourquoi me casser la tête de cela ? Jusqu'ici tout ne semble-t-il pas me sourire ? Comptons sur notre étoile qui n'est pas encore éclipsée.

Après avoir fait cette consolante réflexion le docteur prit son livre de compte, et prépara le mémoire de frais et visites que lui devait le juge de la Cour des Preuves, qu'il plia et mit dans son portefeuille. Après cela il écrivit un mot à l'adresse de M. Pluchon, qu'il envoya à la poste.

Quand sept heures sonnèrent, le docteur Rivard se rendit chez le juge de la Cour des Preuves, où il était attendu pour prendre le thé. Le Juge et le Docteur se connaissaient depuis longtemps, quoiqu'il n'y eut pas d'intimité entre ces deux hommes si différents et dans leurs mœurs et dans leur caractère. L'un était aussi franc et ouvert que l'autre était fourbe et hypocrite. Le premier n'eut voulu pour rien au monde faire tort à son prochain, le second ne se faisait aucun scrupule de flétrir l'innocent pour le dépouiller ensuite, et tous les moyens lui étaient bons pourvu qu'il pût parvenir à son but sans se compromettre. Tous deux intelligents et d'un esprit supérieur, tous deux jugeant les autres d'après leur propre cœur, devaient en venir à des conclusions bien différentes l'un de l'autre. Tels étaient les deux hommes

qui allaient prendre le thé ensemble et causer. Le juge ne considérait la visite du docteur que comme un passe-temps agréable, celui-ci en espérait un résultat important.

—Et comment vous portez-vous, mon cher docteur ? dit le juge en allant au-devant de ce dernier ; il y a un siècle que l'on ne vous a vu ; vous devenez rare, rare comme le beau temps.

—Je me porte très bien, je vous remercie ; et vous-même, comment est votre santé ? Madame est bien, j'espère ?

—Mais oui, elle est partie pour la campagne depuis hier, et je ne pense pas qu'elle revienne de quelques semaines ; elle est allée chez une de ses tantes à la paroisse St. Martin. Quant à moi, je suis à merveille ; il me semble que je rajeunis ;—mais vous, docteur, vous ne rajeunissez pas.

—J'ai pourtant bonne santé, bon sommeil, bon appétit.

—Vous travaillez trop, docteur ; vous menez une vie un peu trop austère.

—Que voulez-vous, je deviens vieux, le monde a bien peu d'attraits pour moi, et il n'est jamais trop tôt pour se préparer au grand voyage.

—C'est vrai ; si vous me le permettez, nous allons, en attendant, passer dans la salle à manger où le souper est servi. Il n'y a pas grand chose, je mène vie de garçon de ce temps-ci. Entrez, docteur, ou plutôt suivez-moi.

Le juge et le docteur s'assirent devant un excellent souper. Le premier mangea comme un homme et le docteur se contenta d'un peu de salade et de deux à trois verres d'eau.

—Comment, docteur, vous ne mangez pas d'autres choses ?

—Merci, c'est mon régime ; depuis près de cinq ans, je ne prends pas autre chose pour mon souper. Quelquefois vers dix heures, je prends une croute, quand je me sens l'estomac faible et que je suis obligé de faire quelque visite de nuit. Autrement, rien de plus.

—Vous prendrez bien un petit verre de vin ; c'est du Chambertin, ça ne vous fera pas de mal.

—Merci, je n'en use jamais.

—Allons, docteur, il faut avouer que si vous péchez, ce n'est pas par gourmandise au moins.

—Hélas, mon cher monsieur, j'en ai bien assez d'autres sur la conscience, sans que j'y ajoute encore le péché de gourmandise ; quoique, soyez sûr, ce ne soit pas par dévotion que je me prive de manger des mets aussi succulents que ceux que vous avez sur votre table.

—Eh bien, si vous ne mangez pas d'avantage, passons dans mon étude ; nous serons seuls et nous causerons sans façon.

Le juge et le docteur s'assirent chacun dans un large fauteuil autour d'un feu brillant qui pétillait dans la grille de l'étude. Une lampe en bronze surmontée d'un globe en cristal découpé jetait une vive lumière dans l'appartement.

—Vous avez apporté votre compte, docteur, j'espère ?

—Oh ! ce n'est pas la peine, monsieur le juge, répondit le docteur Rivard, en se plaçant de manière que la lumière de la lampe ne frappât pas dans son visage ; ce n'est véritablement pas la peine.

—N'importe, il y a assez longtemps que nous n'avons réglé, et j'aime à solder mes comptes de médecine, au moins une fois tous les vingt-quatre mois ; ce n'est pas trop souvent, je pense, et il ne faudra pas m'en vouloir, docteur, si je veux vous payer.

—Je vous ai apporté ce que vous demandiez, mais si je vous le donne, ce n'est qu'à une condition.

—Et laquelle ?

—Je ne vous le donnerai pas sans cela.

—Mais encore.

—Je désire que vous en gardiez le montant par devers vous pour le distribuer aux pauvres sans me mentionner.

—Mais, docteur....

—Nous, sommes d'anciennes connaissances, et vous voudrez bien faire cela pour moi. Je réservais spécialement ce compte pour quelqu'œuvre de charité.

—Mais, docteur, je ne puis en conscience m'attribuer le mérite aux yeux du monde de semblables aumônes, et d'ailleurs vous êtes vous-même dans une position bien plus favorable pour les distribuer ; vous êtes journellement en contact avec ceux que la misère et l'indigence peut-être plus que la maladie, réduisent à avoir recours au médecin.

—Hélas ! oui, ce que vous dites là n'est que trop vrai ; aussi, M. le juge, je prends quelquefois sur mon superflu pour leur procurer quelque soulagement.

Le docteur qui, en disant ces mots, s'était un peu retourné vers la lumière, avait donné à sa physionomie une expression de charité si bénoite, si modeste, que le juge ne put s'empêcher de s'écrier :

—Ah ! mon cher docteur, vous êtes un saint homme, j'avais toujours pensé que vous vous mettiez à la gêne pour mieux secourir l'indigence ; je ne m'étonne plus que vous soyez toujours pauvre, avec une aussi nombreuse clientèle !

—Vous êtes trop bon, M. le juge, et d'ailleurs vous êtes dans une bien grande erreur. Je donne bien quelque chose, mais si peu, si peu que j'ai vraiment honte de ne pouvoir faire d'avantage ; hélas ! moi qui aurais tant besoin de faire du bien en ce monde pour réparer, non pas réparer, mais atténuer un peu les fautes dont je me sens coupable, et les reproches que me fait ma conscience.

—Docteur, je puis vous juger maintenant, je vous comprends, vous craignez que l'on attribue à un esprit d'ostentation les riches aumônes que vous

faites, et vous désireriez que quelqu'autre les fit pour vous. Je suis bien sûr que plus d'un infortuné a été tiré de la misère par vous, sans que l'on ait découvert d'où venait le bienfait. N'ai-je pas deviné juste, docteur ?

—Permettez-moi de ne pas répondre à cette question.

—J'apprécie votre modestie et votre pieuse générosité; mais en vérité, docteur, je ne puis me charger de faire une chose qui, tout en vous dépouillant du mérite aux yeux du monde, aurait l'effet de me faire attribuer l'honneur d'une action dont je ne serais pas l'auteur.

—Vous pourrez, M. le juge, dire que cette somme vous a été remise par une personne inconnue.

—Non, vraiment, docteur, je me ferais un scrupule d'accepter, vu surtout que c'est une somme que je vous dois.—Voyons le montant de votre mémoire.

Le docteur Rivard se rendit enfin aux raisons du juge, bien content de pouvoir toucher le montant de son compte tout en laissant son client sous l'impression qu'il ne l'acceptait que pour le distribuer aux pauvres. Le docteur avait eu le soin de réduire le mémoire de moitié.

—En vérité, docteur, vous n'êtes pas raisonnable ; vingt quatre mois de soins et de visites pour moi et ma famille, et vous ne demandez que deux cent trente-six piastres !

—C'est bien suffisant, et en conscience je me reprocherais presque de l'avoir fait monter si haut, si ce n'est que j'avais eu l'intention de vous en laisser le montant en main pour le distribuer en œuvres de charité. Vous êtes bien le premier auquel j'entends dire qu'un mémoire de médecin est trop faible.

—Eh bien, n'en parlons plus; voici un ordre sur la banque de l'Union pour le montant.

—Merci.

Le docteur plia l'ordre et le mit dans son portefeuille, sans le regarder ; quittança son compte et le remit au juge.

—Parlons des choses du monde, maintenant, politique, nouvelles européennes, nouvelles locales, etc. A propos, docteur, vous étiez, je crois, le médecin d'Alphonse Meunier, ce riche négociant qui est mort la semaine dernière.

—Hélas ! oui. C'était un brave homme celui-là ; et mon meilleur, je pourrais dire mon seul ami. Je ne puis y penser, sans me sentir venir les larmes aux yeux.

Et en effet, par un de ces jeux de muscles toujours au service de certaines personnes, quelques pleurs vinrent mouiller les paupières du docteur, qu'il eut la précaution de laisser voir au juge, avant de les essuyer.

—Vous le connaissiez depuis longtemps ?

—Depuis mil huit cent vingt, et je puis me glorifier de l'intimité qui a toujours existé entre nous.

—Il vous a fait un beau legs dans son testament ; je vois qu'il voulait vous laisser un souvenir.

—Trop beau, M. le juge, trop beau ! ça bien été malgré moi qu'il m'a mentionné dans son testament ; savez-vous qu'il voulait me faire un bien plus grand legs et que, si je ne m'y fusse opposé péremptoirement, il m'aurait nommé son exécuteur testamentaire. Mais vous sentez bien, M. le juge, qu'avec mes habitudes, mes devoirs et mon incapacité dans les affaires je ne pouvais accepter. Et d'ailleurs n'avait-il pas le jeune Pierre de St. Luc, un orphelin qu'il a élevé, et qui, je vous l'assure, est un charmant jeune homme et bien digne de toute la tendresse du père Meunier.

—En effet, j'ai été un peu surpris, quand j'eus appris votre intimité avec M. Meunier, de voir que vous n'aviez pas été nommé son exécuteur testamentaire ; mais je vois la raison maintenant. J'aurais voulu vous voir l'administrateur d'une telle succession ; vous en étiez digne et je vous considère, quoique vous en disiez, bien plus capable de l'administrer que le jeune de St. Luc, qui, après tout, n'est qu'un jeune homme et de plus un marin, et qui, malgré les belles qualités que vous lui donnez, n'en dissipera pas moins une partie dans de folles extravagances.

—Oh non ; sous ce rapport là, soyez tranquille, le jeune de St. Luc est sobre, sage, pieux et très-versé dans les affaires. Il est bien plus capable que moi. J'ai toute confiance dans St. Luc, et je ne sais si c'est parce que mon ami M. Meunier l'aimait et l'appelait son fils, que je me sens une bien grande affection pour ce jeune homme. Il sera toujours pour moi le représentant de son bienfaiteur et du mien. Pauvre cher M. Meunier, mon seul et mon dernier ami sur cette terre.

Le docteur versa plusieurs larmes.

—Allons, mon cher docteur, ne vous affligez pas. Nous ferons mieux de changer de sujet ; celui-ci réveille de trop pénibles sensations.

—Oh non ! au contraire, M. le juge, je me sens un peu agité, mais ça me fait du bien de pleurer quelque fois. Je voudrais pouvoir faire quelque chose avant de mourir et continuer en son nom les bonnes œuvres qu'il faisait durant sa vie. Voici, M. le juge, ce que j'ai pensé faire du legs qu'il m'a fait et que j'accepte afin de l'associer à une action charitable ; je me suis décidé à accepter la tutelle d'un pauvre orphelin, qui se trouve actuellement à l'Hospice des Aliénés. C'est un jeune enfant de douze à treize ans, dont le cerveau malade l'avait fait mettre parmi les aliénés ; quoiqu'il n'ait pas une intelligence bien développée, j'ai pu remarquer beaucoup de bon sens et beaucoup de raison dans l'enfant ; il n'est point du tout aliéné, mais il est d'une telle timidité, a été tellement négligé, tellement maltraité, tellement bafoué, battu, qu'il a peur de la moindre chose, du moindre bruit. Je le soigne depuis longtemps, et j'ai contracté un véritable attachement pour l'enfant. Comme il est nécessaire que toute personne, qui veut se charger

de quelqu'un des malades de l'Hospice, ait à assurer une certaine somme d'argent, par forme de rente viagère, au malade avant de pouvoir le faire sortir de l'institution, je me suis décidé à convertir les trois mille piastres, que me lègue M. Meunier, en quelque bien-fonds qui deviendra la propriété du pauvre orphelin.

—Vous faites là une belle et noble action, docteur, permettez-moi de vous dire, sans flatterie, que vous êtes le meilleur et le plus saint homme que je connaisse ! Et comment s'appelle votre futur pupille ?

—On ne lui connait pas d'autre nom que *Jérôme.*

—Quels sont ses parents, vivent-ils encore ?

—On n'a jamais connu ses parents, ni leur noms, ni leur origine, ni leur domicile ; on ne sait s'ils vivent. Mais comme j'ignore les formalités à suivre pour me faire nommer tuteur, je voudrais bien que vous me fissiez le plaisir de me dire ce que je dois faire.

—Bien volontiers : quand voulez-vous être nommé tuteur ?

—Au plus tôt, demain s'il se peut ; car voyez-vous, ce pauvre enfant est tellement exposé à l'Hospice, que le plus tôt il pourra être sous la protection de quelqu'un qui en aura soin, le mieux ce sera pour lui ; il est d'une nature si sensible.

—C'est bien. Voici ce que vous aurez à faire : 1o. vous ferez préparer par un notaire l'acte constituant la somme que vous destinez à l'orphelin, en l'appliquant par hypothèque sur quelqu'une de vos propriétés ; 2o. vous viendrez pardevant moi au greffe de la Cour des Preuves, demain à midi, accompagné de sept personnes afin d'avoir ce qu'on appelle une assemblée de parents, pour prendre leur avis sur la nomination du tuteur. Tâchez de trouver des amis de l'orphelin, s'il en a, autrement, les sept premières personnes venues feront l'affaire. Je prendrai leur avis, vous signerez et je vous délivrerai les lettres de tutelle. Voilà tout.

—A midi, demain.

—Oui, je conçois votre hâte de retirer cet enfant de l'Hospice où le contact de toutes sortes de personnes ne doit pas manquer d'affecter son cerveau et sa constitution, s'il est aussi délicat, aussi craintif et aussi impressionnable que vous le dites.

— Pauvre enfant ! ses douces dispositions me l'ont fait remarquer depuis longtemps, et je me suis toujours senti une espèce d'entraînement vers lui. J'espère que j'en ferai quelque chose de bon ; un pieux et honnête citoyen.

La conversation se prolongea encore quelque temps ; et quand l'horloge sonna dix heures, le docteur Rivard prit congé du Juge de la Cour des Preuves et se rendit chez lui.

Le lendemain matin le docteur alla trouver un notaire et constitua une hypothèque de trois mille dollars avec intérêt de dix pour cent par an payable à *Jérôme*, son futur pupille.

A midi, le docteur, muni de copie de l'acte d'hypothèque, et accompagné de sept personnes officieuses, se rendit au greffe de la Cour des Preuves, où le Juge, après avoir pris l'avis de l'assemblée de famille, lui délivra les lettres de tutelle, le nommant: " *Tuteur de l'orphelin Jérôme, actuellement et erronément détenu comme lunatique à l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle Orléans.*"

Quand le Dr. Rivard fut parti, le juge, s'adressant au greffier, Monsieur Jacques, lui demanda s'il connaissait celui qui venait d'être nommé tuteur de l'orphelin Jérôme.

— Non, monsieur le juge, répondit monsieur Jacques.

— Eh bien ! connaissez-le, c'est le docteur Rivard, le plus saint et le plus honnête homme de la Nouvelle-Orléans ?

— Ah !.....

G. B.

(*A continuer.*)

DESTINEE PROVIDENTIELLE DE ROME.

(SUITE.)

II

ESQUISSE HISTORIQUE DE ROME.

Un magnifique théâtre a été dressé et décoré pompeusement. Quelles scènes s'y sont déroulées ? C'est ce que l'histoire de Rome va nous faire voir.

La destinée de cette ville, dans ses caractères essentiels, a été prédite il y a vingt quatre siècles. Au milieu de cette fameuse cité de Babylone, la Rome de l'Orient, le prophète Daniel a dit ce que devait être l'empire dont elle serait la capitale. Après avoir vu sous les formes de diverses bêtes énormes les royaumes des Assyriens, des Perses et des Grecs, il voit apparaître une quatrième bête, plus forte, plus épouvantable que les autres. Elle brise tout et foule tout aux pieds. Il fut dit au prophète que l'empire figuré par cette bête soumettrait tout à sa domination, mais que lui-même serait détruit et que sa puissance serait donnée au peuple des Saints du Très-Haut.

Il n'y avait que deux siècles que Rome existait, lorsque Daniel traçait ainsi son histoire. Rome est fondée 753 ans avant Jésus-Christ. Son fondateur lui-même, suivant les traditions, pressent que son empire durera toujours, et il donne à la forteresse qu'il construit le nom de *Capitole*, présage de la domination qu'elle doit exercer. A peine est-elle née que Rome étend ses mains et s'empare de tout ce qu'elle peut toucher. Les villes du Latium sont la proie de son enfance. Elle manifeste la force de son adolescence par la conquête de l'Italie presque toute entière. En même temps, Rome, après

S. L. Taillefer

avoir passé par diverses formes politiques, achevait de se donner cette forte constitution qui devait lui procurer tant d'éclat et de grandeur. Puis sortie de la crise terrible où l'avait mise cet autre peuple destiné lui aussi à de si grandes choses, les Gaulois, elle sent sa puissance trop resserrée en Italie, il faut qu'elle l'étende au dehors.

De l'autre côté de la Méditerranée était un peuple puissant par ses richesses et fameux par sa cruauté et son immoralité. Il était de cette race de Chanaan, qui avait été maudite et condamnée à la servitude. Rome attaque Carthage; la guerre est longue et terrible. Annibal écrase les armées Romaines, mais la grande cité ne désespère pas de son salut; elle reprend courage, et changeant bientôt la défaite en victoire, elle détruit son opulente rivale et fait de son empire une de ses provinces. En domptant Carthage, Rome avait dompté le monde. Les guerres suivantes ne furent pour elle que des prises de possession. L'Espagne est conquise; la Grèce, la glorieuse Grèce, la patrie de Miltiade, de Thémistocle et de tant de héros fameux, est engloutie dans son empire. La Macédoine, autrefois maîtresse du monde, soumise à son tour, voit l'héritier d'Alexandre attaché au char triomphal de Paul-Emile. Et les successeurs de Nemrod, de Nabuchodonozor, ainsi que les successeurs des Pharaons, les rois de l'Asie et de l'Afrique, sont sous la tutelle de Rome. Le sénat voit s'incliner devant lui toutes les couronnes du monde: il n'y a qu'une autorité souveraine pour ces peuples; celle de Rome. Polybe put alors écrire que la Fortune (nom payen de la Providence) avait ramené toutes les choses humaines à l'unité et que l'histoire devenait une.

Les diverses nations du monde ne formant qu'un empire, la force des choses demandait que Rome fut soumise elle-même à l'unité dans un chef qui seul la gouvernât. Ses plus grands citoyens ont cet instinct de la domination sur Rome et le monde. Marius fait de violentes tentatives pour s'assurer le pouvoir, Sylla les continue. Pompée, appelé le Grand, par ses concitoyens, tend à l'empire; mais il a un rival: " Voici César, César, actif, hardi, infa-
" tigable, éloquent, d'une ambition immense, généreux, superbe, mais sans
" aucun frein moral à ses passions. César c'est Rome incarnée, Rome faite
" homme avec ses grandeurs et ses vices." [1]

César soumet les Gaules, la Bretagne, porte la guerre dans tous les pays déjà conquis par Rome, et qui par suite des discordes civiles étaient en armes contre lui. Partout la victoire l'accompagne; pour lui, apparaître c'est conquérir; il a raison de dire: *veni, vidi, vici.* Mais lui-même tombe sous le poignard de Brutus. " Toutefois l'unité de pouvoir ne succombe pas.
" Elle s'unit dans Octave, qui, sous le nom d'Auguste, triomphant de tous
" les peuples soumis et de ses ennemis abattus, ferme le temple de Janus, et
" règne en paix sur le monde devenu un en devenant Romain. [2]

1 Rohrbacher—*Hist. de l'Eglise*—lib. 22.

2 Rohrbacher.—*Ibid.*

Pendant trois siècles, Rome continue à dominer sur les nations. Toutes les richesses de l'univers viennent s'accumuler dans son sein, et contribuent à en faire la plus belle des choses, suivant l'expression du poëte :

Et rerum facta est pulcherrima Roma.

Mais ce n'était pas comme dominatrice du monde sous le rapport matériel qu'elle devait être la ville éternelle ; elle allait voir sa puissance décliner et s'anéantir. Elle qui avait fait tant de ruines sur la terre, allait devenir la plus grande ruine du monde. La voix de tant de nations qu'elle avait mises aux fers, de l'oppression qu'elle avait fait peser sur le monde, de son affreuse immoralité, et surtout du sang des chrétiens qu'elle avait versé à larges flots, cette voix était montée vers le trône de l'Eternel pour crier vengeance. Le Tout-Puissant l'avait entendue. Il appelle les peuples barbares pour être les exécuteurs de sa justice. Ceux-ci partent des contrées les plus obscures, animés d'une fureur de détruire que rien ne peut calmer. " Je ne puis m'ar- " rêter, disait Alaric, quelqu'un me pousse et me presse à saccager Rome." Ataulphe, son successeur, répétait : " J'ai la pensée d'effacer le nom romain " de la terre." " Maître," dit le pilote qui conduit Genséric, " à quel peuple " veux-tu porter la guerre ? "—" A celui contre qui Dieu est irrité."

Et les voyez-vous ces Goths, ces Vandales, qui se ruent sur la grande cité ? Quels débris de toute sorte signalent leurs invasions ? Mais Rome saccagée par ces peuples devait subir une humiliation plus grande. Elle devait voir sa domination anéantie par une peuplade tout à fait inconnue. Les Hérules ! qui jamais avait ouï ce nom ? Les voici : leur chef dépose Augustule, l'héritier d'Auguste. C'en est fait, il n'y a plus d'empire Romain. Ce colosse a succombé sous les coups des Hérules ; ceux-ci ont accompli leur œuvre ; ils ont soumis le peuple roi du monde, ils disparaissent, on n'en entend plus parler.

Cependant Rome n'avait pas encore payé toute sa dette : Totila met la dernière main à sa ruine : il entre dans la ville, la saccage de fond en comble, la dépeuple de tous ses habitants. Rome devint à la lettre un désert. Lorsque Bélisaire s'avança quelque temps après pour y entrer, il ne pénétra qu'avec peine, au milieu des immenses débris des fastueux monuments de la Maîtresse de l'Univers. Tout-à-coup son oreille est frappée ; qu'entend-il ? le cri des bêtes féroces, se jouant au soleil sous des restes de portiques de marbre, ou mugissant, en rongeant les os déjà blanchis de squelettes jetés çà et là parmi les décombres. Il appelle les Romains. Pas une voix humaine ne lui répond. Le silence règne partout ; c'est la paix du tombeau. Il n'y a pas un seul habitant dans Rome, devenue une immense sollitude. Seulement on croit entendre résonner, sortant du tombeau de Tacite, le mot fameux : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Mais bientôt le Pontife Romain accourt : et sur les ruines de la ville des Césars, il médite les paroles

du prophète, concernant le grand empire. *Le jugement aura lieu afin que sa puissance soit détruite, qu'elle soit brisée et qu'elle périsse.* Et en même temps, le Vicaire du Christ se réjouit en lisant ces autres paroles de Daniel prédisant la souveraineté qui devait remplacer celle dont il voyait les débris à ses pieds : *Le royaume et le pouvoir seront donnés au peuple des saints du Très-Haut ; ce royaume est éternel et tous les rois lui seront soumis.* Daniel. 7.

L'empire de Rome n'a pas été anéanti, il a été transformé. Rome domine encore. On lit, dans les ouvrages de Pline le naturaliste, un passage étrange. Suivant cet auteur, Rome aurait eu deux noms ; mais l'un de ces noms ne devait jamais être prononcé ; c'eut été un crime de le faire entendre dans le secret des cérémonies payennes : " *Cujus nomen alterum dicere in arcanis cæremoniarum nefas habetur.*" Un citoyen fut sévèrement puni pour avoir osé le rappeler. Qu'était-ce donc que ce nom, qui faisait trembler l'augure, agitait le magistrat sur sa chaise curule, et qu'on persécutait comme un ennemi ? Ne dirait-on pas que Rome chrétienne était apparue à ces hommes, plantant la croix au faîte du Capitole ? Dieu leur aurait donné comme un pressentiment de cette destinée mystérieuse de la ville, qui aurait fait trembler, à l'aspect sévère avec lequel elle se présentait, ces Romains livrés à tous les vices.

Il y a un vers fameux qui dit toute l'histoire de Rome :

Venue d'un peuple roi, mais reine encor du monde.

C'est la seconde partie de cette histoire que je vais maintenant esquisser. Rome payenne était au faîte de sa puissance, lorsqu'un pauvre juif arrive dans son sein. Il se dit l'envoyé de Dieu, chargé de régir toutes les intelligences et de fonder un empire qui subsisterait toujours. Il vient faire de la capitale du monde le siége de sa propre domination. Bientôt il a un collègue puissant en paroles et en œuvres, et ces deux consuls de la république chrétienne, Pierre et Paul, commencent à attaquer Rome dans tout ce qu'elle a de cher, dans sa passion pour la gloire, la richesse et la volupté. Ils soumettent à leur autorité un grand nombre de citoyens ; mais par ordre de Néron, ils sont saisis et mis à mort. Pierre a immédiatement un successeur qui continue son œuvre, et qui lutte lui aussi avec l'Empereur. Les chrétiens, c'est ainsi qu'on appelait les membres de la nouvelle société, les chrétiens se multiplient. On les fait mourir par milliers ; leur nombre s'accroit prodigieusement : on les proscrit partout, ils se creusent sous Rome même ces demeures fameuses connues sous le nom de catacombes. De ces souterrains, ils minent, pour ainsi dire, par leurs vertus et leurs prières la Rome qui resplendit au soleil. Cependant, de cette sombre retraite, le successeur de Pierre, gouverne la société dont il est le chef, et qui s'est répandue dans le monde entier.

La lutte entre les deux prétendants à l'empire de Rome et du monde,

dure trois siècles. Des flots de sang coulent par les plus horribles supplices ; les chrétiens seuls donnent ce sang. L'empereur croit avoir vaincu ; il fait ériger une colonne sur laquelle il proclame la destruction du nom chrétien ; et dix ans après son successeur voit la croix apparaître dans les airs. Il lui est dit : tu vaincras par ce signe. Il remporte une victoire sur son concurrent à l'empire, et lui-même tirant le pontife des chrétiens de sa demeure souterraine, il se prosterne devant lui, reçoit de sa main le baptême qui le fait membre de la société nouvelle, et il abandonne, du moins par le fait, en se retirant de Rome, toute l'autorité sur la ville éternelle, au successeur du pêcheur de Galilée.

Rome alors commence à exercer ostensiblement son nouvel empire sur le monde, sa domination sur les esprits et les cœurs. Elle est dévastée par les Barbares, parceque la vengeance de Dieu sur ce qui restait du monde payen devait s'accomplir ; mais ces peuples eux-mêmes se soumettent à son autorité spirituelle. Bientôt son Pontife devient Roi ; la domination temporelle de la ville des Césars, lui est providentiellement donnée. On veut la lui ravir ; mais voici que le chef du plus beau royaume qui soit sur la terre, de la nation qui est le bras visible de la Providence, ce souverain, le plus grand qui ait jamais gouverné les peuples, cet homme dont la grandeur s'est identifiée avec le nom, voici que Charlemagne arrive à Rome, fait respecter l'autorité du Pontife par son épée victorieuse en tant de guerres, et reçoit de ses mains sacrées, en s'agenouillant devant lui, la plus haute dignité humaine, la couronne impériale.

Rome chrétienne avait déjà soumis à son autorité spirituelle tout ce que Rome payenne avait conquis par les armes ; mais elle porte bien au delà son pouvoir. Elle envoie des conquérants qui, sous le nom de missionnaires, lui donnent des sujets dans les contrées les plus reculées. Elle répand partout, par la vérité qu'elle fait prêcher, la lumière de la civilisation. Elle alimente la vie de la société, par une foule d'admirables institutions qu'elle crée de toutes parts. Elle est le soleil qui éclaire et féconde. Elle arrive bientôt à un dégré de puissance, même dans l'ordre social, que Rome ancienne n'avait pas connu. Elle est la souveraine des souverains. Et ce n'est pas par les armes qu'elle a exercé cet empire. C'est par sa parole seule. Elle n'a qu'à exprimer sa volonté et les couronnes tombent ; les puissants empereurs sont déchus de leur autorité. S'ils veulent la reprendre, il faut qu'ils viennent s'agenouiller devant elle, lui demander pardon, et promettre l'obéissance à ses lois ; sinon la main de Dieu les frappe. Cette puissance suprême que Rome exerce par ses pontifes, elle n'en fait usage qu'en faveur de la liberté des peuples, des droits des nationalités, et de la conservation de la morale, seule base de la société.

Rome a perdu plus tard, pour le malheur des rois et des peuples, cette influence que la haute intelligence sociale du moyen-âge lui reconnaissait.

Mais elle a continué à dicter ses lois à la conscience des peuples. Au seizième siècle, il est vrai, le tiers de l'Europe se soustrait à sa domination spirituelle. Une large compensation lui est offerte. Des continents, des îles nouvelles sont découvertes : c'est pour que la croix y brille. L'Amérique, les Indes, le Japon appellent les missionnaires de Rome, et reculent ainsi son empire jusqu'aux extrémités du monde. Son autorité chancelle de temps à autre chez quelque peuple, mais elle se relève bientôt où elle va se dédommager par quelque nouvelle conquête. Elle peut dire avec bien plus de raison encore que Charles-Quint : " Le soleil ne se couche jamais sur les terres où je règne. " Car du lever de l'astre du jour, jusqu'à son couchant, son nom, comme celui de Dieu qu'elle fait adorer, est grand chez les nations. *Ab ortu solis usque ad occasum, nomen meum est magnum in gentibus.* Malach. 1. 2.

Nul, quelque puissant qu'il fût, ne l'a attaquée sans être écrasé par elle. La république française, la terreur de l'Europe à la fin du dernier siècle, enlève son pontife et son Roi, et proclame la déchéance de son autorité. Et voici que les ennemis naturels de Rome, les Russes et autres, chassent les armées françaises de l'Italie, et le successeur de Pierre occupe encore la chaire du vicaire du Christ. Napoléon ivre d'orgueil et d'ambition, veut de son épée accoutumée à fracasser les trônes, détruire celui du Pape. Il prétend casser la donation de Charlemagne. La foudre gronde au Vatican ; on méprise ce bruit qu'étouffe celui des victoires, mais le feu du ciel n'en tombe pas moins sur le géant. Prométhée est encore attaché à un rocher au milieu des mers, le vautour britannique lui déchire les entrailles, et Rome a revu son souverain reprendre sa domination pacifique.

La bête socialiste de 1848, préludant à la férocité de celle de l'Apocalypse, attaque la ville sainte et son chef ; celui-ci est forcé de quitter son palais devenu une prison. Mais Montalembert parle à la tribune française. La vraie liberté demande avec enthousiasme le salut de la mère de la civilisation, et l'ancien *carbonaro* de 1831, devenu le Président de la France, est forcé d'agir, pour sauver une autorité que la prudence d'ailleurs lui prescrit d'appuyer pour affermir la sienne.

L'épée d'Oudinot renouvelle la merveille tant de fois admirée : elle replace le Pontife sur son trône de la ville éternelle, et lui rend toute son autorité, sans tenir compte, par une haute intelligence des choses et un noble courage, des restrictions dictées par le chef du gouvernement français.

Pendant dix ans, Pie IX règne adoré du monde catholique. Les plus lointaines contrées, les îles perdues à l'extrémité des vastes océans, se soumettent à la foi que prêchent ses envoyés. Et lui, avec une autorité que nul de ses prédécesseurs n'avait vue si unanimement reconnue, il dit au monde catholique, attendant depuis tant de siècles, le dernier mot d'un mystère qui surpasse toute intelligence humaine, il dit : Je suis initié aux

secrets divins: voici la vérité, croyez à ma parole, ou soyez anathême. Et l'univers chrétien répète avec les démonstrations de la joie la plus éclatante: *Credo;* car Dieu a parlé par la bouche du Pontife, Rome c'est l'écho du Ciel. [1]

Et le schisme jaloux et l'hérésie persécutrice, et l'impiété haineuse de tout bien et toute vertu, ont rugi de colère. Quoi! après tant de siècles d'efforts pour abattre Rome, après tant d'insultes, tant de calomnies, tant de préjugés répandus contre elle, lui voir une domination plus brillante qu'elle n'avait jamais eue encore! Ah! ce serait à perdre désormais toute confiance dans les attaques contre son empire. Mais le génie du mal, qui désespère du bonheur pour lui-même, ne désespère jamais du malheur des autres. Il les pousse à une guerre continuelle contre tout ce qui est vrai et tout ce qui est bon. Rome vient de manifester une trop grande force pour qu'on attaque directement son autorité spirituelle; alors le mot d'ordre est donné à tous ses ennemis: "A bas son pouvoir politique." Et tout ce qui croupit au fond de cale de la société apparaît, hurlant ce cri destructeur. Les associations secrètes de l'Italie relèvent leur puissance, en se montrant au grand jour, sous le drapeau rouge, insigne du sang qu'elles veulent verser pour satisfaire leur haine de l'autorité, personnifiée par le Pape dans sa plus haute puissance. Une portion de la Péninsule, gouvernée par un roi à l'ignoble galanterie et par un ministre roué, dont toute la politique est la persécution de tout ce qui est religieux, le Piémont, veut régner seul en Italie; il sait que Rome reclame contre ses iniques envahissements. Il envoie partout ses émissaires pour fomenter la révolte contre l'autorité pontificale.

Le parlement britannique, si glorieux naguères par sa politique conservatrice et libérale, oublie ses propres intérêts, les progrès menaçants de la puissance rivale de la nation qu'il représente, pour satisfaire son fanatisme contre la papauté qu'un ministre cynique nourrit d'inculpations fausses et absurdes, malgré les démentis du noble pair, que je veux nommer, pour l'honneur du nom anglais, Lord Normanby.

Sur le trône de Charlemagne règne un homme salué au début de sa puissance par les espérances de tous les amis de la religion et de l'ordre. Il dispose d'une puissance matérielle et morale qui fait reposer en grande partie le sort de la société sur lui. Il a rendu à la religion de glorieux hommages et il a fait à l'Eglise de magnifiques promesses. Qu'il agisse conformément à ses paroles, et d'immortelles bénédictions se rattacheront à son nom. Mais il décline l'honneur de combattre en faveur du Vicaire du Christ. L'épée de ses généraux avait humilié aux champs de la Crimée ce Czar orgueilleux et cruel, que le chef de l'Eglise, dans une entrevue

1 Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

fameuse, avait cité au tribunal de Dieu et de la postérité pour ses persécutions à l'égard de la catholique Pologne.

L'empereur des Français, après avoir arraché l'empire Ottoman à l'ambitieuse convoitise de l'Autocrate Russe, déclare vouloir délivrer l'Italie de l'influence Autrichienne. Pour cela il s'allie avec le roi de Sardaigne; mais celui-ci n'a qu'un but, enlever Rome au souverain Pontife et y régner à sa place. Le maître absolu de la France laisse circuler une brochure devenue célèbre, laquelle, sous des formes respectueuses, établit que le pouvoir temporel du Pape doit cesser. En même temps son allié s'empare, aux yeux de sa propre armée, de la plus grande partie du domaine du chef de l'Eglise. Le monde catholique réclame. L'empereur fait répondre, au milieu des grands corps politiques de la nation, par ces orateurs qui ont fait de leur parole l'esclave de sa pensée, qu'intervenir en faveur du Vicaire du Christ serait troubler l'ordre, et qu'il faut respecter les faits accomplis. Et le roi brigand continue à faire peser un joug cruel sur l'Eglise dans ce territoire que son infâme rapine enlève au successeur de St.-Pierre.

La ville sacrée est plus menacée que jamais. Les Barbares viennent encore l'assaillir. Personne ne s'armera donc pour sa défense ?..... Mais que vois-je ?..... Est-ce un songe ? Est ce une scène des temps chevaleresques qui se déroule sous mes yeux ? J'entends crier sur le sol généreux de la France : Aux armes, Dieu le veut. Ombres de Godefroi, de Tancrède et de tant de héros, est-ce vous qui faites entendre ses accents ? Magnanimes chevaliers des âges de foi et d'honneur, que voulez-vous ? Oh ! retournez à votre repos sous les dalles de vos sublimes basiliques ou dans la poussière sacrée des champs de Solyme ; le siècle de l'égoïsme et de la déloyauté n'est pas digne de vos apparitions. Mais, non, ce n'est pas un rêve. C'est une glorieuse réalité qui vient interrompre une prescription devenue trop longue contre le dévouement aux grandes et saintes causes.

Les fils des plus illustres familles de la France et de la Belgique, prennent les armes. Leur solde, ils la demandent à leur propre patrimoine. Ils veulent immoler et leurs personnes et leurs biens. Ils n'apparaissent pas avec les décorations des grades élevés de la milice. Ils se sont faits simples soldats.

A eux se joignent une cohorte de braves, que, du milieu de ses infortunes, envoie la belle Erin, toujours constante en sa foi, toujours féconde en défenseurs de son culte.

Où allez-vous, nobles et généreux jeunes gens ? — Nous allons combattre pour défendre les droits du Père commun des chrétiens ; nous allons tenter de rendre à son autorité des provinces que la persécution et l'oppression désolent ; nous allons protester par notre mort, s'il le faut, contre l'inaction des puissances qui favorisent une monstrueuse spoliation, ou la voient s'accomplir sans vouloir l'empêcher par indifférence ou sans l'oser par peur ;

nous allons écrire avec notre propre sang, pour la mémoire des âges futurs, que tout honneur, tout dévouement généreux n'ont pas manqué à notre siècle et que l'Eglise de Jésus y a encore trouvé des martyrs.—Mais ne vous en coûte-t-il pas de quitter le sol si attachant de la patrie, et de vous arracher des bras de vos mères qui doivent vous être si chères, puisque vous tenez d'elles vos cœurs magnanimes?—Rome est une patrie pour tout chrétien, puisque c'est là que vit son Père : il nous faut la défendre. Quant à nos mères ; plus tendres que les femmes de Sparte, elles ont pleuré en nous pressant sur leur cœur et plus héroïques qu'elles, elles ont dit à l'un d'entre nous : " Il n'est pas nécessaire que mon fils vive, il est nécessaire que le Saint Siége soit défendu," et à un autre : " Que Dieu soit béni de ta résolution, ô mon enfant, il y a plus d'un mois que je le prie de te l'inspirer."

Mais il faut un chef à cette armée sans expérience. Qui va la commander ? Il est un guerrier qui a dompté, sur la terre africaine, les suprêmes efforts de l'Islamisme. Le dernier des héros Arabes, Abd-el-Kader, lui a remis son épée. Depuis, il a foudroyé le socialisme voulant ramener à Paris les jours de la terreur. Mais amateur de la vraie liberté, il est délaissé, proscrit même par le despotisme. Son épée dort. Elle se réveille au cri de Rome en détresse. Voici Lamoricière à la tête des nouveaux croisés. Il les a merveilleusement disciplinés. Son habileté et leur courage font présager la victoire. Mais un infâme guet-à-pens leur est préparé. Ils l'aperçoivent et comprennent que la mort les attend. Ils n'hésitent pas. Ils savent la valeur du sang versé pour une sainte cause. Ils font des prodiges de courage ; mais ils meurent. S'ils ne sortent pas victorieux dans le combat matériel, ils recueillent la plus glorieuse des palmes, celle du martyre. Quels hommages ne leur a-t-on pas déjà rendus ! Quelles pieuses et solennelles démonstrations se sont faites de toutes parts en leur honneur ! — Les deux mondes célèbrent à l'envi leur gloire: partout l'éloquence trouve les plus magnifiques accents pour exalter leur dévouement et leur valeur. Nul triomphateur n'a vu célébrer ses succès par des *Te Deum* aussi glorieux que les *Libera* chantés après leur mort. Nul vainqueur n'a été salué d'aussi nombreuses acclamations que ces vaincus. Nulle bataille ne jette plus d'éclat que celle où il ont succombé. Et comme aux temps antiques, Marathon a moins resplendi aux fastes de l'honneur que les Thermopyles, ainsi le soleil d'Austerlitz pâlit aujourd'hui devant celui de Castelfidardo.

Quel éclat jette la souveraineté pontificale resplendissant de la pourpre de ce sang ! Quel empire elle exerce encore, quelle permanence elle promet à l'autorité qui inspire un tel dévouement ! Elle est loin de n'avoir plus que quelques heures à compter, la puissance à laquelle s'immolent tant de si nobles vies.

Dieu a voulu que Rome reçût cette gloire d'un dévouement porté pour elle jusqu'à l'effusion du sang ; il a laissé toutefois sans succès la généreuse

croisade entreprise en faveur de ses droits. C'est qu'il lui réservait un triomphe plus glorieux et plus assuré qu'une victoire remportée par l'épée.

La Providence a voulu que la destinée sacrée qu'elle a faite à la ville éternelle fut reconnue de la manière la plus éclatante par la partie la plus nombreuse et la plus éclairée de la société. N'avez-vous pas lu ces écrits si multipliés publiés pour la défense du pouvoir temporel du St. Siége? Les plus belles intelligences de l'époque lui ont payé leur tribut. Quelle logique, quelle éloquence dans un grand nombre de ces brochures qu'a suscitées de toutes parts le dévouement à l'autorité pontificale ! La cause a été jugée en sa faveur au tribunal de l'intelligence. Nul plaidoyer raisonné de quelque valeur n'a été fait contre les droits du Pape à posséder Rome. La souveraineté du vicaire du Christ n'a été attaquée que par les injures et les mensonges des passions anti-religieuses : nul noble nom n'a signé un article dirigé contre elle ; et ses insulteurs, là où l'opinion catholique fait loi, en sont réduits à la honte, ou à d'hypocrites palliations de leurs accusations injurieuses.

La protestation de l'élite des esprits chrétiens à trouvé un écho dans toute la société religieuse. Voyez ce qui s'est passé dans le monde, ce mouvement de toutes les nations catholiques qui se lèvent pour protester contre l'outrage fait à leur chef. Ecoutez cette expression de dévouement au siège de Pierre que font entendre et la partie libre de l'Italie, et la France, et l'Espagne, et l'Allemagne, et la Belgique, et l'Irlande, et la malheureuse Pologne elle-même, malgré le joug de fer moscovite, et tout ce qu'il y a de catholiques dans les contrées où domine l'hérésie ; voix de foi et d'amour au Pape, à laquelle se joint en traversant l'océan, celle de l'Amérique Méridionale, du Mexique et des villes catholiques des Etats-Unis et de notre pays à nous-même, où tous les citoyens qui sont vraiment l'honneur de leur patrie, ont eu à cœur d'exprimer leurs sentiments à l'égard du chef de l'Eglise, par leur parole ou leur adhésion publique aux démonstrations faites pour la grande cause du souverain de Rome.

Voyez cet hommage d'un autre genre rendu à l'autorité du saint Père. On lui avait offert d'amples trésors pour qu'il renonçât à ses droits sur les provinces envahies. Il avait répondu le mot fameux : *Non possumus.* Ce serait trahir le serment fait au Christ qui a donné à son vicaire le domaine temporel pour assurer l'indépendance de son autorité spirituelle. Mais comment le Pape va-t-il subsister, lui qui doit pourvoir à l'administration de l'Eglise entière ? Il a exposé sa détresse à ses enfants, et ceux-ci touchés ont répondu à sa confiance par le denier de St. Pierre. Quoi ! ce tribut payé par les siècles de foi au chef de l'Eglise, cette institution que l'incrédulité de nos jours, si inintelligente en toutes les nobles choses, à tant reprochée au Moyen-Age comme un impôt prélevé par la cupidité Pontificale sur la superstition servile des peuples, au détriment des intérêts temporels de la

société, le denier de St. Pierre se rétablirait aujourd'hui ! Oui, il en est ainsi. Le saint Père qui a reçu de ses enfants l'offrande de leur sang, a trouvé facilement l'aumône de leur argent. Il ne verra pas seulement s'ouvrir pour lui la main de ce duc de la Rochefoucault, dont l'héroïque libéralité faisait, il y a quelques années, pousser un cri d'admiration qui retentira dans l'histoire, et ajoutera encore de l'éclat à l'illustration du noble nom qu'il porte. [1] Les grands et les riches viendront sans doute au secours du Pape, mais le peuple entier lui offrira son aumône. Et l'autorité pontificale recevra par là même en faveur de ses droits, l'hommage d'un véritable suffrage universel, qui se manifestera de la manière la plus incontestable; puisqu'au lieu d'être extorqué par les menaces ou séduit par des espérances cupides, il ne s'exprimera que par une générosité où se trouve le sacrifice. Le denier de St. Pierre se paiera par tous, par l'homme de peine et de travail, par la pauvre veuve, par l'humble servante, par le petit enfant. Tous s'estimeront heureux d'apporter au moins quelques oboles au Père des chrétiens. Notre religieuse patrie, malgré son peu de richesse, a montré dans l'acquit de ce devoir filial, une générosité qui a réjoui singulièrement le cœur du souverain Pontife.

Or ce denier de St. Pierre, payé par tout le monde catholique, n'est-ce pas la protestation la plus solennelle contre la spoliation dont le St. Père a souffert ? Les fidèles n'ont pas dit: Renoncez à vos domaines temporels et acceptez l'or qu'on vous offre. Leur acte signifie au contraire : Persistez à maintenir vos droits. En attendant que le ciel les confirme, nos sacrifices vous soutiendront. N'abandonnez pas l'empire de la ville sainte. Vous l'avez dit: Elle est un patrimoine qui appartient à tous les catholiques. [2] Rome est à nous comme à vous. Elle ne vous a été donnée que pour que nous puissions y recourir librement à la direction que nous avons à recevoir de votre autorité !

Portons maintenant nos regards sur une scène qui couronne toutes ces gloires dont nous avons vu briller la ville éternelle.

Il y a près de trois siècles, de nombreux chrétiens avaient versé leur sang sur la terre du Japon pour le nom du Christ. On les honorait comme des habitants du Ciel. Mais l'Eglise ne les avait pas inscrits solennellement au nombre des Saints : elle ne leur avait pas décerné un culte universel. Les nouvelles relations des nations chrétiennes avec l'empire japonais parurent une occasion favorable de les signaler à la vénération et à l'invocation des fidèles. Le Vicaire du Christ, qui siége à Rome, va exercer ce pouvoir

1 Il a offert d'équiper et nourir à ses frais pendant trois ans 500 soldats de l'armée pontificale, donnant à cet effet 550 mille francs chaque année, ne gardant pour lui que le douzième de son revenu.

2 *Ad omnes catholicos patriononium spectat, quo Divina Providentia ad liberum Apostolici munerit exercitiam Romanum Pontificem Christi Vicarium adauxit.* Paroles de Pie IX dans sa réponse à l'adresse du Séminaire de St. Hyacinthe.

sublime qu'il a reçu de porter des jugements conformes à ceux du Ciel. Il veut déclarer solennellement au monde qu'il est certain de la gloire de ces héros chrétiens, et qu'il trouve juste que la terre s'incline par un éclatant hommage devant la couronne que leur a méritée l'effusion de leur sang. Il invite à prendre part à cet acte tous les Evêques du monde catholique. Mais quoi ! Rome est exposée aux plus éminents périls ; la lave révolutionnaire déborde autour d'elle ; les barbares Garibaldiens menacent ses portes ; l'usurpateur qui se fait appeler Roi d'Italie n'est empêché de mettre la main sur elle que par une circonspection qui ne saurait être de longue durée. Est-il donc prudent d'assembler les pasteurs des Eglises dans une ville si menacée, et dont la révolution aurait tant de satisfaction à faire sa proie en cette circonstance même ?

Mais Pierre, au timon de sa barque, a levé les yeux au firmament, et malgré les nuages amoncelés de toutes parts, il dit à ceux qu'il appelle : ne craignez pas : le ciel sera serein ; l'orage n'éclatera pas encore. Et les Evêques le croient avec une assurance que rien n'ébranle. Voici que des quatre vents ils accourent à la ville sainte. Ils se pressent avec la plus vive effusion d'amour autour du Pasteur Suprême. Ils joignent leurs acclamations aux siennes en l'honneur des saints martyrs. Pendant que tant d'autres cités sont troublées par le bruit des armes, ou par des agitations intérieures, des discussions orageuses qui ôtent toutes paix aux esprits, Rome est tranquille. Un sénat mille fois plus vénérable que celui de ses antiques Patriciens y tient ses assemblées. On n'y prononce pas des arrêts de destruction contre des puissances ennemies ; mais on s'occupe des moyens de faire descendre les bénédictions du Ciel sur la terre.

Ailleurs les opinions les plus diverses, les sentiments les plus opposés agitent les assemblées que réunit la politique, et même celles que convoque la science. Ici la même pensée occupe les intelligences, le même sentiment anime les cœurs. De cette réunion ne sort qu'une voix disant au Ciel : Gloire à Dieu et à ses Saints et à la terre. Paix aux hommes qui veulent le bien.

Mais avant de se séparer, il faut que les prélats catholiques se prononcent sur la question qui intéresse si essentiellement le sort de la ville où ils sont réunis. Leur réponse unanime éclate en accents solennels : Rome est la cité sainte : elle n'appartient qu'à Dieu et à son Vicaire ; toute attaque qui tendrait à l'enlever au successeur de Pierre serait un sacrilège. Hérétiques, schismatiques, apostats, mécréants de toute sorte, et vous qui conspirez contre tout ce qui est divin, dans les sociétés secrètes, et vous qui, sous la dictée de satan, écrivez l'injure et le mensonge contre l'Eglise et son Pontife, et vous dont la parole redit aux parlements des grandes nations que la papauté se meurt, et vous qui, sur les trônes, convoitez la possession de la ville éternelle ou qui êtes jaloux de voir à son souverain une dignité plus

grande que la vôtre, ô vous tous, ennemis du pouvoir temporel du Pape, rugissez de dépit. Jamais déception plus irritante ne saurait exciter votre colère. Vous avez proclamé la déchéance du Souverain Ecclésiastique de Rome.... Et voici que son autorité vient de recevoir le plus éclatant hommage.... Comment ne voyez-vous pas que cette voix du Pontife qui décerne aux Saints du Ciel la gloire due à leurs noms est aussi appelée à régir les hommes sur la terre? Un seul trône est digne d'elle pour cette sublime fonction : c'est la Ville Eternelle.

J'entends dire : et qu'importe l'adresse des Evêques à leur Chef ? ce n'est là que l'opinion cléricale? — Mais voyez donc et écoutez. Les voici qui reviennent au milieu de leur troupeau, les Pasteurs des divers diocèses. Eh bien ! partout où la liberté du peuple n'est pas comprimée par le despotisme, une foule immense se presse à leur entrée dans leur ville épiscopale. Mille acclamations les saluent. On les fait passer sous des arcs de triomphe : des fleurs sont jetées sur leurs têtes. Une allégresse générale anime les populations. La foule répète : Vive Pie IX, Pontife et Roi ! Vive le pouvoir temporel du Pape ! D'énergiques adresses exprimant les sentiments des citoyens les plus éclairés comme ceux de la multitude, félicitent leurs pasteurs de leur heureux retour et de l'hommage qu'à Rome même ils ont rendu à l'autorité spirituelle et temporelle du Chef de l'Eglise. La protestation des Evêques, partout ratifiée par l'adhésion des fidèles, est devenue l'expression de l'opinion du monde catholique tout entier.

Eh bien ! ces démonstrations universelles en faveur du maintien de la souveraineté pontificale à Rome, ces traits d'héroïque dévouement dont elle a été l'objet, ces secours pécuniaires qui arrivent de toutes parts au St. Siège, ce concert de paroles et d'actions de deux cent millions de catholiques répétant à Pie IX : Vicaire du Christ, Pontife de l'Eglise, tu dois régner à Rome ; quelle conclusion, tout cela doit-il faire tirer ? C'est que l'opinion, qui, suivant le mot de Pascal, est la reine du monde, veut que la Ville Eternelle conserve encore son caractère de souveraine des nations.

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Ce n'est que par l'identité de sa destinée avec celle de l'Eglise, qu'elle peut porter ce glorieux titre, exercer ce suprême pouvoir. Capitale d'une chétive république ou d'un royaume subalterne, elle perd le prestige de son nom ; la grandeur s'éclipse ; pour elle la gloire de la domination ne serait plus qu'un souvenir qui, par l'éclat du passé, avilirait le présent. [1]

Mais non, elle ne subira pas cette dégradation. La voix des peuples s'y oppose ; et c'est bien assurément cette fois celle de Dieu. Il faut que tôt ou tard le fait fléchisse devant l'idée. Rome sera donc encore la ville domi-

1 Ceci sera développé dans la conclusion de ce travail.

natrice du monde. Son sort ne subira point de changement. La commotion qui vient d'avoir lieu autour d'elle n'a fait que révêler la solidité des fondements sur lesquels repose son pouvoir. L'attaque qu'elle subit ne doit être comme tant d'autres, que l'occasion d'un nouveau triomphe. Le pressentiment qu'elle a eu depuis si longtemps de sa sublime destinée, ne sera pas trompé : sa domination durera autant que son existence. Ville éternelle, elle sera aussi l'empire sans fin.

Imperium sine fine.

J. S. RAYMOND, Ptre

(*A continuer.*)

SATIRE

CONTRE LE REALISME ET LE ROMANTISME.

A M. NAPOLÉON BOURASSA.

Nous avons, bon ami, parlé souvent ensemble
De la raison dans l'art et de ce qu'elle semble
Aux Zénons si nombreux du portique nouveau :
Permets que, dans ces vers, je t'offre un court tableau
Du mal que, de nos jours où la sottise abonde,
Un sot orgueil a fait aux lettres, dans le monde.

Notre âge, *c'est admis*, est l'âge du progrès !
Marcher n'est plus de mode, à la vapeur on glisse,
On ne voit ni n'entend ; mais c'est un grand succès,
Inconnu des anciens à l'aller d'écrevisse.
Il n'est pas jusqu'au ciel, qui, changeant de manière,
Et voulant critiquer notre trop vieux soleil,
Embourbé jusqu'au cou dans son antique ornière,
Aux comètes soudain donne le cri d'éveil !
Météores fringants, aux allures étranges,
Fougueux échevelés, sans orbite et sans lois,
Jadis en petit nombre, aujourd'hui par phalanges,
Ils s'en donnent au point de se mettre aux abois.
Déjà, de par chez nous, certains esprits timides,
Encor bien peu nourris de doctrine à brevet,
S'effrayaient quelque peu de ces élans rapides
D'astres faits à l'instar des enfants de Japet ;

Lorsque, complaisamment, voilà l'Académie
De suite qui répond à ces gens si peu forts,
Et montre le décret (bureau d'Astronomie)
Qui permet, dans les airs, ces innocents efforts.
De nos jours, le savoir, rendu plus accessible,
Jusqu'à prendre au besoin le langage à Babet,
Nous dit qu'une comète est un néant visible,
Par " la grande *babine* à Monsieur Babinet." [1]

Ainsi tranquillisés, par rapport aux étoiles,
Attendu que savants ont la prunelle aux cieux,
Je voudrais bien aussi qu'on pût tirer les voiles
Sur la gent romantique et ses produits fâcheux ;
Mais son audace est telle et telle est sa faconde,
Qu'aux badauds ébahis elle impose toujours :
Pourtant, de ses travaux la source si féconde
Ne saurait jamais prendre un majestueux cours :
Ses œuvres ne sont point de celles que l'on place
Aux monuments taillés dans le grès, le granit ;
On n'y voit, en effet, qu'une façon loquace
D'un culte vain et faux l'ordonnance et le rit.

—" Aujourd'hui, se dit-elle, on a peine à comprendre
Qu'au langage classique on se soit laissé prendre !
Tout ce qu'on en connaît ne vaut pas un roman,
Pour qui, de ces dictons méprisant le cancan,
A bien su se placer au-dessus de Virgile
Et ne pas s'endormir aux trilogues d'Eschyle !.....
A quel titre vient-on nous vanter les anciens ?
Encor, si l'on savait se borner aux payens ;
Mais descendre, en ce siècle, à relire Corneille,
Quand on a Deschamps là, qu'Hugo nous émerveille !
Ecouter Fénélon, quand Monsieur de Havin
Nous remplit son journal d'un opime butin.
De Rollin s'en aller relire les histoires
Quand en drames Dumas refait tous les grimoires.
Se gêner au salon d'une de Sévigné,
Quand sous un nom d'emprunt reçoit une Phryné !.....

" Des règles et des lois, bonnes pour des esclaves,
Nous avons pour toujours rejeté les entraves.
Aux enfants trop naïfs livrons les vieux cartons ;
Les pauvres chers petits en font des rogatons :
Ils aiment l'idéal, ils chérissent l'image,
Certaine retenue est du goût de leur âge ;
L'atticisme a, pour eux, des charmes, des attraits.....
Mais nous les guérirons de ces tristes biais,
Préjugés, servilisme, et toute la séquelle
Qui s'enfuit devant nous, comme chien de Nivelle.

1 On se rappelle ce mot célèbre comme aussi l'expression, spirituelle au reste, du savant ici nommé :—" ce n'est qu'un rien visible."

" Eût-on jamais osé, du temps de Périclès
Et d'Auguste César, qu'alors faisaient florès
Tous ces jargons de Rome et de la Grèce antique,
Ou bien encore, en France, au siècle rachitique
Qui vit (chose étonnante à leurs très-forts neveux)
Nos pères se pâmer pour quelques points heureux,
Des vers en petit nombre et de passables phrases,
Eût-on jamais osé monter sur nos pégases ?.....
Parmi nous il n'est point d'Icare et Phaéton ;
Les coursiers du soleil ne nous font pas le ton,
Et, quand de l'équateur essorons vers les pôles,
La chaleur ne fond point la cire à nos épaules
Pour nous désemplumer !..... Notre Ecole partout
Proclame avec succès que la loi du va-tout,
En donnant à la phrase une forme facile,
A la rime rendant le sens enfin docile,
Permet à qui le veut de devenir auteur,
Même " de l'art des vers d'atteindre la hauteur."
Le danger du moment c'est le trop de génie !
A n'en point tant avoir il faut qu'on s'ingénie....."

C'est pourtant leur langage ! En fait de charlatan,
Je préfère un luron, vendeur d'orviétan,
Qui, sachant ce qu'il vaut, sur quoi son art se fonde,
Corne sur le marché, pour attirer son monde :

—" Voulez-vous sans souffrir perdre toutes vos dents ?
Voulez-vous éloigner les maux, les accidents ?
Voulez-vous de vos choux faire pousser la graine ?
Voulez-vous être mis à l'abri de migraine ?
Voulez-vous autre chose, et que voulez-vous bien ?
Mon remède y pourvoit. Prenez, c'est presque rien :
Ou plutôt rien, disons ; car, Dieu me le pardonne,
Un Yanki me le vend et moi je vous le donne ! "

L'esprit au moins s'amuse à semblable propos,
Et le gars du métier porte les oripeaux ;
On sait à qui l'on parle.....

A vêtir ce costume
Les mœurs devraient forcer le charlatan de plume :
Qu'on vende, de son sac ou de son calepin,
Poudre de romantisme ou de perlimpinpin,
C'est toujours affronter au moyen de la vogue ;
Et des deux on doit voir quelle est la pire drogue.
Drogue n'est pas le mot : c'est un affreux poison,
Qui dégoutte et distille et s'épand à foison
D'un amas d'imprimés, littérature informe,
Laquelle rit de tout, si ce n'est du difforme.
Quand on ôse aborder les écrits de ces gens,
(Les étudier serait vouloir perdre le sens)

Franchement, qu'y voit-on ?—D'exécrables maximes :
Sinon ; rien alors, rien, que des mots et des rimes,
Des mots incohérents, des rimes en fatras,
Du creux, et du pathos, et du galimathias !
A la lune parlant :—" *Que ta lumière est douce,*"
Disent-ils, et sitôt :—" *Quand tu dors sur la mousse !*"
S'écrient-ils, pour rimer. Ils voient partout du bleu,
Du vert, de l'incarnat, du rose ou bien du feu.
Ce sont—" *éléphants blancs chargés de femmes brunes,*
" *Cités aux dômes d'or où les mois sont des lunes.*"
Puis d'introuvables noms ils vous font des fagots !
" *Tel est comparadgis, spahis, timariots.....*"
On voit briller leurs vers d' " *étoiles inodores,*"
Et raisonner leurs chants de " *soupirs incolores !* "

Près des maîtres placés, c'est près du beau le laid !
Voulant peindre un héros, dont Corneille disait :
" —Sois désormais le Cid ; qu'à ce grand nom tout cède ;
" Qu'il comble d'épouvante et Grenade et Tolède,".....
Le chef du romantisme, en un palefrenier,
Vous transforme aussitôt l'idéal chevalier :
" *Un homme qui tenait à la main une étrille,*
" *Pansait une jument attachée à la grille.....*"
O Chimène ! Est-ce ainsi qu'était fait ton amant ?
" *L'homme, sans voir le scheik, frottant, brossant, lavant,*
" *Travaillait tête nue et bras nus et sa veste*
" *Etait d'un cuir farouche et d'une mode agreste.....*"
Le monstre qu'aux Pisons Horace présentait
A rire prête moins qu'un semblable portrait.

Des méchants s'agit-il de figurer la rage ?
Racine au dur Mathan fait tenir ce langage :
" Et parmi le débris, le ravage et les morts
" A force d'attentats perdre tous mes remords."
En pareille occurrence, Hugo se met en veine :
" *Déroute, enfants, vieillards, bœufs, moutons, clameur vaine,*
" *Trompettes, cris de guerre ; exterminons ! frappons !* "

Contre tous ces écarts, de grâce, protestons.
Puisque s'égare ainsi le maître, le prophète,
Difficile est de dire ou l'élève s'arrête.
Ils sont tous plats, obscurs, boursoufflés, ennuyeux ;
Et, cependant, se croient profonds, harmonieux.
Tel, avec modestie, accuse la pléthore,
Qui se gonfle à crever en " chétive pécore."
Ils posent bonnement en vrais prêtres du Beau,
Font des airs à Racine et la nique à Boileau.
En dépit de cela, puisqu'il faut bien le dire,
On trouve à qui les vendre, à qui les faire lire.
Le romantisme est bien avec Monsieur Plutus
Et ne manque jamais aux galas de Comus.

Le réalisme pur, quoique moins à la mode,
Des édits d'Epicure observe encor le code :
Il a partout sa caisse ainsi que son buffet,
Soit qu'à travers les champs il erre avec Courbet,
Qu'au bouchon de la secte il avale sa nipe,
Qu'à l'enfumé tripot il culotte sa pipe.

Mon cher *Napoléon*, remercions les cieux,
Les grecs et les romains, et nos braves ayeux,
Qui nous ont refusé le goût du réalisme
Et nous ont garantis contre le romantisme.
Des proverbes anciens gardons tradition ;
Tâchons de vivre en paix, sans érudition.
Admirant Bossuet et le bon Lafontaine,
Disons, tout en puisant à l'antique fontaine :
—Heureux qui de savoir ne s'est pas trop gorgé
Et qui, pour les vieux fruits vantés du préjugé,
Aux festins de l'esprit, alors qu'on fait ripaille,
Sait dans son estomac conserver une faille !
Il peut alors gruger quelques noix d'Ilion,
Gouter sans gros dédain des raisins d'Hélicon,
Déguster à loisir, digérer sans misère
Des reliefs de Pindare aussi bien que d'Homère !
Ces mets sont de conserve, et l'usage constant
N'en est point dangereux même au débilitant :
Il n'en est pas ainsi des ragoûts indigestes
Que nous cuit un faiseur dans ses poëlons funestes.

Sur ce, que t'ait le Ciel en sa protection,
C'est le vœu que je forme avec affection.

J. C. Taché.

Québec, 1864.

MONSEIGNEUR HUGHES.

Life, Letters and speeches of Archbishop Hughes. Vol. 1.

La publication des ouvrages de l'Archevêque Hughes, commencée à New-York, sera utile à l'Eglise d'Amérique et aux lettres en général. On aimera à étudier dans ses œuvres un homme dont la mort a causé des regrets universels. L'illustre prélat a joué un grand rôle dans le monde religieux, politique et littéraire. Il était certainement considéré comme le plus éminent des prélats américains, et ce n'est pas là une gloire médiocre quand on songe aux Kenrick, aux Fitzpatrick, aux Spalding, aux Purcell, et aux autres hommes illustres qui occupent les siéges épiscopaux des Etats-Unis. La vie de Monseigneur Hughes est d'ailleurs très-intéressante à cause du temps et du pays où il a vécu. L'éloquent évêque d'Abany disait de lui " qu'il " était le *grand* prélat de l'Eglise aux Etats-Unis : le réprésentant, l'avocat " et le défenseur de cette Eglise."

Les lecteurs de la *Revue* aimeront peut-être à saisir quelques traits de cette grande figure, une des plus grandes que présente notre siècle. Nous ne pourrons qu'esquisser ce tableau d'une vie passée au milieu de luttes continuelles, et dont chaque jour est marqué par quelque évènement digne de fixer l'attention. L'histoire vient de commencer pour la mémoire du premier Archevêque de New-York, et déjà il nous semble qu'on peut résumer le récit du futur historien dans ces quelques mots d'un autre grand athlète, qui, après une vie de luttes, a dit au terme de sa carrière : " J'ai combattu le bon combat."

Il ne sera donc pas sans intérêt de faire passer devant les yeux du lecteur quelques phases de ces luttes entreprises pour la liberté de l'Eglise aux

Etats-Unis. Toute la vie de ce grand homme est renfermée dans ces paroles simples à la vérité, mais profondes pour celui qui sait les méditer. N'oubliez jamais que vous êtes un évêque." [1]

I.

Plusieurs personnes pour qui le mot *constitution* est le synonyme de toutes les libertés, seront peut-être surprises d'entendre dire que dans un pays où la constitution établit en principe l'égalité de toutes les religions, on ait eu à combattre pour la liberté religieuse. On aurait en effet raison de s'étonner de cette espèce d'anomalie, si l'on ne savait par expérience que la majorité qui fait les constitutions écrites, peut bien les détruire par des interprétations fausses, passionnées ou capricieuses. La lettre reste toujours la même, mais l'esprit et l'application varient avec les circonstances diverses qui, de temps à autre, viennent mettre en mouvement le peuple souverain, et le tournant et le retournant, lui font porter les atteintes les plus violentes à ces règles écrites dont on lui a dit qu'il est, en définitive, le juge sans appel.

Il faut bien l'avouer : ces circonstances si fatales aux constitutions n'ont pas manqué aux Etats-Unis, du moins en ce qui regarde la liberté religieuse. Les Puritains de la Nouvelle-Angleterre avaient toujours été hostiles à cette liberté. Ils voulaient l'unité dans les croyances et les pratiques religieuses. Quand le jeune Hughes, fuyant l'oppression sous laquelle gémissait l'Irlande. arriva dans les Etats-Unis en 1817, la constitution avait déclaré la liberté religieuse. Mais les divers Etats, presque souverains dans leur autonomie, conservaient encore des restes de l'ancienne législation.

C'était le cas dans la Nouvelle-Angleterre surtout. Les " Blue Laws " étaient, il est vrai, rappelées ou tombées en désuétude, et l'on pouvait suivre Wesley ou Henri VIII, Luther ou Calvin, croire à la Trinité ou au Panthéisme. Mais en face de l'opinion publique, les catholiques n'étaient pas sur le même pied. L'esprit qui avait animé les Puritains des premiers temps, survivait plein de force et planait sur toute la Nouvelle-Angleterre, pour perpétuer la haine du Catholicisme et inspirer une intolérance pratique qui s'exerçait par des vexations continuelles, et souvent par des actes de vandalisme dignes de la révolution française.

Dans les Etats dits mitoyens, en particulier dans ceux de New-York et de Pensylvanie, on n'avait pas à hériter d'un passé aussi pratiquement hostile à la liberté religieuse. Sous la domination hollandaise, on ne rencontre

1 Paroles de Mgr. Hughes, rapportées dans son oraison funèbre par l'Evêque de Brooklyn.

que rarement des cas de persécution. A de rares intervalles l'histoire mentionne bien quelques faits, comme pour avertir que c'est seulement dans le Maryland, établi par les catholiques, que l'on peut trouver la vraie liberté. Quoiqu'il en soit, les Hollandais, premiers maîtres de New-York alors appelé Nouvelle-Amsterdam, aimaient à vivre en paix avec tout le monde. Les ministres étaient en bons rapports avec les missionnaires Jésuites, et ils laissaient tranquilles tous ceux qui contribuaient fidèlement à entretenir leurs *révérences.* C'était là à peu prés toute l'étendue de leur persécution. En 1658, un français paya l'amende pour n'avoir pas voulu se conformer à ces trop *légitimes exigences* ; un anglais fut aussi soumis à la même peine. Il faut avouer que cet insulaire impertinent méritait bien son sort, puisque pour raison de son refus, il osa prétendre qu'il n'entendait pas cette langue délectable des Pays-Bas, que quelque savant d'Amsterdam prouvait avoir été le langage de nos premiers parents !

Ce pays passa sous la domination anglaise et le colonel Dongan, gouverneur de Jacques II, y assembla pour la première fois les Chambres Législatives. Il décrèta aussi la liberté religieuse. Après la chute de Jacques II, et à mesure que les Anglais devenaient plus nombreux, le décret du catholique Dongan avait moins d'efficacité. En 1691, il fut annulé. En 1701, les catholiques sont privés du droit de vote. En 1702 la reine Anne octroie la liberté religieuse à tous les habitants de New-York, " les seuls Papistes exceptés ! "

Guillaume Penn, fondateur de la Pensylvanie, avait décrété la même chose pour sa nouvelle colonie.

Les services rendus par les catholiques et notamment par les Français, pendant la guerre de l'Indépendance, amenèrent quelque changement. En 1789, la constitution de N.-Y. prononce l'émancipation des catholiques ; cet article ne fut admis qu'après une opposition violente. Même après cette concession, il s'en fallait de beaucoup que l'Eglise fût libre, du moins pratiquement. Nous en aurons bientôt la preuve. A cette époque l'émigration prenait des proportions fort considérables. L'Allemagne et surtout l'Irlande fournissaient le plus grand nombre de ces hommes qui, en abandonnant le sol natal, venaient dans le nouveau monde chercher une patrie plus heureuse.

Parmi ces émigrants il s'en trouvait un que le général McClellan appelait " le plus capable et le meilleur des enfants de l'Irlande." Pauvre et inconnu, il parvint à la science et se concilia l'estime de tous. Il s'appelait John Hughes. Arrivé aux Etats-Unis en l'année 1817, [1] nous le retrouvons curé de St. Joseph à Philadelphie, en 1825. Pendant ce court espace de temps, il avait fait son cours d'études classiques et théologiques et, en 1830, il ne craignit pas d'engager une discussion publique avec le révérend Breckenridge, le plus habile champion peut-être qu'eût alors la religion

1 Letter to Mayor Harper.

presbytérienne aux Etats-Unis. Il en soutint une autre, en 1834, contre le même adversaire. Cette lutte théologique acheva de le rendre célèbre, et des lors on le regardait comme un des catholiques les plus distingués. En 1837, il était nommé coadjuteur de l'Evêque de New-York, monseigneur Dubois. Bientôt après le gouvernement de ce vaste diocèse lui fut confié entièrement.

Monseigneur Dubois avait rendu de très-grands services à l'Eglise ; mais à cette époque, ses nombreuses infirmités lui ôtaient l'énergie et la force nécessaires au milieu des difficultés très-graves qui surgissaient de tous côtés autour de lui.

L'Eglise avait assurément fait de très-grands progrès dans les Etats-Unis. Les prélats les plus illustres et les plus distingués par les vertus épiscopales jetaient sur elle un vif éclat : le flot toujours grossissant de l'émigration lui amenait chaque année de nouveaux enfants. Sous beaucoup de rapports, la religion était donc entrée dans une ère de prospérité. Et pourtant, à peine Mgr. Hughes se vit-il revêtu de la dignité et de l'autorité épiscopales que, de cette position élevée, il sut mesurer d'un regard ferme et sûr tous les dangers qui se préparaient sous ces brillants dehors.

Cette foule d'hommes qui venaient dans le Nouveau-Monde chercher une nouvelle patrie, se trouvaient souvent enivrés de l'air démocratique qu'ils respiraient à pleins poumons en mettant le pied sur le sol américain. Echappés pour la plupart à l'oppression sous laquelle gémissait leur patrie, ils étaient tout naturellement épris de ces institutions larges, libérales, alors dans leur première opération, et que le temps n'avait pas encore éprouvées. Ils ne voyaient pas de nuages à l'horizon. Une fièvre de démocratie s'était emparée de presque tous. Un journaliste disait spirituellement que dans leur enthousiasme, les jeunes gens avaient remplacé la prière " que Votre *règne* arrive, " par cette autre plus en harmonie avec les aspirations nouvelles, " que votre démocratie arrive ! " Alors on écrivait des livres sur la démocratie en Amérique, et ces dithyrambes mis en chapitres et articles ont donné des éblouissements à des têtes bien autrement organisées que celle de l'auteur *immortel.*

Cet engouement facile à expliquer produisit ses effets. De la république de Washington, les esprits passèrent à la démocratie sans mélange. Bientôt le peuple voulut avoir sa part d'autorité dans toutes les institutions, et il n'y eut pas jusqu'au gouvernement spirituel où il ne prétendit s'ingérer. Cette tendance à faire entrer partout le vote populaire causa bien des embarras et de très-graves désordres dans l'administration des affaires temporelles des églises.

Pendant les premières années qui suivirent la révolution américaine, la plus grande partie des prêtres se composait de missionnaires, ne demeurant pas longtemps dans le même endroit. Dans l'Etat de New-York en parti-

culier, les Jésuites avaient été chargés de pourvoir aux besoins spirituels des populations catholiques. Ces circonstances, jointes à l'état même du pays et aux dispositions des protestants vis-à-vis du clergé, avaient été cause que la propriété des églises et des biens meubles et immeubles qui y étaient attachés, se trouvait entre les mains de syndics laïcs que la loi reconnaissait comme seuls propriétaires, quoiqu'au nom de la paroisse ou *congrégation*.

Cet état de choses avait été et fut encore dans la suite une source de discordes et de scandales. Dans plusieurs diocèses, les syndics étaient entrés en lutte ouverte avec l'autorité diocésaine. Ils prétendaient disposer des revenus avec une complète indépendance de leurs pasteurs. On peut se faire une idée du dommage que tout cela causait à l'Eglise, même sous le rapport purement temporel. Quand Mgr. Hughes devint évêque de New York, huit des églises de cette ville était grevées de dettes et cinq tombaient même en banqueroute.

Ce n'était là que le moindre des inconvénients du système. Les syndics voyaient autour d'eux les *congrégations* protestantes avec un gouvernement presque laïc : de là le désir de les imiter un peu. Aussi, dès les premiers temps de l'établissement de l'Eglise dans ce pays, il y eut plusieurs fois de lamentables différends entre l'autorité ecclésiastique et ces officiers laïcs, qui se donnaient pour les représentants du peuple, et qui souvent, loin d'être des chrétiens bien édifiants et dévoués, n'avaient qu'une foi très-problématique. A Philadelphie, ils abreuvèrent d'amertumes les derniers jours du vénérable évêque Conwell contre lequel ils étaient en rebellion ouverte, nommant des pasteurs et les plaçant à leur gré. Plus à l'Ouest, ils prétendirent ériger en droit cette usurpation conforme d'ailleurs aux principes des chefs du Protestantisme, et à la pratique des innombrables sectes qui pullulaient aux Etats-Unis. Les prétentions étaient les mêmes presque partout, et le schisme, avec ses conséquences déplorables pour la foi et les mœurs, en était la suite. L'Archevêque Hughes fait l'historique de cette question dans un livre qu'il publia en 1855.

On voit que du temps de Mgr. Dubois, le prédécesseur de l'Archevêque, les mêmes scènes s'étaient renouvelées. Les syndics avaient même été jusqu'à menacer l'évêque de lui retrancher le salaire qu'il percevait sur les collectes faites dans l'Eglise. Peut-être ces messieurs, se considérant comme constitués en Communes, voulaient-ils imiter l'ingénieux procédé des Parlements qui savent se faire obéir de leur souverain en le prenant par la famine. Quand on songe que l'Etat ne reconnaissait pas l'Eglise comme institution, on peut apprécier quel danger menaçait cette Eglise : c'était virtuellement admettre un principe dissolvant ; c'était mettre dans le plus grand péril l'autorité des pasteurs et les rendre dépendants de la volonté du peuple. Il y avait là vraiment par trop de démocratie.

L'Archevêque résolut de détruire ce système. Déjà en 1810, le premier

Concile Provincial de Baltimore s'était occupé de cette question. Le cinquième décret déclare que " les syndics ayant souvent abusé des pouvoirs " que leur conférait la loi civile, il était à désirer que les évêques ne consen- " tissent pas à l'érection ou à la consécration d'une église à moins d'avoir " été mis en possession des titres de propriété."

Ces décrets furent souvent renouvelés dans la suite. D'ailleurs les choses en étaient venues au point qu'une action prompte et énergique pouvait seule prévenir les plus grands désordres.

Depuis l'année 1838 jusqu'à 1863, Mgr. Hughes combattit cet abus. Les premiers actes de son administration furent dirigés contre les syndics. Il leur ordonna de lui remettre les titres de propriétés qui leur conféraient aux yeux du pouvoir civil des droits absolus sur les églises. Cet ordre excita la plus violente opposition non-seulement à New-York, mais dans tous les Etats-Unis. Les syndics avaient pour eux la loi civile, la richesse et les sympathies protestantes. Ils cherchaient même à soulever les fidèles contre l'Evêque en représentant que dans un pays libre comme les Etats-Unis, les choses temporelles demandaient à être soustraites à l'autorité spirituelle. L'évêque avait de son côté l'amour de l'Eglise, dans laquelle il voulait maintenir les principes d'autorité contre les excès d'une liberté mal entendue ; il avait pour lui l'amour des fidèles, des Irlandais surtout qui se rallièrent autour de leur pasteur ; il avait par-dessus tout, cette indomptable énergie qui ne sut jamais reculer devant aucun obstacle. " Il ne connut jamais la crainte," dit l'évêque de Brooklin. Quand il avait mis la main à la charrue il ne regardait jamais en arrière. Il avoue pourtant lui-même qu'il s'est pris quelquefois à craindre.... après que le danger était passé ! [1]

Les syndics s'aperçurent comme tous les autres qu'une main " ferme en " même temps que prudente et habile venait de prendre les rênes de l'admi- " nistration." [2] Ils sentirent qu'ils faudrait plier ou être brisés. Plusieurs d'entr'eux qui ne demandaient pas mieux que de se débarrasser d'un fardeau lourd et peu utile, acquiescèrent immédiatement à la demande de l'évêque. Mais une mesure d'une importance aussi majeure ne pouvait pas être mise à exécution sans éprouver des délais et des obstacles. Le diocèse comprenait le territoire qui est divisé aujourd'hui en cinq siéges épiscopaux, et l'impulsion donnée à New-York devait avoir son contre-coup dans tout le pays. La réforme ne put donc s'opérer complètement ; mais dès lors Mgr. Hughes surmonta les plus grandes difficultés. Il entreprit de consolider les dettes des églises dont les titres de propriété lui furent remis. Il parvint même à éteindre les dettes les plus pressantes. Voyant l'œuvre en bon chemin, l'énergique prélat partit pour l'Europe, l'année suivante 1839. Il visita l'Italie, l'Autriche et la France. Il sollicita partout des secours

1 Discours prononcé à Dublin.

2 Paroles de Mgr. McCloskey.

pécuniaires pour remédier au déplorable état dans lequel l'administration des syndics avait jeté les affaires temporelles de son diocèse.

Jusqu'en 1854, Mgr. Hughes fut occupé continuellement à briser les liens par lesquels le César démocratique s'efforçait d'enchaîner la liberté de l'Eglise. A cet époque eut lieu le premier concile provincial de New-York. Mgr. Hughes avait été nommé archevêque en 1850. Les diocèses démembrés de celui de New-York continuaient la réforme commencée. Les églises nouvellement érigées suivaient " les règles pour l'administration des églises sans syndics," admises en synode diocésain, l'an 1842 et publiées en 1845.

Grâce à ces règles l'Eglise était indépendante et pouvait se développer librement.

Les décrets du premier concile de New-York furent portés à Rome par l'archevêque lui-même, qui désirait assister à la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

C'est pendant son absence que l'ennemi de tout bien déchaîna contre la réforme de monseigneur Hughes la plus violente tempête. Les syndics de de l'église de St. Louis, Buffalo, s'étaient élevés ouvertement contre le nouvel ordre de choses. Ils ne se contentaient pas de refuser la cession des titres de propriété, mais ils publiaient que l'archevêque avait autrefois voulu les forcer à lui céder, comme propriété privée, l'église de St. Louis. C'est du moins l'impression produite sur le public par leurs réclamations passionnées. Ils en appelèrent à la Législature de New-York, représentant les mesures de l'épiscopat comme une aggression contre les droits du peuple. La Législature était en grande partie composée d'hommes élus par le parti ultra-radical qui, sous les divers noms de Abolitionism, Whiggism, Native Americanism, Know-Nothingism, etc., etc., cherche depuis longtemps à arrêter les progrès de l'Eglise et à absorber dans la violence organisée les libertés individuelles.

Ces hommes n'examinèrent pas si les accusations étaient fondées, si les motifs étaient justes. La loi dont la pétition des syndics était le prétexte passa facilement. Il faut avouer que ce statut est l'expression assez correcte des principes du communisme antique, et montre parfaitement la haute portée des vues de l'archevêque et des prélats américains dans leurs luttes contre le système syndical.

" Supposant que la majorité de la Législature est propriétaire de tous les " biens réels et personnels dans l'Etat, et que les possesseurs actuels ne " tiennent ces propriétés que par la volonté de l'Etat, les membres commu- " nistes décident que toute propriété possédée par une personne qui est dans " les ordres sacrés, ou qui remplit quelque fonction ecclésiastique, devra, à la " mort de cette personne, tomber entre les mains de ceux qui occupent " cette propriété, ou de la " congrégation " qui en a l'usage : pourvu toute- " fois que ces nouveaux possesseurs forment une société incorporée ; dans

" le cas contraire, ces biens retournent au peuple de l'Etat. Une autre " clause statuait que nul titre de propriété ecclésiastique ne serait légal à " moins qu'il ne fût fait au nom d'une corporation." [1]

Comme on voit, le premier effet de cet acte absurde dans les principes qu'il invoquait et tyrannique dans les règlements qu'il imposait, était de ramener tout le système des syndics. Mais, si on y fait attention, on s'apercevra facilement que dans ses dernières conséquences, il donnait à l'Etat le pouvoir de se saisir des biens ecclésiastiques. C'est le sens que l'on attacha à ce statut, et les opinions bien connues de ses auteurs justifiaient parfaitement l'appréciation qu'on fit alors de leur loi.

Sur ces entrefaites l'archevêque arriva de Rome. Il vit l'œuvre à laquelle il avait travaillé avec tant de persévérance au moment d'être ruinée. Ses ennemis triomphaient sur tous les points. Mais ils s'étaient attaqués au " *Justum ac tenacem Propositi virum.*" Sans perdre courage, l'archevêque mesura toute l'étendue du danger. Il avait contre lui, non plus seulement les syndics et les journaux, mais une majorité législative.

Le chef de l'armée ennemie était le Sénateur Brooks, qui publia dans le temps grand nombre d'écrits sur la question. Il avait effrayé le public en disant que l'archevêque possédait en son propre nom des propriétés pour plus de $5,000,000 : il avait prétendu que les catholiques ne contredisaient pas leur pasteur par crainte des foudres spirituelles. Comme tous les hypocrites de cette espèce, il faisait appel à la liberté, aux principes de la constitution &c., &c. Mgr. Hughes prit cet homme à partie. Les autres combattants cessèrent la lutte pour être témoins de ce duel où les principes les plus importants étaient en jeu, et d'où dépendaient peut-être l'asservissement ou la liberté de l'Eglise.

Le combat fut bientôt terminé. Le Sénateur fut promptement et complètement " démoli " ; c'est l'expression populaire dont on se servit alors. Mgr. Hughes fit l'historique de la question ; apprécia le système, en montra les abus et les dangers ; fit ressortir l'absurdité et l'iniquité des lois qui venaient de le remettre en force, et prouva que les syndics de Buffalo étaient d'effrontés menteurs. Il n'eut pas plus de difficulté à faire voir que la totalité, ou à peu près, des catholiques entraient sincèrement dans les desseins de leur premier pasteur On savait que les titres passés en son nom ne lui conféraient pas la propriété parfaite des biens ecclésiastiques. Il ne pouvait pas en disposer pour une fin autre que le bien de l'Eglise : à sa mort, ces titres tombaient entre les mains de son successeur.

Quant au Sénateur lui-même, tout le monde en eut pitié, tant il fut malmené dans cette lutte inégale.

Le *Herald* remarquait que le Sénateur Brooks avait agi *sottement* en de-

1 The Catholic Church in the U. S.

mandant des statistiques, et l'Archevêque *cruellement* en les fournissant. Les faits, les arguments, l'ironie, le sarcasme tombèrent sur le pauvre sénateur comme une grèle furieuse et l'écrasèrent.

Il est certain que par cette discussion, le procès était fini et la cause jugée en faveur de l'Archevêque.

L'opinion publique fut éclairée : les syndics de Buffalo se rétractèrent, et d'ailleurs, l'éloquent prélat avait tellement tourné en ridicule le sénateur Brooks avec sa loi absurde, qu'elle ne fut pas généralement mise à exécution. En 1863, les circonstances aidant sans doute à développer les sentiments de liberté chez les législateurs d'Albany, cette loi odieuse fut abrogée. Aujourd'hui la propriété ecclésiastique n'est plus embarrassée par ces milles entraves qu'elle est forcée de subir dans plusieurs pays même catholiques.

Nous n'avons pu qu'indiquer les principales phases de cette lutte intéressante : il n'a pas été possible de faire apprécier toute la part que l'Archevêque de N.-Y y a prise. L'opinion publique, d'accord avec l'histoire, lui attribue l'initiative et l'action principale dans ce mouvement où l'on combattait pour assurer la liberté de l'Eglise, non pas contre un César couronné, mais contre un César non moins tyrannique ; un César plein de caprices et qui n'a pas d'autre frein que des parchemins qu'il peut signer ou déchirer à son gré. La lutte fut longue et acharnée. Mais la prudence et l'énergie, jointes à l'habileté extraordinaire que déploya Mgr. Hughes, triomphèrent enfin des obstacles. Disons-le aussi à la louange des catholiques, et surtout des fidèles Irlandais : les ouailles suivirent et secondèrent le pasteur dans cette croisade contre le principe protestant importé d'Europe, et qui, joint à la démocratie américaine, menaçait l'Eglise de si grands malheurs. En mourant, l'Archevêque de N.-Y., laissait environ 370 Eglises, toutes dans un état de prospérité. Il avait amené un changement dont les effets heureux s'étendirent à tous les Etats-Unis.

II.

Travailler dans le but d'obtenir pour l'Eglise une entière liberté d'administration, détruire les obstacles qui s'opposent à l'observation de la discipline ecclésiastique ; faire des efforts extraordinaires pour élever à Dieu des temples dignes de Lui ; voilà ce que l'Archevêque Hughes avait constamment en vue : voilà aussi ce qu'il a réalisé. Mais à quoi auraient servi cette prodigieuse activité, cette énergie surhumaine qu'il montra toujours pour l'érection des temples, s'il n'avait en même temps travaillé à élever dans la foi catholique la génération qui naissait de parents fidèles, mais au milieu d'un

peuple dont un français naturalisé américain disait que [1] l'indifférence religieuse était un trait caractéristique? Il fallait conserver à l'Eglise les temples vivants et les préserver de la ruine spirituelle qui les menaçait. L'activité et le zèle de Mgr. Hughes eurent bientôt procuré à son diocèse un accroissement considérable dans le nombre des prêtres et des missionnaires, pour rompre le pain de la parole évangélique et ouvrir les sources de la vie surnaturelle à toute cette immense multitude, qui venait des diverses parties du monde se ranger sous sa houlette pastorale. Là n'était pas toutefois la plus grande difficulté. Il savait bien que les enseignements de l'Eglise étaient nécessaires sans doute, mais ne suffisaient pas pour élever dans la religion chrétienne la nouvelle génération, si elle était forcée de puiser les connaissances humaines, l'instruction séculière, à des sources empoisonnées. On ne pouvait se dissimuler le danger. Les écoles communes répandaient dans l'esprit et le cœur des enfants un poison lent peut-être, mais infaillible. Depuis un certain temps, les pasteurs et les fidèles s'inquiétaient de l'avenir religieux des enfants. Mgr. Hughes dut nécessairement partager ces inquiétudes et la question de l'éducation devint pour lui l'objet par excellence de ses travaux et de ses luttes, la question à laquelle il a consacré le plus d'énergie et d'éloquence.

Les missionnaires Jésuites avaient tenté la fondation d'un collége à N.-Y. dès la fin du dix-septième siècle : d'autres efforts, à une époque plus rapprochée, n'avaient pas eu un succès plus durable. On comprend que ces essais ne furent pas vus d'un très-bon œil par les protestants de ces temps reculés. Plusieurs des fortes têtes d'alors soupçonnèrent sérieusement qu'il y avait-là anguille sous roche, peut-être un envahissement commandé par le " Pape de Rome," et on sut avec horreur que les grenadiers du *prince de Babylone* étaient parmi les *saints* de New-York, quand on vit que le *latin* s'enseignait dans les modestes pensionnats par lesquels la Compagnie préparait alors les magnifiques établissements qu'elle possède maintenant aux Etats-Unis. Quoiqu'il en soit, le manque de sujets, la pauvreté des catholiques et surtout les taxes qu'il leur fallait payer pour le maintien des écoles communes, furent longtemps des obstacles insurmontables. On sentait le mal, on le déplorait ; mais on ne voyait pas qu'il fût possible d'y remédier.

Le danger venait principalement des écoles communes, établies d'après le système dont les catholiques du Haut-Canada ont tant à se plaindre. Ces écoles étaient considérées par les catholiques comme des machines à propagande protestante ou comme des usines d'infidélité. Or, s'attaquer à ce système d'éducation, c'était blesser les susceptibilités du peuple américain qui y voyait une institution nationale.

Dans ce pays, nous savons ce qu'il faut d'énergie et de temps pour obtenir

1 H. de Crèvecœur. Letters of an american farmer.

de la majorité la reconnaissance du principe de liberté dans l'éducation. Mgr. Hughes n'ignorait probablement pas quelle tempête il allait attirer sur lui. Mais les intérêts spirituels de son troupeau exigeaient une action prompte et il n'hésita pas. Il y avait des milliers d'enfants qui demandaient des écoles où ils pussent recevoir un enseignement exempt d'hérésie ; l'avenir de l'Eglise aux Etats-Unis y était intéressé ; toutes ces considérations le sollicitaient.

L'agitation commença pendant le premier voyage de Mgr. Hughes. Les catholiques s'assemblèrent pour délibérer s'il ne conviendrait pas de demander pour les écoles catholiques une allocation provenant des fonds destinés aux écoles publiques, et qui étaient formés par des taxes prélevées sur les contribuables de toutes les dénominations religieuses. C'était tout simplement demander ce que les fanatiques les plus extrêmes ont seuls cru pouvoir refuser ici en Canada. Nous verrons bientôt le résultat de ces pétitions aux Etats-Unis. A son retour, Mgr. Hughes assista aux assemblées publiques tenues à ce sujet. Le volume qui vient d'être publié reproduit les discours qu'il prononça alors. Ces éloquentes harangues étaient reproduites par les journaux et provoquaient de violentes répliques de la part des Protestants, tandis que les Catholiques étaient de plus en plus convaincus de la justice de leurs demandes. Ces derniers présentèrent, en 1840, une pétition au conseil municipal, exposant leurs griefs et demandant justice. C'est une chose digne de remarque que depuis le commencement du dix-neuvième siècle, les catholiques ont sans cesse été forcés de réclamer contre le monopole qui leur ôtait les moyens de donner à leurs enfants une éducation chrétienne.

Quant à l'état des choses à New-York, l'archevêque Hughes dit, dans un discours prononcé à Cork, en 1862, que l'administration des écoles publiques était entre les mains d'une corporation appelée :—" la *Public school Society* : " —cette corporation, continue-t-il, avait pour objet de promouvoir l'édu- " cation de tous sans distinction..... Afin de se donner une physionomie " d'honnêteté et d'impartialité, la société s'était adjoint deux ou trois Epis- " copaliens, une couple de Méthodistes, une demi-douzaine d'Unitairiens, la " moitié moins de Baptistes, peut-être quelque Quaker et de temps à autre " deux Catholiques. Et alors, ils s'écriaient :—Il n'y a pas de prosélytisme " de sectes parmi nous.—Mais, ajoute l'évêque, je les ai attaqués et je les ai " abattus."

La pétition des catholiques, s'appuyant sur la constitution qui reconnaît des droits égaux à toutes les religions, et remarquant que dans les écoles établies par l'Etat pour l'éducation de tous sans distinction et maintenues par l'argent de tous sans distinction, la religion des catholiques n'était pas assez sauvegardée contre le prosélytisme des protestants, etc., demandait qu'une partie des fonds destinés aux écoles fût accordée aux catholiques

pour leurs institutions. Les pétitionnaires consentaient d'ailleurs à laisser leurs écoles sous la surveillance de la " Public School Society."

Le langage de la pétition était modéré. On n'y touchait que d'une manière incidente au fond même de la question, c'est-à-dire, aux droits des parents lésés par l'Etat.

La société protesta. La protestation fut discutée en séance publique du conseil municipal, le 20 octobre 1840. Les salles du conseil présentèrent ce jour-là le spectacle étrange d'un évêque plaidant en présence d'officiers municipaux, devant le peuple le *plus libre de la terre*, pour obtenir que les parents catholiques pussent élever leurs enfants selon les principes de la religion. Car, en définitive, la question se réduisait à ce point très-élémentaire! L'évêque défendit seul la cause de la liberté contre une armée d'avocats et de ministres. Son plaidoyer nous paraît être un chef-d'œuvre d'habileté. Il examine les uns après les autres les arguments du " mémoire " présenté contre la pétition. Il les réfute par l'histoire, par la logique la plus impitoyable, et surtout par une exposition lucide des principes de la constitution. L'éloquent prélat démontre facilement, comme les catholiques du Haut-Canada le firent plus tard, qu'il ne demande pas une faveur, mais un droit.

Il est certain que ce remarquable plaidoyer produisit une grande impression sur l'auditoire et sur le public en général. Le vénérable avocat des catholiques ne ménageait pas plus qu'il ne fallait les adversaires de l'éducation libre. " Je ne suis pas surpris, dit-il en terminant, qu'on fasse des " remontrances contre notre pétition. Mais j'avais droit d'espérer que cette " opposition n'aurait pas le caractère qu'on lui a donné. Cependant je ne dois " pas être surpris : car je suis convaincu que si quelques-uns des Messieurs " ici présents et qui se croient si bons chrétiens, avaient vécu à l'époque où " Lazare était gisant à la porte du riche, demandant les miettes de pain qui " tombaient de la table, ces Messieurs auraient fait des remontrances contre " cette pétition." Malgré l'éloquence de l'évêque et malgré l'évidence de ses droits, les Pharisiens de la loi nouvelle eurent assez de pouvoir pour faire rejeter la pétition. Les catholiques portèrent leurs plaintes devant la Législature de l'Etat qui leur fut favorable et un projet de loi passa à la Chambre Basse. Le sénat refusa de l'admettre. On en référa alors au sécrétaire d'Etat : ce fonctionnaire, qui était aussi surintendant des écoles, fit un rapport favorable aux catholiques : mais ce rapport ne passa point alors dans les actes de la Législature.

Les avocats du " monopole " avaient plaidé en pleine chambre contre la pétition, et leurs discours, pleins de calomnies, avaient été reproduits et répandus avec profusion. Le plaidoyer des catholiques n'avait pas franchi le seuil de la salle des délibérations. L'évêque convoque alors une assemblée générale des citoyens et pendant trois soirées, le 16, 17 et 21 de juin

1841, il passe en revue toute la question : son histoire, les principes qu'elle implique, les demandes des catholiques, les objections des protestants. Ces discours sont un traité éloquent sur l'éducation libre. On aime à entendre ce grand prélat plaidant en présence de tout un peuple, pour cette liberté que la tyrannie anglaise avait étouffée dans sa première patrie, la malheureuse Erin, et qu'il voyait si fortement menacée sur ce sol même où l'on n'entendait retentir que des hymnes à la liberté !

Sans doute, on permettait encore aux catholiques d'avoir des écoles libres, et en cela, les Américains se montraient plus justes que les Libéraux d'Europe, qui employaient la force pour fermer l'école que le P. Lacordaire et M. de Montalembert ouvraient autrefois à Paris. Mais on obligeait les catholiques à payer pour les écoles de l'Etat : le principe était le même et les conséquences pratiques aussi, du moins dans un très-grand nombre de cas.

Ces discours de l'évêque de New-York achevèrent d'éclairer les catholiques. Beaucoup de protestants reconnurent la justice de ces demandes. Mais la grande majorité du peuple, travaillée par les ministres et les politiques ambitieux, était persuadée qu'on en voulait au système des écoles communes : qu'il s'agissait d'exclure la Bible, etc., etc. On voyait déjà se dresser les bûchers de l'Inquisition, et les orateurs populaires demandaient à ces masses intelligentes si elles consentiraient à voir une poignée d'Irlandais (un cinquième de la population) enlever aux enfants des Anglo-Saxons les libertés et les priviléges de la Grande Charte !

Les barons de Runnymede n'auraient sans doute pas été médiocrement surpris de s'entendre interpeller dans cette affaire ; et Mgr. Hughes prétendait bien, et le prouvait, que c'était en vertu des libertés de la constitution qu'il réclamait pour les catholiques, le droit d'élever leurs enfants comme leur conscience l'exigeait. Il faudrait reproduire ici quelques extraits de ce discours de trois jours pour donner une idée de ce prélat. Il sait prendre tous les tons. Depuis la pointe acérée du sarcasme le plus sanglant jusqu'au plus sublimes mouvements de l'âme, il connaît tous les degrés de cet art merveilleux qui rend l'homme si puissant sur l'esprit de ses semblables.

Sur ces entrefaites, eurent lieu les élections de 1842. On comprend que la question des écoles dut jouer un grand rôle dans toute l'agitation de cette époque. Les protestants, whigs ou démocrates exigèrent de leurs candidats la promesse formelle de s'opposer aux prétentions des catholiques : ces derniers étaient embarrassés. Ils appartenaient presque tous au parti démocrate auquel il ne faut pas appliquer tous les traits caractérisques du parti qui porte le même nom en Europe. Mgr. Hughes conseilla aux catholiques de choisir des candidats indépendants ; il leur dit " que ce serait " signer l'acte de leur dégradation que de voter pour des hommes qui " avaient promis de s'opposer à ce que justice leur fût accordée." ! [1]

1 Letter to Mayor Harper.

L'évêque suivit alors la ligne de conduite que suivront toujours les pasteurs des peuples. Il donna des conseils concernant la politique, non pas en elle-même, mais en tant qu'elle est mêlée aux questions religieuses ou qu'elle touche aux fondements de la société. Les catholiques entendirent la voix de cette sentinelle qui veillait sur les remports. L'ennemi ne put les surprendre. Le résultat de la lutte révêla la force des catholiques. Pendant les élections on s'était porté à des voies de faits : on avait assailli la maison de l'évêque. Mais quand le vote fut proclamé la face des choses changea : les démocrates étaient partout en minorité. Ceux qui, quelques mois auparavant, dénonçaient l'évêque comme un ennemi de la constitution, s'aperçurent bientôt qu'en effet les catholiques étaient fort maltraités : que l'on ne pouvait pas en justice les obliger à payer pour des écoles où leurs enfants ne recevaient qu'une éducation protestante. Peu de temps après les écoles furent enlevées à la direction de la fanatique " Society " et organisées sur un pied plus équitable. L'Etat fit des efforts pour effacer des livres d'école ce qui pouvait blesser la conscience des enfants catholiques. En un mot, tout en maintenant le système des écoles communes, et en refusant une allocation aux écoles des catholiques qui continuèrent à payer pour celles de l'Etat, ont fit des efforts sincères pour rendre ce système aussi acceptable que possible. " La législature, dit l'archevêque, entreprit " de satisfaire les catholiques et établit un système que l'on disait meilleur " que le premier. Nous en fîmes l'épreuve pendant quatre ans et il ne " réussit aucunement." [1] Cette concession, si petite pourtant, aux droits de la conscience, révolta un très-grand nombre de protestants. Nous aimons mieux [2] ne pas dire par qui le peuple fut ameuté. C'est alors que se forma le parti " Native American " d'où naquit plus tard le " Know-Nothingism." On se porta aux plus violents excès contre les catholiques. Des églises et des couvents furent brûlés. Les catholiques ne jugèrent pas opportun de continuer l'agitation sur la question des écoles. La lettre de l'évêque Hughes, écrite en 1844, à M. Harper, élu maire par les " Native Americans", nous fait bien connaître le triste état de la société à cette époque, et apprécier les motifs qui déterminèrent les catholiques à patienter et à tenter le nouveau moyen qui leur était offert.

On essaya donc du système récemment modifié par la Législature, mais on s'aperçut bientôt que la plupart des inconvénients de l'ancien régime reparaissaient sous le nouveau. Les écoles communes faisaient profession de ne pas donner d'enseignement religieux. Les parents et l'Eglise le donnaient. Une des dernières paroles de Washington avait été celle-ci : " Défiez-vous de l'homme qui veut enseigner la moralité sans la religion."

Bientôt tous purent se convaincre que le Père de la patrie avait raison.

1 Discours cité.

2 Voyez la lettre au maire Harper.

Les enfants grandissaient dans l'oubli des principes de la religion, et par conséquent dans l'abandon des règles de la morale. On fut effrayé. L'archevêque fit un appel au peuple catholique. Parfaitement éclairés sur leurs devoirs, les fidèles contribuèrent à l'érection des écoles séparées : ils s'imposèrent des sacrifices extraordinaires pour se procurer des instituteurs. L'archevêque fit venir des religieux et des religieuses. " Nous avons construit notre " université et nos maisons d'école. Tout cela nous a coûté de £4,000 à " £5,000 : une école auprès de chaque église. Et maintenant ces écoles " sont confiées aux soins des moines, des frères, des Sœurs de la Miséricorde, " de la Charité, des Ursulines, de la Croix, etc., etc. Nous avons enfin des " écoles à nous, des livres à nous..... Et nous avons 15,000 enfants qui " vont à ces écoles." [1]

Dans un autre discours, il dit : " Nous avons dans l'Etat de New-York " 370 églises dont chacune a son école."

Assurément, ce sera toujours un titre de gloire pour les catholiques des Etats-Unis d'avoir su s'imposer les sacrifices nécessaires pour obtenir d'aussi magnifiques résultats. Mais aussi quels efforts prodigieux d'énergie, de persévérance et, disons-le, d'éloquence entraînante n'a-t-il pas fallu chez l'homme qui a commencé, dirigé et soutenu en grande partie la lutte acharnée d'où est sortie une victoire si glorieuse quoiqu'encore incomplète ? Surtout si l'on considère ce que remarquait l'archevêque : " qu'il fallait entrer en " compétition avec un autre système d'écoles riches et protégées par l'Etat." " Cependant, ajoutait l'énergique prélat, à partir d'aujourd'hui, pas un de " nos enfants n'assistera à ces écoles."

Le mouvement imprimé à l'opinion publique dans New-York s'étendit à tous les Etats-Unis. Il serait injuste d'attribuer à un seul homme tout ce qui s'est fait ; mais tous s'accordent à proclamer l'illustre archevêque comme le chef et le héros principal de cette croisade contre l'invasion de principes et de systèmes dont la conséquence aurait été d'énerver et de détruire la religion dans l'esprit et le cœur de la génération naissante. Les ennemis le savaient : aussi, c'était sur lui qu'ils dirigeaient tous leurs coups. Jamais il ne recula et quand la mort le surprit, tous les catholiques déposèrent sur sa tombe l'hommage qu'ils devaient à celui qui les avaient soulevés, défendus et conduits à la victoire.

III.

On pourrait se demander comment l'archevêque a pu dire, dans un discours prononcé en Irlande, en 1862, que " l'Etat avait donné aux catholiques tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement demander."

1 Discours cité.

Nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre cette expression de l'archevêque, car il ajoute aussitôt que l'Etat n'avait pas accordé aux catholiques tout ce qu'ils désiraient.

Il convient plutôt de chercher la raison de cet armistice dans la situation où se trouvaient les Etats-Unis. D'abord, la générosité des catholiques obviait en grande partie à l'injustice des lois. Puis les organisations des Know-Nothings faisaient craindre les plus violentes catastrophes, et empêchaient, sans doute, que l'on pût espérer d'agir avec succès auprès des Législatures dont les membres étaient élus par les ennemis de l'éducation libre.

Mais les conciles Provinciaux, le clergé, les publicistes n'ont jamais cessé de protester contre le système des écoles communes en tant qu'appliqué aux catholiques. Ils ont toujours été de l'avis de Mgr. Hughes qui disait que " c'est un système assez convenable pour les enfants du monde, mais nulle-" ment pour les fils de la lumière " et qui voyait dans la petite modification apportée par la Législature " an instalment of justice." [1]

On trouve dans ce dernier mot toute la pensée de l'archevêque et des catholiques en général. Ils souffrent avec patience parce que l'état des esprits et des choses ne leur permet pas d'espérer la réalisation immédiate de leurs vœux les plus ardents. Mais toujours ils seront opposés au principe qui voudrait donner à l'Etat le droit d'*élever* l'enfance : ils n'admettent pas que " l'Etat puisse, en justice, taxer les citoyens pour le soutien d'écoles auxquelles ils ne peuvent pas envoyer leurs enfants."

Ils s'opposent à ces écoles parce que la religion ne peut pas y être enseignée. Tout le monde y va : donc il faut bannir la religion de peur de blesser les consciences de ceux qui, ou ne veulent pas de religion, ou en veulent une autre que celle qu'on y enseigne. Il est facile de prévoir ce que sera une éducation pareille. Elle équivaut au " Virtus post nummos " d'Horace. Les enfants sortent de là avec l'idée que la religion a sans doute son bon côté : qu'elle donne à l'homme un certain air respectable ; qu'elle est même assez commode pour arriver dans l'autre vie : mais..... " Virtus post nummos."

Rien n'a pu émouvoir le *public* américain. Vainement on leur a fait voir que dans les pays catholiques où il y a des protestants établis, ils ont leurs écoles protégées par l'Etat et leurs allocations convenables : vainement on leur a cité l'exemple du Maryland primitivement catholique et où les protestants étaient sur un pied d'égalité avec les autres ; rien n'a pu les décider à octroyer à leurs concitoyens catholiques les droits qu'ils réclament. C'est un commentaire pratique sur la valeur de certaines théories plus ou moins anodines..... Quoiqu'il en soit des espérances des catholiques, nous devons voir dans l'illustre prélat que l'Eglise pleure encore, un homme qui s'est fait le représentant et le défenseur de deux grands principes trop souvent

1 Discours à Dublin, devant l'Université.

méconnus. Dans la question des syndics, il s'efforçait d'élever une digue pour protéger l'Eglise, et par là la société, contre le flot envahisseur de la démocratie : dans ses efforts pour obtenir la liberté d'éducation, il protestait contre cette centralisation, l'essence même des sociétés depuis 1789, parce qu'elles sont payennes. Il ne voulait pas que l'Etat pût s'emparer des enfants pour les former tous dans le même moule et en faire comme autant de machines qui auraient l'être, le mouvement et la vie dans la volonté de l'Etat. En un mot, comme l'a dit un publiciste, il ne voulait pas remplacer le système municipal par la démocratie européenne, et comme il disait lui-même, faire de l'éducation une affaire de police.

Il nous resterait à apprécier Mgr. Hughes comme écrivain et orateur. Nous verrions dans cet éminent prélat le publiciste spirituel et profond, le défenseur habile de l'Eglise, le controversiste savant et l'orateur distingué. Mais pour traiter ce sujet nous serions forcés de dépasser de beaucoup les limites que nous nous sommes tracées.

R. Ouellet, P^tre^.

BIBLIOGRAPHIE.

First Lessons of Scientific Agriculture for Schools, by J. W. Dawson, L. L. D., F. R. S., Principal of McGill University. Montréal, John Lovell, 1 vol. in-12. 208 pages. Prix 37½ cts.

M. Dawson nous apprend dans la préface de son ouvrage que dans sa jeunesse, il a eu occasion de se familiariser avec la pratique de l'agriculture. Plus tard en qualité de Surintendant d'Education à la Nouvelle-Ecosse, et comme Professeur à l'Université McGill, il a dû étudier cette même question à différents points de vue, ainsi que les meilleurs moyens de répandre cette instruction parmi le peuple. Un des résultats de ces études a été la publication du livre qui fait le sujet de cette notice. Personne n'était, plus que M. Dawson, apte à bien juges des principes de l'agriculture mis en rapport avec notre pays, et eu égard aux circonstances qui peuvent en modifier l'application.

L'agriculture est une mine inépuisable pour notre pays, et une sage exploitation, au lieu d'en diminuer l'importance, ne pourra au contraire qu'en augmenter la richesse et la valeur. Mais enfin, la terre n'est qu'un outil dont on peut se servir bien ou mal, et qui, entre des mains inhabiles, ne donnera que des résultats imparfaits. Et dans ce dernier cas, il y a non seulement privation d'un produit possible, mais encore destruction d'une richesse réelle, puisqu'alors le sol s'appauvrit, perd de sa fertilité, et demande, pour des résultats comparativement inférieurs, un surcroît de travail. Cette question de l'épuisement des terrains est traitée d'une manière claire et concluante, par M. Dawson, quoiqu'il n'y consacre que quelques pages. Il y a joint diverses expériences qui démontrent parfaitement toute son importance et la régularité des lois suivant lesquelles il s'opère.

Après un exposé lucide des meilleurs moyens d'enseigner l'agriculture avec fruit, l'auteur traite d'abord de la chimie agricole. Cette partie vient en premier lieu et pour cause : elle est la base de la science agricole, elle se

rattache assez directement à la physiologie végétale, à la géologie, à la météorologie, à la théorie des engrais ; c'est par elle que l'agriculteur peut distinguer le mode de culture, et l'espèce de grains favorables aux divers sols qui se rencontrent parfois à peu de distance les uns des autres ; c'est au moyen de cette science qu'il peut se g ider sûrement dans presque toutes les améliorations qu'il entreprend.

L'auteur traite ensuite de la physiologie végétale, du sol, de ses diverses qualités, des moyens de le cultiver et de l'améliorer, des engrais et des grains. L'ouvrage se termine par quelques notions de météorologie, cette science étudiée depuis peu d'années encore, et qui a fait néanmoins d'étonnants progrès, et dont l s agriculteurs peuvent tirer un bon parti.

M. Dawson ne s'est pas borné à réunir et à coordonner les principes de la science agricole, il a fait un livre pratique ; l'expérience est toujours indiquée à côté du précepte ; comme exemple des théories et des lois naturelles qu'il expose, il présente des phénomènes dont nous sommes chaque jour témoin. Cet intérêt donné à son ouvrage le rendra encore plus utile, surtout pour ceux à qui il est destiné. Pour propager l'enseignement agricole il ne suffit pas de mettre des livres aux mains des élèves, ou même de les leur faire apprendre : le premier résultat à réaliser, c'est de leur donner le goût de cette science, il faut les intéresser, piquer leur curiosité, leur distribuer la science de telle sorte qu'ils puissent eux-mêmes juger de leur progrès, et juger immédiatement et par eux-mêmes de l'importance pratique de l'enseignement qu'on leur donne. Par ce moyen, ils seront poussés à continuer eux-mêmes leurs études plus tard, leur esprit d'observation se développera chaque jour davantage, leurs connaissances en s'agrandissant, feront disparaître tous ces préjugés aussi absurdes que désastreux auxquels on doit en grande partie la position d'infériorité relative dans laquelle gît encore notre agriculture. M. Dawson, avec la longue expérience qu'il a de l'enseignement, a parfaitement saisi ce point important, ce qui ne manquera pas de donner encore plus d'utilité à son livre, et de le rendre encore plus digne des succès qui ne manqueront pas de l'accueillir.

J. A. N. Provencher.

Exploration de Québec au Lac St. Jean, par J. Perrault. Bureaux de la *Revue Agricole*, Montréal. Prix 25 cts.

Il est peu de contrées récemment ouvertes à la colonisation qui ait fait des progrès aussi rapides que celle du Saguenay. De ces vastes terrains aujourd'hui en partie ouverts à la charrue, on ne connaissait avant 1827 que ce qu'en avaient rapporté les missionnaires et les voyageurs. A cette époque MM. Andrew Stuart et David Stuart firent une première exploration dont le rapport assez volumineux, apprit au public qu'il y avait sur les bords du lac St. Jean, un champ vaste et avantageux offert à la colonisation. Malheureusement la Compagnie de la Baie d'Hudson retarda la mise à exécution des suggestions faites au public. Cette compagnie louait du gouvernement les postes de Tadoussac, Chicoutimi et Métabetchouan, et par ses rapports capables de déconcerter les plus courageux, elle s'efforçait de retarder le plus possible, l'arrivée des colons, sous la persuasion fausse, ainsi qu'il a été démontré plus tard, que son commerce de pelleteries en souffrirait d'une manière notable. De plus, le gouvernement ne se croyait pas le droit de contredire ces prétentions. Mais en 1842, un nouveau bail ne fut consenti qu'à la condition expresse que les terrains pourraient être divisés et offerts aux culti-

vateurs qui voudraient s'y établir. L'arpentage de quelques cantons fut aussitôt ordonné. Des défrichements avaient été déjà commencés sur les meilleurs terrains, même avant ces formalités qui furent quelque peu retardées. Alors commença pour ces pionniers de la colonisation, une vie de travaux et de peines incroyables, obligés qu'ils étaient de transporter à de grandes distances et à pied, tous les effets dont ils avaient besoin ou qu'ils désiraient échanger, à l'imitation de leurs compatriotes des cantons de l'Est, dont les souffrances ont été tant de fois racontées. Mais en 1848, l'élan fut donné par toutes les paroisses qui bordent le fleuve, et les encouragements alors offerts aux colons produisirent ces beaux résultats que l'on constate aujourd'hui avec tant de plaisir et avec un si légitime orgueil. Quelques membres du clergé, aidés de quelques laïques influents, se mirent à la tête des sociétés de colonisation, qui ne tardèrent pas à prendre les proportions d'une œuvre nationale. On répète surtout les noms des abbés Hébert et Boucher qui, par leur énergie, leur constance et leur habileté, surmontèrent tous les obstacles et firent du Saguenay une contrée en voie de devenir une des plus riches de la province, et qui promet de réaliser les prophéties des premiers habitants du Canada qui parlaient du royaume du Saguenay.

Dans l'intérêt de cette localité, des amis de la colonisation ont agité la question de l'ouverture d'un chemin de Québec au lac St. Jean. En vue d'acquérir des notions certaines sur cette entreprise, ses résultats probables et les dépenses qu'elle nécessiterait, le gouvernement ordonna l'automne dernier une exploration. L'expédition se composait de deux arpenteurs de Québec, MM. Nelson et Hamel, dont le rapport n'a pas encore été rendu public, croyons-nous. M. Perrault s'adjoignit à eux, et c'est le récit de cette expédition et un aperçu de ses résultats qui nous sont donnés dans la brochure dont nous venons de donner le titre.

Les explorateurs partirent de Québec le 21 octobre, et furent absents quarante et un jour.

Les instructions du ministre d'agriculture leur ordonnaient de chercher la route la plus favorable entre Québec et le lac St. Jean, aboutissant, à cette dernière extrémité, près de l'embouchure des rivières Métabetchouan, Ouatchouan, ou aux environs, suivant ce qui serait plus avantageux pour la colonisation.

Les explorateurs se réunirent à Stoneham, en arrière de Charlebourg, et gagnèrent la rivière Jacques Cartier qu'ils suivirent jusqu'au lac qui porte le même nom. Tirant ensuite un peu à l'Est, ils arrivèrent à la rivière Chicoutimi qu'ils suivirent quelque distance, et en se dirigeant vers le Nord, traversèrent la rivière Upika, pour atteindre la Belle-Rivière, qu'ils avaient intention de descendre jusqu'aux établissements. De fausses indications, qui les exposèrent à des dangers sérieux par le manque de vivres, les dirigèrent sur la rivière Métabetchouan, et c'est en la suivant qu'ils atteignirent le lac St. Jean.

D'après les observations de M. Perrault, dans tout le cours de ce voyage, le chemin du lac St. Jean serait loin d'être aussi avantageux qu'on le dit depuis quelques années, et d'avoir l'influence qu'on lui attribue sur la colonisation. Sur tout ce long parcours, on ne trouve que montagnes escarpées, exposées à un long et rigoureux hiver, et à de fréquentes gelées même pendant l'été, et couvertes de sapins et d'épinettes, les seuls arbres qui puissent supporter la basse température à laquelle ils sont exposés. Les deux townships de Stoneham et de Tewkesburg et la paroisse de St. Féréol, sont les

seuls établissements en arrière des paroisses qui bordent le fleuve, et la hauteur des terrains les expose à des gelées fréquentes qui sont très-dommageables aux récoltes. Or, plus on s'avance dans l'intérieur, plus le terrain s'élève, et plus le froid devient intense, et l'espèce de bois qui couvre les montagnes sont une preuve de ce qu'en souffre la végétation.

Tous ceux qui ont exploré cette contrée, entr'autres M. Blaiklock et M. DuBerger, dont les rapports sont cités au long par M. Perrault, déclarent sans hésitation que cette contrée n'est pas du tout propre à la colonisation. Pour les mêmes causes, le chemin projeté serait aussi très-coûteux.

De plus, il est assez probable que ce chemin ne servirait qu'à une population d'à peu près huit cents âmes qui habitent au Nord de la Belle-Rivière, les autres ayant plus d'avantages à passer par Chicoutimi ; ainsi l'entretien du chemin serait à peu près impossible en hiver. Or, en été la plupart des voyages se font par eau et avec une grande facilité.

Telles sont les observations principales sur lesquelles s'appuie M. Perrault, pour en conclure à la fin de son travail, que le coût du chemin qui se monterait à environ $50,000, est beaucoup trop élevé pour les avantages qui en résulteraient. On est quelque peu surpris de voir ces conclusions, qui nous semblent si justes, contredites par quelques assertions précédentes, et plutôt appuyées sur le témoignage de quelques citoyens de Chicoutimi que sur l'observation même des faits. Mais nous avons voulu faire connaître le fonds même de l'écrit, sans nous arrêter aux détails.

J. A. N. PROVENCHER.

Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages, par N. O. 1 Montréal, E. Senécal, 1864. Brochure de 23 pages. Prix : 15 sous.

Avant que de faire de la fantaisie religieuse et du doute populaire, M. Renan a cultivé pendant longtemps, et non sans succès parmi les siens, la science nuageuse et anti-chrétienne des rationalistes. Alors que d'autres se livraient aux études géologiques, aux recherches historiques, aux spéculations transcendentales,—tous prétendant mettre en contradiction le texte de la Bible avec les découvertes modernes,—l'auteur de la *Vie de Jésus* s'enfonçait de plus en plus dans la philologie comparée, et finissait par arriver à traiter de fiction l'unité de l'espèce humaine et le repeuplement du globe par Noé.

" On n'a pas un seul exemple, écrit-il, d'une peuplade sauvage qui se soit élevée à la civilisation. Il faut donc supposer que les races civilisées n'ont pas traversé l'état sauvage, et ont porté en elles-mêmes dès le commencement le germe des progrès futurs. Leur langue n'était-elle pas, à elle seule, un signe de noblesse et comme une première philosophie ? Imaginer une race sauvage parlant une langue sémitique ou indo-européenne, est une fiction contradictoire, à laquelle refusera de se prêter toute personne initiée aux lois de la philologie comparée et à la théorie générale de l'esprit humain.

" Les langues des races sauvages, ajoute-t-il encore, ne sauraient entrer

1 Cette brochure est la publication d'un écrit qui vient de paraître dans le *Journal de l'Instruction Publique* du Bas-Canada.

en parallèle avec celles des races civilisées. — Imaginer une race sauvage parlant une langue sémitique ou indo-européenne, est une fiction contradictoire.—Chez les nations sauvages, la langue se morcelle en une multitude d'idiomes aussi vagues et aussi mobiles qu'ils sont bizarres et incohérents. —Les langues américaines ne méritent pas de fixer l'attention des linguistes, attendu qu'elles ne sont qu'un composé de cris discordants."

Et ailleurs :—

" Quant aux races inférieures de l'Afrique, l'Océanie, du Nouveau-Monde, et à celles qui précédèrent presque partout sur le sol, l'arrivée des races de l'Asie centrale, un abîme les sépare des grandes familles dont nous venons de parler."

C'est ainsi que M. Renan affirme très-gratuitement, la partie la plus importante de sa proposition. Pour démontrer qu'en effet, les langues sauvages sont inférieures à celles des races sémitiques, [1] il ne lui suffisait pas de prouver par de savantes recherches que celles-ci " transportent tout d'abord " en plein idéalisme et font envisager la création de la parole comme un " fait essentiellement transcendental," mais il lui fallait encore établir la deuxième partie de son raisonnement, et prouver le contraire pour les langues sauvages ; autrement, *quod gratis asseritur, etc.*

A son retour d'Egypte, M. Renan aurait dû, pour être logique, venir continuer ses belles recherches dans les forêts vierges et les grandes plaines de l'Amérique du Nord. Foulant, au nom de la science, le sentier depuis longtemps battu au nom de la foi par les missionnaires, M. Renan n'aurait pu manquer de saisir, dans le magnifique langage de l'Iroquois ce reflet de l'idée, cet écho de la Divinité qu'il avait retrouvé dans celui des langues sémitiques. De cette façon, ses recherches eussent été plus complètes ; et surtout, il est à présumer que ses conclusions eussent été bien différentes. C'est ce que soutient le pieux et docte auteur de la brochure—*Jugement erroné de M. E. Renan sur les langues sauvages,*—et c'est ce qu'il démontre victorieusement et avec science, dans un style clair et animé. Appuyé du témoignage des PP. Lafitau et Charlevoix, il prouve, en quelques pages, que les langues sauvages d'Amérique n'ont rien à envier en méthode, en souplesse, en idéalisme et en richesses d'inversion, aux langues sémitiques, et qu'elles leur sont au moins égales. La forme littéraire de la thèse accuse peut-être le défaut de loisirs chez l'écrivain, mais on ne doit pas perdre de vue qu'il était très-difficile de faire court un sujet qui demandait un volume.

Tel qu'il est, ce travail scientifique n'en reste pas moins un nouveau quoique modeste monument philologique, attestant une fois de plus le merveilleux accord des sciences avec le récit inspiré des Livres Saints.

JOSEPH ROYAL.

1 Peuples de l'Asie Occidentale descendant de Sem, l'un des fils de Noé.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XIII.

LE RAPPORT DU CORONAIRE.

C'était le 30 octobre 1836, à midi, que le Dr. Rivard avait été nommé tuteur de l'orphelin Jérôme ; le jour même que Pierre de St. Luc tombait victime du guet-à-pens qui lui avait été tendu à l'habitation des champs. Ce jour là, le docteur ne prit son dîner qu'à quatre heures de l'après-midi, ayant en face de lui à sa table le petit Jérôme, qui, les yeux ébahis et ne comprenant rien à tous ces changements, n'osait manger.

Le docteur avait eu soin de ne pas s'informer à l'Hospice du paquet étiqueté, appartenant à Jérôme, quand il l'alla chercher.

Pendant que le docteur était encore à table, buvant du bon vin et se régalant de viandes savoureuses, en dépit du régime d'abstinence dont il avait édifié le crédule juge de la Cour des Preuves, quelqu'un sonna à la porte d'entrée. La négresse courut ouvrir et peu après introduisit monsieur Pluchon dans la salle à dîner.

— Bonne nouvelle, docteur ! dit Pluchon en entrant.

— Prudence !..... Voici mon pupille, M. Pluchon, répondit le docteur en appuyant l'index de sa main droite sur le bout de son nez ; pauvre orphelin dont j'ai accepté la tutelle ce-jourd'hui.

— Ah ! c'est un charmant enfant.

— Oh ! oui, et bien bon, quoiqu'il ait été fort maltraité à l'Hospice des Aliénés, où l'on voulait le faire passer pour fou, quoiqu'il soit loin de l'être, je vous en assure. Je l'ai doté de trois mille dollars aujourd'hui même.— Vous dites que vous avez des nouvelles, tant mieux ! buvons un verre et nous passerons dans mon cabinet.

— Eh bien ! qu'est-ce que c'est, monsieur Pluchon, continua le docteur, quand ils furent entrés dans le cabinet ? Je vous attendais à dix heures ce matin ; n'avez-vous pas reçu ma note hier soir ?

— Je n'ai pas été chez moi depuis hier matin ; j'ai été jusqu'à la balise, et j'arrive à l'instant de l'habitation des champs.

— De l'habitation des champs !

— Oui, et le *Zéphyr* est arrivé en ce moment au port ; le capitaine est bien et dûment prisonnier à l'habitation des champs, sous la garde des Coco-Letard. Fameux garçons, que ces Coco ! et la mère Coco donc ! Vraie actrice, dans le drame, celle-là par exemple. Si vous l'eussiez vue toute échevelée, toute débraillée, quand elle est venue demander du secours pour son pauvre Jacob ? Tenez, moi, qui connaissais la farce, sans toutefois savoir le rôle qu'y devait jouer Jacob, je crus un instant que son pauvre fils s'était véritablement blessé. Elle était sublime, la vieille, dans sa maternelle désolation ! Le capitaine, comme de raison, donna dans le panneau et suivit la Coco, qui le conduisit à son habitation des champs, d'où il n'est plus sorti.

— Ont-ils eu bien de la difficulté à l'empoigner ?

—Pas le moins du monde ! Un véritable agneau que ce St. Luc, que vous m'aviez représenté comme un lion ! Il est vrai qu'il tomba d'une hauteur de douze pieds, ce qui l'étourdit un peu ; et puis une couple de coups de pieds sur la tête, que lui appliqua François Coco, avec ses grosses bottes à clous, termina l'affaire. Il est lié, garrotté et sanglé sur une espèce de lit de planches. Le capitaine a cru que c'était une méprise d'abord ; ensuite il a cru que c'était son argent que l'on voulait ; mais il a bientôt compris qu'il avait la berlue dans ses idées ! — C'était bien pardonnable d'ailleurs dans son état !

—Pluchon, mon ami Pluchon, vous êtes un fin et un habile homme, lui dit le docteur, qui, tout rayonnant de satisfaction, lui donna un billet de cent piastres.—Prenez ceci pour vous, portez ces cinquante piastres à la mère Coco dès ce soir. Prenez garde que l'on ne vous remarque trop aux environs de l'habitation des champs ; et dorénavant vous ne viendrez plus me voir ici ; nous nous rencontrerons, tous les soirs à huit heures, sur la levée au pied de la rue Bienville ; c'est un endroit isolé. Comme on ne sait ce qui peut arriver, prenons nos précautions.

—Et si j'avais quelque chose de pressé ?

—Alors, c'est différent, venez ici tout droit ; mais prenez garde à ceux qui pourraient se trouver dans le voisinage.

—C'est bien ; demain soir, à huit heures, je vous dirai ce qui s'est passé à l'habitation des champs.

—Au pied de la rue Bienville sur la levée.

—Je connais la place.

—Voici maintenant ce que je veux que vous fassiez pour moi, plus tard je vous dirai pourquoi : si vous apprenez qu'on ait commis quelque assassinat ou trouvé un cadavre, dont les traits ne soient pas reconnaissables, venez me trouver.

—Pourquoi ne m'en diriez-vous pas de suite la raison, ça pourrait peut-être me guider ?

—C'est vrai ; eh bien, voici : s'il y avait moyen de trouver un cadavre méconnaissable, on pourrait peut-être, à l'aide de certaines marques et de certains témoins, vous comprenez, le faire passer pour le capitaine Pierre !

—En voilà une heureuse idée, par exemple ! une vraie bénédiction ! J'ai justement ce qu'il vous faut..... arrêtez..... non, ça ne fera pas l'affaire.

—Qu'est-ce que c'est ?

—Hier après-midi en revenant de la balise, j'ai vu le cadavre d'un noyé, sur le bord du fleuve dans les joncs ; mais il était tout frais encore.

—Flottait-il dans l'eau ?

—Non, il était caché par les joncs, et je ne l'aurais pas vu si ce n'eut été de deux à trois *busards* [1] qui s'envolèrent à l'approche de notre canot. Je me levai pour regarder par dessus les joncs, et je vis le cadavre d'un homme récemment noyé.

—Ceux qui étaient avec vous le virent-ils aussi ?

—Je ne crois pas ; et comme j'étais pressé, je ne leur fis pas part de ce que j'avais vu. Depuis, la chose m'était complètement partie de l'idée, et, si vous ne m'eussiez parlé de cadavre, je n'y aurais probablement plus pensé. On y est si accoutumé à la Nouvelle-Orléans ; c'est une affaire de tous les jours.

—Ah ! bien : c'est justement notre affaire ; dans deux jours, peut-être demain, les busards l'auront complètement défiguré. Il faudra tâcher de se procurer l'habit du capitaine Pierre, ou quelqu'autre chose de ses effets et les arranger autour du cadavre, de manière à laisser croire que c'est lui. Et où se trouve le cadavre ?

—Deux à trois lieues plus bas que le couvent des Ursulines.

—A merveille ! Plutôt on pourra faire croire à la mort du capitaine Pierre, le mieux ; car soyez sûr que s'il ne paraît pas demain, on commencera à faire des perquisitions ; et comme il est débarqué près des Ursulines, on

1 Espèce de vautour appelé carancro à la Louisiane.

pourrait peut-être pousser les recherches jusqu'à l'habitation des champs ? qui sait ?

—Vous avez raison. J'en parlerai dès ce soir à la mère Coco ; et demain, si les busards ont fait leur ouvrage, j'avertirai le coronaire et préparerai des témoins, qui se trouveront sur les lieux comme par hasard.

—Et les gens qui ont été chercher le capitaine, en canot, à bord du *Zéphyr ?*

—Quant à eux, soyez tranquille !

—Prenez bien vos précautions, monsieur Pluchon. Ceci est une affaire sérieuse. Soyez actif et vigilant ; de mon côté j'aurai soin de bien vous récompenser. Dans neuf à dix jours tout sera fini, j'espère ; et alors votre fortune et la mienne seront faites.

—Je vais aller de suite voir la mère Coco, pour savoir ce qu'elle pense du cadavre. Je trouve que c'est une idée admirable que vous avez eue là ; c'est le seul moyen de détourner les soupçons et de dérouter les recherches.

—Allez ; faites pour le mieux. Demain, à huit heures du soir au pied de la rue Bienville.

—Je n'y manquerai pas ; peut-être demain matin !

Pluchon, en quittant le docteur, se rendit au marché aux légumes, où il trouva la mère Coco et sa fille Clémence. L'air mystérieux de Pluchon qui parlait avec animation à la mère Coco, qu'il avait appelée à l'écart, frappa Clémence qui, presque sans le vouloir, prêta l'oreille. Plusieurs fois elle entendit les mots " cadavre, noyé, habitation des champs." Elle tressaillit involontairement ; sa figure prit une expression de profonde tristesse, et elle sentit instinctivement que quelque crime se préparait, auquel ses frères, et peut-être sa mère, allaient prendre part. Elle n'avait pas vu ses frères à la maison depuis trois jours ; une absence aussi prolongée l'inquiétait vivement. De temps en temps elle jetait un coup d'œil furtif sur sa mère et Pluchon. Celui-ci, après avoir donné rendez-vous à la mère Coco pour six heures au couvent des Ursulines, prit la direction de la troisième municipalité en suivant la levée.

La mère Coco recommanda strictement à sa fille de retourner avant la nuit à la maison, de se coucher en arrivant et de ne pas l'attendre.

—J'ai de pressantes affaires, continua-t-elle, pour ce soir, qui me retiendront une partie de la nuit.

—Ne reviendrez-vous pas coucher à la maison, maman ? demanda Clémence d'un air timide.

—Allons, petite impertinente, pas de questions, et surtout pas de réflexions.

Clémence baissa les yeux sous le regard méchant de la vieille, et commença à faire ses préparatifs de départ.—La mère Coco prit par la rue Canal, afin de ne pas donner à Clémence de soupçons sur la route qu'elle se

proposait de suivre pour retrouver monsieur Pluchon. Quand la Coco fut parvenue à la rue Canal, elle tourna à droite, se rendit aux remparts, redescendit dans le faubourg Marigny et fut bientôt au rendez-vous au bas du couvent des Ursulines, où l'attendait monsieur Pluchon, sur le bord de l'eau dans une pirogue.

—Embarquez vite, nous avons le temps de descendre avant l'obscurité.

—Combien de lieues avons-nous à faire avant d'arriver ?

—Deux petites lieues.—Allons, prenez garde à vous ; asseyez-vous au fond de la pirogue et nageons comme pour la vie, mère Coco.

La mère Coco se plaça avec précaution, pour ne pas perdre son équilibre, au fond de la fragile embarcation ; et Pluchon, armé d'une pagaie légère, guidait la pirogue assis à l'arrière.—Le courant, joint à une légère brise, les eut bientôt fait descendre jusqu'à l'entrée du bayou bleu. Le bruit des avirons sur le bord de la pirogue fit envoler une dizaine de busards.

—Oh ! oh ! dit la mère Coco, en voyant cette nuée d'oiseaux de morts, ça sent la chair morte ! on ne doit pas être loin du noyé, n'est-ce pas, monsieur Pluchon ?

—Vous avez deviné, nous arrivons. C'est justement sur le noyé que ces caranceros font festin. Nous allons leur disputer leur pâture pour quelque temps. Regardons bien auparavant pour voir si personne ne peut nous apercevoir.

La vieille Coco avec ses deux yeux ronds et gris parcourut d'un regard rapide lès deux rives du fleuve.

—Il n'y a pas un chat pour nous voir ; ne perdons pas de temps, en avant et à l'œuvre !

Ils approchèrent avec précaution, écartèrent les joncs, et découvrirent le cadavre d'un noyé. Les caranceros avaient arraché les yeux de leurs orbites, et la langue de la bouche ; le nez, les joues et toutes les chairs de la figure avaient été horriblement mutilés par ces voraces et immondes animaux. Il était absolument impossible de reconnaître aucun trait de la figure.

Quand Pluchon et la mère Coco eurent terminé leur examen, celle-ci se retournant vers Pluchon :

—Eh bien ! lui dit-elle, êtes-vous satisfait de votre examen ? reconnaissez-vous ce cadavre ? et que voulez-vous faire maintenant ?

—Oui, mère Coco, oui, je suis satisfait. Je ne sais pas quel est ce noyé, je ne m'en soucie guère.—Tout ce que nous avons à faire maintenant, le voici en deux mots : " Vous prendrez tous les vêtements, papiers et bijoux du monsieur qui est dans votre cachot, et vous habillerez ce cadavre. Quand à son argent, ça vous appartient, comme dépouilles de guerre. Surtout, remarquez bien, il faut que la toilette de ce noyé soit faite cette nuit, afin qu'il soit décemment vêtu, pour comparaître demain matin pardevant son honneur monsieur le coronaire."

—Mais, monsieur Pluchon, ce n'est pas une petite affaire que vous nous proposez-là.

—Allons donc, mère Coco, est-ce que par hasard vous y trouveriez d'insurmontables difficultés ? tenez, voici qui aplanira bien des choses, ceci c'est par-dessus le marché.

Et Pluchon lui glissa dans la main un billet de cinquante dollars.

—A la bonne heure, monsieur Pluchon, voilà ce qui s'appelle faire des affaires. Avant le point du jour tout sera taclé; ce qui reste de ce noyé sera habillé comme pour le jour de ses noces; car après le bain vient la toilette. Le pauvre cher homme n'aura pas besoin de se faire raser, car les caranerns ne lui ont pas même laissé la chose sur laquelle lui poussait la barbe !

Et la vieille, en prononçant ces paroles en face de ce cadavre ensanglanté par ces immondes oiseaux de proie qui décrivaient des cercles dans les airs en faisant entendre leurs cris funèbres, comme s'ils eussent voulu exprimer leur indignation de ce qu'on venait les distraire de leur festin, se mit à ricaner. Pluchon, tout accoutumé qu'il était à ces scènes hideuses, ne put s'empêcher d'éprouver un certain sentiment de répulsion aux obscènes paroles de la vieille Coco, et se hâta de pousser la pirogue au large. La nuit était déjà fort avancée, quand ils arrivèrent au lieu du débarquement. La Coco prit la route de l'habitation des champs, et Pluchon celle de la ville, après avoir bien recommandé à la vieille de lui donner le lendemain matin, à sept heures précises, des nouvelles de ses opérations de la nuit.

Le lendemain le soleil s'était levé brillant et radieux, il faisait une belle matinée de la fin d'octobre. Il n'était pas encore sept heures, et les rues étaient déjà remplies de personnes occupées de leurs affaires. Sur le bord de la levée, un peu au-dessous du marché aux légumes, un petit homme, portant de larges pantalons de cotonnade bleue, un chapeau rond aux larges rebords, un paletot de velours de coton vert, marchait de long en large, s'arrêtant de temps en temps pour regarder du côté du marché. Cet homme semblait attendre quelqu'un. Bientôt une vieille femme, une capine sur la tête, un bras en écharpe et un bandeau sur la figure, se dirigea vers le petit homme sur le bord de la levée.

—Ah ! c'est vous, mère Coco !

—Eh ! mon Dieu, oui, vous ne m'aviez pas reconnue, M. Pluchon ?

—Mais non ; je vous ai laissée hier au soir si fraîche, si gentille, si..... et aujourd'hui ! bon Dieu, que vous est-il donc arrivé ?

—Ne m'en parlez pas; et c'est bien un miracle que je n'aie pas été massacrée cette nuit par votre infernal de capitaine ! c'est un démon, un vrai diable ! et mon pauvre Jacob, s'il n'en meurt pas il n'en a pas moins la crinne cassée. Ah ! le maudit capitaine !

—Le capitaine ! et c'est lui qui vous a équipé de cette manière ?

—Hélas ! oui ; un bras presque cassé, un œil poché et l'épaule démise.

—Vous n'avez donc pas pu réussir à faire ce que nous étions convenus que vous feriez durant la nuit ?

—Si fait. Tout est terminé, dieu merci, il y a longtemps ; avant deux heures ce matin, tout était fini.

—Tout est fini ! vous avez revêtu le noyé des hardes du capitaine, de son chapeau et de ses bottes ?

—Oui, oui, tout, tout, jusqu'à la chemise et aux caleçons. Le noyé était tellement enflé qu'on a eu bien de la misère allez, mais enfin on a réussi.

—Qu'avez-vous fait des hardes du noyé ?

—On en a fait un paquet, auquel on a attaché une roche et qu'on a jeté au fond de l'eau.

—De manière que le cadavre peut passer pour celui du capitaine, même aux yeux de ses amis.

—Même aux yeux de ses amis, pourvu qu'ils ne regardent qu'aux habits.

—Comment pourvu qu'ils ne regardent qu'aux habits ?

—Dame, c'est que le capitaine est d'un moins deux pouces plus long que le noyé ! Mais ça n'y paraît pas ; il faut avoir essayé les hardes comme nous avons fait pour s'en apercevoir. D'ailleurs le raccourcissement des hardes par l'effet de l'eau, l'enflure du corps et le déchirement des habits et des pantalons ne permettront pas de découvrir la différence.

—Et le capitaine, comment vous a-t-il donc ainsi tapochée ? L'avez-vous détaché ?

—Non, pas du tout. Voici comment cela est arrivé. Vous savez, quand je vous ai quitté hier soir, que je me suis rendu à l'habitation. Je communiquai à mes petits les projets de la nuit, et je leur montrai les cinquante dollars que vous m'aviez donnés. "C'est bon, disent les petits, allons de suite ôter les hardes au monsieur." Jacob et Léon descendent pour faire l'opération. Il paraît que notre homme dormait en ce moment car il ne remua pas un muscle, ne dit pas une parole. J'étais assise sur un des barreaux de l'échelle, tenant une lanterne à la main pour les éclairer. Ils enlevèrent son fichu, ses bottes, ses chaussons et tout ce qu'il avait dans ses poches, sans le réveiller. Mais pour lui ôter ses pantalons, ils lui détachèrent une jambe ; alors le monsieur se réveilla, car de l'endroit où j'étais je vis ses yeux briller dans l'obscurité, comme deux charbons ardents. Il ne dit pas un mot et ses yeux brillaient toujours. J'eus peur et je criai à mes petits de prendre garde ; au même instant Jacob lâche un cri et alla tomber sans connaissance dans le fond du cachot. Le monstre lui avait cassé la caisse d'un coup de pied ! Je cours au secours de Léon et nous parvînmes à nous emparer de la jambe du capitaine ; mais quelle peine ! bon dieu, il ruait comme un mulet. J'appelai vite François au secours, et François arriva justement à temps, car dans ses efforts le capitaine était parvenu à débar-

rasser un de ses bras. D'un coup de poing il me bloqua un œil et me fit voler contre un billot sur lequel je me suis presque cassé le bras et démis l'épaule.

—Je vous l'avais bien dit, que c'était un rude compagnon !

—Rude ! ah oui, rude ! Et si François ne lui eut asséné un coup de bâton sur la tête, je ne sais vraiment si à nous trois, car le pauvre Jacob ne comptait plus, je ne sais si nous en serions venu à bout, quoiqu'il n'eut qu'un bras et qu'une jambe de libres.

—Et après ?

—Et après, dame, après, nous l'avons attaché. Il saignait comme un bœuf ; et il nous a fallu découdre la chemise et les autres hardes pour les ôter.

—Et pour le r'habiller ?

—Le r'habiller ! ah ! bien, en voilà une bonne ! allez donc lui détacher les bras pour le r'habiller, vous ! Non, non, nous en avions assez comme ça ; nous lui avons jeté un drap sur le corps, et voilà.

—Comment faites-vous donc pour le faire manger ?

—Le faire manger ? ça c'est plus simple, on ne le fait pas manger.

—Et boire ?

—Non plus.

—Mais il va mourir.

—Mourir ! soyez tranquille, laissez-le affaiblir d'abord, puis après nous verrons.

—Adieu, mère Coco ; je m'en vais maintenant, je vous reverrai bientôt. A propos dans une couple d'heures d'ici, j'aurais besoin de Léon pour assister à l'enquête du Coronaire. Qu'il se tienne auprès de l'auberge aux contrevents verts, avec deux ou trois de ses amis. Allez l'avertir de suite.

—Faut-il que je retourne à l'habitation ? Je suis si fatiguée, après avoir passé une nuit blanche.

—Allez, allez, vous aurez le reste de la journée pour vous reposer.

—Et mon bras ? ne me donnerez-vous rien pour payer l'Apothicaire, car on n'avait pas compté ça, hier soir ?

Pluchon lui donna un billet de dix dollars, traversa la levée, gagna les remparts d'où il se rendit en toute hâte chez le docteur Rivard, auquel il fit part de ce que lui avait appris la mère Coco-Létard.

—Je suis content de vous, mon cher M. Pluchon, lui dit le docteur, qui se frotta les mains en souriant d'un air de suprême satisfaction. Je serai absent toute la journée ; venez ce soir à huit heures sur la levée, au pied de la rue Bienville. J'irai en cabriolet, car j'aurai quelque chose d'important à vous faire faire. En attendant prenons un petit verre de vin, à la santé de M. le Coronaire, chez lequel vous feriez bien de vous rendre de suite, de crainte qu'il ne s'absente.

Pluchon, en sortant de chez le docteur Rivard, se rendit chez le Coronaire, auquel il fit part du fait que le cadavre d'un noyé avait été trouvé auprès du bayou bleu.

Deux heures après, le coronaire, accompagné d'un médecin et de M. Pluchon, descendait de voiture un peu plus bas que le Couvent des Ursulines. Le Coronaire, après avoir complété son jury d'enquête parmi les personnes qui se trouvaient là en ce moment, se rendit avec son jury au bayou bleu. De loin on apercevait dans les airs, au-deesus des joncs, de longues spirales de caranceros; quelques uns s'abattaient, quand d'autres s'envolaient en croassant. Après avoir fait un minutieux examen du crâne et des membres du noyé, le médecin ne trouvant aucun signe de violence déclara son opinion "que le défunt s'était noyé par accident." Par les vêtements on reconnut que c'était un capitaine de navire. Une lettre trouvée dans l'une des poches de son gilet était adressée, "*Au capitaine Pierre de St. Luc.*" Le Coronaire avant de terminer son enquête, crut qu'il serait à propos d'envoyer chercher quelques uns des officiers du *Zéphyr* afin d'identifier le cadavre.

L'odeur infecte qu'exhalait le cadavre, força le Coronaire à se retirer à quelque distance avec les personnes du jury, pendant que l'on envoya à la hâte chercher quelques uns des marins du *Zéphyr*.

Aussitôt que la fatâle nouvelle arriva à bord du navire, toutes les manœuvres furent suspendues et un cri universel de douleur s'échappa de la bouche de ces braves matelots, qui pleurèrent comme s'ils eussent perdu leur père. Le second en commandement à bord, offrit d'aller avec le maître d'équipage examiner le cadavre, et ils partirent sur le champ.

Trim qui, en apprenant la mort de son maître s'était senti au cœur comme une masse de plomb, était tombé sans connaissance au pied du grand mât. On lui frotta le front, les tempes, et tout le visage avec du vinaigre; ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on put le faire revenir à lui, et il se mit à crier en se tordant les mains:

—Mon maître, mon piti maître, mon bon maître, oh! y n'éti pas mort, oh! pas possible. Moué veux mouri aussi! moué pas capable pour vivre, si l'y mort! moué vouli voir li encore une fois avant mouri!

Tout l'équipage, qui connaissait l'extrême attachement de Trim pour le capitaine, eut pitié de sa désolation.

Le gros Tom s'approcha de lui et chercha à le consoler, mais en vain; Trim se roulait sur le pont, en criant et sanglottant. Les matelots muets devant une si grande douleur, pleuraient.

Tout à coup Trim se lève, essuie ses pleurs du revers de sa grosse main calleuse, regarde tout autour de lui d'un air hagard, paraît réfléchir un instant, puis s'élance comme un trait dans la direction qu'ont suivi les officiers qui étaient allés identifier le cadavre.

Cependant le Coronaire, après l'arrivée des deux officiers du *Zéphyr*, eut bientôt terminé son enquête. La personne du capitaine Pierre de St. Luc avait été parfaitement identifiée dans le cadavre du noyé, et le rapport du Coronaire avait en conséquence déclaré : " *Que Pierre de St. Luc, Capitaine du Zéphyr, s'était noyé par accident.*"

Deux nègres, dans une pirogue, ramenaient le cadavre du noyé, auquel on devait donner une sépulture digne de l'immense richesse du défunt.

CHAPITRE XIV.

DÉCOUVERTES IMPORTANTES.

Le Juge de la Cour des Preuves, qui avait conçu la plus haute estime pour le docteur Rivard, dont la conduite si désintéressée et si généreuse à l'égard de l'orphelin Jérôme avait excité son admiration, se proposa de faire toutes les recherches possibles pour découvrir la naissance du petit Jérôme. Il s'imagina que le plus grand plaisir qu'il pourrait faire au docteur Rivard serait de le mettre sur la voie de rendre son pupille à ses véritables parents s'ils existaient encore, ou du moins de lui faire connaître leurs noms. Le juge pensa aussi qu'il pourrait se faire que l'orphelin eut droit à quelque héritage, et il aurait été heureux de pouvoir procurer au docteur les moyens de les acquérir.

En conséquence le juge crut que le mieux à faire était de commencer ses recherches à l'Hospice des Aliénés ; il se rendit donc à l'Hospice, aussitôt qu'il eut délivré au docteur Rivard ses lettres de Tutelle.

Jérémie, en reconnaissant le juge de la Cour des Preuves dans la personne qui descendait d'une superbe barouche arrêtée à la porte de l'hospice, ôta son chapeau de toile cirée et courut au devant de son honneur, qui en ce moment entrait.

—Vous êtes le portier de l'hospice ?

—Oui, votre honneur, à votre service.

—M. Charon, le chef de l'Institution est-il ici ?

—Oui, votre honneur.

—Pourriez-vous l'aller chercher, j'aurais quelque chose à lui dire.

—Oui, votre honneur ; si vous préférez, je vais vous conduire à sa chambre.

—Volontiers, je vous suis.

Et Jérémie, son chapeau à la main et se courbant en deux pour rendre son salut plus respectueux, passa devant le juge pour lui montrer le chemin.

Le juge trouva M. Charon dans sa chambre, assis devant un bureau et arrangeant quelque papiers, qu'il numérotait. En voyant son honneur le juge, il se leva et lui fit un salut respectueux, en lui offrant un fauteuil pour s'asseoir.

—Je viens, M. Charon, lui dit le juge, pour vous prier de me donner quelques renseignements sur un pauvre enfant, que mon ami, le docteur Rivard, a bien voulu retirer aujourd'hui de cette Institution.

—Vous voulez parler du petit Jérôme ?

—Précisément.

—Que le docteur Rivard, votre ami, a retiré aujourd'hui de cette institution ?

—Celui-là même.

—Ah ! Il paraît que c'était un bien bon enfant, le petit Jérôme, si gentil, si timide ; et il paraît que sa maladie n'était pas incurable, et je ne doute pas que le docteur Rivard le ramène complètement à la raison avec des soins, comme il ne manquera pas de lui en donner.

—C'est ce que dit le docteur.

—Jérôme montrait, sur ces derniers temps, des signes sensibles de retour à la raison ; je les avais remarqués, et j'en avais parlé au docteur, qui fut de mon opinion. Ah ! c'est une bien généreuse personne que le docteur.

—Je désirerais savoir si vous connaissez les parents de Jérôme, ou quelques personnes qui les aient connus.

—Non, monsieur, personne. Depuis que le petit Jérôme a été amené à l'Hospice, personne, pas une âme ne s'est occupé ou informé de lui.

—Ne connaissez-vous pas la personne qui l'a amenée, n'y aurait-il pas moyen de la voir ou du moins de savoir son nom ?

—Ma foi, non ; il y a si longtemps de cela. C'est ordinairement le portier qui est chargé du soin de recevoir les personnes qu'on amène à l'Hospice ; et celui qui était portier ici, quand le petit Jérôme a été amené, en est parti depuis longtemps, et je crois qu'il est mort maintenant. Cependant..... Arrêtez.....

M. Charon se passa la main sur le front, regarda au plafond de l'air d'une personne qui croit avoir fait une découverte importante.

—Arrêtez, continua-t-il, après une petite pause, je crois que l'on doit trouver quelque chose dans les régistres ; on a coutume d'y entrer les noms de ceux qui amènent ici des orphelins. Si vous voulez m'accompagner, nous examinerons les entrées des régistres.

M. le Juge suivit M. Charon qui le conduisit au parloir.

—Voulez-vous avoir la bonté de nous donner l'index des régistres dans lesquels on entre le nom des aliénés, dit M. Charon à Jérémie.

—Le voici, votre honneur, répondit le portier en apportant l'index.

M. Charon regarda à l'index et lut : " Jérôme, Folio 4, page 147." Le Folio 4, était couvert de plus de deux lignes de poussière.

—Excusez, M. le juge, ce régistre est si couvert de poussière. Il y a plus de dix ans qu'il n'a point été touché.—Jérémie, veuillez enlever la poussière.

Quand le régistre eut été épousseté, M. Charon et le juge l'ouvrirent à la page 147.

—Ah ! ah ! s'écria le juge de la Cour des Preuves, ceci est important. " 5 avril 1826..... la femme Coco-Letard..... Deux vieux livres attachés d'une ficelle et étiquetés No. 278..... Et cette note à la marge..... Le véritable nom de Jérôme est Alphonse Pierre, né à la paroisse St. Martin, le 21 mai 1823. Sa mère était Léocadie Mousseau, femme de———actuellement décédée."—Mais, M. Charon, ceci est important, bien important. Nous sommes sur les traces des parents de Jérôme et j'espère réussir. Je vais écrire de suite à la paroisse St. Martin—Permettez que je prenne copie de ces notes.

Le juge écrivit sur son portefeuille les entrées du régistre.

—Mais, c'est curieux M. Charon, que vous n'ayiez jamais entendu parler des parents du pauvre enfant : et lui-même l'enfant ne prononça-t-il jamais d'autre nom que celui de Jérôme ?

—Jamais.

—Si fait, interposa ici Jérémie ; pardon votre honneur, mais j'ai entendu dire à Gaspard le gardien, qu'il croyait que Jérôme, au lieu de montrer des signes de raison, en montrait au contraire de folie, et qu'il disait " qu'il savait bien son nom et qu'il ne s'appelait pas Jérôme."

—Allez chercher Gaspard, M. Jérémie, lui dit le juge, si M. Charon n'a pas d'objection.

—Certainement.

" Sa mère était Léocadie Mousseau ! " répétait le juge vivement excité et se promenant de long en large dans le parloir, les deux mains derrière le dos. " Léocadie Mousseau...1823.....paroisse St. Martin ! ".....Mais c'est étrange ; j'ai connu cette Léocadie Mousseau ; j'ai de vagues souvenirs ; mais non, ce n'est pas possible ?.....ce serait extraordinaire !...cependant !...

Ici le juge fut interrompu dans ses réflexions par l'arrivée de Jérémie accompagné du gardien Gaspard.

—Si vous me le permettez M. Charon, je désirerais faire quelques questions à M. Gaspard.

—Sans doute, tant qu'il vous plaira, répondit M. Charon en inclinant doucement la tête.

—Vous êtes un des gardiens de l'hospice monsieur ? dit le juge à Gaspard.

—Oui monsieur.

—Que connaissez-vous du petit Jérôme ?

—Oh ! pas grand chose, si ce n'est que j'ai cru m'apercevoir dernièrement qu'il était plus gai que d'habitude.

—Preuve, s'écria M. Charon en faisant un signe au juge, preuve que l'enfant revenait à son bon sens, car une des plus grandes marques de sa maladie, c'était sa taciturnité. Le docteur Rivard avait bien raison.

—Et après ? continua le juge, en s'adressant à Gaspard.

—Après, je remarquai que le petit Jérôme se parlait souvent à lui-même, et je lui demandai ce qu'il avait. " Oh, rien, dit-il, je sais que je ne m'appelle pas Jérôme et que je vais bientôt aller voir maman à la paroisse St. Martin."

—Il a dit ça ? s'écria M. Charon.

—Oui, Monsieur.

—Après ? dit le juge.

—Je lui demandai comment il savait tout ça, et quel était son nom, puisque Jérôme n'était pas le sien. " Je ne vous le dirai pas, car on me traiterait de fou ; mais je sais bien que je m'appelle Alphonse Pierre, et que maman se nomme Léocadie Mousseau....." Le pauvre petit après avoir dit ces mots se mit à pleurer à chaudes larmes.

—Il a dit tout ça ? s'écria encore M. Charon en faisant un signe significatif à M. le juge ; pauvre petit, il revenait à la raison ; de vieux souvenirs surgissaient à sa mémoire, et la pensée de sa mère, pauvre petit malheureux, le faisait pleurer. Que pensez vous de tout ça, M. le juge ?

—Et après, dit le juge en s'adressant à Gaspard, sans faire attention à la question de M. Charon.

—Et après, c'est tout, je ne pus plus rien tirer du petit Jérôme. Je n'en fis pas grand cas dans le moment, et loin de penser que c'était un retour à la raison, je pensai que c'était plutôt un signe de folie ; j'en parlai à M. Jérémie et depuis je n'y ai plus pensé.

—Et c'est tout ce que vous savez, M. Gaspard ?

—Oui, monsieur.

—C'est bien, vous pouvez vous retirer. Je crois, M. Charon que nous ferions bien d'examiner les deux vieux livres attachés d'une ficelle et étiquetés N°. 278, dont. parle les régistres ; nous y trouverons peut-être quelque chose, qui pourra encore nous guider dans nos recherches.

Jérémie alla chercher les deux bouquins, couverts d'une si épaisse couche de poussière qu'on eut dit qu'ils n'avaient pas été touchés depuis vingt ans Jérémie en soufflant sur la poussière en fit un tel tourbillon que l'habit de M. Charon en fut tout couvert.

—Allons, M. Jérémie, ne pourriez-vous pas prendre plus de précaution, grommela le chef de l'hospice, vous aveuglez M. le Juge.

—Pardon, votre honneur, je suis un benet et un maladroit !

Et le pauvre Jérémie, tout confus de sa mésaventure, prit son mouchoir

pour en essuyer les bouquins; après quoi il les présenta au juge, en lui faisant un profond salut.

Le juge ne put s'empêcher de sourire, malgré sa préoccupation, de la contenance penaude du portier. Il prit les livres, ouvrit l'un des volumes, après avoir placé l'autre sur une table qui se trouvait près de lui. Il feuilleta quelque temps et ne trouva rien, pas un nom d'écrit, pas une note, pas une seule écriture. Il le déposa sur la table d'un air contrarié, et ouvrit le second volume à la première page; rien d'écrit au commencement, rien d'écrit à la fin! la figure du juge témoignait un vif désappointement.

—Je pensais bien, dit M. Charon, que l'on ne découvrirait rien dans ces vieux bouquins; maître Asselin n'aurait pas manqué de les visiter.

Tout en disant cela, M. Charon avait les yeux sur le livre que le juge tenait entre ses mains et dont il faisait rapidement passer les feuilles, en laissant couler son pouce sur les tranches usées du volume. L'œil de M. Charon avait entrevu quelque chose de blanc.

—Ah! M. le juge, arrêtez donc; je crois qu'il y a un papier.

—Un papier!

En effet il y avait un papier, bien sale, taché de jaune comme s'il eut été trempé dans du jus de tabac.

—Un extrait de naissance! s'écria le juge, dont la figure s'anima et les yeux brillèrent; voyons: et ils lurent: " Extrait du Régistre des Baptêmes, " Mariages et Sépultures de la paroisse St. Martin, état de la Louisiane, " pour l'année mil huit cent vingt-trois."

" Le vingt-et-un mai, mil huit cent vingt-trois, par nous, prêtre, soussigné, " a été baptisé Alphonse Pierre, né ce matin, du légitime mariage de Sieur " Alphonse Meunier, négociant, résidant à la Nouvelle-Orléans, et de " Léocadie Mousseau, du même lieu. Le parrain a été Vital Desnoyers et " la Marraine Alphonsine Mousseau qui, ainsi que le père présent, ont signé " avec nous.

(Signé) ALPHONSE MEUNIER,
VITAL DESNOYERS,
ALPHONSINE MOUSSEAU.

" Lequel extrait, nous soussigné, curé desservant la dite paroisse St. " Martin, certifions être conforme au régistre original déposé dans les " archives de la cure de la dite paroisse St. Martin. Ce quatre octobre mil " huit cent vingt-trois."

D. CURATO, Ptre. Curé.

Le juge tout ému et tenant le papier dans ses mains regardait tour à tour M. Charon, le papier et M. Jérémie.

— C'est étrange, dit-il enfin avec émotion, je vais immédiatement écrire à la paroisse St. Martin pour avoir des renseignements. Il y a quelque chose de mystérieux et de providentiel en tout ceci. Un orphelin dont on ignore

et la naissance et les parents, jeté comme un insensé dans un asile de fous, lui l'héritier de la plus brillante fortune de la Nouvelle-Orléans. Et son père, le vénérable Alphonse Meunier, qui croyait son fils mort !

—Est-ce possible ? M. le juge, s'écria M. Charon, tandis que Jérémie les yeux fixés sur le juge et la bouche béante semblait stupéfié.

—Si c'est possible ! mais vous voyez comme moi.

—Il y a dans tout cela le doigt de la providence dont les desseins cachés se révèlent par fois pour confondre nos raisonnements. Vous ne sauriez, M. Charon, concevoir la joie que je ressens d'avoir fait cette découverte, et je suis convaincu que le père Meunier doit se réjouir au ciel de voir que le docteur Rivard, son meilleur ami sur cette terre, a été appelé, à son insçu, a servir de père à l'enfant de celui qui lui avait été si cher en ce monde.

—C'est bien vrai ce que vous dites là, M. le juge, répondit M. Charon.

—Les décrets de Dieu sont admirables, car soyez sûr que le docteur Rivard aurait refusé d'accepter la tutelle de Jérôme, s'il eut pu même soupçonner qu'une fortune quelconque devait écheoir à son pupille, et à bien plus forte raison s'il eut su que la plus grande fortune de la Louisiane devait lui tomber en partage.

—C'est bien vrai, s'écrièrent à la fois M. Charon et Jérémie.

—Je ne serais pas surpris que le docteur en apprenant cette importante découverte, voulût se démettre de sa tutelle afin de ne pas se charger de l'administration d'une si grande fortune. Il est si délicat, si consciencieux ; il a si peu de présomption, une si grande défiance de ses capacités ; et pourtant il est le seul, dans toute la Nouvelle-Orléans, que je considère, en conscience, digne et capable de bien administrer une telle succession.

—C'est bien vrai, dit M. Charon.

—C'est bien vrai, répéta Jérémie.

—Prenez bien soin, M. Charon, de ces livres et de cet extrait, dans deux ou trois jours je pourrai en avoir besoin ; surtout je vous recommande de garder le secret sur l'importante découverte que nous venons de faire, jusqu'à ce qu'il soit temps de tout faire connaître.

—Nous n'y manquerons pas, répondirent à la fois M. Charon et Jérémie.

—Il serait important, continua le juge, de savoir si la femme Coco-Létard vit encore et où elle demeure ; elle pourrait peut-être jeter quelque lumière sur une aussi mystérieuse aventure. Faites des perquisitions ; je vais, de mon côte, en faire immédiatement et expédier à la hâte un courrier pour la paroisse St. Martin. Adieu, messieurs, et tenez la chose secrète.

Quand le juge fut parti, le chef de l'hospice remonta à sa chambre, et Jérémie s'assit dans un coin du parloir sur un banc, prit son chapeau qu'il mit à terre, s'enfonça la tête entre ses deux mains appuyant ses coudes sur ses genoux, et dans cette posture il essaya de sonder les décrets de la providence.—Mais après une demi-heure d'une profonde méditation, il se leva en

poussant un long soupir, prit son chapeau qu'il replaça avec lenteur sur sa tête, et avoua franchement " qu'il n'y comprenait rien du tout."

Le lendemain, quand le docteur Rivard alla faire sa visite quotidienne à l'hospice, Jérémie ne put s'empêcher de lui dire avec un air mystérieux " Docteur, nous avons eu une grande visite hier, son honneur M. le juge de la Cour des Preuves est venu prendre des informations à l'égard du petit Jérôme, et si vous saviez ce que l'on a trouvé dans deux vieux livres..... mais, tenez, c'est un secret et je suis sous silence ! Dans deux ou trois jours vous saurez.....

Le docteur Rivard, qui d'abord s'était senti tout bouleversé, avait repris tout son sang-froid, et son impassible physionomie ne trahissait aucune émotion.

—Tant mieux, répondit-il, pourvu que mon cher petit Jérôme puisse y trouver son avantage.

—Vous verrez, vous verrez..... A propos connaissez-vous une femme du nom de Coco-Létard ? M. le juge dit qu'il est de toute importance qu'on la découvre.

—Coco-Létard, Coco-Létard, répéta le docteur Rivard, en affectant un air pensif ; mais il me semble avoir connu quelqu'un de ce nom là..... Oui, en effet je me rappelle, une vieille femme ; mais elle est morte il y a trois à quatre ans ; je m'en remets bien maintenant, elle est morte du choléra, j'étais son médecin.

—Elle est morte ! c'est un malheur..... mais puisqu'il en est ainsi, on ne peut rien y faire !

Et le docteur, sans plus faire attention à Jérémie, comme si tout ce que ce dernier lui aurait dit était de peu d'importance, entra dans les corridors de l'hospice, alla visiter les salles, et dix minutes après retourna à son logis.

CHAPITRE XV.

LE CACHOT.

Pierre de St. Luc avait été laissé dans son cachot, attaché sur son lit de planches, dépouillé de tous ses vêtements et baignant dans son sang. La blessure qu'il avait reçue au front était considérable quoique peu dangereuse, et la quantité de sang qu'il avait perdu l'avait tellement affaibli qu'il perdit connaissance. Il n'avait pas mangé ni bu depuis qu'il était prisonnier. Il souffrait horriblement de la soif, son palais desséché et son estomac brûlant lui causaient d'insupportables douleurs. Une cruche d'eau avait bien été

mise près du chevet de son lit, mais il lui était impossible d'y atteindre. Le sang qui s'était écoulé de sa blessure au front avait diminué la fièvre qui brûlait son cerveau. Le lendemain matin il se réveilla un peu rafraîchi, mais si faible qu'il put à peine remuer son bras que les Coco-Létard, dans leur précipitation, avaient négligé d'attacher. Ce fut pour Pierre une bien grande satisfaction de pouvoir étendre son bras et de tremper ses doigts dans la cruche pour les porter ensuite à sa bouche.

Vainement il essaya de se remuer : sanglé au lit par une courroie, qui lui passait par dessus la poitrine, il ne pouvait de sa main atteindre aux cordes qui attachaient son autre bras et ses jambes, ni défaire la courroie qui bouclait en dessous du lit.

Il demeura dans cette position jusque vers les trois heures de l'après-midi, temps auquel la mère Coco vint regarder par la trappe. Quand elle aperçut Pierre remuer son bras, elle crut qu'il était parvenu à se détacher ; elle lâcha un cri, ferma la trappe et appela François pour lui aider à assujétir fortement les ressorts, et à entasser par dessus tout ce qu'il y avait de plus pesant dans l'appartement.

—Il nous arrivera malheur avec ce maudit prisonnier ; mon pauvre Jacob, que nous avons eu de la peine à transporter à la ville, où il souffre affreusement sous la garde de cette petite idiote de Clémence, a été sa première victime ; je ne sais qui sera la seconde.

—Maman, j'espère que la seconde victime sera lui-même, car je jure que s'il n'y a que moi pour lui porter à manger, il mourra bien de faim.

—Qu'il meure donc comme un chien !

—C'est ça, attention et vogue la galère, ajouta Léon qui venait d'arriver.

Nous laisserons maintenant les Coco, mère et fils, discutant sur les moyens de défense nécessaires au cas où le capitaine parviendrait à forcer la trappe, et nous nous rendrons sur la levée au pied de la rue Bienville où le docteur Rivard, en cabriolet couvert attendait Pluchon.

A l'heure fixée, Pluchon arrivait armé de son immense parapluie de coton, car il tombait en ce moment une pluie violente. Le temps était chaud, malgré l'orage.

—Montez vite, M. Pluchon, lui dit le docteur à voix basse, je vais vous conduire à l'habitation des champs. J'ai appris cet après-midi que le rapport du coronaire avait été on ne peut plus favorable ; et je crois qu'il faut de toute nécessité que nous en finissions dès cette nuit avec Pierre de St. Luc.

—J'ai préparé une liqueur dans cette fiole qu'il faut faire prendre de suite au capitaine. Cette liqueur est un poison prompt et sûr, qui ne laisse point de traces. J'en ai obtenu la recette d'un nègre Congo qui m'a dit qu'il était d'un succès merveilleux, ce que j'ai eu déjà occasion d'éprouver par moi-même. Tenez, M. Pluchon, prenez la fiole, mettez-la dans votre poche de gilet et prenez bien garde de la casser.

Pluchon prit la fiole et la mit avec précaution dans sa poche. Tous deux gardèrent ensuite le silence, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à quelques arpents de l'habitation des champs. La pluie tombait par torrents. Pluchon descendit de voiture pour se rendre auprès des Létard. Le docteur Rivard resta dans la voiture, attendant le retour de Pluchon, auquel il avait recommandé de voir lui-même à ce que le poison fut administré au capitaine.

Au bout d'un quart d'heure environ, Pluchon revint à la voiture dans laquelle il monta.

—Mauvaise nouvelle, docteur, les Coco jurent qu'ils ne descendront pas cette nuit dans le cachot ! ils sont saisis d'une crainte superstitieuse. C'est ce soir la veille du jour des morts, et ils ne voudraient pas y descendre pour tout au monde.

—C'est bien malheureux, il serait si important d'en finir dès ce soir !

Et le docteur se mit à réfléchir, tout en retournant vers la ville au pas de son cheval. Au bout de quelques instants le docteur s'écria " j'ai un moyen ; " et il donna un vigoureux coup de fouet à son cheval en lui disant " marche Balais ; " et Balais partit au grand trot, à travers la boue et au milieu de l'obscurité.

Au bout de la rue Perdido, qui aboutissait à la cyprière, il y avait sur la lisière du bois une vieille case de nègre. Cette case était habitée par un nègre Congo, qui avait acheté sa liberté de son maître moyennant la somme de quatre mille piastres, qu'il s'était procuré personne ne put savoir comment. Ce nègre avait un étrange commerce ; sur des tablettes au fond de sa case, il y avait des fioles, des bouteilles de toutes grandeurs et de toutes formes, contenant les unes des poudres, les autres des liquides bleus, blancs, verts, rouges, jaunes, noires. Toutes ces bouteilles étaient hermétiquement fermées. Sur de sales petits morceaux de papiers collés sur ces bouteilles on lisait : poison pour les punaises, pour les rats, pour les souris, etc. Dans une grande armoire, dont la porte vitrée laissait voir les tablettes, on voyait, rangées suivant leurs grosseurs, des dames-jeannes soigneusement bouchées. Ces dames-jeannes contenaient des reptiles vivants, tels que serpents à sonnettes, serpents sourds, congres, etc., tous reptiles dont la morsure était mortelle. Ce nègre Congo était celui-là même qui avait enseigné au docteur Rivard la recette du poison, dont il avait voulu ce soir même essayer l'effet sur Pierre de St. Luc.

Il pouvait être neuf heures du soir ; un feu de charbon brûlait dans une espèce de cheminée, et répandait une faible lueur dans la cabane, sans l'éclairer cependant assez pour reconnaître la physionomie d'un autre gros nègre, assis sur une buche de bois auprès du feu. La conversation était animée entre ces deux individus ; le vendeur de poisons refusait obstinément de découvrir à l'autre certains secrets, que ce dernier semblait déterminé à obtenir.

—Tu me le diras ! dit Trim en se levant, car le visiteur nocturne était Trim ; tu me le diras ou je te jure que je te dénoncerai à la police.

—Chut ! répondit le Congo, en baissant la voix, j'entends les pas d'un cheval dans la boue.

En effet un cheval, attelé à un cabriolet couvert, approchait de la cabane du nègre, qui était sorti avec Trim sur le seuil de la porte. Avant que la voiture arrivât, Trim se retira dans l'ombre de la porte.

Un certain sifflement discret avertit le Congo qu'on voulait lui parler en secret. Il s'avança près de la voiture, jeta un coup-d'œil furtif sur les deux personnes qu'elle contenait, et avançant la tête vers celui qui tenait les rènes, celui-ci se pencha à son oreille et lui dit quelque chose.

—Un gros ? demanda le nègre.

—Oui, quatre à cinq pieds.

Le nègre disparut dans sa cabane, dont il ressortit bientôt portant dans ses bras une dame-jeanne, qu'il plaça dans la voiture.

—Merci.

La voiture partit en reprenant la direction dans laquelle elle était venue. Quand elle se fut éloignée un peu et eut disparu dans l'obscurité, Trim demanda quelles étaient ces personnes.

—Bonne pratique, répondit le vendeur de reptiles en se frottant les mains ; c'est le docteur Rivard.

—Le docteur Rivard ! et son compagnon ?

—Je crois que c'est M. Pluchon.

—M. Pluchon !

Trim, sans perdre de temps, prit son chapeau et s'élança dans la direction de la voiture. Il ne put la rejoindre, car le docteur qui avait entendu le pas de quelqu'un qui courait derrière la voiture, se mit à fouetter vigoureusement son paisible cheval. Et Balais, peu accoutumé à ce genre de traitement, partit au grand galop.

Trim fit d'inutiles efforts pour conserver la vue de la voiture, mais Balais y allait de trop bon cœur pour que Trim n'eut pas la douleur de voir la voiture tourner dans la rue St. Charles, longtemps avant qu'il put y arriver. Le pauvre Trim, tout essoufflé, couvert de boue et trempé jusqu'aux os, s'assit, tout déconcerté, sur une borne qui se trouvait au détour de la rue. Au bout de quelque temps il se décida à aller voir la vieille Marie, sa tante, qui, comme nous le savons, était l'esclave du docteur Rivard. A l'arrivée du *Zéphyr*, Trim avait été voir la vieille Marie, qui lui avait dit des choses dont il ne s'était pas occupé d'abord, mais qui, en ce moment, réveillaient en lui d'étranges soupçons.

Ce ne fut que lorsque le docteur fut arrivé dans le faubourg Tremé qu'il ralentit l'allure de Balais. Pluchon regarda derrière la voiture et écouta attentivement. Il s'assura qu'ils n'étaient pas suivis, on n'entendait que le

bruit du vent et le clapotement de la pluie dans les mares d'eaux au milieu du chemin.

—Docteur, il n'y a personne.

—Tant mieux, autrement il aurait fallu remettre à un autre soir ce qu'il est si important d'exécuter cette nuit.

Ils ne tardèrent pas à arriver à l'endroit où le docteur avait déjà attendu Pluchon, tandis que ce dernier avait été porter à l'habitation des champs, la petite fiole de poison destinée à l'infortuné Pierre de St. Luc.

Le docteur arrêta la voiture.

—Vous allez descendre, M. Pluchon, et porter cette dame-jeanne à l'habitation des champs. Prenez-bien garde de la laisser tomber. Vous ne la donnerez pas aux Létard, mais vous la jetterez vous-même dans le cachot. Si les Létard ont peur d'y descendre eux-mêmes, ils n'auront pas peur d'y voir descendre cette dame-jeanne. Il faudra que vous la lanciez avec assez de force pour qu'elle se brise sur le plancher du cachot.

—Que contient-elle donc, cette dame-jeanne ?

—Un serpent à sonnettes.

Pluchon fit un bond en arrière et laissa tomber la dame-jeanne.

—Mille tonnerres ! s'écria le docteur tout en colère, vous avez failli casser la dame-jeanne !

Pluchon, qui déjà se trouvait à une respectable distance, voyant qu'il n'avait que failli casser la dame-jeanne, approcha avec précaution ; s'étant assurée qu'elle n'était pas cassée et que le bouchon tenait bien, il se décida, quoiqu'avec un violent tressaillement de nerfs, à la ramasser.

—Allez avec précaution, continua le docteur, ne confiez pas à d'autres le soin de jeter la dame-jeanne dans le cachot, et ne leur dites pas ce qu'elle contient. Je vais vous attendre ici.

Pluchon, tenant avec précaution la dame-jeanne entre ses mains, les yeux fixés sur le bouchon qu'il semblait couver du regard, s'imaginait le voir sauter à chaque instant. Il tenait la dame-jeanne par le milieu au bout de ses bras, n'ayant pas voulu pour tout au monde l'appuyer sur son abdomen, une certaine terreur lui faisant craindre, en dépit de son bon sens, que le reptile ne le piquât à travers la bouteille. Une sueur froide coulait sur son front. Quoique la distance ne fût que de quelques arpents, il lui fallut s'arrêter deux à trois fois pour respirer et prendre haleine. En arrivant à l'habitation il déposa sa dame-jeanne sur le perron, et se mettant les deux doigts de chaque main dans la bouche, il fit entendre un sifflement aigu et perçant qu'il répéta par trois fois. A la troisième fois, une lumière parut à l'étage supérieur, puis une fenêtre s'ouvrit.

—Qui va là ? demanda Léon.

—C'est moi : M. Pluchon, venez ouvrir, vite !

Léon, après avoir refermé la fenêtre avec précaution, descendit ouvrir la porte à Pluchon.

La pluie qui, au commencement de la soirée, tombait fine et chaude, poussée par un léger vent du sud, avait cessé depuis quelques minutes. Il ne ventait plus. De gros nuages couleur d'encre enveloppaient toute la cité et semblaient prêts à fondre sur elle. La température avait changé tout à coup. Une odeur sulfureuse imprégnait l'atmosphère. Le tonnerre grondait sourdement. De vifs éclairs sillonnaient les nuées. Il était évident qu'une tempête allait bientôt éclater. La nature semblait se recueillir un instant et ramasser toutes ses forces, avant de laisser échapper des tempêtes et de lancer ses furies sur la ville.

Au moment où Léon ouvrait la porte, un immense éclair embrasa le firmament, et une rafale de vent éteignit la chandelle qu'il tenait à la main. Il tressaillit involontairement.

—Nous allons avoir un terrible orage, M. Pluchon ! Qu'est-ce qui peut vous amener par un temps pareil ?

Pluchon ne répondit pas.

Léon prit une allumette chimique et la frotta contre le mur, mais il ne put l'allumer. Il en prit une deuxième, puis une troisième, puis une dizaine à la fois, mais il ne put réussir à produire de flamme. Le phosphore, rendu moins inflammable par l'humidité, laissait sur le mur des traces phosphorescentes et brillantes qui étincelaient dans l'obscurité. Ces traces nombreuses, bizarres, figurant des lignes droites, courbes, des croix, des cercles sur la muraille firent une curieuse impression sur l'esprit superstitieux de Léon. Il lui semblait voir des spectres se lever de terre ou sortir du mur. Le premier novembre a toujours été considéré comme étant une nuit spécialement destinée aux morts et aux revenants. Il eut peur.

—M. Pluchon, êtes-vous là ? dit Léon d'une voix sourde. Pluchon ne répondit pas. Un violent coup de tonnerre vint ébranler toute la maison.

—M. Pluchon, pour l'amour de Dieu, je vous en prie, parlez.

Pluchon impatienté lâcha un énorme juron à Léon, en le traitant de bête

— C'est bon comme ça, répondit Léon ; j'aime mieux que vous invectiviez contre moi que de ne pas vous entendre, quand je vois toutes ces croix qui dansent sur le mur.

Pluchon ayant pris les allumettes des mains tremblantes de Léon, réussit enfin à allumer la chandelle. Avec la lumière le courage revint à Léon.

— Qu'avez-vous donc là, dans cette dame-jeanne, M. Pluchon ?

—Ne vous inquiétez pas. Où sont la mère Coco et François ?

—Mamam est allée voir Jacob à la ville ; François dort en haut sur le canapé.

—C'est bien, il ne faut pas le réveiller. Montez avec moi je veux voir votre prisonnier.

—Pas ce soir, s'il vous plaît ; je ne descendrais pas dans le cachot ce soir pour une fortune.

—Vous n'aurez pas besoin de descendre ; je ne veux pas descendre non plus, je veux seulement regarder du haut de la trappe.

—Oh ! si ce n'est que ça, on peut vous satisfaire, M. Pluchon.

Pluchon et Léon allèrent à la trappe. Avant de l'ouvrir, Léon écouta ; puis étant sûr qu'il n'y avait rien à craindre, il ôta les coffres et les bancs que la mère Coco avait mis sur le travers de la trappe et l'ouvrit. Pluchon ne perdit pas de temps, il lança avec force la dame-jeanne qui se brisa au fond du cachot. Un éclair éblouissant pénétrant dans le cachot par le soupirail, en illumina toute la profondeur. Léon ferma précipitamment la trappe, tout effrayé.

—Qu'avez-vous fait là, M. Pluchon !

—Ecoutez.

Léon écouta. Le vent, qui s'engouffrait par le soupirail, soufflait avec violence ; des sifflements aigus dominaient par moment le bruit du vent.

—Je ne sais pas ce que c'est, dit Léon, d'une voix mal assurée.

—Je vous le dirai demain, lui répondit Pluchon. En attendant venez m'ouvrir la porte, pour que je m'en aille avant l'orage.

—Vous feriez mieux de rester coucher ici, je vous donnerai un bon lit.

—Je ne peux pas ; il y a quelqu'un qui m'attend.

Quand Pluchon fut sortit, Léon ferma la porte aux verroux à double tour, remonta précipitamment et alla réveiller son frère.

—François, François, réveille-toi donc, lui dit-il en le secouant par le bras.

—Laisse moi tranquille, grommela ce dernier en se retournant sur l'autre côté.

—François, lève-toi donc ; entends-tu les revenants qui font un sabat d'enfer dans le cachot ? et Léon secoua encore son frère avec vigueur.

—Vas te faire s.... et laisse-moi dormir, répondit François, d'un ton si péremptoire que Léon vit bien qu'il ne réussirait pas à le faire lever.

Alors il alluma cinq à six chandelles, qu'il plaça sur la table, le bureau et sur le devant de la cheminée ; il alla ensuite à l'armoire, se servit une énorme rasade de rum qu'il avala, puis il s'enveloppa dans une couverte et se jeta sur le lit à côté de François.

Des cris sourds se firent entendre dans le cachot et semblèrent à Léon comme les clameurs des revenants, qui sortaient des entrailles de la terre et venaient jusqu'à ses oreilles à travers le plancher. Il essaya encore une fois de faire lever son frère, mais il ne put réussir ; alors il se couvrit par dessus la tête et ne dit plus un mot, ôsant à peine respirer et se pressant contre

François, qui ronflait comme un bienheureux. Ainsi cet homme si hardi dans le crime, tremblait devant une chimère, une superstition, un fantôme de revenant que créait son imagination excitée et fiévreuse.

Pierre de St. Luc s'était réveillé en sursaut, au bruit que fit la dame-jeanne en se brisant sur le plancher. Il entendit la trappe se fermer, et crut distinguer, à la lueur de l'éclair qui avait illuminé le cachot, un reptile qui s'agitait au milieu des débris et des morceaux de verre brisés. A la lumière de l'éclair avaient succédé les plus profondes ténèbres. Il crut que cette apparition n'était que l'effet de l'hallucination de son cerveau malade et affaibli par la faim et la perte de son sang. Il passa sa main sur ses yeux, et s'efforça de recueillir ses esprits afin de mieux examiner sa situation. Mais les sifflements aigus du reptile et le bruit de ses sonnettes qu'il agitait avec colère, ne laissèrent plus de doute à Pierre de St. Luc, que ses géoliers voulaient le faire mourir sous les morsures mortelles du serpent, qu'ils venaient de jeter dans son cachot. Les éclairs qui commençaient à se succéder avec rapidité, lui firent voir un énorme serpent à sonnettes, replié en spirales sur lui-même, la tête élevée, les yeux jetant des flammes et se balançant, comme s'il se préparait à s'élancer sur quelqu'objet que Pierre ne pouvait apercevoir.

Le capitaine, dont l'âme, si fortement trempée aux épreuves de la vie dans sa carrière de marin, n'avait pas un instant faibli depuis son emprisonnement, commença à sentir son courage et sa fermeté lui manquer. Pour la première fois, il eut peur de mourir : lui qui s'était accoutumé à envisager la mort au milieu des balles et des batailles, entourée de l'excitation et de l'enthousiasme du combat, ne put supporter l'idée de la voir venir sous une forme aussi hideuse que celle sous laquelle elle se présentait en ce moment. Tout le temps qu'il était demeuré dans le cachot, malgré l'abandon dans lequel on l'avait laissé, malgré les mauvais traitements qu'on lui avait fait subir, il avait toujours conservé un espoir faible il est vrai, mais assez puissant pour lui faire supporter sa situation, que ses géoliers finiraient par lui rendre sa liberté. Ce qui, peut-être plus que tout le reste, avait contribué à soutenir son courage, c'est qu'il comptait sur son équipage et surtout sur son fidèle Trim, qui ne manqueraient pas de faire les plus minutieuses perquisitions, aussitôt qu'ils se seraient aperçu de sa disparution. Mais quand il se vit livré, lié et garotté, aux morsures du plus dangereux des reptiles ; oh ! alors son espoir s'évanouit et sa fermeté l'abandonna. Il s'agita sur son lit, secoua avec rage et désespoir les sangles qui l'attachaient, tous les muscles de son corps se tordaient sous les efforts prodigieux qu'il fit pour s'en débarrasser ; tout fut inutile.

Alors il lui sembla entendre les pas d'un homme en dehors de son cachot. L'espérance, cette dernière et suprême vertu qui soutient l'homme jusqu'à la mort, se ranima vivement dans son âme. Il pensa à Trim, qui peut-être le cherchait en ce moment ; il se mit à crier de toutes ses forces et à appeler

au secours, puis il se mit à écouter attentivement. Le vent lui apporta l'écho des ricanements du docteur Rivard qui, malgré son flegme habituel, riait en entendant Pluchon lui raconter la superstitieuse frayeur de Léon. Ces ricanements raisonnèrent lugubrement aux oreilles de Pierre de St. Luc ; il redoubla ses cris cependant, ne perdant pas l'espoir que ce pouvait être quelqu'étranger qui finirait par l'entendre. Les ricanements cessèrent et le bruit d'une voiture qui s'éloignait rapidement ne lui laissa plus de doute qu'il ne devait pas attendre de secours de ce côté.

La tempête avait éclaté dans toute sa fureur ; le vent rugissait en s'engouffrant dans le soupirail ; les éclats du tonnerre se succédaient avec une rapidité et un fracas épouvantables ; tout le ciel était en feu, et une flamme immense, éblouissante, semblait envelopper la Nouvelle-Orléans et les campagnes environnantes dans un vaste brasier. L'intérieur du cachot était vivement éclairé.

Pierre de St. Luc avait cessé ses cris ; ses membres semblaient paralysés, son bras pendait à son côté ; ses yeux seuls avaient conservé leur activité et suivaient le serpent à sonnettes qui, se déroulant avec lenteur, s'avançait en rampant vers le soupirail ouvert du cachot. Le reptile avait aussi cessé ses sifflements, mais il agitait avec vivacité sa langue fourchue qu'il dardait de sa gueule entr'ouverte, ses sonnettes ne faisaient entendre qu'un son faible et sec. Arrivé au-dessous du soupirail, le reptile se dressa le long du mur, en imprimant à son corps de gracieuses ondulations, puis il s'allongea tout droit, ne semblant s'appuyer sur le plancher que par la force des articulations de la queue. Pierre suivait avec une anxiété extrême les mouvements du reptile qui, malgré sa longueur, ne put atteindre au soupirail qui se trouvait élevé à six pieds au-dessus du plancher. Après quelque temps le reptile lâcha un sifflement aigu, agita violemment ses sonnettes et se coucha le long du plancher à l'endroit où il touche au mur. La direction que prit le serpent était opposée à celle dans laquelle se trouvait le lit de Pierre ; il put le suivre à l'espèce de bruissement que faisait le serpent en coulant sur le plancher, quoiqu'il avançât lentement et sans agiter ses sonnettes.

Pierre retenait son haleine pour mieux entendre, car sa tête, retenue par une courroie sur un morceau de bois au lieu d'oreiller, ne pouvait se tourner. Il était dans de cruelles angoisses ; quoiqu'il ne put plus voir le serpent, il sentit qu'il approchait de son lit, une sueur froide coula de son front ; bientôt il sentit le drap se soulever sur ses pieds, un corps froid se glissait sur son corps nu..... Toutes ses chairs frissonnèrent à ce contact..... Le long de ses jambes il sentait se couler le reptile qui se trouvait attiré par la chaleur..... Bientôt il vit la tête du serpent dépasser le drap qui était replié sur sa poitrine..... Il sentait son haleine sur son visage..... Pierre eut la force et la présence d'esprit de rester immobile, réprimant autant que possible jusqu'aux battements de ses artères. Peu à peu le reptile ramassa ses

anneaux et se roula en spirales sur la poitrine de Pierre ; celui-ci, qui avait fermé les yeux, les sentit s'ouvrir malgré lui par un effet spasmodique des nerfs, et ils s'attachèrent sur ceux du reptile qui brillaient comme deux charbons ardents ; il vit sa tête immobile, sa gueule entr'ouverte et montrant ses longues dents si fines qui tuent avec tant de promptitude ceux qu'elles mordent. Attiré comme par une puissance magnétique, Pierre ne pouvait fermer les yeux ni les détourner de ceux du serpent. Il éprouva d'indicibles sensations, il sentait ses forces l'abandonner, son sang ne circulait plus dans ses veines, le vestige commençait à s'emparer de son cerveau..... Il lui semblait voir les yeux du serpent grandir démesurément.... peu à peu ses paupières se fermèrent et tout son corps tressaillit convulsivement..... Le serpent fit entendre un sifflement..... Pierre avait perdu connaissance !

G. B.

(*A continuer.*)

DES BIENS ET REVENUS DES FABRIQUES,

DANS LE BAS-CANADA.

I.

La civilisation moderne, avec son cortège des doctrines irréligieuses et anti-sociales, a été inaugurée, en France, par la Révolution de 1789. Cette civilisation que les Parlements n'ont pas peu contribué à y introduire par les efforts incessants qu'ils ont faits, surtout pendant les cinquante années qui ont précédé cette terrible Révolution, a dû tout naturellement exercer une certaine influence en Canada.

Ce sont, sans aucun doute, les faux principes et les doctrines subversives de cette triste époque, qui seuls peuvent faire naître des doutes sur la légitimité des priviléges et des droits les mieux établis de l'Eglise de Jésus-Christ.

Cette prétendue civilisation, regardant la civilisation chrétienne comme n'étant plus de notre siècle, tend à tout *séculariser*, non-seulement les lois politiques et les lois civiles, mais même tout ce qui touche, de loin ou de près, à la Religion.

Ne voulant tenir compte du Christianisme qu'en autant, peut-être, qu'il enseigne et prescrit de *rendre à César ce qui appartient à César*, elle voudrait soumettre à l'autorité séculière, à l'Etat, les institutions les plus sacrées, en enlevant à l'Eglise les droits qui lui a conférés son Divin Fondateur. C'est ainsi que ceux qui sont imbus de ces malheureuses doctrines de *Sécularisation*, et entraînés par les principes mis en avant par un faux libéralisme, ne verraient pas un grand mal à soumettre à l'autorité civile, ou à placer entre les mains du peuple, tout ce qui se rapporte au culte exté-

rieur de la religion, et à ne laisser aux ecclésiastiques que le droit, heureusement insaisissable, de ne s'occuper que des choses purement spirituelles.

C'est pourquoi l'on contestera à l'Eglise le droit de posséder et d'administrer les biens nécessaires au culte, biens qui ont été, dans tous les temps, considérés des biens consacrés à Dieu et formant le patrimoine de Jésus-Christ.

Mais il faut, en même temps, le reconnaître : il y a des catholiques qui, n'étant pas suffisamment instruits en matière de religion, se persuadent assez facilement, par suite des discours et des écrits des ennemis de l'Eglise, qu'il importe peu que l'autorité ecclésiastique ait ou n'ait pas le droit de gérer les biens nécessaires au culte. Ils ne pensent ainsi, nous nous hâtons de le dire, que parce qu'ils ignorent la croyance et l'enseignement de l'Eglise.

S'il se rencontre parmi nous des hommes qui croient que les biens de nos Fabriques ne sont pas des biens ecclésiastiques, et que l'autorité civile, ou le peuple, a le droit d'exercer un certain contrôle sur l'administration ou gestion de ces biens, c'est qu'ils ont perdu de vue, non-seulement l'enseignement de l'Eglise, mais même ce qui constitue, sous ce rapport, le droit civil-ecclésiastique particulier au Canada.

Heureusement ils pourront reconnaître avec nous que nous avons eu, en Canada, une Cour Souveraine, dans la création du Conseil Supérieur de Québec en 1663, assez à temps pour échapper à la Jurisprudence que les Parlements introduisirent plus tard, en France, et qui se trouvait en contradiction avec la Jurisprudence Canonique. "Nos Parlements," dit S. E. le Cardinal Gousset (Droit de l'Eglise, Edit. de 1862, p. 149, "avaient "introduit en France une Jurisprudence qui, sur plusieurs questions, "notamment sur la question concernant l'administration des biens ecclésias-"tiques, se trouvait en contradiction avec la Jurisprudence Canonique ; et, "chose étrange, c'est au nom du roi *très-chrétien, du roi protecteur de* "*l'Eglise et des Saints Canons*, que les avocats *parlementaires* défendaient "cette Jurisprudence aussi contraire aux *Saints Canons* des anciens Con-"ciles de France et des autres parties du monde Catholique qu'aux décrêts "du Concile de Trente."

"Les Parlements se montrèrent toujours les adversaires persévérants de "l'influence et des immunités de l'Eglise," dit Champeaux dans son Recueil (Introd. p. XXIX).

Si réellement les paroissiens, dans le Bas-Canada, étaient les propriétaires des biens de la Fabrique, qu'ils administreraient par des procureurs appelés Marguilliers, qu'adviendrait-il ?

Après avoir posé en principe que les biens nécessaires au culte extérieur sont, dans le Bas-Canada, la propriété des paroissiens, l'on serait logiquement amené à reconnaître que, tout propriétaire ayant droit de surveiller l'administration qu'il a confiée à son procureur ou mandataire, tout parois-

sien a le droit jusqu'à un certain point, de surveiller et contrôler le Curé et les Marguilliers dans la gestion des biens de la Fabrique.

De là, les assemblées de paroisse, pour la partie la plus importante de l'administration, dans lesquelles l'esprit de parti et les passions populaires seraient mises en jeu, à l'instar de ce qui se voit assez souvent dans les assemblées tenues pour faire choix des Députés au Parlement ou autres officiers élus par le peuple. C'est ainsi que l'on arriverait de suite à satisfaire les aspirations populaires qui ne manquent pas de se manifester à cause des idées dominantes dans notre état de société, depuis l'introduction du peuple dans toutes les branches de l'administration de nos affaires civiles. Il devient donc de plus en plus urgent de rétablir les vrais principes, en ne laissant aucun doute sur la nature des biens et revenus des Fabriques, dans le Bas-Canada, qui doivent être dits *biens ecclésiastiques*. C'est ce que nous allons tâcher d'établir selon la mesure de nos connaissances.

Ce principe une fois reconnu, il nous sera facile de faire voir que les paroissiens n'ont aucun titre à s'immiscer dans la gestion et administration des biens et revenus des Fabriques, soit qu'il s'agisse d'aliéner les biens-fonds, soit qu'il soit question de les hypothéquer ou de faire des emprunts.

II.

De tout temps l'Eglise Chrétienne a possédé, et a dû posséder certains biens temporels destinés au service divin, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, &c. Ces biens ont toujours été considérés comme des biens sacrés, des biens consacrés à Dieu, des biens ecclésiastiques.

La nécessité pour l'Eglise de posséder des biens temporels est une conséquence de la nécessité du culte extérieur qui est admise par tout le monde. Et comme le culte extérieur a toujours été nécessaire, de même il a toujours été nécessaire que l'Eglise possédât des biens temporels pour subvenir au besoin de ce culte. Comme un article du genre de celui que nous écrivons, nous force de nous renfermer dans des limites assez étroites, nous nous contenterons d'appuyer cette première proposition de quelques citations, en laissant au lecteur le soin de les lier lui-même par les raisonnements qu'elles ne manqueront pas de lui suggérer.

" Toutes les nations, dit De Burigny (Hist. de l'Acad. des Inscript. et " Belles-Lettres, XXXIII, p. 158), se sont accordées à combler de biens et " d'honneurs les ministres de la divinité, et la diversité qui se trouve dans " les prérogatives dont ils ont été honorés, ne vient que de la différence du " génie des peuples et de la forme diverse de leur gouvernement."

" Par une coutume aussi étendue que toute la terre et aussi ancienne

" que le genre humain, dit le savant Thomassin, (anc. et nouv. disciple de " l'Eglise, part. 3, liv. I. chap. I.), les ministres des temples étaient entre- " tenus des contributions et des terres que la libéralité des princes ou la " piété des peuples leur avait consacrées. Ce n'était qu'une image contrefaite " de la véritable religion.....

" Le loi de Moïse n'a été en cela qu'un renouvellement de la loi qui " asservit les ministres sacrés au service des autels pour le salut des peuples, " et asservit en même temps les peuples à l'entretien des ministres sacrés. " Il suffit de faire valoir les paroles et les exemples du Divin Maître de " l'Eglise et de ses premiers ministres. Nous y voyons non-seulement le " droit légitime des ministres de la religion à demander leur subsistance " temporelle et l'obligation indispensable des fidèles à la leur fournir, mais " nous y voyons l'usage même et la pratique de cette divine loi durant la " vie mortelle du Fils immortel de Dieu et dans les premiers commence- " ments de son Eglise."

Il était si bien reconnu qne, de tout temps, l'Eglise s'est crue en droit de recevoir et posséder des biens temporels, qu' "Autrefois,—dit Bergier (Dict. de Théol. vo. Bénéfice)—le simple doute, sur ce point, aurait paru absurde." En effet, il suffirait, pour un catholique surtout, de consulter les nombreux décrêts, tant des Conciles généraux que des Conciles particuliers, dans lesquels ce droit de l'Eglise est explicitement défini, pour être convaincu de la vérité que nous proclamons.

Il suffira de citer ici le dernier Concile Général, le Concile de Trente, qui résume tous les autres. " Si quelque ecclésiastique ou laïque, dit ce Con- " cile, de quelque dignité qu'il soit revêtu, fut-il même empereur ou roi, " est assez esclave de la cupidité, cette racine de tous les maux, pour ôser " convertir à son propre usage, et usurper par lui-même ou par d'autres, " par force ou par menaces, même par le moyen des personnes interposées " soit ecclésiastiques, soit laïques, par quelque artifice, et sous quelque pré- " texte que ce puisse être, les jurisdictions, biens, cens et droits, même " féodaux et emphytéotiques, fruits, émoluments, ou revenus quelconques, " d'une église, d'un bénéfice séculier ou régulier, des monts de piété et " autres lieux de dévotion qui doivent être employés aux nécessités de leurs " ministres et des pauvres ; ou pour empêcher par les mêmes voies que ces " sortes de biens ne soient perçus par ceux à qui ils appartiennent légitime- " ment, qu'ils soient sous le poids de l'anathême &c."

Pour faire suite à ce Décrêt du Concile de Trente, nous ne croyons pouvoir rien faire de mieux que de citer ce que nous dit, sur ce sujet, S. E. le Card. Gousset, (ouv. déjà cité, page 31) : " A partir du 4e siècle, dit-il, les " empereurs, les rois, les princes, les seigneurs, les simples particuliers, ont " constamment montré plus ou moins de zèle, suivant la diversité des temps " et des lieux, pour doter les églises, pour la construction ou la conservation

" des édifices religieux ; pour le service divin et la pompe du culte catho-
" lique.....

" Les Papes et les pasteurs ont toujours encouragé et favorisé ces fonda-
" tions..... Ils les ont acceptées au nom de l'Eglise, au nom du Seigneur,
" qui les accepte, lui-même, comme un hommage rendu au souverain domaine
" qu'il a sur toutes choses..... Or, en acceptant et favorisant ces fondations
" et les dons des fidèles, le Souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-Christ,
" le Père et le Docteur de tous les Chrétiens, et les Evêques qui partagent
" sa sollicitude pastorale, nous montrent bien clairement qu'ils reconnais-
" sent à l'Eglise, le droit inhérent à toute société, d'acquérir et de posséder
" des biens temporels, droit que l'Eglise universelle à constamment exercé.
" Or, si l'Eglise—continue le savant Cardinal—peut posséder des biens, si
" elle a le droit de les posséder, comme elle l'a cru dans tous les temps,
" comme elle le croit encore et le croira toujours, elle a par là même le droit
" de défendre ses possessions par tous les moyens qui dépendent d'elle. Et
" ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir. Les biens dont elle jouit
" sont des biens offerts à Dieu ; c'est un dépôt sacré confié à la sollicitude,
" à la tutelle du Pape et des Evêques. Le souverain Pontife, comme re-
" présentant de Dieu sur la terre, a le haut domaine, *jus altum*, sur ces
" biens ; mais on sait que le *jus altum*, le droit du Souverain sur les biens
" de l'Etat, n'est point un droit de propriété. Le Pape ne peut disposer
" arbitrairement des biens ecclésiastiques. Il ne doit en disposer et les
" administrer qu'en se conformant aux intentions des bienfaiteurs, eu égard
" toutefois aux circonstances, qui ne permettent pas toujours de s'y con-
" former littéralement. En acceptant les biens dont elle est dotée, en per-
" cevant les revenus qu'ils lui procurent, l'Eglise contracte l'obligation d'ac-
" quitter les charges dont ils sont grevés, dans l'intérêt des fondateurs, de
" la religion, du sacerdoce et des pauvres, dont le patrimoine, suivant
" l'esprit des donateurs, consiste non-seulement dans la partie des revenus
" qui leur sont destinés dans l'acte de fondation, mais encore dans le surplus
" des ressources affectées au service des autels et à l'entretien du culte.
" Elle reconnaît cette obligation, et c'est parce qu'elle l'a toujours reconnue,
" ainsi que nous l'apprend l'histoire, qu'elle a toujours fait tout ce qui
" dépendait d'elle, pour faire respecter les offrandes et les dons des vivants
" et des morts, les biens dont elle a la jouissance. Les regardant comme
" formant le patrimoine de Jésus-Christ et des pauvres, elle défend à tous,
" aux princes, aux rois, aux monarques, comme à tout autre, sous les peines
" les plus graves, de porter atteinte à l'intégrité de ses possessions et des
" droits qu'elle exerce au nom du Sauveur du monde. Elle frappe de ses
" anathèmes, comme coupable tout à la fois de vol et de sacrilége, quicon-
" que ravit, usurpe les biens de l'Eglise, ou les retient injustement, de
" quelque nature qu'ils soient."

Quoique ce que nous venons de lire soit plus que suffisant pour prouver le droit qu'a l'Eglise, en général, de posséder des biens temporels pour le culte et ses ministres, que ces biens sont des biens consacrés à Dieu, des biens ecclésiastiques, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'ajouter ici ce que nous lisons dans les Capitulaires de Charlemagne.

En 803 les seigneurs laïques de l'assemblée générale de Worms adressèrent une supplique à Charlemagne pour le prier de dispenser les Evêques du service militaire. Nous en ferons quelques extraits pour faire voir de quelle nature étaient aux yeux de ces laïques les biens nécessaires au culte. Nous verrons ensuite comment le Monarque répond à cette supplique et ce qu'il dit dans un capitulaire de la même année, des usurpateurs des biens de l'Eglise et de ces biens eux-mêmes. Voici cette supplique :

" Nous supplions tous à genoux Votre Majesté de garantir les Evêques " des dangers de la guerre. Quand nous marchons contre l'ennemi, qu'ils " restent paisibles dans leurs diocèses, afin qu'ils s'y appliquent à célébrer " les saints mystères..... Nous déclarons cependant, à vous et à tout le " monde, que nous n'entendons pas pour cela les obliger de contribuer de " leurs biens aux dépenses de la guerre ; ils donneront ce qu'ils voudront ; " notre intention n'est pas de dépouiller les églises ; nous voudrions même " augmenter leurs ressources, si Dieu nous en donne le pouvoir, persuadés, " comme nous le sommes, que nos pieuses libéralités attireraient les béné- " dictions du ciel sur vous et sur nous. Nous savons que les *biens de* " *l'Eglise* sont des biens *consacrés à Dieu* ; nous savons qu'ils sont tous les " oblations des fidèles et la rançon de leurs péchés. C'est pourquoi si quel- " qu'un est assez téméraire pour enlever aux églises les offrandes qu'elles " ont reçues des fidèles et qui ont été consacrées à Dieu, il n'y a pas de " doute qu'il ne commette un sacrilége ; il faut être aveugle pour ne pas le " le voir. Lorsque quelqu'un d'entre nous donne son bien à l'Eglise, c'est " à Dieu et à ses saints qu'il l'offre et qu'il le consacre, et non pas à un " autre.....

" Afin donc que tous les biens de l'Eglise soient conservés intacts à l'avenir, " par vous et par nous, par vos successeurs et par les nôtres, nous vous " prions de faire insérer notre demande dans les archives de l'Eglise et de " leur donner place dans vos capitulaires."

L'Empereur leur répondit : " Je vous accorde votre demande." Et voici comment il s'exprime dans le capitulaire dont nous venons de parler :

" Nous savons que plusieurs empires et plusieurs monarques sont tombés " pour avoir dépouillé les églises, ravagé, vendu leurs biens ; pour les avoir " arrachés aux évêques et aux prêtres, et, ce qui plus est, aux églises elles- " mêmes..... Pour que ces biens soient respectés à l'avenir avec plus " de fidélité, nous défendons en notre nom, et au nom de nos successeurs, " pour toute la durée des siècles, à toute personne, quelle qu'elle soit, d'ac-

"cepter ou de vendre, sous quelque prétexte que ce puisse être, les biens
" de l'Eglise, sans le consentement des évêques dans les diocèses desquels
" ils sont situés, et, à plus forte raison, d'usurper ces mêmes biens ou de les
" dévaster. S'il arrive que, sous notre règne ou sous celui de nos succes-
" seurs, quelqu'un se rende coupable de ce crime, qu'il soit soumis aux
" peines destinées aux sacriléges, qu'il soit puni légalement par nous, par
" nos successeurs et par nos juges comme homicide des pauvres et comme
" sacrilége, et que les évêques le frappent d'anathême."

Nous terminons cette première partie par les paroles de Fleury (Just. au Dr. Ecc. part. 2, chap. 12) dont l'autorité ne saurait être suspecte.

" Les biens ecclésiastiques, dit-il, étant consacrés à Dieu, il n'y a aucun
" homme qui en soit propriétaire ni puisse en disposer autrement que les
" Canons ont ordonné, sans commettre un sacrilége."

III.

Jusqu'ici nous n'avons parlé du droit de l'Eglise de posséder des biens temporels qu'au point de vue du droit ecclésiastique. Nous avons, croyons-nous, suffisamment prouvé ce droit ; qu'elle l'a exercé et qu'elle s'est toujours crue en droit de l'exercer. Or, nous le demandons, quel est le catholique qui, connaissant les autorités que nous avons citées, ôserait dire et affirmer que l'église a là usurpé un droit qu'elle n'avait pas ? Nous ne pouvons pas supposer qu'il s'en trouve un seul. Ainsi donc, le vrai chrétien, celui qui n'est ni luthérien, ni calviniste, ni anglican, ni indifférent en matière de religion, ne peut opposer sérieusement ni les opinions des légistes, ni les actes des magistrats ou des hommes d'Etat, à la croyance de l'Eglise aux décrêts des conciles généraux, dont l'autorité n'est contestée que par les hérétiques. Cependant comme plusieurs des publicistes modernes, d'après les principes de 1789, prétendent, ainsi que le décrétait, le 2 novembre de la même année, l'assemblée constituante des Français, que les biens de l'Eglise appartiennent à l'Etat ou à la nation, nous croyons devoir démontrer maintenant que cette allégation est une erreur grave, non-seulement sous le point de vue du droit ecclésiastique, mais aussi sous le point de vue du *droit civil ou politique.*

Sur ce point nous allons encore laisser parler les auteurs qui nous servent de guides en cette matière. Cette fois c'est au " Traité de la propriété des biens ecclésiastiques," que l'Abbé Alfred publiait en 1837, que nous allons emprunter ce que nous avons à dire des biens nécessaires au culte, sous le point de vue du droit naturel et civil. " Il est naturel à l'homme," dit cet auteur, (chap. 1.) de former des associations civiles pour y multiplier sa

force individuelle ; mais aucune de ces associations n'étant essentielle, aucune n'ayant une constitution qui la rende indépendante du législateur, il s'ensuit que celui-ci peut détruire cet être moral, et en lui ôtant la vie, lui enlever par là même la faculté de posséder. Il ne peut rien de semblable par rapport à la religion ou à l'Eglise. Qu'est-ce que l'Eglise ? C'est une société divine fondée par Jésus-Christ, dont les lois, les dogmes, la morale, les rites ont précédé la fondation de tous les Etats modernes. La loi peut-elle quelque chose sur ce qui est divin ? Dieu lui a-t-il donné la faculté de réformer son œuvre, ou de la façonner selon ses goûts changeants et ses capricieuses fantaisies ? L'Eglise n'eut-elle rien de divin aux yeux d'un législateur mécréant, dès lors qu'elle possède ce caractère aux yeux des fidèles, et qu'en vertu de cette possession elle a réglé les mœurs, les croyances, tout l'Etat moral d'une nation pendant une longue suite de siècles, qu'elle est devenue partie intégrante de sa constitution, qu'elle lui appartient comme la langue qu'elle parle et comme l'air qu'elle respire, il n'est en la puissance d'aucun législateur de la dissoudre ni validement, ni légitimement parcequ'il ne lui est pas donné de dire: Vous ne croirez point tels dogmes ; vous en professerez tels autres ; vous n'aurez d'hommages pour la Divinité, que ceux que je vous aurai dictés : vous renoncerez aux vôtres et à ceux de vos pères. C'est à moi à faire votre conscience. Il n'y a rien en vous qui ne soit sous mon empire. Ce ne sont pas vos corps et vos biens seuls, c'est votre âme aussi qui est dans mon domaine !

" C'est la foi des peuples qui a accepté l'Eglise ; c'est cette même foi qui l'a fondée, du moins à parler humainement ; c'est à elle et à elle seule qu'il appartient de la conserver ou de la détruire, destruction qui, pour être une révolte contre Dieu, n'en serait pas moins une destruction réelle. Quant au législateur son action aurait le triple inconvénient d'être injuste, tyrannique et absurde.

" Si l'être moral appelé Eglise a droit d'exister comme société spirituelle, il est évidemment capable de posséder. Le simple énoncé de cette proposition suffit pour la démontrer. Tout être physique ou moral a droit de chercher à atteindre la fin pour laquelle il existe. La loi qui reconnaitrait une corporation utile et lui refuserait les moyens nécessaires pour exister, serait absurde. L'Eglise est utile, la loi le reconnait, et ne peut, quand elle le voudrait, refuser de le reconnaître ! N'est-il pas nécessaire d'avoir un enseignement moral ? La religion le donne. N'est-il pas nécessaire que, pour être efficace, il ait le plus grand caractère possible de fixité et d'autorité ? La religion seule peut lui procurer cet avantage. La religion rapproche les hommes que la philosophie désunit ; elle les émeut tandis que sa rivale les dessèche ; elle les rend dociles, au lieu de les rendre contentieux et ingouvernables, ainsi que sait si bien le faire le rationalisme moderne, elle les civilise, les retient sous le joug des devoirs publics et domestiques, et

sous l'empire d'un devoir qui les comprend, les consacre tous ; elle leur rappelle, leur rend sensible tous les jours et à tous les instants de la vie, que sujets d'un maître suprême et d'un juge incorruptible, ils doivent placer sa loi au-dessus de toutes les autres afin que toutes soient redressées et respectées ; vénérer son pouvoir au-dessus de tous ces pouvoirs, afin qu'ils soient tous obéis ; placer son amour au-dessus de toutes les affections, afin que par lui elles deviennent pures et saintes. Y a-t-il rien d'aussi utile, rien d'aussi nécessaire ? Non, mille fois non. Ni les lettres, ni les sciences, ni les merveilles des arts et tout ce qui forme le luxe ou la brillante parure d'une civilisation avancée, ne peut être mis en parallèle avec ce fondement nécessaire et ce premier lien de toute société qui aspire à un avenir.

" Comment, lorsque personne ne conteste à quelques hommes réunis pour favoriser les progrès intellectuels ou pour faire des spéculations utiles à la société, la capacité d'acquérir, pourrait-on la refuser à un corps destiné à pourvoir à de si pressants besoins, à une si impérieuse nécessité ? Si l'existence de ce corps est nécessaire, et s'il lui faut, comme c'est évident, des moyens d'existence, la loi ne peut lui refuser la faculté de les acquérir. Mais ces moyens peuvent-ils être précaires lorsque l'institution est perpétuelle ? Ils peuvent l'être par le fait ; il est impossible qu'ils le soient en vertu du droit.

" Quelle législation que celle qui refuserait à la famille, à la commune, la faculté d'acquérir des immeubles, des propriétés permanentes ! Elle serait barbare, sans aucun doute. Eh bien, il n'y a pas de famille, pas de commune qui ait une perpétuité égale à celle de la religion. Je cite l'espèce d'associations la plus nécessaire, et je pourrais me contenter de citer celles qui sont admises chez tous les peuples civilisés et auxquels nul code n'a refusé le droit d'être propriétaire de certains édifices et d'autres immeubles. A quel titre l'Etat lui-même possède-t-il des routes, des places fortes, des biens pour doter la couronne ? Si tout cela est nécessaire pour défendre l'Etat, pour le gouverner, pour entretenir d'utiles communications, il est d'une nécessité non moins impérieuse pour défendre la société morale et religieuse.

" C'est ce qu'avaient compris nos pères et toutes les nations chrétiennes lorsqu'ils ont placé en tête de toutes les corporations aptes à posséder une partie du sol, l'Eglise et les corporations qui la composent. Concluons donc que l'Eglise a une existence que la loi ne lui a point donnée ni pu lui donner, qu'elle ne peut d'avantage lui ravir ; enfin, que le fait de cette existence nécessaire et indépendante lui donne droit à acquérir des moyens permanents, d'atteindre le but pour lequel elle est constituée et par conséquent celui d'acquérir des propriétés."

Nous ajouterons à cette citation quelques extraits de l'excellent ouvrage de M. l'avocat Soenens (des Fabriques d'Eglises, Edition de 1862, p. 3 et suivantes.)

" Nous avons rappelé, dit-il, cette doctrine catholique suivant laquelle l'Eglise prétend avoir le droit de posséder des biens meubles et immeubles : droit sans lequel *le culte, dans l'Eglise catholique, ne se comprend pas*, et qui dès lors ne dépend pas de la bonne volonté de la loi, mais préexiste dans tout Etat où la liberté du culte n'est pas un vain mot.....

" L'Eglise catholique a toujours affirmé son droit de posséder des biens et de les administrer librement : — dans ses canons et ses conciles elle a affirmé mille fois sa doctrine à cet égard.....

" Jusqu'au douzième siècle personne ne s'avisa de contester à l'Eglise le droit de posséder des biens temporels. Arnauld de Bresse est le premier qui s'insurgea (vers 1139) contre les possessions temporelles de l'Eglise. Il fut suivi par les Vaudois au commencement du siècle suivant. Marsille de Padoue marcha sur leurs traces, ainsi que Wiclef, dont les erreurs furent condamnées dans le Concile de Constance.....

" Plus tard, on ne contesta plus à l'Eglise le droit de posséder des biens, on prétendit seulement que ce droit elle le tenait de l'autorité civile.....

" Il est certain que Notre-Seigneur a établi son Eglise comme une société parfaite, ayant sa constitution propre, son existence indépendante. Lui-même institua le sacerdoce avec la triple mission d'enseigner, d'exercer les fonctions de culte et de gouverner l'église : et ce pouvoir, Notre-Seigneur le donna à ses Apôtres d'une manière absolue : ceux-ci pouvaient et devaient l'exercer indépendamment de toute autorité étrangère à l'Eglise. Ce n'est point par le canal de la puissance civile que ce pouvoir parvint aux Apôtres : cette puissance n'a donc rien à y voir. Le droit qu'elle prétendrait s'arroger sur l'exercice du pouvoir donné à l'Eglise constituerait une véritable usurpation.....

" Par là même que le Sauveur a institué l'Eglise comme une société indépendante et qui devait durer jusqu'à la fin des siècles, il lui a donné le droit à tout ce qui est nécessaire à son existence. Car qui veut la fin veut les moyens.....

" Ce droit qu'elle a de posséder des biens pour assurer et perpétuer son existence, d'où lui viendrait-il, sinon de celui-là même qui lui a donné le droit d'exister ? Ne serait-il pas ridicule d'admettre que Notre-Seigneur ait donné à l'Eglise le droit d'exister et qu'il ait en même temps fait dépendre du bon vouloir de l'autorité civile une condition essentielle de son existence ?

" Le droit que nous reconnaissons à l'Eglise de posséder des biens temporels est donc fondé sur la nature des choses, et par conséquent sur la raison elle-même."

IV.

Toutes les autorités que nous avons citées jusqu'ici établissent que l'Eglise a de tout temps possédé des biens temporels pour les besoins du culte, que ces biens temporels sont consacrés à Dieu, sont le patrimoine de Jésus-Christ, sont, en d'autres termes, des biens *ecclésiastiques*. Or, à quoi sont destinés, en Canada, les biens et revenus de ces organisations canoniques que l'on nomme *Fabriques ?* Ne sont-ce pas des biens destinés au culte divin, à l'entretien des ministres de la religion, au soulagement des pauvres ? S'il en est ainsi, comme il ne saurait y avoir de doute, ce sont donc des biens consacrés à Dieu, des biens *ecclésiastiques*. Aussi tous les canonistes mettent-ils les biens et revenus des Fabriques au nombre des biens de l'Eglise. (Héricourt, lois ecclésiast., part 4, chap. 4). Jousse lui-même nous dit (Gouv. temp. des paroisses p. 107) : " Les biens des Fabriques sont mis au nombre des biens ecclésiastiques." C'est aussi le langage de Guyot (Rép. de Jurisp. vo. Fabrique). " Ces biens (des Fabri-" ques) ne laissent pas d'être considérés des biens ecclésiastiques."

En outre, que signifie cette autorité reconnue par les rois de France, aux évêques dans leurs Edits et Ordonnances ? Que l'on consulte l'ordonnance de Blois de 1579, art. 52, l'édit de Melun de 1580, art. 3, la déclaration du 18 février 1661 et l'édit de 1695. Qu'y voit-on ? Nous y voyons reconnu aux évêques le droit de pourvoir, non seulement à tout ce qui touche, d'une manière plus immédiate, au service divin, mais même à la construction et réparation des Eglises et des presbytères.

Peut-on croire que, si l'on n'eût pas regardé tout ce qui se rapporte au culte divin comme des choses tombant sous la juridiction de l'autorité ecclésiastique, on eût enjoint aux officiers de *tenir la main à tout ce qui sera ordonné pour ce regard, à tout ce qui sera arbitré par les dits Prélats ?* Aussi a-t-on toujours regardé l'administration des biens et revenus des Fabriques comme une administration *ecclésiastique*, même postérieurement à l'introduction des laïques dans cette administration vers le 14e siècle. Ce n'est certainement pas à cause des personnes qui y prennent part, puisque les laïques sont en majorité ; ce ne peut donc être qu'à cause de la nature des biens que l'on a à administrer.

C'est pourquoi Guyot nous dit (Répert. de Jurisp. vo. Fabriques) : " On " appelle cette administration laïcale, parce qu'elle admet des laïques, par " opposition à l'administration ecclésiastique qui n'en admet aucun."

" Les fonctions des marguilliers " dit Henry (Inst. au Dr. ecclésiastique part. 1. C. 3) " sont ecclésiastiques." L'intendant Ducheneau déclare dans son ordonnance du 25 octobre 1677, que les assemblées des marguilliers sont des assemblées ecclésiastiques.

L'article 32 de l'Edit de 1695 et la Déclaration du 10 août 1717, enrégistrée dans ce pays, mettent fin à l'usage d'annoncer au prône les choses *profanes* et de tenir, dans l'Eglise, des assemblées *profanes ;* or, nous reconnaissons tous que les assemblées de Fabrique, même depuis cette dernière date, doivent être convoquées au prône et peuvent être tenues au banc de l'Œuvre. Pourraient-elles être convoquées au prône et tenues dans l'église, ces assemblées, dans lesquelles le curé et les marguilliers délibèrent sur l'emploi des revenus des Fabriques, s'il s'agissait de biens profanes? Ces mêmes biens pourraient-ils être dits des biens ecclésiastiques, s'ils appartenaient aux paroissiens ?

D'ailleurs, sous quel prétexte prétendrait-on que les biens et revenus de nos Fabriques appartiennent aux paroissiens ? Est-ce parce qu'ils viendraient de leur libéralité ? S'ils les ont donnés, ils ne sont plus à eux : *donner et retenir ne vaut.*

Dans tous les cas, c'est à celui qui prétendra que les biens et revenus des Fabriques, dans le Bas-Canada, appartiennent aux paroissiens, à dire sur quoi il s'appuie pour faire cet avancé, à nous enseigner quand et comment les biens destinés au service divin ont cessé ici d'être des biens ecclésiastiques, des biens placés sous la tutelle du Pape et des Evêques.

Est-ce parce que le Canada est tombé sous la domination anglaise que l'on ne pourra plus aujourd'hui appeler *ecclésiastiques* ce qui l'était avant le traité de 1763 ? Mais a-t-on oublié que par l'acte du Parlement britannique passé en la 14e année du règne du roi George III, non-seulement le libre exercice de notre religion nous a été reconnu, mais que l'on a garanti au clergé, *tous ses droits et dus accoutumés ?* Les biens des Fabriques, en Bas-Canada, n'étaient-ils pas des biens ecclésiastiques à l'époque de ce changement de domination ? Ils étaient des biens ecclésiastiques à cette époque comme ils l'étaient encore en France, en 1663, et ont continué de l'être, en Canada, pendant les cent ans qui ont suivi la création du conseil supérieur de Québec.

Nous savons que, peu d'années après cette dernière date (1663) de grands empiètements eurent lieu, en France, de la part du civil sur l'ecclésiastique ; que les parlements introduisirent, concernant l'administration des biens des Fabriques, une jurisprudence tout-à-fait contraire à la jurisprudence canonique. Mais nous sommes toujours à nous demander par quel artifice les amis et les admirateurs des doctrines parlementaires réussiraient à démontrer que cette jurisprudence aussi contraire aux Canons de l'Eglise qu'aux décrets des anciens conciles de France et à ceux du Concile de Trente, a été introduite en Canada.

Le moins que l'on puisse accorder, pensons-nous, à l'Eglise du Canada, c'est que chaque Fabrique est ici une corporation avec des droits bien définis, avec, en quelque sorte, une charte solennellement reconnue par l'Etat ;

charte que l'Etat s'est obligé formellement de respecter. Or, cette charte, (puisque nous avons employé cette expression) ne renferme-t-elle pas tous les droits, et les privilèges dont jouissait l'autorité ecclésiastique à l'époque de notre changement de domination ?

Nous nous expliquons jusqu'à un certain point que l'on ait pu se laisser induire en erreur par les auteurs français qui écrivaient à une époque assez rapprochée de 1789. L'on aurait oublié d'examiner, pour les appliquer au Canada, si les opinions des auteurs qui écrivaient à cette époque, reposent sur des lois en force en Canada ; et en acceptant l'opinion de ces auteurs, l'on ne se serait pas donné le trouble de remonter à la source, d'aller voir sur quoi reposent ces opinions, vraies, peut-être, pour la France, mais fausses pour le Canada.

C'est, au moins, la seule explication que nous puissions donner.

V.

Si les biens et revenus de nos Fabriques sont des biens ecclésiastiques, comme nous croyons l'avoir suffisamment démontré, ce sont des biens consacrés à Dieu ; ce sont des biens qui n'appartiennent à aucun homme ni à aucune société d'hommes ; ce sont des biens qui, étant le patrimoine de Jésus-Christ, sont placés sous la tutelle du Pape et des Evêques qui partagent sa sollicitude pastorale. C'est à l'autorité ecclésiastique seule qu'il appartient donc de gérer et administrer ces biens.

" Non-seulement l'Eglise, dit le savant avocat Soenens, (ouvrage déjà cité, p. 30) a le droit de posséder des biens tant meubles qu'immeubles, droit que la puissance civile doit respecter sous peine de se mettre en opposition avec la loi divine, mais elle a de plus le droit exclusif d'administrer ces biens et d'établir les règles à suivre dans leur administration. En effet, le droit d'administrer est en quelque sorte une portion du droit de propriété. Le droit d'administrer découle directement et immédiatement du droit de propriété. C'est donc à l'Eglise à administrer les biens que la piété des fidèles lui a donnés. Et cela n'est-il pas raisonnable ? Que sont les biens de l'Eglise ? Ce sont des biens consacrés à Dieu : ils sont sa propriété. Or, qui peut revendiquer le droit d'administrer les biens de Dieu, sinon ceux que Dieu a chargés de ses intérêts sur la terre ? Or, est-ce à la puissance civile ou à l'Eglise que Dieu a confié le soin de ses intérêts ? Est-ce à César ou à Pierre qu'il a remis le gouvernement de son Eglise ? C'est donc avec justice que Phillips conclut " que l'Etat n'a rien à voir dans la " gestion des biens de l'Eglise." Tout le monde ne se récrierait-il pas contre les prétentions de l'Etat, s'il voulait s'ingérer dans l'administration d'une

société commerciale? Et si déjà on rejetait une semblable proposition comme contraire au droit naturel, comme violant les droits d'une société qui n'est cependant pas complètement indépendante de la puissance civile, à combien plus forte raison ne doit-on pas la repousser lorsqu'il s'agit d'une société sur laquelle le pouvoir civil n'a aucun droit, d'une société dont l'indépendance vis-à-vis de la puissance civile est incontestable?"

C'est ainsi que ces biens de l'Eglise ont été entre les mains des Ecclésiastiques qui les administrèrent exclusivement, pendant les 14 ou 15 premiers siècles. Plus tard l'autorité ecclésiastique appela des laïques dans l'administration des Fabriques, et les rois de France, par leurs Edits et les Parlements, par leurs arrêts, appuyant les décrets des conciles à cet égard, fixèrent l'ordre de choses qui existe encore aujourd'hui en Canada.

"Le décrêt du 30 décembre 1809," dit André (Cours de Droit Canon, Edit. de 1852, vo Fabrique), "fut une atteinte grave portée aux droits de l'Eglise, car jusque là *elle avait fait elle-même ses règlements*, sauf l'appui matériel que les rois de la terre leur accordaient ensuite. L'ordre de choses établi par ce décrêt était si nouveau, qu'on n'avait pas même ôsé l'insinuer dans la loi cependant si hardie du 18 germinal, an X. L'article 76 de cette loi porte seulement qu'il sera établi des *Fabriques*, l'on reconnaissait si peu au gouvernement le droit de les réglementer que le 9 floréal, an XI, les évêques furent invités à faire, pour leurs diocèses respectifs, des règlements de *Fabrique*, parce que *c'était encore la seule discipline connue, et que jamais le pouvoir séculier n'avait pris sur ce point l'initiative.* Que l'on compulse les archives de toutes les cures et succursales de France, et partout où l'on trouvera des règles pour leur administration temporelle, antérieurement à 1809, *on verra qu'elles partent avant tout de l'autorité ecclésiastique.* Jamais les parlements eux-mêmes ne lui avaient contesté ce droit sacré. Ils intervenaient bien comme juges des différends sur ces matières, de même que le pouvoir royal intervenait pour confirmer, par ses Edits, certains actes épiscopaux; mais jamais, encore une fois, ni les parlements, ni le souverain n'avaient eu la pensée de se faire *législateurs dans l'Eglise.* Si les parlements intervenaient quelque fois dans des réglements, c'était, comme nous l'avons dit plus haut, sur requête et seulement pour les homologuer. Jusque là cette entreprise avait été le *privilège et le signe des hérésies et des schismes.*"

D'après les règlements ecclésiastiques reconnus par l'autorité civile, les biens et revenus des Fabriques en Bas-Canada, sont administrés par le curé de la paroisse et par les marguilliers, procureurs ou fabriciens (on leur donne indifféremment ces noms) choisis parmi les paroissiens qui sont *d'une vertu et d'une probité reconnues..... Assez riches pour n'avoir pas besoin de caution*, toujours sous le contrôle salutaire de l'Evêque du diocèse. Telles sont, nous le répétons, les dispositions des réglements ecclésiastiques

reconnus par le civil. Dans les affaires *extraordinaires*, comme une dépense réputée considérable, il est réglé, du consentement du civil et de l'ecclésiastique, que les paroissiens qui auront passé par la charge de marguillier (ce sont pour le Canada les seuls *principaux habitants*, *les seuls notables*), seront appelés à délibérer, relativement à cette administration, conjointement avec le curé et les marguilliers en charge. Qu'il nous suffise de citer ici l'ordonnance du conseil supérieur de Québec du 12 février 1695, dans laquelle on traite de la conservation, répartition et distribution des deniers, biens et droits de la Fabrique. " Dans toutes lesquelles choses," dit cette ordonnance, " même dans l'audition et reddition de leurs comptes, " ils (les marguilliers) seront tenus de se conformer à la pratique de toutes " les églises de France, où il ne se décide rien dans les affaires ordinaires, " qu'à la pluralité des voix des marguilliers en charge, et, dans les extraor- " dinaires, qu'en y appelant les anciens marguilliers, en nombre suffisant, " le curé y étant toujours présent, à peine d'en répondre en leur privé " nom."

Telles sont les deux espèces d'assemblées dans lesquelles se règle tout ce qui a rapport aux biens et revenus de nos Fabriques.

Les paroissiens n'ont aucun titre pour prendre part à la gestion des biens ecclésiastiques. Les seules assemblées dans lesquelles ces derniers peuvent entrer, sont celles dans lesquelles, il s'agirait de constructions ou réparations des églises, presbytères, etc., si ces constructions ou réparations doivent se faire en tout ou en partie, avec leurs deniers. S'il s'agissait encore de changer la taxe, ou salaire des employés de la Fabrique, quand ce sont eux-mêmes qui paient ce salaire, ils devraient aussi être consultés. Il en est ainsi de toutes les affaires qui ne regardent pas les biens *ecclésiastiques*, mais seulement les biens des *particuliers*. L'on est aussi assez généralement d'opinion que les paroissiens tenant feu et lieu ont le droit d'assister aux assemblées tenues pour l'élection d'un nouveau marguillier, dans toutes les paroisses où ils ont obtenu ce droit par l'usage. Ce sont les seules assemblées auxquelles les paroissiens peuvent prendre part, et nous prions le lecteur de bien remarquer qu'il ne s'agit pas, dans ces assemblées, des choses qui puissent être dites *ecclésiastiques*. Enfin c'est à celui qui réclame un privilège, une prérogative, à prouver sur quoi repose et s'appuie ce privilège, cette prérogative. Il n'y a certainement aucune loi écrite, en force en Canada, qui donne aux paroissiens ce droit de prendre part à l'administration de la Fabrique.

Nous pensons que le premier Edit qui parle des paroissiens, sous ce rapport, est celui de 1695, encore ne parle-t-il que des *principaux habitants* et ne parle-t-il d'eux que comme assistant à l'assemblée tenue pour la reddition des comptes. Afin que cet Edit, postérieur à 1663, ne soit pas regardé comme en contradiction avec les Ordonnances et Règlements du

pays, il faut nécessairement entendre par *principaux habitants* les *anciens marguillers*, qui, comme nous l'avons déjà dit, sont ici les seuls *notables*. Dans tous les cas, voudrait-on en déduire la conséquence que les paroissiens doivent prendre part à l'administration des biens et revenus des Fabriques, parce que l'ecclésiastique et le civil auraient voulu qu'ils fussent présents à l'assemblée dans laquelle l'Evêque examine les comptes des marguilliers ? L'argument, selon nous, serait faux. Que l'on croie devoir entourer l'Evêque, en cette circonstance, des *principaux habitants*, de personnes instruites, afin qu'il ait tous les renseignements qu'il peut désirer pour porter un jugement sur les comptes des marguilliers, s'ensuit-il que ces *principaux habitants*, qui ne peuvent voter ni pour ni contre l'arrêté des comptes, administrent les biens de la Fabrique ? Nous ne le pensons pas.

Le seul ancien règlement que nous ayions vu cité sur le sujet qui nous occupe est celui du 11 avril 1690, rendu par le Parlement de Paris pour la paroisse d'Argenteuil. Or, il suffit d'en connaître la date et de savoir qu'il n'a jamais été enrégistré au Conseil Supérieur de Québec, pour être convaincu qu'il ne peut servir de base à une thèse opposée à celle que nous soutenons.

L'on nous citera peut-être des arrêts rendus en France à une date assez ancienne : mais il suffit de savoir qu'un arrêt, ou jugement de cour, n'est pas une loi, mais seulement l'interprétation d'une loi ou d'un usage local. Or ces arrêts ne sauraient être d'aucun poids en Canada, puisque, comme il n'y avait pas de loi écrite jusqu'à 1663, sur laquelle les cours aient pu s'appuyer pour les rendre, ils n'ont pu être basés que sur l'usage ou les réglements particuliers des paroisses pour lesquelles ils étaient rendus. Citer ces arrêts ne servirait donc pas à la cause des amis des notables. Nous devrions peut-être dire : la cause des *paroissiens*, puisque, ne sachant quels sont ceux qui, en Canada, devraient être appelés *notables*, l'on a cru plus simple de déclarer tous les paroissiens *notables*.

Enfin, que reste-t-il à ceux qui voudraient encore soutenir que les paroissiens doivent prendre part à la gestion des biens de nos Fabriques ? Il ne leur reste plus qu'à alléguer que c'est un usage établi.

D'abord nous n'hésitons pas à dire que, dans notre humble opinion, il serait bien difficile de prouver qu'un tel usage est établi en Canada. Pour notre part, nous croyons tout le contraire. Nous n'admettrons cet usage que lorsque l'on nous aura prouvé que réellement il existe et a de plus toutes les qualités requises pour faire loi.

D'ailleurs, si d'autres que les marguilliers ont, à une certaine époque, fait partie des assemblées de Fabriques, tout le monde sait que ce n'a été que forcément et pour éviter un plus grand mal que la présence de ces prétendus *notables*, y a été tolérée dans les paroisses où jusque là çà n'avait certainement pas été l'usage.

Ne devrait-on pas déclarer, dans tous les cas, cet usage *abusif*, selon ce que dit, dans ses observations préliminaires (page XXIV) Boyer, qui a si savamment écrit sur l'administration temporelle des paroisses. L'usage doit être déclaré abusif, dit cet auteur, " toutes les fois qu'il est contraire au " droit naturel, à la loi de Dieu, aux dispositions des Saints Canons et des " lois du royaume, ou à la jurisprudence qui tient à l'ordre public."

Enfin si l'on nous objectait qu'il y a des jugements de nos cours en faveur de l'introduction des paroissiens dans nos assemblées de Fabrique, nous n'aurions seulement à répondre qu'il y avait aussi des jugements en faveur de la présidence du marguillier, lorsque les cinq juges de la cours d'appel de Montréal rendirent, à l'unanimité, en mars 1860, un jugement en faveur de la présidence du curé.

VI.

Le lecteur nous saura gré, sans doute, de consigner ici, en terminant, les belles paroles que nous lisons dans l'ouvrage déjà cité de S. E. le cardinal Gousset. Voici ces paroles, par lesquelles nous tenons à clore notre étude :

" On convient que la discipline de l'Eglise a pu varier suivant les temps " et les lieux, et qu'elle varie effectivement, surtout depuis que l'Eglise a " cessé d'être libre par suite des révolutions qui se font au nom de la liberté ; " mais ce qui n'a jamais varié, c'est le droit inaliénable de l'Eglise, de la " république chrétienne d'acquérir, de posséder et de conserver les biens qui " lui sont nécessaires pour la célébration des Saints Mystères, pour la sub- " sistance de ses ministres, pour la fondation et l'entretien des institutions " utiles à la religion ; ce qui n'est pas susceptible de changement dans l'E- " glise, c'est l'obligation stricte et rigoureuse pour le Souverain Pontife et " les Evêques qui partagent sa sollicitude pastorale, de s'opposer par tous " les moyens en leur pouvoir, à toute invasion, usurpation ou dilapidation " sacrilège des revenus, des biens et des droits temporels de l'Eglise. Ce " droit est aussi ancien que le christianisme ; l'Eglise en a usé, même durant " les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, elle en a usé plus librement " depuis la conversion de l'Empereur Constantin jusqu'au règne de Charle- " magne, jusqu'au Concile de Trente, jusqu'au dix-neuvième siècle."

J. DESAUTELS, Ptre Curé.

LA TAURIDE.

Ce poëme comique fut composé à l'occasion d'un procès qui a eu lieu récemment à St. Roch des Aulnais, paroisse du comté de L'Islet, devant la cour des Commissaires du lieu. Ce procès, qui divisa en deux partis bien tranchés les habitants de la paroisse qui en fut le théâtre, eut pour origine les faits suivants : Deux taures appartenant à des propriétaires différents furent trouvées dans le chemin royal ; l'une fut emmenée par le Défendeur, Noël Gauvin, l'autre fut prise par un tiers, et, n'étant pas réclamée, fut vendue à l'encan. La première fut réclamée par le Demandeur Peltier, communément nommé Garçon Polyte, qui prit une saisie revendication à la dite cour des Commissaires. C'est cette cause qui fait le sujet du poëme.

En notre Canada, se trouve un tribunal,
Qui, sur les droits de tous, chevauche bien ou mal.
Pour occuper chez nous le Banc de Commissaire,
De savoir l'alphabet il n'est point nécessaire :
Pourvu qu'on soit l'ami du Membre du Comté,
Que l'on ait des biens fonds et de la probité,
On n'exigera point une cléricature
Pour vaincre de nos lois l'affreuse tablature.
Argou, Merlin, Cujas, Dumoulin et Pothier,
Marcadé, Duranton, Montesquieu, Toullier,
Tous ces noms si fameux de la jurisprudence
N'ont jamais dans ces cours su gagner audience.
Ces mots aux magistrats feraient l'effet du grec ;
Ils en perdraient la tête et leur latin avec.
C'est sans doute à dessein que la Législature
Au lieu d'un vain savoir choisit la raison pure.
Ces juges ont pour eux une ancre de salut,
Ils ont droit de juger sans suivre le Statut.
Bien d'autrui ne prendras, voilà leur règle unique ;
Mais certes elle vaut bien un code magnifique.

De ce divin précepte, interprêtes soudains,
Minos improvisés, et juges souverains,
La justice en leurs mains risque-t-elle un naufrage ?
C'est ce que nous laissons à décider au Sage.
Un remarquable fait, c'est qu'à ce tribunal
Chaque arrêt qu'on prononce est suprême et final.
Dans les cours de droit strict, et de première instance,
On peut bien appeler d'une aveugle sentence
Par l'ordinaire appel ou *certiorari*,
Ici, le juge parle, et puis tout est fini.
De ce grand privilège admirons la prudence !
Des mots équité, loi, voyons la différence.
Dame Thémis, on dit, fut aveugle toujours,
C'est pourquoi leurs Honneurs nous jugent sans recours.
Or donc, ami lecteur, veuillez ouïr l'histoire
D'un procès qui vraiment mérite la mémoire.
C'est de la dite Cour un croquis assez vrai,
Tracé d'après nature au temps même du fait,
Par deux joyeux lurons voulant rimer pour rire,
Sans aucune malice ou pensée de médire.
Rabelais, mon ami, nous invoquons votre ombre,
Vous qui rendez rieuse une justice sombre :
Autrefois de Phébus on invoquait les sœurs,
Et Despréaux souvent mendia leurs faveurs.
A côté de ce mythe inventé par la fable,
Bon Curé de Meudon, que tu sembles affable !
O toi, peintre immortel du juge Bristelon,
Prêtes nous ton pinceau, ton joyeux sans façon,
Pour dire les hauts faits, les plaidoyers et gestes,
Du plus grand des procès de nos procès agrestes.
Sans parler de Vert-Vert et du Lutrin-Vivant,
Laissant-là Charlibois avec son paravent :
Il était né chez nous un fameux commissaire,
Se croyant à la Cour pour toujours nécessaire ;
Il présidait, ma foi ! comme aurait fait Duval,
Sans avoir pris jamais ses dégrés à Laval,
Régnant sur les procès, trônant sur une chaise,
Dont il était plus fier que d'un marbre à Lachaise. [1]
Or, ce despote un jour, eut son procès aussi ;
En Cour de Commissaire, hélas ! point de sursi.
C'était un jour néfaste et pas un jour de jeûnes ; [2]
Tous les intéressés, les vieux comme les jeunes,
Se pressaient aux abords de la savante Cour :
Trois magistrats siégeaient aux assises du jour.
Un avocat, l'un d'eux, de joyeuse mémoire,
Qui jamais aux amis refusa le pourboire,
Bon vivant s'il en fut, prenait son sérieux
Pour présider la Cour et juger de son mieux.

1 Grand cimetière de Paris.

2 A Rome les jours néfastes étaient jours de jeûnes.

C'était, veuillez m'en croire, un fort bon Commissaire,
Bien que d'abord son titre annonce le contraire ;
Ce qu'il savait des lois, je n'ôse préciser ;
Sans cela, paraît-il, l'on pouvait bien juger.
Son collègue de droite, homme fort débonnaire,
Mais qui savait fort bien digérer une affaire,
Les coudes sur la table et le front dans la main,
Toujours âpre au devoir, attendait l'argument.
Cependant qu'à la gauche son autre confrère,
Se préparant aussi selon sa manière,
Présentait une prise au Président du jour
Avec l'air solennel d'un sénateur en Cour.
Le Sieur Dupont, greffier, assis à son pupitre,
Des précédents arrêts entr'ouvrait le regître :
Son grand air doctoral, son maintien imposant,
Rehaussaient de beaucoup la dignité du Banc.
Maitre Plette, l'huissier, tout en mâchant sa chique,
S'était campé debout dessus sa jambe unique, [1]
Et de sa mâle voix s'adressant aux badauds :
" La Séance est ouverte, à bas tous les chapeaux."
Alors le sieur greffier cita la cause dite
Du nommé Noël Gauvin *versùs* Garçon Polyte.
Tous les deux descendaient de ces fameux Bretons
Dont la tête était dure autant que les talons.
De là naquit entr'eux ce célèbre litige,
Où la plus forte tête eut trouvé le vertige.
Il s'agissait de taure, et les deux champions
Dans chacun des partis avaient dames et pions.
" C'est à moi," dit Gauvin, " c'est bien là ma génisse."
Peltier dit : " Si je mens, j'en aurai la jaunisse."
" Je la connais au poil, moi," dit le Demandeur.
" Nom d'un chien ! moi z'aussi," reprend le Défendeur.
Gauvin dit : " C'est ma marque," et l'autre : " Ma mesure."
L'affaire devenait de plus en plus obscure.
Dans ces Cours, peu souvent l'on tient au *décorum*,
On s'interpelle, on crie, ainsi qu'en plein *forum*.
Chacun prétend *jâser*, comme on dit au village,
Et de parler toujours pense qu'il est plus sage.
Tel était bien le cas à propos de nos gens,
Leurs nombreux arguments se croisaient en tous sens.
Pour le dit spécimen de l'espèce bovine
Ils enfonçaient dix fois les plaideurs de Racine.
Le nombre des témoins par tous deux assignés
Se montait à quarante, étant tous bien comptés :
Tour-à-tour l'un d'entr'eux, sortant de la cohorte,
Jurait et témoignait de différente sorte.
Un témoin disait oui, mais l'autre disait non,
De ce conflit pour sûr ne sortait rien de bon.
Avec son pot au lait la petite Perrette
Aurait plutôt sauté sans renverser sa traite ;

1 Il en a une de bois.

Marchildon même eut dit, que cette taure allait
Malgré tous les Grands-Troncs donner beaucoup de lait. [1]
Le procureur de l'un, homme fort en stature,
Invoquait pour Gauvin les droits de la nature ,
Car rien dans les statuts n'avait prévu le cas :
Aussi José Dionne augmentait le fracas.
Chacun des arguments faisait gémir la table
Sous les coups redoublés de son poing formidable.
Juges étaient muets de stupéfaction
De voir pareil héros de déclamation.
Ils auraient aimé mieux entendre Démosthènes,
Mais c'était à Saint-Roch et non pas dans Athènes ;
Sieur José n'était pas un membre du Barreau,
Il avait des statuts et c'était déjà beau.
De ces Cours d'Equité c'était le brillant phare ;
Il aurait démasqué la dame Putiphare :
Taillé sur le patron d'un antique romain,
Il avait la voix creuse et le ton surhumain ;
Ses arguments serrés pleuvaient comme des flèches,
Il battait vite et dru Garçon Polyte en brèches.
D'Jos Verret, homme acier, trempé par Lucifer,
Le regardait d'un œil qui sortait de l'enfer :
Son noir sourcil portait le sillon de la rage,
Et sa face bronzée annonçait un orage.
Qui dira de cet homme et l'audace et le bras ?
Sur son front on lisait : " *Jamais tu ne craindras.*"
C'était là sa devise, son Evangile même.
Il serait entré seul dans l'antre à Polyphême.
Au combat en champ clos il eut bravé Bacchus,
Et du castel Richard eut forcé le blocus.
C'était là l'avocat du Sieur Garçon Polyte.
Tel jadis ses chevaux emportaient Hypolyte,
Tel d'Jos Verret volait sur l'aile du renom :
Ses exploits fort divers avaient fait son grand nom.
Par dessus les moulins ayant jeté casquette,
Il eut certes plaidé pour un bout de torquette,
Malgré le droit civil, malgré le droit canon.
Il disait aux témoins : " Vous, dites oui z'ou non,
" S'il vous plait, aussitôt, décrivez cette taure :
" Avez-vous vu l'oreille ? et puis la marque encore ?
" Qui donc a tort de nous ? La nôtre est sous poil blanc,
" Aux fesses elle en a bien plus que sur le flanc."
Moult étaient les témoins, mais bien rares les preuves ;
Pour nos bons magistrats, hélas ! combien d'épreuves !
Le Commissaire en chef se donnait au bon Dieu,
Puis un autre au grand diable—et tirait son cheveu. [2]

1 Feu M. Marchildon était d'opinion que les chemins de fer faisaient tarir le lait des vaches.

2 Il n'en avait guère plus.

Le troisième, éperdu, ne sachant trop que faire,
Cherchait à s'éclairer dans les yeux d'un confrère.
Dans ce dédale unique aux fastes du destin,
Salomon, le roi sage, eut perdu son latin.
Juges de guerre las, exigent une trève,
Pensant à renvoyer, témoin, partie, en Grêve; [1]
Mais après un moment, ayant pris un peu d'eau,
Ils virent un peu mieux la couleur de la peau.
Les témoins cependant avaient pris une goutte,
Pour s'éclaircir aussi la mémoire sans doute:
Les faits étaient changés depuis l'ajournement.
Oncques n'avait vu poil de si prompt blanchiment.
Tout le Banc stupéfait maintes fois se regarde,
Implore vivement ton nom, sainte Ildegarde.
Dans tous ces arguments ramassés, entassés,
La Cour y voyait trop ainsi que pas assez.
D'Jos Verret, radieux, se démène, s'enflamme;
De ses nombreux témoins il a su gagner l'âme.
A ce revirement, les Juges consternés,
Croient qu'en Tour de Babel tous les témoins sont nés.
Mais, le terrible D'Jos à Casista s'adresse,
Casista, qui chez lui trouva si bien l'adresse: [2]
—" Oui z'ou non, Casista, dis donc où le poil blanc?"
—" Un peu sur une fesse et bien moins sur le flanc."
A ces mots prononcés d'une voix sourde et sombre,
José Dionne pâlit, puis il croit voir une ombre.
Tel autrefois Saül, en implorant le sort
Vit surgir du tombeau Samuel en castor. [3]
Ce preux qui de nos Cours a fait souvent la gloire,
Et devant qui jadis s'inclinait la victoire,
Comme Napoléon trouva son Waterlo.
Il sentit un frisson dessous son Buffalo. [4]
Sub judice lis est: Maître Plette s'avance,
Sur son pied bôt se dresse et crie: " Oyez! silence."
Alors, à haute voix, le savant Président
Prononça sans appel le jugement suivant:
" Cette taure appartient au sieur Garçon Polyte,
" Et chacun payera ses frais dans la poursuite."
Il dit, et cet édit, qui redressait les torts,
Qui, sa taure à chacun, fit voir aux plus retors,
Donna de cette Cour idée avantageuse,
Et prouva que Thémis n'est pas toujours boiteuse.
Maintenant, cher lecteur, sois nous indulgent
Pour ce frivole écrit d'un prompt enfantement.
Il vint soudain au monde un peu par aventure,
N'offrant pas de cuirasse aux traits de la censure:

1 Lieu ou l'on exécutait les criminels à Paris.

2 Casista était son gendre.

3 Tradition populaire.

4 Capot de buffle.

Il serait mal à toi d'user de son état
Pour t'escrimer sur lui du tranchant et du plat.
Dis-nous, qu'avons nous fait pour mériter ton ire?
Nous t'avons fait du bien, car nous t'avons fait rire.
Si parfois les écarts qu'au céleste cheval
Nous faisons souvent faire en amont en aval,
Nous faisaient qualifier d'écuyers inhabiles
Par des gens nés malins et de goûts difficiles,
C'est qu'il leur manque alors une condition
Pour pouvoir bien juger notre équitation.
Qu'ils prennent comme nous de ce bon Maccallomme, [1]
Venu directement du brasseur qu'il dénomme;
Un flacon, deux flacons, suivant qu'est leur moyen,
Et ils crieront alors : " Bien, c'est bien, c'est très bien."

1 Bière de McCallum, brasseur de Québec.

P. A. Dionne & Arthur Cassegrain.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Il est peu de noms qui réveillent dans la mémoire des Canadiens des souvenirs plus nombreux et plus variés que celui du Nord Ouest. Qui n'a pas écouté à la veillée les légendes qui se rattachent à ce mot, les relations si pleines d'intérêt des *voyageurs*, cette race vigoureuse de Canadiens dont nous voyons les derniers représentants, race si pleine de bravoure et de vigueur, si constante et si fidèle, en tout point digne de la renommée universelle qu'elle s'est acquise ?

Leurs mœurs et leurs aventures ont fait le sujet de mille romans. Où trouver en effet une plus favorable occasion d'accumuler des aventures, que la peinture de la vie du *Coureur des bois ?*

Mais en éloignant le côté romantique du sujet, le Nord Ouest mérite, à plusieurs titres, de faire le sujet d'étude des Canadiens. Son histoire est intimement liée à celle de notre pays : les mêmes hommes, les fondateurs du Canada, ont porté jusqu'aux extrémités du continent le premier rayon de civilisation. Aujourd'hui, on retrouve partout des traces de leur passage : pas une rivière, pas un portage, pas une montagne qui ne rappelle quelqu'incident de leurs voyages, quelque trait de leur bravoure ou de leurs souffrances ; chaque tribu sauvage a conservé leur souvenir.

Au point de vue économique, l'importance des Territoires des Sauvages est aujourd'hui reconnue de tous. Notre gouvernement et celui d'Angleterre s'empressent à l'envie d'en favoriser l'établissement.

Le climat maintenant bien connu de ces territoires, la nature du sol, et surtout l'expérience même des faits, démontrent dans un accord parfait, qu'il y a là un vaste champ ouvert à la colonisation, et que l'agriculture peut sans

crainte, fonder les plus belles espérances sur leur établissement. Cette importance, du reste, a été constatée dès les premiers temps de cette colonie, et l'intendant Talon écrivait au roi Louis XIV en 1771, dans un mémoire célèbre par les vues pleines de justesse qu'il renferme, qu'il espérait que cette partie de la monarchie française deviendrait grande.

Les gouverneurs du Canada n'ont jamais perdu de vue l'établissement des Territoires du Nord-Ouest, et tandis qu'à Versailles, on intriguait contr'eux, connaissant tout le prix du dépôt confié à leur garde et à leur soin, ils envoyaient des émissaires dans toutes les directions, pour constater la richesse de ces contrées et s'en assurer la propriété. De zélés missionnaires, en compagnie d'intrépides voyageurs, partaient chaque année pour ces régions éloignées, ne se laissant arrêter par aucun obstacle, par aucun danger, recherchaient les tribus sauvages auxquelles ils enseignaient les principes de la Religion et de la civilisation, et sur toutes les hauteurs, plantaient la croix à côté des armes de France, prenant ainsi possession du pays au nom de la Religion et du Roi Très-Chrétien.

Puis plus tard, lorsque s'est établie la compagnie de la Baie d'Hudson, en vertu de cette fameuse charte de 1672, sont parus les d'Iberville et ses compagnons, dont les actes d'extraordinaire bravoure et les hauts faits ont été recueillis par l'histoire.

Le Nord du continent américain avait, pour la première fois, été exploré par les aventuriers européens à la découverte du passage du Nord-Ouest. C'est l'espérance de faire un jour cette découverte qui devait ouvrir une nouvelle ère au commerce, qui a poussé dans les glaces du pôle tant de hardis navigateurs, ambitieux d'attacher leur nom et celui de leur nation à cette grandiose entreprise. Malheureusement le nombre des martys est très grand, depuis John Frobisher jusqu'à Sir John Franklin. Ces tentatives de découvertes ont continué jusqu'à ces dernières années, et c'est à elles qu'on doit toutes les notions que nous possédons sur l'extrême Nord. En se rapprochant de notre pays, néanmoins, nous avons pour nous guider dans nos appréciations, les relations d'un grand nombre de voyageurs et de commerçants, et surtout les précieux rapports des explorations exécutées en 1857 et l'année suivante. Le territoire de la Baie d'Hudson n'est plus maintenant la terre inconnue d'autrefois, et si le côté légendaire a perdu de sa beauté, il a été remplacé par une importance politique et économique beaucoup plus grande.

Sans vouloir dire que nos compatriotes doivent émigrer vers ces contrées, afin de les attacher plus intimement à notre pays, il est incontestable que le gouvernement canadien, dans son propre intérêt, a d'importants devoirs à remplir à l'égard des colonies de la Rivière Rouge.

Quelque puissent être les avantages ou les inconvénients d'une confédération de toutes les provinces anglaises du continent, nous croyons que cette

éventualité nous est réservée dans un avenir peut être peu éloigné. Le temps et les circonstances se chargent de la préparer, et avec beaucoup moins d'avantages pour nous, si nous nous tenons perpétuellement étrangers aux autres colonies avec lesquelles nous sommes destinés à former cette association. C'est à nous de nous bien renseigner sur les caractères de nos futurs alliés et de nous attacher leurs intérêts.

Les Etats-Unis, avec la force et la rapidité d'expansion qui les caractérisent, ne seraient pas fâchés de tailler dans les territoires britanniques, de quoi compléter le drapeau américain qui pourrait être quelque peu écorné par la confédération. En 1862, M. James W. Taylor écrivait à M. S. P. Chase les lignes suivantes qui peuvent indiquer l'opinion publique à cet égard : " Une chose est claire : à moins que le gouvernement anglais ne réponde très promptement à la destinée manifeste des vastes contrées intérieures de l'Amérique Britannique,— le bassin du lac Winnipeg — inévitablement ce fertile district deviendra américain avant peu." C'est un avertissement qui est malheureusement appuyé sur des faits, et dont nous devrions profiter.

I.

On désigne généralement sous le nom de Territoires du Nord-Ouest ou Territoires de la Baie d'Hudson, toute la contrée qui s'étend depuis les Etats-Unis et le Canada, au Sud, jusqu'à la mer du Nord et l'Amérique Russe, et de l'Est à l'Ouest depuis l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique. Comprise entre ces limites la superficie de cette contrée peut être de quatre millions de milles carrés, dont environ sept cents milles sont couverts par les eaux. Elle est arrosée par plusieurs rivières considérables, qui formeraient les plus belles voies de communications du monde, si elles n'étaient couvertes de glaces pendant la plus grande partie de l'année. Les limites qui séparent le Canada de la contrée ci-devant soumise à la compagnie de la Baie d'Hudson n'ont jamais été déterminées d'une manière précise, et malgré le grand nombre de mémoires publiés sur la question, elle est encore loin d'être résolue. Néanmoins on regarde généralement ces deux provinces comme étant divisées par la hauteur des terres qui partagent les eaux qui se jettent dans le St. Laurent, de celles qui dirigent leur cours vers la Baie d'Hudson. Dans cette dernière catégorie sont les rivières du Maine Oriental et Rupert qui arrosent la Péninsule Labradorienne, les rivières Harricanaw, Abbitibi et de l'Orignal qui se jettent au Sud de la Baie de St. James, la rivière Albany qui sert de débouché au lac St. Joseph et arrose une étendue de plus de 50,000 milles carrés, la Severn qui prend sa source à l'Est du lac Win-

nipeg, et enfin la rivière Nelson, par laquelle le lac Winnipeg se jette dans la Baie d'Hudson au Fort York, le principal dépot de la compagnie.

La partie des Territoires de la Baie d'Hudson située à l'Est des Montagnes Rocheuses peut se diviser en trois parties bien distinctes. La première est située au Nord de l'embouchure du Churchill, du lac de l'Esclave et du Mont St. Elie. On n'y trouve aucune trace de végétation. C'est à la partie méridionale de cette contrée, au Fort Reliance, qu'on a constaté la température la plus basse, qui a été de 58° centigrades.

Plus au Sud se trouve la région boisée, qui comprend la vallée des rivières de l'Elan, du Castor, des Mines de Cuivre, Nelson et Churchhill. La navigation y est fermée pendant neuf ou dix mois de l'année par les glaces, et ce n'est qu'au mois de juin que les vaisseaux peuvent s'aventurer dans cette partie de la Baie comprise sous cette latitude. La végétation se borne à quelques bouquets de pins et de mélèzes, dans des marais couverts de mousse.

Vient ensuite le bassin du lac Winnipeg, arrosé par les rivières Rouge, Assiniboine et Saskatchewan. Cette partie est la seule, à l'Est des Montagnes Rocheuses, qui possède une température suffisamment élevée pour permettre que des établissements y soient fondés, et que l'agriculture y fasse des progrès.

Le lac Winnipeg est considéré comme le centre de communication, sinon géographique, de cette contrée à laquelle il a donné son nom ; c'est à ce lac que se relie toute la vallée, et il est comme le point de départ pour pénétrer dans l'intérieur dans toutes les principales directions. Il est situé entre le 50° 30 et le 53° 50 latitude Nord et le 96° et 99° 25 longitude Ouest, méridien de Greenwich. Sa longueur totale est de 240 milles et sa largeur varie de cinq à cinquante milles, formant une superficie de 316 milles carrés. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 655 pieds.

Ses principaux affluents sont la grande Saskatchewan qui vient du Nord-Ouest, la petite Saskatchewan qui sert de débouché aux lacs St. Martin, Manitoba et Winipegosis, et la Rivière Rouge qui vient du Sud et prend sa source dans le territoire de Minnesota, près du Mississipi. Il reçoit aussi de l'Est plusieurs cours d'eau moins importants.

A deux cent dix milles de son embouchure, la Saskatchewan se divise en deux branches dont l'une vient du Nord et l'autre du Sud. La première prend sa source aux Montagnes Rocheuses, à quelques pas de la Rivière Columbia, qui se jette dans l'Océan. Depuis sa source jusqu'à son embouchure, la distance est d'environ sept cents milles en ligne droite, et près du double en suivant les sinuosités de son cours. Elle présente, dans toute sa longueur une magnifique voie de communication, sans interruption aucune, pour les bateaux à vapeur.

Sur ses rives se trouvent plusieurs comptoirs importants de la compagnie

de la Baie d'Hudson. Ce sont ceux de Cumberland, Carlton, Pitt, George, et enfin Edmonton et Acton, ces deux derniers en vue des Montagnes Rocheuses. Entre les forts de Cumberland et Carlton se trouve le fort Nipeween, le poste le plus éloigné qu'aient bâti les Français dans cette direction. Le bras sud de la Saskatchewan prend pareillement sa source au pied des Montagnes Rocheuses. Il passe près de deux comptoirs, dont l'un porte son nom et l'autre celui de Chesterfield. Un de ses affluents est la Rivière de l'Arc, qui, après avoir dû une triste renommée à la férocité des tribus sauvages qui habitaient sur ses bords, promet maintenant de fournir la route la plus courte pour se rendre à la Rivière Fraser près de laquelle elle prend sa source. Toutes cette vallée contient les germes d'un bel avenir agricole. Jamais il n'y eut de plus beaux sites pour les établissements. Depuis le lac Winnipeg jusqu'à sa source, la Saskatchewan traverse un sol d'une remarquable fertilité. Différents essais ont été tentés, et toujours avec le plus grand succès. Le climat permet à tous les fruits et à tous les légumes de mûrir parfaitement.

Le long de ces rivières et de ces cours d'eau, et sur toutes les collines, on trouve encore du bois en assez grande abondance pour suffire aux besoins de la colonisation.

Comme cette contrée est la voie la plus favorable pour parvenir à la Colombie Britannique, elle devra profiter considérablement des progrès que fera cette dernière colonie, et qui ne manqueront pas d'être rapides, grâce aux riches mines d'or qu'on y exploite depuis quelques années.

II.

La Rivière Rouge du Nord, ainsi nommée pour la distinguer de celle qui coule dans le Texas, a un cours de cent quatre milles sur le territoire britannique.

A cinquante milles du lac Winnipeg, elle reçoit l'Assiniboine qui vient de l'ouest. C'est au confluent de ces deux rivières que se trouve le fort Garry, le seul fort véritable que possède la compagnie de la Baie d'Hudson. Il est entouré de murs et de bastions, et la Compagnie y entretenait une petite garnison. C'est en cet endroit pareillement que fut fondé et qu'existe le plus important, nous pourrions dire le seul établissement digne de ce nom qui ait été tenté dans le Nord-Ouest. Dès 1802, lord Selkirk, gentilhomme anglais, désireux de retenir dans les provinces britanniques les flots d'émigrants qui, chaque année, abandonnaient la patrie, avait fait une première tentative auprès des Irlandais et des montagnards Ecossais, pour les engager à diriger leurs pas vers les contrées du Nord-Ouest de l'Amérique, mais

sans aucun résultat. Quelques années après, néanmoins, il achetait de la Compagnie la vallée de la Rivière Rouge dans toute sa longueur. Ce territoire reçut une administration séparée, sous le nom d'Assiniboia.

La superficie totale était de 116,000 milles carrés, dont plus de la moitié s'est trouvée appartenir aux Etats-Unis, d'après les bornes fixées en 1818. En 1811, lord Selkirk arriva avec deux cents colons auxquels il distribua des terres. Cet établissement était entrepris à ses propres frais, et il fournissait lui-même aux émigrants tout ce qui leur était nécessaire dans leur nouvelle position. En 1814, deux cents autres émigrants arrivèrent. Quelques employés de la compagnie se fixèrent aussi au nouvel établissement qui commençait à prospérer quelque peu, lorsque la même année, la colonie fut rasée. On était alors au plus fort des guerres entre la Compagnie du Nord-Ouest et celle de la Baie d'Hudson, et on a répété que la première avait soulevé, contre l'idée d'un établissement sur un terrain qu'ils regardaient comme leur propriété, les Sauvages et les Métis, par lesquels elle avait accompli ce coup-de-main. Le gouverneur avait néanmoins réussi à réparer autant que possible les dommages considérables qui résultaient d'un semblable bouleversement, lorsque ses ennemis revinrent à la charge en 1816, et dispersèrent de nouveau les colons, détruisirent leurs habitations, et s'emparèrent d'une partie de leurs effets. C'est à cette occasion que le gouverneur Semple fut tué au fort Garry, dans un engagement avec un parti de la Compagnie du Nord-Ouest. Beaucoup d'arrestations eurent lieu, des procès se firent dans le Haut et dans le Bas-Canada, force mémoires furent publiés au soutien des prétentions de chacune des parties qu'on pourrait appeler belligérantes, mais sans que la question soit devenu plus claire. Tous les colons avaient été dispersés ; quelques-uns, natifs de Norwége, se rendirent au nord du lac Winnipeg, où ils fondèrent un établissement qui porte encore leur nom, et qu'on appelle Comptoir de Norwége. D'autres s'étaient laissé conduire au fort William et ils retournèrent avec lord Selkirk qui arrivait avec un nouveau renfort. Les régiments de Watteville, des Meurons et de Glengary, venus en Canada depuis quelques années et qui avaient pris part à la guerre de 1812, venaient d'être licenciés, et il avait engagé plusieurs officiers et soldats.

Tels furent les commencements difficiles de cette établissement qui est destiné, dans un avenir peu éloigné peut-être, à être le premier chaînon de cette longue suite d'établissements qui traverseront le continent, et relieront l'Atlantique au Pacifique.

Dans quelques années, la population s'augmenta surtout d'employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et en 1823, elle se montait à 600. Vingt ans après, en 1843, le recensement indiquait un total de 5,143, et celui de 1856, de 580 familles composées chacune, en moyenne, de plus de six personnes.

Voici un tableau du progrès de la population par origines, depuis 1823 :

	Familles.	Familles.	Familles.	Périodes de comp., 13 ans	
	1856	1849	1843		
Terre de Rupert { Métis, Natifs. }	316	684	571	Aug. de familles métisses	245
Ecosse.....	116	129	110	" " Ecossaises.	6
Canada.....	92	161	152	Diminution " Canadiennes	60
Angleterre	40	46	22	Aug. " Anglaises.	18
Irlande.....	13	27	5	" " Irlandaises.	8
Suisse.....	2	2	2	" " Suisses.	0
Norvège	1	3	0	" " Norvégiennes	1
	580	1052	862		

Cette augmentation relative des Métis, a nécessairement empêché le progrès agricole d'aller aussi vite qu'on aurait pu le penser, en ne prenant en considération que la fertilité du sol. Mais aussi il faut faire une part assez large aux inconvénients résultant de l'éloignement, et de l'absence complète de marchés.

Le sol de la vallée de la Rivière Rouge, depuis le lac Winnipeg jusqu'à sa source, est ce qu'on peut imaginer de plus favorable à l'agriculture. Partout, le sol est couvert d'une couche alluviale de la plus grande richesse, et qui donne des rendements surprenants. On a souvent récolté plus de soixante minots par acre, et quand le rendement ne surpasse pas quarante on considère que la récolte est mauvaise. " Le bassin du lac Winnipeg, dit " Blodgett, célèbre climatologiste américain, est la localité qui, en moyenne, " produit le plus de blé sur ce continent et probablement au monde. Les " couches inférieures de pierre à chaux, dans cette région, jointes à un sous- " sol riche, profond, composé de marne calcaire et de glaise épaisse, sont très- " favorables à la culture du blé, tandis que les étés humides placent cette " contrée, par ses conditions climatériques, parmi les pays qui produisent " le plus de blé au monde."

D'après le professeur Hind, qui a exploré cette contrée durant deux années, pour le compte du gouvernement canadien, " la région fertile de sol " cultivable, composée partiellement de prairies riches et ouvertes, et en partie " couvertes de bouquets de trembles, qui s'étend du Lac des Bois aux Mon- " tagnes Rocheuses, a environ 80 à 100 milles..... la superficie de cette " région si extraordinairement fertile, est d'environ quarante millions " d'acres." Lord Selkirk, qui avait étudié la contrée avec soin, estimait qu'il y avait place pour trente millions d'habitants.

III.

Un des obstacles les plus sérieux qui se soient opposés au progrès de la colonie de la Rivière Rouge, c'est l'isolement complet dans lequel elle s'est trouvée jusqu'à présent. Elle a été forcément tenue tout à fait en dehors du monde commercial. Heureusement, nous espérons que cet obstacle va bientôt disparaître ; le gouvernement canadien a déjà plus d'une fois manifesté le désir de relier ces établissements à notre pays par des voies de communication capables de suffire aux besoins de la colonie.

En laissant les derniers établissements, à l'extrémité du lac Supérieur trois routes se présentent au voyageur pour se rendre à la Rivière Rouge : la première suivrait la Rivière au Pigeon jusqu'au lac du même nom en longeant la frontière, la seconde passerait en partie par la Rivière Kaministiquia, et enfin la troisième, par le lac du Chien, le Portage de la Savane, et la Rivière des Allemands jusqu'au lac LaPluie. C'est cette dernière qui, d'après les explorations faites par ordre du gouvernement canadien, a été jugée la plus favorable.

La Rivière Kaministiquia a son embouchure à la Baie du Tonnerre, à l'ouest de la Baie Noire. A quelques milles de là se trouve le fort William, construit par la Compagnie du Nord-Ouest, et qui était un des premiers entrepôts de son commerce. C'est de là que partaient chaque année, tous les convois qui se dirigeaient vers l'intérieur.

La Rivière Kaministiquia est généralement navigable du 25 avril au 12 novembre, mais pour les canots seulement, car elle est trop peu profonde ; elle est aussi entrecoupée de rapides en différents endroits. Elle coule sur un sol d'une remarquable fertilité, et tous les grains peuvent y être cultivés avec beaucoup d'avantages, à une distance du lac suffisante pour qu'ils soient à l'abri des brouillards et des gelées.

L'étendue de terre arable dans cette vallée est estimée par le professeur Hind à une largeur de deux milles de chaque côté de la Rivière, formant une superficie de 20,000 acres. En différents endroits on a aussi trouvé de la pierre à chaud, et on voit encore des vestiges d'anciens fourneaux construits par la Compagnie du Nord-Ouest pour exploiter cette richesse minérale qui est loin d'être épuisée.

A dix-huit milles du fort William se trouve le lac du Chien, autrefois centre de communication important des Sauvages. On dit qu'il se relie au lac des Mille Lacs par une autre voie que celle du Portage de la Prairie. Si cette route était découverte elle abrégerait de beaucoup la distance à parcourir pour parvenir au fort Garry. La nature du sol permettrait en cet endroit l'établissement de quelques villages, ce qui faciliterait beaucoup la construction des chemins.

M. Hind a constaté dans son exploration, que depuis les Grandes Chûtes jusqu'au fort Francis, à la tête du lac la Pluie, sur une étendue de 273 milles, il y avait peu d'avantages offerts à la colonisation, excepté peut-être quelques lopins de terre dispersés le long des grandes rivières ou les îles qui se trouvent sur les lacs semés tout le long de la route.

Au point de vue de l'avenir agricole du pays, la vallée de la Pluie est de beaucoup la plus digne d'attention avant d'arriver aux prairies arrosées par la Rivière Rouge.

Le lac la Pluie est à 225 milles du lac Supérieur, et à 85 milles du lac des Bois. Il a 50 milles de long et 38½ de large. Ses bords paraissent tout à fait stériles, mais la contrée change complètement lorsqu'on laisse le lac pour entrer dans la rivière qui porte le même nom. On y trouve une végétation des plus belles sur un sol d'alluvion de la plus grande richesse. L'étendue de terre arable est portée à 220,000 acres. Chaque côté de la rivière, la vallée sèche et cultivable a environ six milles de large sur une longueur de 70 milles, jusqu'au lac des Bois. En arrière se trouvent des marais aujourd'hui infranchissables, mais qui pourraient être facilement asséchés, à mesure que l'exigeront les besoins de la colonisation. Les rives sont généralement couvertes d'arbres de haute futaie, sapins, frênes, peupliers et chênes. Ces forêts sont d'un prix immense, dans cette contrée.

La largeur de la rivière varie de deux à trois cents verges; sa navigation n'est interrompue que par deux rapides que la moindre force à vapeur pourrait remonter, et en neutralisant les chûtes qui se trouvent à l'entrée du lac, ce qui serait peu dispendieux, on ouvrirait une communication non interrompue de 190 milles de long, jusqu'au Portage du Rat, à l'extrémité nord-ouest du lac des Bois.

Le lac des Bois, entre le lac La Pluie et le lac Winnipeg a environ 400 milles de circonférence, et trente à quarante pieds de profondeur. Il est rattaché au lac Plat par un canal navigable l'une dizaine de milles de longueur. La Rivière Winnipeg, par lequel le lac des Bois se décharge dans le lac Winnipeg, prend sa sourse au Portage du Rat, à l'extrémité Nord du lac des Bois; elle a un parcours de 150 milles avant d'atteindre le lac Winnipeg, au Fort Alexander. Elle est remplie de cascades et de rapides qui présentent les points de vue les plus pittoresques et les plus variés; ses rives contiennent peu de terres cultivables, excepté peut être quelques centaines d'acres à Islington, et en haut des Chûtes Argentées, à l'extrémité Nord de la Rivière.

Cette route aurait 499 milles de longueur, dont 131½ milles seulement devraient se faire par terre. M. Dawson porte à £50,000 le coût probable de cette voie.

L'an dernier les habitants de la Rivière Rouge ont présenté aux gouvernements d'Angleterre et du Canada, un mémoire dans lequel se trouvent

clairement exposés tous les intérêts qui militent en faveur du prompt établissement de cette route. Les habitants de la Rivière Rouge sont aujourd'hui à la merci des Etats-Unis pour toutes leurs communications. Dans ce contact continu avec nos voisins, ils n'ont pu s'empêcher de remarquer quels progrès avaient fait les territoires de Minnesota et de Dacotah qui les avoisinent ; ils ont partout été témoin de la sollicitude du gouvernement, et du soin qu'il prenait de leur assurer la direction de leurs affaires, et de leur donner une part légitime dans le gouvernement de leur pays. Le gouvernement américain a même établi une ligne postale mensuelle jusqu'au fort Garry pour l'avantage à peu près unique de l'établissement. En même temps, ils paraissent abandonnés entièrement de la mère patrie et des autres colonies anglaises. Ils sont restés soumis au régime de la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait intérêt de retarder le plus possible la colonisation, dans la crainte que son commerce en souffrît.

Pour changer cet ordre de choses si défavorable, ils seraient même décidés d'entreprendre à leurs frais la moitié de la route, à condition que l'Angleterre ou le Canada entreprennent le reste. L'intérêt de toutes les Provinces anglaises de l'Amérique exige que cette entreprise soit exécutée le plus vite possible.

IV.

La découverte de l'or et d'autres métaux précieux tient encore l'attention du public fixée sur les territoires du Nord-Ouest. La grande vallée du lac Winnipeg a été explorée en tout sens, et sa fertilité et ses avantages au point de vue de la colonisation et de l'agriculture, ne sont ignorées de personne. Les rivières ne tarderont pas à être utilisées, et des chemins convenables bientôt établis dans les endroits où la navigation est interrompue.

La rapidité étonnante avec laquelle se forment les établissements en Amérique nous assure que bientôt sera réalisé le rêve de Sir George Simpson qui voyait toutes ces belles rivières, reliant les bords fertiles de plusieurs grands lacs, couvertes de bateaux à vapeur et bordées de cités populeuses.

La nouvelle compagnie qui vient de succéder aux droits de la compagnie de la Baie d'Hudson, promet d'encourager la colonisation. Avec la puissance qu'elle possède, les moyens d'influence dont elle peut disposer, cette promesse est d'une grande portée. Dans peu d'années, elle peut changer la face du pays qu'elle gouverne. Même si elle voulait suivre la conduite de sa devancière en usant de tous les moyens pour conserver encore longtemps le monopole dont elle jouit, elle ne pourrait pas réussir complètement. Elle

ne pourra pas arrêter le mouvement de l'émigration, elle ne pourra qu'en retarder les effets les plus favorables. L'élan est maintenant donné, et le temps des monopoles est passé. La grande question de la propriété des territoires du Nord-Ouest ne tardera pas à être réglée, et il faut espérer que sans blesser les droits des individus ou des compagnies, le Canada pourra, lui aussi, jouir de la part d'avantages qui lui sont justement acquis.

En terminant, nous citerons les paroles de Mgr. Taché, évêque actuel de St. Boniface, Rivière-Rouge, qui expriment parfaitement à quel point de vue les Canadiens-Français doivent envisager la colonie fondée par Lord Selkirk : " Je suis loin d'encourager les Canadiens à émigrer, mais si, pour " des raisons particulières et exceptionnelles, il leur faut s'éloigner du lieu " qui les a vu naître, s'ils sont décidés à prendre le bâton du pélerin, au " lieu de les voir se diriger vers les Etats-Unis, j'aimerais mieux les voir " venir à la Rivière-Rouge. Ici du moins leur foi ne sera pas exposée. " Personne au reste n'a plus de droits à l'occupation de cette vallée de la " Rivière-Rouge et même de celle de la rivière Saskatchewan que le Cana- " dien d'origine française. Ce sont nos pères, ces hardis champions de la " civilisation, qui les premiers ont pénétré jusqu'ici, fortement préoccupés " d'une pensée bien ouvertement noble que celle d'un vil intérêt commercial, " nos courageux et habiles découvreurs à la voix et en la compagnie des " Missionnaires, sont venus planter l'étendard de la Croix dans les vastes " plaines de l'Ouest..... Rien de plus naturel que de voir nos frères s'em- " parer de nouveau des terres découvertes par leurs ancêtres, et consacrés " par eux à devenir le théâtre de la régénération des races infortunées qu'ils " y trouvèrent." [1]

J. A. N. PROVENCHER.

1 Lettre à M. S. J. Dawson.

L'HEURE DES ENFANTS.

(*Traduit de Longfellow.*)

Lorsque les feux du jour commencent à s'éteindre
Dans les ombres du soir, et que la nuit vient ceindre,
De sa noire ceinture, et les lacs et les champs,
Le tumulte se tait, le travail se repose,—
L'oiseau vole à son nid, le zéphyr, à la rose.....
C'est aussi l'heure des enfants !

Dans la chambre, là-haut, j'entends un bruit étrange,
Et plus d'un pied mignon qui soudain se dérange
Et froisse, en trottinant, les dessins du tapis ;
J'entends le son plus sourd d'une porte qu'on pousse,
Et des petites voix, l'une humble, l'autre douce,
Qui se perdent sous les lambris.

De l'étude où je suis ma lampe qui scintille
Me laisse apercevoir une forme gentille
Qui descend l'escalier au fond du corridor :
C'est ma chère Allégra, ma petite rieuse,
Alice est avec elle, et fait la sérieuse,
Et puis Edithe aux cheveux d'or !

Elles se parlent bas d'un ton plein de mystère :
L'une à l'autre, aussitôt, fait signe de se taire :
La joie éclate bien dans leurs regards coquins !
Il me vient des soupçons ! Contre moi l'on machine
Quelque complot secret : on veut, je le devine,
Me surprendre sur mes bouquins.....

Et voici que la troupe enfantine s'élance,
Par trois portes où j'ai négligé la défense,
Et franchit vaillamment mes superbes ramparts !
Le succès l'encourage ! elle monte à son aise
Sur les bras, sur le dos de mon antique chaise !.....
Je suis cerné de toutes parts !

Pour se tenir sur moi l'une à l'autre s'appuie ;
Leurs baisers sur mon front tombent comme une pluie :
Elles m'ont fortement enchainé dans leurs bras !
Je suis, comme autrefois, cet évêque célèbre
Captif aux bords du Rhin, ou peut-être de l'Ebre,
Dans la tour magique des Rats.

Et croyez-vous vraiment, adorables canailles,
Parceque vous avez pu franchir mes murailles,
Que de vos grands yeux bleus, moi je vais avoir peur !
Je vous retiens ici, mes charmantes guerrières ;
Vous ne sortirez plus, vous êtes prisonnières,
Et prisonnières dans mon cœur !

Inutile pour vous de faire les rétives,
Vous êtes bien à moi, vous êtes mes captives !
Ma victoire m'inspire une juste fierté !
Jusqu'à ce que mon cœur que la tristesse mine
S'en retourne en poussière, et soit une ruine
Vous n'aurez plus la liberté !

L. P. LEMAY.

BIBLIOGRAPHIE.

Analyse des Lois d'Enrégistrement, etc, suivie d'un Appendice contenant certaines observations sur les défauts et les lacunes de la Loi d'Enrégistrement, par J. A. Hervieux, Régistrateur du Comté de Terrebonne. Beauchemin et Valois, Libraires-Editeurs, rue St. Paul 127, Montréal, 1864.

Voici un excellent travail de 111 pages in-32, que nous recommandons à l'attention de tous ceux que leurs affaires ou les affaires du pays obligent de s'occuper de l'importante question des hypothèques. C'est une analyse intelligente, correctement écrite, sobre de remarques et toute pratique, de la loi actuelle de l'enrégistrement. Nul doute que l'auteur n'atteigne le but qu'il s'est proposé, et qu'il ne rende la connaissance de la loi plus facile, et les lacunes plus évidentes.

" Les autorités civiles, dit-il, sont du ressort exclusif des tribunaux et des hommes de profession qui sont chargés d'en faire l'application ; mais les prescriptions de la loi des hypothèques doivent recevoir leur accomplissement des intéressés qui ont, par cela même, le plus grand intérêt à les connaître."

Il est, en effet, de la dernière importance que cette partie du code civil d'un pays soit basée sur des principes fixes, et qu'elle soit d'une intelligence facile, car l'exercice paisible du droit le plus important, celui de la propriété, en dépend tout entier. Et c'est mal consulter les intérêts d'une nation que d'y changer à tout propos les conditions de la propriété, ou d'y établir un système d'enrégistrement confus, trop compliqué, et sans harmonie avec les autres institutions. L'incertitude de la possession frappe la prospérité du sol dans sa partie la plus vitale ; une bonne loi hypothécaire favorise au contraire son amélioration, en le protégeant contre le trouble et la mauvaise foi, et en lui assurant un caractère permanent.

Deux vices travaillent les lois hypothécaires du Bas-Canada d'un mal profond :—le défaut de cadastre, et une rédaction incompréhensible.

Le premier de ces vices est d'autant plus grave que la loi suppose le cadastre, et en fait le point de départ de ses opérations. Au moins, le législateur eut-il dû en décréter la confection, et prescrire en attendant, les moyens d'y suppléer. Les observations de M. Hervieux à ce sujet sont pleines de vérité et de sens pratique.

Quant à la mauvaise rédaction de ce statut, comme à celle de toutes les autres lois françaises du Bas-Canada, ne nous en prenons qu'à nous-mêmes. C'est en vain qu'on espèrerait voir notre style légal s'améliorer, tant qu'on s'entêtera à l'asservir au mot à mot de la traduction des projets de loi, qui invariablement se préparent en anglais.

M. Hervieux conclut son étude par un résumé des changements que devrait subir la loi actuelle d'enrégistrement :—

" 1°. Rédaction nouvelle de la loi dans un autre style que celui de nos " statuts provinciaux ;

" 2°. Définition de l'hypothèque, de ses effets et de sa durée légale, au " commencement de la loi ;

" 3°. Amendement de la loi en ce qui concerne l'enrégistrement des som- " maires et des extraits d'actes notariés, des transports de deniers dûs hypo- " thécairement, du privilége du bailleur de fonds ; l'enrégistrement et le " certificat d'enrégistrement des avis ; l'enrégistrement des testaments créant " certaines charges sur des immeubles non désignés ; l'enrégistrement des

" ventes par le shérif, etc., pour la radiation des hypothèques ; les certificats
" d'hypothèques, le rang des hypothèques, l'enrégistrement des hypothèques
" de la femme sur les immeubles de son mari ; la révision des plans et livres
" de renvois, et le domicile du régistrateur ;

" 4°. Abrogation de la 62e section ;

" 5°. Révision de la 74e section en ce qui regarde les devoirs du régis-
" trateur ;

" 6°. Enfin mise en vigueur de la partie de la loi qui ordonne la con-
" fection d'un index des immeubles (*cadastre*) ou adoption de quelqu'autre
" moyen propre à obvier à l'insuffisance de l'index des noms."

JOSEPH ROYAL.

Chaleur et mouvement. Nouvelle théorie, (du British American Magazine.)

Il arrive fréquemment que deux hommes, pensant et agissant indépendamment l'un de l'autre, obtiennent des résultats analogues par des moyens différents : le mathématicien Adams et l'astronome français Leverrier en sont des exemples. Tous deux, à un an d'intervalle, annoncèrent qu'une planète devait exister dans une certaine partie du ciel, lorsqu'au grand étonnement du monde entier, M. Galles découvrit cette planète, qu'on appela Neptune, le 23 de septembre 1846. Le même fait s'est reproduit dans le champ des découvertes expérimentales en 1842 et 1843 : le Dr. Mayer, de Heilbron en Allemagne, énonça le rapport exact qui existe entre la chaleur et la force mécanique, et il arriva à ce résultat par l'observation de certains faits sur lesquels il basa son raisonnement. L'année suivante M. Joule, par une série d'expériences sur l'électro-magnétisme, parvint à déterminer l'équivalent mécanique de la chaleur. Il trouva que la chaleur nécessaire pour élever une livre d'eau à la température d'un degré du thermomètre Farenheit, agissant mécaniquement, élèverait 772 livres pesant à la hauteur d'un pied. Le Dr. Mayer, par ses calculs, avait fixé l'équivalent mécanique de la chaleur à 771.4 ce qui ne laisse, entre les deux résultats, qu'une différence légère.

Dans une série de lectures, données par le Professeur Tyndal, devant l'Institution Royale, l'année dernière, les éléments d'une nouvelle philosophie ont été produits aux yeux du monde scientifique ; c'est d'après ces données que nous présentons l'aperçu suivant.

La chaleur a toujours été un grand mystère ; les hommes se sont fatigué le cerveau pendant des siècles pour découvrir son origine, son essence, ses rapports, ses effets et sa fin. Aujourd'hui, l'application de la chaleur à la machine à vapeur est connue partout où la vapeur est devenue l'agent d'une puissance motrice ; mais un pouvoir moteur suppose une force mécanique, et le premier enfant venu sait qu'en frottant ses mains ensemble, il produit de la chaleur. Il suit de là que quelque qualité commune doit unir cet agent, la chaleur, avec les formes ordinaires du pouvoir mécanique. La chaleur et la force mécanique sont liées de la manière la plus intime dans le fait que l'une ne peut exister sans donner naissance, sous une forme quelconque, à sa compagne inévitable. Comme exemple des résultats pratiques de la conversion de la chaleur en force mécanique, voici le résultat qui se présente : Une livre de charbon, placée sous la bouilloire du meilleur engin à vapeur, produit un effet égal à l'élévation, à un pied de hauteur, d'un million de livres pesant ; mais l'énergie mécanique, qui existe dans une livre de charbon

et qui se dégage, durant sa combustion, peut élever à la même hauteur dix fois cette pesanteur, les $\frac{9}{10}$ au moins de son pouvoir mécanique étant perdus à surmonter la friction et les autres imperfections des meilleurs engins. Le Dr. Tyndal établit également, comme règle générale, que lorsque le mouvement est arrêté, la chaleur se produit, et cela dans la mesure exacte de la force dépensée. Une balle de mousquet frappant un mur devient intensément chaude ; un boulet de canon, frappant une plaque de fer, produit une étincelle et devient brûlant. Le simple arrêt de la terre, dans son orbite, développerait une chaleur égale à celle que produirait la combustion de 14 globes de charbon, chacun d'eux égalant le volume de la terre, et si, après l'arrêt de son mouvement, qui serait certainement suffisant pour la réduire en vapeur, la terre tombait sur le soleil, le montant de chaleur produit par ce choc serait égal à celui qui résulterait de la combustion de 5000 mondes de charbon solide.

Lorsque la température d'un corps tel que le plomb est élevée, que devient la chaleur ? Ici se présente une question importante, que la nouvelle théorie seule peut expliquer, en écartant l'ancienne notion de la chaleur latente et de la destruction ou perte de la chaleur. Rien ne se perd dans la nature ; si une force disparaît, on peut être sûr de la retrouver sous une autre forme, ou opérant un acte intérieur et invisible. Supposons la chaleur communiquée à un morceau de plomb, comment se comporte-t-elle dans cette substance ? Elle remplit deux fonctions distinctes : une partie opère ce mouvement particulier qui élève la température du plomb et qui est sensible au thermomètre, l'autre partie déplace les atômes du plomb, les pousse dans de nouvelles positions, et est perdue comme chaleur. Si cette dernière portion s'accumule de manière à détruire la cohésion entre les particules du plomb, celui-ci se fond, et nous observons l'effet produit. Lorsque le corps se refroidit, les forces, qui ont été détruites dans le procédé de la calorification, reviennent en jeu, et la chaleur, qui avait été dépensée par la désagrégation des atômes, est maintenant rétablie par leur réunion. L'énergie des forces engagées dans ce mouvement atomique et cette opération intérieure, telle que mesurée sur une échelle mécanique ordinaire, est énorme ; une livre de fer étant chauffée de 32° à 212°, se dilate d'environ $\frac{1}{800}$ du volume qu'elle avait à 32°. Mais la substance s'étend avec une force presque irrésistible, et le montant de chaleur requis pour effectuer cette expansion pourrait élever à 1 pied de haut 8 tonnes. L'eau se dilate en deçà et au-delà de son maximum de densité, c'est-à-dire 39° F. Supposons qu'elle soit chauffée de 38° à 40°, son volume, à ces deux températures, est le même ; cependant l'eau a acquis une chaleur suffisante pour élever 1390 livres à la hauteur d'un pied. Le travail intérieur fait, dans ce cas, par la chaleur, doit se borner à arrondir les atômes d'eau et à les préparer, pour ainsi dire, à prendre la forme de vapeur. Comme conséquence de la haute chaleur spécifique de l'eau, une livre de ce fluide, en perdant 1° de température, donnera 1° de chaleur à 3030 pieds cubes d'air. Par là, nous pouvons juger de l'influence extraordinaire que les grands lacs exercent sur le climat du Canada, et principalement sur la température de leurs côtes pendant l'hiver. La chaleur du district de Niagara est parfaitement expliquée par ce fait. La chaleur de l'été est pour ainsi dire mise en réserve dans les lacs Erié et Ontario, pour en sortir lentement durant l'hiver. Sur le rivage des lacs, la neige disparaît beaucoup plus tôt qu'à quelques milles à l'intérieur.

Dr. L. J. P. Desrosiers.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XVI.

LA DÉLIVRANCE.

Trim, en apprenant la mort de son maître, s'était d'abord laissé aller au plus violent paroxisme de douleur, puis surmontant cet excès et reprenant peu à peu ses esprits, il était parti, en courant, pour aller une dernière fois embrasser les restes mortels de celui qui lui était plus cher que la vie, avant qu'ils eussent été déposés dans un cercueil.

Comme Trim arrivait au Couvent des Ursulines, le coronaire revenait de l'enquête, suivi de ceux qui l'avaient accompagné. Le maître d'équipage du *Zéphyr* en voyant Trim tout essouflé, nu-tête, car il avait oublié sa casquette, le regard égaré, la bouche ouverte, eut pitié de lui, et lui adressant la parole avec douceur :

—Mon cher Trim, lui dit-il, tu feras mieux de revenir avec nous ; à quoi te servira de voir le cadavre de ton pauvre maître ? c'est un si triste spectacle ! Viens avec nous, viens !

Trim baissa la tête, une grosse larme tomba de son œil et roula sur sa joue ; il ne répondit pas.

—Tu ne dis rien, Trim, continua le maître d'équipage, en le touchant sur

l'épaule; écoute mon avis et n'attends pas que le corps de notre bien aimé capitaine soit arrivé. Sa vue pourrait te causer bien du mal.

Trim se jeta à genoux et éclata en sanglots. Je veux voir mon maître et mourir! murmura-t-il; laissez-moi rester.

Le maître d'équipage, voyant qu'il était inutile de songer à amener Trim, prit avec les autres le chemin de la ville.

Bientôt apparut sur le fleuve la pirogue dans laquelle deux nègres amenaient les restes inanimés du noyé. Quand l'embarcation toucha au rivage, Trim, en voyant le cadavre, lâcha un cri déchirant et se précipita dessus, en l'étreignant dans ses bras comme s'il eut été en vie, et couvrant de baisers toutes les parties du corps qui n'avaient point été dévorées par les caranceros. Les deux nègres qui étaient chargés de conduire le cadavre, prirent Trim pour un fou et voulurent l'arrêter; mais celui-ci, sans les écouter, continua à couvrir le corps de baisers et à remplir l'air de cris déchirants. Les deux nègres ne comprenant rien à la chose, et d'ailleurs se souciant fort peu d'engendrer querelle avec Trim, dont l'herculéenne stature leur servit de calmant, s'assirent stoïquement sur le bord de la levée.

Trim se relevant au bout de quelques instants, se croisa les bras sur la poitrine; la tête penchée en avant, les yeux fixes et immobiles, il se mit à contempler les restes défigurés de son maître. Ses yeux ne pleuraient plus, sa bouche ne faisait plus entendre de sanglots, sa poitrine ne se soulevait plus aux battements de son cœur; on aurait dit la personnification de la douleur et du désespoir! Tout à coup la figure de Trim s'anime, ses yeux brillent, ses narines se dilatent: il a cru remarquer que le corps est moins long que celui de son maître! les jambes et les pieds affreusement enflés ne sont pas trop à la gêne dans les pantalons et les bottes! Ceci peut-être ne prouve rien; mais Trim sait que le petit doigt du pied gauche de son maître avait été coupé dans son enfance. Il ôte la botte, arrache le chausson; tous les doigts du pied sont entiers! Trim laisse échapper un cri de joie, mais il craint de laisser apercevoir les soupçons qui entraient dans son esprit, et il dissimula du mieux qu'il put les sentiments qu'il éprouvait. Il quitta alors le cadavre, et reprit d'un pas pressé le chemin de la ville.

Trim était convaincu que le cadavre du noyé n'était pas celui de son maître; mais comment se trouvait-il revêtu de toutes ses hardes? Par qui cet acte avait-il été commis? Dans quel but. Qu'était devenu son maître, qui n'était pas revenu depuis son débarquement? Il y avait là quelque chose de mystérieux et de bien inquiétant. Peut-être que son maître était en ce moment victime de quelqu'horrible complot? Peut-être avait-il été assassiné, ou expirait-il sous le couteau de quelque bandit ou dans d'affreuses tortures? Il y avait de quoi faire tourner la tête à Trim. Mille idées confuses, discordantes, noires, épouvantables se présentaient à l'esprit du pauvre esclave, ce fidèle serviteur de Pierre.

—Oh! mon tête, mon tête, criait Trim, et il se pressait le front de ses deux mains; moué venir fou, fou, fou! et il se mettait à courir afin de se rendre plus vite à bord du *Zéphyr*.

Quand il arriva à bord, il n'avait aucun plan de formé, aucune ligne de conduite de tracée. Il aurait voulu avertir tout le monde, afin que tout le monde l'aidât à chercher son maître; d'un autre côté il craignait de donner l'alarme, de peur que la nouvelle n'en parvint aux oreilles de ceux qui avaient tendu le piège et qu'ils ne le fissent mourir de suite, s'ils ne l'avaient pas déjà fait! Il aurait voulu faire ses recherches partout à la fois, et il ne savait par où commencer. C'est ainsi qu'il arriva à bord du *Zéphyr*. L'équipage était dans la plus grande tristesse.

De toutes les personnes à bord, celui en qui Trim avait le plus de confiance était le gros Tom, dont il connaissait la discrétion, l'activité, la prudence et l'attachement pour le capitaine Pierre. Trim et Tom avaient toujours été de bons amis; et plus d'une fois, l'un avait trouvé dans l'autre un puissant auxiliaire dans les rixes qui suivaient presque toujours leurs courses au milieu des cabarets, quand le *Zéphyr* touchait à quelque port étranger. Trim s'étant enfin décidé à faire part à Tom de tout ce qu'il avait découvert, alla le trouver, et, l'ayant tiré à l'écart, lui raconta ce qui s'était passé dans l'embarcation, quand le noyé avait été amené à terre par les deux nègres.

—Et moi aussi, dit Tom, qui avait de la peine à en croire ses oreilles, et moi aussi je sais que le capitaine avait perdu le petit orteil du pied gauche! Mais qu'est-ce que tout cela veut dire? Qu'allons-nous faire?

—Sé pas; c'est pour ça que moué voulé savoir ce que dis.

—Je pense qu'il serait à propos d'avertir M. Léonard, c'est lui qui commande à bord, en l'absence du capitaine. Il pourra peut-être nous donner de bons conseils, et d'ailleurs il faut bien obtenir sa permission pour un congé de deux à trois jours.

—Eh bin! voui, allons é li.

Trim et Tom descendirent dans la cabine où ils trouvèrent M. Léonard seul. Trim lui fit part de sa découverte et de ses soupçons. Il fut convenu qu'on n'en parlerait à personne et qu'on n'avertirait pas la police. M. Léonard donna à Trim et à Tom un congé, pour faire les recherches nécessaires, et de plus une somme de vingt piastres en cas de besoin; et il promit de faire de son côté les plus vigilantes recherches.

—Qu'allons-nous faire maintenant, dit Tom, quand ils furent remontés sur le pont.

—Sé pas trop; moué pense que l'y sera pas mauvais que l'un descende le long de la levée, et examine tous les canots, pou voir si pas reconné cti-là qui a venu cri le capitaine à bord.

—Ce n'est pas une mauvaise idée. Je me rappelle bien du canot et je

reconnaîtrai bien ceux qui le conduisaient ; je vais suivre la levée jusqu'au couvent des Ursulines. Et où te rencontrerai-je ?

—N'importe, je va cherché dans tous les p'tites l'auberges, et si n'apprend rien, moué revenir à bord c'te nuit.

Trim et Tom se séparèrent, celui-ci suivant la levée et examinant tous les canots qui se trouvaient attachés le long des quais, et Trim se dirigeant du côté de la rue royale.

Tout en marchant, Trim pensait ; or tout en pensant voici les réflexions qu'il fit : " Mon maître a été attiré dans un piège ; ce piège a été préparé " avant qu'il fut arrivé à la Nouvelle-Orléans, puisqu'on a envoyé un canot " audevant de lui à bord ; c'était quelqu'un qui savait l'arrivée du *Zéphyr* " aussi. Mais pourquoi lui tendre un piège ? Qui lui a tendu ce piège ? " Ce n'est pas par vengeance, je ne lui connais pas d'ennemis ; pas pour " prendre son argent sur lui, on ne pouvait savoir s'il en avait ; ça doit donc " être qu'elqu'un qui devait avoir un intérêt bien grand à sa disparition, " mais quel intérêt ? " Il en était là de ses réflexions quand il arriva en face du No. 141, la demeure de feu Alphonse Meunier. Trim tressaillit et, continuant tout haut le cours de ses réflexions, s'écria : " Ne serait-ce pas " quelqu'un qui aurait un intérêt opposé à celui de mon maître dans la " succession de monsieur Meunier ? " Cette idée s'empara avec force de son esprit et il entra dans l'ancienne demeure du père Meunier.

Toutes les portes des chambres étaient sous scellé, à l'exception de celles de la cuisine et d'un petit cabinet, au premier, que l'on avait préparé pour le gardien nommé par la Cour des Preuves. Trim était entré par la porte de cour ; la première personne qu'il rencontra fut le mulâtre Pierrot, un des plus fidèles esclaves du père Meunier et auquel, par son testament, il avait donné la liberté et une somme de cinq cents dollars. Pierrot était assis sur un banc de bois à la porte de la cuisine, oocupé à nettoyer quelques couteaux et fourchettes. Il avait l'air triste et abattu. En reconnaissant Trim, son ami d'enfance, qu'il n'avait pas encore vu depuis son retour, il se leva, étendit les bras et l'embrassa en versant des larmes. Trim eut bien de la peine à retenir les siennes, mais il fit violence à sa douleur, car il accomplissait une mission de vie ou de mort pour son maître, et avait besoin de toute sa fermeté et de son jugement.

—Ne pleure pas, Pierrot, lui dit-il en se dégageant doucement, il faut montrer plus de courage.

—Ah ! mon l'ami Trim, quand tu l'arrivé donc ? Tu l'as appris que mon maître l'y mort la semaine passée.

—Oui, oui, moué l'a appris, en l'arrivant au port hier matin.

—Et ton maître, le capitaine, y n'été pas vini à la maison ; pi-t-être y l'été trop l'affligé !

—Mon maître, Pierrot, y l'été mort itou, y l'été noyé ; Trim ne put rete-

nir un tressaillement nerveux, une larme coula de ses yeux, mais il l'essuya bien vite, de crainte de voir son ami éclater en sanglots et de lui faire perdre ainsi un temps précieux.

—Dis-moi, Pierrot, continua-t-il, ce qui est arrivé à la mort de Mossié Meunier, de quoi l'a ti mouri ? qué l'étaient les personnes qui voyaient li le plus à son les derniers moments ?

— Personne, ne vini voir li, répondit Pierrot en baissant la vue sous l'ardeur du regard de Trim ; personne, excepté le docteur Rivard, qui a veillé li avant li mouri ; l'y était son seul ami !

Trim avait remarqué un certain mouvement d'amère ironie sur les lèvres de Pierrot, quand il prononça ces dernières paroles.

—Qué fait dire à toué,—" docteur Rivard l'était son seul ami ? "

Et Trim regarda Pierrot avec une telle expression d'intense anxiété, que celui-ci tressaillit, et faisant un signe à Trim passa avec lui dans le jardin. Pierrot prit un air solennel et dit à Trim d'un ton profondément affecté !

—Conné-ti le docteur Rivard ?

—Pas beaucoup, un peu !

—Eh bien, moué l'a peur du docteur Rivard ; docteur Rivard bien riche, bien fort, bien méchant, moué pensé ! docteur Rivard peut faire pendre toué, moué et tous les pauvres nègres, si voulé.....

—Qué ce qui fait toué dire ça ?

—Ecoute..... et Pierrot regarda tout autour de lui dans le jardin, puis prenant la main de Trim dans la sienne, il lui dit : viens.

Ils allèrent tous les deux au fond du jardin, et Pierrot prit une petite fiole, qu'il avait cachée sous un tas de balayures.

—Regarde c'te p'tite fiole ; c'est poison pareil à celui que fesé *Ned* le sorcier ; tu conné li, *Ned*, le nègre Congo : et bien moué trouvé cte p'tite fiole sur la table de mon maître une nuit, après le docteur l'été parti. Moué connu la fiole pour cti là qué donné Ned. Le lendemain mon maître l'était mort !.....

Trim était profondément absorbé dans ce que venait de lui dire Pierrot, il ne répondit pas un mot.

—Prends garde, Trim, ne va pas dire rien !..... Docteur fera pendre toué et moué !

—Donne-moué la fiole, répondit enfin Trim ; ne l'avé pas peur di tout ! Faut moué allé voir Ned ; où l'y demeuré à c't'heure ?

—Rue Perdido, au bout, près la Cyprière ! et Pierrot lui donna la fiole, que Trim serra dans sa poche, après l'avoir enveloppée dans une feuille de chou.

Trim se rendit à la rue Perdido et de là à la case du nègre Congo. La porte et les contrevents étaient fermés. Trim secoua la porte avec violence et appela ; ce fut en vain car il n'y avait personne. Cruellement désappointé,

il reprit tristement le chemin de la cité, se promettant de retourner le soir à la cabane de Ned. Il passa le reste de la journée en inutiles recherches, et quand la nuit fut venue il retourna à la case du nègre Congo, où il était, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, quand le docteur Rivard, accompagné de Pluchon, alla y chercher un serpent à sonnettes.

Trim après avoir vainement essayé de rejoindre la voiture du docteur Rivard, s'était rendu à la demeure de ce dernier, pour avoir de la vieille Marie de plus amples informations sur certaines choses qu'elle lui avait dites le jour précédant. Il trouva la vieille Marie seule, assise au coin du feu, et faisant cuire des marrons.

—Bonjour, ma tante, lui dit Trim en entrant et prenant un siége vis-à-vis d'elle.

—Bonjour Trim ; tu l'es ben mouillé, seché ton l'habit, mon l'enfant.

—Ne vous l'occupez pas. Et comme ça, lui dit-il sans autre préambule, vous saviez depuis cinq à six jours que moué devais l'arriver ?

—Oui, mon l'enfant.

—Et comment vous l'aviez appris ça ?

—Voici comment ; la semaine passée, Mossié Plicho y l'est vini ici un soir, y faisé un temps affreux, la pli y tombé comme tout, comme ce soir, mossié Plicho l'y rentré et l'y enfermé avec mon maître dans son l'étude. Mossié Plicho était tout l'essouflé, mon maître tout bourru. Moué dit à moué-même : " y a que chose, ça c'est sûr," et moué allé sur le bout du pied écouter.

—Qué avez-li entendu ?

—Moué l'entendi bien docteur Rivard dire à mossié Plicho : " faut vous allé trouver Edouard Phaneuf, le pilote, et que, coûte qui coûte, y est nécessaire que capitaine Pierre n'arrive pas à la ville avant qu'il ait été l'averti."

—Il a dit ça ?

—Oui.

—Et l'après ?

—Et l'après, moué entendi parler de la mère Coco-Létard, pis de son l'habitation des champs, pis de ses grands garçons, pis du capitaine Pierre !

—Pis après ?

—Pis après, pu rien ; moué sauvé, quand vu le docteur se lever.

Les explications de la vieille Marie confirmèrent Trim dans ses soupçons, et après avoir recommandé à sa tante de ne pas parler de ce qu'elle venait de lui dire, et même de ne pas mentionner qu'il était venu la voir, il reprit le chemin de son navire, espérant y retrouver Tom, auquel il avait hâte de communiquer ses découvertes.

Quand Trim quitta la vieille Marie, le docteur Rivard n'était pas encore de retour. La pluie tombait par torrents et l'orage grondait dans toute sa fureur.

En arrivant à bord du *Zéphyr*, Trim trouva le gros Tom qui faisait sécher ses hardes dans la cambuse ; il avait parcouru la levée dans toute sa longueur et cherché dans toutes les directions, sans avoir pu rien découvrir qui put le mettre sur la voie. Trim lui raconta tout ce qu'il avait appris, sans néanmoins rien lui dire de ce que Pierrot lui avait confié, à l'égard de la petite fiole de poison, que le docteur Rivard avait oubliée dans la chambre du père Meunier. Après avoir longtemps délibéré ensemble sur ce qu'ils feraient le lendemain, ils se quittèrent pour aller se coucher, sans en être venu à aucune conclusion satisfaisante.

Avant le jour Trim était sur le pont, impatient de commencer ses recherches. Il alla éveiller Tom qui, de son côté, ne se fit pas prier, et tous les deux se mirent en route.

—Je crois, dit Tom, que nous devrions commencer par chercher M. Pluchon.

—Oh ! non, pas si bête ; y été trop fin coquin, y découvri tout !

—Si nous cherchions la mère Coco-Létard ?

—C'est ça, moué y pensé ; mais sé pas où li demeure, n'i sé pas non plus où l'y est son l'habitation des champs.

—La vieille Marie ne t'a-t-elle pas dit où c'était ?

—Non, li sé pas elle-même, li ma dit que croyé la mère Coco-Létard été une vendeuse de les légumes.

—Eh bien, allons sur le marché aux légumes.

—C'est ça, moué y pensé.

Ils se rendirent donc au marché aux légumes. Le temps était devenu frais et serein ; l'orage de la nuit avait purifié l'atmosphère et, à l'exception de la boue dans les rues, on n'aurait pas dit que la ville avait été visitée, quelques heures auparavant, par une aussi violente tempête. Les premières lueurs d'un beau jour commençaient à colorer l'horizon, quand ils arrivèrent. Le marché était désert et les stalles vides. Trim et Tom s'assirent sur un banc en attendant l'arrivée des revendeurs et des revendeuses. Bientôt ils arrivèrent, les uns chargés d'énormes paniers, les autres conduisant des mulets par la bride ; ceux-ci apportant de grands pots de café tout chaud, ceux-là traînant de petites charrettes à bras chargées de tous les fruits de la saison. Le marché avait l'air d'une foire, où chacun étalait avec ordre et symétrie ses denrées sur sa stalle.

—Allons prendre une tasse de café, dit Tom, et manger un gâteau ; nous ferons parler la revendeuse.

—Allons.

Ils accostèrent une négresse qui n'avait pas de stalle, et qui débitait modestement ses tasses de café, assise sur un petit banc de bois portatif.

—Beau temps ce matin, dit Tom en s'adressant à la négresse d'un air dégagé.

—Oui, mossié, beau temps.

—Donne-nous deux tasses de café et des gâteaux.

—Oui, mossié.

—C'é toué conné madame Coco-Létard, lui demanda Trim ?

—La mère Coco ?

—Oui, la mère Coco-Létard.

—C'ti là qui a tout piti fille, pour vendre à son la stalle ?

—Je peux pas dire, c'est la mère Coco-Létard, vendeuse de légumes.

—O ben oui, y a pas d'autres. Son la stalle est à l'aute boute du marché. Tu vas conné par son la peti fille, et un grand pavillon planté devant son la stalle ; tiens, vois ti là bas ?

Quand ils eurent pris leur café, ils se dirigèrent vers la stalle que leur avait désignée la négresse. Clémence était occupée à disposer avec goût les légumes, qu'un esclave lui avait apportées dans une petite charrette à bras.

—Me diriez-vous où nous pourrions voir madame Coco-Létard, dit Tom à Clémence.

—C'est ici sa stalle, monsieur, répondit modestement celle-ci, en jetant un coup d'œil timide sur la figure de Tom.

—Vas-t-elle venir bientôt ?

—Je ne crois pas qu'elle vienne aujourd'hui ; elle s'est blessée hier matin en tombant ; elle a gardé le lit toute la journée, et si elle n'avait pas eu quelqu'affaire pressée à l'habitation des champs, elle ne se serait pas levée ce matin.

Trim se rapprocha de la jeune fille et fit signe à Tom de continuer.

—C'est malheureux vraiment, j'aurais voulu lui parler pour affaires pressantes.

—Qu'est-ce que c'est, monsieur, dit-elle en regardant Tom d'un air curieux ; ne pourriez-vous pas me le dire ?

Trim, qui vit que Tom paraissait embarrassé, ajouta négligemment : nous voulé acheter deux cents barils d'oranges pour expédier li à St. Louis.

—Revenez à midi et maman sera ici, j'irai la chercher.

—Nous pas pouvé attendre, continua Trim, c'est dommage, car on nous l'avait dit que madame Coco-Létard gardait toujours les meilleures oranges. C'est égal, nous pouvé aller acheter ailleurs.

Clémence qui craignait de manquer une si belle occasion, et qui bien plus craignait que sa mère ne la battit pour l'avoir laissé échapper, offrit d'aller de suite chercher sa mère, s'ils voulaient attendre.

Trim fit un signe à Tom, qui reprit :

—Oh non, ce n'est pas la peine, dites-nous où nous pourrions trouver madame Létard et nous allons y aller de suite.

—Vous ne pourrez pas trouver la place, car elle est allée à son habitation des champs.

—Et où l'est son l'habitation des champs, s'écria Trim un peu vivement.

Clémence ne remarqua pas l'expression d'impatience que manifesta Trim et répondit innocemment.

—C'est bien loin, derrière le Couvent des Ursulines, au milieu de la plaine; une maison à deux étages, entourée d'un jardin. Mais vraiment, c'est trop de trouble et je ne crois pas que vous puissiez la trouver.

—Nous la trouverons bien, répondirent à la fois Tom et Trim ; mais Tom, se reprenant aussitôt, ajouta : nous pourrions bien en effet ne pas la trouver, d'ailleurs peut-être n'aurons nous pas le temps d'y aller, dans ce cas nous reviendrons cet après-midi.

—C'est bien mieux, répondit Clémence, qui quoiqu'elle ne soupçonnât même pas qu'il y eut le moindre danger pour sa mère d'envoyer ces deux hommes à l'habitation des champs, sentit que la mère Coco pourrait bien la gronder et peut-être la battre, pour avoir pris sur elle de les y avoir envoyés.

Trim et Tom, au lieu de prendre la direction de l'habitation des champs, se dirigèrent du côté opposé d'un pas lent. Mais aussitôt qu'ils eurent tourné le coin de la première rue, Tom appela une voiture de remise dans laquelle il monta, Trim se plaçant à côté du cocher. Quand ils furent arrivés près du couvent des Ursulines, Tom, après avoir donné ordre au cocher d'attendre là son retour, partit avec Trim, suivant la direction que leur avait donnée Clémence.

Il pouvait être alors sept heures du matin. Le temps était calme et chaud. Le soleil brillait avec éclat. Le chant du moqueur, cet oiseau des latitudes méridionales dont le gosier si flexible lui permet d'imiter à la perfection le chant de tous les autres oiseaux, se faisait entendre de plus en plus mélodieux, à mesure que Trim et Tom avançaient dans la campagne, et sortaient du dédale de petites rues boueuses et malpropres du faubourg Trémé; Trim était impatient d'arriver; Tom était rêveur, il craignait encore une déception et une infructueuse recherche.

—Et si nous ne trouvions rien, dit-il tout à coup, que ferons-nous ?

—Nous cherché toute la maison, la cave, le grenier, les armoires ! répondit Trim.

—Et si nous ne trouvions rien ?

Trim tressaillit au doute de Tom, mais, d'après ce que lui avait dit sa tante Marie, il s'était tellement persuadé que les Coco étaient les personnes qui avaient enlevé son maître, qu'il répondit avec chaleur !

—Pas possible ! moué sûr, moué senti en mon la tête qué chose qui dit mon maîte y été là ; moué gage mon le cou !

Tom hocha la tête et continua à marcher, réfléchissant aux moyens d'aborder la question quand ils arriveraient à la maison, que déjà ils commençaient à apercevoir au milieu de la plaine.

—Moué croyé v'là l'habitation des champs, s'écria Trim.

—Ça m'en a l'air ; comment allons-nous faire pour entrer ?

—Nous cogné à la porte.

—S'ils ne veulent pas ouvrir ?

—Nous cogné pli fort !

—S'ils refusent absolument ?

—Nous enfoncé li !

—Halte là ! et si le capitaine n'y était pas ?

—Moué sûr y l'été ; et pis, si l'été pas, moué sûr les Cocos ouvri tout suite son la porte.

—Et s'ils ouvrent la porte, que ferons-nous ?

—Nous parlé, nous demandé, nous cherché ; dans tout cas toué faisé comme moué, moué faisé comme toué ; moué tapé, toué tapé ; moué couri, toué itou.

—Oh ! quand à ça, compte sur moi, car nous pouvons tous les deux nous attendre à une partie de coups de poings ; mais ça, ça me chausse !

A travers la plaine la vieille Coco avait vu venir ces deux hommes, dont un nègre. A mesure qu'ils approchaient de sa demeure, elle sentait de vagues craintes à l'endroit de son prisonnier, dont elle ignorait la situation en ce moment. Une visite à l'habitation des champs était chose si inusitée ! Ce qui la consolait pourtant, c'était d'abord que le prisonnier ne criait jamais, si ce n'avait été un peu la veille, et que d'ailleurs ses cris pouvaient à peine se faire entendre ; ensuite ils n'étaient que deux contre trois !

Quand les deux visiteurs ne furent plus qu'à une couple d'arpents, elle appela Léon et François, deux puissants auxiliaires au besoin, auxquels elle fit part de ses inquiétudes. Après avoir délibéré quelque temps, ils convinrent d'ouvrir la porte sans difficulté si ces hommes venaient à la maison, malgré l'avis de François, qui était d'opinion de ne point ouvrir et de ne pas répondre. Mais la crainte que ces étrangers ne découvrissent le soupirail du cachot, ou n'attirassent l'attention du prisonnier s'ils frappaient trop fort à la porte, leur fit prendre une résolution différente de l'avis de François. La vieille Coco courut jeter le tapis par dessus la trappe, et Léon descendit ouvrir au premier coup que frappa Trim. Il fit un salut à Tom et ne fit pas attention à Trim ; car un nègre à la Louisiane, on ne s'occupe pas de ça !

—Bonjour monsieur, lui dit-il, en prenant son ton le plus aimable, y a-t-il quelque chose à votre service ?

Trim et Tom furent un peu déconcertés, eux qui s'étaient attendus à de la résistance.

—Nous voudrions voir madame Coco-Létard, on nous a dit que c'était ici qu'elle demeurait.

—Qui vous a dit ça ?

—Quelqu'un.

—Ah bien, on vous a trompés ; elle ne demeure pas ici.

—C'est égal ; qui demeure ici ?

—Mon ami, ça ne vous fait rien ; si vous avez besoin de quelque chose, je suis prêt à vous rendre service. La vieille Coco et François écoutaient au haut de l'escalier.

Trim fit un clin d'œil à Tom, qui continua :

—Je cherche quelqu'un qui s'est sauvé, et que nous croyons caché dans cette maison.

—Caché dans cette maison ! répéta Léon, avec un étonnement si bien joué, que Trim et Tom commencèrent à croire qu'ils s'étaient trompés.

—Peut-être ai-je été mal informé, mais pourtant on nous avait bien assurés qu'on l'avait vu venir dans cette direction ; dans tous les cas nous aimerions à visiter la maison.

François, en voyant la tournure que prenait la conversation, descendit à son tour ; la vieille Coco se tenait prête à toute éventualité.

—Qu'est-ce qu'il veut donc, ce monsieur ? demanda François à Léon.

—Il cherche quelqu'un qu'il croit caché ici.

—Monsieur est donc un homme de police ? c'est bien, monsieur, cherchez, continua François en s'adressant à Tom ; vous êtes bien sûr de ne trouver personne, car nous avons été ici tout le temps, et je ne crois pas qu'il put y entrer un homme, sans que nous l'eussions vu ou entendu.

Tom regarda Trim dont la figure annonçait le désappointement. Tom ne savait que penser. Léon et François remarquèrent l'hésitation de Tom et ils s'enhardirent de toute l'irrésolution des autres.

—Allons, monsieur, reprit Léon d'un ton un peu plus sec, si vous voulez chercher, cherchez ; mais dépêchez-vous, car nous avons des affaires.

Trim était confondu dans ses idées et ne savait que faire ; Tom crut qu'ils avaient fait un faux pas et cherchait les moyens de s'en retirer. Déjà il se préparait à faire des excuses et à sortir, quand Trim, qui était derrière lui appuyé au cadre de la porte, fit un bond en avant et d'un coup de poing porté au milieu du front, culbuta François. Tom sauta sur Léon, quoiqu'il ne comprit rien à ce que faisait Trim, et le renversa sous lui, comme s'il eut été un enfant.

Tom regardait Trim, qui renversait les tables, les armoires ; culbutait les lits, les chaises, les coffres et tout ce qui se trouvait dans l'appartement. Il ne pouvait s'imaginer ce que tout cela voulait dire.

—Qu'as-tu donc Trim ?

—Mon maître ! mon maître ! cria Trim, il été ici ; moué entendi li, moué reconnu son la voix ! mon maître, maître !

Trim avait en effet parfaitement distingué la voix de son maître, quoique Tom n'eut absolument rien entendu.

Voici ce qui venait de se passer dans le cachot. Le serpent n'avait pas mordu Pierre de St. Luc, grâce à l'état de complet anéantissement dans

lequel l'avait plongé sa défaillance. Le soleil, qui en ce moment entrait par le soupirail du cachot, frappait sur le plancher ; l'instinct du serpent qui lui fait chercher la chaleur, lui fit quitter sa position sur la poitrine de Pierre, et il était allé se baigner dans les flots de lumière et de chaleur que le soleil répandait sur le plancher. Pierre de St. Luc, en sentant disparaître ce poids qui lui pesait sur la poitrine, revint à lui peu à peu et reprit ses sens. En apercevant le serpent qui roulait avec complaisance ses anneaux bleus et gris, aux rayons du soleil, il jeta un cri. C'était ce cri que Trim avait entendu.

Trim ne découvrant rien dans l'appartement d'en bas, s'élança dans l'escalier. La mère Coco venait au secours de ses enfants armée d'une hache, dont elle dirigea un coup à la tête de Trim. Vif comme un poisson, Trim para le coup, arracha la hache des mains de la mère Coco, et, saisissant la vieille par les épaules, la lança aux pieds de Tom, en lui criant ;

—Prendé soin de c'ti-là encore !

La hache à la main, Trim frappe, brise, défonce tout ce qui peut cacher son maître, qu'il appelle de toute la force de ses poumons. Pierre de St. Luc reconnait la puissante voix de son Trim, son fidèle Trim ! Il n'ose croire à son bonheur, et cependant il se met à crier de toute sa voix pour guider Trim. Celui-ci écoute et il entend son maître qui lui crie " de prendre garde à la trappe ! " Cette fois Trim est sûr et certain ; il lâche un indicible cri de joie, tous ses membres tremblent d'émotion. Il a reconnu que la voix vient de dessous le plancher, et il a bientôt découvert la trappe qu'il ouvre. Son maître lui crie de prendre garde au serpent, mais l'œil de Trim avait déjà découvert le reptile ; il n'hésite pas un seul instant, saisit l'échelle, descend et marche droit au serpent qu'il coupe en deux d'un coup de sa hache. Puis il court à son maître, le saisit dans ses bras, couvre ses mains de baisers. Pierre de St. Luc ne trouve pas un mot à dire, ses paroles semblent s'arrêter sur sa langue. Les membres de ce pauvre Trim frissonnent de bonheur, il pleure et rit en même temps ! Dans un instant il eut coupé les liens et les courrois qui garrottaient son maître. Nous renonçons à exprimer les sentiments qui agitaient ces deux hommes en ce moment. Il est de ces sensations de l'âme pour lesquelles le langage de l'homme ne trouve pas d'expressions. Pierre de St. Luc prend la grosse main calleuse de son fidèle serviteur entre les siennes, et la presse avec une profonde reconnaissance. Trim se croit mille fois trop payé pour ce qu'il a fait, et il tombe à genoux devant son maître, qui le relève avec affection.

Au premier pas que fit Pierre il sentit ses genoux chanceler sous lui, ses yeux se voilèrent et il lui sembla que tous les objets tourbillonnaient dans le cachot. Il fut contraint de se coucher un instant pour laisser passer cette faiblesse. Après avoir bu un coup d'eau et s'en être baigné le visage, il se sentit assez de force pour sortir du cachot, où il avait enduré tant de dou-

leur morale et supporté tant d'outrages. Trim qui supportait son maître, fut obligé de le porter pour monter l'échelle. L'air plus pur que Pierre respira, en sortant du cachot, lui donna de nouvelles forces et il s'assit sur une chaise. A mesure qu'il reprenait sa vigueur, il put se rappeler plus clairement les différentes circonstances de son emprisonnement et de sa délivrance ; de nouvelles craintes vinrent l'assaillir, en songeant aux brigands qui l'avaient tenu emprisonné, et quoique Trim lui eut assuré que Tom était à l'étage inférieur, gardant la mère Coco et ses deux fils, Pierre sentit un frisson parcourir ses membres, à l'idée que les Cocos pourraient avoir préparé quelqu'embûche dans lequel pouvaient tomber Tom et Trim.

En ce moment il entendit Tom qui appelait au secours, il fit un mouvement pour se lever, mais les forces lui manquèrent et il retomba sur sa chaise.

—Cours à son secours, Trim, il vont l'assassiner, cria Pierre ; ne t'occupes pas de moi, je serai mieux dans quelques minutes.

Trim regardait son maître avec inquiétude et semblait cloué à sa place. Un nouveau cri faible et étouffé se fit entendre, et cette fois Trim fit un bond, comme une panthère qui s'élance sur sa proie ; en deux sauts il fut au pied de l'escalier ; ses yeux injectés de sang flambaient, ses lèvres contractées frémissaient, ses narines dilatées respiraient la vengeance, une vengeance terrible, féroce. La nature du nègre si extrême, son tempérammment si ardent, ses appétits si animaux, ses passions si brutales, quand elles sont aiguillonnées ou agitées par la torche brûlante de la haine ou de la vengeance, bouleversaient en ce moment l'âme de Trim dont la figure réflétait la convulsive agitation.

Il était temps qu'il arrivât, car François, en reprenant connaissance, était sauté à l'improviste sur Tom, tandis que ce dernier retenait Léon, qui faisait tous ses efforts pour se débarrasser. François, de ses grandes mains osseuses, tenait Tom à la gorge et cherchait à l'étrangler. Tom avait été obligé de détacher une de ses mains de Léon, pour saisir François par les cheveux, qu'il réussit à amener sous lui. Malgré la force supérieure de Tom, il était évident qu'il ne pouvait soutenir longtemps ! Léon le mordait cruellement au bras et lui donnait des coups de pied dans le ventre ; François le serrait de plus en plus à la gorge. La figure de Tom bleuissait ; il sentait sa main perdre peu à peu sa force pour contenir Léon, qui redoublait ses efforts ; c'est alors qu'il lâcha le premier cri. A ce moment la mère Coco se relevait, encore à moitié étourdie ; elle chercha d'abord sa hache, mais, ne la trouvant pas, elle courut à l'armoire prendre une de ces longues fourchettes à deux fourchons dont se servent les cuisiniers, et accourait pour en frapper Tom. Celui-ci, en la voyant lâcha le second cri, qui amenait Trim à son secours.

Il ne fallut qu'un clin d'œil à Trim pour lui faire comprendre la position

relative des combattants. Il se jeta à corps perdu sur la mère Coco, qui le frappa au bras gauche de sa longue fourchette; Trim lui porta un coup de poing dans la figure et l'étendit raide sur le plancher. Sans prendre le temps de lui ôter sa fourchette, il s'élance sur François, lui saisit les deux mains au poignet et les écarte comme il aurait fait de celles d'un enfant. François, en voyant sa proie lui échapper et se sentant au pouvoir du nègre, lâche un cri de fureur et saisit entre ses dents l'oreille de Trim qu'il coupe en deux. Trim rugit, non pas de douleur mais de rage, mais de fureur; ce n'est plus un homme, c'est une bête féroce; il terrasse François sous ses pieds; du talon de ses bottes il le frappe au visage, sur la tête, sur la poitrine, dans le corps. Le sang coule du nez, de la bouche, des yeux de François! affreux spectacle!.....La vue du sang redouble la fureur du nègre; sa bouche écume; ce ne sont plus des cris humains qu'il fait entendre, ce sont des hurlements!... Il saisit François par les jambes et, l'enlevant au-dessus de sa tête, fait tournoyer au bout de ses bras le corps maigre et mutilé du malheureux Coco, dont il se préparait à écraser impitoyablement le crâne sur le mur!

Tom qui n'a plus de difficulté à contenir Léon, demeure un instant spectateur épouvanté de la scène qui menaçait de se terminer si tragiquement pour François, et lâche un cri à Trim pour tâcher de l'arrêter. Trim est sourd à tout sentiment d'humanité! Tom lui crie d'une voix impérieuse:

—Arrête, Trim, ne le tue pas!

Trim n'entend rien; le corps de François tournoie rapidement dans les puissantes mains du nègre, qui de l'œil cherche un endroit pour lui briser la tête.....Tom veut se jeter sur Trim pour prévenir un meurtre, mais il craint de laisser échapper Léon qui tremble de tous ses membres. Déjà le nègre, la bouche écumante, les yeux à moitié sortis de la tête, a choisi et remarqué une pierre saillante sur le mur.....c'en est fait de François.....quand tout à coup un cri strident part de l'étage supérieur! c'était Pierre qui, ne pouvant se rendre à l'escalier et comprenant à l'exclamation de Tom que son nègre, dans un de ses paroxismes de fureur et de vengeance, allait commettre un meurtre inutile, avait eu recours à ce moyen. Pierre savait que Trim n'aurait pas obéi à un ordre, il ne l'aurait pas entendu, mais qu'il ne pourrait résister à un cri de douleur de la part de son maître. Aussi Trim, en entendant ce cri de détresse s'arrêta instantanément, frappé comme par un choc électrique; il jeta à terre le corps presqu'inanimé de François, s'élança vers l'escalier et en un instant fut aux pieds de Pierre.

Par un de ces incompréhensibles phénomènes de la constitution humaine, un instant avait suffi pour transformer le nègre en un tout autre homme. Une sueur abondante coulait de son visage, mais ses traits, tout à l'heure bouleversés, n'exprimaient plus maintenant que le plus tendre intérêt pour son maître; ses yeux, tout à l'heure injectés de sang, n'exprimaient plus

maintenant qu'une inquiète sollicitude pour la santé du capitaine Pierre. Une si soudaine et si complète transformation étonna le capitaine, quoiqu'une fois dejà il en avait eu un semblable exemple de la part de son esclave. Cependant comme pour la seconde fois il venait de faire l'expérience de la puissance sans borne qu'il pouvait exercer sur son nègre, au plus violent paroxisme de son vertige et de sa fureur, il crut prudent de lui cacher la raison qui l'avait porté à en agir ainsi, de crainte qu'une autre fois il ne put réussir par le même moyen, aussi lui dit-il :

—Trim, je viens d'avoir une faiblesse, mais je me sens assez fort pour partir, je veux être transporté hors d'ici.

—Vous senté-ti vote tête mieux ? lui demanda Trim d'une voix encore tremblante.

—Bien mieux, bien mieux. Donne-moi le bras pour m'aider à marcher.

—Vous pas capabe pour marcher, mon maître ; moué couri cherché voiture ; voiture pas loin, là bas, tout l'auprès Couvent des Uslines.

—Eh bien, va vite ; tu feras attendre la voiture en dehors de la barrière du jardin.

—Oui, mon maître.

Pendant que Trim était allé chercher la voiture de louage, qui était restée près du Couvent des Ursulines, Tom attacha les pieds de Léon et de François avec des cordes qu'il trouva sur une chaise, et leurs mains derrière leur dos ; il en fit autant à la mère Coco, après quoi il leur passa à chacun une corde par le milieu du corps et les attacha au pied de l'escalier. Quand il les eut bien garrottés tous les trois, il monta alors voir son capitaine. En le voyant pâle et faible, assis sur une mauvaise chaise, enveloppé dans un drap pour tout vêtement, deux grosses larmes vinrent mouiller ses paupières.

—Comment vous trouvez-vous, mon capitaine ? lui dit-il en adoucissant sa rude voix.

—Bien mieux, mon brave ami, bien ; donne-moi ta main que je la serre dans les miennes. Je te dois et à Trim une reconnaissance éternelle. Tu m'as sauvé la vie ; je ne l'oublierai jamais.

—Ce n'est pas moi, mon capitaine, c'est Trim ! je vous conterai ça plus tard, aujourd'hui ça vous fatiguerait.

—Et mon *Zéphyr*, où est-il ? Qu'a-t-on fait à bord ?

—Il est au port, amarré au pied de la rue Conti ; tout est bien à bord, mais ne vous occupez pas de ça maintenant, mon capitaine, vous êtes trop faible.

—Tu as raison, je me sens faible, aide-moi à me jeter sur ce sofa, en attendant que Trim m'amène la voiture.

Tom aida son capitaine à se transporter sur le sofa, après quoi il lui apporta une paire de pantalons et une blouse dont Pierre se revêtit.

Pendant que Pierre reposait sur le sofa que les Cocos avaient transporté

dans cette salle, il réfléchit aux mesures qu'il devait prendre, en sortant de cette maison, Tom avait ouvert la porte de la chambre où la mère Coco tenait renfermée ce qu'elle avait de plus précieux. Il prit un verre sur la table et y vida un peu d'eau de vie, qu'il mêla d'eau, pour le porter au capitaine qui le but avec avidité. L'eau de vie lui fit un grand bien et ranima assez ses forces pour qu'il put se transporter dans le magasin de la mère Coco ; c'est ainsi qu'elle appelait la salle où, au commencement de cette histoire, nous avons introduit aux lecteurs la famille Coco jouant au poker.

Pierre de St. Luc, en voyant ces objets de toutes sortes et de toutes valeurs déposés dans ce magasin, bazar universel, comprit que la famille Coco était une famille de voleurs ou de receleurs : il ne douta pas que plus d'un forfait pesait sur cette famille. Il n'eut pas de doutes non plus, que les Coco n'eussent été à son égard que les instruments de quelque main cachée qui les avait fait agir, et il se promit bien de n'épargner rien pour saisir les fils secrets de cette odieuse trame, dont il avait failli devenir la victime. Quant il eut appris de la bouche de Tom qu'ils n'avait trouvé, en entrant dans la maison, qu'une femme et deux hommes dont Trim en avait presque massacré un dans sa fureur, il laissa échapper un soupir, et éprouva un mouvement de crainte à l'idée qu'il y avait encore un de ces brigands de libre, et qu'il pourrait bien se soustraire à la juste punition qu'il méritait. Il craignit aussi que, s'il découvrait ce qui s'était passé à l'habitation des champs avant qu'on put l'arrêter, il ne donnât l'alarme à ceux qui les avaient dirigés secrètement dans leur attentat sur sa personne ; il résolut de laisser Tom à l'habitation des champs, d'abord pour garder la mère Coco et ses fils, et ensuite pour arrêter toute personne qui y viendrait.

Après avoir tout arrangé avec Tom, auquel il promit d'envoyer du renfort, Pierre de St. Luc se rendit, appuyé sur son nègre, à la voiture, qui l'attendait à la porte du jardin.

—Où va-ti mené li, mon maître ?

—A la máison, chez monsieur Meunier.

—Il été parti pour la campagne et son la maison fermée, dit Trim avec une grande présence d'esprit, ayant senti que, dans l'état de faiblesse de son maître, la nouvelle de la mort de monsieur Meunier eut pu lui être fatale.

—Eh bien, chez madame Regnaud, N° 7 rue St. Charles.

CHAPITRE XVII.

LES FUNÉRAILLES.

L'arrivée du capitaine Pierre et sa fin tragique s'étaient simultanément répandues à la Nouvelle-Orléans. Les journaux qui, sur une colonne, annon-

çaient que le riche héritier de l'immense fortune de M. Meunier était venu pour en prendre possession, annonçaient aussi, sur une autre, qu'une mort prématurée avait enlevé à la société un de ses plus beaux ornements, dans la personne du capitaine Pierre de St. Luc, dont les qualités l'avaient rendu cher à tous ceux qui l'avaient connu.

Le deux novembre, vers midi, les cloches de la cathédrale sonnaient le glas du riche héritier; le chœur et la nef de l'église tendus de noir et éclairés par plus de quatre mille bougies présentaient un lugubre contraste entre l'éclat du monde et les ténèbres de la mort. Au milieu de la grande allée, sur un catafalque élevé et recouvert d'un somptueux drap noir, sur lequel pleurent des larmes d'argent, repose le cercueil, dans lequel est enfermé le corps du noyé. Le clergé en surplis blancs, ayant le vénérable curé de la paroisse en tête, commence l'office des morts. Ces chants sacrés, qui se mêlent aux ronflements solennels de l'Orgue et s'élèvent dans les airs, inspirent un profond recueillement à l'immense foule qui assistait au service.

Un homme, tout habillé de noir, est prosterné à genoux à quelques pas en arrière du catafalque et paraît plongé dans la plus amère douleur. Des larmes abondantes s'échappent de ses yeux, il jette de profonds soupirs et se frappe la poitrine. Cet homme, c'est le docteur Rivard!

Dans un banc, presqu'en face du docteur Rivard, il y a un autre homme aussi habillé de noir, qui regarde, avec un religieux sentiment d'admiration, la figure baignée de pleurs de l'inconsolable docteur. Cet homme comprend toute la douleur du docteur Rivard, et il soupire! Cet homme, c'est le Juge de la Cour des Preuves!

A quelques pas en arrière du docteur Rivard, debout, quatre de front, se trouvaient les matelots du *Zéphyr*, monsieur Léonard et les autres officiers du navire à leur tête. Après les matelots du *Zéphyr*, venaient ceux du *Sauveur*. Monsieur Léonard, qui avait été informé par Trim de la délivrance du capitaine, avait cru qu'il était important de ne pas suspendre la cérémonie des funérailles, et même d'y ajouter tout l'éclat possible par la présence des matelots du *Zéphyr* et du *Sauveur*, afin d'endormir dans une profonde sécurité ceux qui avaient trempé dans l'attentat commis sur le capitaine Pierre.

Quand les cérémonies de l'église furent terminées, le cortége funéraire accompagna au cimetière les restes du défunt. Huit matelots du *Zéphyr*, tête découverte, vêtus de noir, une large chape de crêpe suspendue en bandoulière sur leurs épaules, portaient le cercueil; le corbillard vide précédant les porteurs. La procession se forma lentement et silencieusement, aux chants des hymnes que chantaient le clergé et les choristes.

Le Juge de la Cour des Preuves prit sa place à côté du docteur Rivard, immédiatement derrière le cercueil. Venaient ensuite les matelots quatre de front, puis la foule fermait la marche.

Au moment où la procession passait le seuil de la porte de l'église, un nègre venait d'arriver. Sa figure était triste et pensive. Quand ce nègre vit le docteur Rivard marchant derrière le cercueil, la figure contrite et s'essuyant les yeux avec son mouchoir, il ne put réprimer un mouvement d'indignation mêlé de mépris. Ce nègre, c'était Trim. Le docteur avait remarqué le mouvement de Trim.

Quand les obsèques furent terminées, le juge de la Cour des Preuves toucha le docteur Rivard sur l'épaule ; celui-ci leva les yeux sur le juge, en témoignant la plus grande surprise, comme s'il ne s'était pas auparavant aperçu de sa présence, tant il avait été absorbé dans sa douleur et son désespoir ! Il s'inclina respectueusement.

—Vous ne m'aviez pas remarqué, docteur, lui dit le juge à voix basse et se penchant à son oreille.

—Pardon, monsieur le juge. Et le docteur se détourna pour s'essuyer les yeux, comme s'il avait eu honte de cette marque de faiblesse.

—Si vous pouviez venir à quatre heures au greffe de la Cour, j'aurais quelque chose à vous dire de la plus haute importance pour vous. Je viens de recevoir une lettre de la paroisse St. Martin, où j'avais envoyé un courrier afin d'obtenir certaines informations dont j'avais besoin, avant de vous faire part de certaines découvertes providentielles que j'ai faites et qui vous regardent.

—Pardon, M. le juge, répondit le docteur d'une voix agitée ; excusez-moi pour aujourd'hui ; je suis incapable, absolument incapable de m'occuper d'affaires.

—Je puis concevoir qu'en effet vous ne vous sentiez pas bien disposé à faire des affaires, après les afflictions dont vous avez été frappé coup sur coup depuis quelques jours.

—Hélas ! M. le juge, la vie est pleine d'amertume, ce sont des épreuves que je crains de n'être pas assez fort pour supporter.

—Si vous ne pouvez venir à quatre heures à la Cour, venez du moins chez moi, ce soir, prendre le thé. Ce que j'ai à vous dire est important, bien important pour vous, puisque j'ai découvert les parents de votre pupille.

—De mon pupille ! et la figure du docteur exprima une surprise si grande et si bien jouée, en même temps que ses yeux exprimaient pour le juge une si profonde reconnaissance, que le juge se sentit plus que payé des peines qu'il s'était données pour faire plaisir au docteur.

—Je suis trop heureux d'avoir fait cette découverte. Vous viendrez ce soir n'est-ce pas ? je compte sur vous ; docteur, à sept heures.

—Huit heures et demie, vous conviendrait-il ? j'ai un malade à voir à huit heures précises.

—Eh bien ! à huit heures et demie, ça fera l'affaire.

Quoique la conversation, entre le juge et le docteur, eut été tenue à voix

basse, un nègre l'avait toute entendue, et il s'était retiré avant d'avoir été remarqué par le docteur, à ce qu'il crut ; mais il s'était trompé !

Le docteur Rivard suivit de l'œil le nègre, qui s'éloignait à grands pas, en se mêlant parmi la foule. Un léger froncement de sourcil contracta les plis de son front ; c'était un signe qu'il était fortement vexé, mais il rendit aussitôt à sa physionomie son expression de profonde tristesse, tellement que le juge ne s'aperçut de rien.

—Adieu, docteur, continua le juge. A huit heures et demie !

—Je n'y manquerai pas.

CHAPITRE XVIII.

LE DEVOIR L'EMPORTE SUR LES OBJECTIONS.

Aussitôt que le juge de la Cour des Preuves eut quitté le docteur Rivard, celui-ci chercha Trim des yeux, décidé à le suivre et à avoir une explication avec lui. Le docteur connaissait parfaitement Trim et sa sagacité ; il craignait qu'il n'eut découvert quelque chose, qui aurait pu peut-être lui causer de l'embarras par la suite. Mais Trim était disparu, et le docteur s'en retourna chez lui fortement inquiété à l'endroit du nègre, quoique d'ailleurs tout semblât lui sourire. Le reste de la journée il ne put chasser de son esprit l'impression que la vue et la présence de Trim lui avaient faite.

—Oh ! oh ! maître Trim, se disait-il à lui-même en marchant seul à grands pas dans son étude, tu veux te mêler des affaires qui ne te regardent pas ; prends garde que je ne te trouve encore sur mon chemin ; tu t'en repentiras ! voudrais-tu épier mes actions, par hasard ? nous verrons.

A huit heures le docteur se rendit au pied de la rue Bienville, où l'attendait Pluchon.

—Eh bien, M. Pluchon, quelle nouvelle ?

—Rien, aujourd'hui, rien.

—Tu n'es pas allé à l'habitation des champs pour savoir des nouvelles du capitaine ? et du serpent à sonnettes ?

—Non, je n'y suis pas allé, j'ai eu bien d'autres choses à faire ; mais je me propose d'y aller demain matin, de bonne heure.

—C'est bon. S'il y a quelque chose d'important, tu viendras me le dire chez moi ; si au contraire tout a été comme il faut, tu me conteras ça ici demain soir.

—Convenu.

—J'ai besoin de savoir une chose, M. Pluchon ; il faut que vous l'apprenniez de la mère Coco, voici : c'est de savoir quel est l'enfant qu'elle a conduit à l'hospice des aliénés, sous le nom de Jérôme, il y a à peu près une dizaine d'années ; quel est le nom des parents de l'enfant, s'ils vivent encore, où ils sont, et comment l'enfant lui a été remis et par qui. Je tiens à savoir tout cela, c'est important.

—J'en parlerai à la mère Coco ; est-ce pour l'orphelin dont vous vous êtes fait nommer tuteur ?

—Ça ne vous fait rien, M. Pluchon, faites ce que je vous dis et voilà tout ; ne parlez pas de moi à la mère Coco. Quand vous aurez obtenu d'elle ce que je désire apprendre à l'égard de l'enfant, vous lui direz que, si quelqu'un, n'importe qui, la questionne sur le même sujet, elle ait à répondre " qu'elle ne s'en rappelle pas du tout, si ce n'est que ceux qui lui remirent l'enfant, pour le conduire à l'hospice, lui dirent : que *son père était immensément riche.*"

—Oui, docteur.

—A propos, je vais avoir besoin de vous dès ce soir.

—Comment ça.

—Je m'en vais de ce pas chez monsieur le Juge de la Cour des Preuves, vous savez où il demeure ?

—Parfaitement.

—Je crains qu'il n'y ait quelqu'un qui épie ou fasse épier mes pas ; ce n'est peut-être qu'une fausse crainte, mais enfin je le crains ; je voudrais que vers dix heures vous veniez faire un tour auprès de la maison de monsieur le Juge, et si vous voyez Trim, le nègre de Pierre de St. Luc, je veux que vous l'empoigniez.

—Trim !

—Oui, Trim.

—Mais on ne l'empoigne pas comme ça !

—Prenez deux ou trois hommes avec vous, quatre, six même s'il le faut ; et si, au moment où je sort rai de chez monsieur le Juge, il me suit, sautez-lui dessus, baillonnez-le et conduisez-le chez vous ; je ne voudrais pas qu'il soupçonnât que je me sois mêlé de cette affaire.

—Je ne pourrai pas le conduire chez moi.

—Et pourquoi ?

—Parceque, d'abord, je n'ai pas de place convenable pour le mettre en sûreté ; en second lieu, parceque je n'ai personne pour le garder, et que je ne puis rester à la maison toute la journée. Mais laissez faire, je sais où le mettre.

—Et où le mettrez-vous ?

—A l'habitation des champs.

—Oh! non; oh! non, pas là. Je ne voudrais pas pour tout au monde qu'il vit son maître!

—Son maître, soyez tranquille quand à celui-là, il ne reviendra plus pour raconter son histoire, à moins que ce ne soit une histoire posthume!

Le docteur ne fit pas attention au trait de finesse de Pluchon, qui lui parut de mauvais goût.

—Faites comme voudrez, lui répondit-il brusquement; ne manquez pas toujours de venir ce soir à dix heures, même un peu avant.

—J'y serai, et bien accompagné!

—Comment saurai-je que vous êtes arrivé?

—En passant sous la fenêtre, je chanterai:

" Montre-moi ton petit poisson."

—C'est très-bien.

Le docteur, en quittant Pluchon, se rendit tout droit chez le juge, où il arriva, comme la pendule sonnait huit heures et demie.

—Vous êtes ponctuel, docteur, lui dit le juge en le voyant entrer.

—Ça toujours été une de mes maximes, ponctualité dans le devoir, répondit le docteur Rivard, en faisant un profond salut au juge.

—Je le sais, mon cher docteur, je le sais; c'est une maxime que vous pratiquez à la lettre. Entrons dans mon étude; le temps est un peu frais, malgré la belle et chaude journée que nous avons eue; j'ai fait préparer un bon feu, et nous nous chaufferons en parlant d'affaires.

Le juge approcha deux fauteuils de la grille, dans laquelle pétillait un feu de bois de cyprès jetant une brillante flamme. Après quelques minutes de silence, pendant lesquelles le docteur examina furtivement l'expression de la physionomie joyeuse du juge, ce dernier prit une lettre de son portefeuille et la présentant au docteur Rivard.

—Lisez ceci, mon cher docteur; j'aurai ensuite quelques questions à vous faire.

Elle était adressée à

" L'honble. Tancrède R.....
Juge de la Cour des Preuves
Nouvelle-Orléans."

Le docteur ouvrit la lettre et lut attentivement ce qui suit;

St. Martin, 31 octobre 1836.

Mon cher Tancrède,

" Aussitôt que j'eus reçu ta lettre, je me suis rendue, suivant ton désir, " chez le vénérable curé de la paroisse, messire Curato, auquel je la commu- " niquai. Il se rappelle fort bien avoir marié en 1820 le 19 mars, monsieur " Alphonse Meunier à une demoiselle Léocadie Mousseau, duquel mariage " naquit un enfant, qu'il baptisa, le 21 mai 1823, du nom de *Alphonse* " *Pierre.* Léocadie Mousseau mourut à la Paroisse St. Martin des suites

" de ses couches. Le petit Alphonse Pierre fut mis en nourrice chez une
" femme du nom de Charlotte Paquet. Cette femme était une bonne per-
" sonne, mais son mari paraît avoir été un fameux ivrogne et un mauvais
" sujet, du nom d'Edouard Phaneuf. Au bout de quelques mois Phaneuf et
" sa femme partirent pour Bâton-Rouge, emportant l'enfant avec eux, dont
" on entendit plus parler depuis.

" C'est tout ce que j'ai pu obtenir de renseignements.

" Le petit Jules est bien portant, il ne s'ennuie pas du tout. Maman est
" un peu mieux, quoiqu'encore bien souffrante de son rhumatisme. Nous
" nous plaisons tous bien ici. Je pense retourner avec les enfants la semaine
" prochaine. Adieu, mon cher Tancrède."

Ta femme affectionnée

ELOÏSE R.....

Le docteur Rivard, après avoir parcouru la lettre, prit une prise de tabac, pour cacher l'émotion que cette lecture lui avait causée, quoiqu'il s'attendit bien, d'après ce que lui avait dit Jérémie, à quelque chose de semblable de la part du Juge. Après s'être mouché, il remit tranquillement la lettre au juge sans lui dire un mot.

—Eh bien, docteur, que dites-vous de cela, reprit le juge après avoir un instant examiné l'impression que la lecture de cette lettre pouvait avoir faite sur sa figure.

—Ma foi, je ne comprends pas, monsieur le juge, où vous en voulez venir, répondit le docteur avec la plus parfaite indifférence. Je savais depuis longtemps que monsieur Meunier avait eu un enfant de son mariage avec cette demoiselle Mousseau dont parle cette lettre ; mais la mère mourut en couches et l'enfant est mort depuis longtemps, du moins à ce que j'ai toujours entendu dire à ce pauvre monsieur Meunier.

—Comment, l'enfant mort ! reprit le juge avec vivacité.

—C'est ce que monsieur Meunier a toujours cru, quoiqu'il me semble lui avoir entendu dire qu'il n'avait jamais pu en obtenir de preuve certaine.

—Ah ! continua le juge, comme si un poids eut été ôté de dessus sa poitrine, M. Meunier n'a jamais eu de preuve certaine de la mort de son enfant.

—C'est ce qu'il m'a dit, du moins, quoiqu'il fut bien persuadé que son pauvre petit Alphonse n'existât plus.

—Savez-vous ce qui a porté M. Meunier à croire à la mort de son enfant ?

Le docteur Rivard se passa la main sur le front, et demeura quelque temps plongé dans la plus profonde réflexion, comme s'il eut voulu rappeler à sa mémoire d'anciens souvenirs.

—Pardonnez, je suis obligé de recueillir mes souvenirs, la chose m'était tellement échappée de l'esprit.

—Prenez votre temps, docteur.

Et le juge tisonna le feu, dans lequel il jeta quelques éclats de cyprès. A la lueur de la flamme qui reflétait sur la figure du docteur, on eut pu voir une certaine hésitation qu'il surmonta néanmoins bien vite, et, après s'être servi d'une prise de tabac, il reprit :

— En effet, je me rappelle que le petit Alphonse fut mis en nourrice, comme le mentionne votre lettre, chez une excellente femme, l'épouse d'un nommé Phaneuf, qui était absent depuis un an. Au bout de quelques mois Phaneuf revint, demeura quelque temps avec sa femme à la paroisse St. Martin, d'où il partit avec elle pour Bâton-Rouge, emmenant l'enfant.

—Oui ! c'est bien ce que m'écrit ma femme.

—Après quelques mois de résidence à Bâton-Rouge, la femme de ce Phaneuf mourut ; le petit Alphonse fut confié aux soins d'une veuve, dont le nom m'échappe en ce moment, qui en eut soin pendant un an ou plus.

—Et où était Phaneuf tout ce temps-là ?

—Il était parti sans que l'on sut où il était allé.

—C'est extraordinaire néanmoins que M. Meunier ne se soit pas alors plus occupé de son enfant !

—M. Meunier n'était pas à la Louisiane quand sa femme mourut. Il fut obligé de partir le lendemain du baptême de l'enfant pour la Jamaïque, d'où il s'embarqua pour aller à Canton pour affaires de commerce. Ce ne fut qu'après une absence de dix-huit mois qu'il revint.

A son retour, il se rendit immédiatement à la paroisse St. Martin, où il apprit en même temps la mort de sa femme et la disparition de son fils ! Le parrain et la marraine de l'enfant ne demeuraient plus à St. Martin. Il se rendit de suite à Bâton-Rouge pour y chercher son fils. La femme de Phaneuf était morte, Phaneuf n'avait pas reparu : La veuve, qui avait pris soin de l'enfant pendant près d'un an, avait quitté l'endroit sans que monsieur Meunier put savoir de quel côté elle s'était dirigée ! Il revint alors à la Nouvelle-Orléans, où il subit une longue maladie, pendant laquelle il me confia ce que je viens de vous raconter.

—Et ne put-il obtenir d'autres renseignements sur son enfant ? demanda le juge vivement intéressé.

—M. Meunier fit faire les plus minutieuses recherches, il n'épargna ni l'or ni l'argent, il envoya des exprès dans toutes les directions. Pendant deux à trois ans toutes ses recherches furent inutiles. Il désespérait de jamais retrouver son fils, quand un jour il reçut une lettre qui lui disait : " que la femme, qui avait, la dernière, eu soin de son enfant à Bâton-Rouge, avait été vue à la Nouvelle-Orléans, avec l'enfant qui était bien chétif." Cette nouvelle réveilla toutes les douleurs de ce pauvre M. Meunier ; il fut obligé de garder le lit pendant plusieurs jours. Les recherches furent renouvelées par toute la ville et les faubourgs ; la police fut employée, les plus généreuses récompenses furent offertes. Inutile ! rien ! il ne put rien découvrir.

Il n'y avait point à la Nouvelle-Orléans de femme de ce nom-là..... c'est curieux que je ne me rappelle pas du nom !

—Ne serait-ce pas la femme Coco-Létard, reprit le juge en souriant.

Le doctour se leva tout droit, de l'air la plus étonné ; c'est ça, s'écria-il, c'est-ça ! c'était son nom, Coco-Létard ! comment l'avez-vous appris, M. le juge ? ou plutôt comment l'avez-vous deviné ? c'est un nom si peu commun !

—Continuez, docteur, je vous dirai cela tout à l'heure.

Le docteur se laissa tomber dans le fauteuil, plutôt qu'il ne s'y assit. Il se passa à plusieurs reprises la main sur le front.

—C'est étrange ! dit-il, comme se parlant à lui-même...puis reprenant son récit, il continua : monsieur Meunier avait fait donner dans tous les journaux le signalement de son fils, tel qu'on le lui avait dépeint. Quelques mois après on vint apprendre à monsieur Meunier qu'un enfant, de quatre à cinq ans, s'était noyé en jouant sur le bord de la levée. La description de l'enfant correspondait parfaitement au signalement qui en avait été donné dans les journaux. On lui rapporta aussi qu'une femme du nom de ..... comment l'appelez-vous ? ah ! Coco-Létard ! pleurait son enfant qui s'était noyé.

—C'est étonnant ! interrompit le juge dont l'intérêt était excité au plus haut degré, c'est étonnant !...continuez, mon cher docteur.

—Je me trouvais en ce moment avec monsieur Meunier, nous montâmes tous deux en voiture. Quand nous arrivâmes sur la levée, la vieille femme n'y était plus, et le corps de l'enfant n'avait pas encore été retrouvé. Monsieur Meunier donna instructions à plusieurs des personnes présentes de venir immédiatement l'informer, aussitôt que l'enfant où sa mère aurait été trouvé. Après être restés plus d'une heure sur les lieux, nous retournâmes chez lui. Ce pauvre monsieur Meunier, je n'oublierai jamais l'état dans lequel il rentra à la maison ; il avait le cœur navré ; il ne pleura pas, son œil était sec, il avait les yeux fixes ! Dieu ! quelle expression dans ses yeux ! j'imagine encore le voir là devant moi, quand il s'assit dans son fauteuil. Sa figure était d'une pâleur livide, une sueur froide suintait de son front. Il demeura près d'une demi-heure dans la même position, sans remuer un muscle ; toujours le même regard fixe ! Je m'étais assis près de lui, attendant dans la plus grande inquiétude le résultat de cette crise. Au bout d'une demi-heure environ, il se leva, s'essuya le visage de son mouchoir, fit trois à quatre tours dans la salle, puis s'arrêtant en face de moi, il me dit ces mots, que je n'oublierai jamais : " *Dieu me punit dans mon enfant des fautes que j'ai commises dans ma jeunesse, et des infortunes que j'ai laissées au Canada !*"

M. Meunier fit dire des messes pour son enfant, ainsi qu'il en avait fait dire pour sa femme. Depuis ce temps il n'entendit plus parler ni de la femme.....j'oublie toujours son nom.....

—Coco-Létard.

—Coco-Létard ; ni de son enfant, son pauvre petit Alphonse, qu'il n'eut jamais le bonheur de presser sur son cœur de père !

Ici le docteur Rivard laissa échapper un profond soupir et s'essuya les yeux, après quoi il continua :

—Ainsi vous voyez, M. le juge, que l'enfant de M. Alphonse Meunier n'est bien que trop malheureusement mort.

—Je ne vois pas ça du tout ! répondit le juge, qui se frotta les mains de plaisir, en voyant que le récit du docteur, si naïvement narré, ne faisait que confirmer l'identité du petit Jérôme avec le petit Alphonse ; je ne vois pas ça du tout !

—Comment ?

—Supposez que le petit Alphonse ne se soit pas noyé, car puisqu'on n'a pas retrouvé son corps dans l'eau, on peut bien supposer cela.

—Que voulez-vous dire ? M. le juge, s'écria le docteur.

—Supposez encore que la Coco-Létard, fatiguée des soins qu'elle donnait, ou du trouble que lui causait ce petit orphelin chétif, dont elle ne connaissait pas le père, ce qui est clair, l'ait conduit à quelqu'hospice d'aliénés.

—Pas possible, M. le juge, pas possible ! Il n'y avait alors à la Nouvelle-Orléans qu'un seul hospice des aliénés, et j'en étais le médecin. Il n'aurait pu y être introduit sans que je l'eusse remarqué !

—Si vous ne l'eussiez pas remarqué ?

—Comment aurais-je pu ne pas le remarquer ?

—N'y en a-t-il pas un grand nombre du même âge, et avertit-on toujours le médecin de chaque nouvel arrivant ?

—Oui, c'est vrai ; c'est bien vrai ! et le docteur sembla chercher dans ses souvenirs en affectant la plus grande surprise ; cependant.... mais non, continua-t-il, ce n'est pas possible.

—Mais enfin, docteur, si c'était véritablement le cas, si le petit Alphonse Mennier avait été mené à ce même hospice, dont vous êtes le médecin, et s'il y avait été mené par l'identique Coco-Létard qui en avait eu soin à Bâton-Rouge, que diriez-vous ?

—Par pitié, monsieur le juge, s'écria le docteur, ne vous moquez pas de ma douleur, c'est bien assez pour moi, après avoir perdu dans monsieur Meunier le meilleur des amis, un frère, de perdre encore aujourd'hui le jeune Pierre de St. Luc, que j'aimais comme mon fils, sans que vous veniez encore m'accabler du reproche d'avoir eu sous mes yeux, pendant dix ans, le fils de monsieur Meunier et de ne pas l'avoir serré contre mon cœur et l'avoir traité comme mon enfant !

Le juge se sentit tout ému à l'accent de la voie tremblante d'émotion du docteur Rivard et de sa figure si profondément empreinte de douleur, il se

reprocha presque d'avoir tenu le docteur en suspens, et continua d'une voix grave et d'un ton solennel :

—Docteur, ce n'est pas pour ajouter à votre affliction que je vous ai prié de venir me voir ici ce soir. J'avais un acte d'ami à faire, maintenant c'est un devoir que j'ai à remplir, au nom de la société dont je suis le mandataire en ce moment. Ainsi vous pouvez m'en croire quand je vous dis, en ma qualité de Juge de la Cour des Preuves : " Que le petit Jérôme est le petit " Alphonse Meunier ! Que celui vers lequel, sans le connaître, vous appelait " votre cœur pour lui servir de père, était le fils de votre meilleur ami ! " Que Dieu au moment où il appelait à lui le père rendait le fils au monde, " donnant ainsi un père selon la providence à celui dont le père selon la " nature ne l'avait jamais connu ! "

Le docteur, en entendant les premières paroles du juge, s'était levé debout, sa figure était pâle, la bouche à demi-ouverte il semblait boire les paroles du juge. Quand le juge eut fini, le docteur tomba à genoux, les yeux et les mains levés vers le ciel ! Il fallait toute l'audacieuse effronterie du docteur Rivard, pour jouer cette hypocrite comédie en présence du juge ; mais le docteur avait eu le temps de mesurer l'étendue de sa crédulité ! Il ne resta qu'un instant à genoux, mais cette action avait été si spontanée si naturelle, que le juge, bien loin d'y trouver rien d'affecté, n'y vit que l'élan sublime d'un noble cœur, qui remercie le ciel de l'avoir choisi pour servir de père au fils de son meilleur ami ; et il ne put retenir une larme qui s'échappa de sa paupière.

—Excusez-moi de m'être laissé aller à cet excès de faiblesse, dit le docteur Rivard en se relevant, je n'ai pu m'empêcher de remercier le tout-puissant d'avoir si miraculeusement, je puis le dire, préservé les jours du seul rejeton de la famille Meunier.

— Ce n'est point un acte de faiblesse, docteur ; je ne vois dans votre action que l'élan spontané d'un cœur plein de religion et de reconnaissance. Le hasard, que dis-je, la providence vous a choisi pour être le tuteur d'un orphelin que vous croyiez pauvre, pour être le père d'un enfant que vous croyiez délaissé et jeté, sans soutien et sans guide, au milieu des écueils de ce monde ; et cette même providence vous confie l'administration de la plus brillante fortune et l'éducation de son héritier.

A mesure que le juge parlait, la figure du docteur, qui était tourné vers la lampe, s'assombrissait. Le juge s'en apperçut et lui dit :

—Qu'avez-vous donc, docteur ?

—Vous m'effrayiez, M. le juge, répondit celui-ci, je n'avais pas fait réflexion à l'immense responsabilité, que cette découverte va faire peser sur moi. Il m'est impossible de l'accepter. Il faudra de toute nécessité qu'il y ait un autre tuteur de nommé à l'héritier de M. Meunier !

—Impossible, répondit le juge.

—Impossible! Et comment ça?

—D'abord parceque la loi veut que celui qui, en retirant un aliéné de l'hospice, s'est fait nommer son tuteur, le demeure jusqu'à la majorité du pupille, si alors le pupille est jugé en état, sur avis de famille, d'administrer ses biens; autrement le tuteur conserve ses fonctions jusqu'à sa mort en second lieu, parceque quand même vous ne seriez pas déjà irrévocablement le tuteur du jeune Meunier, je vous obligerais de le devenir, car vous êtes la seule personne digne et capable d'avoir soin de l'enfant et d'administrer consciencieusement sa succession.

—Mais, M. le juge, mon âge, mes occupations, mon incapacité dans les affaires!

—Votre âge? raison de plus; vos occupations? vous les abandonnerez, s'il le faut, pour ne vous occuper que de l'administration des biens de votre pupille; votre incapacité dans les affaires? vos talents, vos connaissances, votre intégrité, votre ponctualité et votre scrupuleuse attention vous en tiendront lieu!

—Oh! si j'avais su, je n'aurais jamais accepté la tutelle!

—Si vous n'eussiez pas accepté la tutelle de l'orphelin Jérôme, on n'aurait peut-être jamais découvert le fils et l'héritier de M. Meunier. Il y a dans tout ceci le doigt de Dieu; et si la providence s'est servi de vous, pour faire découvrir le jeune Meunier dans l'orphelin de l'hospice, elle voulait que vous lui servissiez de père. Ce qui, il y a quelques jours, n'était qu'une faveur de votre part est maintenant une obligation. Si vous ne vous sentiez plus au cœur d'attachement pour l'enfant, la religion et le devoir vous forçeraient de rester son tuteur, alors même que la loi ne vous y obligerait pas!

—Ah! monsieur le juge, n'allez pas croire que l'effrayante responsabilité que ma position m'impose, m'ait fait perdre de la tendresse que je porte au fils de mon ami!

—Je le sais bien.

—Non, oh! non, loin de là, répondit le doctenr d'un air résigné, et comme une marque de l'attachement sans bornes que je ressens pour lui, je me soumets à la volonté de Dieu et je consens à administrer les biens du jeune Meunier, sinon avec talents, du moins avec intégrité et exactitude.

—Je savais bien que le devoir l'emporterait sur toutes les objections!...

En ce moment on entendit dans la rue, une voix qui chantait à tue-tête:

"Montre-moi ton petit poisson."

Le docteur mit involontairement la main dans ses poches, pour voir s'il avait bien ses pistolets.

—Voici, continua le juge en remettant un papier au docteur Rivard, voici un avis que j'ai préparé pour que vous le fassiez imprimer sur les journaux du matin. C'est un avis pour informer le public que "vû la mort du légataire universel de feu Sieur Alphonse Meunier, et la survenance d'un héri-

rier légitime du dit A. Meunier, le Juge de la Cour des Preuves procédera sans délai, sauf opposition, à l'annulation du testament et à la reconnaissance de l'héritier."

Si vous pouvez faire publier cet avis dans le Bulletin demain matin, nous procéderons à la reconnaissance demain à midi s'il est trop tard, comme je crains que le bureau du Bulletin ne soit actuellement fermé, nous attendrons à lundi.

La même voix répéta encore plus fort que la première fois :

" Montre-moi ton petit poisson."

Le docteur prit le papier qu'il mit dans son portefeuille, boutonna son paletot jusque sous son menton, s'assura que ses pistolets étaient dans ses poches, souhaita le bonsoir au juge, enfonça sur ses yeux son chapeau à larges bords et sortit, en jetant un coup d'œil rapide de chaque côté de la rue.

G. B.

(*A continuer.*)

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE ROME.

(SUITE.)

ROME SOUTERRAINE.

Rome a un site plein de grandeur et de charme ; son histoire fait connaître quelle était sa destinée merveilleuse ; voilà ce qui a été établi. Visitons maintenant la ville elle-même ; voyons si dans la forme sous laquelle elle apparaît, dans les monuments qu'elle présente, dans ce qui la constitue comme ville, un caractère sacré se manifeste encore.

Il y a trois Romes dans la ville éternelle, l'une sous terre, l'autre au grand jour, mais a moitié ruinée, la troisième toute entière debout et pleine de vie. Toutes trois ont une voix remplie de force, qui se fait entendre et qui répond par de magnifiques enseignements aux interrogations du visiteur. *Lapis de pariete clamabit et lignum quod intra juncturas aedificationum est respondebit.*— Habacuc. 2. 11.

Descendons d'abord dans la ville souterraine.— D'autres cités ont des catacombes ; mais elles n'en ont point d'aussi vastes, d'aussi extraordinaires dans leur construction, d'aussi merveilleuses dans leur origine et leur destinée.—Les catacombes de Rome seules ont une histoire ; elles ont une vie permanente à cause de la mort qu'elles recèlent ; elles excitent un si prodigieux intérêt que les autres s'éclipsent devant elles à un tel point qu'on les oublie et qu'on peut dire que Rome seule a des catacombes.

" Ceux qui n'en auraient encore aucune idée peuvent se représenter " vaguement des labyrinthes souterrains, presque indescriptibles dans les- " quels cent chemins droits, obliques, brisés, sinueux, serpentent, se coupent

" ou s'entrelacent à l'infini, les uns impénétrables aujourd'hui parce qu'à " l'extrémité qui aboutit au sentier qne vous parcourez, ils sont fermés par " des mûrs ou des monceaux de terre, les autres vous ouvrant à droite et à " gauche des profondeurs inconnues, où les pas des visiteurs n'osent pas se " hazarder, tout cela plein de tombeaux, de la poussière des vieux siècles, " de recoins étranges, d'histoires tragiques de sorte que ces lieux avec les " mille plis et replis de leurs sentiers et de leurs mystères conviennent très " bien pour être des palais de la mort, qui est si pleine elle aussi de surprises, " de secrets terribles et qui suit souvent pour frapper ses coups, des voûtes " aussi tortueuses. De chaque côté de ces corridors on a pratiqué dans le " mûr pour y déposer les cadâvres, des espèces de niches oblongnes, placées " horizontalement ; elles sont superposées les unes aux autres, de manière à " former deux ou trois rang de sépulcres, parfois six ou sept, et même jus- " qu'à douze dans les endroits où l'on travaille dans le tuf. On dirait des " rayons d'une bibliothèque où la mort rangeait ses œuvres. " [1]

Tout d'abord se présente une question. Qui a creusé ces souterrains et pourquoi ? Récemment encore on supposait que des catacombes avaient été primitivement des carrières creusées par les Romains pour en extraire les matériaux propres aux constructions de la ville, et l'on croyait que les premiers chrétiens s'étaient emparés de celles de ces carrières qu'ils trouvaient abandonnées et qu'ils s'étaient bornés à les façonner de manière qu'elles puissent servir de cimetières et se prêter aux réunions religieuses. Aujourd'hui on peut regarder comme démontré que les catacombes ont été creusées originairement, non par les payens, mais par les chrétiens seuls. Voici ce qui produirait cette persuasion.

Le sol de la campagne est formé en grande partie, par une matière volcanique, qui s'y produit à trois états différents, la pouzzolane dont on se sert pour le ciment, le tuf lithoïde qui a la dureté de la pierre, et qui a été employé pour la construction des édifices de la ville, et le tuf granulaire qui est un état mitoyen entre les deux autres, n'étant pas friable comme la pouzzolane ni dur comme la pierre.

Eh bien, on ne connait aucun cimetière chrétien établi dans les deux premiers espèces de carrières. Il y avait d'ailleurs impossibilité de se servir de celle de pouzzolane pour en faire des catacombes telles qu'elles ont été construites. On en donne diverses raisons. Celles que je vais exposer peuvent suffire.

On sait que les tombeaux des catacombes sont creusés horizontalement et posés les uns au dessus des autres. Ils ne sont séparés que par une couche de terrain très mince, qu'on peut comparer à la planche d'un cercueil. Que serait-il arrivé, lorsqu'après avoir creusé un de ces sépulchres dans la pouz-

1 Mgr. Gerbet. *Esquisse de Rome chrétienne.*

zolane, on aurait entrepris d'en fabriquer un autre immédiatement au-dessus ou au-dessous? La pouzzolane a si peu de consistance que les coups de bêche ou de pioche nécessaires pour la seconde excavation, eussent brisé la frêle couche de terrain qui devait la séparer de la première.

La disposition des sépulchres, telle que nous la voyons dans les catacombes, eut été matériellement impossible. Les catacombes sont généralement construites dans le tuf granulaire; ce fait prouve qu'elles sont l'ouvrage des chrétiens; les payens n'avaient pas besoin de ce tuf trop dur pour le ciment, pas assez dur pour fournir des matériaux de construction.

D'ailleurs la forme des catacombes ne permet pas non plus de croire qu'elles aient été des carrières destinées à l'extraction de blocs de tuf. Ce genre de carrières est nécessairement construit de manière à faciliter cette extraction qui est son unique but. Or beaucoup de catacombes sont à plus d'un étage; quelques uns en ont quatre ou cinq. Qui ne voit que cette ordonnance est diamétralement opposée à celle qu'aurait exigée l'exploitation d'une carrière? Et puis les galeries des catacombes sont trop étroites pour servir de passage aux véhicules nécessaires au transport des blocs de tuf et aussi pour la possibilité du travail d'ouvriers occupés à extraire de larges quartiers d'une matière rocheuse.

On sent en outre que les chrétiens devaient choisir des lieux inconnus aux payens. Or si ceux-ci eussent creusé les catacombes, nécessairement ils auraient supposé que les chrétiens s'y seraient renfermés. Les Romains, comme on sait, brûlaient les corps et conservaient leurs cendres. Ils ne creusaient pas par conséquent de tombeaux; ils jetaient, il est vrai, le corps des esclaves dans des fosses communes appelées puticoles, mais on le sent, ni l'une ni l'autre de ces sépultures ne s'adaptent aux catacombes. Il n'y a donc pas à croire que des cadavres payens se trouvent dans celle-ci. [1]

Les catacombes sont d'une étendue prodigieuse; on a les noms d'environ soixante cimetières des premiers siècles dans la campagne de Rome; mais on ne connait guère que le tiers de ces souterrains. D'après les calculs approximatifs qui ont été faits on ne doit pas réduire l'étendue de Rome

1 Cette démonstration, en partie extraite de l'ouvrage déjà cité de Mgr. Gerbet, est le fruit des observations du savant P. Marchi. J'ai eu la faveur d'entendre parler sur les catacombes mêmes cet illustre religieux. J'avais été introduit auprès de lui par un de ses élèves au père duquel j'avais été recommandé. Ce jeune homme m'intéressait beaucoup par l'expression de son intelligence, les connaissances qu'il possédait déjà, et son amour pour les antiquités chrétiennes. Doué d'une extrême bienveillance, il m'accompagnait de temps à autre dans mes visites aux places ou aux monuments célèbres de la capitale du monde, et je recevais de lui les plus utiles renseignements. J'avais contracté avec lui une amitié qui me le fit quitter avec affliction. Quelque haute idée qu'il m'eut donnée de ses talents, je ne pensais pas alors qu'il dût attacher un honneur immortel à son nom par ses découvertes dans les catacombes, consignées dans des écrits où brillent à un haut degré le génie et l'érudition; je veux parler du premier archéologue de notre époque, du chevalier de Rossi.

souterraine au-dessous de deux cent quarante lieues de galeries renfermant six millions de tombeaux.

Je ferai observer maintenant que quoiqu'il soit certain que les tombeaux des catacombes ne contiennent que les corps de chrétiens, il ne s'en suit pas, comme cela est évident que tous ces tombeaux appartiennent à des martyrs. On reconnaît les restes de ceux-ci à certaines inscriptions, à des signes particuliers gravés sur la tombe, où à des vases contenant du sang, placés à la tête du sépulcre. C'étaient là les indices que les chrétiens mettaient sur les tombes de leurs frères morts pour la foi afin de les reconnaître plus tard.

J'ai moi-même exploité si j'ose employer cette expression, cette mine de restes vénérés. C'est avec une profonde émotion que je descendis dans ces lieux si célèbres ; je trouvai les corridors très étroits : deux personnes peuvent à peine y passer de front, quelque fois c'est assez peu élevé pour qu'on soit obligé de se courber. Je rencontrai bientôt des hommes travaillant à l'excavation, les pierres, les briques tombaient facilement sous leurs mains. On venait, quand j'arrivai, d'ouvrir une tombe où se trouvait un de ces vases placés aux tombeaux des martyrs : les restes du sang étaient visiblement empreintes, mais on n'avait pas trouvé d'ossements auprès. J'ai recueilli moi-même dans les catatombes une de ces petites lampes d'argile qui avait autrefois éclairé les chrétiens dans ces sombres retraites. Que de sentiments, de pensées, de souvenirs se pressaient alors dans mon âme, surtout lorsque je fus parvenu à une espèce de salle, servant de rassemblement aux chrétiens persécutés ! Dominé par les impressions religieuses, le chanoine qui nous guidait entonna alors l'hymme que l'Eglise chante en l'honneur des martyrs. *Sanctorum meritis inclyta gaudia.* Oh ! qu'ils étaient expressifs ces accents de triomphe que ces sombres voûtes répétaient à la gloire de ceux, qui là même plus de quinze siècles auparavant, élevaient vers le Seigneur une voix suppliante pour demander le courage dans les supplices ! Que de choses dites à l'âme qu'éclaire la foi dans ces obscurs souterrains ! Une vive lumière fait voir alors dans le beau jour certaines vérités du christianisme, et du fond des entrailles de la terre l'œil comme doué d'une pénétration surnaturelle semble lire au haut du Ciel, les secrets des mystères divins.

La plus célèbre de toutes les catacombes est celle dont l'entrée se trouve sur cette fameuse voie Appienne où étaient les tombeaux des Collatins, des Servilius, des Métellus, des Marcellus, des Scipions et de tant d'autres. C'est dans ces lieux aussi que le Christianisme avait établi, qu'on me permette ce mot, le quartier général de ses tombeaux ; on fait monter jusqu'à cent soixante et quatorze mille le nombre des martyrs dont les corps y ont été successivement déposés. C'est à l'entrée des catacombes de St. Sébastien une enceinte demi-circulaire qu'on peut regarder comme ayant été la cathédrale des papes dans le temps de la persécution. C'était là que résidait

le chef de l'Eglise, là qu'on venait le consulter de toute part, là aussi qu'il mourrait en scellant sa foi de son sang. Là on voit encore l'autel où pendant les premiers siècles se célébraient les saints mystères, et l'on s'assied avec un sentiment de vénération sur un banc de pierre adossé aux tombeaux près desquels s'assemblaient jadis les prêtres qui formaient le concile ou le conclave de la primitive Eglise. J'ai vu à l'autre extrémité de Rome le plus magnifique temple que les mains de l'homme aient élevé à la divinité ; mais je ne sais si dans ce monument triomphal de la religion, l'Eglise m'est apparue avec plus de grandeur et de gloire que dans cette profonde caverne où elle avait pour toute décoration le sang des martyrs.

Et vous le sentez, lorsque dans ces souterrains on a fait ce rapprochement de l'Eglise passant des catacombes pour aller régner sur le capitole et de là sur la plus belle partie du monde, lorsqu'on a admiré là, suivant l'expression de M^de^ de Staël cette puissance de l'âme et de la volonté contre les douleurs et la mort, car, ajoute-t-elle, un sacrifice est toujours plus beau que tous les élans de l'âme et de la pensée, lorsqu'on a entendu tout ce que nous disent et ce silence et ces tombeaux et les souvenirs de tant d'héroïsme, vous sentez qu'on doit y éprouver une indéfinissable émotion dans un profond recueillement. " Toute pensée y devient forcément où un grand sou-" venir ou une grande espérance." [1]

Les catacombes de Rome ! Quel héroïsme rappellent ces lieux ! Là donc des milliers d'hommes ont vécu sous terre, loin des rayons du soleil, privés de tout, dans de continuelles anxiétés, et le plus souvent ne sortant de ces cachots souterrains que pour venir exhaler à la lumière du jour leur dernier soupir sous le coup du glaive, et redescendre ensuite pour prendre place parmi les morts dont ils venaient de quitter les tombeaux. Là, ont habité, se condamnant volontairement à la plus pénible existence, les fils des plus nobles familles du monde, des citoyens jouissant d'opulentes fortunes, et pouvant aspirer aux plus grands honneurs, aux dignités les plus élévées dans la ville qui gouvernait l'univers. Là se sont renfermées des mères avec leurs jeunes enfants dont elles ne pouvaient comtempler la gracieuse figure aux reflets de l'astre du jour, et dont de temps à autre elles voyaient les yeux se fermer par la mort, avant qu'ils eussent joui de la lumière qui éclaire la terre. Là, de jeunes filles, renonçant à toutes les pompes, à tous les plaisirs, méprisant tous les sourires du monde, allaient s'enfouir joyeuses de cacher leurs grâces aux yeux des hommes pour ne montrer que la beauté de leur âme aux regards de Dieu. Là, dans ces ténèbres continuelles, le froid, la faim, la perte des personnes les plus chères, l'attente des plus atroces supplices faisaient sentir au corps et à l'âme leur cruelles atteintes.

Et toutefois ce n'étaient pas les accents de la plainte, les gémissements de

1 M. Gerbet.

la tristesse qui retentissaient sous ces voûtes funèbres; on n'y entendait que des cantiques d'allégresse et d'actions de grâces. La sérénité, la paix, la joie des ardentes et saintes affections de la charité, apparaissaient sur toutes les figures aux pâles lueurs des lampes qui éclairaient ça et là ces caves profondes. De temps à autre une grande fête venait rompre la monotonie de cette vie souffrante mais rendue douce par l'amour. C'était lorsqu'on apportait le corps ensanglanté, souvent horriblement meurtri d'un frère ou d'une sœur qui avait confessé la foi du Christ dans les tourments. Le martyr était reçu avec mille acclamations. Les souterrains s'illuminaient pour célébrer son triomphe, et chacun se pressait autour de ses restes pour lui demander d'obtenir du Ciel la faveur d'aller bientôt le remplacer sur l'arène sanglante où il avait été victorieux.

Mais, où donc s'enflammait ce courage ? qu'est-ce qui provoquait ce désir si étrange de la souffrance et de la mort ? C'est qu'on s'assemblait chaque matin autour d'un autel. Là il était rappelé qu'un Dieu incarné était mort pour les hommes en répandant son sang au milieu des plus cruels supplices. Ce sang, il apparaissait d'une manière mystique dans des coupes sacrées. Chacun venait y boire, et enivré de ce breuvage divin, répétait : Le sang du Christ est un sang généreux qui cherche à se répandre ; il est mêlé au mien ; il faut que mon sang entraîné par celui de Jésus aille couler aussi. [1] Alors souvent l'habitant de ces sombres demeures les quittait : il apparaissait au grand jour redisant devant les persécuteurs : je suis chrétien. Les glaives, les chevalets, les ongles de fer, les roues aux lames tranchantes, les chaudières d'huile enflammée, les instruments de supplice rougis au feu, les bêtes féroces aux dents affamées, tout cela lui était montré pour le forcer d'abjurer sa foi ; mais tant que les tourments n'avaient pas éteint en lui le dernier souffle de vie il répétait joyeux l'hommage de son amour au Christ mort pour lui ouvrir le Ciel.

Et c'est pendant trois siècles qu'à l'exception de courts intervalles, les catacombes ont été remplies d'habitants qui n'en sortaient le plus souvent que pour le martyre ! C'est par millions que l'on compte ces héros du christianisme.

Or, lorsque, sur les lieux où se sont passées ces scènes sublimes, on médite les enseignements qu'elles donnent, une saisissante pensée s'empare de l'âme et exalte ses sentiments. C'est donc ici, se dit-on, que la force, la grandeur, la dignité de l'homme ont apparu élevées à leur plus haute puissance. Ici l'humanité a pour ainsi dire lutté, pour l'expression de l'amour, avec la divinité. Jérusalem me montre sur le sommet du Calvaire un Dieu mourant pour les hommes. Rome au fond de ses catacombes ou sur ses places publiques me fait voir une multitude innombrable d'hommes souffrant et mou-

1 Paroles d'un martyr.

rant pour Dieu. Ici l'humanité dans la mesure qu'il lui est permis de le faire, remet le prix payé sur la croix pour sa rançon. Ici, Dieu reçoit de ses créatures l'hommage le plus glorieux pour lui, celui de l'amour dont, suivant la parole divine elle-même, l'effusion du sang est la plus éclatante attestation.

Et ceux qui ont ainsi souffert, ces martyrs ou ces captifs volontaires des souterrains de Rome, en rendant gloire à Dieu, ont montré en même temps à la postérité jusqu'à quelle force elle devait s'élever pour l'accomplissement du devoir. Ils ont révelé à l'âme tout ce qu'elle recélait d'héroïque, l'ont appelée aux plus nobles sentiments, lui ont inspiré le courage propre à faire remporter les plus glorieuses victoires et ils ont couvert le genre humain d'une gloire qui fait une magnifique compensation à ses ignominies. Des catacombes est sortie la plus haute leçon morale que jamais les hommes aient pu recevoir. Et cet enseignement n'a pas été sans fruit.

Voyez-vous cet héroïsme éclatant, cette sainteté permanente qui fait la gloire du catholicisme : le souvenir des martyrs en a été en grande partie le principe.

Une autre instruction sort de ces lieux où Rome nous montre la scène des prodiges que nous avons admirés. Les martyrs sont des témoins comme leur nom l'exprime. Qu'attestent-ils donc ? La vérité des dogmes pour lesquels ils ont souffert et ils sont morts. Pascal a dit ce mot célèbre : j'en crois des témoins qui se font égorger. Nul serment ne confirme en effet une assertion comme l'effusion du sang versé en preuve de sa conviction et de la sincérité de sa parole. Ils nous ont dit, ces millions de héros de tout âge, de tout sexe, de toute condition : Oui, ils ont prêché et prouvé la divinité du Christ mort au Calvaire, Pierre, Paul, Jean, Marc, Luc et les autres disciples de Jésus ou des apôtres. Les plus anciens d'entre nous ont entendu leur parole, reçu leurs lettres, vu leurs miracles, et assisté aux supplices qu'on leur a infligés en haine de leur doctrine. Les autres ont reçu de leurs pères la tradition de tout ce que ces fondateurs de l'Eglise ont dit, fait et souffert, tradition écrite d'ailleurs dans tant de places de cette cité, tout empreintes des traces de leur action. Nous avons cru malgré les passions excusées, approuvées même par nos anciennes erreurs, malgré tous les arguments que nous opposait la science des philosophes, malgré tous les tourments dont nous étions menacés, nous avons cru parce que nous entendions l'écho de la parole du Christ dans celle des apôtres ou de leurs disciples, et parce que les merveilles attestant la vérité de cette parole se sont sans cesse renouvelées sous nos yeux. C'est parce que nous avons été persuadés que le fils de Dieu s'est incarné, qu'il a enseigné les hommes, qu'il est mort pour nous, qu'il a établi une église dépositaire de sa doctrine, qu'il a promis les récompenses de l'éternelle vie à ceux qui croient en lui, et accomplissent ses commandements, que nous avons renoncé à toutes les jouissances, bravé tous les périls, et subi courageusement la mort.

Quelle preuve irrécusable en faveur de la foi chrétienne que cette attestation écrite dans le sang de tant de martyrs ! Quelle influence cette démonstration n'a-t-elle pas eue sur la conversion du monde ! Elle est une des bases sur lesquelles repose la croyance au catholicisme et par conséquent la civilisation qui n'a d'autre appui solide que la foi. C'est donc des profondeurs obscures des catacombes que s'est levée en partie la lumière qui éclaire le monde.

Les catacombes sont d'ailleurs, comme cela sera développé plus tard, des monuments matériels de la tradition catholique par la conformation de quelques unes de leurs parties, par les peintures dont elles ont été couvertes, par les inscriptions qu'on y trouve. De plus, elles intéresssent au plus haut degré parce qu'on y suit les premiers pas de la transformation de l'art payen en l'art chrétien ; l'antiquaire en fait l'objet de ses investigations pour enrichir le domaine de l'archéologie, et l'esthétique ne les trouve pas étrangères à l'objet de ses méditations.

Eh bien ! ces souterrains fameux, si précieux pour la foi et la piété catholiques, scènes du plus sublime courage, écoles des plus hautes leçons, pélérinages où se rencontrent tout émus la poésie, l'art, la science, lieux saints que nul n'a visités sans avoir senti son âme s'y agrandir ; ces catacombes ne demandent-elles pas d'être conservées telles qu'elles sont pour offrir au monde le caractère sacré avec lequel nous venons de les contempler ? A quelle garde plus protectrice peuvent-elles être confiées qu'à la main de la religion à qui elles doivent leur formation ? Qui saurait en prendre soin comme la Papauté, à qui elles sont si chères, parce qu'elles ont été son glorieux berceau, et qu'elles attestent sa divine extraction, et sa merveilleuse croissance ?

Anticipant encore sur la conclusion que doit amener l'ensemble de ces considérations sur la destinée providentielle de Rome, je dirai : Que la Papauté ne règne plus dans la ville sainte, et les catacombes subiront des transformations qui feront perdre tout l'intérêt qu'elles excitent. La profanation des tombeaux de St. Denis par la main révolutionnaire, la violation de tant de sépultures sacrées faites par l'hérésie en France, en Allemagne, en Angleterre, nous disent quel respect auraient pour les tombes des martyrs les ennemis de l'Eglise, devenus maîtres de Rome.

Voyez vous cet aventurier, si étrangement transformé en héros, l'homme du parti qui combat autant avec le poignard qu'avec l'épée, *l'exécuteur des hautes œuvres* commandées par ce premier ministre de l'esprit infernal à notre époque, qui a nom Mazzini, le voyez vous, au milieu d'un cortége de fanatiques qui seraient venus le joindre, de la capitale de l'empire britannique qu'il a vue dans sa noblesse aussi bien que dans sa populace, accroupie devant lui comme ces aveugles populations indiennes qui, sans distinction de castes, se courbent et font toutes sortes d'ignominieuses bassesses devant

l'idole de Jaggrenat ; le voyez-vous ce Garibaldi, qui a vomi de si grossières injures contre l'Eglise et son chef, entrant en maître dans la ville pontificale, d'où sont sortis tant d'anathèmes contre les erreurs et les crimes dont il s'est armé le chevalier. Sa main cherchant à détruire les titres du successeur de Saint Pierre à la domination des intelligences, aurait bientôt bouleversé les catacombes pour y faire disparaître tout ce qui en sort de démonstration en faveur de l'institution divine de l'Eglise, et de gloire pour la sublimité de la doctrine qu'elle prêche.

Et cela se ferait aux battements de mains de tous ces disciples de Luther au sens intellectuel affaibli par l'hérésie qui ne voient dans Rome chrétienne que la Babylone de l'Apocalypse. Avec quelle joie serait saluée la profanation des tombeaux des premiers pontifes et des martyrs par les fils de ceux qui ont jeté aux vents les cendres de St. Thomas de Cantorbery et de tant de héros catholiques, antique gloire de l'Ile des Saints ; je veux dire par les membres de la municipalité et des diverses corporations de la Grande Métropole du Royaume-Uni, et par ces nobles lords dont l'intelligence sacrifiant au fanatisme anti-papal l'intérêt de leur classe privilégiée par la richesse et la dignité, ne comprend pas que, comme l'a dit un homme dont le génie s'est élevé au-dessus de son erreur natale, [1] l'Eglise catholique est la plus grande école qui maintienne dans le monde le respect de tous les droits, et ne voit pas qu'aujourd'hui les ennemis les plus acharnés de la Papauté sont les adversaires déclarés des princes et des nobles. Ce n'est pas en effet un fanatisme de sectaire qui les anime, c'est la haine de tout ordre, de tout pouvoir. S'ils ne veulent pas reconnaître a un homme une dignité venant du ciel, qui permette de lui dire : Votre Sainteté, ils ne sont pas plus disposés à admettre les droits de ceux qui se font appeler votre Altesse ou votre Seigneurie.

O puissante Albion, que viens-tu de faire ? je te vois serrer la main de Garibaldi en même temps qu'il presse celle de Mazzini. Tu l'entends sans réclamer te dire à la face du monde, devant des milliers de catholiques qui font partie de ton vaste empire et dont le cœur ressent vivement cette injure : les brigandages que j'ai accomplis, les révolutions dont j'ai été l'agent ne se sont opérés qu'à ton impulsion et par ton assistance ; je porte partout la torche incendiaire, mais c'est à ton foyer qu'elle s'est allumée : la haine qui me fait poursuivre le catholicisme par l'injure et l'épée, tu l'encourages par les ovations que tu me décernes.

J'étais fier du nom de sujet britannique, et certes sous bien des rapports avec raison ; mais aujourd'hui ce nom tiendrait mon front abaissé, si je ne le relevais fièrement en songeant que je porte le plus glorieux titre social, celui de sujet du représentant de Dieu sur la terre, de membre de l'Eglise catholique, seule dépositaire de la vérité, et en voyant la dignité et la justice

1 M. Guizot.

faiblir chez les princes et chez les peuples, je ne veux plus mettre ma gloire qu'à m'écrier, comme ceux qui sortaient des catacombes pour rendre hommage au Christ et à l'Eglise qu'il a établie : Je suis chrétien.

Je ne puis cesser de parler des catacombes sans rappeler une leçon qui me fut donnée à leurs portes et qui m'aida à justifier Rome d'un reproche que lui adressent tous ceux qui jugent sans entendre la voix du sens moral et religieux.

C'était le jour de la station quadragésimale à St. Laurent, c'est-à-dire, il y avait une grande solemnité dans cette Eglise, dédiée au plus illustre martyr de Rome. Ce temple est situé sur la voie Tiburtine, à l'entrée des catacombes qui portent le nom de ce grand saint. Une foule considérable se pressait dans ces lieux chers à la piété chrétienne. Aux abords de l'Eglise se tenaient un grand nombre de mendiants dont la plupart avaient quelque infirmité. A cet aspect et aux demandes importunes que l'on m'adressait de toutes parts, j'éprouvai un sentiment de dégout et je partageai les murmures d'autres voyageurs qui m'accompagnaient : ma main ne s'ouvrit pour personne et j'entrai dans l'Eglise. J'y fus saisi d'une forte impression à raison des souvenirs de l'antiquité chrétienne qu'elle rappelle.

Je descendis dans le crypte pour prier sur le tombeau de St. Laurent, et j'y lus le récit de son martyr fait par cette autre gloire de Rome, St. Léon le Grand. J'étais là, devant les restes de ce lévite de l'Eglise, de cet homme qui, plutôt que d'abjurer sa foi, avait consenti à être étendu sur un gril ardent et qui avait dit au tyran, donnant ordre d'alimenter le feu, ces paroles qu'on ne répète qu'avec un saint frémissement d'admiration et de compassion : " C'est assez roti de ce côté, tourne de l'autre et mange si tu veux." J'avais vu les fragments du gril où le saint fut brûlé, et la place où son corps, à demi-consumé, fut déposé après son supplice. Ces objets, en me rappelant les circonstances de son martyre, me firent songer à ce qui se passa lors de son arrestation. Un officier du préfet de Rome vint trouver St. Laurent pour se faire remettre par lui le trésor de l'Eglise dont il était le dépositaire. Il est là, dit le saint diacre, et il montrait les pauvres nombreux qui l'entouraient et auxquels il distribuait les aumônes sacrées. Eh bien, je le dirai immédiatement après ce souvenir, les pauvres que j'avais vus, stationnés à la porte du temple, me parurent à leur place autour du tombeau du martyr de la foi et de la charité.

Bientôt je descendis dans les catacombes. J'y éprouvai les impressions que je viens d'exprimer, et j'y compris comme le christianisme sait respecter la dignité de l'homme quelles que soient sa bassesse et sa condition. Il avait voulu que là, chaque fidèle eut une tombe décente. Au lieu de ces fosses communes, où le paganisme jetait pêle-mêle les corps des pauvres, je voyais des milliers de tombeaux, creusés avec le plus grand soin, au prix de

frais énormes et par de bien longues et pénibles fatigues, pour que l'indigent eut sa place à côté du riche.

Ce soin du pauvre après sa mort était la plus haute leçon de charité en faveur du pauvre vivant. Aussi quand, en remontant de ces lieux, on respire l'air, on voit le soleil, on jouit des beautés de la nature, le cœur tout exalté par la contemplation des sublimes scènes d'héroïsme et de souffrance que les catacombes lui ont rappelées, le cœur cherche l'exercice d'une vertu qui l'associe, jusqu'à un certain point, aux grandes âmes qu'il vient d'évoquer, et en attendant une occasion plus digne et plus méritoire, il est content de pouvoir sur les lieux mêmes pratiquer quelque chose de cet amour de Dieu et du prochain, dont ses ancêtres dans la foi, lui ont donné un si puissant exemple. Il est doux alors de rentrer à l'Eglise pour y prier devant l'autel, et d'exercer en sortant la charité envers ses frères souffrants.

Une autre circonstance disposa mon âme, dans le jour que je rappelle, aux mêmes émotions. L'église de St. Laurent est, à proprement parler, l'Eglise funéraire de Rome. C'est là surtout que se font les offices pour les morts, avec certains usages touchants que je n'ai pas le temps de rappeler. A côté de l'Eglise est le principal cimetière de Rome moderne. On sent quelle pensée grave saisit, quand on passe des catacombes, cimetières des chrétiens des premiers âges, aux champs funèbres des générations du siècle. Si partout les lieux de la sépulture des hommes portent à l'esprit les réflexions les plus sérieuses, quelles idées et quels sentiments doivent s'élever dans un cimetière placé à côté de ces tombes si fameuses des martyrs, et dans cette campagne de Rome qui est elle-même le plus vaste trophée que la mort se soit élevé ?

La mort m'apparaissait donc de toutes parts en ces lieux. A son aspect le chrétien réfléchit sur ce qui est par delà cette tombe qu'elle ouvre ; il songe au compte qu'il a à rendre de sa vie au juge suprême ; il entend l'éclat de la trompette du grand jour ; il a besoin d'encouragement et d'espérance. Ces sentiments naissaient dans mon cœur à la vue du dôme de la Bazilique majeure de Marie, la Porte du Ciel, seul monument de Rome moderne que l'on aperçoive dans cette solitude, il présente un contraste gracieux et consolant. Mais il est une autre idée qui là, rassure l'âme un peu troublée. L'indigent, qui vous attend pour implorer votre compassion, vous fait songer que la charité envers le pauvre délivre de la mort. L'aumône alors descend de la main avec facilité, car en s'écoulant, elle décharge le cœur.

Ne croyez pas que ce rapprochement soit forcé, il est naturel, aussi la foi du mendiant romain sait le présenter. Je fermais la porte du cimetière lorsqu'un pauvre me tendit la main en entonnant le *Dies iræ*. Cette singulière manière de demander l'aumône me parut sublime en ce lieu. Mon œil s'ouvrit alors avec un autre regard sur ces pauvres et ces infirmes dont le premier aspect m'avait si fortement déplu. Leur station à la porte de

l'Eglise de St. Laurent me parut former une harmonie touchante avec les impressions que donnent ces lieux sacrés. Le catholicisme sait toujours laisser une large part aux sentiments du cœur. Voilà pourquoi lui, qui est si ardent à soulager la misère, ne se montre point empressé à en éloigner l'aspect. Au reste quoiqu'en puisse dire une raison, qui se croit plus judicieuse, j'aurais été affligé, je vous l'avoue, de voir un agent de police saisir le mendiant, qui me rappelait le jugement de Dieu à la porte du cimetière. Et si Rome eut autorisé un tel acte, elle eut paru à mes yeux moins belle et moins intelligente dans les nobles choses, qu'elle n'est restée dans mes souvenirs.

IV.

RUINES DE ROME.

Il est temps de monter sur le sol même où la ville est assise, et d'explorer non plus des débris d'hommes, mais des ruines de monuments. Ces débris parlent eux aussi bien puissamment aux sens, à l'imagination, à toutes les facultés de l'âme. Ils sont un des caractères essentiels de Rome telle que la Providence l'a faite. Rome est une chaire, non pas seulement par son Pontife qui donne l'enseignement dogmatique, mais encore par les formes diverses avec lesquelles elle se montre matériellement à nous. La Ville éternelle nous offre dans ses monuments le double caractère de son histoire, les deux qualités de veuve et de reine exprimées par le vers déjà cité. C'est une ruine immense, et en même temps, une ville où brillent dans tout leur éclat les plus magnifiques édifices.

Quels restes splendides de son antique gloire l'on y voit encore ? Comme j'aimais à contempler ces débris des constructions gigantesques élevées par la main de la nation, maîtresse du monde, fruit de tant d'art, de tant de travail, et où s'étaient accumulées tant de richesses.

Rome moderne n'occupe pas la moitié de Rome ancienne. Dans la partie qui n'est pas habitée aujourd'hui, ce sont, et en dedans et en dehors des mûrs, qui forment son enceinte, des ruines de toutes les formes. Ce sont celles de ces Thermes, immenses édifices, où le luxe avait construit des places pour les exercices du corps et ceux de l'esprit.

Dans ceux de Dioclétien, 3,000 personnes pouvaient se baigner. On a formé de la salle principale une église, Ste. Marie des Anges, qui est une des plus belles de Rome. Les Thermes de Caracalla offrent encore des

débris gigantesques qui dominent toutè la partie inhabitée de la ville au sud-est.

Ce sont les ruines de ces cirques si fameux dont le plus grand pouvait recevoir 300,000 spectateurs. Rome entière se portait avec fureur aux jeux qui s'y célébraient. En visitant ces débris il me semblait entendre le fameux cri de ce peuple qui, accablé sous le joug de la plus effroyable tyrannie qui fût jamais, ne songeait qu'à ces jeux et souffrait tout, pourvu qu'on lui accordât ce qu'il demandait: *Panem et circences.*

Ce sont des ruines de tombeaux: sur les restes de celui d'Auguste, on donne divers spectacles pour le peuple, des combats d'animaux, des jeux grossiers. Les chambres sépulcrales ont été converties en écuries; voilà ce qu'est devenu le tombeau de ces puissants empereurs, qui régnaient sur le monde et qui avaient pris tant de soins d'orner leur sépulcre. Celui de la famille des Scipions, sur la voie Appienne, attire avec intérêt les pas des voyageurs. Les restes du grand Scipion n'y ont jamais été placés: " Son ingrate patrie n'avait point ses os "; mais on ne peut s'empêcher de visiter avec un certain respect les sépultures d'une famille qui a donné à la république romaine ses plus grands citoyens, et à la mémoire desquels s'attache une certaine idée de vertu.

Les trous de la fameuse voie Appienne sont marquées au milieu de la campagne de Rome par des tombeaux, à droite et à gauche, dont les ruines se voient à perte de vue, à plusieurs milles au-delà des mûrs. C'était l'usage général des romains d'enterrer sur les grandes routes. Etait-ce une expression de l'orgueil de ces hommes superbes, voulant rappeler leur mémoire aux voyageurs accourant de toute part dans la capitale du monde? Etait-ce une leçon qu'ils voulaient faire donner à la mort sur la fragilité des grandeurs humaines? *Debemus morti nos nostraque,* selon l'expression d'Horace.

Je considérais un jour, du sommet d'une des collines de Rome, ces débris de monuments élevés par la mort et brisés par le temps. Un de mes compagnons, pour toute réflexion, entonna cette strophe d'un de ces cant ques populaires, dont, hélas! le chant commence à se perdre parmi nous:

Où sont ces grands monarques
Qui bravaient les hazards,
Reste-t-il quelques marques
Des illustres Césars,
Des généreux Pompées
Et des riches Crassus?
Leurs trônes, leurs trophées,
Leurs trésors ne sont plus.

Quelle émotion pour mon cœur que ces rimes, si souvent entendues dans mon enfance sur le sol de ma patrie, chantées en un tel lieu!

Là, leur simplicité me parut sublime et depuis je ne les entends pas

résonner dans mon imagination sans qu'elles ne m'apportent un souvenir qui me plonge en une rêverie pleine de charme.

Le tombeau antique le mieux conservé est celui de Cécilia Métella. Singulière destinée, que ce sépulcre d'une jeune femme sans gloire personnelle, soit demeuré intact, tandis qu'il ne reste que quelque débris de ceux des personnages les plus fameux ! Qu'est-ce que l'histoire, en effet, rapporte de cette femme ? On a dit qu'elle enseigna à Cléopâtre la manière de fondre les perles dans du vinaigre pour les avaler dans son breuvage.

Cécilia ! ce nom que me rappelait le tombeau qui domine la voie Appienne me faisait songer à une autre Cécile, de la même famille, dont la dépouille mortelle avait reposé pendant six siècles, tout près de ce monument fastueux, dans les catacombes de St. Callixte. Mais celle-ci a une gloire bien différente. Quoi de plus gracieux et de plus merveilleux que son histoire ! Elle a voué sa virginité au Christ. On veut la forcer de prendre un époux : " J'ai un ange à mes côtés qui me protége, dit-elle à celui qui demande sa main. Veux-tu le voir ? Va trouver le Pontife des chrétiens, demeurant sous terre à quelque distance du tombeau qui porte mon nom : reçois de lui le baptême, et viens, tu seras associé à mon bonheur."

Et le jeune homme se plonge dans le bain sacré : il revient près de Cécile, voit son ange qui étend ses mains sur elle et sur lui, et leur donne à tous deux une couronne de fleurs. Son frère arrive et charmé du parfum, lui aussi ouvre les yeux à la foi ; et tous trois ont des entretiens sublimes, inspirés par l'ange qui est au milieu d'eux. Bientôt les deux frères paient leur foi de leur sang. Cécile, jalouse de leur martyre, cherche le supplice par lequel le chrétien prouve son amour pour son Dieu. La hache des persécuteurs frappe trois fois son cou délicat ; le sang coule par une large blessure, mais la main de la mort est arrêtée. L'héroïque vierge parle, on se presse autour d'elle. Pendant trois jours elle prêche la foi au Christ à la foule qui la visite : puis le Pontife des chrétiens arrive, elle reçoit sa bénédiction et alors elle meurt. Son corps, enseveli dans les catacombes, est après six siècles reporté à la demeure où se consomma son martyre. Cette maison est devenue une des plus intéressantes Eglises de Rome et le nom de Ste. Cécile, bien autrement glorieux que celui de la femme de Crassus, est prononcé avec respect par l'immense société des chrétiens, qui l'honore comme portant la palme du martyre et l'auréole de la virginité, et qui en même temps la proclame la reine de l'harmonie.

Ce rapprochement entre les deux Cécile de Rome se présente tout naturellement ; l'identité du nom, de la famille, la proximité de leurs tombeaux portent à le faire. Rome, dans sa destinée merveilleuse, rappelle ainsi les souvenirs les plus divers, et les mêle dans l'âme en y produisant des idées et des sentiments qui ne sont pas sans grandeur et sans charme. J'ai voulu d'ailleurs, par ces quelques mots sur Ste. Cécile, donner l'idée d'un grand

nombre de légendes, vraies et gracieuses comme celle-ci, se rattachant aux divers Eglises de Rome.

Rentrons à présent dans la ville, et cherchons ces lieux dont le nom frappe si majestueusement l'imagination, le *Capitole* et le *Forum*.

Le Capitole ! oh ! comme on frémit d'émotion en se trouvant à cette place si fameuse. Et pourtant il ne reste plus aucun vestige des édifices qu'on y voyait autrefois.

On monte à cette colline élevée d'environ 150 pieds, par une rampe très-commode et très-belle. On se trouve à l'entrée d'une place magnifiquement décorée, entre autres objets d'art par la statue équestre de Marc-Aurèle, la plus belle de ce genre qui nous soit restée des anciens. De superbes palais renfermant deux des plus beaux musées de Rome entourent cette place. Mais, je le répète, aucun des monuments du Capitole antique. Aussi l'on se hâte de descendre pour se trouver du côté opposé, sur le Forum.

Le Forum ! Quel lieu rappelle de plus grandes choses humainement parlant ! Je me trouvais donc dans cette place, autrefois couverte de temples, de palais, d'arcs triomphaux, jadis le centre de Rome, et par conséquent du monde. Mais où est ce superbe portique à deux étages qui l'environnait ? Où sont ces édifices qui en faisaient l'ornement ? Là étaient les Rostres, cette tribune où tant d'orateurs, tant de tribuns haranguèrent le peuple, où je vois Cicéron remporter un de ses plus beaux triomphes oratoires par son discours sur la loi agraire, et où quelques années plus tard, la tête de ce même homme est exposée par le barbare Antoine aux regards de la foule. Où sont les flots du Peuple-Roi qui se pressaient dans ce lieux pour exercer sa souveraineté et prendre part à la domination du monde ? Au milieu de cette enceinte, il n'y a plus rien, pas la moindre trace de mouvement. C'est donc un désert majestueux dans son dénuement, et qu'entoure la vénération des habitants de la nouvelle Rome ? Non, c'est un terrain ignoble et couvert d'ordures. Ces lieux, qui retentirent des accents de Cicéron, entendent aujourd'hui le cri du bœuf et de l'âne ; la place du rassemblement des Dominateurs de l'univers est foulée par les animaux de la ville. Le *Forum Romanum* s'appelle aujourd'hui *il campo vaccino*, le champ des vaches.

J'étais monté sur le Capitole, j'avais erré sur les débris du Forum, je m'étais livré aux vives impressions que devait produire l'aspect de ces lieux si célèbres : mais bientôt je sentis battre mon cœur d'une émotion plus forte, j'aperçois la plus sublime ruine qui soit au monde, le monument le plus admirable qu'ait laissé la puissance romaine, j'aperçois le Colysée. A cette enceinte qu'il embrasse, à cette hauteur à laquelle il s'élève, à cette réunion des colonnes de tous les ordres, qui s'élèvent les unes sur les autres circulairement pour soutenir quatre rangs de portiques, à toutes les dimensions, en un mot, de ce prodigieux édifice, je reconnais l'œuvre d'un peuple, sou-

verain de l'univers, et aux souvenirs qu'il rappelait, j'étais saisi d'un vif enthousiasme.

Vous ne sauriez croire tout ce qu'il y a d'intérêt et de charme dans une promenade du Capitole au Colysée, en passant par le Forum, la voie sacrée, sous l'arc de Titus. Quelle suite de ruines, de débris de monuments fameux? Que de choses nous disent toutes ces pierres, ces colonnes brisées, que vous foulez aux pieds? Au milieu du silence de ces lieux presque déserts, vous croyez entendre encore le bruit de la foule qui s'y pressait jadis. Vous assistez à quelques unes des grandes scènes dont c'était là le théâtre. Sous les portiques de ces édifices que votre imagination a reconstruits, vous aimez à contempler les hommes d'une gloire immortelle dont le nom depuis l'enfance excite l'admiration. La magnificence de Rome antique nous apparait dans ses débris, et l'on peut concevoir qu'à l'aspect de cette grandeur évoquée sur les ruines de ses fameux monuments, le poëte ait pu s'écrier:

Quelque soit le destin qui couvre l'avenir,
Terre, enveloppe-toi, de ton grand souvenir.
Que t'importe où s'en vont, l'empire et la victoire,
Il n'est point d'avenir égal à ta mémoire.

Grâce à l'éducation classique, à cet enseignement qui a présenté Rome ancienne comme le type de toute grandeur, et dans ses hommes célèbres et dans ses institutions, grâce à notre paganisme littéraire, la plupart des voyageurs à la grande cité n'ont qu'un chant de gloire à faire entendre en l'honneur de la ville des Brutus, des Scipions et des Césars.

Mais l'atmosphère chrétienne qu'on respire à Rome porte nécessairement à réfléchir et à regarder les choses du point de vue de la grandeur morale; elle rectifie le jugement par les lumières que la foi répand partout. Quand donc l'impression de l'imagination eut fait place aux réflexions de la raison, je me suis demandé l'explication de cette grandeur de Rome, attestée par ces monuments dont j'avais sous les yeux les magnifiques débris. Par quel moyen a-t-elle élevé ces constructions gigantesques? Quelles machines ont été mises en action pour faire monter si haut ces colosses de pierre? j'entends pour réponse un mot terrible, *les esclaves.*

Voyez-vous ces millions d'hommes que la conquête a courbés sous le joug des Romains, et que leurs affreux vainqueurs ont déclarés n'avoir plus les droits de l'humanité, mais être descendus au rang des bêtes de somme? Ce sont eux qui ont construit ces masses immenses, en les cimentant de leurs sueurs, et trop souvent de leur sang.

L'esclavage! voilà le signe qui caractérise la société antique. Pour la juger ne nous bornons pas à rétablir ces monuments dans notre esprit; évoquons ceux qui s'y pressaient jadis, qui y ont trouvé des supplices ou des jouissances. — Peuple autrefois le souverain du monde! réveille-toi de ton

sommeil de quatorze siécles ! soulève ces ruines ! brise cette tombe que t'ont faite ces barbares que tu méprisais tant ! apparais à nos regards..... C'est bien, te voici dans ta splendeur passée, couvert des dépouilles de l'univers ! Levez-vous maintenant, esclaves du peuple roi ! Laissez un instant cette égalité du tombeau où vous reposez à côté de vos anciens maîtres ! Venez, apparaissez tels que vous étiez dans la vie ! Oh ! qu'entends-je ! Quel bruit affreux de chaînes et de fers ! Quelle multitude innombrable surgit de toute part, et des maisons privées, et du fond de ces caves profondes, et des diverses parties de la campagne, et de tous les endroits où il y a du travail à subir ! ! ! Qu'étiez-vous, ô hommes, dans la société dont vous faisiez partie ? Nos maîtres avaient formulé nos droits par cette maxime : *Non tam viles quam nulli sunt.* Ils sont plutôt nuls que vils. — Et quels traitements donc vous faisaient-ils subir ? — Sénèque l'a dit : *Vineti pedes, impedito manus, inscripti vultus.* " Nos pieds trainaient d'énormes poids, nos mains étaient chargées de chaines, nos fronts marqués d'un fer rougi au feu." Du reste tout notre être était à la merci de nos maîtres. Le bœuf chargé du joug et creusant un pénible sillon sous les coups du fouet, voilà à qui nous pouvons être comparés. Nous étions des bêtes de somme : Voilà le sort que Rome nous avait fait. O Spartacus, est-on tenté de s'écrier, que n'as-tu réussi !..... Nous appelons grand ce peuple romain. Il le fut par ses armes et peut-être pendant quelque temps par ses vertus républicaines. Encore souvent son patriotisme ne fut que fanatisme et férocité. Il fut toujours un peuple horrible. Quelle corruption, quelle bassesse dans les derniers temps de la république, et quelle étonnante dégradation sous les empereurs. Ce peuple se livre sans murmurer à cette suite de monstres odieux que Rome seule a pu souffrir.

Mais le sentiment de l'admiration pour le peuple romain peut-il dominer l'âme, lorsqu'on songe à cette avidité de sang qui était en lui ?

Je vous ai fait admirer sa grandeur à la vue du Colysée ; et c'est là pourtant qu'il faut contempler en frémissant son épouvantable barbarie. C'était là que pour amuser ce peuple, pour hâter un peu plus le sang dans les veines de cent mille oisifs, on faisait dévorer les hommes par les lions et les tigres : C'était là qu'avait lieu cette abomination dont nul peuple sauvage et barbare n'a conçu l'idée ; que le peuple romain seul, au temps le plus florissant de sa prétendue civilisation, a commise sur la terre, les combats des gladiateurs. Oh ! dans cette arène du Colysée, que de fois j'ai cru entendre les rugissements des lions, les soupirs des mourants, et ce qui épouvantait le plus mon oreille, les applaudissements du peuple monstre, pressant, encourageant, exigeant le carnage. Combien de milliers de victimes périrent dans ces lieux. Dans une seule circonstance 3,000 hommes furent dévorés par les bêtes.

Et ce qui met le comble à toutes ces indignités, c'est ce trait rapporté par Tacite comme un beau spectacle : On vit 19,000 hommes s'égorger pour

l'amusement de la populace. Avant d'en venir aux mains, les combattants saluèrent l'empereur : *Ave, Cœsar, morituri te salutant :* mot aussi lâche qu'il est touchant.

O Rome ! à l'aspect des horreurs que ton histoire rappelle, je demande pardon au ciel et à la terre de l'admiration que j'ai eue pour toi. Je rougis de l'encens que j'ai fait brûler à tes pieds. O bête féroce ! qui a tout brisé, tout dévoré..... [1]

Aussi sous l'influence de ce sentiment éprouvé dans le Colysée, au souvenir du joug affreux que Rome ancienne a fait peser sur les peuples, regardant le ciel, je m'écriai : *Vengeance.* Oh ! ce cri, souvent répété sans doute par les victimes de la tyrannie romaine, il avait été exaucé depuis longtemps par la Providence, qui, pour montrer sa justice, tôt ou tard punit, humilie les peuples tyrans. Rome, la superbe Rome, devient la proie des nations barbares ; elle subit tous les genres d'humiliations, et bientôt le Colysée, devant lequel l'univers s'inclinait, n'est plus qu'une déplorable ruine.

Au sentiment de l'humanité vengée, je ne sais quelle satisfaction, mêlée pourtant de tristesse, j'éprouvais de voir sur le *Campo vaccino* les animaux fouler le sol, témoin de l'orgueil des superbes dominateurs de la terre ; et jamais une plus haute idée de la justice divine ne me saisit, que lorsque sur ces débris des monuments fastueux qui couvraient le *Forum*, il me sembla voir écrit : *Ci-git la cité qui avait mis le monde aux fers !...*

Quelle leçon donne la grande cité dans ses monuments antiques ! L'histoire c'est la voix du passé qui parle à l'avenir ! Mais dans quel livre la philosophie historique peut-elle donner un enseignement plus puissant que sur les débris du colosse romain ? Là, la voix de la Providence proclame l'instabilité des plus puissants empires, et les causes qui amènent leur chûte. Qu'ils sachent l'entendre cette leçon solemnelle ces rois, ces hommes d'état, ces écrivains politiques qui visitent la ville fameuse ! Dieu a écrit sur ces ruines de la plus grande puissance humaine ces mots du Psalmiste : *Tanquam vas figuli confringes eos. Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram.*

1 Ecce bestia quanta terribilis, commedens atque comminuens et reliquæ pedibus suis conculcans. Daniel, 7.

J. S. Raymond, Ptre

LE VILLAGE HURON A LORETTE.

Tout le monde sait que la vallée du St. Laurent aujourd'hui si riante et si belle avec ses maisons blanches, ses prairies vertes, ses moissons et ses vergers, était, il y a trois siècles, la retraite sauvage des enfants des bois ; que notre patrie, notre beau ciel étaient la patrie et le ciel des Algonquins, des Abénakis, des Hurons et de bien d'autres tribus sauvages. Tout le monde sait aussi qu'il ne reste plus guère de trace de ces nations guerrières que nos pères ont vaincues avec la croix ou qui se sont détruites entre elles : quelques Iroquois doux et paisibles au *Sault Ste. Marie ;* quelques cabanes d'Abénakis sur les bords de la rivière Bécancourt ; à Lorette, le petit village des Hurons. Car les descendants des braves guerriers Hurons ne se sont pas éloignés de la ville de Champlain sous les murs de laquelle leurs pères vinrent chercher un abri contre la férocité de leurs ennemis ! Cependant ils vivent pauvres et délaissés comme s'ils n'avaient pas droit à la compassion de leurs maîtres, eux ces rois d'autrefois, ces alliés fidèles, ces victimes innocentes ! Ils avaient quelques biens, mais on les leur ravit en 1797 pour en faire un domaine public. Ils avaient une église vieille d'un siècle et demi environ et ils l'aimaient beaucoup, et chaque dimanche ils venaient y chanter dans la langue de leurs aïeux, les louanges du Grand Esprit ; mais un incendie désastreux la réduisit en cendres il y a deux ans.....

Quelques hommes pleins de zèle et de charité, touchés de l'état de désolation où se trouvent ces pauvres sauvages, ont entrepris d'éveiller les cœurs et l'attention des riches et des puissants, et de faire sortir le temple de ses ruines.

L'un de ces hommes toujours prêts à mettre la main à une bonne œuvre m'a prié d'apporter aussi moi mon obole—une petite pierre à l'édifice—et cette obole qu'il demandait et que peut donner le poëte oublié de la *fortune*, la voici.

P. L.

I.

Quand de sombres forêts recouvraient nos rivages,
Et qu'au milieu du jour, les animaux sauvages
Vers le fleuve accouraient pour se désaltérer ;
Quand le soleil levant ne venait point dorer
Les blés d'un laboureur ni la croix d'une église ;
Que l'illustre Cartier, de ses hardis vaisseaux
N'était pas descendu sur la terre promise
Qu'il voyait au-delà des eaux.

Un grand peuple régnait sur ces fertiles plaines
Où nos pères, jadis, ont taillé leurs domaines;
Un peuple de chasseurs, une tribu de rois!
Barbare et valeureux, libre et fier de ses droits,
Ce peuple infortuné que la guerre décime,
Qui défend ses forêts dont nous sommes jaloux,
Qui reste notre ami, bien que notre victime,
Ce peuple est encor parmi nous!

Là-bas, sur les hauteurs, au pied des Laurentides,
S'élève, solitaire, un modeste hameau,
La rivière Saint Charle, avec ses eaux limpides
Où flotte, ça et là, l'ombre d'un jeune ormeau,
Caresse en murmurant le seuil de ce village,
Et, quand elle le quitte, on dirait que de rage,
Sur son lit de cailloux, elle s'agite et fuit.
Comme un daim effaré qu'une meute poursuit,
Dans un gouffre profond, qui tout-à-coup s'entrouvre,
L'onde vertigineuse arrive avec fureur,
Rebondit sur le roc, le déchire et le couvre
De flots d'écume et de vapeur.

Le village est paisible et son aspect est triste.
Des enfants basanés à l'œil noir et mutin
Y suivent, pas à pas, chaque nouveau touriste,
Pour lui vendre un panier qu'ils ont fait le matin,
Ou, pour avoir un sou, tendent une main sale.
D'autres un peu plus grands, d'une fierté royale,
Armés d'un arc de frêne et d'un léger carquois,
Semblent chercher encor le féroce Iroquois;
Car ces petits enfants au visage de cuivre
Ont appris de l'aïeul à détester ce nom;
Et c'est dans ce hameau que nous voyons survivre
Le descendant du fier Huron!

Naguère une chapelle à l'antique façade,
Donnant un air joyeux à la pauvre bourgade
Elevait vers le ciel la croix de son clocher.
Les Hurons à la messe arrivaient le dimanche
Avec leurs souliers mous et leur chemise blanche.
Les femmes, comme ailleurs, promptes à s'approcher
De la maison de Dieu dès qu'elle était ouverte,
Revêtaient, ce jour-là, leur plus belle couverte.
Bientôt un chant pieux montait vers le Seigneur
Avec les flots d'encens et la voix du Pasteur.

Et sous la blanche voûte, avec une foi vive,
Les sauvages chantaient, dans leur langue naïve,
Les louanges d'un Dieu qu'en leur aveuglement
Blasphémèrent, jadis, leurs barbares ancêtres
Alors qu'ils parcouraient ces rivages en maîtres.
Et ce n'était qu'au pied de l'autel, seulement,

Que ces fiers rejetons d'une race héroïque
Voyaient de leur passé le souvenir magique
S'effacer comme une ombre auprès de la grandeur
Du culte saint qui fut leur seul consolateur.

II.

Mais, hélas! aujourd'hui le béni sanctuaire
N'est qu'un mur délabré!
Le sauvage n'a plus son temple tutélaire,
Son refuge sacré!
Il erre, sombre et triste, au milieu des ruines
Que l'herbe vient couvrir,
Cherchant de quel forfait les vengeances divines
Ont voulu le punir!

Il n'entend plus la voix de sa joyeuse cloche
Annonçant, tour à tour,
Que déjà du repos l'heure calme s'approche
Ou qu'enfin il est jour!
Il n'entend plus jamais les chants des brunes vierges
Elevant, vers le ciel,
Une âme toute en feu comme les pâles cierges
Qui brûlaient sur l'autel!

Le dimanche, autrefois, c'était fête au village:
Aujourd'hui tout est deuil!
De son humble maison le timide sauvage
Ne laisse plus le seuil!
Son cœur se refroidit et sa vertu chancelle
Sous le poids du malheur
Comme on voit chanceler une frêle nacelle
Sur la mer en fureur!

Et l'on dit que le soir, lorsque d'épaisses ombres
Enveloppent ce lieu,
On voit passer souvent, au milieu des décombres
De la maison de Dieu,
Une forme suave, aussi blanche et légère
Que le sont les vapeurs;
Et puis elle paraît s'asseoir sur une pierre
Et répandre des pleurs.

Et plus loin, sur le bord de la belle cascade,
Quand on approche un peu,
On voit un spectre nain qui sautille et gambade,
Et, de ses yeux de feu

Regarde sans cesse, en riant avec malice,
Le saint temple détruit;
Puis, soudain, il s'élance au fond du précipice
Dès qu'une étoile luit.

Et l'on croit, au hameau, que cette forme exquise,
Ce fantôme brillant
Qui visite, la nuit, les restes de l'église
Et s'assied en pleurant,
C'est l'ange à qui le ciel a confié la garde
Du village Huron,
Et que le spectre affreux qui rit et le regarde
Est un méchant démon.

III.

Qui donc sera vainqueur dans cette lutte étrange
Entre l'Esprit céleste et le spectre maudit?
Le sourire du nain ou la larme de l'ange?
Ecoutez ce qu'un jour une femme entendit.

Une jeune Huronne allait seule, en silence,
Pleurant son bien-aimé qui venait de mourir:
Sous un feuillage épais que la brise balance
Elle vient s'arrêter pour mieux se souvenir.

Comme un saule rompu son front pâle s'incline;
Ses regards enivrés commencent à languir!
Tout flotte vaguement!... le jour au loin décline!...
Elle entend des accords qui la font tressaillir:

" C'est en vain que tu veux, démon de la vengeance,
" A ce peuple ravir sa plus chère espérance
" Et le germe sacré de sa vieille croyance!

" De ses débris fumants le temple renaîtra!
" Au dessus du hameau la croix de fer luira!
" Et sur le saint parvis le sauvage prîra!

" Et la vierge Huronne ira dans la prairie
" Cueillir, comme autrefois, la fleur la plus jolie
" Pour orner, chaque jour, l'image de Marie!

" Car la vierge est pieuse avec simplicité:
" Et sur ces bords heureux la douce charité
" Auprès de l'indigence a toujours habité."

Et ce chant prophétique était comme un dictame
Pour le cœur affligé de cette jeune femme !

Elle vit aussitôt l'ange tout radieux
Essuyer sa paupière et remonter aux cieux !

Elle vit, près de la chute, le nain immonde
Grincer des dents, rugir et s'enfoncer dans l'onde !

Elle vit s'élever, au milieu du hameau,
Sur les cendres du temple, un beau temple nouveau !

.....
....

Que ton rêve était doux, jeune fille Huronne !
Ce temple que tu vis que le ciel te le donne !

PAMPHILE LEMAY.

PHARES ET LEURS LUMIÈRES.

Des hommes d'une patiente érudition ont compulsé les documents que l'antiquité nous a légués, pour savoir si ses marins avaient jeté sur les mers qu'ils fréquentaient quelques jalons au moyen desquels ils pussent retrouver leur route à travers les écueils : Homère, Pline, Strabon et autres ont tour-à-tour été consultés sur ce point, mais leurs réponses paraissent souvent enveloppées d'un certain mystère. La passion du merveilleux, le désir de tout expliquer ont entraîné des écrivains au-delà des bornes de la saine raison, quand ils ont ôsé imaginer que les Cyclopes auraient été les messagers des dieux chargés d'éclairer les ondes : les Cyclopes étaient alors d'assez mauvais serviteurs, puisqu'Ulysse, par une nuit épaisse, vint heurter sa flotte contre leur île, avant de l'avoir aperçue, ainsi qu'Homère le rapporte dans l'Odyssée. Mais on range sans peine cette fiction au nombre des contes mythologiques. Il est plus vraisemblable que le colosse de Rhodes, par exemple, fut une construction destinée à indiquer aux navigateurs l'entrée du port de cette ville : au moins est-il certain que le colosse a existé ; érigée environ 300 ans avant l'ère chrétienne, cette statue énorme fut en partie démolie par un tremblement de terre quatre-vingts ans après son achèvement, et en 672 de notre ère, l'airain dont elle se composait fut vendu, par les Sarrasins, à un marchant juif d'Edesse pour la somme de £36,000. On sait encore quelque chose d'à peu près certain touchant la destination de la fameuse tour d'Alexandrie que les Anciens regardaient comme l'une des sept merveilles du monde, et qui, élevée sur l'île de Pharos, en face de cette ville, en prit le nom. Au rapport de Strabon, on y lisait l'inscription suivante qui est assez significative : " Sostrate de Cnidos, fils de Dexiphanes, aux dieux sauveurs pour le salut des matelots." Selon Joseph, on entrete-

nait de la flamme au sommet de cette tour et la clarté pouvait en être aperçue, en mer, à une distance que les traducteurs de cet historien estiment à 34 milles anglais, d'où les ingénieurs modernes ont conclu qu'elle devait avoir au moins 550 pieds d'élévation au-dessus des rives plates de l'Egypte. Pline qui fournit d'amples détails sur cette tour, porte le coût de sa construction à une somme égale à £390,000 de notre monnaie. Le même auteur fait encore, dans ses ouvrages, une courte mention des phares d'Ostie et de Ravenne. Le temps qui use tout, ayant effacé jusqu'aux dernières traces de ces monuments que l'antiquité montrait sans doute avec gloire, il est inutile de prendre part aux discussions des antiquaires touchant des questions de détails relatifs à leur genre d'architecture ou à leurs dimensions. Au reste, à part quelques faits isolés sur l'authenticité desquels il ne saurait exister de doute, on peut dire que l'histoire des phares de ces époques si éloignées de nous, est remplie d'incertitudes. D'ailleurs, l'intercourse des nations n'était pas alors assez développée, le commerce, ce nerf du monde moderne, n'était pas suffisamment passé dans les mœurs des peuples pour les pousser, invinciblement comme de nos jours, vers ces travaux publics qui tendent à rendre la navigation des océans aussi sûre que la locomotion sur terre ferme. Encore quelques années et l'on aura peut-être résolu le problême ; mais, en attendant, on chercherait en vain les vestiges d'une institution largement établie, dans des siècles dont le génie n'était point réellement propre à en favoriser la diffusion. Car, il est de fait que l'esprit des sociétés anciennes était surtout celui des guerres, des conquêtes : on ne voyait pas alors de moyen plus sûr d'étendre son influence, d'augmenter les richesses de l'Etat et celles des particuliers. " Quand les Athéniens " sentirent la nécessité d'une marine, trop remplis de l'esprit de conquête, " ils n'aspirèrent à l'empire de la mer que pour usurper celui du continent, " et depuis, leur commerce s'est borné à tirer des autres pays les denrées et " les productions nécessaires à leur subsistance. Dans toute la Grèce, les " lois ont mis des entraves au commerce." [1]

Ce qui est vrai des Grecs l'est également d'un grand nombre de nations de l'antiquité. Les peuples modernes, au contraire, regardent le système des échanges internationaux comme la voie la plus assurée d'arriver à la prééminence. On a bien, il est vrai, aujourd'hui encore, des guerres même assez nombreuses ; mais ceux qui les conduisent n'ôsent pas toujours avouer qu'ils les ont entreprises dans un but d'agrandissement : ce serait un anachronisme aux yeux de tous. Chacun semble sentir que " si la lutte s'établissait " aujourd'hui entre Rome et Carthage, Carthage aurait pour elle les vœux " de l'univers ; " qu'"elle aurait pour alliés les mœurs actuelles et le génie " du Monde." [2]

1 J. J. Barthélémy. *Voyage du Jeune Anacharsis, Tome V. chap. LV. page* 284.

2 Benjamin Constant. *Esprit de Conquête, chap. II.*

Traitant une question qui souvent touche de très-près à la science, je n'ai cependant pas l'intention d'entrer dans les détails de génie et d'optique qui s'y rattachent : je ne serais d'ailleurs intelligible qu'avec le secours de planches qui ne peuvent trouver place dans cette *Revue*, et que beaucoup de lecteurs n'auraient peut-être pas la patience d'étudier. Chacun peut, au reste, consulter avec fruit les ouvrages qui ont été écrits sur cette matière : car, rendons-lui cet hommage, la science moderne a cherché à approfondir à peu près tout ce qui est tombé sous l'observation de l'homme, et si quelque fois elle s'est égarée, elle a, dans un grand nombre de cas, rendu des services immenses par les découvertes auxquelles elle a donné lieu.

I.

Les signaux employés sur mer pour indiquer au navigateur l'endroit du péril sont de diverses sortes : drapeaux, cloches, trompettes, canons, phares, etc, ont tour-à-tour, quelque fois simultanément, été mis en œuvre selon les lieux et suivant le degré d'efficacité dont on avait besoin ; mais les phares ont toujours joué le rôle le plus important ; ils ont toujours été le signe le plus certain parce que le travail de la lumière est constant, et que, quelque soit la direction du vent, la violence de la tempête, ses rayons pénètrent également de tous côtés, partout où on les dirige à travers les ténèbres. Originairement, les phares étaient peu nombreux, et leur lumière était nourrie par un simple feu de bois ou de charbon au sommet d'une tour élevée, tantôt aussi sur la cîme même des rochers, tantôt sur la crête des côteaux voisins des rives. Outre les phares que j'ai déjà cités, ou du moins ce que l'on présume avec quelque vraisemblance avoir été des phares dans l'antiquité, on pourrait mentionner la Tour de Coruna, en Irlande, qui, selon la tradition de ce pays, était surmontée d'une lumière destinée à éclairer la mer ; l'Autel de César, à Douvres, et la Tour d'Ordre, à Boulogne, dont les ruines sont décrites par l'auteur anglais Cambden ; un phare d'origine romaine près de Holywell, mentionné par Pennant, et quelques autres sur lesquels on a plutôt des présomptions que des données positives. Rien, au reste, n'indique que ces constructions aient été d'une bien haute importance. A mesure que la navigation prit du développement, les phares firent eux-mêmes des progrès : la Tour de Corduan, à l'embouchure de la Garonne, complétée en 1610, vingt ans après sa fondation, construite en maçonnerie, mesure 197 pieds de hauteur et est protégée, à sa bâse, par un mur de circonvallation qui décrit un cercle de 134 pieds de diamêtre ; c'est contre ce rempart que la mer brise ses flots. Dans l'enceinte sont les logements des

gardiens. Dans la tour même se trouvent une chapelle et plusieurs appartements servant de magasin. Le phare d'Eddystone, commencé en 1696, deux fois rasé par les vagues, fut reconstruit, en 1759, sur le même rocher à quinze milles de Plymouth. Les premières constructions étaient en bois de charpenterie, et dans l'un des orages qui les firent disparaître, M. Winstanley, ingénieur, périt avec ses hommes pendant qu'ils étaient à faire au phare des réparations devenues nécessaires. La tour actuelle a 68 pieds d'élévation : la partie inférieure est en maçonnerie dont les pierres de fortes dimensions sont réunies en queue d'aronde. Après un siècle d'existence, au milieu d'une mer dont les fureurs sont extrêmes, cet ouvrage reste intact, quoiqu'il n'ait aucune protection extérieure. Ces phares ainsi que ceux de Skerryvore, près de la Mersey, de Bell Rock, sur les côtes de l'Ecosse, et autres d'importance analogue, sont de construction moderne. La tour de Skerryvore, bâtie sur un rocher à 12 milles des côtes, a une hauteur de 138 pieds, 48 pieds de diamêtre à sa bâse et 16 au sommet. Alan Stevenson, l'ingénieur chargé de ce travail, estime qu'elle contient environ 58,580 pieds cubes de maçonnerie : massif énorme, cinq fois plus considérable que l'Eddystone qui soutient pourtant de si rudes assauts. La tour de Bell Rock, quoique plus petite que celle de Skerryvore, n'en est pas moins une œuvre de génie de premier ordre. A mer haute, le rocher sur lequel elle est assise, se trouve caché sous seize pieds d'eau. Les travaux ne pouvaient durer chaque jour que quelque heures pendant lesquelles l'eau se retirait. Un jour, l'ingénieur et ses ouvriers, au nombre de trente-un, se virent surpris par le flot montant, sans moyen de sauvetage, une vague ayant emporté le bateau qui les avait conduits sur le rocher. Quand on leur apporta du secours, ils allaient être submergés.

On peut se former une légère idée des vastes proportions de ces ouvrages et des difficultés qui en accompagnent la confection, quand on sait que la tour de Skerryvore et ses accessoires coûtent £87,000, et celle de Bell Rock £61,000 ; il a fallu des années d'expériences et de recherches pour découvrir où était la clef qui devait assurer la solidité de ces immenses colonnes battues par les flots. La grande force de résistance du fer avait laissé croire à quelques-uns qu'avec ce genre de matériaux, il serait possible d'élever des constructions sur une vaste échelle et qui offrissent comparativement peu de surface à la mer : mais des phares appuyés sur des pilliers en fer ont démontré, par leur destruction soudaine, qu'un fort massif est supérieur à une charpente en fer quelque savamment combinée qu'elle soit ; que le *poids* l'emporte sur la *force* comme gage de stabilité. Un phare superbe de 120 pieds d'élévation, construit en fer dans les îles Scilly, a été rasé par la mer quoiqu'on eût pris toutes les mesures suggérées par la prudence et l'habileté pour le river au roc.

II.

Primitivement, comme je l'ai dit déjà, les phares étaient éclairés au moyen de feux ordinaires : mais on substitua successivement à cette flamme sans vigueur, la lumière de lampes à l'huile munies de réverbères sphériques, paraboliques, puis des lampes auxquelles on adapta la lentille de Fresnel qui, dans un grand nombre de cas, remplaça les anciens réverbères.

Le point essentiel dans l'illumination d'un phare est qu'on puisse apercevoir à une grande distance le point lumineux afin de dévier à temps pour éviter le naufrage : la quantité, le volume de la lumière est moins nécessaire que son intensité, ou sa puissance de pénétration à travers le milieu atmosphérique rendu lui-même souvent très-dense par les brouillards. Ce besoin d'une lumière fortement pénétrante semble avoir été compris depuis de longues années, quoique le phare d'Eddystone, l'un des plus importants de l'Angleterre et célèbre par les difficultés de génie que Smeaton eut à vaincre pour l'ériger sur ce roc baigné par la mer, fut, jusqu'en 1811, éclairé au moyen de vingt-quatre chandelles. Pourtant, dès 1784, le Genevois Argand avait trouvé le secret de produire une lumière plus vive que celle qui illumine encore la simple chaumière. Argand avait observé qu'une mèche très-fine donne une lumière d'un petit volume mais très-brillante, parce que toute la flamme est en contact immédiat avec l'air qui soutient la combustion ; il avait également remarqué que si l'on veut obtenir une plus grande quantité de lumière en recourant à une plus forte mèche, la combustion ne s'opère qu'à la circonférence, tandis que du centre se dégage une fumée épaisse qui en obscurcit l'éclat. Le Genevois conçut l'idée d'appliquer une mèche circulaire sur un tube dans l'intérieur duquel passe un courant d'air, et l'addition d'une cheminée en verre qui lui fut suggérée par une circonstance toute fortuite, compléta le système des lampes qui portent son nom. Cette lampe d'Argand a subi beaucoup d'améliorations de détails, mais le principe est toujours resté le même : elle a été et elle est encore très souvent employée dans l'illumination des phares.

Bude obtint une lumière très-vive en faisant passer un courant d'oxigène dans l'intérieur de la lampe d'Argand : l'oxigène était placé dans un réservoir et communiquait avec la mèche par un tube interne. On a essayé d'utiliser cette lumière pour éclairer la Chambre des Communes, en Angleterre, divers autres édifices publics et quelques phares ; mais les inconvénients qui résultaient de l'emploi de l'huile liquide l'ont fait abandonner dans la plupart des cas, pour les édifices surtout, lors de la découverte du gaz à éclairage.

Il y a une trentaine d'années, le lieutenant Drummond fut chargé de préparer une carte géographique de l'Irlande. Il procéda par le système ordinaire de la triangulation. Dans un travail de ce genre, on divise le pays sur lequel on opère en plusieurs vastes triangles dont les angles sont souvent très-éloignés les uns des autres. Divers procédés ont été employés pour apercevoir ces points d'une station à une autre : ainsi, on s'est servi de la lumière du soleil réfléchie par un miroir poli ; quelque fois ce sont des feux de Bengale qui, lancés la nuit, permettent de découvrir le point recherché ; d'autres fois, de puissantes lampes d'Argand ont formé d'excellents indicateurs. Drummond ayant à combattre une atmosphère brumeuse, suggéra de diriger un jet d'oxigène sur une flamme entretenue devant une boule de chaux. Les deux points où se faisaient les observations étaient à soixante-sept milles de distance l'un de l'autre. Pendant plus de deux mois, le temps fut si chargé que les ingénieurs ne purent apercevoir les feux dont on s'était servi jusqu'alors ; mais du moment que la lumière à chaux fut en activité, ils la virent briller d'un vif éclat quoique le point lumineux ne fût pas plus gros qu'un marbre. Drummond perfectionna son système ; à l'oxigène, il unit l'hydrogène qu'il fit brûler sur la chaux ; il s'était d'abord servi d'une lampe à alcool dont il nourrissait la flamme avec de l'oxigène. On raconte que dans une autre expérience, la lumière à chaux fut assez vive pour permettre à une personne d'apercevoir l'ombre de ses doigts se dessiner très-nettement sur un mur à dix milles de distance. Chacun a peut-être eu occasion d'observer que la chaux et certaines autres matières terreuses soumises à une forte chaleur deviennent lumineuses à un degré presqu'inconcevable. La flamme d'une lampe à alcool nourrie par un jet d'oxigène produit une chaleur d'une extrême intensité. Les barytes, l'alumine, le silex et le platine entrent rapidement en fusion à la chaleur d'un jet d'oxy-hydrogène en ignition.

Malgré ses excellentes qualités, la lumière de Drummond ne paraît pas avoir été souvent adoptée pour l'éclairage des phares. Les difficultés pratiques qui accompagnent son application ont quelque fois découragé les ingénieurs. Une invention nouvelle, d'ailleurs, a toujours ceci contre elle, qu'il faut commencer par sacrifier tout ce qu'elle remplace ; plus d'une théorie intrinsèquement utile a pris des années à se concilier des partisans pour cette seule raison qu'il fallait détruire tout ce que le passé avait édifié, et, par dessus tout, heurter les préjugés de la routine.

Il est bien rare qu'une découverte, quand même elle n'est pas de première importance, ne compte pas au moins deux ou trois inventeurs : on attribue généralement à Drummond celle de la lumière de calcium ; cependant, un journal de New-York conduit avec beaucoup de talent, le *Scientific American*, réclame en faveur du Dr. Hare le mérite de cette invention. Le Dr. Hare, selon cette feuille, est né à Philadelphie en 1781, et ce serait égale-

ment lui qui aurait le premier employé le chalumeau à gas oxy-hydrogène dont une description a été publiée dans les *Annales de Chimie*, en France, et dans le *Philosophical Magazine*, en Angleterre, en l'année 1802, c'est-à-dire trente-ans environ avant que Drummond lui-même en fit usage pour combiner ces gaz, afin d'en produire un jet devant une boule de chaux.

Il est, enfin, une autre espèce de lumière dont on a commencé à tirer parti depuis deux ans à peine, pour l'éclairage des phares, et dont l'intensité ne le cède qu'à celle des rayons du soleil : c'est la lumière obtenue au moyen d'un appareil magnéto-électrique. Depuis plusieurs années, on avait essayé d'utiliser la lumière électrique, mais la pile voltaïque dont on faisait usage pour dégager l'électricité, n'avait pu garantir le succès : puis l'exiguité du volume de la flamme la rendait tout-à-fait inapplicable aux instruments catoptriques et dioptriques encore employés pour réunir les rayons lumineux et les porter à des distances convenables. Voici les détails qu'une revue anglaise donne au sujet de la lumière magnéto-électrique : —

" Mr. F. H. Holmes a amélioré une machine électro-magnétique et l'a appliquée aux phares. Le courant est sous parfait contrôle : la lumière est constante et uniforme ; on peut accroître la puissance de cet appareil sans augmenter le nombre des lentilles, on peut le rendre assez fort pour émettre une lumière qui permette de lire à vingt milles du point lumineux. On a objecté que cette lumière, en raison de son peu de volume, serait invisible à une distance considérable. Cette objection semble fondée quand on considère que la grandeur apparente des objets éloignés dépend de l'angle visuel. Mais la loi des angles de vision ne s'applique pas au cas des corps lumineux par eux-mêmes, comme il est facile de le démontrer. En effet, un bout de fil métallique est presqu'invisible au milieu d'une forte lumière ; mais si on le rend lumineux au moyen d'un courant électrique, il semble augmenter en diamêtre à mesure qu'il devient plus brillant. Le point essentiel à considérer est celui du coût de la lumière magnéto-électrique comparé avec celui de la lumière à l'huile. Le Directeur général des phares de France a fait un rapport à son gouvernement touchant le coût de l'appareil et sur celui de son entretien, qui, tous deux, sont largement en faveur de l'appareil magnéto-électrique ; inutile de dire que, dans ses calculs, le Directeur avait en vue une égale quantité de lumière dans un cas comme dans l'autre.

" La lumière magnéto-électrique est employée pour le phare de Dungeness, sur les côtes d'Angleterre, depuis 1862. Il y a deux petites lentilles dans la lanterne et deux régulateurs pour chaque lentille. Il n'y a qu'une seule lumière en activité à la fois.....

" Cette lumière a été aperçue par les capitaines de steamers à une distance beaucoup plus considérable que celle de la lumière à l'huile. Le professeur Farady a beaucoup appuyé sur ce point dans son rapport. Pour obtenir de l'appareil la plus grande somme de lumière possible, il n'y a qu'à

doubler le nombre des aimants, et c'est chose facile, parce que tout est en double dans cet appareil, de telle sorte que, dans un temps brumeux, on peut reporter toute la force des deux mécanismes sur un seul instrument, et, par ce moyen, doubler l'intensité de la lumière. Le gouvernement français a fait construire un appareil double de ce genre au cap La Hève, près du Hâvre. D'après les estimés de M. Regnault, directeur général des phares de France, le coût d'une machine électrique serait plus considérable que celui de l'appareil d'un phare ordinaire ; mais prenant en considération la quantité de lumière obtenue, il y aurait économie de moitié, tandis que les frais d'entretien seraient réduits des deux tiers. La lumière de Dungeness égale en quantité celle de quatorze lampes à l'huile avec quatre mèches concentriques chacune. La puissance pénétrante de la lumière électrique est ce qui constitue sa supériorité sur tous les systèmes d'éclairage usités jusqu'ici. De toutes les lumières obtenues par des moyens chimiques, celle qui résulte de la combustion, sur une boule de chaux, de l'hydrogène combiné avec l'oxigène a été la plus intense, mais la flamme électrique est beaucoup plus pénétrante que toute autre produite par une action chimique."

Le même journal enrégistre les observations suivantes qui ne sont pas sans intérêt au point de vue scientifique ; elles se rattachent au même sujet et sont le résultat d'expériences multipliées qu'il a fallu faire avant d'arriver à une solution satisfaisante :

" Le grand objet de ceux qui se dévouent à l'amélioration des phares est d'obtenir une lumière d'une grande intensité afin qu'elle perce au loin à travers les brouillards, et l'étincelle électrique est regardée comme la lumière artificielle la plus intense. Mais pour être efficace, il faut qu'elle soit constante. L'électricité de frottement produit une série d'étincelles extrêmement vives et pourrait être employée avec avantage pour illuminer les phares par un temps parfaitement sec, mais la moindre humidité porte les charges vers la terre. Une batterie galvanique fournit une lumière électrique intense, mais le courant n'est pas constant ; il s'affaiblit à mesure que la solution placée dans la batterie se sature par suite de la décomposition des éléments. On peut produire des courants électriques constants au moyen d'une machine magnéto-électrique qui n'exige aucune batterie, pourvu que les hélices tournent avec une vitesse uniforme..... Des fils courts mais d'un fort diamètre donnent *beaucoup* d'électricité, mais des fils longs et fins fournissent une électricité *intense*. Il résulte de là qu'il existe certaines lois connues en vertu desquelles une machine magnéto-électrique peut produire un courant électrique d'un montant donné avec une proportion entre sa quantité et son intensité."

M. Holmes, l'inventeur de l'appareil dont il est question dans cet extrait, a poussé la perfection de son instrument à un degré qui laisse peu à désirer, s'il est possible d'en juger par les résultats. Il est digne de remarque qu'au

moment où la navigation de l'Océan, celle de l'Atlantique surtout, entre dans une phase nouvelle en substituant rapidement les bateaux à vapeur aux voiliers, même pour le transport du fret, la science offre des moyens nouveaux de se prémunir contre les dangers de la mer, et favorise ainsi l'esprit d'entreprise des armateurs. Cette révolution dans les vaisseaux de transport sur les grandes mers s'opère avec une rapidité qui a fait dire à quelques uns qu'avant dix ans peut-être, la marine à vapeur aura monopolisé le commerce, et les voiliers seront tout-à-fait tombés au second rang. Une statistique établit qu'en 1862, le tonnage des steamers entrés dans le port de Liverpool était de 188,715 tonnaux, et qu'en 1863, après un progrès constant, il était arrivé au chiffre de 756,420. Six lignes de steamers transatlantiques faisant le service des malles comptent à elles seules cinquante-cinq navires : il s'en trouve un bon nombre d'autres engagés dans le simple transport des marchandises. Presque tous ces vaisseaux, la plupart en fer, sont sortis des chantiers de la Clyde.

III.

Telles sont, en un court résumé, les sources diverses où l'industrie de l'homme a été puiser la lumière pour l'éclairage des phares. Cependant, ces découvertes n'auraient eu qu'une importance secondaire s'il n'avait pas aussi trouvé le secret de la soumettre à sa volonté, de s'en rendre maître pour la conduire au gré de ses besoins. Les rayons lumineux procédant en ligne droite à travers un milieu de même densité, il est évident qu'ils se dispersent de tous les côtés du corps qui les émane, qu'ils soient le produit d'une action chimique ou le résultat d'un dégagement électrique : selon l'un ou l'autre cas, la qualité de la lumière est différente, mais voilà tout ; elle est toujours soumise aux mêmes lois physiques. De cette dispersion de la lumière, il suit qu'une bien petite portion arrive à l'œil de l'observateur, si petite que, dans la pratique, elle est inappréciable à de grandes distances. C'est pour changer l'effet naturel de ce rayonnement et diminuer la perte de lumière qui en résulte que les réverbères et les lentilles ont été adaptés aux lampes d'Argand et à la flamme électrique. Des observations faites avec beaucoup de soin ont démontré qu'une lanterne fixe munie de réverbères ordinaires, donne une lumière dont l'efficacité, estimée en chiffres, est 350 fois celle de la même flamme dépourvue de moyens de réverbération ; dans les phares à lumières tournantes et dont les réverbères sont plus puissants, l'augmentation est de 450.

Cependant, par une de ces lois éternelles qui rappellent sans cesse l'homme à son néant et lui démontrent combien la nature est grande même dans ses

moindres détails, il arrive qu'avec les instrumens les plus parfaits que l'optique ait inventés, une portion de l'objet qu'il croyait tenir en entier lui échappe : les douze-dix-septièmes seuls sont le prix de son labeur ; près d'un tiers de la somme totale est perdu par suite de la propriété intrinsèque de la lumière à rayonner. Mais le savant qui doit tant de succès à son opiniâtreté, refait patiemment ses calculs et cherche, par de nouvelles combinaisons, à faire entrer dans les limites qu'il avait tracées et où elle serait le plus utile, cette fraction d'un élément si subtil que la science moderne en a assimilé la théorie à celle du son. Jusqu'à ce qu'il soit arrivé à ce résultat, il se console en se flattant d'avoir trouvé une équation nouvelle, à savoir que " la puissance illuminante d'un miroir parabolique est égale au quotient de " la surface du cercle qui le coupe dans le plan de sa plus grande double " ordonnée divisé par la surface de la plus grande section verticale de la " flamme, et diminué de la somme de lumière perdue dans le procédé de la " réflexion," formule suffisamment approximative pour l'usage de ceux qui s'occupent plutôt de l'application pratique que de pure théorie.

L'augmentation de la puissance d'illumination produite par l'emploi de la lentille de Fresnel est égale " au quotient de la surface de la lentille " divisée par la surface de la flamme." La divergence des rayons lumineux étant plus considérable avec les miroirs paraboliques que dans les lentilles, cette dernière est préférable pour l'éclairage des hautes mers où il est à propos de porter la lumière à de grandes distances afin d'avertir de bonne heure le marin, tandis que le miroir est généralement plus estimé pour les phares construits sur les côtes de bras de mer à cause de l'étendu de l'horizon qu'il illumine, et surtout parce que la divergence verticale des rayons permet au nautonier d'apercevoir les approches du phare, effet qu'on ne saurait obtenir avec le système dioptrique sans changer l'angle du faisceau lumineux au détriment des vaisseaux naviguant à de plus grandes distances.

Les deux systèmes ont été conçus dans le même but, celui de réunir en un seul faisceau horizontal les rayons lumineux pour diriger toute la lumière émanée par un corps vers les points nécessaires, dans le cercle où ils puissent être utile à l'homme. Je me souviens avoir promis au lecteur de lui tenir un langage facile à comprendre. Il suffira donc, pour le plus grand nombre, de savoir que les réverbères sphériques ou paraboliques *réfléchissent* les rayons lumineux, et que les lentilles les *réfractent*. Il n'est probablement point nécessaire d'ajouter que les réverbères sont en métal, et les lentilles en verre. Les premiers appartiennent au système catoptrique, et les secondes constituent le système dioptrique. Ce dernier est généralement attribué à Augustin Fresnel dont il porte le nom, quoique Buffon et Condorcet en aient eu des idées assez exactes : Fresnel semble cependant avoir travaillé sur ses propres données. Arago qu'il a voulu présenter comme le principal auteur de cette découverte, sans doute parce qu'il avait eu occasion de le consulter,

a constamment nié avoir eu aucune part dans le mérite de l'invention. C'est là un exemple de délicatesse et de probité qu'on ne rencontre pas tous les jours. Mais les véritables savants n'ont pas besoin de se jalouser.

L'appareil catoptrique exige autant de lampes que de réverbères. Chaque flamme éclaire une portion de l'horizon. Si au foyer d'un miroir parabolique, on pouvait placer une flamme égale à un point mathématique, son rayon serait réfléchi par le réverbère à angle droit avec l'axe de la parabole ; mais les lumières ayant toujours une certaine étendue, il suit qu'en vertu de cette loi que *l'angle de réflexion égale l'angle d'incidence*, les rayons de l'extérieur de la flamme formant, à la courbe de la parabole, un angle avec le rayon central, cet angle est le même dans la réflexion, et de là cette divergence qui affaiblit la puissance du faisceau lumineux du système catoptrique. La plus grande divergence étant de 14° 22′ avec une lumière d'un pouce de diamètre placée dans un foyer situé à quatre pouces du sommet de la parabole, la plus grande double ordonnée étant de 21 pouces, il faut vingt-six réverbères et autant de lampes pour éclairer tout l'horizon à la fois. 14° 22′ est le point où la lumière est la plus faible, et 5° 16″ celui où elle a le plus de puissance, où elle puisse être comparée à la lumière obtenue au moyen des lentilles ; on peut donc dire que, dans une lanterne fixe, la lumière la plus forte que fournissent 26 réverbères, éclaire seulement le tiers de l'horizon. Dans l'appareil catoptrique, les lampes et leurs réverbères sont distribués dans le périmètre de la lanterne. Une ou plusieurs lampes peuvent s'éteindre, et il en reste encore un bon nombre pour éclairer l'horizon. Si la lanterne est tournante, cet accident n'entraîne point de suites bien fâcheuses, car la lumière des lampes en activité supplée jusqu'à un certain degré à celle des lampes éteintes.

Le système dioptrique a ses avantages et ses défauts. Les lentilles forment un cercle autour de la lenterne et une seule lampe au centre fournit toute la lumière nécessaire : si cette lampe vient à s'éteindre, comme cela est arrivé quelque fois, le phare cesse d'être utile pour quelques heures pendant lequelles on en aurait peut-être le plus besoin. Du reste, la lentille de Fresnel est l'instrument le plus puissant que l'on connaisse pour réunir et porter au loin les rayons lumineux ; c'est aussi celui qui entraîne le moins de frais d'entretien pour une même quantité de lumière. Il paraît, d'après des expériences qui ont été faites en Angleterre, en 1832 et 1833, qu'une des grandes lentilles annulaires employées pour les lumières tournantes de premier ordre, produit autant d'effet que huit grands réverbères, et que la dépense d'huile est de 3. 6 pour l'appareil catoptrique contre 1 pour le système dioptrique. Enfin, vu la distribution égale des rayons à travers le cercle lenticulaire de l'appareil dioptrique, la lumière est aperçue sur tous les points de l'horizon avec une régularité que les réverbères ne peuvent permettre.

M. Alan Stevenson, l'ingénieur auquel fut confié la direction des travaux du phare de Skerryvore, estime à £950 les frais de l'établissement d'une lumière fixe composée de vingt-six réverbères, et ceux de son entretien, comprenant l'intérêt sur le coût de l'appareil, à £425 par année; l'établissement d'une lumière fixe d'après le système de Fresnel, coûte £1511, mais l'entretien annuel n'est que £285. La dépense est donc, chaque année, £140 en faveur du système de Fresnel, tandis que la moyenne de l'effet produit est quatre fois plus considérable avec les lentilles qu'au moyen des réverbères.

Je pourrais terminer ici un travail que j'avais la ferme intention de renfermer en moins de lignes. Quoiqu'il se soit agi tout le temps de lumière, on me dira peut-être que je n'en ai point beaucoup répandu sur le sujet; mais la science se traite difficilement dans une revue périodique; elle est moins à l'étroit dans un livre; j'y renvoie le lecteur. Il y verra quels moyens ingénieux on a employés pour diversifier les signes distinctifs des différents phares; car il est facile de concevoir que si toutes les tours eussent été munies des mêmes lumières, on aurait souvent pris celle-ci pour celle-là, et loin d'offrir un gage de salut aux navigateurs, elles eussent porté des feux trompeurs qui les auraient attirés dans le péril. La nécessité de varier les signes a conduit à l'emploi du verre colorié, mais l'affaiblissement de lumière qui en résulte est un sujet d'inquiétudes nouvelles, de nouvelles recherches qui amèneront sans doute le rejet de cette espèce de verre, surtout dans les phares qui ont pour mission d'éclairer un lointain horizon. J'aurais peut-être dû dire aussi quelques mots des réglements sévères auxquels sont soumis les gardiens des phares, réglements qui ne le cèdent guères en rigueur à ceux que suivent le soldat devant l'ennemi, la sentinelle perdue au loin pour veiller à la sûreté de ses compagnons d'armes. Un gardien de phare, lorsque les lampes de la lanterne sont allumées, ne peut, sous aucun prétexte, pour aucune raison, s'absenter une minute sans être remplacé par un autre. Son devoir est continuel et de chaque instant, car la moindre irrégularité dans le fonctionnement des lumières peut tromper le marin et causer la perte d'un navire et celle d'un grand nombre de personnes.

Ce qui précède était écrit lorsqu'un journal de Londres, *The Shipping and Mercantile Gazette*, apportait les détails suivants sur l'essai d'une trompette marine inventée par M. Daboll. Le mérite de cet instrument consiste dans la disposition spéciale et la puissance de son mécanisme, plutôt que dans l'application d'un principe nouveau. Que le son soit produit par une cloche, une trompette ou un canon, la théorie est toujours la même : ce n'est qu'une question de choix des agents capables de faire naître les vibrations.

On lisait dans ce journal, numéro du 30 mars dernier : " Il appert, par un rapport parlementaire qui vient d'être publié que la Chambre de Commerce approuve l'achat d'une trompette de Daboll, de 32 pouces de diamêtre, pour la somme de £950, cette trompette devant être employée au Golfe St. Laurent. Une trompette moins considérable est déjà en usage à Dungeness. Il paraît, par les expériences qui ont été faites, que la puissance effective de cet instrument est beaucoup amoindrie en sortant de la ligne de l'axe ou embouchure, à tel point que, tandis que le son était distinctement entendu à une distance de 2½ milles, le steamer de la maison de Trinité étant dans une position favorable, il devint nécessaire de l'approcher à ⅓ de mille lorsqu'il se trouvait à angle droit avec l'axe de la trompette. Le secrétaire de la Chambre de Commerce déclare que c'est là un défaut sérieux ; car, pendant que la trompette ayant son axe dirigé vers la mer, pourrait être clairement entendue des navires passants, d'autres vaisseaux pourraient approcher de chaque côté et échouer dans les baies de la côte sans avoir reçu aucun avertissement. Mais on peut probablement corriger cette défectuosité et disposer la trompette de manière qu'elle tourne dans un cercle et qu'elle lance ainsi tout le son ou la plus grande partie au moins vers la mer, sur tous les points de l'horizon." M. Daboll est américain, si je ne me trompe, et sa trompette marine dont il attend un si grand effet contre les brouillards, est d'invention toute récente. Comme on le voit par le rapport de l'expérience qui vient d'avoir lieu, le son est soumis aux mêmes lois que la lumière : comme elle, il est moins puissant à mesure qu'il s'écarte de l'axe ou du centre de l'instrument ; il est peut-être moins facile d'en répercuter les ondes que réverbérer la lumière ; mais il est très-rationel de recourir au procédé suggéré par M. le Secrétaire de la Chambre de Commerce pour obvier à l'inconvénient que l'on a remarqué dans cette trompette. La multiplicité des désastres sur mer, conséquence inévitable de l'augmentation du nombre de navires qui transportent, de tous les points du globe à un autre, les richesses du monde, attire l'attention des hommes de science et de génie. Un progrès en fait éclore un autre ; et il n'est pas douteux que si les côtes d'Amérique, l'entrée de notre immense Golfe et même la partie inférieure de notre beau fleuve, en quelques endroits si redoutables aux voyageurs en certaines saisons, étaient plus richement dotées de ces moyens perfectionnés d'éclairage dont je viens de présenter une imparfaite esquisse, on enrégistrerait moins souvent de si terribles naufrages. Il est facile de voir que la Chambre de Commerce de Londres envisage les choses à ce point de vue.

ADOLPHE LÉVÊQUE.

Il s'est glissé dans l'article de Mgr. Desautels, publié dans la dernière livraison, quelques fautes typographiques que le lecteur voudra bien corriger.

Page 286, 3e ligne du dernier alinéa, lisez *Affre* au lieu de *Alfred*.

Page 294, 7e ligne, lisez 1675 au lieu de 1695.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XIX.

DAME VEUVE REGNAUD.

Madame Regnaud était une de ces excellentes personnes qui se font aimer par tous ceux qui les connaissent, pour l'aménité de leur caractère et les qualités de leur cœur. Sans être ce qu'on peut appeler riche, elle jouissait d'une honnête aisance et vivait retirée, avec sa fille Mathilde, dans une de ses maisons, No. 7, rue St. Charles.

Ce fut chez madame Regnaud que le capitaine Pierre de St. Luc avait témoigné le désir de se faire transporter, au sortir de l'habitation des champs.

Quand la voiture arriva à la porte de la maison, Trim pria son maître de lui permettre d'aller prévenir madame Regnaud, et, passant par la cuisine, il courut lui dire que son maître venait lui demander l'hospitalité pour quelques jours ; qu'il était d'une grande faiblesse et d'une excessive excitation nerveuse ; que la plus grande tranquillité lui était nécessaire, et surtout qu'il fallait éviter de faire la moindre allusion à ce qui avait circulé sur son compte.

Il est facile de s'imaginer l'étonnement de madame Regnaud en apprenant que Pierre de St. Luc, non seulement n'était pas noyé, mais qu'il était

à sa porte lui demandant l'hospitalité. Elle avait connu Pierre tout enfant, et l'avait vu grandir sous les soins de M. Meunier. Elle se sentit toute joyeuse du choix que Pierre avait fait de sa maison, et elle se promit bien de ne rien épargner pour lui procurer tout ce qui pourrait lui être agréable, en attendant qu'elle put apprendre les particularités du mystère de sa résurrection.

— " Vous prendé garde de dire à mon piti maître que mossié Meunier il été mort; li sé rien, rien de rien."

Et Trim, sans attendre la réponse de madame Regnaud, courut à la voiture pour aider son maître à descendre.

Madame Regnaud courut ouvrir elle-même la porte à Pierre de St. Luc, qui descendait de voiture soutenu par son fidèle esclave. L'air pur d'une belle matinée de Novembre avait ramené un peu les forces du capitaine, et les couleurs de ses joues, un peu excitées par le trajet, ne lui donnaient pas tout à fait la physionomie d'un revenant, auquel s'attendait la bonne madame Regnaud.

—Et d'où viens-tu donc, mon cher Pierre ? lui dit-elle en le tutoyant.

—Vous n'y pas parlé à li, à c't'heure, di tout; li l'a son la tête malade; disé rien di tout ! moué va couri cherché médecin; dit Trim tout bas à l'oreille de madame Regnaud, en tirant la manche de sa robe.

—Tu as raison, lui répondit-elle, en lui faisant un signe; puis, se retournant vers le capitaine qui s'était assis sur un petit canapé :

—Repose-toi là un instant, en attendant que Mathilde ait préparé ta chambre. Nous allons envoyer chercher le docteur; quel docteur veux-tu avoir ?

Mathilde entrait en ce moment dans l'appartement. C'était une belle jeune fille de dix-sept ans, nouvellement sortie du pensionnat de madame Langlade. Son maintien modeste et ses cheveux noirs, lissés en bandeaux plats sur ses tempes, lui donnaient une expression de gracieuse timidité qui contrastait avec ses grands yeux créoles noirs, vifs et brillants, qu'ombrageaient de longs cils soyeux. Elle relevait d'une maladie nerveuse, contractée au pensionnat. Sa figure était pâle, et quelque chose annonçait chez elle une souffrance de l'âme qui avait survécu aux souffrances du corps.

En apercevant le capitaine, elle fit une respectueuse révérence.

—Eh bien, Mathilde, lui dit avec bonté madame Regnaud, ne reconnais-tu pas M. de St. Luc que tu avais coutume d'appeler, quand tu étais petite, ton cousin Pierre ? Viens donner la main et embrasser ton cousin.

—C'est une grande fille maintenant, et je suis bien sûre que tu ne l'aurais pas reconnue, n'est-ce pas Pierre ?

—Oh ! non, certainement que je n'aurais pas reconnu mon espiègle de petite Mathilde dans cette belle et gentille demoiselle.

Mathilde baissa la vue ; et ses joues et son front se couvrirent des plus vives carnations.

—Avance donc, Mathilde, et viens embrasser ton cousin ; je suis bien certaine qu'il n'a pas oublié, lui, le temps où il te faisait sauter sur ses genoux et qu'il t'appelait sa petite grichou. Allons, viens donc, Mathilde, faut-il que j'aille te prendre par la main ?

Pierre, qui s'aperçut de l'extrême confusion de la jeune fille qu'il voyait pour la première fois depuis quatre ans, se retourna vers madame Regnaud, et lui dit d'une voix qu'il cherchait à rendre calme, mais dans laquelle se trahissait malgré lui une certaine émotion :

—Oh ! ne pressez pas mademoiselle Mathilde, nous sommes presqu'étrangers maintenant ; bientôt j'espère que nous renouvellerons notre connaissance et qu'elle n'aura plus peur de celui qu'elle appelait son cousin Pierre !

—Non, non, reprit madame Regnaud, je n'aime pas les cérémonies. Allons, Mathilde, Pierre ne vient pas ici pour te faire la cour ; il vient chez moi comme chez sa maman, pour se rétablir durant sa convalescence, je veux que vous soyez comme frère et sœur ; ainsi, mes enfants, embrassez-vous.

—Eh bien, oui, reprit le capitaine, soyons frère et sœur, viens m'embrasser, Mathilde, viens comme autrefois.

La jeune fille s'approcha toute confuse et se penchant vers Pierre, celui-ci déposa sur son front un baiser plein de respectueuse bienveillance pour la fille de la respectable madame Regnaud.

—Je suis un peu faible, continua le capitaine, si vous me le permettez, je me coucherai un instant.

—La chambre de Pierre est-elle prête, Mathilde ?

—Oui, maman.

—C'est bien, nous allons lui donner le bras pour l'y conduire, pendant que Trim courra chercher le docteur. Et quel docteur veux-tu qu'on envoie chercher, Pierre ?

—N'importe lequel, je ne crois pas qu'il y ait rien de sérieux ; envoyez chercher le médecin de la maison.

—Nous n'en avons pas.

—Eh bien ! envoyez chercher le docteur Rivard.

En entendant prononcer le nom du docteur Rivard, Mathilde tressaillit et sa figure exprima une telle sensation de frayeur que le capitaine en fut frappé, quoiqu'il fît semblant de ne pas s'en être aperçu.

—Pas celui-là, Pierre, répondit madame Regnaud d'une voix brève ; j'ai des raisons pour que le docteur Rivard ne mette jamais les pieds dans ma maison.

L'agitation de madame Regnaud n'échappa pas à l'œil du capitaine, non plus qu'à Trim, qui avait aussi remarqué le mouvement de terreur de Ma-

thilde. Le capitaine réfléchit quelques minutes, puis il dit à Trim d'un air indifférent, d'aller chercher le premier médecin venu.

Pendant que Trim était allé chercher le médecin, madame Regnaud aida au capitaine à se transporter dans la chambre que lui avait préparée Mathilde. Celle-ci était sortie de l'appartement pour cacher sa confusion et la vive agitation que le nom du docteur Rivard lui avait fait éprouver. La chambre dans laquelle Pierre fut conduit avait été préparée avec une véritable coquetterie. C'était une chambre assez spacieuse, dont les fenêtres donnaient sur un jardin de fleurs ; un tapis de Bruxelles recouvrait le plancher ; sur une couchette de bois d'acajou surmontée d'une moustiquaire de mousseline blanche, placé dans une alcôve, un lit de duvet recouvert de draps blancs de fine toile attendait le capitaine. Sur un petit guéridon, placé au milieu de la chambre, il y avait un superbe bouquet de fleurs, dans un vase de cristal, dont les odorantes émanations embaumaient l'appartement. Un large fauteuil à bras était auprès du lit. Un miroir, sur une petite table à toilette, reflétait toutes les parties de la chambre.

—Pierre, tu te trouveras bien dans cette chambre, j'espère, c'est celle de Mathilde ; la meilleure et la mieux aérée de toute la maison.

—Pourquoi la priver de sa chambre, la pauvre enfant ?

—Ça ne la prive pas du tout, au contraire c'est elle-même qui l'a offerte, quand Trim nous a annoncé que tu étais en voiture à la porte.

—Elle est toujours bonne, j'allais dire ma petite Mathilde, mais c'est une grande et belle demoiselle maintenant !

—Elle n'est pas mal, n'est-ce pas ?

—Bien, très-bien !

—C'est bon, j'aime que tu la trouves de ton goût. Pauvre enfant, si jeune, sans père, sans protecteur, que moi sur cette terre, où il y a tant de méchantes personnes !.....

Un gros soupir vint interrompre madame Regnaud, dans l'œil de laquelle le capitaine vit rouler une grosse larme.

—Ne vous affligez pas, ma bonne madame Regnaud, je lui servirai de protecteur quand je serai à la Nouvelle-Orléans, et quand je n'y serai pas, je suis bien sûr que vous n'aurez qu'à vous adresser à M. Meunier.....

—M. Meunier ! s'écria madame Regnaud ; puis regardant Pierre, avec des yeux étonnés, elle se rappela ce que lui avait dit Trim, et s'apercevant que la conversation fatiguait le capitaine, elle lui dit affectueusement :

—Couche-toi, Pierre ; je vais t'envoyer Toinon pour te déshabiller ; un peu de sommeil te fera du bien.

—Pas besoin, je crois que je puis me déshabiller tout seul.

A peine le capitaine eut-il le temps de se mettre au lit que Trim arriva avec le docteur Fortin. Le docteur, après avoir examiné le capitaine, déclara qu'il n'y avait rien d'alarmant, un peu de fièvre mais bien légère et beau-

coup de faiblesse. Il recommanda un peu de bouillon et du repos, surtout d'éviter tout ce qui pourrait l'exciter; après quoi il partit en promettant de revenir dans l'après-midi.

Après avoir pris un bon bouillon de volaille que Mathilde lui prépara de ses mains, le capitaine s'endormit d'un profond sommeil. Madame Regnaud et Mathilde s'assirent auprès de son lit, et Trim courut à bord du Zéphyr donner à M. Léonard des nouvelles de son maître. Trim fit un paquet dans lequel il mit des hardes et du linge blanc pour le capitaine, et après l'avoir porté chez madame Regnaud, il retourna auprès de M. Léonard qui avait fait choix de cinq hommes bien armés et auxquels il donna des provisions pour deux jours. Trim conduisit ces cinq hommes à l'habitation des champs où ils devaient rester en compagnie de Tom, avec ordre d'arrêter toute personne qui s'y présenterait.

En revenant de l'habitation des champs, Trim entendit les cloches qui sonnaient les glas de son maître et il se hâta de se rendre à l'église, où nous l'avons vu assister à l'enterrement.

Vers les quatre heures de l'après-midi, le docteur Fortin alla voir le capitaine qui dormait d'un profond sommeil, ne s'étant pas réveillé depuis le matin.

—Comment le trouvez-vous, M. le docteur? lui demanda madame Regnaud à voix basse, tandis que Mathilde cherchait à lire sur sa figure ce qu'il en pensait.

—Je le trouve assez bien. Il ne faut pas le réveiller; laissez-le dormir tranquillement; ça ne sera rien, je pense. Quand il se réveillera, laissez-le prendre du bouillon et manger un peu de volaille. Voici une petite fiole dont vous lui ferez prendre la moitié ce soir, s'il a la fièvre. Je reviendrai demain matin, et je verrai ce qu'il y aura à faire.

—Et que pensez-vous de sa plaie au front?

—Ça ne sera rien; elle commence à se cicatriser; il serait bon de lui tenir un linge mouillé sur le front pour diminuer l'inflammation. Demain, je pense qu'il pourra se lever sans danger et manger comme d'habitude.

Le capitaine dormit encore plus d'une heure après le départ du docteur Fortin. En se réveillant il aperçut Mathilde au pied du lit, la tête appuyée dans une de ses mains et pleurant; sa couture était tombée sur le tapis. Sa mère l'avait laissée seule pour aller surveiller les préparatifs du souper, lui ordonnant de venir l'avertir aussitôt que le malade se réveillerait. Le capitaine, par délicatesse et pour ne pas causer de confusion à cette jeune fille en la surprenant au milieu des pleurs, fit semblant de continuer à dormir et se retourna dans son lit. Mathilde tressaillit, ramassa sa couture et s'essuya les yeux; un profond soupir s'échappa de sa poitrine, et alla réveiller jusqu'au fond de son cœur les sympathies de Pierre. "Pauvre enfant, pensa-

t-il, il y a quelqu'amour désappointé ou quelque grande douleur dans son âme si candide ! hélas, si jeune ! "

Quand il crut que la jeune fille avait eu le temps de sécher ses pleurs, il fit un mouvement et se frotta les yeux. Mathilde courut aussitôt appeler sa mère, qui apporta un bouillon. Le capitaine se sentait considérablement rafraichi par son paisible sommeil.

—Il me semble que j'ai dormi bien longtemps, dit-il, quelle heure est-il ?

—Six heures vont sonner.

—Six heures ! Ah ! mon Dieu ! pourquoi ne m'avez-vous pas réveillé ? J'aurais voulu aller à bord du *Zéphyr*.

—Allons, Pierre, sois raisonnable, tu ne peux pas sortir aujourd'hui, le docteur a défendu de te laisser sortir et de trop parler. C'est après demain dimanche, tu te reposeras encore toute la journée, et lundi tu pourras sortir, lui dit affectueusement madame Regnaud.

—Où est Trim ?

—Dans la cuisine.

—Faites-le venir ici, s'il vous plait.

—Tu vas aller chercher M. Léonard, lui dit-il, quand Trim fut arrivé ; tu lui diras de venir ici.

Le capitaine se sentit assez de force pour se lever et prendre le souper en famille que madame Regnaud fit servir dans sa chambre. Il mangea avec appétit et fit la conversation pendant près d'une heure, avec madame Regnaud et Mathilde, qui évitèrent avec soin tout ce qui aurait pu l'impressionner.

Quand Trim revint accompagné de M. Léonard, le capitaine était couché et reposait profondément. Afin de ne pas interrompre le sommeil du capitaine, dont il avait un si grand besoin, M. Léonard s'en retourna à bord promettant de revenir le lendemain matin. A neuf heures Trim recommanda au nègre Toinon d'aller veiller au pied du lit de son maître, tandis qu'il alla attendre le docteur Rivard à sa sortie de chez M. le Juge de la Cour des Preuves, où il savait qu'il devait passer la soirée.

Trim n'avait que des soupçons contre le docteur, et il espérait, en l'épiant, découvrir quelque chose qui pût lui servir de preuves. La rue était parfaitement déserte quand il arriva près de la demeure du Juge. Les lampes jetaient par intervalles une sombre clarté. Le temps s'était refroidi ; Trim boutonna sa blouse de gros drap de pilote, et attendit, marchant de long en large pour se réchauffer. Bientôt il vit arriver un homme qui passait ; il ne remarqua point qu'il s'arrêtait à quelque distance et se cachait dans l'ombre d'une porte de cour. Un instant après il en vit arriver un autre, qui se baissa pour regarder dans l'obscurité, et se cacha derrière une pile de briques à quelques pas au-delà de la maison. Quelques minutes après il vit venir seul un petit homme, couvert d'une redingote et tenant une canne à la main.

Le petit homme chantait ; il passa près de Trim, qui fit semblant de chercher quelque chose, et retourna sur ses pas en continuant à chanter :

" *Montre-moi ton petit poisson.* "

CHAPITRE XX.

DIX HEURES DU SOIR.

Au moment où le docteur Rivard sortait de chez le Juge de la Cour des Preuves, la pendule sonnait dix heures. Il se dirigea du côté de la pile de briques, qui se trouvait dans la direction opposée à celle où était Trim, qui s'était effacé le long du mur, en entendant ouvrir la porte lorsque le docteur sortit. Deux petits coups distincts frappés discrètement sur le rebord de la banquette, servirent de signal aux différentes personnes qui s'étaient placées en embuscade. Trim entendit parfaitement résonner les coups sur le pavé, mais il était si loin de s'imaginer qu'ils fussent à son adresse, qu'il n'y fit pas la moindre attention, croyant que c'était la ronde de quelques gens du guet du bout de la rue. Trim laissa le docteur prendre de l'avance et se mit à le suivre de loin, sans bruit et les yeux fixés sur lui, ce qui l'empêcha de remarquer une ombre qui se projetait sur le mur au moment où il arrivait à la pile de briques ; en même temps une brique lancée avec force vint le frapper à la poitrine, et deux hommes s'élancèrent sur lui, armés de bâtons. L'attaque fut si vive et si imprévue que Trim en fut d'abord tout étourdi ; il glissa sur le pavé et tomba.

Avant qu'il eut le temps de se relever, il fut saisi et ses deux mains furent fortement attachées derrière le dos avec un mouchoir.

Le docteur, voyant Trim au pouvoir de Pluchon et de ses gens, sentit monter à ses lèvres un sourire diabolique.

—Ah ! ah ! murmura-t-il, tu ne m'échapperas plus !

—Vite, vite, une voiture ! pour le porter à l'habitation des champs, s'écria Pluchon.

Une des personnes se détacha pour aller chercher une voiture et revint bientôt avec une espèce de barouche de louage. Trim fut jeté dans la voiture, dans laquelle entrèrent aussi deux hommes pour veiller le nègre. Pluchon s'assit à côté du cocher, qui partit dans la direction de l'habitation des champs.

Quand il entendit Pluchon donner l'ordre de le conduire à l'habitation des champs, il se sentit soulagé d'une grande inquiétude, et il se réjouit à l'idée que ses assassins allaient être pris à leur propre piége.

Les chevaux, lancés au grand trot, ne tardèrent pas à arriver en vue de l'habitation des champs. L'étage inférieur était enveloppé dans la plus profonde obscurité; une lumière faible jetait sa pâle lueur sur les murs gris de la chambre supérieure où la mère Coco-Létard recèlait ses marchandises.

En arrivant, Pluchon fit entendre le signal accoutumé; personne ne répondit. Il répéta le signal, et cette fois une figure se montra à la fenêtre et regarda avec précaution. Personne ne bougea dans la voiture. Pluchon répéta pour une troisième fois le signal, en l'accompagnant d'un énergique juron. Enfin la fenêtre s'ouvrit et une voix demanda:

—Qui va là?

—Parbleu! des amis, répondit Pluchon d'un ton vexé, venez nous ouvrir.

—Vous pouvez entrer, la porte est ouverte. A propos, que voulez-vous?

—Nous sommes trois, et nous vous amenons un nègre marron, qui ne marronnera plus après ce qu'il s'est attiré.

Trim, en entendant la voix de Léon Létard, car c'était bien lui qui avait parlé du haut de la fenêtre, sentit un frisson lui courir par les membres; et la réaction que lui causa ce désappointement était d'autant plus grande qu'il avait eu plus de confiance dans sa libération et plus d'espoir de se saisir de ses agresseurs, et de parvenir par là à la découverte des auteurs de l'attentat commis sur son maître.

—Eh bien! entrez, continua Léon; je suis seul ici, maman Coco et François sont à la ville, et moi je souffre d'une foulure au pied.

—Entrons, dit Pluchon, en sautant à terre; puis courant à la portière: allons, vous autres, sortez-moi cette paillasse de laine noire, et faisons vite.

Trim était parvenu, durant le trajet, à élargir assez le nœud du mouchoir pour pouvoir en sortir ses mains, et il se tenait prêt à toute éventualité.

Pluchon ouvrit la porte; la salle d'entrée était dans la plus profonde obscurité. Trim crut remarquer trois à quatre personnes droites, immobiles et adossées au mur.

—Holà! là, une lumière, Monsieur Léon.

Et, tout en disant cela, ils poussèrent Trim dans la maison et refermèrent la porte. Trim, tout doucement, dégagea ses mains de ses liens. A peine furent-ils entrés que Pluchon et ses compagnons furent spontanément saisis, chacun aux deux bras par des mains de fer.

—Trahison! cria Pluchon.

—Silence! ou vous êtes mort, répondit une voix sombre d'un accent si péremptoire, que Pluchon et ses deux acolytes sentirent que de la menace à son exécution la transition serait brusque, s'ils n'obéissaient pas; et ils se turent.

—Est-ce toi, Trim?

—Oui, Tom, répondit Trim en se levant debout et se plaçant contre la porte.

En ce moment, Léon, accompagné de deux matelots armés de pistolets, parut avec une lumière au haut de l'escalier. La figure cadavéreusement bleue de Pluchon, reflétait toutes les terreurs de son âme. Un secret pressentiment lui disait que le jour des rétributions était arrivé, et son cœur si froidement méchant dans l'exécution d'un crime s'affaissait sous le poids de ses propres forfaits, plus par poltronnerie que par remords.

—Quel est celui qui conduit la voiture ? demanda Tom à Trim à demi-voix.

—Un charretier appelé au hasard.

—Allons-nous l'arrêter ou le laisser partir ?

—Laissons partir li, li n'y connait rien à mon l'affaire.

Tom sortit un instant, et congédia le charretier, après lui avoir payé sa course.

Ayant fermé la porte aux verroux, il fit garroter les trois nouveaux prisonniers que l'on conduisit dans le magasin à l'étage supérieur.

—Mais tu saignes, Trim, lui demanda Tom aussitôt qu'ils furent montés au magasin. Qu'as-tu ? Comment tout cela est-il arrivé ?

—Oh ! pas grand chose ; moué l'a eu un piti rixe avec ces trois l'hommes là.

—Mais tu es blessé !

—Pas blessé, égratigné l'un peu ; mais ce qui l'été bien pu terrible, c'est que mon la blouse, tout neuve, est déchirée.

—Ta blouse, ça ce n'est rien ; voyons la blessure.

Tom examina la blessure de Trim ; elle était légère et de peu de conséquence. Tom la lava avec de l'eau de vie, ainsi que deux ou trois contusions qu'il avait à la tête. Après ce pansement, Tom se fit raconter tous les détails de l'aventure de la soirée.

—Maintenant, continua Trim, moué va m'en l'aller trouver mon maître ; li peut l'être inquiet si moué pas retourné. Prendé bien soin de ces prisonniers, surtout de c'ti là ; il été un fameux coquin ! faut pas li échappé di tout !

Et il lui désigna Pluchon, qui tremblait de tous ses membres.

—Que ça ne t'inquiéte pas, c'est mon affaire.

—Ah ! disé donc, comme li fait ti que c'ti là, et il montra Léon, li l'été libre ?

—Ruse de guerre ! je t'expliquerai cela plus tard.

Pluchon jeta un regard désespéré sur Léon, se sentant presque défaillir, à l'idée qu'il avait tout découvert.

—Bon soir, Tom !

—Bon soir, Trim !

Trim se hâta de retourner chez madame Regnaud, choisissant de préférence les rues les plus fréquentées, de crainte de faire quelque rencontre désagréable, à cette heure avancée de la nuit.

A la bourse St. Louis, où il y avait grand bal ce soir là, Trim, en passant près d'un groupe de trois à quatre personnes, qui fumaient leurs cigares à la porte du café, s'arrêta, en entendant mentionner le nom du capitaine Pierre.

—Je crois vraiment qu'elle ne détestait pas le capitaine, disait une des personnes du groupe ; mais sans présomption, je puis avouer qu'il n'avait pas de chance ; et pourtant c'était un bel homme, et brave, ma parole, très brave !... Pauvre St. Luc !... mourir si jeune !

Trim reconnut la voix éclatante du comte d'Alcantara.

—Pourquoi n'aurait-il pas eu de chance ? demanda un des fumeurs.

—Vous êtes un farceur, répondit le comte d'Alcantara, vous voudriez que je vous confiasse mes intimités ; c'est mon secret. Tout ce que je puis vous dire, sans blesser les convenances, c'est que le capitaine était fort jaloux de moi... Pauvre capitaine, il avait bien tort, que Dieu bénisse son âme, car, foi de gentilhomme, ce n'était pas moi qui courait après la petite, c'était elle qui s'était éprise de moi et me poursuivait partout..... hem ! hem !.....

—Vous ne poétisez pas un peu, comte ?

—Réalité, mon cher, réalité ; et si son amie, mademoiselle Thornbull, était ce soir au bal, vous en verriez bien d'autres ! celle-là, elle était folle de moi, c'est le mot, folle ; une véritable frénésie ! et jalouse !..... Aussitôt que je parlais à miss Gosford, miss Thornbull devenait rouge, bleue, blanche ; c'était la même chose de Miss Gosford quand je parlais à miss Thornbull.

—Mais il me semble que la jolie Anglaise n'a pas eu ce soir l'air de vous adorer.

—Oh ! les filles ! s'écria le comte en se dressant sur ses talons et regardant les étoiles en tournant les yeux, qui peut se vanter de les comprendre ? Profondes comme l'abîme, qui peut sonder le fond de leur cœurs ? Elles ne paraissent en public qu'avec un masque sur toutes leurs actions, une déception dans leurs regards, un mensonge sur leurs lèvres..... Mais dans l'intimité..... Mais dans le tête-à-tête ! Allez, je m'y connais.

Trim ne resta pas pour entendre la fin de la conversation. Il se rendit chez madame Regnaud où il arriva au moment où Toinon se disposait à fermer les portes à clef, n'espérant plus qu'il vint cette nuit coucher à la maison ou auprès de son maître, qui dormait du sommeil le plus tranquille, ne s'étant pas réveillé une seule fois de toute la soirée.

CHAPITRE XXI.

RETOUR A LA VIE ACTIVE.

La vigoureuse constitution du capitaine Pierre, jointe à deux jours de tranquillité, à une diète prudente, à deux nuits de repos et au bonheur de se sentir libre, avait triomphé de la maladie ; et le matin du troisième jour, quand le soleil éclaira sa chambre et que les chants du moqueur vinrent égayer son réveil, le capitaine se sentit tellement rafraichi qu'à l'exception d'un peu de faiblesse, il se trouva aussi bien qu'il eut pu le désirer.

Trim, enveloppé dans une couverte, s'était jeté tout habillé et dormait comme un bienheureux, couché sur le plancher au pied du lit de son maître.

Il était encore de bien bonne heure, et Pierre, afin de ne réveiller personne dans la maison, se leva tout doucement et appela Trim, en le secouant assez vigoureusement pour le tirer de son profond sommeil.

Trim, lui dit-il quand il l'eut réveillé, je vais aller à bord du *Zéphyr*, j'ai besoin de voir ce qui s'y passe ; j'irai ensuite déjeuner avec M. Meunier, s'il est de retour de la campagne où tu m'as dit qu'il était allé. Dans tous les cas, tu diras à madame Regnaud de n'être pas inquiète, que je me sens parfaitement bien, et de ne pas m'attendre pour déjeuner.

—Vous pas pouvez sortir à ct'heure, le docteur li l'a dit vous pas sorti di tout encore.

—Si le docteur me voyait, il me trouverait assez bien pour me laisser sortir. Et d'ailleurs il faut absolument que je voie M. Léonard et M. Meunier. Après cela je penserai à madame Coco-Létard et à ses élèves !

Trim vit avec terreur sur la physionomie de son maître sa décision de sortir, pour aller chez M. Meunier et à bord du *Zéphyr*. Quoique son maître lui parut parfaitement rétabli, il croyait que s'il apprenait subitement la mort de M. Meunier, cette nouvelle ne lui causât une réaction, aussi fit-il tout en son pouvoir pour le détourner de sa résolution.

—Moué va couri cri M. Lénard, et amené li à li tout suite : pis moué couri l'après chez M. Meunier, quoique moué sé bien li pas vini, car li l'été pas vini encore hier soir, dit Trim en élevant sa voix.

—Ne parle pas si fort, tu vas réveiller les personnes qui dorment dans la chambre voisine.

C'était bien cela qu'espérait Trim, et il comptait sur l'influence de Mde. Regnaud pour dissuader le capitaine de sortir, au moins avant que le docteur eut donné son opinion sur la convenance de l'informer de la mort de M. Meunier, qu'il ne fallait lui apprendre qu'avec les plus grandes précautions.

—Vous l'été encore faible ; et pis c'est pas tout, continua Trim sur le même ton, il été bon vous pas montré li dans les rues, avant nous l'attrapé tous ceux qui voulé faire li mourir dans l'cachot ; moué croyé y avait grand complot et M. Léonard itou.

—C'est justement pour cela que je veux voir M. Léonard.

—Eh bin ! moué couri cherché li. Et tout en disant cela Trim sortit de la chambre.

Il a peut-être raison, pensa le capitaine quand Trim fut sorti ; il doit y avoir eu quelque complot dans lequel les Coco-Létard ne jouait qu'un rôle secondaire. En effet ce n'était pas mon argent qu'ils voulaient avoir, d'ailleurs savaient-ils si j'en avais sur moi ? Il doit y avoir quelque main puissante et secrète qui faisait mouvoir les fils de cette trame. Nous verrons.

Tout en faisant ces réflexions, le capitaine s'habilla, après quoi il passa tout doucement dans le salon, où il s'assit sur un fauteuil près de la table sur laquelle il y avait plusieurs journaux. Il en prit un qu'il se mit à lire avec avidité. C'était le Courrier de la Nouvelle-Orléans. Ce que Trim avait tant redouté arriva, sans que le capitaine Pierre eut mis les pieds hors de la maison de Mde. Regnaud.

Voici ce qui se trouvait sur le journal : " A peine annonçions-nous l'arrivée " du trois mâts le *Zéphyr*, venant du Brésil, et la glorieuse conduite de son " capitaine lors de la rencontre des pirates, dont nous avons donné la des- " cription dans notre dernier numéro, que nous avons à enrégistrer aujour- " d'hui sa mort prématurée et sa fin tragique. Le jeune Pierre de St. Luc " arrivait justement à temps pour recueillir l'immense succession que lui " avait léguée son bienfaiteur ; mais la providence en avait ordonné autrement, " et à peine les cendres de feu M. Alphonse Meunier avaient-elles eu le " temps de se refroidir, que celles de son héritier ont été déposées près des " siennes. Son corps fut trouvé flottant au bayou bleu, noyé par accident, " suivant le rapport du Coronaire.

" Les funérailles du capitaine Pierre de St. Luc ont eu lieu à la cathé- " drale, à midi précis. Une foule immense assistait à la cérémonie ; la pré- " sence des motelots du *Zéphyr* et du *Sauveur*, rangés quatre de front à " l'arrière du cerceuil, donnait à la procession un air de solennelle gran- " deur."

Le capitaine lut à deux reprises l'article du Courrier, sans pouvoir y rien comprendre. Il regarda à la date de la publication ; c'était celle du 1er novembre 1836.

—Mais c'était bien avant-hier ! se dit le capitaine, en relisant l'article pour une troisième fois. Oui, c'est ça, c'est bien ça... Comment ? M. Meunier mort ! et moi mort, noyé, enterré... mes funérailles... mes matelots à mes funérailles ! — oui, c'est bien ça. Et pourtant, je ne dors pas... En vérité je n'y comprends rien !

Le capitaine mit le journal sur la table, se rejeta en arrière dans le fauteuil, et le front appuyé dans ses deux mains, les coudes aux bras du fauteuil, il se mit à réfléchir. Mais plus il réfléchit à ce que contenait le Courrier, plus les choses lui parurent énigmatiques, à l'exception néanmoins de la mort de M. Meunier, son bienfaiteur, son père ; plus que son père, puisque son père il ne l'avait jamais connu.

Pierre sentit son cœur oppressé d'une immense douleur ; et à mesure que surgissaient à sa mémoire les vertus, les bontés, la tendresse, les attentions et les bienfaits de M. Meunier pour lui, il se sentait de plus en plus accablé sous le poids du coup dont il était frappé, dans ce qu'il avait de plus cher au monde, la personne dans laquelle il avait concentré toutes ses affections et son amour filial.

Il demeura quelque temps absorbé dans sa douleur, puis il se leva, fit trois à quatre tours dans le salon, la tête penchée ; puis il revint auprès de la table, regarda quelques instants le journal, qui lui avait appris la mort de son bienfaiteur, sans y toucher. Ses yeux semblaient se couvrir d'un voile, il regardait et tout ce qui se trouvait sur la table lui apparaissait comme une masse confuse. Il eut voulu pleurer, mais il ne le pouvait pas. Il se frotta les yeux, prit le journal dans ses mains, et pour une quatrième fois lut le compte-rendu qu'il contenait. Il n'y avait pas à s'y méprendre : M. Meunier était bien mort ! A l'idée des vertus de son bienfaiteur, de sa générosité si bienfaisante pour les malheureux, de sa piété si sincère durant sa vie, vinrent se joindre la pensée et l'image des récompenses qui lui avaient été réservées dans l'autre monde ; insensiblement il fléchit les genoux et se prosternant devant son Dieu, il offrit une prière fervente du fond de son cœur. Cet homme qui, depuis des années, n'avait pas fait une prière, n'avait pas demandé un secours au ciel, n'avait pas offert un remercîment pour les grâces et les faveurs qu'il avait reçues, courbait en ce moment son front devant le Souverain juge du monde, devant lequel tôt ou tard doivent venir s'humilier les plus orgueilleuses têtes et les cœurs les plus endurcis. La prière du capitaine Pierre fut agréable à Dieu, parce qu'elle était sincère, parce qu'elle partait de l'âme ; et il en fut récompensé. D'abondantes larmes coulèrent silencieusement de ses yeux, et soulagèrent sa poitrine ; il se sentit plus fort, car il avait demandé de la force au Dieu tout-puissant ; il se sentit plus calme, car il avait demandé du calme au Dieu de toutes consolations.

Au moment où Pierre se relevait, la figure encore toute baignée de pleurs, Madame Regnaud entrait dans le salon. Elle fut fort étonnée de voir le capitaine tout en larmes, et s'empressa de lui en demander la cause. Il lui montra du doigt le journal qui était sur la table.

—Ah ! s'écria Mde. Regnaud, cette Mathilde ! je lui avais bien recommandé pourtant de cacher toutes les gazettes. Mais aussi qui aurait pu se douter que vous seriez si matinal !

—N'en voulez pas à mademoiselle Mathilde de son oubli, répondit le capitaine avec un soupir, tôt ou tard j'aurais appris cette fâcheuse nouvelle ; peut-être valait-il mieux que ce fut de cette manière, car c'était la volonté de Dieu, et il me donne la force de la supporter.

—Oui, mon pauvre Pierre, continua Mde. Regnaud qui savait qu'il n'y a rien de si propre à calmer les grandes douleurs que d'y associer le nom de Dieu, c'était la volonté de Dieu, et tout ce qu'il fait est pour le mieux. Soumettons-nous avec résignation à ses volontés, c'est le moyen de lui être agréable et de reconnaître son infinie bonté.

—C'est ce que j'ai fait, ma bonne Mde. Regnaud, et je me sens plein de force et de résignation.

—J'entends quelqu'un ouvrir la porte de la cuisine.

—Tiens ! c'est toi, Trim, s'écria Mde. Regnaud.

—Oui, madame, répondit Trim en faisant un salut.

—As-tu amené M. Léonard ? demanda le capitaine.

—Oui, li l'été à la porte, où moué a dit à li d'attendé jusqu'à ce que vous diré li pour vini.

—Fais-le entrer ; madame Regnaud me permettra bien de le recevoir dans ma chambre.

—Mais certainement, mon Pierre ; dans ta chambre ou dans ce salon. Fais comme si tu étais chez toi, ne te gènes pas.

Quand M. Léonard fut entré dans la chambre à coucher du capitaine, celui-ci prit affectueusement son esclave par la main et se retournant vers M. Léonard il lui dit : " Voici mon meilleur ami, je lui dois la vie ; je vous " prends à témoin que de ce jour il est libre et je veux qu'il soit traité " comme tel jusqu'à ce que les formalités de la loi aient pu être remplies à " cet effet. Si vous n'avez pas d'objection, nous le ferons entrer avec nous " pour nous consulter ensemble, car nous avons bien des choses à faire, et " j'ai besoin de son avis." M. Léonard approuva le capitaine ; tandis que Trim, tout confus et ne trouvant pas de paroles pour exprimer ce qu'il ressentait, regardait le capitaine avec de grands yeux étonnés.

Ce qui étonnait le plus Trim, ce n'était pas l'offre que lui faisait son maître de sa liberté, il la lui avait déjà offerte vingt fois, comme nous l'avons dit, et il l'avait toujours refusée ; ce n'était pas non plus de lui entendre dire qu'il lui devait la vie, il n'avait fait en cela que son devoir et il ne s'en attribuait aucun mérite particulier, Tom en avait fait autant, et tout autre en eut fait de même, pensait le nègre ; mais ce qui pour lui valait mieux, mille fois mieux que la liberté, c'était de s'entendre appeler le meilleur ami de son maître, de sa propre bouche, et en présence du premier lieutenant du *Zéphyr*, en dépit des préjugés si enracinés des blancs contre les esclaves, espèces de choses qui ne sont ni hommes ni bêtes !

Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté que le capitaine put obtenir de

Trim, qu'il entrât dans sa chambre pour prendre part aux délibérations qui allaient avoir lieu ; et quand il fut entré, il fut impossible de le décider à prendre une chaise, il voulut absolument rester debout.

Le capitaine demeura plus de deux heures renfermé avec ces deux hommes, dans sa chambre en secrète consultation.

Quand il sortit pour aller déjeûner, sa figure était pâle, son front soucieux, son regard fixe ; il tenait à la main la petite bouteille de poison, que Pierrot avait donné à Trim, lorsque celui-ci suivit le mulâtre dans le jardin de M. Meunier. Avant d'entrer dans la salle à déjeûner, où l'attendait Mde. Regnaud et sa fille, le capitaine enveloppa soigneusement la petite bouteille dans un morceau de chamois et la mit dans sa poche de gilet.

Après avoir présenté ses excuses à Mde. Regnaud et à sa demoiselle de les avoir fait attendre, ils s'assirent à la table, sans dire un mot. Le repas se passa dans le plus grand silence, mais non sans une grande envie de la part de Mde. Regnaud d'apprendre l'histoire du capitaine. De temps en temps elle jetait un coup d'œil furtif sur ce dernier, qui, sans lever les yeux de dessus son assiette, mangeait plus de l'air d'un homme qui accomplit une œuvre de nécessité et d'habitude, que pour satisfaire un appétit qu'il ne semblait pas avoir. Avant de se lever de table cependant il dit à Mde. Regnaud :

—Vous devez avoir hâte de savoir comment il se fait que l'on m'ait cru mort, et que l'on ait enterré un étranger pour moi.

—Eh bien ! oui, Pierre ; j'avoue que j'en suis assez curieuse.

—J'ai été la victime d'un odieux mais habile complot, et c'est afin d'en découvrir les auteurs que je vous demande la permission de rester encore quelques jours avec vous. J'ai besoin de rester caché pour quelque temps aux yeux du monde, qui doit me croire mort.

—Certainement ; restes tant que tu voudras.

—J'aurai encore besoin d'abuser de votre bonté jusqu'au point de vous prier de vouloir bien me permettre de recevoir dans ma chambre quelques personnes que j'ai prié M. Léonard d'aller chercher.

—Mais, sans doute. Je t'ai déjà dit que tu étais chez toi ; ne te gênes pas, sans cela tu me ferais de la peine et à Mathilde aussi.

Le capitaine jeta un coup d'œil sur la jeune fille, dont la douce figure un peu pâle s'anima sous le regard de Pierre, en s'entendant nommer par sa mère.

—J'ai encore une faveur à vous demander, c'est de me permettre de vous faire attendre encore quelques jours, avant de vous raconter mon histoire.

—Tu ne pourrais pas nous en dire un petit bout, tout petit ; demanda Mde. Regnaud, dont la démangeaison, à l'endroit de la curiosité, tenait de cette vertu si intactement préservée par son sexe, depuis qu'elle lui fut spécialement léguée par notre première mère.

—Excusez-moi pour le présent.

—Ah ! Pierre.

—Ah ! monsieur Pierre, ajouta timidement Mathilde.

—Il m'est pénible de vous refuser, mais c'est impossible, absolument impossible pour le présent.

—Quand donc ?

—Peut-être ce soir pourrai-je vous en dire une partie.

—C'est bien, mon Pierre, répondit Mde. Regnaud qui vit, à l'expression sérieuse du capitaine, qu'elle n'en obtiendrait rien pour le présent ; nous ne te pressons pas, car je sais que, si tu le pouvais, tu le ferais.

Le roulement d'une voiture qui s'arrêta devant la porte, mit fin à la conversation. Bientôt M. Léonard entra avec Sir Arthur Gosford, que le capitaine avait envoyé chercher. Sir Arthur, qui n'avait pas été prévenu par M. Léonard, demeura immobile d'étonnement en apercevant le capitaine. Ce dernier ne put s'empêcher de sourire de la contenance de Sir Arthur.

—Donnez-moi donc la main, Sir Arthur, n'ayez pas peur de me toucher, je ne suis pas un revenant, quoique vous ayiez assisté à mon enterrement hier.

—Qu'est-ce que tout cela veut dire, s'écria enfin Sir Arthur, qui avait eu peine à trouver la parole et qui n'avait osé en croire ses yeux ; mais qu'est-ce que tout cela veut dire ?

—Ça veut dire, Sir Arthur, qu'hier vous me croyiez mort, et qu'aujourd'hui vous avez de la peine à croire que je ne le sois pas encore, lui dit le capitaine, en le prenant par la main et le conduisant dans sa chambre. Excusez-moi si j'ai pris la liberté de vous envoyer chercher, au lieu d'être allé vous voir moi-même. Vous allez bientôt en savoir la raison. Faites-moi le plaisir d'entrer. En attendant M. Léonard voudra bien, dit-il en se tournant vers ce dernier, allez chercher un agent de police dans l'activité, l'intelligence et la discrétion duquel on puisse placer la plus grande confiance.

—Je vais tâcher de trouver le vieux André Louriot.

—C'est justement l'homme qu'il me faut !

Aussitôt que M. Léonard fut parti, le capitaine ferma la porte et prenant une chaise près de Sir Arthur, lui dit :

—Vous êtes surpris, Sir Arthur, et vous avez raison de l'être ; mais il y y en a bien d'autres qui le seront plus que vous ! Il ne s'en est pas fallu grand'chose que je ne devinsse la victime d'un infernal complot, monté, je n'en doute pas, dans le but de me priver de la succession de mon vénéré bienfaiteur, M. Alphonse Meunier.

—Je n'ai pas besoin de vous dire mon étonnement, M. de St. Luc, vous le présumeriez assez si vous ne l'aviez pas lu sur ma figure. Mais je vous avoue, que je ne pouvais m'expliquer comment vous aviez pu vous noyer, et

je n'avais aucun doute que vous n'étiez tombé victime de quelqu'assassinat. Mais comment vous êtes-vous échappé ?

—C'est Trim, mon nègre, qui m'a délivré des mains de mes bourreaux, qui à leur tour sont mes prisonniers ; les chefs du complot m'échappent encore, du moins celui qui en était le chef et la tête, mais je suis sur la piste, et avant longtemps, j'espère, ce soir peut-être je l'aurai en ma puissance. Mais, Sir Arthur, pardonnez-moi de vous retenir si longtemps, je vous avais envoyé chercher pour vous prier de vouloir bien vous charger de quelques lettres pour le Canada. Comme vous ne deviez rester que quelques jours à la Nouvelle-Orléans, je craignais que vous ne partissiez sans que je pusse vous voir.

—Je devais partir ce matin, mais je suis forcé de rester ici encore quelques jours.

—Je suis bien content, j'aurai occasion de vous voir encore.

—Bien certainement.

—Et comment est mademoiselle Clarisse ?

—Très-bien, je vous remercie.

—Et Miss Thornbull ?

Sir Arthur baissa la vue, une légère pâleur passa sur son front, et il répondit après un instant d'hésitation :

—Je ne l'ai pas vue depuis avant-hier soir, elle n'était pas trop bien. Et changeant brusquement de conversation, il continua : je n'en reviens pas vraiment, M. de St. Luc ; vous dire combien je suis heureux de vous revoir aujourd'hui hors de danger, plein de vie et de santé, quoique vous ayez l'air un peu changé, n'est pas nécessaire. Notre amitié, formée et cimentée dans des circonstances comme celles sous lesquelles elle a commencé, est trop profonde pour que nous ayons besoin de protestations mutuelles, afin d'y croire. Si vous avez besoin de moi, si je puis vous être de quelque service, dites-le, je suis à vos ordres ; si vous avez besoin d'argent, ma bourse vous est ouverte. Vous êtes plus riche, bien plus riche que moi, je le sais ; mais je sais aussi que, pour quelques jours au moins, vous ne pourrez jouir de votre fortune.

—Merci, merci, Sir Arthur ; vous êtes mon ami, je le sais, et c'est pour cela que je ne voulais pas vous laisser partir sans vous revoir. Quand à vos offres d'argent, je vous suis bien obligé ; M. Léonard m'a apporté ce matin mille dollars, qui me suffiront de reste jusqu'à ce que je puisse en avoir davantage.

—Je ne vous presse pas, car je pense bien que vous ne voudriez pas faire de cérémonies avec moi.

—Non, Sir Arthur, je ne ferais pas de cérémonies avec vous ; mais ne parlons plus de cela. Quand partez-vous ?

—Dans quelques jours.

—Qu'est-ce qui vous fait retarder votre départ ? vous étiez si pressé de vous rendre à New-York.

—Rien... rien de particulier, répondit Sir Arthur d'un air embarrassé ; mais vous, racontez-moi donc comment vous avez failli être la victime de cette odieuse trame. Je ne puis en revenir.

—Bien volontiers, Sir Arthur, d'autant plus que je serais fort aise d'avoir votre avis, sur ce qui serait le mieux à faire dans les circonstances actuelles.

Pierre de St. Luc raconta comment, au débarquement du navire, il fut conduit par la mère Coco à l'habitation des champs ; sa chûte dans le cachot, le traitement qu'on lui fit subir ; ses hardes qu'on lui enleva ; le serpent à sonnettes qu'on y jeta ; la découverte que fit Trim que le noyé n'était pas son maître ; ses soupçons, ses recherches avec Tom ; comment Trim rencontra le Dr. Rivard chez le vendeur de poisons et de serpents, et comment Trim, après avoir rencontré la vieille négresse Marie, l'esclave du Dr. Rivard, fit part de ses soupçons à Tom ; leurs recherches, leur visite à l'habitation des champs ; leur désappointement à la réception que leur fit les Coco-Létard ; la lutte de Trim et de Tom avec les Coco ; enfin sa délivrance.

—Eh bien ! continua le capitaine, qu'en pensez-vous, Sir Arthur ?

—Je suis confondu de l'audace et de la méchanceté de ces monstres ; et d'après ce que vous m'avez dit je n'ai aucun doute que ces Coco-Létard ne soient les instruments de ce Pluchon, qui lui-même n'était que l'agent du Dr. Rivard.

—Que me conseillez-vons de faire ? Je n'ai pas de preuves positives contre le docteur.

—Voici ce que je ferais. D'abord je ferais surveiller toutes les démarches du docteur, et prendre tous les renseignements possibles à son égard. Je ferais déterrer M. Meunier, et voir si l'on ne découvrirait aucune trace de poison.

—J'ai justement eu la même idée, et c'est pour cela que j'ai envoyé chercher un fameux agent de police, qui doit venir d'un instant à l'autre.

—Ne m'avez-vous pas dit que ce Pluchon était prisonnier avec les Coco-Létard ?

—Oui.

—Je les ferais parler ; et par peur, menaces, promesses ou autrement, je tâcherais d'en obtenir tout ce qu'ils savent du complot.

—C'est une heureuse idée, s'écria le capitaine en se levant et se frottant les mains. Je veux les voir dès aujourd'hui. Voulez-vous venir avec moi à l'habitation des champs ? Nous prendrons une voiture fermée.

—Avec le plus grand plaisir.

En ce moment M. Léonard arrivait, accompagné de l'agent de police, André Louriot.

André Louriot était un de ces vieux limiers exercé au métier par vingt ans de service ; il n'y avait pas de brigand qu'il ne connût de fait ou de réputation. Employé presque toujours dans les affaires difficiles, il savait déployer au besoin un tact et une finesse admirables, une patience inaltérable, une activité extraordinaire et un courage à toute épreuve. C'était justement l'homme qui convenait au capitaine.

—Bonjour, M. Louriot, lui dit le capitaine en souriant à la surprise de ce dernier.

—Bonjour capitaine, je crois, si je ne me trompe, que vous êtes le même qui étiez mort il y a trois jours, enterré avant-hier et vivant aujourd'hui ; et Louriot fit entendre un de ces rires à demi étouffés, qui lui étaient particuliers.

—Le même, M. Louriot, le même ; mais pour quelques jours encore, je dois être mort pour le monde, jusqu'à ce que j'aie pu mettre la main sur quelques personnes, qui ne s'attendent certainement pas à ma résurrection. En attendant voici ce que je désire que vous fassiez pour moi. Connaissez-vous le docteur Rivard ?

—Très bien.

—Un nommé Pluchon, espèce de huissier ?

—Parfaitement.

—C'est bien. Vous ferez surveiller le docteur Rivard, de manière à m'informer de ses moindres démarches. Il ne faut pas qu'il soit perdu de vue, nuit et jour.

—Je comprends.

—Ainsi que ce Pluchon.

—Très bien.

—Aussitôt que vous pourrez me faire parvenir quelques renseignements, envoyez les moi ou plutôt apportez les moi vous même ici. Il est maintenant neuf heures, je vous attendrai à onze. Voici une vingtaine de dollars pour commencer. A propos j'oubliais une chose importante. Vous avez connu M. Meunier ?

—Qui est mort dernièrement ?

— Oui. On soupçonne qu'il a été empoisonné. Y aurait-il moyen de s'en assurer, sans donner l'éveil au docteur Rivard ?

—Je pense.

—Eh bien ! partez ; ne parlez pas de moi, n'épargnez aucune peine, et ne craignez rien pour les dépenses.

—Je ne suis pas inquiet là-dessus ; je reviendrai à onze heures, ou si je ne peux venir, je vous écrirai un mot.—Bonjour, capitaine.

Aussitôt que l'agent de police fut sorti, le capitaine chargea M. Léonard d'aller lui chercher une copie du testament de M. Meunier.

—Maintenant, Sir Arthur, continua-t-il, nous monterons dans la voiture, et nous irons à l'habitation des champs.

—Ne craignez-vous pas de vous exposer à être reconnu ?

—Oh ! non. La voiture est fermée, et d'ailleurs je me couvrirai de mon manteau, s'il est besoin.

—Comme vous voudrez.

Le capitaine et Sir Arthur montèrent dans le cabriolet couvert qui les attendait à la porte, et après avoir donné au nègre Toinon, qui servait de postillon, l'ordre d'aller au Couvent des Ursulines, les chevaux partirent au grand trot.

CHAPITRE XXII.

UN COCHER IMPROVISÉ.

Presque toute la partie inférieure de la Louisiane se trouve couverte de prairies flottantes, qui s'étendent à plus de 20 et 30 milles dans l'intérieur, en partant du golfe du Mexique. Ces prairies ont été formées par l'accumulation constante des joncs et de toutes espèces de plantes marines qui se mêlant, s'enlaçant les unes dans les autres, et se trouvant cimentées par le dépôt limoneux des eaux du Mississipi, finirent par prendre de la consistance et de la solidité. Ces immenses gazons poussés au gré des vagues comme des cageux de plantes aquatiques, flottèrent d'abord ça et là, quelques uns allant se briser et se perdre dans le golfe du Mexique, quelques autres repoussés par la marée et les vents du sud, finirent par s'unir à la terre ferme. Leur agglomération continuelle finit par couvrir d'immenses étendues, et ces gazons offrent maintenant le spectacle d'immenses prairies flottantes qui s'étendent à perte de vue, entrecoupées d'innombrables bayous étroits, tortueux et profonds, qui tous vont se jeter dans le golfe du Mexique ou se perdre dans les lacs. Ces bayous sont de véritables dédales, se croisant les uns les autres, tellement qu'il est extrêmement dangereux de s'y hasarder. Si des bayous on veut sauter sur les gazons, on court risque de s'y enfoncer, ou du moins de se voir arrêter dans sa marche par mille bayous, qui à chaque pas les coupent dans toutes les directions.

Durant l'hiver, ces prairies sont remplies d'innombrables quantités d'oiseaux aquatiques et de gibier de toutes espèces.

Les jeunes gens souvent partent de la Nouvelle-Orléans pour faire la chasse et la pêche dans les lacs, qui foisonnent de toutes sortes de poissons.

Ordinairement ils se servent de guides, qui les conduisent dans leurs pirogues, moyennant une raisonnable rétribution.

Cabrera, après s'être échappé du *Zéphyr*, se cacha dans les joncs qui bordent le Mississipi à l'endroit où il s'était sans bruit laissé glisser dans le fleuve. Il y demeura toute la journée. Quand la nuit fut venue, il se rendit à la Nouvelle-Orléans, où il ne manquait pas d'amis et où il avait déjà fait plus d'une visite. Son premier soin en arrivant, fut de chercher Edouard Phaneuf, qu'il trouva chez lui, assis devant un bon feu de cheminée et fumant silencieusement son cigare.

—Merci, Phaneuf, lui dit Cabrera qui était entré sans frapper à la porte ; tu m'as sauvé d'une fameuse équipée. Je ne l'oublierai pas de sitôt.

—N'en parlez pas, général ; c'était bien le moins que je dusse faire pour vous. Prenez un siége et séchez vos habits devant le feu, en attendant que je vous prépare à souper ; j'ai envoyé ma femme se promener chez sa cousine, de chez laquelle elle ne reviendra que lorsque je l'irai chercher, car je vous attendais.

Phaneuf mit sur la table une volaille froide et un pot de café chaud.

—Donne-moi un verre de rum, lui dit Cabrera ; je me sens l'estomac à sec.

Après le souper, Cabrera se plaça debout devant la cheminée, les mains derrière le dos et le dos tourné au feu.

—Maintenant, parlons d'affaires. D'abord où sont mes compagnons ?

—Dans les cachots de la prison de l'Amirauté.

—Il faut les délivrer.

—Impossible.

—Impossible ! morbleu ! comment ça ? Rémi n'est-il plus le géolier ?

—Non. Il est mort.

—Et qui est géolier maintenant ?

—Un maudit Yankee ! farouche et incorruptible.

—C'est égal, faut essayer. Et comment s'est-on aperçu de mon évasion ?

—Ils ne s'en sont aperçus qu'à la Nouvelle-Orléans ; ils ont mis toute la cale sans dessus-dessous pour vous chercher, mais ils ne vous ont pas trouvé comme vous savez. Toute la police est à vos trousses et a votre signalement.

—La police est à mes trousses ? Et le vieux Louriot est-il encore dans la police ?

—Je crois que oui.

—Le vieux maudit connait nos caches dans le lac de Barataria ! mais, c'est égal ! Donne-moi des hardes pour me changer. Tu vas me raser les cheveux et me prêter une perruque. J'ai des affaires à la Nouvelle-Orléans ; d'abord je veux délivrer mes camarades, s'il y a moyen ; ensuite il y a une certaine Miss Sara Thornbull qui m'appartient. A propos peux-tu me dire où loge ce monsieur Anglais qui était passager à bord du *Zéphyr* ?

—Je crois qu'il loge à l'hôtel St. Charles.

—C'est bon. Maintenant tes hardes et ta perruque.

Aussitôt que Cabrera eut changé ses habits et arrangé sa perruque, il sortit avec Edouard Phaneuf, armés tous les deux d'une paire de pistolets et d'un poignard. Ils dirigèrent leurs pas vers la prison, où étaient enfermés les pirates.

La nuit était alors tombée et les alentours de la prison étaient déserts. Cabrera imita les aboyements d'un chien, signal qu'il répéta à trois reprises. Son signal n'eut point de réponse. Après cinq à six minutes d'attente, il fit entendre un sifflement aigu et perçant, et écouta. Point de réponse.

—Ils sont dans les cachots intérieurs, je pense, dit-il tout bas à Phaneuf.

—Je le pense aussi.

—N'y aurait-il aucun moyen de communiquer avec eux ?

—Je ne pense pas ; à moins que ce ne soit en présence de quelqu'un des gardiens, et avec l'expresse permission du géolier.

—Malédiction ! Il n'y a donc pas moyen de faciliter leur évasion ?

—Je ne crois pas.

—Aucun ?

—Aucun ; ils sont aux fers.

—Mille tonnerres ! C'est égal, je verrai ; et si je ne réussis pas, tu seras témoin que j'ai fait tout en mon pouvoir.

Cabrera encore une fois répéta son premier signal, et encore une fois il attendit en vain une réponse.

—Partons, dit-il, je veux aller à l'hôtel St. Charles.

—A l'hôtel St. Charles, mais vous courez risque de vous faire reconnaître ?

—On peut peut-être me reconnaître, mais me prendre c'est une autre chose. Il faut absolument que je voie Miss Sara Thornbull ; je la verrai !

—Ecrivez-lui un mot et je le lui porterai ; mais, je vous en prie, ne vous exposez pas, mon général.

Cabrera marcha quelque temps sans répondre, et réfléchissant sur ce qu'il devait faire.

—Tu as raison, dit-il, retournons chez toi ; je lui écrirai.

Quand il fut arrivé, il prit une feuille de papier et écrivit :

" Sara, tu dois me maudire, moi un pirate, moi un monstre ! Mais je " t'aime, et je veux te voir, quand je devrais mourir après ! Exposé à être " pris et pendu, traqué par toute la police de la ville, je suis décidé à tout " braver pour te voir ; et je te verrai, quand je devrais aller moi-même, en " plein jour, te trouver à ton hôtel, en présence de tout le monde ! tu me " connais, je suis homme à le faire.

" Ce soir à six heures je t'attendrai sur la place Lafayette. Viens-y si tu " ne veux pas que je commette une folie.—Sara, je me livre à toi, et tu

" peux me livrer aux autorités si tu veux ; mais j'ai confiance en toi, aies " confiance en moi. "

" ANTONIO."

Il plia la lettre, la cacheta et la donna à Edouard Phaneuf, avec ordre de ne la remettre qu'à Miss Thornbull elle-même, le lendemain matin.

—Fumons un cigare maintenant et buvons un verre de bière, dit Phaneuf, vous devez en avoir besoin.

—Pas d'objection.

—Et que pensez-vous faire ?

—J'aurais voulu rester pour essayer de sauver mes camarades ; mais puisqu'il n'y a pas moyen, il n'y a plus qu'à me sauver moi-même, après avoir enlevé Miss Thornbull, si elle ne veut pas venir de bonne volonté.

—Et croyez-vous qu'elle ira ?

—Je ne sais.

—Et comment vous sauverez-vous ? je vous conduirai bien à la mer dans mon cutter, mais je crains que tous les navires en passant ne soient soumis à une stricte recherche.

—Tu as raison, aussi ce n'est pas par le Mississipi que je pense me sauver. Ma corvette a ordre de croiser, pendant une dizaine de jours, en vue de la baie de Barataria, et c'est à la grande Isle que j'irai les joindre ou les attendre.

—Vous pourrez vous perdre dans les prairies.

—Je connais trop bien les bayous et les lacs et les îles ; j'y ai passé assez souvent. Peut-être aurai-je besoin de toi pour m'accompagner.

—Bien volontiers.

Cabrera demeura caché dans la maison de Phaneuf, jusqu'au lendemain soir. Vers six heures il se rendit, déguisé et armé, à la place Lafayette où il attendit miss Sara Thornbull, qui avait reçu son billet le matin. La place était déserte, quoiqu'il ne fit pas encore nuit close. Il régnait une espèce de crépuscule très favorable à Cabrera ; il ne faisait pas assez clair pour distinguer les personnes à cinq pas, et les lampes n'étaient pas encore allumées dans les rues. Il s'assit sur un banc au milieu du quarré, dans une position d'où il pouvait facilement apercevoir toutes les personnes qui entreraient dans la place, se trouvant au centre d'où divergeaient toutes les allées.—Il attendit quelque temps ; six heures sonnèrent au cadran de l'église voisine.

La demie ; puis sept heures sonnèrent sans que Sara arrivât.

Cabrera, inquiet et vexé en même temps, se dirigea vivement et sans bruit du côté de la rue Poidras ; écouta quelques instants puis fit entendre un sifflement aigu et prolongé. Bientôt il entendit le roulement d'une voiture qui s'avançait rapidement et s'arrêta devant lui. Il monta sur le siége, et s'assit près du postillon.

—Où allons-nons ? demanda ce dernier.

Cabrera réfléchit un instant, puis il dit :

—As-tu mis mes pistolets dans le siége de la voiture ?

— Oui ; j'en ai même mis deux paires.

— C'est bon ; dans ce cas il faut aller à l'hotel St. Charles ; je veux enlever miss Sara. Peut-on compter sur tes chevaux pour nous mener au galop jusqu'à Carolton ?

—J'en réponds.

— En route pour l'hôtel St. Charles alors ! Il fut convenu entre Cabrera et le postillon, qui n'était autre que le pilote Phaneuf, que la voiture stationnerait à la porte de l'hôtel, tandis qu'il entrerait, comptant sur quelqu'heureux évènement pour le conduire. Il attendit néanmoins une bonne demi-heure, examinant attentivement ceux qui entraient et sortaient de l'hôtel. Il était nuit alors. Il monta le grand escalier de l'hôtel, et, au montant où il mettait le pied sur la dernière marche, il aperçut Sir Arthur Gosford accompagné de sa fille et de miss Sara qui sortaient. Il se retira vivement dans l'ombre de l'un des piliers, tirant son chapeau sur ses yeux.

—Je vais te conduire chez le Consul, disait Sir Arthur à miss Sara, puisque tu ne veux pas venir au bal ; nous te reprendrons en revenant, à moins.....

Cabrera n'entendit pas le reste de la phrase.

— Une voiture, cria un serviteur.

—Voici, répondit Phaneuf, en ouvrant la portière. Où faut-il aller ?

—Chez le Consul anglais d'abord, puis à la bourse St. Louis.

Cabrera eut le temps de dire à l'oreille de Phaneuf : " Va d'abord à la Bourse, puis tu mènera ensuite Sara seule chez le Consul ; tu passeras par la rue Chartres," et il disparut sans avoir été remarqué par Sir Arthur.

Phaneuf conduisit d'abord Sir Arthur à la bourse dont la façade, brillamment illuminée, présentait un spectacle enchanteur. D'élégants équipages arrivaient et partaient, après avoir déposé leurs essaims de gracieuses jeunes filles. Les voitures ne pouvaient avancer qu'une à une et au pas, tant l'encombrement était considérable à la porte de l'hôtel.

—Mais je vous avais dit d'aller d'abord chez M. le Consul, dit Sir Arthur au cocher qui ouvrait la portière.

—Pardon, je n'avais pas compris, répondit Phaneuf en contrefaisant sa voix ; je vais y aller, il n'y a pas loin d'ici ; dans cinq minutes nous y serons.

—Vous n'avez pas besoin de m'accompagner, dit Sara, je sais où demeure M. le Consul.

Sir Arthur et sa fille descendirent donc de voiture et entrèrent à la bourse, pendant que Phaneuf se dirigeait vers la rue Chartres. Au coin de la rue Canal il aperçut Cabrera qui lui fit un signe, tout en marchant rapidement.

Arrivé à la place Lafayette, après s'être assuré que la place était déserte, Phaneuf mit ses chevaux au pas.

Miss Sara, qui avait remarqué un homme qui s'avançait d'un air mystérieux après avoir échangé un signe avec le cocher, eut peur. Elle poussa un cri quand elle reconnut Cabrera, et voulut se précipiter hors de la voiture, quand ce dernier ouvrit la portière pour y monter.—Mais Cabrera la saisit dans ses bras, et la plaça défaillante à ses côtés. Les chevaux furent lancés à fond de train sur la route de Carolton ; pleins d'ardeur ils brûlaient le pavé, qui étincelait sous leurs fers, excités qu'ils étaient par le fouet de Phaneuf.

CHAPITRE XXIV.

EXULTATION, ORGIE, INQUIÉTUDES.

Il était près de minuit, quand le docteur Rivard entra à son logis. Il arriva du Bureau du Bulletin, où on lui avait promis d'insérer l'avis de la Cour des Preuves pour le lendemain matin. La figure du docteur était animée et rayonnait de joie. Après avoir fermé les portes et fait coucher ses serviteurs, dont le nombre se résumait dans la vieille Marie, il s'enferma dans son étude. Il tira d'un tiroir le testament de feu Alphonse Meunier, et l'ouvrit sur son pupître en souriant d'un rire de triomphante satisfaction ; ses yeux brillèrent de plaisir, et il se mit à parcourir à grands pas son étude, en se frottant les mains de bonheur.

Vive Dieu ! murmurait-il, je n'ai plus que douze heures à attendre. Il est minuit et demain à midi je serai nommé administrateur, ou plutôt non, le petit Jérôme sera reconnu comme le fils légitime de feu M. Meunier, et moi, en ma qualité de tuteur, je deviendrai tout uniment l'administrateur naturel de ses biens ! ah ! ah ! ah ! Et cette vieille bête de juge, qui s'était imaginé que j'allais résigner mes fonctions de tuteur, et refuser l'administration ! oh ! oh ! oh ! Refuser l'administration de plusieurs millions, moi Léon Rivard ! oh ! oh ! oh ! Buvons un verre de madère à la santé de la perspicacité de son honneur le juge de la Cour des Preuves !

Il tira une bouteille de l'armoire, s'en vida un plein verre, qu'il sirota avec une ineffable sensualité, en fermant à demi les yeux, et se faisant claquer les lèvres après les avoir léchées de sa langue.

Il n'est pas mauvais du tout ce madère ! continua le docteur, en se parlant à lui-même ; maintenant voyons notre richesse, ou plutôt celle de notre

pupille ! oh ! oh ! oh ! Je connais déjà le testament par cœur ; mais c'est égal, ça ne nous fera pas de mal de le relire encore une fois, une petite fois ! voyons, commençons par le commencement : " Me sentant attaqué d'une maladie incurable, &c." Il avait deviné juste, le vieux ! " Je recommande mon âme à Dieu." Oh ! oh ! oh ! comme s'il avait eu besoin de lettre d'introduction ! Je lui avais donné son passeport et sa feuille de route, qu'avait-il besoin de recommandations ? " Je, &c. Je, &c. Je ne dois à personne, &c." Tant mieux, nous aurons moins de difficulté dans notre consciencieuse administration. " Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, &c." Nous connaissons tout ça ; passons aux legs. " En reconnaissance de la fidélité, &c., de Pierrot et Jacques, &c." C'est ce maudit mulâtre de Pierrot, qui était toujours sur mes talons, quand j'entrais chez le défunt ; nous verrons s'il l'aura, sa liberté ! " Je donne, &c. Je donne et lègue, &c. Je légue, &c. Je lègue à dame veuve Regnaud, &c." Vieille folle ! " J'en donne la nue propriété à son intéressante et aimable fille, Mathilde." Une petite nigotte ! une petite pimbêche ! une petite stupide ! avec des yeux de feu, un cœur de glace ! avec un assez joli minois, une grosse bête ! Si elle avait voulu..... je lui laisserais bien son legs ; je l'aurais doublé, triplé même ! Mais avec de pareils vertugadins, le mieux, ma foi, c'est de ne pas s'en occuper..... Passons au positif ; prenons une plume et du papier, et aditionnons :

Par titres authentiques hypothécaires.....	223,050	dollars.
Oh ! je ferai bien grâce des cinquante dollars !		
Billets promissoires hyp. et échus.....	194,327	"
do do non échus.....	342,612	"
Les billets échus, j'en réaliserai le montant ; ceux qui ne le sont pas, je les discompterai à perte. Ce ne sera pas mon pupille qui en souffrira.		
Propriétés foncières.....	665,000	"
Actions.....	42,000	"

Dépôts ! dépôts ! ! dépôts ! ! ! quatre cent soixante et quinze mille dollars ! ! !

Buvons un verre de vin !..... oh ! c'est bon le vin ! buvons en un autre à la mémoire de feu M. Meunier !..... et un autre à la santé de feu M. de St. Luc !..... et encore un autre à la mémoire de notre Pupille, le fils légitime du premier défunt ! hi, hi, hi !..... Maintenant laissons là nos calculs ; j'ai la vue un peu fatiguée ! Buvons. Ce n'est pas tous les jours, qu'on devient administrateur de-du-de la-d'une si grande for-tune ! ce sont de bien mauvaises chandelles, que j'ai là ! Elles n'éclairent pas ; et je veux bien que le d..... m'emporte, si j'y vois clair. Allons, encore un coup !..... et encore un autre petit..... Mais oui ; c'est bien ça ; c'est un fait ; il n'y en a plus dans la bouteille ! Si je fesais sauter le bouchon d'une bouteille de

Sillery mousseux ? et pourquoi pas ? Ça oui ; c'est du vin ! il n'est pas si fort que ce coquin de madère qui vous monte à la tête ! voyez donc cette belle couleur, cette moussante écume ! allons à votre santé..... Il est bon, fameux, capital ! Il faut que j'en boive un autre verre à la santé de..... de qui donc ? de cet autre défunt, auquel j'ai ce soir délivré un passeport pour sa majesté l'empereur des enfers ! hi ! hi ! hi !

Ah, si cet animal de Pluchon était ici, je boirais à sa santé, et je lui ferais chanter sa chanson : " *Montre moi ton petit poisson.*" En voilà une chanson, par exemple ! *ton petit poisson* ! oh ! oh ! oh ! Il devait être un pécheur, celui-là qui l'a composée ; je voudrais bien savoir s'il était pêcheur au dard ou à la raie ? dans tous les cas, un verre de champagne à l'immortel auteur de l'immortelle chanson ! au roi..... des chansonniers !..... Je commence à voir double ; est-ce que, par hasard, le champagne affecte la vue ? Ma langue s'épaissit ; ah ! comme les chan.....delles tournent et dan.....sent ! dansons ;..... non, je tombe.....rais. Allons nous cou.....cou.....cher, ça vau.....dra.....a mieux, car je crois vrrr.....ai.....ment que je suis.. i...i....ivre !

Nous laisserons le docteur Rivard regagner, du mieux qu'il pourra, sa chambre à coucher, où nous irons le trouver à son réveil. Le docteur était généralement sobre, et l'excès qu'il venait de commettre devait être attribué à l'exaltation fiévreuse que les évènements de la journée lui avaient fait éprouver, plutôt qu'à sa disposition à se livrer à l'intempérance.

Le lendemain le docteur Rivard se leva de bonne heure, et sans autre souvenir de la veille, qu'un léger mal de tête, qui se dissipa à la première tasse de café, que la vieille Marie lui apporta à son lit.

Après avoir pris son déjeuner il entra dans son étude et s'assit dans son fauteuil. Il demeura quelque temps la tête penchée et les bras croisés sur la poitrine. Les plis nombreux de son front annonçaient du soucis et de l'inquiétude chez cet homme si hardi, si endurci, si énergique. Cette journée allait être décisive pour lui ; dans quelques heures son sort allait être décidé. Qu'y avait-il qui put l'inquiéter ? Pierre de St. Luc n'était-il pas mort, ou du moins, si, par un impossible hasard, il n'était pas encore mort, n'était-il pas bien gardé au fond d'un cachot ? L'enfant légitime, reconnu et découvert par le juge même de la Cour des Preuves, n'était-il pas son pupille, légalement sous sa tutelle ? n'était-ce pas ce même juge de la Cour des Preuves qui allait prononcer sur la légitimité de son pupille ? et aussitôt que l'héritier aura été reconnu, le tuteur ne pourra-t-il pas aller de suite mettre la main sur les dépots faits aux banques ? Quatre cent soixante et quinze mille dollars, en or ou en billets de banques ! Qu'y avait-il donc pour donner du souci et de l'inquiétude à cet homme ! Qu'y avait-il donc pour lui faire froncer les sourcils et blanchir les lèvres, qui frémissaient malgré qu'il les comprimât fortement ? ce qu'il y avait ? il y avait au fond

du cœur de cet homme ce que Dieu a mis au cœur de tous les méchants, la crainte d'être découvert et puni ! Un instant, il hésita ; il eut envie de tout abandonner et de s'enfuir ; mais l'énergie de son caractère et son audace l'emportèrent sur la crainte.

Non, s'écria-t-il, en se levant debout et frappant du poing sur son bureau, non ! Il ne sera pas dit que j'aurai reculé ; et quand il y aurait un abîme sans fond, béant devant moi, j'y sauterais plutôt que de faire un pas en arrière. A dix heures, j'irai au greffe signer cette requête, en ma qualité de tuteur, et à midi je serai à mon poste. Mais avant, il faut que je consulte un avocat ; j'en aurai un, il m'en faut un.

Le docteur se rassit plus tranquille ; écrivit quelques notes, qu'il mit dans son portefeuille, après quoi il alla prendre l'air et se promener dans son jardin. En passant par la cuisine, il recommanda à la vieille Marie de l'avertir si M. Pluchon venait au bureau.

A neuf heures, il rentra dans son étude, vivement contrarié de ne pas voir arriver Pluchon. Il avait hâte d'avoir des nouvelles du capitaine et de Trim ; de savoir si le capitaine vivait encore, ou s'il était mort, et dans ce cas, si on l'avait enterré. Une certaine vague appréhension flottait devant ses yeux, à l'endroit du capitaine ; un indistinct pressentiment lui faisait craindre quelque chose, sans pouvoir exactement préciser ce que c'était, il se sentait effrayé, comme s'il eut instinctivement pressenti un avant-coureur de quelqu'épouvantable catastrophe. Une sueur froide mouillait son front plat et écrasé.

A neuf heures et demie, il prit son chapeau et sa canne, et se rendit chez M. Duperreau, avocat, avec lequel il eut une conversation de quelques minutes, et tous les deux se rendirent au greffe de la Cour des Preuves. M. Duperreau examina la requête, qu'il remit ensuite au docteur Rivard qui la signa. Le docteur prit un billet de cinquante piastres et le donna à l'avocat, en le priant de vouloir bien voir à ce que tout fut en forme pour midi précis.

Un homme avait suivi le docteur Rivard du moment qu'il était sorti de chez lui, et ne l'avait pas perdu de vue ; cet homme l'avait vu signer ; et pendant que le docteur parlait à son avocat, cet homme en profita pour parcourir la requête à la hâte, écrivit quelques mots sur un morceau de papier, qn'il cacheta, puis dit un mot à l'oreille d'une personne qui l'accompagnait, en lui remettant la note et sortit pour suivre le docteur Rivard.

En sortant du greffe, le docteur Rivard dont l'inquiétude augmentait de plus en plus, se rendit à la demeure de Pluchon. On lui répondit que Pluchon n'était pas revenu depuis la veille. Il alla de là au marché aux légumes, dans l'intention de voir la mère Coco, espérant en apprendre ce qu'il avait tant envie de savoir, sans toutefois se compromettre. Il ne savait pas où était la stalle de la mère Coco, et se la fit désigner. La mère Coco n'y

était pas ; le lecteur sait pourquoi ; Clémence occupait sa place. Le docteur, en apercevant la petite revendeuse, fut frappé de son extrême ressemblance avec Jérôme, son pupille. Il l'examina avec une grande attention, et plus il l'examina, plus la ressemblance lui parut frappante.

—Auriez-vous la bonté de me dire si madame Coco-Létard doit venir bientôt ? je présume que vous vendez pour elle.

—C'est ma mère, monsieur, lui répondit Clémence ; je ne sais pas où elle est, elle n'est pas revenue à la maison depuis hier matin.

—Vous ne savez pas où elle peut être allée ?

—Je ne sais pas, monsieur, répondit la petite en rougissant, car elle soupçonnait que sa mère pouvait avoir quelque raison de rester à l'habitation des champs.

—Connaissez-vous un nommé Pluchon ?

—Non, monsieur.

Le docteur Rivard, désappointé dans ses recherches, éprouvait de violentes inquiétudes et ne savait trop qu'en penser. Il chercha à s'étourdir, et alla prendre un verre de vin au cabaret voisin ; il fallait qu'il fut dans des circonstances bien extraordinaires, pour entrer dans un café, chose qui ne lui arrivait jamais. Il prit ensuite une chaise et se mit à lire les journaux. A midi moins un quart, il se rendit à la Cour des Preuves, où une assez grande foule se trouvait réunie dans l'attente de ce qui allait avoir lieu ainsi que l'avait annoncé le *Bulletin*. Le docteur se sentit un frisson lui passer sur le corps à la vue de tout ce monde, lui qui avait espéré n'y voir qu'une douzaine de personnes. Il parcourut d'un œil inquiet toutes ces figures étrangères pour lui, et n'apercevant rien qui dut l'effrayer, il se dirigea vers son avocat M. Duperreau, qui parlait avec animation à M. Charon, le chef de l'Hospice des Aliénés, qui avait été sommé de comparaître, pour donner son témoignage et constater l'identité du petit Jérôme avec les entrées des régistres.

G. B.

(*A continuer.*)

L'ESQUIF.

C'était l'heure où la nuit, ce fantôme muet,
Laissant tomber sa robe et flotter ses longs voiles,
Enveloppe dans l'ombre onde, plaine et forêt
Et fait briller bien haut sa couronne d'étoiles.

J'avais rêvé longtemps au pied des arbres verts.
Le silence régnait sur la rive isolée,
Les oiseaux endormis suspendaient leurs concerts,
La brise seulement, la brise parfumée,
Dans les bois d'alentour doucement murmurait.
Et le rapide flot, qu'un léger souffle ride,
Caressait le rivage et puis disparaissait,
Reflétant mille feux dans son onde limpide.

C'est alors que dans l'ombre et sur l'aile du vent,
Une voix s'éleva, voix d'ange ou voix de femme.
Je regardai la rive et l'azur transparent,
Puis j'écoutai pensif et le trouble dans l'âme
Ces sons mélodieux, cette suave voix
Qui s'élevaient le soir, sur l'onde calme et pure,
Pareils aux chants trompeurs qu'Ondine quelquefois
Module dans les airs quand la nuit est obscure.

" L'étoile d'or scintille aux cieux,
" O mon esquif, fends les flots bleus.
" Cours, vole en ta fuite rapide,
" Léger esquif, car c'est la nuit.
" Vite, vogue, vogue sans bruit
" Oh ! glisse sur la plaine humide.

" Glisse, car il m'attend là bas.
" Oh ! glisse et ne balance pas
" Ta blanche voile qui me guide,
" Léger esquif, car c'est la nuit.
" Vite, vogue, vogue sans bruit
" Oh ! glisse sur la plaine humide."

Ainsi disait la voix. L'esquif mystérieux,
Comme une aile de cygne, effleura le rivage,
Dans le lointain, hélas ! je le suivis des yeux,
Mais je n'entendis plus que le bruit du feuillage.

C'était l'heure où la nuit, ce fantôme muet,
Laissant tomber sa robe et flotter ses longs voiles,
Enveloppe dans l'ombre onde, plaine et forêt
Et fait briller bien haut, sa couronne d'étoiles.

D. H. Senécal.

UNE CONCLUSION D'HISTOIRE,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE. 1

.....

Sir John Colborne, revenu de sa courte campagne, organisa aussitôt des conseils de guerre, et fit commencer devant les officiers de l'armée le procès des prisonniers qu'il ramenait et des accusés qui remplissaient les prisons. Les Canadiens notables de Montréal et des campagnes, qu'ils fussent coupables ou non, avaient été arrêtés, un grand nombre sous accusation de haute trahison. A Québec, aux Trois-Rivières, où la tranquillité n'avait pas été troublée, les arrestations ne cessaient point non plus. Pendant ce temps-là, les cours martiales procédaient à l'accomplissement de leur tâche, avec toute la rapidité possible. Elles condamnèrent quatre-vingt-neuf accusés à mort, quarante-sept à la déportation dans les îles de l'Océanie et confisquèrent tous leurs biens. Le *Herald* était radieux : " Nous avons vu, disait-il le 19 novembre, la nouvelle potence faite par M. Bronsdon, et nous croyons qu'elle va être élevée aujourd'hui en face de la nouvelle prison, de sorte que les rebelles pourront jouir d'une perspective qui ne manquera pas

1 L'auteur donne au public cette conclusion de l'Histoire du Canada, parce que les additions qu'il y a faites et qui sont tirées de l'Histoire de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, n'ont pas été mises à la bonne place dans la dernière édition de la traduction de l'ouvrage par M. Bell, traduction du reste fort incorrecte et surchargée de notes qui font peu d'honneur aux lumières et au talent du traducteur. Pour citer un exemple tiré de la page 285 vol. 2, il traduit : « After having dressed more than 500 patients placed on beds..... there still remained others improvided with resting places.» Or le texte français porte : « il restait encore *autant* de ces pauvres malheureux à placer.» Le mot "autant" *as many*, n'est pas dans la traduction.

sans doute d'avoir l'effet de produire un sommeil profond et des songes agréables. Six ou sept pourront s'y trouver à l'aise ; mais un plus grand nombre peuvent y trouver place dans un cas pressé."

Treize condamnés périrent sur l'échafaud, aux applaudissements de leurs ennemis accourus pour prendre part à un spectacle qui passait à leurs yeux pour un triomphe. Les malheureux subirent leur sort avec fermeté. On ne peut lire sans être ému les dernières lettres de l'un d'eux, M. de Lorimier, à sa femme, à ses parents, à ses amis, dans lesquelles il proteste de la sincérité de ses convictions ; il signa, avant de marcher au supplice, une déclaration de ses principes, qui témoigne de sa bonne foi et qui prouve le danger qu'il y a de répandre des doctrines qui peuvent entraîner des conséquences aussi désastreuses.

Lorsque l'échafaud eut satisfait la vengeance du vainqueur, dans le Bas-Canada comme dans le Haut, où se passaient une partie des scènes du Bas, on tourna les yeux vers l'Angleterre pour voir comment elle allait prendre les derniers évènements, et recevoir lord Durham et ses suggestions pour la pacification du pays. Elle avait nommé sir John Colborne gouverneur général du Canada. Il convoqua le conseil spécial dans le mois de février 1839. Le conseil siégea deux mois et passa un grand nombre d'ordonnances.

Cependant le duc de Wellington avait déjà jugé du dernier soulèvement et blâmé en même temps d'une manière indirecte la sévérité du pouvoir. " L'insurrection du Canada, avait-il dit, n'a été qu'une insurrection frivole et limitée à un coin du pays, mais elle a été accompagnée d'invasions et d'agressions contre les personnes et les propriétés des sujets de Sa Majesté sur toutes les parties de la frontière par des habitants des États-Unis." M. Roebuck avait publié plusieurs lettres dans les journaux de Londres pour censurer la conduite de lord Durham. Celui-ci en sa qualité de chef du parti radical, ne manqua pas d'amis dans la presse pour prendre sa défense. Il s'était entouré depuis longtemps de partisans salariés et de créatures qui vantaient en toute occasion son patriotisme et ses talents. Ils se mirent à louer l'énergie qu'il avait montrée dans sa difficile mission et à élever bien haut le rapport qu'il venait de présenter aux ministres.

Ce rapport allait enfin faire connaître quelles étaient ses vues au sujet de l'avenir qu'il fallait préparer aux Canadiens, et ceux-ci avaient hâte d'en connaître le contenu. Il était excessivement long, mais écrit avec beaucoup d'art et de soin. Les Canadiens virent bientôt cependant que toutes les allusions du vice-roi à la justice, à la modération, à la liberté n'étaient que des allusions frivoles pour tromper.

Lord Durham disait dans son rapport que le séjour qu'il avait fait parmi les Canadiens, avait complètement changé ses idées sur l'influence des causes auxquelles il fallait attribuer les maux actuels. Il s'était attendu à trouver un gouvernement en lutte avec un peuple, et il avait trouvé deux nationalités

se faisant la guerre au sein d'un même État, non une guerre de principes, mais une guerre de races ; l'une éclairée, active, entreprenante ; l'autre ignorante, inerte et soumise aveuglement à des chefs qui suivaient d'étroits préjugés ; celle-ci composée de torys déguisés, qui cherchaient à cacher leur hostilité pour l'émigration anglaise sous l'apparence d'une guerre de principes contre le gouvernement ; celle-là composée de vrais démocrates, d'hommes vraiment indépendants. " Tel est, ajoutait-il, le déplorable état de choses produit par le conflit de races qui divise depuis si longtemps le Bas-Canada, et qui a pris le caractère formidable que je viens de dépeindre.

" Les funestes discussions d'origines qui sont la cause des maux les plus étendus, seraient aggravées dans le moment actuel par tout changement qui donnerait à la majorité plus de pouvoir qu'elle n'en a jusqu'à présent possédé. Le plan par lequel on se proposerait d'assurer un gouvernement tranquille au Bas-Canada, doit renfermer les moyens de mettre fin aux querelles nationales dans la législature, en établissant une bonne fois et pour toujours le caractère national de la province. Je n'entretiens aucun doute sur le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada ; ce doit être celui de l'Empire Britannique ; celui de la grande race qui doit, à une époque non reculée, prédominer sur tout le continent de l'Amérique Septentrionale. Sans effectuer ce changement assez rapidement ou assez rudement pour froisser les sentiments et sacrifier le bien-être de la génération actuelle, le premier et le constant objet du gouvernement Britannique à l'avenir doit être d'établir dans cette province une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise.

" On pourra dire que c'est une mesure dure pour un peuple conquis ; que les Français formaient dans l'origine la population entière du Bas-Canada, et qu'ils en composent encore la masse ; que les Anglais sont les nouveaux venus, qui n'ont aucun droit de demander l'extinction de la nationalité d'un peuple au milieu duquel les a attirés leur esprit d'entreprise commerciale. On peut dire que si les Français ne forment pas une race aussi civilisée, aussi énergique,aussi spéculatrice (money making) que celle qui les environne, ils sont un peuple aimable, vertueux et content, possédant tout l'essentiel du bien-être matériel, et qui ne doit pas être méprisé ou maltraité, parce qu'ils cherchent à jouir de ce qu'ils ont, sans prétendre à l'esprit d'accumulation qui anime leurs voisins. Leur nationalité est, après tout, un héritage, et il ne faut pas les punir trop sévèrement parce qu'ils ont rêvé la conservation sur les bords lointains du St. Laurent, et la transmission à la postérité, de la langue, des usages et des institutions de cette grande nation, qui pendant deux siècles a donné le ton de la pensée au continent européen. Si les disputes des deux races sont irréconciliables, on pourra dire que la justice demande que la minorité soit forcée d'acquiescer à la suprématie des plus

nombreux occupants de la province, et non qu'elle prétende forcer la majorité à adopter ses propres institutions et ses propres coutumes.

" Mais avant de décider à laquelle des deux races il faut donner la suprématie, il n'est que prudent de chercher laquelle des deux doit prévaloir à la fin ; car il n'est pas sage d'établir aujourd'hui ce qui, après une longue lutte, doit être renversé demain. Les prétentions des Canadiens-Français à la possession exclusive du Bas-Canada fermeraient à la population anglaise déjà plus forte du Haut-Canada et des townships, l'accès au grand canal naturel du commerce que ces derniers seuls ont créé et qu'ils font. La possession de l'embouchure du St. Laurent concerne non-seulement ceux qui se trouvent avoir formé leurs établissements le long de l'étroite ligne qui le borde, mais tous ceux qui habitent, et qui habiteront ci-après le grand bassin de ce fleuve. Car il ne faut pas regarder qu'au présent. La question est de savoir quelle race doit vraisemblablement par la suite convertir en un pays habité et florissant, le désert qui couvre maintenant les riches et vastes régions qui environnent les districts comparativement petits et resserrés où les Canadiens-Francais sont établis. Si la chose doit être faite dans les domaines britanniques, comme dans le reste de l'Amérique Septentrionale, par un procédé plus prompt que l'accroissement ordinaire de la population, elle devra l'être par les émigrés des Iles Britanniques ou des États-Unis,—les seuls pays qui fournissent les colons qui sont entrés ou entreront en grand nombre dans les deux Canadas. On ne peut empêcher cette immigration de passer par le Bas-Canada, ni même de s'y fixer. Tout l'intérieur des possessions britanniques devra être, avant longtemps, rempli d'une population anglaise, dont la supériorité numérique augmentera annuellement avec rapidité sur les Français. Est-il juste que la prospérité de cette grande majorité et de cette vaste étendue de pays, soit pour toujours, ou même pour un temps, arrêtée par l'obstacle artificiel que les lois et la civilisation arriérées d'une partie seulement du Bas-Canada élèveraient entre eux et l'Océan ? Est-il à supposer qu'une population anglaise se soumette jamais à un pareil sacrifice de ses intérêts ?

" Dans ces circonstances, je serais en vérité surpris si les plus réfléchis d'entre les Canadiens-Français entretenaient à présent aucun espoir de continuer à conserver leur nationalité. Quelques efforts qu'ils fassent, il est évident que l'opération de l'assimilation aux usages anglais a déjà commencé. La langue anglaise gagne du terrain comme la langue des riches et de ceux qui procurent de l'emploi le fait naturellement. Il parait par quelques-uns du petit nombre d'états (*returns*) qu'a reçus le Commissaire de l'Enquête sur l'état de l'éducation, qu'il y a dans Québec dix fois autant d'enfants français qui apprennent l'anglais, qu'il y a d'enfants anglais qui apprennent le français. Il s'écoulera comme de raison, beaucoup de temps, avant que ce changement se soit étendu à tout un peuple, et la justice et la

saine politique demandent également que tant que ce peuple continuera à faire usage de la langue française, le gouvernement ne prenne pas, pour les forcer à se servir de la langue anglaise, des moyens qui, de fait, priveraient la grande masse de la population de la protection des lois. Mais je répète qu'on devrait commencer immédiatement à changer la nationalité de la province, et poursuivre cette entreprise avec fermeté, quoique avec prudence ; que le premier objet d'aucun plan à choisir pour le gouvernement futur du Bas-Canada, doit être d'en faire une province anglaise ; et qu'avec cette fin en vue, l'ascendance n'en soit placée qu'entre les mains d'une population anglaise. En vérité, c'est une nécessité évidente dans le moment actuel ; dans l'état où j'ai dit qu'étaient les esprits parmi la population canadienne-française, non pas seulement pour le présent, mais pour longtemps à venir. De fait, ce ne serait que faciliter la rébellion, que de lui confier l'entier contrôle de cette province. Le Bas-Canada doit être maintenant, comme dans l'avenir, gouverné par une population anglaise ; et ainsi la politique que les exigences du moment nous forcent à adopter est d'accord avec celle que suggère l'avancement futur et permanent de la province."

" Au reste, il y a deux moyens de traiter un pays conquis, disait lord Durham. Le premier est de respecter les droits et la nationalité des possesseurs du sol, de maintenir les lois existantes et les institutions établies, de ne donner aucun encouragement spécial aux émigrés du peuple conquérant, et, sans entreprendre de changer les éléments de la société, de consolider seulement la province sous l'autorité du gouvernement central. Le second est de traiter le pays conquis comme s'il était ouvert aux vainqueurs, de ne regarder les anciens habitants que comme des sujets subordonnés, et de s'efforcer d'assimiler aussi promptement que possible leur caractère et leurs institutions à ceux de la métropole." Dans un vieux pays on doit user du premier moyen ; dans un pays nouveau on doit préférer le second. Malheureusement la révolution des États-Unis avait empêché l'Angleterre d'adopter celui-ci en Canada, où la nationalité des habitants avait d'abord été conservée comme un obstacle aux progrès des Américains.[1] Depuis, les choses ayant changé, l'Angleterre devait abandonner le premier moyen et suivre le second. Tel est le raisonnement non pas écrit, mais implicite du représentant de l'Angleterre à notre égard dans le rapport qu'il faisait au roi.

Quant à la véritable cause des dissensions entre le gouvernement et la chambre d'assemblée, il justifiait celle-ci, en attribuant son refus d'une liste civile à la résolution qu'elle avait prise de garder le seul moyen qu'elle eût de soumettre les fonctionnaires publics à quelque responsabilité. " C'est une vaine illusion, disait-il, que de s'imaginer que de simples restrictions dans la constitution, ou qu'un système exclusif de gouvernement, puissent

1 Dépêche de lord Bathurst à sir J. E. Sherbrooke, le 1er juillet 1816.

porter une assemblée, forte de la conscience qu'elle a pour elle l'opinion de la majorité du peuple, à regarder certaines parties du revenu public comme hors de son contrôle, et à se borner à la simple fonction de faire des lois, en restant spectatrice passive ou indifférente, pendant qu'on exécute ou qu'on élude ces lois, et que des hommes, dans les intentions ou la capacité desquels elle n'a pas la plus légère confiance, conduisent les affaires du pays. Elle peut passer ou rejeter des lois, accorder ou refuser les subsides, mais elle n'a aucune influence sur la nomination d'un seul serviteur de la couronne. Le conseil exécutif, les officiers judiciaires, tous les chefs de département, sont nommés sans aucun égard pour les vœux du peuple ou de ses représentants, et même il ne manque pas d'exemples que la simple hostilité à la chambre d'assemblée ait fait élever les personnes les plus incompétentes à des postes d'honneur et de confiance." C'était ainsi que les gouverneurs venaient en lutte avec les représentants, que les conseillers regardaient comme leurs ennemis. Du reste, l'entière séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif est l'erreur naturelle des gouvernements qui veulent s'affranchir du contrôle des institutions représentatives. " Depuis le commencement jusqu'à la fin des dissensions qui remplissent l'histoire parlementaire du Bas-Canada, je vois, ajoutait Durham, que l'assemblée a toujours été en guerre avec le conseil pour des pouvoirs qui lui sont essentiels d'après la nature même du gouvernement représentatif."

Lord Durham serait bien pour l'union immédiate de toutes les provinces de l'Amérique du nord ; mais cette union nécessiterait une centralisation qui répugne à l'esprit même des peuples du Nouveau-Monde. D'ailleurs, pour satisfaire les colonies, il faudrait conserver les assemblées provinciales avec des pouvoirs municipaux seulement, ou encore mieux des assemblées de districts ou d'arrondissements plus petits. Il recommanderait sans hésiter l'union législative de toutes ces provinces, s'il s'élevait des difficultés dans les provinces inférieures, ou si le temps permettait de les consulter. Plus tard néanmoins, si elles veulent s'agiter, on pourra les noyer dans une union pour les mettre en minorité. En attendant, il recommandait d'unir les deux seules provinces du Canada sous un même gouvernement, en donnant à chacune le même nombre de députés ; d'abandonner tous les revenus de la couronne, moins celui des terres, pour une liste civile suffisante ; de rendre tous les officiers publics responsables à la législature, excepté le gouverneur et son secrétaire ; de reconnaître l'indépendance des juges, et enfin de mettre à la tête des différents départements des ministres responsables, tenus de gouverner suivant le vœu de la majorité des deux chambres, pour rétablir l'ordre, l'harmonie et la paix en Canada. Il y avait des gens qui voulaient frapper les Canadiens en masse d'ostracisme, et les priver comme Français des droits de vote et d'éligibilité. D'autres proposaient une union législative des deux Canadas, ou de toutes les provinces, avec une seule législature, en

réduisant le nombre des membres Canadiens-Français à un chiffre nominal. A son arrivée à Québec, lord Durham était pour ce dernier projet, et ce fut dans cette vue qu'il discuta avec les députés des provinces inférieures, les corps publics et les hommes marquants du Canada, qu'il avait mandés près de lui, une mesure qui embrassait toutes les colonies, mais, après quelque séjour dans le pays, il avait changé d'opinion parce que l'anglification graduelle n'était plus possible.

Le projet des ministres donnait au Bas-Canada, comme on l'a dit, un nombre de représentants égal à celui du Haut-Canada, vu que, d'après la division des colléges électoraux, les Anglais étaient sûrs d'élire les deux tiers des représentants. Pour rassurer un peu les Canadiens-Français dans le moment, les ministres introduisirent dans leur projet une clause portant que les chambres canadiennes ne pourraient changer le chiffre des députés sans le consentement des deux tiers de leurs membres. Mais l'un des ministres du Haut-Canada, M. Hincks, étant à Londres en 1854, profita de l'occasion qu'on allait passer une loi pour rendre élective la chambre haute, pour faire révoquer cette clause par le parlement impérial.

Les recommandations de Durham furent adoptées par les ministres. L'association de Londres ne fut pas satisfaite cependant du sacrifice des Canadiens. Elle voulait les priver de tout droit politique, en leur ôtant jusqu'à celui de voter aux élections, et elle s'opposait au système responsable. Les ministres repoussèrent ces prétentions, et lord Melbourne présenta au parlement, le 4 mai 1839, un message de la reine pour recommander l'union des deux Canadas.

Cette mesure fut retardée par la résignation du ministère à l'occasion d'une loi concernant la Jamaïque. Il avait eu une majorité si faible qu'il n'avait plus osé compter sur l'appui des chambres. Néanmoins ses craintes disparurent ; lord John Russell resta au pouvoir, et, après quelque discussion dans le mois de juin, il introduisit une loi pour unir les deux Canadas. Après la deuxième lecture et l'adhésion de sir Robert Peel et de M. Hume, la loi fut ajournée à la session suivante, afin qu'on eût le temps d'aplanir, dans l'intervalle, certaines difficultés qui se présentaient en Amérique. On maintint le Conseil spécial, et M. Poulett Thomson, membre du parlement et réformateur radical, fut envoyé à Québec comme gouverneur pour les faire disparaître.

Il arriva dans cette ville au mois d'octobre, et partit presque aussitôt pour Montréal, où il convoqua le Conseil pour le 11 novembre. Il s'empressa de lui faire approuver le projet d'union. Trois membres seulement votèrent pour la négative, MM. Neilson, Cuthbert et Quesnel. [1] Afin de rassurer un peu

1 Le Conseil spécial était composé du juge en chef, et de MM. Cuthbert, Pothier, de Léry, de Rocheblave, Quesnel, Taché, Moffatt, McGill, Neilson, Gerrard, Christie, Walker, Molson, Harwood, Hale (de Sherbrooke,) Wainwright et Hale (de Portneuf.)

les catholiques, il fit passer une ordonnance confirmant le séminaire de Saint Sulpice, et ses titres aux trois seigneuries de l'île de Montréal, du lac des Deux-Montagnes et de Saint-Sulpice. Il partit ensuite pour le Haut-Canada. Le 3 décembre, il ouvrit les chambres à Toronto. Il avait surtout pour mission de leur faire adopter le rapport de lord Durham, qui ne s'accordait pas avec les résolutions de cette province, lesquelles portaient que le siége du gouvernement fût fixé dans le Haut-Canada, que les trois comtés inférieurs du district de Québec fussent annexés au Nouveau-Brunswick, que les représentants du Bas-Canada fussent moins nombreux que ceux du Haut, qu'après 1845, les comtés en seigneuries ne fussent plus représentés au parlement, que la langue française fût abolie, et que la dette du Haut-Canada, qui dépassait un million, fût payée par les deux provinces réunies, quoique le Bas-Canada n'eût pas de dette. Il devait leur dire que les ministres de l'Angleterre étaient si persuadés de l'opportunité du projet, qu'il avait ordre de dissoudre l'assemblée, si elle ne recevait pas ses ouvertures dans un esprit convenable. Il était chargé aussi de nommer, s'il le jugeait nécessaire, un certain nombre de personnes influentes pour préparer les conditions de l'union. [1]

Dans une de ses dépêches, lord John Russell, argumentant contre le principe du système responsable dans les colonies, citait quelques faits survenus dans le Bas-Canada, où l'on avait demandé d'abord un pareil système, et représentait M. Papineau et la majorité des députés comme des rebelles. Les chambres du Haut-Canada furent saisies de la question dès leur ouverture. Les débats se prolongèrent, mais le gouvernement finit par l'emporter, et l'union fut approuvée dans la forme à peu près désirée par l'Angleterre. Il est inutile de dire que les Canadiens protestèrent en vain, dans les districts de Québec et des Trois-Rivières, avec tout le clergé catholique, contre cette mesure, car le Conseil spécial était composé d'hommes nommés par la oouronne, et si bien ses créatures que sur six Canadiens-Français qui en faisaient partie, deux seulement votèrent contre le gouvernement. [2] Quarante mille signatures couvrirent les pétitions au parlement impérial, pétitions contre lesquelles le gouverneur mit lord John Russell en garde, en lui mandant que le nombre des signatures n'était pas si considérable qu'on s'y attendait ; que l'assemblée des Anglais qui avait eu lieu à Québec en faveur de l'union,

1 Dépêche de lord John Russell à M. C. P. Thomson, 7 septembre 1839.

2 Le gouverneur fit prier M. Neilson de venir le voir, car il voulait le consulter sur les affaires du pays, surtout sur l'union. M. Neilson lui dit que cette dernière mesure mécontenterait un grand nombre de citoyens et en satisferait peu, puisqu'elle avait pour objet d'opprimer les Canadiens-Français. Le gouverneur, le voyant continuer sur ce ton, lui dit : — Vous êtes donc contre l'union. — Oui, répondit M. Neilson.—Alors nous ne pourrons pas nous accorder, répliqua l'agent proconsulaire. Nous tenons ceci de M. Neilson lui-même.

exprimait les sentiments de la très-grande majorité de la population fidèle à l'Angleterre; que le clergé se méprenait sur cette mesure, et qu'il désirait au fond le maintien du Conseil spécial, quoiqu'il demandât le rétablissement de la constitution de 1791.

L'approbation par les chambres du Haut-Canada et le Conseil spécial du Bas, rassura pleinement le ministère, qui pressa sa mesure avec la plus grande ardeur. Les communes l'adoptèrent presque sans débats, M. Hume votant pour et M. O'Connell contre. La langue anglaise fut seule reconnue pour langue parlementaire.

La mesure éprouva plus d'opposition dans la chambre des lords, où le comte de Gosford, le duc de Wellington et plusieurs autres membres distingués votèrent pour la négative. Lord Ellenborough s'opposa au projet parce qu'il était fondé sur une défiance chimérique contre la population française et une confiance aveugle dans toute la population d'origine britannique. Les changements apportés à la représentation du Bas-Canada étaient injustes en eux-mêmes, puisqu'ils avaient pour objet d'augmenter encore la disproportion entre la représentation de la population anglaise et celle de la population française. Si l'on voulait priver les Canadiens-Français du gouvernement représentatif, il valait mieux le faire d'une manière ouverte et franche, que de chercher à établir un gouvernement sur une base que le monde entier regarderait comme une fraude électorale. Ce n'était pas dans l'Amérique du Nord qu'on pouvait en imposer aux hommes par un faux semblant de gouvernement représentatif, ou leur faire accroire qu'ils n'étaient qu'une minorité, lorsqu'en réalité ils étaient défranchisés. L'union des deux provinces était imposée à l'une par défiance de sa loyauté, sans son contentement et à des conditions qu'elle devait considérer comme injustes, et acceptée par l'autre moyennant des avantages fiscaux et l'ascendance législative.

Lord Melbourne insista sur la nécessité d'apaiser le mécontentement qui régnait dans les deux provinces; c'était un pareil mécontement qui avait fait perdre à l'Angleterre, en 1450, le beau territoire qu'elle possédait en France et qu'elle tenait de ses princes normands, et dans le siècle dernier les États-Unis. Le duc de Wellington lui répondit qu'il fallait attendre de meilleurs conseils; que les provinces se fussent calmées, et que dans les États-Unis c'étaient les dispositions à les encourager à la rébellion qui l'avait fait éclater. Il fallait réfléchir avant de former une législature de trois ou quatre nations différentes et de gens d'une douzaine de religions. Il se plaignit des moyens mis en usage par le gouvernement pour obtenir le consentement du Haut-Canada. On s'était assuré du concours du parti tory en publiant une dépêche de lord John Russell au sujet des emplois, et de l'appui du parti républicain en en supprimant une autre qui eût déplu aux partisans du gouvernement responsable.

Lord Brougham, de son côté, était convaincu que lorsque le Canada se séparerait de l'Angleterre, ce qui devait arriver tôt ou tard, cela serait dû à la manière dont l'union était établie, et que cette séparation se ferait dans des circonstances d'autant plus regrettables que les deux partis se quitteraient ennemis.

Lord Gosford se leva ensuite. Son langage devait avoir d'autant plus de de poids qu'il avait eu l'administration du pays entre les mains, et qu'il connaissait les sentiments de la population et la force des partis. "Je regarde, dit-il, l'union comme une expérience très-dangereuse, et comme une mesure injuste et arbitraire en elle-même. Si, comme je le crois, ceux qui l'appuient le font parce qu'ils sont convaincus que la population française est en état de résistance organisée au régime britannique, jamais ils ne furent dans une plus grande erreur. Pour ma part, je ne crois pas que dans aucune de nos colonies, Sa Majesté ait un peuple qui, par inclination autant que par intérêt, ait plus de désir de rester sur un pied d'alliance et d'amitié avec l'Angleterre. Je n'ignore pas les fausses représentations que l'on a répandues ici avec trop d'activité; mais je ne crains pas de déclarer malgré tout ce que l'on peut prétendre au contraire, que ce que je dis est fondé sur la vérité et peut être pleinement prouvé. On a beaucoup parlé de ce qu'on appelle la révolte récente; ce sont là des mots qui sonnent bien haut, et qui sont très-utiles aux intérêts de ceux qui leur donnent cours. Mais quoique je sois disposé à réprouver toute espèce de soulèvement et de troubles, je dois reconnaître qu'il n'est que juste de regarder de plus près au véritable état des choses avant de stigmatiser les évènements qui ont eu lieu en termes qui doivent exciter des préjugés très-grands et très-funestes contre les Canadiens. Le partie du Bas-Canada agitée par les troubles, n'embrassa jamais qu'une petite section du district de Montréal, sur la rivière Richelieu. Maintenant quel était son état politique avant les troubles? Elle était déchirée par les divisions les plus violentes et les plus haineuses, fruit d'élections contestées avec acharnement; l'esprit de parti, comme c'est le cas en de semblables circonstances, était monté au plus haut degré d'exaspération, et contribua beaucoup à ce qui est arrivé. A l'appui de mon assertion, je puis citer un fait très-concluant. Le seul endroit au nord du Saint-Laurent où il y ait eu des troubles, est le comté des Deux-Montagnes. Eh bien! ce comté se trouvait justement, sous le rapport de la violence des luttes électorales, dans le même cas que les bords de la rivière Richelieu. Il y a, surtout à Montréal et dans les environs, des habitants anglais, auxquels tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles, et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination sur toute la population d'origine française; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage du pays. C'est à eux qu'il faut principalement attribuer les troubles qui viennent d'avoir lieu. Pour prouver ce que j'avance,

je n'ai qu'à rappeler à vos seigneuries une de leurs premières démarches peu de temps après mon arrivée en Canada. A une assemblée qu'ils avaient convoquée, il fut résolu de lever un corps militaire sous le nom de *British Rifle Legion*, ou quelque nom semblable, et une de leurs règles fut que les soldats éliraient leurs officiers. Je saisis la première occasion de faire des remontrances d'une manière amicale; mais ce fut en vain. Je fus obligé d'ordonner la dissolution du corps par une proclamation, après m'être assuré, en consultant les hommes de loi de la couronne, que sa conduite était illégale et inconstitutionnelle. Une section intéressée et violente du parti mercantile voulait, en persévérant dans ses fausses représentations, faire appuyer ses desseins par ses amis en Angleterre; et ce sont ces fausses représentations, ainsi répandues, qui ont amené les malheurs qui sont arrivés. Tant que ce parti sera encouragé ou soutenu, la méfiance et le mécontentement règneront. Je suis heureux cependant de pouvoir dire que ces remarques ne s'appliquent qu'à une petite partie de la population britannique, fixée principalement aux environs de Montréal, et à quelques partisans à Québec. Bien des Anglais ont souvent, et dans les termes les plus énergiques, réprouvé la violence de ceux dont je parle. Il est aussi un fait curieux, c'est que quand les troubles éclatèrent, la populace, car je puis presque l'appeler ainsi, qui y prit part, n'était pas commandée par des Canadiens-Français. A Saint-Denis, c'était un Anglais, M. Wolfred Nelson; à Saint-Charles, un M. Brown, moitié Anglais, moitié Américain; à Saint-Benoît, un Suisse, qui agissaient comme chefs. Les troubles, comme je l'ai déjà dit, n'éclatèrent que dans une partie du district de Montréal. Dans le reste de ce district, dans les quatre autres districts du Bas-Canada: Gaspé, Saint-François, Québec et les Trois-Rivières, tout demeura tranquille, et les autorités civiles y conservèrent toute leur force. Les troubles furent complètement réprimés dans l'espace de trois semaines; il me fut envoyé de toutes parts des adresses pour réprouver la conduite et la violence de quelques hommes égarés, poussés par des gens mal intentionnés, et pour me déclarer la détermination des Canadiens d'appuyer le gouvernement. La paix et la tranquillité étaient faites dans toute la province du Bas-Canada avant mon départ. Mais cela ne faisait pas le compte du parti qui voulait écraser la population française.

" Convaincu de l'exactitude de ce que je dis, je ne puis m'empêcher de regarder l'union des deux provinces comme un acte des plus injustes et des plus tyranniques, proposé dans le but de priver la province inférieure de sa constitution, sous prétexte que quelques hommes mal intentionnés ont commis des actes coupables, et de la livrer, en noyant la population française, à ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de haine; car ce projet de loi doit la noyer. Vous donnez à 3 ou 400,000 habitants la même représentation qu'au Bas-Canada, qui a une population d'au moins 700,000 âmes; et

ensuite vous imposez la dette de la province supérieure, qui est, dit-on, d'un million, à une province qui n'a presque aucune dette. Peut-il y avoir rien de plus arbitraire et de plus injuste ? En vérité, on peut mettre en question la légalité d'un pareil acte ; car j'apprends qu'aucune partie de la dette contractée par la province supérieure n'a été sanctionnée par le gouvernement de ce pays. Je dois déclarer de nouveau que ma conviction est que tout cela vient d'une intrigue mercantile. [1] Je dis que la population française désire vivre sous la protection anglaise et dans notre alliance, et que la très-grande majorité des habitants des deux Canadas est opposée à l'union ..... Je ne puis donc consentir à une mesure fondée, comme je le crois consciencieusement, sur de faux avis et sur l'injustice. Tant que je vivrai, j'espère n'approuver jamais une mesure semblable à celle qui est soumise à la considération de vos seigneuries. J'ai dit ce que je crois être la vérité, et je pourrais m'appuyer du témoignage de tout esprit calme dans les deux provinces du Canada."

Nous donnons une grande partie du discours de ce gouverneur, parce qu'il ne respire d'un bout à l'autre que la simple justice et la pure vérité, et parce qu'il sert à nous faire mieux apprécier les motifs secrets de la politique du bureau colonial, de tout temps l'ennemi des Canadiens-Français.

L'aristocratie anglaise ne vota pour la mesure qu'à contrecœur, parce que le parti mercantile, qui a eu une grande influence dans tous les temps sur la politique des colonies, le demandait. Le Haut-Canada devait un million à la maison Baring et se trouvait à la veille d'être incapable de faire face à ses obligations. Cette maison puissante fit tous ses efforts pour engager le parlement à consentir à l'union afin d'assurer sa créance. Beaucoup de marchands, de capitalistes et peut-être de membres du parlement y étaient intéressés. Contre tous ces motifs personnels, ajoutés aux préjugés nationaux, la cause des Canadiens-Français devait succomber. Dans la loi de l'union, il est expressément stipulé qu'après les frais de perception payés, la première charge du revenu du Canada sera l'intérêt de la dette publique. Le salaire du clergé et la liste civile ne viennent qu'après. [2]

La loi de l'union adoptée par les deux chambres mit fin, en recevant la sanction royale, à l'acte de 1791, passé pour soustraire alors à la domination des Canadiens-Français, qui avaient la majorité, la petite population anglaise du Haut-Canada, et révoqué, en 1840, pour mettre ces mêmes Canadiens-

1 De la maison Baring, à laquelle était due une grande partie de cette dette.

2 Il paraît, par les états soumis aux chambres en 1847, qu'au moment de l'union, la dette du Bas-Canada était de £96,748, et celle du Haut de £1,398,855. Depuis l'union, il avait été dépensé, dans le Haut-Canada, £1,475,844, et dans le Bas, £820,172 ; de sorte que, sur la dette de la province qui était, en 1846, de £4,248,689, il n'avait été dépensé, dans le Bas-Canada, que £916,920.

Français sous la domination de la population anglaise, qui devenait plus nombreuse, à l'aide de l'immigration.

La loi de l'union fut proclamée en Canada, par le Gouverneur, le 5 février 1841.

Par cette union, l'Angleterre avait accompli une nouvelle partie de son système politique d'absorber graduellement en un seul peuple homogène les différentes races nationales qui se trouvaient dans les deux Canadas. Nulle nation n'était plus habile qu'elle dans cette opération difficile. Elle avait, comme nous l'avons déjà dit, l'expérience des siècles pour l'éclairer. Elle avait ainsi absorbé d'abord la nationalité de ses propres conquérants, les Normands français, [1] ensuite celle des Écossais, puis celle des Irlandais. Elle ne se précipitait pas dans ses mouvements ; elle procédait avec précaution et avec lenteur en employant tous les moyens nécessaires pour abuser l'amour-propre ou la confiance, pour satifaire l'ambition ou la vénalité. Elle a toujours été persuadée qu'à l'aide de l'or et des places, les races moins nombreuses soumises à son joug devaient finir par être enveloppées et par disparaître dans l'orbite toute puissante de la nationalité de ses propres enfants.

" Il y avait déjà plusieurs années, dit Thierry, dans l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, savoir : plus de trois siècles après Guillaume le Conquérant, qu'un statut d'Edouard III avait, non pas donné, comme plusieurs historiens l'ont écrit, mais simplement permis de plaider en anglais devant les tribunaux civils. La multiplicité toujours croissante des affaires commerciales et des procès qui en résultaient avait rendu ce changement plus nécessaire sous ce règne que sous les précédents, où les parties, lorsqu'elles n'entendaient pas la langue française, étaient forcées de demeurer étrangères aux débats. Mais, dans les procès intentés à des gentilshommes devant la haute cour du parlement, qui jugeait les crimes de trahison, ou devant les cours de chevalerie, qui décidaient dans les affaires d'honneur, l'ancienne langue officielle continua d'être employée. De plus, l'usage se conserva, dans tous les tribunaux, de prononcer les arrêts en langue française, et de rédiger dans la même langue les régistres qu'on appelait *records*. En général, c'était l'habitude ou la manie des gens de loi, de tous les ordres, même lorsqu'ils parlaient anglais, d'employer à tout propos des paroles et des phrases françaises, comme *Ah ! sire, je vous jure ; Ah ! de par Dieu ! A ce j'assente*, et d'autres exclamations, dont Chaucer ne manque jamais de bigarrer leurs discours, lorsqu'il en met quelqu'un en scène.

" C'est durant la première moitié du XVe siècle que l'anglais, prenant par degrés plus de faveur, comme langue littéraire, finit par remplacer

1 La langue française ne fut abolie que dans le 15e siècle dans le parlement anglais, qui conserva toujours cependant son vieux nom français.

entièrement le français, excepté pour les plus grands seigneurs, qui, avant d'abandonner tout à fait l'idiome de leurs ancêtres, se plurent également aux ouvrages écrits dans les deux langues. Le signe de cette égalité à laquelle venait de s'élever la langue des bourgeois se retrouve dans les actes publics, qui, depuis l'année 1400 ou environ, paraissent alternativement et indifféremment rédigés en français et en anglais. Le premier acte en langue anglaise de la chambre basse du parlement porte la date de 1425 ; on ne sait si la chambre haute conserva plus longtemps l'idiôme de l'aristocratie et de la conquête ; mais, depuis 1450, on ne rencontre plus de pièces françaises dans la collection imprimée des actes publics d'Angleterre. Cependant quelques lettres écrites en français par des nobles, et quelques épitaphes françaises, sont postérieures à cette époque. Certains passages des historiens prouvent aussi que, sur la fin du XVe siècle, les rois d'Angleterre et les seigneurs de leur cour savaient et parlaient bien le français [1] ; mais, depuis lors, cette connaissance ne fut plus qu'un mérite individuel, et non une sorte de nécessité attachée à la naissance. Le français ne fut plus la première langue bégayée par les enfants des nobles ; il devint simplement pour eux, comme les langues anciennes et celles du continent, l'objet d'une étude de choix et le complément d'une éducation distinguée.

" C'est ainsi qu'environ quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands disparut la différence de langage, qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une ou de l'autre race. Cette fusion complète de deux idiômes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au XVe siècle par la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancaster."

Ainsi il fallait plusieurs siècles pour éteindre la langue française en Angleterre, et Guillaume n'avait pas cent mille hommes avec lui lorsqu'il en fit la conquête, et les Canadiens-français comptent aujourd'hui plus d'un million d'âmes.

Quant à l'Ecosse, la reine Anne exécuta, en 1706, un projet inutilement tenté par Guillaume III, la réunion de l'Angleterre et de l'Ecosse en un seul royaume sous la dénomination de *Grande-Bretagne*. L'indocilité des Ecossais, l'antipathie mutuelle des deux peuples, les troubles sans cesse renaissants de ces principes rendaient le projet fort utile et en même temps multipliaient les obstacles.

" Ce pays, dit M. Emile de Bonnechose, [2] par suite des énergiques résolutions qu'avait prises le précédent parlement d'Angleterre en représailles de l'*acte de sécurité*, se voyait privé d'avantages importants et menacé d'hos-

1 Voyez Rymer, Fœdera conventionnes, litteræ. Monasticon anglicanum.— Mémoires de Philippe de Comines.

2 Histoire d'Angleterre, vol. 4, p. 165.

tilités nouvelles. Les esprits sages s'empressèrent d'écarter ce double péril ; des tentatives directes furent faites en même temps par la reine pour arracher des états d'Ecosse une adhésion à l'acte touchant la succession dans la ligne protestante : ils consentirent enfin à ce qu'une commission fût nommée pour traiter de la réunion des deux couronnes. Mais pour que celle-ci fût intime, il fallait que l'Ecosse cessât d'avoir une législation séparée et une constitution particulière, et il importait que le suprême pouvoir de l'Etat fût placé dans un seul et même parlement, auquel l'Ecosse enverrait un certain nombre de membres, mais qui s'assemblerait dans la capitale de l'Angleterre sous l'influence immédiate des conseillers de la couronne. Des deux parts les commissaires pour traiter cette grave question furent choisis par Godolphin et ses collègues, et le projet d'union fut arrêté sur les bases suivantes : il fut convenu que l'Ecosse conserverait son Eglise nationale presbytérienne, son système particulier de lois civiles et municipales et ses propres tribunaux pour l'administration de la justice. On stipula qu'elle participerait dans une certaine mesure aux charges générales qui pesaient sur l'Angleterre et dans lesquelles étaient comprises les dettes contractées par ce pays depuis la révolution. L'Ecosse n'ayant contracté pour son compte aucune dette, il fut dit qu'une somme considérable d'argent comptant lui serait provisoirement avancée comme un équivalent des charges qu'on lui imposait. Les commissaires des deux pays tombèrent d'accord sur ces points : leur dissentiment n'éclata que sur la manière dont les Anglais entendaient composer le nouveau parlement des royaumes-unis, et tandis que la population de l'Ecosse était le sixième de la population anglaise, ils n'accordaient à la représentation de ce royaume dans les communes que quarante-quatre membres ou un treizième de la représentation totale. Seize pairs seulement devaient être choisis par élection dans le corps entier de la pairie écossaise pour siéger dans la chambre des lords en Angleterre.

" La rigueur de ces dernières clauses, dans lesquelles le peuple écossais vit une offense, excita un mécontentement général : il devait résulter, pour les premiers temps surtout, d'un traité d'union entre les deux peuples un froissement d'intérêts matériels préjudiciable à un grand nombre, comme il arrive à la suite de toute importante commotion politique : les blessures de l'amour-propre national auraient suffi d'ailleurs pour rendre les Ecossais insensibles aux avantages éloignés de ce pacte et tous les partis, whigs et torys, jacobites et williamites, presbytériens, épiscopaux et caméroniens, s'unirent pour le rejeter. Les commissaires du gouvernement furent en butte aux insultes de la populace, qui brisa les maisons de plusieurs officiers de l'Etat partisans de l'union, tandis qu'elle portait aux nues le duc d'Hamilton, le plus illustre entre les opposants. Les ducs de Queensberry et d'Argyle, les comtes de Montrose, de Stair, de Roxburgh et de Marchmont essayèrent en vain d'opposer la raison à l'explosion du sentiment patriotique

et de fureur nationale, et ce que les meilleurs arguments ne purent obtenir la corruption le fit. Une partie de l'or promis par les commissaires anglais comme dédommagement des charges nouvelles qui allaient peser sur le royaume voisin fut répartie entre leurs collègues écossais et plusieurs membres influents du parlement siégeant à Edimbourg : dès lors tous les obstacles furent aplanis ; le traité d'union, que la majorité du peuple écossais considérait comme un suicide, [1] et que n'eussent point sanctionné les hommes les plus purs et les plus irréprochables, obtint l'assentiment d'une majorité vénale : ce pacte fameux, enfin, réputé un opprobre pour l'Ecosse, où elle voyait l'immolation de ses intérêts et de sa gloire, et qui devait lui ouvrir, dans la suite des temps, une ère jusque-là inconnue de paix et de prospérité, fut signé le 1er mai 1707 et fut considéré comme une grande victoire par l'Angleterre tout enivrée déjà du succès de ses armes sur le continent."

Quant à l'Irlande, la lutte fut plus longue ; mais l'Angleterre finit aussi par triompher.

" Après la crise de 1798, dit M. Gustave de Beaumont, [2] l'Angleterre, tenant sous sa main l'Irlande rebelle et vaincue, la châtie sans réserve et sans pitié. Vingt ans auparavant, l'Irlande était rentrée en possession de ses libertés politiques ; l'Angleterre conserve un souvenir amer de ces succès de l'Irlande, et elle va profiter de l'abaissement de celle-ci pour la replacer sous un joug absolu.

" Le parlement d'Irlande, depuis qu'il a recouvré son indépendance, est devenu gênant pour l'Angleterre ; il faut, pour s'en rendre maître, des soins infinis de corruption, en dépit desquel on rencontre encore chez lui des résistances ; l'occasion est favorable pour le supprimer : en conséquence, le gouvernement anglais résout de l'abolir.

" A cette nouvelle, la pauvre Irlande s'agite un instant, comme un corps qui vient d'être privé de vie se remue encore sous le fer qui le mutile et le déchire. Sur trente-deux comtés, vingt et un réclament énergiquement contre la destruction du parlement irlandais. Ce parlement, auquel on est obligé de demander un acte de suicide, le refuse et maintient par son vote son existence constitutionnelle.

" Indigné de la servilité qu'on ose demander au corps dont il fait partie,

1 L'un des membres du parlement écossais les plus opposés à l'union, lord Belhaven, montra dans un discours d'une grande éloquence l'Ecosse périssant de la propre main de ses enfants. Tous les ordres de l'Etat ruinés et détruits lui étaient, dit-il, successivement apparus dans une vision, « et au milieu d'eux, j'ai vu la vieille Calédonie, assise comme César dans le sénat, jetant autour d'elle des regards désolés, se couvrant de son royal manteau, attendant le coup fatal, et s'écriant en rendant le dernier soupir : *Et toi aussi mon fils !* » (Walter Scott, *Hist. d'Ecosse.*)

2 L'Irlande sociale, politique et religieuse, vol. 1, p. 197 et suivantes.

Grattan repousse avec véhémence le projet ministériel.[1] Mais toutes ces résistances seront vaines. La seule qui, en définitive, élève un obstacle sérieux aux vues de l'Angleterre est celle du parlement irlandais, qui ne veut point voter son anéantissement. Eh bien ! jusqu'alors on avait acheté ses actes ; on va cette fois acheter sa mort. La corruption est aussitôt pratiquée sur une vaste échelle ; des places, des pensions, des faveurs de toute sorte, des pairies, des sommes d'argent sont prodiguées ; et les mêmes hommes qui, en 1799, avaient repoussé le projet d'union, l'adoptent, le 26 mai 1800, à une majorité de cent dix-huit voix contre soixante-treize, qui étaient ou pensionnaires de l'état, ou fonctionnaires publics. Une des plus grandes oppositions à l'abolition du parlement irlandais venait des riches propriétaires d'Irlande, qui, au nombre de leurs priviléges aristocratiques, possédaient celui de disposer souverainement de l'élection d'un certain nombre de membres de la chambre des communes : ce privilége était à leurs yeux une fortune sacrée, et les en priver serait une spoliation. Voici comment on fit taire leurs plaintes : on estima arbitrairement que chaque bourg pourri représentait, pour celui qui en était le possesseur, une somme de 15,000 livres sterling (375,000 francs), et cette somme fut promise comme indemnité à tous ceux qui, par l'effet de l'acte d'union, perdraient leurs priviléges politiques. L'engagement pris envers eux fut tenu, et le total de l'indemnité s'éleva à 31,000,000 de francs (1,260,000 livres sterling).[2]

" Ainsi s'accomplit, imposé par la violence, aidé par la corruption, l'acte destructif du parlement irlandais, non sans soulever en Irlande tout ce qu'il y restait de passions nationales et de sentiments patriotiques.

" Lorsque après le vote du parlement, le vice-roi, lord Castelreagh, fit dans la chambre des communes la motion d'usage, tendante à obtenir l'expédition du bill dans la forme ordinaire : " Et moi, s'écrie un membre de la " chambre (M. O'Donnell), je demande que le *bill soit brûlé !*—Oui, ajoute " un autre membre (M. Tighe), et brûlé par la main du bourreau ! ! "

Quant à l'absorption des Canadiens, l'Angleterre se crut autorisée immédiatement après la conquête d'agir avec vigueur ; mais, comme nous l'avons déjà dit, les troubles et la révolution américaine la firent revenir sur ses pas. Les anciennes colonies ayant rejeté son joug, elle dut attendre que la population anglaise et protestante eût la majorité dans les colonies qui lui restèrent dans l'Amérique du Nord. Nous avons vu dans cette histoire quelle a été sa conduite à notre égard depuis 1775 jusqu'en 1840. Elle s'est obstinée à refuser les réformes les plus salutaires tant que le Bas-Canada, ou le Canada

1 Grattan Speeches.—Collection des discours de Grattan, prononcés tant au parlement d'Irlande qu'au parlement d'Angleterre, et publiés par son fils, 4 vol. in-8, 1822.—Les deux fils de Grattan sont aujourd'hui membres de la chambre des communes d'Angleterre.

2 V. Grattan Speeches, IV, 9.—V. aussi Gordon, t. II.

français a eu un gouvernement séparé et une chambre élective où dominait une majorité canadienne-française ; aussitôt que l'acte d'union des deux provinces du Canada eût été consommée, en 1841, elle a accordé non-seulement tout ce que les Canadiens avaient en vain demandé depuis un demi-siècle, mais beaucoup plus, parce qu'elle savait que ceux-ci se trouvaient dans le gouvernement et la législature dans une minorité encore plus grande que dans la population, et que s'ils voulaient faire de l'opposition au nouvel état de choses et au système d'anglification on pourrait procéder sans eux, et que s'ils adoptaient le nouveau système, ils n'en pourraient être toujours que les instruments, comme les représentants de l'Ecosse et de l'Irlande avaient été et étaient encore les instruments du parlement impérial.

Quoique la plupart des habitants du Canada parlant la langue anglaise fussent des Ecossais ou des Irlandais, ou d'origine écossaise ou irlandaise, l'Angleterre ne craignit point de leur confier le nouveau pouvoir organisé pour le Canada, parce qu'elle savait que l'intérêt étoufferait leur vieille haine contre un pareil régime et leur ferait oublier les souvenirs de leur ancienne patrie pour ne songer qu'au présent.

Cependant nous ne proclamerons pas encore la ruine de la société canadienne-française comme celle de la société écossaise ou irlandaise par ce qu'elle reste toujours attachée à la nationalité de la France, et que l'avenir peut tromper les calculs de nos ennemis. En effet, l'âme de la France ne cesse point de répandre sa chaleur et sa vie sur les peuples de sa langue et de sa race qui habitent les îles de la Manche, la Savoie, la Suisse, la Belgique, sans reconnaître sa suprématie politique ; cette influence n'a point cessé non plus de s'étendre sur les descendants de ses fils établis sur les bords du St. Laurent, et qui forment aujourd'hui près d'un million d'hommes. Fixés à l'extrémité septentrionale du continent américain, quel mal en effet peuvent-ils faire à la domination britannique, ou à celle de la vaste république des Etats-Unis ? Au contraire, il semble par l'expérience du passé que les nations trop populeuses ne peuvent conserver longtemps leur génie et leur force, et qu'une puissance balancée et une rivalité modérée entre elles leur sont aussi salutaires que l'exercice et la liberté sont avantageux aux citoyens. Le plus haut degré de civilisation a été atteint par les peuples de l'Europe, et l'on doit croire que cela est dû, en partie du moins, à la rivalité qui les anime, et à la concurrence qui les excite sans cesse à faire de grands efforts pour se dépasser dans la grande carrière de l'esprit et dans la carrière non moins noble de la bravoure militaire.

L'histoire ancienne nous apprend que l'asservissement de l'ancien monde au joug de Rome, a marqué l'époque de sa décadence et que les créations humaines ne peuvent dépasser certaines limites sans cesser de marcher vers leur perfection. Ces limites sont indiquées par la force et le génie de l'homme.

Il semble que déjà l'immense territoire qu'occupe la république des Etats Unis, devient une cause de rivalité et de discorde parmi les citoyens dont les idées et les intérêts changent avec la latitude du pays. On dirait que le gouvernement n'a déjà plus la force ni la clairvoyance nécessaires pour répondre à tous les besoins et satisfaire tous les désirs d'un bout à l'autre de la trop vaste république. Les passions ont été portées à un tel point qu'une guerre acharnée vient d'éclater au milieu d'un peuple qui paraissait jouir de la plus grande concorde et l'on peut dire dès aujourd'hui que tôt ou tard la jeune république se dissoudra pour former plusieurs nations, dont le territoire et les habitants seront basés sur l'étendue nécessaire pour assurer un gouvernement fort et éclairé à chacune d'elle.

En présence de cet avenir, les Canadiens-français doivent donc toujours défendre et conserver leurs lois et leur nationalité puisqu'ils ne feront que travailler à leur bonheur et à leur gloire, tout en contribuant à l'adoption en Amérique d'un système qui a porté et qui maintient l'Europe à la tête de la civilisation en empêchant ses habitants de tomber dans cette décadence funeste causée par ces vastes agglomérations d'hommes comme on en voit en Asie, qui sont devenues ingouvernables par suite de leur masse et de leur inertie, et qui flottent dans une espèce de barbarie matérielle qui est bien plus vile que la barbarie sauvage qui subsistait autrefois dans le Nouveau Monde.

A l'époque où l'Angleterre décrétait l'union de deux Canadas pour détruire la nationalité française et la religion catholique, la population, le commerce, l'agriculture, l'industrie y avaient fait d'immenses progrès. La population que nous avons estimée à 125,000 âmes à peu près lors de l'introduction de la constitution de 91, s'était doublée cinq fois depuis. Les dissensions politiques n'avaient pas empêché chacun de remplir sa tâche avec son activité ordinaire. En Amérique le mouvement des choses entraîne toutes les théories avec lui, tous les systèmes des métropoles. Tout s'y assied sur des bases immenses qui n'ont pour ainsi dire de limites que les limites du continent lui-même. En Europe le propriétaire est au sommet de la pyramide sociale; en Amérique il est où il doit être pour le bonheur et la paix de ceux qui la composent, à la base. C'est en 1844, que s'est fait le recensement le plus rapproché de l'union; la population du Bas-Canada était alors de 691,000 âmes, dont 524,000 Canadiens-français, 156,000 Anglais et étrangers, et 578,050 catholiques. Il y avait 76,000 propriétaires et 113,000 maisons, d'où l'on peut conclure que chaque famille a sa maison et que presque toutes les familles sont propriétaires.

Les productions agricoles s'élevèrent à 925,000 minots de blé; 1,195,000 minots d'orge; 333,000 minots de seigle; 7,239,000 minots d'avoine; 1,219,000 minots de pois; 141,000 minots de blé-d'inde; 375,000 minots de blé sarrasin; 9,918,000 de pommes de terre. Les érablières produisirent

2,272,000 livres de sucre. On comptait 7,898 ruches d'abeilles, 470,000 têtes de bétail, 147,000 chevaux, 198,000 cochons et 603,000 moutons dont la toison donnait 1,211,000 livres de laine. Les animaux devaient être en proportion de l'agriculture, mais cette proportion est plus petite dans les pays chauds. L'hiver sera toujours un grand obstacle à l'élévation des bestiaux dans le Bas-Canada, parce qu'il faut les nourrir à l'étable près de six mois de l'année.

Il sortit des métiers domestiques 747,000 verges de drap du pays, 858,000 verges de toile de fil et de coton, 655,000 verges de flanelle et de droguet.

L'industrie faisait rouler 422 moulins à farine, 153 à gruau, 911 à scie, 14 à l'huile de lin, 153 à fouler, 169 à carder, 469 à battre, 8 à papier et 24 à cloux, etc. 69 fonderies mêlaient leurs noires vapeurs au bruit de ces grands éléments de progrès et de richesses. Il y avait encore 36 distilleries, 30 brasseries, 540 manufactures de potasse et 86 autres de différents genres, que faisaient marcher le vent, l'eau, la vapeur ou la force animale.

Maintenant au dessus de ces puissances physiques et matérielles, il y avait 64 colléges ou écoles supérieures et 1569 écoles élémentaires, qui répandaient les lumières sur 57,000 enfants au bruit des forêts qu'on abattait et des chantiers qu'on ouvrait de toutes parts pour agrandir le champ des nouvelles Sidons modernes, dans ce continent sorti à peine du sein des ondes et des mains de Christophe Colomb et de Jacques-Cartier. La rigueur du climat de Québec ne peut rien pour dompter l'énergie productive des enfants du St. Laurent. C'est au milieu des frimats qui emprisonnent les ondes qu'ils construisent ces nombreux vaisseaux qui doivent sillonner les mers du globe, et qu'ils préparent ces bois qui doivent servir à abriter les peuples de l'Europe et des tropiques. 2090 ouvriers construisirent à Québec seul dans l'hiver de 1840, 33 navires jaugeant ensemble 18,000 tonneaux; et 1175 navires jaugeant 384,000 tonneaux, venant d'Europe et d'ailleurs, étaient arrivés dans le cours de l'été précédent dans le port de cette ville commerçante.

En 1840, la totalité du revenu du Bas-Canada monta à £184,000, et la dépense à £143.000.

Nous allons terminer ici notre récit. L'union des deux provinces du Canada doit former une des grandes époques de nos annales coloniales. Nous avons peut-être amené ce récit trop près des temps présents : mais nous y avons été forcé par l'enchainement des événements, qui seraient restés sans signification bien précise sans la conclusion qui nous les explique en expliquant la pensée de l'Angleterre. Si en retraçant ces événements, nous avons pu blesser les susceptibilés des races, des hommes, des partis ou du pouvoir qui ont exercé de l'influence sur notre patrie, nous dirons comme M. Thiers, nous l'avons fait sans haine, plaignant l'erreur, révérant la vertu, admirant la grandeur, tâchant de saisir les profonds desseins de la providence dans le

sort qu'elle nous réserve, et les respectant dès que nous croyons les avoir saisis.

CONCLUSION.

Nous avons donné l'histoire de quelques émigrants français qui ont fixé les destinées de leur postérité à l'extrémité septentrionale de l'Amérique du Nord. Détachés comme quelques feuilles d'un arbre, ces émigrants ont été jetés dans un monde nouveau pour être battus de mille tempêtes, tempêtes de la barbarie et de l'avidité du négoce, tempêtes de la décadence d'une ancienne monarchie et de la conquête étrangère. A peine quelques milles âmes lorsque ce dernier désastre leur est arrivé, ils ne doivent pas en vouloir trop à leur ancienne mère-patrie, car la perte de la colonie du Canada fut une des causes déterminantes de la révolution, et l'univers sait quelle vengeance cette nation polie et fière a exercé sur tous ceux qui avaient la main de près ou de loin au timon de l'état qui nous abandonnait au moment du danger.

Malgré toutes les tourmentes passées déjà sur le Canada, quelques centaines de colons français, car nous craindrions d'exagérer en disant quelques milliers, avaient atteint le chiffre fort peu important en Europe de 60,000 âmes environ au jour de la conquête. Après un siècle, ce chiffre atteint 700,000,[1] et cet arbre s'est accru de lui-même, sans secours étranger, dans sa propre foi religieuse, dans sa propre nationalité. Pendant 150 ans il a lutté contre les colonies anglaises trente à quarante fois plus nombreuses et le contenu de cette histoire nous dit comment il s'acquittait de son devoir sur le champ de bataille.

Quoique peu riche et peu favorisé, ce peuple a montré qu'il avait conservé quelque chose de la grande nation dont il tire son origine. Depuis la conquête sans se laisser distraire par les philosophes ou les rhéteurs sur les droits de l'homme et autres thèses qui amusent le peuple des grandes villes, il a fondé sa politique sur sa propre conservation, la seule base d'une politique recevable par un peuple. Il n'était pas assez nombreux pour prétendre ouvrir une voie nouvelle aux sociétés, ou se mettre à la tête d'un mouvement quelconque à travers le monde. Il s'est resserré en lui-même, il a rallié tous ses enfants autour de lui, et a toujours craint de perdre un usage, une pensée, un préjugé de ses pères malgré les sarcasmes de ses voisins. Le résultat c'est que jusqu'à ce jour, il a conservé sa religion, sa langue, et un pied à terre à l'Angleterre dans l'Amérique du Nord en 1775 et en 1812. Ce résultat quoique funeste en apparence à la république des Etats-Unis, n'a pas eu les mauvaises suites qu'on devait en appréhender. Le drapeau royal anglais flottant sur la citadelle de Québec a obligé la jeune république d'être grave, de se conduire avec prudence, de ne marcher en avant que

1 Le recensement de 1859 porte la population canadienne française à 695,945 âmes.

graduellement, et non pas de s'élancer comme une cavale sauvage dans le désert. La conséquence, disons-nous, c'est que la république des Etats-Unis est devenue grande, puissante et un exemple pour le monde. Au reste ce n'est pas par le grand nombre que l'on juge du génie d'un peuple, mais par ses qualités. Les Grecs et les Romains n'ont atteint qu'un chiffre peu élevé comparativement, et les Indous et les Chinois se comptent aujourd'hui par centaines de millions.

Aujourd'hui les Canadiens forment un peuple de cultivateurs dans un climat rude et sévère. Ils n'ont pas en cette qualité les manières élégantes et fastueuses des populations méridionales. Mais ils ont de la gravité, du caractère et de la persévérance. Ils l'ont montré depuis qu'il sont en Amérique, et nous sommes convaincu que ceux qui liront leur histoire avec justice et bonne foi, avoueront qu'ils se sont montrés dignes des deux grandes nations aux destinées desquelles leur sort s'est trouvé ou se trouve encore lié.

Au reste, ils n'auraient pu être autrement sans démentir leur origine. Normands, Bretons, Tourangeaux, Poitevins, ils descendent de cette noble race qui marchait à la suite de Guillaume le conquérant, et dont l'esprit enraciné ensuite en Angleterre, a fait de cette petite île une des premières nations du monde ; ils viennent de cette France qui marche à la tête de la civilisation européenne depuis la chute de l'empire romain, et qui dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, se fait toujours respecter ; de cette France qui, sous ses Charlemagne comme sous ses Napoléon, ose appeler toutes les nations coalisées dans des combats de géants ; ils viennent surtout de cette vendée normande, bretonne, angevine dont le monde à jamais respectera le dévouement sans bornes pour les objets de ses sympathies royales et religieuses, et dont le courage admirable couvrira éternellement de gloire le drapeau qu'elle avait levé au milieu de la révolution française.

Que les Canadiens soient fidèles à eux mêmes ; qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent point emporter par le brillant des nouveautés sociales ou politiques. Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des nouvelles théories. Ils peuvent se donner des libertés dans leurs orbites assez spacieuses. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions ; ne nous en éloignons ou ne les changeons que graduellement. Nous trouverons dans l'histoire de notre métropole, dans l'histoire de l'Angleterre elle-même de bons exemples à suivre. Si l'Angleterre est grande aujourd'hui, elle a eu de terribles tempêtes à passer, la conquête étrangère à maîtriser, les guerres religieuses à apaiser et bien d'autres traverses. Sans vouloir prétendre à une pareille destinée, notre sagesse et notre ferme union adouciront beaucoup nos difficultés, et, en excitant leur intérêt, rendront notre cause plus sainte aux yeux des nations.

Québec 1862. F. X. Garneau.

DU PERFECTIONNEMENT INTELLECTUEL.

Discours prononcé par le CARDINAL WISEMAN, à l'institution Hartley, Southampton, le 16 septembre 1863.

Une des plaies de notre siècle est la *paresse d'esprit*. Cette assertion peut sembler paradoxale à plusieurs personnes, car qui n'a pas entendu dire que le XIX siècle est le siècle des lumières et du progrès ?—Au point de vue matériel—oui ; en ce qui concerne les œuvres de l'intelligence—non. Le XIX siècle ne peut même pas s'attribuer la découverte de la vapeur et de l'électricité ;—il peut en revendiquer l'application, et voilà tout. Ces deux agents ont révolutionné le monde commercial et peut-être sont-ils appelés à changer la face politique du globe. Mais nous ne voyons pas jusqu'à présent quel progrès ils ont apporté dans le monde intellectuel. Et pourquoi ? Parce que les plus belles intelligences semblent aujourd'hui entraînées dans le courant des transactions commerciales et des améliorations matérielles.

Qui combat aujourd'hui pour une idée, qui met toutes ses forces au service de la vérité ? L'Eglise seule et les auteurs chrétiens. Nous ne nions pas le génie et le talent chez leurs adversaires, mais nous croyons que ces derniers écrivent surtout en vue du gain et de la popularité. Ils veulent être bien vus de leurs libraires ; [1] ils sont eux-mêmes, avant tout, des libraires intelligents. Ils savent flatter les goûts de leurs acheteurs et sourient toujours à l'incrédulité. Semer le doute est un de leurs grands moyens ; tout le monde veut les lire, les ignorants qui ne les comprennent pas et les gens instruits que leur soudaine renommée étonne : ils ont atteint leur but. Par exemple, comment expliquer le succès, passager il est vrai, mais im-

1 *Les Misérables*, *L'Examen critique du Pentateuque* et *La Vie de Jésus* se sont vendus à un nombre infini d'exemplaires et ont lancé dans le commerce de la librairie plus de 20,000 brochures différentes, réfutations, défenses, comptes-rendus, etc., etc.—E. B.

mense des derniers ouvrages de MM. Hugo, Colenso et Renan ? Il a sa raison d'être dans la *paresse d'esprit* des enfants du siècle, entièrement inaptes à se faire une opinion à eux, avides de nouveauté et d'émotions de haut goût et toujours disposés à applaudir les immenses balourdises que de faux apôtres leur lancent effrontément à la tête.

Parmi les hommes distingués qui ont combattu cette funeste tendance, le Cardinal Wiseman tient une des premières places. Cet éminent prélat est né en 1802 et c'est en 1835 qu'il commença, pour la continuer jusqu'à ce jour, une croisade infatigable contre le matérialisme et la paresse d'esprit qui en est la mère. Dans tous ses ouvrages il signale cette plaie de notre société ; ses lectures, ses essais et enfin son célèbre roman de *Fabiola* sont autant de protestations contre l'esprit du siècle.

Entouré de l'estime universelle il a souvent eu occasion de plaider cette noble cause devant des auditoires protestants. C'est ainsi qu'au mois de septembre dernier il prononça, dans un institut de Southampton, un savant discours sur le " *Perfectionnement intellectuel* " dont nous donnons aujourd'hui la traduction aux lecteurs de la *Revue*. Ce discours, comme tous ceux du Cardinal Wiseman, est un petit traité pratique, et n'a encore, au moment où nous écrivons, rien perdu de son actualité.

" La grande salle de l'institut, dit le *Times*, était comble ce jour-là. Son " Eminence, le Cardinal Wiseman, fut présenté à l'auditoire par le prési- " dent de l'institution, M. T. R. Hebbing, au milieu de chaleureux applau- " dissements ; puis, le silence rétabli, il parla en ces termes " :

MESSIEURS,

Invité par le président de cette institution à vous adresser la parole, j'ai cru bien faire en choisissant pour sujet " le perfectionnement intellectuel." Cette question me semble intimement liée au but que se sont proposé les fondateurs de cette institution, savoir : donner à ceux qui en font partie le moyen d'acquérir des connaissances, de se former l'esprit et de perfectionner les facultés dont la nature les a doués.

N'allez pas croire toutefois que j'ai l'intention d'éveiller des ambitions immodérées ni de pousser à sortir de leur sphère les hommes que la providence a fait naître dans une humble condition. Les tentatives de ce genre peuvent épuiser toute l'énergie de l'individu en ne lui offrant souvent pour récompense qu'une chimère insaisissable. Je ne vous montrerai pas comment des hommes partis des derniers échelons de la société sont parvenus au plus haut rang par leur activité, leur persévérance et la foi qu'ils avaient en eux-mêmes. La proportion de ceux qui réalisent un pareil succès est grandement représentée par un sur mille, et, vous le savez comme moi, en arrière de chaque favori du sort, il reste des centaines et des milliers d'ambitieux exaltés, pauvres cœurs brisés dès leur essor en cherchant à atteindre des régions vers lesquelles ils n'étaient pas appelés. D'autres ont vieilli mécontents d'eux-mêmes et de la société dont ils se croyaient incompris parce qu'ils avaient échoué dans leurs projets chimériques. Non, je n'en-

treprendrai pas l'histoire de toutes ces déceptions. Je voudrais faire sentir à chacun de vous qu'il est en son pouvoir de se créer dans la société une position honorable pour lui-même et respectée par tous ceux qui l'entourent; vous montrer comment une longue carrière consacrée à d'humbles travaux donne à celui qui l'a parcourue, sans songer à sortir de sa condition, le droit de marcher la tête haute en face des nobles et des grands du monde. Et cet homme ne sera pas orgueilleux ni plein d'une ambition démesurée, il aura seulement la conscience d'avoir toujours été fidèle à ses devoirs, de n'avoir pas une tache dans sa conduite..... c'est assez, il me semble, pour marcher le front haut..... Il saura aussi, à certains moment, s'incliner devant le pouvoir suprême auquel il doit les dons qu'il a fidèlement cultivés.

Je n'examinerai pas ici un ordre de motifs plus élevés qui doivent nous faire aimer dans cette vie la justice et la vertu. Je mets ces motifs bien audessus de tous les autres, et chacun de vous en apprécie la valeur. Mais cette réunion ayant un but scientifique et moral, j'envisagerai la question à ce double point de vue, et me permettrai de vous adresser, si je puis m'exprimer ainsi, un discours mondain.

J'ai dit que le perfectionnement intellectuel était le but des institutions comme celle-ci. C'est en effet l'essence de toute éducation. Ce serait une folie de prétendre qu'à l'aide d'un système d'enseignement quelconque on peut faire l'éducation d'un individu passif et inerte. On pourra bien lui communiquer ainsi une certaine somme de connaissances, mais son éducation ne sera pas achevée. L'art de guérir ne consiste pas uniquement dans l'application de remèdes extérieurs, et la médecine admet l'action de la force vitale. Cette force existe dans la constitution du corps humain, et la médecine a pour objet d'utiliser les pouvoirs curatifs qui se trouvent à l'état latent chez le malade. L'application des remèdes extérieurs peut aider à atteindre ce résultat, mais le principe de la guérison est en nous-mêmes.

Or il en est de l'esprit comme du corps. Les lectures, les réunions littéraires, les bibliothèques, les musées sont autant de moyens qui aident à l'éducation. Mais la vraie éducation est celle qui se fait à l'intérieur et à laquelle chaque individu doit travailler par lui-même.

Le perfectionnement intellectuel comprend trois divisions distinctes et s'applique premièrement aux facultés intellectuelles proprement dites, secondement à la faculté d'assimilation, c'est-à-dire celle de réunir en notre esprit des connaissances qui lui étaient étrangères, troisièmement aux facultés morales.

Ces trois divisions sont distinctes.

La culture de nos facultés intellectuelles, ne tire que peu ou point d'aide du dehors, c'est un travail tout intérieur. Chacun doit cultiver son intelligence, son jugement et régler sa volonté en s'habituant à contrôler les opérations de son esprit.

La faculté d'assimilation est complexe. Elle consiste à réunir dans notre esprit pour les soumettre à notre jugement et à notre intelligence, des idées conçues par d'autres et qui nous étaient étrangères. Elle est complexe car elle nécessite une opération double, celle que nous faisons sur des idées étrangères au moyen de nos facultés intérieures.

La culture de nos facultés morales offre aussi un caractère complexe. La partie morale de notre être demande une culture intérieure, mais elle a son action au dehors, et de là les devoirs et les obligations que nous avons à remplir envers nos semblables.

Ainsi donc de ces trois opérations la première est tout intérieure, la seconde est en partie extérieure dans les objets qu'elle embrasse, et la troisième est en partie extérieure dans son but.

La culture de nos facultés intellectuelles comprend trois subdivisions : la faculté de penser, l'imagination et la mémoire. Ce que je dirai du premier point pouvant s'appliquer aux deux autres je le traiterai plus au long.

Mettant de côté toute définition et explication métaphysiques j'aurai recours à une comparaison ; le phénomène de la vision me le fournit.

L'œil n'est jamais fatigué de voir et d'innombrables objets viennent s'y peindre tour à tour sans jamais s'y fixer. Vous vous êtes quelquefois promené seul à la campagne par un beau jour de printemps ; l'horizon n'avait pas un nuage, les fleurs vous envoyaient à l'envi leurs parfums et devant vous se déroulait un panorama d'une variété infinie, arbres, riantes villas et hautes montagnes. Dans toutes les directions où se portaient vos regards votre œil découvrait une nouvelle scène qui venait immédiatement s'y peindre, et ce sublime spectacle n'avait point d'interruption. Telle est la première phase de la pensée ; nous ne sommes jamais un instant sans penser. Lorsque nous lisons il se fait constamment dans notre esprit un travail que nous ne saurions contrôler. Une idée suit l'ombre et vient s'y associer dans une succession plus rapide que celle des objets sur la rétine, et il nous serait très-difficile de rendre compte des idées qui traversent notre esprit dans un seul jour.

Mais la nature nous a doués d'une autre faculté, celle de fixer nos idées, et c'est ici que nous devons exercer sur nous-mêmes l'empire nécessaire à notre perfectionnement intellectuel. Nous pouvons passer toute une journée sans fixer nos regards sur aucun objet particulier ; c'est par un effort de l'esprit que nous nous arrêtons à tel ou tel objet et que nous y appliquons notre mémoire. Pour l'œil c'est l'observation, pour l'esprit c'est la réflexion. Parmi les idées qui traversent notre esprit quelques-unes nous frappent et nous nous proposons d'y revenir pour en tirer plus tard quelque déduction d'un caractère utile et pratique. C'est la seconde phase de la pensée.

Il y en a une troisième, et c'est la plus importante : non content d'avoir perçu un objet vous voulez en connaître les détails. Par exemple, la première fois que vous avez vu les ruines de l'abbaye de Netley [1] vous pouvez avoir éprouvé le désir de les visiter de nouveau pour en examiner les détails. C'est l'observation. Vous vous êtes proposé d'étudier, dans cette nouvelle visite, l'architecture de ces ruines et peut-être d'en faire l'historique à l'aide des documents qui les ont déjà mentionnées. C'est le plus haut degré de l'observation qu'on peut appeler la contemplation. Or vous entreprenez une opération analogue sur votre esprit le jour où vous prenez la résolution de cultiver vos facultés intellectuelles, de ne plus nous arrêter seulement quelques minutes à une idée, mais d'examiner à fond un de ces grands problèmes qu'il n'est pas permis à un homme sérieux d'ignorer. Et que faites-vous dans ce but ? Vous réunissez des matériaux sur lesquels vous exercez toutes les facultés de l'esprit, de la mémoire et du raisonnement, bientôt

1 Dans la paroisse de Hound, comté de Southampton, à 3 milles au S. E. de la ville de Southampton. L'abbaye de Netley fut fondée en 1239 par Henri III, pour les moines de l'ordre de Citeaux. Elle fut, avec ses dépendances, confisquée par Henri VIII au profit de Sir William Paulett. Les ruines qui existent aujourd'hui sont les plus belles de ce genre en Angleterre. Les murs de la chapelle sont encore à toute leur hauteur.—*Note du traducteur.*

vous êtes maître de votre sujet et vous pouvez convenablement le traiter. Telle est la troisième phase de la pensée qui offre une analogie frappante avec le phénomène de la vision, lequel, par comparaison, nous aide à expliquer toutes les transformations dont la pensée est susceptible.

Par elle-même la faculté de penser contribue fort peu à notre perfectionnement intellectuel, si nous ne la soumettons pas graduellement aux opérations que je viens d'énumérer. Rien n'est plus dangereux que de s'abondonner à ses pensées sans faire d'effort pour les diriger. Les personnes qui rêvent sont éveillées, (car c'est le mot) peuvent avoir beaucoup d'idées se reliant entre elles par une succession fort curieuse, mais en négligeant de réfléchir elles prennent la paresseuse habitude des songes creux et des préoccupations inutiles qui finit toujours par gâter et corrompre entièrement le cœur. Elles me rappellent ce marchand de Bagdad qui, sous l'influence d'un songe, brisa toute la riche porcelaine de son magasin. D'autres ne savent point s'arrêter à temps dans leurs inutiles pensées, il en résulte souvent qu'ils négligent leurs interêts et tombent un jour dans la ruine et la misère.

La première chose à faire pour la culture de l'esprit est donc de réfléchir; je vous ai dit ce que j'entendais par réflexion.

Il faut en seconde ligne savoir arrêter de temps à autre le cours de nos idées pour régler celles qui sont inutiles, et indignes d'examen. Je ne saurais trop vous recommander ce point important que j'ai appelé la seconde phase de la pensée; c'est en négligeant ce travail mental qu'on arrive à l'excentricité. Une idée vous préoccupe; vous la chassez, elle revient; ne vous découragez pas. Le succès couronnera vos efforts et vous réussirez à déterminer d'une façon précise les idées sur lesquelles il est bon et avantageux que votre esprit s'arrête. Mais souvent cette idée vous plaît et vous hésitez à l'abandonner... prenez garde!... Si vous cèdez vous faites le premier pas vers la monomanie. Je n'envisage ici que les conséquences intellectuelles de cette faiblesse; si le cadre de ce discours me le permettait je pourrais vous signaler les funestes résultats qu'elle entraîne au moral. Rien n'est plus nuisible au perfectionnement intellectuel que l'habitude de se laisser dominer par une idée; aussi devez-vous être en garde contre ce défaut dont la fatale influence est toujours certaine. On a dit avec raison que l'esprit le plus solide porte en lui le germe de la folie qui peut se développer tôt ou tard, or ce développement s'opère comme je vous l'ai dit: une idée s'empare de votre esprit, elle le domine et l'absorbe, cette préoccupation devient bientôt un malaise intellectuel et finalement une monomanie.

Je passe à la troisième et la plus importante application de nos facultés intellectuelles.

Il ne suffit pas de savoir fixer notre pénsée, il faut réfléchir, étudier les principes de toutes les idées sérieuses qui occupent notre esprit, et appliquer toute notre énergie mentale à la solution et à l'explication des problêmes qu'elles nous offrent; c'est ainsi que nous amasserons un trésor de connaissances, produit d'une réflexion saine et solide.

Sans insister plus longtemps sur ce travail mental je vous signalerai un abus qu'on en fait souvent: vous êtes engagé dans une discussion avec plusieurs personnes; tout-à-coup, et d'un ton sérieux, vous émettez un paradoxe que vous entreprenez de soutenir, puis, la discussion finie, il vous est arrivé de dire à votre adversaire: "Je me savais dans l'erreur, mais c'était pour le plaisir de discuter." Or c'est là une habitude mauvaise; il ne faut jamais défendre un principe que l'on croit faux; la bonne foi intérieure est aussi

nécessaire à notre moralité que la bonne foi dans nos relations sociales. Ne discutez jamais pour le plaisir de discuter, et surtout, ne défendez jamais, même par plaisanterie, un fausseté, une immoralité, un mauvais principe. J'ai connu moi-même une personne convertie à l'erreur par cette manie de la discussion. Cette habitude est immorale. Il faut, en toute occasion, habituer notre esprit à porter de bons jugements. En effet s'il vient à se complaire dans les idées vagues ou fausses, comment pourra-t-il se contrôler lui-même ou surmonter une tentation ? Il en sera incapable, car la rectitude d'esprit ne s'acquiert que par un long et persévérant exercice.

Or cette rectitude, comme toutes les autres qualités d'un esprit cultivé, ne peut s'obtenir que par un travail individuel. On ne saurait trouver deux personnes qui aient identiquement les mêmes pensées; cela me semble évident; j'essaierai toutefois de vous le démontrer par une comparaison bien connue, un lieu commun, si vous voulez, mais qui nous mènera au but. Depuis les temps les plus reculés, les poëtes, d'accord en ce point avec les agriculteurs, ont chanté l'union de l'ormeau et de la vigne. Ceux d'entre vous qui ont parcouru les riantes montagnes et les fertiles vallées de l'Italie ont admiré l'union harmonieuse et productive de ces deux arbres. L'ormeau est magestueux, la vigne n'est qu'une tige tremblante incapable de se soutenir par elle-même. Mais si l'ormeau est la force la vigne est la beauté. Ce sont deux jumeaux, leurs racines sont inséparablement unies dans la terre dont la substance les nourrit tous les deux; la même rosée les désaltère, les mêmes pluies tombent du ciel pour les rafraîchir. Et cependant aucune puissance ne pourra jamais en faire deux arbres semblables. En vain le cultivateur émondera et taillera l'un et l'autre, en vain il engraissera le sol, l'ormeau ne produira jamais un seul grain de raisin et la vigne ne pourra jamais se soutenir par elle-même. De même deux sœurs élevées ensemble, deux frères recevant la même éducation dans le même collége ne se ressembleront jamais parfaitement. L'éducation ne saurait produire ce résultat. Mais si elle ne peut pas en faire des êtres semblables elle en fera des membres utiles de la société. Ils s'aideront dans la vie, l'ormeau prêtera toujours son appui à la vigne; tel sera le résultat de la *culture*, si je puis m'exprimer ainsi, appliquée à chacun d'eux.

Disons maintenant quelques mots de l'imagination et de la mémoire. L'imagination est la faculté qui retrace dans notre esprit l'image plus ou moins vive des objets, ou les combine dans des rapports nouveaux. L'imagination est passive ou active. Deux excès sont à craindre dans l'emploi de cette faculté; gardons nous de céder aux écarts de la *folle du logis*, et sachons la soumettre à la réflexion, mais ayons soin aussi de cultiver notre imagination par l'étude de la nature et des arts et, en troisième lieu, par de bonnes lectures. Lisez, par exemple, nos bons poëtes depuis Shakespeare jusqu'à Tennyson, mais redoutez la lecture des mauvais romans. [1]

La mémoire est la faculté par laquelle nous nous rappelons les objets

1 Le lecteur pourrait consulter à ce sujet la préface de *Fabiola*. Le Cardinal Wiseman y explique comment il a été conduit à entreprendre ce roman historique qu'il appelle : "l'Histoire de l'Eglise des Catacombes." Il se propose d'écrire plus tard celle de : "l'Eglise des Basiliques" de "l'Eglise du cloître" et enfin "l'Histoire des grandes Ecoles Chrétiennes."—N'est-ce pas là un sujet plus propre à élever l'intelligence que "l'Histoire des égoûts de Paris," (nous parlons ici au positif et au figuré) racontée avec tant de complaisance par V. Hugo, dans *Les Misérables?*—*Note du Traducteur.*

passés ; elle varie à l'infini et pour ainsi dire, avec chaque individu. Tout ce qui stimule, facilite et fortifie l'attention sert à perfectionner la mémoire, c'est vous dire que l'étude est le meilleur moyen d'atteindre ce perfectionnement. Si vos occupations ne vous permettent pas de longues études, lisez les biographies des grands hommes ou des relations de voyages, ce genre de lecture est très propre à fortifier la mémoire.

Vous admettez maintenant avec moi, l'obligation de cultiver vos facultés intellectuelles ; ne perdez point de vue cet important devoir. Par ce moyen vous ne vous abandonnerez jamais à des pensées immorales.... Une mauvaise pensée est souvent suivie de près par une mauvaise action. Consultez les annales judiciaires : vous y verrez que tous les crimes ont deux causes principales. Souvent, comme dit le proverbe, " l'occasion fait le larron." Il y a quelques années, à Londres, un monsieur et une dame appartenant à la bonne société, furent assassinés pendant la nuit par un de leurs domestiques. En présence des juges, le meurtrier fit la déclaration suivante que je soumets à vos réflexions : " J'étais, dit-il, occupé dans l'office à laver la " vaisselle, un escalier conduisait directement à la chambre de monsieur. " Il serait bien aisé, pensai-je tout-à-coup, d'assassiner monsieur et madame " et personne n'en saurait rien.—Cette idée ne m'avait pas plutôt traversé " l'esprit que je montai, j'accomplis le crime, mais je n'ai rien volé, ce " n'était pas mon intention."

Mais, dans un grand nombre de cas, l'homme est conduit au crime par la dépravation de l'esprit. L'habitude des pensées coupables s'empare de lui, il ne se maîtrise plus, il devient maniaque avant d'être un criminel.

Vous voyez, MM., à quelles funestes conséquences peut conduire la paresse d'esprit. J'ajouterai, en terminant, que le travail du " perfectionnement intellectuel," a pour effet de former le caractère. Un petit esprit peut avoir son caractère, mais n'est que de l'obstination. L'homme d'un esprit cultivé et dont on peut dire : " C'est un homme de caractère," est celui que nul obstacle n'a pu arrêter dans de sages projets. C'est le ruisseau qui s'échappe d'une faible source au sommet des Alpes, grossit dans sa course rapide, renverse tous les obstacles et finit par devenir un fleuve magestueux qui fertilise de vastes campagnes et va se réunir à l'immense Océan.

Traduit de l'anglais par

EMM. BLAIN DE ST.-AUBIN,
Asst. traducteur, Assemb. Législ.

BIBLIOGRAPHIE.

Antoinette de Mirecourt; or, secret marrying and secret sorrowing. A Canadian Tale. By Mrs. Leprohon. 369 p., in-12. John Lovell. $1.00.

Antoinette de Mirecourt est le second roman dont Madame Leprohon a placé le théâtre en Canada. On pourrait presque dire qu'il est la continuation naturelle du *Manoir de Villerai.* La scène de ce dernier est pendant la guerre qui amena la cession du pays à l'Angleterre; la scène du livre aujourd'hui devant le public est placée au moment intéressant où cet acte est enfin consommé, et où l'on voit deux peuples naguère ennemis, naguère rangés en bataille, les armes à la main l'un contre l'autre, appelés à se donner le baiser de paix, à fraterniser, à vivre ensemble et à ne plus former qu'une seule nation, si toutefois un seul gouvernement indique une seule nation. Le choix de la position est heureux; il indique déjà un talent d'appréciation remarquable, et il faudrait que l'auteur fût excessivement infortunée pour ne pas tirer un excellent parti de la situation et ne pas bâtir une intrigue intéressante sur un thème qui fournit à l'esprit le moins actif tant de tableaux nouveaux, de scènes et d'évènements piquants, de réflexions originales et neuves. Je dirai plus : suivant moi, le théâtre choisi par l'auteur d'*Antoinette de Mirecourt* est plus favorable à l'essor de son talent que celui qu'elle a adopté dans le *Manoir de Villerai.*

Le talent de Madame Leprohon puise de préférence les sujets de ses travaux dans les scènes de la vie sociale et élégante, dans les mœurs du grand monde, dans les accidents et les aventures des gens heureux, considérés tantôt au foyer domestique et dans cette vie intime qui offre à l'œil observateur des tableaux si gracieux, tantôt dans les relations, le commerce et les plaisirs de l'extérieur et de la société. Soit qu'elle place le théâtre de son récit en Angleterre, soit qu'elle le place en Canada, elle arrive à choisir ses héros dans les hautes classes et leurs aventures dans celles du monde élégant. Le roman de mœurs est son favori; elle n'attaque guère le roman historique.

Le drame même, qu'elle placera dans une période intéressante de l'histoire et dans lequel elle fera peut-être, mais incidemment, le récit d'un évènement historique, ne sera pas un roman historique. Elle n'a choisi cette période que pour piquer, par des noms connus, la curiosité du lecteur et surtout pour étudier les mœurs et se servir des faits que ces évènements ont pu produire dans la vie sociale ; mais ces évènements eux-mêmes, ils ne sont que secondaires pour son livre, ils ne forment pas partie de son intrigue, ils ne sont pas la bâse de l'intérêt qu'elle prétend exciter ; en un mot, elle ne s'en sert pas.

Douée d'une grande connaissance du cœur humain, Mme Leprohon sait puiser dans la vie domestique des tableaux attrayants, pleins de bon goût et de délicatesse, qu'elle dramatise avec une puissance remarquable. Elle possède fort bien le talent de ménager l'intérêt et de le faire grossir jusqu'au dénoûment sans blesser l'unité de temps ou l'unité de lieu. Si quelquefois elle force légèrement le naturel pour satisfaire les besoins de son intrigue, et s'écarte un peu de la vraisemblance des choses ou des éventualités probables et ordinaires, on le lui pardonne facilement, grâce à l'habileté avec laquelle elle profite de ces licences et au bon parti qu'elle tire des situations ménagées peut-être un peu forcément.

Mme Leprohon possède à un haut degré le talent des personnages ; elle donne à ses héros des caractères tranchés, distincts, dont elle présente tous les traits sous des couleurs vives et bien marquées. Vous ne confondrez jamais un des acteurs de son drame avec un autre, et jamais aucun d'eux ne sortira du caractère, du rôle, du genre qu'elle lui aura assignés ; jusqu'au bout de son livre, elle maintient chacun de ses personnages égal et semblable avec lui-même. Je ne dirai pas que ces caractères ne s'écartent jamais du naturel que vous avez pu concevoir, et de la manière d'être ordinaire des hommes tels que vous avez coutume de les voir. Mais c'est là l'affaire de l'auteur ; comme elle tire les évènements et les aventures de son récit de sa féconde imagination, elle a sans doute aussi le droit d'y prendre ses personnages tels qu'elle les veut ou tels que les requièrent les nécessités du drame et les exigences des situations qn'elle invente. D'un autre côté, le droit vous est acquis de trouver invraisembiables les acteurs que l'auteur vous présente.

Il y a beaucoup de cœur et de sentiment dans les œuvres de Mme Leprohon. Grâce à cela, sa fécondité intellectuelle lui a fait concevoir une foule de scènes très-heureuses, dont quelques-unes causent, par leur vivacité, de véritables émotions au lecteur sympathique. Les caractères contradictoires qu'elle oppose souvent avec bonheur les uns aux autres produisent des situations qui, sans avoir toujours le mérite de l'originalité, ont souvent celui d'être palpitantes d'intérêt, de lier vivement l'attention et la bienveillance du lecteur, de grossir le nœud de l'intrigue, d'exciter l'impatience du dénoûment, et cela toujours sans invoquer les mauvaises passions, sans fatiguer le cœur du lecteur, sans émouvoir douloureusement sa sensibilité, ni affecter péniblement son imagination. Toutes ces scènes, toutes les situations dans lesquelles l'auteur place ces personnages, brillent toujours par une délicatesse exquise de sentiment et de langage. La conversation, les remarques et les réflexions sont remplies d'un tact et d'une noblesse qu'on ne rencontre pas partout.

Le mérite du livre de Mme Leprohon, comme celui de bien des œuvres de ce genre, n'est donc pas dans la complication de l'intrigue et dans les difficultés de la solution ; son principal mérite réside surtout dans le travail des

détails, dans les épisodes qui reposent l'attention du lecteur, dans les digressions gracieuses qui la soutiennent, dans les aventures qui l'excitent, dans les situations piquantes, dans la conception des caractères, dans la peinture des personnages, dans l'heureux choix du théâtre, dans la délicatesse des pensées, dans la douceur des sentiments, dans la beauté du style, dans l'harmonie des rôles, dans l'unité du drame et dans la morale toujours uniformément respectée.

Si je devais trouver un défaut dans le livre de Mme Leprohon, ce serait peut-être d'avoir fait marier successivement son héroïne, sa belle *Antoinette*, avec deux officiers anglais. Ce reproche, plus ou moins sérieux, complètera ma critique.

Je pense bien que l'auteur n'a pas voulu la proposer en cela comme un modèle à nos jeunes Canadiennes ; mais la peinture d'un bonheur fictif peut quelquefois vivement séduire un jeune cœur nourri d'idéal loin de la trompeuse réalité.

Une morale qui m'aurait beaucoup plu dans le livre de Mme Leprohon, c'est celle qui aurait résulté d'une peinture expressive de l'infortune, du malheur et des disgrâces accompagnant toujours les deux unions d'*Antoinette de Mirecourt*. La première, il est vrai, nous est dépeinte comme excessivement triste ; c'est la punition juste d'un mariage secret fait malgré le vœu des parents et les lois de l'église. Mais il nous est dit que le second fut marqué de toutes sortes de bonheurs et de félicités. Il est vrai que le Col. *Evelyn*, le second mari d'*Antoinette*, était catholique ; c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout ce que je désire voir dans l'époux d'une de mes jeunes compatriotes : il n'était pas Canadien.

E. Lef. de Bellefeuille.

1812 ; *The war, and its morals, a Canadian Chronicle, by William F. Coffin, Esq., First volume.*. Montreal, John Lovell. $1.00.

Il est peu d'époques dans notre histoire, dont l'étude soit plus intéressante et plus agréable que celle de la guerre de 1812. Cette guerre, déclarée le 18 juin 1812 par acte du Congrès, et commencée le 12 juillet par l'invasion du Haut Canada, par le Général Hull, s'est terminée par le traité de Gand le 24 décembre 1814 ; sa durée a été ainsi de près de trois ans. Durant cette période chaque jour fut témoin de quelque combat, de quelque engagement, de quelque embuscade, de quelque hardi coup de main, de la part de ceux qui avaient accepté la tâche de repousser des armées beaucoup plus nombreuses qu'eux. Durant cette héroïque épopée, dans laquelle les Canadiens ont joué un rôle si glorieux, il y a eu de brillants faits d'armes, et dont on ne peut trop souvent mettre le récit sous les yeux des populations. De pareils enseignemeuts ont toujours leur influence sur l'opinion, et de tels exemples créent une louable émulation, donnent plus de courage et plus de confiance.

Les détails de cette campagne ont été en partie publiés déjà, mais détachés les unes des autres, sans suite, sans liaison, épars dans les journaux et les brochures. Quand l'auteur de l'ouvrage que nous signalons n'aurait fait que compiler et mettre en ordre ces différents écrits, il aurait déjà mérité les remerciments de tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre

histoire nationale. Mais il y a beaucoup mieux. Cet ouvrage forme une histoire complète de la guerre, de ses causes, des influences diverses qui en ont contrôlé la marche et les résultats.

Les premiers chapitres sont consacrés aux causes de la guerre, et à la mise en scène, au tableau des forces et des positions respectives des deux parties. La paix de 1783, qui mit fin à la guerre de l'indépendance, avait été loin d'opérer une reconciliation parfaite entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Chaque puissance croyait avoir trop sacrifié, et attendait avec impatience, l'occasion de prendre sa revanche. L'Angleterre cherchait plus que jamais à faire sentir sa puissance et son autorité sur les mers, et elle usait largement des droits qu'elle croyait possèder. Son alliée de fraîche date ne paraissait pas désireuse de se soumettre à ces prétentions outrées. Des rencontres avaient eu souvent lieu dans différents ports, des navires avaient même été coulés par les canons de ces prétendus alliés, et quoique des excuses eussent été présentées et des réparations faites, la discorde continuait à s'alimenter, et enfin elle eut pour résultat la déclaration de guerre que lança le Président Madison. Malgré les prévisions et les soins du Général Brock qui, depuis 1806, prévoyait cet évènement et tachait d'en prévenir les funestes conséquences, le Canada était peu préparé à une attaque ; il n'y avait à cette époque dans la colonie que 4,455 réguliers et 3,800 miliciens. Il n'en était pas ainsi de nos voisins qui avaient fait depuis longtemps leurs préparatifs sur un grand pied, et qui croyaient n'avoir pas à douter de la conquête.

Et aussi, pour la prévenir, les Canadiens durent faire des prodiges de courage et de constance. Les troupes ennemies, beaucoup plus nombreuses et qui se renouvelaient sans cesse, les trouvèrent toujours sur la défense, toujours prêts à affronter la mort avec la même vaillance. L'Angleterre de son côté, ne restait pas inactive. C'était à l'époque du grand blocus continental ordonné par Napoléon, et la métropole sentait l'extrême nécessité, dans l'intérêt de son commerce et de sa marine, de conserver ses colonies d'Amérique. Son action se fit surtout sentir sur mer, et si elle subit quelques défaites même assez graves au commencement de la campagne, elle ne tarda pas à reprendre sa supériorité. Le capitaine Broke inaugura ses succès par la brillante victoire du *Shannon* sur le *Chesapeake*, qui fut suivie des solides succès de Sir James Yeo sur les lacs. La suprématie de la marine anglaise fut bientôt rétablie.

La défense fut organisée en grande partie par le gén. Brock, à qui est due une belle part des succès. Il mourut victime de son courage à la célèbre bataille de Queenstown Heights, qui est le Chateauguay de la milice anglaise du Canada.

Ce premier volume se termine à la bataille de Chateauguay, si courageusement gagnée par les Canadiens le 26 octobre 1813, et dont nous sommes si fiers. C'était alors au milieu de la guerre.

Ce premier volume nous fait vivement désirer la publication du second, qui sera le dernier, croyons-nous. C'est une œuvre importante, et qui sera lue avec intérêt et avec plaisir.

L'auteur a puisé dans beaucoup de documents encore inédits et dans la conversation de quelques acteurs dans ce beau drame, une foule de détails précieux qui mettent encore plus en relief les caractères divers de tous ceux qui ont figuré dans cette guerre. Ces détails donnent à l'histoire l'attrait d'un roman.

Les noms de Brock, de Salaberry, de Duchesnay, de Sheaffe, de McDonell,

de Rolette, de Tecumseh, et d'une foule d'autres, se présentent tout-à-tour aux lecteurs, noms célèbres, et qui seront répétés avec admiration et avec orgueil tant que vivra la race Canadienne. Cette admiration s'accroît encore lorsqu'on peut, comme dans le livre de M. Coffin, suivre jour par jour et pas à pas, chacune de leurs actions, dans cette lutte difficille qui a fait leur gloire et notre salut.

On lit aussi avec beaucoup de plaisir et d'intérêt les actes de bouillant courage des Taché, des McNab, des Robinson, des Pothier, qui ont dignement inauguré leur carrière publique sur les champs de bataille.

Les faits sont établis dans toute leur exactitude et serviront de réfutation à plusieurs écrits publiés chez nos voisins qui, dans le but de dramatiser les évènements et de sacrifier au goût des lecteurs, ont fait de cette histoire un long réquisitoire contre les hommes que nous honorons le plus.

Tout ce qui se rapporte à la stratégie, est traité avec science, et en homme expert. Sous ce rapport, ce livre devient un livre d'actualité. A une époque où l'une des premières préoccupations de l'opinion consiste dans l'organisation de la défense du pays, l'expérience du passé doit être d'un puissant secours, tout en faisant la part de la différence des temps et des circonstances.

Une autre qualité également précieuse, et rare dans un ouvrage de ce genre, et que nous y remarquons à un haut degré, c'est l'impartialité.

La part de chacun est faite avec la plus grande justice, sans distinction de nationalités ni de partis. Toutes les questions qui se rattachent au sujet principal sont traitées avec sang froid, et sans autre passion que celle de la vérité.

Quelques lecteurs trouveront peut-être que l'ouvrage n'est pas néanmoins sans défaut. Il y a bien quelques idées qui ne méritent d'être acceptées que dans une certaine mesure; par exemple quelque magnanimité qu'il y ait à mépriser les menaces d'un ennemi fort et nombreux pour ne s'armer que lorsqu'il a envahi nos frontières, nous ne croyons pas qu'il faille en toute circonstance prôner le système de désarmement complet. La défiance peut être un défaut, mais la prudence est toujours une qualité.

La forme peut-être prêtera quelque peu à la critique, mais lorsqu'il y a dans un livre des qualités nombreuses et de première ordre, on aurait tort de donner trop d'importance à ce qui ne doit venir, après tout, qu'au second rang, surtout dans un ouvrage de ce genre. Quant au luxe de citations qu'a déployé l'auteur, on peut dire que l'érudition n'est pas un défaut, et ceux qui ne comprendront pas celles qui sont en grec ont toujours la faculté de l'apprendre. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Ces légères imperfections n'empêcheront pas, nous l'espérons, cet ouvrage de faire son chemin.

J. A. N. PROVENCHER.

ERRATA.—Il s'est glissé dans l'article sur la *Destinée de Rome*, publié dans la dernière livraison quelque fautes typographiques. Voici deux corrections à faire entre autres :

Page 350—dernières lignes—après ces mots : *c'est à l'entrée des catacombes de J. Sébastien*, ajoutez, *qu'on trouve.*

Page 359—3ème alinéa—au lieu de *les trous*, lisez les *traces.*

Dans l'article intitulé : " Une Conclusion d'Histoire," à la 8e ligne de la note placée au bas de la page 413, au lieu de *improvided*, il faut lire *unprovided.*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XXIII.

LES PRISONNIERS.

Du moment que la mère Coco avait été jetée dans le cachot, avec ses deux fils Léon et François, elle n'avait pas dit un seul mot; les traits contractés par une rage concentrée, les deux poings fermés et appuyés sur les hanches, le front sourcilleux et la menace sur les lèvres, elle parcourait, à pas lents, de long en large, l'étroit réduit où elle se trouvait enfermée, comme une hyène dans sa cage. Elle avait obstinément refusé de prendre aucune nourriture, et de répondre aux questions que Tom lui avait adressées.

François paraissait complètement indifférent sur son sort; après avoir poussé sous le lit les restes encore grouillants du serpent à sonnettes, il s'était assis sur un morceau de bois, s'amusant à siffler. Il en était tout autrement de Léon; d'abord il se laissa aller à un désespoir morne et silencieux, puis il se mit à pleurer, et bientôt il éclata en gémissements et en sanglots. La mère Coco en l'entendant s'arrêta en face de lui, le toisa des pieds à la tête avec ces yeux gris qui semblaient flambler dans la demie obscurité du

cachot ; puis haussant les épaules par un mouvement de souverain mépris, elle fit entendre cette seule exclamation "lâche, !" et se remit à parcourir sa prison, sans plus s'occuper de lui que s'il n'y était pas.

Tom qui, du haut de la trappe, prêtait l'oreille, entendit les lamentations de Léon. Il crut qu'il pourrait en obtenir quelques révélations importantes, et le fit monter. Tom n'eut pas de peine à en obtenir tout ce qu'il savait, concernant l'arrestation de Pierre de St. Luc. Léon lui dit qu'ils avaient agi d'après les ordres d'un nommé Pluchon, qui lui-même paraissait être l'agent de quelqu'autre personne riche et puissante, dont il ignorait le nom et la condition. Tom promit à Léon de parler en sa faveur, s'il voulait l'aider à attirer dans la maison ceux qui pourraient y venir, ce à quoi ce dernier consentit volontiers. Nous avons vu comment il contribua à faire tomber Pluchon dans le piége, quand ce dernier amena Trim à l'Habitation des Champs.

Tom essaya de faire parler Pluchon et d'en apprendre ce qu'il connaissait du complot ; mais ce dernier avait une trop grande peur du docteur Rivard pour le dénoncer. De plus Pluchon espérait que, si le docteur n'était pas compromis, il userait de son influence pour obtenir sa libération ou du moins la commutation de sa sentence ; car il n'avait pas de doute que les preuves ne seraient convainquantes contre lui. Et d'ailleurs, Pluchon était trop fin et trop expérimenté pour ne pas savoir que la parole d'un subalterne, comme Tom, ne serait pas d'un grand poids pour lui sauver la vie, tandis que sa déposition ne ferait qu'aggraver sa situation en lui ôtant le support du docteur Rivard, sans améliorer son sort. Il refusa donc obstinément de rien découvrir à Tom, qui le fit descendre avec son compagnon dans le cachot.

La mère Coco, en voyant arriver Pluchon, la cause de toute son infortune, donna un libre cours à sa fureur, qui déborda comme un torrent, et s'exhala dans les plus violentes invectives et les plus horribles malédictions.

— La vieille va le manger, dit Léon à Tom avec un cynisme révoltant.

—Tant mieux, puisqu'il ne veut rien déclarer.

— Laissez-le faire quelque temps, la vieille va le confesser, et vous n'aurez plus qu'à lui donner l'absolution, pour l'aveu qu'il vous fera de ses fautes.

—Je verrai ça.

Pluchon était loin de se trouver à l'aise dans ce cachot obscur ; et la réception de la mère Coco ne contribua pas le moins du monde à lui faire trouver sa situation plus commode. La mère Coco, qui s'animait de plus en plus au son de ses paroles, et exaspérée par le silence absolu de Pluchon qui s'était acculé dans un des coins du cachot, lui cria :

—Parleras-tu, infâme pendard ?

Et s'approchant de lui, elle le saisit par le bras et le secoua avec violence.

—Parles donc, monstre infernal. Tu nous as mis dans une belle affaire, et tu as peur maintenant, cornichon ?

Pluchon, de plus en plus effrayé, se mit à appeler au secours.

—Ah ! tu appelles au secours, je vais t'en donner du secours, moi ! Tiens, attrapes ! En veux-tu encore ? Tiens, en voilà !

La mère Coco, furieuse, avait saisi Pluchon aux cheveux et le frappait vigoureusement. Pluchon faible et débile, à moitié mort de frayeur, n'était pas de taille à se mesurer avec la mère Coco qui, accoutumée au rude métier de revendeuse et endurcie aux travaux et à la fatigue, était d'une force et d'une activité peu communes. Pluchon, tout en parant du mieux qu'il pouvait les coups que lui portait la mère Coco, continuait à crier au secours.

—Je vous disais bien que la vieille allait le manger, dit Léon ; la vieille a un rude poignet. Si vous l'eûssiez vue, quand elle faisait danser Clémence ? et nous autres donc ? on filait doux, allez, quand la vieille se fâchait.

—Ecoutez-donc.

—Entendez-vous ? elle est après le pocher.

Tom qui s'amusait infiniment à la scène qui se passait dans le cachot, se mit à rire de bon cœur ; et entr'ouvrant la trappe :

—C'est bien, la mère Coco, lui cria-t-il, c'est bien ; rossez-moi-le d'importance, vous avez pleine liberté. Là où vous êtes, c'est la république ; justice égale, droits égaux.

—Ah ! monsieur, je vous en prie, faites-moi sortir d'ici, cria Pluchon d'une voix suppliante.

—Me direz-vous ce que je vous demandais ?

—Pour l'amour de Dieu, faites-moi sortir ; cette furie va me dévisager, elle m'a tout déchiré avec ses ongles.

—Consentez-vous à tout me déclarer ?

—Je n'ai rien à déclarer ; vous savez tout.

—Vous ne voulez pas ; eh bien ! défendez-vous comme vous pourrez.

Tom referma la trappe.

—Oui, oui, cria Pluchon, aussitôt qu'il se vit dans l'obscurité.

Mais ses paroles n'arrivèrent pas jusqu'à Tom, qui était retourné dans le magasin, où, après avoir fermé la porte à clef, et avoir placé deux des matelots en sentinelles, avec une lumière en dehors, il se coucha.

La mère Coco qui s'était soulagée sur la tête et la figure de l'infortuné Pluchon, de l'excès de rage et de bile qu'elle avait au cœur, et dégoutée de la poltronnerie de cet homme, lui cracha à la figure avec le plus souverain mépris, et alla se jeter sur le lit.

Tout le reste de la nuit, Pluchon eut le temps de faire les plus sérieuses réflexions. Il ne lui resta pas le moindre doute qu'il serait convaincu de tentative préméditée d'assassinat. L'espoir, qu'il s'était fait d'abord, que l'influence du docteur Rivard pourrait lui obtenir une commutation de peine, s'effaça bientôt de son esprit, quand il songea à l'influence bien plus grande de Pierre de St. Luc, devenu le plus riche citoyen de Nouvelle-Orléans, dont la ven-

geance serait aussi implacable qu'elle était juste. Il ne savait à quelle idée s'arrêter. Quelquefois il pensait qu'en découvrant tout au capitaine, il pourrait obtenir son intercession pour prix de sa déposition ; tantôt il songeait que peut-être le capitaine ne voudrait pas se ralentir de sa vengeance, même au prix de ses délations ; un instant après, il s'effrayait à l'idée que, s'il dénonçait le docteur Rivard, celui-ci pourrait bien de son côté faire de certaines déclarations fort graves contre lui. Flottant entre la crainte et l'espoir, et irrésolu sur ce à quoi il devait se décider, il se trouvait dans une grande perplexité, quand Tom, le lendemain matin, vint lui donner ordre de comparaître devant le capitaine, qui le faisait demander à l'étage supérieur.

Le capitaine, qui avait été prévenu par Tom, en arrivant, qu'il n'avait pu rien obtenir de Pluchon, se décida sur le champ à affecter d'abord de croire qu'il ignorait que le docteur Rivard eût quelque chose à faire dans le complot ; et si ce moyen ne réussissait pas, alors de dire qu'il savait tout à l'égard du docteur. Son front était sombre et son attitude sévère, quand Pluchon parut devant lui, conduit par Tom. Sir Arthur regarda avec un mélange de mépris et d'horreur cet homme, qui s'était rendu coupable du plus affreux attentat, et dont la figure et la contenance dénotaient en ce moment la plus abjecte frayeur et l'affaissement le plus complet.

—C'est vous qu'on appelle M. Pluchon, lui dit le capitaine d'une voix solennelle, après avoir fait retirer tout le monde, à l'exception de Sir Arthur.

—Oui, monsieur, balbutia Pluchon.

—Et pourquoi vouliez-vous attenter à ma vie, malheureux ? Est-ce que je vous avais jamais fait de mal ? Qu'aviez-vous donc contre moi ? Quelles raisons ? Ne savez-vous pas que votre punition, c'est la corde ?

Pluchon trembla de tous ses membres ; le capitaine s'en aperçut et continua :

—Oui, malheureux ! la loi vous condamne à être pendu ! et vous n'avez rien pour que la loi ne s'appesantisse point sur vous dans toute sa rigueur. Point de raison, point d'excuse, pas même un semblant d'excuse. Vous avez vous-même préparé et conduit tout ce complot, par un pur sentiment de malice, par l'infernal désir de commettre un crime ! Non seulement vous avez voulu commettre un crime, dont l'horreur étonne ; mais encore vous avez voulu rendre d'autres vos complices ! Pour eux, peut-être plus à plaindre qu'autrement, ils ont au moins l'excuse d'avoir obéi aux ordres d'un maître. Mais vous, vous n'aviez d'autre maître que votre cœur méchant et corrompu ; vous n'agissiez que d'après votre volonté, ou plutôt d'après l'instigation du diable, qui vous poussait.

Pluchon baissa la tête et tressaillit.

—Quand on agit, comme vous, sans autre motif que celui de commettre un assassinat, continua le capitaine, pour le simple plaisir de le commettre ; quand on n'a pas même l'excuse d'avoir été la dupe d'un plus habile et plus méchant que soit, de n'avoir été que l'agent secondaire dans la commission

d'un forfait qu'un autre aurait mûri dans son esprit, préparé dans sa tête et combiné dans tous ses détails; oh! alors que celui-là soit maudit et qu'il meure!

Le capitaine s'était levé en prononçant ces dernières paroles.

—Pardon! pardon! cria Pluchon, d'une voix étranglée et se jetant à genoux aux pieds du capitaine.

Celui-ci lança un regard si plein de dédaigneuse ironie, que l'âme de Pluchon sembla s'éteindre dans sa poitrine, tant il devint pâle.

—Vous demandez pardon, vous! et qu'avez-vous qu'on puisse offrir en votre faveur?

—Je vous découvrirai tout, si vous voulez m'entendre.

—Eh bien! parlez, malheureux! lui dit le capitaine en se rasseyant.

—Je ne demande qu'une grâce.

—Laquelle?

—Que vous intercédiez pour moi.

—Pour vous? et pourquoi?

—Si je vous déclare le nom de celui qui a ourdi cette trame et dirigé ce complot; je n'étais qu'une dupe, une pauvre misérable dupe d'un plus méchant que moi.

—Je ne vous crois pas; c'est un subterfuge de votre part.

—Je suis prêt à l'affirmer sous serment.

—Voyons cela; qu'est-ce que c'est?

Pluchon raconta de point en point tout ce qui s'était passé entre lui et le docteur Rivard.

—Et vous m'assurez que ce n'est point une histoire inventée à plaisir?

—Je le jure.

—Et vous êtes prêt à l'affirmer sous serment?

—Oui.

—C'est bien; si ce que vous me dites est vrai, je tâcherai d'obtenir que vous ne soyez pas pendu; vous en serez quitte pour le Pénitentiaire.

—Mieux vaut le Pénitentiaire que la corde! répondit Pluchon en reprenant un peu d'assurance.

Le capitaine fit entrer Tom, auquel il donna l'ordre d'aller chercher un juge de paix.

—Je n'ai pas d'objection à faire ma déclaration devant un juge de paix, mais je vous demanderais en grâce de ne pas laisser savoir au docteur Rivard, avant le procès, que c'est sur ma déposition qu'il a été arrêté.

—Si ça peut se faire, je vous le promets, lui répondit le capitaine.

—C'est bien, je suis prêt.

Quand le juge de paix fut arrivé, il prit par écrit la déposition de Pluchon qui la signa et l'assermenta. Après quoi le juge de paix dressa un mandat d'arrêt contre le docteur Léon Rivard, qu'il mit entre les mains du capitaine.

Le juge de paix après avoir pris les dépositions nécessaires contre la mère Coco et ses garçons, dressa l'ordre de les mettre en prison, en attendant leur procès, et le remit aussi au capitaine.

Celui-ci après avoir payé le juge de paix pour ses services, alla le reconduire jusqu'à sa voiture, en lui recommandant de garder sous silence tout ce qui venait de se passer, jusqu'après l'arrestation du docteur Rivard. Le capitaine était fort satisfait d'avoir réussi au delà de ses espérances.

Aussitôt que Tom eut reconduit le juge de paix, il revint prendre le capitaine et Sir Arthur, pour les reconduire chez Mme. Regnaud. En passant par la rue Royale, Sir Arthur pria le capitaine de le laisser descendre chez M. le Consul, où Miss Thornbull avait dit la veille qu'elle irait passer la soirée, et d'où elle n'était pas revenue depuis. Sir Arthur avait de vagues craintes, et il entra chez le Consul avec le cœur serré.

M. Léonard arrivait chez Mme. Regnaud, avec la copie du testament de feu M. Meunier, au moment où le capitaine descendait de voiture. André Lauriot attendait dans le salon.

—Eh bien ! M. Lauriot, quelles nouvelles ?

—Rien de bien particulier, de plus que ma note ; mais comme vous ne l'avez pas reçue, je vais vous dire ce que j'ai appris. D'abord lisez ceci.

Il donna au capitaine un numéro du *Bulletin* du matin.

—Ah ! ah ! dit le capitaine, au comble de l'étonnement : " La survenance d'un héritier légitime de feu M. Meunier, et l'annulation du Testament ! " Mais c'est étonnant ! Et ceci doit avoir lieu ?

—A midi.

—Dans une heure !

—Et qui est encore au fond de tout ceci ?

—Le docteur Rivard.

—Le docteur Rivard ! Mais c'est donc un homme bien dangereux ! Faites-moi le plaisir d'aller de suite me chercher un avocat ; la voiture est à la porte, ne perdez pas de temps.

—Et, M. Lauriot, savez-vous quel est cet héritier, que le docteur Rivard veut pousser dans la succession de M. Meunier ?

—Je ne sais trop ; j'ai entendu murmurer que c'était un fils de M. Meunier, âgé d'une douzaine d'années, et qu'on avait cru mort.

Le capitaine se mit à réfléchir ; puis, après quelques instants, il reprit :

—Encore un nouveau crime du docteur Rivard ! Il veut faire passer quelqu'enfant trouvé, pour le petit Alphonse-Pierre, qui est mort à Natchitoches. J'etais, ainsi que M. Meunier, à son enterrement. M. Meunier avait son extrait de sépulture ; il en avait même deux ! Ah ! oui, je me rappelle, il en déposa une copie chez sieur Legros, notaire public, No. 4, rue St. Charles. Oui, c'est çà ! Il n'y a qu'à la lui envoyer demander.—Voulez-

vous y aller, M. Lauriot? ou plutôt, non, attendez; mon avocat ira. Et où avez-vous laissé le docteur Rivard?

—Je l'ai suivi au sortir de sa maison. Il était pâle et agité; il entra chez un avocat, avec lequel il se rendit au greffe de la Cour des Preuves où il signa la pétition, qui demandait l'annulation du testament de M. Meunier pour cause de survenance d'héritier; de là, il est allé chez M. Pluchon; de là, sur le marché aux légumes, où il s'informa à une petite fille de la mère Coco; de là, il entra dans un café, où il prit un verre de vin, et se mit à lire les journaux, probablement en attendant le moment de se rendre à la cour. J'ai laissé quelqu'un à ma place pour le veiller.

—Vous avez bien exécuté votre commission. Je suis content de vous, M. Lauriot; ne parlons pas de ce que je vous ai donné ce matin, et acceptez ceci en attendant; ce sera toujours une vingtaine de piastres en à compte.

—Vous êtes trop généreux, M. de St. Luc.

—Prenez toujours; c'est comme ça que je récompense ceux qui me rendent service. Maintenant vous pouvez aller à la Cour des Preuves surveiller ce qui s'y passera.

Aussitôt que maître Lauriot fut parti, le capitaine se mit à lire le testament. Il ne put retenir ses larmes, à la lecture de ce dernier document de M. Meunier, où il parlait de son fils adoptif en termes si nobles et si affectueux; et par un retour tout naturel, il frissonna d'indignation à l'idée que le docteur Rivard avait été sur le point de toucher, de ses mains homicides, le dépôt sacré que son père adoptif lui avait légué.

Le capitaine avait à peine eu le temps de sécher ses larmes et il avait encore les yeux tout rouges, quand M. Léonard arriva, accompagné de l'avocat qu'il avait été chercher. C'était M. Préau, jeune avocat encore à son début, mais qui annonçait un de ces talents distingués, qui devait plus tard briller au barreau comme un météore, et dont déjà le public Louisianais commençait à pressentir l'apparition. D'une figure intelligente, d'un maintien modeste et sans prétention, il ne frappait pas par son apparenee; d'un jugement sain et d'un esprit solide et vif, il saisissait d'un coup d'œil les difficultés d'un affaire, et en approfondissait les mérites et les difficultés.

Le capitaine lui expliqua, en peu de mots, la situation des affaires; et après avoir arrangé entre eux la conduite qu'ils devaient tenir respectivement, le capitaine lui remit le mandat d'arrêt que le juge de paix avait lancé contre le docteur Rivard.

M. Préau, avant de se rendre à la Cour des Preuves, passa à l'étude de Sieur Legros, qui lui donna l'extrait de sépulture du fils de M. Meunier.

Comme midi sonnait, une voiture, stores baissés, contenant deux hommes et une femme, arrivait à la Place d'Armes, en face du palais de justice, où se tenait la Cour des Preuves. Le cocher demeura sur son siége, et personne ne sortit de la voiture.

CHAPITRE XXIV.

LA COUR DES PREUVES.

La nouvelle que la Cour des Preuves allait procéder, à midi, à la reconnaissance d'un héritier de feu M. Meunier, s'était répandue par la ville avec la rapidité de l'éclair. La foule des curieux était considérable, et encombrait les siéges destinés au public; tous les greffiers et employés des bureaux du Palais de Justice étaient venus pour assister à la séance; un grand nombre d'avocats occupaient les places qui leur étaient réservées. Le docteur Rivard était assis, en face du juge, à côté de son avocat. Au bout de la table longue du greffier, M. Préau s'occupait d'un air indifférent à feuilleter une liasse de papiers.

Silence! silence! messieurs, cria un huissier; et au même instant les deux battants d'une porte latérale s'ouvrirent, et le Juge de la Cour des Preuves entra. Il monta, à pas lents, les degrés qui conduisaient à son siége, et après avoir salué le barreau, fit signe à l'huissier-audencier de proclamer l'ouverture de la séance.

"Oyez, oyez! cria l'huissier-audencier, que tous ceux qui ont quelque chose à faire, devant ce tribunal de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans, produisent leurs réclamations et elles seront entendues. Vive l'Etat!"

—M. le greffier, lui dit le juge, appelez le rôle des causes.

Le greffier se leva, et appela: "Requête du Dr. Léon Rivard pour annu-
" lation du Testament de feu Sieur Alphonse Meunier, pour cause de
" survenance d'héritier, et pour reconnaissance du dit héritier."

Il y eut un mouvement de curiosité dans la salle, plusieurs personnes montèrent sur les bancs pour voir le Dr. Rivard.

—Si son Honneur veut me permettre, dit M. Préau en se levant, j'ai une motion à faire avant que la cour procède sur le rôle.

Le Dr. Rivard fit un mouvement de surprise et écouta.

—Quelle est votre motion, dit le juge?

—Je désire que la cour entende, avant tout, la cause de Fortin contre Fortier, que votre honneur, à la dernière séance, m'a promis de faire passer la première aujourd'hui.

Le docteur Rivard se sentit soulagé d'un grands poids, en entendant ce dont il s'agissait; et se penchant à l'oreille de son avocat, il lui dit quelques mots.

— Si M. Préau n'a pas d'objection, je le prierais de vouloir bien me permettre de precéder dans la cause de l'héritier de M. Meunier ; mon client le docteur Rivard qui est ici à mes côtés, et tout ce public qui est venu dans le seul intérêt de voir passer cette cause importante, vous sauront gré de retirer votre motion.

M. Préau entendit en ce moment une voiture qui s'arrêta en face du Palais de Justice.

—S'il en est ainsi, monsieur, répondit-il, je retire ma motion.

—La cour, continua l'avocat du docteur Rivard, est-elle maintenant prête à entendre la cause ?

—Procédez, répondit le juge.

—Je vais commencer par lire la requête.

La Requête était écrite en anglais, nous la traduisons.

" A l'honorable Juge de la Cour des Preuves, pour la cité de la Nouvelle-
" Orléans, Etat de la Louisiane.

" La Requête de Léon Rivard, médecin, de la dite cité de la Nouvelle-
" Orléans, Tuteur dûment élu en justice à l'orphelin *Jérome*, expose respec-
" tueusement :

" Que, le premier Septembre 1836, Alphonse Meunier, négociant de la
" Nouvelle-Orléans, sous l'impression qu'il n'avait point d'enfant ni d'héritier
" légitime, fit son testament Olographe, qu'il déposa le même jour entre les
" mains de Sieur P. Magne, notaire public.

" Que le 15 septembre 1836, le dit Alphonse Meunier décéda à la Nou-
" velle-Orléans, sans avoir changé son testament.

" Que, le 25 Octobre 1836, le dit Testament du dit Alphonse Meunier
" fut irrégulièrement ouvert et reconnu par son honneur le dit juge de la
" dite Cour des Preuves : sauf toute opposition qui pourrait y être faite, dans
" la quinzaine, avant son homologation.

" Que, le 19 Mars 1820, le dit Alphonse Meunier avait épousé, en légi-
" time mariage, demoiselle Léocadie Mousseau.

" Que, le 21 mai 1823, il serait né du légitime mariage du dit Alphonse
" Meunier avec la dite Léocadie Mousseau un enfant mâle, baptisé le même
" jour, sous le nom d'*Alphonse Pierre.*

" Que, le 29 mai 1823, la dite Léocadie Mousseau décéda à la paroisse
" St. Martin, Etat de la Louisiane, sans autre enfant issu de son dit mariage
" avec le dit Alphonse Meunier, que le dit *Alphonse Pierre.*

" Que, par d'inexplicables circonstances, le dit *Alphonse Pierre* Meunier
" fut perdu, et que son père, après les plus grandes recherches, fut persuadé
" que son fils était mort et qu'il ne le reverrait jamais.

" Que, le 5 avril 1826, un orphelin du nom de *Jérôme*, de parents in-
" connus, abandonné sur la levée, au bas du couvent des Ursulines, fut
" amené à l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

" Que, le 30 octobre 1836, votre Requérant aurait été dûment élu tuteur " de l'orphelin Jérôme.

" Que, le 1er novembre 1836, Pierre de St. Luc, capitaine du *Zéphyr*, " constitué, par le dit testament du dit Alphonse Meunier, son héritier et " légataire universel, aurait été noyé et décédé dans le fleuve du Mississipi, " et inhumé au cimetière de la Nouvelle-Orléans, avec toutes les pompes de " la religion et la plus grande publicité.

" Que le dit orphelin, *Jérôme*, aurait été reconnu et identifié depuis la " la mort du dit Alphonse Meunier, avec le dit *Alphonse Pierre ;* et que le " dit Jérôme ne serait autre que le dit Alphonse Pierre, fils légitime et " héritier du dit Alphonse Meunier.

" Le tout tel que votre Requérant est prêt à prouver.

" C'est pourquoi votre Requérant, ès-qualité, conclut à ce que, vû les " causes ci-dessus, il plaise à votre honorable cour déclarer le dit orphelin " Jérôme être le fils légitime et héritier légal du dit feu Alphonse Meunier ; " et en autant qu'il appert que le dit testament aurait été fait par le dit feu " Alphonse Meunier, sous la fausse impression que son fils était mort, que " le dit testament soit déclaré nul et de nul efft ; et de plus qu'un adminis- " trateur soit nommé pour prendre soin de la dite succession.

" Léon Rivard, Tuteur."

La lecture de cette requête avait été écoutée dans le plus grand silence. On lisait, sur la figure de tout le monde, le profond intérêt que cette cause inspirait ; et les événements qu'elle annonçait étaient si imprévus, et l'héritage dont il s'agissait si considérable, presque fabuleux, que l'on ne doit pas être surpris de l'impression qu'elle avait produite.

—Je produis, continua l'avocat du docteur Rivard, au soutien de la présente Requête, les documents suivants :

1° Copie authentique du dit testament de feu Alphonse Meunier.

2° L'extrait de mariage du dit Meunier.

3° L'extrait de naissance du dit *Alphonse Pierre Meunier.*

4° L'extrait mortuaire de Dame Léocadie Mousseau Meunier.

5° L'extrait mortuaire du dit feu Alphonse Meunier.

6° L'acte de tutelle du dit Léon Rivard.

7° L'extrait mortuaire du dit Pierre de St. Luc.

8° Copie certifiée de l'entrée des régistres de l'hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

"Par ces documents je prouve d'abord la naissance d'un héritier légitime de feu M. Alphonse Meunier, continua l'avocat du docteur Rivard ; ensuite que M. Meunier était sous l'impression, en faisant son testament, que son fils n'existait plus. Il ne me reste plus à faire voir maintenant que l'orphelin

Jérôme est le véritable *Alphonse Pierre*, fils légitime et unique héritier de M. Meunier ; ce que j'espère prouver de la manière la plus évidente et la plus péremptoire par des témoins qui ont parfaitement connu l'enfant avant qu'il fut perdu et pendant qu'il était en nourrice.

" J'établirai par ces mêmes témoins qu'ils ont une parfaite connaissance de la perte de l'enfant, et des recherches infructueuses que l'on fit pour le retrouver ; enfin j'établirai que l'enfant, après avoir été plusieurs années abandonné et relégué parmi les fous de l'hospice, a été reconnu, par une espèce de miracle, pour le fils si longtemps perdu de M. Meunier."

L'exposition était claire et simple. Tout le monde était dans l'attente. Le docteur Rivard regardait tour à tour son avocat et le juge.

—Je vais maintenant faire entendre les témoins. Huissier ! veuillez appeler le témoin nommé Toussaint Délaurier.

—Toussaint Délaurier ! cria l'hussier.

—Si la Cour veut me le permettre, demanda M. Préau, je prendrai la liberté de suggérer à mon savant confrère, qu'il conviendrait de faire venir devant la cour ce fils de M. Meunier.

Il y eut un mouvement d'approbation universelle parmi l'auditoire ; plusieurs avocats appuyèrent la suggestion. Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, dont l'air d'indifférente bonhomie ne trahissait aucun sentiment hostile. Le docteur ne savait que penser.

—J'aimerais bien à savoir, reprit M. Duperreau avec animation, en quelle qualité M. Préau fait cette demande ? Je voudrais bien savoir quelles parties ou quels intérêts il représente ?

Tous les yeux étaient tournés sur M. Préau qui répondit avec le calme le plus parfait :

—Je ne vois pas que ma proposition ait rien de si étonnant, ou qui puisse tant exciter mon savant confrère ; je ne l'ai faite que parcequ'elle m'a paru naturelle. Je ne prétends représenter aucune partie dans cette cause, puisqu'elle se poursuit *Ex parte ;* je n'agis que comme *Amicus Curiæ.* Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le docteur Rivard, que je vois aujourd'hui pour la première fois, quoique sa réputation, si bien méritée d'homme de bien, soit plus d'une fois parvenue à mes oreilles. Je n'ai pas le moindre doute sur l'exactitude des allégués de la Requête, dont la lecture, je l'avoue, m'a vivement intéressé. Je ne vois pas du tout comment vous pouvez vous opposer à ce que M. le docteur Rivard envoie chercher cet enfant ; je suis bien sûr que votre client n'y a aucune objection. D'ailleurs il me semble qu'il est dans l'intérêt de la cause même, que l'enfant comparaisse devant les témoins, qui l'ont connu dans son enfance, afin qu'ils puissent aujourd'hui l'identifier, comme aussi il est dans l'intérêt du public de pouvoir s'assurer, que celui qui réclame la succession de M. Meunier est bien son fils et son héritier. Le docteur Rivard verra, comme moi, qu'il est de son

intérêt de faire venir l'enfant, tant pour sa satisfaction que pour celle du public. Au reste, quant à moi je n'y tiens pas, et c'est parce que je savais que son honneur M. le juge n'avait pas d'objection de suspendre les procedés, pendant quelques minutes, afin de gratifier l'audience dans un désir, et je pourrais dire dans un droit aussi légitime."

Deux ou trois avocats se levèrent simultanément, pour représenter au juge la justesse des remarques de M. Préau. Son honneur le juge qui se sentit, lui aussi, quelque curiosité de voir l'enfant, remarqua : " qu'en effet il serait bien à propos que le docteur Rivard allât chercher son pupille."

Le docteur Rivard qui, au fond, ne voyait aucun inconvénient à faire paraître le petit Jérôme, qu'il était bien certain que personne ne reconnaîtrait, s'offrit, de bonne grâce, de l'aller chercher.—Il prit une voiture de louage, et ne tarda pas à revenir avec le malheureux orphelin qui, en voyant tout ce monde, eut peur et se mit à pleurer, en se cachant le visage sous les basques de l'habit du docteur Rivard. La foule s'ouvrit pour laisser passer le docteur, qui alla reprendre sa place à côté de son avocat, avec le petit Jérôme. La vue de ce petit être chétif et imbécile, causa une impression pénible de pitié dans l'auditoire, qui s'était figuré, pour l'héritier d'une si fabuleuse fortune, un enfant intelligent et bien constitué.

—Procédez, M. Duperreau, lui dit le juge.

M. Duperreau, après avoir fait assermenter le témoin, lui demanda s'il avait connu M. Alphonse Meunier et sa femme ? s'il avait connu leur enfant ? s'il avait appris que l'enfant avait été perdu, et jamais retrouvé ?

A toutes ces questions, le témoin fit une réponse affirmative.

Et où avez-vous connu l'enfant de M. Meunier, demanda le juge ?

—A la paroisse St. Martin, votre honneur ; il avait été mis en nourrice chez la femme Phaneuf, qui l'emporta à Bâton-Rouge.

—Et après ?

—Et après, c'est tout, votre honneur.

—Vous avez dit que l'enfant avait été perdu.

—Oui, votre honneur ; faut-il que je répète ce que j'ai déjà dit ?

—Pas besoin. Regardez maintenant cet enfant, et dites si vous croyez qu'il soit le même que celui que vous avez vu en nourrice chez la femme Phaneuf ?

Le juge désigna du doigt au témoin l'orphelin Jérôme, qui se voyant ainsi pointé au doigt, eut peur et se glissa sous la table. Plusieurs personnes se mirent à rire ; le docteur Rivard, vexé de la conduite de son pupille, lui dissimula un innocent coup de pied à la chûte de l'épine dorsale, sous la table, par forme de muette admonition. Le petit lâcha un faible cri, et revint sur son siége, en se frottant d'une main là où ça lui démangeait, et, de l'autre, cherchant à refouler une larme qui se rebellait sous sa paupière.

—Oui, votre honneur, je crois que c'est le même, répondit le témoin avec aplomb.

—C'est bien ; vous pouvez descendre maintenant, excepté que quelqu'un veuille vous poser de nouvelles questions.

Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, qui s'occupait avec la plus parfaite indifférence à lire une gazette, quoiqu'il n'eût pas perdu un mot de la déclamation du témoin.

M. Duperreau fit ensuite assermenter M. Charon, le chef de l'Hospice des Aliénés, qui prouva que le petit Jérôme avait été amené à l'hospice, ainsi qu'il avait été porté aux régistres. Il certifia que l'extrait des régistres, produit en cour, était conforme à l'original ; que les deux bouquins (qu'il montra) avaient été apportés et déposés à l'hospice, comme la propriété de l'orphelin, quand il y fut amené. Il prouva aussi que l'extrait de naissance *d'Alphonse Pierre*, produit en cour, était le même extrait qui avait été trouvé, par son honneur le juge, dans les bouquins ; enfin que l'entrée des régistres correspondait avec l'extrait de naissance.

—Et avez-vous aucun doute, lui demanda M. Duperreau, que Jérôme ne soit Alphonse Pierre, l'enfant de M. Meunier ?

—Aucun.

—Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque question à faire au témoin ?

Personne ne répondit.

Jérémie, le portier de l'hospice fut ensuite introduit. Il corrobora, en substance, ce qu'avait dit le témoin précédent ; et descendit sans que personne lui fit de transquestions.

Le docteur Rivard était radieux ; le public paraissait satisfait de l'identité du petit Jérôme avec le petit Meunier.

—J'espère, dit M. Duperreau, en se levant avec dignité et promenant sur l'auditoire un regard de satisfaction, j'espère que la Cour ne peut plus avoir de doute maintenant sur la justice et l'équité de cette cause. J'aurais pu produire une foule de documents et de témoins, au soutien des allégations de la présente requête ; mais j'aurais craint d'abuser de la patience de votre honneur. Les preuves que j'ai produites, tant écrites que verbales, sont irrécusables et péremptoires. Je pourrais m'étendre au long, et faire ressortir toutes les circonstances merveilleuses et extraordinaires qui ont accompagné la naissance de l'orphelin Jérôme qui, après être mort au monde, et avoir été enterré dans un hospice d'Aliénés, en sort pour monter au plus haut de l'échelle sociale où par son rang et sa fortune il a droit de prétendre.

Je laisse cette cause à la décision de votre honneur, persuadé que les conclusions de la requête seront accordées.

M. Duperreau s'assit au milieu du plus profond silence, chacun attendant

avec anxiété le jugement qui allait être prononcé, quoique tout le monde le supposât d'avance.

—Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque remarque à faire, avant que la cour procède à prononcer le jugement en cette cause ?

—Je suggèrerais à M. le docteur Rivard, dit M. Préau qui revenait de la salle voisine où il avait été un instant, de produire tous les documents qu'il peut avoir au soutien de sa requête.

—Nous n'en avons pas besoin d'autres, reprit M. Duperreau ; notre preuve est complète.

—Excusez-moi, je n'ai dit cela que dans l'intérêt de votre client. Voici un petit papier qui pourrait peut-être vous être de quelqu'utilité ; en ma qualité d'*Amicus Curiæ*, tant dans l'intérêt de M. le docteur Rivard que dans celui du public, je serais d'opinion de l'annexer au dossier de la cause, si toutefois vous n'y avez pas d'objection formelle. La cour permettra-t-elle à M. le greffier de donner lecture de ce petit papier, avant de décider si ma proposition est convenable ?

—Certainement, répondit le juge ; tout ce qui peut jeter un jour favorable sur cette cause doit être entendu. Lisez, M. le greffier !

M. Préau passa au greffier le petit papier qu'il tenait à la main. Le docteur Rivard était sur les épines, malgré l'assurance de son avocat qui lui disait ; " que la preuve était écrasante et que rien ne pourrait l'affecter." Le juge était sérieux. Le public attendait et conjecturait, sans savoir ce qui allait arriver.

Le greffier lut à haute voix, au milieu du plus profond silence :

" Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse " de Natchitoches, Etat de la Louisiane, pour l'année 1825.

" Le 25 août 1825, par nous, prêtre soussigné, a été enterré Alphonse " Pierre, décédé hier, à l'âge de deux ans, trois mois et trois jours, fils légi- " time de sieur Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, ses père et " mère.

" B. Berlinguet, P^tre^ Curé."

Aux premiers mots le docteur Rivard devint extrêmement pâle, et, malgré son admirable talent de cacher ses sensations sous un masque de complète dissimulation, le choc était si inopiné, si imprévu, que tous ses membres tremblèrent. Il baissa la vue, pour ne point rencontrer le regard de tous les yeux fixés sur lui et qui semblaient se réjouir de sa confusion et de sa déconvenue.

Le juge se sentit ému de compassion pour les pénibles sentiments qu'éprouvait le docteur Rivard, qu'il avait lui-même poussé à faire cette démarche.

—Messieurs, dit le juge d'un accent solennel, je dois à la vérité et au caractère de M. le docteur Rivard de dire, que c'est à ma sollicitation qu'il a présenté cette Requête à la Cour. Trompé moi-même par les circonstances, et convaincu par la coïncidence des événements qui entourent l'existence de l'orphelin Jérôme et du fils de M. Meunier, que les deux enfants devaient être la même personne, je réussis à convaincre le docteur Rivard que l'orphelin Jérôme n'était autre que le petit Meunier, malgré les objections du docteur qui prétendit obstinément que le fils de M. Meunier devait être mort, quoiqu'il n'en eût pas la preuve. Ainsi cette circonstance ne doit nullement affecter la réputation du docteur.

—Loin de moi, reprit M. Préau d'une voix un peu émue, de vouloir jeter le moindre louche sur le caractère et les intentions de M. le docteur Rivard. Je n'ai pas le moindre doute que, s'il eût connu la mort du fils de M. Meunier, il n'eût jamais consenti à présenter la Requête qui occupe la Cour en ce moment. Loin de moi l'idée d'aucune imputation injurieuse ; au contraire je dois lui rendre justice de dire que s'il était persuadé, comme j'en suis convaincu d'après ce que vient dire votre honneur, que son pupille était le véritable héritier de M. Alphonse Meunier, il était obligé en conscience, en devoir, en honneur de faire valoir les droits de l'innocent dont il représentait les intérêts. Ainsi, je considère que la conduite du docteur Rivard, loin de pouvoir porter atteinte à sa réputation, ne peut que le rehausser dans l'estime des gens de bien.

Ces paroles prononcées par M. Préau avec une simplicité toute naturelle, causèrent dans l'auditoire une impression favorable au docteur Rivard, qui respira plus à l'aise et regarda le juge ; celui-ci lui sourit avec bienveillance.

—Messieurs, reprit le juge, il reste encore une chose à décider dans cette cause. La succession de feu M. Alphonse Meunier étant vacante, il est de mon devoir de nommer *ex-officio* un administrateur pour en prendre la gestion. Mon choix est déjà fait de la personne que je considère la plus digne d'en remplir les devoirs, et cette personne est M. le docteur Rivard. Si quelqu'un a quelqu'objection à faire ou quelqu'autre personne à suggérer, je suis prêt à l'écouter avant de prononcer mon jugement.

Tous les yeux se portèrent sur M. Préau, dans l'attente qu'il aurait quelque chose à dire ; il se leva en effet et dit :

—Je suis informé, M. le juge, qu'il y a un témoin qui a quelque chose à dire concernant l'orphelin Jérôme. Ce témoin pourra peut-être jeter quelque lumière sur les entrées des régistres de l'hospice, qui me paraissent assez extraordinaires à l'endroit de ses parents.

—Je n'ai pas la moindre objection, répondit le juge.

Sur un signe que lui fit M. Préau, l'agent de police André Lauriot, qui se tenait près de la porte, alla à la voiture qui était demeurée stationnée en

face du palais de justice, et en fit descendre une femme, habillée en noir ; un voile épais empêchait de distinguer ses traits.

—Quel est votre nom, madame, lui demanda M. Préau, aussitôt qu'elle fut entrée dans la boîte aux témoins.

—Marianne Coco dit Létard, répondit le témoin d'une voix forte, en relevant son voile d'un geste dégagé.

—Avez-vous connaissance d'un petit enfant du nom de Jérôme, qui fut conduit à l'hospice des Aliénés, vers le 5 avril 1826 ?

—Oui, monsieur, c'est moi-même qui l'y ai mené.

—Le reconnaîtriez-vous, si vous le voyiez ?

—Je crois bien qu'oui ; après l'avoir eu quatre à cinq ans sur les bras, je ne dois pas l'avoir oublié ! Tenez, le voilà à côté du docteur Rivard.

Le docteur fronça le sourcil.

—Connaissez-vous les parents de l'orphelin ?

—Sans doute.

—Quels étaient ses père et mère ?

—Sa mère s'appellait Irène de Jumonville, qui est maintenant folle.

—Et le père ?

—Le père ! C'est le docteur Rivard, qui est assis là.

Le docteur Rivard lança un regard fulgurant sur la Coco. Un murmure d'étonnement mêlé de curiosité circula parmi la foule, qui était intéressée au plus haut point.

—J'objecte, dit M. Duperreau, à ce que M. Préau continue à examiner le témoin concernant l'orphelin Jérôme. Que nous importe maintenant de savoir quels sont ses parents, puisque nous reconnaissons qu'il n'est pas l'héritier de feu M. Meunier.

—Oh ! je n'insiste pas, répondit en souriant M. Préau ; j'ignorais que M. le docteur Rivard fut marié, et que sa femme fut folle. C'est un malheur qui retombe sur son fils, et dont je le plains de tout mon cœur.

Cependant, si la Cour veut me le permettre, je ferai une observation, une seule, ajouta M. Préau ; c'est que ce que vient de dire le témoin ne peut aucunement affecter la haute estime, que le public entretient pour le docteur Rivard. Si le docteur était marié avec cette Irène de Jumonville, il n'y a rien de surprenant qu'il ait eu des enfants.

Le docteur Rivard ne savait comment s'expliquer la conduite de M. Préau, qui par ses paroles semblait être en sa faveur, et qui néanmoins lui portait les coups les plus sensibles par ses actes. Etait-ce un malheureux hasard ou une cruauté raffinée, d'autant plus torturante qu'elle était plus lente et plus cachée ? Il attendait le dénouement avec une pénible anxiété. Ses tribulations et ses espérances avaient été, tour à tour, si brutalement détruites et excitées, qu'il regrettait presque les démarches qu'il avait faites. Mais quand il pensait aux cinq millions, comment pouvait-il reculer, tant

qu'il y avait une lueur d'espoir ? Et M. Préau lui-même ne venait-il pas de la faire luire plus vive que jamais ?

— Messieurs, dit le juge, avez-vous quelque chose à dire ?

Pas un mot, pas un murmure, pas un chuchotement ne se fit entendre. La foule, qui s'était de plus en plus augmentée depuis l'ouverture de la séance, occupait toute la salle, jusqu'aux places réservées aux avocats ; chacun, le cou tendu, prêtait l'oreille pour entendre les paroles du juge.

Le juge, après avoir parlé du mérite et de la persévérante industrie du défunt, pour acquérir une si large fortune ; après avoir déploré l'absence de tout héritier pour en prendre la jouissance ; après s'être appesanti sur l'immense responsabilité de celui qui en serait l'administrateur au nom de l'Etat ; après s'être étendu sur les qualités du docteur Rivard, sur son caractère, son intégrité, sa ponctualité, sa réputation, se préparait à prononcer son jugement, quand M. Préau se leva encore une fois et dit :

—Au risque de passer pour importun aux yeux de la Cour et de cet auditoire, je suis obligé de prier son honneur de vouloir bien me permettre de dire, que je viens d'être informé qu'une personne désire être entendue devant la Cour, avant que votre honneur prononce son jugement.

—Je n'aime pas à être interrompu d'avantage, répondit le juge d'un ton sec !

—Mais votre honneur.....

—Monsieur Préau !

—Peut-être cette personne a-t-elle quelque chose d'important à déclarer.

—La Cour a déjà attendu assez longtemps.

—Je suis fâché d'être obligé de remarquer, qu'il sied mal à une cour de justice de mesurer les intérêts du public sur la longueur d'une séance ou sur le plus ou moins de patience ou d'impatience qu'éprouve celui qui préside.....

—Monsieur !

—Je suis prêt à présenter mes excuses, si j'ai fait usage de propos injustes ou injurieux ; mais je le répète, je suis respectueusement d'opinion que la Cour devrait entendre cette personne, quelle qu'elle soit. Si ce qu'elle a à dire est important pour cette cause, votre honneur, dont je connais l'impartiale justice, ne serait-elle pas la première à se reprocher de ne l'avoir pas entendue ? Si au contraire ce témoignage est d'aucune importance, la Cour n'aura perdu que quelques minutes ! Il me semble, quand il s'agit d'aussi graves intérêts que ceux qui sont en jeu dans cette cause, la Cour ne doit point hésiter à admettre jusqu'aux plus petites informations, si elles peuvent aider à la dispensation de la justice.

Le juge baissa la tête et réfléchit un instant.

Le public, qui s'attendait à quelque chose d'important, regardait M.

Préau, qui, debout, les bras croisés sur la poitrine, avait les yeux fixés sur le juge. Un murmure d'approbation circula bientôt par toute la salle, et plusieurs crièrent : " admettez le témoin ! " Quelques avocats se levèrent pour appuyer la demande de M. Préau.

—Admettez le témoin ! dit enfin le juge.

La porte du greffe s'ouvrit au bout de quelques instants, et, à la stupéfaction de tout le monde, du juge, des avocats et du public, le capitaine Pierre de St. Luc entra !

Il est plus facile de concevoir que d'exprimer ce qu'éprouva le docteur Rivard. La peau de son visage prit une teinte verdâtre, et se ratatina sous l'effet de la crispation des nerfs ; tout son corps trembla. Il eût désiré mourir : mais la main de la justice humaine devait s'appesantir encore plus rudement sur lui.

La figure du capitaine Pierre de St. Luc était calme, sérieuse et solennelle, un peu pâle par l'effet de la fatigue qu'il avait éprouvée. La multitude se recula pour lui faire un passage, et il s'avança lentement vers le banc des avocats, où M. Préau lui fit apporter une chaise.

Ceux qui ne connaissaient pas le capitaine, demandaient quel était ce personnage, qui créait une si grande sensation. Ceux qui le connaissaient, répétaient son nom à haute voix. L'excitation et le tumulte étaient à leur comble ; et les huissiers ne pouvaient plus réussir à imposer le silence et à rétablir l'ordre. Le juge allait suspendre la séance, quand M. Préau fit signe de la main à la foule qu'il voulait parler.

—" Votre Honneur, dit-il, et vous, Messieurs, vous avez été frappés de surprise à l'apparition de M. Pierre de St. Luc, et vous aviez raison de l'être. Victime du plus diabolique et du plus inexplicable complot, on le fit passer pour noyé, et on substitua le cadavre d'un autre au sien pour tromper les yeux du public. Je dis inexplicable, car les auteurs de l'attentat paraissent avoir agi sans but et pour le seul désir de commettre un crime. Heureusement que M. de St. Luc a pu s'échapper des mains de ses meurtriers, qui maintenant sont tous..... tous peut-être entre les mains de la justice. Si vous avez été réjouis, si nous sommes tous heureux de le revoir au milieu de nous, venant recueillir une fortune qui lui appartient à tant de titres, il est ici un homme qui doit être bien heureux de revoir le fils de son meilleur ami, celui qu'il aimait à l'égal de son fils, comme son honneur le juge vient de vous le dire ; un homme dont la douleur avait été si grande en apprenant la mort de M. de St. Luc, qu'il avoua à son honneur que la vie lui était à charge ; un homme, que nous avons tous vu au jour des funérailles du prétendu M. de St. Luc, baigné dans les pleurs et plongé dans la plus amère des douleurs. Cet homme, c'est M. le docteur Rivard ! M. le docteur Rivard qui semble, en ce moment, tellement affecté par le bonheur de revoir

le fils de son meilleur ami, qu'il peut à peine maitriser la violence de l'émotion que lui a causée le plaisir de revoir celui qu'il désespérait de presser jamais sur son cœur, en souvenir de M. Meunier. Un excès de joie, comme un excès de douleur, est toujours dangereux; et ses effets sont souvent aussi violents! M. de St. Luc ne peut, certes, qu'être infiniment reconnaissant envers M. le docteur Rivard, pour les sentiments d'affection et de bienveillance qu'il lui a témoignés en presence de son honneur M. le juge; et cela dans un moment où les paroles de M. Rivard ne pouvaient être dictées par l'intérêt, puisque c'était alors qu'il croyait, comme tout le monde, que M. de St. Luc était véritablement mort. Aussi m'est-il bien agréable de rendre au docteur Rivard, ce témoignage d'approbation que ses sentiments lui méritent à si juste titre. Et j'espère qu'on ne m'accusera pas d'être emporté au delà des bornes d'une juste admiration pour ses vertus, si je saisis cette occasion de lui présenter, devant cette audience, la plus haute appréciation qu'un homme public puisse faire des qualités de M. le docteur Rivard."

M. Préau tenait à la main un papier soigneusement plié. Personne ne comprenait M. Préau, et chacun cherchait à lire sur sa figure, légèrement animée, si c'était encore une sanglante ironie ou un véritable témoignage d'approbation.

"Le docteur Rivard, continua M. Préau, peut prendre communication de ce document, ou, s'il l'aime mieux, le greffier en fera la lecture publiquement.

—Passez le papier au docteur Rivard, dit le juge.

M. Préau dit un mot à l'oreille d'André Lauriot, qui était derrière lui; après quoi il lui remit le papier, en lui disant, à haute voix de le porter au docteur Rivard.

Le docteur s'était levé pour recevoir le document. Le public était dans une attente fiévreuse.

Le docteur Rivard lut tout le document, sans qu'un muscle de sa figure trahit ce qui se passait dans son âme; son front ne se contracta pas, sa main ne trembla pas, son œil demeura ouvert. Son corps était droit, raide, immobile. Tous ceux qui l'entouraient éprouvaient une émotion pénible et avaient pitié de cet homme, qui avait éprouvé tant d'humiliations durant la journée. Enfin le docteur Rivard voulut parler, et il ne fit entendre qu'un cri rauque; sa tête se pencha sur sa poitrine, et il tomba, comme s'il eût été frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante!

Il venait de lire le mandat d'arrêt, que le juge de paix avait lancé contre lui.

CHAPITRE XXV.

L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il est facile de s'imaginer le tumulte et la confusion, qui suivirent l'arrestation du docteur Rivard. Le juge fut obligé de suspendre la séance pendant dix minutes, avant de pouvoir procéder. Pierre de St. Luc pria son avocat de voir à ce que le testament fut homologué, suivant sa forme et teneur, se sentant lui-même trop affecté et trop faible, pour pouvoir supporter la fatigue et la chaleur qui régnaient dans la salle.

—Je vais m'en retourner chez Mme. Regnaud, lui dit-il, me reposer quelques instants; je vous attendrai dans une heure pour dîner avec moi; je vous prie de voir à ce que la petite cassette de marocain rouge à clous jaunes, que je sais être chez le docteur Rivard, soit enlevée avant que cet homme puisse la détruire. Faites-moi aussi le plaisir, en passant à la banque des Améliorations, de m'apporter le montant de ce *chèque*, en billets de cent dollars.

Le capitaine, en arrivant chez Mme. Regnaud, la prévint qu'il avait pris la liberté d'inviter M. Préau pour dîner à trois heures et demie.

—C'est bien, mon enfant, lui dit-elle avec bonté; tu as bien fait. Veux-tu prendre une soupe, en attendant ? Tu m'as l'air fatigué.

—Je n'ai pas d'objection; après quoi, je me jetterai sur mon lit, jusqu'à ce que M. Préau arrive.

—Comme tu voudras.

Le peu de temps que le capitaine dormit lui fit un grand bien. Il se baigna le visage dans de l'eau fraiche, et avait à peine réparé sa toilette, lorsqu'on vint lui annoncer que M. Préau était arrivé.

—Eh bien ! M. Préau, quelle nouvelle ? lui dit-il aussitôt qu'il l'eût rejoint au salon.

—Tout est bien. Le testament a été homologué sans la moindre difficulté. Le docteur Rivard a été transporté chez lui, sous la garde de maître Lauriot et d'un autre constable; nous avons trouvé la petite boîte de marocain rouge que Lauriot doit vous apporter tout à l'heure. Voici les vingt mille dollars que j'ai eues de la banque des Améliorations en billets de cent piastres, comme vous le désiriez.

—La banque n'a pas fait d'objections ?

—Pas du tout. On savait déjà votre résurrection; et d'ailleurs, j'avais avec moi l'ordre du Juge, sous le seing et sceau de la Cour des Preuves, de

vous mettre en pleine et entière possession de tous les biens meubles et immeubles, généralement quelconques, de la succession de M. Meunier. Voici l'ordre.

—Merci, M. Préau. Ayez maintenant la bonté de me dire combien je vous dois.

—Oh! rien du tout, rien du tout, répondit-il en jetant, malgré lui, un coup d'œil sur la pile de billets de banques qui était sur la table. Ce n'est pas la peine, ce n'est pas la peine.

Le capitaine avait souri, en voyant la direction involontaire qu'avait prise le rayon visuel de l'avocat vers ces petits chiffons, dont la puissance magnétique exerce une si grande influence sur les destinées humaines, en dépit de la mésaventure du chameau qui se rompit l'épine dorsale en s'amusant à passer par le chas de l'aiguille! Il savait de plus que M. Préau n'était pas riche, et d'ailleurs les avocats ne pêchent pas en général par un si grand désintéressement; et il comprit fort bien que M. Préau préférait laisser la chose à sa générosité, pensant bien ne rien perdre pour attendre.

—M. Préau, vous avez bien travaillé pour moi, et vous méritez d'être payé; je sais que les avocats ne travaillent pas sans cela. Peut-être préférez-vous avoir quelqu'autre ouvrage à faire pour moi, avant de me présenter votre mémoire; c'est bien, j'y consens. Vous serez mon avocat; et, pour retenue, permettez-moi de vous offrir ceci, lui dit-il en prenant dix des billets de banque; ça ne vous empêchera pas de faire votre mémoire, que vous me présenterez tous les trois mois.

—Je vous remercie, M. de St. Luc, lui répondit M. Préau, en prenant les billets qu'il mit dans son portefeuille, pendant que le capitaine en faisait autant des autres.

Le capitaine et M. Préau s'assirent seuls à dîner; car Mme. Regnaud et sa famille avaient, suivant leur habitude, pris leur repas à midi.

—Je vous ai prié, M. Préau, de venir dîner avec moi, lui dit le capitaine, aussitôt que la nappe eût été enlevée et le dessert servi, afin que vous m'aidiez à remplir, en ma qualité d'exécuteur testamentaire, les dernières volontés de mon bienfaiteur et père M. Meunier. Je veux dès ce soir remettre à qui de droit les divers legs qu'il a faits et ordonnés dans son testament. Vous me donnerez votre avis et me guiderez dans l'exécution de mon devoir.

—Bien volontiers.

—Je vous retiens pour le reste de la journée.

—Je suis à vos ordres. Il serait bon que vous eûssiez un notaire, pour dresser les actes et quittances dont vous aurez besoin. Si vous le désirez, je vais aller en chercher un.

—Ne vous donnez pas ce trouble; je vais envoyer Trim prier M. Magne de vouloir bien passer ici un instant.

Ils étaient encore à table, quand la négresse de la maison apporta au

capitaine la petite cassette de marocain rouge, en lui disant que le monsieur qui était venu le matin, demandait à lui parler.

—Allez dire à celui qui a apporté cette cassette de m'attendre; et faites entrer le monsieur.

En voyant entrer Sir Arthur Gosford, le capitaine fut frappé de l'altération de ses traits, si changés, depuis qu'il l'avait laissé le matin, à la porte du consulat d'Angleterre.

—Q'avez-vous donc, Sir Arthur? vous n'êtes pas reconnaissable.

—J'ai besoin de vous voir en particulier; j'ai un service à vous demander.

—Avec plaisir: voulez-vous entrer dans ma chambre? M. Préau voudra bien vous excuser quelques instants.

—Pas d'excuse, répondit l'avocat, en se levant de table; je vais lire les journaux en attendant.

—Un grand malheur, capitaine, lui dit Sir Arthur aussitôt qu'ils furent seuls, un grand malheur m'est arrivé! Miss Sara Thornbull est disparue!

—Miss Thornbull disparue!

—Oui! ce que je pressentais ce matin n'est que trop réel! Elle a été enlevée par Antonio Cabréra!

—Enlevée! par Antonio Cabréra! Vous m'épouvantez.

—La chose n'est que trop vraie; voici un billet que Clarisse a trouvé parmi les effets de Miss Thornbull. Son évanouissement à bord du *Zéphyr*, quand elle reconnut le pirate, est maintenant expliqué.

—Pauvre jeune fille! Et que pensez-vous faire?

—C'est ce que je ne sais pas; et c'est pour ça que je suis venu vous voir. Je suis au désespoir.

—Il n'y a pas de temps à perdre; il faut courir après le ravisseur. Avez-vous quelqu'idée de la direction qu'il a prise?

—Non. Seulement je sais qu'il lui donnait rendez-vous à la place Lafayette, pour avant-hier soir.

—Vous ne savez rien de plus?

—Rien de plus!

—Ah! j'y pense: j'ai.....

Le capitaine, sans finir sa phrase, sortit précipitamment de sa chambre, alla chercher André Lauriot qui l'attendait, et rentra bientôt avec lui.

—Voici l'homme, Sir Arthur, lui dit le capitaine en lui montrant Lauriot, qui peut le mieux vous aider.

Sir Arthur examina la contenance et les traits de l'agent de police, et parut satisfait. Après lui avoir raconté ce qui était arrivé, il lui demanda ce qu'il en pensait.

—Ce que j'en pense? répondit Lauriot; c'est que c'est une vilaine affaire. Cabréra est un diable qu'il n'est pas aisé de prendre: d'abord il a mille en-

droits pour se cacher ; en second lieu, quand on a découvert sa cache, on n'est pas toujours plus avancé, il est toujours armé jusqu'aux dents.

—Ah ! reprit Sir Arthur avec animation, si nous pouvons le trouver, je réponds que nous le prendrons. Le principal, c'est de savoir où il peut être allé.

—Quant cela, je pense que je puis vous le dire à peu près. S'il eût été seul, il serait probablement resté caché dans la ville, jusqu'à ce qu'il eût pu trouver un passage, dans quelque navire pour les Antilles ; mais comme il est avec une jeune fille qui probablement l'embarrasserait, je ne serais pas surpris qu'il cherchât à gagner la baie de Barataria, où je sais qu'il est déjà venu plusieurs fois.

—C'est ce que je crains, dit le capitaine.

—Et moi aussi, ajouta Lauriot. Une fois dans les prairies flottantes, à travers les milliers de bayous, qui se croisent en tout sens dans ces fondrières, il y a vingt à parier contre un qu'on ne le découvrira pas avant qu'il ne parvienne à s'échapper sur quelque barque de pêcheurs d'huîtres, ou sur quelqu'un des sloops de pirates, qui infestent en ce moment les côtes du golfe, depuis que la guerre du Texas est commencée.

—Nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons le rejoindre. Je vous donne cent guinées, M. Lauriot, si vous me rendez Miss Thornbull, et cinquante pour Cabréra. Partons.

—Attendez un peu, reprit le capitaine, Trim va bientôt arriver ; il connaît tous les bayous et toutes les prairies depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'à la baie Timballier. C'était dans ces bayous qu'il se tint caché, pendant plus de dix-huit mois qu'il fût marron ; pauvre Trim ! Depuis ce temps, je ne sais combien de fois il m'a mené à la chasse, en pirogue, à travers tous ces bayous, sans jamais se tromper.—Tenez, le voilà, je viens d'entendre sa voix.

En effet c'était Trim, qui arrivait avec le notaire. Le capitaine alla au devant de celui-ci, qu'il fit entrer dans le salon, où attendait M. Préau. Il le pria de l'y attendre quelques instants, et retourna avec Trim auprès de Sir Arthur.

—Qu'en dis-tu, Trim ? lui demanda le capitaine, après lui avoir raconté ce qui en était.

—Moué disé comme mossié police (il désignait Lauriot) ; moué sûr pirate l'été gagné prairies ; moué conné son la cache à ce pirate-là dans la baie Barataria ; moué pensé y a d'autres pirates dans la baie, et si li joigné pirates avant li l'été attrapé, adieu j'm'en vas ! li jamais pu vini di tout !

—Tu connais bien la prairie, Trim ? lui demanda le capitaine.

—Oui ! oui, moué connais ben.

—Veux-tu y aller ?

—Pas tout seul, moué pas capable pour joigné li.

—Avec M. Lauriot.

—M. Lauriot et pis moué pas capable pour attrapé l'pirate. Tenez, moué conné quéqu'un bon pour vini, li fameux ; moué vas content si li vini.

—Quel est celui-là, Trim ?

—Tom.

—Tom ! tu as raison. Eh bien ! Tom ne demandera pas mieux.

—Et moi aussi j'irai, ajouta Sir Arthur. A quatre, nous en viendrons bien à bout, si nous le rejoignons.

—Peut-être, dit André Lauriot, s'il n'a qu'une ou deux personnes avec lui ; mais s'il en avait une dizaine ?

—Eh bien ! continua Sir Arthur, prenons autant d'hommes qu'il faudra ; je paye toutes les dépenses, et la récompense par-dessus le marché.

—Je crois que c'est ce qu'il y a de plus prudent. Toi Trim, va chercher Tom ; vous, Lauriot, choisissez de bons hommes bien armés, et venez nous rejoindre ici.

—Non, reprit Sir Arthur, qu'ils viennent me trouver à l'hôtel St. Charles, où ils m'attendront si je ne suis pas arrivé ; il faut que je conduise Clarisse chez M. le Consul.

—Convenu, répondirent Lauriot et Trim, qui partirent chacun de leur côté.

—Je suis fâché, Sir Arthur, de ne pouvoir vous accompagner ; j'ai des devoirs à remplir que je ne puis remettre. Mais je vous donne trois hommes qui vous feront retrouver ce que vous avez perdu, ou bien il n'y aura pas moyen. Trim, dans les prairies, vaut à lui seul les deux autres, à cause de sa vue perçante et de son oreille si fine, outre qu'il connaît les bayous comme s'il y eût été élevé.

—Merci, merci, capitaine. Maintenant je vous quitte pour aller me préparer à une rude chasse, à ce qu'il paraît. Adieu, capitaine.

—Adieu, Sir Arthur, bon courage, et venez me voir aussitôt que vous serez de retour.

—Je n'y manquerai pas.

Le capitaine pressa la main de son ami, et ils se quittèrent, l'un pour aller faire ses préparatifs, l'autre pour aller trouver l'avocat et le notaire, qui l'attendaient dans le salon.

—Pardon, messieurs, de vous avoir fait attendre si longtemps.

—Pas du tout, M. de St. Luc, nous avons profité de votre absence pour dresser l'acte concernant le legs de madame et mademoiselle Regnaud.

—Toujours expéditif, M. Magne ! voyons, laissez-moi voir l'acte. C'est très bien, continua le capitaine après l'avoir lu, je désirerais cependant que vous y ajoutassiez : " et de tout ce qu'elle contient."

—C'est facile.

Quelques instants après, Mme Regnaud, Mathilde, l'avocat, le notaire, et le capitaine se rendaient à pied à la rue Bienville, où ils arrêtèrent au No 7. Le gardien ouvrit la porte et ils entrèrent.

—Permettez-moi, Mme Regnaud, de vous offrir au nom d'un de vos bons amis qui n'est plus, cette maison, dont la propriété appartient à Mlle Mathilde, et dont vous avez la jouissance jusqu'à votre mort. Je vous en livre la possession. L'acte est prêt ; nous allons le signer.

Madame Regnaud et sa fille, ainsi que Pierre de St. Luc et le notaire signèrent l'acte.

—Maintenant Mme Regnaud, vous nous ferez bien les honneurs de votre maison ? vous nous permettrez bien de vous accompagner dans la visite que vous allez en faire ?

—Sans doute, répondit Mme Regnaud les larmes aux yeux.

Pendant qu'ils visitaient les différentes chambres de cette magnifique maison, le capitaine qui était resté en arrière avec M. Préau, mit dix mille piastres dans un vieux portefeuille qu'il avait pris sur une table, et le remettant au gardien, il lui dit de le porter à Mme Regnaud et de lui annoncer qu'il l'avait trouvé dans une armoire.

Madame Regnaud, après avoir examiné le portefeuille et découvert son contenu, le présenta au capitaine qui arrivait avec M. Préau.

—Ceci t'appartient, mon Pierre, lui dit Mme Regnaud.

—Quoi, ce vieux portefeuille tout décousu ? je ne voudrais pas y toucher.

—C'est un des portefeuilles de M. Meunier, je le reconnais.

—Qu'il a jeté ! je n'en veux pas, et d'ailleurs quand il serait plein d'or je n'y toucherais pas, car tout ce qui est dans cette maison vous appartient.

—Mais il y a de l'argent dans le portefeuille.

—Tant mieux !

Madame Regnaud ouvrit le portefeuille et compta dix mille dollars !

—Dix mille dollars ! s'écria le capitaine, en feignant la plus grande surpirse ; mais pas si habilement que Mathilde n'apperçut un clin d'œil qu'il fit à M. Préau.

—Dix mille dollars ! s'écria le notaire.

—Ils t'appartiennent, Pierre, dit Mme Regnaud.

—S'ils m'appartiennent, dit Pierre, en prenant un air grave, je les réclame ; si au contraire ils vous appartiennent, Mme Regnaud, vous devez les garder. Voici un notaire et un avocat, qu'ils décident ; voulez-vous vous en rapporter à leur décision ?

—Je le veux bien, si tu le veux ; je sais bien qu'ils te l'adjugeront, ils le doivent.

—Décidez, messieurs.

—Voyons l'acte, dit M. Préau, qui appréciait la délicate générosité de Pierre de St. Luc ; l'acte fera foi de tout.

—Oui, voyons l'acte, dit le notaire.

Ils lurent : " Madame Regnaud aura l'usufruit sa vie durant et madeselle Mathilde Regnaud la propriété de la maison N° 7, rue Bienville et de tout ce qu'elle contient."

—Il n'y a pas le moindre doute, dirent à la fois le notaire et l'avocat, que le portefeuille et son contenu n'appartiennent à madame Regnaud pour jouir de l'intérêt durant sa vie, et laisser le capital à Mlle Regnaud.

—C'est ce que je pense, dit le capitaine en souriant.

—Maman, dit Mathilde, je crois que c'est M. Pierre qui a mis cet argent dans le portefeuille, et nous l'a envoyé porter par le gardien.

—Il en est bien capable, s'écria Mme Regnaud, il n'en fait jamais d'autres !

—Rendez-lui le portefeuille, maman.

—Allons donc, petite pie, faut-il vous mettre un baiser sur la bouche pour la fermer ? dit le capitaine.

Mathilde courut, en riant, prendre le bras de sa mère.

—Nous avons adjugé ; notre jugement est sans appel, et la première qui répliquera sera condamnée à subir de la part de M. de St. Luc la peine dont il vient de menacer mademoiselle Mathilde.

—Eh bien ! j'accepte le jugement pour le présent, reprit Mme Regnaud ; mais nous en parlerons plus tard, Pierre.

—Comme vous voudrez. En attendant, excusez-nous si nous ne vous reconduisons pas chez vous ; il faut que j'aille prendre mon logement chez moi. J'ai bien des choses à faire encore ce soir. Auriez-vous la bonté de m'envoyer mes effets par Toinon ?

—Oui, mon Pierre.

De la rue Bienville, le capitaine se rendit, avec messieurs Magne et Préau, à la demeure de feu M. Meunier où Pierre avait décidé de faire son séjour, pendant le temps qu'il serait à la Nouvelle-Orléans. Tous les esclaves de la maison, qui avaient appris que le capitaine n'était pas mort, accoururent au devant de lui aussitôt qu'il fut entré.

—Comment va ? comment va ? mon piti maître ! criaient-ils les larmes aux yeux, en lui embrassant les mains et ses vêtements.

—Très bien, très bien, mes enfants, leur répondait-il, en leur donnant à chacun une poignée de mains.

Le gardien vint remettre les clefs au capitaine ; après quoi, Pierre de St. Luc fit le tour des chambres, examina les scellés, visita les écuries, remises, voûtes, caves et toutes les dépendances. Tout était en ordre. Il congédia le gardien en lui disant de faire son compte et de revenir le lundi suivant.

—Maintenant, mes enfants, dit le capitaine, quand il se fut assis devant une grande table, avec le notaire et M. Préau, j'ai un devoir à remplir envers plusieurs d'entre vous de la part de votre bon maître qui fut un père pour

vous durant sa vie, et qui veut que vous soyez récompensés après sa mort. Avancez, Pierrot, Jacques, Henri, Paul, Clara et Céleste. Vous vous êtes toujours conduits comme de bons et fidèles serviteurs, et M. Meunier m'a chargé de veiller à ce que vous soyez tous mis en liberté, suivant les formalités de la loi. Lundi prochain à midi, vous ne serez plus esclaves ; vous n'appartiendrez plus à personne ; vous serez maîtres de vos volontés et de vos personnes ; vous pourrez aller où bon vous semblera, faire ce que bon vous semblera ; personne ne pourra plus inquiéter, si vous vous conduisez suivant la loi, paisiblement. Vous, Pierrot, vous recevrez, lundi à midi, en même temps que votre acte de liberté, ces cinq cents dollars, que je remets à monsieur le notaire. Vous, Jacques, vous en recevrez autant. Vous, Henri, Paul, Clara et Céleste, vous êtes plus jeunes et plus vigoureux, vous en recevrez deux cents.

"Voyez comme votre maître a été bon pour vous ! Il vous donne non seulement la liberté, mais il vous fournit encore les moyens de vous établir honnêtement et de gagner votre vie. Vous avez mérité ce qu'il vous donne, et je suis heureux d'être l'exécuteur de ses désirs à votre égard. Quant à moi, je vous considère comme libres dès ce moment ; vous pouvez aller où vous voudrez. Venez me donner la main."

Tout ces fidèles esclaves, au lieu de montrer l'extravagante joie à laquelle le capitaine s'attendait, se jetèrent à genoux et éclatèrent en sanglots.

—Qu'avez-vous, mes enfants ? relevez-vous, leur dit le capitaine qui se sentait ému ; n'êtes-vous pas contents ?

—Si, si, mon piti maître, répondit Pierrot ; nous l'été contents, mais nous l'été pas contents de quitter li, pour couri la ville sans savoir you l'allé. Les blancs pas voulé employé nous, paceque nous l'été plus esclaves ; et l'esclaves pas voulé palé à nous, paceque nous l'été plus esclaves itou. Tout l'monde abandonné nous, si piti maître l'abandonné nous.

— C'est çà nous pensé, comme a dit Pierrot, ajoutèrent les autres.

— Vous avez raison, leur répondit le capitaine, d'un ton affectueux ; je ne vous abandonne pas, je ne vous chasse pas. Quand vous aurez besoin, je serai toujours prêt à vous aider de ma bourse et de mes conseils ; vous pouvez venir ici quand vous voudrez, ma maison vous sera toujours ouverte ; vous y trouverez toujours un lit pour vous coucher, un morçeau de pain pour manger, tant que vous vous comporterez comme il faut. M. Meunier votre maître a voulu que vous fussiez libres après sa mort, et il serait bien fâché dans le ciel, s'il apprenait que je n'ai pas exécuté, et que vous, vous avez refusé ce qu'il avait désiré. Vous lui feriez de la peine. Vous ne voulez lui faire de peine, n'est-ce pas ?

— Oh non ! non, crièrent-ils tous ensemble.

—Eh bien ! dans ce cas-là, que voulez-vous donc ?

—Nous voulons tous rester avec vous.

—Mais, mes enfans, considérez que je ne puis pas toujours rester ici. Je vais être obligé d'aller bientôt au Canada, pour des affaires importantes; c'est un pays bien éloigné, il y fait bien froid, et je ne pourrais pas vous y amener, vous y gêleriez.

—C'est égal: gardez-nous avec li tant que pas parti.

—Vous ne seriez pas plus avancé quand je partirais; tandis qu'en vous plaçant maintenant, je pourrais vous être utiles dans les commencements, jusqu'à ce que vous puissiez faire vos affaires seuls.

—Mais que nous va faire? nous sé pas rien; nous conné pas métier.

—Voulez-vous, mes enfans, que je vous fasse une proposition?

—Oh! oui, oui.

—Je réfléchis, en effet, que vous n'avez pas de métier et que vous pourriez bien vous trouver embarrassés de votre liberté, si vous ne trouviez pas les moyens de vivre. Voici ce que j'ai à vous proposer.

"Vous êtes six; en réunissant ensemble les legs que vous a faits votre bienfaiteur, vous formerez la somme de dix-huit cent dollars. Vous, Pierrot et Jacques, vous connaissez la culture de la terre; Henri et Paul sont forts et robustes, Clara et Céleste feront d'excellentes fermières. Vous êtes bons amis et avez toujours vécu ensemble; voulez-vous vous mettre sur une petite terre, que vous cultiverez de vos mains? Vous aurez des vaches, vous les soignerez, vous ferez du beurre, du fromage; vous aurez des moutons, une basse cour, vous pourrez vivre tranquilles et à l'aise.

—Oh! oui, oui, mon bon piti maître.

—Vous, Henri et Céleste, je sais que vous vous aimez, vous vous marierez et je vous fais un présent de noces; comme je crois que Clara ne déteste pas Paul, je leur ferai aussi un présent pareil, s'ils se marient.

Qu'en dites-vous Henri et Céleste?

—Et toi Clara?

—Moué sé pas.

—Toi, Paul?

—Moué voulé bin!

—Qu'en dis-tu Clara?

—Moué voulé bin itou!

—A la bonne heure; je suis content que vous consentiez à vivre tous ensemble. Comme Pierrot et Jacques ont chacun cinq cents dollars et que Henri et Céleste n'auront à eux deux que quatre cents dollars, je leur donne cent dollars pour présent de noces; et autant à Paul et Clara. Ainsi vous diviserez les profits et dépenses en quatre. Mais ce n'est pas tout. Vous n'auriez pas assez de deux mille piastes, pour acheter une terre et tout ce qui sera nécessaire à sa culture.

"Je me propose d'acheter la terre de M. Coq-Quintal, un excellent homme, qui l'offre en vente. Elle contient deux cents arpents de bonne terre, dont

la moitié est en pleine culture. D'un côté elle touche à ma plantation de la paroisse St. Charles, de l'autre elle est séparée du voisin par une petite rivière, qui l'en isole complètement. Il y a une jolie maison de campagne sur le bord du fleuve, entourée de magnifiques chênes verts, qui étendent leur ombrage devant la porte. Les écuries et remises sont en bon ordre, ainsi que les clôtures.

Je vous donne la jouissance de cette terre en commun, pour aussi longtemps que vous vous comporterez comme il faut.

Ces pauvres nègres ne savaient pas comment exprimer toute leur joie. Ils souriaient, tandis que des larmes de bonheur coulaient de leurs yeux.

—Avec votre argent, continua le capitaine, vous achèterez des chevaux, des bœufs, des mules et tous les instruments aratoires nécessaires.

—Ah! s'écria Pierrot, qui avait été le cocher de M. Meunier, c'est moué qui l'auré soin des curies!

—Et moué, ajouta Jacques, veillé à culture avec Henri et Paul.

—Laissez-moi continuer, mes enfants. La récolte que vous ferez, je l'achèterai au plus haut prix du marché. Je prendrai votre coton, et ce que vous aurez de maïs à vendre après avoir mis de côté votre provision. Si vous préférez cultiver la canne à sucre, je vous l'achèterai pour ma roulaison, excepté que vous préferassiez venir faire votre sucre à ma sucrerie; je donnerai des ordres à cet effet à l'économe de la plantation. Quand vous aurez besoin de quelque chose, vous vous adresserez à lui, si je n'y suis pas.

—Moué conné bien le conome, mossié Todore, li l'été ti toujou conome?

—Oui, Pierrot, il est toujours l'économe. Maintenant, mes enfans, continua le capitaine, allez préparer le souper, et laissez-moi avec ces messieurs.

Ces pauvres esclaves se jetèrent aux genoux de Pierre une seconde fois pour lui demander sa bénédiction.

—Je vous la donne, mes enfans; que Dieu vous la donne aussi et puissiez-vous toujours la mériter!

—Il me reste encore à satisfaire quelques legs, reprit le capitaine ému jusqu'au larmes de cette scène; voici, M. Magne, 5000 dollars que vous me ferez le plaisir de porter, lundi matin, à l'Asyle des Orphelins. Vous dresserez l'acte nécessaire, que vous m'apporterez avec la quittance du docteur Rivard, auquel vous remettrez aussi ces trois mille dollars.

—Il est indigne de toucher à ce legs! s'écria M. Préau avec indignation, à l'idée que ce monstre toucherait de ses mains impures l'offrande dernière d'un homme de bien.

—Non! répondit tranquillement le capitaine, cet argent lui appartient; c'était la volonté de mon père qu'il l'eut et il l'aura! Mais je vous assure qu'il n'en pourra pas faire un mauvais usage..... Vous lui porterez son argent lundi, M. Magne!—Je ferai aussi porter à la Bibliothèque de l'Etat, les livres qui lui sont légués; veuillez aussi en préparer l'acte.

Lorsque messieurs Magne et Préau furent partis, après le souper, le capitaine Pierre de St. Luc monta à son ancienne chambre à coucher, dans laquelle il s'enferma. Sur une table, recouvert d'un tapis vert, il y avait la petite cassette de marocain rouge, à clous jaune. Cette cassette renfermait des papiers de famille. Pierre allait enfin connaître ce que M. Meunier lui avait toujours caché; il allait enfin apprendre quel était son père et sa mère, où ils étaient, ce qu'ils faisaient. Il regarda, avec des yeux qui se remplirent de larmes, cette cassette dont le contenu allait lui dévoiler tout ce que sa naissance et son enfance avaient eu de caché et de mystérieux. Il hésita à l'ouvrir, et ce qu'il avait tant désiré de connaître il tremblait maintenant de l'apprendre; il aurrait voulu n'avoir eu d'autre père que M. Meunier! Il eut peur de n'avoir à connaître le nom de son père que pour avoir à lui reprocher son abandon. Il demeura longtemps pensif et rêveur.

Minuit sonna à l'horloge! C'était l'heure à laquelle M. Meunier était mort. Pierre de St. Luc tressaillit.

—Je n'ouvrirai point cette cassette maintenant! dit-il. Je veux encore passer cette nuit, la première que je passe dans cette maison depuis la mort de M. Meunier, avec l'idée qu'il était mon père selon la nature, comme il l'était selon le cœur.

Et il se coucha, sans avoir ouvert la cassette.

G. B.

(*A continuer.*)

VIE POLITIQUE

DE

SIR LOUIS H. LAFONTAINE.

Il y a des hommes dont la figure rayonne dans l'histoire d'une immortalité conquise presqu'aussitôt après leur sortie de ce monde. La perspective des siècles n'ajoute rien à leur grandeur ; leur génie et les évènements leur élèvent un piédestal devant lequel viennent s'agenouiller volontiers les populations qu'ils ont étonnées par leurs œuvres.

Dans le petit coin de la vaste terre d'Amérique où grandit notre nationalité, au milieu de nos luttes constitutionnelles, sur nos courtes annales de liberté et de progrès, Sir Louis H. LaFontaine est une de ces figures.

Il ne lui fut pas donné d'exercer la mâle activité de son large esprit politique sur un théâtre bien étendu, mais il a travaillé pour la cause sublime qui agite le vieux monde comme le nouveau, les anciens peuples comme les peuples modernes, les petites comme les grandes nations : il a voué sa vie et son ambition à la conquête de la liberté pour les siens. Ce serait assez pour faire un nom illustre s'il n'avait pas montré dans l'exercice de cette liberté qu'il avait obtenue, les vues profondes, la modération et la prévoyance qui font les hommes d'état d'un pays.

M. LaFontaine sauvait les institutions de son pays mises en danger pour la centième fois, sans songer peut-être que la diplomatie européenne inscrivait dans ses archives le principe des nationalités comme la plus belle partie de son droit nouveau.

En rappelant le rôle politique de cet homme illustre, je ne prétends pas faire de l'histoire contemporaine. Il m'a paru bon, dans les temps de crise que nous traversons aujourd'hui, d'essayer de parcourir, le crayon à la main, la large trace qu'ont laissée ses actes dans les destinées de mon pays : je me suis arrêté à tout ce que j'y ai aperçu de grand et de sage, et mon étude

finie, j'ai écrit sur mon dernier feuillet que—la gloire éternelle de ce grand homme sera d'avoir combattu pour la liberté de son pays avec les armes dont on voulait la frapper, et d'avoir assis son triomphe sur l'état social où ses ennemis s'étaient flattés de la faire disparaître pour toujours.

Sir Louis H. LaFontaine succède à l'Honorable Louis Joseph Papineau, comme chef politique du Bas-Canada ; plusieurs analogies les rapprochent, entr'autres celle d'avoir été, sous deux régimes différents, appelés les premiers de leur race au gouvernement du pays. L'école de M. Papineau combattit l'oligarchie et obtint la liberté ; l'école de M. LaFontaine sut démêler ces éléments de liberté et en faire l'application ; les évènements qui se préparent feront voir si elle a dit son dernier mot, et si après vingt-cinq ans elle doit avoir des transfuges ou des chefs nouveaux.

I.

Le 2 du mois de décembre 1837, un jeune député de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada descendait à Québec, à bord du vieux vapeur le *St. George*, en compagnie de M. Leslie, avec l'intention de voir le Gouverneur, Lord Gosford, et le conjurer de convoquer le Parlement, afin d'arracher le pays aux horreurs de la guerre civile qui menaçait de s'allumer partout.

Les affaires de St. Charles et de St. Denis venaient d'avoir lieu, il y avait eu du sang de versé, et en présence de la sourde agitation qui régnait dans les campagnes et de la résistance qui s'organisait dans les villes, chacun se demandait avec anxiété ce qui allait arriver de cette insurrection mal dirigée, mal armée et agissant au hasard et isolément. Il y avait folie, folie sublime peut-être, pour ces pauvres gens, à n'écouter que leur courage pour essayer d'obtenir à coups de fusil la liberté qu'on leur refusait depuis un demi siècle. Ils risquaient ainsi leur dernière chance de succès dans une lutte où ils devaient infailliblement succomber, et leur résistance devenait un prétexte excellent à ceux qui en cherchaient pour leur arracher le seul lambeau de vie sociale qu'ils avaient conservé sous le nom de constitution.

M. LaFontaine, car c'était lui qui était descendu à Québec, crut qu'il était temps encore de détourner cette catastrophe nationale par une convocation immédiate des chambres, et il espéra tant que l'espoir fut permis. Mais lorsqu'il vit ses conseils méprisés et ses prières mal accueillies, lorsqu'il vit les populations hors d'état d'écouter la voix de leurs vrais chefs et se précipiter à la suite de quelques étrangers, lui qui s'était abstenu de participer à l'agitation dès qu'il l'avait vue sortir des bornes constitutionnelles, il ne voulut pas assister aux scènes qu'il condamnait. Il ne voulut pas, en

restant les bras croisés au milieu des siens, offenser un patriotisme aveugle, mais sincère : il partit pour l'Europe pour y attendre les évènements.

Il n'attendit pas longtemps, et les choses allèrent si vite qu'on les aurait crues préparées d'avance.

En effet, le jour de la réunion du Parlement anglais, le 16 janvier suivant, Lord John Russell déposa sur le bureau des Communes un projet de loi pour suspendre la Constitution du Bas-Canada et organiser un nouveau régime. En vertu de cet acte, Lord Colborne, qui avait succédé à Lord Gosford, reçut le pouvoir de gouverner la Province en Dictateur et de faire des lois assisté simplement d'un Conseil de fonctionnaires. Le même soir, Lord Durham fut nommé Gouverneur de l'Amérique Britannique du Nord et Commissaire extraordinaire de Sa Majesté, avec mission d'étudier les besoins des colonies et d'en faire rapport en suggérant les mesures qui lui paraîtraient les plus propres au bonheur et à la prospérité des habitants.

Son Excellence n'arriva à Québec que le 28 mai ; ce fut à peu près vers le même moment que M. LaFontaine laissait l'Europe pour revenir. A son retour, il écrivit au Gouverneur une lettre où se trouvent ces paroles :— " Je ne répudie aucune de mes actions et opinions politiques, soit en Parlement, soit ailleurs." C'était un démenti à certaines espérances et un encouragement à ses amis un moment ébranlés sur sa conduite.

Lord Durham s'étant vu désavouer en Angleterre, partit le 1er novembre pour aller se défendre, et avant d'avoir eu l'occasion d'entendre et de connaître par lui-même les Canadiens. L'idée qu'il en rapportait, il n'avait eu ni le temps, ni la volonté d'en vérifier l'exactitude ; il l'avait prise telle que la lui avaient donnée les chefs du parti anglais, à son arrivée : on conçoit aisément ce qu'elle devait être. Aussi, dans sa proclamation promit-il, en partant, de faire du Bas-Canada une province vraiment britannique.

Resté seul, Colborne se hâta de rappeler son conseil, dissous par Lord Durham, se mit aussitôt à l'œuvre et passa une foule d'ordonnances, lesquelles, dans son esprit, devaient plus que toute autre chose, hâter l'anglification du demi million de français qui peuplaient alors le Bas-Canada. Il n'eut d'égard ni aux lois existantes, ni aux coutumes établies, ni à la condition de religion et de langage de la population, et il était en train de tout balayer et de tout changer lorsqu'éclata une nouvelle insurrection dans le sud du district de Montréal.

Cette fois encore le peuple fut la dupe de quelques traîtres ou de quelques étrangers, mais il le paya plus chèrement que la première. On connaît les expéditions odieuses du *vieux brûlot*, la suspension pour la deuxième fois en deux ans de l'*habeas corpus*, les perquisitions et les nombreuses arrestations qui s'ensuivirent et les noms des malheureux martyrs qui montèrent à l'échafaud. Ce qu'on ignore peut-être, c'est que pendant que le *Herald* de Montréal, altéré de sang, demandait encore vingt-cinq exécu-

tions, Lady Colborne offrait huit piastres à la femme de Cardinal, qui intercédait auprès d'elle pour obtenir la grâce de son infortuné mari !

Prévoyant les conclusions du Rapport de Lord Durham, dont on commençait beaucoup à parler, M. LaFontaine expliqua, dans la presse, la nature des entrevues qu'il avait eues avec un des espions de Son Excellence, M. Wakefield, et fit connaître les moyens honteux et hypocrites dont on s'était servi pour sonder la fidélité et les tendances des chefs canadiens. Trois mois après, on recevait ce fameux rapport qui décrétait froidement l'extinction d'une nationalité parce qu'elle gênait les allures des nouveaux venus ; puis, raisonnant comme si ce but était atteint, l'auteur conseillait l'union législative du Bas et du Haut-Canada et rêvait, pour plus tard, l'établissement d'une puissante confédération anglaise, régie par un gouvernement calqué sur celui de la Grande Bretagne.

Les conclusions de Lord Durham furent approuvées du Bureau Colonial, et, à la rentrée des whigs au pouvoir, Lord John Russell introduisit, le 3 juin, dans les Communes, une série de résolutions déclarant la nécessité d'unir les deux Canadas et de prolonger les attributions du Conseil Spécial jusqu'en 1842. Après avoir obtenu l'assentiment de la Chambre, il annonça néanmoins qu'il allait différer la troisième lecture du bill à cause de l'opposition qui se manifestait dans la législature du Haut-Canada contre certaines de ses dispositions.

M. Poulett Thompson, plus tard Lord Sydenham, fut chargé par le Ministère anglais, de venir aplanir ces objections du Haut-Canada et de remplacer Lord Colborne. On observera que dans tout cela, il ne fut pas plus question de l'opinion du Bas-Canada sur la mesure que si le pays eut été inhabité.

Sait-on maintenant quelles étaient ces graves objections du Haut-Canada à l'Acte d'Union ? Les voici :

Dans une série de résolutions proposées par M. Cartwright et votées par la Chambre, il avait été déclaré que le Haut-Canada ne donnerait son consentement au projet qu'à condition que la réprésentation du Bas-Canada fût moins nombreuse que celle du Haut, que la langue française serait abolie, que le siége du gouvernement serait fixé dans le Haut-Canada, que le Bas-Canada se chargerait de la moitié de la dette du Haut-Canada, et qu'après 1845 les comtés formés de seigneuries cesseraient d'envoyer des députés en Parlement !

Il est une chose qui étonne en voyant la race française encore debout en Canada et les efforts toujours renouvelés qu'on y fait pour l'abattre, c'est que ses ennemis n'aient pas adopté, de préférence à tous ceux qu'ils ont essayés sans succès, des projets comme ceux de Lord Colborne ou de la législature du Haut-Canada. Avec de pareils plans, la chose n'eut plus été à recommencer, probablement du moins.

M. Poulett Thompson partit donc de Londres muni des pouvoirs les plus étendus pour effectuer l'union des deux provinces. En arrivant à Montréal, il assembla le Conseil Spécial et n'eut pas de peine à obtenir un consentement que ce dernier formula dans trois résolutions votées presqu'unanimement et que le Gouverneur se hâta de transmettre en Angleterre, sans en rien laisser transpirer. Ces résolutions déclaraient, en premier lieu, que " l'union des deux provinces était devenue une nécessité indispensable; " en second lieu, que la détermination du Gouvernement Impérial à ce sujet " était en tout conforme avec l'opinion du Conseil; en troisième lieu, que " le Bas-Canada *ne consentait* à prendre *qu'une moitié* de la dette du Haut-" Canada qui se rapportait à des travaux d'utilité générale aux deux pro-" vinces et *pas davantage*."

M. Thompson se rendit aussitôt en Haut-Canada, où il avait convoqué les Chambres pour le 3 décembre. Dans son discours d'ouverture, il appela de suite leurs délibérations sur le projet de réunion législative du Haut et du Bas-Canada en leur disant, que " le règlement des affaires des " Canadas sur une base ferme et large ne souffrait plus de délai." Puis, il communiqua aux uns une dépêche de Lord John Russell au sujet du patronage; aux autres, il fit voir une seconde dépêche, dans laquelle le Ministre des Colonies affirmait que le principe de la responsabilité des ministres devait faire la base de la nouvelle constitution.

A la duplicité et aux menaces de dissolution, le représentant de Sa Majesté joignit le mépris de la vérité, car le 7 décembre il transmit à l'assemblée législative un message dans lequel il mandait:—" Qu'en autant qu'il " lui avait été possible de s'assurer des sentiments des habitants du Bas-" Canada, l'union projetée rencontrait leur approbation."

Ayant ainsi mis tout en œuvre, il ne lui fut pas difficile d'obtenir le consentement qu'il désirait; et en effet, le 13, le conseil législatif du Haut-Canada alla lui porter des résolutions favorables à l'union, et fut suivi le 23 par l'assemblée législative qui s'était déclarée dans le même sens par un vote de 28 contre 17.

Dans le cours des débats qui eurent lieu dans le parlement du Haut-Canada au sujet de l'Union, les Canadiens purent se convaincre, avec quelle sympathie et dans quelles dispositions on allait les accueillir. Presque tous les députés qui parlèrent firent preuve d'une défiance aveugle et de préventions les plus absurdes contre le Bas-Canada et les Canadiens-français. Certaines parties de l'Ouest du Haut-Canada ayant cru que leurs intérêts allaient se trouver amoindris et négligés par leur union avec le Bas-Canada, avaient adressé une pétition au Parlement Impérial demandant la permission de s'annexer aux Etats-Unis. Pour faire taire ces mécontents, la législature du Haut-Canada leur vota une somme de £200,000 sous prétexte d'indemniser ceux dont les propriétés avaient souffert durant les troubles des années

précédentes, et s'empressa de passer une foule de lois concernant des améliorations intérieures, des travaux publics et objets d'intérêt local.

Ces messieurs, quoiqu'à la veille d'une banqueroute, ne se gênaient pas comme on le voit; ils savaient que le Bas-Canada qui ne devait rien serait obligé de payer leur propre dette publique, et c'est merveille de voir comme ils se hâtaient d'exploiter cette aubaine.

A Montréal, le *Herald* se réjouissait des quarante mille signatures qui couvraient les pétitions adressées en Angleterre par les districts de Québec et de Trois-Rivières contre l'acte d'union,—" parce que c'est là, disait-il, le meilleur " signe que ce projet réalisera les desseins de Lord Durham et courbera les " Canadiens jusqu'à terre comme des Ilotes."

Ainsi, de quelque côté que se tournât le Bas-Canada à cette époque de transition solennelle, il n'apercevait, comme dans ces prisons légendaires du moyen âge, que des murs qui s'avançaient et se rétrécissaient autour de lui pour l'écraser.

On s'était flatté que le nouveau régime constitutionel ferait surgir enfin quelque liberté au bout de toutes ces ruines; et voilà que tout se conjurait pour faire croire le contraire. D'un côté, c'était le Gouverneur de la Nouvelle Ecosse qui, mis en demeure par un vote des chambres, d'adopter en pratique les principes de responsabilité ministérielle énoncés dans la dépêche du 14 octobre 1839 de Lord John Russell, refusait d'abord, puis annonçait qu'il allait en référer aux autorités anglaises qui l'approuvaient dans sa détermination. Presque dans le même temps, la législature du Nouveau-Brunswick donnait un sens très-restreint à la même dépêche; —et pour achever d'embrouiller l'opinion, on apprenait que M. Baldwin, le futur allié de M. Lafontaine, n'acceptait, de son côté, le poste de solliciteur général du Haut-Canada qu'à la condition que le gouvernement serait conduit d'après les principes de responsabilité énoncés dans la dépêche de Lord John Russell et tels qu'entendus par la législature de la Nouvelle-Ecosse.

Ce fut au milieu de telles appréhensions et d'un malaise social qui se trahissait assez énergiquement dans la presse canadienne que l'on apprit que Lord John Russell avait introduit, le 23 mars, son bill d'union dans les communes anglaises, et que le sort du Bas-Canada était fixé, au moins pour quelques années encore, et jusqu'à ce qu'il plût à nos ennemis de renouveler leur machiavélique expérience.

M. LaFontaine, qui avait mis à profit son séjour en Europe pour étudier la constitution britannique et en approfondir le jeu, comprit que tout n'était pas perdu puisqu'on nous laissait encore une faible lueur de liberté dans l'acte tyrannique et injuste que l'on imposait au Bas-Canada. C'était, dans la tourmente qui menaçait d'engloutir à jamais une nationalité, une épave bien frêle qui restait; mais après tout elle permettait de lutter et d'espérer

encore. Il ne s'agissait que de ne pas se tromper dans l'attitude à prendre en face de la nouvelle mesure : tout l'avenir était là.

La nouvelle constitution devant être un gouvernement de partis, les deux provinces devraient nécessairement se retrouver chacune dans le parlement-uni avec ses vieilles divisions intestines, ses mêmes intérêts contradictoires, et ses mêmes chefs ; or, il était impossible d'espérer que toutes ces ambitions allaient se taire, que les partis allaient faire trève et se confédérer pour écraser une population dont l'importance numérique cessait d'être comme par le passé un sujet de frayeur. Ce n'était donc pas là le danger à craindre ; au contraire, ce que nous avions le plus à redouter c'était l'isolement, c'était de tomber dans l'insignifiance, c'était de ne pouvoir arriver à prendre notre place dans les deux camps qui allaient se former, et de nous voir sans influence aucune. Il était donc de la dernière importance pour sauvegarder nos droits de rechercher des alliés :—nous voulions la liberté, nous la voulions pour nous comme pour les autres, nous la voulions surtout comme base du gouvernement nouveau : ce fut le programme commun que M. LaFontaine alla proposer au parti réformiste du Haut-Canada.

Dieu voulut qu'il se soit trouvé là un homme pour étreindre la main qu'un peuple qui veut être libre lui tendait, un homme aux vues larges, aux conceptions libérales, à l'esprit vierge de préjugés, au cœur honnête et bon : cet homme s'appelait M. Robert Baldwin, *the honest Robert*, comme le désignaient ses amis. Déjà connu de M. LaFontaine par sa position de chef du parti libéral du Haut-Canada et par une magnifique lettre qu'il avait écrite sur les principes du gouvernement représentatif ou responsable, ce fut à lui que s'adressa le messager du Bas-Canada.

Le *Herald* de Montréal eut beau faire ainsi que ses confrères de la presse tory du Haut-Canada, il ne pouvait pas empêcher les Canadiens de se chercher des alliés, ni les hommes de patriotisme et de génie de s'entendre pour conquérir la liberté pour tous. Le contrôle des actes de la vie privée leur échappait dorénavant, et ils dûrent trembler pour le succès de leur plan lorsqu'ils apprirent quelques mois après, que M. Baldwin était descendu à Montréal et avait eu des entrevues avec M. D. B. Viger. Et de fait, cette alliance sauvait le Bas-Canada, en lui assurant désormais un rôle et une importance dans la législature-unie.

Le gouverneur Thompson, qui ne pouvait rester insensible à ces signes manifestes d'opposition, essaya d'en rompre les commencements en fesant miroiter aux yeux de M. LaFontaine de l'or et des dignités. Ce moyen, dont se servent toujours avec succès ceux qui veulent enchaîner la liberté des peuples qui n'en sont pas dignes, échoua complètement : Son Excellence vit qu'elle s'était trompée d'adresse et que la résistance qu'allaient rencontrer ses projets serait plus formidable qu'elle l'avait d'abord cru. L'avenir se chargea de lui prouver combien est difficile la tâche de ceux qui

travaillent à l'extinction d'une nationalité, quand ses chefs placent aussi haut dans leur âme la sainte liberté des peuples.

Le représentant de Sa Majesté, ou plutôt le digne successeur de Lord Durham et du *vieux brulôt*, n'eut plus qu'un désir, celui de tirer vengeance de cet échec. Il était maître des occasions et sut la choisir à coup sûr.

Pendant ce temps-là, le bill d'union était voté par la chambre des Lords, en dépit de la noble et généreuse opposition du Duc de Wellington et des Lords Brougham, Ellenborough et Gosford, et devint loi le 23 juillet 1840. Un mois après M. LaFontaine se hâta de donner le signal de la politique nouvelle que devait adopter le Bas-Canada, en publiant son manifeste électoral au comté de Terrebonne.

Dans ce programme qui fut plus tard adopté de tous, on trouve expliqués les principes du nouveau régime constitutionel qui allait être imposé au pays, la confirmation de l'alliance des deux partis libéraux du Haut et du Bas-Canada et les réformes les plus importantes qu'il fallait travailler de suite à obtenir.

En levant ainsi le drapeau de l'action, tout en protestant contre les conditions ruineuses auxquelles l'Angleterre nous abandonnait le soin de conduire nos affaires intérieures, M. LaFontaine accomplissait deux grandes choses : il prévenait une résistance ou une abstention fatale, et il organisait les forces vives de la nation en éclairant celle-ci sur sa situation nouvelle et en lui fesant apercevoir plus de liberté comme récompense de plus d'efforts.

On frémit en songeant à ce que fussent devenus nos intérêts nationaux s'il ne se fût pas trouvé là quelqu'un pour arracher l'opinion aux incertitudes, aux tâtonnements, aux effrois, aux conseils pernicieux et peut-être aux idées extrêmes qu'était bien propre à faire naître dans une population longtemps comprimée la conduite tenue à notre égard. Nul ne sait ce qu'un peuple peut endurer avant de se lever pour la résistance ou de se coucher pour mourir : pareille heure n'avait pas encore sonné pour nous, et c'eut été folie ou lâcheté, criminelle dans les deux cas, de conseiller l'un ou l'autre de ces partis aux Canadiens.

Le régime démocratique contenu dans l'Acte d'Union, en dépit d'odieuses prescriptions, inaugurait un gouvernement de liberté : or, on aura beau entasser calculs sur calculs, obstacles sur obstacles, ruines sur ruines ; on aura beau mettre à leur développement mille barrières et mille dangers ; il est impossible que les germes de liberté déposés dans la constitution politique d'un peuple ne poussent pas des racines profondes et n'étalent un beau matin dans la campagne pleine de soleil et de fleurs ses vastes et puissants rameaux.

L'organe du parti libéral du Haut-Canada, l'*Examiner*, approuva le manifeste de M. LaFontaine et le traduisit tout au long dans ses colonnes. Au mois de septembre, M. Hincks, son rédacteur, vint à Montréal dans le but

de régler définitivement la conduite à tenir dans le nouveau Parlement par les deux partis alliés ;—celui du Haut-Canada, tout en étant favorable à l'union, en rejetait une foule de détails, et dans celui du Bas-Canada, c'était non seulement contre les détails qu'on voulait protester mais contre le principe lui-même. On réussit néanmoins à s'entendre au grand désespoir du parti tory et au mécontentement de plus en plus vif de M. Poulett Thompson qui ne reposait plus, et se donnait une agitation inouïe pour faire manquer cette coalition fatale à ses desseins. Enfin, lorsque ce digne Gouverneur crut le moment favorable arrivé, il lança, le 5 février 1841, une Proclamation dans laquelle il fixait le 10 du même mois comme date de l'Union des deux Provinces, et exhortait les citoyens à la paix et à la concorde. Cette date du 10 avait cela de précieux, pour la loyauté de ces messieurs, que c'était l'anniversaire du mariage du Prince Albert et la Reine Victoria, au nom de laquelle on commettait de telles iniquités, et le jour où devait être baptisée la princesse, premier fruit de leur royale union. Le 13, Son Excellence appela entr'autres MM. Baldwin, Daly, C. R. Ogden et C. D. Day, à former son Conseil Exécutif, et les élections eurent lieu presqu'aussitôt dans les deux provinces.

M. Baldwin, demandé par plusieurs comtés, se décida pour le 4e riding d'York, où il fut élu par acclamation.

M. LaFontaine ne fut pas aussi heureux. Victime des menées de Son Excellence, qui se vengea de lui en lui suscitant successivement trois adversaires, il dut se retirer, non devant la popularité du Dr. McCulloch, le dernier champion du Gouverneur, mais afin d'éviter la violence et le massacre organisés contre ses électeurs. Il protesta en présence des bandes armées dont on avait entouré le poll, et il protesta plus tard dans la presse, en accusant le Gouverneur lui-même d'être l'auteur de cette cabale odieuse. Il rappela les entrevues qu'il avait eues avec lui, leur nature et leur objet infâme, et cita ce mot de Son Excellence, qui, piquée de le voir résister à ses offres, lui avait dit, dans un mouvement de colère : " J'aurai ma majorité ! " Le Gouverneur avait tenu parole.

L'*Examiner* réprouva les violences de Terrebonne dans les termes les plus énergiques et désigna les marchands anglais de Montréal qui étaient allés soudoyer les *Glengarries* pour les envoyer dans le comté de Terrebonne. Bientôt après, une proclamation de M. Poulett Thompson, devenu Lord Sydenham, convoquait, pour le 14 juin 1841, le Parlement uni des Canadas.

II.

Le travail de dissolution et de reconstruction des anciens partis, qui avait déjà commencé à se faire en dehors du Parlement-uni, se continua rapidement après la convocation. Toutes les opinions, tous les préjugés se modifièrent, et finirent par se résumer dans ce qui en constituait le fonds et comme l'essence; il se forma deux camps, l'un qui voulait restreindre la liberté dans l'application du nouveau gouvernement, l'autre qui voulait l'étendre aussi loin que possible.

Le premier se recruta des tories du *Family Compact* haut-canadien et de l'oligarchie du Bas-Canada; le second vit accourir autour de ses chefs la phalange française du Bas-Canada et le petit groupe de réformistes du Haut-Canada.

La lutte allait donc s'ouvrir non plus sur le terrain brûlant des nationalités, ou au nom de misérables et mesquines ambitions, mais sur la question des principes qui devaient servir d'assises au nouveau régime. On comprend tout ce que gagnaient les Canadiens à voir la lutte ainsi transformée.

" Si le Gouvernement ne peut contrôler assez la majorité de cette assem-
" blée, qu'il paraisse évident qu'il ne possède pas la confiance de la Chambre,
" résignera-t-il ? "—telle fut la question faite trois jours après l'ouverture du Parlement au Ministère, par M. Baldwin, qui avait résigné son portefeuille sous prétexte que les Canadiens n'étaint pas assez représentés dans le Conseil Exécutif. Les ministres, qui ne se souciaient aucunement de donner une réponse catégorique, essayèrent mille moyens de tourner la difficulté. A tout bout de champ on la leur posait devant les yeux; à la fin, harassés et intimidés par les clameurs d'impatience qui partaient de tous les bancs, ils s'écrièrent: " Certainement ! "

Tant de mauvaise foi et d'hésitation dans une Chambre nouvelle et à propos de ses principes mêmes constitutifs éclairèrent tout le monde sur les intentions de Lord Sydenham; et ceux qui avaient à cœur de sauver la liberté, qui surnageait à peine d'un récent naufrage, purent dès lors se faire une idée des difficultés qu'il y aurait à vaincre. Ils ne balancèrent pas, et, instruits par l'expérience de la Nouvelle-Ecosse, MM. D. B. Viger et Baldwin énumérèrent dans six résolutions restées célèbres, les principes du gouvernement responsable. M. Harrison en proposa quatre autres en amendement, qui allaient à dire la même chose et qui furent adoptées. Ces résolutions, basées sur la dépêche de Lord John Russell, tracèrent à jamais la nature du gouvernement en voie de formation.

Les résolutions de M. Neilson, comportant une protestation en général contre l'Union, furent également adoptées en dépit des efforts du cabinet, qui se sentait débordé de toutes parts par l'élément populaire et libéral.

Il se produisit, à peu près dans le même temps, un fait qui témoigna de l'entente cordiale qui existait entre les deux partis réformistes du Haut et du Bas-Canada. M. Baldwin, qui avait été élu dans trois comtés à la fois, fit son choix et se déclara pour Hastings. Il y eut aussitôt une assemblée dans le 4e riding d'York dans laquelle il fut résolu, à l'unanimité, qu'on ne pouvait mieux remplacer M. Baldwin que par son collègue, le chef du parti libéral du Bas-Canada, M. LaFontaine.

Et l'on vit alors, au grand scandale de plusieurs, un collége électoral, pur anglais et protestant, offrir à un canadien marquant, d'origine française et catholique de croyance, le mandat de député. C'était une magnifique espérance de liberté qui se levait sur le pays, en même temps qu'une protestation éloquente contre les moyens honteux dont Lord Sydenham et ses créatures s'étaient servis pour défaire M. LaFontaine dans son élection.

M. LaFontaine accepta la proposition qui lui était faite et se rendit dans York, où le père de M. Baldwin venait de se retirer de la lutte pour lui laisser le champ libre. Il fut élu malgré une opposition assez vive, mais il ne put prendre cette année son siége en Parlement, le Gouverneur ayant reculé à dessein la date du rapport du bref, et la Chambre ayant été d'ailleurs subitement prorogée par le Major Clitherow au nom de Lord Sydenham, dangereusement malade des suites d'une chute de cheval. Ceci se passait vers le milieu de septembre 1841. La mort du Gouverneur arriva deux jours après, le 19.

Il fut remplacé par Sir Charles Bagot, qui venait de se distinguer dans les négociations si compliquées de la question hollando-belge, comme ambassadeur à LaHaye, et qui, dans le moment, remplissait les fonctions de ministre anglais à Washington. C'était un homme honorable, habile et plein de conciliation. Il était chargé de continuer la tâche de son prédécesseur et de faire fonctionner le nouveau régime politique de la province : sa conduite prouva qu'il pouvait s'acquitter de cette importante mission sans avoir besoin d'asservir une partie du pays à l'autre.

Les premières paroles qu'il prononça en arrivant, le 10 janvier 1842, firent augurer très-favorablement de lui ceux qui voulaient voir s'établir le règne de l'ordre et de la liberté, et donnèrent à espérer que le Canada aurait encore de bons gouverneurs.

C'est dans cette circonstance que le *Canadien* fit une démarche qui prouva, une fois de plus, que si le district de Montréal possédait un Lafontaine, celui de Québec avait à sa tête un homme aussi supérieur par la sagesse des idées, le patriotisme éprouvé, les vastes connaissances et l'énergie d'une plume finement taillée. L'un était un homme d'état, l'autre un publiciste

remarquable, et si le rôle de l'un fut plus éclatant, celui de l'autre, à tout prendre, ne fut ni moins utile, ni moins considérable. Nous voulons parler de M. Etienne Parent. Sa devise se résumait ainsi : *la nationalité avant tout !* et il y ramenait toute la politique comme il en fesait son point de départ unique. Il comprit que Lord Colborne, avec son Conseil Spécial, avait plus fait contre la nationalité en changeant et mutilant une partie des vieilles lois du Bas-Canada qu'aucun de ses devanciers, et qu'il était de la dernière importance, au moment d'essayer une nouvelle constitution, de rétablir ce qui avait été si injustement détruit dans nos institutions.

Jugeant le moment favorable, M. Parent recommanda d'organiser des assemblées à Québec et à Montréal, et de faire signer des requêtes à Sir Charles demandant justice et réclamant contre les Ordonnances, le système municipal despotique et la loi d'enrégistrement du Conseil Spécial, et les clauses iniques de l'Acte d'Union.

De leur côté, et afin d'unir encore plus étroitement leur cause de celle du Bas-Canada, les réformistes du comté de Hastings convoquèrent une grande assemblée, où la conduite de M. R. Baldwin fut approuvée et à laquelle il fut décidé que la sympathie la plus franche régnait entre eux et leurs amis du Bas-Canada, et qu'ils n'épargneraient rien pour assurer à ces derniers leur juste part de droits politiques dans l'administration du gouvernement de cette province.

Toutes ces manifestations qui avaient lieu environ un mois après l'arrivée de Sir Charles, ne pouvaient manquer d'avoir leur effet, ainsi que les remerciments publics qui furent adressés par les électeurs du comté de Terrebonne à ceux du 4e riding d'York.

Le 23 Mai, Son Excellence débarqua dans la ville de Montréal, qui lui fit une réception enthousiaste. Tous furent frappés des paroles que le nouveau gouverneur prononça en cette circonstance :

" Mon vœu le plus ardent, disait-il, est de me concilier à la fois l'appro-
" bation et le support de toutes les classes des sujets de Sa Majesté."

Les preuves de cette bonne volonté ne se firent pas attendre longtemps ; dès le mois suivant, Sir Charles Bagot renouvela la tentative d'appeler isolément dans le Conseil Exécutif quelques-uns des Canadiens les plus en évidence ; il s'adressa, cette fois, à M. C. S. Cherrier, mais sans plus de succès. Vers le même temps, une autre mesure ne lui concilia pas peu les sympathies du Bas-Canada, ce fut celle de la nomination de M. Vallières au poste de juge-en-chef. C'était le premier Canadien appelé à une si haute dignité depuis la cession du pays.

Dans le Haut-Canada, il y avait émoi dans le parti réformiste ; M. Hincks, l'un de ses chefs, venait d'accepter le portefeuille d'Inspecteur Général, et déclarait qu'il n'avait, en cela, rien cédé de ses principes. M. Day ayant été fait juge, il ne restait plus, dans le ministère, que MM. Ogden et

Daly pour représenter les intérêts du Bas-Canada. Cependant on remarquait que Son Excellence travaillait de toutes ses forces à former un cabinet complet et qu'il s'adressait indistinctement à tous les hommes éminents des deux provinces ; ce fut au milieu de ce cahos d'incertitudes, où personne ne démêlait encore bien les éléments d'un avenir tranquille, que le Gouverneur convoqua les chambres pour le mois de septembre.

Le discours du trône fut plein de dignité : Son Excellence se loua de la disparition de quelques signes inquiétants pour la tranquilité du pays à l'extérieur, de la sécurité et du calme qui régnaient à l'intérieur, du crédit dont jouissait le Canada et de la confiance commerciale qui renaissait de toutes parts.

C'était la deuxième session du premier Parlement-uni, et les partis étaient encore loin d'être bien dessinés, surtout en Haut-Canada, où les réformistes avaient peine à suivre franchement MM. Baldwin et Price dans leur alliance avec les députés français du Bas-Canada. Il faut avouer que ceux-ci ne fesaient aucune concession de principes, et en cela ils suivaient le noble exemple que leur donnait M. LaFontaine.

Tant de fermeté dans leur conduite, tant de dignité dans leurs demandes, tant d'intelligence politique dans toutes leurs démarches, ne pouvaient rester sans effet sur l'esprit de Sir Charles. Aussi, le 10 septembre, il fit mander près de lui M. LaFontaine et eut avec lui une longue conférence, dans laquelle il lui offrit le portefeuille de Procureur Général pour le Bas-Canada et mit, en outre, à sa disposition celui de Solliciteur Général et la nomination du Greffier du Conseil Exécutif. Il offrit, en même temps, le portefeuille de Procureur Général du Haut-Canada à M. Baldwin, en remplacement de M. Draper, qui devait se retirer. Enfin, ainsi qu'il l'écrivit lui-même à M. LaFontaine, Sir Charles Bagot fit tout pour assurer le succès de la chose publique. M. LaFontaine ne crut pas devoir accepter des offres aussi honorables parce qu'il ne voulait pas abandonner M. Baldwin, qui refusait d'entrer dans un ministère dont tous les membres ne lui inspiraient pas une égale confiance.

Certes, si M. Baldwin avait fait quelques sacrifices pour M. LaFontaine, la conduite pleine de noblesse et de désintéressement que celui-ci tenait en ce moment devait lui prouver l'élévation de caractère qui distinguait l'illustre chef du Bas-Canada.

Le 13 septembre, M. LaFontaine se leva, en Chambre, pour y prononcer un discours qui fit une profonde sensation. Il fut le premier qui prit la parole en français,—" ne serait-ce, dit-il, que pour protester de notre " oppression dans la langue de l'opprimé ; que pour protester contre l'Acte " d'Union qui la proscrit." Puis, il fit le récit des négociations qui avaient eu lieu entre lui et Son Excellence.

Quelques jours plus tard, le Gouverneur fit demander une nouvelle

entrevue à M. LaFontaine, et cette fois les négociations furent couronnées d'un plein succès.

A cette nouvelle foudroyante, le parti tory du Bas-Canada, qui sentait du coup la situation lui échapper pour toujours, jeta feu et flammes et renouvela ses anciennes philippiques contre la domination française, etc. Il remua ciel et terre pour faire échouer la combinaison, mais le jour de la justice arrivait enfin et les cris de rage ne pouvaient qu'attester l'impuissance de ceux qui les poussaient.

Le ministère se trouva, dès les premiers jours, avec une majorité de 44, tandis que le parti tory était réduit à 16 adhérents.

Le vieux parti constitutionnel de 1832, dont l'un des chefs les plus illustres se trouvaient encore dans l'Assemblée Législative, M. D. B. Viger, accueillit avec bonheur cette combinaison formée de ses hommes nouveaux les plus distingués et rédigea à MM. LaFontaine, Baldwin et à leurs collègues, une adresse de félicitation qui fut signée par MM. Neilson, Parent, L. M. Viger et tous les députés du Bas-Canada.

Dans ces temps de crise politique, où les lendemains pouvaient apporter des revirements terribles, ce dut être un bien beau spectable que de voir les patriarches du patriotisme se lever d'un commun accord pour acclamer et consacrer l'élection du jeune chef qui apparaissait à l'horizon politique du Bas-Canada !

Le ton de la presse anglaise du Bas-Canada ne tarda pas à se modifier ; l'ancien parti oligarchique, qui professait la religion du fait accompli, s'aperçut tout-à-coup que les Canadiens devaient depuis longtemps avoir part à l'administration, qu'ils avaient de la largeur dans les idées et que leur caractère était empreint d'un grand fonds de justice. Le *Herald* ne se gêna nullement pour le dire, en y mettant le cynisme de la franchise comme il avait mis jusque-là celui du fanatisme le plus dévergondé dans sa haîne contre les Canadiens. Malheureusement, ces aveux, s'ils étaient sincères, venaient trop tard.

C'est pour avoir toujours refusé aux Canadiens l'exercice de leurs droits politiques et pour avoir nourri le fol espoir d'éteindre leur nationalité, que les anglais du Bas-Canada peuvent être regardés, à juste titre, comme les seuls auteurs de tous les maux que les Canadiens eurent à souffrir pendant un demi-siècle, de 1792 à 1842 ; eux seuls sont la cause des insurrections de 1837 et 1838, de l'Acte d'Union et des dispositions tyranniques qui en firent partie. Et il semble que dans les nouveaux évènements qui se préparent, on devrait se souvenir du passé, non pour se venger, nous sommes trop français pour cela, mais pour ne plus leur faire d'autres concessions que celles de la justice la plus stricte. Ce sera encore user de générosité.

Le sang qui coule dans leurs veines ne s'est jamais démenti : prenons donc garde de leur laisser couper et morceler le Bas-Canada à leur guise ; c'est

un de leurs projets favoris, et il ne faut pas aller bien loin, même de nos jours, pour en trouver la preuve. Ils n'ignorent pas qu'en incorporant une partie du district de Montréal à une section du Haut-Canada, ils détruiraient une grande partie de l'influence des Canadiens ; or, ce projet est passé chez eux à l'état d'idée fixe en cas de dissolution de l'Union, et ils sauront bien le mettre à exécution pour peu qu'on les laisse faire.

Le parti tory du Haut-Canada, qui n'était pas moins furieux que ses alliés du Bas-Canada, de se voir dépossédé du pouvoir, prit si bien ses mesures qu'il fit perdre coup sur coup deux élections à M. Baldwin, obligé comme ses collègues de se faire réélire par suite de son acceptation d'un portefeuille dans le Conseil Exécutif. Aussitôt que cette nouvelle fut connue, on se mit à l'œuvre pour donner un comté du Bas-Canada à M. Baldwin, et il fut invité par les électeurs de Rimouski à les représenter en Parlement. Le Bas-Canada payait ainsi noblement la dette qu'il avait contractée envers le Haut-Canada.

Cependant, depuis la prorogation des chambres, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre environ, la santé du Gouverneur était devenue précaire et languissante. La douleur causée par cette nouvelle fut universelle parmi le peuple : on sentait combien il serait difficile de le remplacer. De suite on ordonna des prières publiques en Bas-Canada et de nombreuses adresses lui furent présentées de toutes parts. Son Excellence fut touchée jusqu'aux larmes d'apprendre, un jour, que la messe avait été chantée pour lui dans une chapelle de bois élevée à côté des ruines d'une église détruite, cinq ans auparavant, par un de ces prédécesseurs.

Sir Charles, devenu l'idole du Bas-Canada, n'avait pu manquer d'être odieux, par cela même, au parti tory et orangiste ; et il ne se passa pas de jours que les journaux ne l'accablassent de leurs invectives.

Comme il ne prenait aucun mieux, ce bienfaiteur du peuple dut demander son rappel, et en le lui accordant, Sir Robert Peel loua sa conduite dans les termes les plus flatteurs. Il fut remplacé par Sir Charles T. Metcalfe, qui avait occupé des postes éminents dans les Indes et avait été gouverneur de la Jamaïque, où il avait déployé beaucoup de fermeté et d'autorité dans les difficultés qui tourmentaient cette colonie. Il arriva à Kingston le 29 mars ; Sir Ch. Bagot n'avait plus que quelques semaines à vivre. Sa mort, qui arriva le dix-neuf de mai, fut un deuil public. Dans cette tombe qui venait de se fermer au milieu des larmes de tout un peuple, on se demanda si l'espérance n'allait pas aussi y descendre, car déjà éclataient des indices de division entre le nouveau gouverneur et ses ministres. Néanmoins, le programme de la session, convoquée pour la fin du mois de septembre, embrassa les mesures les plus importantes réclamées par les Canadiens. Le ministère se proposait entre autres choses de détruire l'influence qu'il était facile à l'Exécutif d'exercer sur un certain nombre de députés

fonctionnaires en frappant d'incapacité de siéger dans le Parlement toute personne salariée par le gouvernement; de demander l'abrogation de la liste civile, par le moyen de laquelle le Gouverneur pouvait rendre illusoire la responsabilité ministérielle; d'apporter des réformes dans la judicature, le système municipal, la loi des écoles, l'enrégistrement, la tenure seigneuriale, etc.

MM. LaFontaine et Baldwin n'étaient pas restés oisifs, comme on le voit. Sous leur action énergique, le nouveau régime allait prendre les allures démocratiques et libres qu'il conserverait toujours et qui ne pourraient manquer de favoriser à un haut degré le développement de la nationalité canadienne française.

Pendant ce temps, la question du siége du Gouvernement agitait tous les esprits en Haut-Canada. Sir Allan MacNab avait d'abord réussi à introduire le système ambulant en principe; puis, un vote de la Législature avait déclaré la ville de Kingston impropre comme capitale; et enfin, l'Angleterre, à qui on en avait référé, avait laissé le choix à la discrétion du Gouverneur, qui s'était prononcé pour Montréal.

Le parti tory du Haut-Canada, qui avait toujours stipulé que la capitale lui fût donnée et qui voyait ses conditions si tôt entamées, ne put rester insensible à ce qu'il appelait tout bonnement une injustice. Ses journaux menacèrent de dire un adieu éternel à la mère patrie si on laissait un pareil dessein se réaliser, et de s'annexer aux Etats-Unis. C'était leur refrain favori; mais, cette noble menace n'empêcha pas la motion de M. LaFontaine à ce sujet, secondée par M. Baldwin, de passer à une majorité de vingt-quatre voix dans l'Assemblée Législative, et de cinq dans le Conseil Législatif. Ce fut à la suite de ces débats que M. Jamieson résigna son siége de Président du Conseil, qui fut offert à M. Caron et accepté par lui. Montréal comptait à cette époque une population de quarante mille âmes, dont plus de vingt mille d'origine française.

Les choses en étaient là lorsque, le vingt-sept novembre, le ministère résigna en masse à l'exception de M. Daly, qui resta seul des onze ministres. L'administration ne comptait que quatorze mois d'existence et résignait par suite de dissidence d'opinion avec Son Excellence sur la question du patronage ministériel. Le deux décembre, M. Price, secondé par M. Holmes, proposa un vote d'approbation de la conduite du ministère dans des termes énergiques et respectueux: l'adresse fut emportée à une majorité de vingt-trois voix. Les subsides furent votés rapidement et les Chambres furent prorogées le neuf. [1]

1 "En treize ans, écrivait quelqu'un à cette époque, le Canada a vu deux pestes, deux insurrections, trois dictatures, deux grandes époques d'agitation constitutionnelle jugées par deux enquêtes; sa constitution suspendue, puis détruite; l'union des deux provinces, une inauguration d'abord ironique, puis sérieuse d'un système jusqu'alors inouï dans les colonies anglaises; trois différents ministères plus ou moins responsables, et, surtout, une avalanche de lois."

Cette crise, qui anéantissait en un seul jour le fruit de plusieurs années d'efforts et de travaux, eut encore cela de déplorable qu'elle faillit créer, parmi les Canadiens, une division profonde au moment même où ils devaient se tenir le plus unis. En effet, on vit un des patriotes les plus vénérés de l'ancienne Chambre du Bas-Canada se séparer de M. LaFontaine en cette circonstance, et se rallier à la politique du Gouverneur : le treize, M. D. B. Viger prêta le serment de Conseiller Exécutif entre les mains de Son Excellence, avec M. Draper.

Il ne nous appartient pas de décider de quel côté fut le tort ou le droit en cette circonstance ; quoique vingt-et-un ans se soient écoulés depuis lors et que les principaux personnages qui jouèrent un rôle dans ces évènements, dorment du sommeil de la mort, nous sommes encore trop près des temps où ils vécurent pour les juger.

Mais M. LaFontaine devait-il, pour une question controversée de patronage ministériel, quitter le poste important où désormais la destinée de ses compatriotes lui appartenait toute entière ? Une fois descendu du pouvoir, était-il certain de le ressaisir et de faire face aux efforts toujours croissants et de plus en plus sérieux du parti tory, qui ne manquerait pas d'appuyer le Gouverneur ?

L'Angleterre, voyant de nouveau un canadien à la tête de la lutte engagée entre le Parlement et le réprésentant de Sa Majesté, ne prendrait-elle pas, une fois pour toutes, le moyen d'éloigner à jamais des affaires des hommes intraitables ?

Le parti libéral du Haut-Canada, composé de dix à douze membres, avait montré, en plusieurs occasions, le peu de sympathie qu'il gardait au fond du cœur pour les Canadiens or, l'amitié d'un seul homme, cet homme fut-il M. Baldwin, pouvait-elle se mesurer avec le salut d'un pays ?

Il est probable que ces questions se présentèrent en foule à l'esprit de M. Viger et contribuèrent largement à lui inspirer une décision qui eut été un trait de génie si elle eut réussi. M. Viger dut craindre que, à l'instar de ce qui s'était passé en 1835, on ne fît passer la question politique avant la question nationale. Sa belle âme s'enflamma à la vue du danger qu'il croyait voir courir à ses compatriotes, et il n'eut pas le moindre doute que le Bas-Canada n'aurait qu'une voix pour l'approuver d'essayer de le sauver de cette manière. Hélas ! quelle amère déception lui était réservée !

Non-seulement il ne fut pas compris de ses anciens amis et disciples, mais on pensa qu'il désertait la cause de ses compatriotes et on l'accusa de trahison dans la presse et dans les Chambres. Ses quarante ans de service rendus à la cause du Bas-Canada ne purent le justifier d'avoir eu trop de patriotisme, ou plutôt d'avoir oublié qu'un nouvel ordre de choses avait inauguré dans la politique de son pays certaines obligations qu'on appela plus tard les exigences de parti. Ce fut son crime.

D'ailleurs, aux yeux de M. Viger la résignation des ministres et les procédés qui l'accompagnèrent soulevaient une question importante de droit constitutionnel, et s'attaquaient à la base même du gouvernement responsable qu'il entendait et fit fonctionner de la même manière que MM. Baldwin et LaFontaine. On ne voulut pas même l'écouter.

Un seul trait suffira pour convaincre de la pureté et de l'élévation des sentiments qui inspirèrent la conduite de M. D. B. Viger :

— Vous pouvez avoir raison, lui disait un jour le Juge-en-Chef Vallières ; mais c'est un grand tort que d'avoir raison contre tous ses compatriotes.

— L'avenir me jugera, répondait M. D. B. Viger.

D'ordinaire, les traîtres n'en appellent pas à la postérité pour juger de leurs actions.

Certes, il fallut à M. LaFontaine toute la mâle énergie dont il était doué pour que son opinion fût assez sacrée à ses yeux pour abandonner ainsi tout à coup la magnifique position où il s'était placé ; il fallut surtout une grande confiance chez tous ses partisans pour ne pas l'avoir blâmé de cet acte, le suivre résolument dans l'opposition et reprendre, pour une nouvelle lutte, des armes qui n'avaient pas eu le temps de se rouiller. Ce fut là son succès et sa raison.

Faudrait-il conclure de ces évènements que Lord Metcalfe n'était pas un homme sensible, très-généreux, et ami sincère des Canadiens ? Non, mais le cours des choses a voulu que l'espèce d'absolutisme qu'il s'était vu forcé d'exercer à la Jamaïque et aux Indes ait rendu son caractère extrêmement jaloux de son autorité. Dès les premiers jours de son arrivée, il avait dû entrer en dispute avec son Conseil, non moins jaloux de ses prérogatives ; et c'est alors que, dans une dépêche à Lord Stanley, il lui manda quelle divergence d'opinion existait entre lui et ses ministres : " On veut, écrivit-il, " que j'exerce le patronage du gouvernement d'une manière exclusive et en " faveur des partisans du ministère, que je proscrive ses adversaires et que " je n'aie point de jugement à moi." Cet état de choses ne pouvait durer et amena la crise dont on vient de parler.

Inutile de dire que Lord Metcalfe eut pour lui dans cette circonstance tout le parti anglais du Bas-Canada et les tories du Haut, et que les uns et les autres crurent leurs beaux jours revenus. De toutes parts plurent les adresses de félicitation. Son Excellence répondit à toutes ; la réponse qu'il fit à l'adresse du District de Gore fit surtout grand bruit ; il y était dit, ent'autres choses : " Mais, si vous entendez que le Gouvernement devrait être " administré d'accord avec les vœux bien entendus et les intérêts du peuple ; " qu'on devrait adhérer fidèlement aux résolutions de septembre 1841 ; que " le Conseil devrait pouvoir offrir ses avis en toute occasion, qu'il s'agisse de " patronage ou d'autre chose, et que le Gouverneur devrait le recevoir avec " l'attention due à ses Conseillers constitutionnels, et les consulter dans tous

" les cas d'une importance suffisante ; qu'il devrait y avoir une sympathique et " cordiale coopération entre lui et eux ; que le Conseil devrait être respon- " sable au Parlement et au peuple ; et que lorsque les actes du Gouverneur " sont tels qu'ils ne veulent pas en être responsables, ils devraient être libres " de résigner ; alors je suis parfaitement d'accord avec vous, et je ne vois " aucun obstacle au fonctionnement du gouvernement responsable sur ce " pied dans une colonie, pourvu que les partis soient guidés par la modéra- " tion, le sens commun, des vues honnêtes et des dispositions équitables et " exemptes d'esprit de parti."

Lord Durham avait dit qu'il n'était pas besoin de changer de principe de gouvernement, ni d'inventer une nouvelle théorie pour remédier aux maux politiques du Canada, mais qu'il suffisait d'y introduire de bonne foi le grand principe de la Constitution britannique. Tous étaient d'accord là-dessus ; mais, comme on le voit, bien peu l'étaient sur les détails de la pratique.

On apprit, sur ces entrefaites, que la conduite de Lord Metcalfe avait reçu la haute approbation de Lord Stanley, Secrétaire des Colonies, qui avait déclaré, dans les Communes, que le gouvernement responsable avait été pleinement et franchement concédé.

Ce triomphe n'avait pu néanmoins calmer l'agitation tory qui était extrême dans le Haut-Canada ; la question du siége du Gouvernement et la loi des sociétés secrètes continuaient, comme de plus belle, à faire le thême des tirades les plus violentes contre M. LaFontaine et le Bas-Canada.

Pour contrebalancer cette agitation et se grouper davantage, le parti réformiste du Haut-Canada fonda l'Association dite de Réforme du Haut-Canada, dont le but était d'assurer l'application du gouvernement responsable à l'administration des affaires de la Province. Le programme portait la signature de MM. H. Boulton, Baldwin, Hincks, George Brown, Small, etc.

Presqu'au même moment, la Législature du Nouveau-Brunswick passait une adresse de félicitation au Gouverneur, Lord Metcalfe, sur sa conduite, et il se déclarait une crise du même genre et pour la même cause que celle du Bas-Canada à la Nouvelle-Ecosse, entre Lord Falkland et ses ministres, parce qu'il leur avait adjoint, comme collègue, un homme en qui ils n'avaient pas confiance.

Enfin, après un interrègne assez long et durant lequel Lord Metcalfe n'eut dans son Conseil que trois ministres responsables, le cabinet s'organisa de la manière suivante : M. Draper accepta le poste de Procureur Général du Haut-Canada, et s'adjoignit MM. Morris, H. Sherwood, D. B. Papineau et J. Smith. M. D. B. Viger, qui n'avait exercé jusque-là que les fonctions de conseiller exécutif, fut nommé, le sept octobre suivant, deux semaines après la dissolution des Chambres, Président du Conseil des Ministres.

Les élections générales qui eurent lieu amenèrent sur la scène un certain nombre de jeunes hommes de talent, à qui l'avenir réservait de jouer plus tard un rôle considérable dans les affaires du pays, entr'autres MM. Chauveau, Cauchon, J. A. MacDonald et J. S. McDonald. M. LaFontaine fut élu par acclamation à Terrebonne, pendant que M. D. B. Viger était défait, dans le comté de Richelieu, par M. Wolfred Nelson. A Montréal, les candidats libéraux, MM. Beaubien et Drummond, furent défaits par MM. Moffatt et de Bleury.

La convocation des Chambres eut lieu le vingt-huit novembre.

Le résultat des élections avait laissé les choses à peu près dans le même état en Bas-Canada; mais cette majorité, quelque grande qu'elle fut, était cependant trop faible pour contrebalancer celle que le ministère avait obtenue en Haut-Canada. C'est ce qui devint évident sur la question de la présidence de la Chambre: Sir Allan MacNab, candidat ministériel, fut élu par trente-neuf voix contre trente-six, malgré les protestations des membres du Bas-Canada, et surtout de MM. Chauveau et Cauchon, qui s'opposèrent à cette candidature parce que Sir Allan ignorait la langue française. Ce fut dans cette discussion qu'un député anglais du Bas-Canada, un M. Ermatinger, se leva et s'écria: " *This House should be British in fact as well as* " *in name.*"

Les débats sur l'adresse durèrent quatre jours, et se terminèrent par un vote d'une majorité de six voix en faveur du ministère.

Dans le Conseil Législatif, M. Draper prononça ces paroles, qui attirèrent l'attention: " Mes collègues et moi occupons nos charges non en bravant " l'opinion publique, mais d'après l'esprit et la lettre des résolutions de 1841."

A la fin de janvier 1845, l'Hon. M. D. B. Papineau, Commissaire des Terres, proposa une adresse à Sa Majesté demandant le rétablissement de la langue française officielle dans les procédés de la Législature. M. le Procureur Général J. Smith fit, à cette occasion, un excellent discours: l'adresse fut votée à l'unanimité.

On voit déjà par là quel progrès les Canadiens avaient fait et combien on avait fini par se convaincre, dans tous les partis, qu'il fallait compter avec eux pour compter sur eux. Dans cette même session, M. J. Smith annonça que c'était l'intention du Gouvernement de présenter, à la prochaine session, une mesure générale pour indemniser ceux qui avaient souffert pendant les insurrections de 1837 et 1838.

Néanmoins telle était l'animosité de quelques journaux du Bas-Canada contre Sir Charles Metcalfe, que les exilés canadiens ayant manifesté leur intention de venir remercier Son Excellence des démarches qu'elle avait faites en Angleterre pour leur rappel et de la somme élevée qu'elle avait souscrite pour leur retour, il y eut un journal important de Montréal qui chercha à

les en détourner, comme si les haînes politiques contre les gouvernants pouvaient justifier, en aucun temps, l'ingratitude chez les gouvernés.

Le vingt-six novembre, on apprit, tout à coup, que Lord Metcalfe se préparait à passer en Europe pour cause de maladie, et que Lord Cathcart allait le remplacer comme administrateur; la nomination de Lord Cathcart fut ratifiée par le Bureau Colonial, qui donnait aux provinces un gouverneur militaire en vue des éventualités que pouvait créer la question d'Orégon, alors en débat entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

La deuxième session du deuxième Parlement eut lieu le vingt mars 1846: le discours du trône n'eut rien de saillant, à part la nécessité d'une bonne loi de milice. Au mois d'avril suivant eut lieu la célèbre correspondance Draper-Lafontaine-Caron. M. Draper ayant fait des ouvertures à M. Caron pour faire remplacer MM. Viger et Papineau par lui et M. A. N. Morin, avec la promesse de créer juge M. Lafontaine, M. Caron en écrivit à ce dernier, qui lui répondit: " Je ne servirai jamais d'instrument pour diviser " mes compatriotes. Si l'on forme une administration qui mérite ma con- " fiance, je la soutiendrai de bon cœur." Les choses n'allèrent pas plus loin, grâce à cette réponse pleine de fermeté et de noblesse, et ainsi fut déjouée une nouvelle tentative de diviser les Canadiens.

Cependant, le ministère Draper-Viger sentait bien dans quelle étrange position le pays allait être placé, s'il continuait plus longtemps à le gouverner à l'aide d'une très-faible majorité obtenue dans une seule des sections de la province; c'est pourquoi, aussitôt après la prorogation qui eut lieu en juin, MM. Viger, Papineau et Daly résignèrent, et M. Draper essaya de reconstituer cette partie de son administration avec d'autres éléments. Lord Elgin arriva sur ces entrefaites, au mois de septembre 1846, pour succéder à Lord Cathcart.

JOSEPH ROYAL.

(*A continuer.*)

L'EGLISE ANGLICANE ET LE RATIONALISME.

Avant d'écrire un premier mot sur la question que ce titre annonce, nous tenons à dire que c'est sans intention quelconque de reprendre de vieilles controverses et dans le but unique de constater ici certains faits qui intéressent la religion.

Nous nous sommes d'abord demandé à nous même s'il ne serait pas possible de faire quelques remarques sur l'état présent de la question religieuse en Angleterre, sans abandonner, avec le sens chrétien, ce calme et cette modération qui paraissent si convenables en de semblables matières. Personne, sans doute, ne réclamera jamais assez haut contre la grossière et coupable parole d'insubordination qui a jeté le feu des guerres religieuses dans les sociétés modernes, porté devant tous les yeux les scandales de ce seizième siècle si hideusement chrétien et finalement poussé les plus beaux peuples à l'abîme de l'hérésie ; mais, encore une fois, ne serait-il pas possible de conserver sa dignité devant l'erreur, sans cependant cesser de respecter et d'aimer ceux qu'elle égare ? Reconnaissons donc franchement, qu'il y a dans le monde protestant plus d'esprit droit et sincère, bien des âmes qui ne sont pas assez connues et qui gagneraient peut-être à être mieux étudiées, beaucoup de cœurs fermés à tous les regards, dont nul ne connaît les ardents soupirs vers la vérité catholique, et qui, depuis longtemps peut-être, oscillent avec inquiétude dans la pénombre d'un doute qui ne doit pas toujours durer. Nous ne pouvons pas nous faire à l'idée que tant de bons esprits, fatigués, harassés, poussés à bout de toute attention par les clameurs de ces interminables discussions de sectes, que tant de cœurs instinctivement vertueux et naturellement chrétiens ne goûteront jamais avec nous le doux repos de l'unité catholique.

Il est des vertus naturelles qui conduisent à la Foi, ou qui du moins disposent à la grâce, et l'Église qui prie pour ceux de ses enfants qu'un grand criminel à trompés, croit encore dans son cœur à la possibilité d'un retour. On sait comment, tout en rendant gloire à Dieu dans les hautes régions de ses inaltérables dogmes, elle ne laisse cependant pas de souhaiter la paix à tout homme de bonne volonté sur la terre. *Pax hominibus bonæ voluntatis.* Évidemment ces quelques lignes suffisent pour faire comprendre à tous, que nous aussi laissons sans regrets aux fauteurs des discordes religieuses qui troublent aujourd'hui l'Angleterre, les lieux communs d'une controverse acrimonieuse et partant inutile, pour nous abandonner à des mouvements plus sincères.

I.

L'église anglicane, l'église officielle et tradionnelle d'Angleterre nous a toujours paru digne de la plus sérieuse attention de tous ceux pour qui la vérité chrétienne, même mutilée, offre encore quelqu'intérêt. Ne voulant pas prendre les choses de bien haut, nous ne dirons rien ici de cette sanglante histoire de la Réforme, ni des vieilles querelles doctrinales d'où sont sorties les innombrables sectes qui se disputent depuis si longtemps l'Angleterre. Oublions, s'il est est possible, un passé déjà loin, pour nous demander à quelle page précise en est aujourd'hui l'église d'Henry VIII et d'Elizabeth dans le livre que Bossuet intitula avec tant de génie " l'Histoire des Variations."

J'avoue avoir autrefois partagé l'illusion des hommes conciliants qui ont si longtemps caressé l'idée d'un rapprochement possible entre la Haute église d'Angleterre et celle de Rome. Quoique séparées l'une de l'autre par l'abîme d'une hérésie trois fois séculaire, elles nous semblaient pourtant faites toutes deux pour se rencontrer un jour, s'entendre et s'embrasser dans l'unité. Une foi incomplète, sincère cependant à la Divinité de Jésus-Christ, et aux mystères de la Révélation, une liturgie en grande partie catholique, un clergé extrêmement distingué, naguères encore, par l'aristocratie de son savoir, et par-dessus tout ce sens chrétien du respect des traditions qui pénètre les hautes classes de la société anglaise, tout cela nous avait habitué à voir dans l'église de la noblesse, au moins une protestation contre les sectes de la libre pensée et un reste encore précieux de Christianisme dans l'ancienne Isle des Saints. Nous le répétons, l'église anglicane s'élévant au-dessus des flots d'un matérialisme vulgaire et justement méprisé, nous apparaissait de loin comme une reine..... bien fière sans doute et bien obs-

tinée dans son orgueil pour se soumettre jamais à la voix du " Serviteur des serviteurs de Dieu ; " mais enfin c'était une reine, et nous espérions qu'elle trouverait un jour dans l'élévation de son caractère, la culture de son esprit, et la belle éducation de ses mœurs, non-seulement la force d'échapper aux grossiers instincts des masses incrédules, mais encore le courage, ou plutôt la grâce divine de revenir franchement à la Foi de la vieille Angleterre. Tristes et puériles mécomptes ! vains calculs d'homme comptant trop sur des vertus d'homme ! Toutes ces espérances nous ont trompé ; et l'église protestante qui nous semblait encore la plus sincèrement chrétienne, glisse aujourd'hui même sur une pente d'incrédulité qu'elle ne remontera probablement jamais. C'est malgré elle et avec effroi, mais fatalement poussée par une logique terrible qu'elle descend, chaque année d'un pas, à l'abîme du rationalisme où elle sait que tant d'autres sectes sont allées se perdre avant elle ! Nous ne faisons point là de vaines phrases et nous sommes persuadé que le clergé anglican violenté dans ses opinions religieuses, outragé dans sa science, méprisé et renversé vingt fois déjà dans les jugements de ses cours ecclésiastiques par le tribunal inepte mais tout puissant de l'État, comprendrait parfaitement chacune de ces paroles.

Ceci ne veut pas dire que tout soit déjà perdu, que la dissolution de l'anglicanisme soit complète, et sa ruine consommée. Non. Le temple est encore là, debout dans une certaine beauté ; mais la Divinité du Christ lui échappe comme une insaisissable abstraction d'esprit, et on le déserte chaque jour davantage, car le sanctuaire vide ne rend plus maintenant que de douteux oracles.

L'église anglicane n'a pas encore perdu tout le prestige de sa grandeur première. Elle est encore l'église d'État et jouit comme telle d'attributions politiques qui obligent le gouvernement, dont elle fait d'ailleurs partie, à lui donner une protection puissante à l'exclusion de tout autre. C'est toujours l'église du roi et de la noblesse, quoiqu'elle aît cessé depuis longtemps d'être celle de la nation. Je suis de ceux qui pensent qu'il ne peut plus être question d'une église réellement nationale en Angleterre sans une rénovation complète. L'œuvre d'Henry VIII se dissout graduellement sous l'action du temps, en une foule de sectes dissidentes qui ne la valent peut-être pas, mais qui finiront par l'épuiser tout-à-fait, en lui arrachant les consciences. D'un autre côté, le catholicisme fait depuis une trentaine d'années des progrès tels dans toutes les classes de la société anglaise, que la presse protestante n'ose plus compter, ni surtout nommer les victimes innombrables de cette peste envahissante. On risquerait en effet d'ébranler les convictions d'un plus grand nombre encore par le tableau fidèle de l'immense scandale du papisme, que, grâce à Dieu, le principe de la liberté des cultes protège aujourd'hui contre toute violence. Il est reconnu que la majorité des anglais n'appartiennent plus à l'église établie, qu'ainsi malgré ses priviléges et son étroite

alliance avec l'État, elle a cessé d'être une église réellement nationale. " On compte déjà en Angleterre, dit Döllinger, sans parler de l'Écosse et de l'Irlande, au-delà d'un million et demi de catholiques. Le nombre de ceux qui font partie des sectes dissidentes est encore plus considérable, et la masse de la population pauvre ne professe aucune religion. L'église anglicane se sent impuissante vis-à-vis des masses populaires à cause de son étroite et roide organisation, à cause de son défaut d'élasticité pastorale."

C'est après ces pertes de forces et au milieu des circonstances critiques d'une prostration générale que l'église anglicane rencontre aujourd'hui même l'ennemi formidable que nous signalions tout à l'heure. Le rationalisme de l'école allemande, instinctivement et pratiquement adopté depuis longtemps par les masses incrédules, monte aujourd'hui comme une fièvre incontrolable à la tête même de la société. C'est dans les régions élevées de la science que se livre le combat de la raison humaine contre la foi divine ; et nous croyons que cette dernière vient de recevoir un coup terrible en Angleterre.

Tout le monde a entendu parler de l'école religieuse qui, sous le nom significatif d'*église large*, dilate en effet son sein outre mesure, afin d'y recevoir les mécontents de toutes les dénominations et les réunir dans quelques principes faciles pour protester contre la foi sévère (?) du protestantisme d'Henry VIII. L'*église large* a déjà dit toute sa pensée par la plume de ses meilleurs docteurs, dans la publication infiniment déplorable des *Essays and Reviews*. Depuis quelques années ces vigoureux jets d'incrédulité, semblables à des météores sinistres, passent et repassent dans la nuit sombre du protestantisme, portant l'effroi jusqu'au fond des consciences. Il y a longtemps que les catholiques avaient prévu et douloureusement annoncé quel serait le dernier mot, la conséquence inévitable du principe de la libre pensée en religion, et rien dans les doctrines de la nouvelle école ne les a surpris. Nous commencions, au contraire, à nous étonner de la lenteur du poison sur l'organisme de la société anglaise. En réalité la question religieuse était arriérée en Angleterre et moins avancée là de cent ans qu'en Allemagne, ou en France. Mais un certain nombre de ministres anglicans des plus distingués se sont chargés de lui faire faire un grand pas.

Il n'est plus question dans les *Essays and Reviews*, des ménagements ordinaires d'un sectaire timide : on attaque directement tout l'ordre surnaturel, au nom de la raison humaine choquée de l'absurdité d'une révélation divine. Les docteurs Powell et Jowett surtout poussèrent la hardiesse de leurs théories jusqu'à un point tout-à-fait scandaleux et qui révolta contre leurs écrits toutes les âmes encore chrétiennes. Le premier niant formellement la possibilité du miracle, reproduisait contre la révélation les arguments surannés du philosophisme voltairien, tandis que le second affligeait les admirateurs de son incontestable talent par les objections, également réfutées, de l'allemand Strauss contre l'inspiration des Saints Livres. Pour les docteurs

de cette école, qui dit *miracle* dit ignorance : toute suspension des immuables lois de la nature étant en opposition directe avec les premiers éléments de la *philosophie inductive*, qu'en fait de crédibilité et d'autorité religieuse, le docteur Powell se sent le courage de placer bien au-dessus de la parole même de Dieu. En vain le Christianisme enseigne que le miracle n'est nullement un désordre dans l'économie de la nature, que la modification d'une loi moins élevée par une autre qui lui est supérieure est parfaitement rationnelle et pour cela même très possible, qu'en un mot le miracle ne peut être qu'une œuvre d'ordre et d'harmonie, puisqu'on prouve à la raison qu'il est l'œuvre même de Dieu ; M. Powell nie cette action toute puissante d'un Dieu créateur et conservateur des mondes, pour lui substituer ce qu'il appelle les forces spontanées et éternelles de la matière. Écoutez. " L'étude du monde physique, dit-il, à mesure qu'elle s'élargit, la méthode inductive, dans la proportion où elle devient plus rigoureuse, montre, avec une puissance croissante, la faiblesse de l'hypothèse des interruptions, ou des variations des lois de la nature. C'est la vaste série d'actions et de réactions réciproques et constantes qui constitue la légitimité des inductions de la science. C'est le jeu immuable de ces causes qui forme la seule garantie des généralisations et des conclusions des sciences naturelles. Voilà les principes d'après lesquels il faut régler aujourd'hui nos croyances en matières de miracles ; nous ne devons point appliquer d'autres règles aux faits quelque soient d'ailleurs leur provenance et leur nature."

Fut-il d'ailleurs possible le miracle ne saurait jamais être certifié ; " car ce qui est surnaturel, dit encore Powell, ne peut pas être l'objet d'un témoignage humain. C'est-à-dire, comme s'exprimait plus agréablement Voltaire, " que quand même on m'assurerait qu'un mort est ressuscité à Passy, je me garderais bien d'y courir. Je deviendrais peut-être aussi fou que les autres." Mais quoi donc ! Lazare sortant du tombeau à la voix de son divin ami, le monde plongé dans d'épaisses ténèbres au moment de la Rédemption, le sépulcre de la Résurrection brisé, les gardes éblouis, et le Dieu-homme s'élevant au ciel à la vue de tout un peuple, sont-ils donc des faits si obscurs qu'ils n'aient pu être ni constatés, ni certifiés ? Ce dont nous rendons témoignage, disaient pourtant les Apôtres, nous l'avons vu de nos yeux et touché de nos mains.

Si M. Powell a adopté un système de philosophie quelconque, c'est celui qui repose sur l'idée extravagante, que Dieu ne peut rien faire qui ne soit parfaitement compréhensible à l'homme, que la sphère étroite de la raison humaine est la limite infranchissable, le cercle d'airain qui enserre le pouvoir suprême de la Divinité. L'impression qu'on reçoit en lisant ces pages coupables, c'est que le matérialisme du dernier siècle ne s'est peut-être jamais exprimé avec moins de délicatesse, ni le rationalisme contemporain avec une plus incroyable audace. Sans doute, tous les protes-

tants n'en sont point rendus là ; mais s'il est vrai, comme on le répète partout, qu'il n'y a plus en Angleterre qu'un très-petit nombre d'hommes qui croient encore à l'autorité des miracles, nous catholiques ne pouvons pas nous empêcher de pousser ici une plainte douloureuse, en voyant trahir ainsi le Christianisme par ceux-là mêmes qui s'étaient donné la mission d'en conserver la pureté primitive. Comment a-t-on pu oublier dans un pays chrétien, que la Religion divine repose toute entière sur les deux bases de la *prophétie* et du *miracle ?* Mais la foi aux miracles s'en va, voilà un fait ! et ce fait s'impose à tout esprit qui pense, comme la prémice d'un raisonnement dont la conclusion nécessaire doit être et sera la négation de tout l'ordre surnaturel. Eliminez des traités de dogmes, ces deux preuves péremptoires de la divinité de la Foi, et il n'est plus de si faible logicien qui ne confonde, d'un premier mot, tous les Pères de l'Église et qui ne renverse de son souffle l'œuvre colossale du Christianisme. Vous rayez là toute l'histoire, vous effacez tous les monuments de ce fait mémorable. " Car, comme le dit le Père de Ravignan, s'il n'y a pas de miracles, alors plus de récit quelconque de l'institution évangélique, il n'en reste plus ; point d'histoire du Christianisme, plus de Christianisme ; c'est un rêve en l'air, puisque toute son histoire première consiste en faits miraculeux. Cependant l'histoire de l'établissement du Christianisme existe, l'histoire des miracles existe donc aussi, l'un c'est l'autre."

Malgré certaines réclamations de la part du clergé anglican, ces funestes doctrines des *Essays and Reviews* ont considérablement gagné du terrain en très-peu d'années. Elles avaient déjà jeté une grande perturbation dans le monde religieux d'Angleterre lorsqu'éclata, l'hiver dernier, la malheureuse affaire des Révérends Williams et Wilson en Cour d'Appel au Conseil Privé de la Reine. L'église anglicane en voulant sévir contre deux de ses ministres et mettre fin au mal qui envahit ses universités et ses temples, vient de révéler toute sa faiblesse. Censurés par leurs évêques, puis vertement repris, et condamnés par la *Court of Arches* à perdre leurs charges et bénéfices ecclésiastiques, les deux ministres philosophes ne se tinrent pas pour battus et rappelèrent de ces jugements inférieurs au tribunal suprême du Conseil Privé.

Il y avait sept mois que la cause de Jésus-Christ était devant les nobles Lords du Conseil, sept mois que nous attendions la fin de tout ceci, lorsque la décision dogmatique de la plus haute autorité de l'église anglicane nous est parvenue. Vous rappelez-vous le jugement de Pilate ? Cette fois encore le Roi trouva le moyen de sacrifier la vérité aux grossiers instincts de la foule. Les deux inculpés étaient convaincus d'avoir formellement nié l'inspiration des Livres Saints, la justification de l'homme par les mérites du Christ, et l'éternité des peines de l'enfer. Il n'en fut pas moins décidé, que les Révérends Williams et Wilson étaient et resteraient Docteurs en Israël, qu'on

avait eu tort de condamner leurs doctrines comme contraires à la religion d'État, aux Trente-neuf articles, ou aux livres liturgiques de l'Église ; qu'en un mot rien dans les opinions libérales qu'on avait là sous les yeux, ne répugnait à la foi de sa Majesté Britannique.

Ce fut avec bien des précautions de langage que le Lord Chancelier déclara la cause des Evêques perdue devant le tribunal suprême de l'Etat ; mais le Dr. Williams peut tout de même aujourd'hui, sous l'égide protectrice du gouvernement, enseigner dans l'Eglise établie : " 1° Que sous le " rapport de l'inspiration, la Bible n'est que l'expression d'une pieuse rai- " son ; qu'elle doit par conséquent se lire à la lumière de la raison avec une " entière liberté de jugement. " En d'autres termes, comme l'ont très bien fait remarquer les évêques et les juges de la *Court of Arches*, que la Bible n'est pas la parole de Dieu, ni une véritable règle de Foi ; mais *la voix écrite de la communauté chrétienne :* c'est l'expression même de l'auteur ;

2° Que le système protestant tout entier ne fut jamais qu'un jeu de l'esprit humain, puisque, relativement à la justification de l'homme, *la doctrine de l'imputation des mérites du Christ est une pure fiction.*

La cause du Dr. Wilson se termina également au triomphe de l'*église large* et à l'humiliation du haut clergé anglican. Le Dr. Wilson est un homme de conciliation s'il en fut jamais. Il entretient la douce espérance et enseigne à son peuple la légère erreur, " *qu'après le jugement de Dieu* " *les damnés pourront encore être rétablis dans le bonheur ; et que tous* " *petits et grands trouveront finalement un refuge dans le sein du Père* " *universel des êtres.*"

Telles sont les doctrines que le chef et l'oracle de l'église d'Henry VIII et d'Elizabeth déclare aujourd'hui n'être opposées à aucun des monuments ou symbole de la foi protestante, " l'éternité des peines restant une question ouverte et abandonnée à la discussion des hommes." C'est ainsi qu'après trois cents ans d'argumentation contre la grande superstition catholique, le protestantisme se sentirait aujourd'hui prêt à reconnaître, que s'il existe des peines futures, ce ne saurait être que celles d'un enfer temporaire, ou si l'on veut, d'un *purgatoire.* Étrange conversion en vérité !

De toutes les accusations portées d'abord contre les auteurs des *Essays and Reviews*, nous n'avons cru devoir rappeler ici que celles qu'on daigna examiner au conseil de la cour d'appel. Malgré les mitigations des formules, ces quelques propositions suffisent pour expliquer le jugement de la *Court of Arches* et la protestation solennelle des deux archevêques de Canterbury et de York, qui, bien que membres du conseil privé et peut-être les seuls juges compétents en semblables matières, refusèrent cependant de prendre une part quelconque au scandale de cette affaire. Voilà toutefois, selon nous, des jugements et précédents qui vont stimuler bien des courages et justifier peut-être bien des crimes. Nous ne doutons plus après cela

qu'un complet triomphe ne soit également réservé au livre impudent du Dr. Colenso, qui n'a lui trouvé dans l'œuvre surhumain de Moïse, qu'un conte d'enfant un peu naïf et dans les pages étincellantes du Pentateuque qu'une lueur douteuse de poésie orientale. Les meilleurs exégètes d'Angleterre ont déjà réfuté cette œuvre d'impiété, et demandé la destitution du trop fameux évêque-missionnaire, qui perdit la foi en évangélisant les infidèles du Cap; mais qu'est-ce aujourd'hui que l'opinion du clergé dans une question de foi ? Rien ! Ah ! l'église anglicane, violentée par la main de l'Etat, et forcée par lui de laisser désormais prêcher dans son sein l'erreur légalisée, est devenue l'esclave d'un despotisme qui va lui faire oublier ses prétendus griefs contre l'autorité papale, mille fois moins absolue et mille fois plus éclairée que celle du roi d'Angleterre et de son conseil privé.

II.

Si du moins le déplorable état de choses que nous venons de constater n'était ici qu'un accident, une crise passagère, une persécution d'un jour, dont les vrais principes pourraient finalement avoir raison. Mais ce n'est point cela. Le mal véritable est dans la constitution même de l'église anglicane. Sortie toute entière de la tête des rois, et n'ayant jamais eu d'autre vie que la leur, ni d'autre force que celle des parlements, elle est constamment et logiquement restée leur créature obligée. Nous ne nions pas que la religion n'ait été entre ces mains profanes un puissant levier politique, un des plus forts rouages de la machine gouvernementale, un instrument précieux à l'autorité civile et nécessaire à l'ambition ; mais, faut-il le dire, l'église anglicane n'est et ne fut jamais que cela : la servante passive du pouvoir brutal de l'Etat. Personne n'ignore que le parlement d'Angleterre a toujours prétendu à l'infaillibilité en matière religieuses. Et le statut sur la suprématie ecclésiastique du roi porte la clause formelle : " qu'aucun acte, aucun décret du présent parlement, dans les questions de " Foi, ne pourra être considérée comme erroné." C'est évidemment à ce point de vue, ou plutôt sur ce terrain de l'autorité suprême que se sont placés les Lords du Conseil Privé pour porter le jugement qui vient d'humilier encore une fois si profondément le haut clergé d'Angleterre.

Comme on l'a déjà fait remarquer, il est impossible d'exagérer les terribles conséquences d'un semblable état de choses pour l'église, qui se trouve, par là, forcée de pactiser avec le rationalisme des gouvernements, ou de serrer, au milieu des écueils, le vent changeant des opinions humains. La flèche lancée atteindra son but : il faut que le dissolvant que Luther a jeté

dans le christianisme fasse toute son œuvre en Angleterre, et que le protestantisme soit détruit par une protestation d'incrédulité.

Il est au reste tellement dans la nature de toute société de reconnaître une autorité suprême, que nulle église nationale n'a jusqu'ici pu se détacher de l'unité universelle ou catholique sans tomber toute entière entre les mains des gouvernements. Vous ne voulez plus du chef divinement institué par Jésus-Christ pour régir le monde des âmes ? Eh bien ! vous aurez l'autorité religieuse sous une autre forme ; mais vous l'aurez bon gré, mal gré. Non plus inspirée par l'Esprit Saint, limitée dans son action par le plus stricte devoir, exercée par un père ; vous l'aurez aveugle, transcendante, brutale comme la raison du plus fort. Vous aurez un Czar pour Pape. Pierre I de Russie avait aboli le Pratriarcat pour le remplacer par ce qu'il appela le " Saint-Synode ", c'est-à-dire par une commission de créatures entièrement dévouées à ses ordres. Et lorsque le clergé Russe ainsi humilié vint le supplier de laisser à Dieu ce qui appartenait à Dieu, le Czar irrité répondit en se frappant la poitrine : " Voici votre Patriarche." Encore une fois, il en est si bien ainsi, que, comme l'observe Döllinger, les Grecs schismatiques d'aujourd'hui reconnaissent même les Turcs, leurs maîtres, pour juges suprêmes dans les questions religieuses. Il y a quelques années une discussion très-vive s'engagea entre les prêtres du rit arménien et ceux du rit grec sur la question de savoir, s'il est nécessaire de mêler quelques gouttes d'eau au vin du Saint-Sacrifice de la Messe. L'ardeur des partis ayant rendu toute entente impossible entre les autorités ecclésiastiques, l'affaire fut, selon la loi qui régit cette malheureuse église d'Orient, déférée au tribunal suprême de l'Etat. Voilà donc deux Patriarches aux pieds d'un turc, recueillant de ses lèvres les instructions nécessaires pour célébrer convenablement la Sainte Messe : " Le Coran, dit le juge (Reis-Effendi) condamne le vin comme un breuvage impur : il suit de là que vous ne boirez désormais tous deux que de l'eau."

Ne rions point de ces humiliations profondes ; elles ne sont après tout que la conséquence logique du principe impie au nom duquel se livre aujourd'hui même les plus sérieux combats, le principe de l'asservissement de l'église par le pouvoir temporel de l'État. C'est pourtant bien cette idée qui est le point central de tout l'organisme de l'église anglicane. Oui, c'est cela même qui faisait dire à Jacques I receuillant l'héritage d'Elizabeth : je fais tout ce qui me plaît, la loi et l'évangile ! " *Do I mak the bishops ! Do I mak the judges ? Then Godwaun's ! I mak what likes, me, law and gospel !* Il comprenait que l'autorité n'est point la lettre morte ; mais en définitive celui qui explique et applique la lettre. Nous le répétons, c'est là qu'est le mal de l'église anglicane, dans cette suprématie de l'État qu'Hallow appelait un peu grossièrement, mais avec beaucoup de justesse " *the collar of the watch dog*, le collier du chien de garde." L'État retient en effet par là l'église

captive et lui fait payer *de toute sa liberté* le logement et la nourriture qu'il lui donne. Eh, bien ! nous pauvres papistes, façonnés à tous les genres de tyrannies, nous ne pourrions jamais supporter celle-là. Et nous pensons que si un gouvernement quelconque tentait l'art dangereux de traiter ainsi la conscience du plus petit de nos frères, il attirait sur sa tête la réprobation générale des deux cents millions d'hommes libres qui composent aujourd'hui la grande famille de l'église universelle.

III.

Le clergé anglican aussi indignement traité qu'on vient de le voir a-t-il du moins su formuler une réclamation contre ce monstrueux abus d'autorité de la part de l'État ? Oui. Voici en quels termes le plus haut dignitaire ecclésiastique d'Angleterre exhalait à la suite du jugement, sa plainte soumise sous les fouets du Conseil Privé, son maître et son docteur. " Il serait, dit-il dans un mandement, tout à fait inconvenant pour moi, *membre de la cour*, de critiquer le jugement qui vient d'être rendu par les hommes de science distinguée dont il exprime l'assentiment ; je demande cependant le privilége de faire connaître les opinions qu'on s'était formées avant ce jugement, et qui sont complètement étrangères aux termes dans lesquels il se trouve formulé." Est-ce bien là le langage d'un défenseur de la foi ? Il fut un temps où les Archevêques du Canterbery devaient donner leur sang et le versaient en effet sur les marches de l'autel pour soustraire l'Église au despotisme de l'État. Mais les hommes sont bien changés depuis. Comment ! vous êtes convaincus de la justice de votre cause ; vous prouvez même l'impiété des adversaires qui vous arrachent des mains les feuillets de la bible pour les jeter au vent, et vous parlez encore de soumission ! Ah ! vous n'êtes pas Archevêque : répétez le bien haut, vous êtes avant tout membre de la cour. Vous êtes membre de la cour, trahissez donc impunément avec elle la vérité chrétienne, et s'il le faut, suivez la cour jusqu'aux pieds de Garibaldi.

Mais il y a plus. Le clergé piqué au vif par tout ce que nous venons de rapporter et comptant un peu sur l'opinion publique résolu de former un Synode dans le but de formuler une nouvelle condamnation, non contre les auteurs, mais contre les doctrines anti-chrétiennes des *Essays and Reviews*. A peine la chose eût-elle transpiré qu'elle éveilla des craintes et des colères. Convoquer une assemblée ecclésiastique pour traiter de choses purement ecclésiatique sous l'autorisation du gouvernement ! C'était plus qu'illégal, c'était une audacieuse insulte à l'État. Et Lord Hougton demandait bientôt, en pleine chambre, si le gouvernement de Sa Majesté avait sérieusement

songé à prendre des mesures pour traduire devant les tribunaux, tous les membres du prétendu Synode de Canterbury. Le Lord Chancelier forcé de répondre au nom du gouvernement, le fit à peu près comme suit :

" Il y a plusieurs manières de traiter avec les assemblées dont les membres oublient ainsi leur position de subordonnés. Dans le cas présent, le jugement porté par le Synode contre les *Essays and Reviews* est en vérité si digne de mépris que les Officiers de la Couronne ont cru qu'il serait mieux de n'en tenir aucun compte. Il est bien évident que d'après la loi chacun des membres de cette réunion s'est exposé par le fait aux peines les plus sévères et qu'ils pourraient tous être condamnés à l'amende, à la prison, ou à faire pénitence dans le sac et la cendre, vêtement dans lequel Sa Grâce l'Archevêque de Canterbury, ou le Lord Évêque de Londres feraient probablement bien triste figure. La Couronne ne veut cependant point sévir, et se borne à faire remarquer qu'elle n'entend plus voir se renouveler de semblables choses. Car enfin, ajouta le noble Lord, le jugement du présent Synode n'est qu'un tissu de phrases si insaisissables, si bien huilées, si absurdes, si coulantes que, semblables à des anguilles, elles passent entre les mains sans qu'on puisse les saisir." (Longs applaudissements !)

Ce jugement n'en est pas un, et ne peut certainement faire de mal à personne. *Solvuntur tabulæ risu !*

Qui sait cependant si le salut de l'Angleterre ne sortira pas de l'excès même de son mal ; si tant d'âmes, encore franches et chrétiennes ne reculeront pas, au prix de tous les sacrifices, en apercevant l'abîme d'incrédulité où le protestantisme menace d'aller se perdre ? Nous ne voudrions point donner dans l'illusion d'un rêve ; mais nous ne tenons pas non plus à désespérer du bien. Pourquoi refuser à l'Angleterre sa part aux miséricordes de Celui qui peut, quand il le veut, renouveler les peuples et changer le cœur des rois. Ne désirant nullement voir disparaître une grande nation chrétienne de la face du monde, celui qui écrit ces lignes s'est souvent pris à penser à la possibilité d'une régénération par les conseils de Dieu dont l'Esprit souffle où bon lui semble. Qui d'ailleurs se sent aujourd'hui prêt à nier que l'œuvre de miséricorde et de conversion ne soit déjà commencée pour l'Angleterre ? Nous voudrions avoir de l'espace pour rappeler ici, que malgré une hérésie de trois cents ans, jamais la flamme de la foi des ancêtres ne s'est complètement éteinte en ce pays, que le feu sacré du catholicisme traditionnel circula, pendant de longs siècles de persécutions, dans le sang des plus nobles lignées, jusqu'au jour où il éclata dans la noblesse des intelligences et dans la tête des savants d'Oxford. Sincèrement, faut-il compter pour rien cette grande renaissance catholique qui réveilla tant d'espérances dans le cœur du père de la chrétienté, rendit à la hiérarchie romaine ces vieux diocèses protestantisés, et à tous les catholiques de l'empire une liberté religieuse, encore restreinte sans doute, mais enfin reconnue et proclamée

par l'Etat. " Le catholicisme, dit le comte de Montalembert, a suivi une marche ascendante dans tout l'empire britannique, depuis l'émancipation si glorieusement conquise par O'Connell il y a un quart de siècle. Ce n'est plus seulement en Irlande, c'est en Angleterre, c'est même dans la puritaine Ecosse, c'est surtout dans l'immense étendue des colonies anglaises, que le nombre des diocèses, des paroisses, des églises, des monastères, des congrégations augmente sans cesse dans une proportion régulière. A Londres, dans la situation la plus en vue du faubourg le plus peuplé, le passant étonné contemple un vaste ensemble d'édifices gothiques, église admirable, demeure épiscopale, presbytère, école, hospice de sœurs : c'est St. Georges de Southwark, c'est le sanctuaire qui sous le nom de patron de la vieille Angleterre, élève au sein de la foule bruyante, hostile ou insouciante et des flots de ce mouvement d'affaires qui ne cesse ni jour ni nuit, le drapeau triomphant de la foi et de la liberté religieuse."

Depuis que le noble Comte a écrit cette page splendide et signalé ce glorieux drapeau, les progrès du catholicisme dans le cœur de l'Angleterre ont dépassé les espérances les plus ardentes. Le champ du travail est immense ; mais le regard de Dieu crée chaque jour de nouvelles troupes de travailleurs. Les statistiques démontrent que tandis que la population de l'Angleterre n'augmente annuellement que de 12 p. 100, celle de nos prêtres croit depuis quelques années dans la proportion de 37 p. 100.

En 1830 on comptait à peine 434 prêtres dans toute l'Angleterre ; il y en a aujourd'hui 1,242 à l'œuvre, sous les yeux d'un archévêque et de douze évêques pleins de science et de zèle.

Le nombre des églises catholiques est monté dans le même espace de temps de 410 à 872, celui des couvents de femmes de 16 à 162 et des couvents d'hommes de 0 à 55. Dans Londres, le boulevard, la place forte du protestantisme, dans la seule ville de Londres, les catholiques comptaient, l'année dernière, 194 prêtres, 102 églises, dont 42 bâties par des convertis, 25 couvents de femmes, 15 couvents d'hommes et 34 hôpitaux et orphelinats. Nous aurons au reste le bonheur de voir bientôt s'élever, par les soins de l'illustre Cardinal Wiseman, une nouvelle communauté, un collége de vrais missionnaires pour rappeler à l'Angleterre ce qu'étaient autrefois ses prêtres aux yeux des peuples, et pour allumer au centre même de l'empire Britannique un vaste foyer de foi et de charité catholiques qui rayonnnera peut-être un jour sur l'immense étendue de tous les pays soumis à son protectorat. L'Angleterre catholique ! Oh ! ce serait le monde entier gagné à la foi. Nul autre peuple n'est en position de faire aujourd'hui pour l'église ce que celui-ci pourrait faire ; car il est partout et possède partout d'incomparables moyens d'actions Étendant sur le monde entier les réseaux de sa puissance, l'Angleterre possède un territoire colonial sur la surface duquel le soleil ne se couche plus et qui couvre une étendue de 5 millions de milles

carrés ; elle commande à plus de peuples que n'en connut jamais l'empire romain et entraîne ainsi avec elle à la ruine ou au salut à peu près 230 millions d'hommes dont Londres est la métropole. C'est, selon nous, une grande et profonde pensée que de demander à Dieu la conversion de l'Angleterre.

G. LAMARCHE, Ptre

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE).

CHAPITRE XXII.

FRAGMENTS DU MÉMOIRE DE M. MEUNIER.

A MON FILS,

Quand ces lignes, que je trace en les mouillant de mes larmes, te parviendront, je ne serai plus. La mort aura étendu son froid linceul sur mon corps inanimé ; mon front ne rougira pas en te voyant lire ce que ma bouche n'avait point osé t'apprendre.

" Pierre, mon enfant, mon bien aimé, je suis ton père ! Permets-moi de t'appeler de ce doux nom de fils, que mon cœur te donnait, mais que ma langue n'avait pas la force de prononcer. Je ne me sentais pas le courage et mon cœur faiblissait à l'idée que j'empoisonnerais le bonheur de ta vie, si joyeuse, si enthousiaste du présent, si confiante dans l'avenir, en t'apprenant que tu ne devais la vie qu'à une union sacrilègement brisée presqu'aussitôt que formée ! Il était de mon devoir de ne pas te dévoiler, durant ma vie, l'existence de secrets que je devais ensevelir dans mon sein jusqu'à ma

mort. Mais quand la mort sera venue frapper à mon chevet, alors ce secret ne sera plus le mien, il sera devenu le tien, parce qu'alors il t'imposera des devoirs à remplir, dont ton cœur seul te dictera l'étendue.

" Pierre, mon fils Pierre, ne me maudis pas ! Ta mère, celle qui fut ma femme, vit encore.....Et elle est la femme d'un autre !.....Mon fils, ne juge pas ; ta mère n'est point coupable.....Oh ! c'est une bien triste histoire ! ainsi que te l'apprendront ces fragments. Elle m'a cru mort, et elle a subi sa destinée ! obéissant à des ordres injustes et cruels, elle s'est laissé traîner à l'autel, comme une victime au sacrifice !.....Pauvre Éléonore !.....C'est moi qui étais coupable. Oh ! si tu savais tout ce que mon âme a enduré de douleurs et de tourments ; si tu savais les torrents de larmes qu'ont versés mes yeux ; si tu savais les nuits d'insomnie et d'angoisse que j'ai passées, à genoux auprès de ton berceau, tu n'aurais pas de malédiction dans ton cœur ni d'injures sur ta langue pour la mémoire de celui qui a tant souffert, parce qu'il avait tant à expier !

" A mesure que tu grandissais, je suivais sur ta figure, dans tes manières, dans tes airs, le développement et l'expression des traits et du caractère de ta mère.....Ta mère ! Pierre ; un ange de beauté ! un ange de vertu, dont je ne dois prononcer le nom qu'à genoux.....Ta mère ! un ange de candeur et d'innocence !.....oh ! pardon ! pardon !.....dont j'ai flétri la douce existence !.....Mes pleurs m'aveuglent, mes sanglots me suffoquent ! .....Je continuerai demain. J'espère que je serai plus calme ; ma main tremblera moins !.....

.....

" En écrivant ce mémoire, je ne prétends pas me justifier, je ne veux qu'établir à tes yeux toute l'innocence et la pureté d'Éléonore.....Une barrière insurmontable, sacrée, nous sépare. Toi, tu la reverras ; toi, tu pourras lui dire ce que j'ai souffer , et les larmes cruelles dont j'inondai mon chevet, pendant de longues années. Quand ta tendresse te portait à venir me trouver à ma chambre, la nuit, alors que par mes sanglots j'attirais ton attention, je pleurais sur cette faute de mon jeune âge, qui, je le sens, mine la source de ma vie et hâte mes pas vers la tombe.

" Que mon exemple te serve de salutaire leçon. Apprends à dompter tes passions, et à étouffer dans ton cœur ces élans fougueux des sens, qui, s'ils ne sont pas réprimés, dans une nature bouillante, laissent à leur suite des souvenirs qui brûlent, des remords qui rongent, qui torturent, qui tuent !.....

" Ma mère était morte ; et mon père, Antoine Meunier, vivait pauvrement sur une petite terre, qu'il avait dans la troisième concession de la paroisse St. Ours, dans le Bas-Canada. L'homme le plus généreux et l'un des plus respectables de la paroisse, M. de Grandpré m'avait pris en amitié, et m'invitait souvent à manger à sa table. Trop orgueilleux pour aider mon père dans la culture de sa terre, je passais mon temps dans l'indolence et la

paresse, quand je n'étais pas employé par M. de Grandpré, chez qui j'allais régulièrement dîner tous les dimanches.

" La Saint Martin approchait ; c'était le temps où les censitaires payaient leurs rentes au seigneur. Je m'étais fait faire des habits neufs, beaucoup trop riches pour les moyens de mon père, qui prenait sur son nécessaire pour satisfaire ma vanité.

" Dans le temps des rentes, je restais ordinairement une quinzaine de jours chez M. de Grandpré.

" Un jour, c'était dans l'automne de 1808, Madame Deguise vint de Sorel, où elle demeurait, faire une visite à Madame de Grandpré, amenant avec elle une jeune fille. J'étais dans l'étude de M. de Grandpré, quand la voiture arriva. Jamais je ne vis de figure aussi fraîche, aussi rose, aussi expressive que celle de cette jeune personne qui accompagnait Mme Deguise. Je me sentis tout bouleversé ; de nouveaux sentiments se réveillaient en moi ; des sensations indéfinies flottaient au devant de mon esprit. J'avais vingt ans !

" Le soir, au souper, je me trouvai assis à table vis-àvis de cette jeune personne. J'osai à peine lever les yeux sur elle.

" Je ne dormis presque pas de la nuit ; et quand, vers le matin, mes sens succombèrent à la fatigue, j'eus des songes dans lesquels il me semblait voir flotter, dans des nuages de gaze, l'image de cette jeune fille.

" Elle s'appelait Éléonore de M***. J'entendis le son de sa voix ; elle chanta, en s'accompagnant d'une guitare. Je crus entendre la voix d'un archange ! chaque note, si pure, si suave, si douce, vibrait sur les cordes de mon cœur comme une divine harmonie !.....

" Je n'avais pas encore vu de figure aussi parfaite ; jamais buste si admirablement sculpté ; jamais coupe de visage, si fine dans ses lignes, si pure dans son contour ! Ses longs cils noirs voilaient ses yeux, baissés sur sa guitare. C'était la réalité de mes rêves, la personnification de tout ce que mon imagination ardente s'était figuré de plus aimable sous une forme humaine !

" Je fus obligé de sortir de la salle, pour aller baigner mes tempes brûlantes dans l'eau froide de la fontaine. Je courus ensuite m'enfermer dans ma chambre.

" Au bout de deux jours, elle partit avec sa tante, Mme Deguise. Je ne lui avais pas une seule fois adressé la parole, me contentant de la contempler avec une religieuse admiration. Plusieurs fois nos yeux s'étaient rencontrés, et à chaque fois, je ne sais comment j'ai pu ne pas défaillir, sous la violence des battements de mon cœur, qui semblait vouloir s'échapper de ma poitrine .....

" Le 24 décembre Éléonore et plusieurs autres jeunes filles se trouvaient réunies chez M. de Grandpré. Il y avait veillée avant d'aller à l'église entendre la messe de minuit. Il était tombé de la neige en abondance. M. de

Grandpré fit atteler des chevaux sur des traines, pour envoyer mener les jeunes filles à la messe. La neige à gros flocons tombait silencieusement. Je me trouvais dans la même traine qu'Éléonore. Nous étions debout, obligés de nous tenir aux bâtons de la traine pour ne pas tomber.

" Pendant la messe, le vent s'était élevé et soufflait avec fureur, amoncelant la neige par bancs dans les chemins. Comme le temps était assez doux et que le trajet n'était pas bien considérable, personne ne s'était précautionné contre la tempête. J'avais pris néanmoins le manteau de M. de Grandpré.

" Après la messe, je me trouvai encore dans la même traine qu'Éléonore. Elle était trop légèrement vêtue pour l'espèce de tempête qu'il faisait alors. Une sorte de grosse *tête* de soie noire encadrait son gentil visage. La *poudrerie* poussée par le vent, fouettait nos figures. La traine était pleine de personnes ; les chèmins étaient si remplis de neige que notre cheval n'avançait qu'avec peine. A chaque instant, par le balancement que nous donnions à la voiture en nous tenant debout, nous étions sur le point de verser. La nuit était noire ; nous pouvions à peine nous voir les uns les autres ! Éléonore se trouvait immédiatement devant moi, un peu à ma droite. Elle fut obligée de se retourner pour éviter le vent et la poudrerie, qui lui coupaient la figure. Elle n'avait qu'un châle de laine ; elle avait froid. Par un des balancements de la traine elle tendit la main pour ne pas tomber ; sa main toucha la mienne ! Je me sentis frisonner, et malgré moi je la pressai.....Elle ne la retira pas. Je me baissai un peu et je lui dis, mais si bas, si bas, que j'eus de la peine à m'entendre moi-même tant j'étais ému : " avez-vous froid ! " Je ne sais pas si elle me répondit, je l'enveloppai dans mon manteau que je jetai par dessus sa tête, pour la préserver de la tempête.....

" Quand nous arrivâmes à la maison, je ne m'étais aperçu ni du temps ni de la distance !

" Je ne pus me résoudre à rester pour prendre part au réveillon, que Mme de Grandpré avait fait préparer. Je montai à ma chambre, et je me jetai ensuite presque tout habillé sur mon lit.

" Le lendemain, au déjeuner, je revis encore Éléonore, et, comme si nous eussions été attirés par un aimant magnétique, nos regards se rencontrèrent ! Elle était un peu pâle ; ses lèvres tremblèrent faiblement et sourirent d'un sourire si plein d'ineffable candeur, que je sentis mes sens se fondre sous l'impression de son regard. Je ne la revis plus de la journée.

" Le jour suivant, Mme Deguise me demanda si je voulais la mener en voiture avec sa nièce, chez une de ses amies. Je les conduisis. Je retournai seul avec Éléonore chez Mme de Grandpré. Nous ne nous étions pas encore dit un mot, je ne lui avais adressé la parole qu'une fois, à notre retour de la messe de minuit. J'étais assis près d'elle dans la carriole. Mon émotion était si grande que j'avais à peine la force de tenir les rênes. Elle était encore

plus émue que moi. En arrivant à la maison, je lui offris la main pour l'aider à sortir de la voiture. Son visage était blanc comme la neige ; il me semblait qu'elle allait défaillir.

" M'en voulez-vous ? " lui dis-je d'une voix presqu'inaudible. Sa main trembla dans la mienne ; elle ne répondit pas, et s'élança dans la maison....

" Elle resta jusqu'au jour de l'an chez Mme de Grandpré. Je la vis tous les jours et je lui parlai. Plusieurs fois je la promenai en voiture. J'allai la voir chez sa tante à Sorel, où elle devait passer une partie de l'hiver.....

" Notre amour s'était mutuellement développé avec une brûlante intensité. Je ne pouvais plus vivre loin d'Éléonore.

" Mon père, trop bon, trop généreux, trop faible pour me rien refuser, vendit sa terre pour m'acheter un cheval superbe, que je lui avais demandé. Je regardais peu à la gêne à laquelle se mettait mon père, à la misère peut-être à laquelle il s'exposait pour gratifier ma folle ambition. Que m'importaient la gêne, les privations, la misère, pourvu que j'eusse mon cheval, ma carriole et mon harnais argenté, pour aller à Sorel voir Éléonore, et la promener !

" Un jour, c'était le 6 janvier 1809, la fête des Rois, je proposai à Eléonore d'aller passer la journée à St. Ours chez Mme de Grandpré ; Mme Deguise y consentit, et je partis avec Eléonore. Le temps avait été très doux, depuis le jour de Noël ; les glaces du St. Laurent n'étaient point encore arrêtées ; mais celles de la rivière Richelieu étaient solides et les chemins superbes sur la rivière. Ce n'était qu'une glace vive. Mon beau cheval, de pure race canadienne, plein de feu et d'action, secouait d'impatience son épaisse et flottante crinière ondée ; ses naseaux rouges lançaient une vapeur bleue, qui tranchait sur le blanc mat de la neige. Le ciel était couvert de nuages vaporeux. Le temps était doux et serein.

" Oh ! comme mon cœur palpitait de bonheur d'avoir mon Eléonore à mes côtés, chaudement enveloppée dans une belle robe de buffle toute neuve ! Je fis claquer mon fouet avec orgueil ! Oh ! comme il était beau mon cheval tout noir, sur le dos duquel reluisait son harnais argenté. Retenu par son mors, il frémissait sous les rênes et dansait, en agitant la bande de petites clochettes attachée à son poitrail. Il y avait une foule de voitures qui se promenaient sur la glace. Les jeunes gens couraient leurs chevaux fringants : d'autres s'en allaient du même côté que nous. Personne ne paraissait craindre la glace, et je m'y embarquai. Je lançai mon cheval à son grand trot, et bientôt j'eus dépassé toutes les voitures.

" Nous arrivâmes chez Mme de Grandpré, au moment où l'on se mettait à table pour dîner. Après les vêpres, je voulus ramener Eléonore à Sorel, où sa tante lui avait fait promettre de retourner ce jour-là. Mme de Grandpré insista pour que nous restassions, pour tirer le gâteau des Rois, au souper.

—Il fera beau clair-de-lune, nous dit-elle, vous partirez après la fête. Il

faut que vous assistiez au couronnement du roi et de plus je veux envoyer un morceau de gâteau à Mme Deguise.

" Il devait y avoir une réunion ce soir-là chez Mme de Grandpré. Tous les amis avaient été invités, pour tirer le gâteau des Rois. Eléonore accepta; sa volonté était la mienne ; nous restames.....

.....

" Dix heures sonnaient, mon cheval était attelé et attendait à la porte.

—Vous feriez mieux de rester jusqu'à demain matin, nous dit Mme de Grandpré.

—Oh ! non, merci, répondit Eléonore ; ma tante nous attend absolument ce soir.

—Combien pensez-vous mettre de temps à vous rendre ?

—Une heure, répondis-je en flattant orgueilleusement la tête de mon cheval, que je tenais par la bride ! Les chemins sont très beaux sur la glace.

—Je vous conseillerais de passer par terre. Je crains que la glace ne soit pas sûre. Les eaux montent, nous pourrions bien avoir une débâcle, nous dit M. de Grandpré en regardant la lune dont le disque était plongé dans une espèce de brume.

—Il n'y a pas de danger, lui répondis-je, dans moins d'une heure nous serons à Sorel.

—Je vous le souhaite. Adieu.

" Je m'étais moqué du conseil que la prudence de M. de Grandpré nous avait donné. Hélas ! j'eus bientôt occasion de m'en repentir.

" En embarquant sur la glace, je m'aperçus que l'eau était montée de plus d'un pied. Sur le milieu de la rivière elle était vive et unie comme un miroir ; je me glorifiais d'avoir choisi cette route. J'étais heureux, mon cœur palpitait auprès d'Eléonore. J'étais fier de mener un si beau cheval, dont l'allure si dégagée et si rapide nous entraînait avec la vélocité du vent, vers la demeure de ma bien aimée. Hélas ! je devais bientôt me repentir de n'avoir pas pris le chemin de terre, moins beau mais plus sûr. Un bruit sourd se fit entendre le long du rivage, comme si c'eût été l'effort que faisait l'eau pour rompre la glace ; j'écoutai avec terreur. Bientôt ce bruit sourd fut suivi, à quelque distance derrière nous, par un éclat clair, net, sec comme le bruit d'un bâton qui se rompt subitement. C'était la glace qui, cédant à la crue constante des eaux, s'était rompue d'un travers à l'autre de la rivière. Je tournai la bride à mon cheval et le lançai, au grand galop, vers la côte. La glace craquait horriblement dans toutes les directions ! C'était une débâcle du Richelieu. Déjà la côte se dessinait, blanche et droite devant mes yeux à quelques arpents en avant ; mais, oh désespoir ! la glace s'était détachée du rivage, une mare longue, large, profonde, nous en séparait tout le long de la côte. Le morceau de glace, sur lequel nous nous

trouvions, descendait, emporté par un courant furieux. Mon cheval, effrayé par le craquement des glaces, le bouillonnement de l'eau et les cris que je poussais, pour appeler au secours, courait à l'épouvante, les oreilles couchées dans les crins. J'étais debout dans la voiture, tenant les rênes dans mes deux mains et mon fouet entre mes dents. Emporté comme une poussière, je suivis pendant quelques minutes la lisière du banc de glace, espérant trouver quelque chance de sauter sur le rivage. Espoir inutile : quand notre immense glaçon touchait aux glaces du rivage, le choc était terrible ; de larges blocs s'en détachaient et, après avoir tournoyé sur eux-mêmes, s'enfonçaient sous l'eau pour ne plus reparaître.

" Je ne voyais plus de chance de salut que sur la rive opposée ; j'y dirigeai mon cheval, que je sanglai de coups de fouet pour précipiter sa course déjà si furieuse. Je sentis la voiture comme emportée dans l'espace..... Nous venions de sauter, sans y toucher, par dessus une crevasse de deux pieds de largeur ! Je fermai les yeux un instant ; puis je les portai sur mon Eléonore, qui s'était couvert la tête de la robe de buffle, pour ne pas voir. A l'autre côté, même désappointement, mêmes difficultés, même barrière de glaçons cassés, brisés, broyés ; se choquant, tourbillonnant dans les remous, plongeant, reparaissant pour replonger encore et s'enfoncer dans ces gouffres d'eau et d'écume.

" Il n'y avait pas de chances sur cette rive ; je résolus de retourner vers l'autre. La lune sortait en ce moment de dessous un nuage ; je vis le village de Sorel, et je reconnus la flèche de l'église à la réflection de la lune sur son clocher en ferblanc. Il n'y avait plus à hésiter ; nous descendions avec une effroyable rapidité. Si je voulais arriver avant d'avoir dépassé les maisons, il me fallait encore pousser mon cheval à toute vitesse. Noble animal, il était tout couvert d'écume ; il n'avait pas encore fléchi une seule fois, malgré la course désordonnée qu'il venait de faire ! Je lui donnai encore du fouet ; il bondit, et la tête baissée, il courut, dévorant les distances. Nous avions encore à franchir la même crevasse, que nous avions déjà si heureusement sautée.... Mon cheval aurait-il la même vigueur ? La crevasse se serait-elle élargie ?.....

" Déjà il me semble l'entrevoir. Elle s'est affreusement agrandie ! Poussés en sens contraire par des courants opposés, les deux bancs de glaces se sont éloignés !..... Je saisis Eléonore dans mes bras..... Il était temps..... Le cheval, aveuglé par sa course effrénée, fit un bond prodigieux et alla plonger, la tête la première, au milieu de l'onde, qui se referma sur lui. En sautant sur la glace, avec Eléonore dans mes bras, mes pieds s'étaient embarrassés dans la peau de buffle, et je tombai, mais heureusement sans accident. Ce qui avait failli nous occasionner une chute dangereuse fut peut-être ce qui nous sauva. Après avoir déposé Eléonore dans un lieu sûr, et l'avoir enveloppée dans la robe de buffle, j'allai sur le bord de l'eau jeter un dernier

coup d'œil sur mon cheval. Je ne vis rien. Je crus que les eaux l'avaient englouti avec la voiture. Je lui donnai un soupir. Mais bientôt j'entendis le son des clochettes et l'écho des pas d'un cheval qui fuyait vers le rivage,—c'était le mien. Le noble animal était parvenu à monter sur la glace ; son instinct le guidait vers le village, et la peur l'emportait sur l'aile des vents.

" La tête en feu et le désespoir au cœur, je retournai à mon Eléonore, mon ange, ma bien aimée, ma vie ! Je ne savais plus que faire ; je ne voyais plus d'espoir, il ne nous restait plus qu'à attendre le jour.

—Faut-il donc mourir ? dit-elle avec une navrante expression de douleur. Passer la nuit ici ?

" Sans lui répondre, j'ôtai mon capot, mon gilet, mes gants, et je me mis à courir, pour chercher, encore une fois, si nous ne pourrions pas trouver un passage. Notre banc de glace, rogné par les chocs des autres glaçons et rompu en divers endroits, n'offrait plus qu'une superficie de quelques arpents carrés. J'en fis tout le tour, mesurant les distances et calculant nos chances avec un froid désespoir. Nous commencions à sentir l'influence des eaux turbulentes du St. Laurent, qui nous emportaient vers le lac St. Pierre, où nous serions broyés sans ressources. Ruisselant de sueur, malgré la pluie fine et glacée qui commençait à tomber, les yeux gonflés par la fatigue et l'épuisement, les oreilles me tintaient, les artères des tempes battaient à se rompre ; c'est ainsi que j'arrivai, trempé par la pluie, essouflé, pantelant, auprès de celle pour laquelle j'aurais vingt fois donné ma vie, et que je n'avais plus l'espoir de pouvoir sauver.

" Je me revêtis de mes hardes et m'assis sur la glace, à quelque distance d'Eléonore. Il n'y avait plus qu'à mourir, et je me mis à pleurer comme un enfant ! Soit qu'elle ne m'eut pas entendu arriver, soit qu'elle se fut évanouïe, enveloppée par dessus la tête dans la robe de buffle, elle ne fit pas un mouvement. Au bout de quelque temps cependant, elle souleva la peau ; me regarda sans dire un mot, comme si elle eût pressenti, à ma contenance morne et abattue, qu'il ne nous restait plus qu'à mourir.

—Vous pleurez ! me dit-elle enfin avec son angélique voix, si douce.

—Oui, parceque je ne puis vous sauver, lui répondis-je avec une agonisante expression de désespoir.

—Plus d'espoir !

—Plus rien !.....

—Eh bien ! dit-elle, avec une énergie dans sa voix qui me surprit, s'il faut mourir, mourons ensemble !

" Et se levant, elle vint s'asseoir près de moi. A la pluie fine avait succédé une neige épaisse et molle, qui tombait en larges flocons.

" Une espèce de torpeur morale et d'anéantissement physique avait succédé à l'énergie que j'avais déployée tant que j'eus quelqu'espoir ; j'en fus brusquement tiré par un bruit, qui me parut étrange et que je me distinguai

pas bien d'abord. J'écoutai. C'était les hennissements d'un cheval à une distance peu éloignée. Je courus voir ce que c'était. La neige qui tombait toujours large, épaisse, silencieuse, m'empêchait de distinguer ; mais je crus reconnaître mon cheval. Je l'appelai par son nom. Le noble animal se mit à hennir. Oh ! comme mon cœur palpita. La glace sur laquelle je me trouvais descendait toujours, et le pauvre animal suivait, en marchant sur la lizière du glaçon opposé, qui paraissait arrêté ; j'entendais le bruit de ses fers. Je me serais jeté à la nage, si j'eusse su nager, avec Eléonore dans mes bras. J'appelai encore mon cheval, le caressant de la voix. J'entendis comme un corps qui plongeait, et bientôt je pus distinguer une masse noire qui luttait contre les flots. C'était lui, mon cheval ! Il essaya de monter sur la glace où j'étais (1). Ses pieds glissaient, et l'impétuosité avec laquelle nous étions emportés ne lui permettait pas de se soutenir. Je l'aidai de tous mes efforts, mais en vain ; il n'avait plus ni harnais, ni bride, probablement que le tout avait été brisé ! Une idée du ciel vint frapper mon esprit – je courus à Eléonore, je la pris dans mes bras ; je mis une main sur la tête de mon cheval, qui cherchait toujours à monter sur la glace, et m'élançai sur son dos. Le cheval enfonça par dessus la tête ; nous bûmes de l'eau.

" D'une main je tenais ma bien aimée, ferme sur le dos du cheval, devant moi ; et de l'autre je me cramponnais à la crinière du courageux animal, qui se mit à nager vers la glace opposée. En arrivant de l'autre côté, il essaya encore de monter sur la glace, mais le poids qu'il portait gênait ses mouvements ; j'aidai Eléonore à y sauter, et je sautai après elle.—Je sentais que la glace était solide et ne remuait pas ; j'offris au ciel, à genoux, une prière de reconnaissance.

" Après Dieu, c'était à mon cheval que je devais la vie. La pauvre bête, le front tourné contre le courant qui l'entraînait, luttait avec une incroyable vigueur contre la fureur des flots. Il fit un prodigieux effort ; il sortit presque tout son corps hors de l'eau ; ses deux pieds de devant sur la glace, il cherchait à se cramponner avec ses fers.—Je m'élançai pour l'aider, en le saisissant à la crinière ! Oh ! malheur, le pied me glissa et j'allai me heurter contre son front. Le choc m'empêcha de tomber à l'eau, mais lui fit perdre prise. Il fit un plongeon et, au moment où il reparaissait sur l'onde, un glaçon le frappa à la tête. Il lâcha un gémissement si plaintif, que j'en frissonnai ; il tourna la tête de mon côté, comme s'il eut voulu implorer mon secours, puis elle s'affaissa sous l'eau ; sa crinière flotta un instant, et il s'enfonça sous la glace pour ne plus reparaître ! Je versai une larme sur sa mort !—Pauvre animal, si fidèle !

(1) On trouve des traits extraordinaires de sagacité et d'attachement de la part du cheval.—En 1787, un cosaque, en traversant le Don, tomba dans une marre d'eau. Son cheval parvient à s'échapper, mais le malheureux cosaque allait misérablement périr, quand son cheval le saisit avec ses dents par son manteau, et le sortit de l'eau.

LANGELAIS, Vol. 1, page 390.

" Eléonore, qui avait vu la lutte désespérée de la noble bête et sa fin si triste, pleurait aussi. Cependant nous n'étions pas encore sauvés ; nos vêtements étaient imbibés ; tout le corps d'Eléonore tremblait, ses dents claquaient ! Je lui passai une main sous le bras et je la fis courir dans la direction du rivage, pour la réchauffer. Elle était si faible, qu'elle n'avait pas la force de se supporter. Je l'obligeai de marcher, malgré sa faiblesse, dans la crainte que le froid ne s'emparât de ses membres. Enfin, oh bonheur ! nous atteignîmes le rivage ! Il y avait une maison auprès. Tout le monde était couché. Je frappe avec violence et l'on vient nous ouvrir.—Ces bons habitants, en apprenant ce qui nous était arrivé, nous firent boire un verre de rum, mêlé de sucre et d'eau chaude. Eléonore fut couchée dans des *couvertes*. Quant à moi, après avoir changé de vêtements, je me jetai tout habillé sur le plancher près du poële.

" Aux premières lueurs de l'aurore, je me fis conduire au village ; et, aussitôt que je pus me présenter, je me rendis chez Mme Deguise. Je lui racontai tout ce qui nous était arrivé. Elle fit atteler sa voiture et se hâta d'aller retrouver sa chère Eléonore, après m'avoir chaleureusement exprimé toute sa reconnaissance dans les termes les plus affectueux.

" Dans l'après-midi, je retournai chez Mme Deguise pour avoir des nouvelles d'Eléonore. Elle était couchée et bien malade. J'y retournai le soir. Elle n'était pas mieux. J'y retournai encore le lendemain ; je voulais la voir, quand ce n'eusse été qu'un instant ; lui dire un mot, quand ce n'eut été qu'un seul.

" Madame Deguise m'attendait dans le salon, où la servante me fit entrer. Elle me tendit la main avec bonté et me fit asseoir près d'elle. Nous restâmes quelques instants sans prononcer une seule parole. Je tremblais d'apprendre quelque fâcheuse nouvelle, je tenais mes yeux baissés sur le tapis, n'osant les lever sur Mme Deguise ; elle contemplait mes traits bouleversés. Je sentais qu'elle m'examinait sans que je la regardasse, j'étais embarrassé ; non que j'eusse aucun reproche à me faire ; au contraire, ma conduite vis-à-vis d'Eléonore avait toujours été respectueuse et réservée. J'aimais trop véritablement Eléonore, et j'attachais trop d'importance à son estime pour ne pas avoir essayé de la mériter. Le véritable amour est toujours timide vis-à-vis de celle qui en est l'objet, quelque violent qu'il soit dans le cœur de celui qui le ressent. Mon amour pour la nièce me rendait timide vis-à-vis de la tante, et c'est cette timidité qui causait mon embarras.

—Vous êtes bien changé, me dit-elle enfin d'une voix pleine de bienveillance ; êtes-vous malade ?

" Les larmes, malgré moi, me montèrent aux yeux à l'accent affectueux de sa voix ; je me sentais entraîné à lui faire l'aveu de mon amour pour sa nièce. Je me contins cependant, et je lui dis en m'efforçant de donner à

mes paroles un air d'indifférence, que trahissaient mon émotion et la pâleur de mon visage :

—Oh ! non, madame ; je suis bien, mais j'étais inquiet pour mademoiselle de M***.

—Vous lui portez donc un grand intérêt ? me dit-elle, en approchant sa chaise de la mienne.

" Je levai les yeux sur sa figure, et je surpris ou crus surprendre un sourire expirant sur ses lèvres. Un rayon d'espoir et de bonheur illumina mon âme.

—Oh ! je l'aime, je l'aime, lui dis-je. Je sens que je ne puis vivre sans elle. Je n'ai pas dormi depuis qu'elle est malade ; et je mourrais, si sa maladie s'aggravait.—Oh ! dites, dites-moi comment elle se trouve ce matin.

—Tranquillisez-vous, M. Meunier, elle est bien mieux ce matin. Elle a eu un peu de fièvre cette nuit, mais ça ne sera rien. Elle pourra se lever cet après-midi. Venez et vous la verrez.

" Je me détournai pour essuyer une larme de joie ; Mme Deguise me vit, et me prenant la main dans les siennes, me dit :

—Mon cher M. Alphonse, je vous estime et vous aime, parceque vous êtes un excellent jeune homme. Madame de Grandpré m'a parlé bien avantageusement de vous ; mais si vous voulez m'en croire, vous renoncerez à un amour inutile, qui ne vous causera que du chagrin, à vous et à Eléonore. Son père ne consentira jamais à vous la donner en mariage.

" Si l'on eut versé du plomb fondu sur mon cœur, on n'en eut pas arrêté plus vite les pulsations ; je me sentis chanceler, et j'eus besoin de m'appuyer sur un des bras du fauteuil dans lequel était assise Mme Deguise. Je ne pus trouver une parole pour répondre, et au bout de quelques minutes je me levai pour partir. L'excellente tante d'Eléonore eut pitié du misérable état dans lequel elle me vit.

—Ne vous effrayez pas, me dit-elle, en laissant échapper un soupir du fond de son cœur, je parlerai à Eléonore, et nous verrons ce qu'il y aura à faire. Adieu, venez vers sept heures, ce soir.

" A sept heures j'allai chez Mme Deguise, Eléonore était à demi couchée sur un sofa, encore faible et souffrante. Mme Deguise était occupée dans la cuisine. Au bout d'un quart d'heure, quand elle vint nous rejoindre dans le salon, Eléonore et moi nous nous jetâmes à ses genoux, la priant de vouloir se joindre à nous pour tâcher de fléchir M. de M***. Eléonore et moi nous nous jurâmes un amour éternel. Mme Deguise pleurait ; oh ! l'excellente femme.....

" Quelques jours après, la rage et le désespoir au cœur, je quittais la maison de M. de M***, aux genoux duquel j'avais été demander sa fille en mariage. Il m'avait reçu avec une dédaigneuse hauteur, se moquant de ma présomption à moi le fils d'un roturier ! oh ! comme si toute la noblesse du

cœur s'était réfugiée dans la poitrine des seigneurs! La menace sur le front et l'injure sur les lèvres, il m'avait ignominieusement chassé de sa maison !.....

" Je retournai chez Mme Deguise ; Eléonore m'attendait avec une fièvreuse impatience. Elle lut sur ma figure le résultat de ma démarche auprès de son père.

—Qu'allons-nous faire, me dit-elle ?

—Ce que vous voudrez, lui répondis-je.

—Je vous suivrai partout où vous voudrez, continua-t-elle en me tendant la main.

—Marions-nous secrètement, lui dis-je en la pressant contre mon cœur.

Mme Deguise, qui avait assisté à cette scène et qui sentait dans son cœur tout ce que nous éprouvions, nous conseilla de modérer notre douleur et notre impatience.

—Je verrai M. de M***, nous dit-elle; je lui parlerai. Attendez encore quelques années, vous êtes jeunes tous deux. Le temps change bien des choses. Vous voulez faire une folie, impossible d'ailleurs ; car aucun prêtre ne voudrait vous marier sans le consentement de vos parents, étant tous deux mineurs.

—Si nous ne trouvons pas de prêtre qui veuille nous marier, repris-je, presque sans savoir ce que je disais, nous nous ferons marier par un ministre.

—Absurde ! absurde ! répondit Mme Deguise, il vous faudrait une licence.

—Eh bien, nous irons nous marier dans les Etats.

—Plus absurde encore !

—Qu'allons-nous donc faire ? nous écriâmes-nous en nous jetant aux pieds de Mme Deguise. Nous ne pouvons vivre l'un sans l'autre.

—Attendez, attendez ; un an, deux ans, trois ans s'il le faut.

—Et si mon père, reprit Eléonore en sanglotant, voulait me forcer d'en épouser un autre ? vous le connaissez, ma tante, sa volonté inflexible ne saurait se soumettre aux désirs des autres, il ne peut souffrir chez qui que ce soit une opinion différente de la sienne, encore bien moins chez sa fille.

" Je frémis en entendant Eléonore prononcer ces paroles, dont je ne compris que trop bien la vérité. Mme Deguise se mit à réfléchir. Nous la suppliâmes les mains jointes, de nous servir de mère.

—Mes pauvres enfans, que voulez-vous que je fasse ? Tout ce que je puis, c'est d'écrire à M. de Grandpré et le prier de parler à M. de M***, qui est son ami. Je lui parlerai aussi. Il ne faut pas désespérer tout-à-fait ; je l'attends demain. Quand à vous, mon cher monsieur Meunier, retournez chez vous au plutôt. Ne venez pas ici avant que je vous fasse savoir de mes nouvelles ; je vous en ferai parvenir bientôt.

" Les paroles de Madame Deguise nous laissaient encore un espoir ; et quand je quittai Eléonore j'étais plus tranquille.

" Je fus un grand mois, sans recevoir aucune nouvelle. J'attendis encore deux semaines ; enfin n'en pouvant plus d'impatience et d'inquiétude, je me rendis à Sorel.

" Eléonore n'était plus chez Mme Deguise ; elle était retournée chez son père. J'appris dans le village qu'il avait résolu de lui faire épouser le docteur G***, jeune médecin de la ville de Montréal, qui l'avait demandée en mariage. Je résolus de voir secrètement Eléonore, et je profitai d'un voyage que son père fit quelques jours après, pour la faire consentir à me suivre dans l'état de Vermont, où un ministre protestant de St. Albans nous maria, sans aucune difficulté. Le surlendemain je la ramenai à Sorel, où son père n'était pas encore revenu.

" J'étais coupable ; je fus la cause de cette faute qui devait avoir pour nous deux de si tristes résultats.—Pauvre enfant, n'ayant point subi la douce influence des conseils d'une mère qu'elle avait perdue dans son bas âge ; n'ayant pour la guider que la volonté d'un père, qui l'aimait et voulait son bien sans doute, mais qui ne savait point comment parler au cœur de sa fille ; elle accepta ma proposition autant peut-être pour échapper au mariage que lui destinait son père, que par amour pour moi.

" Nous étions mariés. Au bout de trois jours il fallut nous séparer ; son père devait arriver dans le cours de la journée.

" Il avait été convenu, entre Eléonore et moi, qu'elle m'écrirait à St. Ours ; et au cas où son père serait inflexible, que j'irais dans les Etats-Unis gagner quelqu'argent.

" Le père d'Eléonore fut inflexible, il lui défendit de parler de moi. Elle n'avait pas osé lui déclarer notre mariage.—Ainsi je me décidai à quitter le pays.

" Trois ans après, au retour d'un long et pénible voyage que je fis, à bord d'un vaisseau baleinier, dans la mer pacifique, je revins à Boston, le cœur plein de joie et d'espérances. Par mon économie, mon travail, ma persévérance, j'avais réussi à amasser une somme de cinq cents piastres. Oh ! comme je saluai, avec des palpitations d'ivresse et de bonheur, le pavillon anglais qui flottait à l'artimon d'un trois mâts, qui sortait du port de Boston. Je croyais voir un navire venant de Montréal, comme on en voit quelquefois passer à Sorel..... Sorel ! mon pays, mon Canada, ma terre promise !

" Je ne restai à Boston que le temps nécessaire pour règler mes comptes avec les armateurs ; et dès le lendemain matin j'étais en route pour le Canada.

" Madame Deguise était morte, laissant une petite rente à ta mère qui demeurait dans le village de Sorel, en pension chez de braves ouvriers. Son

père l'avait chassée de chez lui, quand il apprit son mariage. Tu étais né, mon fils !.....

" Je restai deux mois à Sorel. Au bout de ce temps, je reçus une lettre de l'un des armateurs pour le compte duquel j'avais fait le voyage de la pêche à la baleine. Il m'offrait du service, comme second, à bord d'un navire qu'il expédiait au Cap de Bonne-Espérance, avec part dans les profits.

" L'offre était avantageuse, j'étais pauvre, le voyage ne pouvait durer que huit mois, tout au plus ; j'acceptai. Ta mère ne pouvait supporter l'idée de me voir partir. Nous eussions bien voulu faire célébrer notre mariage devant l'église, mais le curé exigeait le consentement de M. de M*** qui s'y refusait obstinément. Il fut donc convenu que nous attendrions l'âge de majorité de ma chère Eléonore et mon retour.

" Hélas ! nous ne devions plus nous revoir.

.....

" Les premiers jours de notre voyage furent assez beaux, mais le deuxième jour un vent du Nord-nord-ouest s'éleva avec violence. Nous eûmes une tempête qui dura deux jours. Le navire, qui était vieux, faisait eau en plusieurs endroits. Les pompes ne suffisaient pas ; il fallut se décider à quitter le navire. Par malheur, il ne restait plus que la petite chaloupe, la grande ayant été enlevée durant la tempête. On tira au sort pour savoir quels seraient les dix qui s'y embarqueraient. Deux de mes camarades et moi furent désignés comme devant rester sur le navire, qui ne pouvait tarder à s'enfoncer.

" Cependant, malgré notre effroyable position, nous ne perdîmes pas courage ni tout espoir. Nous fîmes un petit radeau, que nous avions solidement attaché avec des cordages.

" A peine nous étions nous éloignés de quelques arpents du navire, que nous le vîmes plonger en avant, puis se relever lentement ; un instant après, le pont, cédant à la pression de l'eau, se rompit avec un bruit sourd, une masse d'eau jaillit comme une trombe, toute la mature du navire trembla, puis il s'enfonça dans les abîmes pour ne plus reparaître.

" Toute la nuit suivante nous fûmes ballottés au gré des vagues ; notre petite voile blanche suffisait à peine pour nous diriger.

" Vers les deux heures de l'après-midi, nous crûmes distinguer un navire dans le lointain. C'en était un en effet ; c'était un brig anglais qui faisait route pour Calcutta. Il nous avait aperçus, et nous recueillit à son bord.....

" Je m'étais rendu utile durant le voyage. Le capitaine me proposa de me charger d'une pacotille qu'il voulait envoyer à Canton. J'achetai à Calcutta plusieurs caisses d'opium. Mon voyage à Canton fut heureux. Je vendis avec profit la pacotille que m'avait confiée le capitaine, ainsi que mon opium. Revenu à Calcutta j'y trouvai mon capitaine auquel je rendis compte de mes transactions. Il frêta une barque qu'il expédia à Manille ;

je m'embarquai comme subrécargue, avec un joli assortiment de marchandises que j'avais acheté pour mon compte. Je fus heureux ; et après avoir vendu ce que j'avais emporté, je pris à Manille passage sur un trois mâts Américain qui retournait à Boston, où j'arrivai, juste dix-huit mois après mon départ.

" Les armateurs, chez lesquels je me rendis en débarquant, me croyaient mort depuis longtemps. Ils n'avaient jamais entendu parler ni de mes compagnons laisssés sur le navire ni de moi, depuis notre naufrage.

" Ceux qui avaient quitté le navire naufragé dans la chaloupe, furent recueillis par un des vaisseaux de la compagnie des Indes qui retournait en Angleterre ; d'où ils revinrent à Boston rendre compte aux armateurs de ce qui leur était arrivé.

" Ma femme avait appris mon naufrage. La nouvelle s'en répandit à Sorel et dans la paroisse de St. Ours, avec celle de ma mort. Mon pauvre vieux père ne put supporter ce choc ; il était malade et cette funeste nouvelle hâta sa mort, qui arriva quelques mois après.

" Pendant douze mois, Eléonore fut inconsolable. Elle fit une grave maladie, qui la conduisit à deux doigts de la tombe.

" Son père profitant des terreurs de la mort, et de l'affaissement physique et moral de ma pauvre femme—ah ! c'est la dernière fois que je dois l'appeler ainsi,—lui persuada que notre mariage était nul ; que de continuer dans cet état, c'était un crime, un sacrilége !.....Ma bonne et sainte Eléonore, je te pardonne !.....Tu me croyais mort. Tu oublias notre mariage.... Pour rentrer dans les bonnes grâces de ton père, tu consentis à prendre pour époux un homme de son choix..... Ah ! je sais les pleurs que tes yeux ont versés !..... Assez, assez ! n'en parlons plus.

" Pierre, mon bon fils Pierre, tu la reverras..... ta mère."

.....

La lecture du mémoire de M. Meunier, dont nous venons de donner quelques fragments, occupa Pierre de St. Luc une partie de la matinée, et fit une profonde impression sur son esprit. La première partie du mémoire, écrite aux jours de jeunesse de M. Meunier, avait fait place, dans la seconde, à des réflexions plus sérieuses et plus solennelles. Cette seconde partie avait été commencée quelque temps après la mort de la seconde femme de M. Meunier, et terminée quelques semaines seulement avant l'époque où commence cette histoire. Nous faisons pour le présent grâce au lecteur de cette seconde partie, nous réservant, si les circonstances le requièrent, le droit d'en citer plus tard quelques extraits.

A mesure que Pierre de St. Luc, auquel nous conserverons ce nom, avançait dans la lecture du mémoire, il lui avait semblé entendre une voix de l'autre monde, lui parlant par d'audelà la tombe, et dont les paroles lui arrivaient, après s'être épurées au tamis du linceul mortuaire ; d'abord un peu

indistinctes, puis peu à peu plus graves, plus profondes, plus solennelles. Absorbé dans un saint recueillement, son âme avait, si je puis m'exprimer ainsi, spiritualisé les paroles de son père, les dépouillant de tout ce que la plume leur avait empreint de faiblesse humaine, pour n'y voir que l'expression d'une pensée divine, qui lui donnait, dans son père, une grande leçon et lui offrait un grand enseignement.

Pierre de St. Luc ne discuta pas les actions de l'homme ; il ne vit qu'un père ! Dans Eléonore de M***, il ne jugea pas la femme..... Cette femme, c'était sa mère ! Un fils ne juge pas sa mère !..... Ce serait un blasphème !

Son esprit ne s'arrêta pas un seul instant à questionner la suffisance des motifs qui avaient porté son père à lui cacher sa naissance et son nom : il l'avait voulu ainsi ; cela suffisait. Peut-être quelqu'un pourrait-il être à cet endroit un peu plus difficile que Pierre de St. Luc, et ne pas trouver les raisons du père Meunier suffisantes ; cependant quand on vient à considérer l'extrême jeunesse de Pierre, au moment où M. Meunier le fit venir à la Nouvelle-Orléans ; quand on considère qu'il aurait fallu dire à cet enfant : " que sa mère était la femme d'un autre," on conviendra peut-être qu'il pouvait répugner à l'homme d'ouvrir ainsi une plaie si profondément douloureuse. Plus le père tarda à s'ouvrir à son fils, plus il lui devint difficile de le faire. Plus tard M. Meunier contracta un second mariage ; alors il lui devenait impossible d'avouer l'existence d'une première femme, sans s'exposer aux conséquences pénales du crime de bigamie. Ce qu'il avait de mieux à faire, après avoir fait mal, c'était de se taire ; et il se tut.

Pierre de St. Luc, associant dans sa pensée l'image de son père et celle de sa mère, demeura longtemps plongé dans les plus profondes réflexions ; puis il plia avec soin le mémoire qu'il replaça dans la cassette, d'où il tira les lettres de sa mère. Il les prit dans ses mains ; et après en avoir examiné les cachets, il les baisa avec respect les unes après les autres, et les remit à leur place après les avoir lues.

Il était près de onze heures, quand Pierre de St. Luc se fit servir son déjeuner, qu'il prit sans dire un mot, et sans faire une seule question aux nombreux esclaves de la maison, qui venaient lui apporter, les uns un bouquet de violettes, les autres une corbeille de fruits, ou toute autre chose que ces bons serviteurs croyaient pouvoir lui faire plaisir.

—Où est Pierrot ? demanda-t-il, aussitôt qu'il eut fini son déjeuner.

—Li l'été couri voir c'te jiment savage, du laquelle tout l'imonde parlé tant ! répondit le vieux Jacques, qui arrivait de la cuisine.

Pierre fit un léger mouvement d'impatience, qu'il réprima presqu'aussitôt.

—Eh bien, Jacques, tu vas venir avec moi. Et il prit son chapeau et sortit avec le vieil esclave, qui le conduisit à l'endroit du cimetière où avait été enterré M. Meunier.

Agenouillé sur la tombe de son père, la tête nue et baissée sur sa poi-

trine, il demeura longtemps dans cette position, sans que les allées et venues continuelles des curieux et des visiteurs le dérangeassent un seul instant de sa profonde rêverie, et de la religieuse offrande que lui dictait sa piété filiale.

Quand il retourna à son logis il donna l'ordre de dire " qu'il n'était à la maison pour personne ;" se soustrayant ainsi à toutes les visites, qui ne cessèrent de lui arrriver tout le reste de la journée. Il était devenu tout d'un coup le héros de la Nouvelle-Orléans ; et c'était à qui irait lui en faire le compliment. Quelques-uns par amitié, plusieurs par devoir et le plus grand nombre par curiosité, comme toujours.

Il passa une partie de la nuit à écrire à chacun des gérants de ses diverses habitations, de lui envoyer au plutôt un état des différentes fermes, du nombre et de la conduite des nègres, et du montant de boucauts de sucre et de barils de melasse disponibles ; leur annonçant en même temps sa prochaine visite. Il écrivit aussi à tous les agents et courtiers de feu M. Meunier, les priant de venir le voir au plutôt pour régler leurs comptes.

CHAPITRE XXVII.

CABRERA.

Sir Arthur Gosford, après avoir fait tous les préparatifs nécessaires, n'attendait plus que Lauriot et ses hommes, pour se mettre à la poursuite de Cabrera. Sir Arthur de temps en temps regardait du côté de la rue Canal, puis reportait, impatienté, ses regards sur sa montre, dont l'aiguille marquait quatre heures. Deux voitures de louage attendaient devant la porte de l'hôtel St. Charles ; Trim était assis auprès du cocher, et Tom s'étendait complaisamment sur les coussins de l'une d'elles, ayant à côté de lui deux carabines, dont l'une remarquable par sa longueur et l'épaisseur de son canon, était un présent que le capitaine avait fait à Trim.

—Enfin ! les voilà, s'écria Sir Arthur, en prenant une caisse de pistolets et un superbe fusil à deux coups qu'il déposa dans le cabriolet à deux places, qu'il s'était réservé pour lui et Lauriot. En effet c'était Lauriot qui arrivait, accompagné de huit hommes de choix, armés de carabines et de pistolets.

—Montez dans ma voiture, M. Lauriot ; placez vos hommes dans celle-là, et partons, dit Sir Arthur.

—Allons, vous autres, montez vite ! nous sommes un peu en retard, nous n'avons pas de temps à perdre, cria Lauriot à ses hommes, tout en prenant son siége à côté de Sir Arthur.

—En route maintenant, et fouette cocher.

Le léger cabriolet de Sir Arthur partit au grand trot de son cheval, tandis que la voiture attelée de quatre vigoureux chevaux qui suivait par derrière, ébranlait le pavé sous le poids de ses roues.

La distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Carolton fut bientôt franchie.

—Qu'allons-nous faire maintenant, M. Lauriot ? lui dit Sir Arthur, aussitôt qu'ils eurent renvoyé les voitures.

—D'abord nous allons acheter des provisions et quelques ustensiles, pendant que quelqu'un ira faire préparer une embarcation, et nous traverserons aussitôt que possible.

—C'est bien, M. Lauriot, vous êtes le chef de l'expédition, et nous suivrons tous vos ordres, répondit Sir Arthur. Voici de l'argent pour acheter tout ce qu'il faudra. Je vais aller voir à l'embarcation.

Les emplettes furent bientôt faites, et, vingt minutes après, ces douze hommes débarquaient sur la rive opposée du Mississipi. Jusque là les difficultés n'avaient pas été grandes, mais ici elles commençaient. Ils ignoraient la route que pouvait avoir prise Cabrera, quoique tous fussent d'opinion qu'il était probable qu'il avait gagné les prairies. Il pouvait dans ce cas être passé par le bayou Latreille, qui prenait dans les cyprières, à deux lieues plus bas de l'endroit où ils étaient débarqués; peut-être par le bayou Goglu ; ou bien avait-il poussé plus haut, pour prendre le bayou Tigyon près de la paroisse St. Bernard ? Tous ces bayous sortaient des cyprières, qui se trouvaient en arrière de la deuxième ou troisième concession des terres sur le bord du Mississipi. Il était extrêmement difficile de pouvoir trouver la source de ces bayous à travers les bois et les cyprières, à moins de connaître parfaitement les sentiers qui y conduisaient. Lauriot connaissait assez bien le chemin qui menait au bayou Goglu, qui se trouvait presque en face de l'endroit où ils étaient débarqués, mais il ne connaissait pas les autres bayous. Ces trois bayous aboutissaient bien tous à la baie Barataria, mais il était de toute nécessité qu'ils sussent au juste, si Cabrera s'était bien embarqué pour les prairies. Il n'était pas impossible qu'il eut monté jusqu'au bayou Lafourche.

Lauriot ayant communiqué ces réflexions à Sir Arthur, il appela ses gens pour avoir une consultation. La plupart étaient d'avis de se rendre de suite au bayou Goglu, qui n'était pas à plus d'une lieue de là.

—Et toi, Trim, qu'en penses-tu ? lui demanda Sir Arthur.

—Moué pensé, y étez mieux de diviser nous en deux moqués, moqué pou bayou Latreille, moqué pou bayou Goglu. Moué conné bayou Latreille ; moué savé y avé piroques là, et au bayou Goglu itou.

—C'est bon, je crois que tu as raison, Trim, lui dit Lauriot : tu vas aller au bayou Latreille, et si là tu découvres quelque chose, tu viendras nous

chercher, car je ne connais pas ces chemins entre les deux bayous. Si tu ne penses pas que Cabrera soit passé par là, tu viendras nous rejoindre avec les hommes qui vont t'accompagner.

Trim, Tom et quatre hommes partirent pour le bayou Latreille. Ils portaient tous à leur ceinture une paire de pistolets, un *Bowie Knife*, et une carabine sur l'épaule. Sir Arthur, Lauriot et les autres prirent le sentier qui conduisait au bayou Goglu.

Le soleil était depuis quelque tomps descendu sous l'horizon, et les ombres de la nuit commençaient à se répandre sur la campagne. Trim se mit à la tête de son parti, et le conduisit, en suivant la rive du Mississipi, jusqu'à près d'une lieue plus bas que l'endroit où ils avaient débarqué ; de là il prit à travers les champs et alla droit au grand bois. Quand ils arrivèrent au bois, la nuit était tout à fait tombée, et l'obscurité de la forêt était si profonde, qu'ils avaient de la peine à distinguer à deux pieds en avant. Trim s'arrêta un instant, jeta un coup-d'œil rapide sur les différents arbres qui bordaient la lisière de la forêt, et satisfait de son examen, il s'enfonça dans le bois. Il n'y avait ni sentier, ni aucune marque qui semblât pouvoir lui indiquer son chemin ; cependant il marchait avec rapidité, droit en avant sans dévier à droite ni à gauche. Tom le suivait de près, et les autres étaient obligés de courir, pour ne pas s'en éloigner. Ils gardaient tous un profond silence. Après une quarantaine de minutes de marche à travers la forêt, Trim s'arrêta, prit une allumette chimique, et, la frottant contre la manche de son gilet, l'alluma. Il fit un feu de branches sèches qui, en quelques instants, jeta une assez vive lumière sur les arbres d'alentours.

—Que veux-tu faire, Trim ? lui demanda Tom.

—Moué voulé trouvé fourche des sentiers; lui répondit Trim à demi-voix, en lui faisant en même temps signe de parler moins haut.

Trim après avoir attentivement examiné le terrain, prit un tison et, éteignant les restes du feu avec son pied, fit signe aux hommes de le suivre. Il marchait en tenant près de terre le bout allumé de son tison. Chacun suivait en silence, sans trop savoir ce que Trim voulait faire. Ils ne tardèrent pas à arriver à un endroit où le sentier qu'ils avaient suivi depuis quelques instants, s'élargissait tout à coup et se trouvait coupé par un autre sentier à angle droit. Trim avançait lentement, examinant attentivement toutes les empreintes de souliers et de pieds nus, qui se trouvaient encore fraîches sur la terre humide. Après s'être assuré qu'aucune trace récente ne gagnait dans le sentier transversal, il fit signe à Tom de se baisser, pour examiner deux traces de bottes, dont l'une était beaucoup plus large que l'autre, venant du nouveau sentier.

—Je vois bien deux traces, mais ce sont celles de deux hommes, il n'y a pas le pied d'une fille là, dit Tom.

—Non, pas fille ; mais vois-ti cti pied là ? y l'été pu piti que l'autre, pour-

quoi l'y l'été plus enfoncé ? L'y portait qué chose, peut-être mamselle Sara ?

—C'est possible, Trim, mais ce n'est pas sûr ; qu'allons-nous faire ?

—Nous va allé droit à la cabane du vieux Laté ; son la cabane y l'été sur bord du bayou Latreille.

Ce vieux Laté était un pêcheur qui avait fixé sa demeure à l'entrée du bayou Latreille. Il avait toujours quatre à cinq pirogues à l'usage des chasseurs et des jeunes gens, qui venaient passer quelques jours en parties de pêche, desquels il était généreusement payé pour l'hospitalité qu'il leur donnait ou pour les pirogues qui leur prêtait. Trim savait bien cela, et c'est ce qui lui causait quelques doutes, à l'égard des marques de bottes qu'il avait découvertes ; elles pouvaient être celles de quelques chasseurs ou pêcheurs, qui auraient récemment visité le vieux Laté.

—Nous n'avons pas besoin de tant nous embarrasser de ces empreintes de pieds, dit Tom ; nous n'avons qu'à nous informer du vieux Laté, il nous dira s'il a vu passer par ici un homme et une jeune fille.

—Vieux Laté, pas dire rien, reprit Trim ; lui conné comment gardé son langue, quand payé pou pas parlé !

—Eh bien, nous le payerons pour qu'il parle.

—Whist ! continua Trim en clignant un œil, vieux Laté fin renard. Lui pas disé si Cabrera l'été passé ; non, moué conné trop bien vieux Laté, lui l'été un contrebandier.

—Dans ce cas, en avant et marchons, nous prendrons d'autres moyens.

Bientôt Trim qui avait pris le devant et marchait au pas accéléré, s'arrêta pour donner le temps à ceux qui le suivaient d'approcher.

—Voyez-vous ti c'te lumière à travers le bois ? c'est là été cabane du vieux Laté.

—Voici ce que nous allons faire, dit Tom à voix basse : Trim et moi nous irons droit à la cabane, dans laquelle nous entrerons ; vous autres, vous vous placerez de manière à ne laisser personne sortir de la cabane ou en approcher, sans que vous puissiez examiner leur mouvements.

—C'est bon ça, continua Trim, surtout faut li veiller à les pirogues, pou que personne emmené li. Les pirogues li l'été sur bord du bayou, à la porte de la cabane.

Tom et Trim prirent ensemble les devants, marchant avec précaution pour ne pas faire craquer les branches sous leurs pieds ; les quatre autres suivaient à une douzaine de pas par derrière. Quand ils débouchèrent du bois, la cabane n'était qu'à un demi-arpent, dans une espèce de défriché ; on pouvait la distinguer à la demi-clarté que répandaient les étoiles, qui brillaient sur un ciel pur et serein.

—Ah ! dit Tom, on peut voir ici au moins ; ce n'est pas comme dans ce maudit bois, où il fallait tâter son chemin pour ne pas se briser la tête sur les arbres !

—Chut ! pas parlé si fort ? il été bon nous voyé par la fenêtre si y avé beaucoup personnes dedans cabane.

Trim regarda quelques instants par la fenêtre, et après s'être assuré qu'il n'y avait que le vieux Laté et sa femme, tous deux assis auprès d'un bon feu de cheminée, il dit à Tom : " entrons."

—Bonjour, M. Laté ; bonjour, madame.

—Bonjour, monsieur. Tiens, c'est toi Trim ! et où vas-tu donc ? Asseyez-vous monsieur, dit Laté, en présentant un banc à Tom, et montrant à Trim un quartier de bois au coin de la cheminée.

— Nous allons faire un tour à la chasse, monsieur, continua Tom ; on dit qu'il y a bien des canards ?

—Mais oui, pas mal.

—Avez-vous eu beaucoup de visites dernièrement ?

Le vieux Laté jeta un coup-d'œil rapide sur Tom et Trim et répondit avec assurance.

—Non, nous n'avons eu personne depuis une dizaine de jours.

—Mais si fait, ajouta la vieille avec cette indiscrétion si particulière au sexe ; tu oublies ces deux messieurs qui sont venus ce matin, avec cette jeune.....

Le vieux Laté lança à sa femme un regard qui l'arrêta tout court.

La vieille reconnut qu'elle avait fait une bêtise, et croyant la réparer, elle ajouta :

—Ah ! c'est vrai, c'était la semaine passée !

Tom regarda Trim, qui lui fit un clin-d'œil.

—Mais, s'il n'est venu personne depuis plusieurs jours, continua Tom, comment se fait-il qu'il y ait tout près de la cabane, des marques de bottes encore fraîches ?

—De bottes ?

—Oui, de bottes ! Il y en avait deux bien distinctes, l'une plus petite que l autre.

—Vous me surprenez, répondit le vieux Laté avec une indifférence assez bien jouée ; il faudrait qu'il fut venu quelqu'un pendant que nous étions allé à la pêche, ma femme et moi ; car je vous assure que je n'ai pas vu une âme depuis plus d'une semaine.

—Quand donc êtes-vous revenus de la pêche ?

—Ce soir tout tard. A propos, vous me faites penser à aller chercher le poisson, que j'ai laissé dans la pirogue, excusez-moi un instant.

En disant ces mots, le vieux Laté se leva pour sortir. Trim tisonna le feu dans la cheminée, et y jeta quelques branches sèches. Trim qui soupçonnait quelque chose dans la sortie du vieux Laté, le suivit presqu'aussitôt qu'il fut hors de la cabane. Il remarqua qu'il avait pris un bout de planche, qu'il traînait après lui. L'idée vint à Trim que le vieux cherchait à effacer

quelque chose, à la manière particulière dont il dirigeait la planche, et rentrant aussitôt dans la cabane, il en resortit avec un tison allumé. En deux pas il fut auprès des pirogues ; promenant son tison en l'agitant pour lui faire donner plus de clarté, il put distinguer l'empreinte toute fraîche encore d'un petit soulier de femme.

—Ah ! ah ! M. Laté, dit Tom qui avait suivi Trim, et qui avait aussi remarqué l'empreinte du petit soulier, à côté de celles des bottes, voici les mêmes traces que nous avons vues dans le bois, seulement qu'il y a aussi celles d'une femme ou d'une fille ! Pourquoi nous avez-vous dit qu'il n'était venu personne ?

—Je vous assure que je n'en ai pas vues ! et ces traces, je ne les avais pas remarquées.

—Vraiment ! allons, pourquoi faire tant de mystère ? est-ce que par hasard vous auriez intérêt à cacher leur visite ? Allons donc ! ne dirait-on pas que ce sont des criminels qui se sauvent, plutôt que d'honnêtes personnes qui s'en vont à la chasse ou à la pêche ? Serait-ce même des pirates, ils ne prendraient pas plus de précautions pour se cacher.

Tom, en prononçant ces dernières paroles d'un ton indifférent, n'en avait pas moins suivi attentivement sur la physionomie du vieux Laté, dont la figure était éclairée par le tison allumé que Trim tenait élevé, l'impression de surprise et d'anxiété qu'elles y causèrent.

—Ma foi, je ne sais ce que vous voulez dire ; croyez-moi, si vous voulez, mais je vous jure que je n'ai vu aucun étranger depuis plus d'une semaine ; répondit le vieux Laté avec assez d'aplomb.

—Ne jurez pas, M. Laté, ne jurez pas... Sont-ce là toutes vos embarcations ? je n'en vois que trois, je croyais que vous en aviez quatre à cinq.

—Qui vous a dit cela ?

—C'est Trim.

—Oui ! j'en avais quatre cet automne, mais j'en ai détruit une qui était trop vieille ; vous en voyez encore les restes là, sur la côte.

Trim s'approcha et dit quelques mots à l'oreille de Tom, et partit en courant, dans la direction du bois, par où ils étaient venus.

Le vieux Laté suivit quelque temps Trim des yeux, mais ne fit aucune question.

—Vous nous prêterez bien vos embarcations, M. Laté, continua Tom.

—Impossible !

—Comment, impossible ?

—Elles sont toutes engagées. Elles sont loués à des messieurs que j'attends demain.

—Mais nous reviendrons demain.

—Impossible, je vous assure. J'en suis vraiment fâché. Si vous voulez attendre jusqu'après demain matin, vous pourrez en avoir une.

—Il sera trop tard !

—Trop tard ? et pourquoi ? vous ne pensez pas que tous les canards partiront demain ?

—Qu'ils partent ou ne partent pas, j'ai besoin de ces embarcations cette nuit même, vous ne me les refuserez pas, j'espère ; vous ferez votre prix et je vous payerai.

—Je vous ai déjà dit que c'était impossible.

—Oui dà ! Nous verrons.....puis élevant la voix de manière à être entendu par les hommes de police qui s'étaient couchés à plat ventre dans l'herbe, " je vous dis que j'ai besoin de ces embarcations et qu'il ne faut pas que personne les touche avant moi."

Le vieux Laté ne répondit rien d'abord, il pensa en lui même aux moyens d'empêcher Tom de s'emparer des embarcations sans user de violence, sentant d'ailleurs qu'il n'était pas en mesure de résister à Tom, dont la taille annonçait une force non commune. Après quelques instants de réflexion, pendant lesquels il avait arrangé ses plans pour priver Tom de l'usage de ses embarcations, il lui dit avec un ton d'assez bonne humeur :

—Eh ! bien, monsieur, s'il vous en faut absolument une, nous allons en parler à ma vieille ; et ce qu'elle dira, décidera la question.

—A la bonne heure, M. Laté, j'aime à vous entendre parler raison comme ça.

—Vous voyez bien que ce n'est pas par mauvaise volonté. Si vous voulez entrer et fumer une pipe auprès du feu, vous pourrez en parler à ma femme. Tenez, emportez cette brochetée de dorade, et je vous suis avec le reste.

En ce moment la marée, qui se faisait sentir jusque là, baissait depuis quelque temps, faisant un courant assez sensible dans le bayou. Tom n'eut pas plutôt tourné le dos pour regagner la cabane, que le vieux Laté poussa à la hâte chacune des embarcations dans le courant, et ne tarda pas à retourner à sa cabane, où il arriva avant que Tom se fut assis auprès d'un bon feu, qui pétillait dans la cheminée.

Quand le vieux Laté entra, sa physionomie dénotait la satisfaction qu'il éprouvait à la réussite de son stratagème.

—Tiens, ma femme, dit-il, voilà le poisson ; que dis-tu si tu nous en faisait cuire quelques uns, je me sens de l'appétit ; peut-être aussi que monsieur en mangerait ?

—Pas d'objection, répondit Tom.

—A propos, mais où est allé Trim ?

—Oh ! pas loin, au bayou Goglu. Y a-t-il loin d'ici au bayou Goglu ?

—Pas absolument ; à peu près une demie-lieue, pour celui qui connait le racourci. Mais qu'est-il allé faire au bayou Goglu ?

—Chercher mes compagnons ; et si vous n'avez pas d'objection à pré-

parer à souper pour douze personnes, nous serons fort aise de profiter de votre hospitalité.

—Douze ! Mais vous n'allez pas à la chasse, sûrement ?

—Oui, à la chasse ; et à la chasse d'un fameux canard encore ?

Le vieux Laté et la vieille échangèrent un regard rapide.

Pendant que le souper se préparait, Tom fumait tranquillement sa pipe, certain que les embarcations étaient en sûreté sous la surveillance de ses hommes ; tandis que de son côté le vieux Laté n'était pas moins sûr que le courant en prendrait soin. Ainsi tous deux restèrent à fumer près de la cheminée.

G. B.

(*A continuer.*)

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE ROME.

(SUITE.)

Avant de présenter la suite de mes considérations sur la destinée providentielle de Rome, j'ai un douloureux tribut à offrir à la mémoire de l'illustre prélat dont j'ai rappelé plusieurs fois le nom, et à qui je dois l'idée primitive et quelques-uns des matériaux de ce travail. La mort vient d'enlever Mgr. Gerbet à l'Église et aux lettres. Le nom et les œuvres de cet homme, l'une des plus belles intelligences qui aient brillé dans notre siècle, ne sont pas assez connus dans ce pays. Et pourtant depuis quelques années, il pouvait être regardé comme le plus grand écrivain alors existant. Nul autre auteur vivant ne peut présenter des écrits d'une profondeur et d'une originalité de vues, et d'une magnificence de style qui égalent ceux qu'il lègue à l'admiration de notre temps et à celle de la postérité. Les considérations sur l'Eucharistie et la Pénitence, l'Esquisse de Rome chrétienne, les importants articles insérés dans l'*Université Catholique*, les *Instructions pastorales* publiées à Perpignan sont des chef-d'œuvres qui révèlent le génie le plus élevé. Là la philosophie religieuse la plus profonde apparaît revêtue de la plus magique poésie : on a dit de lui que c'était un Platon chrétien. A cette haute intelligence, se joignait chez lui la beauté d'une âme qui se montre partout dans ses écrits, mais qui se décèlait avec un charme inexprimable à tous ceux qui ont eu le bonheur d'être en relation avec lui. J'ai à remercier le Ciel de m'avoir fait cette faveur. Il habitait la ville sainte à l'époque où je l'ai visitée. D'heureuses circonstances me mirent en rapport

avec lui dès les premiers jours de mon arrivée à Rome ; et pendant trois mois je l'ai vu habituellement. J'ai visité avec lui St. Pierre l'entendant me redire les mystères que recèlaient les merveilles qui frappaient mes yeux. Assis à ses côtés, sur les ruines de Rome antique, j'écoutais avec émotion ses paroles m'exprimant les impressions que lui causait la ville éternelle, impressions que plus tard il devait consigner dans son livre, malheureusement resté incomplet. J'ai reçu dans les nombreux entretiens que j'ai eus avec lui de vives lumières sur les plus hautes questions. Ses paroles étaient un enseignement qui ouvrait les aperçus les plus vastes sur les sujets qu'il traitait. Et de toute vérité qu'il exprimait, il faisait sortir sous une forme ravissante un sentiment utile et délicieux au cœur. Nul souvenir de mon voyage à la terre européenne n'a plus habité dans mon âme que celui de mes relations avec cet homme qui attirait à un degré plus haut encore que l'admiration pour son génie, l'affection pour sa gracieuse bienveillance et une estime produisant l'édification pour ses vertus, toutes voilées qu'elles étaient sous la plus humble simplicité. La mort rend aujourd'hui ce souvenir bien douloureux ; elle m'a fait un devoir de l'exprimer en cette circonstance. En regrettant de ne pouvoir parler de lui plus longuement et plus dignement, je souhaite que ces faibles paroles puissent inspirer le désir de lire ses écrits : on y trouvera la justification de l'hommage que j'ai voulu rendre à son nom.

V.

TRANSFORMATION DE ROME.

Les monuments anciens qu'on retrouve à Rome ne donnent pas tous le triste enseignement de la caducité des choses terrestres. Un certain nombre d'entre eux font entendre des accents qui réjouissent l'âme. Ils forment une lyre sur laquelle résonne le chant de l'espérance, ils promettent l'immortalité et ils donnent le secret de l'acquérir ; ils ne disent pas ainsi que les autres comment on périt, mais comment on se régénère. Vous voyez debout quelques-unes de ces merveilles qui décoraient Rome antique. Pourquoi ne sont-elles pas tombées en poussière comme tant d'autres ? C'est que la croix les surmonte et qu'elle leur a donné quelque chose de cette vertu qu'elle possède de rester immobile au milieu du bouleversement du monde. *Stat crux dùm volvitur orbis.*

Oui la Religion s'est emparée de plusieurs de ces édifices, elles les a consacrés et depuis il semble que la main du temps n'ait plus de pouvoir sur eux.

Mais d'ailleurs cette transformation de monuments de Rome payenne en

sanctuaires chrétiens, ou de repaires de vice en institutions religieuses, est par elle-même un fait qui exprime matériellement tout ce qu'est Rome dans l'idée de la Providence, et l'Église dont elle est la métropole. *Instaurare omnia in Christo.* C'est là la devise du Christianisme principalement réalisée dans la ville éternelle. Voyons-en quelques exemples.

Descendez le Capitole. Sous l'emplacement du fameux temple de Jupiter était cette prison Mamertine qui avait reçu tant de rois vaincus. Eh bien! l'orgueilleux édifice du premier des dieux n'existe plus, mais l'obscur asile des captifs de Rome subsiste aujourd'hui tel qu'il était quand l'ont habité Jugurtha et Persée. C'est qu'un jour il reçut d'autres prisonniers. Ceux-ci s'appelaient Pierre et Paul. Aujourd'hui il n'est pas d'oratoire plus fréquenté à Rome : les fidèles viennent y prier les illustres apôtres et boire à la source miraculeuse que St. Pierre fit jaillir en ce lieu aride pour baptiser les gardes qu'il avait convertis.

Sur cette même place du *forum*, plusieurs temples antiques ont été changés en églises. A l'endroit où Curtius se dévoua aux dieux infernaux est l'Église de Ste. Marie Libératrice, sur le frontispice de laquelle on lit ces mots : *A pœnis inferni, libera nos.*

Vous rappelez-vous cette Ile du Tibre, où dans les maladies épidémiques on venait vénérer le Dieu de la Santé, Esculape? Eh bien! là même s'élève un des plus magnifiques hôpitaux de Rome, consacré à un saint célèbre par son dévouement aux malades, et les guérisons miraculeuses qu'il opéra, St. Jean de Dieu.

Voyez maintenant ces obélisques, ces enfants du vieil Orient, qui après avoir gardé les tombeaux des Pharaons sont venus se placer sur ceux des Césars : aujourd'hui, ils sont à la porte des Églises de Rome; ils se dressent devant les sépulchres des martyrs, et surmontés d'une croix, ils proclament le triomphe du Christianisme sur la superstition Égyptienne et le faste Romain.

Et cette colonne Trajane sur laquelle s'élève la statue de Saint Pierre! Qui eut dit, s'écriait Lady Morgan, " que cette colonne, chef-d'œuvre de l'art antique, destinée à immortaliser le vainqueur des Parthes, eut fini par porter un Juif." Ce mot dit plus qu'elle n'en pensait. De même la statue de St. Paul a consacré et glorifié la colonne antonine.

Mais voici le Panthéon, ce chef-d'œuvre de l'architecture Romaine, si imposant par sa forme, si significatif par l'idée qu'il figure, et dont le plus bel éloge qu'il ait reçu est d'avoir été jugé digne d'être porté dans les airs par Michel-Ange pour devenir la coupole de la Basilique de Saint Pierre. La cité-reine n'avait subjugué toutes les nations qu'en adoptant tous leurs dieux; après avoir enlevé à tant de peuples leur indépendance politique, elle leur enlevait ce qu'il y avait de plus haut dans leur nationalité, en glorifiant

comme ses protecteurs propres les dieux qui les avaient livrés à sa domination.

Le Panthéon est le monument le mieux conservé de Rome antique. Dépouillé déjà par les barbares de ses ornements, longtemps solitaire, plein de deuil et de silence, tout-à-coup il voit la foule se presser encore dans son sein, il entend des hymnes retentir dans ses murs ; il attendait la mort et il sent en lui une vie nouvelle. Qu'est-ce donc ? C'est qu'à la place de la statue de Jupiter vengeur, Rome vénère une Croix sur un autel. L'édifice dédié à tous les Dieux, a été consacré à Marie et à tous les Saints. " Quel " sujet de réflexions philosophiques et religieuses, dit de Maistre. La capi- " tale du Paganisme était destinée à devenir celle du Christianisme, et le " temple qui dans cette capitale, concentrait toutes les forces de l'idolâtrie, " devait réunir toutes les lumières de la foi, tous les Saints à la place de " tous les Dieux, c'est-à-dire de tous les démons ! "

Montons au Capitole, c'est le siége de la domination romaine : là s'élevait ce fameux temple de Jupiter vers lequel les généraux de retour de leurs victoires, montaient pour en faire hommage ; toutes les traces de gloire et de sang qui avaient marqué chez tant de nations les pas de la fortune de Rome, venaient se réunir au pied de l'autel Capitolin. Que voyez-vous à sa place aujourd'hui ? Une Église dédiée à la créature la plus glorifiée par le Ciel, parce qu'elle a été la plus humble sur la terre ; une Église dédiée à Marie sous le nom d'*Ara Cœli ;* et ce sanctuaire, il est desservi par les religieux qui font de la pratique de la pauvreté et de l'humilité l'objet propre de leur Institut. Quel contraste !

Une tradition rapporte qu'Auguste ayant consulté la Sybille Tiburtine, son successeur reçut pour réponse que le moment était arrivé qu'un enfant hébreu allait exercer son empire sur les dieux eux-mêmes, et qu'alors l'Empereur établit au Capitole un autel portant cette inscription : *Hæc est ara primo geniti Dei.*

On conserve dans ce sanctuaire de Marie une ancienne figure de l'Enfant Jésus, la plus vénérée de toutes les images du même genre qui sont à Rome ; chaque année aux fêtes de Noël on l'expose dans une crèche près de laquelle sont représentés Auguste et la Sybille.

Ainsi le Christianisme a transporté au Capitole, sur ce sommet plus fier que tous les palais, l'étable que le dernier des esclaves n'aurait pas voulu pour demeure ; à la place de l'exaltation de l'homme, l'abaissement de Dieu, c'est-à-dire, la plus forte leçon d'humilité donnée au lieu où a dominé le plus grand orgueil.

Du mont Capitolin, passons à la colline voisine, le Palatin, c'est là que s'élévait le palais des Césars. Les pays les plus riches en objets de luxe avaient été mis à contribution pour en décorer les appartements. On avait enlevé à la Grèce l'élite de ses statues, et à l'Asie la fleur de ses marbres ; les

murs étaient incrustés de pierres précieuses. Qu'est-ce que tout cela est devenu ? Voyez-vous ces ornements du palais des maîtres du monde, qui faisait l'orgueil de Rome ? On les met sur un vaisseau et où les transporte-t-on ? A Carthage. Les dépouilles de Rome à Carthage !..... O vicissitude humaine ! Oui Genséric a enlevé au palais des Césars toutes ses richesses ; Carthage se vengeait par le bras du Vandale qui en avait fait sa patrie. Elle répondait par le *delenda Roma* du barbare au *delenda Carthago* du vieux Caton.

Les siècles ont continué l'œuvre de la dévastation du palais impérial. N'étant devenu qu'une ruine immense, ses débris ont servi de matériaux pour réparer ou pour rétablir un grand nombre d'Églises, dédiées à l'honneur de ces martyrs dont les empereurs avaient fait tomber les têtes. Et aujourd'hui qu'est devenu le mont Palatin ? Ce qu'il était du temps d'Evandre. Rappelez-vous Virgile et le vers de Tibulle :

Sed tunc pascebant herbora Palatia vaccæ.

Celui de Properce :

Ante Phrygen Œneam, collis et herba fuit.

Collis et herba : Voilà ce qu'était le Palatin avant la fondation de Rome, voilà ce qu'il est aujourd'hui, c'est la colline la plus abandonnée de Rome, tout y rappelle le désert, jusqu'à ce palmier placé là tout exprès pour les peintres et les poëtes, comme le disait Châteaubriand rêvant sur les ruines du Palatin du milieu des ruines du Colysée.

Mais la religion est encore intervenue ici pour consacrer ce théâtre de la grandeur et de la chute des Césars. Sur l'emplacement de leur palais s'élève le couvent de Saint Bonaventure, où habite encore la pauvreté de l'ordre séraphique. Un chemin de croix conduit à ce monastère. Partout Rome chrétienne se montre accomplissant sa mission de transformation et présentant ces admirables contrastes, comme de hautes leçons morales et de douces émotions poétiques.

Nulle part la ville éternelle ne fait entendre cet enseignement plein de grandeur et de charme avec autant de force qu'au milieu des restes du plus beau monument de l'antiquité, le Colysée. On frissonne au souvenir des horreurs qu'il rappelle. C'est le théâtre le plus ignominieux pour l'homme ; c'est là qu'il est descendu jusqu'à la brutalité de la bête féroce, et c'est aussi la scène la plus glorieuse pour l'humanité ; là elle a montré une grandeur morale qui l'élève à une dignité céleste. J'ai parlé des bourreaux, je dirai un mot des victimes.

La première fois que j'ai visité le Colysée, c'était le jour de la fête de St. Ignace. Cet illustre évêque d'Antioche, qu'on prétend avoir été un des enfants caressés par Jésus-Christ, avait été condamné à être dévoré par les bêtes. Il avait écrit ces sublimes paroles : je ne désire rien de ce qui se voit

sur la terre ; je veux trouver Jésus-Christ : que je sois livré au feu, à la croix, aux bêtes, qu'on broie mes os, qu'on coupe mes membres, que tous les supplices viennent fondre sur moi, peu m'importe pourvu que je jouisse de Jésus-Christ. Quand il entend rugir les lions, il s'écrie : je suis le froment du Christ, que je sois moulu par la dent des bêtes, afin que je sois trouvé un pain pur : *Frumentum Christi sum dentibus bestiarum motar, ut panis mundus inveniar.*

Dans le jour où l'Église rappelait son supplice ; à l'endroit même où il s'était opéré, je répétais ces paroles surhumaines, et je me rappelais l'héroisme du saint vieillard répandant son sang pour le Christ. Mais bientôt mon imagination me représenta des cohortes de martyrs m'apparaissant vêtus de blanc et la palme à la main et me disant : et nous aussi en ce lieu même nous avons confessé notre foi au milieu des plus cruels supplices : la terre que tes pieds foulent est toute imprégnée de notre sang. Je suis tombé à genoux et j'ai vénéré ce sol consacré par la foi et l'amour portés au plus haut degré ! Voilà la première impression que j'ai reçue au Colysée.

Je devais en éprouver une autre plus forte encore.

Bien souvent j'avais erré sous les arceaux de ses vastes portiques ; je m'étais assis au milieu de son arène ; j'avais visité le monument dans toutes ses parties ; c'était ma promenade favorite ; j'y passais des heures entières. Mes sens et mon âme trouvaient dans la vue du Colysée et dans les souvenirs qu'il rappelle une jouissance pleine de charme et de grandeur. Dans les jours, et ils sont fréquents à Rome, où la ville des Césars et des Papes, m'avait donné dans quelques-unes de ses ruines fameuses ou de ses sanctuaires pleins de grâces, quelque forte émotion, qui exaltait toutes les puissances de mon âme, j'aimais sur le soir à venir y associer l'impression de l'aspect et des réminiscences du Colysée. La corde de la lyre du cœur que ce lieu touchait complétait la délectable harmonie des sentimens qui vibraient au dedans de moi. Le Ciel secondant les inclinations de mon âme, m'avait réservé ma plus magnifique jouissance au Colysée, pour le jour où j'avais éprouvé d'ailleurs les plus touchantes émotions que Rome peut présenter à un cœur chrétien.

C'était le Vendredi-Saint, jour où toutes les puissances d'une âme chrétienne se trouvent si exaltées à Rome. Il était neuf heures du soir..... je quitte ma demeure, l'âme remplie des sentiments de la grande et sainte journée, je traverse seul et dans le silence quelques rues de Rome, et je passe sous les arcs majestueux de ce qu'on nomme la Basilique de Constantin. Me voici devant le monument. La lune dans son plein, répandait sur cette immense ruine sa magique lueur ; j'entre dans l'arène ; j'avais espéré y être seul ; à ma grande surprise, j'y vois beaucoup de monde rassemblé. Était-ce pour un but religieux ? Non. C'étaient des étrangers qui voulaient jouir de l'aspect du Colysée au clair de la lune. Rien en effet de

plus enchanteur que ce spectacle. Dans la soirée que je rappelle j'en ai joui dans toute sa splendeur.

La lune au milieu des étoiles dominait le Ciel. De l'arène où se dessinaient avec un bel effet les ombres de ces masses gigantesques, l'astre des nuits nous présentait des phénomènes variés suivant que nous nous approchions ou que nous nous éloignions des murs. Quelques fois il rasait leur extrémité au milieu des plantes qui végètent sur leurs sommets, quelques fois il apparaissait remplissant une des ouvertures supérieures avec un effet saisissant ; ou bien ses rayons tombant sur les murs noircis par les ans répandaient çà et là une demi-lueur mystérieuse. En même temps on voyait des hommes en grand nombre marchant sur les hauteurs de l'édifice, et quelques fois s'arrêtant ; on eut dit les ombres des anciens spectateurs de l'amphithéâtre. Puis apparaissaient tout-à-coup des lumières sur les sommets des ruines : elles disparaissaient et revenaient avec rapidité. C'étaient les flambeaux des guides des voyageurs à travers les sombres corridors du large édifice.

Et moi aussi je veux monter sur cette hauteur : je la trouve plus élevée que jamais en gravissant ces escaliers à tant de degrés. De quelle vue l'on jouit, du point le plus haut qu'il soit possible d'atteindre avec sécurité ! Quel ensemble de ruines qui sont là pour former la ceinture et les avenues du grand monument ! C'est le temple de Romulus, la Basilique de Constantin, le forum, l'arc de Septime-Sévère, de magnifiques colonnes détachées, l'arc de Titus, les restes du jardin des Césars sur le Palatin. Et tout cela revêtu de cette lueur mystérieuse de la lune ! Non, on n'exagère pas les effets de cet astre sur les ruines. Les phénomènes que sa lueur formait à l'intérieur du monument, apparaissaient plus variés encore de la hauteur où j'étais placé, qu'au bas de l'arène. Toutes les parties de l'édifice, les loges, les terrasses, le *podium*, etc., recouverts d'une teinte admirable se dessinaient dans toute leur forme à nos regards ravis.

Quelle jouissance pour mes yeux, je venais de recevoir ! mais malheur à à celui qui du haut du Colysée ne sait que voir. L'esprit dans ce lieu a une part incomparablement plus large que les sens. Tous les souvenirs qu'il rappelle accouraient en foule à mon âme. Je cherchais à rendre quelques-unes de mes impressions. Mon cœur débordait d'émotion et voulait un épanchement. J'avais rêvé quelque temps seul, mais il me fallait lier conversation avec quelques voyageurs qui contemplaient auprès de moi le spectacle qui se déroulait à mes yeux ! — Quel peuple, dit l'un d'eux. Comme ses idées étaient grandioses ! Comme sa main était puissante ! A quelle hauteur s'était élevée cette société, puisqu'à côté de ses ruines mêmes, les constructions modernes me semblent mesquines ! — Non pas, lui dis-je aussitôt. Regardez de ce côté, il est un dôme surmonté d'une croix qui brille sous les rayons de l'astre que nous admirons. C'est St. Pierre, édifice qui surpasse

par ses dimensions, la beauté de sa forme et la hardiesse de sa construction tous ceux de Rome antique. Mais d'ailleurs cette force que vous admirez, cette puissance d'action dont vous voyez la magnifique expression, est sous un autre rapport le monument de la dégradation et de l'opprobre du peuple romain. — Comment cela ? me fut-il répondu. — Vous savez quelle était la destinée de cet édifice. C'est ici qu'avait lieu cette incroyable monstruosité, les combats des gladiateurs. Sous ces degrés que vous voyez là-bas étaient les loges des bêtes féroces destinées à dévorer les hommes. De ce côté près de la porte principale était l'autel sur lequel on immolait des victimes humaines avant de commencer les jeux. Quelle cruauté, quelle affreuse dégradation de l'homme, de la société, me rappelle cet édifice ! Que de sang a coulé dans cette arène ! De combien de cris d'une joie atroce ces murs m'ont-ils fait entendre l'écho ! Oh ! pour moi, ce n'est pas ici que je trouve Rome ancienne, belle et glorieuse.

Et sans donner le temps d'une réplique à mon interlocuteur, car je tenais à émettre quelques-unes des idees chrétiennes que ce jour et ce lieu m'inspiraient, j'ajoutai : — Ce ne sont pas seulement des hommes appartenant à la dépravation antique, dont le sang a rougi cette enceinte. Une société sublime par sa morale et son dévouement s'était formée au sein de l'Empire romain. L'immoralité païenne se sentait insultée de la vertu des chrétiens. On a persécuté ceux-ci pendant trois siècles par les chevalets, les roues, les lames de fer rougies, les scies, les grils ardents, par les plus horribles supplices que l'on puisse inventer. Mais c'est ici, dans ce lieu même, que la persécution a été la plus acharnée. Le peuple entier y prenait part. Que de fois ce mot y a retenti : *les chrétiens aux lions* !

—Le courage des martyrs me frappe, me dit mon compagnon, mais je l'admire avec réserve. Pour en venir là, il faut avoir fait abnégation de sa raison, car c'est agir sans convictions. — Les chrétiens n'étaient pas convaincus, repris-je avec vivacité ! — On est convaincu que de ce qu'on comprend ; les martyrs mouraient pour des mystères impénétrables à leur raison. — Dites-le moi, monsieur, trouverez-vous déraisonnable l'homme sans éducation, qui, malgré tous les sens et les idées de son intelligence, croit sur l'autorité au système du monde tel que l'explique une science qu'il ne comprend pas. Oh ! que de choses vous et moi, nous croyons sans les comprendre ! mais laissons cette considération.

Voulez-vous savoir comment s'explique le mystère des chrétiens immolés dans ce Colysée. Regardez au milieu de l'arène, voyez-vous cette grande croix qui domine cette enceinte, que rappelle-t-elle ? A pareil jour une croix était dressée à Jérusalem sur le sommet du Calvaire. On y avait cloué un homme qui se disait fils de Dieu et qui avait prouvé sa mission par les plus éclatants miracles. Sa mort a été accompagnée de prodiges éclatants au ciel et sur la terre, prodiges attestés par ce Proconsul de Rome qui avait

condamné le Christ à mort, et qui ont été consignés dans les annales de l'Empire conservées sur ce mont, en face de nous, le Capitole. Jésus s'était donné comme le rédempteur attendu par toutes les nations. Il venait arracher à la justice divine les hommes coupables et descendus à ce degré de crime que nous rappellions tout à l'heure, en évoquant les souvenirs de ce monument. La veille de sa mort le Christ avait dit : personne ne peut donner une plus grande preuve d'amour à ceux qu'il aime que de mourir pour eux. Cette parole, les martyrs en comprenaient le sens admirable. Leur cœur s'enflammait à la pensée de l'amour que Jésus leur avait témoigné sur la croix. L'amour se paie par l'amour, le sang par le sang.

Et quant à nous, hommes de cet âge, ce serait ici dans ce lieu moins qu'ailleurs que nous devrions émettre des doutes sur la foi qui a été le principe de leur martyre, et que ce martyre même a fait propager si rapidement.

Pour donner la plus forte démonstration de la divinité de celui dont les chrétiens professent la doctrine, je n'ai qu'à faire parler ce monument. Écoutez : une voix va sortir et de toutes les pierres qui composent ce qui en subsiste encore, et de la poussière de ses débris, et de l'arène, scène des faits divers que ces murs ont vu s'opérer. Reportez-vous à Jérusalem : à dix-huit siècles et quelques années ; voyez ce Proconsul de Rome, tout tremblant, à qui il faut se prononcer sur le sort d'un innocent en face d'un peuple furieux qui demande sa mort. — Que ferais-je, dit-il, de Jésus que vous appelez le Christ ? Le peuple s'écrie : Qu'il soit crucifié. — Mais quel mal a-t-il fait ? — Le peuple crie plus fort : Qu'il soit crucifié. Alors le juge inique se lave les mains, et il dit : Je suis innocent de la mort de cet homme. Et de tous les endroits que couvre cette foule immense s'élève une clameur épouvantable qui ébranle le ciel et la terre : Que son sang soit sur nous et sur nos enfants ! Jésus est livré aux Juifs qui le crucifient. Trente-sept ans après, Jérusalem révoltée voit les légions Romaines à ses portes, elle soutient une défense désespérée, jamais calamités plus horribles ne pesèrent sur une ville assiégée. La famine força les mères de manger leurs enfants ; onze cent mille Juifs périrent dans cette guerre. Titus vainqueur de la cité déïcide amena un grand nombre de ses habitants en captivité. Que sont-ils devenus ? Ils ont été employés à construire cet édifice même sur lequel nous sommes placés. Chose étonnante ! les fils d'Israël qui dans la servitude d'Égypte ont élevé les Pyramides, qui dans la captivité de Babylone ont travaillé aux gigantesques constructions de cette cité, ont bâti le plus beau monument de Rome ancienne, ce Colysée. C'est bien avec raison qu'on a dit d'eux, qu'ils ont mis la main dans toutes les grandeurs et dans toutes les bassesses. Quant Titus eut vu le monument terminé, il donna pour l'inaugurer une grande fête, une vraie fête Romaine. Cinq mille hommes furent égorgés dans cette arène. C'était ce qui restait de Juifs amenés de Jérusalem, où eux-mêmes, ou leurs pères avaient élevé le cri du Calvaire. Faites

attention, maintenant, messieurs : ne voyez-vous pas le sang qui dégoutte de toutes ces pierres. Oh ! ici, ne devez-vous pas vous écrier, avec le centurion témoin des prodiges de la mort du Christ : Oui cet homme est vraiment le Fils de Dieu !

Ici la vengeance du Ciel a complété le châtiment du peuple déïcide. Mais cette nation exécutrice de la justice divine, qu'est-elle devenue ? Peuple Romain autrefois le maître du monde, tu ne viens plus célébrer tes victoires et tes fêtes en remplissant les immenses gradins de cet amphithéâtre. Ce monument même qui faisait ton orgueil est dépouillé de tous les ornements, de toutes les richesses dont il était si magnifiquement décoré. Une partie du Colysée est en ruine. Voici là, à nos pieds, les restes des colonnes et des arcades. Je regarde autour du monument ; des ruines encore, ruines des plus fameux temples des dieux, ruines du palais des Césars, ruines des portiques de ce forum, siége de la domination du peuple-roi.

De cette hauteur, portons maintenant nos regards sur ces dômes qui brillent là de toutes parts sous les rayons argentés de l'astre des nuits. Quelle société se presse dans ces édifices ? Quel est le maître aujourd'hui dans la cité des maîtres du monde ? C'est un homme qui se dit le vicaire de Celui qui fut attaché aujourd'hui sur la Croix du Calvaire. Le Christ avait dit à l'un de ceux qui le suivaient : " Tu es Pierre et sur cette Pierre, je bâtirai " mon Église. — Allez, enseignez toutes les nations. Toute puissance m'a " été donnée au ciel et sur la terre. Comme j'ai été envoyé, je vous envoie " moi-même." Et ce pauvre pêcheur de la Galilée, qui entendait ces paroles, après la mort de son maître, forma l'audacieux dessein d'établir le siége de la puissance qui lui était donnée dans la ville où régnait César. Les puissants empereurs ont fait une guerre acharnée à Pierre et à ses successeurs, mais ils ont été vaincus. Les Césars ont disparu ; le peuple dominateur des nations a péri sous la main d'obscurs Barbares ; les monuments qui faisaient la gloire de l'orgueilleuse cité n'offrent presque tous que des ruines. Mais le chef des chrétiens est le maître à Rome ; de là il domine sur deux cent millions de sujets. Il a son trône dans le plus beau monument que l'art ait jamais élevé. Et aujourd'hui, dans cet édifice, et dans tous ceux que vous voyez dominés par une croix, l'image du crucifié de Jérusalem a été révérée avec la foi la plus vive, l'amour le plus ardent ; le Christ a reçu l'hommage de l'adoration. Ses plaies creusées il y a dix-huit siècles ont été arrosées de larmes abondantes. C'est le jour de son triomphe sur les âmes. Ah ! ici, l'amour déborde facilement du cœur, car la foi est bien forte dans l'esprit. Cette foi, elle est confirmée par la réalisation de la parole du Christ : " Quand j'aurai été élevé sur la croix, j'attirerai tout vers moi." Oui, il a tout attiré vers lui. Il règne en vainqueur et tout ce qui s'est opposé à sa doctrine a été brisé et est tombé en ruines. Voyez, ces débris de la puissance romaine vous l'attestent.

Mais la religion ne laisse détruire que pour réédifier. Elle n'envisage la mort que comme une transformation. Qu'a-t-elle fait des restes de la puissance païenne ? Elle a soufflé sur eux comme autrefois le prophète Ezéchiel sur les ossements arides, elle a animé ces squelettes d'une vie féconde en belles et saintes œuvres. Voyez ce qu'est devenu ce Colysée sous l'inspiration chrétienne.—Quel changement ! Cette arène, siége de tant d'horreurs et de monstruosités, a été changée en sanctuaire. Outre cette grande croix qui s'élève au milieu, vous en voyez un certain nombre de plus petites rangées le long de l'enceinte : c'est là que les chrétiens viennent méditer sur la passion de leur Sauveur, et s'encourager par cette méditation à s'élever jusqu'à cette vertu dont ce sable imprégné du sang des martyrs leur rappelle de si héroïques exemples.

Ici, toutes les semaines, un serviteur du Christ qui se fait gloire d'imiter particulièrement sa pauvreté, un religieux franciscain assemble le peuple et il lui prêche cette morale de l'Évangile qui apprend l'humanité, la douceur, la charité, les vertus les plus propres à faire le bonheur de la société. Ici quelque fois la bienfaisance vient exercer ses œuvres. Ces jours passés j'assistai à une abondante distribution d'aumônes faites à ceux qui avaient souffert de la récente inondation du Tibre.

Eh bien ! le Colysée, ce théâtre des plus grands crimes qui pouvaient insulter la majesté divine, cette école de tous les vices qui a abruti les dominateurs de l'Univers, cette place horrible où l'on s'est joué si cruellement de la vie des hommes — le Colysée, changé en un lieu de prières, d'instruction morale et de charité, voilà encore un hommage éclatant rendu à la foi chrétienne. La preuve que le Christ a donné de la vérité de sa doctrine, c'est le bien qu'elle ferait à la terre. Nous sommes bien placés ici pour apprécier ses fruits. Rappelez le passé, voyez le présent. Qu'était, sous le rapport des qualités du cœur, l'homme des temps anciens ? qu'est aujourd'hui le chrétien ? La barbarie païenne n'existe plus, le monde en est délivré. Et le changement dont ce monument nous présente le spectacle, n'est qu'une symbole de régénération opérée dans toutes les parties du corps social. Rendons nos hommages à qui de droit. La croix qui s'élève dans l'arène du Colysée doit nous engager à reporter le tribut de notre foi et de notre reconnaissance à la croix dressée aujourd'hui sur le Calvaire. [1]

Ces considérations ne parurent point accueillies défavorablement. Il fallut bientôt songer à descendre. Je laissai mes compagnons s'éloigner, et je remerciai Dieu de tout mon cœur de ce qu'il m'avait donné l'occasion de rendre cet hommage à la croix dans un tel jour et dans un tel lieu. Je descendis avec lenteur les longs escaliers de l'édifice. Rendu dans l'arène, j'ai

1 Cet entretien n'est point une fiction ; il a eu lieu réellement ; mais on sent que les arguments présentés dans la conversation n'ont point eu le développement et la forme qu'offre ce récit.

attendu que tous les visiteurs du monument fussent partis. Resté seul, dans l'immense enceinte, j'ai fait les stations du *Via Crucis :* puis assis sur un tronçon d'une colonne antique en face de la croix, j'ai abandonné mon âme quelques moments encore aux impressions que devait produire la réunion de tant de circonstances solennelles et mystérieuses. Je quittai le Colysée avec regret. J'aurais voulu y passer la nuit. Il était onze heures. Je regagnai ma demeure en repassant par le Forum dont les ruines si gracieuses m'apparaissaient au clair de la lune. Je m'arrêtai un instant au pied du Capitole. Je dis une prière à la porte de la prison Mamertine où fut enfermé Saint Pierre, et étouffant les émotions que ces lieux divers excitaient, j'entrai dans mon logis. Ma fenêtre donnait sur la maison où St. Paul a habité deux années et où St. Luc a écrit cet Évangile qui contient le récit de la Passion de Jésus : j'y jetai un pieux regard, et je cherchai ensuite un sommeil qui ferma difficilement mes yeux attachés aux visions de cette journée.

O Rome, o ville, dans laquelle on ne vit que de grandes idées, de fortes émotions, tu as présenté à mon intelligence, à mon cœur, à mes sens, bien des attraits, mais nulle impression n'est restée de toi plus vive et plus belle en mon âme, que celle de ce jour sacré, où par les clartés que la religion a fait briller à mes yeux dans tes sanctuaires et sur tes monuments, tu as transformé ma foi en une intuition des merveilles de l'ordre divin que contemple et admire le Ciel.

J. S. Raymond, Pre.

(*A continuer.*)

LES PIONNIERS.

J'aime les souvenirs évoqués par l'histoire,
Où le patriotisme endormi de nos jours,
Se ranime soudain à ce foyer de gloire
Et rouvre au sein du peuple un champ pour ses amours.
Portons vers les aïeux un regard salutaire.
Hélas ! dans notre orgueil habile à nous complaire,
Il arrive souvent que nous les oublions !
Notre passé réclame un reflet populaire ;
Enseignons l'avenir par nos traditions :

L'ÉVANGILE.

Ils viennent des rives de France,
Du pays des Rois Très-Chrétiens,
Plus dévoués à la souffrance,
A leur Dieu qu'à tous autres biens.
Vaillants marins, cœurs intrépides,
Courant les mers pour le danger,
La Providence en fait les guides,
Les défenseurs forts et rapides
De la croix qu'ils doivent planter !
Quel contraste unique et sublime
Offrent ces conquérants nouveaux !
Quel sujet d'orgueil légitime
Pour l'honneur de nos vieux drapeaux !

L'Espagnol fond sur l'Amérique,
Les Incas sont persécutés,
Montézuma tombe au Mexique,
Lss peuples ont le sort tragique
Qu'ordonnent Pizarre et Cortez.
Mais eux, ces fils de la vaillance,
Ne sont pas des persécuteurs !
Ils n'apportent que leur croyance
Et des arts civilisateurs.
L'aspect de ces forêts sauvages
Est moins sombre que l'avenir,
N'importe ! à de pareils courages
Sont réservé les grands orages :
Ils vont triompher et mourir !

Tout s'efface dans cette lutte
Devant l'âme qu'il faut sauver.
L'Indien dans sa pauvre hutte
Croit au Dieu qui vient l'y trouver. . .
Les torrents n'ont plus de barrières,
L'hiver, de rigoureux climats,
Les antres des bois, de tanières ;
Les flots des lointaines rivières
Ne sauraient arrêter leurs pas !

Bientôt l'esprit de l'Évangile
A soufflé de l'Est au Couchant,
Sa parole tendre et fertile
Les joint dans un accord touchant.
Par ce transport irrésistible
Rempli de charmes inconnus
La Foi domine, humble et paisible
Quand retentit un cri terrible :
Les jours d'épreuves sont venus !

La lâche trahison éclate
Ainsi qu'un ouragan de feu.
Aux passions que l'orgueil flatte
Les cruautés ne sont qu'un jeu.
Le Français pris à l'embuscade
Reçoit la mort en combattant,
Et la hideuse mascarade
Courant de bourgade en bourgade
Éteint sa rage dans le sang.

Reculant les bornes du monde
Au dela du Meschacébé
La Charité sème et féconde
Le champ où l'apôtre est tombé.

Qu'il porte ou non la robe noire
Béni soit le lieu du tourment :
Sa mort laisse un fruit de victoire !
Le premier mot de notre histoire
Est un long cri de dévouement.

LES COLONS.

Au front d'un rocher qui surplombe
Et regarde les eaux comme un nid de colombe
Se dresse le vieux coq gaulois.
Les héros voyageurs ont bâti leurs chaumières
Sur ce plateau riant bordé par des frontières
Qui sont les champs de leurs exploits.

Génie aventureux, noble et courageuse âme,
Qui couve l'avenir sous son regard de flamme,
Champlain, le premier canadien,
Groupe autour du clocher ses compagnons dociles
Et désignant le sol où vont naître des villes
Il leur dit : voilà votre bien !

Alors commence l'heure étrange et solennelle
Dont chaque jour revit une gloire éternelle,
Chaque homme un titre glorieux !
Le pionnier travaillant pour les races futures
Jette en son épopée aux larges aventures
Le prestige du merveilleux !

Déjà le champ s'étale autour de la famille,
Les épis mûrs s'en vont tomber sous la faucille,
(Doux fruit d'un travail incessant)
Au foyer qui se peuple est l'Ange d'Espérance,
L'avenir rayonnant..... alerte ! à la défense !
C'est l'Iroquois qui veut du sang !

LA GUERRE.

" Partout, partout, dans la forêt sonore
" Le cri de guerre a retenti là-bas !
" C'est l'Iroquois ! C'est lui qui vient encore
" Lever sur nous la hache des combats !
" Allons Français ! défendons le rivage
" Conquis déjà par le prêtre et la croix !
" Pour étonner les hommes d'un autre âge
" Allons frapper l'ennemi dans ses bois !

" Le St. Laurent se couvre des flottilles
" Que les grands chefs conduisent contre nous.
" Des lacs lointains et des déserts tranquilles
" Les enchanteurs tirent les manitous.
" —Guerre aux vils blancs ! la mort ou l'esclavage !
" Qu'ils soient traqués tel qu'un cerf aux abois !
" —Allons Français ! prompts à venger l'outrage,
" Nos chants vainqueurs planeront sur les bois !

" Quel tourbillon ! quel but choisit ma balle ?
" L'homme, sauvage et rempli de fureur,
" De toutes parts fond comme la rafale
" Sur le colon qui l'attend sans frayeur !
" Adresse et ruse, ou vaillance et courage
" Arment les blancs et vident les carquois.
" Français debout ! le scalpel du sauvage
" Brille déjà sur le bord des grands bois ! "

Les vieux débris de phalanges françaises
Prennent soudain leur redoutable aspect,
Leurs coups, tombant dans les masses épaisses
Portent la mort aux fils de la forêt.

Quand la valeur enfante des miracles
La peur saisit les lâches Iroquois ;
Ils sont vaincus en dépit des oracles
Et leurs guerriers sont tombés sous les bois !

Oui, voilà notre histoire à grands traits esquissée,
Comme la voient souvent mon cœur et ma pensée
Dans les nobles récits qui parlent des *Anciens !*
Lors, je laisse aux regrets s'abandonner mon âme
Car je voudrais graver ces mots en traits de flamme
Au cœur de tous les Canadiens :

Nous, enfants qui vivons en des temps plus prospères,
Mais que le ciel réserve à de nouveaux combats,
Souvenons-nous de ce qu'étaient nos péres :
Prêtres, laboureurs et soldats !

BENJAMIN SULTE.

Juin 1864.

VIE POLITIQUE

DE

SIR LOUIS H. LAFONTAINE.

III.

L'administration de Lord Elgin est sans contredit celle où, depuis 1840, la liberté et le progrès ont fait en ce pays leur plus grand pas :— c'est de là que date véritablement l'ère constitutionnelle du Canada. On a vu alors, comme à toutes les époques remarquables, arriver aux affaires une phalange d'hommes qui eurent en commun l'amour de la liberté, les idées larges, profondes, et une activité puissante ; c'était au Ministère des affaires coloniales Lord Grey, au gouvernement des Provinces de l'Amérique du Nord Lord Elgin, et bientôt au Conseil Exécutif Canadien MM. LaFontaine et Baldwin.

A part la reconnaissance des principes constitutionnels de l'Acte d'Union, qui arrachèrent notre peuple aux anxiétés et aux craintes de toute espèce qui le paralysaient depuis plus d'un demi-siècle, le gouvernement de Lord Elgin eut encore la difficile tâche de remodeler les relations de l'Angleterre avec ses colonies et d'appliquer au Canada le premier les théories retentissantes du fameux bill de Réforme.

Qu'on ne s'étonne donc pas de nous voir de temps à autre appliquer à ces hommes supérieurs et à leurs actes, des épithètes dont les historiens se

servent pour qualifier ceux qui, sur un théâtre plus vaste et plus connu, accomplirent ce qu'on est convenu d'appeler de grandes choses.

Il n'y a rien de petit dans les destinées d'une nation, et le chiffre de sa population, qu'il soit de plusieurs millions ou de quelques centaines de mille, ne diminue en rien la grandeur de ses droits et de ses luttes.

Celui qui a assez d'élévation dans l'âme et de dévouement dans le cœur pour défendre les libertés de son pays ou pour lui ouvrir les mille voies d'un progrès sain et glorieux, celui-là est grand partout.

Quoique taillée dans un granit moins colossal, sa renommée n'en a pas moins les mêmes titres que ses modèles à la postérité. Il ne lui manque souvent qu'un écrivain pour lui donner une aussi éclatante popularité. Pour nous, épris d'admiration pour les choses décisives accomplies par les hommes du temps de Lord Elgin, il nous semble que tout ce que nous apercevons aujourd'hui autour de nous n'en est que la continuation, les résultats, le prolongement pour ainsi dire.

Sans doute, il est facile, très-facile même de se tromper, de tomber dans l'exagération en appréciant une époque historique dont nos aînés furent les contemporains ; mais quand en descendant au fond des idées, en creusant sous la multitude des faits de chaque jour on aperçoit les mêmes théories, les mêmes doctrines, les mêmes principes que ceux proclamés il y a près de vingt ans, quand nous voyons la même impulsion tout mouvoir, quand, en un mot, les évènements qui se passent sous nos yeux ont le même mot d'ordre que ceux que leur donnèrent nos chefs politiques de 1848, il nous est impossible de ne pas croire que ces hommes furent des intelligences d'élite, des esprits vraiment supérieurs.

Nous les enveloppons tous d'une même auréole de gloire, dans une même admiration, car dans les actions de l'un, nous apercevons les actions de tous : les résultats leur appartiennent également.

En effet, Lord Elgin ne pouvait rester simple spectateur de la régénération qui allait s'opérer de tout un peuple ; aimant la liberté, il se prit d'attachement pour le sort d'une colonie dont l'avenir dépendait de la reconnaissance de ses droits. C'est assez dire qu'il eut une part dans tout ce qui se fit d'important sous son administration. La plupart de ses devanciers avaient retardé le progrès en cherchant à le détourner de son cours véritable, Lord Elgin abattit ces barrières et le livra à ses pentes naturelles. Il ne vit dans ses administrés que des hommes ayant les mêmes droits, et dès lors le soleil de la justice dut reluire pour tout le monde.

Si par cet esprit de haute équité, il n'éloigna pas pour toujours les causes de dissentions dont la partie anglaise de la population du Canada fesait de la nationalité française le prétexte permanent, il en recula de beaucoup le retour et prouva que la co-existence de deux races, sous une même consti-

tution à bases libérales, était possible et n'offrait que des difficultés surmontables.

Parmi le très-petit nombre de gouverneurs qui se sont rendu compte de l'avenir des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, Lord Elgin fut un de ceux dont les actes le démontrent avec le plus d'éclat. Loin de regretter avec la plupart de ses prédécesseurs que le pays fût habité par deux peuples différents, loin de prétendre que ce dût être un obstacle au libre essor, à l'expansion vigoureuse du progrès et de la civilisation dans le nord de ce continent, il crut voir que c'était là précisément l'élément de vitalité et de force qui empêcherait le Canada d'aller se perdre dans le courant énergique d'absorption de la république voisine. Quoique Lord Elgin n'ait exprimé de telles idées nulle part que nous sachions, nous n'hésitons pas à les lui attribuer, parce que c'est pour nous l'explication la plus complète et le motif le plus constant de la politique dont il ne se départit pas un seul instant durant les huit années de son administration.

La situation politique où se trouvait la Province à l'arrivée de Lord Elgin était bien peu faite cependant pour lui inspirer une grande confiance dans l'avenir. Il trouva au pouvoir un ministère faible et désorganisé ; l'anarchie était partout, dans les idées, dans l'opinion, dans les Chambres et parmi le peuple ; après plusieurs années d'essais, personne ne paraissait encore prêt de s'entendre sur la pratique de la nouvelle Constitution ; les réclamations montaient de toutes parts ; en cinq ans, on comptait déjà dix-sept combinaisons ministérielles et trois ministères proprement dit, sans que l'ordre eut encore paru ; Lord Sydenham, Sir Charles Bagot, Lord Metcalfe et Lord Cathcart avaient trop ou trop peu fait pour pacifier la chose publique, de sorte que tout était à recommencer. Il fallait démêler parmi ce cahos social les éléments de vérité, de justice et de liberté, les coordonner, les appeler à soi et les organiser d'après l'acte de 1840 : Lord Elgin fit tout cela.

Instruit, avant son départ, par Lord Grey, des intentions du Ministère anglais touchant le Canada, il vit de suite clair dans nos affaires. Dans la dépêche qui lui fut remise le jour où il quittait l'Angleterre, Lord Grey énumérait comme suit les raisons qui avaient porté la mère-patrie à nous accorder avant toute autre colonie des institutions parlementaires, savoir : le voisinage des Etats-Unis, les insurrections de 1837 et 1838, la conduite répréhensible de certains gouverneurs ou plutôt, suivant nous, les haînes et les injustices du parti oligarchique ou anglais du Bas-Canada pendant plus de quarante ans, la population toujours croissante des deux ci-devant Provinces, le *family compact* dans le Haut-Canada qui avait ameuté le peuple contre une certaine ligue de quelques familles puissantes entre les mains desquelles tout venait se concentrer depuis longtemps, pouvoir, patronage, places, dignités, faveurs, priviléges. Puis, le Ministre terminait par ces mots, qui devinrent la devise de Lord Elgin :

" Vous ne pouvez assez vous persuader qu'il n'est ni possible, ni dési-
" rable de gouverner aucune des Provinces de l'Amérique du Nord en oppo-
" sition avec les désirs de ses habitants." [1]

En homme d'état qu'il était, le nouveau Gouverneur ne désespéra nullement de ramener le calme, la paix et l'ordre dans une société dont on lui confiait l'administration, parce qu'il était chargé de l'organiser sur les larges bases de la liberté.

Fidèle d'ailleurs aux principes de la constitution anglaise, Lord Elgin tint de suite un milieu élevé (*dignified neutrality*) entre les partis qui divisaient la Chambre d'Assemblée et donna son concours au Ministère Draper, qui surnageait encore à l'aide d'une très-faible majorité. C'est dans le but de lui accorder toutes les chances possibles de se maintenir et de se fortifier que Son Excellence s'adressa à M. Morin pour compléter la section bas-canadienne de son Exécutif. M. Morin, comme homme de parti, avait un chef et c'est le nom de ce chef, M. LaFontaine, qu'il suggéra au Gouverneur en remplacement du sien. En effet, M. LaFontaine fut appelé, mais ayant déclaré qu'il n'accepterait de portefeuille qu'avec M. Baldwin comme ministre haut-canadien, les négociations durent en rester là. Le mémoire que Lord Elgin adressa en cette circonstance à M. Morin, témoigne du vif désir qu'il avait de calmer les luttes politiques et de procurer au pays la plus grande somme de bonheur possible.

Au mois de mai, il se fit divers changements dans le ministère, toujours en vue de le fortifier : M. Draper résigna et fut remplacé par M. H. Sherwood ; M. J. A. MacDonald devint Receveur-Général, et M. J. H. Cameron Solliciteur-Général du Haut-Canada, pendant que M. Badgley était fait Procureur-Général du Bas-Canada.

Ainsi reconstitué, le Ministère résolut de tenter l'épreuve et les Chambres furent convoquées le deux de juin. Le discours du trône proposa peu de mesures à la discussion des députés, mais il annonça au peuple que le système colonial de la mère-patrie allait être profondément modifié et qu'il allait s'ensuivre d'importants changements civils et politiques. La Chambre déclara par une majorité de deux voix sur le vote de l'adresse, combien peu elle avait confiance aux ministres actuels pour conduire le pays au milieu des graves évènements qui se préparaient. Plus tard, le vingt-quatre juin, sur un vote direct de non-confiance, le Ministère ne put que rallier quatre voix de majorité.

Un tel état de choses ne pouvait subsister longtemps sans explosion quelque part : le Bas-Canada surtout, qui formait le noyau le plus solide et le plus considérable des deux Provinces unies, se trouvant à peu près sans

1 *It cannot be too distinctly acknowledged that it is neither possible nor desirable to carry on the government of any of the British Provinces in North America in opposition to the opinion of its inhabitants.*— Lord Grey's Colonial Policy, tome 1er page 112.

représentants dans le gouvernement et, par conséquent, sans voix et sans moyen de faire reconnaître efficacement ses droits, le Bas-Canada, c'est-à-dire les Canadiens proprement dits, menacèrent de s'agiter et de recourir à tous les moyens contitutionnels de se faire rendre justice.

Le Ministère eut peur et se mit à presser le vote du budget en annonçant son intention de proroger le Parlement sous peu de jours. Indigné de voir ses compatriotes à la veille d'être sacrifiés de nouveau, et prévoyant que la session allait encore se passer avec peu ou point de modifications dans le code inique et barbare introduit dans le Bas-Canada, M. LaFontaine se leva et interpellant directement le Ministère :

" Considérez-vous, leur dit-il, considérez-vous les lois municipales, la loi " des écoles et du jury comme des mesures sans importance pour le Bas- " Canada, et se peut-il que vous soyiez sérieux en parlant de les faire passer " durant le peu de jours qui restent ? "

Pas un Ministre ne souffla mot ; M. LaFontaine renouvela sa question une deuxième fois : rien ; il la réitéra de nouveau mais en l'accompagnant de commentaires écrasants. Ce fut alors un éclair d'éloquence chez cet homme en qui la logique prenait d'ordinaire la place de l'inspiration et pour qui l'amertume froide du sarcasme était l'arme favorite.

Le Parlement fut prorogé néanmoins le vingt-huit juillet : on était alors en pleine épidémie et le typhus enlevait par milliers à la porte de nos villes les malheureux émigrés de l'Irlande ; le Gouverneur, dans son discours de clôture, rendit un magnifique hommage au dévouement sans bornes que le clergé catholique du Bas-Canada déployait magnifiquement en cette occasion.

Les membres de l'opposition, et principalement les députés du Bas-Canada, ainsi traités haut la main par le Ministère ressentirent vivement ce déni de justice, et se confiant dans la réputation d'impartialité de Lord Elgin qui commençait à se répandre de proche en proche, ils se mirent à organiser partout le pays des comités de réforme constitutionnelle et de progrès, et à demander, comme ils l'avaient fait sous Sir Charles Bagot, un gouvernement plus fort et plus en harmonie avec les vœux de la nation.

Le besoin de se créer des partisans rend les ministères faibles peu scrupuleux sur les moyens, et on se demanda avec raison si la liberté ainsi confiée aux mains d'hommes corrompus ne courait pas trop de dangers. On réclama un gouvernement fort et sûr de quelque existence, afin qu'il pût consacrer à l'avancement du peuple et au bien-être général de la société les longs moments que les administrations chancelantes avaient jusque-là donnés à leur conservation.

Pressé de toutes parts par ces déclarations fermes et respectueuses, et par la nécessité des réformes essentielles qui lui étaient demandées dans l'ordre politique et matériel, Lord Elgin, voyant le Ministère faiblir tous les jours,

le pressa de mettre fin à cette crise : les Ministres demandèrent la dissolution des Chambres comme dernière chance, et l'obtinrent le six de décembre 1847.

Les élections générales eurent lieu et introduisirent sur la scène quelques canadiens pleins de talent et d'avenir, tels que MM. J. C. Taché, N. F. Belleau et N. Dumas ;—un autre homme, un ancien patriote, M. L. J. Papineau, reparaissait aussi dans la vie publique et s'en ouvrait bruyamment les portes, en affirmant sur l'autorité de ses longs services et de son immense talent qu'il n'attendait rien du gouvernement responsable pour le bonheur de ses concitoyens.

Cette déclaration se perdit dans le triomphe éclatant que remportait de tous les côtés le parti canadien et qui lui permettait de compter sur une victoire non moins certaine à l'ouverture des Chambres. Montréal, la place forte de l'oligarchie, élut M. LaFontaine et M. Holmes à une majorité de huit cent voix. Ce fait seul indique quel revirement s'était déjà opéré parmi nos compatriotes d'origine anglaise et porte à croire que tout ce qui se trouvait parmi eux d'esprits élevés s'était rallié instinctivement à M. LaFontaine dont le programme annonçait pour tous liberté et justice égales.

Le caractère anglais est ainsi fait que l'égoïsme est tout au dehors : cette enveloppe sordide et froide qui a l'air de le recouvrir tout entier est facile à traverser une fois le préjugé détruit, et laisse à nu d'excellentes et rares qualités. Laissé à lui-même, il s'attache par instinct à ce qui est juste, du moment que ses intérêts commerciaux ne se trouvent pas lésés. Élevé sous un gouvernement libre, suçant pour ainsi dire l'amour et la pratique de la liberté avec le lait de sa mère, l'anglais, le véritable anglais ne peut-être et ne sera jamais injuste par système. Voilà pourquoi les canadiens-français auraient tort de repousser l'alliance et même l'aide des hommes de cette origine parce qu'ils sont d'une autre race que la leur. Qu'on leur démontre une bonne fois que l'existence de notre nationalité ne menace ni leurs intérêts, ni leur commerce, — que nous bannissons de notre programme tout ce qui sent l'exclusivisme, —que nous n'ambitionnons rien autre chose que notre place légitime au soleil ; — et on verra si ce n'est pas là la meilleure manière de nous en faire des alliés sincères sinon des amis dévoués. La politique en Amérique, d'ici à longtemps, ne sera jamais qu'une série de compromis entre tous les différents rejetons nationaux qui sont venus y vivre. Or, nous sommes assez forts, pour offrir et demander des garanties, et personne ne songera sérieusement à vouloir autre chose de nous, si notre attitude est calme, ferme et pacifique.

Ce n'est pas autrement que M. LaFontaine s'y est pris pour recruter à diverses époques de puissants et nombreux auxiliaires parmi ceux-là mêmes qu'on s'était accoutumé jusque-là à compter comme adversaires naturels, —

et c'est grossi d'un tel appoint que son parti se présenta au Parlement, à son ouverture, le 29 février 1848.

Les débats s'ouvrirent sur la question de la présidence de la Chambre et sur la candidature ministérielle de Sir Allan MacNab, qui fut définitivement battu par 54 voix contre 19. Ce fut M. Baldwin qui proposa le candidat de l'opposition, M. A. Morin, et recommanda à la Chambre son élection principalement parce qu'il entendait les deux langues et que Sir Allan n'en comprenait qu'une.

Vivement ébranlé, le Ministère ne se considéra défait cependant que sur un vote direct de non-confiance qui fut proposé le 3 mars par MM. Baldwin et LaFontaine et qui le laissa dans une telle minorité que trois députés seulement du Bas-Canada osèrent voter avec lui.

MM. LaFontaine et Baldwin appelés à reconstituer le Cabinet le formèrent de la manière suivante :

Président du Conseil, M. Leslie ; Secrétaire-Provincial, M. Sullivan ; M. Baldwin, Procureur-Général du Haut-Canada ; M. LaFontaine, Procureur-Général du Bas-Canada ; M. Hincks, Inspecteur-Général ; M. E. P. Taché, Commissaire des Travaux Publics ; M. Malcom Cameron, Assistant-Commissaire ; M. L. M. Viger, Receveur-Général ; M. Price, Commissaire des Terres ; M. Aylwin, Solliciteur-Général du Bas-Canada ; M. Blake, Solliciteur-Général du Haut-Canada ; M. Caron, Président du Conseil Législatif.

Les subsides furent mis devant la Chambre bientôt après, afin de donner l'occasion aux nouveaux ministres de se faire réélire et de préparer leurs mesures, et le Parlement fut prorogé le 23 mars.

Cependant, une nouvelle école de jeunes gens aux idées ardentes, et dont le programme politique et religieux donnait à craindre pour l'avenir, commençait à faire quelque bruit. La tête pleine des théories révolutionnaires et sociales qui bouleversaient en ce moment l'Europe, ils trouvaient le régime existant trop étroit et mal conformé pour l'application de leurs nouvelles théories économiques. Pour eux M. LaFontaine n'allait pas assez vite, et d'ailleurs il venait de s'asseoir au pouvoir et de quitter la lutte et ses brillants éclats pour l'action calme et lente du chef d'administration. Ils avaient déjà arboré leurs couleurs et comptaient dans leurs rangs des talents d'élite ; il ne leur manquait plus qu'un chef dont le nom fut en même temps un symbole et une garantie. Ils le trouvèrent en l'ancien tribun de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, l'honorable Louis Joseph Papineau. Ils manquaient d'organe dans la presse : l'*Avenir* fut fondé portant en épigraphe et en tête de ses articles les plus démolisseurs ces paroles énergiques : *Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler parce que tout s'agite et se meut autour d'eux.*

Ce parti fut la cause de bien des erreurs et de nombreuses déceptions. Représenté en Parlement par M. Papineau, qui hésitait à croire que les

évènements eussent marché depuis son départ du Canada, ses doctrines trop avancées empêchèrent même les mécontents de se rallier sous son drapeau et firent que ses plus beaux temps furent ceux de ses commencements. Ses premiers fondateurs commirent la grande faute d'espérer pouvoir se frayer une route vers la politique et le pouvoir en restant canadiens et en frondant les croyances religieuses si profondes de leurs compatriotes. Ils furent terriblement trompés.

Le vide se fit en Chambre autour de M. Papineau lui-même ; le patriote des anciens jours pût s'apercevoir bientôt que ce n'était plus le même auditoire qui l'entourait ; on ne frémissait plus sous le timbre ardent de sa voix, et en lui entendant demander la liberté, on se demanda qui il était.

Pendant que le parti canadien à peine arrivé au pouvoir et dans la pleine jouissance de ses droits était ainsi menacé de division, un autre danger pour lui se préparait au sein du parti tory agité par un travail sourd de fermentation dû à la nouvelle politique commerciale de l'Angleterre et aux évènements récents du Canada.

Déjà, à propos de la loi des céréales de Gladstone, plusieurs journaux américains et canadiens avaient prétendu que le Canada se trouverait ruiné, parce que les marchands allaient être dans l'impossibilité de faire une concurence avantageuse aux autres nations sur les marchés anglais ; et plusieurs ajoutaient que les États-Unis étant le marché le plus proche et le plus naturel de la colonie nous n'avions plus qu'à nous jeter dans les bras de la grande République pour échapper à un désastre complet.

La Chambre de Commerce de Montréal s'en était émue et avait présenté une adresse à Son Excellence pour lui représenter que le système de libre-échange inauguré par la mère-patrie tendait à faire envier aux canadiens le titre de citoyens des États-Unis. Son Excellence les fit blâmer de cette menace par son Secrétaire ; ces Messieurs répliquèrent en réitérant la même opinion avec encore plus d'énergie.

Et de fait, l'acte des céréales de 1843 avait donné une immense activité à la fabrication des farines en Canada par suite d'un droit différentiel très-élevé qu'il créait en leur faveur sur les marchés anglais. Cette loi se trouvant subitement abrogé par celle de 1846, il s'ensuivit des pertes très-considérables pour les meuniers canadiens qui ne manquèrent pas de réclamer et de s'agiter. Devenu aussi peu endurant dans l'opposition qu'il avait été injuste dans l'exercice du pouvoir, le parti tory n'attendait que le premier prétexte pour faire éclater comme une mine son mécontentement et ses haînes profondes contre Lord Elgin, la mère-patrie et les canadiens. Ce prétexte s'offrit bientôt à eux, comme on va le voir.

La deuxième session Provinciale s'ouvrit le 18 janvier 1849. Le discours du trône fut remarquable comme programme politique de la nouvelle administration. Il annonçait la pleine et entière amnistie accordée aux insurgés

de 1837, le rétablissement de la langue française comme langue officielle en vertu de l'abrogation des dispositions à ce sujet de l'Acte d'Union par le Parlement anglais, [1] l'organisation des postes sous le contrôle de la Province, des mesures relatives à l'augmentation de la représentation parlementaire, à la loi du système des écoles, au système de judicature, au système municipal, à l'achèvement des canaux du St. Laurent, à la création d'un fond d'amortissement de la dette publique, d'un fonds des Écoles et à l'Acte d'Immigration. Son Excellence parlait en outre du rapport favorable qui venait de lui être fait par les ingénieurs chargés de tracer la voie du Chemin de fer Intercolonial.

L'opposition tory fut muette sur l'adresse: seul M. L. J. Papineau se leva et proposa deux amendements, le premier contre l'Union et le second pour faire déclarer que la réforme électorale devait être basée sur le chiffre de la population : ils furent perdus tous les deux et l'Adresse fut emportée par 48 voix contre 18.

Une telle majorité permettait à M. LaFontaine de travailler activement aux réformes qu'il rêvait depuis si longtemps pour son pays ; ni lui, ni M. Baldwin, ni Lord Elgin, ni la Chambre ne resta oisive.

On adopta les résolutions de M. Merritt qui ont fait plus tard la base du traité de réciprocité commerciale conclu avec les États-Unis ; on discuta les nouvelles théories qui fesaient tant de bruit en Europe et dont l'adoption par l'Angleterre allait obliger de refondre tout le système douanier de la Province ; et on peut dire que pas un intérêt public ne fut passé sous silence dans cette session mémorable. Malheureusement de nouvelles tempêtes formées silencieusement par nos ennemis et par des essais de division intestine allaient assombrir cet horizon d'espérances et de calme que le pays avait salué avec tant d'enthousiasme, et remettre la liberté de tous en danger.

IV.

Sir Allan MacNab eut la triste gloire de donner le signal de la tourmente. Le 11 février, M. LaFontaine ayant proposé à la Chambre de voter une indemnité de £100,000 à tous ceux qui avaient souffert de l'insurrection de 1837 et 1838, il y eut comme une explosion de rage sur les bancs de l'opposition. Sir Allan se leva, et, dans un langage des plus violents, prétendit qu'une telle proposition mettait le comble à la mesure des griefs accumulés contre le Cabinet LaFontaine par les sujets d'origine anglaise de la Province.

M. Sherwood voulut faire ajourner la considération de la mesure ; M.

1 L'initiative de ces deux mesures appartient à l'administration Draper-Viger. J. R.

LaFontaine s'y opposa avec raison, et la discussion se renouvela avec toute l'acrimonie et la virulence possibles. Elle dura trois jours, et les séances furent tellement orageuses que l'on dut faire évacuer chaque fois les galeries réservées au public.

Trop faible pour agir en Chambre, le parti tory appela à son aide tous les mécontentements du dehors et transporta dans la rue son théâtre d'action, bien décidé à peser sur la Législature par tous les moyens à sa disposition et au besoin par la violence et l'émeute. A Montréal, le *Doric Club* se forma et de pareilles organisations eurent lieu dans le Haut-Canada.

La question de l'indemnité, il est facile de s'en convaincre et on ne s'y trompa aucunement, n'était que le prétexte qu'on cherchait depuis quelque temps ; c'était au fond la même antipathie de races, la même jalousie du pouvoir, la même lutte du vainqueur contre le vaincu qui remettait en présence les deux éléments contraires de cette société nouvelle dont on avait tenté si vainement la fusion.

Le dix-sept février, M. Lafontaine fut brûlé en effigie, " et le lendemain, " écrit le chroniqueur parlementaire du *Canadien*, il daigna avoir l'air de " bonne humeur."

Dans les discussions qui eurent lieu, M. Papineau prit la parole et tonna contre le régime politique qui amenait de telles collisions; il dit que les clameurs poussées contre ce faible commencement de justice envers le Bas-Canada était une nouvelle preuve du vice radical de l'Union; il regretta qu'en 1775 le clergé n'eut pas consenti à l'annexion du Canada aux Etats-Unis, et reprocha amèrement aux réformistes du Haut-Canada l'égoïsme aveugle qui les avait portés à accepter l'Acte d'Union, ainsi que le manque de principes de leur programme politique: il termina par un contraste des griefs dont le Bas-Canada avait à se plaindre en 1837, avec ceux dont le Haut-Canada demandait en ce moment le redressement. M. LaFontaine lui répondit par un discours remarquable sur les chances de liberté qu'offrait le nouveau régime et sur la justice égale qu'il promettait au peuple des deux Provinces; que la liberté comme la justice pouvaient bien rester muettes et comprimées pendant quelques temps, mais qu'elles finissaient tôt ou tard par rétablir sur des bases solides n'importe quelle société. Puis s'adressant à l'Opposition, il lui démontra, avec ce genre d'ironie acérée qui lui était particulier, que la mesure qui soulevait tant de colères était fondé sur un rapport de comité nommé précisément par une administration tory de Lord Metcalfe et que l'opposition qu'on lui fesait partait d'une autre source, avait d'autres causes et un autre but que ceux que l'on avouait.

Plusieurs autres députés marquants prirent la parole dans le même sens et reprochèrent aux marchands anglais de Montréal de ne se laisser guider dans l'agitation qu'ils semaient autour d'eux que par des motifs de vengeance particulière, et entr'autres parce que M. Hincks avait substitué dans

son tarif les droits spécifiques de M. Cayley un commencement de droits protecteurs et *ad valorem*.

Aucun raisonnement ne put appaiser ces gens égarés par les plus mauvaises passions. Ils commencèrent d'abord par pétitionner contre le bill d'indemnité, en demandant ou la dissolution du Parlement ou la réserve du bill à la sanction de Sa Majesté.

Lord Elgin n'adopta ni l'une ni l'autre de ces conclusions ; il vit sagement que sur trente-un membres du Haut-Canada qui avaient voté la troisième lecture du bill, il y avait eu dix-sept voix en faveur et quatorze seulement contre, et que sur dix membres anglais du Bas-Canada, six avaient voté dans l'affirmative et quatre dans la négative.

Il résolut de sanctionner le bill, et, en conséquence, le vingt-cinq avril, Son Excellence se rendit au Parlement pour donner à cette loi l'assentiment royal.

Tout Montréal se rappelle de cette date néfaste et des actes de barbarie auxquels se livra une populace aveuglée par le fanatisme et les déclamations de ses chefs.

Lord Elgin fut insulté, couvert de boue par les émeutiers, qui ne trouvaient rien de mieux à faire, le même soir, que d'incendier le Parlement et d'anéantir une bibliothèque riche de plus de vingt-cinq mille volumes et d'une foule de documents précieux. Ce ne fut qu'à grand-peine que les députés échappèrent à une mort affreuse. Les maisons de MM. Hincks, Holmes et Wilson furent ravagées, et on tenta d'incendier la demeure de M. LaFontaine après avoir tout saccagé. Bref, la canaille trôna en maîtresse dans Montréal, et les citoyens, devant le peu de répression dont elle était l'objet de la part des autorités, durent s'organiser et garder eux-mêmes leurs familles et leurs propriétés contre les incendiaires. C'est chose assez digne, en effet, d'être notée que Lord Elgin et ses Ministres, par des motifs qui ont été discutés plus tard, n'aient usé d'aucun des moyens énergiques de répression qu'ils avaient en mains. Cette tolérance alla même si loin que les émeutiers purent à leur aise disperser la Législature, menacer de mort les députés et se livrer à toutes les lâchetés possibles sans qu'il leur fût rien fait. On ne les sabra pas, on ne les mitrailla pas, on défendit même aux soldats de les charger ; on n'incendia aucune de leurs églises, on ne pilla point la demeure des chefs ; au contraire, ce sont eux qui incendièrent et pillèrent à peu près tout ce qu'ils voulurent. On n'en pendit pas même un seul : et, chose étrange, il ne se trouva pas alors de journal français pour demander, comme le *Herald* en 1838, la tête de vingt-cinq d'entre eux !

Nous ne regrettons certainement pas que le sang de ces misérables n'ait pas coulé, — mais qu'on nous réponde : si cette émeute, au lieu d'être l'œuvre de Canadiens de race anglaise, eut été celle de Canadiens d'origine française, aurait-on montré autant de patience, autant de longanimité ?

Qu'avaient fait les insurgés de 1837 et de 1838 en comparaison des actes de vandalisme accomplis par le parti tory ?

Enhardis par l'impunité et se croyant maîtres de la situation, les tories du Haut-Canada démasquèrent leur plan. La Grande Loge orangiste proclama la déchéance de Lord Elgin et se constitua tout simplement en gouvernement provisoire ; le vingt-cinq de juillet, la Ligue Britannico-Américaine tint une convention de ses délégués à Kingston, " *afin d'aviser aux moyens* " *d'affranchir le Canada de la domination française,*" et proposa le plan suivant pour y arriver :

" Premièrement,— dissolution de l'Union et nouvelle délimitation des " deux Provinces afin d'annexer une partie du district et la ville de Mont- " réal au Haut-Canada, ainsi que les townships ou cantons d'établissements " anglais situés au sud des districts des Trois-Rivières et de Québec ;

" Deuxièmement,— union générale de toutes les colonies ;

" Troisièmement,—indépendance ; puis enfin,

" Quatrièmement,—annexion aux Etats-Unis."

La convention choisit ensuite dans son sein une commission d'hommes chargés d'étudier ce plan et de se mettre en communication à ce sujet avec des citoyens éminents des Provinces d'en bas. La question commerciale, reléguée par ces feseurs de constitution au dernier plan, fut cependant la seule dont on voulut s'occuper à St. Jean et à Halifax, de sorte que la commission, après quelques essais, dut se dissoudre sans faire de rapport.

Pendant ce temps, les affaires d'avril étaient diversement appréciées en Angleterre, où plusieurs orateurs de la Chambre des Lords ne se gênèrent pas de donner gain de cause aux insurgés et de prôner leur loyauté. L'effet de ces imprudentes et impolitiques harangues ne se fit pas attendre et ranima l'esprit de résistance dans le parti tory. Le soir de l'arrestation de quelques-uns des émeutiers les plus connus, une bande des plus déterminés marcha sur la demeure de M. LaFontaine pour tout mettre à sac et à feu ; mais, cette fois, ils comptaient sans la résolution d'une poignée d'héroïques jeunes gens qui leur préparaient une chaude réception. En effet, la foule avait à peine envahi le jardin qui sépare la maison de la rue, qu'un coup de feu bien dirigé partit d'une croisée et vint frapper un de ses chefs et le blesser à mort. Les émeutiers s'arrêtèrent tout court ; ils ramassèrent leur blessé, et, sans pousser un seul cri, on les vit se replier silencieusement et en toute hâte vers la ville. Mais le lendemain et les jours suivants, les scènes d'avril se renouvelèrent et l'incendie se promena dans les divers quartiers de la ville. Fidèle à son rôle, la *Montreal Gazette* encourageait et dirigeait ces furieux.

Les autorités montrèrent la même patience qu'auparavant, toujours sous le prétexte de ne pas faire éclater la guerre civile ! Heureusement qu'au bout de quelques jours tout rentra dans l'ordre.

M. LaFontaine, nullement ébranlé par ces violences, ne retarda pas d'une minute l'exécution de ses projets ; et pendant que les bandes séditieuses de Sir Allan MacNab mettaient en danger la vie et les propriétés des citoyens de Montréal, il s'acheminait vers Halifax, en compagnie de M. Merritt, pour y conférer du nouvel ordre de choses que créaient pour les colonies les actes libres-échangistes de la mère-patrie.

L'espèce d'abandon subit qu'elle avait fait du système colonial qui avait fondé jusque-là sa marine et son commerce n'avait pas eu, ainsi qu'on l'a dit plus haut, moins d'effet dans les Provinces que dans le monde politique anglais. Les colonies se demandèrent si on ne les sacrifiait pas à une théorie, ou si ce n'était pas là un moyen détourné de se débarrasser d'elles. Et celles qui, avoisinées comme le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, par une République jeune, vigoureuse et éminemment productrice, agitèrent toutes plus ou moins la question de savoir si l'annexion ne vaudrait pas mieux que la concurrence ruineuse qui leur était imposée.

Le danger était réel, il n'y avait pas à se le cacher, et ne laissa pas que d'inquiéter gravement ceux qui avaient à cœur de rester unis à l'Angleterre ; aussi, avons-nous vu dès l'origine, la chose faire le sujet de l'attention de Lord Elgin et de son Ministère. M. LaFontaine, de concert avec ses collègues, résolut de vaincre la difficulté et d'empêcher, s'il était possible, le mouvement qui devrait se faire tôt ou tard parmi la population contre la mère-patrie dans le sens d'une annexion avec la république voisine. Il fallait pour cela un traité qui assurât aux Provinces tous les bénéfices commerciaux d'une union avec les Etats-Unis sans aucun de ses désavantages politique ; ce n'était pas chose facile que la solution d'une telle question, mais Lord Elgin, MM. LaFontaine et Baldwin étaient à la hauteur de telles difficultés. Ils sauvèrent en cette occasion les colonies de l'absorption de la République américaine et y consolidèrent pour toujours l'autonomie des deux races française et anglaise.

Ce fut durant le séjour de MM. LaFontaine et Merritt à Halifax que la Ligue, où la division s'était mise, se métamorphosa et arbora ses vraies couleurs en lançant un manifeste annexioniste, signé par environ 300 personnes, au nombre desquelles on remarquait les noms de MM. McCulloch, Redpath, Torrance, Molson, J. Rose, Johnson et A. T. Galt. Suivant ce manifeste, la rétrocession faite par l'Angleterre des privilèges commerciaux qu'elle avait toujours accordés à ses colonies, avait ruiné les entreprises en Canada, découragé la production, produit une crise dans les affaires et mis la Province à deux doigts de la banqueroute. C'était autant de faussetés ; car, depuis dix-huit ans les récoltes n'avaient été aussi belles ; le commerce donnait partout des signes de prospérité ; jamais on n'avait vu autant de projets de chemins de fer se discuter et se réaliser ; le revenu des douanes augmentait rapidement et les effets canadiens étaient cotés à prime sur les

marchés de Londres. Quant à prétendre que l'annexion était le désir sincère de la majorité des habitants du pays, le manifeste avançait gratuitement un fait que des milliers de pétitions se chargèrent de contredire.

Instruit par le passé et par les évènements de la veille, les Canadiens durent s'étonner de la grossièreté du piége qu'on tendait ainsi à leur bon sens politique : le parti annexioniste y recruta bien la jeunesse de l'*Avenir*, mais ce fut tout. Ses efforts et ses promesses n'aboutirent qu'à donner à l'immense majorité du Bas-Canada l'occasion d'affirmer d'une manière plus éclatante que jamais sa loyauté et son attachement aux institutions anglaises. Notons en passant que ce fut encore le district de Québec qui prit la tête dans ce mouvement réactionnaire et s'aperçut le plus généralement de ce que devenait la nationalité dans une annexion avec les Etats-Unis.

Déconcertée par la sage politique du Cabinet LaFontaine-Baldwin, abattu par la fermeté de Lord Elgin et le courant énergique qui le battait en brèche, désavoué par une fraction de l'ancienne Ligue, le parti annexioniste perdit bientôt de sa première vigueur et s'en alla avec les dernières feuilles de l'automne. On apprit, sur ces entrefaites, que l'ambassadeur anglais à Washington avait reçu ordre de négocier un traité de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et les colonies anglaises de l'Amérique. Ce projet, qui ne se réalisa que cinq ans après, est peut-être l'un des mieux conçus et des plus habiles qui ait jamais vu le jour dans aucune colonie anglaise. D'un seul coup, et en le considérant sous le rapport politique seulement, il ferma la bouche au commerce mécontent, corrigea un manque de prévoyance législative de l'Angleterre, resserra les liens qui unissaient les Provinces à la mère-patrie et ajourna indéfiniment l'annexion aux Etats-Unis en fesant disparaître les causes qui pouvaient la faire désirer. Ce dernier point était surtout de la plus haute importance pour notre nationalité. Le traité de réciprocité fut donc une inspiration heureuse et le fruit d'une profonde pensée politique : c'est par ce coup de maître que les émeutiers du dedans comme du dehors du Parlement furent réduits au silence.

Nous disions plus haut que l'on n'usa d'aucune répression énergique contre les incendiaires et les pillards d'avril et d'août 1849 ; mais la punition n'était que différée, car l'ouverture de la session du Parlement de l'année suivante eut lieu, non à Montréal mais à Toronto qui, avec Québec, devait dorénavant se partager l'honneur d'être la capitale du pays. Montréal avait perdu ses droits pour toujours.

Le Parlement était convoqué pour le 14 mai : Son Excellence soumit aux chambres dans son discours du trône les progrès et la marche des réformes inaugurées l'année précédente. C'est ainsi que le St. Laurent était ouvert au commerce du monde entier, qu'on allait pousser activement l'achèvement du système de canalisation de la Province, que la loi de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis était devant le Congrès, et qu'on était à étudier et

à organiser l'administration postale de toutes les colonies, administration qui jusque là avait été sous le contrôle impérial; dans l'ordre politique, le Ministère annonçait de nouveau son intention d'augmenter le chiffre de la représentation, de perfectionner le systême municipal et de régler le tirage du jury: puis, Lord Elgin terminait sa harangue en invitant le pays à se faire représenter à l'Exposition Universelle de Londres par ses produits, et en félicitant la population de la loyauté dont elle avait donné des preuves si éclatantes dans le mouvement annexioniste.

Malgré l'opposition acharnée de Sir Allan McNab, l'adresse fut votée à trente voix de majorité.

Cette adhésion puissante et compacte qui permettait à M. LaFontaine de faire passer dans les faits toutes les libertés qu'il avait inscrites sur son programme allait néanmoins se modifier sur une nouvelle question, la tenure seigneuriale. S'exagérant peut-être l'agitation qui se fesait au dehors à ce sujet, ses amis et partisans refusèrent de lui laisser règler cette difficulté comme il l'entendait. Il nous paraît, en effet, que M. LaFontaine aurait désiré donner à cette grave question de droit public et privé le temps de mûrir, croyant non sans raison que c'était donner au peuple trop de changements à la fois. Mais le mouvement paraissait si énergique à la plupart qu'ils craignirent en attendant davantage de se voir débordés; c'est pourquoi ils pressèrent le Cabinet de prendre les devants.

Soit qu'on voulût retirer la solution de ce grave problême social au nouveau parti de l'*Avenir* qui en avait fait sa plate-forme et le prétexte d'un sérieux mouvement dans les campagnes, soit qu'on ne comprit pas toute la vérité et la sagesse qui inspiraient en cette circonstance les lenteurs calculées de l'administration, M. LaFontaine fut blessé du peu de confiance qu'on reposait en lui ou de cette trop vive impatience. Et on peut, sans craindre de se tromper, dire que sa résolution de se retirer de la vie publique fut prise dès l'instant où son fidèle parti ne voulut accueillir que conditionnellement la première tentative qu'il fit de légiférer sur la question.

Appartenant avant tout à son pays qu'il chérissait encore plus que sa propre gloire, M. LaFontaine avant que de partir accomplit néanmoins son programme jusqu'au bout et voulut asseoir solidement l'édifice constitutionnel qu'il avait mis dix ans à élever. Jusque là sa tâche n'était point finie.

L'année 1850 se solda avec une prospérité marquée: il y eut de bonnes récoltes, une augmentation inouïe dans le mouvement de la navigation d'outremer, et une hausse considérable des effets canadiens sur les marchés anglais [1]. L'ouverture du Canal Welland, faite dans le mois de juin, com-

1 En novembre 1850 parurent deux lettres de M. Sherwood, M. P. P., exposant un plan d'union fédérale des colonies régie par un Vice-Roi; l'idée de M. McGee n'est donc point neuve.

J. R.

pléta le débouché immense que le Canada offrait aux grains de l'Ouest, tandisque l'achèvement du canal Chambly allait acheminer vers les Etats de la Nouvelle Angleterre, une partie de nos produits forestiers et leur créer un nouveau et excellent marché. En un mot, tout indiqua une activité sans bornes dans les affaires et une ère de prospérité matérielle sans exemple dans l'histoire de la Province. C'est de cette même année que date la période dite des chemins de fer durant laquelle se construisirent les troncs principaux du réseau actuel de nos voies ferrées. Tant il est vrai de dire que le progrès même matériel suit les époques d'ordre et de liberté, et que du moment où le caractère moral et politique d'un peuple s'élève, il se produit un mouvement correspondant dans le bien-être de chacun et dans la richesse publique. Ce sont des niveaux qui se recherchent sans cesse.

Lord Elgin, en ouvrant la session du 20 mai 1851, parla de cet état de choses, et ne signala que deux mesures importantes aux travaux de la Législature, savoir : une loi générale au sujet des chemins de fer, et une autre pour augmenter le chiffre de la représentation populaire dans le Parlement. C'était la troisième fois que le discours du trône proposait cette dernière mesure ; mais comme il fallait le vote des deux tiers de la Chambre pour amender la Constitution de 1840, M. LaFontaine n'avait pu, aux deux session précédentes, réunir ce chiffre qu'à une ou deux voix près.

L'adresse passa, comme à l'ordinaire, à une très-grande majorité. Humanisée par les chemins de fer et convaincu, quoique tard, des vues libérales du Ministère, Sir Allan MacNab déclara qu'il voterait avec la droite sur toutes les questions de voies ferrées. Le vieux baronnet prévoyait-il que ce serait là pour lui le chemin le plus sûr d'arriver au pouvoir ? On ne sait, mais sa déclaration n'en reste pas moins une pièce curieuse de la solidité de ses convictions.

Il y avait un peu plus d'un mois que le Parlement était en session lors qu'éclata un événement qui produisit de grands bouleversements dans les partis et imprima à l'Union des deux Provinces un caractère qui acheva d'en neutraliser l'effet anti-national contre le Bas-Canada. Le 26 juin, M. D. W. L. Mackenzie ayant fait motion d'abolir la Cour de Chancellerie du H.-C. instituée par le Ministère lors de la dernière session, cette proposition fut rejetée à une majorité de quatre, prise presqu'exclusivement parmi les canadiens. Neuf députés du Haut-Canada seulement avaient voté dans l'affirmative, et tout le reste dans la négative. Frappé au cœur de cet abandon subit et inexplicable de son parti, M. Baldwin résigna son portefeuille de Ministre quelques jours après, et annonça qu'il ne resterait jamais au pouvoir tant qu'il n'y représenterait pas la majorité des siens. On eut beau lui représenter que c'était un pur accident, que ses partisans lui portaient toujours la même confiance, et qu'il était indispensable aux affaires, il fut inébranlable dans sa décision. Cet échec que venait d'éprouver coup sur

coup les deux chefs fut-il regardé par eux comme un avertissement pour l'avenir ? Eurent-ils en ce moment la prévision que leur règne, comme celui de leurs devanciers, allait être très-court ? Voulurent-ils prévenir les évènements ? Nous ne saurions dire. Toujours est-il que le premier juillet, M. LaFontaine fit l'éloge de M. Baldwin et annonça en même temps qu'il avait l'intention de se retirer à la fin de la session.

La démarche de M. Baldwin, fondée sur le principe fédéral des deux majorité haut et bas-canadiennes, nous semble avoir eu cependant devant le public et dans notre histoire une portée politique plus grande; elle nous paraît se dégager davantage de la question personnelle, car elle fixe irrévocablement et pour toujours l'interprétation de l'Acte d'Union, comme elle est aussi le témoignage le plus éclatant rendu par nos concitoyens du Haut-Canada à la justice des droits distincts qu'ont les Canadiens-français dans l'économie de ce pays.

Sir Charles Bagot avait reconnu ces droits du Bas-Canada au partage du gouvernement de la Province en appelant Sir Louis H. LaFontaine dans son Conseil des Ministres : M. Robert Baldwin reconnut leur autonomie séparée et harmonique en consacrant, de fait, par sa résignation le principe fédéral de la double majorité dans le Parlement-Uni. On n'apprécia peut-être pas alors cet acte au point de vue des intérêts du Bas-Canada, mais le temps a fait voir quel contre-coup il a eu dans la formation des ministères subséquents et quelle part il conserve dans l'éclosion pacifique de la crise actuelle.

Cette résignation de M. Baldwin a donc un caractère à part qu'il lui faut reconnaître et qui achève de faire de cet homme l'ami le plus dévoué, le plus sincère et le plus éminent que les Canadiens aient eu en Parlement depuis bien longtemps. Aussi, ce nom est-il prononcé partout en Bas-Canada avec un profond respect presque voisin de la vénération.

Ce grand politique disparu de la scène publique, il y avait à craindre que sa succession ne fût difficile à recueillir et que les relations entre les deux majorités du Haut et du Bas-Canada ne restassent aussi cordiales qu'auparavant : déjà même le *Globe* avait commencé à essayer l'effet de quelques articles envenimés contre les Canadiens. Le suprême intérêt des mesures dont s'occupait alors l'opinion publique empêcha pour le moment ces mesquines jalousies de se faire jour. Le reste de la session fut employé aux discussions et à l'élaboration d'une loi de recensement et de l'acte célèbre dit des chemins de fer ; le Parlement fut prorogé le 30 août.

Un mois plus tard, le premier octobre, M. LaFontaine annonça dans un banquet, qui lui fut donné par son parti, à Montréal, et auquel assistait M. Ampère, sa retraite définitive des affaires. Dans le discours qu'il prononça en cette circonstance, il énuméra les diverses phases par lesquelles les Canadiens-français avaient passé et fit la comparaison entre leur

situation du moment et celle de 1840. " Le but de l'Union, s'écria-t-il, a " été de nous anéantir comme peuple ; or, non seulement, ce but n'a pas " été atteint, mais grâce à notre esprit de cohésion et à nos alliances, nous " formons aujourd'hui la majorité du pays et fesons les lois. Jadis, la " volonté du peuple était ou étouffée ou méconnue, aujourd'hui elle est " bien reçue ; on l'écoute et on la respecte."

Entré au Parlement à l'âge de vingt-deux ans, en 1830, M. LaFontaine en sortait volontairement à quarante-trois ans, dans la force de l'âge, à l'apogée de sa gloire et alors qu'il aurait pu fournir encore une longue et glorieuse carrière. Formé à l'école des grands patriotes de l'ancien régime, M. LaFontaine y avait puisé l'amour ardent de son pays et la passion de le servir : il fut leur disciple le plus éminent et se montra digne de continuer leurs traditions sous une autre époque et avec un nouvel ordre de choses. Plein de gravité et de dignité, M. LaFontaine inspirait le respect par sa seule présence et déconcertait les envieux et les méchants par ses moyens honnêtes et ses façons presque rigides à force d'être austères.

La politique sous lui ne connut ni les intrigues, ni la rouerie, ni l'astucieuse finesse qui sont le partage des temps dépourvus de caractères : ce qu'il voulait, on le savait, et comme il ne voulait que le bien du pays on connaissait assez son indépendance d'esprit pour que jamais ses partisans ne lui aient marchandé leur appui.

Il n'y a donc rien d'étonnant si M. LaFontaine accomplit de grandes choses et s'il lui fut donné d'imprimer le sceau de son vaste esprit politique sur une époque qui dure encore. C'est par cet homme que nos concitoyens apprirent à nous connaître et qu'ils purent se convaincre que la liberté nous était aussi chère que la justice. A force de prudence, de conseils et d'activité, le parti dont il était le chef apprit aux Canadiens l'usage de la liberté, en même temps que se formait autour de lui la phalange d'hommes de talent qui n'ont cessé jusqu'à ce jour de lui succéder en essayant de l'imiter.

M. LaFontaine fut véritablement l'homme de son temps. Appartenant à un nouveau régime, il n'apporta dans le poste important qui lui fut confié aucune des haînes de parti pris dont il avait vu les magnifiques explosions dans les derniers Parlements du Bas-Canada. Lord Durham avait cru anglifier les Canadiens d'un coup par une série de mesures très-habilement calculées ; mais trop anglais pour être despote jusqu'au bout, il recommandait en même temps l'octroi à cette Province d'une Constitution avec gouvernement responsable. M. Lafontaine, comme nous l'avons déjà dit, eut l'admirable instinct de prévoir ce qui devait faire le salut et même le triomphe de ses concitoyens. Il sut arracher la liberté des ruines qu'on voulait lui donner pour trône, et la faire régner en maîtresse là où on avait juré de l'ensevelir à jamais.

C'est surtout au moment où de nouvelles agitations politiques vont jeter

tout un jeune pays dans un moule nouveau qu'il est profitable ou du moins très-actuel de jeter un coup-d'œil sur les évènements qui se sont produits depuis un certain nombre d'années pour y chercher des enseignements ou des exemples. Et s'il se trouve que cette jeune nation sort d'une épreuve nationale et constitutionnelle d'un quart de siècle, si au sommet de son développement et en tête de sa marche on aperçoit de grands chefs de parti, pourquoi n'évoquerait-on pas le souvenir de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils ont été ?

Ce coup-d'œil rétrospectif n'aurait pas son utilité politique qu'il serait encore un hommage rendu à la mémoire d'un homme, dont la vie publique, a dit Lord Elgin, offre à peine le spectacle d'une méprise.

Appartenant à une autre génération que celle des contemporains ou des disciples de Sir Louis H. LaFontaine, nous nous sommes senti plus à l'aise, non pour le juger, mais pour l'admirer.

L'enthousiasme se meurt, l'enthousiasme est mort, répète-t-on aujourd'hui autour de nous : pourquoi, sinon parce qu'au lieu de se réchauffer au contact des traditions généreuses de l'histoire, nous nous mêlons trop vite aux luttes du temps présent qui dessèchent l'âme. Nous n'aimons pas assez à évoquer devant nous les grandes et nobles figures du passé, si bien faites cependant pour prévenir le scepticisme et le positivisme affreux qui font de la plupart d'entre nous de précoces vieillards en politique. On s'éprend d'amour pour ces vies illustres dont on retrouve les traces augustes dans tous les grands faits historiques qui se sont accomplis de leur temps ; et l'on sort toujours meilleur d'une étude de ce genre, et beaucoup plus disposé à l'indulgence envers tout ce qui nous entoure.

Ce serait là le seul fruit de l'histoire qu'il récompenserait largement de la peine qu'il faut se donner pour le cueillir.

JOSEPH ROYAL.

CHANT DU BATELIER.

Beau Richelieu, tes bords qui m'ont vu naître
Ont, pour mon âme, un attrait séduisant;
Un doux penchant, dont mon cœur n'est pas maître,
M'attire auprès de ton flot mugissant.

Quand vient le soir, guidé par mon étoile,
J'aime à voguer sur ton immense lit;
Dans mon canot, sans gouvernail ni voile,
Je m'abandonne à ton onde qui fuit.

Parfois la lune, en perçant un nuage,
Porte sur l'eau son regard incertain.....
Puis l'eau scintille..... et sa riante image.....
Se réfléchit au fond de ton bassin.

Sous les rameaux d'un orme centenaire,
Près de tes bords, au sein d'un pré fertil,
Je vois, au loin, le modeste profil
D'une blanche chaumière.

Allant au gré de l'onde et de mes vœux,
Ma nef, que pousse une occulte puissance,
Glisse, sans bruit, jusque près de ces lieux,
Discrets témoins des jeux de mon enfance.

C'est là que Rose, au début de nos jours,
Me recevait, en chantant, dès l'aurore;.....
Aujourd'hui, belle et joyeuse toujours,
Sur son pré vert, elle m'attend encore.....

Comme ton cours, doux et harmonieux,
S'écoule aussi le printemps de mon âge;.....
Mais ce présent si calme et si heureux
Pour l'avenir, me fait craindre l'orage!

FÉLIX G. MARCHAND.

BIBLIOGRAPHIE.

Annuaire de Ville-Marie. — Origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal. — Première année, 1863. — Montréal.—Eusèbe Senécal, imp.-éditeur, 4, rue St. Vincent, 1864.—192 pages.

C'est une pensée patriotique qui a inspiré l'auteur de ce livre.

Frappé des nombreuses corporations civiles, religieuses, littéraires et nationales qui font si belles et si imposantes les processions de la Fête-Dieu et de la St. Jean-Baptiste, ces deux grandes solennités de notre Foi et de notre Nationalité, M. L. A. Huguet-Latour s'est demandé si l'on ne devait pas confier à des pages moins légères que des programmes ou des comptes rendus de journaux, le nom, le but et l'âge de ces sociétés. De l'idée à la réalisation pour l'homme patient et dévoué il n'y a qu'un pas, et ce pas ou plutôt le livre a été fait.

Sans se déranger désormais on pourra dérouler sous les yeux de l'étranger surpris, ou se rappeler à soi-même au besoin l'histoire de cette multitude d'associations qui enveloppent la ville de Montréal comme d'un réseau de charité, de lumières et de confraternité.

Le mémorial de M. Latour est à ce tître le tableau du catholicisme en action dans notre ville. En parcourant l'*Annuaire* et en apprenant les noms des fondateurs de toutes ces sociétés, leur objet, leurs moyens d'actions, leur patronage on se convainc que la Foi ne dort pas, que le prêtre est incessant dans son zèle, et que le progrès religieux suit pas à pas le progrès matériel dans notre société.

L'*Annuaire* témoigne encore de la force qu'a prise au milieu de nous le principe d'association, ce signe si rassurant des nationalités libres contre la démagogie ou l'abus des droits de tous. Il témoigne de la confiance qui règne, quoiqu'on dise, entre les canadiens, et repose avec satisfaction des efforts incessants que l'on fait ailleurs pour les diviser et les opposer les uns aux autres. Ce n'est que lorsque le citoyen doute de son voisin, que l'égoïsme et ses milles plaies entrent victorieuses dans une société.

L'égoïsme indique le manque de Foi parmi une population, de même que la confiance réciproque entre les citoyens y accuse l'existence des convictions religieuses : le premier donne peut-être beaucoup plus d'impulsion à l'initiative individuelle, mais la seconde réalise seule les bonnes et grandes choses, car elle s'appuie sur le dévouement.

Voilà quels sont suivant nous l'enseignement et l'utilité du livre de M. Latour.

La forme de l'*Annuaire* est méthodique et n'est surchargée d'aucun bagage littéraire. L'auteur a eu l'heureuse idée de communiquer son ouvrage à divers personnages éminents avant de le livrer au public ; il en a reçu deux lettres très-flatteuses qui sont pour son livre un excellent passeport et une garantie irréprochable.

La typographie de l'*Annuaire* est très-soignée et fait honneur à l'établissement canadien d'où il sort.

JOSEPH ROYAL.

The Northern Kingdom, by a Colonist, Dawson Brothers, Montréal 1864.—Brochure in-8vo, 18 p.

La pensée de former une monarchie des provinces britanniques de l'Amérique du Nord a déjà occupé plus d'une fois l'esprit des hommes politiques de ce pays et de l'Angleterre. Plusieurs ont cru trouver dans une telle organisation le seul rempart capable de mettre les Canadiens à l'abri du flot envahisseur de la démocratie qui les environne de toutes parts sur cette partie du continent de l'Amérique. En 1850, M. Sherwood, de Toronto, publia plusieurs lettres dans lesquelles il développa cette thèse importante avec des connaissances et un talent qui eurent alors un certain retentissement. Depuis cette époque les idées du peuple Canadien et des politiques de l'Angleterre ont progressé considérablement sinon vers la monarchie septentrionnale, au moins vers des combinaisons politiques qui doivent tôt ou tard amener l'indépendance et l'autonomie de ces pays jeunes et forts. Il faut ne pas avoir suivi les évènements, les discours, les faits qui se sont opérés depuis peu d'années dans les relations entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique, pour ne pas comprendre qu'elle désire autant que nous, peut-être plus que nous, alléger le fardeau de son rôle de mère-patrie.

Nous ne sommes guère utiles à l'Angleterre au point de vue commercial ; son commerce avec ses anciennes colonies de la Nouvelle-Angleterre, est beaucoup plus considérable qu'avec nous. D'un autre côté, au point de vue politique, notre union avec la Grande Bretagne ne sert qu'à nous mettre dans des situations souvent dangereuses, en nous obligeant d'épouser les querelles de la mère-patrie, sans être en état de les soutenir convenablement.

Que gagne cette colonie par l'Angleterre demande l'auteur de la brochure ? L'avantage de pouvoir nous approvisionner sur les marchés anglais est-il

suffisant pour compenser le danger d'être entrainé dans les difficultés politiques de la mère-patrie. La guerre de 1779 n'était pas la nôtre, ni celle de 1812. L'affaire du *Trent* ne nous concernait nullement.

Mais pouvons-nous devenir indépendants ? Nos ressources sont-elles suffisantes au maintien de tous les éléments requis chez une nation libre ? Voilà la question principale. La pratique d'un système est toujours beaucoup plus belle que la théorie. L'auteur répond à cette question par les chiffres suivants que donnent la population des puissances de second ordre en Europe : —

Belgique	4,500,000
Denmark proprement dit 1,500,000, avec les Duchés	2,500,000
Bavière	4,500,000
Grèce	1,000,000
États pontificaux	3,000,000
Pays bas	3,500,000
Portugal	3,500,000
Suède	3,500,000
Norvège	1,500,000
Suisse	2,500,000

De ces chiffres l'auteur conclut que puisque ces nations peuvent parfaitement soutenir leur indépendance et leur antonomie, avec tous les moyens nécessaires de défense et de protection, à plus forte raison, les Provinces Britanniques, qui possèdent une population de trois millions et demi, forte, morale, active et intelligente, un territoire capable de contenir une grande nation, des ressources maritimes, commerciales, industrielles et agricoles énormes, à plus forte raison les Provinces Britanniques doivent-elles aussi être en état de former un peuple indépendant. Voici comment l'auteur développe les avantages de son système, en montrant les inconvénients qu'il trouve dans la confédération, dont la discussion est actuellement à l'ordre du jour. Nous traduisons : —

" N'avons-nous pas vu, dit-il, assez de confédérations avec leur système compliqué de gouvernement, passable en temps de paix, mais se rompant au moindre effort, avec triple taxation, avec un double système de fonctionnaires de province et de fonctionnaires de la fédération, et d'éternelles discussions entre les diverses juridictions ? Ne profiterons-nous pas des erreurs des autres ? Faut-il que nous dirigions notre barque sur l'écueil qui vient de causer le naufrage de l'Union Américaine ? Il y avait de grands hommes parmi ceux qui conçurent cette constitution, mais elle contenait une erreur radicale. La semence de la désunion exista dès son origine.

" Jamais, continue l'auteur, il n'y eut un moment aussi opportun pour donner naissance à une nation. Les problèmes les plus difficiles de l'admi-

nistration ont été résolus pour nous. Le problème d'une union fédérale a été discuté ; — mais sans succès. Le problème d'une union législative a été étudié au contraire avec succès. Il n'y a aucun avantage que puisse donner une confédération qui ne soit procuré par une union législative. Nos concitoyens français sont inquiets pour leurs lois, leur langue et leur religion. Les lois de l'Écosse existent encore ; la religion de l'Écosse n'est pas troublée ; si la langue avait été différente elle aurait aussi été conservée. Toutes ces choses pourraient être garanties à nos frères français dans une union législative, de manière à ne pouvoir être modifiées que du consentement de la majorité des membres de la section française, dans une Chambre convoquée à cette fin."

Il y aurait bien des choses à répondre contre ces arguments de l'auteur en faveur d'une union législative sous un roi. Cette discussion n'entre pas dans notre cadre. Évidemment l'auteur est tellement prévenu en faveur de son idée, qu'il oublie les grandes leçons que nous donne l'histoire même de l'Écosse, et celle surtout de l'Irlande contre l'union législative de pays possédant des mœurs, une langue, une religion, des lois différentes. Le plus fort, le plus puissant, absorbe nécessairement le plus faible. Quoiqu'il en dise, l'Écosse et l'Irlande en sont des preuves frappantes que notre historien national, M. Garneau, a su habilement employer contre la politique anglaise de l'*amalgamation* dans son excellent article intitulé : *Conclusion d'Histoire.* [1]

Cependant, la brochure d'un *Colonist* sans contenir un projet tout à fait neuf, ni un système actuellement réalisable, renferme des idées originales, des recherches intéressantes, et constate de la part de son auteur un travail qui a toujours du mérite puisqu'il tend à faire étudier des questions du plus haut intérêt pour notre nationalité et qui ne seront bien comprises qu'après avoir été bien discutées.

Mais notre roi, où le prendrons-nous ? Sera-t-il Français ou Anglais, viendra-t-il de l'Est ou de l'Ouest, de la Nouvelle-Écosse ou du Canada ? " Je ne connais, dit l'auteur, qu'une famille à qui nous pourrions tous nous adresser sans distinction pour demander un souverain. Une famille qui nous est chère par les sentiments les plus sacrés, qui est du sang le plus pur d'une longue suite de rois, autour desquels brillent les gloires de l'histoire ; il n'y a que la famille de notre reine qui peut nous donner un magistrat, un roi, qui possédant par la grâce de Dieu une naissance que l'ambition la plus illimitée ne peut procurer à aucun de nous, serait aimé et chéri par tous comme nous aimons et comme nous chérissons sa noble mère."

E. Lef. de Bellefeuille.

1 *Revue Canadienne*, 1e livraison.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE XXVII.

(SUITE.)

CABRERA.

Trim ne fut pas longtemps à se rendre au bayou Goglu, où Sir Arthur attendait, avec ses hommes de police, qu'il vint les rejoindre. Ils n'avaient rien vu, à l'exception d'une vieille cabane en ruine, que son propriétaire avait abandonnée depuis longtemps. Trim leur eut bientôt appris le résultat de la visite au bayou Latreille, vers lequel ils se mirent tous en route à la suite du nègre, qui leur servit de guide.

En arrivant au bayou Latreille, Trim ayant remarqué à Lauriot que les hommes, stationnés autour de la cabane du vieux Laté, étaient encore à leur poste, et entendant la voix de Tom qui chantait une chanson de matelot, ils marchèrent tout droit à la porte et entrèrent sans plus de cérémonie.

—Bonjour le maître et la maîtresse, dit Lauriot, en déposant sa carabine dans un coin auprès de celle de Tom et de Trim ; ce qu'imitèrent ceux qui le suivaient. Ah ! M. Tom, je vois que vous nous avez fait préparer un bon souper ; ce n'est pas à dédaigner, surtout quand on n'a pas mangé depuis midi. A propos, quelle nouvelle depuis que Trim vous a quitté ?

—Ma foi rien, si ce n'est que M. Laté a consenti, après bien des difficultés, à nous laisser avoir ses embarcations.

—Trim nous a dit que vous aviez découvert une empreinte de soulier de femme, continua Lauriot ; n'aimeriez-vous pas à l'examiner Sir Arthur ?

—Oui ! oui ! allons voir.

—Allons, Trim, viens nous éclairer.

Le vieux Laté, qui craignait que le courant n'eut peut-être pas encore entraîné les pirogues assez loin, s'écria :

—A table, à table, messieurs, pendant que c'est chaud ! et où sont donc les autres, vous disiez que vous seriez douze ?

—Ils sont à la porte dit Tom, je vais les appeler.

Tom appela les hommes et ils entrèrent tous pour prendre leur souper.

La vieille profita de l'instant de confusion, que l'entrée des nouveaux venus causa dans la cabane, pour s'esquiver.

—Où allez-vous donc, messieurs, si ce n'est pas indiscret ? dit le père Laté ; vous n'allez sûrement pas à la chasse aux canards avec des carabines ; car je vois que vous avez tous des carabines !

—Cela vous intéresse-t-il beaucoup, père ? répondit Lauriot, en fixant sur lui ses yeux perçants. Tenez, ne faites pas l'ignorant, vous le savez aussi bien que nous.

—Moi !

—Oui, vous !

—Je vous persuade....

—Vous ne nous persuaderez pas. Vous en savez plus long que vous ne jugez à propos d'en dire. Il y a des pistes tout autour de votre cabane et vous ne les avez pas vues ; elles sont toutes fraîches et vous avez voulu les effacer de devant votre porte ; votre femme a dit qu'il était venu deux hommes et une fille ce matin ; vous lui avez fait les gros yeux, et s'apercevant qu'elle avait fait une bêtise, elle a voulu la réparer par une plus grosse encore. Et cette jeune fille a aussi laissé l'empreinte de son soulier auprès de l'embarcation ; celle-là aussi, vous eussiez bien voulu l'effacer, mais vous n'en avez pas eu le temps. Tenez, père, soyez franc, dites-nous les choses telles qu'elles sont, si vous ne voulez pas vous faire une vilaine affaire.

—Comment une vilaine affaire ?

—Oui, une vilaine affaire ! Ecoutez : ces deux hommes qui sont venus ce matin sont deux criminels, et la jeune fille est la victime de leur plus criminel enlèvement ! Comprenez-vous maintenant ? Savez-vous que si vous persistez à cacher leur fuite, nous croirons que vous êtes leur complice ; tandis qu'au contraire si vous nous dites la vérité, nous croirons tout naturellement que vous avez été payé pour ne rien dire et que vous l'avez promis, sans savoir qui ils étaient. Entendez-vous ?

Le vieux Laté se sentit dans une mauvaise passe, et il crut qu'il valait

mieux pour lui d'avouer, croyant Cabrera hors de danger, que de nier et de passer pour complice.

—Eh ! bien dit-il, avec une répugnance marquée, c'est vrai : il est venu ce matin deux messieurs et une jeune femme, qui se sont écartés cette nuit dans le bois. Ils ont acheté une de mes embarcations et m'ont fait promettre de ne pas dire qu'ils étaient venus. Mais je vous assure que je ne savais pas qui ils étaient ; je ne le leur ai pas demandé, car ce n'était pas de mes affaires.

—Comment était habillée la jeune fille ?

—Je ne sais pas si c'était une fille ou une femme, mais elle avait une robe à raies bleues, un chapeau de paille, avec un voile vert.

—C'est ma fille ! ma Sara ! s'écria Sir Arthur. Partons M. Lauriot.

—A quelle heure, sont-ils partis ? continua Lauriot.

—Vers le lever du soleil.

—Quelle espèce d'embarcation ont-ils pris ?

—Mon grand canot, car je n'avais à la côte que ce canot et mon grand esquif.

—Partons ! partons ! répéta Sir Arthur. Ils ont bien de l'avance sur nous.

—Mangeons d'abord comme il faut, Sir Arthur ; car nous aurons a faire route toute la nuit et une partie de la journée demain, sans manger.

Le reste du repas fut pris en silence ; chacun sentant l'importance de l'avis de Lauriot.

Quand ils eurent pris un bon repas, Lauriot leur dit :

—Maintenant, mes amis, chargez vos carabines ; mais ayez soin de ne pas mettre de capsules, en cas d'accident.

Pendant que ces hommes chargeaient avec précaution leurs armes à feu, Tom, qui était sorti pour examiner les embarcations, rentra tout effaré en criant. " Les pirogues sont disparues ! "

— Malédiction ! Si vous ne nous dites pas où elles sont, s'écria Lauriot en saisissant le vieux Laté au collet, je vous mène en prison comme complice de ceux que nous poursuivons.

—Où est la vieille ? où est la vieille ? crièrent plusieurs voix à la fois.

—Oui, c'est elle, la vieille maudite, qui a enlevé les embarcations ! s'écria Tom ; je l'ai vue sortir de la cabane, au moment où nous nous mettions à table.

—Holà ! mes gens, apportez-moi une corde, une ceinture, quelque chose, pour que j'attache cet homme, pendant que nous allons aller à la recherche des pirogues.

Trim avait couru au bayou et ayant trempé sa main dans l'eau du bayou pour s'assurer de la direction du courant, rentra bientôt dans la cabane.

Sir Arthur, qui l'avait observé, lui demanda ce qu'il pensait qu'il y eut de mieux à faire :

—Voici ce que moué penser : La marée y li baissé, courant très fort, moué croyé piroques gagné par en bas. Moué sûr le vieille femme pas capable pou mené li contre courant ; si vieille femme emmené li, l'été par en bas. Il été bon préné torches allumées et couri le long du bayou, peut-être nous trouvé li.

—Voici ce que vous allez faire mes gens, cria Lauriot après avoir écouté le rapport de Trim : Armez vos carabines et tirez à fleur d'eau dans la direction du courant ; tirez aussi à travers les joncs le long du bord de l'eau, à demie hauteur d'homme.

Tom et Trim allumèrent à la cheminée deux paquets de lattes de cyprès, et ils s'élancèrent dans la direction du bas du bayou, en agitant leurs torches, qui répandaient une grande lueur sur les eaux et au dessus des joncs. Au même instant la décharge de sept à huit carabines, vint assurer le vieux Laté que les ordres de Lauriot étaient sérieusement mis à exécution. Comme il ne savait pas au juste, où pouvait se trouver sa femme en ce moment, il eut peur qu'elle ne fut atteinte par les balles si elle était allée, comme il avait tout raison de le croire, le long du bayou pour amarrer les pirogues au fond de l'étang, formé par l'un des coudes du bayou, et dans lequel un remous entraînait toujours les pirogues, chaque fois que par accident ou autrement elles étaient détachées du rivage. Ces réflexions jointes à la menace de Lauriot de le faire prisonnier, le déterminèrent à découvrir où devaient se trouver les embarcations.

Ajoutons ici néanmoins, afin de ne pas laisser le lecteur sous l'impression que Lauriot aurait voulu exposer ainsi sans raison la vie de la femme du vieux Laté, qui pouvait n'être pas coupable de complicité, qu'il avait recommandé tout bas à Sir Arthur, de faire tirer en l'air. Le vieux Laté, qui ignorait cette recommandation, avait véritablement crut que le feu était dirigé de manière à frapper toute personne qui pourrait se trouver soit sur les bords du bayou ou dans quelqu'embarcation sur l'eau ; et il était dans de cruelles transes, s'attendant, après la décharge, à quelque tragique évènement.

—Mais vous n'êtes pas sérieux, monsieur, sûrement ! Savez-vous que si vous n'arrêtez pas vos gens, vous vous exposez à tuer ma femme, qui sera peut-être allée voir si elle ne trouverait pas les embarcations que le courant a peut-être détachées du rivage.

—Comment, vieux coquin, vous dites cela comme si vous vouliez me faire croire que vous ignoriez qu'elles fussent ou dussent être mises hors de notre pouvoir ! —Votre empressement à nous faire souper s'explique assez maintenant.

—Véritablement, je ne vous comprends pas, monsieur ; mais, si vous

voulez dire à vos gens de ne plus tirer et si vous me relâcher, je vous aiderai à chercher les embarcations.

Lauriot, qui sentait qu'il n'y avait pas à perdre un temps précieux dans une recherche peut-être infructueuse, détacha le vieux Laté et, ayant crié à ses gens de les attendre, il se fit précéder par le pêcheur, qui après bien des tours et des détours, finit enfin par les mener à l'endroit où les eaux du bayou formaient un assez grand remous avant de se diviser, une partie pour se jeter dans une espèce de petit lac ou d'étang, et l'autre pour reprendre son cours vers la mer.

—Je ne serais pas surpris, dit-il enfin que ce remous aurait entraîné les embarcations dans cet étang.

—Oui ! oui ! cria Trim, qui tenait toujours sa torche allumée au-dessus de sa tête, moué voyé piroques là bas et vieille femme itou !

En effet, la vieille, qui savait l'endroit où le courant porterait les embarcations, s'y était rendue et cherchait à les tirer dans les joncs, afin de les cacher aux regards, si les recherches se portaient jusque-là ; mais avant qu'elle eut pu accomplir son dessein, Trim l'avait aperçue.

—Je vous le disais bien, que je n'aurais pas été surpris que ma vieille serait allé pour les chercher, dit le vieux Laté en affectant un ton et un air satisfait ; si l'on eut attendu encore quelques minutes, on l'aurait vu arriver à la cabane avec une ou deux des pirogues.

—Vieux canard, lui répondit Lauriot en riant, vous ferez mieux de ne rien dire, car on ne vous croit pas. Les embarcations sont trouvées, c'est le principal.

Quelques instants après, Trim et quelques hommes qui avaient fait le tour de l'étang, arrivaient avec les trois pirogues, au fond desquelles ils avaient trouvé deux avirons. Ils ne furent pas longtemps à attendre Tom, qui revenait de la cabane portant d'une main le sac aux vivres et de l'autre une dizaine d'avirons, qu'il avait trouvées près d'une talle de framboisiers à quelques pas de la cabane ; il apportait aussi une large bombe pour bouillir l'eau et quelques écuelles de ferblanc.

Lauriot en voyant tout ce que Tom apportait ne put s'empêcher de rire de sa prévoyance, et s'approchant du vieux Laté, il lui dit en lui frappant amicalement sur l'épaule :

—Vous n'avez pas d'objection de nous prêter tout ça, nous vous rapporterons tout, et nous payerons par-dessus le marché.

—Emportez, répondit le vieux, emportez, je ne demande pas de payement.

—A la bonne heure ! C'est parler comme il faut au moins ça.

—Tenez dit Sir Arthur en lui mettant un billet de cinq piastres dans les mains, prenez toujours ceci en attendant.

Deux des pirogues étaient assez grandes vour contenir cinq à six personnes chacune ; la troisième était longue, étroite et très basse des bords,

extrêmement légère, ronde par dessous, ce qui la rendait très versante, mais admirablement construite pour la course dans des eaux calmes ; elle aurait pu contenir trois personnes au besoin, quoiqu'il n'y eut que deux siéges.

—Tom, vous allez embarquer avec Trim dans cette petite pirogue, et vous battrez la marche, dit Lauriot ; et vous, Sir Arthur, préférez-vous embarquer avec moi dans celle-ci, ou bien prendre le commandement de l'autre.

—Je prendrai l'autre.

—Comme vous voudrez.

Aussitôt qu'ils eurent embarqué les provisions et arrangé les armes, de manière à ce qu'elles ne fussent pas exposées à être mouillées, Lauriot prit le gouvernail d'une des pirogues dans laquelle il fit embarquer quatre de ses gens, et les quatre autres se mirent avec Sir Arthur. Tom et Trim attendaient que les autres fussent prêts ; Tom était au gouvernail, et Trim à l'avant.

—Au large ! cria Lauriot.

Les trois embarcations partirent à la fois, Trim prenant les devants, Lauriot à sa suite et Sir Arthur par derrière.

Ils nagèrent vigoureusement pendant plusieurs heures, gardant le plus profond silence, sans rien rencontrer qui put fixer leur attention. Vers les trois heures du matin ils débouchèrent dans le lac Barataria. La nuit, sans être très sombre, ne permettait pas néanmoins de distinguer les longues pointes qui s'avançaient dans le lac, et qu'il s'agissait de couper, afin d'éviter le long circuit des baies. Tom cessa de nager pour donner le temps aux autres embarcations d'arriver, afin de se consulter sur ce qu'il y avait de mieux à faire.

—Qu'est-ce qu'il y a, demanda Lauriot à voix basse, en arrivant tranquillement près de la pirogue où était Tom ? Avez-vous vu quelque chose ?

—Non, répondit Tom ; mais nous ne savons pas si nous devons faire le tour des baies ou bien piquer droit.

—Qu'en pensez-vous Sir Arthur, ferions-nous mieux de traverser ou de côtoyer le bord des joncs ?

—Je n'en sais rien, qu'en dis-tu Trim ?

Trim regarda le ciel quelques instans.

—Moué sé pas ; nuages caché étoiles, pas sûr si vient vent ; si couri le long du bord, beaucoup temps perdu, beaucoup chemin pour rien. Moué pensé pi-être il été mieux pour campé ici, dormi un peu, pis mangé un peu, pou partir au jour.

—Crois-tu que nous aurons du vent demain, demanda Lauriot.

—Sé pas, mais cré pas.

—A terre, mes gens ! nous allons toujours fumer un cigare, et nous reposer quelques instants, dit Lauriot, en poussant sa pirogue sur une pointe de

sable, que la marée avait laissée à sec. Tout le monde fut bientôt assis autour d'un bon feu que Trim alluma.

—Tu fais trop de feu Trim, lui dit un des hommes, ça jettera une trop grande flamme.

—Qué ça fait. Vous chauffé li mieux, y a pas danger pour flamme été voyée ; la pointe caché li.

Après avoir fumé quelques temps, plusieurs se disposèrent pour dormir ; et Lauriot, après avoir nommé les hommes qui devaient faire la sentinelle et se relever d'heure en heure avec ordre de réveiller tout le monde à la première lueur de l'aurore, il alla se jeter dans une des pirogues pour se livrer au sommeil, dont il commençait à sentir le besoin.

Le silence de la nuit n'était interrompu que par le ronflement sonore des dormeurs, entre lesquels se distinguait principalement le gros Tom qui, étendu sur le dos les pieds vers le feu, avait été un des premiers à profiter de l'occasion. De temps en temps on entendait bien le bruit que faisait quelque caïman en plongeant ; par fois le croassement de quelque wawaron solitaire venait ajouter son puissant accompagnement à l'harmonieuse mélodie des ronfleurs.

Le temps du sommeil s'était écoulé avec rapidité, et Trim avait été éveillé pour faire sentinelle durant la dernière heure. Il avait commencé par jeter quelque bois sec sur le feu pour l'attiser, afin de réchauffer ses membres que le sommeil et la fraîcheur humide de l'atmosphère avaient engourdis. Après s'être chauffé quelque temps, il alla se laver la tête et la figure et revint s'asseoir auprès du feu. Il tira de la poche de sa vareuse une vieille pipe culotée et une torquette de tabac de la Virginie. Après avoir haché son tabac avec précaution et l'avoir frotté dans ses mains, il en chargea sa pipe, avec une satisfaction qui se peignait dans son gros œil blanc, qu'il clignait, et sur ses lèvres qui souriaient. Il piqua un tison avec la pointe de son couteau et alluma sa pipe, s'enveloppant littéralement dans un nuage de fumée.

—Ah ! il été bon fumer son petit la pipe, quand il été froid comme à c't'heure ! dit-il, en tisonnant le feu ; sé pas si l'été plus froid qu'ça au Cana, Cana, Canda, sé pas comment il appelé c'pays y où mon maître y va l'allée, y disé moué y va gelé ! sé pas si moué va gelé, mais sé ben moué y va l'allé avec mon piti maître.

Trim tout en tirant d'immenses bouffées de sa pipe, se préoccupait vivement du voyage que son maître lui avait dit qu'il devait faire au Canada ; et ce qui l'occupait par dessus toute chose c'était de savoir jusqu'à quel point il y faisait froid. Soit que le sujet qui occupait son esprit lui fit vraiment croire qu'il se trouvait actuellement au milieu des glaces, ou que le temps fut réellement assez froid, toujours est-il qu'il était assis presque dans le feu, dans lequel il avait jeté une énorme quantité de bois sec. Le feu devint bientôt si intense que Tom, dont les pieds nuds se trouvaient près du

brasier commença à en sentir l'influence. Son ronflement avait cessé, il se frotta les pieds les uns sur les autres, sans toutefois se réveiller. L'action trop directe de la chaleur sur la plante de ses pieds le réveilla bientôt néanmoins.

—Quelle est cette f....bête, qui veut nous rôtir tout en vie, avec ce feu d'enfer là ? grommela-t-il en se mettant sur son séant. Tiens, Trim, c'est toi ! je ne te croyais pas si bête !

—A ti trop chaud ?

—Belle demande ! quand il nous brûle les pieds ! Tu feras bien mieux de faire bouillir l'eau pour le café, quand on se lèvera ; car je pense qu'il va bientôt faire jour. En attendant, je vais encore continuer mon somme.

Et il alla se coucher un peu plus loin du feu.

Trim ne s'était nullement formalisé de l'apostrophe de Tom ; au contraire il s'était mis à rire à l'idée que son ami avait eu trop chaud, tandis que lui avait froid ! Il mit le canard au feu, et aussitôt que l'eau eut bouilli, il prépara le café dans une espèce de chaudière de ferblanc. Après avoir arrangé les provisions, il crut qu'il était temps de réveiller les gens, s'ils voulaient être prêts à partir au point du jour.

Ils furent bientôt tous sur pieds, et ayant pris un bon repas et après avoir allumé leurs cigares, ils se rembarquèrent tous dans l'ordre qu'ils avaient suivis la veille.

Le jour était assez avancé pour permettre à Trim de distinguer les différentes pointes qu'il devait couper, pour éviter les nombreuses dentelures du lac. Ils nagèrent ainsi toute la journée, sans avoir rien rencontré, qui put leur donner aucun indice du passage de Cabrera ; ne s'arrêtant que pour manger à la hâte un peu de provisions et boire le café, cette indispensable liqueur de tout repas à la Louisiane.

A mesure que le soleil baissait dans l'occident, Lauriot devenait de plus en plus pensif. Ils avaient déjà marché presqu'un jour et une nuit et il n'y avait pas encore de signes qu'ils approchassent de la baie Barataria, du fond de laquelle il y avait au moins une trentaine de milles avant d'arriver à la Grande Ile, où il était probable que Cabrera s'était rendu. De temps en temps Lauriot secouait la tête, d'un air de désappointement. Trim et Tom gardaient toujours leur distance, à cinq à six arpents en avant, poursuivant leur route tout droit sans être arrêtés un seul instant par les nombreux bayous perdus, qui se croisaient en tous sens. Seulement, quand un bayou un peu large croisait leur route, Trim, sans cesser de nager, jetait un coup d'œil rapide sur la pointe que formait leur embranchement, pour voir s'il n'y apercevrait pas quelques signes de débarquement, puis ayant plongé sa main à l'eau pour mesurer la rapidité du courant et s'assurer de la direction de la plus grande masse d'eau, il se mettait à nager avec une nouvelle vigueur.

Tom ne faisait jamais de question à Trim, tant il était assuré de sa parfaite connaissance des prairies ; mais Lauriot, qui n'avait pas une confiance aussi grande en Trim, commanda à ses gens de modérer un peu pour donner le temps à la pirogue de Sir Arthur d'arriver.

—Que pensez-vous de Trim, Sir Arthur, lui dit-il quand son embarcation arriva à côté de la sienne ; je commence à craindre qu'il n'ait manqué la route.

—Quant à la route, je ne puis rien en dire, mais je ne crois pas que Trim se trompe ; s'il n'était pas sûr, il nous l'aurait dit, et serait arrêté pour vous consulter. D'ailleurs le capitaine de St. Luc m'a dit que je pouvais me reposer entièrement sur Trim pour les prairies.

—C'est bien bon tout ça, répondit Lauriot, mais regardez le soleil, il n'a pas plus qu'une demie-heure de haut, et nous ne sommes pas encore arrivés à la baie. Savez-vous que de la baie à la Grande Ile il y a près d'une trentaine de milles. Nous ne pouvons pas y arriver avant demain au grand jour.

—Ce serait un grand malheur sans doute ; car pour bien faire il aurait fallu arriver de nuit, avant la nuit même s'il eut été possible....Mais regardez donc, il me semble qu'ils ont fait un signal.

Trim en effet agitait son aviron de droite à gauche au-dessus de sa tête, tandis que Tom dirigeait à grands coups de pagaie sa pirogue, qui bientôt disparut dans les grands joncs qui bordaient le bayou.

—Vite, vite, Sir Arthur, allez vous cacher de ce côté là, tandis que je vais enfoncer ma pirogue dans les joncs de ce côté-ci.

Ils eurent à peine le temps de se mettre à l'abri des joncs, qu'ils entendirent distinctement le bruit cadencé des rames sur les tolets d'un esquif, qui ne tarda pas à détourner le coude que faisait le bayou, à quelques arpents au delà de l'endroit où Tom s'était caché. Il y avait cinq personnes dans cet esquif, en chemise de coton blanc, qui chantaient les mots d'une chanson, alors assez en vogue :

Nous n'irons plus ensemble
Voir l'Equateur en feu,
Mexique où le sol tremble,
Et l'Espagne au ciel bleu.

Ils passèrent, sans apercevoir la pirogue de Tom ; quand ils eurent avancé encore deux à trois arpents, Lauriot qui avait donné à ses gens l'ordre de se tenir prêts, fit signe à Sir Arthur de le suivre, et il poussa droit au devant de l'esquif, qu'ils approchèrent chacun de leur côté. L'œil exercé du chef de police n'eut pas de difficulté à reconnaître à leur costume, et à leur physionomie ouverte et joyeuse, que c'étaient des jeunes gens qui revenaient d'une partie de chasse et de pêche. Ils avaient tous des fusils de chasse à deux coups, avec leurs poires à poudre et leurs sacs à plomb ; d'ailleurs la quantité de canards et de gibiers de toutes sortes dont leur esquif

était rempli, annonçait assez qu'ils revenaient de la chasse et d'une assez heureuse chasse encore.

—Holà ! mes amis, cria l'un d'eux, d'un ton jovial, prenez donc garde ; on dirait que vous voulez nous prendre à l'abordage. Est-ce que par hasard nous aurions l'air de pirates d'eau douce ?

—Non, pas tout à fait, messieurs, répondit Lauriot en riant, mais nous voudrions savoir si nous avons encore loin pour arriver à la baie Barataria, et combien de lieues de là à la Grande Ile ?

—La baie ? mais vous l'avez laissée à votre gauche, il y a longtemps ? Quant à la Grande Isle vous arrivez ; avancez encore sept à huit arpents, et, quand vous aurez détourné la pointe où vous nous avez vus là bas, vous aurez droit devant vous la Grande Ile, à trois milles au large !

—Quoi ! si près, s'écria Lauriot :

—Mais oui ! est-ce que vous ne connaissiez pas la route ? et où allez-vous donc, si la question n'est pas indiscrète ?

—A la Grande Ile.

—Dans ce cas, adieu, et bonne santé ! nous aimons mieux que vous y alliez que nous.

—Comment ça ? demanda Sir Arthur.

—Parceque voyez-vous, monsieur, répondit le jeune homme, il y a là une quinzaine de personnes, dont la société n'aurait pour nous aucun attrait pour le quart-d'heure.

—Que voulez-vous dire ? reprit Lauriot.

—Ce qu'on veut dire, c'est qu'ils nous ont tous l'air de véritables forbans ; armés jusqu'aux dents, et faisant entendre des jurements qui feraient peur au diable lui-même, s'il ne les avait inventés.

—Vous nous surprenez, vraiment ! mais encore qu'est-ce qui vons fait croire que ce sont des forbans ?

—D'abord, voici : Nous étions sur la Grande Ile nous mêmes ce matin ; il y avait quatre à cinq de ces hommes campés au bout de l'île. Vers deux heures cette après midi, il est arrivée une pirogue, du fond de la baie, dans laquelle il y avait deux hommes et une femme.....

—Une jeune fille ? S'écria Sir Arthur.

—Je ne sais, continua le jeune homme, mais toujours est-il qu'elle avait l'air bien triste ! Elle pleurait, et elle refusa absolument de manger.

Mais, pour revenir à nos gens, aussitôt qu'ils furent débarqués et qu'ils eurent échangés des poignées de mains avec ceux qui étaient à terre, ceux-ci hissèrent un pavillon blanc au dessus de leur cabane. C'était un signal à un navire qui louvoyait dans le large. Peu de temps après, on distingua une chaloupe pleine d'hommes qui venait à terre ; elle était partie du navire, qui ne tarda pas à déferler toutes ses voiles les unes après les

autres et à gagner vers la pleine mer. Savez-vous ce qui le faisait déguerpir ainsi ?

—Non, non, répondirent plusieurs à la fois, excités qu'ils étaient tous par le récit du jeune homme.

—Eh ! bien, nous ne le savions pas non plus ; mais bientôt nous eûmes le mot de l'énigme dans l'apparition subite, au détour de la pointe pelée, d'un cutter américain !

—Un cutter ?

—Oui ! qui se mit de suite à ses trousses ! c'est ce qui nous a décidés à plier bagage, et à partir tambour battant mèche allumée, avant que la chaloupe fut arrivée au rivage.

—Peut-être sont-ils partis maintenant ? demanda Lauriot.

—Pas encore, nous nous sommes arrêtés justement au détour du bayou là bas, d'où nous pouvions les voir sur la pointe de l'île. Vous n'avez qu'à avancer jusque là et vous les verrez tout à clair. Quant à nous, nous nous en retournons. Adieu, messieurs.

—Adieu ! merci, répondirent Sir Arthur et Lauriot en faisant place à l'esquif, qui continua sa route.

CHAPITRE XXVIII.

LA POURSUITE.

Après l'enlèvement de Miss Sara, Cabrera et Phaneuf s'était rendus, au galop de leurs chevaux, jusqu'à Carolton, d'où ils renvoyèrent mener la voiture à la Nouvelle Orléans. Après avoir traversé le fleuve, ils prirent le sentier du bayou Goglu, où ils espéraient trouver une pirogue ; n'en ayant pas trouvée, ils furent obligés d'y attendre le jour, n'osant se hasarder dans la cyprière, qu'ils ne connaissaient pas assez, durant la nuit.

L'état de Miss Thornbull était vraiment déchirant ; supplications, pleurs, évanouissements, rien n'avait pu adoucir la féroce détermination du pirate. Le matin, quand ils purent distinguer le sentier, qui conduisait du bayou Goglu au bayou Latreille, Cabrera avait pris dans ses bras l'infortunée Sara, et quand ils arrivèrent chez le père Laté il la déposa sur un lit, où il fallut la frotter avec de l'eau de vie pour la rappeler de son évanouissement.

Elle eut beau se jeter à genoux, elle eut beau pleurer, il fallut qu'elle embarquât dans une des pirogues, où Cabrera et Phaneuf la conduisirent de force. — Durant le trajet, elle fit plusieurs tentatives pour se jeter à l'eau ; la surveillance qu'ils eurent à exercer pour l'empêcher d'accomplir son

sinistre dessein, retarda beaucoup leur célérité, de manière qu'ils n'arrivèrent à la Grande Isle qu'une couple d'heures avant la rencontre de Lauriot avec les jeunes gens.

Lauriot ayant communiqué à Tom ce qu'ils venaient d'apprendre, ils avancèrent avec précaution jusqu'au coude que faisait le bayou, quelques arpents plus loin ; à cet endroit le bayou s'élargissait subitement, et s'ouvrait en éventail, laissant voir, à trois milles au large, l'île sur laquelle étaient rassemblés les pirates. Une talle de mangliers à l'abri desquels ils débarquèrent, les cachait à la vue de ceux qui étaient sur l'île, tandis qu'ils pouvaient les apercevoir, et veiller surtout les mouvements de la chaloupe, qui était tirée sur le rivage en dehors de la pointe de l'île. La pirogue dans laquelle Cabrera et Phaneuf s'étaient rendus, était en dedans de la pointe, du côté de la baie.

Après avoir discuté quelque temps sur ce qu'ils devaient faire, les opinions se trouvèrent à peu près divisées. — Sir Arthur voulait aller les attaquer immédiatement, Tom et une partie des gens de police était du même avis Lauriot était d'opinion qu'il valait mieux attendre la nuit, qui leur permettrait d'approcher de l'île sans être vus.

Trim qui s'était traîné sur le ventre à travers les herbes, pour avoir une meilleure vue de ce qui se passait au large, revint bientôt leur annoncer qu'il n'avait pu rien distinguer, et que les navires dont on avait parlé n'étaient pas visibles dans le rayon que ses yeux avaient pu embrasser de l'endroit où il s'était mis pour faire ses observations.

—Que penses-tu que nous devions faire, Trim ? lui demanda Sir Arthur ; devons-nous attendre la nuit ou aller de suite les attaquer, avant qu'ils ne s'embarquent et ne nous échappent.

—Moué pensé valé mieux attendre la nuit.

—Mais, pour quelles raisons Trim ?

—Parceque moué croyé li l'été une vingtaine, et nous yin qu'une douzaine ! moué pas peur, mais n'aime pas allé faire casser mon la tête comme ça en plein jour pour rien. Moué sûr mouri plusieurs.

—Mais s'ils allaient partir ?

—Pourquoi partir, si voyé pas nous ? ne savé pas y où l'été la frigatte à li, ne savé pas y où cutter ; non, li pas parti si voyez pas nous, mais si voyez nous vini, un, deux, trois, pirogues plein le monde, alors moué cré ben li poussé chaloupe au large et li partir.

—Tu as raison Trim, cria Tom en lui donnant avec force un coup de plat de sa main sur l'épaule ! Tu es un vieux *buck !* et moi je vote pour attendre la noirceur.

Les raisons de Trim décidèrent la question et Sir Arthur, quoique à regret, se résolut à attendre la nuit. En attendant ils préparèrent un souper de viandes froides, n'osant pas faire de feu, de crainte que la fumée n'attirât

l'attention des pirates. Ils convinrent aussi d'attendre que la plupart se fut livré au sommeil, afin de les prendre à l'improviste, de se saisir de la jeune fille et de l'enlever avant qu'ils eussent eu le temps de faire aucune résistance organisée, remplissant par là le principal but de l'expédition, sans s'exposer aux dangers d'une défaite. Ce plan, quoique généralement adopté comme étant le meilleur, ne satisfaisait pas l'impatience de Sir Arthur, qui voulait tout risquer ou périr, plutôt que de laisser un seul instant de plus Miss Thornbull au pouvoir de ces scélérats.

Quand la nuit fut entièrement tombée, la plus grande obscurité enveloppait la Grande Ile.

Sir Arthur et Lauriot conversait avec animation, les hommes s'étaient divisés par groupes; Tom était venu s'asseoir auprès de Trim.

Après un assez long silence, Trim se tournant vers Tom lui dit à demie voix :

—Moué envie d'aller à l'île pour voyé qué li faisé là bas. Voulé ti vini ?

—Je ne demande pas mieux, mais il faut prévenir Lauriot.

—C'est bon; allons parlé à li.

Ils communiquèrent ce projet à Lauriot et à Sir Arthur qui l'approuvèrent. Sir Arthur voulait les accompagner, mais Lauriot qui craignait quelqu'imprudence de sa part, lui fit observer qu'il valait bien mieux qu'il se tint prêt à se mettre à la tête des gens de sa pirogue, au cas où il serait nécessaire de pousser au large.

Il fut donc convenu que Tom et Trim partiraient seuls; qu'ils approcheraient aussi près de l'île que la prudence le permettrait, et, qu'après avoir observé les mouvements des pirates et s'être assurés de leur force, ils reviendraient immédiatement faire leur rapport.

Les pirates venaient d'allumer un feu sur la pointe de l'île, autour duquel ils se chauffaient, en attendant leur souper. Ils avaient formé une espèce d'écran du côté de la mer, pour empêcher la lumière d'être aperçue de ce côté, au cas où il plairait au cutter de venir leur faire une visite. Comme ils n'avaient aucune inquiétude du côté de l'intérieur, ils ne s'en étaient pas occupés.

De l'endroit où Lauriot était avec ses gens, on pouvait apercevoir les pirates quand ils passaient devant le feu, mais sans pouvoir ni compter leur nombre, ni distinguer ce qu'ils faisaient à quelque distance du cercle lumineux.

Après être convenus de différents signaux, afin de se reconnaître et de se communiquer, Trim regarda à l'amorce de ses pistolets et s'étant assuré que sa carabine était en ordre, il poussa tranquillement sa pirogue à l'eau et prit son poste à l'avant, déposant avec soin sa carabine auprès de lui, de manière à l'avoir sous sa main. Tom se plaça au gouvernail, et tous les deux partirent pour aller exécuter leur dangereuse mission.

La pirogue, légère et effilée, obéissant à l'impulsion puissante de ces deux vigoureux nageurs, semblait courir sur les eaux, en effleurant à peine la surface. Ils avaient d'abord dirigé leur course en droite ligne sur la flamme que les pirates avaient allumée sur l'île, de manière que Lauriot et tous ceux qui étaient restés avec lui pouvaient suivre la pirogue. Quand ils ne furent plus qu'à une certaine distance de l'île, Tom, par un coup d'aviron, dirigea sa course un peu vers l'Est, de manière à se trouver dans l'ombre que formait une touffe d'arbres, afin d'approcher le plus près possible sans danger d'être découverts.

Ils avancèrent ainsi assez près de l'île pour distinguer parfaitement tous les mouvements de ceux qui étaient autour du feu. Ils pouvaient même les entendre parler. Après avoir examiné attentivement tout ce qu'il y avait sur la pointe, sans avoir pu distinguer Cabrera, Tom voulait retourner rendre compte de ce qu'ils avaient vu, lorsque Trim lui fit signe de regarder vers un petit arbre qui se trouvait à une trentaine de pieds en deça du feu, un peu en arrière de l'écran, de manière à se trouver en dehors du rayon de lumière. — Tom suivit des yeux la direction de la main de Trim, et il aperçut un homme qui marchait de long en large, s'arrêtant brusquement devant quelque chose; puis reprenait sa marche, faisait quelque pas et revenait à la même place. A l'agitation de ses mains, Trim comprit que cet homme parlait à quelqu'un. Quel était cet homme? à qui parlait-il? Trim et Tom ne furent pas longtemps sans reconnaître l'homme, car s'étant dirigé vers le feu, sa figure éclairée en plein par la flamme ne pouvait tromper l'œil de Trim, qui reconnut Cabrera; quoique Tom ne pût, de la distance où ils étaient, distinguer aucun de ses traits.

Trim se penchant avec précaution vers Tom lui dit tout bas:

—Cabrera!

—Es-tu sûr? demanda Tom, en s'avançant sur les mains au fond de la pirogue jusqu'auprès de Trim.

—Sûr! moué croyé mamselle Sara contre c'ti l'arbre.

—Moi aussi. Allons-nous en maintenant?

Cabrera alluma un cigare, et s'étendit devant le feu, de manière à tourner le dos à Tom.

—Non, moué envi tiré un coup de carabine dans son la tête à Cabrera.

—Ne vas pas!

—Moué sûr tuyé li.

—Ne fais pas un coup pareil; si tu tuais Cabrera, peut-être que ces monstres massacreraient mademoiselle Sara.

—Tu l'avé raison.

Tout en conversant ainsi, leur pirogue s'était tellement rapprochée de la rive, qu'elle frotta sur le sable, avant qu'ils s'en fussent apperçus, tant ils

étaient absorbés par ce qu'ils voyaient sur la pointe. Comme la mer était calme et étale, la pirogue ne fit aucun bruit en touchant le rivage.

—Moué l'avé envi d'aller à terre, dit Trim, pour voyé y où l'été mamselle Sara.

—N'y vas pas! tu te feras prendre.

—Craigni pas ; moué coulé comme serpent dans l'zerbes.

—Prends garde à toi.

—Craigni pas. Si toué voyé moué couri à côté pour vini, toué siflé pour montré où li l'été.

—Oui.

—Pit-être moué revini tout suite, pit-être non.

—Dépêche-toi.

Trim débarqua sans bruit, et se traînant sur le ventre comme une couleuvre dans les herbes, il s'avança jusqu'à une dixaine de pieds de l'endroit où il avait remarqué que Cabrera s'arrêtait si souvent. Il reconnut miss Thornbull assise au pied d'un arbre, le dos de son côté. Le cœur de ce pauvre Trim lui battit violemment dans la poitrine ; il aurait voulu pouvoir se faire reconnaître de la jeune fille, dont la tête penchée sur la poitrine annonçait le profond abattement. Comment faire ? Il osait à peine avancer, craignant que le moindre bruit ne l'effrayât ; il avait peur que s'il réussissait à se faire reconnaître, la surprise ne lui fit pousser un cri, qui aurait amené sur lui toute la bande des pirates. L'agitation de Trim était si grande, qu'il était obligé de se mettre la main sur le cœur comme s'il eut pu en modérer les pulsations. Tous ses membres tremblaient sous l'extrême agitation nerveuse qui le dominait. Il était décidé à ne pas partir sans avoir parlé à miss Thornbull ; et il resta plus de cinq minutes dans la même position sans remuer ; enfin ayant réussi à surmonter son émotion, il leva encore une fois la tête entre les hautes herbes, et il vit la plupart des pirates dormant autour du feu.

Il eut un instant l'idée d'enlever sans plus de cérémonie miss Thornbull, et de l'emporter ainsi à la pirogue ; mais ce projet était si dangereux, étant certain que la jeune fille aurait lâché un cri d'effroi en se sentant saisir, qu'il y renonça presqu'aussitôt. Alors il se décida à avancer jusqu'auprès d'elle ; et afin de pouvoir se trouver hors du chemin de Cabrera s'il entendait du bruit, il fit un détour pour approcher de la jeune fille. Il se coulait dans l'herbe avec tant d'adresse, qu'on aurait eu de la peine à remarquer son ondulation ; ses mouvements était si souples et élastiques qu'il s'approcha jusques tout auprès de la jeune fille, sans qu'elle l'eut entendu, tant était grande aussi l'intensité de sa douleur et la prostration de ses esprits.

Trim la contempla un instant ; puis, lui touchant légèrement le bras, il lui dit en même temps :

—Ne fésé pas bruit ; moué nègre Trim, mamselle Sara !

Elle ne put réprimer une légère exclamation de surprise mêlée de frayeur.

Trim lui expliqua en peu de mots la position des choses, et lui demanda si elle se sentait la force de courir jusqu'à la pirogue? Elle lui répondit qu'elle se sentait si faible, qu'elle craignait de ne pouvoir le faire.

—Alors moué porté li; dit-il.

Et la soulevant dans ses bras nerveux, il partit comme un trait dans la direction de la pirogue, au fond de laquelle il déposa la jeune fille, lui recommandant de se coucher; sans s'occuper du bruit et ne cherchant qu'à se mettre au plus vite, hors de la portée des fusils. Tom et Trim poussèrent au large.

Cabrera qui se levait au moment où Trim arrivait au canot, fut le premier à les apercevoir; ceux qui étaient autour du feu, avaient bien entendu les pas du nègre à la course, mais ils n'avaient pu le distinguer dans l'obscurité, qui régnait en dehors du cercle de lumière que projetait leur brasier.

L'impulsion que Tom et Trim avaient donnée à la pirogue, jointe à la vigueur qu'ils déployèrent, les avait mis hors de la portée du coup de pistolet que Cabrera déchargea de désespoir. Au même instant, cinq à six coups de mousquets furent tirés par les pirates, qui n'avaient pas tardé à accourir près de leur chef.

Cabrera et trois à quatre hommes coururent se jeter dans la pirogue qui l'avait amené, et commencèrent une chasse acharnée. Trim, tout en nageant de toutes ses forces, n'avait pas perdu Cabrera de vue, et il l'avait reconnu aisément, grâce à la clarté qui régnait à la pointe où il s'embarquait, et put le voir prendre son poste à l'arrière de la pirogue. D'abord Trim craignit que l'embarcation des pirates, montée par un plus grand nombre de nageurs, ne gagnât peu à peu sur la leur; c'est pourquoi il fit signe à Tom de gagner vers l'enfoncement oriental de la baie, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que leur pirogue au lieu de perdre gagnait rapidement sur celle des pirates.

Ceux qui étaient restés à terre, n'avaient cessé de faire feu, tant qu'ils purent entrevoir sur les eaux la légère embarcation, au fond de laquelle était demeurée couchée mademoiselle Thornbull; mais aussitôt que la pirogue se fut confondue avec les nuages dans la distance et les ombres de la nuit, ils craignirent de tirer, de peur de frapper leurs compagnons.

La raison pour laquelle les pirates ne faisaient pas autant de progrès que Tom et Trim, était que ces derniers étaient plus vigoureux et plus habiles, et en outre que la pirogue des pirates ne contenant que deux avirons, se trouvait plus chargée et par conséquent plus lourde à manœuvrer. Cabrera s'aperçut bientôt de la différence, il donna l'ordre de tirer. Trim qui suivait de l'œil tous les mouvements de Cabrera, n'eut que le temps de se baisser, mouvement que Tom ne fut pas lent à imiter. Les balles sifflèrent autour de la pirogue, et l'une d'elle vint frapper dans la pince du canot, à quelques pouces seulement de la tête de Trim.

—Oh ! cria Trim, nagcons, avant que li chargé encore !

Et tous deux penchés sur les avirons, qui pliaient sous leurs efforts, ils firent voler leur pirogue qui semblait glisser sur l'onde salée.

Une nouvelle décharge suivit bientôt la première.

—Encore un coup de cœur, Trim, et nous serons bientôt hors de leur portée ! as-tu remarqué que les balles sont venues mourir à une dizaine de pieds de nous.

—En avant ! répondit Trim en redoublant d'efforts.

—Une troisième décharge ne se fit pas attendre ; mais cette fois la distance était trop grande pour qu'il y eut aucun danger. Ils nagèrent encore quelques minutes avec la même vigueur ; puis, Trim s'arrêtant tout à coup, mit son aviron dans la pirogue et dit à Tom de ne plus nager.

—Que veux-tu donc faire ?

— Tiens, dit Trim, en lui montrant la balle qu'il venait d'extraire de la pince, où elle s'était enfoncée, voyé-ti c'te grosse la balle ? leur fusil pas capable pour porter si loin, mais moué sûr mon la carbine porter bien avec son piti la balle !

—On n'a pas de temps à perdre, nage, nage, Trim.

—Ah ! Tom, un piti coup, moué voulé salé y inque un; voyé comme li étiez bien, juste devant la lumière.

Tom qui connaissait l'adresse de Trim avec sa carabine, lui dit de tirer. Trim ne se fit pas prier, et prenant sa longue carabine, il l'arma d'une capsule ; trempa une allumette dans l'eau et après avoir frotté la mire avec le phosphore humide afin de mieux viser, il épaula lentement ; un instant la carabine demeura immobile, puis la gachette partit, une langue de feu sortit du canon, un coup sec retentit dans l'espace, et la chûte d'un homme qui tombait à la renverse dans l'embarcation des pirates, annonçait la fatale justesse de l'œil du nègre, et la longue portée de sa carabine.

— Oh ! oh ! oh ! oha ! cria Trim de toutes ses forces, li l'en voulé ti encore ?

—Non, non, Trim ; nageons, nageons ; il faut gagner vers Sir Arthur maintenant. Ils doivent être inquiets.

Trim mit avec précaution sa carabine à ses côtés, puis reprenant son aviron, il se prit à siffler, lâchant de temps en temps à haute voix des paroles de défi aux pirates, qui, loin de se rebuter, avaient redoublé d'énergie dans leur poursuite, se servant de la crosse de leurs fusils en guise de pagaie

—Ne crie donc pas si fort, Trim ! tu vas leur faire connaître au juste l'endroit où nous sommes.

—Tant mieux ! moué voulé aussi faisé conné à M. Police y où nous l'été, et aussi à pirates pour que li poursuivé.

—Pourquoi veux-tu qu'ils nous poursuivent ?

—Parceque tout à l'heure M. Police va veni et M. l'Anglais itou ; et nous attrapé tous les pirates.

Trim n'avait pas eu tort, comme nous allons le voir.

Pendant que ce que nous venons de raconter se passait sur la baie, Lauriot entendant les coups de fusils et ayant aussi aperçu cinq à six hommes se jeter dans la pirogue, avait tout naturellement conclu, avec Sir Arthur et ses gens, que Tom et Trim avaient été découverts et que les pirates étaient à leur poursuite. Afin de ne pas laisser Tom et Trim tomber entre les mains de leurs ennemis, il avait donné l'ordre d'embarquer, et il était allé avec tout le monde au devant de Tom; mais le silence que Tom et Trim gardaient au commencement de leur fuite et la direction qu'ils avaient d'abord suivie, avaient mis Lauriot et Sir Arthur dans une cruelle inquiétude, craignant qu'ils n'eussent été tués tous deux par les trois décharges qu'avaient faites Cabrera et les siens. Ce ne fut qu'après que Trim eut tiré son coup si fatalement juste, que Lauriot put reconnaître l'endroit où Tom devait se trouver. Il avait aussi vu tomber l'homme dans la pirogue des pirates. Le bruit que fit ensuite Trim et les cris de défi et de triomphe qu'il poussait, ne lui laissèrent plus de doute que tout allait bien de ce côté. Quand il eut constaté l'état des choses, il avança doucement au devant des pirates, ayant soin autant que possible de s'écarter du cercle de lumière que la flamme imprudemment allumée par les pirates, formait au loin sur la baie.

Les pirates, qui ne se doutaient nullement des nouveaux ennemis qui avançaient tranquillement sur eux dans une direction opposée, entendant les cris de Trim, firent feu de tous leurs mousquets. Cette fois les balles vinrent ricocher à quelque distanee seulement de la pirogue.

– Je te disais bien, Trim, que l'on perdrait du temps, si tu tirais! vois-tu, ils commencent à gagner.

—Houza! cria Trim, sans écouter Tom.

Au même instant Lauriot donna l'ordre de faire feu, et la détonation d'une dizaine de carabines d'un côté où ils ne soupçonnaient aucun danger, arrêta tout court les pirates dans leur poursuite; quoiqu'aucun n'eut été atteint.

Tom et Trim répondirent par un cri de triomphe et de défi. Les pirates, après s'être consultés un instant, virèrent de bord dans la direction de l'isle. Trim ne perdit pas de temps et chargeant sa carabine, il la mit une seconde fois en joue et tira, en disant " *Cabera.*" Trim avait visé juste, et Cabrera qui, étant à l'arrière de la pirogue, était exposé au feu de Trim, tomba.

Bientôt Lauriot distingua la voix de Trim qui leur criait de l'attendre.

—Allons au devant d'eux, dit Lauriot.

—Non pas, non pas, répondit Sir Arthur; poussons à l'île avec toute la diligence possible; profitons de leur confusion pour les attaquer. Pensez donc que mon enfant est entre leurs mains! Ne leur donnons pas le temps de se reconnaître. Je vous en supplie, M. Lauriot, marchons à l'île.

—Ecoutez, écoutez! entendez-vous, Sir Arthur?

—Ah ! qu'est-ce qu'il dit ?

—Mamselle Sara, li l'été ici ! criait Trim.

—Ils ont délivré Mademoiselle Sara, répétèrent simultanément tous les hommes de police ; elle est avec eux !

—Allons, murmura Sir Arthur, dont l'émotion était si grande qu'il avait de la peine à parler.

Tom, en s'apercevant qu'ils avaient été compris et que Lauriot virait de bord, dirigea sa pirogue vers le rivage, où il n'eut que le temps d'aider Trim à transporter Miss Thornbull sur une rude couche dont il lui avait fait un lit à la hâte, quand Sir Arthur arriva et courut à la jeune fille, que tant d'émotions avaient fait évanouir.

La fatigue, le manque de sommeil et les privations qu'elle s'était obstinément imposées, l'avaient complètement épuisée. Sa belle tête blonde reposait sur le capot de Tom qui lui en avait fait un oreiller ; ses longs cheveux bouclés, qu'agitait la brise naissante, voltigeaient sur sa figure si pâle qu'éclairait en ce moment la lune qui se levait. Sir Arthur, sur le front duquel se reflétait toute la sollicitude de son cœur, la contemplait avec une paternelle inquiétude, mêlée d'une profonde reconnaissance pour la Providence qui lui avait rendu l'enfant que son ami avait confiée à sa protection, et que quelques heures de retard lui auraient peut être enlevée pour toujours !

Lauriot et ses hommes se tenaient debout, à quelque distance, témoignant par leur silence et leur réserve leur respect pour la douleur de Sir Arthur, et leur intérêt pour la jeune fille.

—Je suis inquiet, M. Lauriot, dit Sir Arthur, cet évanouissement n'est pas ordinaire ; qu'en pensez-vous ?

Lauriot fit un pas en avant, prit la main de la jeune fille.

—Elle va revenir, dit-il après quelques instants ; je sens la chaleur du sang qui circule. Si vous me le permettez, nous lui frotterons les tempes avec un peu de whisky.

—Oh ! reprit Sir Arthur avec douleur, qui aurait pensé à ceci ! Du vinaigre, oh ! si l'on en avait.

—Essayons toujours un peu de whisky sur les tempes et une goutte sur la langue : ça ne fera pas de mal.

Ils essayèrent le whisky, mais sans effet. Pendant ce temps Trim cherchait parmi les longues herbes du rivage, une racine que les nègres appellent *Bouari*, dont l'odeur piquante et le goût acidulé lui donne une vertu toute particulière sur le système nerveux, soit qu'on l'applique à l'odorat ou sur la langue. Il ne tarda pas à trouver ce qu'il cherchait et courant tout joyeux à Sir Arthur.

—Teni, mossié, teni ! voici bon pour Mesel ; li senti, li gouté, li trouvé mieux ! faut faire fusé li un peu avant.

—Mais, c'est du Bouari, Trim, s'écria Lauriot qui reconnut la racine.

—Oui, mossié, moué conné ben ; moué usé li souvent, quand moué trouvé grand faiblesse au cœur. Bon, ben bon!

Sir Arthur après en avoir fait l'essai, eut la satisfaction de voir bientôt la jeune fille revenir à elle. D'abord son regard semblait errer vaguement sur tous les objets qui l'entouraiemt, puis l'ayant arrêté un instant sur Sir Arthur, elle fronça le sourcil, sa lèvre se plissa et elle ferma les yeux, comme si la vue de cet homme lui faisait mal. Bientôt elle les rouvrit, regarda fixement Sir Arthur ; ses joues se colorèrent, un léger frisson agita ses membres et la jeune fille fit un violent effort pour se lever et retomba dans ses bras en versant un torrant de larmes.

—Elle est sauvée ! s'écria Sir Arthur qui, un genou en terre, la supportait sur sa poitrine.

Lauriot et les autres se retirèrent discrètement et ils tinrent consultation pour savoir s'il ne serait pas plus prudent de se mettre en route tout de suite, dans la crainte d'une surprise de la part des pirates.

—Il serait grand temps de partir, disait Lauriot ; voyez-vous, ces forbans ont éteint leurs feux sur la pointe de l'île ; je n'aime pas cela, et la brise qui souffle du large pourrait bien nous les amener sans qu'on put les entendre.

—Ce que vous dites là n'est pas sans bon sens, M. Lauriot, répondit Tom mais pourtant je ne crois pas qu'il y ait encore de danger. Ceux qui étaient dans le canot et qui ont sauté à l'eau, n'ont à peine eu que le temps de se rendre à terre, et d'ailleurs ils n'ont plus de canot.

—Oui, mais leur chaloupe.....

—Avez-vous entendu ? dirent plusieurs voix ensemble.

—Voyez donc, s'écrièrent plusieurs autres.

— C'est un coup de Canon et une fusée partis du vaisseau pirate, pour avertir leurs gens à terre de venir à bord, reprit Lauriot, après avoir écouté quelques instans.

— Ecoutez donc... ah ! c'est Trim.

Trim en effet accourait tout essouflé.

—Partons, partons, cria-t-il en arrivant, voici chaloupe vini avec tout plein de zommes.

Miss Thornbull qui se trouvait assez bien en ce moment, fut mise dans l'embarcation de Sir Arthur ; et chacun ayant pris sa place, ils poussèrent au large sans bruit. La brise qui commençait à souffler avec assez de force, les poussait avec rapidité. Ils continuèrent à avancer, sans cesser de nager avec vigueur jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la pointe occidentale du lac Barataria. On n'entendait plus le bruit des rames de la chaloupe, qui était retournée vers l'île. Arrivés à cet endroit ils se décidèrent à camper pour le reste de la nuit : la lame était trop forte sur le lac pour tenter une traversée de nuit, et les hommes étaient d'ailleurs si fatigués qu'il leur fallait un peu de repos et de sommeil.

—Campons-nous ici ? demanda Sir Arthur ;

—Je crois que oui, répondit Lauriot ; on ne peut se hasarder à traverser avec ce vent, et il serait trop long de côtoyer. On n'a plus rien à craindre maintenant.

—C'est bon, mes amis, campons. Pouvons nous allumer du feu ? Qu'en penses-tu Trim, continua Sir Arthur, en se retournant vers le nègre.

—Oui, Mossié, ici pu danger ; chaloupe pas capable pour vini, li tiré trop d'eau pour passer les barres du bayou.

—A la bonne heure ! Faisons du feu et nous souperons. J'ai faim et vous autres aussi mes amis, je pense. Tenez, voici quelques bouteilles d'eau de vie, qui ne vous feront pas de mal, continua Sir Arthur, en tirant d'une petite canevette qu'il avait apportée, quelques bouteilles de vieux Cognac.

Un grand feu fut bientôt allumé, les provisions tirées, et un excellent repas improvisé, qui, sans être somptueux, n'en fut pas moins dégusté avec un excellent appétit.

Après avoir appaisé leur faim, ils s'assirent sur l'herbe longue et molle du rivage, écoutant le vent qui mugissait sur le lac, regardant les vagues qui déferlaient sur la plage comme de larges lames d'argent qui reluisaient au clair de la lune. Chacun fumait silencieusement, absorbé dans la contemplation du spectacle toujours admirable qu'offre la nature au bord de la mer ou d'un lac, quand le souffle des vents tièdes du midi en soulève les vagues paresseuses sous un ciel des tropiques. A la gaieté du repas avait succédé un état de muette contemplation ; personne n'osait troubler les délicieuses rêveries que semblait soulever dans leur esprits leur présente position.

Tom, leur avait raconté la manière dont Trim avait délivré Miss Thornbull. Tom était l'ami de Trim, mais Trim ne lui avait jamais raconté l'histoire de son jeune âge ; et Tom dont les idées ne paraissaient pas être aussi poétiques et contemplatives que celles de ses compagnons, avait grande envie de rompre ce silence si profond et qui lui semblait si long. Deux à trois fois il avait mis sa pipe à ses côtés, et l'avait reprise sans dire un mot. Mais enfin, comme s'il avait eu honte de se laisser dominer par la contagieuse influence qni s'était emparée de tous les autres, il toussa fortement....

—Ah ! ah ! dit-il, encouragé par le début, allons nous rester ici muets comme des momies ?

Chacun releva la tête et regarda Tom avec étonnement, comme s'il eut profané leur religieux recueillement. Mais Tom n'était pas homme à reculer devant un regard.

—Trim, cria-t-il, il faut que tu nous racontes ton histoire. Le mot devint électrique, le dernier exploit de Trim l'avait rendu un personnage intéressant aux yeux de ces gens et surtout de Sir Arthur.

—Oui, oui, s'écrièrent plusieurs voix ; Trim, ton histoire !

Sir Arthur s'étant joint aux autres pour demander l'histoire de Trim, ils se placèrent à l'entour du nègre qui céda de bon cœur à leur désir.

Trim avait à peine commencé, qu'il s'arrêta subitement et écouta; puis, étendant la main vers l'amont du bayou, " une pirogue" dit-il.

En effet, une petite pirogue, dans laquelle étaient assis un homme et une femme qui nageaient avec vigueur, fut bientôt en vue.

Quelques instans après elle accostait; le vieux Laté et sa femme débarquèrent.

—Où allez-vous ? leur demanda Lauriot, et qu'y a-t-il de nouveau ?

Tous les nègres de la côte sont révoltés ! L'habitation St. Charles doit être brulée.

—L'habitation St. Charles, dit Trim ?

—Oui. Du moins on le pense; et le maître de l'habitation n'arrivera pas assez tôt pour la défendre. Il court de grands dangers.

Trim n'en entendit pas d'avantage; je cours au secours de mon maître, dit-il à Sir Arthur, voulez-vous me permettre de partir ?

En disant ces mots, il sauta dans la pirogue du père Laté, sans s'inquiéter des réclamations de ce dernier; et s'éloigna rapidement.

CHAPITRE XXIX.

RÉVOLTE DES ESCLAVES.

Il se passait, en effet, à la paroisse St. Charles, des choses qui commençaient à prendre une tournure sérieuse. Les Planteurs, qui, dans les commencements, avaient traité la découverte avec indifférence, ne furent pas longtemps à s'apercevoir, aux proportions menaçantes que prenaient les désertions parmi les nègres, que le danger était grand et imminent.

Deux magasins avaient été enfoncés durant la nuit. Cinquante fusils, plusieurs barils de poudre, une quantité de haches et de faulx avaient été enlevés. La nouvelle s'en répandit avec la rapidité de l'éclair, et l'alarme devint générale.

Pour première mesure de sûreté, les femmes et les enfants furent expédiés à la Nouvelle-Orléans, où des exprès furent envoyés pour demander du secours, pendant que tous les esclaves suspects furent mis aux fers et enfermés dans les sucreries, aux portes desquelles des gardes furent placées.

Une assemblée des habitants de la côte fut immédiatement convoquée, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire, dans les circonstances alarmantes où ils se trouvaient. Il fut décidé de diviser en patrouilles de vingt personnes, tous ceux qui étaient en état de porter les armes. Toutes ces petites compagnies, organisées à la hâte, devaient agir séparément, mais obéissant néanmoins toutes à un chef commun qui dirigeait les opérations

Dans la seule paroisse de St. Charles, d'après le relevé qui fut fait dans chaque habitation, il se trouva qu'il manquait cinq cents esclaves ! Trente-cinq étaient partis de l'habitation du capitaine Pierre. Ce nombre était formidable et les probabilités étaient que les nègres révoltés pouvaient se trouver au nombre de près d'un millle. Le secret avait été si bien tenu, que ce n'était que de la veille que le complot avait été découvert ; et encore ignorait-on le lieu du rendez-vous des nègres et le temps où ils commenceraient leur œuvre de pillage et de désolation. Toute la jeunesse créole était allègrement accourue s'enrôler dans les patrouilles, et caracollait sur ses chevaux, en attendant le moment où l'ordre leur serait donné d'aller attaquer l'ennemi. Les paroisses voisines avaient été averties dès le matin, et les mesures les plus promptes avait été prises partout.

Plusieurs patrouilles furent envoyées dans les bois, et le long du fleuve ; des partis à pied parcoururent les Cyprières. Toutes les recherches furent inutiles, on ne put trouver aucune indice qui indiquât le lieu du rendez-vous des nègres ; quoique partout dans les bois on eut découvert des traces évidentes de leur passage.

Vers les cinq heures de l'après-midi, lorsque toutes les patrouilles eurent fait leur rapport, l'opinion la plus générale fut que leur rendez-vous devait être quelque part derrière l'habitation de feu M. Meunier. Cette opinion fut bientôt confirmée par le rapport d'un parti de chasseurs, qui avait découvert une dizaine de vieux fusils soigneusement cachés au pied du Grand Chêne Vert, dont nous connaîtrons bientôt la situation.

Il fut proposé de faire une battue générale dans les bois en arrière de l'habitation de feu M. Meunier, maintenant la propriété du capitaine Pierre. Mais comme la nuit s'avançait rapidement, on craignit de s'aventurer dans les cyprières où il était si difficile d'éviter de tomber dans les embuscades que les nègres pourraient leur tendre. Il fut résolu qu'on demeurerait sous les armes pendant toute la nuit, plaçant des gardes à chaque plantation, et conservant quelques patrouilles à cheval, dont le devoir serait de parcourir la paroisse d'un bout à l'autre, en suivant autant que possible la lisière des bois.

Aussitôt que la nouvelle fut arrivée à la Nouvelle-Orléans de l'insurrection des nègres sur la rive gauche du fleuve, le gouverneur donna les ordres pour faire partir immédiatement deux compagnies du corps des carabiniers, et trois compagnies du régiment louisianais.

Le capitaine Pierre informé par un émissaire, que lui avait expédié l'économe, de ce qui se passait sur son habitation de la paroisse St. Charles, fit à la hâte ses préparatifs ; alla choisir cinquante des meilleurs matelots du *Zéphyr* et s'embarqua avec eux à bord du vapeur, que le gouverneur expédiait avec les milices. Il aurait bien voulu avoir Trim avec lui ; mais comme il n'était pas encore arrivé, il avait laissé l'ordre de le faire partir aussitôt qu'il serait de retour.

Pendant que ce secours se rendait à la paroisse St. Charles, nous profiterons de ce temps pour dire un mot de l'organisation de la révolte.

Elle avait pour chef un nègre du nom de Sambo, frère de Trim, qui, avec deux compagnons, s'était enfui de chez son maître M. Meunier. Après avoir erré pendant quelque temps dans les prairies flottantes, ils avaient fini par trouver un asile sur les bords de la rivière Sabine, sur le territoire mexicain. De temps en temps ils faisaient des excursions qu'ils poussaient jusqu'aux Atacapas, recrutant à chaque voyage quelques nègres marrons. Au bout de quelques mois Sambo et une dixaine de ses compagnons partirent pour aller faire une visite à l'habitation St. Charles, où il avait une vengeance à assouvir. Ils y arrivèrent durant la nuit, sans avoir été découverts, et mirent le feu à la sucrerie.

L'économe et quelques-uns des planteurs voisins, qu'avait attirés l'incendie, se mirent à la poursuite de Sambo et de ses compagnons qui se réfugièrent dans les bois. L'économe s'étant imprudemment trop approché des nègres marrons, reçut une balle dans le bras, dont il fut obligé de se faire faire l'emputation quelques jours après.

Pendant près d'une année Sambo continua à demeurer sur les bords de la Sabine, cultivant la terre avec ses compagnons, dont le nombre grossissait tous les jours, et faisant souvent des visites aux Atacapas ainsi qu'aux Oppelousas.

Quand il vit que le nombre de ses compagnons avait atteint le chiffre de cent, il pensa sérieusement à faire révolter tous les nègres de la Louisiane contre leurs maîtres. Du moment qu'il eut résolu de travailler à l'émancipation de ses frères, il fit part de ses plans à ses compagnons qu'il assembla à cet effet. Tous ses projets furent vivement approuvés. De ce moment tout fut mis en œuvre pour hâter l'exécution de son entreprise. Il envoya des nègres dans toutes les paroisses du sud du Mississipi, qui s'introduisaient la nuit dans les habitations où les esclaves les cachaient dans leurs cases. Mais l'œuvre était difficile et dangereuse, et plusieurs années se passèrent avant qu'ils eussent pu parvenir à infuser dans l'esprit des nègres cet esprit d'indépendance qui fait mépriser la mort pour obtenir la liberté.

Enfin, à force de persévérance, Sambo avait tout préparé, et le moment de frapper le coup décisif était arrivé. Il avait décidé de commencer à la paroisse St. Charles, et la torche de l'incendie, qu'il allait allumer à l'ancienne habitation de ses maîtres, devait être le signal d'un soulèvement général le long du fleuve.

Sambo commandait à tous les nègres révoltés, dont le nombre se montait à près de huit cents ; tous hommes forts, robustes et animés des sentiments les plus invétérés de haine et de vengeance contre les blancs.

Pitre, un des anciens compagnons de fuite de Sambo, avait été expédié,

avec un parti, au bayou Lafourche, pour y seconder le soulèvement qui devait se faire la même nuit.

Le rendez-vous général des nègres était à l'Isle perdue. Ce rendez-vous avait été judicieusement choisi. Ceux qui en connaissaient les approches, pouvaient y arriver et du côté de la mer et du côté de la terre, en même temps qu'elle offrait une sûre retraite. Du haut des bananiers, on pouvait voir au loin dans les prairies, ce qui aurait donné le temps de se retirer au cas où il y aurait eu danger. Toute surprise était impossible, excepté qu'ils eussent été dans la plus coupable négligence; mais sur ce point Sambo n'était pas homme à se trouver en défaut. Il y avait toujours un homme en sentinelle sur l'arbre le plus élevé de l'île.

Depuis une semaine, tous les nègres brûlaient d'impatience d'aller attaquer les habitations. Tout était prêt, les armes, les provisions, les embarcations. On n'attendait plus que le jour qui avait été fixé au quatre novembre.

Le trois, Sambo envoya quinze nègres, en éclaireurs, qui devaient s'approcher autant que possible des habitations avec stricte injonction de ne pas donner la moindre alarme.

Les nègres, que Sambo avait envoyés à la découverte, exécutèrent les ordres qu'ils avaient reçus. Ils visitèrent durant la nuit un grand nombre de cases de nègres, desquels ils apprirent que les blancs ne se doutaient pas de l'attaque. Après avoir parcouru la plupart des principales plantations, et avoir averti leurs complices de se tenir prêts pour le lendemain soir, ils s'en retournèrent au bayou bleu, où Sambo devait se rendre.

Tout allait à merveille pour les nègres, et une partie de la Louisiane fut sans doute tombée en leurs mains, si ces quinze émissaires de Sambo se fussent contentés d'exécuter ses ordres. Mais en s'en retournant ils passèrent auprès d'un magasin, où ils savaient qu'il y avait des armes. Ils l'enfoncèrent et en enlevèrent tout ce qui leur tomba sous la main, sans qu'ils eussent été aperçus. Une demi-lieue plus loin, ils défoncèrent encore un autre magasins et en enlevèrent les armes et autres choses; mais cette fois ils furent découverts; et quoiqu'ils eussent eu le temps de gagner les bois, l'alarme fut bientôt donnée. Ils se rendirent à l'embouchure du bayou bleu, et là attendirent l'arrivée de Sambo, qui, vers les quatre heures du soir, fit son apparition, suivi de tout son monde.

C'était une chose curieuse et en même temps formidable, que de voir tous ces nègres débarquant de leurs pirogues, armés de Bowie knives et de pistolets à leurs ceintures de cuir, et portant gauchement sur leurs épaules de longs mousquets espagnols. Sambo, en apprenant que ceux qu'il avait expédiés la nuit précédente avaient été découverts, entra dans une grande fureur, qu'il sut néanmoins contenir, se promettant bien de les punir sévèrement plus tard de leur désobéissance. Il sentit que cette imprudence de leur part pouvait compromettre le succès de l'entreprise, et il résolut de ne

faire aucun mouvement ce soir là, préférant ne commencer son œuvre de vengeance et de désolation qu'après le milieu de la nuit. Il fit immédiatement préparer à souper pour ses gens, après quoi il donna l'ordre de se coucher. Il ne leur fallait pas de grands préparatifs à cet effet, dix minutes après tout le monde dormait.

Vers les dix heures de la nuit, Sambo, après avoir fait placer des sentinelles dans tous les lieux par où il pouvait craindre une surprise, choisit une vingtaine de ses meilleurs hommes et partit avec eux, pour aller voir par lui-même ce qui se passait aux habitations. Quand il fut arrivé à la source du bayou bleu, il laissa dix hommes à la garde des pirogues et après être convenu avec eux de certains signaux, il poussa droit vers un grand Sycomore qui se trouvait sur le bord du bayou-chêne, à peu de distance des premiers défrichements. Il s'y rendit sans que rien eut retardé sa marche; mais quand il fut rendu là, il entendit comme un grand bourdonnement que la brise apportait des bords du Mississipi. C'était l'arrivée des milices, qui débarquaient à l'habitation de Pierre de St. Luc.

Au bout d'un quart d'heure ce bourdonnement s'était peu à peu calmé, mais malgré toute son attention Sambo ne distinguait plus rien que le murmure ordinaire de l'habitation durant la nuit.

Les milices avaient été casernées dans l'immense sucrerie et autres bâtiments de l'habitation.

Sambo savait que l'alarme avait été donnée, et que les planteurs étaient sur leurs gardes, mais il était loin de se douter du renfort qui venait de leur arriver. Il n'osa pas avancer plus loin, dans la crainte que les chiens ne donnassent l'éveil; il avait pensé que ce grand bruit n'était que les adieux du soir que les planteurs s'étaient donnés, avant d'aller se reposer pour la nuit de l'alerte de la journée.

Il donna sans bruit l'ordre de retourner au bayou bleu. Mais au moment de partir il entendit des pas vers la direction du chêne vert. Il écouta. Le bruit semblait augmenter. Il fit coucher tous ses gens dans l'herbe. Peu de temps après une troupe, d'une cinquantaine de nègres, passait à quelque distance du grand Sycomore. Ils parlaient à voix basse. Sambo reconnut la voix de quelques-uns des esclaves de l'habitation St. Charles, qu'il savait être initiés à la révolte.

En effet c'était les nègres qui étaient désertés dans la matinée de l'habitation et qui, après s'être recrutés des nègres marrons des plantations voisines, se rendaient au bayou bleu.

Ils eurent bientôt fraternisé.

Sambo voyant son parti inopinément renforcé de cinquante hommes, hardis et déterminés, résolut de les laisser au grand Sycomore, avec la formelle injonction d'éviter de se faire voir, au cas où quelque patrouille viendrait de leur côté. Il partit seul pour le bayou bleu.

Quand il arriva tout était dans le plus profond silence. Le mugissement sourd des joncs, qu'agitait la brise, se mêlait et couvrait le ronflement solemnel de sept cents nègres plongés dans un léthargique sommeil. Tout dormait; les soldats au repos, comme les sentinelles en faction! Sambo ne put s'empêcher de remarquer combien peu il pouvait compter sur la vigilance de gens qui n'avaient aucune discipline.

Cependant comme il savait, qu'au moment de l'action, il pouvait se reposer sur leur courage; il n'osa témoigner son mécontentement autrement que par quelques reproches qu'il fit aux chefs.

Il pouvait être onze heures de la nuit. Tous les nègres furent bientôt sur pied, Sambo les fit former en compagnies de vingt, ayant chacun leur chef, après quoi il fit distribuer des provisions froides et un verre de rum à chacun. Sambo était inquiet; il hésita même un instant, et eut envie de remettre l'attaque à un jour ultérieur; mais quand il réfléchit que dans toutes les habitations les nègres s'attendaient à un soulèvement cette nuit même, il sentit que les choses étaient trop avancées pour qu'il lui fut permis de reculer.

—Le sort en est jeté, dit-il en se dirigeant vers un groupe qui s'était assis près des pirogues: Allons, mes amis, nous avons assez attendu; il est temps de partir.

Et toute cette foule sombre et sinistre se leva sans bruit, et, s'étant divisée sous la conduite de leurs chefs respectifs, s'embarqua dans les pirogues. Une à une les pirogues poussèrent au large, et, comme un long serpent, elles glissèrent silencieusement sur le bayou bleu; la tête touchant bientôt au lieu du débarquement, que les anneaux de sa gigantesque queue ondulaient encore au loin sur les eaux.

Sambo fut le premier à sauter à terre; à mesure que les nègres débarquaient, il veillait lui-même à ce qu'ils fussent immédiatement formés en escouades régulières, les faisant de suite défiler vers le grand Sycomore, dont chacun des chef connaissait parfaitement la situation. La nuit était calme; la brise qui s'était levée au coucher du soleil s'était peu à peu perdue en un léger zéphyr, qui soulevait à peine les feuilles de la forêt de son soufle tiède et humide. Ces nègres accoutumés à la vie des bois se mouvaient à travers les cyprières, sans s'arrêter un instant pour chercher leur route. Pas un mot ne se faisait entendre, pas le moindre bruit pour rompre le silence de la nuit. On eut dit une troupe de sept cents Faunes, parcourant silencieusement les domaines soumis à leur surveillance.

G. B.

(*A continuer.*)

CODE CIVIL DU BAS-CANADA.

LÉGISLATION SUR LE MARIAGE.

I.

En 1857, la Législature, par un acte du Parlement, autorisa le Gouverneur à nommer des Commissaires pour rédiger sous forme de code, les lois du Bas-Canada. Les raisons qui engagèrent le Gouvernement à entreprendre une œuvre aussi considérable sont énumérées comme suit au commencement de l'acte :

" Attendu que les lois du Bas-Canada en matière civile sont principalement celles qui, à l'époque de la cession du pays à la couronne d'Angleterre, étaient en force dans cette partie de la France régie par la Coutume de Paris, modifiées par des statuts de la province, ou par l'introduction de certaines parties des lois d'Angleterre dans des cas spéciaux, et qu'il arrive en conséquence que la généralité des lois dans cette division de la province n'existe que dans la langue qui n'est pas la langue naturelle des personnes d'origine britannique qui l'habitent, pendant que partie ne se trouve point dans la langue naturelle des personnes d'origine française ; et attendu que les lois et coutumes suivies en France à l'époque ci-dessus mentionnée, y ont été modifiées et réduites en un code général, de manière que les anciennes lois, encore suivies dans le Bas-Canada, ne sont plus ni réimprimées, ni commentées en France, et qu'il devient de plus en plus difficile d'en obtenir des

exemplaires ou des commentaires ; et attendu que pour les raisons susdites et les grands avantages qui sont résultés pour la France, comme pour l'Etat de la Louisiane et d'autres endroits, de la codification des lois, il est évidemment expédient de pourvoir à la codification des lois civiles du Bas-Canada ; à ces causes, etc." [1]

Dans le même acte, les devoirs des Commissaires sont tracés avec un soin que l'on pourrait appeler minutieux ; il leur est enjoint expressément de ne mettre dans le *Code* que les dispositions et les lois en force dans le Bas-Canada. Sur ce point, il ne leur est pas laissé d'autre liberté que celle de suggérer *séparément et distinctement* les changements qu'ils croiraient convenables d'introduire.

Nos lecteurs connaissent les détails de la nomination des Commissaires ; mais peu d'entre eux connaissent le résultat de leurs travaux.

La tâche imposée aux Commissaires suivant le cadre que nous venons d'indiquer, était certainement une des plus belles et des plus nobles qu'une société puisse confier à quelques-uns de ses membres. Nouveaux Lycurgues, ils avaient à remplir des devoirs moins difficiles, mais non moins honorables. Parmi le dédale si compliqué de législations diverses et quelquefois contradictoires en apparence, ils devaient rechercher les lois en force, écarter les dispositions étrangères, et sur les points contestés, remonter aux sources afin de trouver les grands principes, bases de tout droit, et en tirer des conclusions justes et sages. Ils devaient de plus apprécier les modifications qui ont pu s'introduire dans le caractère de la population depuis un siècle, et proposer les changements judicieux et peu nombreux que le mouvement des idées et le caractère modifié du peuple peuvent nécessiter dans les lois. Car, il faut le reconnaître, notre état de société n'est plus ce qu'il était il y a cent ans ; l'étendue et le genre des affaires ont changé ; les idées sont au commerce, à l'entreprise, à l'industrie ; il faut accepter cet état de choses, faciliter les relations, simplifier les transactions, et, sans mettre toute prudence de côté, donner les moyens de contracter vite, sûrement et promptement. Pour remplir ce but, les Commissaires devaient juger jusqu'à quel point il fallait proposer de modifier le dépôt sacré de nos vieilles lois françaises, gages de nos traditions religieuses et nationales, pour y substituer des dispositions plus faciles, plus commodes, plus propres à l'esprit hâtif du siècle, et cependant prudentes et sages. Puis ce travail primordial accompli, ce choix fait, ce jugement prononcé, il fallait encore exprimer sans ambiguité le texte de la loi, et par une clarté d'expression convenable et un style simple mettre le *Code* à la portée du moindre élève en droit, comme à la hauteur du plus savant jurisconsulte. Au milieu de leurs délibérations enfin, ils devaient toujours se rappeler qu'ils travaillaient pour le Bas-Canada, c'est-à-dire pour un pays

1 20 Vict. chap. 43.—S. R. B.-C., l. I, c. 2, p. 6.

presqu'entièrement catholique et dans lequel la religion catholique a une existence légale; pour un peuple qui a un si grand respect pour son église et ses traditions religieuses, que la puissance spirituelle a conservé sur lui toute l'influence bienfaisante et toute la force directrice des plus beaux temps des nations catholiques.

Les Commissaires se sont mis à l'ouvrage en 1859; ils ont publié jusqu'à ce jour six volumes, qui forment le *Code Civil du Bas-Canada.* Cette partie du *Code* contient, outre le droit civil proprement dit, les dispositions qui affectent spécialement les transactions commerciales; de cette manière, elle suppléera tant bien que mal à un *Code de Commerce.* Un *Code de Procédure*, auquel les Commissaires doivent travailler sans délai, complétera la *codification* de notre législation et le cadre de leurs travaux.

Ces six cahiers ont été publiés à des époques différentes; et, quoiqu'on en ait distribué un certain nombre d'exemplaires dans le public, aucune remarque dans les journaux, presqu'aucune critique sérieuse n'ont signalé l'apparition d'un travail aussi considérable. Ce silence est certainement déplorable; il indique dans notre presse ou une indifférence complète à tout ce qui s'éloigne un peu du cercle étroit de la politique de parti et de l'appréciation des hommes, ou une faiblesse considérable de rédaction. Quand un ouvrage important est placé devant le public, il est convenable qu'il soit remarqué; quand un livre dangereux est publié, il est juste qu'il soit critiqué. Or nous pensons que l'ouvrage, qui fait l'objet de cet article, réunit malheureusement ces deux titres à notre attention. Si aucune protestation ne s'élevait de la presse, qui forme dans les temps modernes la plus noble expression de l'opinion publique, on aurait droit de penser ou que le peuple qui la soutient est complètement indifférent aux œuvres de l'intelligence, ou qu'il approuve les erreurs proclamées. Le résultat le plus funeste d'un semblable silence serait de faire accepter ces erreurs comme des idées reçues.

Si maintenant il nous faut exprimer notre pensée et toute notre pensée sur la manière dont les Commissaires ont accompli leur travail, ce sera pour nous un devoir bien pénible que de parler suivant notre jugement et suivant notre conscience; et pourtant nous ne pouvons parler autrement.

Quand on lit le travail des Commissaires, on se persuade bientôt d'une chose, c'est qu'ils ont suivi avec beaucoup trop de servilité le modèle qui leur avait été donné ou qu'ils ont adopté, le Code Napoléon. Ce livre qui peut passer comme un chef-d'œuvre de clarté et de rédaction, a cependant mérité des reproches bien légitimes de la part de plusieurs jurisconsultes distingués, à cause des changements profonds et nullement nécessaires qu'il a introduits dans la législation française. Du reste, créé par un gouvernement impie et pour un peuple sortant de l'anarchie, expression et conséquence de la grande Révolution, le Code Napoléon ne pouvait guère servir de guide dans la rédaction des lois d'une population aussi catho-

lique et aussi attachée à ses traditions religieuses et nationales que l'est la population du Bas-Canada. On dira peut-être qu'on n'a adopté ce modèle que pour imiter l'ordre logique et rationnel dans lequel il dispose les matières; mais l'on verra dans la suite de ce travail que les Commissaires, loin de se contenter d'imiter ces belles qualités, se sont peut-être involontairement beaucoup trop pénétrés de l'esprit qui y règne : dans un certain ordre de choses, ils ont introduit des idées et des principes entièrement étrangers à notre droit. L'on ne peut nier que l'introduction d'un esprit aussi hétérogène dans notre législation, constitue chez nos Commissaires une faute grave; car ils étaient chargés d'exprimer la loi actuelle du Bas-Canada et non celle qui pouvait leur paraître la plus belle ou la meilleure.

Une législation doit être l'expression officielle du caractère, des mœurs et des idées d'un peuple. Si ce principe est vrai, le *Code Civil du Bas-Canada* ne sera jamais le livre de la loi de notre pays. En effet on n'y reconnait l'existence d'aucune religion en Bas-Canada, pas même chrétienne ; on n'y proclame aucunement la reconnaissance publique et légale de la religion catholique faite par l'acte 14 Geo. III; on n'y prononce pas une seule fois le nom de Dieu ; on n'y dit seulement pas, comme on l'a fait en France, que la Religion Catholique est la religion de la majorité des Canadiens ; on n'y tient aucun compte des lois et des principes de l'Église reconnus par notre Droit ; en un mot, le *Code Civil du Bas-Canada* mérite autant que le Code Napoléon la censure suprême et la critique si forte qu'en a faite un homme illustre lorsqu'il l'a déclaré un code athée ! [1]

Une lacune aussi considérable dans un livre destiné à contenir toute la loi du pays, et à se trouver entre les mains d'une classe considérable de la société, a une importance qu'on chercherait vainement à se dissimuler. Il y a des parties de notre législation, comme les droits du clergé, les privilèges religieux des catholiques, certaines dispositions du droit civil affectant un sujet commun avec l'Église, comme le droit des fabriques, etc., qui dépendent uniquement de la reconnaissance officielle de la religion catholique dans le Bas-Canada. Nous n'entrerons pas davantage ici dans le mérite de cette omission, remettant à la suite de ce travail le soin de faire ressortir, toute la déplorable influence d'une semblable lacune. Disons seulement : la religion catholique est officiellement reconnue par le droit public du Bas-Canada et forme partie de nos lois ; or les Commissaires étaient chargés d'exprimer les lois actuelles, donc ils devaient proclamer l'existence légale de la religion catholique.

Nous nous contenterons de ces réflexions générales sur l'ensemble du *Code*. Nous allons maintenant aborder une partie importante des lois

1 Dupin.

résumées dans ce livre, la législation sur le mariage, qui, seule, formera le sujet de ce travail ; car l'on comprend qu'il nous est impossible d'étudier toutes les parties du *Code* qui peuvent suggérer des réflexions intéressantes ; il faudrait faire un commentaire de plusieurs volumes, et nous n'avons ni le temps ni les moyens d'éxécuter une œuvre aussi considérable. Nous laisserons cette tâche à des écrivains plus sérieux. Pour nous, nous étudierons la singulière législation que nos Commissaires ont faite sur le Mariage, et la tendance déplorable de cette législation. C'est par un examen attentif de cette tendance que nous constaterons dans ce résumé de nos lois un esprit hétérogène puisé aux sources que nous avons déjà indiquées ; une doctrine qui n'a jamais existé dans notre Droit et qu'on n'aurait certainement jamais dû chercher à y introduire.

Nous aimons à dire ici que ce n'est pas un sentiment de haine ou d'antipathie personnelle qui nous pousse à écrire ces remarques, mais seulement un amour sincère de la justice et de la vérité, et la persuasion intime d'un devoir, que nous aurions voulu voir remplir par des hommes plus capables que nous de lui faire honneur. Les Commissaires, animés sans doute de bonnes intentions, ont pu se tromper dans l'accomplissement de l'œuvre dont les avait chargé la confiance publique, cela n'empêche pas que dans la vie privée ils soient des hommes honorables et par leur conduite et par leur position.

II.

Il est inutile pour le but que nous nous proposons ici d'exposer les vrais principes sur l'essence du mariage, la nature de ce sacrement, la forme de ce contrat ; ce sont là des questions bien discutées et bien difficiles à résoudre. Cependant il importe pour la parfaite intelligence de certaines remarques que nous ferons bientôt, de parler de la juridiction en fait de mariage et de poser les limites que doit observer la puissance séculière lorsqu'elle législate sur ce point. Toutefois comme il faut être court et éviter de s'étendre trop sur des matières accessoires au sujet principal, nous proposerons seulement quelques principes généraux, renvoyant ceux qui voudraient s'instruire particulièrement aux traités spéciaux qui développent les arguments plus que nous ne pouvons évidemment le faire dans un article de journal.

Le mariage est un sacrement ; [1] or l'Église seule a toujours eu le droit de

1 Conc. Trid. Sess. XXIV, can. I.—Gousset, Théol. Dogmat., t. II, p. 440, N° 1008.—Epit. aux Ephésiens, V, 25, 28.

législater sur les sacrements : donc l'Église seule a le droit de législater sur le mariage. Mais du moment que le sacrement est reçu, il y a contrat entre les personnes qui viennent de se marier ; ce contrat ayant des effets civils tombe naturellement sous la juridiction de l'autorité civile, qui est appelée à en régler les effets, l'influence et les résultats civils. Voilà l'étendue et en même temps les bornes des droits de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile sur le mariage. On voit immédiatement que de droit la première précède la seconde, non-seulement en raison de temps, mais aussi en raison d'autorité.

Mais la puissance ecclésiastique ayant seule le droit de législater sur le mariage, elle a par conséquent seule aussi le droit de déclarer les cas dans lesquels un mariage pourra être contracté et ceux dans lesquels il ne pourra pas être contracté ; les empêchements qui peuvent attaquer sa validité et ceux qui peuvent attaquer sa légitimité ; les motifs qui peuvent invalider le lien du mariage ; les cérémonies avec lesquelles elle veut que ce sacrement soit administré, etc. Elle a aussi le droit de déclarer sous quelle sanction elle veut que ces lois soient observées ; et ayant seule le pouvoir de faire que le lien du mariage existe, elle a aussi seule le pouvoir de faire que ce lien n'existe pas. Tout ceci s'accorde avec la doctrine catholique et les saines maximes politiques ; toutes ces conclusions enfin découlent légitimement du principe que nous avons posé en tête de cette discussion.

D'un autre côté, le devoir de la loi civile est de reconnaître ces dispositions de la puissance ecclésiastique, de les introduire dans son code de lois, et leur donner en un mot une valeur et des effets civils ; puis de régler dans quelles conditions les propriétés mobilières ou immobilières de la femme et du mari seront administrés par celui-ci ou par celle-là, les droits et les privilèges civils du mari, les incapacités et les habilités civiles de la femme, enfin d'établir les règlements les plus sages pour le bien-être matériel des époux et la protection légitime des enfants dans leurs biens et dans leurs droits.

Une autre réflexion. Le sacrement ne peut exister sans matière ; la matière du sacrement de mariage est le consentement des parties contractantes, qui produit un lien entre celles-ci. Mais l'Église seule a le droit de conférer les sacrements, donc l'église seule peut apprécier la validité du consentement et du lien qu'il produit, ainsi que sa légitimité, enfin le déclarer nul ou valide suivant qu'elle le trouve conforme ou contraire à ses ordonnances.

Toutes ces matières ne tombent pas sous la juridiction civile, et nous déclarons hautement que chaque fois que le pouvoir politique veut législater sur ces matières, il commet des impiètements coupables sur le domaine de la puissance ecclésiastique. Le rôle du pouvoir politique se borne donc à donner force de loi civile à la législation de l'Église sur ce sujet, et il ne peut proposer une législation contradictoire sans exposer ses lois à des infractions qui peuvent être des désobéissances, mais qui ne seront pas des fautes.

Tout ce que nous venons de dire est conforme à la doctrine du Concile de Trente [1] et à celle des Pères. St. Thomas dit : *Prohibitio legis humanæ non sufficeret ad impedimentum matrimonii, nisi legi interveniret ecclesiæ auctoritas, quæ idem interdiceret.* [2] Les lois humaines ou civiles ne suffisent pas pour établir des empêchements de mariage ; il est nécessaire que l'autorité de l'Église intervienne.

Ces principes posés, revenons à notre sujet et abordons la doctrine du *Code Civil du Bas-Canada* contenue dans le projet qui est aujourd'hui devant le public.

III.

L'on connait les empêchements de mariage admis dans l'ancien droit français et qui existent encore dans notre système de législation. Ce sont à peu de différences près ceux que l'Église Catholique elle-même proclame dans ses Canons. En référant à la liste des empêchements de mariage que contient le *Code Civil du Bas-Canada*, on voit que les Commissaires ont omis de mentionner les suivants : 1° ordres sacrés ; 2° rapt ; 3° séduction ; 4° meurtre ; 5° adultère ; 6° alliance spirituelle ; 7° Honnêteté publique ; 8° Clandestinité.

Disons ici rapidement que les autres empêchements de mariage sont proclamés par le *Code Civil du Bas-Canada* avec plus ou moins d'exactitude et plus ou moins explicitement. L'empêchement qui résulte de la profession religieuse, par exemple, n'est pas exprimé sous le titre du mariage ; mais on peut arriver à la conclusion que les Commissaires l'on reconnu, en lisant le chapitre sur la mort civile, dans lequel il est dit que la personne morte civilement est incapable de contracter un mariage qui produise aucun effet civil, [3] parce qu'il lui est impossible de contracter ou de s'obliger de quelque manière que ce soit. On parvient de cette façon à trouver la pensée des Commissaires conforme avec les principes. Mais il aurait été utile d'exprimer comme empêchement de mariage la profession religieuse et non simplement comme caractère produisant inhabileté à contracter. Sans nuire aucunement à la brièveté et au laconisme convenables à un code, on aurait pû l'exprimer sous le titre qui lui convient.

Une autre réflexion préliminaire. Les Commissaires déclarent que le mariage doit être précédé de publications de bans, et célébré devant le fono-

1 Sess. XXIV, can. IV, IX, XII.

2 Sur le IVe livre des Sentences, Dist. 42, Quest. II, Art. 2.

3 Code Civil du Bas-Canada, Liv. I, ch. II, Sect. III, Art. 21*a*, § 6°.

tionnaire compétent reconnu par la loi. C'est assez exact ; seulement on ne dit pas si la non-observation de ces articles entraîne la nullité du mariage.

De plus, l'on vient de voir que le *Code* proclame sept empêchements de mariage. Ces empêchements de mariage sont-ils des empêchements dirimants ou seulement des empêchements prohibitifs ? Annullent-ils le mariage, ou le rendent-ils seulement coupable, sans l'invalider ? Cette distinction était formellement reconnue dans l'ancien droit français [1] et elle a toujours existé dans nos lois. [2] Les Commissaires n'en disent rien. Si dans leur pensée ce sont tous des empêchements dirimants, il y a erreur, de même que s'ils ont voulu les donner comme étant tous des empêchements prohibitifs. Parmi ceux qu'ils proclament les uns sont dirimants, les autres ne sont que prohibitifs, les uns entraînent une nullité absolue, les autres une nullité qui n'est que relative. Ce qui démontrera encore plus clairement combien il était important de proclamer la distinction faite par le Droit Français et le Droit Canon entre ces différents empêchements, c'est qu'il y a sur certains points conflit de droits, produit par deux législations différentes qui, sur le sujet du mariage, doivent toutes deux être consultées. Certains empêchements de mariage annullent complètement le contrat, suivant les lois françaises, tandis que suivant les lois de l'Église, ils ne font que le rendre illicite ; d'autres au contraire d'après le Droit Canon annullent le mariage qui reste valide devant le pouvoir civil.

Ainsi, pour prendre un exemple que chacun pourra saisir facilement, par les lois françaises le défaut de consentement des parents rend le mariage nul, tandis que d'après les lois ecclésiastiques ce vice ne fait que rendre le mariage coupable. Malgré toutes les instances de la Cour de France lors du Concile de Trente, l'Église n'a jamais voulu consentir à mettre le refus des parents au nombre des empêchements dirimants et absolus qu'elle reconnait. [3]

Cependant quelque graves que soient ces considérations, le *Code* nous dit simplement :

" Les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-un ans accomplis, pour contracter mariage, doivent obtenir le consentement de leur père et mère ; en cas de dissentiment le consentement du père suffit." [4]

Cet article est évidemment incomplet ; il ne dit rien parce qu'il ne dit pas toute la loi. En effet il déclare que les enfants *doivent* avoir le consentement de leurs parents pour se marier ; mais cela veut-il dire que s'ils se marient sans ce consentement le mariage sera coupable, ou bien cela veut-il dire qu'il n'y aura pas de mariage du tout ? Ces deux conséquences peuvent

1 Pothier, Mariage, IIIe partie.

2 Desrivières Beaubien, t. I, p. 28.

3 Walter, Manuel du Droit Ecclésiastique, p. 386, n° 291.—Conc. Trid. Sess. XXIV.—Pothier, Mariage, Part. IV.

4 Liv. I, Tit. V, Ch. I, Art. 4.

également se tirer du principe qu'ils posent. Il y a en effet dans la vie sociale bien des devoirs importants dont l'omission produit des résultats plus ou moins essentiels, plus ou moins graves, suivant la volonté du législateur. C'est ainsi que ceux qui se marient *doivent* se marier devant leur propre curé ; les catholiques *doivent* éviter de se marier avec des infidèles et des hérétiques ; ils *doivent* faire précéder leur mariage d'au moins une publication de bans. Ce sont là autant de devoirs rigoureux ; cependant ces différents devoirs produisent sur le mariage des effets bien différents ; l'omission des uns annulle complètement le lien du mariage, l'omission des autres rend celui-ci criminel. Cependant tous sont également des devoirs.

Le lecteur voit donc que les Commissaires ont commis sur ces points préliminaires des omissions qui peuvent avoir dans la pratique des résultats très-graves, en induisant des personnes dans l'erreur. Puisque le *Code* doit contenir toutes nos lois, il faut qu'il les contienne assez clairement exprimées pour que chacun, savant comme ignorant, puisse y trouver facilement la règle de sa conduite. Un des plus grands défauts d'un code c'est l'obscurité dans les termes et l'ambiguité dans le langage.

Ce n'est pas là-dessus cependant que nous voulons appuyer davantage. Les Commissaires ont fait des omissions plus importantes encore, et qui peuvent avoir des conséquences beaucoup plus graves.

En effet nous les accusons d'avoir mutilé la législation sur le mariage du Droit français, en n'exprimant pas dans leur projet de *Code* tous les empêchements dirimants de mariage et les conditions essentielles, qui existaient dans les anciennes lois de France et qui existent encore dans les nôtres.

IV.

Le premier empêchement dirimant que les Commissaires ont omis est celui qui résulte de l'engagement dans les ordres sacrés.

Suivant le Droit Canon et suivant nos lois françaises qui, sur ce point, ont appuyé de leur autorité les lois de l'Église, les prêtres ne peuvent pas se marier : leur engagement dans les ordres sacrés produit un empêchement qui dure toute la vie, puisque l'ordre imprime caractère, et qui les met dans l'impossibilité de ne jamais avoir d'autre épouse que l'Église de Jésus-Christ. Ceci est élémentaire. " La puissance séculière en France, dit Pothier, [1] a adopté et confirmé la discipline ecclésiastique à cet égard ; les parlements conformément à cette discipline, regardent les ordres sacrés comme un empêchement dirimant de mariage." Or cette disposition de la

1 Mariage, n° 117.—Despeisses, t. I, p. 278.

loi française a toujours été en force dans le Bas-Canada. Donc puisque les Commissaires étaient chargés d'exprimer les lois de leur pays, ils devaient signaler cet empêchement, et non l'éliminer silencieusement.

On dira peut-être que le nouvel ordre politique intervenu en Canada par la cession du pays à l'Angleterre, a du modifier jusqu'à un certain point une partie de notre législation qui tombe plus ou moins sous l'influence du droit public. C'est la raison que quelques-uns ont invoqué pour prétendre que la profession religieuse n'entraîne plus en Canada la mort civile. Mais c'est là une grande erreur ; car le traité qui nous a fait passer sous la domination anglaise et les actes subséquents qui ont organisé la législation du pays, ont tous formellement reconnu l'existence légale de la religion catholique, et non seulement l'ont tolérée, mais de plus lui ont accordé la protection de la loi ; ils ont permis au clergé de reclamer *ses dûs et droits accoutumés ;* ils ont accordé enfin aux Canadiens le droit de jouir à la face du soleil et de l'univers entier du libre exercice de la religion catholique. [1] Les anciennes lois françaises sur le mariage obligent donc les Canadiens catholiques tout autant qu'elles obligeaient les Français avant la Révolution, dans toutes leurs parties et dans toutes leurs dispositions même les plus sévères. Or la religion catholique et les lois françaises défendent à un père de famille d'admettre un prêtre dans sa famille avec le titre d'époux.

L'on peut dire de plus que nous sommes en Canada comme en France sous l'influence d'un concordat entre la puissance séculière d'une part et la puissance ecclésiastique d'une autre.

Ce concordat a été exécuté par l'acte officiel qui a reconnu l'existence légale de la religion catholique et qui en a permis la profession publique et ouverte. On peut donc dire avec autant de vérité qu'on l'a dit en France : Il est libre à tout Catholique d'exercer la religion qu'il professe. La loi lui garantit le libre exercice de tous les actes que cette religion lui prescrit, lorsqu'ils ne se trouvent pas en opposition avec une loi quelconque qui les déclare attentatoires à la tranquillité publique ; [2] or la loi ne garantirait pas suffisamment la liberté de ses sujets si elle donnait une valeur et des effets civils à la conduite malhonnête et aux actes infâmes du premier mauvais sujet venu, qui voulant s'introduire dans une honorable famille, saurait qu'il peut y être admis par un crime, et que, en violant ses serments et en déshonorant son caractère il peut se faire une position à l'abri du toit d'un honnête homme.

Mais la liberté des cultes existe, dit-on, dans ce pays. C'est vrai, et nous nous félicitons de cette sage tolérance. Mais de ce que l'anglican, le méthodiste, le presbytérien, l'unitaire a le droit d'adorer Dieu comme il lui plaît,

1 Acte de Québec, Art. V.

2 Barreau français, t. II, p. 28, Ferrère.

peut-il s'en suivre qu'un catholique, qu'un prêtre catholique n'est plus tenu d'observer les lois de son pays consacrées par des traités solennels ? Cette simple tolérance de toutes les religions peut-elle avoir pour effet d'abroger complètement certaines dispositions de notre droit, qui, du reste, ne sont nullement contraires à la pratique et au maintien de cette liberté, et ne militent aucunement contre les priviléges, contre les droits, contre les usages des autres sectes ? Il faut sans doute protéger celles-ci contre un trouble, une intolérance contraires à l'esprit du siècle ; mais nous ne devons pas pour cela sacrifier nos libertés, abandonner nos propres droits et renoncer à nos propres privilèges. Non, ce serait donner une étendue injuste à la clause de la liberté des cultes, que de lui faire modifier nos lois sur le mariage, au point de permettre le mariage des prêtres.

L'on nous demande si la force civile, si l'autorité judiciaire interviendrait dans l'union que voudrait contracter un prêtre catholique, pour l'empêcher de consommer son scandale. Nous répondons que si nos tribunaux ne possèdent pas la volonté ou le pouvoir de faire respecter la morale et de faire observer les lois, le bon sens populaire serait plus fort qu'eux, et la réprobation universelle du peuple serait peut-être suffisante pour punir ou réprimer ce que la loi ne posséderait plus les moyens de prévenir ou de châtier. Chacun s'éloignerait de ce prêtre sacrilége, le vide se ferait autour de lui et de sa famille, et sans doute qu'à la vue de son isolement, dans lequel il pourrait voir la vengeance de Dieu, le repentir entrant dans son cœur lui ferait réparer par une pénitence exemplaire et une conduite irréprochable un scandale immense.

Mais du reste si l'on admet que la liberté des cultes a pour effet de permettre le mariage des prêtres, il faut, pour être conséquent, dire que les vœux solennels ne sont plus un empêchement ; car toutes les raisons, tirées de la liberté des cultes, qui peuvent s'invoquer en faveur du mariage des prêtres, peuvent aussi se proposer en faveur des religieux. Or les Commissaires admettent l'empêchement des vœux solennels, pourquoi donc n'admettent-ils pas celui des ordres sacrés ? — On veut, dit-on, adapter notre législation à l'esprit du droit public anglais ; mais en Angleterre on ne reconnait ni les vœux des religieux, ni les ordres sacrés, et la loi dans ce pays ne confirme pas de son autorité les dispositions d'une religion ennemie de celle de l'État.

De plus, la loi défend toute convention scandaleuse et dangereuse pour les bonnes mœurs ; mais le mariage d'un prêtre serait un scandale affreux qui ferait frémir toutes les âmes honnêtes et formerait un exemple désastreux pour les bonnes mœurs. Quoi, le prêtre entre les mains de qui vous placez avec tant d'abandon et de bonne foi l'innocence de vos femmes, de vos filles et de vos sœurs comme entre les mains de Dieu même ; le prêtre à qui dans votre piété vous accordez tant de pouvoirs ; le prêtre pourrait faire de votre

confiance aveugle, de votre respect, de son ministère divin, de son caractère sacré, des instruments de séduction, des moyens de perversion ! La loi n'a pu vouloir et n'a pas voulu en effet autoriser une aussi grande abomination.

Que dire donc du silence des Commissaires sur ce point ? de quel nom faut-il appeler la conduite de trois magistrats et de deux avocats distingués, qui, après des années de travaux qu'on doit supposer sérieux, s'accordent à ne pas placer les ordres sacrés au nombre des empêchements dirimants de mariage ; qui, en conséquence, proclament par les moyens de publicité que leur fournissent la loi et la nation, que le mariage des prêtres est permis !

S'ils ont basé cette législation sur la persuasion de l'effet de la liberté des cultes en Canada, n'aurait-il pas au moins été juste, afin de ne pas prendre le public par surprise, de mettre dans leur rapport préliminaire quelques réflexions propres à expliquer un système de lois découlant d'opinions qui ont droit d'étonner certaines gens préjugés pour les traditions nationales et religieuses de leur pays ? Mais les Commissaires ne l'ont pas fait ; ils ne nous donnent aucune explication sur leur étrange législation. Aussi nous nous demandons encore en interrogeant les sentiments de profonde considération que nous avons pour leurs personnes, s'ils ont bien examiné toutes les conséquences d'un pareil système de lois ? Écoutons Ferrère signalant avec la véhémence d'un orateur chrétien, les effets déplorables d'une telle législation :

" Suffirait-il donc pour épouser vos filles, dit-il, de se présenter chez vous sous cet habit respectable qui écarte la défiance et le soupçon ? de préparer la séduction dans ces entretiens dont la religion elle-même écarte l'œil et l'oreille d'un père ? Et lorsque l'innocente aura bu le poison, quand le philtre amoureux brûlera dans ses veines, si sa vingt-unième année a frappé, suffira-t-il au séducteur d'abjurer son état, de dire : je suis libre, pour être reconnu tel en effet ; et, après trois actes qu'il appellera respectueux, de forcer à reconnaître pour votre enfant celui auquel vous voudriez arracher mille vies ?

" S'il en est ainsi, interdisons à cette religion sainte l'entrée de nos demeures, ou qu'elle vienne sans son ministre ; réunis, le piége serait trop inévitable.

" Telles sont cependant les affreuses conséquences du système qu'on vous propose d'adopter ! Permettez à ce prêtre de contracter mariage, et la porte demeure ouverte à tous. Les passions s'irritent, les familles s'alarment, et la piété même demeure sans confiance." [1]

L'union monstrueuse qu'on appelle mariage d'un prêtre, s'est vue plusieurs fois en France pendant et après la grande Révolution, qui a détruit tant de lois et renversé tant de traditions sacrées. Malgré le peu de foi qui régnait

1 Barreau français, t. II ancien, p. 33, Ferrère.

alors dans ce pays dévasté par l'anarchie, c'était une injure sanglante que de rappeler aux malheureuses qui avaient épousé des ministres de l'autel, le honteux état dans lequel elles s'étaient placées et de les nommer *femmes de prêtre*. Tant il semble qu'il y a quelque chose de contraire à la nature même dans un acte que réprouvent également les lois de l'Église et les lois de l'État. Que serait-ce donc dans notre pays si catholique, et de quel œil verrait-on la femme qui oserait assumer une position aussi criminelle ? De quel nom appellerait-on le législateur qui sanctionnerait de son autorité un tel scandale ? Non, les Commissaires n'ont pas envisagé de sang froid toute la portée de leur silence.

Nous ne savons si les Commissaires ont voulu comprendre les ordres sacrés sous le titre de vœux solennels ou de profession religieuse. Nous osons à peine faire cette supposition, qui ne saurait être sérieuse. En effet les vœux solennels et la profession religieuse entraînent la mort civile ; la mort civile rend incapable de contracter, incapable d'hériter, incapable de tester, incapable de témoigner ; or qui a jamais prétendu que nos prêtres, malgré certains vœux qu'ils prononcent, fussent frappés de toutes ces incapacités ? Nos prêtres jouissent de tous les droits et de tous les privilèges des autres citoyens.

Si peu probable qu'il soit que telle ait été l'intention des Commissaires, ils auraient dû au moins exprimer les motifs qui les ont amenés à s'éloigner du Droit Français, qui distinguait sagement les vœux solennels des ordres sacrés, parce que les uns frappent de mort civile, tandis que les autres n'enlèvent aucune capacité civile, quoique tous deux fussent considérés comme des empêchements dirimants de mariage et quoique certains vœux accompagnent les ordres sacrés.

A quoi donc attribuer une conduite aussi étrange ? Nous pensons sincèrement que l'admiration passionnée qu'ils professent pour le Code Napoléon, les a aveuglés au point de leur faire oublier qu'ils législataient pour le Bas-Canada. Entraînés par un esprit d'imitation exagérée, ils ont suivi leur modèle dans un de ses plus grands écarts des principes religieux. Le Code Napoléon en effet ne place pas les ordres sacrés au nombre des empêchements dirimants de mariage ; mais cette lacune coupable a été plus tard réparée implicitement par le Concordat et explicitement par un ordre du ministre des cultes, *Portalis*, formulant la volonté de l'Empereur, en date du 14 janvier 1806, qui a fixé la jurisprudence française sur cette question. [1] Ce

1 Arrêt du 18 Mai 1818 rapporté dans Merlin, Rep., V° Célibat, n° III.
Arrêt du 30 Mai 1811 à Turin jugeant des questions relatives à la législation française. (Dalloz jeune, Dict., t. III, V° Mariage, p. 361, n°s 207, 208, 214.)
Arrêts du 27 Déc. 1828, et du 14 Janv. 1832. (Dalloz jeune, Dict., t. III, V° Mariage, p. 361, n° 217.)
Arrêt du 21 Janv. 1833. (Dalloz jeune, Dict., t. III, V° Mariage, p. 361, n° 218.)
Il y a des arrêts contradictoires en moins grand nombre que Dalloz trouve contraires au droit français. (Dict., t. III, p. 361.)
Enfin une décision récente de la Cour de Cassation en France vient encore d'annuller le mariage d'un prêtre.

point d'histoire n'aurait pas dû être oublié, et puisque les Commissaires voulaient imiter le Code Napoléon ils devaient l'imiter jusque dans les amendements que des temps plus calmes et une législation plus sage y ont introduits.

Poursuivons nos recherches des intentions des Commissaires, et voyons s'ils n'ont pas mis sous un autre titre la condition importante à la validité d'un mariage que nous n'avons pu encore trouver dans leur travail. Peut-être les Commissaires se réfugieront-ils dans le titre *Des formalités relatives à la célébration du mariage*, et peut-être diront-ils qu'ils ont exprimé implicitement dans ce chapitre l'empêchement des ordres sacrés.

Voyons ce qu'ils disent.

Art. 13.—" Le mariage doit être célébré publiquement, devant un fonctionnaire compétent reconnu par la loi.

Art. 14*a*.—" Sont compétents à célébrer les mariages tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder régistres de l'état civil.

" Cependant aucun des fonctionnaires ainsi autorisés *ne peut être contraint* à célébrer un mariage contre lequel il existe quelqu'empêchement, d'après les doctrines et croyances de sa religion, et la discipline de l'église à laquelle il appartient." [1]

Nous dirons plus tard toute notre opinion sur la portée funeste de ces articles. Qu'il nous soit seulement permis de remarquer ici que loin d'exprimer l'empêchement des ordres sacrés par ces articles, les Commissaires au contraire ouvrent la porte à tous les abus que l'on voudra introduire en faisant du fonctionnaire qui a droit de célébrer le mariage un officier purement civil; ils rompent avec nos traditions religieuses et les lois françaises, en éloignant du mariage le caractère religieux que nous lui attachons, ils effacent d'un trait de plume l'anathème du Concile de Trente contre les mariages clandestins, c'est-à-dire contre les mariages qui ne sont pas contractés *coram proprio parocho ;* ils rejettent la nullité absolue portée avec tant de sagesse par les lois françaises contre tout mariage non célébré devant le propre curé des parties. Car le législateur qui ne défend pas, permet; le législateur qui dit seulement " que tout prêtre *ne peut être contraint* à célébrer un mariage contre lequel il existe quelque empêchement d'après les doctrines et croyances de sa religion et la discipline de l'église à laquelle il appartient," permet par là même à ce prêtre de célébrer tel mariage, s'il le veut bien, *inclusio unius fit exclusio alterius ;* et le *Code* le reconnaît valide, parfait et légitime, si le prêtre le célèbre, puisqu'il est fonctionnaire compétent. Ce prêtre ne peut y être contraint, mais s'il le veut bien, il peut célébrer tout mariage contre lequel il existe quelque empêchement, d'après les doctrines et croyances de sa religion et la discipline de l'église à laquelle

1 Code Civil du Bas-Canada, L. I, p. 45.

il appartient, pourvu seulement qu'il n'y ait aucun des empêchements reconnus par le *Code*. Ce prêtre peut donc aussi, s'il le veut bien, encore une fois, célébrer le mariage d'un prêtre, et présenter à la société à laquelle il doit enseigner toutes les vertus et donner l'exemple des bonnes mœurs, cette monstruosité criminelle à laquelle les Commmissaires donnent le nom et les effets civils du mariage. Lorsque le malheureux ministre de l'autel que poussent la passion et l'oubli du devoir, aura trouvé un prêtre assez complaisant et assez perverti pour consentir à user à son égard des pouvoirs que lui a donné la faiblesse ou l'indifférence de cinq *codificateurs* chrétiens, l'union que l'église appellera toujours un scandale affreux et un concubinage sacrilége deviendra, par la force de la loi, un bon et légitime mariage aux yeux du civil. Enfin pour exprimer toute notre pensée, l'art. 14*a*, loin de formuler implicitement l'empêchement dirimant des ordres sacrés, permet au contraire de violer par la complaisance ou la faiblesse d'un prêtre, tous les principes, toutes les maximes religieuses, toutes les idées reçues, toutes nos traditions nationales ; il se place au-dessus des lois de l'église et du droit français, et proclame que les empêchements reconnus par le *Code* peuvent seuls invalider le lien du mariage ; il déclare que les empêchements que reconnait l'Eglise ne peuvent avoir aucune influence sur la validité du lien si le *Code* ne l'a pas déclaré ; il subordonne en un mot en fait de mariage la puissance ecclésiastique à la puissance politique, ce qui est le renversement de tous les principes, de toutes nos notions religieuses, de toutes nos idées catholiques. Et ce *Code* est rédigé par une majorité de catholiques et pour un peuple catholique !

Ce n'est donc pas dans ces articles que les Commissaires ont proclamé l'empêchement dirimant qui résulte des ordres sacrés. Loin de là, on vient de voir toute la portée criminelle d'un article dont leurs amis et leurs défenseurs ne manqueront pas d'invoquer dans l'occasion le caractère négatif et le langage douteux. Ailleurs il ne peut en être question ; nous avons parcouru avec soin tous les articles qui contiennent la législation sur le mariage telle que conçue par les *codificateurs*, et nous n'avons pu rien trouver qui défendit même le plus implicitement possible, même obscurément, même à mots couverts, le mariage des prêtres. Donc le *Code Civil du Bas-Canada* permet le mariage des prêtres.

L'on nous rendrait un immense service en nous montrant que nous n'avons pas vu ou que nous n'avons pas compris ce qui est écrit : car l'on voudra bien croire combien il nous est pénible d'être obligé de critiquer aussi sévèrement l'œuvre de personnes que nous respectons dans leur vie privée, et qui, constituées en autorité, occupent une haute position dans notre société.

V.

L'engagement dans les ordres sacrés ne forme pas la seule omission faite par les Commissaires dans leur liste des empêchements dirimants et des conditions essentielles du mariage. Il y en a bien d'autres aussi importantes et qui affectent autant les bonnes mœurs. Nous allons les signaler brièvement.

Le rapt, c'est-à-dire l'enlèvement d'une fille, forme, comme chacun sait, un empêchement dirimant absolu entre le ravisseur et la personne ravie, tant que celle-ci est au pouvoir du ravisseur. Cet empêchement rend absolument nul le mariage qui serait contracté dans cet état, quand même la personne ravie donnerait son consentement, parce que la loi présume que ce consentement est arraché par la crainte ou la violence.

Quelques élémentaires que soient ces détails, l'on nous permettra d'ajouter que cet empêchement qui est formulé en termes bien explicites par le Concile de Trente, [1] était reconnu dans l'ancien droit français. Pothier nous dit : " Notre droit est conforme en ce point à la discipline du Concile de Trente ; " [2] et l'ordonnance de 1639, [3] qui, sans être en force en Bas-Canada, n'introduit pas un droit nouveau en principe, " déclare nuls les mariages faits avec ceux qui ont ravi des veuves ou filles, de quelqu'âge ou condition qu'elles soient, sans que par le temps ni le consentement des personnes ravies, de leurs père et mère, tuteurs, ils puissent être confirmés, tandis que les personnes ravies sont en la puissance du ravisseur."

Il est donc bien clair que cet empêchement formait partie des dispositions de l'ancien droit français. Pourquoi, puisqu'il en est ainsi, les Commissaires ne l'ont-ils pas exprimé dans leur projet de code ? Il est vrai que le Code Napoléon ne l'exprime pas ; mais le peuple canadien ne les avait pas chargé de copier le Code Napoléon :—cela aurait pu se faire beaucoup plus facilement qu'au moyen d'une commission composée de trois juges et de deux secrétaires. Le peuple canadien les avait chargé de cette tâche bien belle pour des gens intelligents, celle de donner une forme claire et lucide à une législation compliquée, obscure et souvent inintelligible.

L'autre empêchement de mariage omis par les Commissaires est la séduction, appelée aussi rapt de séduction. C'était dans l'ancien droit français un empêchement dirimant de mariage, et tout autant que le rapt, nous

1 Sess. XXIV, de reformat. matrim.

2 Mariage, n° 227.

3 Art 5.

dit Pothier ! [1] Pourquoi enlever de nos lois cet empêchement ? Pourquoi, puisque telle était leur opinion légale, n'en pas dire au moins un mot d'explication dans leur *Rapport*, qui contient tant de détails inutiles et qui explique tant de choses qui précisément n'ont pas besoin d'explication. Mais ne nous étonnons pas trop, et commençons enfin à comprendre le but, l'esprit et la manière de procéder de nos Commissaires ; ils ont encore ici copié le Code Napoléon, car le rapt de séduction n'est pas non plus mentionné dans ce livre.

Enfin, où ont-ils exprimé les empêchements résultants de la parenté spirituelle, de l'honnêteté publique, de l'adultère, du meurtre, qui tous en France [2] frappaient et doivent encore, en Canada, frapper de nullité les mariages des catholiques contractés malgré ces empêchements ? Nulle part : morcellant sans pitié nos lois françaises, ils ont éliminé, rejeté, proscrit toutes ces conditions imposées par nos pères à la validité des mariages et ont facilité jusqu'à un tel point les unions matrimoniales, que, si leur législation est adoptée, l'on aura droit de trembler pour l'honneur des familles et de déplorer la perte des mœurs.

Dans le système des Commissaires, en effet, les prêtres peuvent se marier, l'enlèvement des filles est permis, les mariages clandestins sont autorisés, la séduction est encouragée, le parrain ou la marraine pourra épouser la personne baptisée à laquelle ils tiennent lieu de père ou de mère spirituelle ; le parrain ou la marraine pourra se marier avec le père ou la mère de la personne baptisée ; l'affinité résultant du commerce licite ou illicite devient inconnue ; la femme pourra légitimement contracter mariage avec son adultère après la mort de son mari ; le meurtrier d'un conjoint pourra épouser le conjoint survivant et coupable de participation au meurtre, enfin, il devient problématique jusqu'à quel point le consentement des parties contractantes est nécessaire à la validité du mariage, puisque l'erreur, la violence, ne sont plus des causes de nullité absolue. [3]

Tels sont les effets logiques de la législation sur le mariage contenue dans le *Code Civil du Bas-Canada*. Il faut croire que les Commissaires ne les ont pas prévu, car il nous répugne trop de penser qu'ils aient voulu, de propos délibéré, favoriser de l'autorité de la loi des actes qui ne peuvent amener que le déshonneur des personnes et le malheur des familles. Ces honnêtes

1 Mariage, n° 228.

2 Pothier, Mariage, n°s 173, 212, 236, 240. Ferrière, Dict. v° *Parenté spirituelle*, t. II. p. 299. V° *Empêchement*, t. I. p. 569.—D'Espeisses, t. I, p. 279 et *passim* Contrat de Mariage. — Rousseau de LaCombe, Recueil de Jurisprudence, V° *Mariage*, Part. IV.

3 Code Civil du Bas-Canada, Titre des Obligations, p. 38, art. 19. *Contra*, Pothier, Mariage, n°s 308, 315. Ferrière, V° Empêchement, t. I. p. 569.

pères de famille seraient les premiers à se récrier si un jeune débauché, pénétré des doctrines du *Code Civil du Bas-Canada* arrachait à leur affection paternelle l'un de ces êtres chéris qui n'auraient plus pour les protéger que la faiblesse de leur sexe et l'amour de leurs parents, et forçait, par un crime, une famille honorable à le recevoir dans son sein.

E. Lef. de Bellefeuille.

(*A continuer.*)

LÉGENDE SICILIENNE.

LE ROI ROBERT DE SICILE.[1]

La Saint Jean approchait. Le soir de la vigile
De ce jour glorieux, Robert roi de Sicile,
Frère du pape Urbain et du puissant Valmon
Empereur d'Allemagne, était venu selon
La coutume du temps, en pompeux équipages
A l'office de vêpre : et chevaliers et pages,
A genoux près de lui, priaient avec ferveur
Pendant qu'il écoutait le chant sacré du chœur.
Or, les prêtres, debouts au fond de la chapelle
Dirent Magnificat d'une voix solennelle ;
Et le chant alterné des sublimes versets
Résonna sous la voûte où les derniers reflets
D'un beau soleil couchant venaient jouer encore.
Et le roi fut frappé d'une strophe sonore
Qui retentit soudain comme le bruit des flots :
Il fit attention et put saisir ces mots :
Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles !
Alors avec lenteur mais avec arrogance
Levant son front royal, au prêtre qui s'avance
Il dit : " Explique-moi ce singulier refrain."
Le prêtre lui répond avec un air serein :
" Il a renversé les potentats de leurs trônes,
" Il a préparé pour les humbles des couronnes !"
En entendant cela le monarque surpris
Murmure avec colère et d'un ton de mépris :

1 Imité de Longfellow.

—" C'est bien heureux pour vous que les clers et les prêtres
" Comprennent seuls ces mots séditieux et traîtres
" Et que dans toute église on les chante en latin !
" Mais que peuples et clercs tiennent bien pour certain
" Que nul pouvoir ne peut me descendre du trône !"
Et bercé doucement par le chant monotone
Qui roule cadencé sous l'antique plafond,
Il tombe, tout à coup, dans un sommeil profond.
Quand il se réveilla la nuit était venue :
Il était seul : l'église était déserte et nue,
Et pas une lueur n'éclairait le vitreau ;
La lampe de l'autel, sur le sombre carreau
Laissait seule flotter quelques rayons funèbres.
Il se lève étonné, plonge dans les ténèbres
Un regard où se mêle et la rage et l'effroi.
D'une main incertaine effleurant la paroi
Il cherche pour sortir la porte accoutumée,
Mais il la trouve hélas ! soigneusement fermée.
C'est en vain qu'il appelle et qu'il jure par Dieu,
Personne ne l'entend en dehors du saint lieu :
Et ses cris redoublés font tressaillir les dalles
Comme des prêtres morts qui riraient dans les stalles !
Cependant ses clameurs ont enfin réveillé
Le pieux sacristain qui court tout effrayé
Pensant que des voleurs ont envahi l'église ;
Et sa lampe qu'agite une légère brise
Dans chaque angle lui montre un fantôme qui fuit.
—" Qui va là, répondez ? D'où provient tout ce bruit"
Demande-t-il pourtant, mais d'une voix qu'altère
Profondément la crainte. Enflammé de colère
Le roi Robert répond : " Ouvre ; c'est moi, le roi :
" Ouvre donc, as-tu peur ? Je te le dis : c'est moi."
—" C'est quelque vagabond dans un état d'ivresse :
" Puisse Dieu le punir de sa scélératesse !"
Murmura tout ému le pauvre sacristain,
Puis la porte roula sur ses vieux gonds d'airain.
Un homme alors parut marchant d'un pas rapide,
Sans chapeau, sans habit, presque nu, l'œil livide
Il ne dit pas un mot en franchissant le seuil,
Ne tourna point son front que relevait l'orgueil,
Mais il glissa sans bruit, à travers la nuit sombre,
Comme un spectre lugubre, et disparut dans l'ombre.
De ses habits royaux tristement dépouillé,
Recouvert à demi d'un haillon tout souillé,
Le frère de Valmon empereur d'Allemagne
Et du grand pape Urbain souverain de Romagne,
Robert roi de Sicile arrive à son palais,
Renverse avec fureur les timides valets
Que le bruit fait venir partout sur son passage,
Il entre dans la cour en maudissant l'outrage

Dont il s'est vu l'objet; il monte l'escalier
Et le flambeau qui brille au dessus du palier
Fait reluire son front d'une pâleur affreuse:
Sans écouter les cris d'une foule nombreuse
Qui voudrait l'arrêter, il traverse en courant
Les profonds corridors, et d'un bond il se rend
Au salon des banquets que la lumière inonde
Et qu'il trouve rempli de plaisirs et de monde.
Là sur son trône d'or il voit un roi nouveau
Qui porte sa couronne et son royal manteau.
Ce roi ressemble en tout à Robert de Sicile:
Même voix, mêmes traits et même abord facile,
Mais avec un rayon de céleste clarté:
C'était un ange! Et bien que sa mâle beauté
Remplit l'appartement d'une lumière étrange
Personne ne croyait que ce roi fut un ange.
Après quelques instants d'une morne stupeur
Le monarque sans trône est saisi de fureur
Et sur l'ange impassible il fixe un œil de flamme;
Mais l'ange souriant du trouble de son âme,
Lui dit: " Quel est ton nom? Que viens-tu faire ici?"
Robert plus furieux feint de sourire aussi,
Mais d'un sourire moqueur et rempli de malice:
—" Tu veux savoir mon nom, homme plein d'artifice?
" Je suis Robert! et toi, tu n'es qu'un imposteur
" Je reclame mon trône et de toi n'ai point peur!"
La foule en entendant ces atroces injures
Fit retentir au loin de menaçants murmures;
Et les grands de la cour, pour punir l'insolent
Tirèrent du fourreau le glaive étincelant.
Mais l'ange reprenant aussitôt la parole,
En le raillant lui dit sur un ton bénévole:
" Non, tu n'es pas le roi, tu n'es que son bouffon.
" Tu porteras demain le collet en feston,
" Les grelots éveillés et le chapeau conique;
" Tu prendras des leçons d'un vieux singe comique;
" A tous mes serviteurs tu devras le respect,
" Et tu seras soumis au plus humble valet."
C'est en vain que Robert jure, prie et menace
On est sourd à ses cris, il ne trouve point grâce.
On le pousse en riant au bas des escaliers;
Un groupe jovial de petits écuyers
Court au devant de lui, se moquant de ses larmes;
Puis au moment qu'il sort les soldats sous les armes
Par un rire éclatant font défaillir son cœur.
Alors on applaudit et puis un cri moqueur:
" Vive le roi!" s'élève au milieu de la foule,
Et d'échos en échos sous les toits ce cri roule.
Quand les premiers rayons du matin radieux
Et les baumes des prés montèrent vers les cieux,
Robert se réveilla, se disant en lui-même:

" Le rêve que j'ai fait est d'une horreur extrême !"
Mais lorsqu'il se tourna sur son dur oreiller
Pour fuir ce rêve horrible et mieux se réveiller,
Il entendit frémir la paille de sa couche ;
Alors il entrouvrit un œil sombre et farouche
Et vit à ses côtés le casque et les grelots,
Et les coursiers fougueux qui de leurs durs sabots
Battaient, en hennissant, le pavé de l'étable ;
Il vit dans un des coins de ce gît détestable,
Accroupi près du mur et grugeant un guignon
Le singe qu'il avait reçu pour compagnon.
Ce n'était pas un rêve et sa gloire première
S'était, dans un moment, en allée en poussière !
Plus d'un jour s'écoula ! La Sicile eut encor,
Comme au temps de Saturne un heureux âge d'or !
Chaque automne on avait, sous le règne de l'ange,
Champs couverts de moissons et féconde vendange !
Et le vieux géant que Jupiter enchaîna,
Encelade, dormait sous le brûlant Etna.
Mais Robert cependant voyait fuir les journées
Sans que rien n'adoucit ses tristes destinées !
Il était sombre et dur, et portait les chiffons
Dont on avait toujours affublé les bouffons.
Pour se moquer de lui les valets et les pages
Venaient lui demander si ces beaux apanages
Avaient toujours été ses vêtements royaux.
Pour toute nourriture il avait les morceaux
Que les autres laissaient : et le vieux singe immonde
Etait le seul ami qu'il connut dans le monde.
Il n'en était pourtant guère moins orgueilleux.
Et quant il cheminait à pas silencieux
Souvent l'ange prenant une démarche grave,
Venait à sa rencontre, et d'une voix suave,
Mais d'un ton de reproche un peu sévère et froid,
En passant près de lui : " Es-tu le roi ?"
Alors une rougeur couvrait ses traits livides,
Il relevait son front sillonné par les rides
Et répondait avec violence et hauteur :
" Oui ! oui ! je suis le roi ! tu n'es qu'un imposteur ?"
Trois ans étaient passés quand sous la colonnade
Du palais de Robert, une riche ambassade
De princes étrangers s'arrêta vers le soir.
C'était l'empereur qui voulait faire savoir
A son frère chéri le roi de la Sicile,
Que le saint pape Urbain leur offrait un asile,
Et qu'il les attendrait le soir du jeudi-saint
S'ils voulaient bien venir sous le beau ciel Romain.
L'ange reçut avec joie et magnificence
Ces nobles envoyés d'une grande puissance :
Il les fêta, leur donna les présents les plus beaux :
De riches bracelets, de superbes manteaux

De velours cramoisi, bordés de peaux d'ermine ;
Et des habits brodés d'une étoffe très-fine.
Il partit avec eux, et les légers vaisseaux,
Toutes voiles au vent, sillonnèrent les eaux.
Sur le sol Italien la noble cavalcade
Fièrement chevaucha de bourgade en bourgade
Avec éperons d'or et vigoureux coursiers,
Grands panaches de plume et brillants étriers.
Assis comiquement sur une vieille rosse
Dont le poil rude et long défiait toute brosse,
Qui tour à tour amblait, trottinait, galoppait,
A la suite des grands, Robert apparaissait.
Ses légers oripeaux voltigeaient à la brise,
Le singe à ses côtés grimaçait à sa guise,
Et des troupes d'enfants r caneux et bavards
Pour le voir chevaucher venaient de toutes parts.
Le pape reçut bien ses hôtes magnifiques
Et vint au devant d'eux sous les vastes Portiques
De l'Eglise Saint Pierre. Avec émotion
A chacun il donna sa bénédiction ;
Et de ses musiciens la bande réunie
Fit résonner les airs d'une douce harmonie.
Or pendant qu'avec l'ange il conversait gaîment,
Robert le vieux bouffon s'avance hardiment,
Range la multitude et s'écrie à voix haute :
" Je suis le roi ! Je suis Robert ! Chasse cet hôte;
" C'est un vil scélérat qui se déguise en roi !
" Le seul roi de Sicile, ô saint père, c'est moi !
" Si je suis malheureux ma cruelle misère
" Ne doit pas t'empêcher de reconnaître un frère !"
Surpris de ce discours le vénérable Urbain
Interroge des yeux le visage serein
De l'ange qui sourit et ne veut rien lui dire.
Mais l'empereur Valmon, en éclatant de rire ;
" C'est vraiment, reprit-il, une belle façon
" De garder à ta cour un vrai fou pour bouffon !"
Et le pauvre Robert, honteux, la tête basse,
Fut bientôt relégué parmi la populace.
Cependant l'on chôma dans l'illustre Cité
La sublime semaine avec solemnité.
Et le samedi-saint une vive lumière
Resplendit dans le ciel d'une étrange manière.
La présence de l'ange, avant que le soleil
N'eut doré les coteaux de son éclat vermeil
Faisait briller les airs d'une divine teinte,
Et les chrétiens, remplis de ferveur et de crainte,
Croyaient que le Sauveur, sorti de son tombeau
S'élevait, triomphant, vers le ciel de nouveau !
Le malheureux bouffon, sur sa couche de cendre
Vit, dans le même temps, quelques rayons descendre

Et remplir son taudis d'une grande splendeur :
Puis une voix du ciel vint lui parler au cœur.
Il entendit frémir, dans l'air limpide et calme,
Les replis d'un linceul, les feuilles d'une palme ;
Et sur la dalle nue à genoux il tomba,
Et le front sur le sol bien longtemps il pleura !
Après un mois passé sous le beau ciel de Rome
Les deux frères d'Urbain gagnèrent leur royaume
Le monarque Valmon sur les bords Danubiens
Fut avec allégresse accueilli par les siens,
Et l'ange dirigea ses pompeux équipages
Jusques à Salerno qui dort sur les rivages,
Et de là ses vaisseaux fendant le flot amer
Vaguèrent vers Palerme au delà de la mer.
Longtemps après, un jour qu'il était sur son trône
Le sceptre dans la main, sur le front la couronne,
Il entendit sonner, au clocher du couvent,
La prière du soir que les aîles du vent
Ou des anges de Dieu portaient, avec mystère,
Et de la terre au ciel et du ciel à la terre.
Il invita sa cour à sortir un moment
Et fit dire au bouffon de venir promptement.
Et quand ils furent seuls dans la salle splendide
Il lui dit de nouveau d'un ton doux et candide :
—" Es-tu le roi ?" Robert courbant la tête alors
Et poussant un soupir, l'âme en proie aux remords,
Répondit humblement avec douceur à l'ange :
—" Je ne suis qu'un méchant dont le Très-Haut se venge :
" Mon orgueil a tourné contre moi le Seigneur !
" L'aspect de mon péché me remplit de terreur :
" J'entrerai dans un cloître et ferai pénitence !
" Et jusqu'à ce que j'aie expié mon offense
" Je monterai pieds nus devant le monde entier
" Du ciel qui me punit le douloureux sentier !"
Et pendant qu'il parlait, plus suave que l'ambre
Un céleste parfum remplit toute la chambre ;
D'un éclat merveilleux l'ange saint resplendit.
Et par une fenêtre, alors, on entendit,
Malgré tout le fracas et les cris de la place
Le chant alternatif plein de force et de grâce
Des bons religieux du vieux cloître voisin
Qui chantaient ce verset du cantique divin :
Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles !
" Il a renversé les potentats de leurs trônes
" Il a préparé pour les humbles des couronnes !"
Et plus haut que ce chant retentit une voix
Douce comme les chœurs des oiseaux sous les bois,
Les murmures joyeux d'une vive fontaine,
Ou les vibrations d'une cloche lointaine :
—" Robert, je suis un ange, et vous êtes le roi !"
En entendant ces mots Robert saisi d'effroi,

Pour voir l'ange leva son humide paupière,
Hélas ! il était seul ! Et l'ange de lumière
Vers le divin séjour avait pris son essor !
Il était seul ! et sur son front brillait encor,
Comme aux jours d'autrefois, la couronne royale !
Et quand les courtisans entrèrent dans la salle
Ils le trouvèrent seul qui priait humblement
Agenouillé dans un profond recueillement !

L. P. LEMAY.

Ste. Emilie de Lotbinière.

Octobre 1864.

RECENSEMENT AGRICOLE DU BAS-CANADA.

C'est un fait regrettable que dans notre pays, l'opinion publique se tourne toujours de préférence vers les luttes de partis, qu'elle ramène toutes les questions à ce point de vue, qu'elle y concentre toutes ses forces et toute son énergie, tandis que les questions d'économie politique et sociale, sur lesquelles reposent pourtant la vie morale et matérielle du peuple, sont l'objet d'une déplorable apathie. Le jeu des partis, la valeur respective de leurs chefs, les côtés faibles qu'ils peuvent présenter à leurs adversaires, toutes les accusations possibles ou impossibles proférées contr'eux, voilà autant de thêmes sur lesquels chacun brode à loisir. On dirait que hors de là, il n'y a rien qui soit digne de l'intérêt et des études des amis du pays. La législation, le commerce, les finances, l'agriculture, l'industrie, sont abandonnés complètement à ceux qui doivent les régir. L'absence de tout contrôle nous explique la manière dont elles sont réglées. Dans ces quelques instants où l'on s'est arrêté pour jeter un regard en arrière sur le chemin déjà parcouru, on s'est souvent aperçu avec quelle négligence, quelle impéritie, des intérêts majeurs avaient été sacrifiés par les hommes en qui le peuple avait mis sa confiance. Dans toutes les branches, l'œil du maître est la meilleure garantie de succès. Nous nous étonnons parfois d'être obligés d'aller nous-mêmes étudier notre pays dans des ouvrages écrits par des étrangers, et d'y trouver des renseignements dont nous n'avions aucune idée. Pourtant ces renseignements précieux sont puisés dans les documents officiels publiés à grands frais chaque année par le gouvernement, et distribués parmi la population. Toute la différence consiste dans le fait qu'à l'étranger, on étudie sérieusement ces ouvrages, tandis que nous n'y voyons qu'autant de pièces à convictions bonnes à utiliser dans les luttes parlementaires.

Cette insouciance, ce mépris, pourrions nous dire, que le public professe pour les questions qui devraient cependant les premières attirer son attention, a encore pour effet de rendre plus difficile des études de ce genre, parceque les rapports qui doivent leur servir de base sont exécutés avec moins de soin et d'exactitude. Et comme exemple, nous pourrions citer le recensement. Ces volumes remplis de chiffres qui pourraient être si précieux, fourmillent d'erreurs ridicules, dont il est impossible de ne pas s'apercevoir, même au premier coup d'œil, sans qu'on puisse cependant les rectifier. Un semblable travail est pourtant d'une importance assez grande pour mériter quelque attention de la part de ceux qui en sont chargés. Mais cette besogne est faite le plus souvent par des soumissionnaires au rabais, nullement aptes sous le rapport des connaissances, et qui, n'aspirant qu'à réaliser de plus forts bénifices de son exécution, ont une foule de raisons personnelles pour fermer les yeux sur les infractions. Il est vrai que la loi donne son appui aux recenseurs, et elle exige, sous peine d'amende, des déclarations correctes ; mais cette loi n'est pas exécutée, et ne le sera pas tant que le même contrôle subsistera seul ; l'intérêt personnel commande aux recenseurs de se conserver les bonnes grâces des gens avec qui ils sont en rapports journaliers, dont ils attendent peut-être des faveurs. L'intérêt personnel étant opposé à l'intérêt public, il n'est pas difficile de savoir de quel côté penchera la balance.

Cependant il est difficile peut-être que la loi aille plus loin. Elle détermine les obligations et les sanctionne par une peine; il ne reste qu'à la faire exécuter. C'est une entreprise qui mérite d'être tentée. Nous avons des sociétés d'agriculture, de colonisation, d'industrie, des associations pour la conservation du gibier et du poisson, pour l'avancement de telle ou telle science particulière; toutes ces sociétés rendent des services réels et que personne n'ignore. Pourquoi n'aurions nous pas aussi une société de statistique, qui se proposerait, comme un de ses objets principaux, de faire exécuter la loi sur toutes les questions qui rentrent dans le cadre de ses travaux. Tout le pays comprendrait l'utilité d'une pareille société à laquelle chacun donnerait ses sympathies et son concours actif. Elle aurait dans toutes les parties de la Province, des adhérents toujours prêts à favoriser son action, afin de la rendre plus complète.

S'il est nécessaire d'augmenter la somme de nos produits, il est utile aussi de faire de temps en temps, le bilan exact de notre position économique, de pouvoir déterminer d'une manière certaine, si les essais ont été fructueux, si les voies suivies ont conduit à de bons résultats, ou s'il faut les abandonner.

Nous n'avons point l'intention de traiter ici aucune partie de l'agriculture, ni de faire une histoire de l'économie rurale du pays. Une étude complète sur le recensement agricole de la Province n'est pas non plus l'objet de cet article. Un pareil travail prendrait des volumes. Nous voulons simplement comparer quelques chiffres fournis par ce rapport plein d'intérêt, constater

notre position sur les deux points qui forment la base des progrès de l'agriculture du pays; la population agricole comparée avec la population totale, et l'épuisement des terrains. Il est rare que les enseignements du passé ne renferment *point quelque utile leçon pour l'avenir.*

Si on veut se rendre un compte exact des progrès d'un art ou d'une profession dans un pays, il importe avant tout de voir le chiffre de la population qui s'y livre, et déterminer si la proportion, en regard avec la population totale, augmente ou diminue. Partant de là, nous pouvons presque toujours tirer une conclusion immédiate et certaine sur l'état des progrès actuels et même des progrès à venir.

La première autorité dans tous les pays, celle qui courbe toutes les têtes, et à laquelle personne ne résiste, c'est l'opinion publique; chacun lui sacrifie à sa manière par ses actes, tout en l'abhorant de toutes ses forces dans ses paroles.

On pourra faire des démonstrations les plus logiques, prouvées jusqu'à l'évidence que telle carrière, que telle profession est plus lucrative, plus agréable, plus avantageuse sous tous les rapports; mais si l'opinion publique ne la favorise pas de son approbation, elle sera désertée. Le respect humain de raisonne pas, il obéit.

Il est très malheureux que ce thermomêtre infaillible du progrès soit défavorable au Bas-Canada, dans la question qui nous occupe, et que nous ayions à constater que l'opinion publique est contre elle, et qu'elle lui retire chaque jour ses bonnes grâces.

Pendant longtemps la population de cette province a été presqu'exclusivement agricole. Les tendances de la population, ses lois, ses mœurs, la portaient vers la culture du sol; la vie de campagne suffisait amplement à son ambition, et faisait même ses délices. La possession d'une terre comblait les désirs de chacun, et le propriétaire ne marchandait pas son travail ni ses sueurs, pour augmenter la valeur de ce coin du sol qu'il espérait transmettre à ses descendants. Le sol, par sa fertilité, et surtout par la frugalité des habitants, suffisait amplement à tous ses besoins. On ne donnait aux professions que le nombre d'hommes nécessaire aux besoins du pays.

Au point de vue économique, on ne pouvait suivre une conduite préférable et elle n'aurait pas tardé, avec les nouveaux éléments que l instruction aurait mis à sa disposition, à faire du Bas-Canada, un pays riche et florissant, si des germes d'appauvrissement n'étaient venus faire sentir leur influence. Par le commerce, par les rapports trop fréquents avec la population voisine, qu'on a voulu imiter, sans faire attention que notre position n'était pas le même, peut-être aussi par le courant naturel des choses, les faits sans changés, les tendances ne sont plus les mêmes, l'activité a pris une autre direction, la science et le travail ont déserté une carrière qui ne paraissait pas offrir un champ assez vaste pour leur ambition. Toutes les

classes possédées de cette même idée, ont vu dans la culture, une occupation indigne de ceux qui n'y sont point forcément attachés. Par suite même de ce penchant général des esprits, l'éducation n'a jamais été distribuée dans le but de servir les intérêts de l'agriculture ; car loin d'y voir un levier puissant qui ferait avancer rapidement l'agriculture, on la dirait instituée dans un sens diamétralement opposée. Et rien de plus logique.

L'agriculture étant de fait placée au dernier rang par l'opinion publique, comment les chefs de la nation, dont les opinions reflètent toujours les préjugés et les opinions du peuple, pouvaient-ils donner une direction agricole à l'instruction dont le premier effet devait être d'éloigner de l'agriculture ?

En 1851, sur une population totale de 890,261 âmes, on comptait 95,813 ou plus d'un neuvième d'occupants de terres ou agriculteurs ; en 1861, dix ans après, lorsque la population totale s'élève au chiffre de 1,111,566, celui des agriculteurs est de 105,671 ; la proportion se trouve ainsi réduite à 9½ par cent ou bien d'un onzième.

Cette différence est peu considérable en elle même sans doute, mais la position de notre pays lui donne une importance très grande.

Dans plusieurs pays de l'Europe elle s'expliquerait parfaitement par la division des terrains jusqu'à ses dernières limites, et par l'impossibilité complète pour un grand nombre, de trouver eux mêmes sur le sol un coin pour y appliquer leur travail. La demande toujours croissante de l'industrie fait aussi sentir son influence. Mais dans le Bas-Canada, où sur cent millions d'acres cultivables et fertiles, 4,804,235 seulement sont en culture, où le sol ne demande que du travail judicieusement appliqué pour récompenser au centuple celui qui aura le courage de lui confier son avenir, et lorsque, par sa position, sa richesse, ses débouchés, le Bas-Canada devrait être agricole ; lorsque les autres carrières sont si peu nombreuses, et ne peuvent promettre qu'un avenir douteux, cette différence dis-je, indique parmi notre population des tendances qu'il est de la dernière urgence de combattre. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit contre l'encombrement des professions libérales, on a même cherché le moyen d'y remédier. Le seul remède qui puisse produire des résultats avantageux pour le pays et pour les individus, c'est l'esprit rural, qui, s'il prenait un empire la population, changerait complètement la position économique du pays, et préviendrait sûrement ces déclassements dont le grand nombre devient un danger sérieux pour l'ordre social. On a parlé de faire des lois ; d'organiser officiellement tout un système d'enseignement agricole élevé, de créer des chaires d'agriculture, d'où la science coulerait à flots pour aller féconder le sol de la patrie et lui faire produire des récoltes fabuleuses. Il est probable qu'on fera encore une foule de discours là-dessus. Et voici quel en sera le résultat. Ces lois ne seront probablement pas faites ; si elles étaient faites, elles ne seraient pas exécutées ; si ceux qui en seraient chargés voulaient les mettre

à exécution, elles ne produiraient aucun résultat sensible ; parce que la population n'est pas suffisamment renseignée sur leur importance, parce que cette importance n'a pas reçu la démonstration qu'on aurait dû lui donner tout d'abord, parce que dans tous ces rouages nouveaux, on ne verra pendant longtemps que de nouveaux moyens de patronage politique.

L'instruction agricole n'est pas en demande comme on dit dans le commerce : vous pourrez en surcharger le marché, mais les preneurs feront défaut.

Dans notre siècle où la mécanique a fait de si grands progrès, on s'est souvent imaginé qu'on pouvait fabriquer la richesse à force de rouages plus ou moins compliqués ; on a voulu la décréter. Mais on est arrivé à de funestes déceptions, qui ont coûté bien cher parfois, et qui toujours ont eu pour effet de retarder considérablement les progrès réels. Il n'y a de richesse que dans le travail, et le travail accepté, aimé, sera toujours le plus profitable, parce qu'alors, il est l'objet de toutes les facultés de l'homme qui en centuple les résultats, parce qu'ils ne consiste pas seulement un mouvement mécanique comme un ressort qu'on monte et qui perd de sa force à mesure qu'il se détend, mais parce que c'est une force vivante, qui s'augmente par l'action, qui se perfectionne sans cesse par l'exercice.

La dépopulation des campagnes au profit des villes, la préférence donnée par la classe agricole à l'industrie sur l'agriculture, le choix par la jeunesse instruite des professions libérales par mépris de l'agriculture ou par dédain de la résidence à la campagne, ont causé dans d'autres pays des résultats très graves, dont la classe ouvrière elle-même a ressenti les plus funestes résultats. En France surtout, ce défaut d'équilibre frappe tous les yeux, et a été signalé avec regret par tous ceux qui étudient les sources de la fortune publique, et qui s'intéressent au bien être du peuple. Il est arrivé que dans certains départements, la terre est restée dans une demie-culture faute des bras nécessaires ; comme conséquence immédiate les prix sont haussés jusqu'à leur limite la plus élevée, en même temps que les salaires s'abaissaient dans une égale proportion, par suite de l'offre toujours croissante et toujours plus grande que la demande. Deux causes se réunissent ainsi qui en sens contraire, pressurent la classe ouvrière, et tendent sans cesse à rendre sa position de plus en plus pénible. Aussi on est étonné de la quantité de travail et de privations nécessaires à cette classes pour ne pas mourir complètement de faim. Et malgré cela, cependant, elle persiste dans ce genre de vie qui l'abat, qui la ruine, qui la tue. Elle travaille jusqu'à épuisement complet souvent pour contenter une illusion, un caprice, une passion.

Dans le Bas-Canada, sans doute, le mal n'a pas encore cette gravité, mais il est accompagné de circonstances doublement désastreuses pour la production agricole. L'agriculture est désertée précisément par ceux qui pour-

raient lui être le plus utiles, par ceux qui ont à leur disposition des capitaux et de l'instruction. La jeunesse instruite entre dans les professions libérales, et les capitalistes font leurs placements dans l'industrie et dans le commerce. Naturellement, les bras, le travail et l'activité suivent le courant imprimé par ces deux puissances du monde, l'instruction et le capital.

Nous sommes sur une pente fatale, souvent irrésistible ; nous avons déjà beaucoup perdu dans cette marche en sens contraire de notre prospérité et de notre bien être. La vitesse s'accroîtra encore de toute la force acquise dans le passé. Sans autre guide qu'une ambition sans frein, nous nous lançons ainsi imprudemment à la poursuite d'un bien être imaginaire, qui s'éloignera d'autant plus de nous que nous croirons faire le plus d'efforts pour l'atteindre. Et dans cette course aventureuse, nous n'irons pas loin sans laisser en arrière, comme des vêtements inutiles et qui ne pourraient que gêner notre marche, toutes les qualités qui ont fait notre force dans le passé, qui devaient nous assurer le progrès pour l'avenir.

J. A. N. Provencher.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de N. S. J. C., par L. Veuillot, gr, in-12, 500 pages, chez Périsse Frères, Paris, chez Fabre & Gravel, Montréal.

Dieu vient de consoler le monde des blasphêmes d'un pauvre malheureux, par un digne tribut de louanges qu'il vient de faire rendre au divin Jésus, par le célèbre publiciste Louis Veuillot.

Cet homme qui ne peut écrire que sous la dictée de son cœur tout de feu, et dont la parole ressemble à un trait de flamme, cet auxiliaire de l'Eglise, en ces mauvais jours, a senti tressaillir tout son être quand il a vu la négation impie se poser devant l'auguste Vérité.

Humblement prosterné aux pieds de ce Jésus qu'on reniait, il a commencé par lui rendre l'hommage dû à son Dieu.

L'Évangile ouvert sous ses yeux, les pieux écrits des saints Pères sous la main, il a saisi cette plume si terrible à l'erreur, et il a fait connaître ce que peuvent l'amour et la foi au service d'une grande intelligence.

Il est une chose qui nous a frappé un peu en parcourant cette admirable vie du divin Jésus, c'est que l'auteur à force de contempler cette divinité qui éclaire le monde, en a ressenti la douce influence.

A cette âpreté quelque peu sauvage, à cette acrimonie que le vice et l'erreur ont toujours rencontrée chez cet adversaire redoutable, on voit succéder dans tout le cours de l'ouvrage, une simplicité qui va jusqu'à la grandeur, une mansuétude qui va jusqu'à la plus tendre compassion.

Il semble que Jésus pour lequel il combattait si ouvertement lui ait soufflé comme à St. Pierre de remettre l'épée dans le fourreau et de lui lais-

ser le soin de se défendre lui-même. Aussi n'est-ce qu'avec la parole de Jésus, qu'il prouve et qu'il procède dans ce brillant ouvrage.

Nous assurerons cependant qu'il y a quelque fois des éclairs qui foudroient, des pages qui paraissent inspirées, mais au milieu de tout cela il y a une douceur qui rappelle celui qui disait aux hommes.—" Apprenez que je suis doux et humble de cœur."

Nous citerons quelques extraits de ce beau livre, qui prouveront plus que nos paroles et qui pourront faire apprécier d'avantage l'ouvrage que nous recommandons.

Voici le but de son livre franchement exprimé et humblement motivé :

" Les actes des Apôtres, ont conservé la touchante histoire de cette homme de bonne volonté, qui s'en allait par un chemin désert, lisant un chapitre d'Isaïe qu'il n'entendait pas. Jésus lui envoya un interprète, et pendant que l'interprète parlait encore, comme ils passaient près d'une fontaine, l'homme de bonne volonté dit : " Voilà de l'eau : y a-t-il quelque chose qui empêche que je sois baptisé ?"

" Les hommes de bonne volonté sont nombreux sur les chemins de ce monde, et Jésus prend soin de leur envoyer le mot qui suffit. Si ce seul mot se trouve dans mon livre, j'aurai rendu ce qui m'a été donné."

Après avoir rappelé les prophéties qui annoncent Jésus-Christ et après avoir recueilli les preuves de sa divinité, il s'arrête un instant à regarder le peuple juif gardien de ces promesses, dont il n'a pas voulu profiter, et il écrit la page admirable que voici :

" Peuple étrange, et vraiment immortel, fondé de Dieu, instruit de Dieu, gardé par Dieu, qui reçut comme directement de Dieu toutes ses lois et tous ses grands hommes, et qui s'étant éloigné de Dieu a péri sans mourir et sans disparaître. Coupable d'un crime inoui comme ses priviléges, et l'objet d'un châtiment inoui, trainant une mort vivante sous les bras de la croix où il a cloué le Dieu vivant, le juif erre dans la lumière, comme d'autres dans les ténèbres, aveuglé du flambeau même qui devait le conduire. Mais les promesses fidèles qu'il s'obstine à rejeter le poursuivent, elles l'atteindront et il mourra pour renaître agrandi de toute l'humanité."

Ayant raconté la vie de Jésus d'après le texte des quatre Evangélistes, et aidé des commentaires nombreux des saints Pères et de plusieurs pieux auteurs modernes il termine par une antithèse, dont la pensée empruntée à St. Augustin n'en revêt pas moins une forme qu'on ne pourrait lui nier :

" Jésus est un Dieu composé de deux natures bien différentes, l'une divine, l'autre humaine, l'une incrée, l'autre crée, l'une éternelle, l'autre temporelle. Par cet ouvrage, par ce miracle, la divinité vit en l'homme et l'homme subsiste en Dieu, l'homme et Dieu se retrouvent sans cesse en Jésus-Christ. Il est né, mais d'une vierge ; ce n'est qu'un enfant pauvre, dans un berceau d'emprunt, mais une étoile l'annonce, les anges le saluent

d'un cantique qui renferme en deux mots toute sagesse, les saints le bénissent, les rois de la science viennent l'adorer, les tyrans ont peur. Il fuit, mais enveloppé d'un regard invisible. Il vit dans l'humanité, mais souverain maître de tout ; dans l'infirmité, mais sa parole guérit les malades, ressuscite les morts, chasse les démons, arrête la sève des plantes, commande aux éléments. Il paye le tribut, mais en rendant la mer tributaire. Il souffre sur la croix, mais à l'heure prédite, et comme il l'a voulu. Il expire, mais le centurion le reconnait sur le bois infamant où il meurt, comme les bergers et les mages l'ont reconnu dans la crèche où il est né. Il est enseveli mort, et il écarte lui-même la pierre de son sépulchre et il en sort vivant."

Nous terminerons par les courtes mais énergiques paroles qu'il laisse tomber à l'adresse du pauvre Renan. Ces paroles donnent une idée du plan de l'ouvrage, du ton qui y règne, et nous fournissent les mêmes conséquences que l'auteur y trouve pour lui-même.

" Quant à un certain mauvais livre, qui signale tristement l'époque où nous sommes, j'y ai dû faire allusion deux ou trois fois ; mon désir eut été de n'y point toucher du tout. Le sentiment qui m'animait après la première lecture de cet ouvrage se sont bien modifiés à mesure que j'ai pu saisir la malheureuse industrie de l'auteur. Trouvant chez lui le parti pris d'ignorer, je demeure convaincu qu'il est loin d'avoir perdu la foi. Il n'oserait pas regarder en face un crucifix, il craindrait de voir couler le sang. Il s'est dit qu'il trahissait..... Personnellement je lui devrais presque de la reconnaissance. Il m'a pour ainsi dire enchaîné dans l'Evangile, contempler Jésus-Christ est la joie de l'intelligence et du cœur."

Voilà quelle a été notre impression après avoir parcouru la vie de Jésus par M. Louis Veuillot. Heureuse faute, pouvons nous dire, qui ravive la foi des chrétiens et qui fait aimer Jésus davantage !

L'impiété et la mauvaise foi ont jeté le livre de Renan sur notre propre sol, étranger jusqu'ici à cette semence diabolique ; l'amour et la foi doivent lui opposer des armes victorieuses. Nous les trouvons en abondance dans la vie de Jésus par M. Louis Veuillot.

P. POULIN, P^tre^
Curé de Ste. Philomène.

The animals of North America.—1st. Series Mammalia. By H. Beaumont Small S. C. L., Montréal 1864.

L'on a publié depuis quelque temps plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle de ce pays, et c'est avec satisfaction que nous signalons l'apparition du livre dont le titre est en tête de cet article. Il est certain que les animaux de l'Amérique du Nord n'ont pas changé de nature depuis que les premiers écrivains français, et les explorateurs des régions septentrionales les ont signalé et en ont décrit les mœurs. M. Small ne dit donc rien de nouveau dans sa brochure, ne publie aucun fait ignoré ; son mérite est

d'avoir rédigé sous une forme concise et intéressante un abrégé de la science naturelle.

L'auteur soulève dès le commencement de son livre une question qu'il n'est pas donné aux naturalistes de décider. Cette question loin d'être propre à la science zoologique se rattache beaucoup à celle de la religion; c'est celle de l'unité ou de la diversité des espèces. Il serait difficile pour la raison humaine de décider cette question sans la révélation qui jette des flots de lumière sur quelques uns des sujets scientifiques les plus obscurs. L'auteur constate entre la faune américaine et celle de l'ancien monde une différence considérable; les animaux de ce pays sont généralement plus petits, mais il y en a un plus grand nombre d'espèces. De plus, il omet entièrement le genre bimane, quoiqu'une description du naturel de ce continent eut pu trouver une place intéressante dans un livre qui traite des animaux de l'Amérique du Nord. Le genre quadrumane est aussi omis, mais avec plus de raison, attendu qu'on ne le rencontre pas dans cette partie de l'Amérique. Le genre chéiroptère, le troisième dans la classification ordinaire, est le premier de ceux qu'étudie l'auteur. Puis viennent les genres insectivore et carnivore dont le rôle semble être de prévenir dans le règne animal un excès de population et de maintenir l'équilibre des pouvoirs. Les marsupiaux, rares en Amérique, les rongeurs, parmi lesquels le castor, les ruminants et enfin les pachydermes sont étudiés successivement par l'auteur qui décrit avec intérêt et avec science leurs habitudes, leurs mœurs et leurs goûts. M. Small a réservé le genre cétacée pour la série d'études qui comprendra les poissons et les reptiles. Certains naturalistes verront là une erreur; plusieurs en effet pensent que les cétacées devraient être rangés parmi les mammifères et non parmi les poissons. Du reste ce genre n'est pas particulier à l'Amérique du Nord, et il aurait peut-être été plus exact de l'omettre.

Le style du livre est simple et clair, et les descriptions faciles et agréables. Celles-ci sont entremêlées d'anecdotes intéressantes, dont l'exactitude paraît quelquefois un peu forcée, mais qui contribuent à enlever à cet ouvrage la sécheresse ordinaire des ouvrages de spécialité. M. Small ne destine pas son livre aux hommes de science, il l'adresse au public ordinaire des lecteurs, public ingrat qui ne veut être instruit qu'à condition qu'on l'amuse. Nous espérons que le succès qu'obtiendra cette première partie d'un grand ouvrage, engagera l'auteur à donner sans délai la suite qui devra comprendre les oiseaux, les poissons et les reptiles de l'Amérique du Nord. M. Small complètera ainsi les travaux si gracieux et si savants de notre estimable collaborateur M. Lemoine.

E. Lef. de Bellefeuille.

CE QUE J'AIME.

Moi, j'aime la timide étoile
Qui scintille au front de la nuit.
J'aime, oh ! j'aime la blanche voile
Quand sur l'onde calme elle fuit.

J'aime aussi l'humble fleur qui croît seule, isolée,
Répandant ses parfums, mais cachant ses attraits.
J'aime la voix qui chante au loin sous la feuillée
Et les soupirs du vent, le soir dans les forêts.

J'aime, oh ! j'aime l'oiseau qui murmure dans l'ombre
Et roucoule bien bas des chants qui font rêver.
J'aime, oh ! oui j'aime encore à voir dans la nuit sombre
L'insecte lumineux dans les bois voltiger.

Oh ! j'aime à l'horizon l'arbre qui se dessine
Lorsque le jour s'enfuit et qu'arrive le soir ;
J'aime du clair ruisseau la nappe chrystalline
Et la rive enchantée où seul je viens m'asseoir.

Du rustique clocher j'aime la voix pieuse
Qui s'élève dans l'air et fait songer aux cieux
J'aime des saints autels la lampe radieuse
Jetant dans l'humble enceinte un jour mystérieux.

J'aime oh ! j'aime bien plus encore
Enfant, tes timides aveux
Et l'incarnat qui te colore
Quand tes yeux rencontrent mes yeux.

J'aime !...mais oh ! dis-moi, lorsque ton front s'incline
Et sur ta blanche main se penche doucement
Si d'un rayon d'amour ton âme s'illumine,
Si quelque nom se mêle à tes rêves d'enfant ?

D. H. Senécal.

Montréal, 1859.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La *Revue Canadienne* donne le sommaire des publications qui veulent bien échanger et suivre le même procédé à son égard.

Etudes religieuses, historiques et littéraires, par des Pères de la Compagnie de Jésus. Livraison de septembre 1864.

SOMMAIRE :—I. Voyage dans le Liban et dans l'Anti-Liban, P. A. Bourquenoud et P. A. Duteau.—II. Jomby-Soudy, Reine de Mohéley—*Scènes et récits des Iles Comores* (1854–1862) fin, P. L. Langlois.—III. Charles II, roi d'Angleterre et son fils le P. Jacques Stuart, P. Laurent Dumas.—IV. Eugénie de Guérin, P. L. Chandeloup.—V. Bulletin des œuvres catholiques, P. J. Noury.—VI. Bibliographie : *Contes des Paysans et des Pâtres Slaves*, traduits en français par Alexandre Chodzko, P. J. Martinof.—*Histoire de l'Eglise Catholique en France*, par M. l'abbé Jager, P. J. Jenner.—*Lettres de St. François de Sales à des Religieuses*, par M. F. Servonnet, P. A. Matignon.—*L'Homme-Dieu ;* Conférences prêchées à la Métropole de Besançon par M. Besson.—Instruction Synodale de Mgr. l'Evêque de Poitiers sur les principales erreurs du temps, P. P. Toulemont. —VII. Revue de la Presse, P. H. Mertian.—VIII. Les trois phases de la Vie de l'Eglise ; *Discours prononcé dans l'Eglise de St. Rombant, le* 3 *septembre* 1864, *pour la clôture du Congrès de Malines*, P. Félix.

Le numéro de septembre de la *Revue du Monde colonial, asiatique et américain*, par M. A. Noirot, vient de paraître ; il contient les articles suivants :

I. La traite, l'Emigration et la Colonisation au Brésil, par M. Charles Expilly.—II. Le Mexique contemporain (*suite*), par M. Charles de Gagern. —III. Y aura-t-il un bassin de carénage à Saint-Pierre ? par M. Crémazy.—IV. Les nouveaux steamers transatlantiques français comparés aux anciens steamers rivaux.—V. Une révolution administrative en Algérie.—(Réponse au *Toulonnais*.—Lettre de M. Ferdinand Barrot, sénateur.)—par M. A. Noirot.—VI. La *Revue du Monde Colonial* au *Commercial* de la Guadeloupe, par M. A. Noirot.—VII. Courriers : *de l'île Maurice*, par M. Ate Paruit d'Esmery ; *de Taïti*, par M. Laumas ; *de la Guadeloupe*.—XI. Chronique du mois, par M. Emile Cardon.—XII. Les Drames du Monde colonial (1re série : Saint-Domingue—*suite*), par M. Melvil-Bloncourt.—XIII ; Chronique de l'Amérique du Nord, par M. Melvil-Bloncourt ; chronique de l'Amérique latine, par M. L. F. Clavairoz.—XV. Revue d'Outre-Mer, par M. A. Noirot.—XVI. Bibliographie, par MM. A. Camus et Léon Jourdan.—XVII. Le salon de 1864 (*suite et fin*), par M. Martel Caristie.—XVIII. Revue théâtrale, par M. Martel Caristie.—XIX. Variétés.—Naufrage du navire d'Ancône, le *Garibaldi*, par M. Ernest d'Hautile.—XX. Chronique financière, par M. E. L. Courtois.—XXI. Bulletin d'annonces.—XXII. Table des matières du XIIe volume.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES. [1]

CHAPITRE XXIX.

(SUITE.)

RÉVOLTE DES ESCLAVES.

Sambo s'était placé à la tête de la colonne. Déjà ils avaient franchi plus des trois quarts de la distance qui sépare le bayou chêne, quand tout à coup une décharge de fusil se fit entendre dans la direction du grand Sycomore. Sambo fit aussitôt entendre le sifflement d'un serpent, et ce signal, répété par chacun des chefs jusqu'au bout de la colonne, les amena sur le champ à une halte. Après avoir donné quelques ordres à voix basse à l'un des chefs, il prit avec lui la première compagnie et se porta en avant, vivement mais sans bruit.

Quand il arriva, il vit un homme qui se défendait vigoureusement contre cinq à six nègres ; un peu plus loin, il en vit un autre qui était prisonnier, et qu'on avait garotté.

Voici ce qui était survenu :

Pierre de St. Luc, auprès de l'habitation duquel les milices étaient débarquées, voulant faire les honneurs de sa maison aux officiers, les avait invités à un réveillon qu'il fit préparer à la hâte. Tout ce que la cour et la basse-cour offraient de ressources fut mis à contribution.

Il avait été décidé, comme nous l'avons déjà dit, d'attendre au lendemain

1* Le lecteur voudra bien remarquer que la publication de la partie inédite de ce roman commence avec la présente livraison, et va se poursuivre promptement dans les livraisons prochaines. NOTE DE LA DIR.

pour faire une battue générale dans les bois ; et les officiers, qui ne demandaient pas mieux, se livraient en attendant à la dégustation des vins de l'économe.

Cependant le capitaine Pierre, ayant eu l'occasion de sortir un instant, remarqua que les chiens paraissaient singulièrement agités ; humant l'air, courant dans tous les sens, et faisant entendre un sourd hurlement. D'abord il crut que l'arrivée des milices pouvait avoir causé cette agitation chez les chiens, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait autre chose ; les chiens allaient en dehors des cours du côté du bois ; humaient l'air dans cette direction, écoutaient, puis revenaient en courant vers la maison, comme s'ils eussent voulu donner à entendre qu'il y avait quelque chose qui n'était pas ordinaire du côté de la forêt.

Pierre de St. Luc fit appeler l'économe, auquel il fit part de ses remarques ; lui signifiant en même temps le désir qu'il avait d'aller en sa compagnie examiner ce qui se passait dans les bois. L'idée d'aller seul avec M. de St. Luc, ne souriait pas fort à l'économe ; mais comme il n'y avait pas à reculer, à moins de passer pour un lâche, il accepta. Cependant, il eut la précaution de prévenir les matelots du *Zéphyr* avec ordre de suivre à distance sous la conduite d'un nègre fidèle qu'il leur donna pour guide.

Après s'être tous deux armés, le capitaine s'étant préalablement excusé auprès des officiers, ils se dirigèrent vers la forêt en faisant un circuit assez considérable. Ils n'eurent aucune difficulté tant qu'ils furent en plein champ ; mais quand ils furent arrivés à la lisière du bois, il leur fallut avancer avec la plus grande précaution. Tout semblait aller assez bien. Le capitaine s'arrêta un instant, quand il se crut à peu près vis-à-vis du sentier qui conduisait au bayou chêne, il se trouvait alors justement auprès du grand Sycomore.

—Trouxillo, dit-il, je veux alier jusqu'au bayou bleu.

—Capitaine, c'est une imprudence répondit l'économe.

—Trouxillo, si vous avez peur, restez ici, j'irai seul.

—Mordiou ! peur ! moi ? Capitaine vous ne pensez pas ?

—Je ne dis pas que vous avez peur, mais que si vous avez peur...

—C'est bien, capitaine, je vous suis.

Ce petit dialogue que le capitaine et l'économe croyaient n'avoir été entendu que d'eux seuls, avait néanmoins été entendu par une dixaine d'oreilles avides, qui cachées au milieu des ronces autour du grand Sycomore n'osaient se montrer, de peur d'enfreindre les ordres positifs que leur avait donnés Sambo.

Ils laissèrent donc passer le capitaine et son compagnon, quoique plus d'un nègre eut mis la main à son poignard pour se venger sur le champ des outrages de l'économe.

Le capitaine poussa jusqu'au bayou bleu ; et, n'ayant rien découvert,

s'enrevenait vers l'habitation, où il se serait sans doute rendu sans accident si un des chiens ne se fut échappé. Ce chien, prenant la piste de l'économe, arrivait au grand Sycomore au moment ou le capitaine y arrivait aussi à son retour du bayou bleu. Le chien ne tarda pas à s'élancer sur l'un des déserteurs, qu'il saisit à la jambe. Le nègre lâcha un cri de douleur, et l'économe, qui reconnut la voix d'un des esclaves, s'élança, le pistolet à la main, pour le faire prisonnier. En un instant vingt têtes se levèrent ; toute retraite fut coupée ; l'économe déchargea ses deux pistolets et le capitaine son fusil à deux coups. Mais la partie était trop inégale ; l'économe fut bientôt terrassé et garotté. Le capitaine qui n'avait point encore repris toutes ses forces, se défendait néanmoins avec vigueur, quand Sambo arriva. La lune, qui peu à peu s'était élevée au-dessus de la forêt, laissait tomber, à travers la chevelure des arbres, ses rayons qui jetaient une lumière incertaine sur la scène qui se jouait au pied du grand Sycomore.

Sambo s'élança, avec quelques-uns des siens, sur le capitaine qui, accablé par le nombre, fut bientôt fait prisonnier.

—Mort aux blancs ! cria une voix.

—Mort au tyran ! cria Sambo, qui venait de reconnaître l'économe dans le premier prisonnier.

Saisissant une hache, il s'élança sur l'économe et d'un coup lui fendit le crâne. Puis se dirigeant vers le capitaine, brandissant au-dessus de sa tête sa hache toute fumante de sang, il hurla :

—Mort aux blancs !

Mais, par un de ces revirements presque incroyables, une dixaine de ses esclaves, qui l'avaient reconnu, et desquels il devait attendre le plus de cruauté et de vengeance, l'entourèrent pour le protéger contre la fureur de Sambo.

Le capitaine qui avait conservé tout son sang froid, profitant de cette disposition, offrit le pardon à tous ceux de ses esclaves qui se rangeraient de son côté. Mais sa voix fut étouffée par les hurlements de tous les autres nègres qui se précipitèrent, Sambo à leur tête, sur la faible troupe qui défendait le capitaine. Des torches avaient été promptement allumées et jetaient une vive lumière, ne considérant pas que leurs cris et leurs torches pouvaient donner l'alarme à l'habitation, sinon attirer sur eux toutes les forces de la côte.

Un autre que Sambo avait entendu les coups de fusil et le cri que lâcha le capitaine au moment de l'attaque ; et cet autre, auquel le capitaine ne pensait pas, accourait à son secours.

Cependant Sambo n'eut pas de peine à se faire jour jusqu'au capitaine, et de la main gauche le saisissant aux cheveux il agita sa hache au-dessus de sa tête, se préparant à l'ensevelir dans sa cervelle ; quand tout à coup un cri, comme le rugissement d'un lion, retentit dans la forêt ; puis d'un bond,

comme le bond d'un tigre qui fond sur sa proie, un homme s'élança sur Sambo et, saisissant sa hache d'une main puissante, lui cria à l'oreille : " Sambo !"

—Trim ! murmura Sambo, en reconnaissant son frère, et baissant la vue malgré lui sous le feu de sa prunelle ardente.

—Trim ! répétèrent presque d'une voix tous les esclaves du capitaine.

—Mes amis ! cria Trim, qu'avez-vous fait, que voulez-vous faire ? vous êtes tous perdus. Rendez-vous, où vous êtes tous mort ; les milices de la Nouvelle-Orléans sont arrivées.

—Pardon à tous ceux qui mettront bas les armes, répéta le capitaine, s'ils n'ont pas versé de sang.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel Trim, se penchant à l'oreille de Sambo, lui dit : " Sauves-toi ; tu as tué, il n'y a pas de pardon pour toi !"

En ce moment arrivaient les matelots du *Zéphyr ;* et, à quelque distance en arrière, on entendait retentir la plaine sous la chûte cadencée des pas des milices, qui s'avançaient au pas accéléré.

Sambo, abandonnant sa hache aux mains de Trim, se retourna vers ceux qui l'avaient accompagnés depuis l'île perdue, et saisissant une carabine il leur cria : " En avant ! suivez-moi. Mourons libres plutôt que de vivre esclaves !"

Il alluma alors une fusée bleue, qu'il lança dans les airs. C'était le signal aux colonnes qu'il avait laissées en arrière, de se presser en avant. Il suivit un instant de l'œil la fusée qui s'éleva en droite ligne au-dessus de la forêt, et éclata dans les airs en faisant une forte détonnation.

—Maintenant marchons ! Et il se précipita aveuglement sur la compagnie des Zéphyrs qui accouraient au secours de leur capitaine.

A la première décharge, Sambo tomba frappé d'une balle au cœur ; deux des siens furent blessés, et le reste tourna le dos, jetant le désordre parmi les colonnes de nègres, qui se hâtaient d'arriver, et les entrainèrent dans leur fuite.

Tous les esclaves du capitaine Pierre, qui etaient restés près de lui, hésitant sur ce qu'ils devaient faire ; se jetèrent à ses genoux, pour implorer son pardon, aussitôt qu'ils virent la fuite des compagnons de Sambo.

—Retournez tous chacun dans vos cases, leur dit le capitaine, je ne connais aucun d'entre vous et demain, je ne saurai distinguer entre ceux qui sont restés fidèles et ceux qui s'étaient révoltés.

Les nègres du capitaine ne se firent pas prier, puis prenant un détour dans le bois pour ne pas tomber aux mains des patrouilles, ils se rendirent à leurs cases. Les autres se dispersèrent.

Ainsi se termina, sans plus d'effusion de sang, une des plus menaçantes

insurrections qu'ai vues la Louisiane. Les nombreuses arrestations qui furent faites, sur plusieurs points de l'État, firent voir avec qu'elle vigueur la trame avait été ourdie et quelles vastes ramifications elle avait.

CHAPITRE XXX.

PLAN D'ÉMANCIPATION.

Pierre de St. Luc crut que les circonstances étaient favorables pour mettre à exécution un plan d'émancipation, qu'il avait conçu depuis plusieurs années.

Quelques jours après les événements dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, il invita plusieurs des planteurs les plus influents de la paroisse St. Charles à se réunir chez lui, pour discuter avec eux l'opportunité et les avantages de ce plan.

Les idées de liberté, qui peu à peu s'étaient réveillées dans l'esprit des esclaves, faisaient craindre de nouvelles tentatives de révolte, sinon prochaines du moins pour l'avenir. Il était donc important pour les propriétaires d'adopter un système qui, tout en leur assurant une aussi grande somme de travail de la part de leurs esclaves, pourrait les mettre à l'abri de ces coups de mains qui par leur fréquence leur causaient beaucoup d'inquiétude, et pouvaient mettre leur vie sérieusement en danger.

Le plan du capitaine visait à produire ce résultat. Il fallait pour cela présenter à l'esclave une perspective de liberté, résultant du travail et de la bonne conduite. C'est ce que Pierre de St. Luc avait eu en vue.

Lorsque tous les planteurs furent réunis, le capitaine leur exposa ainsi son plan :

— " Je vous ai prié de vous réunir ici, messieurs, non pas tant dans l'espoir que vous adopteriez le système d'émancipation, que je vais vous soumettre, qu'afin d'obtenir de vous votre consentement à ce que je le mette en opération sur mon habitation. Quoique je sois persuadé individuellement que ce système serait avantageux sous le point de vue pécuniaire, et encore bien plus au point de vue de la tranquillité et de la sécurité personnelle, je ne voudrais pas même en faire l'essai chez moi, si vous pensiez qu'il pourrait vous causer quelqu'inconvénient, au cas où vous ne seriez pas d'opinion de l'adopter pour vous-mêmes.

" L'émancipation générale des noirs dans les colonies anglaise, que vient de proclamer l'Angleterre, doit nous faire réfléchir. Nous ne pouvons nous cacher que l'esprit public en Europe est hostile à l'esclavage ; des sociétés négrophiles se forment partout, ils envoient des émissaires jusque chez nous ;

nous devons être sur nos gardes contre ces agents du désordre et du massacre. Mais ce que nous devons craindre par dessus toute chose, ce n'est pas seulement ces révoltes partielles, comme celle que nous venons d'étouffer, c'est cet esprit de fanatisme abolitioniste qui commence à souffler dans les États du Nord de l'Union. J'y vois des tempêtes. L'état de l'opinion n'est point encore bien dessiné en ce pays ; mais vous savez, comme moi, combien est rapide chez nous toute idée de liberté. Les abolitionistes du Nord sauront exploiter, avec une astucieuse adresse, les préjugés populaires ; ils représenteront sous les couleurs les plus fausses la situation des esclaves ; ils s'adresseront à la sensibilité des uns, à la générosité des autres ; à la pitié de ceux-ci, aux mauvais sentiments de ceux-là ; tout cela sera employé pour parvenir à leur but. Ah ! qui peut mesurer l'étendue des malheurs que ces fanatiques préparent à notre pays si heureux, si prospère.

" Je me fais illusion peut-être. Ces temps sont éloignés sans doute ; nous ne les verrons point de nos jours. Lentement mais sûrement ils viendront. Ils ne faudra qu'une étincelle pour allumer un vaste incendie, qui ne s'éteindra que dans une mer de sang. Ce sera le Sud qui en souffrira le plus.

" S'il était possible de prévenir de tels malheurs, en commençant dès aujourd'hui, nous aurons fait une bonne œuvre, sous tous les rapports ; et je crois que nous pouvons y parvenir sans que nous en souffrions, même pécuniairement.

" En effet que faut-il ?

" Obtenir de ses esclaves la plus grande somme de travail possible.

" Obtenir pour chaque esclave sa valeur entière.

" Obtenir l'assurance d'une bonne conduite de la part de chaque esclave.

" Voilà les trois choses que nous devons tous désirer. Si nous pouvons l'obtenir, nous avons résolu le problème le plus difficile du système de l'esclavage des nègres.

" Dans l'ordre ordinaire des choses, les derniers évènements confirment ce que déjà vous avez plus d'une fois compris, qu'il est presqu'impossible de vivre dans la sécurité tant que nous serons entourés par une population noire, si hostile et si ennemie des blancs. Il faut agir avec la plus grande sévérité pour les contenir, et cette sévérité même, si impolitiquement nécessaire, est la cause première de la haine invétérée que nous porte l'esclave. La perspective d'une captivité perpétuelle, que le nègre redoute quelquefois autant que la mort, le pousse sans cesse vers le désir de s'émanciper. Et l'émancipation, dans l'esprit du nègre, c'est le massacre et l'anéantissement des blancs ; ces deux idées dans sa tête n'en font qu'une. Peut-être n'aurous nous pas toujours la chance de supprimer si aisément une autre révolte.

" Offrons leur donc une perspective de liberté, tout en nous assurant une rémunération équivalente à la valeur de chaque esclave.

" Chaque esclave est la propriété de son maître, et est une valeur réelle, estimable à prix d'argent.

" Le travail de l'esclave appartient à son maître.

" La valeur de l'esclave est en général en proportion de la somme de travail qu'il peut donner.

" Les heures de travail, que l'on peut raisonnablement exiger d'un esclave, est de douze heures par jour. Ces douze heures de travail, répétées tous les jours, offrent la valeur de l'esclave. Ainsi en supposant pour un instant que l'esclave vaille six cents dollars, cette somme représente les douze heures de travail de l'esclave durant sa vie. Si l'on divise ces six cents dollars en douze parties égales, on aura la somme de cinquante dollars pour la valeur de chaque heure de travail de cet esclave.

" Maintenant si l'on offre à l'esclave de lui vendre une heure de son travail par jour, pour cinquante dollars, il ne sera pas effrayé par la somme. Car il n'y a pas un nègre qui ne puisse facilement mettre de côté cinquante dollars tous les ans. D'abord, tous les dimanches lui appartiennent, ce qui lui permet de gagner un dollar par chaque dimanche ; [1] ensuite il en est peu qui ne puissent économiser sur le produit de leur petit jardin, et sur la vente de leurs volailles. Les premières heures seront le plus difficiles à acheter ; mais ensuite, à mesure qu'ils auront plus d'heures libres, il pourront bien plus vite réaliser les cinquante dollars nécessaires à la libération de chacune des heures restantes.

" Quand une fois on aura fait comprendre aux nègres qu'aussitôt qu'ils auront racheté leurs douze heures de travail, ils seront libres ; je n'ai aucun doute qu'ils ne se mettent tous à l'œuvre, et de bon cœur, pour commencer le rachat graduel de leur liberté."

—Quand un nègre aura acheté une heure, demanda quelqu'un de l'assemblée, devra-t-il néanmoins continuer à travailler les douze heures par jour, jusqu'à ce qu'il ait accompli le rachat de ses douze heures de travail ?

—Non répondit Pierre de St. Luc, cette heure libre appartiendra à l'esclave qui l'employera à travailler comme bon lui semblera, en donnant néanmoins la préférence à son maître, qui le paiera. Le maître ne saurait s'en plaindre ayant en ses mains les $50, qui représentent la valeur de cette heure de travail.

" Et, afin de ne créer aucune confusion, je serais d'opinion que la dernière heure de la journée fut la première libérée ; ainsi de suite en commençant à retrancher les dernières.

1 A la Louisiane les dimanches comme les autres jours de la semaine, sont considérés jours ouvrables. Les magasins, les boutiques, les théâtres sont ouverts ces jours-là. Ce jour là comme les autres, les ouvriers et les cultivataurs travaillent. Les esclaves néanmoins sont exempts, par la loi, de travailler pour leurs maîtres.
G. B.

—Ne pensez-vous pas, M. de St. Luc, reprit le premier interlocuteur, que les nègres ne craignent, qu'après avoir payé leur $50, le maître leur refuse leur heure libre ; et que cette crainte ne les empêche de travailler à leur rachat.

—Cette crainte, répondit le capitaine, pourrait en effet empêcher les nègres d'avoir confiance en leur émancipation future, s'ils la voyaient laissée entièrement à la promesse du maître ; c'est pourquoi je suggèrerais, pour la satisfaction du maître et de l'esclave, que le payement fût fait entre les mains du régistrateur de la paroisse, qui serait autorisé à l'enrégistrer et à en donner certificat à l'esclave.

—Mais si le maître, après avoir touché l'argent, refusait ensuite la libération ?

—Quant à cela, il n'y a pas de doute que le maître pourrait refuser la libération, à moins qu'il n'y eut une loi de passée à cet effet. Si le plan que je vous ai soumis rencontre la faveur du public, il faudra demander à la législature une loi qui règle les dispositions et les formalités du rachat graduel des heures de travail.

—Je vois une autre objection, dit un second planteur ; le nègre, qui est naturellement indolent et paresseux, se dira à lui-même—" A quoi me servira de racheter une heure, deux, trois ou quatre heures, si je meurs je perdrai tout et j'aurai donné mon argent pour rien ? "—Cela seul l'empêchera de travailler à son rachat.

—Le nègre, continua Pierre de St. Luc, ne sera pas arrêté par cette crainte, car chaque certificat que lui aura donné le régistrateur sera le représentation d'une valeur de $50, et ce certificat étant une véritable valeur de $50 sera la propriété privée de l'esclave qui pourra la léguer à qui bon lui semblera. Bien plus, je serais d'opinion que ces certificats pourraient être donnés ou négociés ; pourvu qu'ils ne pussent être donnés qu'à un parent de l'esclave, ou négociés qu'entre les esclaves et au pair, et ce du consentement des maîtres.

" Vous sentez bien que lorsque j'ai dit que chaque certificat représenterait une valeur de $50, c'était dans la supposition que la valeur du nègre, qui l'aurait obtenu, aurait été estimée à $600. Si la valeur était plus grande, le certificat serait en proportion ; ce qui serait facile à déterminer, en l'exprimant sur le certificat."

—Si je comprends bien, dit le premier interlocuteur, chaque certificat représente la valeur d'une heure de travail, mais comment ce certificat pourrait-il représenter la valeur d'une heure de travail pour un nègre qui vaudrait une plus grande somme, s'il lui était transporté ?

—Dans ce cas, le certificat, représentant aussi une somme fixe qui est sa valeur absolue, servirait à déterminer sa proportion à la valeur du nouvel acquéreur du certificat. Par exemple en supposant que le certificat fut de $50, il représenterait une heure de travail pour un nègre dont le prix serait

de $600; comme ce certificat ne représenterait qu'une demi-heure de travail pour un nègre valant $1200; comme il représenterait deux heures de travail pour celui qui ne vaudrait que $300.

—Mais comment reconnaitrait-on que le certificat a été transporté en due forme.

—Ceci, répondit le capitaine, est une affaire de pur détail. Il suffirait que le transport en fut fait pardevant le régistrateur qui, sur son régistre ainsi que sur le dos du certificat, certifierait la transaction, la date et les noms des parties contractante, ainsi que le consentement des maîtres.

—Je trouve le plan assez raisonnable en théorie, reprit le second interlocuteur, mais en pratique je suis presque certain qu'il ne réussira pas. Il y a une chose néanmoins que je ne trouve pas juste pour le propriétaire. C'est que le nègre qui meurt ait le droit de transmettre ses certificats à un autre esclave, qui par là se trouverait avoir racheté une grande partie de son temps par le travail d'un autre. N'est-ce pas déjà assez que le maître fasse une grande perte, par la mort de son esclave, sans que cet esclave lui en fasse subir encore une autre après sa mort, en libérant un autre esclave de tant d'heures de travail?

Le capitaine ne put s'empêcher de sourir à l'objection un peu spécieuse du planteur, qui semblait avoir fait une forte impression sur les auditeurs.

—Il paraîtrait en effet qu'il n'est pas juste, mes amis, que le maître doive souffrir et par la mort de son esclave et par son legs; mais si nous examinons un peu nous verrons qu'il ne souffrira rien de plus.

" D'abord, d'après notre systême actuel, quant un nègre meurt, nous perdons bien son travail et nous n'avons pas à nous en plaindre; de plus, s'il ne lègue pas de certificat, il ne nous en a pas payé la valeur en bon argent dont nous avons joui et qui nous reste.

—C'est vrai, c'est vrai, répondirent plusieurs voix.

—Oui, mais je suis certain que le systême ne fonctionnera pas. Quant à moi je l'aimerais assez bien, mais je suis sûr que les nègres ne s'en occuperont pas.

—Eh! bien, mes amis, continua Pierre de St. Luc, je suis décidé à essayer ce plan; si les nègres n'en font pas de cas, je serai tout aussi avancé que je le suis maintenant; s'il réussit, j'espère que j'aurai occasion d'en être satisfait. Mais comme je vous l'ai dit, avez-vous aucune objection à ce que j'en fasse l'essai parmi mes nègres?

—Pas du tout, pas du tout, M. de St. Luc; au contraire nous serons fort aises de voir comment votre plan fonctionnera.

La conversation prit alors un caractère général; et, quelques instants après, l'assemblée se sépara, les uns blâmant, les autres approuvant le plan du capitaine, mais tous consentant à le laisser essayer avant d'en venir à une opinion définitive.

Le capitaine de son côté retourna à la Nouvelle-Orléans, décidé plus que jamais à mettre à exécution son plan d'émancipation et de rachat graduel.

CHAPITRE XXXI.

NOLLE PROSEQUI.

Le docteur Rivard, sous la garde de Lauriot, avait été conduit chez lui, au sortir de la Cour des Preuves ; de là il fut transporté à la prison commune du district, où Pluchon, la mère Coco, et ses deux fils Léon et François se trouvaient incarcérés.

Pluchon avait été mis dans une chambre assez propre, moyennant une petite somme qu'il devait payer par semaine. Cette chambre était située dans les dolles. Les dolles occupaient le troisième étage d'une des ailes de la prison. Un corridor long et spacieux divisait cette partie de la prison en deux ; de chaque côté, des chambres bien aérées, mais avec des barreaux aux fenêtres, meublées convenablement, avec de bons lits, étaient réservées à ceux des prévenus qui pouvaient payer deux dollars par semaine. Le mot dolles venait des deux dollars qu'il fallait donner pour prix du loyer de ces chambres. Une grosse porte en fer, à grille, fermait le corridor. Le jour, les portes des chambres des dolles restaient ouvertes, pour permettre aux détenus de se promener dans le corridor et de converser ensemble ; le soir, après la visite, le géolier fermait les portes à clef.

Le docteur Rivard, en apprenant que Pluchon était prisonnier, n'eut plus de doute que ce ne fut lui qui l'avait dénoncé. Pluchon seul connaissait sa culpabilité ; aucun autre n'avait de preuves positives contre lui. Aussi cette nouvelle le frappa-t-elle douloureusement ; cependant elle ne l'abattit pas.

Il était quatre heures de l'après-midi quand le docteur entra dans la prison. Il avait d'abord demandé à rester quelque temps dans un salon d'attente, jusqu'à ce que Mr. Duperreau, son avocat, qui était allé faire préparer les papiers nécessaires pour le faire admettre à caution, fut arrivé ; mais quand il eut appris que Pluchon occupait une des chambres des dolles, il changea d'idées, et demanda à être aussi placé dans les dolles.

—Je vais aller voir s'il y en a une de prête, lui dit un des guichetiers ; je crains bien qu'elles ne soient toutes occupées.

—Tu n'as pas besoin d'y aller, reprit le géolier qui en entrant, avait entendu ; tu sais bien que toutes les chambres sont prises. Il n'y avait que le No. 4, mais elle est un peu petite pour deux ; à moins que monsieur ne préfère l'occuper avec celui qui est venu ce matin.

Un léger mouvement de satisfaction erra sur le front du docteur qui reprit avec indifférence :

—Je ne voudrais pas gêner le monsieur ; quant à moi je ne refuse pas d'avoir un compagnon, je paierai la mêmec hose ; mais le Monsienr y consentira-t-il ?

—Faudra bien qu'il y consente, ou qu'il aille dans la salle commune ; d'ailleurs c'est une chambre à deux lits, c'est la plus grande des dolles. Ce Mr. Pluchon n'est pas si grand seigneur après tout.

Le docteur Rivard, qui n'avait osé demander le nom de son futur compagnon de chambre, quoiqu'il le supposât d'après ce qu'il avait entendu, eut de la peine à réprimer la satisfaction que lui causa la réalisation de son espérance.

Au moment où le docteur se préparait à monter aux dolles, Mr. Duperreau entra dans la salle.

—J'ai tout préparé pour votre cautionnement, mais je suis fâché, mon cher docteur, de vous annoncer que vous serez forcé d'attendre à demain. Il est trop tard pour aujourd'hui. Je ne pourrai avoir le writ d'*habeas-corpus* que vers dix heures du matin.

—C'est bien, Mr. Duperreau, c'est bien ; lui dit le docteur ; j'aime autant que ça soit pour demain. Vous vous voudrez bien me venir voir, avant de faire signer le writ ; j'aurai peut-être quelque chose à vous communiquer.

—Mais, sans doute ; je serai ici demain matin à neuf heures. Ne puis-je rien faire pour vous, en attendant ?

—Non, merci.

On n'avait point annoncé à Pluchon qu'il devait avoir un compagnon de chambre ; aussi sa surprise fut elle grande quand il vit entrer le géolier suivi du docteur Rivard ; cependant il ne se déconcerta pas. Il espérait que le docteur ignorait sa délation.

—Bonjour, monsieur, lui dit le docteur Rivard ; j'espère que je ne vous incommoderai pas longtemps. J'ai été arrêté par erreur ; demain je dois être admis à caution ; je ne vous aurai dérangé que pour une nuit.

—Pluchon baissa d'abord la vue, puis la relevant avec inquiétude sur le docteur, chercha à deviner dans sa physionomie ce que pensait ce dernier. Il ne répondit pas.

—Vous pourrez prendre ce lit, M. le docteur, dit le géolier, dans une couple d'heures nous vous apporterons à souper.

Aussitôt que le géolier fut parti, le docteur Rivard alla fermer la porte, puis il prit une chaise et alla s'asseoir en face de Pluchon.

—Eh ! bien ! Pluchon, lui dit-il sans préambule, tu sais pourquoi je suis ici.

—Mais non, répondit en hésitant Pluchon, qui sentait ses chairs frisonner sous le regard ardent du docteur Rivard.

—Tu ne le sais pas? Eh! Je vais te l'apprendre. Écoute: je suis arrêté parceque toi, tu m'as dénoncé.

—Moi?

—Oui, toi! Joseph, Pierre, Étienne Pluchon! Toi, qui pensais me faire condamner, pour obtenir ton pardon en te rendant témoin contre moi.

—Je vous assure...

—Tais-toi, ne dis pas un mot; écoute ce que j'ai à dire, tu parlera après. Tu es un lâche, et tu es aussi bête que lâche. D'abord, ton témoignage ne suffira pas pour me faire condamner, et il est seul. Ensuite, quand on saura que tu as trempé dans l'assassinat de la rue Perdido...

—Docteur!

—Silence donc! car la preuve de cet assassinat, je l'ai en ma possession; tu seras arrêté comme félon, et ton témoignage contre moi ne sera plus d'aucune importance. Tu seras tombé d'un embarras dans un bien plus grand; car au lieu de quelques années de pénitencier, tout au plus, tu vas monter à l'échafaud.

Pluchon était atterré. Il fut plusieurs minutes sans pouvoir parler, puis enfin faisant un effort il s'écria:

—Docteur, je vous jure...

—Tu mens, misérable! Tu ne mérites pas même que l'on ait pour toi la moindre commisération. Je savais que tu étais ici prisonnier. J'aurais pu me faire admettre à caution dès aujourd'hui, mais je voulais te voir; car j'avais eu un instant pitié de toi. Mais tu mens; et tu me mens à moi qui te connais!

—Pitié! pitié! dit Pluchon en tombant à genoux.

—Pitié! ah! oui, tu la mérites bien!

—J'avais été effrayé par d'affreuses menaces, et ensuite cajolé par des promesses. Mais je regrette bien vivement ce que j'ai dit.

—Allons, Pluchon! Je te plains encore plus que je ne te méprise.

—Que faire? oh! mon Dieu!

—Que faire? je vais te le dire, ou plutôt, tu vas commencer par me raconter bien en détail, sans oublier aucune circonstance, entends-tu, sans rien omettre, tout ce qui s'est passé, depuis notre dernière entrevue jusqu'à ce moment; et après, je te dirai ce qu'il faudra faire. Relève toi.

Pluchon raconta tout au docteur, sans omettre le moindre détail.

Le docteur avait écouté avec une profonde attention.

—Est-ce bien tout?

—Oui.

—N'as-tu rien dit autre chose dans ta déposition? réfléchis bien; je pourrai la voir demain, et si tu me trompes!

—C'est tout, c'est bien tout; ah! docteur! j'en ai bien du regret. Si je pouvais réparer.

—Tu ne peut pas tout réparer, parceque le scandale est fait ; parceque ma réputation est compromise : mais tu peux réparer jusqu'à un certain point le mal que tu m'as fait. Heureusement que tu as donné ta déposition sous le coup de menaces et de promesses. Ceci est contre la loi ; on ne peut s'en servir devant les tribunaux, à moins que tu ne la corrobores de vive voix à l'andience le jour du procès.

—Vraiment ?

—Sans doute. Tu pourras la nier, dire que tu ne savais ce que tu disais ; enfin tout ce que tu voudras, pourvu que tu en détruises l'effet. Si tu me promets cela, je ne te ferai pas arrêter comme assassin.

—Je le promets, je le jure. Je ne vous ai jamais voulu de mal, docteur.

—Pas de balivernes ; je te connais, et si je n'avais pas eu la précaution de conserver contre toi certaines preuves... Enfin, suffit. Tu promets, c'est tout ce que je veux. Ce n'est point encore tant tes paroles que je crois, c'est parceque c'est ton intérêt qui te fera préferer le pénitencier à la potence. Le pénitencier avec des douceurs que je te procurerai. Et qui sait, peut-être trouvera-t-on les moyens de te faire évader de cette prison avant le procès.

—Evader ?

—Eh ! oui ! S'il faut de l'argent pour payer un des guichetiers, je t'en donnerai. Si tu ne peux gagner un des gardiens, je te ferai parvenir des limes, des échelles de cordes ; j'aurai une voiture prète à te recevoir et à te conduire en lieu de sûreté, d'où tu pourras gagner quelque pays étranger. Comprends-tu ce que je puis faire contre toi, si tu persistes dans ta déposition ?

—Ah ! oui ! oui ! docteur. Je promets, je jure. Croyez-moi quand je vous dit que j'ai regret ; ou si vous ne croyez pas en mes regrets, quand je vous dis que je n'avais pas envisagé les conséquences de ce que je faisais, comme je les vois maintenant ; et que je vous disculperai, docteur. Si je ne puis réussir à m'échapper de cette prison, avant mon procès, je prendrai tout sur moi, vous verrez.

—Je te crois ; parceque c'est ton intérêt.

—Vous êtes bien sur, docteur, que ce n'est que le pénitencier pour trois ans ?

—Oui, le maximum.

—Oh ! j'aimerais mieux le maximum dans ce cas ci ; et encore je pourrai peut-être m'échapper de prison !

—Non seulement c'est possible, c'est presque certain ; j'ai des moyens qui ne pourront manquer de réussir, si tu ne fais pas quelque bêtise pour te faire découvrir.

—Oh ! docteur, je vous remercie. Je ne mérite pas...

—Certainement que tu ne mérites rien. Aussi n'est-ce pas par amitié pour toi que je ferai ce que je te propose ; c'est parcequ'il m'importe que tu

déposes pas en cour contre moi, tandis que je ne tiens pas du tout à te faire pendre. Allons tu connais mes sentiments; je connais les tiens, nous nous entendons, parlons maintenant de choses indifférentes; aussi bien, voilà quelqu'un qui vient.

C'était le souper que l'on apportait.

Le lendemain à dix heures le docteur Rivard était admis à caution pour comparaître aux assises de la Cour Criminelle, qui devaient avoir lieu dans le mois suivant.

Pluchon avait repris sa bonne humeur; il avait su gagner l'amitié d'un des guichetiers au bout de quelques jours d'emprisonnement. Il ne paraissait pas avoir la moindre inquiétude sur le résultat de son procès, dont le jour approchait.

La veille de la tenue de la Cour Criminelle, vers les neuf heures du soir, un steamboat venait d'accoster au pied de la rue canal. Le capitaine Pierre arrivait pour les assises criminelles, ayant été retenu sur ses plantations; Trim le suivait portant sur ses épaules la valise de son maître.

En ce moment le vapeur de la ligne Havanaise se préparait à partir. Une foule assez considérable était sur la levée, surveillant les préparatifs du départ du vapeur. Déjà tout le monde était embarqué, et l'on détachait les amarres; l'immense engin commençait ses mouvements, l'eau bouillonnait sous l'effort des roues, quand un petit homme, un paquet sous le bras, accourut, fendit la foule, heurta le capitaine et eut le temps de sauter à bord, avant que le vapeur eut dépassé le quai. Personne n'avait remarqué cet incident.

—Mon maître, dit Trim en montrant du doigt le petit homme, au moment où il sautait à bord, "Mossié Plicho."

Le capitaine, qui venait d'apercevoir Sir Arthur Gosford, s'avança vers lui, sans avoir fait attention à ce que Trim lui avait dit.

Sir Arthur était venu conduire à bord Miss Sara, qui s'en retournait à Matance, sous la protection d'une de ses parentes.

Le lendemain le capitaine se rendit à la Cour Criminelle pour assister comme témoin au procès du docteur Rivard.

La foule occupait les banquettes destinées au public. Dans la boîte des prévenus on voyait la mère Coco Létard et ses deux fils. Le docteur Rivard était assis près de son avocat; mais on ne voyait pas Pluchon.

La mère Coco regardait d'un œil hardi toute cette foule; François avait toujours la même physionomie indifférente; quant à Léon il prenait la chose sur un ton tout à fait satisfait, il est vrai qu'il avait la promesse d'une puissante intercession.

Le docteur Rivard était habillé proprement mais sans recherche. Il avait un air posé, calme, et un petit peu pensif. Son avocat venait de lui annoncer que le procureur-général allait discontinuer la poursuite contre lui.

Le capitaine Pierre, ignorant encore l'évasion de Pluchon, était surpris de ne pas le voir.

Aussitôt que le juge eut pris son siége, le greffier appela le rôle des causes. La mère Coco et ses fils furent appelés et plaidèrent coupables à l'accusation d'assaut et batterie grave, et furent condamnés à deux ans de pénitencier.

Quand la cause du docteur Rivard fut appelée, le procureur-général se leva et demanda que la cour lui permit d'entrer un *Nolle prosequi*. Comme c'était une motion de droit, elle fut accordée.

M. Duperreau se leva et fit motion " que le cautionnement du docteur Rivard fut annulé, et qu'il fut déchargé de l'accusation,"

Cette motion fut accordée.

Le capitaine Pierre était ébahi de ce qui venait d'arriver. Il crut un instant qu'il était sous l'effet de quelqu'étrange erreur— Mais quand il vit le docteur Rivard accompagné de son avocat et d'une grande partie des spectateurs quitter la cour, il se sentit le rouge monter au front, comme s'il eut été le jouet de quelque nouvel outrage, sanctionné, cette fois, par les autorités judiciaires.

Le procureur-général ne le laissa pas longtemps néanmoins sous cette impression. Il s'avança vers lui aussitôt qu'il l'eut apperçu, et lui expliqua en peu de mots l'effet d'un *Nolle prosequi*, et les raisons qui l'avaient forcé d'en agir ainsi. Le capitaine fut satisfait de la conduite du procureur-général, comprenant qu'il valait mieux relâcher le docteur Rivard, sauf à le reprendre plus tard, que de risquer un acquittement nécessaire faute de témoins positifs.

Alors revint à la mémoire du capitaine Pierre, l'incident de la veille et ce que lui avait dit Trim, au moment où le vapeur partait pour la Havanne; mais il était trop tard.

Le docteur Rivard sortit triomphalement de la cour, paraissant aux yeux du public bien plus comme une victime d'odieuses calomnies que comme un coupable.

Cet homme, le plus coupable des accusés, échappait à sa punition. Il pouvait marcher la tête haute et sans crainte, du moins le pensait-il, l'autopsie du corps de feu M. Meunier n'ayant pu constater aucune trace de poison.

G. B.

(*A continuer.*)

CODE CIVIL DU BAS-CANADA.

LÉGISLATION SUR LE MARIAGE.

(SUITE.)

VI.

Nous avons étudié, dans la dernière livraison, la liste des empêchements de mariage que contient le *Code Civil du Bas-Canada*. Nous n'avons pas trouvé cette partie importante du *Code* conforme à l'ancien droit français, conforme à notre droit; nous avons démontré qu'aucune raison, aucun motif, pas même l'introduction du droit public anglais ne pouvait légitimer la conduite des Commissaires et leur permettre de changer ce qui est la loi du pays; nous avons protesté contre la législation anti-catholique et même anti-chrétienne que l'on veut nous imposer; nous avons appelé l'attention du public sur les modifications intempestives que l'on veut faire dans nos lois les plus importantes, et nous avons supplié nos hommes d'état, nos législateurs, de ne pas être plus destructeurs que le temps et de respecter ce qui nous reste des sacrées traditions religieuses et nationales, déjà bien mutilées, que nous a léguées notre ancienne mère-patrie; nous avons invoqué leur patriotisme, leur justice, pour qu'ils laissent à la nation Canadienne, ce qu'elle a de plus cher après sa religion, ce qui constitue sa nationalité, ce qui garde ses mœurs.

Mais notre tâche n'est pas remplie. Il nous faut maintenant aborder une autre partie de la législation du *Code* sur le mariage qui, tout en se rapportant à un autre ordre de choses, contient des principes aussi déplorables que ceux que nous avons signalés précédemment et nous fournira de même des réflexions qui seront peut-être sévères mais qui ne cesseront pas d'être justes.

Nous allons parler de la clandestinité des mariages et examiner en premier lieu comment les Commissaires ont pourvu aux mariages célébrés à l'étranger.

Il y a déjà plusieurs années nous eûmes occasion d'étudier, dans un autre lieu, les dangers des mariages clandestins et leur influence désastreuse sur les mœurs. Un fait déplorable s'était produit devant nos tribunaux. On avait sanctionné de l'autorité de la loi des actes que toutes les âmes honnêtes étaient accoutumées à regarder comme des crimes, et tous les jurisconsultes comme des nullités absolues. Pénétré du grave devoir qu'on nous avait imposé, nous élevâmes la voix pour contribuer à la défense des principes immuables du droit. Aujourd'hui encore nous voulons protester au nom de la société, au nom des bonnes mœurs, au nom des vrais principes, contre une doctrine fausse et dangereuse, contraire à toutes nos lois et en opposition directe aux éléments du droit international.

En 1858, la Cour du Banc de la Reine avait déclaré " qu'un mariage " célébré aux Etats-Unis entre deux personnes ayant leur domicile dans le " Bas-Canada, et dont l'une (la femme) était mineure et n'avait pas le con- " sentement de son tuteur, est valable." [1] Ces personnes s'étaient conformées pour les formalités accessoires aux usages du lieu où elles avaient contracté *loci contractus ;* mais avaient violé plusieurs des lois essentielles de leur domicile.

Cette année les Commissaires pour la *codification* des lois du Bas-Canada proclament que, " le mariage célébré hors du Bas-Canada entre deux per- " sonnes sujettes à ses lois, ou dont l'une seulement y est soumise, est vala- " ble, s'il est célébré dans les formes usitées au lieu de la célébration, pourvu " que les parties n'y soient pas allées dans le dessein de faire fraude à la " loi." [2]

Tel est l'article du *Code* que nous voulons maintenant étudier.

L'une et l'autre de ces deux propositions se résument à dire que les mariages clandestins sont valides ; car nous prouverons bientôt que des mariages contractés dans les conditions supposées par le jugement de la Cour du Banc de la Reine et par l'article du *Code* sont des mariages clandestins.

Le jugement de la Cour est certainement contraire aux principes du droit. Nous croyons que le suffrage des hommes de loi les plus distingués n'hésiterait pas aujourd'hui à proclamer l'erreur de cette décision, qui, du

1 Décisions des Tribunaux, t. 8, p. 257.

2 Code Civil du Bas-Canada, Liv. I, Tit. V, ch. II, art. 19, p. 47.

reste, n'a jamais réuni l'assentiment des membres les plus distingués de la magistrature.

L'article du *Code* est également erroné et contraire aux principes du Droit International.

L'expression qu'emploie le *Code* " *pourvu que les parties n'y soient pas* " *allées dans le dessein de faire fraude à la loi,*" implique dans notre pensée une signification très-limitée. Nous croyons que par cette tournure, l'article du *Code* n'entend parler que de ceux qui, éprouvant des difficultés ou même des empêchements à la réalisation d'une union matrimoniale, sortent du pays pour échapper à ces embarras et contracter librement leur mariage avec l'intention de revenir dans leur domicile, et qui y reviennent en effet, après la célébration de leur mariage. Ceux-là certainement vont à l'étranger dans le dessein de faire fraude à la loi, et le *Code* a raison de déclarer leur mariage nul. Mais c'est là le seul cas, suivant le *Code*, où le mariage contracté à l'étranger est nul. Les personnes qui ne seraient pas allées à l'étranger dans le dessein de faire fraude à la loi; mais qui s'y seraient rencontrées par hasard, pourraient suivant le *Code* contracter un mariage valable, même avant d'y avoir demeuré assez longtemps pour acquérir domicile et malgré les lois de leur pays.

En d'autres termes, le *Code* dit que les mariages contractés à l'étranger sont nuls si l'on est parti avec l'intention de violer la loi de son pays. Nous prétendons que cela n'est pas suffisant; que ce n'est pas la seule condition qui rende le mariage nul. Quelle que soit en effet l'intention des parties contractantes, quelqu'innocents que soient leurs desseins, quelqu'honnêtes enfin que soient les motifs de leur séjour à l'étranger, du moment qu'ils n'observent pas certaines lois de leur domicile, leur mariage est nul. Ils peuvent de bonne foi contracter mariage à l'étranger, leur bonne foi ne communique pas au fonctionnaire devant lequel ils se présentent un pouvoir que lui refusent les lois de leur pays; ils peuvent ne pas être coupables de faute dans le for intérieur, mais n'ayant pas observé la loi de leur domicile, leur union est nulle. La mauvaise foi des parties n'est pas le seul défaut qui puisse vicier leur union, il y a encore l'absence de certaines qualités, tant chez eux que chez ceux devant qu'ils contractent, de certaines formalités, de certaines personnes auxquelles leur position donne un caractère absolu, une puissance incommunicable.

Il est vrai que le dessein de violer la loi de son pays suivi de l'exécution de ce dessein, annulle le mariage. Il est vrai aussi que des Canadiens sortant de leur pays pour contracter une union à laquelle ils sauraient que s'opposent les lois de leur nation, feraient un acte entaché de nullité, attendu que cet acte serait accompli dans le dessein d'éluder les lois de leur domicile. Mais supposons que des Canadiens se trouvent accidentellement en pays étranger, sans desseins préconçus, sans volonté de violer les lois de leur nation, mais

par hasard, ou par affaires de commerce, momentanément, pourront-ils s'y marier validement, avant d'y avoir séjourné six mois pour acquérir domicile ? Il est certain que d'après le *Code Civil du Bas-Canada* ils le pourraient, puis qu'on suppose que ces personnes ne sont pas allées à l'étranger dans le dessein de violer la loi de leur pays, pendant un éloignement temporaire préparé dans ce but. Or c'est là le seul cas prévu par l'article du *Code*. Il existe donc dans cet article une lacune qui le rend nécessairement incomplet et lui donne une portée fausse.

Ce que le *Code* dit dans l'art. 19 est vrai ; mais cet article ne dit pas toute la vérité. Nous prétendons en effet qu'un mariage contracté en pays étranger par des Canadiens qui s'y trouvent accidentellement, et même sans avoir eu pour but de leur éloignement l'intention d'agir en fraude des lois de leur pays, serait nul, s'ils ne se sont pas conformés pour les choses essentielles aux lois de leur domicile.

Nous disons bien comme le *Code* qu'un mariage contracté à l'étranger par des Canadiens qui y sont allés dans le dessein d'éluder la loi de leur pays est nul ; mais nous disons plus. Nous ajoutons que tout mariage contracté hors du territoire par des Canadiens, ne peut être valide que s'ils ont observé les lois de leur domicile pour tontes les conditions entrainant nullité, soit qu'une intention frauduleuse les ait conduits en pays étranger, soit au contraire qu'ils s'y trouvent accidentellement et sans intentions de fraude préconçues.

Du reste ce dessein de faire fraude à la loi de son pays est-il toujours facile à constater ? Comment le législateur peut-il interroger les intentions des hommes ? Chacun sait qu'il est bien aisé à un criminel de donner un extérieur de bonne foi à des actes qu'il accomplit pourtant avec une intention coupable. Si le dessein seul de violer la loi de son pays est suffisant pour annuller un acte, voilà donc que nos tribunaux vont être chargés d'interroger le cœur de l'homme et de juger des actes du for intérieur. Nous admettons que l'intention de fraude apparait quelques fois clairement par un concours particulier de faits et de circonstances compromettantes ; mais vous admettrez aussi que bien souvent l'intention de fraude n'est pas palpable, ou que au moins il est possible de la dissimuler considérablement. Un homme d'une intelligence même bien ordinaire peut assurément coordonner sa conduite de telle façon, qu'elle paraisse à l'extérieur revêtue de toute l'innocence et de toute la bonne foi désirables. Quelle action alors donnez-vous à la loi ? quelle sanction, quelle portée lui accordez-vous ? évidemment une portée bien restreinte. La loi se trouvera violée sans que le tribunal puisse toujours intervenir ; le tribunal en effet ne peut pas toujours juger les intentions secrètes, les desseins cachés ; bien souvent il ne peut apprécier que les faits extérieurs. Sans doute ces faits extérieurs peuvent quelque fois être influencés et modifiés par ces intentions et par ces desseins, mais combien de fois aussi, ceux qui ont intérêt à cacher ces intentions ne pour-

ront-ils pas revêtir ces faits extérieurs d'un caractère complètement différent des intentions qui les ont produits. Dans bien des cas la loi n'aurait aucun effet pratique et le mariage contracté à l'étranger malgré les lois du domicile serait valide, puisque le dessein de faire fraude à cette loi n'apparaîtrait pas à l'extérieur. On comprend facilement l'influence déplorable d'une pareille disposition. De plus, quoique cet article exprime une loi juste en elle-même, il l'exprime de telle façon que bien souvent cette loi ne pourra pas atteindre des actes qui lui seront pourtant contraires en réalité. L'esprit de la loi n'aurait-il pas été mieux rempli et son but mieux atteint, si l'on avait redigé cet art. 19, de manière que tous les mariages non contractés suivant les lois du pays fussent nuls ; de cette façon l'appréciation si difficile des intentions est éloignée, le cas de fraude est prévu et toute la loi est observée. Du reste telle est la doctrine du droit français, et c'est ainsi qu'elle a toujours été comprise dans ce pays. Nous proposons donc la rédaction que l'on verra plus loin qui n'est que l'expression de la pensée du Code Napoléon lui-même et des meilleurs auteurs sur le Droit International.

Nous ajoutons que la doctrine contenue dans l'article du *Code* que nous étudions ici, est contraire à celle de Pothier et des anciens auteurs, et est en contradiction avec la jurisprudence de la plupart des pays. Et, chose encore bien plus extraordinaire, les autorités citées par les Commissaires au bas de l'art. 19, et que tout homme de bonne foi croirait naturellement devoir être à l'appui de la doctrine exprimée par cet article, tendent au contraire à fortifier la doctrine plus sévère et plus exigeante que nous allons développer dans les pages suivantes.

Il y a entre l'art. 19 et le jugement de la Cour du Banc de la Reine, une nuance plus sensible dans le sens et la portée de la phrase que dans les mots mêmes de la phrase. Cette nuance est à l'honneur des rédacteurs du *Code*, qui, sentant une partie de l'erreur du jugement, ont fait un pas considérable vers la vérité. Mais il aurait fallu en faire deux, et nos Commissaires n'ont pas eu ce courage ; ils sont restés entre l'erreur et la vérité, par conséquent dans l'erreur ; car la vérité n'est pas multiple comme l'erreur, elle est une, et tout ce qui n'est pas dans son sein est erreur.

Le jugement de la Cour du Banc de la Reine, qui est certainement remarquable par l'ampleur démésurée de ses vues et son excessive tolérance, dit qu'un mariage contracté à l'étranger par des Canadiens avec l'intention manifeste d'éluder la loi de leur pays, est valide, pourvu qu'il ait été célébré suivant les formes usitées *in loco contractus*. Le cas de fraude n'apparait pas clairement dans le *jugé* que nous avons cité, mais il ressort évidemment des faits de la cause. [1]

L'article du *Code*, au contraire, exige pour la validité d'un semblable mariage, que les parties échappent complètement au soupçon de fraude, que,

1 Décisions des Tribunaux, t. 8, p. 257.

par conséquent, elles ne soient pas allées contracter à l'étranger avec l'intention de violer les lois de leur pays, " pourvu, dit le texte de l'article, que " les parties n'y soient pas allées dans le dessein de faire fraude à la loi."

L'on voit qu'il y a progrès et que l'on a essayé de se rapprocher des vrais principes. Toutefois, il faut croire que cet effort n'a pas été assez énergique, puisque l'on n'a pas encore atteint la vérité.

En effet, un éloignement passager ne délie pas un individu de l'obligation d'obéir à la loi de sa nation, puisque cet éloignement ne lui fait pas perdre son état civil, ses capacités et ses qualités de citoyen.

Ainsi donc, il faut, pour établir l'erreur de l'art. 19, que nous prouvions : Que, en thèse générale, le mariage ne peut être contracté que dans le lieu où les parties ont leur domicile de droit ou de fait ; que lors d'un mariage contracté hors du domicile, la bonne foi des parties ne suffit pas pour rendre cette union valide ; que quand même des personnes n'iraient pas de mauvaise foi et avec intention de fraude se marier en pays étranger, leur mariage est nul, si elles se trouvent dans une condition telle que ce mariage n'aurait pû être contracté au lieu de leur domicile, lors même que les lois du lieu où elles contractent n'invalideraient pas cette union ; enfin, que la loi sur le mariage suit les nationaux d'un pays en quelque lieu qu'ils aillent jusqu'à ce qu'ils aient acquis un nouveau domicile. La conclusion naturelle que tirera le lecteur de ces propositions, c'est que la présence du propre curé requise par nos lois françaises, interprètes fidèles sur ce point du droit Canon, n'est pas *une pure forme d'acte*, [1] ni un statut pénal, mais une condition d'une nécessité absolue imposée par la même puissance qui donne au contrat du mariage des effets civils, qui protège la femme contre la prodigalité de son mari, et les enfants contre la mauvaise administration d'un tuteur. Nous verrons que cette loi a été faite par de sages législateurs, pour constater plus facilement et plus sûrement la liberté des personnes, et éloigner le scandale de la grande institution que Dieu lui-même a donné aux hommes pour sauver les mœurs et reposer la faiblesse du cœur humain. Que de crimes, que de mécomptes, que d'infidélités, que de bigamies, que de tristes romans de la vie réelle, nos journaux quotidiens auraient à enrégistrer, si la loi permettait au premier venu, à tel mauvais sujet, d'aller se marier légitimement devant n'importe quel fonctionnaire étranger, qui ne connait pas et qui ne peut connaître ces personnes que le hasard ou la fraude amèneront devant lui, et qui sera obligé de se confier à la bonne foi et à l'honnêteté de gens qui bien souvent iront devant lui précisément par mauvaise foi et par fraude. Que de familles dispersées, que d'espérances détruites, que d'épouses abandonnées, que d'enfants privés de leur père ou de leur mère !

1 Pothier, Mariage, N° 363.

VII.

La proposition contraire à l'article du *Code* que nous voulons établir peut se rédiger comme suit :

" Le mariage célébré hors du Bas-Canada entre deux personnes sujettes à " ses lois, où dont l'une seulement y est soumise, est valide, s'il est célébré " suivant les formes usitées au lieu de la célébration, pourvu que tout ce qui " touche à la substance même du contrat, aux qualités et aux conditions " qui déterminent la capacité des contractants soit conforme aux dispositions " et aux exigences de la loi de leur domicile."

Cette proposition, ou une proposition analogue, est la seule qui exprime correctement les dispositions du droit français sur ce sujet ; c'est en conséquence celle qui doit se trouver dans notre *Code*.

Deux arguments suffiront pour arriver à la démonstration de notre proposition :

1° La loi relative au mariage est un statut personnel ;

2° L'effet d'un statut personnel suit la personne même hors du lieu de son domicile.

Donc la loi sur le mariage suit la personne même hors du lieu de son domicile.

Cette preuve, d'une exactitude mathématique, nous fournira la conclusion naturelle, qui y est implicitement contenue, que les personnes contractant mariage à l'étranger doivent se conformer à la loi de leur domicile pour tout ce qui touche à l'essence du contrat, pour tout ce qui peut affecter le lien du mariage, enfin, pour tout ce qui a rapport aux qualités et aux conditions affectant la capacité des contractants. Comme on le voit, le sens et la portée de cette conclusion ne diffèrent pas de ceux de la proposition contraire à celle du *Code* que nous voulons ici établir.

Premièrement.—La loi relative au mariage est un statut personnel.

Qu'est-ce qu'un statut personnel ? Un statut personnel, comme chacun le sait, est celui qui a pour objet les personnes ; il est opposé au statut réel qui législate sur les propriétés. En d'autres termes, le statut personnel est celui qui affecte l'état civil des individus, qui leur donne ou leur ôte la faculté de contracter, qui définit dans quelles bornes, sur quelles matières, dans quelles circonstances cette faculté peut ou ne peut pas s'exercer. Le statut personnel, dit Ferrière, [1] est celui qui forme et règle principalement l'état et la condition de la personne sans rien régler sur ce qui regarde ses

1 Dictionnaire, V° Statut, t. II, p. 669.

biens. Fœlix [1] envisage le statut personnel comme suit: C'est une loi, dit-il, dont les dispositions affectent directement et uniquement l'état de la personne, c'est-à-dire l'universalité de sa condition, de sa capacité ou incapacité de procéder aux actes de la vie civile, une loi qui imprime à la personne une qualité générale, sans aucun rapport avec les choses, si ce n'est qu'accessoirement et par une conséquence de l'état ou de la qualité de l'homme, objet principal du législateur. Ainsi est statut personnel la loi qui détermine si l'individu est citoyen ou étranger; la loi qui établit la légitimité, qui fixe l'âge de la majorité et *les formalités relatives à la célébration du mariage;* celle qui désigne *les personnes qui peuvent contracter mariage* et les causes de sa dissolution; celle qui soumet la femme à la puissance du mari, le fils de famille à la puissance du père, le mineur à celle du tuteur, celle qui établit la capacité de s'obliger ou de tester.

Il suffit de connaître ces définitions d'une exactitude rigoureuse pour comprendre qu'elles conviennent parfaitement aux lois relatives au mariage. Fœlix lui-même vient de le dire dans le passage que nous lui avons emprunté. On peut aussi arriver au même résultat par quelques réflexions simples mais logiques.

En effet, au point de vue du civil, le mariage est un contrat, dont l'existence dépend de la capacité des contractants. Si la loi n'accorde pas à certaines personnes le pouvoir de contracter, ces personnes ne peuvent contracter. Si la loi ne permet, sous peine de nullité, de contracter que d'une certaine manière, avec certaines formes, certaines conditions, un certain nombre de témoins et des témoins ayant telles qualités ou tels pouvoirs particuliers, le contrat non-revêtu et non accompagné de toutes ces formalités sera frappé de nullité devant la loi qui a formulé ces exigences. Il y a donc une loi qui règle, chez les personnes, la faculté de contracter, peu importe dans quel contrat, que ce soit en vendant, en cautionnant, en s'obligeant à quelque titre que ce soit, ou en se mariant. Or, cette loi s'appelle le statut personnel.

Le consentement général des nations civilisées, dit Pardessus, [2] a voulu que ce qui concerne la capacité d'un individu se réglât par les lois du pays auquel il appartient. Et pourquoi? Parceque ce sont ces lois qui donnent à un homme la puissance de contracter; ce ne sont pas celles d'un pays étranger, dans lequel il peut, par l'effet du hasard ou de la mauvaise foi, se trouver momentanément. Tout homme ayant l'usage de ses facultés mentales et de sa liberté, peut sans doute donner ou refuser son consentement à un acte; mais, que serait ce consentement dénué de l'intervention de la loi? que serait cet acte, si la loi ne le reconnaît pas? quelle valeur aurait-il aux yeux de la société? quel effet civil obtiendrait-il si la loi, jalouse de son

1 Droit International, p. 30, N° 22.

2 Commentaires sur la Coutume de Bretagne, art. 218.

autorité et du respect des peuples, refuse cette intervention ou ne la donne qu'à ceux qui se sont conformés à certaines conditions? Evidemment aucun. C'est donc de la loi de son domicile qu'un homme tire la puissance de contracter; c'est donc le statut personnel qui déclare sous quelles conditions il peut contracter. Or, le mariage est non-seulement sacrement, mais aussi contrat, et probablement, il n'y a de sacrement que lorsque le contrat, au moins naturel, commence à exister. Donc c'est le statut personnel qui donne à un homme le pouvoir de former une union matrimoniale valide devant la loi civile.

Les qualités et conditions requises, dit Fœlix, [1] pour pouvoir contracter mariage appartiennent sans doute au statut personnel, et par suite, le mariage contracté en pays étranger par un Français, n'est valable qu'autant que ce dernier n'a pas contrevenu aux dispositions des art. 144 à 164 du Code Civil; c'est ce que porte l'art. 170 du même code, et ce texte est conforme aux principes du droit international. De même le mariage contracté en France par un étranger, selon les formalités extérieures prescrites par la loi, serait nul, de nullité intrinsèque, si cet étranger avait enfreint une des prohibitions portées par son statut personnel.

Mais quelles sont ces dispositions des art. 144 à 164 du Code Napoléon auxquelles le Français contractant mariage, même en pays étranger, doit se conformer, s'il veut que son mariage soit valide? Ce sont celles qui contiennent toutes les qualités et conditions requises par les lois françaises pour pouvoir contracter validement mariage.

Remarquons ici que ces effets du statut personnel ont lieu, que le veuille ou ne le veuille pas celui qui y est sujet. La volonté ne suffit pas pour faire échapper à la logique inflexible de ces principes, qui sont vrais, malgré le vœu des individus, et doivent recevoir leur application *volente nolente.* C'est le privilége, en effet, de la loi personnelle d'obliger partout l'individu, de le suivre et de l'attacher à lui en quelque lieu qu'il aille.

Cette loi personnelle qui, d'abord, frappait un individu, peut changer lorsque celui-ci ayant changé de lieu de résidence, a acquis un nouveau domicile: alors la première loi ne l'oblige plus, c'en est une autre qui devient sa loi personnelle, et qui le demeure tant que cet individu n'a pas acquis domicile dans un autre lieu. Toutefois, malgré ces changements de résidence et les variations possibles du statut personnel relativement au même individu, la théorie reste la même; car avant que ce nouveau domicile ne soit acquis, la loi primitive demeure sa loi personnelle, et elle obtient tous les effets du statut personnel, même en dehors du territoire national, comme nous allons le voir immédiatement.

Cette réflexion nous conduit à notre deuxième proposition.

1 Droit International, p. 112, N° 64.

Secondement.—L'effet d'un statut personnel suit la personne même hors du lieu de son domicile.

La raison et le bon sens l'indiquent. En effet, le statut personnel étant celui qui règle la capacité d'une personne, il est juste et naturel que l'effet de cette loi suive la personne en quelque lieu qu'elle aille ; une personne, en effet, ne change pas de personnalité en se transportant d'un lieu dans un autre. Tel individu, majeur à vingt et un ans par les lois de son pays, devra toujours être capable de contracter en quelque pays qu'il se transporte. Il serait contradictoire, dit Rodenburg, [1] qu'un individu changeât d'état et de condition toutes les fois qu'un voyage l'amène dans un autre endroit ; que dans le même moment, il fût majeur ici, mineur là ; que la femme fût en même temps soumise à la puissance maritale et libre de cette puissance ; qu'un individu fût considéré, dans un lieu comme interdit, et dans un autre lieu comme capable de tous les actes de la vie civile.

Ainsi, si l'existence et les effets du statut personnel n'étaient pas admis par les nations civilisées, un Canadien de vingt et un ans, majeur par les lois de son pays, passant momentanément dans un pays où l'on n'est majeur qu'à vingt-cinq ans, redeviendrait mineur et serait frappé de toutes les incapacités ordinaires des mineurs. L'on voit combien une telle hypothèse est absurde et quels résultats déplorables en sortiraient pour les relations commerciales à l'étranger.

Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, cette règle, presqu'unanimement adoptée par les auteurs et confirmée par la jurisprudence de tous les pays sans exception, aurait été nécessitée par le commerce et les relations fréquentes qu'ont entre eux les nationaux des différents pays, si les principes du Droit International ne l'avait contenue. En effet, elle favorise les affaires et protège les individus à l'étranger, en leur donnant l'assurance que, malgré un déplacement plus ou moins prolongé, quoique temporaire, ils conservent tous leurs privilèges, tous leurs pouvoirs, toutes leurs capacités, absolument les mêmes, dans la même étendue et de la même nature.

Il n'entre pas dans notre cadre de citer ici un grand nombre d'autorités pour montrer l'accord qui règne sur cette doctrine entre les auteurs, dans la jurisprudence et les lois de tous les pays et même de l'Angleterre. Cependant il peut être intéressant, à cause de l'emploi que les Commissaires ont fait de cette autorité, de donner ici la véritable opinion de Pothier sur le sujet que nous discutons. Parlant de la nécessité du consentement des parents au mariage de leurs enfants mineurs, dont le défaut constituait dans l'ancien droit français et constitue encore dans notre système de lois un empêchement dirimant, cet auteur dit : " Quand même le mineur français aurait contracté son mariage sans le consentement de son père ou de sa

1 Tit. I, ch. 3, N° 4.

mère hors le royaume, et dans un lieu dont les lois ne regardent pas ces mariages comme nuls, il ne laisserait pas d'être déclaré nul et abusif." [1]

On voit donc que Pothier admettait les effets du statut personnel même en dehors du lieu du domicile.

Le lecteur nous permettra sans doute de rapporter aussi ce que dit sur ce sujet un de nos jurisconsultes Canadiens. [2] " Les lois concernant le mariage étant des lois personnelles, elles suivent la personne et l'obligent en quelque lieu qu'elle aille : elle ne cesse de la lier que lorsqu'elle s'est acquis dans le lieu où elle se transporte un domicile. Les auteurs en tombent unanimement d'accord, à l'exception, pourrait-on croire, de ceux d'Angleterre, mais ce n'est qu'en apparence, car, s'ils disent que " lex loci con- " tractus *shall be permitted to prevail*," ils ajoutent aussitôt : " *unless when* " *repugnant to the settled principles and policy of its own laws.*" (Story. [3]) " *It is not admitted when the parties have no* bona fide domicile in loco " contractus, *but have resorted thither to evade a prohibitory law in force* " *in the place of their actual domicile*," dit Burge. [4]

Si nous récapitulons maintenant brièvement les dernières remarques que nous venons de faire, le lecteur attentif verra que nous avons prouvé d'une manière qui nous semble claire,

1° Que la loi relative au mariage est un statut personnel, et,

2° Que l'effet d'un statut personnel suit la personne même hors du lieu du domicile.

Il s'en suit donc que la personne qui contracte mariage à l'étranger sans s'être conformé, pour ce qui regarde l'essence du contrat et la capacité de contracter, aux exigences de la loi de son pays, ne contracte pas un mariage valide. Son mariage est nul, quand même elle aurait été de bonne foi le faire solenniser dans un pays étranger. Car comme nous l'avons déjà dit, la mauvaise foi n'est pas précisément la circonstance qui entache de nullité ce contrat, c'est l'absence morale ou physique du témoin nécessaire ou du fonctionnaire compétent exigé par la loi du domicile ; c'est l'absence des qualités essentielles requises par les lois du pays.

Pour simplifier de plus en plus notre pensée et la rendre aussi tangible que possible, quelles qualités le mariage contracté à l'étranger doit-il donc réunir pour être valide ? Nous répondons : d'après l'ancien droit français, qui est le nôtre, et qui est conforme aux principes du Droit International et à la législation du Code Napoléon, en éloignant les détails et s'attachant seulement aux principes, il faut que pour toutes les conditions qui affectent l'essence du

1 Mariage, No. 327.

2 Bibaud, Commentaires, t. II, p. 393.

3 Conflict of laws, p. 87.

4 Commentaires, etc., t. I, p. 199.

mariage, comme empêchements dirimants, puissance de contracter, conditions entrainant nullité, les parties se soient conformées à la loi de leur domicile; quant aux simples formalités ou cérémonies, les parties peuvent se conformer à la loi du lieu où elles contractent; c'est en ce sens seulement que l'on doit entendre la règle *locus regit actum.*

Les mariages qui ne réuniront pas toutes ces qualités seront toujours des mariages clandestins, parce qu'ils n'ont pas été contractés devant le propre curé des parties; et pourront souvent être des mariages d'ailleurs nuls, parce qu'il est très-difficile à un ministre ou prêtre étranger de constater s'il n'existe pas entre les parties des empêchements dirimants. Or l'on sait que les mariages clandestins sont nuls. Donc à quelque point de vue qu'on les considère ces mariages seront nuls.

Les conditions que nous avons prouvées être nécessaires à la validité d'un mariage contracté à l'étranger ne sont pas évidemment celles exigées par l'art. 19 du *Code Civil du Bas-Canada.* On les trouve au contraire toutes contenues dans l'article dont nous avons démontré la conformité avec notre droit. Donc l'article du *Code* est erroné.

L'article suivant doit donc lui être substitué:

" Le mariage célébré hors du Bas-Canada entre deux personnes sujettes " à ses lois ou dont l'une seulement y est soumise, est valide, s'il est célébré " suivant les formes usitées au lieu de la célébration, pourvu que tout ce " qui touche à la substance même du contrat, aux qualités et aux conditions " qui déterminent la capacité des contractants soit conforme aux disposi- " tions et aux exigences de la loi de leur domicile."

VIII.

Pour remplir la promesse que nous avons faite plus haut, il nous reste à établir que les autorités citées par les Commissaires sous l'art. 19, n'appuient pas la doctrine contenue dans cet article. Ces remarques compléteront cette partie de notre travail.

La première autorité, qui est celle de Merlin, [1] ne leur est guère favorable. Voici en effet ce que dit cet auteur si célèbre.

Parlant de l'art. 48 du Code Napoléon, qui porte " que tout acte de " l'état civil des Français en pays étranger, sera valable s'il a été fait con- " formément aux *lois françaises* par les agents diplomatiques ou par les " consuls," Merlin dit:

" Le sens de cet article est bien que le mariage sera indistinctement vala-

1 Rép. t. II, Vo. Bans, pp. 436-7.

ble si l'on a satisfait à toutes les *conditions prescrites par les lois françaises* pour sa validité, si l'on a observé toutes les *formes requises* sous peine de nullité par les mêmes lois ; mais cet article ne signifie pas que l'on doit se montrer plus rigoureux à l'égard de ce mariage, par la seule raison qu'il a été contracté en pays étranger, qu'on ne doit l'être à l'égard d'un mariage contracté en France ; et qu'il pourra être déclaré nul pour des raisons qui, s'il avait été contracté en France, n'en emporteraient pas la nullité."

Il semble que ce passage cité pour appuyer la doctrine du *Code*, ne leur est guère favorable. Pour montrer encore plus clairement comme quoi Merlin n'est pas du tout de l'opinion des commissaires, rapportons ce qu'il dit ailleurs : [1]

"Il est cependant un cas où il nous parait que le défaut de publications préalables en France devrait faire annuler indistinctement un mariage contracté entre Français en pays étranger : c'est celui où ce mariage serait célébré dans un lieu où ni l'un ni l'autre époux n'aurait acquis, par six mois de résidence continue, le domicile nécessaire pour le mariage.

"Alors, en effet, viendraient s'appliquer trois principes constans en cette matière :

"Le premier, que le mariage est nul, lorsqu'il n'a pas été célébré par un officier public compétent ;

"Le second qu'il n'y a de compétent à cet égard que l'officier de l'état civil du domicile de l'une ou de l'autre des parties contractantes ;

"Le troisième, que ce domicile s'établit par six mois d'habitation continue dans la même commune.

"De ces trois principes dérive nécessairement la conséquence que deux Français qui, se trouvant dans une commune étrangère, n'y auraient pas acquis domicile par une résidence continue de six mois, *ne pourraient pas s'y marier valablement.*"

Ces principes sont conformes à nos lois et s'accordent parfaitement avec les dispositions du Droit International, mais non avec l'opinion des Commissaires, qui regardent comme valide tout mariage contracté à l'étranger, à la seule condition que les parties n'y aient pas été avec l'intention de faire fraude à la loi.

Toullier à l'endroit cité par les Commissaires [2] ne fait que dire que l'art. 170 du Code Napoléon ne s'applique pas aux étrangers. "Mais ce n'est qu'aux Français, dit-il, que l'art. 170 impose l'obligation de ne point contrevenir aux conditions requises par le Code pour contracter mariage et non à l'étranger qui contracterait avec un Français."

Nous ne voyons pas en quoi ce passage peut appuyer la doctrine exprimée par les Commissaires. Si, du reste, nous voulons avoir l'opinion de Toullier

1 Id. Id. p. 440.

2 T. I. N°. 577.

sur la question en litige, nous la trouverons au N° 576 du même volume. Après avoir dit, en effet, que le mariage contracté à l'étranger par des Français est valable si les parties ont remplies les conditions requises par le Code pour contracter mariage, il explique sa pensée comme suit :—" Car, comme les lois personnelles suivent le Français partout, il en résulte que, même en pays étranger, il est tenu de se conformer aux dispositions des lois françaises, relativement à l'âge des contractants, à leur famille, et aux empêchements du mariage."

Vazeille [1] est à peu près la plus malheureuse citation faite par les Commissaires. Le passage auquel ils réfèrent dans cet auteur ne traite pas du tout la question des mariages à l'étranger et leurs conditions de validité, mais un tout autre sujet, la preuve du mariage. Et particulièrement à la page citée sous l'art. 19, l'auteur développe cette pensée qu'on doit supposer la bonne foi dans un mariage contracté avec la publicité et la solennité requises par la loi, quoique la preuve du contraire puisse être admise. L'on voit qu'il ne s'agit pas du tout de la question discutée. Si, du reste, nous voulons avoir l'opinion de Vazeille sur cette matière, nous la trouverons dans un autre endroit de son livre :

" Sans pouvoir, dit-il, jamais manquer aux conditions qui *déterminent* la *capacité*, on est libre de se marier hors du royaume, en quelque lieu que ce soit, suivant les usages et pratiques du pays." [2]

" Les *conditions essentielles* qui touchent à la *substance* du contrat, sont imposées aux Français en quelque pays qu'ils contractent." [3]

Les Commissaires ont fait grand usage du nom et de l'autorité de Pothier. Ils ont cité les N°s 327 et 363 de son Traité du Mariage. L'on a déjà vu ce que cet auteur dit à l'art. 327. Son opinion n'est guère favorable à celle des Commissaires. Cependant à la fin du N° 327 il renvoye au N° 229 ; voyons ce que contient ce paragraphe qui est peut-être celui que les Commissaires ont eu intention de citer.

Après avoir dit que les mariages entachés de séduction sont nuls et sont déclarés tels par les Parlements, il ajoute :

" Cela a lieu, même dans le cas auquel un Français mineur se serait marié hors le royaume, dans un pays où cette présomption n'est pas admise, et où les mariages des mineurs sont valables sans le consentement de leurs père et mère. C'est ce qui a été jugé par un arrêt rapporté par d'Héricourt, à l'égard d'un mineur de Lyon qui s'était marié à Liège : le mariage fut déclaré abusif. La raison est que nos lois qui obligent les mineurs à réquérir le consentement de leur père et mère pour se marier, et qui les

1 Mariage, t. I. p. 314.

2 Id. t. I. p. 250, N° 185.

3 Id. t. I. p. 254, N° 187.

présument séduits lorsqu'ils y ont manqué, sont des lois qui, ayant pour objets les personnes, sont personnelles, et exercent leur empire à l'égard des personnes qui y sont sujettes, en quelque lieu qu'elles contractent."

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires pour montrer qu'elles sont contre l'art. 19.

Le N° 363 du même livre peut offrir plus d'embarras : c'est la seule autorité qui semble venir à l'appui de la doctrine adoptée par les Commissaires. Mais à cette opinion isolée, nous opposons ce que dit Pothier lui-même dans bien d'autres endroits de son livre, et l'opinion unanime de tous les auteurs. Du reste, pour que cette autorité eut toute la portée et toute la force qu'on veut lui donner, il faudrait expliquer ce que Pothier entend par *aller se marier en pays étranger en fraude de la loi ;* et prouver qu'il entend seulement parler de ceux qui s'absentent momentanément du pays pour se marier, ayant l'intention d'y revenir, parce qu'ils rencontrent au lieu de leur domicile des obstacles qui empêcheraient ou retarderaient la réalisation de leurs vœux. Ce n'est pas ainsi que nous comprenons les paroles de cet auteur. Nous pensons que Pothier entend condamner dans ce passage le mariage de ceux qui se marient à l'étranger sans obtenir préalablement toutes les conditions essentielles de la loi de leur pays. C'est ce qu'il appelle fraude de la loi. Ce qu'il dit au paragraphe suivant semble confirmer notre opinion ; car il y parle du cas de ceux qui ont *sans fraude* leur résidence dans un pays étranger. Mais en supposant même que ce passage eût toute la signification que les Commissaires veulent lui donner, toute la conclusion que l'on en pourrait tirer, c'est que Pothier exprime ici une opinion contraire aux principes du droit International, au suffrage de la grande majorité des jurisconsultes, et à ce qu'il a dit lui-même en d'autres endroits. [1]

IX.

Cependant dans un travail aussi complexe que l'est un code, certains articles doivent sans doute s'expliquer les uns par les autres et se compléter mutuellement. Voyons donc si quelques uns des articles qui précèdent ou suivent l'art. 19 que nous venons d'examiner ne contiennent pas des dispositions capables de modifier la portée de cet article et d'en corriger la mauvaise influence.

Nous trouvons sous le même titre l'art. 16 *a* qui dit :

1 Il nous a été impossible de vérifier l'à propos des autres citations faites par les Commissaires au bas de l'art. 19 ; car nous n'avons pu nous procurer les auteurs cités.

"Si le domicile actuel des futurs époux n'est pas établi par une résidence de six mois au moins, les publications doivent se faire en outre au dernier domicile qu'ils ont eu dans le Bas-Canada."

Cette obligation suffit-elle pour invalider le mariage contracté à l'étranger sans s'être préalablement conformé aux dispositions de la loi de son pays? Non: car d'abord les Commissaires ne disent pas que les publications de bans soient nécessaires sous peine de nullité, ce qui, par paranthèse, serait faux [1]; secondement, l'obligation de faire publier son mariage ne peut pas suppléer à l'obligation de le contracter devant son propre curé, seul fonctionnaire compétent, ou devant celui qu'il autorise; et troisièmement le devoir imposé aux fonctionnaires du mariage de ne procéder à la célébration qu'après la publication des bans ne peut évidemment obliger que les fonctionnaires résidant en Canada et ne concerne nullement les ministres religieux de l'étranger. Nos législateurs ne législatent pas pour les nationaux des autres pays qui restent chez eux. La présence ou le consentement du propre curé et les publications de bans sont donc deux obligations différentes, deux conditions qu'il faut observer également, sous des peines rigoureuses quoique différentes; deux conditions qui ne se remplacent pas l'une l'autre. Les personnes qui se marient sont obligés de faire précéder leur mariage d'au moins une publication de bans, mais elles sont tenues aussi de le contracter devant le prêtre compétent. Or quoiqu'en disent nos Commismissaires, le prêtre compétent est encore pour les Catholiqnes du Bas-Canada, le propre curé des parties et nul autre, soit que le mariage ait été contracté dans le pays ou hors du pays.

Du reste l'art. 16 *a* est l'expression véridique du droit français et nous souhaiterions que nos Commissaires eussent saisi avec autant de bonheur dans tout le cours de leur travail les dispositions de notre législation. Mais enfin avec la meilleure volonté du monde, on ne peut torturer le sens de cet article au point de lui faire dire autre chose que ce qu'il dit naturellement. Il ne peut signifier que le laps de temps nécessaire afin d'acquérir domicile pour les publications de bans.

De plus nous saisirons encore mieux l'impossibilité de cette déduction, en comprenant bien la différence qu'il y a entre le mariage clandestin et le mariage secret. Le mariage clandestin est celui qui n'est pas contracté devant le propre curé, le mariage secret est celui qui est bien contracté devant le fonctionnaire cempétent, mais qui est tenu caché et n'est pas avoué au public, comme pourrait l'être celui non précédé de publications de bans. Le mariage étant un acte qui intéresse toute la société, il faut non seulement qu'il soit contracté devant un homme capable par sa science et par sa position de juger si les parties sont en état et ont la puissance de se marier; mais il faut aussi, comme règle générale, qu'il soit connu publiquement afin

1 Pothier, Mariage, p, 42, N° 69.

qu'il n'y ait pas de scandales dans la société, et que la filiation des enfants, qui intéresse tant les bonnes mœurs et l'état civil des personnes, dont la connaissance est si nécessaire dans les relations habituelles et les opérations de la vie civile, soient franchement avouées et facilement connues de tous. La nécessité de contracter devant le propre curé pourvoit au premier besoin; les publications de bans satisfont la seconde exigence de la vie sociale.

Ces notions si justes et si claires font voir de suite que ces deux obligations ne peuvent pas se suppléer mutuellement. Si l'on veut se conformer à la loi et ne pas s'exposer à d'amères déceptions et à de cruels mécomptes, il faut les remplir toutes deux. L'art. 16 *a* du *Code* ne remplit donc pas la fâcheuse lacune laissée par l'art. 19, qui reste entier dans son erreur et fatal pour les mœurs s'il est jamais adopté par nos législateurs, ce qu'à Dieu ne plaise!

Il est un autre article dont les paroles seront peut-être invoquées pour détruire la funeste portée de l'art. 19 que nous venons d'étudier; c'est l'art. 7 du titre préliminaire.

Cet article dit:

" L'habitant du Bas-Canada, tant qu'il y conserve son domicile, est régi, même lorsqu'il en est absent, par les lois qui règlent l'état et la capacité des personnes....."

Cet article qui contient la véritable doctrine touchant l'influence de la loi du domicile sur les actes faits en pays étranger, est la juste expression du Code Napoléon et des auteurs les plus distingués qui ont écrit sur ces matières. Il exprime correctement l'esprit et la lettre du droit français et est conforme à plusieurs décisions remarquables de notre jurisprudence. L'effet de cet article est d'obliger les Canadiens lorsqu'ils contractent en pays étranger de se conformer aux lois de leur domicile, et de ne leur permettre de s'obliger que suivant les conditions et les exigences de la loi de leur nation. Nous avons démontré plus haut que cette doctrine est juste, sage et conforme aux vrais principes et à l'esprit du droit international. Mais quelle peut être l'influence de cet article sur la doctrine contenue dans l'art. 19 que nous venons d'étudier? Il ne peut évidemment en avoir aucune; il ne peut nullement détruire ou même modifier la licence donnée par l'art. 19. Loin de là au contraire, c'est l'art. 19 qui modifie la juste rigueur de l'art. 7 et établit pour le cas du mariage une exception aux dispositions restrictives qu'il contient. L'art. 19 venant après l'art. 7, législatant spécialement sur un sujet particulier, et contenant une loi contradictoire, ce serait s'écarter absolument des règles d'interprétation les plus élémentaires et même du simple bon sens, que de ne pas voir dans l'art. 19 une dérogation formelle à l'art. 7. Cet article sera dans l'esprit des Commissaires la règle générale, mais l'art. 19 exprimera l'exception qu'ils ont voulu faire lorsqu'il s'agit de mariages à l'étranger. Enlevez l'art. 19,

laissez l'art. 7, et alors tous les mariages à l'étranger sont soumis à la règle générale exprimée par ce dernier article ; et tout Canadien se mariant hors de son pays, devra se conformer à toutes les lois de son domicile qui règlent son état et sa capacité, sous peine de faire un acte nul de nullité absolue, incapable de produire aucun effet civil. De cette manière la loi est respectée, les mœurs sont protégées, et les familles sont mises à l'abri de la hardiesse, de l'insolence, de la trahison, du crime d'un aventurier.

Signalons ici l'étrangeté d'une législation que l'on veut nous imposer et qui contient à quelques pages de distance deux dispositions opposées l'une à l'autre dans leur portée. L'art. 7 soumet les Canadiens contractant en pays étranger à l'obligation de se régir suivant les lois de leur domicile qui règlent leur état civil et leur puissance contractuelle. L'art. 19 au contraire dit que les Canadiens qui se marient à l'étranger sans y avoir été conduit par l'intention d'éluder les lois de leur pays, contractent valablement pourvu qu'ils se conforment aux lois de la nation chez laquelle ils se trouvent.

Mais enfin, malgré ces contradictions les deux articles existent dans le projet de *Code Civil du Bas-Canada*, et il faut en tirer le sens le plus naturel, les conclusions les plus conformes à l'esprit et au désir de la loi. Le premier article contient une disposition générale ; l'autre renferme une exception à ce principe général ; cette exception est en faveur d'un sujet particulier, du mariage, et ne doit pas recevoir une application plus étendue que ne l'a voulu le législateur. L'intention des Commissaires, autant que l'on peut la deviner au milieu de tant d'embarras et d'obscurité, a donc été que l'art. 7 fût la règle ordinaire pour toutes les opérations, pour tous les actes, pour tous les contrats, faits ou exécutés dans un pays étranger par des Canadiens, et en faveur desquels il n'existe pas de législation spéciale constituant exception, dérogation au droit général. L'art. 19 contenant une disposition particulière au mariage, forme une exception en faveur de ce contrat, qui, dans l'esprit des Commissaires, pourra être exécuté suivant les lois du pays où se trouvent les contractants, *lex loci contractus*. Par conséquent il est évident que l'intention des Commissaires a été d'exempter le mariage d'une partie des obligations formulées précédemment dans une loi générale, l'art. 7. De sorte que le mariage, qui a toujours été considéré comme un des actes les plus importants de la vie sociale, qui, chez toutes les nations a été entouré de toutes les précautions, de tous les soins, de toute la vigilance qu'une sage prudence pouvait suggérer ; le mariage, disons-nous, est soumis par nos Commissaires à moins de protection, à une vigilance moins active qu'une transaction commerciale quelconque faite en pays étranger.

Il ressort évidemment de ces réflexions que l'art. 7 ne peut modifier en aucune manière l'art. 19, qui garde toute la portée que nous lui avons attribuée. Le sens que nous avons donné à l'art. 19 est donc exact, et tous

les raisonnements que nous avons établis sur cette interprétation reposent donc sur une base solide. Cette remarque, qui était nécessaire pour compléter la force de notre argumentation, terminera cette seconde partie de notre travail.

E. Lef. de Bellefeuille.

DESTINEE PROVIDENTIELLE DE ROME.

(*Suite.*)

VI.

ROME MODERNE.

Il est temps de considérer Rome moderne en elle-même afin de bien comprendre son caractère et de voir si elle nous offre ausssi un aspect qui frappe l'âme plus que les sens, et qui donne un grave enseignement à l'intelligence.

Rome chrétienne n'a point eu à sa disposition toutes les richesses du monde et des milliers d'esclaves ; mais à tout prendre, elle est encore, même sous le rapport matériel, une des plus belles villes de l'Europe. Quelle magnifique rue que celle du *Corso* dans laquelle on ne voit que des palais et des Églises ! Et ces places en aussi grand nombre au milieu desquelles s'élève un obélisque et qui sont entourées de superbes édifices ! Et ces fontaines qu'on retrouve partout, dont on entend le murmure de toutes parts, et qui par leurs décorations et leurs embellissements font une des beautés particulières de Rome ! Et ces palais nombreux si remarquables par le grâce de leur architecture !..... On est toujours frappé lorsqu'on les regarde, de leurs belles proportions, de leur parfaite régularité, et du goût exquis de leurs ornements. Et le Vatican, immense édifice de 180 toises de long, contenant plusieurs mille chambres.

Le Vatican avec son musée de peinture, de sculpture, d'antiquités payennes et chrétiennes, avec ses décorations si riches et si variées, le Vatican avec le pontife qui l'habite, les scènes qui s'y sont passées, n'est-il pas mille fois plus grandiose que toute autre demeure des souverains de l'Europe ?

On a dit que Rome entière était un musée et un palais, on pourrait ajouter—et un temple.

Il y a à Rome plus de 300 Eglises. Un grand nombre d'entre elles se font remarquer par leur beauté. Je l'avoue pourtant, je regrette que les Eglises de Rome soient toutes construites d'après l'art antique. Les artistes de la Grèce et de Rome, suivant les inspirations de leur religion, tirent constamment leurs lignes principales, horizontales ou parallèles à la terre, et évitèrent avec soin de briser cette direction, affectant plutôt l'étendue que l'élévation. L'architecture chrétienne si improprement appelée Gothique, releva ses lignes comme pour conduire l'œil vers le Ciel. Ses colonnes sveltes, hardies, réunies en faisceaux, tout en ajoutant encore à la hauteur réelle, servent à guider le regard à la voûte s'élevant à une hauteur immense. Et qu'est-ce que l'art antique peut opposer pour la grandeur, la majesté et en même temps l'élégance et la grâce, à ces admirables flêches des cathédrales de France, de Belgique, d'Angleterre, et d'Allemagne ? Mais en Italie et surtout à Rome, les formes sublimes de l'art religieux du moyen-âge ne furent point accueillies. On conserva le type de l'art grec qui était en possession d'une si longue admiration. Le gout italien, formé par l'habitude aux modèles qu'il avait sous les yeux, ne peut se faire à un genre tout différent. Et cependant le Christianisme, en prenant les formes payennes, les a agrandies, les a sublimisées, il a élevé le Panthéon dans les Cieux, et il a fait le dôme de St. Pierre.

St. Pierre ! oh ! comment vous donner une idée de cet édifice, le plus merveilleux qui ait été élevé par la main des hommes ; il l'emporte sur tous les temples de l'antiquité par l'immensité de ses dimensions, par la magnificence de sa structure, par la richesse inappréciable de ses matériaux. On y arrive par cette fameuse place demie-circulaire, ornée de 284 colonnes qui est peut-être la plus belle place de l'Europe. Quel moment que celui où l'on va entrer dans le superbe édifice ! On se recueille avant de soulever le rideau qui en ferme l'entrée. On se dispose à recevoir l'impression que donne à l'âme la plus grande merveille qu'ait produite l'art humain et le sanctuaire le plus digne que l'homme ait élevé à Dieu.

Je sentais mon cœur palpiter d'avance d'une forte émotion. Enfin ma main tremblante lève le voile. Oh ! alors, mon imagination est surpassée. Ebloui dès le premier coup d'œil par le magnifique spectacle, enchanté de cet ensemble de richesses et de beautés qui me saisissent, des larmes d'admiration, de ravissement coulent de mes yeux, et en même temps dominé par les idées religieuses, et sous le poids de la majesté divine qui remplit ce

sanctuaire, je tombe à genoux, et je priai dans un sentiment d'exaltation de plus en plus augmenté par la considération que j'étais là pour ainsi dire, au siège triomphant et dominateur de la foi.

Après avoir payé mon tribut d'admiration à toutes les merveilles de l'édifice, je descendis dans le fond de l'Eglise souterraine. J'étais sur le tombeau de St. Pierre, et de là j'apercevais l'autel, et à une distance immense l'intérieur de la coupole. Je lisais sur la frise ces paroles. *Tu es petrus et super hanc petram œdificabo ecclesiam meam* : sur le contour, je voyais divers compartimens en stuc doré et en mosaïques représentant les saints, puis les Anges, puis la Vierge et le Christ, et enfin à l'extrémité sous la voûte de la lanterne, le Père Eternel. Combien cet ensemble était saisissant! le séjour des morts, l'Eglise terrestre où se rassemblent les vivants, et le Ciel figuré dans le dôme. Quelle poésie dans cette architecture! oh! c'est là plus que partout ailleurs que l'on trouve vraie la magnifique expression de M. de Châteaubriand. " L'architecture bâtit les idées du poëte." St. Pierre, c'est l'épopée de l'Eglise.

Maintenant, montez avec moi au sommet de la Basilique; c'est, on se l'imagine bien, un agréable spectacle que celui dont on jouit du haut de la Coupole de St. Pierre. Lorsque l'on a subi dans le détail les impressions que donne cet aspect et que se livrant à une vague jouissance de l'ensemble, on se dit: Me voici sur le sommet du plus grand édifice du monde; je domine la ville éternelle; je suis là au haut du glorieux temple du Catholicisme, qui rélève en quelque sorte la présence du chef de l'Eglise, qui est à côté dans le Vatican; on éprouve une sainte fierté d'appartenir à ce culte, glorifié par le chef-d'œuvre de l'art, régnant si magnifiquement sur les ruines de tant de monuments superbes; et sur le sommet du Capitole chrétien, ou triomphe pour ainsi dire, au nom de la foi pour son immortelle victoire.

Rome n'est pas seulement remarquable par ses édifices anciens et modernes; je ne crois pas qu'il y est une ville qui présente un spectacle aussi varié. Vous voyez dans les rues les nobles et les riches se faire traîner dans de magnifiques carosses, avec de nombreux équipages en brillantes livrées, et vous êtes assailli à chaque instant par les mendiants en guénilles qui vous tendent la main. Vous entendez toutes les langues, vous voyez toutes les nations, car, c'est le rendez-vous de tous les étrangers; le français qui marche vite, parle avec force et exprime avec vivacité son opinion sur tout ce qu'il voit; l'anglais flegmatique qui regarde sans rien dire, et ne paraît pas satisfait; le bon allemand qui est content de tout; puis vous voyez des Turcs avec leurs turbans et leurs beaux et amples vêtements; des Grecs orientaux à longues barbes et aux larges pantalons; les paysans de la Calabre avec de grands bonnets en pyramides, et des peaux de chèvres sur le dos; des pélerins de toutes les parties de l'Italie, avec le bourdon à la main, une large tunique grise, et un Capuchon sur la tête. Et au milieu

de tout cela, les Romains dn peuple, se groupant avec intérêt autour des improvisateurs, des chantres, des musiciens, ou couchés au beau soleil au pied des obélisques et sur le seuil des Eglises. Et les prêtres, si nombreux dans cette ville, en soutanes, en longs manteaux, ou en habits ronds; les moines de toutes les couleurs, blancs, noirs, gris, violets, les uns portant moustaches et barbes longues, d'autres marchant en sandales, les membres des diverses confréries, revêtus des habillements les plus variés, et que l'on voit passer souvent dans les cérémonies et les convois; enfin les Cardinaux dans leur magnifique et éclatant costume, qu'on rencontre à chaque pas, se rendant aux diverses congrégations.

Cette variété qui existe dans Rome vivante se trouve dans Rome matérielle. C'est un superbe palais et à côté une misérable petite maison. C'est une magnifique église remplie des reliques vénérées des martyrs, et auprès les restes d'un temple payen ou d'un amphithéâtre destiné aux plaisirs des maîtres du monde. Et puis, Rome est composée de collines et de vallées, ce qui diversifie singulièrement les aspects. Il n'y a pas là la monotonie de ces rues à perte de vue parfaitement alignées. A peine faites-vous quelques pas que des perspectives nouvelles s'offrent à vos regards. Et si vous montez sur les collines, les yeux et l'âme sont réjouis par tout ce qu'il y a de grandeur, de pittoresque et de gracieux, dans la ville et dans la vaste campagne qui l'entoure.

Rome est une cité remplie de mouvement, assise au milieu d'un désert. Et ce n'est pas seulement entre l'agitation de la ville et la solitude qui est à ses portes que se trouve le contraste. Il existe dans la ville même. Ces monastères que vous rencontrez partout, que vous voyez sur les places publiques, dans les quartiers les plus fréquentés, font de Rome le théâtre des scènes les plus diverses, les plus opposées.

Lorsque vous avez traversé par exemple la place du Panthéon, que vous avez vu la foule se presser en ce lieu, que vous l'avez entendue élever ses voix diverses, quel changement se fait dans vos idées, vos sentiments, à deux pas de cette place, dans le magnifique cloître des Dominicains. Là vous voyez apparaître des vieillards blanchis et sereins, des hommes d'une maturité précoce, des adolescents en qui la pénitence et la jeunesse font une nuance de beauté inconnue du monde; tous les temps de la vie apparaissent sous un même vêtement, la tunique blanche. [1] Ces religieux vont méditer en silence sur les tombeaux de leurs frères que foulent leurs pieds.

Un jour j'avais pris part pendant quelque temps aux joies bruyantes du carnaval; j'avais vu défiler les pompeux équipages; j'avais entendu ces cris de joie, ces éclats d'une allégresse immodérée dont retentit le *Corso*; mais fatigué de ce spectacle frivole et enfantin, il faut le dire, je monte sur le Quirinal, et bientôt je me trouve au centre d'une des plus belles places de

(1) Lacordaire, Vie de St. Dominique.

Rome, celle des Thermes ; je m'avance vers un mur délabré, une porte s'ouvre ; je franchis l'enceinte formée par les ruines, et je me trouve, où ? Dans le cloître des Chartreux. On ne peut dire quelle paix, quelle quiétude on éprouve en entrant dans ce cloître. Cent colonnes d'ordre Toscan unies par des portiques à plein ceintre, entourent un vaste jardin, et lui impriment une grandeur religieuse. Au milieu du jardin est une fontaine, autour de laquelle s'élève quatre cyprès plantés par Michel-Ange. Les tombeaux des religieux sont là couverts de leur ombre. J'erre seul pendant quelque temps dans ce lieu empreint d'une si mélancholique tranquilité, sous les arcades du portique étaient des portes introduisant aux cellules des religieux ; je m'avance et sur l'une d'elles, je lis ces mots : *O beata solitudo, o sola beatitudo.* Rien dans ce moment ne me paraissait plus vrai que cette inscription. Cependant je vois bientôt un de ces heureux habitants de cette solitude. A cette majestueuse robe blanche qui le couvre, à cette tête que le ciseau avait dépouillée de sa chevelure, à cette figure calme et sereine, malgré la trace des fatigues et des austérités, je m'incline avec respect. Le solitaire m'accueille avec la plus grande affection. C'était un ancien missionnaire des Indes ; pendant de longues années il avait bravé les plus grands périls et le martyre. "Je n'étais bon à rien dans le monde, me dit-il, je suis venu me préparer ici à paraître devant mon Dieu ; mon âme a besoin de repos. Entendez-vous dans le lointain ces clameurs de la cité ? Eh ! bien, il y a encore là trop de bruit pour moi, et j'espère que je pourrai bientôt m'ensevelir dans les déserts de la grande Chartreuse de Grenoble," Il me souhaita après un assez long entretien la paix, seul bien de la terre, et nous nous dîmes adieu. Des joies du Carnaval à l'austérité de la Chartreuse, le contraste est-il assez saisissant ? Quelle ville où des scènes semblables peuvent souvent se passer ?

VII.

ROME, CENTRE DU MONDE.

J'ai énoncé un caractère de la ville éternelle, qu'il est temps de faire apparaître maintenant. Rome, c'est le centre du monde. Tout ce qu'il y a de grand dans l'antiquité et les temps modernes, a son souvenir, sa trace, une partie de son histoire à Rome, du moins dans les monuments qui la rappellent.

Une de ces nations dont l'origine se perd dans les profondes ombres du

passé, les Etrusques, nous montrent au musée du Vatican des restes frappants de ses usages et des arts qu'elle cultivait.

L'Egypte a envoyé pour orner toutes les grandes places de Rome, ses obélisques, monuments élevés à la gloire des Sésostris, des Thetmosis dont plusieurs contemporains des Pyramides, ont contemplé pendant quarante siècles, tant d'évènement fameux dans Thèbes aux cent portes d'abord, et ensuite dans la cité victorieuse qui fit une de ses provinces de l'empire des Pharaons.

Et ce peuple antique dont le passé comme le présent est un miracle, voit le plus beau temple élevé par les modernes à la gloire de Dieu, l'Eglise de St. Pierre, décoré de plusieurs colonnes du plus magnifique édifice de l'antiquité, le temple de Solomon. [1] Mais le monument le plus remarquable de son histoire merveilleuse, c'est cette nation elle-même dont l'existence mystérieuse n'est que la réalisation des prophéties qu'elle entendit il y a tant de siècles. Or il est là à Rome avec un caractère plus marqué qu'ailleurs ce peuple béni et maudit. Il habite un quartier séparé sur les bords du Tibre, et il ne peut sortir de l'enceinte qui le renferme qu'en jetant les yeux sur un crucifix peint sur le mur au bas duquel les Juifs lisent les paroles de leur grand prophète Isaïe: *Expandi tota die manus meas ad populum incredulum.* " Je tiens sans cesse mes mains étendues vers mon peuple incrédule." Dans un autre quartier de la ville, ils voient le Colysée bâti des mains et arrosé du sang de leurs ancêtres. L'arc de Titus élevé auprès fait voir encore dans ses bas reliefs les dépouilles des Juifs vaincus et entre autres choses la table d'or avec les vases sacrés et le chandelier aux sept branches. On prétend que les Juifs qui sont à Rome passent rarement sous cet arc et l'on montre un petit chemin qu'ils prennent, dit-on, pour l'éviter.

Quant à la Grèce, son histoire, du moins celle de ses derniers temps, est mêlée à celle de Rome, sa langue était parlée avec celle du Latium. Sa littérature, sa philosophie ont régné sur ceux à qui elle était politiquement asservie. Et partout dans Rome se retrouvent les œuvres de ses artistes, le travail même du ciseau de Praxitèle et de Phidias, car c'est à eux qu'on attribue les magnifiques chevaux qui sont l'ornement du mont Quirinal appelé à cause d'eux, *il monte cavallo.* Quelques-unes des colonnes de Jupiter Olympien à Athènes, transportées dans celui de Jupiter au Capitole, ornent encore aujourd'hui l'Eglise d'*Ara Cœli*, bâtie sur l'emplacement de ce dernier temple.

Et d'ailleurs tous les peuples anciens n'ont-ils pas paru à Rome? Carthaginois, Numides, Egyptiens, Juifs, Syriens, Grecs, peuples de l'Asie-Mineure, de l'Arménie, Sarmates, Germains, Gaulois, Ibères, Bretons, tous ne sont-ils pas venus trainés aux chars de leurs vainqueurs, orner leur

1 C'est une tradition que Mgr. Gerbet était disposé à croire fondée.

marche triomphale? Cette voie qui conduit du Colysée au Capitole ne conserve-t-elle pas empreinte sur son passé de laves qui subsiste en partie encore aujourd'hui, la trace des pieds des nations captives? L'univers vaincu n'est-il pas venu à Rome, proclamer qu'il était le sujet, je dis mal, l'esclave de cette ville qui dès son origine, par une révélation secrète de la Providence, s'était crue appelée à la domination du monde? Que de monuments, arcs de triomphe, colonnes, temples, subsistent encore comme souvenirs des victoires des Consuls et des Empereurs!

Mais après que ce peuple conquérant eut fait peser sur les nations une si barbare tyrannie, son heure de décadence sonna aussi à l'horloge des décrets éternels.

Et comme cela a déjà été dit, voilà que les peuples du monde les plus éloignés, reçoivent l'ordre de marcher contre la cité qui avait besoin d'être purifiée avant de jouir des bénédictions de sa nouvelle destinée. Voyez maintenant arriver du Nord, de l'Europe et de l'Asie, les Goths, les Gépides, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Huns. Voyez-les sous les bannières d'Alaric, de Genséric, d'Attila, d'Odoacre, de Totila, faisant trembler la ville maîtresse du monde, même lorsqu'ils n'y entrent pas. Voyez ces nations inconnues enrégistrer sur les ruines de l'Empire Romain l'acte de leur existence, et de ces lieux dont leurs ravages ont fait le berceau de leur renommée se répandre sur l'Europe pour y former les nations modernes.

Combien depuis Charlemagne, d'Empereurs, de Rois, même de l'Orient, sont venus à Rome recevoir leur couronne, pour aller ensuite régner, comme avec la sanction du Ciel, sur leurs peuples? Combien d'autres, ont vu partir de là la foudre qui répondant aux appels des peuples opprimés, venait briser le sceptre entre leurs mains injustes et tyraniques?

Le plus grand évènement du moyen âge se rattache à Rome, et encore à cet édifice d'où tant de souvenirs ont déjà été évoqués.

Au 11ème siècle, un Pape affligé des malheurs de la chrétienté, promenait sa douloureuse rêverie sous les arcades du Colysée devenu son asyle parce que le Vatican était envahi par un anti-pape. Tandis qu'il réfléchit sur les malheurs de l'Eglise, il voit s'avancer vers lui un pélerin arrivant de Jérusalem. C'est Pierre l'Ermite qui vient offrir à Urbain II l'idée des Croisades au milieu de l'amphithéâtre teint du sang des martyrs. Le Pontife le comprend: il s'écrie des lors: Dieu le veut, Dieu le veut! Les murs du Colysée répètent ce mot, ce mot fameux qui trouva un écho dans le cœur des chevaliers assemblés à Clermont. Et depuis les Papes n'ont cessé d'encourager les croisades; Rome a toujours pleuré sur Jérusalem.

Quel peuple depuis n'a pas paru à Rome, sinon toujours comme conquérant, du moins comme allié ou défenseur. Il est peu de nations qui n'ait quelques unes des plus éclatantes pages de son histoire écrite dans la cité éternelle, ou plutôt universelle?

Et le grand conquérant de notre siècle, si son pied ne toucha pas le sol que foula César, il paya néanmoins son hommage à Rome en appelant son Pontife pour rendre sa couronne sacrée aux yeux des peuples. Et quand dans un égarement qu'il déplora depuis, il eut maltraité celui qui avait béni son front, le diadème tomba bientôt de sa tête sur laquelle avait grondé l'anathème papal. Et dans ce palais du Quirinal d'où il avait fait enlever pendant la nuit le Pontife Romain, et qui magnifiquement décoré par ses soins devait servir de résidence à lui et à son fils qu'il appela le Roi de Rome; dans ce palais où au milieu de deux splendides chambres, l'une dédiée à Alexandre, l'autre à César, se voit celle qu'il devait occuper et qui a attendu en vain et le puissant Empereur et son enfant; dans ce palais se trouve un éclatant souvenir de l'histoire, fécond en méditations. Napoléon a laissé aussi sa trace à Rome, non par sa présence, mais par son absence: suivant le mot de Tacite: *Eo ipso profulgebat quod non visebatur.*

Cette lutte du maître du monde temporel contre le maître du monde spirituel, la chute du premier, le triomphe du second; quel souvenir ajouté à ceux que rappelle la ville Eternelle!

Et voyez cette autre grande scène où apparaissent encore un empereur et un Pape. L'autocrate de toutes les Russies, le bourreau de la Pologne, l'ennemi acharné de toute vie catholique ose venir en cette ville, où ses victimes, les religieuses Basiliennes sont là témoins vivants des cruautés de son gouvernement. Il va saluer le Roi-Pontife, celui-ci après lui avoir rendu l'honneur dû à sa dignité, lui reproche de ressusciter Dioclétien en sa personne, et il le cite au tribunal de Dieu qui tôt ou tard punit l'injustice. Le czar se retire confus et interdit. Grégoire XVI meurt tranquille et vénéré et Nicholas expire dévoré par le chagrin des désastres de la Crimée.

Rome est encore l'asile que choisissent les grandeurs déchues. Les rois découronnés aiment à y cacher les ruines de leur puissance au milieu de celles des anciens maîtres du monde. Ils trouvent en cela encore de la grandeur pour eux, et le spectacle des débris immenses qu'ils ont sous les yeux, leur rend moins sensible, ce semble, la perte de leurs trônes. Un jour j'avais visité le palais des Bonaparte, où dans ces dernières années ont habité ces rois qui avaient porté les couronnes d'Espagne, de Naples, de Hollande et de Westphalie, le même jour je méditai à St. Pierre sur le tombeau du dernier Stuart, mort à Rome au commencement de ce siècle, et au sortir de l'Eglise je me trouvai face à face avec Dom Miguel, qui comme on le sait a fixé son séjour à Rome, depuis qu'il a perdu le sceptre du Portugal.

On le voit, il faut que tous les peuples, toutes les dynasties, toutes les gloires, laissent un souvenir à la grande cité. Rome est la capitale du monde; toute grandeur y a naturellement sa place. C'est toujours comme l'a dit un ancien: la ville commune de toute la terre, *commune totius terræ oppidum.*

Il faut considérer maintenant sous le point de vue religieux ce caractère d'universalité qui lie l'histoire de Rome chrétienne à celle de tous les peuples modernes, et cette influence, cette action qui en fait la vraie capitale du monde moral.

A qui l'Europe doit-elle sa civilization ? au christianisme : ceci n'est point contesté. Eh bien, d'où est partie cette lumière qui éclaire tous les peuples modernes de Rome. C'est des sept collines de la grande ville qu'ont jailli les sources qui ont lavé les nations diverses de la barbarie, et les ont arrosés des eaux vivifiantes de la civilisation. C'est dans l'Eglise de Ste. Prudentienne, ou dans celle qui est bâtie sur la maison occupée par St. Paul, qu'ont reçu la mission, Xyste, Trophime, Martial, apôtres des Gaules.

A la même Eglise de Ste. Prudentienne, résidence de St. Pierre, se rapporte la première prédication du christianisme en Espagne, par les Sts. Forguatus, Clésiphon, Hésychius envoyés par le prince des Apôtres.

C'est dans les Catacombes que fut ordonné Callimène, chargé d'évangéliser l'Italie Septentrionale.

Lorsque les Anglais visitent Rome, ils voient de la *villa* du mont Palatin qui appartient à un de leurs compatriotes, ils voient en face d'eux sur le penchant du Cælius une église avec une façade remarquable qui se détache sur un fond de verdure. C'est là qu'habitait ce Pontife si célèbre, St. Grégoire-le-Grand. Il n'avait pas encore été élevé au Pontificat, lorsqu'en passant par le Forum, il vit trois jeunes gens d'une beauté remarquable qu'on avait amené à Rome pour les vendre. S'étant informé d'où ils étaient venus, on lui répondit que c'était des Angles : " Non, dit-il, ce sont plutôt des Anges," " *non angli sed Angeli.*" Il les retira chez lui, et touché de l'idolâtrie où vivait le peuple auquel ils appartenait, il voulut aller évangéliser lui-même cette nation ; on ne le lui permit pas, mais il envoya un des moines de son couvent, St. Augustin qui devint l'apôtre de l'Angleterre.

Les Irlandais en visitant le tombeau des Apôtres se rappellent la dévotion avec laquelle l'histoire atteste que St. Patrice y pria et la mission qu'il reçut du Pape Célestin pour la conversion de l'Hibernie.

C'est dans l'Eglise de Ste. Cécile qui est la maison même où la sainte souffrit le martyre que fut sacré St. Willibrod, qui prêcha la foi aux peuples de la Hollande et de la Frise.

L'illustre apôtre de l'Allemagne, S. Boniface, reçut sa mission dans la Basilique de St. Pierre. De là aussi fut envoyé S. Auscaire qui convertit les Suédois et les Danois. Dans l'antique Basilique de S. Clément les Russes peuvent vénérer le corps de S. Cyrille qui a évangélisé les populations d'origine slave. Sur le sommet du mont Aventin, au dessus de l'autre de Cacus immortalisé par Virgile, est une église dédiée à St. Alexis ; c'était la demeure de ce saint ; on y voit encore le fameux escalier sous lequel il demeura si longtemps. Du monastère attenant à cette église sont

sortis S. Adalbert, qui a converti les Prussiens; Benoit et Jean, disciples de St. Romuald, qui ont prêché la foi aux Polonais.

Sur cette même colline de l'Aventin, est l'Eglise de Ste. Sabine, l'une des plus intéressantes de Rome. Là sont les souvenirs les plus chers de l'ordre des frères prêcheurs. Là ont prié St. Dominique, le fondateur de cet institut, le prince de la théologie et de la philosophie, S. Thomas d'Aquin, la plus merveilleuse sainte de l'Eglise, Ste. Catherine de Sienne, le Pontife dont les mains levées vers le ciel ont brisé la puissance ottomane à Lépante, S. Pie V, et ce saint dont le nom nous est si familier, St. Hyacinthe.

Une antique fresque représente S. Dominique revêtant celui-ci de l'habit du frère prêcheur, et c'est de ce sanctuaire qu'il est parti pour devenir l'Apôtre du Nord de l'Europe, et opérer ces éclatants prodiges dont le Ciel a favorisé ses prédications.

Je retrouvais donc là moi aussi un lien entre Rome et ma ville natale. Le nom de celle-ci est celui même du jeune religieux dont ce lieu me rappelait la consécration au Seigneur. Là s'était ouverte pour lui la voie de cette sainteté qui devait étendre si loin sa gloire, et qui après avoir multiplié son nom en tant de chrétiens, devait le faire porter, six siècles après sa mort, à une ville située bien au delà des limites du monde connu jusqu'à son temps. J'étais heureux d'offrir au nom de ma paroisse une humble prière à S. Hyacinthe dans cette Eglise où lui-même avait tant prié. Le vieux prieur du couvent de Ste. Sabine me montra près de l'Eglise, un oranger que la tradition dit avoir été planté par S. Dominique. Il détacha un des rares fruits de cet arbre et il me dit : " Nous ne donnons de ces oranges qu'aux princes de l'Eglise et à d'éminents prélats qui nous visitent : mais emportez celle-ci en souvenir de S. Hyacinthe qui a vu les premiers accroissements de cet arbre." De cet oranger épuisé de vieillesse s'est élévé tout-à-coup un rameau verdoyant qui est devenu uu arbre nouveau. C'est à l'époque même où entrait dans l'ordre de S. Dominique, cet homme dont la parole a eu un si grand retentissement et qui devait rajeunir cet institut six fois séculaire par la réforme dont il a donné l'impulsion, et par cette tige déjà si féconde de frères Prêcheurs qu'il a fait croître en France.

Je descendais l'Aventin tout rempli des impressions que m'avait données S. Dominique, S. Hyacinthe et le Père Lacordaire, et je me disais : " Quelle colline riche en pieux souvenirs pour le chrétien ! En arrivant au bas, par la pente qui conduit au Tibre, je rencontrai des voyageurs, que j'avais vus une heure auparavant jeter passagèrement un regard dans l'Eglise de Ste. Sabine ; ils étaient arrêtés et discutaient entre eux, un Virgile à la main. " C'est ici, disait l'un, non, un peu plus loin, reprenait un autre. " Que cherchaient-ils donc ? Ces hommes cherchaient dans le flanc de l'Aventin, l'ouverture de l'antre de Cacus : ils voulaient reconnaître l'endroit par lequel cette bête à la face humaine, "*semi hominis facies*

dira," avait traîné par la queue les bœufs d'Hercule, " *Caudâ in speluncam tractos.*" Magnifique circonstance empruntée mot pour mot par le grand poète de Rome, à son grand historien, le grave Tite-Live, qui dit expressément, " *Caudis in speluncam traxit.*" Ainsi une fable, semblable aux contes dont on amuse les enfants, voilà tout ce que le mont dominé par les Eglises de Ste. Sabine et de S. Alexis, offrait d'intéressant à ces voyageurs.

Ils nous disaient : Cette colline toujours déserte est bien encore comme au temps d'Enée, le repaire des oiseaux de proie : *Dirarum nidis domus opportuna voluerum.* J'aurais pu leur répondre par le mot de Baronius sur les couvents qui occupent le sommet de l'Aventin : *Factus est locus ille domicilium sanctorum.* Ce lieu est devenu la demeure des saints ; et j'aurais pu dire avec un auteur du moyen âge : Au lieu du cri des vautours, les discours du Ciel y tombent comme une pluie et des paroles de feu y courent d'un cœur à l'autre : *Pluebant ibi sermones Dei, accensæ sentenciæ mutuo cursant.* Si je les eusse connus alors, j'aurais cité ces vers, moins harmonieux sans doute que ceux de Virgile, mais exprimant une admirable pensée produite par le rapprochement de l'antre de Cacus et d'une Eglise située au dessus, en qui est honoré S. Boniface dont le martyre excitait le zèle des missionnaires :

Hùc tractos homines in mortem cœde cruenta
Torquebat miseros bestia factus homo.
Hùc ductos homines in vitam vota per alma
Solatur trepidos angelisatus homo.

" Dans ce même lieu, où des malheureux étaient traînés aux tortures et à une mort sanglante par un homme devenu une bête sauvage ; un autre homme devenu un ange, conduit à la vie les cœurs alarmés, par le chemin des consolations et des vœux sacrés."

Eh bien ! le Paganisme littéraire n'a jamais parlé de cet ange, ni des autres célestes habitants de l'Aventin : mais il a fait rendre par l'éducation classique le culte du souvenir à la bête décrite par Tite-Live et chantée par Virgile. Pour lui une bête vaut mieux qu'un ange, si une des muses antiques en a parlé, mais il n'aura plus même pour préférer aux faits religieux des fables profanes, l'excuse, si indigne de l'intelligence, que celles-ci sont présentées sous une forme plus belle. Le génie chrétien a attaché à la colline mystérieuse des pages où la beauté littéraire est en rapport avec les merveilleux évènements qu'elle rappelle.

Qu'on me pardonne cette digression : Je reviens à mon sujet.

Rome chrétienne avait converti l'Europe, mais l'Asie et l'Afrique lui avaient échappé. L'Islamisme débordant de ces deux parties du monde menaçait la chrétienté de ses terribles ravages. Les papes conçurent les croisades, Urbain II réalisa à Clermont la pensée de Sylvestre II et de Grégoire VII. Le zèle s'étant ralenti après les premières expéditions,

Innocent III convoqua à S. Jean de Latran un Concile, où prirent place cinq cents Evêques des diverses parties de la chrétienté, huit cents abbés et prieurs de monastères et les embassadeurs de tous les princes chrétiens. Dans cette assemblée la plus universelle qui fut jamais, les croisades reçurent une impulsion nouvelle, c'est ainsi qu'à Rome encore se rattache le souvenir du plus grand fait du moyen-âge. Les croisades avaient excité le goût des voyages; une activité nouvelle se décelait dans le monde, Dieu mit une pensée hardie dans le cœur de trois ou quatre hommes et les envoya au Levant et au Couchant. Les parties les plus reculées du vieux monde furent reconnues, et le nouveau monde fut découvert.

Rome intervint dans ces découvertes. On connait la fameuse bulle de démarcation d'Alexandre VI. Et un hommage rendu à l'autorité de Rome par ceux qui explorent les contrées nouvelles, brille aujourd'hui dans une de ses plus belles Basiliques: le magnifique plafond de Ste. Marie Majeure est décoré avec le premier or envoyé d'Amérique.

Les nations barbares qu'on venait de découvrir ont vu aussi comme les autres leur acte de baptême enrégistré à Rome. Presque tous les missionnaires des derniers siècles qui ont porté la lumière de l'Evangile en Asie, en Amérique et en Afrique ont été des religieux. C'est de Rome, des couvents ou résident les divers généraux des Dominicains, des Franciscains, des Jésuites qu'est parti l'ordre pour tels missionnaires d'aller au prix de leur sang faire connaître la vraie religion aux peuples les plus barbares, aux Japonais, aux Guinéens, aux Iroquois. Les nations converties ont envoyé à Rome des hommages de leur foi, et c'est avec intérêt qu'on voit dans cette ville, particulièrement au musée Kircher, différents objets envoyés de la Crimée, de Boméo, de Mozambique, des terres les plus reculées. J'y ai vu des habits, des armes et des modèles de barques en écorce envoyés jadis par les sauvages du Canada. Au Collége de la Propagande, on voit des idoles des diverses nations orientales qui sont là comme un trophée des victoires du Christianisme.

J'ai nommé la Propagande, c'est l'expression du plus grand effort qui ait été fait en faveur de la restauration de l'unité de la famille humaine. Là sont des jeunes gens, venus de toutes les parties du monde, que l'on instruit dans les études ecclésiastiques et qui doivent aller porter ensuite dans leur patrie la religion et la civilisation, et les mettre en rapport avec les peuples éclairés. Là vous voyez des Chinois, des Indiens, des Nègres, des Arabes, des Caucasiens, des Chaldéems et autres représentants de vingt-cinq à trente nations différentes des diverses parties du monde. Le jour de l'Epiphanie il y a un exercice public où les élèves récitent chacun dans la langue de son pays natal, une de ses compositions sur le mystère du jour qui est la manifestation du Messie aux Gentils. C'est assurément l'hymne le plus universel qu'on puisse entendre. Ce concert étrange de sons, d'accens, et de rythmes,

inintelligibles en détail pour tous les auditeurs à peu près, n'en forme pas moins par le simple fait de leur réunion, une parole dont la signification se fait profondément sentir. Un jeune suisse y fit entendre une composition française dont je vais vous citer quelques stances. Elles expriment parfaitement ce caractère d'unité et d'universalité que j'ai attribué à Rome :

Toute diversité vient ici se confondre
Le Chinois parle au Turc surpris de lui répondre.
Par l'Inde Taïti se laisse interroger,
Le Nègre ouvre l'oreille au doux chant de la Grèce :
Et dans ce chœur de voix qui s'agrandit sans cesse
Dieu prépare une place au Bédouin d'Alger.

Rome c'est dans ton sein que leur accord s'opère.
Dans ce chaos de mots qui divisent la terre
L'harmonie apparait dès qu'on prie avec toi.
Ton hymne universel est le concert des âmes.
Le Dieu de l'unité que seule tu proclames
En nos accens divers entend la même foi.

Sur tout rivage où peut aborder une voile
Tes apôtres s'en vont, guidés par ton étoile,
Des peuples renouer l'antique parenté.
La vérité refait ce qu'a détruit le crime,
Et Rome de Babel antipode sublime,
Du genre humain épars reconstruit l'unité. 1

1 Cette citation est extraite de l'*Esquisse de Rome Chrétienne* de Mgr. Gerbet, ouvrage auquel quelques autres emprunts ont été faits pour la dernière partie de cet article.

J. S. Raymond, Pbre.

RECENSEMENT AGRICOLE DU BAS-CANADA.

(SUITE.)

II.

L'agriculture est l'art de faire produire à la terre la plus grande quantité possible de produits. La terre est un capital mis en valeur par le travail de l'homme et les produits en sont la rente. Comme dans toute bonne exploitation, il faut prendre soin avant tout de ne pas détériorer ce capital ; car alors on brise l'outil avec lequel on opère, on fait disparaître le levier nécessaire pour le fonctionnement de tout le système, on détruit la bâse même de l'opération. Il faut au contraire, que la valeur en soit sans cesse augmentée, pour que la rente s'accroisse également. Et il ne faut pas croire que la terre soit un capital indestructible, dont l'existence soit assurée contre toutes les éventualités. Il en est de celui-ci comme des autres : on peut l'user, le dépenser, le perdre.

La terre par elle-même ne produit que des ronces et des épines ; il faut le travail de l'homme pour la féconder, pour la rendre fertile ; le travail crée même le sol en tant que capital reproductif.

Et comme l'auteur d'une œuvre est toujours le maître de l'anéantir, ce qu'a fait un travail intelligent, la négligence ou l'imprévoyance peuvent le détruire. Le fruit de plusieurs siècles peut être sacrifié dans l'espace de dix ou vingt années, et l'œuvre de régénération est aussi longue et aussi pénible que l'œuvre de la création elle-même.

Voyons maintenant quel est l'effet de la culture sur le sol, et en comparant les principes avec la pratique suivie dans le Bas-Canada, nous pourrons peut-être trouver une explication de notre position actuelle sous ce rapport.

Les plantes puisent dans le sol, par leurs racines, les substances nécessaires à leur formation et à leur développement. Par le travail de transformation qui s'opère dans le corps de la plante, ces substances se combinent pour former les feuilles, les graines et la tige. Dans ce travail, il n'y a pas création, mais seulement transformation. De ce principe bien simple et bien clair, résultent deux conséquences : toutes les matières qui servent à former la plante doivent se trouver préalablement dans le sol, et la quantité contenue dans le sol se trouve, après une récolte, diminuée de toutes celles qui sont passées dans la plante. Ni les chimistes, ni les plantes qui font aussi de la chimie à leur manière et bien supérieure à celle des savants, ne peuvent tirer du sol ce qui n'y existe pas.

Les racines des plantes ne dépassent pas habituellement la couche arable, pourvu qu'elles y trouvent la nourriture nécessaire à leur parfaite croissance ; ainsi l'appauvrissement du sol commence toujours par les couches supérieures, et à mesure qu'elle s'opère, les plantes plongent plus profondément leurs racines à la recherche des substances dont elles ont besoin. Comme le sous-sol se trouve souvent plus riche que la partie supérieure, il est difficile, en ne voyant que les résultats, de juger du travail d'appauvrissement qui se poursuit cependant sans relache ; lorsqu'il devient évident, le sous-sol est lui-même épuisé, mais alors il est trop tard, et la difficulté de faire agir jusqu'à lui les principes de recomposition qu'on emploie nécessite des années pour faire disparaître les lacunes causées par cette série de récoltes homogènes.

Ainsi, à chaque récolte, le sol devient moins propre à une culture du même genre, parce qu'une partie des principes de fertilité ont été consommés. Cependant on peut remédier à cette perte par deux moyens employés d'ordinaire simultanément dans une exploitation bien réglée. En semant la seconde année un grain d'une composition différente de la précédente récolte, on peut ainsi donner au sol le temps de reprendre ce qu'il avait perdu, par le travail qui se produit continuellement dans l'atmosphère. Le blé, composé en partie d'ammoniaque, fait complétement disparaître cette substance du sol, si on répète cette culture pendant un certain nombre d'années de suite, mais si après une récolte de blé on a soin de semer pendant trois ou quatre années sur le même champ, des plantes qui absorbent peu au point d'ammoniaque, la fertilité première peut, avec un temps suffisant, être rétablie par la seule action de l'atmosphère, surtout si un défoncement bien exécuté met toutes les parties du sol tour à tour en contact avec l'air extérieur. C'est là toute la théorie des assolements.

L'autre moyen de prévenir l'épuisement du sol consiste à lui rendre sous

forme d'engrais les principes de fertilité qui en ont été retirés sous forme de grains. Depuis quelques années, les engrais artificiels ont pris une grande importance, et leur fabrication et leur commerce se font sur une grande échelle. Mais elles n'offrent pas tous les avantages des engrais naturels. Ces derniers contiennent nécessairement les substances mêmes qui se trouvaient auparavant dans le sol, et dans la même proportion ; par leur emploi, on arrive par conséquent à reconstituer parfaitement la composition du sol qui avait été momentanément altérée. Il ne peut pas en être ainsi des engrais artificiels qui peuvent bien contenir plusieurs substances fertilisantes, et des plus précieuses, mais qui devront toujours laisser quelque lacune dans la recomposition qu'on entreprend par leur seul moyen.

Ce simple exposé suffit pour démontrer l'extrême nécessité qu'il y a d'élever un bétail nombreux, et de faire consommer sur la terre même, pour y appliquer de nouveau sous forme d'engrais, les grains qui y sont récoltés. Le premier pas vers une agriculture progressive et bien réglée consiste toujours dans l'augmentation des animaux.

Nous nous extasions parfois devant les longues rangées de chiffres qui expriment le montant de nos exportations de grains et de farines. Beaucoup croient y voir une source apparente de richesse et de prospérité pour la Province. Et cependant les premiers éléments de l'agriculture devraient nous enseigner que la conséquence en est des plus désastreuses. Chaque récolte contient une partie de la richesse du sol ; chaque minot de grain représente une quantité du capital agricole, la terre, puisqu'ici la terre n'a de valeur et n'est réellement un capital que par sa fertilité, et c'est cette part du capital que le propriétaire vend à l'acheteur, que la nation vend à l'étranger. Nous ne remarquons pas que cette richesse représente le travail de plusieurs générations, et qu'aussitôt dépensé, il faudra que la postérité recommence la même œuvre de courage et de constance. Nous ne sommes pas satisfaits de l'intérêt, et il nous tarde de jouir du capital ; nous le sacrifions sans remords et sans crainte. Il y a plusieurs manières pour un propriétaire de vendre sa propriété, pour une nation de vendre le sol qu'elle habite, et qui pourrait faire sa prospérité. Nous choisissons peut-être la plus lucrative et la moins apparente ; mais elle n'est cependant pas moins assurée.

Le blé, par cela même qu'il demande un terrain plus riche, est le grain le plus précieux et naturellement le plus recherché. C'est celui qu'on cultive d'ordinaire aussitôt après le défrichement d'une terre. Pendant longtemps, on en a récolté des quantités énormes dans le Bas-Canada, et notre pays a contribué autrefois pour une large part à l'approvisionnement de la métropole, lorsque des tarifs trop désavantageux n'ont pas repoussé nos produits de ses marchés.

En 1827, nous exportions encore trois millions de minots ; au commence

ment du siècle, ce chiffre avait même été surpassé. Cette année, la quantité totale de grains récoltés était de 7,315,913 minots, dont 2,931,240 minots de blé, ou plus d'un tiers ; comme la population était alors de 471,876 âmes on a un résultat de sept minots par tête.

Voyons maintenant où en est cette proportion : en 1861, sur un total de 27,565,179 minots récoltés, il n'y a que 2,654,054 minots de blés ou $\frac{1}{12}$; mise en rapport avec la population qui atteint le chiffre de 1,111,566, cette quantité n'est que $2\frac{1}{2}$ minots par personne, ou la moitié de la consommation qui est de cinq minots par tête ; nous devons donc en importer une quantité égale au montant de notre récolte. Le chiffre précis de nos importations de céréales se prouverait moins facilement à l'aide de documents publics, parcequ'une grande partie nous vient du Haut-Canada.

On pourrait dire que la récolte du blé n'est pas toujours la plus favorable et la plus judicieuse. On ajoutera même que là où la culture est la plus intensive, le blé n'occupe pas le premier rang pour la quantité. Sans aucun doute, mais aussi on ne peut rien conclure sur cette question sans examiner le principe même de toute l'économie rurale.

Le blé pourrait être très avantageusement remplacé par des plantes améliorantes qui servent à faire reposer le sol des récoltes précédentes, et à le rendre plus propre à celles qui doivent suivre. Mais tel n'est pas le système suivi en Bas-Canada. On a laissé de côté le froment parceque le rendement diminuait ; mais en changeant de système, on n'a pas changé de principe ; on s'est plié aux circonstances, voilà tout.

La culture du blé a été remplacée par celle de l'avoine qui se fait maintenant sur une grande échelle, et la meilleure preuve de l'épuisement considérable du terrain se trouve dans le rendement de cette céréale. Au point de vue des prix, de la chimie agricole, comme de l'expérience, un minot de blé ne peut être remplacé que par trois minots d'avoine. Or les chiffres officiels démontrent que le rendement de l'avoine est de 18 minots seulement, lorsque celui du blé est de 10. On doit conclure de là que la terre a perdu un tiers de sa fertilité.

Cette conclusion s'explique par l'absence d'amélioration sous le rapport de l'élevage du bétail. En 1827, il y avait une tête de gros bétail pour cinq acres en culture, et en tout une tête par deux acres. En 1861, la proportion entre le chiffre total du bétail et la surface en culture n'a pas augmenté d'un huitième, mais si on prend le gros bétail seulement, la proportion n'est plus que d'une tête par sept acres.

Ainsi durant plus de trente ans l'amélioration du sol est restée la même, et la série de récoltes épuisantes n'a pas été ralentie. Mais en 1827, dans plusieurs paroisses, le sol était encore dans toute sa richesse et sa fertilité premières.

Les produits sont en raison du capital multiplié par le travail ; or

le travail, représenté par la population, est diminué, et il y a moins de bras actuellement employés à la culture qu'il y a trente ans. Quant au capital, représenté par le sol fertile, il a été en diminuant à chaque année, à chaque récolte qu'on en retirait sans rien donner en retour. Cette richesse et cette fertilité ont dû produire un effet analogue sur la somme des profits.

Dans tous les pays, il y a toujours un parti qui parait avoir fait vœu d'éloges perpétuelles, et dont le refrain sans cesse répété assure que tout est au mieux, que les progrès réalisés sont étonnants, et que le monde marche vers un avenir de richesse qui surpassera tous les rêves de l'imagination. Ce parti existe dans notre pays, et y compte de nombreux adeptes. On peut voir par les chiffres que nous avons cités plus haut, quelle foi il faut ajouter à ses paroles lorsqu'il nous parle du légitime orgueil que nous devons éprouver à la vue de l'avancement de notre agriculture. Il y a quelque progrès sans doute, et vraiment il serait très-étonnant qu'il n'y en eut pas. Quelques agriculteurs de science et de moyens ont fait preuve d'esprit d'iniative, et ont obtenu des résultats qui leur font honneur. Ils méritent la reconnaissance publique parcequ'ils ont secoué les préjugés qui les retenaient dans l'ornière de la routine, parcequ'ils n'ont pas craint de confier au sol des capitaux qu'ils auraient pu jeter daus le commerce avec la perspective d'en retirer d'immenses bénifices, enfin parcequ'ils n'ont pas rougi d'appliquer sur la terre les plus précieux des capitaux, l'instruction, le courage et le travail.

Mais qu'il y ait un progrès général et qui puisse influencer en mieux la fortune du pays, que l'agriculture nationale se soit améliorée, que la classe agricole, prise comme corps, soit entrée sérieusement dans la voie qui mène à la richesse, voilà ce que nous ne croyons pas, et nous croyons utile de le dire.

Notre position économique n'est pas désespérée sans doute; nous avons encore à notre disposition d'immenses ressources, la colonisation possède un vaste champ toujours à sa disposition du moment qu'elle voudra mettre à l'exploiter le courage et l'activité nécessaires. Mais néanmoins, malgré cet avantage d'avoir des terres nouvelles et un sol vierge et fertile, avantage dont nous jouirons longtemps, il serait ni patriotique ni politique de s'endormir dans une sécurité aussi fausse que coupable.

Le danger provient surtout du siége du mal; la tête et le cœur sont viciés; on ne connait pas l'agriculture et on ne l'aime pas.

Au fond de toute question économique comme de toute question politique, il y a une question morale; c'est cette dernière qu'il faut d'abord rechercher, pour la combattre avec plus d'assurance et de succès. Notre siècle sera remarquable par son esprit d'égoisme et d'ambition; c'est par l'effet de ces deux tendances que la spéculation a pris de notre temps une aussi grande importance, qu'elle s'est placée au premier rang parmi les moyens d'ac-

quérir la richesse et la puissance. Le travail, qui autrefois faisait la gloire de ceux qui pratiquaient plus fidèlement ses lois, a été laissé en arrière, comme une des reliques inutiles des siècles passés. On veut avancer, et vite. Au fond de la législation nouvelle, de la diplomatie nouvelle, des règles nouvelles du commerce, de la politique nouvelle, des économistes socialistes qui sont les vrais représentants de la morale nouvelle, on retrouve cette même théorie : s'enrichir, grandir et jouir, quand il faudrait pour cela sacrifier tous les autres, quand il faudrait épuiser le patrimoine de la postérité. Ce principe s'appelle dans la diplomatie la non-intervention, en politique on lui donne le nom de socialisme, et les économistes disent le luxe. Et au fond c'est toujours l'égoïsme et l'ambition. C'est le même principe qui a créé ces jeux de bourse qui tiennent, dans leurs gigantesques serres, parfois le sort des états, qui font la paix ou la guerre, pour qui les malheurs publics ne sont rien pourvu qu'ils produisent un peu d'or. Dans l'industrie le même fléau a eu pour résultat ces entreprises hasardeuses, où un seul homme joue le sort de milliers de familles, que lui ont confié le fruit de leurs épargnes, peut-être toute leur fortune ; et tout cela est souvent sacrifié à la cupidité d'un agent malhonnête qui a voulu d'un seul coup doubler ses capitaux. On ne s'inquiète nullement de l'avenir que l'on escompte jusqu'à épuisement, pourvu qu'il y ait chance d'avoir un résultat actuel favorable. Cette influence délétère s'est fait sentir en agriculture. Cette carrière nécessite de la constance dans le travail, une surveillance de chaque instant ; puis elle fournit l'application de cet axiome d'économie politique que les profits sont toujours en raison inverse des risques encourus ; les profits sont assurés, mais ils ne vont ni à 50 ni à 25 par cent. Cette lenteur ne va pas à notre temps, et on s'éloigne de l'agriculture. Cependant, un certain nombre sont forcés de rester dans cette voie, mais ils croient améliorer leur sort en étant aussi peu agriculteurs que possible. Par esprit d'imitation, ils veulent escompter sur l'avenir, et ils attaquent leur capital, le sol. Ils le font produire, produire sans cesse et sans relâche, comme un cheval de course qu'on pousse jusqu'à ce qu'il tombe de faiblesse. Dans vingt, quarante ou soixante ans, le sol sera ruiné, c'est vrai ; mais qu'importe. Ce qu'il faut, ce sont de beaux profits immédiats. On regarde sur les marchés voisins, quels grains s'écoulent plus facilement ; on en sème en grandes quantités et le produit est échangé contre des espèees dont il serait assez difficile souvent de prévoir l'application. Quant au bétail, à l'industrie agricole, à la transformation des produits sur la terre même, afin de lui en rendre la plus grande partie, on n'y songe pas.

Ce raisonnement implicite que fait la classe agricole et qui règle sa conduite ne nous surprend guère cependant. Les bonnes idées comme les mauvaises viennent d'en haut, des rangs les plus élevés de la société. Les chefs de la nation concentrent toute leur attention sur le commerce et l'in-

dustrie, leur jettent à flots l'or de la Province, et se croient quittes en jetant à l'agriculture quelques milliers de piastres nécessaires pour les frais de ses expositions auxquelles ils n'assistent jamais, ou en achetant cent exemplaires d'un ouvrage nouveau. On les a imités dans leurs dédains.

L'éducation agricole est encore nulle, complètement nulle de fait, quoiqu'elle soit sur tous les programmes des maisons d'éducation.

On parle beaucoup il est vrai d'enseignement élevé, collégial ou universitaire. Quelqu'homme public, ambitieux et habile, attachera peut-être un jour son nom à une semblable entreprise. Mais l'instruction agricole primaire, personne n'y paraît songer sérieusement. Pourtant, c'est par là qu'il faudrait commencer. Il importe d'abord de bien pénétrer la classe agricole, non pas la classe qui parle et qui écrit sur l'agriculture, mais qui travaille et qui laboure, de l'importance de son rôle, et de l'intérêt qu'il y a pour elle de le bien remplir. Puis plus tard le besoin se fera sentir de connaissances plus étendues et plus variées. Mais il ne faut point construire une pyramide sur la pointe ; à moins d'un miracle d'équilibre elle ne se soutiendra pas. On s'attache beaucoup trop au brillant aux dépens du nécessaire et de l'utile ; de là plusieurs insuccès.

On l'a répété souvent dans d'autres pays, et on ne saurait le dire trop souvent chez nous : c'est aux hautes classes, aux hommes d'état surtout qu'il appartient de prêcher d'exemple et d'action, de donner un appui sincère à toute bonne entreprise, de prendre en mains d'une manière sérieuse les intérêts de l'agriculture.

A qui l'Angleterre doit-elle les progrès de son agriculture dont elle a le droit d'être si fière ? C'est à son aristocratie. Ces riches seigneurs, au lieu d'aller manger dans la capitale ou sur le continent le prix de leurs immenses domaines, sont restés sur leurs terres au milieu de leurs tenanciers qu'ils ont encouragés et soutenus de leurs conseils et de leur argent dans la voie des améliorations agricoles. Ils ont payé de leur personne et de leurs biens ; ls ont étudié les conditions de leurs pays, et n'ont jamais reculé devant le coût des expériences, s'ils y ont vu une espérance de succès, un moyen d'augmenter la richesse de leurs pays.

Dans ces vastes associations qui couvrent l'Angleterre, ils ont pris leur place à côté des simples fermiers pour se faire part mutuellement des essais tentés, des progrès réalisés, des espoirs déçus. Ils n'ont pas craint de mettre avec fierté les médailles gagnées aux expositions, à force de constance, d'études et de travail, à côté des trophés remportés par leurs ancêtres sur les champs de batailles. Cette conduite leur fera pardonner bien des fautes dans l'histoire, et de grandes révolutions auraient été évitées si leur exemple avait été suivi.

La conduite des chefs d'une nation fait plus que toutes les écoles et tous les livres. En Angleterre, la noblesse, le haut commerce et la grande

industrie l'ont compris ; toutes les influences se sont livrées à l'agriculture ; les capitaux, les sciences naturelles, la législation, tout a été mis au service de cette science, et aujourd'hui la Grande Bretagne voit des envoyés de toutes les nations qui vont étudier ses progrès. Noblesse oblige, disaient les seigneurs d'autrefois en allant mourir sur les champs de bataille. Aujourd'hui il faut dire : richesse, position, confiance obligent. Mais les aspirations du temps ont pris une autre direction, et le monde s'est jeté dans la voie du travail ; le flot montant de la population nécessite chaque jour de nouvelles conquêtes sur la barbarie de la nature qui est la stérilité. C'est dans cette voie que doivent marcher les individus comme les nations, tous ceux qui ont de l'influence, de la force et du courage.

J. A. N. Provencher.

LES FILS DU ST. LAURENT.

SOL CANADIEN, TERRE CHÉRIE!

I

Pauvres soldats blessés sur la terre étrangère
Tristes vous revenez au foyer paternel :
Votre âme désolée, en sa douleur amère,
Voudrait n'avoir jamais quitté notre beau ciel !
Vous retrouvez ici la joie et la tendresse,
La sincère amitié vous embrasse en pleurant,
Dissipez ces chagrins dont le poids vous oppresse,
Revoyez vos beaux jours aux bords du St. Laurent !

II.

Vous avez parcouru, conduits par la souffrance,
Le sentier des regrets qui mène au désespoir,
Car il vous a fallu la rude expérience
Pour aimer le clocher que vous venez revoir.
Ah ! trop d'infortunés cheminent sur vos traces
Qui feraient de leurs maux un aveu déchirant
Si le ciel, répondant à leurs désirs vivaces,
Les transportaient soudain aux bords du St. Laurent !

III.

Un mal affreux sévit, qui dépeuple nos villes,
Enlève aux ateliers nos vaillants travailleurs,
Arrache des sillons les bras les plus utiles
Et suscite l'effroi dans tous les nobles cœurs.
Que notre nation dans un effort suprême
Echappe à ce fatal et dangereux penchant :
Le mot de l'avenir est dans le peuple même,
Nous verrons prospérer les fils du St. Laurent !

IV.

Que sont-ils devenus ces courageux atlhètes
Qui, la hache à la main, pénétraient dans les bois
Et dont les coups vainqueurs portés dans ces retraites
Précédaient le drapeau vénéré de nos rois ?
Cet amour du péril qui leur servait d'amorce,
Cet ardeur, ce vouloir ferme et persévérant,
Ce germe d'union qui leur donnait la force,
Ont grandi nos aïeux aux bords du St. Laurent !

V.

Aujourd'hui, c'en est fait des vertus héroïques !
La froide indifférence a mis son doigt partout.
Seules, les passions, les haînes politiques,
Dévorent le pays en semant le dégoût :
L'avenir paraît sombre à nos pâles courages,
Ils cherchent un travail facile et rassurant.....
Puis, un jour, entraînés par le vent des orages
Ils tombent méprisés au loin du St. Laurent.

VI.

Combien sont-ils là-bas, misérables esclaves;
Qui vendent la bravoure à nos lâches voisins !
Sur un faux champ d'honneur la mort couche ces braves
Qui n'ont pas même un nom pour survivre aux dédains.
Des bords du Potomac jusqu'à la Louisiane
Nos frères comme vous ont prodigué leur sang,
Un étranger les mène au son de la diane :
Ils semblent n'être plus les fils du St. Laurent.

VII.

Si l'antique valeur en eux paraît renaître
C'est qu'on l'achète hélas ! et que l'or est son prix !
Le triste mercenaire avili sous un maître
Cueuille moins de lauriers qu'il n'aura de mépris.
—Nos guerriers d'autrefois, le front couvert de gloire
Rapportaient au foyer un récit émouvant.....
Qui donc voudra garder la honteuse mémoire
Qui flétrit à jamais ces fils du St. Laurent ?

VIII.

De la postérité la justice implacable
Jugera sans merci les enfants égarés,
Et, posant froidement sa marque ineffaçable,
Ecrira sur leur tombe : " Ils sont dégénérés ! "
La voix de la raison, la sainte voix des prêtres,
Pour sauver leur honneur s'élèvent vainement :
Malheur aux imprudents qui se donnent des maîtres !
Notre cœur méconnait ces fils du St. Laurent.

IX.

Mais que dire, ô douleur ! des hommes sacriléges,
Dans leur trafic infâme à demi protégés,
Qui tendent parmi nous de misérables pièges ?
Anathême ! anathême à ces bourreaux gagés !
Le sang qu'ils ont vendu c'est le sang de leurs frères !
Les verrons-nous toujours d'un œil indifférent
Porter la flétrissure en hideux caractères
Et souiller de leurs pas les bords du St. Laurent !

X.

O vous que le destin ramène sur nos plages,
Rendez grâces à Dieu qui vous les fait revoir,
Et d'exemple instruisez le peuple des villages
Pour maintenir ses pas au chemin du devoir !
Dites-lui qu'il s'attache au sol de la Patrie,
Que là sont ses exploits ! qu'il sera fort et grand
S'il conserve pour lui ses bras, son industrie,
S'il garde ses vertus au bord du St. Laurent.

XI.

Rachetez votre faute au prix des sacrifices,
Soyez également apôtre et citoyen ;
Gravez ces vérités, belles sans artifices,
Au seuil presque désert du hameau Canadien :
—Le travail ennoblit quand le devoir le guide,
Le courage en tous lieux arrive au premier rang ;
Un sort paisible attend le colon intrépide,
Sa tombe sera chère aux fils du St. Laurent !—

BENJAMIN SULTE.

Août 1864.

BIBLIOGRAPHIE.

The Insolvent act of 1864 *with notes together with the rules of practice and the tariff of fees for Lower Canada* by the Honorable J. J. C. Abbott, Q. C. M. P. P. Québec, G. Desbarats et Malcolm Cameron, 118 p. Prix : $1.00.

Etude sur l'acte concernant la Faillite, 1864, par Désiré Girouard.—Montréal, des Presses de l'*Union Nationale,* 103 p. Prix : $0.75.

L'immense accroissement des relations commerciales et la rapidité étonnante avec laquelle il faut aujourd'hui faire des affaires, rendent plus que jamais nécessaires les connaissances générales du droit qui régit les matières de commerce. Il est impossible que, dans notre état de société, l'on puisse donner comme accessoires à l'éducation classique et encore moins à l'éducation commerciale, des notions usuelles de droit. De là l'utilité incontestable de tout ouvrage qui tend à vulgariser la science et à la rendre accessible à tous. Peu de personnes peuvent connaître la loi et cependant personne n'est censé l'ignorer. Mais il y a surtout une classe de citoyens, la classe de ceux-là mêmes qui dans un pays comme le nôtre, sont appelés à exercer une prépondérance que la fortune et l'entente des affaires doit nécessairement leur donner, il y a, dis-je, une classe de citoyens qui ont un intérêt spécial et puissant à connaître les lois qui régissent et contrôlent leurs actions. Il est bien vrai que le bon sens et l'équité peuvent souvent guider le commerçant dans les affaires multiples que le développement du commerce peut susciter. Mais il y a des règles tellement spéciales, tellement en dehors des dispositions ordinaires de la loi qu'une étude particulière de ces règles peut seule mettre en état d'agir sagement et sûrement. Il est, du reste, facile de distinguer la théorie abstraite des principes du Droit de la connaissance des notions pratiques et usuelles dont la possession est nécessaire aux hommes d'affaires.

Les deux auteurs dont nous signalons aujourd'hui les ouvrages à l'attention de nos lecteurs ont, à des degrés différents, il est vrai, mais avec un égal désir d'être utiles à leurs concitoyens, publié la dernière loi de banqueroute avec des commentaires qui, non seulement en facilitent l'interprétation aux

hommes de loi mais qui mettent ses dispositions à la portée de tous ceux qui ont un intérêt quelconque à les connaître.

Le travail de l'Honorable M. Abbott, l'auteur même de cette loi, rédigé en langue anglaise et dédié à l'Honorable M. le Juge Meredith, forme un joli volume de cent dix-huit pages in-8° et contient le texte de la loi suivi d'observations et de commentaires où l'érudition du savant avocat s'appuie d'une foule d'autorités dont les noms se trouvent en tête de son ouvrage.

En disant un mot de cette brochure, nous n'avons nullement le dessein d'apprécier la loi même *concernant la faillite*, mais simplement de donner une idée restreinte du travail consciencieux d'un de nos légistes les plus renommés. Nous l'avons dit ailleurs: la rapidité avec laquelle on confectionne les lois nous plaît peu. Nous sentons bien que des besoins nouveaux doivent nécessairement donner lieu à des lois nouvelles, mais les changements ne sont bons qu'autant qu'ils ne s'éloignent pas des principes et qu'ils n'en modifient que l'application. Au reste, on s'aperçoit en parcourant l'ouvrage de l'Honorable M. Abbott, qu'au milieu des affaires qui, souvent, ont dû l'entraîner en dehors des études professionnelles, il n'a pas négligé la noble étude du droit puisqu'il sait, avec une profusion qui mérite d'être mentionnée, semer dans ses remarques les notions les plus exactes et les plus saines sur plusieurs questions qui se rattachent au sujet qu'il traite.

Quant à l'ordre suivi par l'auteur, c'est une heureuse idée d'avoir, comme il l'a fait, placé le texte de la loi dans l'ordre même que lui assigne le statut et de le rapprocher dans ses commentaires des lois anciennes et modernes sur cette matière. Cette étude comparative, sans être d'une utilité très-pratique, ne peut que contribuer au progrès de la science. La publication de ce livre peut donc être utile au jurisconsulte comme au commerçant qui y trouveront la solution de bien des difficultés et pourront, en le consultant, éviter bien des embarras.

La brochure de M. Girouard, presqu'aussi considérable que celle dont nous venons de parler, se recommande par des commentaires et des discussions utiles sur la même loi de 1864 *concernant la faillite*. Ce travail dans lequel l'auteur fait preuve d'un talent remarquable et de connaissances étendues est précédé de remarques préliminaires dont quelques-unes expriment le regret de voir de si notables altérations s'opérer dans notre droit et compliquer dans une certaine mesure le fonctionnement des règles courtes et simples du droit commun et de nos lois *statutaires*. L'ouvrage est divisé en dix-sept chapitres et subdivisé en cent-un paragraphes. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Girouard de n'avoir pas accordé assez d'attention à la forme de son travail dont la phraséologie n'est pas toujours correcte. Mais, comme le dit l'auteur lui-même avec une modestie qui lui fait honneur : " commencée et écrite à la hâte pour le journal où les premiers articles ont paru, nous avons cru devoir en discontinuer la publication pour rendre notre travail plus complet et nous permettre de toucher plusieurs questions importantes qui ne pouvaient y entrer. Nous ne prétendons néanmoins offrir au public qu'une analyse, qu'une simple étude de l'acte et nous nous estimerons largement récompensé de nos peines et de nos veilles si notre essai peut être de quelque utilité."

La thèse de M. Girouard, thèse qu'il a développée avec beaucoup de sens et de logique est que l'acte concernant les faillites protège le débiteur au détriment des justes droits du créancier et que l'on est loin de l'époque où

Boileau faisait ainsi le portrait d'un débiteur insolvable (auteur criblé de dettes) qui,

Sans habits, sans argent, ne sachant plus que faire
Vient de s'enfuir chargé de sa seule misère,
Et bien loin des sergents, des clercs et du palais
Va chercher un repos qu'il ne trouva jamais ;
Sans attendre qu'ici la justice ennemie
L'enferme en un cachot le reste de sa vie
Ou que d'un bonnet vert le salutaire affront,
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.

L'auteur soutient ensuite que la loi de banqueroute nuira à notre commerce à l'étranger et enfin qu'elle sera même à l'intérieur un obstacle au développement du commerce.

Le temps et l'espace nous manquent également pour apprécier davantage le mérite de ces deux ouvrages dont nous avons salué l'apparition avec un véritable plaisir.

D. H. Senécal.

Code militaire, traduit et compilé par le Major L. T. Suzor, Major de Brigade, &c., approuvé par le Colonel W. Gordon. Comm. le 17e régiment à Québec et Président de l'Ecole militaire, &c.—Québec, G. et G. E. Desbarats, Editeurs, 1864.

Le Major Suzor n'en est pas à son premier ouvrage militaire, ni à ses premières preuves du zèle qu'il porte à l'organisation d'un noyau d'armée en ce pays. Aidé d'intelligents éditeurs, il a publié déjà,—*L'aide-mémoire du carabinier volontaire.—Le tableau synoptique des mouvements d'une compagnie,—accompagné de planches,—Le tableau synoptique des manœuvres d'uu bataillon, avec planches,*—et enfin les *Exercices et évolutions d'infanterie,—le tout illustré.*

Le grand mérite de tous ces ouvrages est d'abord de rendre plus abordable l'enseignement exclusivement anglais de l'Ecole militaire de Québec, puis au dehors de populariser la science si aride du soldat.

Ils ont déjà rendu de grands services au pays en favorisant l'organisation de campagnies de volontaires dans les campagnes à une époque où les autorités ne pouvaient mettre que des instructeurs anglais à leur disposition. Ils sont devenus encore plus précieux depuis la création d'une école militaire à Québec dont tout officier de milice est tenu de porter le brevêt. Si, aux difficultés naturelles qu'offre l'étude de la science du soldat, on ajoute le défaut de connaissances de la langue des professeurs et instructeurs et de leurs auteurs, on se fera une idée des obstacles sérieux que doit vaincre un élève français pour arriver à passer des examens satisfaisants.

Car, il n'y a pas à se le dissimuler, l'élève français de l'Ecole militaire a des obstacles autrement sérieux que l'élève anglais pour arriver au même résultat, puisque le premier est obligé d'apprendre, théorie et pratique, dans une langue qui n'est pas la sienne. Je ne sais si les autorités prennent ce fait en considération, mais ces difficultés et d'autres n'ont encore épouvanté personne de nos compatriotes. Au contraire, l'Ecole est plus que jamais encombrée d'élèves français et les bureaux regorgent de demandes d'admission.

Nul doute que cette ardeur militaire ne prenne sa source dans l'essence française de notre caractère, essence toute de bravoure et d'enthousiasme ;

mais on doit confesser que les livres du Major Suzor ne contribuent pas peu à entretenir ce feu sacré en rendant à l'élève le succès plus facile.

Depuis l'ouverture de l'école, le premier Mars dernier, on compte environ 400 brevets d'accordés, dont les $\frac{7}{8}$ à des élèves français ;—151 élèves suivaient les cours à la date du 15 novembre,—et les demandes d'admission s'élevaient à plus de 770.

En supposant la même proportion pour les quatre mois de novembre, décembre janvier et février, que pour les huit mois précédents, l'Ecole militaire de Québec se trouvera à fournir pour cette année le chiffre élevé d'environ 600 officiers de tout grade, depuis l'enseigne jusqu'au Lieutenant-Colonel, c'est-à-dire un nombre suffisant pour l'organisation d'un corps de 25 à 30,000 hommes. Certes, pour peu que ce système continue, nous allons bientôt être tout environnés de capitaines et de colonels, absolument comme aux Etats-Unis, avant la guerre, avec cette différence cependant qu'ici les titulaires auront fait preuve de science pour obtenir leur grade tandisque là bas on ne s'en inquiétait jamais.

Est-ce à dire pour tout cela que le système soit bon ? non, c'est tout simplement un essai heureux, un pas vers le bien, la tentative d'un projet mûri que le gouvernement exposera bientôt dans toutes ses parties, il y a tout lieu de croire.

Les quelques lignes suivantes que nous extrayons de la préface du *Code-militaire* achèveront de faire connaître l'ouvrage et son auteur :

" Le besoin d'instructeur, sachant parler la langue française, se faisant sentir, Son Excellence le Gouverneur Général nous attacha à l'école, comme interprète, ce qui parut donner satisfaction aux candidats d'origine française, dont les succès jusqu'ici ont été considérables, grâce au travail, et à l'énergie qu'ils ont déployés, étant d'ailleurs doués de cette aptitude extraordinaire que l'on se plait à reconnaître aux Canadiens pour l'art militaire. Tout allait pour le mieux lorsqu'un peu plus tard l'on s'aperçut que pour arriver à l'honneur d'obtenir des diplômes de première classe il ne s'agissait pas seulement d'avoir un professeur parlant notre langue, mais qu'il fallait aussi des livres où l'on put étudier les mille et une choses enseignées à cette école.

" Nous conçumes alors le projet de n'épargner aucun sacrifice pour donner à nos compatriotes un ouvrage qui pût les mettre *au moins* sur un pied d'égalité avec leurs confrères d'origine anglaise, et nous espérons qu'avec la publication de cet ouvrage et les autres déjà publiés par nous, le but se trouvera atteint. Cet ouvrage qui est une compilation de plusieurs des principaux ouvrages publiés en anglais et qui ont rapport à l'armée, est, nous sommes heureux de le dire, approuvé par M. le Colonel Gordon, commandant le 17me régiment en garnison à Québec, et nous pouvons ajouter de plus qu'il a été écrit sous sa surveillance immédiate. Nos compatriotes reconnaîtront en cela que ce monsieur a acquis un droit de plus à notre reconnaissance qu'il possédait déjà pour la manière honorable avec laquelle il les a traités à l'école militaire."

J.-R.

Considérations sur notre organisation militaire par un officier de milice.—Montréal, Plinguet et Laplante, Editeurs, 1864.

Que de plans ont été suggérés depuis le bill Lysons et l'affaire du Trent pour mettre le Canada en état de défense et à l'abri d'une conquête de la part des armées des États-Unis ?

Les uns se sont prononcés pour le système volontaire, d'autres pour la conscription forcée et l'appel immédiat d'une certaine classe sous les drapeaux,—d'autres enfin pour un système qui combinerait les deux et qui sans coûter au pays beaucoup plus d'un demi million de piastres créerait une petite armée de 20 à 25,000 hommes.

Cette question de l'armement des Provinces anglaises n'a cessé depuis près de trois ans d'agiter la presse et l'opinion publique ici et en Angleterre. On est encore assez éloigné d'une solution, si on en juge par les apparences.

Il semble que dans la discussion de cette importante matière d'intérêt public, on a trop oublié que l'armement d'uu pays indépendant se fait dans d'autres conditions que celui d'une simple colonie, et que tout ce que l'on peut exiger de celle-ci c'est d'avoir une bonne loi, un bon système de milice.

C'est là toute la question et il n'en faut pas sortir.

Quand ce pays sera assez fort ou assez mûr pour devenir indépendant, alors il sera temps d'organiser une armée sur des bases propres au caractère et au génie national; d'ici là, tout projet qui s'éloignera d'une loi de milice proprement dite, sera nécessairement trop coûteux, prématuré et sans unité comme sans vigueur.

Ce dont il s'agit pour nous, dit en effet l'auteur des *Considérations*, ce n'est pas de former une armée, mais de préparer des hommes dont on pourrait en peu de temps faire d'excellents soldats. Cette idée, bonne et pratique à tous égards, est peut-être la seule à laquelle l'auteur aurait dû s'attacher pour le moment. Son plan, qui peut offrir des avantages pour un petit pays indépendant, est trop dispendieux pour être adopté par une colonie.

J.-R.

Tableau des Délais fixés dans la Procédure du Bas-Canada, d'après les statuts refondus et ceux de 1861 *et* 1862, *les Règles de pratique de la Cour d'Appel, de la Cour Supérieure et de la Cour de Circuit, la Coutume de Paris et l'Ordonnance de* 1667,—*plus les deux délais sur* "*Certiorari*," par un Avocat.—Montréal, Beauchemin et Valois, Editeurs.—Prix $0. 25, 1864.

Les délais, voilà la grande difficulté qui rend si inquiète et si ardue la profession d'avocat à celui qui commence à plaider, comme à celui qui n'a pas une excellente mémoire. L'homme d'affaires, toujours certain de s'égarer dans ce dédale se trouve dans l'obligation de consulter sans cesse son homme de loi sur des questions qui n'en seraient pas si cette importante partie de la procédure civile était plus claire et plus méthodique.

Le tableau ci-dessus a pour but de rendre ce travail le plus simple possible, et se trouve complété par un Index alphabétique qui permet de suite et presque sans recherche de savoir en un instant ce dont il s'agit.

" Outre son utilité pratique pour les avocats, dit l'auteur qui est aussi bon écrivain que légiste, la réunion de tous ces délais dans un cadre très-restreint fait ressortir l'incohérence de nos règlements sur la procédure. Ayant désigné les délais suivant les termes de la loi qui les a fixés, on verra qu'il y a des délais de 24 heures et d'*un jour*, de 48 heures et de *deux jours*, de quatre semaines, de *trente jours* et d'*un mois*., &c. ;—des jours *clairs*, des jours *juridiques* et des jours, &c. Cette diversité inutile ne fait que compliquer une étude déjà fort peu attrayante, en attendant celle qu'il faudra faire du code de procédure qui viendra quelque jour."

Cette promesse, la *Revue* en prend acte et en attend la réalisation prochaine de son collaborateur distingué.

J.-R.

Coup d'œil sur la Colonisation ;—Terres à coloniser et moyens de hâter la Colonisation.—Imprimerie de la *Minerve*, Montréal, 1864.

La société de colonisation de Montréal vient de rendre un grand service à celui qui veut aller s'établir dans la forêt en lui fournissant tous les renseignements dont il a besoin, dans une petite brochure de 51 pages. Ces renseignements, extraits d'un livre dont la *Revue* a déjà rendu compte,[1] portent sur le nombre d'acres de terre arpentés et en vente, sur leur qualité, la population du district, les avantages offerts au colon, le nom de l'agent, sa résidence et les conditions des ventes.

Puis l'auteur parle successivement de la magnifique vallée de l'Outaouais avec ses deux millions d'acres d'un sol excellent et capable de contenir une population nombreuse,—de la vallée de St. Maurice et des immenses et fertiles territoires qui la relient à la vallée de la Gatineau et où il y a place pour plusieurs millions d'âmes,—et enfin du bassin du St. Laurent, dont les terres presque toute prises et nourissant plus de deux millions d'habitants, sont cependant loin d'être encore en pleine valeur.

La troisième partie est consacrée à signaler divers moyens à prendre pour activer la colonisation. Parmi ces moyens nous remarquons les suivants :— 1° Action du gouvernement :—ouverture des chemins, octrois gratuits, et bureau spécial de colonisation ;—2° Action civile :— c'est-à-dire, organisation de société de secours ; —3° Action du colon : — énergie, choix judicieux du sol, procéder par groupes de familles et non isolément. Pourquoi a-t-on oublié d'ajouter que le colon devait posséder en outre un petit capital ; car enfin on aura beau lui offrir le meilleur sol, le colon aura beau être industrieux, courageux et intelligent, s'il manque de quelques épargnes pour espérer les deux premières récoltes, que deviendra-t-il ?

Il aura si vous le voulez tout ce qui assure le succès d'un établissement solide et prospère, mais il manquera à tout cela la cheville ouvrière, le point de départ, le premier capital, les épargnes en un mot.

Le peuple est convaincu, n'en doutons pas, des promesses magnifiques qui l'attendent dans la forêt, et cependant pourquoi ses fils émigrent-ils soit vers les villes, soit vers les pays voisins ? Uniquement parce que le lendemain de son arrivée il y gagnera de l'argent. Sans capitaux, sans épargnes, ce qu'il lui faut c'est réaliser de suite le fruit de son travail. Donnez lui par le moyen d'une Banque de Colonisation les moyens d'emprunter à long terme le capital nécessaire à la subsistance des siens pendant deux ans, et ce à des intérêts de 3 ou 4 par cent, juste ce qu'il faut pour couvrir les frais d'administration d'une pareille banque nationale, et on verra l'émigration des campagnes s'arrêter subitement, se recueillir un instant, puis se porter en masse et avec un courant non interrompu vers nos forêts et nos magnifiques vallées.

Tant qu'on n'adoptera pas ce système, ne nous flattons point d'arriver à de grands résultats.

JOSEPH ROYAL.

1 Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada depuis dix ans,—1851-1861, par Stanislas Drapeau, Agent de Colonisation. Québec ; L. Brousseau, Editeur—1864. Vide *Revue Canadienne*, livraison de février, 1864.

BUREAUX DE LA REVUE CANADIENNE
4, Rue St. Vincent,
A MONTRÉAL, BAS-CANADA.

Montréal, 25 Décembre 1864.

A MESSIEURS LES ABONNÉS ET AMIS DE LA " REVUE CANADIENNE."

Messieurs,

L'administration de la *Revue Canadienne*, confiant dans les efforts de toute espèce qu'elle a faits *pour fonder et maintenir à un haut dégré d'activité générale* le PREMIER ET SEUL RECUEIL FRANÇAIS DE CE GENRE SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN, espère que vous voudrez bien *renouveler votre abonnement d'ici au* 15 *janvier prochain.*

Le système adopté d'exiger *au moins un semestre d'avance* a pour nous l'immense avantage de nous permettre de calculer jusqu'où peuvent précisément s'élever les frais extraordinaires faits par la *Revue* pour l'achat de son feuilleton et de sa rédaction générale. On le conçoit ; ce système, *qui ne souffre d'exception pour personne*, a peut-être pu froisser les habitudes de quelques amis des arts et de la littérature, accoutumés à ne payer un abonnement que lorsque la date en est expirée :—c'est pourquoi l'administration prie ces personnes de vouloir bien réfléchir qu'en cela c'est autant leur intérêt que le sien propre qu'elle a en vue.

Il est donc à espérer que, non seulement tous les abonnés de l'année 1864, *mais encore ceux du premier semestre*, *qui n'ont pas renouvelé au mois de juillet leur second semestre*, vont continuer de nouveau leur encouragement à une *Revue*, dont toute la presse française du Canada et le *Courrier des États-Unis* se sont plus à faire les plus grands éloges d'utilité nationale. Sans compter que *c'est véritablement un honneur pour le Canada que de posséder et alimenter convenablement* LA SEULE REVUE FRANÇAISE DE TOUT LE CONTINENT AMÉRICAIN.

La *Revue Canadienne* compte des amis sûrs et dévoués et une collaboration précieuse et distinguée : c'est aux premiers de mettre par leur concours et leur propagande, les seconds en mesure, d'augmenter le nombre des pages, d'acheter un nouveau feuilleton et de s'entourer d'une rédaction nombreuse, active et pleine d'ardeur.

Améliorations projetées.—Ces améliorations dépendent beaucoup du zèle des abonnés à répandre l'abonnement de la *Revue* :—elles seront de deux espèces et regarderont et *la rédaction* et *l'impression.*

1° *Quant à la rédaction.*—Les Directeurs se proposent de compléter leur entreprise en rédigeant dans chaque livraison une *Revue américaine des évènements du mois* les plus saillants, envisagés avec une certaine suite et au point de vue élevé des principes mis en jeu.

☞Les lecteurs verront en outre dans la présente livraison quel intérêt va soulever désormais la lecture de la deuxième partie du roman—*Une de perdue deux de trouvées*,—puisque la scène est transportée au milieu d'eux et que les évènements racontés mettent en lumière les célèbres épisodes de la rébellion canadienne de 1837.

Une fois ce roman achevé, ce qui aura lieu probablement en mai ou juin prochain, la Direction de la *Revue*, *pourvu que le chiffre des abonnés soit assez élevé*, se propose d'acheter un *Roman Acadien* de M. Napoléon Bourassa. Pas n'est besoin de rappeler l'à-propos de la publication d'un tel roman historique, non plus que le talent incontestable de l'auteur.

Voilà pour les améliorations principales sous le rapport de la rédaction.

2° *Quant à l'impression.*—L'Éditeur, pour peu qu'il soit secondé par le public, se propose de publier dorénavant la *Revue* en caractères français, c'est-à-dire en caractères neufs, plus beaux et plus faciles à lire. Les autres améliorations, moins importantes quoique aussi coûteuses, viendront en leur temps et lieu.

Par où l'abonné voit que la *Revue* s'efforce de ne lui rien laisser à désirer, et ce qui convaincra les amis de cette grande entreprise que leur concours a produit les résultats les plus satisfesants et en produira de plus excellents encore s'il se soutient.

Collaboration.—Les plumes françaises les mieux exercées du Canada ont honoré la *Revue Canadienne* de leurs productions ; leur collaboration sera continuée, tout le fait désirer et espérer :—la Direction compte même plusieurs travaux très-importants que l'espace et les articles déjà commencés l'ont empêchée de publier, mais qui le seront bientôt. *C'est en recrutant ces noms aimés du public, c'est en variant les matières de chaque livraison de la Revue* [1] *que la Direction a popularisé son entreprise et en a fait un instrument d'enseignement moral et de progrès littéraire :* il en sera de même à l'avenir, et mieux s'il est possible.

En vue de ces efforts renouvelés de la Direction et de l'Imprimeur, l'administration ôse espérer, Messieurs, que vous lui accorderez votre concours actif et dévoué pour la nouvelle année qui va bientôt s'ouvrir, et que vous lui assurerez celui de vos familles ou de vos amis.

L'Éditeur-Imprimeur.

---

1 Voir la table des matières à la fin de la présente livraison pour se faire une idée de la variété et de l'importance des sujets traités cette année par la *Revue Canadienne*.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XXXII.

L'ÉPOQUE DU RACHAT.

—Mais, papa, où est donc M. de St. Luc? demandait Clarisse Gosford, avec une imperceptible émotion dans la voix; il n'est pas venu nous voir une seule fois depuis notre arrivée.

—Il a été si occupé; et d'ailleurs ce n'est que d'hier soir qu'il est revenu de la paroisse St. Charles. Mais nous le verrons aujourd'hui, j'espère. Il m'a dit avoir quelque chose d'intéressant à me communiquer et qu'il voulait présenter ses respects à sa petite amie.

De vives carnations montèrent aux joues un peu pâles de la charmante enfant; et son joli petit pied, coquettement chaussé de brodequins de kid noir, s'agita plus vivement sur le tabouret au rebord duquel il était appuyé.

Depuis quelque temps, elle était triste et mélancolique. Les évènements, survenus depuis son débarquement à la Nouvelle-Orléans, l'avaient profondément attristée; et depuis que Miss Sara était partie, il lui semblait qu'elle était seule dans cette grande ville. A la nouvelle que le capitaine Pierre devait venir le jour même, elle sentit un mouvement de joie et de bonheur, comme elle n'en avait pas éprouvé depuis longtemps.

Elle se leva du fauteuil où elle était assise, s'approcha de son père, lui jeta ses deux bras autour du cou et l'embrassa ; puis courut à sa chambre faire sa toilette.

Sir Arthur prit le journal, qu'on venait d'apporter, et se mit à le parcourir avec indifférence, mais quand il eut lu le compte rendu de la libération du docteur Rivard, il jeta le journal sur la table, se leva vivement en disant, assez haut pour que sa fille qui rentrait put l'entendre, " oh ! c'est une fatalité, c'est ainsi que les criminels s'échappent ! "

—Qu'as-tu donc, mon petit papa ?

—Rien, rien, mon enfant. C'est le docteur Rivard qui vient d'être mis en liberté—ce pauvre M. de St. Luc doit être bien vexé !

—Quoi ! ce docteur Rivard qui avait voulu faire assassiner M. de St. Luc ?

—Lui-même, ma fille. Le principal témoin, qui était en même temps un des principaux complices, s'est échappé hier de prison. On pense qu'il est parti sur le vapeur de la Havane hier soir.

—Avec Sara ?

—Dans le même vapeur. Oui ! dans le même vapeur, continua Sir Arthur en se parlant à lui-même, et marchant à grands pas dans le salon.

Au bout de quelques minutes il regarda à sa montre, pris son chapeau, et dit en sortant :

— Je vais chez M. de St. Luc ; il n'est que deux heures ; je ne l'attends qu'à trois—Si par hasard il arrivait avant que je ne le visse, tu le prieras de m'attendre et d'accepter, sans cérémonie, le diner avec nous.

Clarisse se mit à la fenêtre, regardant attentivement toutes les personnes qui venaient à l'hôtel ; son cœur battait plus vivement, chaque fois qu'un élégant jeune homme descendait de voiture à la porte de l'hôtel.

Trois heures sonnèrent et personne n'était venu. Elle se mit au piano, et s'accompagna en chantant quelques romances ; mais chaque fois qu'une voiture s'arrêtait dans la rue, elle courrait à la fenêtre. Il était quatre heures, moins dix minutes ; le diner était à quatre précises. Qu'est-ce qui retardait son père ? Elle entendit quelqu'un qui frappait à la porte du salon. Elle se sentit un peu agitée et dit " entrez." La porte s'ouvrit, c'était un des serviteurs de l'hôtel qui lui apportait une note. Elle l'ouvrit à la hâte, et lut :

" Ma chère Clarisse, ne m'attends pas pour diner. Je suis chez M. de
" St. Luc en compagnie de plusieurs de ses amis, planteurs de la paroisse
" St. Charles, et nous passerons une partie de la soirée ensemble. M. de
" St. Luc me prie de te présenter ses respects. Prépare ta malle ; tu vien-
" dras avec moi, demain, faire visite à l'habitation de M. de St. Luc à la
" paroisse St. Charles."

Ton père,

A. Gosford.

Il était dix heures, quand Sir Arthur retourna à l'hôtel. Sa fille l'attendait.

—Eh bien! Clarisse, as-tu préparé ta malle? Demain nous partons, en compagnie de M. de St. Luc. Je l'aime, cet homme-là. Non seulement il m'a donné les plus grandes preuves de générosité, de bravoure dans le danger, de sang froid dans les moments critiques; mais il vient encore de me montrer qu'il a un cœur selon le mien. Il nous a ce soir developpé un plan d'émancipation des esclaves de ses plantations, que je trouve excellent. Nous l'avons discuté avec plusieurs planteurs. Demain M. de St. Luc fera le premier essai de son plan d'émancipation à la paroisse St. Charles; il doit l'annoncer et l'expliquer à ses esclaves.

—Oh! papa, comme tu dois être content de trouver quelqu'un qui puisse sympathiser avec toi, sur un sujet qui a fait l'occupation de tes deux dernières années! Tu ne saurais t'imaginer combien je suis joyeuse, à l'idée d'assister au premier essai de ce plan d'émancipation. Je me fais aussi un grand plaisir de visiter les plantations du Mississipi; on dit quelles sont si bien cultivées, si bien tenues; que l'hospitalité des planteurs est si généreuse, si cordiale; en même temps qu'elle est si magnifique et si somptueuse.

—Tu ne trouveras pas de somptuosité à l'habitation de M. de St. Luc, car elle n'a jamais été la demeure de son propriétaire; mais de la cordialité, oui, et tout plein, le maître est la générosité même. Allons, mon enfant, vas te coucher, car nous partons de bonne heure demain; et j'ai des lettres à écrire cette nuit.

Le jour suivant le soleil se leva radieux; le temps était superbe; le voyage fut heureux; mademoiselle Clarisse était joyeuse et avait repris une partie de sa gaieté. De temps en temps elle dirigeait un coup-d'œil timide vers le capitaine qui parlait avec animation à Sir Arthur et aux planteurs.

Aussitôt arrivés à l'habitation, une collation fut servie, après laquelle le capitaine, Sir Arthur et sa fille allèrent visiter le camp des noirs.

Tout était dans le plus grand ordre; les cases des esclaves, au nombre de vingt, étaient rangées sur deux lignes parallèles. Elles avaient été nouvellement blanchies à chaux. L'économe de l'habitation tenait à ce que le capitaine fut content de lui. C'était plaisir à voir que ces petites cases, destinées chacune à deux familles, étant partagées en deux par une cloison; elles étaient éloignées les unes des autres d'à peu près cinquante pieds; cet espace était occupé par un petit jardin qui s'étendait en arrière des cases. Entre les deux rangées un vert gazon d'un arpent de large sur toute la longueur du camp, servait de cour et de lieu de récréation aux petits négrillons. Au bout du camp était l'hôpital; un peu plus loin la maison de l'économe, et en avant de sa maison au milieu de la cour s'élevait la cloche de la plantation. Le camp était entouré d'une clôture en plan-

ches, de douze piedsde haut, le tout formant un parallélograme de mille pieds de long, sur à peu près trois cents de large.

Le camp était presque désert, quand le capitaine y entra : à l'exception de deux à trois vieilles négresses à l'infirmerie, et d'une demi douzaine de négrillons qui jouaient dans une marre d'eau, tous les esclaves étaient au champ.

Le capitaine avait envoyé Trim prévenir l'économe de son arrivée, lui faisant dire en même temps de faire rentrer tous les nègres, à six heures précises.

A peine le capitaine et ses hôtes avaient-ils eu le temps de faire la visite de la sucrerie, du jardin et des vastes dépendances de l'habitation, que l'économe arrivait à cheval, suivi d'une centaine d'esclaves, hommes et femmes, chacun portant sa pioche ou sa hache. Une troupe de petits négrillons, tout barbouillés, et portant des bouts de canne à sucre qu'ils mangeaient à belles dents, les suivaient en criant et gambadant ; on eut dit une troupe de petits gnomes.

Tous les nègres défilèrent un à un devant leur petit maître, comme ils l'appelaient ; plusieurs se souvenant de l'avoir vu tout enfant. Ils avaient la joie peinte sur la figure ; leur pas était leste, malgré une longue journée de travail. Chacun saluait le maître en passant.

Sir Arthur remarqua que, malgré les paroles bienveillantes du capitaine, il n'y en eut pas un seul qui trouvât un mot pour lui exprimer sa joie ; et cependant ils savaient tous qu'il venait dans l'intention de leur procurer les moyens de gagner leur liberté. Il n'y eut qu'un vieil esclave, à la tête toute grise, qui essaya de babutier quelques mots de reconnaissance, mais aux premières paroles il éclata en sanglots.

Le capitaine regarda Sir Arthur qui était ému ; Clarisse souriait à travers les larmes qui s'échappaient de ses yeux.

—Mes enfants, leur dit le capitaine, vous allez prendre votre souper ; après cela vous vous rendrez tous dans la sucrerie, où j'irai vous retrouver. J'ai bien des choses à vous dire. Je suis content de vous ; vous vous comportez bien ; votre camp est propre, vos cases sont en bon ordre. J'espère que vous allez aussi être contents de ce que je vais vous dire. Allez.

La vaste salle de la sucrerie avait été proprement arrangée ; des bancs avaient été placés d'un côté pour les esclaves de la plantation. De nombreuses lampes éclairaient la sucrerie. Une table, recouverte d'un tapis, fut apportée au milieu de la salle, et des chaises placées en arrière. Plusieurs des planteurs voisins avaient été invités par le capitaine. A sept heures tous les nègres étaient entrés dans la sucrerie et avaient pris leur place sur les bancs. Quelques minutes après, le capitaine, Sir Arthur et sa fille, ainsi que ceux qui avaient été invités, prirent place près de la table, en face des nègres, qui attendaient dans un profond silence ce que leur maître allait leur

dire. Le capitaine déposa sur la table un gros livre relié, sur lequel on lisait : *Journal d'émancipation de l'habitation St. Charles.*

—Mes enfants, dit le capitaine, en s'adressant à ses esclaves, après avoir bien réfléchi à ce qu'il y avait de mieux à faire, pour accomplir les désirs de votre bon maître, qui est mort en vous recommandant à mes soins, j'ai pensé que je ne pouvais mieux rencontrer ses vues, et vous en faire apprécier les résultats, que de vous donner les moyens de gagner votre liberté. Pour y parvenir il vous faudra du travail et de la bonne conduite, mais pas plus de travail cependant que vous n'en pouvez faire. Voulez-vous travailler pour gagner votre liberté ?

Les nègres se regardèrent les uns les autres, mais pas un ne répondit.

—Pourquoi ne répondez-vous pas ? L'économe ne vous a-t-il pas dit que je voulais vous donner les moyens de gagner votre liberté et de vous racheter ?

Tous les esclaves demeuraients ilencieux, leurs grands yeux blancs fixés sur leur maître.

—Avance ici, Pompée, dit le capitaine en s'adressant à un des plus intelligents et des meilleurs de l'habitation ; et toi, que dis-tu ?

—Rien, mon maître, dit Pompée en s'avançant la tête basse.

—Comment, rien ! Ne voudrais-tu pas devenir libre ?

—Oh ! oui, mon maître.

—N'aimerais-tu pas à pouvoir acheter ta liberté ?

Pompée regarda son maître, roulant sa casquette dans ses mains, sans rien dire.

—Réponds donc.

—Comment l'acheter, avec rien ?

—Mais ne gagnes-tu pas de l'argent, quand tn travailles les dimanches ?

Pompée baissa la tête, roula lentement sa casquette ; puis, après quelques instants de silence, il dit d'un air moitié riant moitié triste : " Jamais capable gagner ma liberté ! Il y a trente ans que je travaille tous les dimanches, et n'ai pas un picaillon pour acheter du tabac ; comment voulez-vous moué acheté liberté ?

—Que fais-tu de ton argent ?

—Mon argent, y n'est pas gros !

—Mais tu travailles les dimanches ? Et combien gagnes-tu ces jours-là ?

—Quelquefois dix, quelque fois douze escalins, quelquefois plus. C'est pas gros ça, pour passer la semaine ; quelquefois perdre tout aux cartes.

—Tu sais travailler la forge ; tu dois pouvoir gagner deux à trois piastres par jour, quand tu as de l'ouvrage ?

—Pas toujours de l'ouvrage, et l'on est mal payé ; pas toujours en argent, plus souvent je reçois des effets ; c'est aussi bon pour moué, car souvent ne sais pas que faire avec l'argent.

—C'est vrai, tu ne savais trop que faire de ton argent ; mais maintenant

que tu pourras l'employer à payer pour ta liberté, ne voudrais-tu pas le ramasser pour la racheter ?

Pompée baissa la tête, comme s'il n'osait dire sa pensée tout entière, jeta un coup d'œil de désappointement vers les planteurs qui étaient auprès du capitaine, puis faisant un effort, il dit avec un soupir :

—Mais quand j'aurai travaillé encore trente ans, et donné tout mon argent, je ne serai pas plus avancé que je ne le suis aujourd'hui, après avoir déjà travaillé trente ans ; je serai bien vieux. Si encore dans trente ans je pouvais avoir gagné ma liberté ! c'est bien long trente ans !

—Oui, c'est bien long ; mais si au lieu de trente ans, il t'en fallait moins, bien moins ; si au lieu de trente il ne t'en fallait que dix, que huit ?

Pompée regarda son maître d'un air de doute, comme s'il eut pensé qu'il se moquait de lui. Il se fit un mouvement parmi les nègres qui tous, le cou tendu, écoutaient avec avidité.

—Et si, au lieu de huit, il ne fallait que cinq ans, penses-tu Pompée que ça vaudrait la peine que tu travaillasses à la gagner ?

Pompée fixa avec étonnement ses yeux sur son maître. Tous les nègres se levèrent et s'approchèrent de la table.

—Oui, Pompée, oui, mes enfants, si vous voulez gagner votre liberté, dans cinq ans vous pouvez tous être libres ! La chose vous surprend ; vous osez à peine le croire ; eh bien, c'est vrai pourtant. Ecoutez, je vais tâcher de vous faire comprendre.

Le capitaine ouvrit le grand livre, ou *Journal d'émancipation*, qui était sur la table, à la page où était écrit le nom de " Pompée."

—Pompée, tu vois ce gros livre ; dans ce livre ton nom est entré à cette page ; le nom de chacun d'entre vous est entré sur une page séparée. La valeur de chaque nègre est aussi entré dans le livre. Dans ce livre, que je vais laisser à l'habitation aux soins de l'économe, on entrera régulièrement tout l'argent que vous lui donnerez, ainsi que les effets que vous lui vendrez, et aussi toutes les heures de travail que vous donnerez en sus de vos heures ordinaires de travail. Tout sera marqué. Comprenez-vous ?

—Un peu, dit Pompée, mais je n'aimerais pas que l'on marquât à un autre ce que j'aurais donné.

—Ne crains pas cela, tout sera fait et marqué avec soin ; d'ailleurs je vais donner à chacun d'entre vous un petit livre, dont vous aurez bien soin, et dans lequel l'économe fera une entrée correspondante à celle du grand livre, chaque fois que vous lui donnerez quelque chose.

L'idée du petit livre parut faire plaisir à ces pauvres nègres, qui ont tant de raisons de craindre d'être trompés. Ils ne comprenaient pas beaucoup encore, mais ils avaient foi dans leur maître ; ils espéraient en un acte de générosité, plutôt qu'ils n'avaient foi dans leur travail comme moyen de rédemption.

—Comprenez-vous mes enfants ? leur demanda le capitaine.

—Pas beaucoup, dit Pompée en souriant.

—Écoutez bien. Je vais commencer par te montrer, Pompée, comment tu peux te racheter et en combien de temps. Tu vaux $1200, cette valeur est marquée dans ce livre. Ainsi pour racheter ta liberté, il faut que tu me donnes $1200. Penses-tu que tu puisses me payer $1200 en cinq ans ?

Pompée partit d'un éclat de rire si franc et si bruyant, qu'il devint contagieux. Le capitaine lui-même ne put s'empêcher de sourire malgré tout son sérieux.

—Voyons ! voyons ! réponds.

—Pas capable, mon maître ; jamais capable de payer $1200 ; pas seulement cent picaillons !

—Tu crois ? Nous allons voir. Le capitaine tira de la poche de son gilet une feuille de papier sur laquelle il avait fait, avec Sir Arthur, quelques calculs.

—D'abord, c'est une règle de l'habitation que chaque jour de travail est composé de *douze heures*. Ces douze heures m'appartiennent ; le reste de la journée vous appartient ; et si quelquefois j'ai besoin de vous faire travailler plus longtemps, comme dans le temps de la roulaison, chaque heure extra vous sera comptée et payée. Comprends-tu que tu doives travailler douze heures tous les jours excepté les dimanches ?

—Oui, mon maître.

—Comprends-tu que si tu me payes $1200 tu auras racheté ces douze heures, que j'appellerai *heures majeures* pour les distinguer des heures ordinaires, et que tu ne seras plus obligé de travailler, que tu seras libre enfin ?

—Oui, mon maître ; mais je ne comprends pas comment je pourrai gagner $1200.

—Attends un peu. Comprends-tu que si tu me donnes un douzième de cette somme, c'est-à-dire $100, tu auras racheté un douzième de ton temps de travail, c'est-à-dire *une heure majeure ?*

—Pas trop, répondit Pompée en se grattant l'oreille ; puis il reprit, après quelque temps de réflexion : oui je comprends ; quand j'aurai donné $100 j'aurai payé une heure majeure, et je n'aurai plus que onze heures de travail à donner par jour.

—Bien, Pompée ; c'est ça ! voyons maintenant comment pourras-tu me donner les premières cent piastres. Ecoute : tous les dimanches t'appartiennent ; l'argent que tu gagnes ces jours-là t'appartient. Sais-tu combien il y a de dimanches dans l'année ?

—Sais pas, dit Pompée, en jetant un coup d'œil furtif sur Sir Arthur ; il n'y en a pas beaucoup.

Sir Arthur et tous les planteurs se mirent à rire de bon cœur à la réponse de Pompée.

—Il y en a 52, continua le capitaine; et comme l'économe me dit que tu peux aisément gagner deux piastres par jour, tu peux gagner $100 dans le cours de l'année. Avec ces $100 tu rachèteras une heure majeure.

—Oui! mon maître, si je puis racheter une heure majeure au bout d'un an, je comprends bien que je pourrai les racheter toutes au bout de douze ans; mais si je ne puis avoir toujours de l'ouvrage, il me faudra plus de douze ans.

—Pas mal, pas mal, mais ne vas pas trop vite. Quant à l'ouvrage, que cela ne t'inquiète pas, je te trouverai de l'ouvrage et je te donnerai $2 par chaque jour que tu me donneras, en sus de ton temps de l'atelier; ou si tu l'aimes mieux je te procurerai du fer et tu travailleras à la pièce ces jours-là. Mais continuons, et écoutez bien tous.

A la fin de la première année, tu auras donc racheté une heure majeure. Tu continueras à travailler douze heures par jour la seconde année, mais comme tu ne seras obligée qu'à onze heures de travail au lieu de douze, tu auras donc travaillé une heure extra par jour; or comme il y a 312 jours de travail à peu près dans le cours de l'année, je te redevrai 312 heures de travail; 312 heures divisées par 12 (le temps d'une journée) donnent 25 jours, à $2 par jour, feront $50 que je devrai. $50 sont donc pour toi la valeur de chacune de tes heures majeures que tu auras employée à mon service durant l'année. Comme tu auras en outre pu gagner $100 avec ton travail des dimanches, tu pourras encore avec ces $150 racheter uue heure et demie majeures, ce qui te fera deux heures et demie majeures à toi Comprends-tu?

—Un peu; pas trop!

—Continuons. A la fin de la troisième année, ton travail des dimanches te rachettera une heure majeure; et les deux heures et demie majeures qui t'appartiennent te rachèteront encore une heure et un quart majeure; faisant quatre heures trois quarts majeures t'appartenant; vois-tu?

—Pas trop; mais c'est égal.

—Nous comprenons, nous comprenons, crièrent plusieurs nègres.

—C'est bien. Au bout de la quatrième année, ton travail des dimanches te rachètera une heure majeure; et tes quatre heures trois quarts majeures te rachèteront encore deux heures et un quart majeures, qui feront en tout huit heures majeures à toi. Il y aura une petite somme de reste en ta faveur.

Il ne reste plus que quatre heures majeures à racheter pour te mettre libre. Au bout de la cinquième année ton travail des dimanches te rachètera une heure majeure, tes huit heures majeures te donneront encore à la fin de

l'année, à $50 piastres chacune, $400 dont tu prendras $300 pour complèter ton rachat; tu seras libre, et tu auras $112.50 en argent.

Ecoutez encore un instant, mes enfants, je vais récapituler.

Pour toi, Pompée, estimé $1200, chaque heure majeure te coutera $100 de rachat.

Tes dimanches (50) te vaudront au bout de l'année $100.

Chaque heure majeure (libérée) de travail par jour, te vaudra, un peu plus de 16 cents, et au bout de l'année $50.

Ainsi :

1ère. année.	Ton travail de	50 Dimanches valant		$100	à $100	achetera	1 h. majeure.		
2de.	"	"	50	"	"	100			
	"	"	1 heure majeure		"	50	150	"	1 1/2 "
									2 1/2
3ème.	"	"	50 dimanches		"	100			
		"	2 1/2 h. maj.		"	125	225	"	2 1/4 "
									4 3/4
4ème.	"		50 dimanches		"	100			
		"	4 3/4 h. maj.		"	237.50	337.50	"	3 1/4 $12.50
									8
5ème.	"	"	50 dimanches		"	100			
			8 h. maj.		"	400	500	"	4 $100.
							$1312.50		12 $112.50.

—Et je serai libre ! dit Pompée, en se jetant à genoux, oh ! mon maître ! Dans cinq ans...

—Mais moi, dit une vieille négresse, le désespoir peint sur la figure; jamais capable pour gagner deux piastres par dimanche ! jamais gagné plus de deux escalins ! jamais gagné mon la liberté !

—Ma bonne Marie, dit le capitaine en souriant, tu ne vaux pas $1200 non plus. Voyons ce que l'on t'a estimée. Ah ! on ne t'a estimée que $150, ma bonne vieille; ainsi pour toi, au lieu de $100 qu'il faut à Pompée pour racheter chacune de ses douze heures majeures, il ne te faudra à toi que douze piastres et demie. Tu vois que tu pourras racheter ton temps aussi vite que lui, avec tes deux escalins par dimanche; car deux escalins te feront, au bout de l'année, douze piastres et demie.

—Il en sera ainsi à peu près pour tous vous autres; car l'estimation de chacun est en raison du montant d'ouvrage qu'il peut faire par jour. Oui, mes enfants, au bout de cinq ans, à compter de ce jour, vous pouvez tous être libres, pourvu que vous travailliez bien, et surtout que vous vous comportiez bien.

—Mais, dans cinq ans je serai morte ?

—J'espère bien que non; dans tout les cas, tu pourras donner à qui tu voudras l'argent que tu aurais gagné.

La vieille Marie se mit à pleurer de joie; et tous ces nègres qui, sans comprendre exactement encore la portée des explications et des calculs de leur maître, entrevoyaient une perspective plus ou moins prochaine de liberté, se jetèrent à genoux pour remercier leur maître. La scène qui s'ensuivit, l'expression à la fois grotesque et délirante de bonheur qui animait toutes ces figures d'êtres, tout à l'heure écrasés sous le joug d'une perpétuelle servitude, et maintenant relevés à la hauteur de l'homme par la perspective de la liberté, fit sur Sir Arthur et sa fille une impression qu'ils eurent de la peine à maîtriser.

Le capitaine était ému. Il appela l'économe auprès de lui et le chargea de leur expliquer de nouveau ce qu'il venait de leur dire et de tâcher de leur faire comprendre.

Parmi les esclaves, il y en avaient cinq à six qui s'étaient tenus à l'écart, ne partageant pas l'enthousiasme général; parmi eux on remarquait le père Tobie.

—Pensez-vous, dit un des planteurs au capitaine, que votre plan réussira?

—Pourquoi pas?

—D'abord, parceque les nègres sont défiants, ils ne voudront pas donner leur argent dans la crainte d'être trompés; ensuite, ils ne voudront pas travailler pour gagner une liberté qu'il leur semblera impossible de réaliser, ils sont trop paresseux; il n'y a que le fouet qui puisse les faire travailler.

—Mais n'avez-vous pas vu leur enthousiasme? combien ils avaient l'air heureux!

—Oui, oui! tout cela c'est bon pour un moment, mais quand il faudra payer, vous verrez. Quant à moi, je ne demande pas mieux que de les voir refuser de gagner leur liberté; car si vos calculs sont corrects, et ils me paraissent assez raisonnables, sauf les dépenses de nourriture que vous n'avez pas pris en compte, il ne me parait pas juste que cinq ans de *travail partiel* puisse leur gagner leur liberté, quand nous avons droit à les garder toute leur vie. Si nous adoptions votre plan, qu'arriverait-il, en supposant que les nègres voulussent en profiter? Au bout d'une dixaine d'années il n'y aurait plus d'esclaves dans la Louisiane. Bel état de choses, vraiment! Une classe de paresseux, de voleurs! Les terres resteraient en friche; il n'y aurait plus de culture possible. Nous serions tous ruinés. Vous, Mr. de St. Luc, vous êtes riches, vous désirez affranchir vos esclaves, c'est bien; nous n'avons rien à dire. Vous espérez le faire, en tâchant d'intéresser les esclaves à leur rachat; ce serait encore mieux si vous pouviez y réussir, mais je ne le crois pas.

—Oui, c'est vrai, dirent à la fois plusieurs des planteurs, les nègres ne voudront pas travailler et donner leur argent. Ils voudraient la liberté; mais comme don, et non comme le fruit de leur travail; et c'est bien heureux,

car si votre plan réussissait et que nous l'adoptassions, tous les nègres seraient libres avant dix ans et l'état serait ruiné.

—Permettez-moi, mes amis, de laisser au temps à décider si les esclaves voudront travailler à leur rachat; quant à la crainte que vous manifestez de voir le pays ruiné et nos terres en friche, si les nègres obtiennent une fois leur liberté, je crois qu'elle est exagérée. Par de sages et justes lois de police, les nègres seront obligés de travailler, comme les serviteurs blancs sont obligés de le faire dans les autres pays. Sir Arthur qui revient des Antilles anglaises, où deux ans d'observations l'ont mis à même d'apprécier l'effet du Bill d'émancipation et du système d'apprentissage qui y est mis en opération pourra vous dire ce qu'il en pense. Qu'en dites-vous, Sir Arthur ?

—Les craintes des plus affreux résultats de l'émancipation des noirs dans les possessions anglaises, répondit Sir Arthur, avaient engagé plusieurs des planteurs des Iles à s'expatrier; d'autres avaient envoyé en Angleterre leurs femmes et leurs enfants. Ceux qui restèrent ou du moins la plus grande partie offraient en vente leurs plantations pour presque rien. Ils ne trouvaient pas d'acheteurs. L'idée générale était que les nègres, une fois libres, ne voudraient plus travailler. Cette idée, fondée sur l'expérience de la paresse naturelle de l'esclave, qui ne travaille que sous la surveillance du commandeur et la crainte du fouet, paraissait correcte et sans réplique. Mais on ne faisait pas la réflexion qu'en traitant l'esclave comme une brute on le rendait semblable à la brute; il était assuré de son pain et de son vêtement, quel intérêt avait-il à travailler ? Aucun; il n'en retirait aucun profit. La peur de la punition seule pouvait, comme elle était la seule qui dût le faire travailler. Quel est le blanc qui travaillerait, s'il ne devait pas retirer un profit de son travail ? Si l'on compare le travail des esclaves avec l'ouvrage que font les ouvriers, les journaliers et les artisans de l'Europe, l'on verra que ces derniers travaillent bien plus, plus longtemps et bien mieux; et souvent pour un salaire qui suffit à peine à leur entretien et celui de leur famille.

Plusieurs des habitants des Iles, néanmoins, qui avaient eu occasion d'employer *à gages* des noirs libres, préféraient les employer que de se servir d'esclaves; d'autres, qui avaient employé des noirs libres à la pièce ou à l'entreprise, s'étaient aperçu que, de cette manière, ils obtenaient plus d'ouvrage et *faisaient plus de profit*, qu'ils n'eussent pu en faire avec un nombre plus grand d'esclaves. Aussi ces personnes, profitant de la panique, achetèrent-ils à vil prix de superbes plantations, qu'ils exploitèrent par des nègres à gages; et ils firent des fortunes. La première année néanmoins, au temps de la roulaison, plusieurs nègres refusèrent de s'engager; ce n'était pas tant par paresse que parcequ'ils savaient que les planteurs seraient forcés de leur donner un plus haut prix; et ils l'obtinrent. La seconde année on adopta le système de faire travailler à l'entreprise et à la part,

c'est-à-dire que l'on accordait au nègre une quantité de sucre proportionnelle à la quantité d'arpents de canne qu'il avait cultivés ; et la récolte de l'année fut presque le double de ce qu'elle avait été la précédente année. On a attribué à la paresse et à l'indolence des nègres l'effroyable diminution de la récolte qui suivit les premiers essais de l'émancipation ; c'était une erreur, car les mêmes plantations qui furent travaillées avec un moindre nombre de nègres, produisirent de plus grandes récoltes qu'elles n'en avaient jamais produit avant. La diminution dans le total de la récolte doit être attribuée à l'état de désorganisation complète, et à l'abandon d'un grand nombre de plantations par leurs propriétaires.

On commence maintenant à s'apercevoir aux Antilles que le planteur peut exploiter une plantation, avec plus de profit pour lui et avec plus de satisfaction pour les noirs, en intéressant les travailleurs dans le produit de la récolte que par le système de l'esclavage.

Les planteurs ne semblaient pas partager l'opinion de Sir Arthur.

Quand ils furent partis, Sir Arthur dit au capitaine :

—Courage, vous faites une belle et bonne action ; mais je crains bien que vous ne trouviez pas beaucoup d'imitateurs à la Louisiane. La facilité même de l'exécution de votre mode d'émancipation, sera, pour eux, justement le plus grand obstacle à son adoption. Ces planteurs ne savent pas ce qu'ils préparent de troubles et de misères à leurs enfants !

CHAPITRE XXXIII.

DU SUD AU NORD.

Neuf mois se sont écoulés, depuis les évènements racontés dans les chapitres précédents. Malgré le désir de Pierre de St. Luc d'aller au Canada, ce ne fut que vers la fin d'août qu'il put terminer et régler ses affaires et réaliser ses fonds pour les placer en actions de banques.

Son immense fortune lui donnait un revenu de plus de quatre cent mille piastre par année.

Trim, qui était impatient d'accompagner son maître, s'était habillé tout de neuf, et avait acheté force vêtements de laine, bien chauds, pour ne pas geler au Canada, comme il disait. Il se faisait une fête d'aller en mer ; aussi son désappointement fut-il grand, quand son maître s'embarqua à bord d'un steamboat, qui devait remonter le Mississipi et l'Ohio jusqu'à Pittsburg. Il fut aussi fort surpris quand il arriva à St. Jean, de trouver qu'en

Canada il put faire un beau temps au mois de Septembre. Il s'était tellement accoutumé à considérer le Canada comme un pays où tout gèle, en été comme en hiver, qu'il éprouva comme une espèce de désappointement de voir ainsi détruites toutes ses idées sur la température du Nord.

A bord du bateau à vapeur qui fait le trajet de Whitehall à St, Jean sur le lac Champlain, St. Luc fit la connaissance d'un jeune canadien, du nom de Rodolphe DesRivières, qui retournait à Montréal. Le caractère franc et ouvert de ce jeune homme, qui était à peu près de son âge, son humeur gaie et complaisante, ses manières sans prétentions, plûrent infinement à St. Luc. Il était bien aise de cette rencontre ; il avait besoin de quelqu'un qui put le guider dans ses recherches, de quelqu'un qui put être en même temps son compagnon et son ami dans un pays où il était parfaitement étranger. Il ne pouvait mieux rencontrer.

Rodolphe DesRivières était un peu plus grand qne St. Luc, mais pas aussi carré des épaules, ni aussi robustement taillé. Il y avait même quelque chose d'effeminé dans son visage un peu trop blanc ; et dans ses grands yeux bleus empreints d'une certaine teinte de mélancolie. Mais celui qui l'aurait jugé sur ces apparences se serait trompé ; il était d'une force et d'une activité peu communes ; sa force consistait, surtout, dans la vigueur des bras.

Bon et généreux, mais vif en même temps, il ne se laissait pas impunément, comme on dit au Canada, *piler sur les orteils*. Il aimait à se mêler à tous les jeux de force et de gymnastique ; souvent il provoquait des adversaires à se mesurer avec lui, non pas par fanfaronnade mais par amusement. Il connaissait sa force mais n'en abusait jamais ; plus d'une fois elle lui servit à se tirer d'un mauvais pas, et aussi souvent à protéger le faible. Il était trop connaisseur pour être longtemps à reconnaître, à la symétrie des formes et au développement des muscles de St. Luc, à la souplesse et l'activité de ses mouvements, que ce dernier devait être un dur à cuire ; aussi ne l'apprécia-t-il que d'avantage. D'ailleurs il y avait trop de ressemblance dans leur caractère et leurs idées, pour qu'il ne sympathisassent pas ensemble, et ne devinssent pas bientôt amis.

Rendu à Montréal, St. Luc et son nouvel ami descendirent à l'hôtel Rasco, dans la rue St. Paul. C'était le meilleur hôtel de la ville, et le rendez-vous de tous les étrangers de distinction.

St. Luc était fort en peine de pouvoir retrouver sa mère, dont il n'avait pas la moindre souvenance, en ayant été séparé à l'âge de quatre ans. Il ne savait pas si elle vivait ; pas même son nom. Son père ne l'ayant désignée dans ses mémoires, que par le nom d'Eléonore de M... ; ce qu'il savait de plus positif, c'est qu'elle était de Sorel ; ce qu'il savait encore, c'était que Mr. Meunier son père, était de la paroisse St. Ours. Mais il y avait déjà si longtemps de cela ! Qui sait si aucune des personnes, qui les avaient connus vivaient encore ? Cependant il se résolut à partir dès le lendemain pour Sorel.

Le jour suivant, au déjeuner, il communiqua son dessein à son ami Des-Rivières, qu'il décida à l'accompagner.

— Comment allons-nous voyager ? demanda St. Luc.

—Nous descendrons en bateau à vapeur jusqu'à Sorel, où nous arriverons vers dix à onze heures de la nuit. Nous coucherons à Sorel ; demain, nous prendrons des informations, sur les lieux ; puis, dans l'après-midi, nous nous ferons mener à St. Ours, par un charretier, en calèche.

—En calèche ! des calèches comme les charretiers en ont ici, à deux roues !

—Il n'y a pas d'autres espèces de voitures à Sorel.

—Mais nous allons nous faire éreinter ! et où mettrons-nous Trim, et tout notre bagage ? N'y aurait-il pas moyen de se procurer des chevaux de selle à Sorel.

—Je ne crois pas ; les chevaux des campagnes sont bien bons à la voiture, mais pas à la selle ; ils trottent dru, mais galoppent dur.

—Ça ne me va pas du tout. N'y aurait-il pas moyen de se procurer ici une voiture à quatre roues et couverte, à deux chevaux, et de plus un bon cheval de selle.

—Nous pourrons avoir tout cela chez Sharps, qui tient la meilleure écurie de louage de Montréal. Je me charge d'y voir ; en effet, pourquoi pas prendre nos aises, puisque nous en avons les moyens ? vous dites que vous ne tenez pas aux dépenses ?

—Bien moins qu'à notre comfort ; prenons cela pour règle de notre conduite. A propos de comfort, pensez-vous que nous puissions nous procurer de bons vins à Sorel et à St. Ours ?

—A Sorel, j'en doute ; à St. Ours, bien sûr que non !

—J'y avais pensé ; j'ai fait remplir ma canevette. Trim doit voir aussi à faire mettre un demi panier de champagne.

—C'est bien heureux que vous m'ayiez donné ces informations, sans cela, nous eussions fait un voyage de misère par notre propre faute. Je vois qu'en ce pays vous êtes encore à l'état primitif ; vous n'avez pas encore inventé le luxe des voyages par terre. Donnez-moi une voiture à quatre roues, et couverte, surtout, pour ne pas brûler au soleil, quand il fait chaud comme aujourd'hui ; ni être trempé quand il pleut.

Dans le cours de l'après-midi, St. Luc et DesRivières allèrent choisir les chevaux chez Sharps ; qui promit de les faire conduire à bord du *Charlevoix*, un peu avant sept heures.

Il y avait un grand nombre de passagers qui descendaient à Québec ce soir-là.

Parmi les dames à bord, St. Luc avait remarqué deux jeunes personnes, qui paraissait être de même âge, et dont les traits étaient tellement ressemblants qu'il n'y avait pas à se méprendre sur leur étroite parenté. Elles étaient accompagnées d'une dame, d'un certain âge, encore belle malgré son

embonpoint, et qui paraissait être leur mère. Ce qui l'avait surtout frappé dans les jeunes filles, c'était une certaine ressemblance assez remarquable avec quelque personne qu'il avait dû connaître, mais dont il ne pouvait nullement se rappeler le souvenir. Plusieurs fois, dans le cours de la soirée, cette ressemblance lui revint à l'esprit, sans qu'il put néanmoins parvenir à fixer ses souvenances. Cette idée le préoccupa une partie de la soirée.

Il était près de onze heures quand le *Charlevoix* accosta au quai de Sorel.

—Où allons-nous loger? dit St. Luc à DesRivières en débarquant.

—Chez le père Toin. Il tient la meilleure auberge du village; d'ailleurs c'est un ancien citoyen de l'endroit, je pense qu'il pourra nous donner quelques renseignements. Venez avec moi, c'est à dix pas d'ici; Trim restera pour avoir soin des chevaux et du bagage. Dans deux minutes nous l'enverrons chercher.

Le père Toin était bien la personne qui pouvait le mieux à Sorel, donner à St. Luc les renseignements qu'il cherchait.

En effet répondant aux questions que lui fit ce dernier, il lui dit: " qu'il se rappelait bien d'une madame Deguise, qui était morte depuis longtemps; qu'elle avait une nièce, mariée d'abord à un nommé Meunier, qui était mort matelot. Que cette madame Meunier, dont il ne pouvait se rappeler au juste le nom de famille, mais qu'il croyait s'appeler Eléonore de Montour ou Montreuil s'était disait-on, mariée à Montréal ou à Québec, à un M. Rivau, quelques temps après la mort d'un docteur Guérin auquel son père l'avait destinée d'abord. Qu'il n'avait pas entendu d'elle parler depuis. Qu'il croyait que M. Rivau et sa femme étaient morts du choléra en 1832; du moins il lui semblait l'avoir lu sur la *Minerve*. Qu'il avait aussi connu un nommé Pierriche Meunier petit cousin de Meunier le matelot. Mais que depuis bien longtemps il n'en avait pas entendu parler."

Ces renseignements n'étaient pas fort satisfaisants: cependant ils étaient importants, puisqu'ils lui donnaient le nom que portaient sa mère. Il lui devenait beaucoup plus facile maintenant de faire ses recherches avec une chance de succès.

Le lendemain ils partirent pour St. Ours, recommandant au père Toin de prendre des renseignements pendant leur absence.

A St. Ours, ils apprirent que les enfants de M. de Grandpré s'étaient dispersés, après la mort du père et de la mère, et étaient allé s'établir on ne savait où. Ils ne furent pas beaucoup plus heureux dans leurs recherches pour trouver des membres de la famille de feu Alphonse Meunier. Il y avait bien dans la paroisse plusieurs personnes du nom de Meunier, mais personne ne se rappelait d'Alphonse Meunier. On se rappelait bien d'un nommé Pierre Meunier, qui avait quitté la paroisse, depuis plus de vingt ans, pour s'engager sur les cages; on l'avait souvent entendu parler d'un cousin qui avait fait fortune, mais qui s'était noyé en allant à la pêche à la baleine.

Pierre Meunier, s'il vivait encore, devait demeurer à Montréal ou à Québec, étant trop vieux pour aller maintenant sur les cages.

Ce furent là tous les renseignements qu'ils purent obtenir à S. Ours, après trois jours de recherches.

—Eh ! bien, que pensez-vous de nos succès, M. de St. Luc ?

—Ma foi ! je ne puis pas dire qu'ils aient été énormément heureux ; mais je n'en suis pas moins content.

Si nous pouvons trouver ce Pierre Meunier, et je sais à qui m'adresser à Montréal pour en avoir des nouvelles, je crois que nous en apprendrons quelque chose. Il doit être le cousin de votre père.

—Je le pense aussi ; mais à qui vous adresserez-vous à Montréal pour en apprendre quelque chose ?

—Je connais un nommé Jos. Monferrant, qui est un fameux guide de cages ; il nous dira probablemet ce qu'est devenu Pierre Meunier. Je crois que nous trouverons Monferrant à Québec, où il doit être descendu sur une des cages de l'Ottawa.

—Tant mieux ; nous irons à Québec. Je voudrais aller à Québec pour une autre raison ; en descendant de Montréal, l'autre jour, j'ai remarqué deux jeunes demoiselles dont la physionomie m'intrigue. J'y ai déjà pensé plusieurs fois. Je dois les avoir vues quelque part, ou quelqu'un qui leur ressemble beaucoup. D'ailleurs je désirerais remettre au gouverneur, Lord Gosford, une lettre que m'a donnée pour lui son cousin Sir Arthur Gosford ; j'aimerais à en avoir des nouvelles, il a du être venu ici l'hiver dernier.

—De quelles jeunes filles voulez-vous parler, dit DesRivières en riant, est-ce que l'une d'elle vous serait tombée dans l'œil ? Prenez garde M. de St. Luc, vous pourriez bien vous laisser prendre à l'hameçon ; les appâts sont attrayants en Canada.

—Ah ! mon cher ami, ce n'est pas un requin comme moi, un vrai loup de mer, qui se laisse prendre si facilement. Non, ce n'est pas cela ; j'ai ressenti une singulière impression en les voyant ; plus je les regardais, plus elles m'intéressaient, sans que je pusse deviner pourquoi ; mais bien sûr que ce n'était pas de l'amour.

—Etaient-ce ces deux demoiselles, en robes blanches ; chapeaux de paille attachés sous le menton avec des rubans bleus.

—Précisément.

—Cheveux bruns, lissés en bandeaux sur le front ?

—Oui.

—Grands yeux, d'un bleu clair, fendus en amende.

—Ce sont elles ! les connaissez-vous ?

—Oui, ce sont les demoiselles St. Dizier qui descendaient avec leur mère, Diable ! vous n'avez pas mauvais goût. Ce sont les belles de Québec ; on appelle la plus grande, *l'Etoile du Nord.*

— St. Dizier, répéta St. Luc, en se rejetant en arrière dans le fond de la voiture, je ne connais pas ce nom-là ; et il tomba dans une rêverie dont il ne sortit qu'en arrivant à Sorel.

Le père Toin fumait sa pipe sur la galerie, au devant de sa maison, quand ils arrivèrent.

—Eh bien ! le voyage ? dit le père Toin, en secouant les cendres de sa pipe et venant au devant d'eux.

—Pas trop bon, dit DesRivières ; et de votre côté ?

—Moué, j'en ai ; pas su M. Rivan, personne ne sait ce qu'il est devenu ; mais su Munier, j'en ai.

—Qu'avez-vous appris ? dit St. Luc, en avançant vivement.

—Ah ! dame ! C'est par une pure chance du bon Dieu que j'ai appris ça. Figurez-vous que depuis que je vous ai vu, j'ai fait l'tour du village, je n'sais comben de fois, pour voir tous les vieux. Pas un ne se rappelait M. Rivan ni Munier. Je désespérais de rien trouver, quand, par hasard, c'matin, j'vais à la grève, pour voir s'il y avait du poisson à vendre ; et qu'est-ce que j'vois au quai ? Un tas de faignants qui regardaient deux hommes de cage qui s'battaient. Mais qu'est qu'c'est qu'ces deux polissons-là que je dis ?—Mais n'connais-tu pas Bill Collins qu'on m'répond.—Quoi, le métif ?—Oui, c'est lui-même.—Etl'autre ? que j'demande.—C'est Munier, le garçon à Pierriche, tu sais ; qu'a d'meuré à St. Ours.—Oh ! oh ! que je me dis, c'est mon homme ; et sans faire ni une, ni deux, j'crie " Aidez moué, faut les séparer !" et on les sépare. J'tenais Munier au collet. Tu n'as pas honte, que j'lui dis, de te battre comme ça en pleine rue ; t'es ben joli comme t'es là, avec un œil poché et l'autre qui n'en vaut pas mieux.—Quoi, c'est vous m'sieu Toin, qu'y m'dit.—Oui, c'est moué, que j'lui réponds ; et tu vas m'suivre tout de suite ; y a deux m'sieux qui te cherchent. Je l'ai emmené ici ; et après lui avoir fait laver le visage avec du whisky, j'lui dis : A c't'heure, tu vas rester ici ; et quand ces m'sieux viendront y te verront.—Ah ! pour ça, j'peux pas, qu'y m'répond.—Et, pourquoi pas ? que j'dis.—Mais parce qu'y faut que j'rejoigne ma cage qui descend ; Montferrand, qu'est d'sus, m'a dit de le rejoindre à la tête du lac ; à moins qu'j'n'aime mieux aller sauter l'Abord à Plouffe, avec la cage à m'sieux Aumond.—Bien, c'est bon, que j'lui dis, tu iras sauter l'Abord à Plouffe ; ça te donnera le temps d'attendre ici que'quetemps.—Non pas, me répond-il ; faut que je remonte dans le *Varennes*, qui va démarrer tout à l'heure. J'eus beau faire pour l'r'tenir ; il a fallu qu'y partit dans le *Varennes*.

—Est-ce bien le cousin de M. Meunier qui était mort en mer ? demanda St. Luc, fort intéressé dans la découverte du père Toin.

—Non pas le cousin ; le p'tit cousin ; c'est le père qu'était le cousin du matelot. C'lui-cit c'est l'fils.

—C'est bien, c'est bien ; mais où allons nous le retrouver maintenant. C'est dommage que je n'aie pu le voir.

—Ah ! pour ça, écoutez : j'sais où y d'meure ; y d meure à Montréal, dans le faubourg St. Laurent, qu'y m'a dit, conte le *Coin Flambant*

—Est-ce tout ce que vous avez pu obtenir, M. Toin ?

—Oui, m'sieu ; c'est-à-dire non, arrêtez un peu... ah ! y m'a dit que l'petit Pierriche à Mame Rivan.... attendez, j'ai pas trop ben compris..... oui, j'crois qu'c'est ça ; que l'p'tit Pierriche à Mame Rivan, qu'elle avait mis chez son père, avait été enlevé, tout p'tit.

—Chez qui avait-il été mis ?

—Chez Pierriche Munier, l'père à celui qu'était ici à matin.

—Est-ce tout ce que vous avez appris ?

—Oui, m'sieu, c'est tout.

CHAPITRE XXXIV.

UNE NUIT ORAGEUSE.

L'excitation des esprits à Montréal était devenue telle qu'il était dangereux de sortir le soir, surtout dans les faubourgs. La police était tout à fait insuffisante pour réprimer les désordres. Les hommes du guet faisaient acte d'apparition par intervalles, plutôt par forme que pour faire acte d'autorité. Heureusement qu'il était rare que l'on fît usage d'armes meurtrières ; on se servait de batons, quelquefois de garcettes, mais presque jamais de pistolets ou de poignards.—Mais si d'un côté il n'y eut point d'assassinats, il y avait presque tous les soirs de nombreuses contusions d'infligées, souvent à des personnes fort inoffensives. Une haine de race s'était insensiblement accrue entre une partie de la population anglaise et canadienne. La jeunesse des deux nationalités, surtout, était fort exaltée. Leur antipathie ne se déclarait pas encore ouvertement, en plein jour ; mais dans les rencontres particulières, le soir, ils en venaient presque toujours aux voies de fait. Des deux côtés ils se recherchaient ; les Canadiens n'étaient presque jamais les agresseurs, mais une fois la lutte engagée, ils en sortaient presque toujours à leur avantage ; à moins qu'ils ne fussent forcés de succomber sous le nombre.

Le *Coin Flambant* était devenu célèbre par les rixes, dont il était le théâtre presque toutes les nuits. Trois à quatre maisons, tenues par des personnes d'une réputation plus que douteuse sous le rapport de la morale, attiraient beaucoup de jeunes gens. Un cabaret, où l'on débitait de la liqueur d'assez bonne qualité et où l'on tenait plusieurs tables de jeux, se

trouvait juste en face d'une maison peinturée en rouge, qui lui avait fait donner le nom de *Coin Flambant* que portait le quartier. Cette auberge, d'assez modeste apparence au dehors, était souvent le théâtre de terribles orgies. C'était là que se rencontraient assez fréquemment les plus turbulents et les plus exaltés des deux partis; mais comme il avait été convenu, d'un tacite et commun accord, de regarder ce lieu comme un terrain neutre, on n'y parlait jamais politique; ce qui n'empêchait pas que sous d'autres prétextes on n'eût des querelles dont les haines de races était la cause. Une enseigne, au-dessus de la porte, portait ces mots ambitieux "*Hôtel St. Laurent.*"

Un peu plus bas, en descendant la rue St. Constant vers le Champ de mars, il y avait une maison, à deux étages, en bois; on y montait par un perron de cinq à six marches. C'était une taverne où l'on vendait sans licence de la boisson frelatée aux habitués. Cette maison était le rendez-vous de ce que la ville renfermait de plus infime dans sa population; c'était là que s'organisaient les vols, les incendies et les bris de maison qui, à cette époque, augmentaient d'une manière alarmante. Là, la nuit, on apercevait des figures que l'on ne rencontrait nulle part le jour; vers dix heures du soir, on commençait à les voir arriver une à une; quelques fois, mais rarement, deux ou trois ensemble. Quelquefois aussi on y voyait des gens des cages qui demeuraient dans le faubourg; ceux là n'y venaient pas pour y faire du mal, ou y rencontrer les malfaiteurs dont nous venons de parler; mais parce que la boisson y était vendue à meilleur marché. Les hommes de cage ou les *voyageurs* comme on les appelle, qui visitaient cette espèce de tapis franc, étaient pour la plus part des *boulés*, qui ne reconnaissaient d'autre mérite que celui de la vigueur physique et de la force brutale.

On nous pardonnera de conduire nos lecteurs dans ces lieux que l'exigence de notre récit nous oblige de visiter.

Un samedi d'été, vers neuf heures et demie, deux hommes marchaient rapidement, en remontant la grande rue du faubourg St. Laurent; rendus à la rue Lagauchetière ils tournèrent à droite. A une trentaine de pas, en arrière, suivait une autre personne qui, de temps en temps, frappait légèrement le pavé avec une canne, comme pour les avertir qu'il les suivait.

—Connaissez-vous bien la place? disait l'un de ces hommes à son compagnon.

—Parfaitement. Mais je crois qu'il est un peu trop de bonne heure, pour l'y trouver.

A mesure qu'ils avançaient les fanaux devenaient de plus en plus rares, et bientôt ils furent dans une obscurité complète. La nuit était noire et chaude, l'atmosphère lourd.

Quand ils furent arrivé à la taverne qu'ils cherchaient, ils s'arrêtèrent un instant et écoutèrent. N'entendant rien, l'un d'eux frappa un coup,

avec sa canne, sur le pavé : deux coups secs, partis des environs du *Coin-Flambant*, répondirent au signal.

—Entrons maintenant, dirent-ils, en montant avec précaution le perron qui menaçait de s'effronder sous leurs pieds.

C'était une salle assez grande ; elle occupait tout le premier étage (rez-de-chaussé) ; elle était basse ; le plafond noir de fumée, n'était pas à plus de sept pieds de hauteur. Dans le fond, en face de la porte, il y avait un comptoir. Quelques barils peinturés en jaune annonçaient en lettres rouges, qu'ils devaient contenir du rum, du whisky, du gin, bière et du cidre. Sur une tablette, au dessus de la rangée de barils, [illegible] voyait plusieurs bouteilles recouvertes d'inscriptions prétentieuses de liqueurs dont elles étaient veuves depuis longtemps.

Dans un des coins de la salle une table longue en planches de pin, entourée de bancs, servait à ceux qui voulaient manger ou boire en conversant. Il n'y avait pas de chaises ; les bancs servaient en même temps de sièges et de lits à ceux qui en avaient besoin.

Une seule chandelle de suif sur le comptoir éclairait l'appartement. Malgré la chaleur, les chassis et contrevents étaient fermés. Une épaisse atmosphère de fumée enveloppait la table de manière à plonger dans une demie obscurité trois personnes qui l'occupaient, et qui cessèrent de parler l'entrée des deux nouveaux venus.

Le propriétaire, qui dormait derrière le comptoir, sur une vieille chai empaillée, ouvrit machinalement les yeux sans se déranger ; mais quand vit que ceux qui s'avançaient vers lui, n'étaient point de la classe de ceu qui fréquentaient sa taverne, il se leva et moucha, avec ses doigts, la cha delle, dont le long lumignon attestait que cet homme dormait depuis ass longtemps.

—Bon soir, messieurs, que puis-je faire pour votre service ? leur dit-il en les regardant avec défiance.

—Nous cherchons un nommé Meunier, homme de cage ; on nous a dit que nous le trouverions ici.

—C'est ici qu'il vient généralement tous les samedis ; mais il n'est pas encore venu cette semaine.

—Pensez-vous qu'il viendra ce soir ? nous avons besoin de le voir pour des choses importantes.

—Je crois qu'il viendra, s'il est en ville. Mais il ne sera pas ici avant dix ou onze heures. Si vous désirez l'attendre, asseyez-vous ; ou plutôt, si vous aimez mieux repasser, je lui dirai de vous attendre, s'il vient.

—Merci, nous reviendrons plutôt.

—Peut-être le trouveriez-vous à l'hotel St. Laurent, il y va quelque fois ; mais rarement, parce qu'il n'y a que les richards qui vont là.

A peine furent-ils sortis, qu'une des trois personnes qui étaient assises près de la table se leva et dit tout bas : " Restez ici je vais les suivre."

—Tu perds ton temps, P'tit loup ; je connais le mince ; c'est un commis de la Banque du Peuple ; ça n'a jamais le sou ; l'autre je ne sais pas.

Celui qu'ils appelaient P'tit loup était un dangereux et audacieux voleur, nouvellement sorti de prison. Il revint bientôt auprès de ses compagnons, et leur dit qu'il les avait vus entrer à l'hotel St. Laurent.

L'auberge, dans laquelle venaient d'entrer St. Luc et DesRivières, avait une apparence tout à fait aristocratique auprès de la taverne qu'ils venaient de quitter.

—C'est mieux ici, remarqua St. Luc, nous attendrons jusque vers onze heures ; qu'allons nous faire ?

—Je vais d'abord m'informer si Meunier n'est point venu, et donner ordre de nous avertir s'il vient ; puis nous fumerons un cigare dans la salle voisine, où du moins nous aurons des chaises.

—Et du vin, si vous désirez traiter, M. DesRivières, dit un homme, en anglais, qui s'avança du milieu d'un groupe de trois à quatre personnes debout près d'une fenêtre.

DesRivières jetta un coup d'œil rapide sur St. Luc, et lui fit un signe.

St. Luc sans se préoccuper de ce qui venait d'arriver passa dans la seconde chambre, et s'assit sur un vieux sofa près d'une table, pendant que DesRivières allait parler au comptoir.

—Qu'allez-vous prendre, dit celui-ci à St. Luc, en revenant avec le garçon qui apportait des cigares.

—Je préfèrerais ne rien prendre pour le moment.

—Je l'aime autant, et mieux même ; car je crois que l'on va me chercher querelle. Ce sont tous des *L. P. S.* qui sont dans l'autre chambre. Et ce soir, nous avons autre chose à faire que de nous battre. Je serais fâché que, par rapport à moi, vous fussiez entraîné dans une difficulté, qui pourrait être sérieuse.

—Portent-ils des armes ? demanda St. Luc.

—Non ; mais ils ont des garcettes dans leurs poches, je pense.

—C'est bon, c'est bon ; ne nous en occupons pas, dit St. Luc avec la plus parfaite indifférence. S'ils viennent, nous les recevrons. En attendant ; garçon, une bouteille de champagne et deux verres !

—Pourquoi pas trois, dit celui qui avait déjà adressé la parole, en entrant dans la salle suivi de ses compagnons.

—Monsieur, je ne vous connais pas, lui dit St. Luc... garçon, deux verres ! Et il alluma tranquillement son cigare.

—Monsieur S..... ; lui dit DesRivières en se levant, est-ce que vous venez pour insulter un étranger ? Si c'est à moi que vous en voulez, remet-

tons la partie à un autre jour. Pour ce soir je vous prie de ne pas nous chercher querelle.

—Eh ! bien, paiez donc une traite.

—Si vous n'avez pas d'argent, je vais vous en prêter ; mais vous m'excuserez de ne pas boire avec vous.

—Tonnerre ! tu nous insultes, DesRivières, en nous offrant de l'argent ; tu me connais, et tu sais que j'en ai de l'argent, dit un des amis de S..... en mettant la main dans sa poche et en en retirant cinq à six piastres. Tu ne veux pas traiter ; et bien, voici ce que je propose : Nous prendrons les gants tour à tour, et celui qúi restera vainqueur le dernier fera payer la traite au parti vaincu.

—Et vous êtes sérieux ? dit St. Luc, en riant.

—Mais oui.

—Comment ; vous êtes cinq, et nous ne sommes que deux, et vous croyez que la proposition est juste.

—Eh ! bien je vous prendrai, vous. Si vous me battez, je paierai la traite ; si je vous bats, vous la paierez.

—J'accepterai, à une condition, répondit St. Luc ; c'est qu'après la traite prise, vous nous laisserez tranquilles.

—Accepté, accepté ! crièrent-ils de bonne humeur, en détachant de la cloison deux paires de gants de boxe.

—Voulez-vous me laisser prendre les gants à votre place, dit tout bas DesRivières à St. Luc en s'approchant de lui. Celui avec qui vous allez vous prendre, est un fort boxeur. C'est le Dr. J... ; je lui dois un compte pour une affaire que nous avons eue au théâtre.

—Laissez faire ; je connais passablement l'escrime et un peu la boxe, aussi, moi ; je veux voir si je n'ai pas oublié.

Quand St. Luc eut ôté son habit et relevé les manches de sa chemise, montrant ses bras nerveux et l'épaisseur de ses muscles, qui se gonflaient rigides et durs au moindre mouvement, DesRivières ne fit plus d'objection.

Les deux adversaires se placèrent au milieu de la salle, en face l'un de l'autre ; les spectateurs faisaient cercle. St. Luc, bien appuyé sur ses solides hanches, les bras repliés en avant, portant haut la tête, attendit l'attaque avec calme. Son adversaire avança le premier et fit une feinte, puis un pas en arrière. St. Luc ne bougea pas, il voulait étudier son attaque et sa manière de parer. Celui-ci avança de nouveau, fit une feinte large de la gauche, pour provoquer une parade développée ; mais St. Luc devina l'intention, para serré ; puis au moment où le Dr. allongeait un coup à fond de la droite, il riposta vivement et frappa en plein visage. Le Dr. un peu étourdi, fit deux à trois pas en arrière.

Dès ce moment St. Luc sentit que son adversaire n'était point un homme de sa force, et qu'il le tenait à sa discrétion.

Au bout de deux à trois minutes, le Dr. revint à l'attaque, fort excité. St. Luc était parfaitement calme, il resta encore sur la défensive. Le Dr. avait soin de ne plus s'exposer en attaquant ; et St. Luc le laissait s'essoufler, par un jeu habile et serré. Le Dr. n'avait pas une seule fois atteint St. Luc. Il est vrai aussi que le Dr. n'avait reçu encore que deux coup de poings ; le premier dans le visage et le second dans la poitrine.

L'excitation et l'intérêt étaient des plus vifs, mais personnes ne parlait, ni ne faisait de démonstration qui pût gêner les combattants.

Deux nouveaux arrivés se tenaient debout dans la porte.

Au bout d'une dizaine de minutes de feintes et de parades, de voltes et de contre voltes ; St. Luc voyant que le Dr. était très essouflé, crut qu'il était temps de lui donner une petite leçon. D'abord il le presse, fait deux à trois feintes rapides puis lui allonge un coup de poing sur l'œil gauche. Le Dr. retraite ; St. Luc le presse, fait une feinte, puis se découvrant à dessein, pare vivement une molle allonge de son adversaire et lui plante sur le front, un coup qui le fit caracoler, comme un homme ivre, jusqu'à la cloison, à laquelle il fut obligé de s'appuyer pour ne pas tomber.

—Assez, assez ! crièrent plusieurs voix, le Dr. est battu !

—*By G.., no !* cria le Dr. furieux, en jetant ses gants et s'avançant sur St. Luc, les poings fermés.

—*Fair play ! Fair play !* cria un des nouveaux arrivés en s'avançant vers le Dr. pour l'arrêter.

—Laissez faire, dit St. Luc, je vais lui apprendre à fausser les règles d'une lutte courtoise.

St. Luc garda ses gants, parant avec calme les coups, que son adversaire cherchait à lui porter avec ses poings nuds. Ce dernier était blême de colère, de rage et de confusion de voir que St. Luc ne se dégantait pas. Celui-ci ne frappait plus ; il faisait des feintes et rompait afin d'obliger son adversaire à s'élancer. Le Dr. pensant que St. Luc ne rompait, que parce qu'il était intimidé, crut devoir profiter d'un moment où il s'était découvert, pour se jeter vivement en avant en allongeant un coup à fond. C'était le moment qu'attendait St. Luc ; il fit une volte rapide à droite ; le Dr. perdit l'équilibre et alla tomber à plat ventre sous la table.

—Enterré ! enterré ! crièrent à la fois les deux personnes, qui arrivées les dernières et qui s'étaient tenues à l'entrée de la porte, et qui s'avancèrent alors vers DesRivières en lui tendant la main. Faites-nous donc le plaisir, lui dirent-ils, de nous présenter à votre ami.

—Volontiers. Permettez moi, M. de St. Luc, de vous présenter deux de mes amis, messieurs C. D..... et A. de S.....

A peine la présentation était-elle faite, et les poignées de main échangées entre St. Luc et ses nouvelles connaisances, que le Dr. se relevait de dessous la table. D'abord on crut qu'il se jetterait sur St. Luc, et DesRivières se

mit en avant; mais au contraire, le Dr. tendit franchement la main à son adversaire, lui demandant excuse de son emportement et lui offrant cordialement son amitié.

—Je n'ai pas d'objection dit St. Luc, qui n'avait pas perdu son sang froid un seul instant; parce que j'aime mieux faire des amis que d'avoir des ennemis, dans un pays où j'arrive.

—Eh! bien, maintenant que vous m'avez donné ce que je méritais, je vais payer la traite à la compagnie.

—C'est votre droit, dit St. Luc, en riant.

Le renfort qui était arrivé, l'issue de la lutte et son dénouement avait complètement calmé l'humeur provocatrice des L. P. S.; aussi passèrent-ils ensemble un plus agréable quart d'heure que celui que semblait leur promettre leur entrée dans l'auberge.

—Nous sommes très heureux d'avoir fait votre connaissance, M. de St. Luc, dit C. D... ; c'est un hasard si nous sommes entrés ici, mais c'est un hasard que je remercie; nous passions en calèche, nous rendant chez Privat, quand nous entendîmes du bruit dans la maison et vîmes un gros nègre qui, de la rue, regardait par la fenêtre. Nous lui demandâmes ce qu'il y avait dans la maison. Il nous répondit qne c'était son maître qui allait faire la boxe. Nous sautâmes de voiture et nous voici.

—Messieurs, voulez-vous accepter notre voiture? dit A. de S..... en s'adressant à St. Luc et à DesRivières, nous avons un souper aux huîtres et au champagne chez Privat; vous êtes les biens venus, je vous invite.

—Non, merci; dit St. Luc, en se levant et boutonnant son habit jusque sous le menton, nous avons affaire dans les environs. Il est même temps que nous partions.

—Au revoir, donc. Si vous terminez vos affaires, venez nous rejoindre nous ferons une partie de billard.

Quelques instants après, St. Luc et DesRivières entraient dans la taverne, où ils espéraient trouver l'homme qu'ils cherchaient.

Le nombre des habitués s'était augmenté d'une dizaine de personnes, à mines basses et sournoises; les uns fumant et buvant, d'autres chantant; quelques uns parlant bas, par groupes, dans les coins obscurs. St. Luc jeta un coup d'œil rapide autour de la salle enfumée, et s'avançant au comptoir demanda si celui qu'il cherchait était arrivé.

—C'est lui qui chante là bas tout seul. Vous voyez ce gros courtaud, barbe noire.

—Oui, merci; répondit St. Luc en s'avançant vers celui qu'on lui avait désigné.

—Excusez, lui dit-il; êtes-vous monsieur Meunier?

—Pas monsieur! Meunier, tout court.

—Je voudrais vous parler.

—Vous l'avez en belle ; parlez. Qu'y a-t-il pour votre service, continua-t-il, en se levant.

—N'êtes-vous pas de la paroisse St. Ours.

—Oui.

—Y a-t-il longtemps que vous en êtes parti ?

Meunier regarda St, Luc quelque temps, avec attention, avant de répondre, puis se retournant vers DesRivières, dont la physionomie ne lui était pas inconnue, il leur dit :

—Êtes-vous les deux messieurs qui êtes allés dernièrement à Sorel, chez le père Toin ?

—Oui. Nous sommes allés à St. Ours pour vous chercher. C'est le père Toin qui nous a dit que nous vous trouverions ici.

—Alors, que me voulez-vous ?

—Vous allez le savoir. Dites nous depuis combien de temps vous avez quitté la paroisse St. Ours.

—Vingt-cinq à vingt-six ans.

—Avez-vons connu un M. Alphonse Meunier, de St. Ours ?

—Le matelot, qui s'est noyé en mer ?

—C'est ce que l'on a dit du moins.

—Oui, je l'ai connu très-bien.

—Avez-vous connu sa femme ?

—Je crois bien que je l'ai connue ! C'était une bonne femme celle-là ; et belle, et généreuse, et pas fière ! Allez ; on l'aimait tous à la maison. Elle a été bien malheureuse ! C'était une sainte, celle-là !

St. Luc se détourna pour essuyer une larme, qui tremblait à sa paupière. Meunier qui avait remarqué l'émotion de celui qui l'interrogeait, lui dit :

—Mais vous l'avez donc connue que vous me faites tant de questions ?

—Non, mais j'ai des raisons de la connaître ; je la cherche, et c'est pour cela que je voulais vous voir. Vit-elle encore ?

—Pour ça, je ne puis pas dire au juste. Elle n'était pas morte l'été passé ; car je l'ai vue passer dans un beau carosse, dans la rue Notre-Dame. C'est une grande dame et riche ; mais je l'ai bien reconnue tout de même ; quoiqu'elle ne m'ait pas reconnu, elle. Je suis si changé, et il y avait si longtemps que l'on s'était vu. Depuis que le p'tit Pierriche a été emmené de cheux nous : ou plutôt depuis que nous sommes partis de St. Ours, on ne s'est plus revu. Elle avait perdu nos traces.

—Quel petit Pierriche ?

—Pierriche Meunier ; le fils à Alphonse et à elle ! qu'elle avait placé en nourrice chez nous, après que son père l'eut forcée de se remarier à M. Rivan ; un gros seigneur.

—Vous rappelez-vous bien le petit Pierriche ?

—Dame, je crois bien. Un petit grichou, pas plus haut que ça ; fin comme

un renard, et pas malin. Ah ! oui, malin ; pas pour faire du mal par exemple, mais pour faire des tours. Tiens, il me semble le voir, quand il montait à poil sur la grand grise à José.....Mais ça, ça ne vous intéresse pas ; excusez-moi je l'aimais bien le p'tit, et j'aimerais bien à le revoir. Je crois pourtant que je ne le reverrai jamais, il doit être mort depuis longtemps.

—Il n'est pas mort ; et c'est justement pour vous dire cela, afin que vous l'aidiez à retrouver sa mère, que je suis venu vous trouver.

—Il vit mon p'tit Pierriche ! vous le connaissez, monsieur, dites-moi donc où il est, que j'aille le voir. Tenez, je ne suis pas riche, mais je donnerais cinq piastres, oui, dix, pour le voir, quand ce ne serait qu'une minute.

—Vous le verrez dans quelques jours d'ici ; en attendant, voulez-vous lui rendre un service.

—Un service ! pas un ; dix. Je vous l'ai dit, je ne suis pas riche ; je n'ai pas de famille, je suis garçon ; je n'ai que ma mère et ma p'tite sœur Florence. S'il veut venir demeurer cheux nous, ça nous fera plaisir, et à ma mère itou, allez ! C'est de bon cœur que je lui offre ma maison. Tiens, quéqu'j'dis donc là ? Ma maison, mais il ne voudrait pas y demeurer, il aurait honte de moi, car voyez-vous, je suis une canaille ; je n'ai pas honte de venir ici, boire l'argent que je gagne, au lieu de la donner à ma mère et retirer Florence d'où elle est.

DesRivières, en entendant prononcer le nom de Florence, avait redoublé d'attention.

—Oui ; continua Meunier, c'est ça qui me fait damner.

—Où est-elle donc, Florence ? demanda DesRivières.

—Où elle est ? Elle est cheux ce gredin de Malo, qui tient l'hôtel St. Laurent, un peu plus haut qu'ici. Vous en d'venez ; est-ce que vous ne l'avez pas vue ; elle sert souvent à la *bar*. Une belle place pour une p'tite jeunesse, qui n'a pas encore seize ans. Et pourtant c'est de ma faute, si elle s'est engagée-là. Entendre des jurements, des blasphêmes ! voir des choses d'ivrognerie ! tenez, je m'en veux d'être venu demeurer dans ces quartiers-ci ; mais je ne connaissais pas mieux. Dieu merci, on n'y demeure pu ; j'en sommes partis depuis huit jours, et j'ai hâte que Florence aie fini son mois, pour l'emmener cheu nous.

—Pourquoi ne l'en faites vous pas sortir de suite, dit St. Luc, qui admirait dans cet homme les sentiments de souvenirs affectueux qu'il portait au petit Meunier, et la sollicitude qu'il éprouvait pour sa jeune sœur.

—C'est bien plus aisé à dire qu'à faire. Car voyez-vous ce S.... Malo, continua Meunier, en accompagnant son jurement d'un violent coup de poing sur la table, ne veut pas qu'elle quitte, avant qu'elle lui aie payé dix piastres, qu'il dit lui avoir prêtées pour s'acheter des pendants d'oreilles et

un collier. Comme si elle avait besoin de pendants d'oreilles ! Ah ! vous voyez bien qu'ils vont lui faire perdre la tête, pauvre p'tite.

—J'admire vos sentiments, ils sont d'un bon frère et d'un cœur généreux.

—Si vous lui payiez ses dix piastres, la laisserait-il partir ?

—Oui ; il me l'a encore dit ce soir.

—Eh ! bien, écoutez ; nous arrangerons cela tout à l'heure. Votre petit ami Pierriche, comme vous l'appelez, et comme vous le dites, sans vous en douter, est très riche ; il veut retrouver sa mère et c'est vous qu'il veut employer pour la chercher. Vous allez vous mettre de suite en recherches ; vous viendrez tous les matins, à neuf heures, à l'hôtel Rasco me dire ce que vous aurez pu apprendre. Si vous pensez qu'elle puisse ne pas demeurer à Montréal, vous chercherez à la campagne, à Québec, partout ; et vous me tiendrez au courant de vos découvertes, bonnes ou mauvaises ; entendez-vous ?

—Oui, monsieur.

—Et comme vous ne pouvez pas perdre votre temps pour rien, je vais vous donner un peu d'argent ; pas trop, car vous pourriez la boire et la perdre. Quand vous n'en aurez plus, venez me voir, et je vous en donnerai. Ceci n'est pas pour payer votre trouble, mais seulement vos dépenses. Quand vos recherches seront terminées vous aurez votre récompense, car, croyez-moi, votre petit Pierriche n'a pas oublié ce qu'il doit à votre mère, que j'irai voir demain, de sa part ; si vous voulez bien me dire où elle demeure maintenant.

—*Fort Tuyau* monsieur, troisième maison à droite. Mais, monsieur, vous me donnez trop d'argent là ; continua Meunier, en regardant dans le creux de sa main les trois pièces d'or, que St. Luc y avait glissées.

P'tit loup, qui avait vu les fauves reflets du métal dans la bourse de St. Luc et dans la main de Meunier, poussa du genou sous la table son compagnon de gauche ; et échangea un regard rapide avec une autre personne, qui se trouvait à l'autre bout de la table.

— Vous ferez bien de faire sortir votre sœur dès ce soir, dit DesRivières.

— J'y pense, Monsieur ; mais cet argent n'est pas à moi, reprit-il, en le faisant sauter dans le creux de sa main, qu'il tenait toujours ouverte ; je n'ai pas le droit de l'employer à autre chose qu'à chercher madame Rivan.

— Si fait, mon ami, dit St. Luc : employez le comme vous voudrez, pourvu que vous ne le dépensiez pas en boisson, inutilement ; quand vous n'en aurez plus, je vous en donnerai encore.

— Merci, bien des fois, Monsieur ; vous faites là une meilleure action que vous ne pensez peut-être. Et je vous jure que pas un sou de cet or ne sera dépensé pour de la boisson, jusqu'à ce que j'aie trouvé mame Rivan, si elle vit. Vous me croirez si vous voulez mais j'avais promis que passé ce soir, je ne mettrais pu les pieds dans c'te maudite baraque, où j'étais venu pour me rapprocher de ma p'tite Florence, et veiller sur elle d'ici, car je nose pas rester

à l'hotel St. Laurent; ç'à m'enrage. Et je veux que le Bon Dieu me punise si j'y reviens jamais, après que je l'aurai emmenée.

St. Luc se préparait à partir, quand tout à coup la porte de dehors s'ouvrit avec fracas, et un homme bondit plutôt qu'il n'entra, en hurlant et en blasphémant.

G. B.

(*A continuer.*)

ERRATUM: Page 717, ligne 22 et 25, au lieu de Rivau lisez Rivan.

CODE CIVIL DU BAS-CANADA.[1]

LÉGISLATION SUR LE MARIAGE.

(SUITE.)

X.

Nous avons vu, dans le dernier article, les qualités que doit réunir le mariage contracté à l'étranger pour être valide. Nous avons démontré que le non accomplissement de certaines conditions essentielles en fait un mariage nul, puisqu'il est toujours un mariage clandestin et qu'il peut souvent être, sur d'autres points, en opposition aux lois du domicile.

Mais il n'y a pas que les mariages contractés à l'étranger qui peuvent mériter le titre de mariages clandestins. Nous allons démontrer que certains

1 Avant d'aborder le sujet qui doit former la matière de ce troisième article, il est juste que nous faisions une remarque. Cette remarque nous est suggérée par le septième cahier du *Code Civil du Bas-Canada*, récemment livré à la publicité et qui contient quelques corrections importantes sous la date du 21 novembre 1864. L'une entr'autres faite à l'un des articles du titre du mariage, par deux des Commissaires, MM. Caron et Morin, doit être communiquée à nos lecteurs, puisqu'elle ôte presqu'entièrement à notre premier article sa vérité et sa raison d'être. Comme le sentiment qui nous a poussé à écrire ces articles n'a jamais été une animosité personnelle ou un esprit de critique quand même, mais seulement le désir de défendre les principes du droit et de la justice, c'est avec un sincère bonheur que nous voyons les Commissaires reconnaître franchement une erreur, sans doute,

mariages contractés dans le pays, au lieu du domicile, peuvent aussi être des mariages clandestins et par conséquent être entachés de nullité.

Nous avons fait voir au lecteur dans la dernière livraison, que le *Code Civil du Bas-Canada* admet comme valides certains mariages contractés à l'étranger et complètement nuls ; il nous reste maintenant à prouver que les conditions requises par le *Code* pour les mariages contractés dans le pays ne sont pas suffisantes ponr constituer un mariage valide, car ce ne sont pas celles requises par les anciennes lois françaises, telles que les a amendées notre législation provinciale.

L'une des formalités essentielles relative à la célébration du mariage est la présence d'un fonctionnaire compétent. Ce fonctionnaire compétent est, d'après les lois de l'Église et l'ancien droit français, le propre curé des parties et nul autre que lui ; ceci est élémentaire.

" Le prêtre compétent pour la célébration du mariage, dit Pothier, [1] est le curé des parties. Le curé des parties est celui du lieu où elles font leur résidence ordinaire."

Cette disposition du droit français, qui n'est que l'expression du concile de Trente, a toujours été notre loi, car elle est fondée sur des édits des rois de France, qui, étant antérieurs en date à l'érection du Conseil Supérieur de Québec, sont en force en Canada. [2]

Nous ne connaissons dans la jurisprudence canadienne qu'une seule décision contraire à cette doctrine, c'est le jugement rendu dans la cause de *Languedoc et Laviolette*, et qui a eté lors de sa prononciation si fortement critiqué par la presse et si universellement réprouvé par les membres les plus distingués du barreau. Cependant, dans cette même cause, le public a pu

involontaire, et c'est avec un véritable plaisir que nous publions ici cette correction, dont nous leur laissons tout le mérite.

L'art. 11 *a* du Chapitre Premier (Tit. V) se lisait comme suit : " Les autres empêchements, admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité au dégré de cousins germains *et autres dégrés*, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses églises et sociétés religieuses."

Les Commissaires suggèrent que l'on substitue les mots " *et d'autres causes*," au lieu des mots " *et autres dégrés*," de manière que dorénavant l'art. 11 *a* devra se se lire comme suit :

" Les autres empêchements, admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité au dégré de cousins germains *et d'autres causes*, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses églises et sociétés religieuses."

L'article tel que corrigé contient donc implicitement les empêchements de mariage admis par l'Eglise Catholique et non proclamés explicitement par le *Code*, comme ordres sacrés, rapt, alliance spirituelle. Si nous comprenons bien la portée de la correction faite par les Commissaires, tous ces divers empêchements continueront d'être des causes de nullité absolue pour les mariages des Catholiques en Bas-Canada. De cette façon la loi du pays est exprimée assez correctement, sinon assez clairement. (*Note de l'auteur.*)

1 Mariage, n° 355.

2 Édit d'Henri IV, de 1606.—Décl. de Louis XIII. de 1639, etc.

voir l'un de nos magistrats les plus éminents rappeler à tous les vrais principes du droit que tous semblaient avoir oubliés. M. le Juge Aylwin s'exprima de cette manière :

" Comment cette cause doit-elle être décidée sous la loi du Bas-Canada ? " Les appelants étaient tenus de célébrer leur mariage devant leur propre " curé. Sous l'ancien droit français on trouve une foule de cas où les Cours " ont prononcé la nullité absolue de mariages célébrés devant un autre que le " curé des époux." [1]

Il est digne de remarque que le seul juge protestant qui se trouvât alors sur le banc judiciaire, ait seul exprimé la doctrine catholique, tandis que ses collègues catholiques se prononçaient dans un sens contraire. A cause de cette circonstance et de la haute réputation de ce magistrat, cette opinion doit être considérée comme ayant une très-grande autorité.

Si, à cette disposition de nos lois, on ajoute la reconnaissance légale de la religion catholique en Bas-Canada, il semblera assez certain que les Canadiens professant la religion catholique sont par la loi de leur pays tenus de célébrer leur mariage devant leur propre curé. Ce n'est pas là cependant la doctrine contenue dans le *Code Civil du Bas-Canada.* Voici ce qu'il dit :

" Art. 13. Le mariage doit être célébré publiquement, devant un fonctionnaire compétent reconnu par la loi.

" Art. 14*a*. Sont compétents à célébrer les mariages tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder régistres de l'état civil.

" Cependant aucun des fonctionnaires ainsi autorisés ne peut être contraint à célébrer un mariage contre lequel il existe quelque empêchement, d'après les doctrines et croyances de sa religion, et la discipline de l'Église à laquelle il appartient." [2]

Nous disons que ces articles sont erronés, qu'ils ne contiennent pas la loi du Bas-Canada sur ce sujet, et qu'aucun statut, aucune législation ne dispense les catholiques de se marier devant leur propre curé. Leur mariage n'est valide, même aux yeux du pouvoir civil, qu'en autant qu'il est célébré devant ce fonctionnaire. Cette loi naturellement n'oblige pas les protestants à qui une plus grande latitude est accordée, conformément à leurs usages religieux.

Il nous semble que certains points de la législation sur le mariage en Bas-Canada peuvent soutenir une comparaison très-exacte avec quelques-unes des dispositions du droit des fabriques. Il y a entre ces parties de notre législation, qui dépendent toutes deux de la reconnaissance légale de la religion

1 Décisions des Tribunaux, t. 8, p. 262.

2 Code Civil du Bas-Canada, Liv. I, Tit. V., ch. II.

catholique, des points de ressemblance très-frappants qui doivent aider à faire saisir la nature et la portée de nos lois sur le mariage.

Dans un pays où tous les cultes sont admis, où il n'y a pas de religion d'état et où toutes les croyances sont protégées avec un soin et une prudence extrêmes, la loi a dû donner à chacune le droit et la puissance de pourvoir à son existence et de protéger ses ministres. Ainsi, en Bas-Canada, les droits du clergé catholique sont reconnus par les traités et par la jurisprudence ; nos curés ont droit de réclamer devant nos tribunaux *les dûs et droits accoutumés* qu'ils recevaient avant la conquête ; leurs paroissiens sont tenus par la loi de leur payer les dîmes des fruits de la terre et de supporter les frais de construction et de réparation des édifices sacrés. Mais les protestants, bien justement sans doute, sont exempts de ces charges, et il suffit qu'un catholique fasse connaître à son curé son changement de religion pour ne plus être tenu de supporter les frais d'un culte qui n'est plus le sien. [1] Mais tout catholique est tenu de payer sa part des dépenses utiles ou nécessaires au culte extérieur de sa religion. La loi veut tellement protéger les ministres religieux qu'elle s'est quelquefois en leur faveur éloigné un peu de sa rigueur, de sa prudence et de sa lenteur ordinaires : dans bien des cas une procédure spéciale et sommaire permet aux fabriques de recouvrer promptement ce qui leur est dû ou ce qui leur est nécessaire dans l'administration des biens ecclésiastiques. Mais toutes ces lois n'obligent que les catholiques, et les protestants peuvent sans partage affecter leur superflu ou les œuvres de leur générosité à la religion de leur choix.

Il en est de même de certaines lois sur le mariage. De ces lois que nous tenons de la France, les unes obligent tous ceux qui habitent le Bas-Canada, soit catholiques, soit protestants ; d'autres, par une tolérance conforme aux principes de la saine politique, ne lient que les catholiques. Parmi ces dernières lois sont celles qui requièrent la présence au mariage du propre curé des parties. Cette obligation, tradition de la patrie de nos pères et expression de nos lois religieuses, existe dans toute sa vigueur en Bas-Canada, et lie autant les catholiques en ce pays qu'elle liait anciennement les Français en France. Les protestants, qui ont leur culte, leurs cérémonies et leurs ministres, ne peuvent évidemment être tenus à des dispositions qui blesseraient leurs usages religieux. Aussi un statut provincial [2] a pourvu à cette légitime exigence d'une partie de nos nationaux, en permettant aux ministres dissidents de marier et de tenir régistres de mariages. Mais cette loi nouvelle n'abroge pas l'ancienne loi française qui, suivant l'opinion des meilleurs jurisconsultes, continue toujours à exister. Tout l'effet de cette loi est d'exempter les protestants de l'obligation de se marier devant le curé catholique de leur domicile, et de leur permettre de contracter un mariage valide

1 Jurist. t. V, 27.—Robertson's Digest, p. 404.

2 35 Geo. III, S. R. B. C., Cap. XX.

devant leur prêtre ou leur ministre. Mais les catholiques restent obligés par l'ancienne loi française ; ils sont tenus de se marier devant leur propre curé, qui est le seul fonctionnaire compétent à recevoir leur consentement. De même que les protestants ne sont pas tenus aux dîmes, de même ils ne sont pas obligés de célébrer leur mariage devant un prêtre catholique. Mais d'un autre côté, et cette seconde comparaison est aussi rigoureusement exacte que la première, de même que les catholiques sont tenus de payer les dîmes à leurs prêtres, de même ils sont tenus de se marier devant leurs propres curés. Telles sont nos lois touchant ce sujet et telle est la manière dont la jurisprudence en a toujours compris l'opération dans la pratique. On a toujours regardé le propre curé comme la seule personne compétente à recevoir le consentement des parties. Il a toujours été en possession du droit incontesté et incontestable de marier les personnes vivant sous sa juridiction. On a toujours regardé comme nuls et criminels, les mariages contractés devant tout autre fonctionnaire ; et les individus à qui il restait encore quelque respect humain et quelque crainte de Dieu se sont toujours hâtés de célébrer devant leur propre curé une union antérieurement solennisée hors de sa présence et qui n'était pas un mariage.

Quelle est cependant la doctrine contenue dans le *Code Civil du Bas-Canada ?* On vient de la voir dans les articles reproduits plus haut. Ces articles, sans faire acception des différentes religions qui existent en Bas-Canada, déclarent qu'il n'y a que le fonctionnaire proclamé par le *Code* qui ait autorité pour célébrer validement les mariages. Mais quel est ce fonctionnaire ? Ce sont tous les prêtres, tous les ministres, toutes les personnes autorisées par la loi à tenir régistres de l'état civil. Le *Code* ne distingue pas les différentes religions ou dénominations religieuses qui existent en Bas-Canada ; et par conséquent le catholique pourra se marier devant le ministre protestant et contracter devant ce fonctionnaire un mariage valide aux yeux de la loi civile.

Ce ne serait pas dépasser les limites de la justice que de dire que les Commissaires considèrent ici le mariage à un point de vue purement civil et en éloignent complètement l'idée religieuse et le caractère de sacrement que les catholiques avec beaucoup de protestants bien pensants lui attachent. Le pouvoir de tenir des régistres de l'état civil des personnes est donné à ceux que la loi croit le plus en état par leur position de constater sûrement les naissances, les mariages et les décès. Ces régistres sont faits afin de pourvoir à la sûreté des familles, en établissant d'une manière incontestable la filiation des enfants et la mort des personnes. Ils forment une preuve facile et authentique qui tend à simplifier les relations sociales. Mais, dire que par cela seul qu'une personne est autorisée à tenir des régistres de l'état civil, elle a le droit d'unir les individus par le lien le plus fort qui existe, et de renouveler dans les temps présents l'acte solennel que Dieu autrefois voulut

lui-même bénir entre les premiers du genre humain ; c'est placer le mariage sur des bases qui ont toujours été inconnues dans ce pays, c'est, en un mot, faire de l'union matrimoniale un mariage civil ; car par là l'on donne le pouvoir de célébrer les mariages à certaines personnes qui n'ont certainement aucune qualité pour administrer les sacrements en général et celui du mariage en particulier. De plus à ceux qui ont qualité d'administrer les sacrements, le *Code* ne donne pas le pouvoir de recevoir en mariage le consentement des parties contractantes, parce que, revêtus d'une puissance qui ne peut venir que de Dieu, ils ont déjà reçu le même pouvoir de l'autorité ecclésiastique ; mais simplement parce que la loi leur donne le droit de tenir régistres de l'état civil. On les considère ici purement comme fonctionnaires civils ; on fait une abstraction complète du caractère religieux du prêtre ; on éloigne entièrement l'idée de sacrement que l'Église attache au mariage ; on le considère uniquement comme un contrat civil, qui a sans doute une importance, mais dont la principale est de modifier l'état civil des personnes.

Telle n'est pas notre loi, telle n'est pas l'idée qu'on se forme du mariage et de la capacité civile du prêtre lorsqu'on lit les sages dispositions du droit français. Suivant celles-ci le mariage est nul quand il n'est pas contracté devant le propre curé des parties. Pourquoi cette sévérité ? pourquoi la loi civile donne-t-elle à ce seul personnage le pouvoir d'unir en mariage ? Sans doute, parce que lui seul est en état par sa position de savoir et de connaître si les personnes qui veulent se marier sont capables ou dignes de recevoir le sacrement. On vient de voir comment le *Code* éloigne cette pensée religieuse, si convenable dans un acte aussi important, et tend à réduire le sacrement que St. Paul appelle grand, à la condition des contrats ordinaires. Comment les Commissaires ont-ils pu oublier que le mariage ne peut conserver son caractère de sainteté et de grandeur, et rester au-dessus du niveau de l'acte qu'accomplit la brute, poussée par ses instincts matériels, qu'en lui gardant le caractère religieux que Jésus-Christ lui-même lui donna lorsqu'il tira le monde de la barbarie ? Aussi l'Apôtre dit-il : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia.* [1] Ce n'est qu'en étant conforme aux lois de Dieu et aux lois de l'Église que le mariage peut mériter le respect de la société, sauvegarder les mœurs et être digne de la grandeur humaine.

Les rédacteurs du *Code* ont donc encore commis sur ce point, une grande faute, car les pouvoirs que la législature canadienne leur a donnés se bornent à leur permettre de rédiger les lois du pays et ne les autorise pas à nous en donner de nouvelles. Or le mariage civil n'a jamais existé dans ce pays, et on a toujours attaché à cet acte un caractère religieux.

1 Ephs. c. V, v. 32.

XI.

Du reste si nous avons été péniblement affectés de voir une pareille doctrine signée de deux noms catholiques, nous n'avons pas été surpris de la voir adopter par le troisième Commissaire, M. le juge Day. Ce magistrat a déjà développé les mêmes idées sur le banc judiciaire en commentant le jugement rendu dans une cause célèbre, qui a fait du bruit dans le temps, mais dont l'opinion publique n'a peut-être pas alors saisi toute la déplorable portée. [1]

Voici les paroles que M. le juge Day a prononcées à cette époque :

" As to the ground contended for by the Plaintiffs, that these parties " should have been married by the *curé* of their parish, and that no marriage " otherwise celebrated could produce any civil effect, it is undoubted that " such was formerly the law of France ; but it is equally undoubted that " that law was based on a union of civil and ecclesiastical rule, which was " peculiar to France, and which never has obtained in this country. Here " there is an absolute freedom, as regards thought and form of religion. " There is nothing to prevent a Protestant getting married by a Romish " Church, and *vice versa.* The acts of Parliament moreover authorizing all " sects to marry, are in no way restrictive as to the peculiar religion of " parties." [2]

S'il est étonnant que tant d'erreurs puissent se trouver contenues dans un aussi petit nombre de lignes, il est encore plus regrettable que de telles erreurs aient été proclamées avec l'autorité que l'on accorde à toute parole qui sort de la bouche de la magistrature. Il suffit d'avoir une connaissance assez élémentaire de l'histoire politique de la France pour savoir qu'il n'y a jamais eu dans ce pays absorption l'un par l'autre du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Quant aux autres erreurs elles sont clairement signalées dans les lignes suivantes que nous empruntons à un auteur canadien contemporain : [3]

" M. le juge Day, dit-il, voit une loi politico-religieuse particulière à la France et qui n'a jamais existé en Canada. Mais un tel système de lois n'était-il pas plus particulier à l'Angleterre qu'à la France ?... Et n'a-t-elle pas manifesté par l'acte de Québec même la volonté de la soutenir en Canada ? Le Roi ne s'y réserve-t-il pas la suprématie religieuse ?

" Le but des lois touchant les régistres a-t-il été effectivement de permettre aux curés de marier les protestants, ou *vice versa ?* Assurément que non,

1 Languedoc et Laviolette.

2 L. C. Jurist, t. I, p. 242.

3 M. Bibaud, Commentaires, t. II, p. 397.

car avec un tel esprit comment pourrait-on constater le nombre respectif des communiants de chaque religion : ne s'en suivrait-il pas une confusion que l'Etat ne peut désirer ? Et si M. le juge Day a mal déduit l'esprit de la loi, il a erré davantage en attribuant à la loi un langage exprès, car telle permission n'a jamais été formulée. L'honorable juge doit savoir en outre que *consuetudo legem imitatur et pro lege custoditur*, et que, selon le jurisconsulte Paulus, *Mores sunt tacitus consensus populi longa consuetudine inveteratus*. Quand donc nos curés consentiront à marier deux protestants et que nos citoyens profiteront de la complaisance plus empressée des ministres sectaires, alors, mais alors seulement, l'honorable juge pourra tirer de pareilles inductions de ce que les statuts ne contiennent pas de défense expresse. Mais de telles suppositions sont je l'avoue plus regrettables dans la bouche des avocats de Laviolette et d'un des juges canadiens que dans celle de M. le juge Day. C'est gratuitement qu'ils ont affirmé que les lois contre la clandestinité des mariages sont des lois politiques, puisqu'elles sont fondées sur la doctrine du concile général de Trente Ils ne se rejettent point sur la politique quand il s'agit d'empêcher de marier les mineurs ; [1] ils le feraient pourtant à bon droit.....Mais nous revenons sur l'avancé de M. le juge Day que les lois de l'ancienne monarchie française en fait de mariage n'ont jamais été en vigueur ici, et nous argumentons comme suit : Le statut de 1849 supprime les oppositions aux mariages, et le jugement de la Cour du Banc de la Reine dans la cause de Larocque *vs* Michon veut qu'on tienne la main à la publication des bans. Cela ne prouve-t-il pas contre M. le juge Day que ces lois sont en force ?... On abolit les oppositions aux mariages ; or cela ne peut se faire sans que l'on confirme de cela seul toute la législation sur la même matière : *cum pars detrahitur, exceptio firmat regulam.*"

M. le juge Caron en commentant le jugement dans la même cause exprima une opinion analogue à celle de M. le juge Day : il déclara que l'absence du curé ne rend pas le mariage radicalement nul. [2] Ces Messieurs qui forment la majorité des rédacteurs du *Code* ont été conséquens avec eux-mêmes et ont apporté dans cette œuvre importante des opinions conçues antérieurement. Les art. 13 et 14*a*, que nous avons rapportés plus haut ne sont que l'expression des paroles que nous venons de citer. Ces articles disent bien clairement qne la présence du propre curé n'est pas essentielle au mariage, et que toute personne autorisée à tenir régistres de l'état civil peut marier ; la seule fonction nécessaire que l'on attribue au propre curé, pour ce qui regarde les mariages, est la publication des bans qui doit être faite par le curé du lieu où les parties ont leur domicile depuis au moins six mois. Il

1 Larocque et Michon.

2 Décisions des Tribunaux, t. 8, p. 265.

parait que par cette disposition les Commissaires ont voulu prévenir les mariages clandestins; mais, comme nous le verrons bientôt, ils n'ont empêché, plus ou moins efficacement, que les mariages secrets. Car rien dans les articles du *Code* ne dit que le seul fonctionnaire qui a droit de faire les publications de bans, seul aussi ait le droit de recevoir en mariage le consentement des parties contractantes. Au contraire, les articles 13 et 14*a* donnent ce pouvoir à toutes les personnes tenant régistres de l'état civil; et, du reste, nous avons surabondamment prouvé dans notre second article l'impossibilité d'une déduction tirée de la publication des bans en faveur de la présence nécessaire du propre curé.

Il parait du reste que les Commissaires ont cru que leur législation pourrait être trouvée étrange par quelques personnes trop attachées aux traditions religieuses et nationales du peuple canadien. La pensée qui les a animés dans la rédaction des art. 13 et 14*a*, est exprimée et developpée assez longuement dans leur Rapport au Gouverneur qui précède le texte du *Code.*[1] Voici ce qu'ils disent:

" L'article 13 ordonne deux choses: 1° Que le mariage soit célébré publiquement; 2° Qu'il le soit devant un fonctionnaire compétent reconnu par la loi. La publicité exigée par la première partie de l'article est dans le but d'empêcher la clandestinité des mariages, condamnée avec raison par tous les systèmes de lois; un acte aussi important et qui intéresse bien d'autres que les parties elle-mêmes, ne doit pas être tenu secret; or, le meilleur moyen d'empêcher qu'il ne le soit, est de rendre obligatoire la publicité de la célébration.

" Le mot *publiquement* a une certaine élasticité, qui l'a fait préférer à tout autre; étant susceptible d'une extension plus ou moins grande, il a été employé afin qu'il pût se prêter à l'interprétation que les diverses églises et congrégations religieuses, dans la province, ont besoin de lui donner d'après leurs coutumes et usages, et les règles qui leur sont particulières, auxquelles l'on ne désire aucunement innover. Tout ce qu'on a voulu, c'est d'empêcher les mariages clandestins.

" Ainsi seront réputés faits *publiquement*, ceux qui l'auront été, d'une manière ouverte, et dans le lieu où ils se célèbrent ordinairement, d'après les usages de l'église à laquelle les parties appartiennent.

" Cependant l'un des Commissaires (le juge Day) craint que le mot *publiquement* ne soit interprété comme exigeant que la célébration se fasse en face de l'Église, comme elle se faisait en France: et pour cette raison, exposée dans le rapport spécial dont il a été déjà fait mention, il n'a pas accordé son concours à la rédaction du présent article qui est proposé par les deux autres Commissaires seulement.

" Quant à la seconde partie de l'article elle se réfère au suivant (14*a*)

1 Liv. I. Second Rapport, p. XLIV.

qui détermine quelles personnes sont compétentes à célébrer les mariages. En France, avant le Code, il n'y avait que les curés et les prêtres par eux autorisés, qui eussent le droit de célébrer les mariages dans leurs paroisses respectives. Le Code Napoléon a *civilisé* cette célébration qu'il a confiée à un fonctionnaire purement civil. Nos statuts provinciaux ont chargé de ce devoir les ministres du culte des différentes dénominations religieuses, lesquels sont officiers civils pour ces fins."

On voit en lisant ces lignes que les Commissssaires ont complètement confondu l'idée du mariage clandestin avec celle du mariage secret. Malgré toute l'élasticité complaisante du mot *publiquement*, ce mot ne peut vouloir dire *en face de l'Église*, et cependant telle est la disposition du droit français qu'il aurait fallu exprimer dans le code du Bas-Canada. D'un autre côté la publicité d'un mariage n'empêche pas toujours sa clandestinité, puisque tout mariage non contracté devant le propre curé est mariage clandestin ; ce qui fait que des mariages clandestins peuvent être très publics tout en restant nuls. En outre, des mariages contractés secrètement et tenus secrets pendant de longues années, peuvent ne pas être clandestins et être parfaitemeut valides, si du reste ils possèdent les qualités demandées. Car s'ils ont été contractés devant le propre curé, ils ont toute la publicité essentielle requise par la loi. Les Commissaires n'ont pas saisi le sens du droit français en exigeant seulement que le mariage fut célébré publiquement ; car il n'est pas suffisant pour la validité d'un mariage qu'il soit célébré publiquement, et de plus il n'est pas essentiel à sa validité qu'il soit célébré publiquement. Certains mariages secrets sont valides, et certains mariages publics sont nuls.

Les Commissaires disent qu'ils ont voulu prévenir les mariages clandestins; nous craignons bien qu'ils n'aient prohibé que les mariages secrets. Pour empêcher réellement la clandestinité des mariages, il leur aurait fallu dire.

" Le mariage sera célébré en face de l'Eglise et devant le propre curé des parties."

Cette disposition, qni n'est du reste que l'expression de ce qui se fait comme de ce qui se doit faire, ne se serait appliqué qu'aux catholiques du Bas-Canada. L'on aurait fait une loi exceptionnelle en faveur des protestants, de quelque dénomination religieuse qu'ils fussent ; une loi qui leur aurait accordé la liberté de se marier suivant leurs usages religieux. De cette façon la loi française et la loi catholique, qui exigent la présence du propre curé au mariage, auraient été respectées, et la liberté des cultes admise en ce pays n'aurait par été blessée. Chacun aurait été satisfait, les susceptibilités religieuses ou nationales d'aucune classe de la population n'auraient été froissées, et les Commissaires auraient pu se féliciter d'avoir exprimé avec une exactitude scrupuleuse le sens et la lettre du droit du leur pays.

C'est ainsi que nous avons toujours compris la législation touchant les mariages clandestins; et assurément le statut 35 Geo. III [1] ne peut avoir l'effet de modifier cette législation quant aux canadiens catholiques : parce que la religion catholique a une existence légale en ce pays, et parce que l'acte 35 Geo. III, loin d'abroger cette partie du droit français sur le mariage et de changer le fonctionnaire compétent à le célébrer, la confirme au contraire. Car un amendement fait à telle partie d'une législation constitue une confirmation tacite mais réelle de toutes les autres parties de cette législation qui n'ont pas été amendées. [2] Or l'acte 35 Geo. III ne fait que conférer à certains ministres dissidents le pouvoir de célébrer validement les mariages, pouvoir que leur refuserait le droit français. La liberté des cultes étant admise en Canada, cette disposition devenait nécessaire et était logique. Mais n'étendons pas plus qu'il n'est juste et rationel cette loi, qui n'est après tout qu'une exception en faveur des protestants, conforme aux idées de tolérance et à l'esprit du droit public anglais, exception qui confirme l'existence dss autres parties de la législation française sur le mariage. Ne lui donnons pas une signification et une portée telles que ceux qui, avant sa passation, étaient tenus de célébrer leurs mariages devant leur propre curé, c'est-à-dire, les canadiens catholiques, soient déchargés de cette obligation. Ce serait attribuer à cette loi un sens contraire aux règles d'interprétation les plus élémentaires. Car si ce statut avait voulu modifier, au point qu'on le prétend, notre législation matrimoniale, abolir ses conditions rigoureuses et détruire ses exigences sévères, il aurait fallu une mention expresse d'abrogation. Car une loi positive actuellement en vigueur ne peut être abrogée que par une autre loi positive. Or, nous défions qui que ce soit de trouver dans la loi que nous avons citée, dans un statut ou dans un acte public quelconque, une disposition qui déclare que les Canadiens catholiques ne seront plus tenus de célébrer leur mariage devant leur propre curé.

Telle a toujours été, du reste, l'opinion des hommes de loi et de la magistrature dans ce pays, à une exception près. Aussi aimons-nous à rappeler ici les paroles si vraies que M. le juge Aylwin prononçait en exprimant son opinion sur la question de droit soulevée dans la cause de Languedoc et Laviolette. [3]

XII.

C'est lorsque nous nous faisons toutes ces réflexions et que nous pesons en nous-mêmes la force des raisons que l'on vient de voir, qu'il nous est im-

1 Statuts Refondus, B. C., c. XX, p. 136.

2 *Cum pars detrahitur, exceptio firmat regulam.*

3 *Vide supra, p.* 733.

possible de comprendre la conduite des Commissaires et surtout celle de M. le juge Day. Cet honorable monsieur, rempli d'une opinion encore plus extrême que celle de ses collègues, n'a pu concourir dans les articles 13 et 14*a* quelque larges et quelque vagues qu'ils soient. Il a fait connaître dans un rapport spécial son avis sur les solennités qui doivent suivant lui accompagner la célébration des mariages :

" L'art. 13 exige, dit-il, que le mariage soit toujours célébré *publiquement*, et cette expression, suivant les commentateurs, signifie que le mariage doit se faire *en face de l'Église*. Je ne puis admettre une rédaction qui prêterait à une semblable interprétation de l'article dont il s'agit, de manière à établir une règle contraire à l'usage constant et reconnu de toutes les dénominations protestantes, à l'exception de l'Église d'Angleterre.

" A cette exception près, les mariages, chez les protestants, sont rarement célébrés dans leurs églises. Je pense que l'article devrait être omis ou modifié de manière à ne requérir que la présence de témoins." [1]

Il est évident que ce Commissaire envisage le mariage à un point de vue purement civil et qu'il en détache tout caractère religieux. Il consentirait volontiers à en faire un contrat ordinaire, en ne le soumettant qu'aux formalités d'un acte de vente ou d'un bail à cheptel. Il faut avouer que sa tolérance est excessive, puisqu'il donne à une loi tacite des effets qu'on oserait à peine supposer à une loi expresse. M. le juge Day se ressent évidemment d'une éducation étrangère aux mœurs, aux croyances et aux lois du Bas-Canada ; et il nous paraît assez disposé à nous donner sur le mariage la déplorable législation qui fait une des hontes des sectes protestantes et un des malheurs de l'Angleterre. [2] Dans la législation qu'il propose, nous ne reconnaissons

1 Code Civil du Bas-Canada, Liv. I, p. CVI.

2 ....." En Angleterre, dit Auguste Carlier (*Le mariage aux Etats-Unis*, p. 71), il suffit que la cohabitation ait eu lieu pour rendre les juges fort indulgents et pour valider le mariage imparfait. C'est probablement en se rattachant à cette pensée que la Cour du Banc de la Reine, la juridiction la plus élevée en Angleterre, a décidé, en 1855, qu'un ministre protestant pouvait célébrer lui-même son mariage ; et partant de cette base, elle en a validé un fait dans ces mêmes conditions."

On lit dans le " *Chicago Tribune* " du 3 Janv. 1857 le fait suivant :

" La congrégation de l'église presbytérienne de Cumberland à Louisville, fut singulièrement mise en émoi il y a quelques jours. Pendant le service du soir le révérend Newman, pasteur de cette congrégation, après le sermon par lui fait à ses ouailles, descendit de la chaire et se dirigea vers une jeune personne de l'auditoire, avec laquelle son mariage était convenu. Séance tenante, il remplit lui-même les formalités usuelles de célébration et il se trouva bien et dûment marié."

Nous disons que des faits de ce genre, reconnus et maintenus par les autorités des sectes auxquelles appartenaient ces individus, sont des hontes pour ces sectes protestantes. En effet avec de telles formalités où sont les garanties d'indépendance de la femme ? qu'est-ce qui constatera la libre volonté d'une des parties ?

Voici maintenant des faits qui sont des malheurs pour l'Angleterre.

On a établi en Angleterre, en 1857, une cour de divorce, séparée des autres cours. L'on a simplifié la procédure devant ce tribunal de manière à le rendre accessible à toutes les fortunes " Cette réforme une fois à l'œuvre, dit Carlier (id. p. 59) a ré-

pas la science, la sagesse et le jugement d'un homme qui, quoiqu'égaré par de fausses idées, ne doit pas perdre de vue des principes communs à toutes les religions chrétiennes qui ont conservé une teinte de logique, et à toutes les législations dont les auteurs comprennent le bonheur des peuples et le respect des mœurs. Le mariage civil est contraire à l'esprit chrétien et ne saurait logiquement être avoué par une nation qui reconnait la Révélation. Cette vérité est si rationnelle que, même chez les peuples dont les lois n'admettent que le mariage civil, les individus, plus sages et meilleurs que les lois qui les gouvernent, font accompagner ou suivre presqu'invariablement d'une cérémonie religieuse quelconque la formalité légale exigée par la législation civile. En France, les mariés en sortant de la mairie, se rendent à l'église pour faire bénir leur union par le curé. Et voici ce qu'un auteur américain [1] nous dit se passer aux Etats-Unis : " In the United States marriage is, by law, only a civil contract ; magistrates, equally with clergymen, have a right to solemnize it ; but it is the prevailing practice of the country to have it performed by a clergyman, and attended with religious ceremonies."

XIII.

Revenons aux articles du *Code*. L'art. 13 qui dit : " Le mariage doit être célébré *publiquement* devant un fonctionnaire compétent reconnu par la loi," n'est donc pas suffisant. Pour le futile prétexte de laconisme, comme les Commissaires nous le disent eux-mêmes dans leur Rapport, et dans l'intention de réunir sous un seul article, les lois touchant la célébration du mariage propres aux catholiques et aux protestants de toutes les dénominations religieuses possibles, ils ont exprimé une loi qui n'est celle ni des protestants, ni des catholiques. Comme nous l'avons amplement prouvé, le canadien catholique doit célébrer son mariage devant son propre curé ; l'anglican est tenu de le solenniser en face de son église, et la plupart des autres dénominations protestantes ont la liberté de le célébrer soit dans leurs temples, soit à leurs résidences particulières. Ce sont des législations aussi contradictoires et également en force en ce pays pour les divers religionnaires, que les Commissaires ont voulu réunir et exprimer au moyen du mot *publiquement*, ainsi qu'ils nous le disent. Malgré toute la complaisance de ce mot que les Com-

vélé une des plaies de la société anglaise : en effet, la statistique a établi que, depuis le fonctionnement de la nouvelle jurisdiction, le nombre des demandes de divorce, s'est multiplié au delà de toute prévisision, à ce point que la cour ne peut suffire depuis près de trois ans à l'expédition des affaires."—(*Note de l'auteur.*)

1 New American Cyclopœdia, V° *Marriage*, t. XI, p. 208.

missaires trouvent élastique, il est certain qu'il ne pourra jamais étendre l'ampleur de son sens et de sa signification au point de contenir les lois si différentes que nous venons de signaler. L'article tel que rédigé par les Commissaires ne satisfera ni les catholiques, ni les protestants. Nous réclamons au nom de nos compatriotes catholiques contre une loi qui n'est pas la nôtre ; les protestants ne tarderont pas à protester contre une législation qui blesse leurs usages religieux, et M. le juge Day même a déjà pris avant nous l'initiative de la réclamation au nom de ses coréligionnaires. De sorte que les Commissaires, malgré toute leur bonne volonté de rédaction claire et grâce à leur désir de laconisme, froissent les sentiments des catholiques, ne satisfont pas les exigences légitimes des protestants, et sacrifient à leur esprit d'innovation le droit de leur pays.

Il aurait donc fallu plusieurs articles pour exprimer plusieurs dispositions essentiellement divergentes entre elles.

L'art. 14 *a* dit dans sa première partie que tous les prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir régistres de l'état civil sont compétents à célébrer les mariages. C'est vrai jusqu'à un certain point ; mais ce n'est pas toute la vérité, ni toute la loi. Car si ces fonctionnaires divers sont compétents à célébrer certains mariages, tous ne sont pas également compétents à célébrer indistinctement tous les mariages. Il aurait fallu dire, pour exprimer correctement la loi, que les curés et prêtres catholiques sont seuls compétents à célébrer les mariages des personnes catholiques de leurs paroisses, et exprimer ensuite quels sont les ministres protestants des différentes dénominations religieuses qui ont le pouvoir de remplir à l'égard de leurs différents coreligionnaires les mêmes fonctions. Ceci ressort de tout ce que nous avons dit plus haut. De plus, cet article fait apparaître clairement l'intention des rédacteurs du *Code* de donner au mariage un caractère uniquement civil pour condition légale de sa validité. C'est la pensée qu'on a vu développée plus haut.

Nous avons signalé, dans une note en tête de cet article, la correction faite par les Commissaires à l'art. 11 *a*. Cette correction produit entre cet article tel que modifié et l'art. 14 *a* une contradiction directe qui n'a pas sans doute été prévue par les rédacteurs du *Code*, lorsqu'ils se sont décidés à changer d'une manière aussi essentielle leur législation sur le mariage, mais qu'il nous sera facile de faire ressortir.

La seconde partie de l'art. 14 *a* dit : " Cependant aucun des fonctionnaires ainsi autorisés ne peut être contraint à célébrer un mariage contre lequel il existe quelqu'empêchement, d'après les doctrines et croyances de sa religion, et la discipline de l'église à laquelle il appartient."

Comme l'on voit, l'article est négatif. Si on en change la tournure de manière à la rendre affirmative, sans en modifier le sens, on aura la disposition suivante : " Chacun des fonctionnaires ainsi autorisés peut célébrer, un

mariage contre lequel il existe des empêchements suivant les doctrines et croyances de sa religion et la discipline de l'église à laquelle il appartient." Il est évident que le sens de ce second article est absolument le même que le sens de l'article du *Code*; la portée ou l'effet pratique de l'un n'est pas plus considérable ni plus étendu que la portée ou l'effet pratique de l'autre; car nous n'avons fait que retrancher deux négations qui valent une affirmation.

De plus, l'expression employée par le *Code* implique évidemment la liberté du fonctionnaire qu'on ne peut contraindre; le *Code* met sa liberté et son pouvoir à l'abri de la violence et de la coërcition morales ou physiques: il les protège toutes deux de manière que les ministres scrupuleux et les prêtres à conscience timorée, à principes sévères, puissent continuer à observer leurs devoirs. Mais de ce que le *Code* protège la liberté de ses fonctionnaires, il ne s'ensuit pas qu'il la détruise ou qu'il l'anéantisse; cette liberté continue à exister sous la protection de la loi. Il ne s'ensuit pas non plus que le pouvoir dont l'exercice exige cette liberté soit supprimée; au contraire ces deux qualités continuent à exister chez le fonctionnaire déclaré par la loi; il a le pouvoir et il a la liberté. Le résultat d'une liberté concédée et protégée par une loi, c'est de donner un effet légal à tout ce que fait l'individu nanti de cette liberté, pourvu que ce soit conforme aux dispositions de cette même loi qui donne à tels actes puissance d'exister. Si cette liberté est accordée à certaines personnes munies de certains pouvoirs, il s'ensuit que ces personnes ont le libre exercice de leurs pouvoirs, c'est-à-dire, que d'un côté ils ne peuvent être forcés à exercer leurs pouvoirs, et que d'un autre côté ils peuvent quand il leur plaît exercer leurs pouvoirs. Car l'effet naturel de l'état libre d'une personne est double: elle ne peut être forcée de faire ce qui ne lui convient pas et elle peut faire ce qui lui convient. Si nous appliquons ces principes à la question que nous agitons ici nous aurons un résultat aussi exacte et une conclusion aussi logique.

Le fonctionnaire que la loi a déclaré compétent à célébrer les mariages ne pouvant être contraint à célébrer un mariage qui serait contre la doctrine et les croyances de sa religion, est protégé par la loi contre toute violence illégitime qu'on lui voudrait faire; mais il conserve tout de même le droit de célébrer validement tel mariage, s'il consent à user du pouvoir que la loi lui a donné et ne lui pas ôté, et s'il croit ne pas devoir être arrêté par la doctrine ou la discipline de son église. Car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par le fait même que l'on dit à un homme que personne ne peut le contraindre à agir dans telle circonstance particulière, il est évident que si cet homme sans contrainte consent à agir, il pourra agir. Et si cet homme est chargé de remplir des fonctions officielles, l'acte qu'il aura, sans contrainte, consenti de faire, sera revêtu de toute la valeur qu'il avait droit de lui donner en qualité de fonctionnaire compétent. En d'autres termes, l'art.

14 *a*, " *Cependant aucun des fonctionnaires*, etc., peut rigoureusement se traduire sans que le sens soit altéré, sans que la portée de l'article soit étendue, par celui-ci : " Chacun des fonctionnaires ainsi autorisés peut célébrer, un mariage contre lequel il existe des empêchements suivant les doctrines et croyances de sa religion et la discipline de l'église à laquelle il appartient." [1]

Est-il nécessaire de faire remarquer la contradiction manifeste qui existe entre cet article et l'art. 11 *a*. L'art. 11 *a* tel que corrigé se lit comme suit : " Les autres empêchements, admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité au dégré de cousins germains et d'autres causes, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses églises et sociétés religieuses." Cet article proclame donc implicitement les empêchements reconnus par l'église catholique, et déclare par conséquent, implicitement aussi, qu'un mariage contre lequel militerait quelqu'un de ces empêchements serait un mariage nul. Mais d'un autre côté, comme on vient de le voir, l'art 14 *a* donne aux fonctionnaire énumérés le pouvoir et la faculté de célébrer même des mariages contre lesquels militeraient des empêchements proclamés par l'église à laquelle appartient ce fonctionnaire. Et d'après cet article, ces mariages devront être valides, puisque les fonctionnaires énumérés sont revêtus d'une capacité civile pour cette fin. C'est-à-dire, en d'autres termes, que dans l'art 11 *a* tels mariages sont déclarés nuls, et dans l'art. 14 *a*, ils sont déclarés valides. Cette contradiction évidemment vient de ce que la correction dont nous avons parlé a été faite après coup par les Commissaires, qui ont oublié de modifier en même temps et dans la même mesure les articles dépendants de l'art 11 *a*.

Nous les félicitons bien d'avoir fait cette correction ; mais pour être logiques avec eux-mêmes et compléter le mérite de ce changement, ils auraient dû corriger de même les parties du *Code* qui découlent de l'article modifié. Cet amendement, inspiré sans doute par une très-bonne intention, a été fait avec une précipitation qui en gâte tout l'effet, en rendant tout-à-fait incompréhensible la loi que les Commissaires ont voulu exprimer. Il est très regrettable, tant pour la réputation des auteurs que pour l'honneur du pays, qu'une œuvre aussi importante ait été faite avec si peu de soin. On com-

1 Nous espèrons que les Commissaires n'invoqueront pas, pour se disculper d'avoir conçu un article au moins aussi étrange, ce qu'ils disent dans leur Rapport au Gouverneur (P. XLVI) : " l'art. 14 *a* résume les dispositions de ces statuts sur le sujet du mariage, en décrétant que tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires, autorisés à tenir régistres des actes de l'état civil, sont compétents à célébrer le mariage ; ce devoir est obligatoire, et celui auquel il est imposé est tenu de l'exécuter, à moins que, d'après les croyances de sa religion et la discipline de son église, il n'y ait, au mariage proposé, des empêchements, regardés comme valables." Sous prétexte d'expliquer l'art. 14 *a*, ils lui donnent un sens qu'il ne peut avoir, puisqu'ils expriment une disposition tout-à-fait différente. Du reste, ils sont censés avoir rédigé la loi du Bas-Canada, non pas dans leur Rapport, mais dans les articles qui constituent le *Code* et qui forment la partie officielle de leur œuvre.—(*Note de l'auteur.*)

prend que certaines questions douteuses puissent ne pas réunir l'opinion de tous les légistes ; mais que des erreurs aussi élémentaires que celles que nous avons reprochées aux Commissaires se trouvent dans le projet de code d'un peuple, et même qu'on y rencontre des articles d'un effet contradictoire, c'est ce qu'il est impossible de comprendre. Car un code doit avant tout briller par l'infaillibilité de sa doctrine et par l'ordre clair et intelligible dans lequel il dispose les lois ; sinon il est inutile et ne fait que compliquer la législation.

Du reste, considérant la chose d'un autre point de vue, chacun ne voit-il pas que la faculté laissée par la loi aux fonctionnaires compétents, curés, prêtres, ministres, teneurs de régistres de l'état civil, de célébrer des mariages contre lesquels militent la discipline et les croyances de leur église, s'ils croyent devoir dans la perversité de leur cœur ou dans la faiblesse de leur raison, ne pas écouter la voix de la religion et celle de la conscience ; chacun ne voit-il pas que cette faculté entraine nécessairement la conséquence logique que le mariage ne doit plus être considéré que comme un contrat purement et entièrement civil, qui pourrait aussi bien être contracté devant des témoins ordinaires ou devant un notaire, comme tout autre contrat dont l'existence dépend de la preuve qu'on en peut faire ? Chacun ne voit-il pas qu'un prêtre perverti et complaisant pourra unir en mariage légitime l'individu engagé dans les ordres sacrés, l'adultère, le criminel, en un mot tous ceux contre lesquels militent des empêchements reconnus par l'Église, puisque l'art. 14*a* lui donne ce pouvoir. Il est vrai que l'art. 11*a* lui ôte ce même pouvoir. Mais, s'il plaît à tel fonctionnaire, pour les exigences d'une situation particulière, de ne voir que l'art. 14*a* et de paraître ignorer l'art. 11*a*, qui pourra lui jeter la première pierre et lui reprocher sa conduite ? Sera-ce le législateur chargé de faire les lois du pays et qui aura redigé une législation contradictoire dans ses articles, une législation qui renferme des dispositions pour soulager toutes les faiblesses et excuser tous les crimes ? Seront-ce les tribunaux revêtus du droit d'interpréter et d'appliquer de pareilles lois qui tantôt protègent les dogmes religieux et tantôt ouvrent la porte aux abus les plus criants ?

Non ; aussi avons-nous la confiance que nos législateurs, lorsque le travail des Commissaires sera présenté à leur examen et à la discussion des Chambres, comprendront l'importance de conserver pures et intactes de toute modification intempestive, nos lois sur le mariage. Ces lois en effet ont un dégré d'autorité, de sagesse et de prudence que n'ont pas bien d'autres parties de notre législation. Car elles s'appuyent fréquemment sur les lumières de l'église catholique, à qui tout homme de bonne foi, quelles que soient ses croyances religieuses, doit accorder un certain dégré de science, de raison et d'expérience.

Si maintenant, parlant comme catholique, nous nous adressons à nos lec-

teurs catholiques, nous pourrons leur dire : "Notre Eglise est infaillible sur les matières dogmatiques ; en conséquence, félicitons-nous de ce que les lois sur le mariage que nous a données notre ancienne mère-patrie soient presque toujours conformes à celles que notre église promulgue dans ses Canons. Ce sont les plus sages, les plus justes, les plus prudentes qu'il soit possible de faire. Avant de les modifier, songeons qu'elles sont l'œuvre de dix-huit siècles, d'une puissance législative composée des hommes qui, par leur génie, ont jeté le plus d'éclat sur les seiences et le plus d'honneur sur l'humanité ; de notre Eglise enfin dont l'infaillibilité, promise par Dieu même, forme une des croyances les plus consolantes dans les cruelles incertitudes de la vie et les vagues aberrations de l'esprit humain."

Si les Commissaires, flattés par quelques législateurs complaisants croyent pouvoir mieux faire que le concile de Trente et que l'église catholique, libre à eux de se bercer de cette ridicule illusion, mais libre aussi au peuple canadien d'avoir plus de confiance dans le génie des géants de la science que dans l'imprudence d'une commission que personne n'a mise à l'abri d'erreurs possibles.

Enfin, et c'est par cette réflexion que nous terminons cet article, les Commissaires avaient été chargés par nos Chambres, non pas de faire des lois nouvelles, mais seulement de rédiger les lois actuelles du pays ; or nous avons prouvé que les différents articles que nous venons d'étudier dans ce travail, ne contiennent pas l'esprit du droit français. Donc c'est déjà une grande faute de la part des Commissaires de s'être écartés de ce stricte devoir, quand même ils auraient exprimé comme lois actuelles des lois plus parfaites que celles qu'ils ont voulu modifier. Que dire donc de leur conduite lorsqu'on les voit nous proposer une législation bien moins sage, bien moins judicieuse, une législation téméraire dans son origine et coupable dans ses effets ?

E. Lef. de Bellefeuille.

(*La fin dans la prochaine livraison.*)

DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE ROME.

(FIN.)

VIII

ROME ET LA FOI CATHOLIQUE

Si l'histoire des nations anciennes et modernes se retrouve en grande partie à Rome, soit dans les monuments, soit dans les souvenirs que les peuples divers y ont laissés, la grande société religieuse, l'Église Chrétienne voit se dérouler toutes ses annales dans cette ville dont elle a fait son centre. Quand même elle aurait perdu les livres qui renferment son histoire, elle trouverait toute la suite de sa tradition, je dis plus, tous les dogmes de son enseignement, écrits là dans la terre ou sur la pierre.

Considérons la grande Cité sous un point de vue trop négligé par un certain nombre de voyageurs, qui ne cherchent à Rome que la ville qui, après avoir mis le monde aux fers, s'est livrée à tous les excès de la cruauté et de la corruption. Voyons si Rome chrétienne n'a pas de monuments, de souvenirs plus grands de soi et plus agréables à l'humanité.

Et d'abord à Rome se retrouvent plusieurs des objets sanctifiés par leurs rapports avec celui que dix-huit siècles ont adoré comme Dieu, et remercié comme le Sauveur du monde, et que l'incrédulité proclame elle-même le plus grand des hommes. On y vénère une partie de la Crèche de Bethléem, une colonne du temple de Salomon sur laquelle s'appuyait Jésus-Christ pour enseigner le peuple; plusieurs des instruments de sa Passion, un des clous, une partie de la couronne d'épines, l'image dite de la Véronique, le fer de

la lance, deux portions considérables de la Vraie Croix et l'inscription mise au haut de la Croix par Pilate.

En face de St. Jean de Latran dans une des plus belles situations de Rome, à l'extrémité d'une grande place, vous voyez à toutes les heures du jour, quoique ce soit dans un quartier solitaire, un grand nombre de personnes monter à genoux un escalier de marbre de 28 dégrés. Vous approchez et vous lisez cette inscription : " Voici l'escalier du prétoire de Pilate. Jésus-Christ le monta et le descendit plusieurs fois pendant sa Passion, il l'arrosa du sang qui coulait de ses plaies." Vous sentez quelle vénération s'attache à ce monument pour ceux qui ont la foi.

Considérez maintenant quelles reliques précieuses renferme la Ville sainte. Vous y voyez la tête du précurseur du Christ, St. Jean Baptiste et les corps des propagateurs de l'Evangile. Le sénat apostolique est présent à Rome autour de son chef.

Il y a les corps des apôtres Pierre, Paul, Jacques le mineur, Philippe, Barthélémy, Simon, Jude, Mathias. On y voit aussi ceux des docteurs les plus célèbres de l'Eglise, St. Justin, St. Jérôme, St. Grégoire de Nasianze, St. Jean Chrysostôme, St. Léon, St. Grégoire le Grand, celui du premier martyr, St. Etienne, qui préside là cette multitude innombrable de confesseurs de la foi, qui ont inondé cette terre de leur sang.

Chose singulière ! Sur les diverses places de cette ville, on faisait mourir d'un supplice cruel et ignominieux on ne savait trop quelle espèce d'hommes méprisables, connus sous le nom de chrétien ! Entrez maintenant dans les diverses Eglises élevées sur ces places mêmes. Regardez sur ces autels des châsses magnifiques, au milieu de ces lampes suspendues qui brûlent jour et nuit. Eh bien ! ce sont les ossements de ceux qui furent immolés en ces lieux.

Avez-vous vu quelque part les restes de César ou d'Auguste ? Que l'on cherche dans les annales du Christianisme les noms qui sont devenus les glorieux synonymes de l'héroïsme moral, du dévouement, de la plus sublime charité, des plus grands bienfaits apportés à la terre, vous trouverez ces noms inscrits en si grand nombre sur les tombeaux ou les châsses de Rome, que je ne puis pas même songer à en effleurer l'énumération.

Toute l'histoire de l'Eglise se trouve là dans cette suite de Papes, de fondateurs d'Ordres, de saints couronnés de gloires diverses, dont il y a à Rome ou les corps entiers ou des reliques insignes. De presque toutes les régions où l'Evangile a été prêché, des montagnes de l'Arménie jusqu'au fond de l'Amérique, des grèves de l'Angleterre jusqu'aux cavernes du Japon, la plupart des hommes qui ont été héros par le martyre ou la charité, voient vénérés quelques restes de leurs membres dans la Cité que pendant leur vie ils avaient vénérée comme leur mère patrie. On se plait quelques fois à rêver sur les ruines d'un temple antique ou d'un amphithéâtre de gladiateurs : il semble que toute idée de culte mis à part, l'imagination et le cœur devraient être bien plus frappés à la vue de cet immense amas de débris, qui furent autrefois les théâtres des plus beaux triomphes de l'âme : ruines prophétiques qui aux rebours de toutes les autres font penser surtout à l'avenir, et qui parlent bien moins du néant de l'homme que de son immortalité. [1]

Mais ce n'est pas seulement dans cette réunion des tombeaux de ses plus grands hommes que se trouve l'histoire de l'Eglise, elle se dit encore dans

1 Mgr. Gerbet.

une foule de monuments qui rappellent les traits les plus saillants de cette histoire, et qui constatent en même temps la tradition catholique.

Je citerai d'adord les inscriptions trouvées dans les catacombes et transportées au musée du Vatican. Remarquez-le, elles datent des trois premiers siècles du christianisme, elles sont parconséquent les témoins irrécusables de la foi de la primitive Eglise. Eh bien ! ces inscriptions attestent tous les dogmes catholiques,—l'unité de Dieu, la création de l'homme, sa chûte, le Baptême, la Confession, l'Eucharistie, le jeûne ecclésiastique, le culte des images, l'invocation des saints, la prière pour les morts.

On sent que je ne puis fournir ici les preuves de ce que j'avance ; elles se trouvent dans les importants ouvrage publiés récemment sur les catacombes. Toutefois je veux signaler le témoignage que celles-ci rendent au culte de celle que nous catholiques nous croyons devoir tant honorer parcequ'elle est Mère de Dieu et parcequ'elle est notre Mère.

Les écrits des Pères apostoliques, notamment de St. Ignace d'Antioche, de St. Justin, de St. Irénée prouvaient déjà la dévotion de l'Eglise primitive envers Marie, mais les souterrains de Rome nous la montrent aussi mise en pratique par les fidèles des premiers temps.

Le Père Marchi avait fait voir dans les catacombes une peinture du second siècle représentant Marie, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et étendant les bras pour prier.—Nombre d'autres fresques montrent une femme dans la même attitude de l'oraison : le nom de Marie que plusieurs de ces figures portent audessus d'elles ne permet pas de douter qu'elles ne rappellent la Mère de Dieu et ne soient des indices de la piété de ce premier âge du christianisme à son égard.

Le Chevalier de Rossi a fait dans le cimetière de Domitille des découvertes d'images de Marie qui remontent indubitablement au premier siècle ; comme cela a été reconnu par un savant protestant, M. Henson, qui de Rome même a maintenu la vérité des découvertes de M. Rossi, contre les attaques dont elles avaient été l'objet de la part de ses coreligionnaires d'Allemagne.

Le culte de Marie se montre à Rome de la manière la plus éclatante au milieu du quatrième siècle dans le fait merveilleux que l'Eglise rappelle par la fête de Notre-Dame des Neiges et qui a fait élever la principale des Eglises du monde dédiées à la sainte Vierge, celle de Ste. Marie Majeure. A la même époque Julien l'Apostat ne reprochait-il pas aux chrétiens de donner à Marie le titre de Mère de Dieu, devenant par là, l'involontaire témoin des hommages rendus à Marie par l'Eglise des premiers siècles ?

Cette même église de Ste. Marie Majeure fut agrandie et embellie par le Pape Sixte III en 432 ; les mosaïques qu'on y voit encore, faites par l'ordre de ce pontife, rappellent ce concile d'Ephèse, où un si glorieux hommage venait d'être rendu à Marie par la condamnation de l'hérésie de Nestorius, qui lui refusait le titre de Mère de Dieu.

Cette dévotion que Rome et toute l'Eglise catholique professent envers l'auguste Vierge, est donc justifiée par une tradition qui remonte aux premiers temps du christianisme. La raison la faisait adopter comme une conséquence nécessaire de la part que Marie a prise à l'Incarnation du Verbe divin ; les décisions doctrinales de l'Eglise la mettaient hors de toute atteinte pour ceux qui croient à l'autorité que le Christ a chargé d'enseigner la vérité ; les miracles les plus nombreux et les plus éclatants lui donnaient la confirmation du Ciel. A ceux qui regardent comme une supers-

tition l'honneur rendu à la Mère de Dieu, que ce Dieu mourant a donnée aux hommes pour mère, et qui veulent justifier l'étrange refus que fait leur cœur de lui offrir un sentiment de vénération et d'amour, en prétendant que le culte de Marie n'a pas été connu de la société chrétienne primitive, à ceux là, les entrailles de la terre s'ouvrent pour donner un démenti formel et dire que les disciples mêmes des Apôtres et les martyrs dont le sang a contribué si puissamment à l'empire du Christ sur la terre, ont comme nous, honoré et aimé celle qu'il est si doux et si glorieux pour nous catholiques d'appeler notre Mère.

Au témoignage que rendent les catacombes au culte de Marie, je joindrai celui de quelques épitaphes de ces souterrains en faveur de la prière pour les morts et de l'invocation des saints.

Voici l'inscription d'une pierre sépulchrale des catacombes, datant du milieu du troisième siècle :

Lucifera, ma très-douce Épouse, ayant laissé un doux souvenir et les pleurs à son mari : que tout frère qui lira cette inscription prie pour qu'elle soit reçue de Dieu, avec un esprit saint et innocent.

Sur un grand nombre d'autres inscriptions funéraires on trouve : *Que Dieu rafraîchisse son âme.* Sur d'autres se lisent des invocations adressées à ceux qui sont morts dans le Seigneur. Je me rappelle celle-ci : *Roges pro nobis, quia scimus te in christo.*

Prie pour nous parce que nous te savons avec le Christ.

On le voit par ces exemples, les inscriptions extraites des catacombes sont les meilleurs controversistes en faveur du symbole catholique.

Etudions maintenant sur les monuments de Rome les traits principaux de l'histoire du catholicisme.

Voici sur le penchant du Quirinal, l'Eglise de Ste. Prudentienne : c'est là que s'arrêta en arrivant à Rome cet apôtre qui venait fixer son siège dans la capitale du monde. Ici dans la grande rue du Corso, se trouve sous l'Eglise de Ste. Marie *in via lata*, la maison particulière la mieux conservée de Rome ancienne. C'est là qu'habitait St. Paul. Voyez dans la prison mamertine au pied du Capitole cette source d'eau qui jaillit ; St. Pierre l'y fit miraculeusement paraître pour baptiser les gardes qui le retenaient. Voici à la porte Latine les restes du fourneau où était placée la chaudière d'huile bouillante dans laquelle fut plongé Saint Jean.

Et à présent voyez comme la perpétuité de la tradition est attestée par divers monuments.

Dans cette Eglise de St. Martin sur le mont Esquilin, fut confirmée par le Pape Saint Sylvestre la condamnation de l'arianisme ; une inscription l'atteste. A quelques pas du colysée est l'Eglise de St, Clément, ancienne basilique dont les diverses parties rappellent l'antique discipline et particulièrement la fameuse pénitence canonique. Dans cette même Eglise, le Pape Zozime comdamna l'hérésie des Pélagiens. La mémoire des travaux apostoliques de St. Léon pour l'extirpation de l'hérésie d'Eutychès est attachée à l'autel de la confession de St. Pierre autour de laquelle il a tenu des conciles pour cet objet. Les inscriptions qu'on lit sur la tombe d'Honorius rappellent ce que ce pape a fait contre les monothélites et vengent sa mémoire. Nombre de peintures sacrées qu'on trouve dans les anciennes basiliques de Rome parlent assez contre les iconolastes.

Nous cherchons avec un intérêt puissant les restes de ces lieux où s'assemblait ce sénat Romain qui décidait du sort des nations. Pourquoi ne

laisserions-nous pas notre âme s'émouvoir dans ces Eglises qui rappellent les rassemblements du sénat chrétien ; ces conciles où se décidaient les questions les plus fameuses qui pouvaient agiter l'humanité et qui maintenaient l'orthodoxie des idées religieuses et morales ? Pour moi je n'entrais jamais sans un respectueux saisissement dans cette basilique de Latran, fondée par Constantin, monument du triomphe du Christianisme sur le paganisme, où tant de Chefs de l'Église firent entendre leurs enseignements. Là ce pontife dont le grand capitaine de notre siècle dit :—"Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII ;"—là ce pontife porta ses canons, qui en réformant les mœurs de l'Europe l'ont arrachée à la barbarie ; là ce même Pape luttant si glorieusement contre l'Empereur Henri IV, proclamait le triomphe du droit sur le fait, de la justice sur la force, de la liberté sur la tyrannie. Là Alexandre III ne faisant qu'appliquer un principe de l'Evangile dont l'action s'était fait sentir depuis longtemps, décrétait solemnellement l'abolition de l'esclavage, ce que le Pape Grégoire XVI a renouvelé à Ste. Marie Majeure par sa bulle du 3 novembre 1839 ; là encore à St. Jean de Latran, était anathématisée l'erreur de Béranger sur l'Eucharistie et celle des Albigeois menaçant l'Europe d'infamies inconnues peut-être jusque là à la terre ; là Innocent III abolissait les épreuves judiciaires, donnait un immense développement à l'éducation du peuple en ordonnant que des écoles gratuites fussent tenues dans toutes les Eglise, et proclamait ces règles de droit qui ont servi de fondement aux plus équitables dispositions des codes civils et criminels de l'Europe. Je pourrais citer une suite de faits des âges modernes, mais ils sont plus connus ; d'ailleurs le cadre de ce travail ne le permettrait pas. Vous voyez par cette rapide énumération que la perpétuité de l'enseignement chrétien peut se constater par les monuments de Rome.

Cette ville nous offre une cérémonie qui par elle-même et le lieu où elle se fait est une démonstration de l'institution divine de l'Eglise. Vous lisez dans l'Evangile que J. C. ayant entendu Pierre lui dire : *Tu es Christus, filius Dei vivi ;* Vous êtes Christ fils du Dieu vivant :— lui répondit : *Tu es Petrus, et super hauc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*" Pierre, comme cela a été dit, vint fixer à Rome le siège de sa domination ; il y fonda son empire et y mourut. Son tombeau c'est cette basilique qui porte son nom et qui est le plus magnifique édifice qu'ait jamais élevé la main de l'homme. Eh bien ! entrez dans cette Eglise, au jour où l'on célèbre la fête du vicaire du Christ. Une multitude innombrable de fidèles remplissent sa vaste enceinte. Une foule d'étrangers sont là comme députés de toutes les nations à cette grande fête catholique. Tous sont dans l'attente, l'émotion. Voici qu'un bruit de trompettes se fait entendre. Peuple chrétien, tombez à genoux, ouvrez vos rangs et laissez passer le chef de l'Eglise ! Il arrive précédé de la plus auguste procession qui puisse se voir ; ce sont d'abord les différents officiers de l'administration, les seigneurs, les princes, de la ville, le corps des gardes nobles, puis les chefs des ordres religieux, les Prélats, les Evêques, les Archévêques, les Patriarches Latins et orientaux, la longue et mystérieuse suite des cardinaux, tous revêtus des costumes les plus riches, les plus brillants. Enfin parait porté sur un siège magnifique, le souverain de Rome, le Pontife suprême de l'Eglise, le Vicaire du Christ. Il a la tiare sur le tête Le cœur palpite quand on l'aperçoit. Il s'avance ainsi jusqu'à l'autel du St. Sacrement. La il s'arrête, descend de son siège. et humblement prosterné, il confesse sa foi, en disant comme St. Pierre : *Tu es Christus !*

Aussitôt les voûtes de l'immense basilique retentissent du chant solemnel des paroles de Jésus-Christ à Pierre : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

Après la messe toute la foule qui remplissait le temple en franchit les portes ; elle se rend sur la fameuse place où elle est bientôt grossie par ceux qui arrivent de toutes les parties de la ville. Il se réunit là de 80 à 100 mille spectateurs. Les regards se tournent vers un balcon au-dessus du portique de l'Eglise, élevé à environ 150 pieds. Et voilà qu'apparait un vieillard vénérable couronné. Alors cette foule immense tombe à genoux. Les cloches qui lançaient dans les airs leurs harmonieuses volées, et les canons qui faisaient gronder de majestueux roulements, se taisent. Le vieillard se lève ; seul debout, quand tous les autres sont agenouillés, il élève les mains vers le Ciel, invoque le Dieu dont il est le vicaire sur la terre et par l'autorité de St. Pierre dont il est le successeur, il bénit solennellement dans cette foule recueillie la ville et le monde, *urbi et orbi.*

Eh bien ! n'y a-t-il pas dans ce fait seul une confirmation de la foi catholique ? En voyant après dix-huit siècles la réalisation vivante de la parole de Jésus, en reconnaissant dans cet homme qui, sur le glorieux tombeau de Pierre, confesse la divinité du Christ, au nom de la société chrétienne dont il est le chef, société que rien n'a ébranlé, qui est pleine de vie et de force ; en reconnaissant en lui le successeur de ce même Pierre dont l'autorité règne sur plus de deux cents millions de sujets ; qui peut s'empêcher de tomber à genoux et de confesser sa foi en disant au fondateur de l'Eglise :— *Tu es Christus, filius Dei vivi ?*

Ainsi Rome offre, et dans le temple sublime qui est le tombeau de Pierre, et dans son Pontife héritier de la domination du Prince des Apôtres, et dans cette bénédiction donnée à l'univers chrétien, une démonstration de la vérité du catholicisme.

Y a-t-il jamais eu Cité au monde qui ait présenté un pareil spectacle et donné un tel enseignement ? Ah ! qu'on ne s'étonne pas de l'attachement des catholiques pour Rome, car elle est même, matériellement parlant, une démonstration de leur foi. Et l'incrédulité le sent ; de là ces attaques incessantes pour ravir Rome à l'Eglise, mais elle ne saurait y réussir. Pierre a établi son siège à Rome ; il l'y maintiendra. La ville éternelle sera toujours la capitale de l'empire donné au Vicaire du Christ. En vain le Bandit de la révolution, ou le Brigand couronné l'attaqueront, nulle puissance infernale ne doit prévaloir contre l'Eglise véritable, celle qui s'appelle l'Eglise Romaine.

IX

CONCLUSION.

LA DESTINÉE PROVIDENTIELLE DE ROME EXIGE QU'ELLE SOIT SOUS L'AUTORITÉ DU PAPE.

Rome ne peut conserver la grandeur morale et poétique avec laquelle elle se présente à notre admiration que sous un gouvernement qui soit pénétré

lui-même de l'idée de la Ville Éternelle, telle que la Providence semble l'avoir conçue. En coordonnant les divers éléments qui, suivant nous, composent Rome dans le plan divin, il nous paraît évident qu'elle doit être régie par une autorité religieuse, éminemment conservatrice, avide de faire entendre partout une leçon morale à la société ayant l'instinct de la grandeur et le goût de la poésie et des arts. Or ces qualités se trouvent dans le chef de la société chrétienne, dans le Vicaire de Celui qui est venu, non pour détruire, mais pour purifier, qui a ordonné à ses apôtres de continuer son œuvre en enseignant toutes les nations, et qui doit-être, dans l'empire qu'il a fondé comme dans sa personne, plein de grâce et de vérité : *plenum gratiæ et veritatis.*

Rome convient à l'Église et l'Église convient à Rome. Rome est grande et belle, nous croyons l'avoir prouvé, et sa grandeur et sa beauté sont dues à ce que la religion a fait pour elles. Otez-en, en effet, la religion de Rome, et ce caractère sacré, mystérieux, poétique, que nous lui avons reconnu, ne peut s'expliquer. C'est évidemment l'Eglise qui a fait Rome ce qu'elle est, et qui donne même, j'ose le dire, à son passé la grandeur dont il jouit parcequ'elle unit d'une manière admirable et dans leur histoire et dans leurs monuments Rome ancienne et Rome moderne en une destinée commune où l'une complète l'autre. Si l'Eglise a fait Rome belle comme elle l'est, qu'on lui laisse le soin de conserver sa beauté, mais pour que l'Église agisse sur Rome matérielle, il faut qu'elle soit maîtresse à son égard ; cela est de toute évidence. Or voyons ce que la grande Cité pourrait devenir sous un autre gouvernement. Un changement dans l'autorité doit nécessairement faire prendre à Rome un aspect tout autre que celui sous lequel elle s'est présentée à nous. Qu'y gagnerait-elle ?

Rome ne peut passer des mains de l'Église qu'à celles de la Révolution. Il n'est personne qui ne sache que celle-ci ne se sert de Victor-Emmanuel que comme d'un moyen imposé par les circonstances pour arriver à son but, et qu'elle brisera son autorité dès lors qu'elle croira n'en avoir plus besoin. Assurément la révolution ne demande pas Rome pour y établir le trône d'un roi ; qu'elle s'en empare et la république sera bientôt proclamée. La révolution, qui ne la connaît ? Que fait-elle partout où elle s'établit ne fut-ce que pour quelques jours ? Elle change en détruisant. Elle fait main basse sur tout ce qui rappelle la domination qui l'a précédée ; ceci est de la plus grande notoriété historique. Voyons l'œuvre la république intronisée à Rome à la place de la Papauté. Elle voit cette vaste campagne déserte qui entoure la ville. C'est l'incurie sacerdotale, dit-elle, qui a rendu ces champs incultes et malsains. Et sans tenir compte de ce qu'ont écrit des économistes remarquables sur les richesses des prairies et des paturages de la campagne romaine, la voilà qui se met à bouleverser ce sol. Mais elle trouve à sa culture des obstacles que des mains plus habiles qu'elle y ont rencontrés. Elle appelle alors l'industrie manufacturière ; ce qui lui viendra d'autant plus naturellement en idée, qu'elle sera inspirée de la nation industrielle par excellence, à l'intervention de laquelle elle aura peut-être dû son triomphe sur l'autorité pontificale.

Mais ici, je vous dirai comme Mgr. Gerbet :—Rome serait très-mal à l'aise, très-sottement assise dans l'atmosphère bruyante et enfumée de Manchester ou de Birmingham. Supposons la majestueuse campagne romaine transformée en champ de bataille industriel, placez des filatures de coton dans cette paisible vallée d'Egérie où Numa venait méditer ses lois. Mettez de hautes

fournaises autour du Ponte Molle où était le champ de Cincinnatus, où les triumvirs conférèrent pour le partage du monde, où Constantin vit le Labarum et vainquit Maxence, et établissez des manufactures de sucre et de betteraves entre le mausolée Cécilia Métella, les tombeaux des Scipions et les catacombes de St. Sébastien ; représentez-vous tous ces forts détachés de l'industrie renfermant Rome dans un cercle de feu et de vapeur infecte, grondant sur toutes les avenues et lançant incessamment sur elle tous les éclats et toutes les fusées de la vie industrielle, ne sentez-vous pas que Rome est entièrement découronnée de ce qui formait l'auréole de son caractère religieux ?

Supposez-vous devant la place de St. Jean, de Latran à contempler cette campagne remplie maintenant de maisons à formes modernes, de hangars, d'usines aux longues cheminées, de tous ces édifices enfumés que nous présentent les villes manufacturières et leurs environs ; regardez cette plaine traversée dans tous les sens par les trains des chemins de fer ou les voitures à roulages ; entendez là aux portes de la ville le bruit des machines et les cris de ceux qui vont et viennent de toutes parts ou se pressent autour des monuments industriels. Voyez-vous cette noire fumée qui s'élève de toutes parts souillant la pureté de l'atmosphère romaine et dont les bouffées incessantes obscurcissent le ciel magique de l'Ausonie. Eh bien ! cela est-il préférable à vos sens, à votre imagination, à votre cœur, à cette campagne si poétique, si belle par son silence, sa solitude, ses ruines antiques, et la délectable rêverie où elle nous plonge ?

Et croyez-vous que les impressions qu'on éprouve à Rome, telles que la religion, le temps, la gloire, l'art, les révolutions, les malheurs de l'humanité l'ont faite, soient stériles pour l'homme qui les reçoit ; que l'intelligence ne s'instruise pas à ce spectacle ; que le cœur n'y prenne pas des sentiments plus nobles et plus élevés dont il conserve longtemps la bienfaisante empreinte ? Tout ce qui est poétique, tout ce qui excite l'admiration et fait battre le cœur d'émotions sublimes, agit sur le caractère, l'ennoblit, et a par conséquent la plus grande influence sur la vie morale.

Continuons notre hypothèse de la république romaine.

Elle ne détruira pas, je le veux bien, les monuments de l'antiquité profane ; non, leur caractère payen sera à ses yeux un titre à leur conservation. Au contraire elle essaiera peut-être de les restaurer, elle leur fera perdre ainsi le caractère de ruines et par conséquent le charme et les leçons qu'ils présentent.

D'ailleurs comment seriez-vous disposés à une impression morale quelconque en visitant ces antiquités ? Vous allez voir, je le suppose, le tombeau de la famille des Scipions. Mais avant d'y arriver, vous avez à passer à travers toute cette agitation dont je vous parlais tout-à-l'heure, à entendre les mille voix criardes qui vous fatiguent les oreilles. Le tombeau est là ; on lui a conservé sa place à côté d'une usine bruyante. " Il est précédé d'une petite cour à gazon vert fermée par des grilles à lames dorées. Un concierge vous offre des bougies pour votre argent, il suit de près tous vos pas et démarches ; et puis en sortant vous êtes invité à vous rafraîchir dans un édifice portant une enseigne où vous lisez : *Restaurant. Au Tombeau des Scipions.*

Quelle poésie dans cet ensemble ? " [1]

Et que fera-t-on des catacombes ? Le nouveau gouvernement abandonnera-t-il ces souterains immenses aux pieux pélérinages des chrétiens y cherchant

1 Mgr. Gerbet.

le souvenir de leurs pères dans la foi ? Qui peut le croire ? Les catacombes deviendraient une propriété de l'État. La main profane de celui-ci touchera aux ossements des martyrs, et l'on sait quelle est la vénération de la révolution pour les tombeaux. Les caveaux de St. Denis, les cryptes des églises de France renfermant les corps des saints vous en disent quelque chose. En supposant qu'on ne fut pas animé d'un esprit hostile aux souterrains religieux, on ne manquera pas de prétextes pour beaucoup de changements dans ces souterrains. On allèguera l'utilité publique, la sécurité, la salubrité et l'on bouleversera tout. On voudra faire une espèce de musée funéraire comme dans les catacombes de Paris où les ossements sont artistiquement rangés. Et d'ailleurs ne craindrait-on pas que ces profondes cavités ne servissent de retraite aux ennemis de l'État ? Les nouveaux gouvernements connaissant la force et les intrigues des sociétés secrètes craindraient d'être renversés par le moyen qui les aurait élevés. Ils soupçonneraient la conspiration dans les pélérinages aux tombeaux des martyrs. On le sent, à Rome, dans la ville qui aurait été enlevée au Souverain Pontife, toute démarche religieuse qui donnerait le moindre soupçon à une autorité d'autant plus jalouse qu'elle se sentirait plus faible serait nécessairement interdite. Dans tous les cas, les catacombes perdraient leur caractère religieux et sacré ; on n'y respirerait plus l'odeur du sang des martyrs : elles seraient envahies par une atmosphère profane ; adieu alors et tous les profonds sentiments qu'elles inspirent et le charme précieux dont elles délectent le cœur !

Et la mendicité serait bannie de Rome comme une immondice par cette économie politique moderne dont le but est non de soulager le pauvre, mais de le cacher. Plus d'aumônes à faire en entrant dans les églises pour demander l'aumône du ciel ; plus de *Dies iræ* dans la bouche du mendiant rappelant les jugements du Seigneur et engageant aux œuvres de la miséricorde. Je vois des hommes d'Etat sourire à cette raison en faveur de la mendicité laissée libre à Rome. J'en appelle contre eux à la foi du chrétien, au cœur de l'homme sensible et, j'ajouterai, à l'imagination du poète.

Le gouvernement qui remplacerait dans Rome ancienne, celui du successeur de St. Pierre, serait indispensablement une république comme cela a été déjà dit. Les souvenirs de Rome elle-même y porteraient. Tous les livres classiques depuis le *De Viris* jusqu'au *Conciones* font rêver à la fameuse république romaine, à ses tribuns, à son forum, à toutes les institutions. Quelle belle fortune, *O dii immortales* ! que la résurrection de cette liberté démocratique tant admirée, tant regrettée ! !

Voilà les Tarquins chassés, c'est-à-dire le pape et les cardinaux. La république est établie, il faut abattre tout ce qui rappelle le vieux régime. Dans l'ancienne Rome, on a proscrit Tarquin Collatin malgré ses immenses services en faveur de la liberté, à cause de son seul nom. La nouvelle Rome animée du même esprit va renverser tout insigne du gouvernement déchu.

A bas les croix des obélisques et les inscriptions qui disent sur ces pierres que le Christ règne ! *Christus imperat.* Ces monuments de l'Orient ne garderont plus que leur caractère profane comme celui de Lougsor à Paris, mais comme celui-ci ils seront muets ; ils parlaient auparavant.

A bas la statue de St. Pierre qui surmonte la colonne Trajane et celle de St. Paul que porte la colonne Antonine ! les apôtres placés si haut sur les monuments de Rome ancienne ne peuvent plus recevoir les regards d'un peuple qui vient de renverser leur successeur. Tout symbole religieux qui

apparaîtrait hors des églises serait considéré comme un souvenir de l'autorité temporelle du pape ; donc il devra disparaître.

Et les temples chrétiens seront-ils respectés. Notre-Dame de Paris, Ste. Geneviève, Église de la Madeleine, dites ce qu'a fait de vous la révolution siégeant dans la capitale de France, sous le nom de république ?

La nouvelle autorité voit le Panthéon dédié à tous les saints. Elle ne manque pas de dire : " C'est un vol fait par l'Église à Rome ancienne." Et si elle n'ose pas y installer tous les dieux, elle y mettra à coup sûr tous ses grands hommes. Là seront les tombes de S. Massini et de S. Garibaldi.

Le Capitole ! oh ! c'est là que doit être le siége du nouveau gouvernement qui se prétend l'héritier de l'autorité de Rome ancienne. Massini y a déjà présidé les assemblées révolutionnaires qui ont proclamé la déchéance du pouvoir pontifical. On cherchera sans nul doute à restaurer la fameuse colline telle qu'elle était au temps où Rome était maîtresse des nations. Il va sans dire que cette tentative ne fera que détruire et ne construira rien, comme toute entreprise démagogique. Mais l'Église d'*Ara cœli* croulera avec ses magnifiques souvenirs. Les humbles franciscains seront chassés, et peut-être comme ennemis de la patrie, précipités de la roche Tarpéienne. Le Capitole sera une ruine de plus et destitué de cet aspect religieux et moral qui seul lui donne de la grandeur aujourd'hui.

La prison Mamertine deviendrait une prison d'État ; le souvenir des fondateurs de Rome chrétienne n'y serait plus évoqué par de pieuses réunions ; on ne manquerait pas d'empêcher l'écoulement de la fontaine mystérieuse ; ce lieu deviendrait peut-être encore le théâtre des cruautés politiques ; le sang y coulerait comme aux jours de Rome ancienne.

Et le Colysée ! savez-vous ce qu'il deviendrait, ce que serait cette arène consacrée par le sang de tant de martyrs et changée par la main de la religion en un des sanctuaires les plus vénérés du monde ? Le Colysée, ce serait encore le théâtre d'ignobles divertissements, peut-être de voluptueuses orgies. Et souvent il verrait se passer dans son enceinte, ces scènes terribles d'un peuple en proie aux passions révolutionnaires. Jugez de ce qu'en ferait la démocratie nouvelle par l'essai de 1848.

Une foule immense s'y presse ; des orateurs fougueux se font entendre. Voici qu'un jeune prêtre s'avance et renouvelant un des plus affligeants scandales de la convention française : " Je me rends à l'appel de la patrie, " dit-il, quand la patrie est en danger, le prêtre revient homme. Je quitte " l'habit du Lévite pour l'uniforme du soldat, le crucifix pour le glaive de " la bataille."

Mais voici que parait un autre homme, qui lui aussi porte un habit religieux. Il s'avance, la croix de son ordre sur sa poitrine. Il monte sur cette estrade où tous les vendredis un moine franciscain vient devant la grande croix de l'arène, rappeler aux hommes du peuple la passion de l'Homme-Dieu et les engager à la paix et à la charité. Et cet homme que va-t-il dire : " Frères, aux armes ! les ennemis de Rome cent fois plus barbares que les " Musulmans sont à vos portes. Celui-là n'est pas digne de s'appeler " Romain, d'être l'héritier des victorieux du Capitole qui refuserait de " mourir pour l'indépendance de l'Italie : celle-là ne serait pas digne d'être " la fille des matronnes Romaines qui retiendrait son fils réclamé par la " bataille. Brisez les fers de l'esclavage ; marchez à la conquête de la " liberté ; redevenez le peuple roi ; aux armes ! aux armes ! répandez le sang " des ennemis, des traîtres."

Cette voix qui a retenti dans le Colysée et préparé les scènes sanglantes dont Rome a été bientôt le théâtre, cette voix notre pays l'a entendue. Les pieds de cet homme ont aussi laissé une trace de sang dans les rues de nos villes. La fureur des partis a été excitée par sa parole et la mort a paru là où il a passé..... Vous l'avez deviné, l'homme dont je parle, c'est celui qui porte cet ignoble nom, l'apostat Gavassi.

Eh bien! le Colysée nous offre-t-il un souvenir plus grandiose lorsqu'il vous rappelle les paroles furibondes de ce mauvais prêtre que lorsqu'il vous reporte aux accents d'Ignace le martyr, ou à ceux de Pierre l'Ermite venant demander à Rome de délivrer Jérusalem.

Partout la république ferait disparaître le caractère religieux des monuments anciens transformés; ils n'auraient plus alors cette voix éloquente qui nous redit d'une manière si solennelle la justice de Dieu qui brise les grandeurs coupables et sa miséricorde qui relève ce qui tombe en le punissant. La philosophie de l'histoire n'y viendrait plus méditer les graves leçons dont elle instruit les hommes, et la lyre du poëte, qui aujourd'hui, dès qu'elle est placée dans ces lieux, résonne spontanément, comme la harpe éolienne, sous le souffle magique qui en sort de toutes parts, la lyre du poëte n'y aurait pas même le chant de l'église à y faire entendre. Sa gravité se tairait devant cette vie factice qu'on prétendrait rendre à ses monuments; elle ne verrait qu'une ridicule parodie de l'antiquité; et à l'aspect de ces pygmées s'agitant sur ces majestueuses ruines, comme les successeurs des maîtres du monde, la muse comique seule pourrait trouver des accents.

Et maintenant, croyez-vous que le pouvoir qui aura renversé l'autorité pontificale, laissera aux divers ordres religieux ces couvents si nombreux dont plusieurs occupent les plus belles positions de Rome? On sait ce que les révolutions font des monastères; ils sont toujours le premier objet de leur fureur destructive. Otez à la ville sainte la plupart de ses monuments sacrés, si riches en reliques de saints, en souvenir des plus hautes vertus, en leçons morales si frappantes, n'est-ce pas lui enlever un de ses plus grands charmes?

Beau cloître des Chartreux, je n'irais plus dans ta solitude reposer mon âme et mes sens fatigués, sous tes magnifiques arceaux, et entendre la voix de ton silence parler si fortement à mon cœur!

Et en faisant main basse sur un certain nombre de monuments chrétiens, ne briserait-on pas cette tradition écrite sur la pierre que, comme nous l'avons fait voir, Rome conserve pour attester les dogmes catholiques? Et par là se trouverait essentiellement altéré ou plutôt détruit ce caractère que nous avons reconnu à la Ville Éternelle, celui d'être un témoin matériel de la perpétuelle croyance de l'Église aux vérités qu'elle proclame encore aujourd'hui.

Le culte catholique si splendide à Rome, qui ne frappe si vivement les sens que pour mieux impressionner l'âme aurait-il les moyens de développer ses pompes comme il le fait aujourd'hui?

Pensez-vous qu'on laissât le Pape donner sa majestueuse bénédiction du haut du portique de St. Pierre à une foule immense tombant à ses genoux? Le pouvoir séculier ne souffrirait certainement pas un tel acte qui éclipserait trop sensiblement toute démonstration de sa propre autorité.

La piété chrétienne qui conduit tant d'enfants de l'Église à la Cité sainte pour s'y satisfaire en tant de sanctuaires fameux, où l'on reçoit avec des émotions si douces, des grâces si précieuses, se verrait fermer un grand

nombre de ces Églises, de ces cloîtres, qui l'attirent. On n'y verrait pas, à beaucoup près, ces milliers de pélerins qui forment un des éléments de ce caractère d'universalité de la Ville Éternelle.

Rome ne serait plus la Cité essentiellement catholique, la patrie commune des fidèles, gouvernés par le Père des chrétiens. Ceux-ci n'y viendraient plus des diverses parties du monde avec la même joie : ils y seraient regardés d'un œil soupçonneux par un pouvoir jaloux craignant toujours une conspiration dans le pélérinage. On sentirait qu'on n'est plus chez soi à Rome, on ne se regarderait plus comme membre de la société dont le chef règne en ces lieux ; on se considèrerait comme un étranger ; on se trouverait à Rome, non plus dans la capitale du monde catholique, mais dans une ville d'Italie, comme à Florence, à Milan.

Et le Pape, même humainement parlant, le premier Homme du monde, car il exerce son autorité sur la société la plus nombreuse et la plus éclairée de l'univers, le Pape, quel rôle jouerait-il à Rome, sujet du pouvoir civil ? Je ne parle pas des entraves de tout genre que nécessairement l'autorité laïque apporterait à l'exercice de son pouvoir spirituel, car ceci n'entre pas dans le sujet de cette discussion. Mais cette dépendance du Pape n'est-elle pas indigne de sa grandeur ? Cet assujettissement du chef de la société chrétienne aux caprices d'un pouvoir qui d'ailleurs ne serait que le chef d'un petit État a quelque chose qui choque le sens moral. L'esprit ne peut se faire à cette grandeur soumise à cette petitesse, si je puis ainsi parler. Vous figurez-vous le Vicaire du Christ, le Souverain Pontife qui règne sur deux cents millions d'hommes, allant rendre ses devoirs à Garibaldi, Président de la République Romaine ?

Mais non, il y a là une anomalie qui révolte et l'esprit et le cœur. On sent que ce n'est pas dans l'ordre providentiel. Aussi cela ne s'est jamais vu. Dans le temps des persécutions le Pape n'était pas reconnu comme Vicaire du Christ, c'est-à-dire, comme représentant de Dieu même ; c'était non un sujet, mais un ennemi, un proscrit obligé de se cacher ou de mourir. Dès lors que l'Église est publiquement constituée et reconnue, son chef est de fait indépendant ; il est le seul maître dans la ville dont il est l'Évêque. Voyez-vous Constantin dès qu'il a cru à l'autorité du Pontife chrétien, il s'en va ; il sent qu'il ne peut trôner à côté de lui. Et pas un des Empereurs d'Occident ou des Exarques gouvernant au nom des Empereurs de Constantinople, ou des rois Ostrogoths maîtres de l'Italie, pas un ne s'avise de demeurer à Rome. Ils choisissent pour résidence Ravenne, Pavie, Milan, mais le Pape est souverain à Rome dès que son autorité spirituelle est publiquement reconnue. Ce qui ne s'est jamais vu ne se verra jamais. Il n'y aura pas à Rome de Pape sujet.

Eh bien ! direz-vous, si le Pape n'y est pas comme sujet, il n'y sera pas du tout. Qu'il prenne son parti et s'en aille. Quoi ! Rome sans le Pape ! Y pensez-vous ? Vous connaissez ce que signifie le dicton populaire : " Aller à Rome sans voir le Pape." Mais le Pape c'est Rome, car le Pape c'est ce qui fait Rome la capitale du monde chrétien ; ce qui donne à la ville son caractère mystérieux et sacré ; ce qui constitue toute sa grandeur morale. Le Pape, c'est St. Pierre, c'est St. Jean de Latran, c'est tout ce que Rome a de remarquable sous le point de vue religieux. Le Pape c'est lui qui maintient à la cité sa population habituelle laquelle a toujours diminué considérablement chaque fois qu'il s'en est éloigné ; c'est lui qui attire ces milliers d'étrangers et de pélerins qui font vivre cette ville. Rome sans le Pape !

mais ce n'est plus qu'une ville italienne bientôt au-dessous de Florence, de Milan, de Venise. Croyez-vous que ses souvenirs antiques vont seuls faire sa gloire et sa prospérité ? Allez voir Athènes ! quelle est sa grandeur présente au milieu des villes du monde ?

Rome sans le Pape ! ce n'est plus que la capitale d'une république tenant un rang bien inférieur parmi les États européens ; elle perd par là même toute sa considération et son importance. Quoi ! voilà ce qu'on rêve pour Rome ! C'est à cette mesquine destinée qu'on veut réduire la Ville Éternelle, qui a dominé et qui domine encore le monde.

O Rome, qu'un de tes poètes a appelée la plus belle chose du monde, *Roma facta est pulcherrima rerum*, toi dont l'Église dans une hymne d'une poésie et d'un chant sublimes, a dit, que seule tu l'emportes sur toutes les beautés de l'univers, *cœteras excellis orbis una pulchritudines ;* toi dont le nom fait battre d'amour tant de cœurs catholiques ; toi qui a raison de la magnifique destinée que Dieu t'a faite, nous te proclamons *o Roma felix !* toi que nous regardons comme une image de la Jérusalem céleste où Dieu doit, suivant la parole de l'apôtre, avoir son tabernacle au milieu des élus, comme son représentant a le sien dans ton enceinte ! O Rome, si tu tombais entre les mains de ces hommes qui veulent t'arracher ton Pontife, tu serais cette Babylone dont le même apôtre a dit : " Elle est tombée, elle est tombée, elle est devenue la demeure des démons, de tout esprit pervers, et des oiseaux immondes qui excitent l'horreur."

Mais non, ce n'est pas la ta destinée, ô ville chère à Dieu et aux hommes !

Après tout ce n'est pas le hasard qui fait les grandes choses. Si jamais la Providence s'est manifestée dans le sort des Empires, c'est dans ce qui concerne Rome. On voit dans toute sa destinée une idée qui la domine, qui en ramène les diverses phases à un but unique.

Rome chrétienne explique, complète Rome payenne. Rome ancienne devait être grande pour être la figure prophétique de Rome centre du monde catholique. Tout dans le passé de la grande Cité est un symbole de la destinée que la croix devait lui faire. Ne voyez-vous pas que l'autorité qui préside à Rome, le roi, le consul, le dictateur, l'empereur, c'est le Pape ; le sénat, le sacré collége ou les conciles ; les proconsuls, les évêques qui régissent les provinces ecclésiastiques ; les généraux envoyés à la conquête des royaumes, les missionnaires qui vont évangéliser les peuples ; le triomphe des vainqueurs, la magnifique cérémonie de la canonisation des saints qui ont remporté la victoire sur le monde ennemi de l'Église ?

Cet instinct de la perpétuelle durée de Rome comme maîtresse du monde *imperium sine fine*, c'est le ciel maître des destinées qui l'a produit.

Eh bien ! supposez que c'en soit fait de Rome chrétienne, que le Pape n'y dirige plus le monde, que la ville des Césars et des Pontifes ne soit plus que cette chétive cité dont je parlais. Ne voyez-vous que la destinée de Rome est faussée ? son histoire, c'est une énigme. Quoi ! tant de grandeur pour aboutir à une petite république sans importance dans le monde ! Quoi ! cette sublime méditation que produit Rome dominant les nations par son autorité spirituelle, après les avoir soumises par la force de ces armes, instruisant les hommes par les ruines du passé et ses grandeurs présentes ; cette méditation la plus belle que l'histoire ait jamais inspirée, devient tout-à-coup un rêve de l'esprit en proie à une hallucination ! Quoi ! cette poésie magique qui nous parait pénétrer Rome de toutes parts, comme cette teinte harmonieuse de l'atmosphère, qui suivant l'expression de Chateaubriand, y unit et embellit

tous les objets, ou plutôt comme cette lumière d'or et de rose que chante l'Eglise : *Aureâ luce et decore roseo*, cette poésie il faut qu'elle disparaisse sous le souffle de la révolution qui souille et flétrit tout ce qu'il touche !

Non, non, Rome restera ce qu'elle est. La protestation que font entendre la religion, l'histoire, les arts, la poésie et tout ce qu'il y a de beau, de noble, de grand à Rome, cette protestation qui s'appuie de faits si frappants, de considérations si puissantes, elle sera entendue et accueillie favorablement de toutes les intelligences élevées. Dominant l'opinion publique à laquelle les faits finissent par obéir, elle maintiendra Rome sous le gouvernement qui seul peut lui conserver ce caractère mystérieux qui en fait une ville à part.

Cimetière du monde antique, capitale de la religion, théâtre de l'art, musée de glorieuses ruines, cloître où vit la piété, pélérinage du monde, asile des grandes infortunes, centre de la catholicité, monument de la perpétuité de la foi, à tous ces titres Rome doit vivre sous une autorité religieuse et pacifique. Le bruit des orages politiques ne saurait convenir à cette enceinte. L'ambition des cours, les débats tumultueux du *forum*, les agitations, les fluctuations de la bourse, cela ne peut aller à la destinée merveilleuse que la Providence lui a faite.

Sous le rapport politique et matériel que Rome se contente de la gloire de son passé; lorsqu'un autre peuple l'aura égalée, elle pourra vouloir alors descendre dans l'arène des luttes bruyantes où s'agite le monde pour ne point se laisser enlever la gloire attachée à son nom ; mais non ; le temps de combattre pour dominer les nations par la puissance des armes est passé pour elle et pour le monde qui ne saurait plus être asservi matériellement à un seul maître. Rome a joué sous ce rapport un rôle qui ne sera pas éclipsé ; son passé la met à couvert de toute jalousie à l'égard de l'avenir.

Rome, c'est une mère, selon un mot à jamais fameux dans les annales de l'éloquence, c'est la mère des nations modernes; elle verra celles-ci avec satisfaction s'avancer de plus en plus dans les voies de la civilisation qu'elle leur aura tracées ; elle tiendra toujours ouverts pour les peuples ses trésors de religion, de science et d'art ; elle les contemplera venant à ses pieds lui rendre un hommage d'admiration et d'amour, c'est là son sort. Rêver pour elle un autre état, c'est ne pas comprendre sa destinée, c'est vouloir amoindrir sa gloire.

Avoir été la république où la discussion politique s'est élevée à la plus haute puissance dans ce sénat dont nul corps délibératif n'a égalé la grandeur; avoir été l'empire le plus puissant du monde par les armes, être aujourd'hui l'autorité qui domine la société la plus nombreuse, la plus éclairée : lorsqu'on a eu, lorsqu'on a une telle existence, il n'y a rien à désirer, il n'y a qu'à jouir.

Je comprends qu'on puisse dire encore avec un sentiment de dignité et d'honneur : *Civis sum romanus*, lorsqu'on est citoyen d'une ville qui a un tel passé, un tel présent, et un avenir où son empire doit se perpétuer ; lorsqu'on appartient à une société où les familles ont donné ou peuvent donner ces souverains du monde moral, qui sont regardés comme les représentants de Dieu même, ou des membres à ce Sacré Collége des Cardinaux, dont ordinairement le mérite égale la dignité et que toute l'Europe honore comme des Princes : mais je vous le demande, avec quel sourire plein de mépris, vous entendriez ce cri sortant de la bouche d'un citoyen de cette misérable république que l'on désire voir se former à Rome ?

On parle de la liberté ; la liberté, je l'aime comme un autre, mais je la

conçois comme un moyen et non comme un but. Quand elle est nécessaire pour obtenir la justice, j'en suis l'ardent champion ; mais si ce que je veux avoir par elle m'est donné sans que je sois forcé de recourir aux luttes souvent dangereuses que son exercice exige, ma raison me dit d'accepter l'ordre plutôt que de le troubler, et si je refusais ce qu'on m'offre, parceque je ne l'ai pas pris moi-même, alors je n'agirais plus que sous l'empire de la passion révolutionnaire.

Je reconnais l'utilité de la liberté politique ailleurs qu'à Rome ; mais là elle me paraît sans raison d'être, parceque j'y trouve une force sociale plus puissante qu'elle pour assurer mes droits.

Je ne voudrais pas entrer dans une discussion explicite sur le pouvoir temporel du Pape. Je présenterai cependant avec toute la brièveté possible, une observation qui me parait décisive : elle est empruntée entièrement à la foi. Je crois, pour ma part, que la religion est appelée à décider toutes les questions non seulement de l'ordre surnaturel, mais de l'ordre social, philosophique, littéraire même. Qu'on ne s'étonne pas si je la fais intervenir pour clore une discussion qui la touche essentiellement.

Je conçois que ceux qui ne croient pas à l'institution divine de la papauté, doivent appeler à grands cris le renversement de son pouvoir temporel, qui, selon eux amènerait bientôt la chute de la monstrueuse domination qu'elle a usurpée sur les âmes.

Mais, voici, ce me semble, comme doit raisonner un catholique sur cette question.

Les Papes sont les Vicaires du Christ : ils doivent éclairer et régir le monde, l'assistance divine leur est promise pour jusqu'à la consommation des siècles. Je sais que cela s'entend, à la lettre, du pouvoir spirituel, mais comment croire qu'ils sont dépositaires d'une autorité donnée de Dieu même, qu'ils sont les guides de la société, si je les vois me présenter pendant onze siècles, comme voulu par la Providence, un ordre de choses qui est une injustice, une violation des droits de la société civile ? Or, depuis le 8e siècle jusqu'au 19e, les Papes sans interruption, même ceux que l'Eglise ne fait pas révérer comme saints, ont soutenu la légitimité et la nécessité de leur pouvoir temporel, et employé contre ceux qui l'ont attaquée, la puissance spirituelle dont ils disposent par l'excommunication. Je ne saurais reconnaître comme guidés par l'Esprit-Saint, ceux que je verrais coupables d'un semblable égarement. Mais la parole divine est là dans l'Evangile pour m'attester que nous devons les écouter comme Dieu même. Je les croirai donc quand ils me présenteront l'autorité temporelle comme nécessaire à l'indépendance de l'Eglise dans l'ordre actuel, non pas sans doute avec la foi due à une vérité révélée, mais avec l'assentiment d'un esprit chrétien qui se jugerait coupable d'une grande témérité, s'il avait une opinion contraire. Par suite de cet accord des données de la foi et des déductions de la logique, je regarde le pouvoir temporel des Papes comme venant de Dieu ; s'il en est ainsi, je ne conçois pas davantage que dans son exercice ce pouvoir soit habituellement contraire à la justice, au bien-être du peuple qui lui est soumis. La Providence a dû vouloir que ceux qu'elle chargerait de gouverner cet Etat, eussent les dispositions requises pour le bien faire. L'autorité pontificale doit être de soi le meilleur des gouvernements.

Voyez-vous maintenant pourquoi j'ai dit que la liberté politique me paraissait n'avoir pas sa raison d'être à Rome ? Ce n'est pas seulement parceqa'elle serait une entrave au pouvoir spirituel, comme ceci a été démontré

en tant de livres et de brochures, mais c'est parcequ'elle n'est pas nécessaire au maintien de la justice sociale, seul but des gouvernements. Je crois que mes droits d'homme, de citoyen, sont mieux sauvegardés par la justice que la Providence inspirera à ceux qu'elle a faits Rois de Rome, que par les effets de ma voix à une tribune élevée sur le Forum. Je me fie à la conscience du chef de l'Eglise et des Cardinaux qui savent et qui pensent qu'ils auront à rendre compte à Dieu de l'administration temporelle comme de l'administration spirituelle, puis qu'ils ont à exercer l'une comme l'autre. Eh bien ! je dois le dire, l'honnêteté consciencieuse et éclairée des gouvernements me parait être la meilleure garantie des droits d'un peuple, et si j'avais à reconnaître, dans les autres souverains à la tête des nations, ces qualités au même degré que dans le Pape et le Sacré Collége, la liberté politique me paraîtrait moins nécessaire.

Au reste, tout ceci ne s'entend qu'en thèse générale, il y a à Rome l'élément humain toujours faillible ; il a sans doute un contrepoids qui ne se trouve pas ailleurs à ce point, dans l'intervention divine et les qualités morales de ceux qui régissent l'Eglise : des abus peuvent néanmoins se glisser. Je pense qu'en admettra que la meilleure des républiques n'en est point exempte, mais je crois encore qu'un appel à la justice du Pape amènerait une réforme plus prompte que celle qu'il faudra attendre des agitations politique d'une démocratie. Je n'ai point à entrer dans la discussion des faits relativement aux abus raprochés au pouvoir pontifical Tout ce que je sais, c'est qu'on articule toujours les mêmes accusations, sans jamais dire un mot de réplique aux défenses mille fois données qui, si elles ne justifient pas tout, atténuent singulièrement les défauts reprochés, les montrent incomparablement moindres que sous tout autre gouvernement, et font connaître les obstacles qui s'opposent à une réforme immédiate.

Au reste, la cause qui nous occupe ne serait-elle pas jugée parce que dirait un honnête homme répondant selon sa conscience à cette interrogation : " Sous quelle autorité aimeriez-vous mieux vivre, pour votre sûreté personnelle, la conservation de vos biens, la sécurité de tout ce que vous avez de cher dans votre famille, celle de Pie IX et des cardinaux ou celle de Garibaldi, Mazzini et compagnie ? "

Une invasion quelconque par un prince ambitieux ou une horde démagogique peut encore avoir lieu à Rome ; mais elle ne saurait être que temporaire. La grande Cité s'est déjà vue entre des mains plus puissantes que celles de Victor-Emmanuel ; elle est tombée sous le joug d'une démocratie plus redoutable que celle que pourrait commander le héros d'Aspromonte. Mais combien de temps a duré l'autorité des Empereurs ou des Tribuns qui se sont placés sur le siège du Vicaire du Christ ? L'histoire nous l'a dit, en imprimant une mémoire abhorrée au nom de ces envahisseurs sacrilèges d'un pouvoir donné et défendu par le ciel.

Non, non, la révolution ne triomphera pas définitivement à Rome, la démocratie ne s'y établira pas, car suivant le mot profond de madame de Staël, " elle se trompe en prenant des souvenirs pour des espérances."—Mais l'autorité du Pape subsistera, parce que pour elle le souvenir, c'est l'espérance même, elle sera parce qu'elle a été. Sa raison d'être dans le passé a la même force pour l'avenir. Son autorité spirituelle demeurera, parce qu'elle est fondée sur la parole de Dieu ; son autorité temporelle se maintiendra parce qu'elle est utile à l'indépendance de son pouvoir sur les

âmes. Les générations futures n'auront pas à méditer sur les ruines de la papauté.

Ecoutons les paroles de Macauley ; on croit y saisir cet accent d'inspiration prophétique qu'aux temps anciens Dieu a accordé quelquefois aux poètes de la gentilité :

" Nous ne voyons encore aucun signe qui indique que le terme de la " longue domination de la papauté approche. Elle a vu le commencement de " tous les gouvernements et de tous les établissements ecclésiastiques qui " existent maintenant dans le monde et rien ne nous assure qu'elle ne soit " destinée à voir la fin de tous. Elle était grande et respectée avant que le " Saxon n'eût mis le pied sur le sol de la Bretagne, avant que la France " n'eût passé le Rhin, lorsque l'éloquence grecque florissait encore adorée " dans le temple de la Mecque. Et elle pourra subsister encore dans toute " sa vigueur, lorsque quelque voyageur venu de la Nouvelle-Zélande, aura " pris possession d'une vaste solitude, sur une arche brisée du pont de " Londres pour y esquisser les ruines de Saint Paul."

Un poète italien a plus magnifiquement encore rendu la même idée ; je ne puis terminer qu'en rappelant cette admirable expression de la destinée de la Ville Éternelle :

" Je rencontrai le Temps et lui demandai compte des empires anciens ; de " ces royaumes d'Argos, de Thèbes et de Sidon, et de tant d'autres qui les " avaient précédés ou suivis. Pour toute réponse le Temps secoua sur son " passage des lambeaux de pourpre et de manteaux de rois, des armures en " pièces, des débris de couronne, et lança à mes pieds mille sceptres en morceaux.

" Alors je lui demandai ce que deviendrait les trônes aujourd'hui debout. " Ce que furent les premiers, me répondit-il, en agitant cette faux qui nivèle " tout sous ces coups impitoyables, les autres le deviendront.

" Je lui demandai si ce sort était réservé au siége de Pierre. Il se tut, " et au lieu du temps, ce fut l'Éternité qui se chargea de la réponse."

J. S. RAYMOND, P^tre^.

(*Fin.*)

ERRATA.—Dans l'article publié en novembre dernier, il s'est glissé quelques erreurs typographiques ; voici la correction des principales :

P. 674, ligne 11—*tirèrent*—au lieu de *tirent*.
P. 675, ligne 1—*je prie*—au lieu de *je priai*.
Même page, vers le milieu—*que relève*—au lieu de *qui relève*.
P. 681, *S. Torquatus*—au lieu de *Forguatus*.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER DE LA " REVUE CANADIENNE. "

JANVIER 1864.

Au public 3
Crédit Foncier, par M. Provencher (J. A. N.) 7
Une de perdue, deux de trouvées :—roman par M. G. de Boucherville 21
Le Rationalisme, 1er article, par le R. P. Aubert, O. M. I 40
Le Carnaval à Rome, (souvenirs de voyage) par M. N. Bourassa 47
Bibliographie.—*Droit administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques*, par Hector L. Langevin, Avocat, Québec, 1863.— *Government Commissions of inquiry*, by T. K. Ramsay, Advocate, Montreal, 1863, par M. E. L. de Bellefeuille 55

FÉVRIER.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. de Boucherville 63
Le Traité de Réciprocité, par M. J. Royal 89
Destinée Providentielle de Rome, 1er article, par M. J. S. Raymond, Ptre 104
Colonisation, par M. L. W. Tessier 112
Bibliographie.—Notes sur la Coutume de Paris, indiquant les articles encore en force avec tout le texte de la Coutume à l'exception des articles relatifs aux Fiefs et Censives, les titres du Retrait Lignager et de la Garde noble et bourgeoise, par T. K. Ramsay, Avocat, par M. E. L. de Bellefeuille. 122

MARS.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. de Boucherville 127
Du Rationalisme, 2e article, par le R. P. Aubert, O. M. I 153
Histoire de la Coutume de Paris en Canada, par M. D. H. Senécal 163
Quelques réflexions critiques à propos de l'*Art Association of Montreal*, par M. N. Bourassa 170

BIBLIOGRAPHIE.—Manuel des Curés, pour le bon gouvernement temporel des Paroisses et des Fabriques, dans le Bas-Canada, etc., etc., avec un chapitre sur la dîme, par MGR. DESAUTELS, Chap. S. d'honneur de S. S. Pie IX., Chan. H. de Montréal, Curé de Varennes, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE 185

AVRIL.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE 191
Destinée Providentielle de Rome, 2e article, par M. J. S. RAYMOND, Ptre 214
Satire contre le Réalisme et le Romantisme, par M. J. C. TACHÉ 228
Monseigneur Hughes, (Étude), par M. R. OUELLET, Ptre 233
BIBLIOGRAPHIE.—First Lessons of Scientific Agriculture for Schools, by J. W. DAWSON, L. L. D., F. R. S., Principal of McGill University, Montréal, John Lovell, 1 vol. in-12, 208 pages. Prix, 37½ cts.—Exploration de Québec au Lac St. Jean, par J. PERRAULT, bureaux de la *Revue Agricole*, Montréal, janvier 1864, par M. J. A. N. PROVENCHER 250
Jugement erroné de M. Renan, sur les langues sauvages, par N. O., Montréal, E. Senécal, 1864. Brochure de 23 pages, par M. J. ROYAL 253

MAI.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE 255
Des biens et revenus des Fabriques, par MGR. DESAUTELS 280
La Tauride, (Poésie), par MM. P. A. DIONNE et ARTHUR CASSEGRAIN 297
Territoire du Nord-Ouest, par M. J. A. N. PROVENCHER 303
L'heure des enfants, (Poésie), par M. L. P. LEMAY 314
BIBLIOGRAPHIE.—Analyse des Lois d'Enrégistrement, etc., par J. A. HERVIEUX, par M. J. ROYAL 316
Chaleur et Mouvement, par le DR. DESROSIERS 317

JUIN.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE 319
Destinée Providentielle de Rome, 3e article, par M. J. S. RAYMOND, Ptre 347
Le village Huron à Lorette, (Poésie), par M. PAMPHILE LEMAY 365
Phares et leurs lumières, par M. ADOLPHE LÉVÊQUE 369

JUILLET.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE 383
L'esquif, (Poésie), par M. D. H. SENÉCAL 412
Une conclusion d'histoire, par M. F. X. GARNEAU 413
Du Perfectionnement Intellectuel, (traduit de l'anglais par E. Blain de St. Aubin), par le CARDINAL WISEMAN 433
BIBLIOGRAPHIE.—Antoinette de Mirecourt, par MADAME LEPROHON, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE 442
1812; *The war, and its morals, a Canadian Chronicle*, by WILLIAM COFFIN, par M. J. A. N. PROVENCHER 444

AOUT.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE 447
Vie Politique de Sir Louis H. LaFontaine, 1er article, par M. J. ROYAL 477
L'Église Anglicane et le Rationalisme, par M. M. LAMARCHE, Ptre 498

SEPTEMBRE.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHRVILLE 511
Destinée Providentielle de Rome, 4e article, par M. J. S. RAYMOND, Ptre 533
Les Pionniers, (Poésie), par M. BENJAMIN SULTE 547

Vie politique de Sir Louis H. LaFontaine. 2e article, par M. J. ROYAL..... 551
Chant du Batelier, (Poésie), par M. FÉLIX MARCHAND..... 570
BIBLIOGRAPHIE.—*Annuaire de Ville-Marie*, par L. A. HUGUET-LATOUR, par M. J. ROYAL..... 571
The Northern Kingdom, by a COLONIST, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE 522

OCTOBRE.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE..... 575
Code Civil du Bas-Canada, Législation sur le Mariage, 1er article, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE..... 602
Légende Sicilienne, (Poésie), par M. L. P. LEMAY..... 620
Recensement Agricole du Bas-Canada, 1er article, par M. J. A. N. PROVENCHER. 627
BIBLIOGRAPHIE.—*Vie de N. S. J. C.*, par L. VEUILLOT, gr. in-12, 500 pages, chez Périsse Frères, Paris, chez Fabre et Gravel, Montréal, par M. POULIN, Ptre..... 633
The animals of North America, 1st Series Mammalia, by H. BEAUMONT SMALL, S. C. L., Montreal, 1864, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE..... 635
Ce que j'aime, (Poésie), par M. D. H. SENÉCAL..... 637

NOVEMBRE.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE..... 639
Code Civil du Bas-Canada, Législation sur le Mariage, 2e article, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE..... 654
Destinée Providentielle de Rome, 5e article, par M. J. S. RAYMOND, Ptre..... 673
Recensement Agricole du Bas-Canada, 2e article, par M. J. A. N. PROVENCHER.. 686
Les Fils du St. Laurent, (Poésie), par M. BENJAMIN SULTE..... 694
BIBLIOGRAPHIE.—The Insolvent acts of 1864, with notes together with the rules of Practice and the tariff of fees for Lower Canada, by the Honorable J. J. C. ABBOTT, Q. C., M. P. P.
Études sur l'Acte concernant la Faillite, 1864, par DÉSIRÉ GIROUARD, par M. D. H. SENÉCAL..... 697
Code Militaire, traduit et compilé par le Major L. T. SUZOR, Major de Brigade, etc., approuvé par le Colonel W. Gordon, Comm. le 17e régiment à Québec, et Président de l'École Militaire, etc.
Considérations sur notre organisation militaire, par un OFFICIER DE MILICE.
Tableau des Délais fixés dans la Procédure du Bas-Canada, d'après les Statuts Refondus et ceux de 1861 et 1862, les Règles de Pratique de la Cour d'Appel, de la Cour Supérieure et de la Cour de Circuit, la Coutume de Paris et l'Ordonnance de 1667, plus les deux délais sur "Certiorari," par un AVOCAT.
Coup d'œil sur le Colonisation ; terre à coloniser et moyen de hâter la Colonisation, par M. J. ROYAL..... 699

DÉCEMBRE.

Une de perdue, deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE..... 703
Code Civil du Bas-Canada, Législation sur le Mariage, 3e article, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE..... 731
Destinée Providentielle de Rome, 6e article, par M. J. S. RAYMOND, Ptre..... 749

FIN DU TOME PREMIER.

AP
21
R34
v.1

Revue canadienne

90

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY